This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

QUARANTE-UNIÈME ANNÉE — 1896

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie

1896

U
2
.R45
v. 41/42

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE

MILITAIRE SUISSE

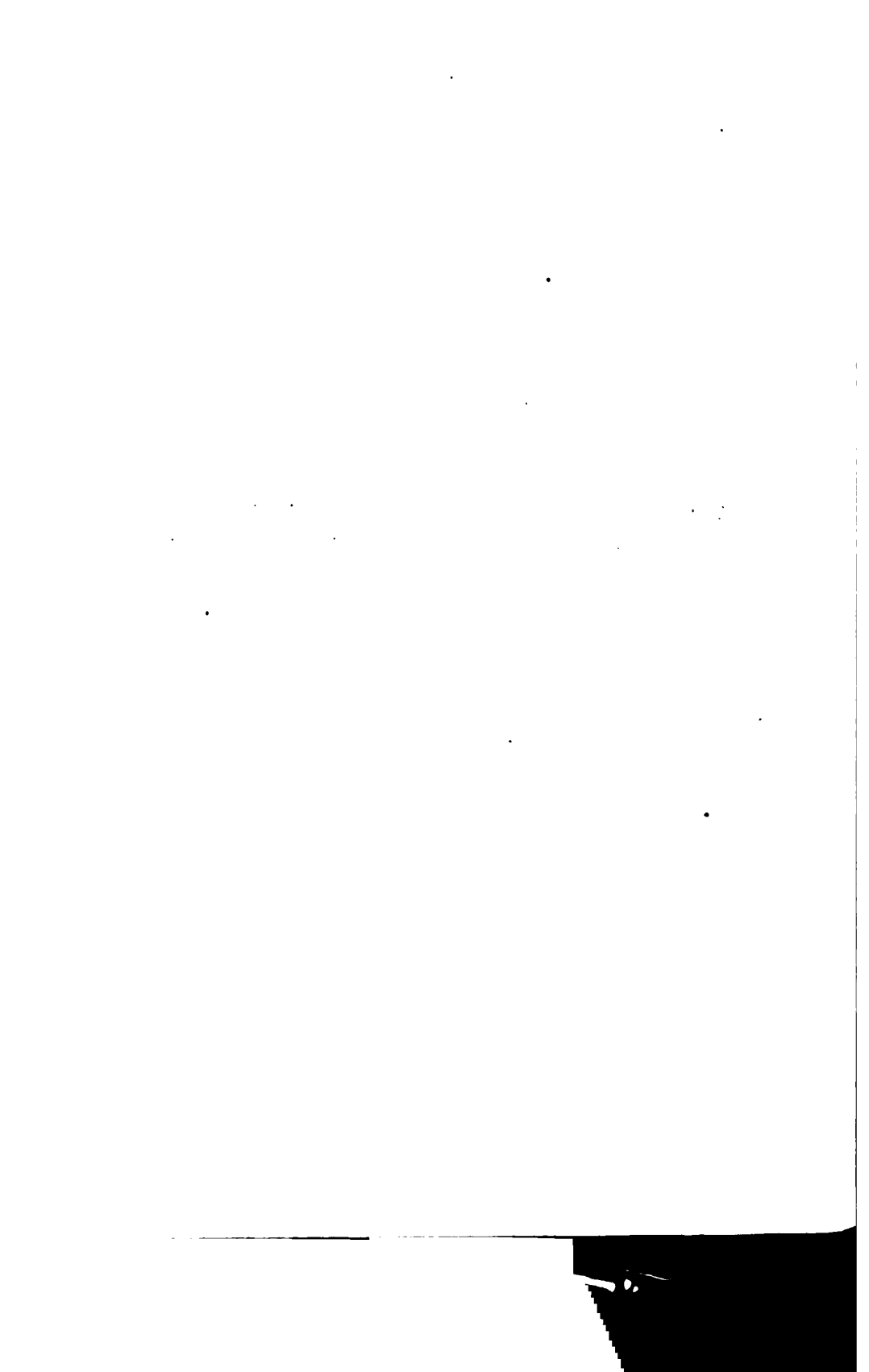

U
2
.R45
v. 41/42

REVUE MILITAIRE SUISSE

QUARANTE-UNIÈME ANNÉE — 1896

TABLE DES SOMMAIRES

des douze livraisons.

JANVIER. — Réflexions sur notre état militaire, par le colonel Camille Favre, commandant de la IIe brigade d'infanterie, 1. — Etude d'une nouvelle organisation en vue de l'instruction de l'infanterie, par le colonel P. Isler, instructeur d'arrondissement, 18. — Les colonnes de parc actuelles et futures, par le lieutenant d'artillerie J. Vallotton, 31. — Le Grand Condé et sa campagne de 1674 *(avec une carte)*, 43. — Courses de fonds à l'école préparatoire d'officiers de cavalerie, 50. — Le nouveau canon de campagne français de 120 court, 52. — Actes officiels : *Nominations*, Promotions, 54. — Nouvelles et chronique : *Allemagne*, Guillaume II et les Bœrs, 58; le service de 2 ans, 58; *Amérique*, Les Etats-Unis, l'Angleterre et le Venezuela, 59; *France*, Ponts d'avant-garde, 60; *Italie*, Affaires de l'Erythrée, 61. — Bibliographie : *Campagnes dans les Alpes pendant la révolution*, par Léonce Krebs et Henri Moris, 62; *Cours de topographie*, par N. Stroobants, 63.

FÉVRIER. — Le Grand Condé et sa campagne de 1674 *(avec une carte) (fin)*, 65. — Réflexions sur notre état militaire, par le colonel Camille Favre, commandant de la IIe brigade d'infanterie (2e article), 90. — Les colonnes de parc actuelles et futures, par le lieutenant d'artillerie J. Vallotton (suite), 106. — Réunion annuelle des officiers de cavalerie, 117. — Guerre de l'Erythrée, 120. — Actes officiels : Nominations, mutations, transferts, 124; Landsturm armé, 129. — Nouvelles et chronique : *Simplon*, 131; *Belgique*, Les pédicures dans l'armée, 132: *Cuba*, 132; *Etats-Unis*, La bicyclette dans la prochaine guerre, 133; *France*, Le havre-sac modèle, 134; *Algérie*, Adieux du colonel Villebois-Mareuil, 135; *Erythrée*, 136. — Bibliographie: *Journal du lieutenant Woodberry*, traduit de l'anglais par Georges Hélie, 135.

Supplément : Tableau des écoles militaires en 1896.

MARS. — Réflexions sur notre état militaire, par le colonel Camille Favre commandant de la IIe brigade d'infanterie (3e et dernier article), 137. — Les colonnes de parc actuelles et futures, par le lieutenant d'artillerie J. Vallotton (suite), 153. — Guerre de l'Erythrée (avec une carte), 169. — Actes officiels Munitions d'artillerie, 195; Assurance militaire, 199; Fête fédérale de l'artil-

lerie, subside, 199; Nominations, démissions, transferts, 200. — Nouvelles et chronique: Société des officiers, composition du comité, 201; section vaudoise, 202; assemblée de délégués, 202; *Bavière*, Salut militaire, 203; *Cuba*, Proclamation du général Weyler, 204; *France*, Décoration de Henri d'Orléans, 204; manœuvres d'automne, 204; Pertes à Madagascar, 204; *Italie*, Erythrée, 206. — Bibliographie: *El Fusil Mauser Espanol modelo de 1893*, par le capitaine d'artillerie Boado y Castro, 208.

AVRIL. — Les colonnes de parc actuelles et futures, par le lieutenant d'artillerie J. Vallotton (fin), 209. — Tir à 2000 mètres sur la neige (avec graphique), 238. — Guerre de l'Erythrée, 239. — Organisation de l'armée abyssine, 248. — Actes officiels: Nominations, 253. — Nouvelles et chronique: Société suisse des pontonniers, 254; Fribourg, † Louis de Castella, 254; Anniversaire de la bataille de Næfels, 254; † Emile Davall, 254; Société des officiers, section de Lausanne, 255; IVe congrès des artilleurs suisses, 256; Campagne de Saxe en 1896, 256; Campagne des Anglais dans la Haute-Egypte, 256; *France*, 258; *Algérie*, 260; *Russie*, 260. — Bibliographie: *Journal du maréchal de Castellane (1804-1862)*, 261; *Agenda militaire suisse*, 268; *Manœuvres du Ier corps d'armée suisse en 1895*, par le colonel de Perrot, 268; *Beantwortung der in Nationalrate vorgebrachten Anschuldigungen*, durch Ulrich Wille, 269; *Der Waffenchef des Genie und die Electrotechnik*, von Eugen Müller, 269; *Professionnal papers of the corps of R. Engineers*, edited by major C.-B. Mayne, 269; *The volunteers and the national defence*, par Spenser Wilkinson, 270; *Les premiers combats de 1814*, par Félix Bouvier, 270; *Ma compagnie*, 271; *L'Enigma di Ligny e di Waterloo*, del Cav. Prof. Giuseppe Bustelli, 271; *Stratégie et grande tactique d'après l'expérience des dernières guerres*, par le général Pierron, 271; *Argos*, 272; *Bibliographie universelle des armées de terre et de mer, avec table analytique*, 272. — Usage du fonds Herzog en 1896, 272.

MAI. — Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale, 273. — Guerre de l'Erythrée, 287. — Manœuvres du Ier corps d'armée en 1895, 292. — Actes officiels, 304. — Nouvelles et chronique: *Cuba*, 304.
Supplément: Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1895, 172 pages. J mongen

JUIN. — Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale (suite), 305. — Défense de la Suisse par inondations, 323. — Les cyclistes en France, 327. — Manœuvres du Ier corps d'armée en 1895 (suite), 329. — Exposition nationale suisse à Genève, 343. — Actes officiels: Nominations, 345; Neuchâtel, 345; Vaud, 345. — Nouvelles et chronique: *Allemagne*, 346; *Cuba*, 346; *Egypte*, 347; Guerre d'Erythrée, 347, 352; *France*, 348; *Savoie*, 348; *Russie*, 349. — Bibliographie: *Les trois sièges d'Huningue*, 350; *In memoria Cantu*, 350; *Mémoires du colonel Combe*, 350; *Souvenirs du colonel Duban*, 350; *Argos*, 350; *Bonaparte et Hoche en 1797*, par Albert Sorel, 351; *L'Armée Suisse*, par Feiss, 3e édition, en français par le colonel Audéoud, 351: *Etat des officiers de l'armée fédérale suisse*, 352.

JUILLET. — Les manœuvres du Ier corps d'armée en 1895 (fin), 354. — Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison, par le major-vétérinaire A. Dutoit, 366. — Actes officiels: Nominations, 377; Ordinaire de la troupe, 377;

Paquetage pour l'infanterie, 377. — Nouvelles et chronique: L'armée aux Chambres fédérales, 379; Constructions au Gothard, 384; Réunion des aumôniers, 387; *France*, La situation à Madagascar, 387; *Italie*, La sentence Baratieri, 388. — Bibliographie : *Attaque et défense des places*, par le major Libbrecht et le lieutenant Cabra, 391; *Erinnerungen an Oberst Heinrich Wieland*, par le colonel Hans von Mechel, 392.

AOUT. — L'artillerie suisse à l'Exposition de Genève par le colonel Albert Pagan, 393. — Le génie militaire à l'Exposition nationale de Genève, par le colonel A. Frey, secrétaire du bureau du génie, 393. — Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison, par le major-vétérinaire A. Dutoit (fin), 402. — Sur la Lizaine, 412. — Actes officiels: Nominations, mutations, démissions, 422, 440; Cavalerie, 423; Vaud, 423. — Nouvelles et chronique: Les manœuvres du IIIe corps d'armée, 424; Ecole centrale IV, par le lieutenant-colonel Repond, 427; Mission, 429; Résumé des résultats du tir de l'artillerie suisse dans les écoles et cours de 1895, 429; Fusil modèle 1889-1896, 430; Les officiers suisses à Wœrth et à Wissembourg, par E. M., 430; Zurich (troubles d'Aussersihl), 432; *Allemagne*, Nouvelle organisation de l'armée allemande, 432; *France*, Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les troupes de cavalerie française, 433; *Italie*, Effets du fusil de petit calibre, 436. — Bibliographie. *Der Feldzug der Division Lecourbe im Schweizerischen Hochgebirge, 1799*, par Reinhold Günther, 436; L'art militaire à l'Exposition de Genève (récompenses), 437.

Supplément: Les juges de camp aux manœuvres, par le colonel U. Wille, 441. — Manœuvres du IIIe corps d'armée: ordre n° 1, avec carte des manœuvres, 447. — Actes officiels: Missions, promotions, 452. — Nouvelles et chronique: *Allemagne*, Le nouveau ministre de la guerre, 453; *Autriche Hongrie*, Bicyclistes, 453; *France*, Le rengagement des sous-officiers, 454; Essai d'une passerelle flottante, 456; Attribut distinctif pour le béret des troupes alpines, 456.

SEPTEMBRE. — Notes sur l'artillerie à l'Exposition nationale suisse, par le lieutenant-colonel A. Pagan, 457. — La cartographie à l'Exposition nationale, par Horace L. Coulin, 483. — Actes officiels: Dr Karl Stoss, 494. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, Cours, 494; Manœuvres du IIIe corps d'armée, 494; Les projectiles des armes à feu et les câbles électriques, 494; *Neuchâtel*, 496; *Vaud*, 496, *France*, Grandes manœuvres, 497; Le nouveau sabre, 498. — Bibliographie: *Guerre de 1870*, par Fr. von der Wenger, traduction du capitaine Carlet, 499; *Feuilles de carnet 1870-1871*, par le capitaine Pinget, 500; *Mes souvenirs*, par le général du Barrail, tome III, 500.

OCTOBRE. — Les manœuvres du IIIe corps, par le lieutenant-colonel Repond, 505. — Télémètres, par le capitaine H. de Loës (avec une planche), 524. — Etude d'un nouveau matériel pour l'artillerie suisse, par le major Picot, 540. — Actes officiels: Nominations, 550, 560. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, Société des officiers (section vaudoise), 550; Le peintre Detaille et les Suisses à la Bérésina, 551; *Espagne*, L'insurrection des Philippines, 551; *France*, Les souverains russes, 554; Général Trochu, 555; Général Jung, 558. — Bibliographie : *Official Army Register for 1896*, 559; *Mon voyage en Suisse*, 560; Ouvrages reçus, 560.

NOVEMBRE. — Les manœuvres du IIIe corps, par le lieutenant-colonel Repond (suite), 562. — L'armée suisse jugée par un officier anglais, 576. — Télé-

mètres (avec planche), par le capitaine H. de Loës (fin), 585. — Cyclistes et cavaliers, 595. — Actes officiels: Nominations et promotions, 602. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, Transports, 603; Organisation militaire, 603, Initiative militaire, 604; Zurich (Société des officiers de Winterthour), 605; *Allemagne*, Recrutement, 606; Le ballon cerf-volant, 606; *Belgique*, Réorganisation militaire, 607; *Espagne*, Insurrections, 603; *France*, Lois militaires, 609; Madagascar, 609; *Italie*, Organisation de l'armée, 610; *Russie*, Les marches d'hiver, 611. — Bibliographie: *Guerre de Paris 1870-1871*, 611; *Paris, Second échec du Bourget et perte d'Avron*, par Alfred Duquet, 612; *Der Feldzug der Division Lecourbe* im schweizerischen Hochgebirge 1799, von Reinhold Günther, 614.

DÉCEMBRE. — Les manœuvres du IIIe corps d'armée en 1896, par le lieutenant-colonel J. Repond (fin), 617. — Appareil optique pour la vérification des canons de fusil, par Ch.-E. Guillaume, capitaine d'artillerie, 633. — Nouvelles propositions relatives à l'aménagement des voitures dites « auxiliaires », par le lieuten[t]-colonel Dr L. Frœlich, médecin chef de la division du St-Gothard, 637. — Actes officiels: Nominations, 653. — Habillement, 655. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, Société vaudoise des armes spéciales, 656; *Allemagne*, Nouvel armement de la flotte, 660; *Belgique*, Réorganisation militaire 660; *Espagne*, Insurrection de Cuba, 662; *Italie*, La paix d'Adis-Abeba, 662. — Bibliographie *L'armée russe*, par M. Caména d'Améïda et de Jongh frères, 662; *Zur: Feldgeschütz Frage*, par R. Wille, general-major z. D, 663.

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres. Mobilisation.

Pages.

Défense de la Suisse par inondations, major A. Joannot-Perret . . . 323
Ecole centrale IV, lieutenant-colonel Repond 427
Initiative militaire 604
L'armée aux Chambres fédérales 379
L'armée suisse jugée par un officier anglais 576
Les juges de camp aux manœuvres, colonel U. Wille 441
Manœuvres du Ier corps d'armée en 1895. . . . . 292, 329, 354
Manœuvres du IIIe corps d'armée en 1896 (avec carte). . . 424, 447, 494
Manœuvres du IIIe corps d'armée en 1896, lieut.-colonel Repond, 505, 562, 617
Organisation militaire 603
Réflexions sur notre état militaire, colonel Camille Favre . . . 1, 90, 137

Campagnes. Guerres. Expéditions. Histoire militaire.

Guerre en Erythrée . 61, 120, 136, 160, 169, 206, 239, 248, 287, 347, 352
Le Grand Condé et sa campagne de 1674 (avec une carte) 43, 65
Organisation de l'armée abyssine 248

Infanterie.

Etude d'une nouvelle organisation en vue de l'instruction de l'infanterie, colonel P. Isler 18
Fusil modèle 1889-1896 430
Landsturm armé (cours de répétition) 129
Paquetage pour l'infanterie 377
Tir à 2000 mètres sur la neige (avec graphique), cap. J. Jaccard-Lenoir . 238

Cavalerie.

Cavaliers et cyclistes 595
Chroniques 423
Courses de fond à l'école préparatoire d'officiers de cavalerie 50
Réunion annuelle de la Société de cavalerie 117

Artillerie.

Page
Congrès des artilleurs suisses 256
Etude d'un nouveau matériel pour l'artillerie suisse, major Picot . . . 540
Fête fédérale d'artillerie (subside de la Confédération) 199
L'artillerie suisse à l'Exposition de Genève, lieut.-col. A. Pagan . . 393
Les colonnes de parc actuelles et futures, lieut. J. Vallotton, 31, 106, 153, 209
Le nouveau canon français de 120 court 52
Munitions d'artillerie 195
Notes sur l'artillerie à l'Exposition nationale suisse, lieut.-col. A. Pagan 457
Résumé des résultats du tir de l'artillerie suisse dans les écoles et cours de 1895 429

Génie. Fortifications, topographie, etc.

Appareil optique pour la vérification des canons de fusil, par Ch.-E. Guillaume, capitaine d'artillerie 633
Constructions au Gothard 384
La cartographie à l'Exposition nationale, par Horace-L. Coulin . . . 483
Le génie militaire à l'Exposition nationale, par le colonel A. Frey, secrétaire du bureau du génie 398
Société suisse des pontonniers 254
Télémètres (avec deux planches), par le capitaine H. de Loës . . 524, 585

Troupes sanitaires. Aumôniers, etc.

Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison, par le major-vétérinaire A. Dutoit 366, 402
Nouvelles relatives à l'aménagement des voitures dites « auxiliaires », par le lieut.-col. Dr L. Froelich, médecin-chef de la division du St-Gothard 637
Réunion des aumôniers 387

Administration. Service d'étapes, etc.

Ordinaire de la troupe 377

Sociétés militaires.

Les officiers suisses à Wœrth et à Wissembourg, par E. M. 430
Sociétés des officiers: Composition du comité (circulaire) 201
— Section vaudoise (réunion des délégués) 202, 550
— Section de Lausanne. 255
— Section de Winterthur 605
Société de cavalerie (réunion annuelle) 117

Pages.
Société suisse des pontonniers 254
Société vaudoise des armes spéciales 656
Sur la Lizaine 412

Actes officiels.

Dr Karl Stoss (démission) 494
Habillement 655
Nominations, promotions, transferts, démissions, 54, 124, 200, 253, 304, 345
377, 422, 440, 452, 550, 560, 602, 653

Divers.

Assurance militaire 199
Anniversaire de la bataille de Næfels 254
Constructions au Gothard 384
Exposition nationale suisse à Genève 343, 437
Fonds Herzog (usage en 1896) 272
L'art militaire à l'Exposition nationale suisse (récompenses) 437
La Bérésina et le peintre Detaille 551
Les cyclistes en France. 327
Le peintre Detaille et les Suisses à la Bérésina 551
Les projectiles des armes à feu et les câbles électriques 494
Missions 429, 452
Sur la Lizaine 412
Transports 603
Troubles d'Aussersihl 432

Nécrologies.

Emile Davall 284
Général Trochu 555
Général Yung 558
Louis de Castella. 254

Etranger.

Algérie (voir France).
Allemagne 346
— Campagne de Saxe en 1896. 256
— Guillaume II et les Bœrs 58
— Le ballon cerf-volant 606
— Le nouveau ministre de la guerre 453

Pages.

Allemagne. — Le service de deux ans 58
— Nouvel armement de la flotte 680
— Nouvelles et chronique 346
— Nouvelle organisation de l'armée allemande 432
— Recrutement 606
Autriche-Hongrie. — Bicyclistes. 453
Bavière. — Le salut dans l'armée. 203
Belgique. — Réorganisation militaire 607
— Les pédicures dans l'armée 132
Cuba (voir Espagne).
Egypte 347
— Campagne des Anglais dans la Haute-Egypte 256
— Nouvelles et chronique 347
Erythrée (voir Italie).
Espagne.
— Cuba 132, 346, 662
— Insurrections 608
— L'insurrection des Philippines 551
— Nouvelles et chronique 304, 346
— Proclamation du général Weyler 214
Etats-Unis. — La bicyclette dans la prochaine guerre 133
— Les Etats-Unis, l'Angleterre et le Venezuela. 59
France et Algérie 258, 260, 348
— Adieux du colonel Villebois-Marreuil 135
— Attribut distinctif pour le béret des troupes alpines. 456
— Décoration de Henri d'Orléans 204
— Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale 273, 305
— Essai d'une passerelle flottante. 456
— Grandes manœuvres 497
— Général Trochu 555
— Général Yung 558
— La situation à Madagascar 387
— Les cyclistes en France 327
— Le havre-sac modèle. 134
— Le nouveau canon de 120 court 52
— Le nouveau sabre 498
— Le rengagement des sous-officiers 454
— Les souverains russes 554
— Lois militaires 609
— Madagascar 204, 387, 609
— Manœuvres d'automne 204
— Pertes à Madagascar. 204
— Pont d'avant-garde 60
— Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les troupes de la cavalerie française. . . 433
— Rengagement des sous-officiers 454
— Savoie 348

Pages.

— Télégraphie légère et cavalerie 433
Italie. — Effets du fusil petit calibre 436
— Guerre de l'Erythrée. . 61, 120, 136, 169, 206, 239, 287, 347, 352, 662
— La paix d'Adis-Abeba 662
— La sentence Baratieri 388
— Organisation de l'armée abyssine 248
— Organisation de l'armée italienne 610
Portugal. — Insurrections. 606
Philippines. — L'insurrection des Philippines 551
Russie. 260, 349
— Les marches d'hiver 611

Chronique suisse.

Neuchâtel 345, 496
Suisse. — L'armée aux Chambres fédérales 379
— Cours 494
— Société des officiers (section vaudoise) 550
— Transports 603
— Simplon 131
Vaud 345, 423, 496
Zurich 605

Chronique étrangère (voir Etranger).

Bibliographie.

Agenda militaire suisse 268
Argos 272. 350
Attaque et défense des places, par le major Liebrecht et le lieutenant Cabra 391
Beantwortung der im Nationalrate vorgebrachten Anschuldigungen, durch Ulrich Wille 269
Bibliographie universelle des armées de terre et de mer, avec table analytique 272
Bonaparte et Hoche en 1797, par Albert Sorel 351
Campagne dans les Alpes pendant la révolution, L. Krebs et H. Moris . 62
Cours de topographie, par N. Stroobants 63
Der Feldzug der Division Lecourbe im Schweizerischen Hochgebirge 1799, par Reinhold Günther. 436, 614
Der Waffenchef des Genie und die Electrotechnik, von Eugen Müller . 269
El Fusil Mauser, Espanol modelo de 1893, cap. art. Boado y Castro . . 208
Erinnerungen an Oberst Heinrich Wieland, par le colonel Hans Mechel. 392
Etat des officiers de l'armée fédérale suisse 352
Feuilles de carnet 1870-1871, par le capitaine Pinget 500
Guerre de 1870, par Fr. von der Wenger, traduction du capitaine Carlet. 499

Pages.

Guerre de Paris 1870–1871 611
Histoire des princes de Condé pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles, tome VII, par M. le duc d'Aumale 43
In memoria Cantu 350
Journal du lieutenant Woodberry, traduction de G. Hélie 135
Journal du maréchal de Castellane (1804–1862) 261
L'Armée russe, par Caména d'Ameïda et de Jongh frères 662
L'armée suisse, par Feiss, 3e édition, en français par le colonel Audéoud. 354
Les premiers combats de 1814, par Félix Bouvier 270
Les trois sièges d'Huningue. 350
L'Enigma di Ligny e di Waterloo, del Cav. Prof. Giuseppe Bustelli . . 271
Ma compagnie 271
Manœuvres du Ier corps d'armée suisse en 1895, par le colonel de Perrot 268
Mémoires du colonel Combe 350
Mes souvenirs, par le général du Barrail, tome III 500
Mon voyage en Suisse 560
Official Army Register for 1896 559
Paris, second échec du Bourget et perte d'Avron, par Alfred Duquet . . 612
Professionnal papers of the corps of R. Engineers, edited by major C.-B. Mayde 269
The volunteers and the national defence, par Spenser Wilkinson. . . 270
Stratégie et grande tactique d'après l'expérience des dernières guerres, par le général Pierron 271
Souvenirs du colonel Duban 350
Zur Feldschütz Frage, par R. Wille, General-Major z. D. 663

Suppléments.

Tableau des écoles militaires en 1896. . . . . Février
Carte de l'Erythrée . . . . . Mars
Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1895, 172 pages . . . . . Mai
Carte des manœuvres du IIIe corps d'armée . . . . . Août

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 1. Janvier 1896.

Réflexions sur notre état militaire.

I

La loi constitutionnelle proposée le 3 novembre dernier a été repoussée par le peuple suisse et l'émotion causée par la campagne de presse, qui a précédé la votation, se calme peu à peu, chacun faisant ses réflexions.

En somme, il semble que, la crise passée, le public éprouve un certain soulagement et que tout le monde se résigne à tirer parti de la situation. Tel est aussi le vœu de celui qui écrit ces lignes.

Notre armée, étant une armée de milices, a surtout besoin de stabilité soit parce que notre peuple ne comprend pas les changements perpétuels, ni ce que l'on pourrait appeler la fièvre militaire, soit parce que les notions nouvelles pénètrent lentement et difficilement dans les rangs d'une armée peu exercée. A cet égard, nos voisins d'Allemagne nous donnent un excellent exemple. Eux, qui possèdent une grande armée et une armée permanente, ne procèdent aux changements nécessaires qu'avec la plus grande prudence. Chez nous, il en est souvent autrement et dès qu'une modification, indiquée par l'expérience, s'impose, on n'hésite pas à proposer, dans le domaine voisin, une autre modification qui n'a pas toujours pour elle la sanction de la pratique. L'on ne s'aperçoit pas qu'à agir ainsi on mine nos traditions, l'intérêt du pays pour nos institutions militaires et l'autorité du corps des officiers. On en arrive à considérer le changement comme un bien, alors qu'il n'est qu'un mal parfois nécessaire.

Sans doute notre armée ne doit pas être fermée au véritable progrès. Sans doute, il est bon que l'on ait l'intelligence ouverte et que l'on discute les nouveautés. Mais, il n'est pas

bon que l'on mette facilement en question les efforts de mémoire et d'intelligence faits par toute une génération dans le domaine de l'instruction militaire.

Il faut, dans les nouveautés, distinguer soigneusement du nécessaire ce qui est affaire de mode et, par conséquent, transitoire. Cet amour de la nouveauté, qui n'est souvent que l'erreur de la veille, est loin d'être conforme à l'esprit militaire qui, en matière d'organisation, s'inspire avant tout de la prudence, de l'expérience et d'un certain scepticisme à l'égard des projets mal digérés. Ce n'est pas une raison parce que mon vêtement me gêne au collet pour m'en faire un nouveau qui me gênera ailleurs. Il suffira dans la plupart des cas, de corriger le défaut.

Ce n'est pas tout :

Placés au point de vue militaire dans une situation toute spéciale, nous sommes trop portés à imiter ce que font les grandes puissances sans nous préoccuper si cela convient à nos traditions. Il y a des choses que toute armée doit accepter sous peine de déchoir. L'armement, la tactique au moins dans ses principales applications, doivent partout reposer sur les mêmes principes. Il en est de même de la discipline, quoique de bonnes âmes semblent croire qu'une armée, dont l'utilité se restreint à la défense nationale, n'a pas besoin d'une rigoureuse discipline. Mais, si l'on met à part ces besoins essentiels de toute armée, il reste dans l'organisation et dans l'instruction des points qui doivent être réglés conformément aux traditions du pays. Or, nous avons entendu motiver bien des changements par un argument qui n'en est pas un : Il en est ainsi dans toutes les autres armées.

Ayons le courage d'être nous-mêmes dans ce qui ne touche pas aux choses essentielles. Après tout, les institutions ne valent que ce que valent les hommes qui les appliquent et le meilleur des rudiments est celui que l'on sait et auquel l'on est accoutumé.

Enfin, on n'est que trop enclin, dans le temps où nous vivons, à grossir outre mesure les effectifs et à étendre, outre mesure aussi, les effets du service militaire obligatoire. Or, si les gros bataillons ont leur valeur, c'est à condition qu'ils soient de première qualité. Ce que l'on a appelé « la folie du nombre » n'amène à sa suite que des désordres. Les dépenses exagérées, l'absence de population valide dans le pays, l'im-

possibilité de nourrir l'armée, de la ravitailler et de la conduire ; en fin de compte, l'indiscipline et le désarroi matériel et moral, telles sont les conséquences d'une armée trop nombreuse. Le système des milices, approprié à notre petit pays, verse déjà suffisamment de ce côté et nous devons toujours avoir ce danger devant les yeux. N'encadrons donc que le nombre d'hommes dont nous avons absolument besoin et que nous pouvons instruire et discipliner. Le reste est pour le pays une charge inutile et ne vaut pas l'encre et l'argent qu'il fait couler en temps de paix, ni les cruelles déceptions qu'il prépare pour le temps de guerre.

Nous garderons donc, dans ses grands traits, notre organisation actuelle, en nous bornant aux modifications suggérées par l'expérience. Il faut chercher la qualité et non la quantité et réformer nos institutions sans les bouleverser. C'est de ce côté que s'oriente l'opinion publique. Le moment n'est pas éloigné où la majorité de ce public, attaché à notre armée, dira ce que quelques-uns ont pensé dès le début : Au lieu d'entreprendre une refonte complète de nos lois militaires, il eût mieux valu procéder à des modifications de détail successives de la loi organique. Chacune de ces modifications eût résolu, et dans le bon sens, une question spéciale et l'ensemble nous eût procuré, à peu de frais, un édifice remis à neuf et conforme aux expériences de ce dernier quart de siècle.

Cette solution, qui s'impose dès maintenant, à la suite du vote du 3 novembre, s'imposera petit à petit aussi aux intelligences, et la question militaire se séparera nettement de questions politiques, qui ont malheureusement joué un trop grand rôle dans la révision.

C'est dans cet esprit que nous allons examiner rapidement les deux questions pendantes, à savoir :

1° La question constitutionnelle ;

2° La réforme de la loi organique de l'armée envisagée spécialement au point de vue de l'infanterie.

II

La question constitutionnelle.

On sera peut-être étonné, après ce que nous venons de dire, de nous voir traiter la question constitutionnelle et proposer sur ce sujet des modifications à l'état actuel. Ce n'est pas que la chose soit urgente. Nous croyons, en effet, que l'on fera infiniment mieux, pour le moment, de s'en tenir à la réforme de la loi organique et de laisser dormir la question constitutionnelle jusqu'au moment où, tout bruit s'étant apaisé, la Suisse pourra reprendre, au point de vue militaire seulement, une question aujourd'hui saturée de politique.

Mais, il n'est pourtant pas inutile de fixer, dès aujourd'hui, la mémoire encore fraîche des dernières discussions, quelques points de repère en vue de l'avenir, en un mot, de nous rendre compte de la situation qui résulte du vote du 3 novembre. Il est utile enfin d'examiner si l'on ne pourrait pas, sans mettre en cause ces résultats, donner satisfaction aux plaintes formulées contre la constitution de 1874 dans ce qu'elles peuvent avoir de légitime.

Nous avons toujours pensé que, pour atteindre ce dernier but, il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin que le projet de 1895 et que l'on pouvait, tout en conservant les principes qui sont à la base de notre Confédération, supprimer la plus grande partie des inconvénients signalés. Le texte que l'on trouvera ci-dessous, et qui est certainement susceptible d'amélioration, nous semble réaliser ce progrès, sans rien sacrifier d'essentiel.

On voudra bien remarquer que cet essai, suivi de quelques réflexions, est basé sur la Constitution de 1874. Les modifications au texte de celle-ci sont indiquées en *italique*.

Projet de révision des articles militaires de la Constitution fédérale de 1874.

ARTICLE 18.

§ 1. — Tout Suisse est tenu au service militaire.

§ 2. — Les militaires qui, par le fait du service fédéral, perdent la vie ou voient leur santé altérée d'une manière permanente, ont droit à des secours de la Confédération, pour eux ou leur famille, s'ils sont dans le besoin.

§ 3. — Chaque soldat reçoit gratuitement ses premiers effets d'armement, d'équipement et d'habillement. *Ces effets restent en mains du soldat aux conditions qui* seront fixées par la législation fédérale. *Leur remplacement sera réglé par le même moyen*[1].

§ 4. — La Confédération édictera des prescriptions uniformes sur la taxe d'exemption du service militaire. *Cette taxe est perçue par les cantons la moitié de son produit brut revient à la Confédération*[2].

ARTICLE 19.

§ 1. — *L'armée fédérale se compose de tous les citoyens Suisses aptes au service*[3]. *Elle est formée de troupes recrutées par les cantons et de troupes recrutées par la Confédération. Chaque canton forme, dans les limites de son territoire, un certain nombre de compagnies d'infanterie et de batteries d'artillerie de campagne. Les autres corps, tous formés par la Confédération, peuvent être recrutés en dehors des limites cantonales. Les bataillons d'infanterie sont, autant que possible, formés d'unités du même canton*[4].

§ 2. — Le droit de disposer de l'armée, ainsi que du matériel de guerre prévu par la loi, appartient à la Confédération.

§ 3. — En cas de danger, la Confédération a aussi le droit de disposer exclusivement et directement des hommes non incorporés dans l'armée fédérale et de toutes les autres ressources militaires des cantons, *contre indemnité*[5].

§ 4. — Les Cantons disposent des forces militaires de leur territoire, pour autant que ce droit n'est pas limité par la Constitution[6].

ARTICLE 20.

§ 1. — Les lois sur l'organisation de l'armée émanent de la Confédération. L'exécution de ces lois *et des autres prescriptions militaires* a lieu par *l'intermédiaire* des administrations cantonales, *sous la direction de la Confédération. A cet effet, il existe dans chaque canton un bureau militaire cantonal placé sous la surveillance du corps exécutif cantonal. Ces bureaux militaires servent d'agents à la Confédération dans le canton*[7].

[1] Article 18 *ter* du projet de 1895.

[2] Article 18 de 1895.

Projet de 1895, article 19.

[4] Nouvelle rédaction du § 1, des articles 19 et 21.

[5] Adjonction. Toute réquisition comporte une juste indemnité.

[6] Suppression des mots « *ou les lois fédérales* ». On ne comprend pas bien, en effet, comment une simple loi pourrait limiter un droit constitutionnel.

[7] Rédaction nouvelle. Le projet de Constitution de 1872 (art. 20, § 7) disait : « L'exécution de la loi militaire dans les Cantons a lieu par les autorités cantonales dans les limites déterminées par la législation fédérale. »

§ 2. — *Les frais de l'instruction militaire, de l'armement, de l'équipement et de l'habillement sont entièrement supportés par la Confédération. Les frais du personnel et des bureaux de l'administration militaire cantonale et les frais d'entretien des bâtiments militaires cantonaux sont seuls supportés par les cantons.*

§ 3. — *Tout le matériel de guerre appartient à la Confédération ; mais les cantons ont le droit d'en disposer dans le cas prévu à l'article 19.*

ARTICLE 21.

§ 1. — *Supprimé*[1].

§ 2. — La composition des corps cantonaux, le soin du maintien de leur effectif[2] appartiennent aux cantons, sous réserve des prescriptions qui leur seront transmises par la Confédération.

§ 3. — *Les cantons concourent à la nomination et à la promotion des officiers des corps de troupes, ainsi qu'à la désignation des sous-officiers et soldats aptes à être instruits comme officiers*[3] *:*

ARTICLE 22.

§ 1. — Moyennant une indemnité équitable, la Confédération a le droit de se servir ou de devenir propriétaire des places d'armes et des bâtiments, ayant une destination militaire, qui existent dans les Cantons, ainsi que de leurs accessoires.

§ 2. — Les conditions de l'indemnité seront réglées par la législation fédérale.

§ 3. — *La Confédération a aussi le droit de créer à ses frais des places d'armes, des casernes ou des arsenaux, en cas d'insuffisance des anciennes installations*[4].

§ 4. — *En cas de suppression d'un des bâtiments militaires cantonaux existants, la Confédération a le droit de réclamer du canton des prestations équivalentes.*

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, nous avons maintenu dans le texte qui précède tout l'essentiel des articles de la Constitution de 1874, soit en premier lieu la participation des

[1] Voir article 19, § 1.

[2] Suppression des mots « la nomination et la promotion des officiers de ces corps ».

[3] Paragraphe nouveau. Adjonction tirée du projet de 1895.

[4] Les §§ 3 et 4 sont nouveaux, bien que la Confédération ait déjà fait usage du § 3.

cantons aux choses militaires et la libre disposition des corps de troupes de leur territoire. Il est en outre nécessaire de conserver, autant que faire se peut, le *statu quo* dans les charges financières résultant de l'administration et de limiter au strict nécessaire le rachat des bâtiments militaires. Telles sont aussi les considérations qui ont guidé le peuple suisse dans son vote du 3 novembre dernier.

Ceci réservé, nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il y avait, au point de vue militaire, quelque chose de juste dans le projet de 1895, bien que, suivant nous, on se soit mépris sur la façon de réaliser ce postulat.

On a posé en principe qu'il y avait un dualisme dans l'administration et que ce dualisme devait être aboli. Et, pour l'abolir, on a voulu supprimer le rouage cantonal et introduire en dehors et à côté de lui un nouvel organe administratif, qui risquerait précisément de créer dans notre Constitution ce dualisme que l'on veut proscrire.

Notre histoire comme Confédération date de six siècles dont nous n'avons pas à rougir et dont on ne peut supprimer les conséquences. Bon gré, mal gré, nous devons les subir. Dans d'autres pays, les administrations provinciales servent d'intermédiaires entre le pouvoir central et les communes. En Suisse, cette institution est remplacée par les cantons, organisme très vivant, quoiqu'on en dise, et qui, par cela même, est mieux et autre chose que la province. Si l'on étudie attentivement la vie de notre peuple dans toutes ses manifestations, il est impossible de ne pas être frappé de ce fait que la Confédération n'est qu'un lien entre les cantons. Le canton est le roc primitif sur lequel repose l'édifice, et la Confédération, quelles que soient ses compétences nouvelles, ne résulte que de l'équilibre des éléments cantonaux. Sans entrer dans le détail de la question, ce qui nous entraînerait trop loin, il suffira de remarquer que les Chambres sont formées de députations cantonales. L'institution du Conseil fédéral elle-même, qui est la plus haute expression du peuple suisse, est à ce point imbue de l'esprit cantonal qu'on ne saurait y remplacer un Bernois que par un Bernois et un Vaudois que par un Vaudois. Question d'équilibre cantonal, dirons-nous encore, et qui ne saurait être résolue autrement dans un Etat composé de vingt-cinq petits peuples qui parlent trois langues différentes.

Il est peu conséquent de vouloir, dans un pays ainsi formé,

passer à côté du rouage essentiel de sa Constitution et se priver de son concours dans la question militaire. Dans cette question, pas plus que dans toute autre, on ne peut supprimer le canton. Tout au plus, peut-on reculer les bornes de son activité.

Même si l'on suppose une administration militaire entièrement fédérale, il y a un moment où il faut passer du fédéral au cantonal, ou, si l'on aime mieux, du militaire au civil. Le problème se pose donc ainsi : les rapports du fédéral au cantonal, ou du militaire au civil, auront-ils lieu entre des fonctionnaires et des magistrats d'un rang élevé, sachant ce qu'ils font et connaissant la portée de leurs actes, ou entre des fonctionnaires subalternes qui ne sont pas toujours capables d'assumer les délicates fonctions qu'on prétend leur attribuer? Dans ce dernier cas, la centralisation, au lieu de diminuer des frottements inhérents à notre état politique, ne risquerait-elle pas de les rendre plus pénibles?

Poser ces questions, c'est pour nous les résoudre.

Allons plus loin. Si la participation des cantons à l'administration militaire est une nécessité, elle est aussi un bien en soi. C'est une loi très connue en histoire, que plusieurs petits centres produisent, relativement, une plus grande somme d'intelligence et d'activité qu'un seul centre, quelque grand qu'il soit. La Suisse ne dément pas cette loi. Un de nos voisins a eu le malheur, il y a un siècle, de porter la main sur ses libertés provinciales et de rayer d'un trait de plume les limites de ces anciennes nationalités pour les remplacer par des arrondissements ou plutôt des départements. Et, depuis ce temps, le pays erre de révolution en révolution, cherchant vainement un équilibre qu'il ne peut retrouver.

Sans doute, notre régime a ses inconvénients et entraîne un ensemble d'institutions complexes que l'étranger peut difficilement comprendre. Mais qu'importe. D'autres pays usent de procédés tout aussi compliqués, qui ne sont pas toujours les plus mauvais.

Pour annuler les inconvénients signalés, dirigeons l'activité cantonale et limitons-là. Notre militaire n'a pas besoin de cette unité farouche qui fait table rase du passé et entre en lutte avec lui. Il suffira d'assurer à son administration la liaison hiérarchique qui est l'essence même du militaire. Les administrations cantonales ne devront pas être détruites; mais il

faudra procéder entre elles et le Département militaire fédéral à une répartition plus judicieuse des compétences.

La principale source, nous ne dirons pas des conflits, car ils n'existent pas, mais des difficultés dont on se plaint, paraît être dans la question financière. Celui qui paie veut commander et il est naturel qu'un accord complet ne puisse s'établir là où il y a deux budgets et deux caisses. Pour supprimer ces frottements, il suffira donc de mettre à la charge de la Confédération toutes les dépenses faites pour l'armée, en ne laissant aux cantons que la solde de leurs employés et les frais de leurs bureaux. De cette façon, les tiraillements dans les questions touchant aux finances cesseront, et les bureaux cantonaux ne seront plus que les agents du pouvoir fédéral. Ce dernier possédera et entretiendra tout le matériel de l'armée dont il est déjà propriétaire aux trois quarts.

Faut-il prescrire, d'une manière formelle, le lien qui rattachera les bureaux militaires à l'administration cantonale? Notre rédaction indique clairement que le bureau militaire cantonal ne doit pas être rattaché à un département spécial du Conseil d'Etat, mais placé sous la surveillance de ce corps tout entier. Il est évident, en effet, que les affaires des bureaux cantonaux ne suffiront plus à motiver la présence d'un conseiller d'Etat. Quant à rattacher ce bureau cantonal à un autre département, à titre de division spéciale, nous y avions d'abord songé, mais nous y avons renoncé, soit pour éviter de trop entreprendre sur la Constitution cantonale, soit pour le motif suivant :

Les difficultés financières ne sont pas les seules à écarter. La présence d'un conseiller d'Etat, élu par le peuple ou par un Grand Conseil, à la tête d'un département militaire cantonal, n'est pas une petite entrave à des rapports qui doivent être, comme nous l'avons dit, hiérarchiques. Avec lui, il faut traiter de puissance à puissance et suivre les antiques formules de la courtoisie helvétique. Tout invite ce magistrat à se créer, appuyé sur la question financière, une indépendance qui risque parfois de dépasser les bornes du nécessaire et du bon. Rattachez le bureau militaire non à un département qui peut être quelque peu batailleur, mais au Conseil d'Etat tout entier, corps politique animé de vues plus larges, ces inconvénients tombent du même coup.

Et cependant le pouvoir exécutif participe encore aux ques-

tions militaires et reste chargé d'appliquer la loi. Le bureau militaire étant placé sous sa surveillance[1], il exercera sur la tenue de ce bureau un contrôle administratif, et servira de lien entre lui et le reste de l'administration civile. D'autre part, les arsenaux seront sous l'inspection de mandataires du Département militaire fédéral. Le contrôle sera donc double et offrira toutes garanties voulues au point de vue du bon ordre.

Dans les cantons ne fournissant pas plus d'un régiment, le commandant de l'arrondissement de recrutement pourra cumuler les fonctions de chef du bureau militaire. Dans les cantons qui comptent plusieurs arrondissements, un fonctionnaire supérieur paraît nécessaire.

Telles sont les bases de notre projet, qui choquera peut-être au premier abord quelques personnes, soit qu'on le trouve trop centraliste, soit qu'on le trouve trop cantonaliste, soit parce qu'on pensera que le nouveau bureau cantonal ne saurait obéir à deux maîtres.

Ainsi présentée sous une forme exagérée mais caractéristique, cette dernière objection est spécieuse et renferme même une part de vérité. Toutefois, si l'on se place froidement en face du dilemme, car c'en est un, on sera certainement conduit à faire deux réflexions.

La première, c'est que notre proposition n'innove rien à l'état de choses actuel. Elle se borne à l'améliorer et à atténuer un défaut inhérent à notre constitution. Il y aura toujours deux maîtres dans notre pays tant qu'il existera. Heureusement ces deux maîtres sont tous les deux Suisses et bons Suisses et cela dure depuis les temps les plus reculés.

En second lieu, la question se réduit à ces deux termes nécessaires : 1° Maintien de la participation des gouvernements cantonaux à nos affaires militaires ; 2° Nécessité d'un lien hiérarchique entre les diverses parties de l'administration. On ne saurait désormais faire abstraction d'aucune de ces deux conditions. Dès lors, la solution indiquée est inévitable parce qu'il n'y en a pas d'autre.

Reste à parler de l'ordonnance du 4 mars 1892 sur le ser-

[1] Ainsi qu'on nous l'a fait remarquer, la chose existe déjà pour les bureaux cantonaux de l'état civil placés sous la surveillance des Conseils d'Etat.

vice territorial [1], point qui réclame quelques développements. Cette ordonnance du Conseil fédéral, rendue en vertu de l'article 19 de la Constitution [2], a pour but d'organiser, en temps de guerre, un commandement territorial. A cet effet, elle divise le pays en neuf arrondissements territoriaux, ayant à leur tête autant de commandants et d'états-majors.

L'on sait que la Confédération délègue, en cas de danger, une grande partie de ses pouvoirs au général en chef [3]. Par cette ordonnance, elle en délègue une autre portion aux commandants d'arrondissement, pour autant seulement que ces arrondissements sont en dehors des opérations de l'armée. Ceci afin d'éviter tout conflit avec le général ou ses subordonnés.

Le but poursuivi est double :

1° Etablir un commandement militaire dans les cantons d'où l'armée est absente. Ces régions, en effet, ne sont pas, pour cela, dépourvues de troupes et des opérations militaires, secondaires il est vrai, y sont possibles. Elles doivent donc être mises sous un commandement spécial.

2° L'ordonnance a pour but de créer, entre la Confédération et l'armée, d'une part, et le canton de l'autre, un rouage intermédiaire pour le ravitaillement de l'armée en hommes et matériel, par le moyen des étapes et des chemins de fer. En outre, le rouage doit assurer l'évacuation des malades et des blessés provenant de l'armée et, le cas échéant, celle des ressources militaires du pays. En effet, en temps de guerre, le Département militaire, ou le général, ne saurait correspondre directement avec vingt-cinq cantons [4], pour tenir au complet des corps formés de bataillons parfois même d'unités inférieures.

Que cette ordonnance puisse se concilier avec l'existence

[1] *Ordonnance sur le service territorial, le service des étapes et des chemins de fer en temps de guerre et dans l'éventualité d'une mise sur pied générale.*

[2] Cet article (§ 3) est ainsi conçu : « En cas de danger, la Confédération a » aussi le droit de disposer exclusivement et directement des hommes non incor- » porés dans l'armée fédérale et de toutes les autres ressources militaires des » cantons. »

[3] Loi organique, titre XVI.

[4] Soit, par ex., avec quatre cantons, pour un seul bataillon de carabiniers. — Message du 2 mai 1895, concernant la revision des articles constitutionnels. — *Feuille militaire fédérale*, du 31 mai 1895, p. 103.

des administrations cantonales, cela est évident d'après ce que nous venons de dire. Datant de 1892, elle n'a fait que remplacer l'ordonnance du 8 mars 1887, qui contenait des dispositions analogues. Elle a donc été introduite en vue du régime actuel et on peut être certain que le Conseil fédéral n'aurait pas mis en vigueur un texte inconciliable avec ce régime. Il en sera de même, à plus forte raison, si l'on suppose les bureaux cantonaux plus directement soumis à l'influence de la Confédération.

Examinons maintenant deux questions subsidiaires, dont on s'est fait une arme dans le débat :

1° La nécessité du commandement territorial, en temps de guerre, étant reconnue, y aurait-il avantage et simplification à supprimer les administrations cantonales, pour mettre les commandants territoriaux en communication directe avec les commandants des arrondissements de recrutement. C'est ce qu'il semblerait de prime abord ; mais, en réalité, il est loin d'en être ainsi.

En premier lieu, au point de vue du commandement militaire, l'existence de rouages cantonaux ne saurait exercer aucune influence fâcheuse sur des ordres qui seront donnés directement aux chefs des corps de troupes.

En second lieu, au point de vue du ravitaillement de l'armée et de l'évacuation des ressources vers l'intérieur, ce rouage supplémentaire est un sérieux avantage. En effet, les commandants des arrondissements territoriaux, au lieu d'avoir à s'adresser directement à tous les commandants d'arrondissements de recrutement et à tous les chefs de service (p. ex. les arsenaux), se borneront à correspondre avec les bureaux cantonaux. Or, s'il n'y a que 25 cantons, il y a 65 arrondissements de bataillon ou de régiment, ce qui donne une *moyenne* de 7 arrondissements de recrutement par arrondissement territorial [1], sans compter un nombre indéterminé de chefs de service. Lorsque, dans un engrenage, deux roues ne suffisent pas à donner la vitesse voulue, on interpose une roue intermé-

[1] Si nous comptons 9 arrondissements. La moyenne est de 8 si on ne compte que 8 arrondissements *divisionnaires*. Le projet de loi constitutionnelle de 1895 prévoit des arrondissements *divisionnaires*, ce qui semble impliquer un remaniement des arrondissements de 1892. Toutefois, même dans ce cas, il est probable que l'on serait obligé de conserver le chiffre de 9 et de créer 2 arrondissements territoriaux distincts dans la VIIIme division.

diaire. La suppression des rouages cantonaux existants compliquerait donc les rapports au lieu de les simplifier.

2° Y aurait-il avantage à introduire les commandements territoriaux dès le temps de paix? Ici encore, le gain serait plus apparent que réel. Sans doute, ces états-majors seraient ainsi plus au fait de leur tâche administrative. Mais, cet avantage serait loin de faire équilibre aux inconvénients résultant de la suppression des bureaux cantonaux [1]. Ceci, non seulement au point de vue de la simplification du travail que nous venons de traiter, mais encore à d'autres égards.

En effet, les états-majors territoriaux doivent être, avant tout, en temps de guerre, les organes du commandement militaire. Leurs chefs, qui sont en quelque sorte de petits généraux, doivent rester officiers et non devenir de simples employés. Or, il est à craindre que leurs fonctions, en temps de paix, n'en fassent des bureaucrates et ne les préparent ainsi qu'imparfaitement à leur métier en temps de guerre. L'expérience acquise par eux, ensuite de leur permanence, ne suppléera d'ailleurs jamais aux contacts défectueux qui se produiraient entre le civil et le militaire, si l'on adoptait le projet de loi de 1895.

Enfin, la nécessité de posséder ces administrations d'arrondissement en temps de paix ne se fait nullement sentir. Si l'administration militaire ne peut suffire à sa besogne, qu'elle demande le nombre d'employés dont elle a besoin et qu'elle procède à une réorganisation de son personnel; mais il n'est pas urgent pour cela de changer la Constitution.

C'est une chose singulière que plus l'on augmente les compétences de la Confédération et plus son autorité s'amoindrit. Elle légifère et elle règne, mais elle ne gouverne plus les esprits. On comprend, à la rigueur, une forte administration, aux ordres d'un pouvoir fort; mais une administration qui croît sans cesse quand le prestige du pouvoir central faiblit, c'est un état de choses dangereux à tous égards. Au point de vue qui nous occupe, ce n'est pas cette nouvelle administration qui nous sauvera en temps de crise, si nous n'avons pour soutiens et la ferme résolution de notre peuple et cette initiative individuelle, vertu des nations vraiment libres, dont l'esprit bureaucratique est le plus mortel ennemi.

[1] Cette suppression serait la conséquence forcée de la permanence des commandements territoriaux.

Or, pour atteindre ce résultat, il nous faut le concours des cantons; il faut faire entrer dans l'engrenage militaire les gouvernements cantonaux et non les tenir seuls à l'écart de cet effort suprême du pays tout entier.

Si, au contraire, les états-majors territoriaux n'entrent en fonctions qu'en temps de guerre, leur inexpérience administrative sera, il est vrai, plus grande, mais cette partie de leur tâche sera bien simplifiée par les bureaux cantonaux à eux subordonnés. En contact journalier avec les rouages de la vie cantonale, ces bureaux seront bien placés pour tirer parti de toutes les ressources du pays, sans faire grincer la machine ni en haut ni en bas. Les commandants territoriaux se borneraient ainsi, au point de vue administratif, à répartir aux cantons, en qualité d'intermédiaires, les demandes faites aux arrondissements territoriaux par le Département militaire ou par le général. Il suffira donc de bien choisir les personnes investies de ces fonctions. Or, nous pouvons choisir et très bien choisir [1].

En résumé, il n'y a aucune incompatibilité entre l'ordonnance de mars 1892, envisagée comme une nécessité en temps de guerre, et les bureaux militaires cantonaux.

Passons maintenant au matériel.

L'entretien du personnel permanent des arsenaux incomberait aux cantons, de même que l'entretien des bâtiments militaires actuellement existants. Ces derniers seront, comme aujourd'hui, loués à la Confédération. Les bâtiments nouveaux seront à la charge de celle-ci qui, en cas de nécessité, aura la faculté, qu'elle possède du reste déjà, d'acquérir les anciens bâtiments, ou d'en construire de nouveaux à ses frais. Il ne lui sera point nécessaire de faire administrer ses propres arsenaux par des employés fédéraux, les cantons étant tenus de le faire pour elle, sous son inspection. Ceci imposera à certains cantons quelques charges supplémentaires en employés; mais les mêmes cantons bénéficieront, suivant toute probabilité, de la présence des places d'armes, sans parler des allège-

[1] A ce propos, on nous communique une idée juste: Pourquoi ne confierait-on pas ces postes importants aux instructeurs d'arrondissement ou, à défaut, à des instructeurs de première classe, leurs remplaçants. Il faut, en effet, se réserver la possibilité d'appeler tel ou tel instructeur d'arrondissement à un commandement plus actif.

ments résultant de l'entretien du matériel par la Confédération. Ainsi, l'acquisition de bâtiments ou de terrains militaires par le pouvoir fédéral serait réduite à des cas urgents et l'on éviterait de surcharger sans utilité le budget fédéral d'une grosse dette, qui nuirait singulièrement aux dépenses nécessaires à l'instruction de l'armée. La question des bâtiments resterait dans l'état actuel, les cantons devant à la Confédération le *statu quo* qui ne leur pèse pas et la Confédération assumant pour elle les charges à venir.

La question de l'habillement serait à trancher dans la loi d'organisation. On a élevé beaucoup de plaintes contre l'habillement par les cantons. Il est infiniment probable que la plupart de ces plaintes n'auraient plus de raison d'être lorsque les employés cantonaux exécuteraient purement et simplement, en cette matière, les prescriptions fédérales avec l'argent fédéral. En outre, tous les magasins ne contenant que du matériel fédéral, la Confédération ne sera plus tenue de tirer des magasins d'un canton tout ce qui est nécessaire pour compléter l'équipement des troupes de ce même canton. Elle pourra, à son gré, puiser dans l'arsenal le plus voisin de la place d'armes. Ceci a son importance, dans tous les cas, mais principalement pour les écoles qui ont lieu sur les places d'armes divisionnaires et dont les unités sont formées d'hommes de divers cantons.

Pour cette raison, ainsi que pour des motifs économiques et afin de pouvoir recourir, en temps de guerre, à l'industrie privée, nous laisserions, sous la direction de la Confédération, fabriquer autant que possible dans les cantons. On serait toujours à temps, si la chose présentait de graves inconvénients, pour prendre d'autres mesures.

Quant à l'organisation des troupes, tous les corps d'armes spéciales, à l'exception de l'artillerie de campagne, seraient formés par la Confédération, suivant les besoins du recrutement. Seules, l'artillerie de campagne et l'infanterie seraient recrutées cantonalement. Toutefois, une modification importante interviendrait en ce qui concerne l'infanterie. Les cantons, au lieu de fournir à la Confédération des bataillons entiers, ne fourniraient plus que des compagnies, suivant le mode usité actuellement pour les bataillons de carabiniers.

Ceci à un triple but :

Assurer à la Confédération la nomination des majors d'infanterie dans le cas où l'on conserverait aux cantons la nomination et la promotion des officiers de cette arme.

En second lieu, faciliter l'égalisation des effectifs dans les bataillons. Si un canton est trop chargé d'infanterie, il sera facile, sans bouleverser complètement l'organisation de corps qui commencent à prendre conscience d'eux-mêmes, de substituer dans un bataillon une ou deux compagnies d'un canton voisin. Ce dernier canton peut, en effet, posséder un excédent disponible, sans être à même de fournir un supplément d'un bataillon entier. Les bataillons seraient, autant que possible, fournis cantonalement. C'est, du reste, une conséquence forcée de notre organisation territoriale.

Il est nécessaire, en troisième lieu, de prévoir une refonte des corps d'infanterie de landwehr. Lorsque le nombre de ces unités aura été considérablement réduit, conformément au vœu général, il faudra nécessairement arriver à former les bataillons de ce ban avec des troupes de plusieurs cantons.

La nomination et la promotion des officiers des troupes cantonales n'a pas une immense importance, soit parce que les cantons n'y tiennent pas beaucoup, soit, au contraire, parce que la Confédération est suffisamment armée par les certificats de capacité actuels pour limiter absolument le choix de ces officiers. Dans ces circonstances, il semble plus normal de faire nommer tous les officiers par la même autorité fédérale et de se borner à faire concourir les cantons à leur désignation et à leur promotion, suivant la formule employée dans l'art. 20 du projet de 1895. Ce concours des cantons est important à titre de renseignement d'abord et pour contrôler l'impartialité des choix et des promotions faits par des hommes qui ne sont pas infaillibles.

Ainsi est maintenu le droit primordial des cantons de disposer des troupes de leur territoire. Droit primordial, disons-nous, car, pour commander, il faut pouvoir tirer l'épée; droit primordial aussi, parce qu'en cas de nécessité, ils peuvent, sans délai et sans recourir à une administration étrangère à leur territoire, mettre sur pied les forces nécessaires à la sécurité publique.

Reste le § 2 de l'art. 18 *bis* du projet de 1895. Après y avoir réfléchi, nous croyons devoir résoudre négativement la ques-

tion de l'intervention de la Confédération dans l'assistance des familles des militaires au service, mesure qui porterait une atteinte grave aux principes régnants en matière d'assistance. Cette matière est du ressort des communes, tout au plus des cantons. Pourquoi la Confédération interviendrait-elle dans ce domaine? En outre, est-elle apte à intervenir? Evidemment la Confédération ne saurait être renseignée dans des questions pareilles. De plus, son intervention aurait une signification désastreuse que l'on peut traduire ainsi : « Tout Suisse a droit » à une indemnité toutes les fois qu'il s'acquitte d'un devoir » envers son pays. »

M. le colonel Wille a dit dernièrement qu'on parlait trop à notre peuple de ses droits et pas assez de ses devoirs. Rien de plus juste. Dans un pays éminemment démocratique, le souverain doit connaître et accepter les charges de sa souveraineté dans toute leur étendue. Si nous voulons être et demeurer, sous l'égide de nos ancêtres, un peuple digne de ce nom, nous nous devons de proclamer hautement l'obligation, pour tout citoyen, de servir la Suisse sans indemnité.

Il n'est pas nécessaire pour cela de refuser à des familles placées dans une situation délicate, des secours déjà prévus dans la loi actuelle. En effet, la loi d'organisation militaire prescrit, à cet égard, aux cantons, des devoirs[1] que beaucoup de ces derniers remplissent fidèlement. Rien n'est plus aisé d'ailleurs que de créer dans celles des administrations militaires cantonales qui n'en possèdent pas un fonds destiné à ce but, dont on usera avec largeur mais aussi avec discernement.

C'est donc une erreur complète de croire que la loi de 1875 a négligé ce point de vue. Le projet de 1895 se bornait à introduire en cette affaire la participation de la Confédération, mesure inutile et fâcheuse destinée à faire au pouvoir central une sorte de réclame aux dépens des cantons et, disons-le, aux dépens de son propre prestige. Il suffira d'attirer l'attention des autorités cantonales sur les obligations créées

[1] L'art. 234 est ainsi conçu :

« Les cantons sont tenus de secourir d'une manière suffisante et de munir de » conseillers et de protecteurs les familles des hommes appelés sous les dra- » peaux, qui tomberaient dans le besoin par suite de l'absence de leurs chefs. »

Ce fait a déjà été relevé dans le *Journal de Genève* du 8 novembre 1895 par un correspondant anonyme.

par la loi, pour que celles qui pourraient avoir mis en oubli la dernière parole de Winkelried se souviennent de leurs devoirs envers leurs ressortissants [1].

Colonel Camille FAVRE.

(Suite au prochain numéro.)

Etude en vue d'une nouvelle organisation de l'instruction de l'infanterie.

L'instruction actuelle de l'infanterie ne saurait être considérée comme suffisante. Ceci est pour chacun un fait indéniable ; peu de rapports d'inspection ne se prononcent pas dans ce sens.

Dans l'examen de la manière dont l'instruction de l'infanterie peut être améliorée, il y a lieu de considérer : I. l'instruction des recrues ; II. l'instruction spéciale des cadres ; III. l'instruction des troupes.

I. *Instruction des recrues.*

Quelle que soit leur condition civile, les citoyens suisses aptes à servir doivent encore apprendre le métier militaire. Au moment du danger, les connaissances militaires doivent primer ; du plus ou moins grand développement qui leur a été donné dans la masse de l'armée dépend l'existence de l'Etat et peut-être, pendant un siècle, le bien-être matériel de ses citoyens. Ce motif est suffisant pour nécessiter en temps de paix un enseignement du métier des armes aussi consciencieux que celui de n'importe quelle autre profession.

En 45 jours, durée actuelle du temps d'instruction du fantassin, on ne peut prétendre lui donner qu'une instruction superficielle et non cette éducation militaire solide qui seule fait d'un homme armé un soldat, et seule, en pliant systématiquement l'individu à une stricte discipline, permet qu'après des années peut-être il pourra, dès le premier signal du danger, fournir utilement les services que l'on attend de lui.

La superficialité de l'instruction actuelle se manifeste surtout en ce que les choses apprises ne demeurent pas dans la mémoire et

[1] Nous envisagerons, dans le prochain numéro, la révision de la loi organique en insistant sur les questions qui intéressent plus particulièrement l'infanterie.

ne peuvent être considérées comme définitivement acquises. En conséquence, l'homme hésite et souvent remplit mal ses obligations dans les tâches qu'il doit accomplir isolé (dans le service intérieur et le service de garde, le service de sûreté, le combat); même dans sa subdivision, il n'est pas rare qu'il exécute imparfaitement les commandements ou les ordres qui lui sont donnés.

Cette instruction insuffisante de l'homme nuit à l'emploi de la troupe devant l'ennemi, emploi qui exige plus d'efforts encore et implique plus de privations qu'en service de paix.

Les Etats voisins consacrent au moins deux ans à la première instruction militaire de leur jeunesse. Or notre jeunesse n'est pas plus développée que la leur, ni physiquement ni intellectuellement; elle ne saurait donc en apprendre autant en moins de deux mois. Cependant, la mise sous les armes de notre peuple a précisément pour but de résister, cas échéant, à une attaque de nos voisins.

L'histoire de la guerre nous apprend toutefois que dans la défensive stratégique, une armée même plus faible par la qualité et le nombre peut affronter l'ennemi et sinon emporter un succès positif, du moins contenir l'envahisseur, de manière à traîner la guerre en longueur et à gagner ainsi du temps.

Aussi longtemps que notre politique de guerre se confine dans ce rôle de protection, nous pouvons considérer comme suffisant et répondant aux circonstances le système de milices avec durée de service réduite à un minimum. Cependant, celui-ci ne saurait être abaissé à tel point que l'emploi de la troupe devant l'ennemi en pût devenir douteux.

Si nous comparons la durée d'instruction de nos diverses armes avec ce qui se fait chez nos voisins, nous obtenons les rapports suivants (en admettant pour nos voisins le service de deux ans):

Infanterie	1 ½	mois : 24	mois	= 1 : 16
Cavalerie	3	» : 24	»	= 1 : 8
Artillerie et génie	2	» : 24	»	= 1 : 12

Si donc l'on admet, ce qui n'est pas contestable, qu'à un temps de service plus long correspond une meilleure instruction, l'infanterie de nos voisins est 16 fois meilleure que la nôtre, leur cavalerie 8 fois et leur artillerie 12 fois.

Ce qui frappe surtout, c'est que, comparativement, le degré d'instruction diffère, chez nous, suivant les armes, et que l'arme principale est la moins bien instruite. Les différences dans le temps

du service des diverses armes ne se justifient guère, pas plus politiquement que militairement. Au point de vue militaire, un examen impartial aboutira à cette conclusion que pour l'une comme pour les autres armes, pour chacune dans son genre, l'instruction rencontre des difficultés égales ; notamment le but à atteindre est toujours de faire du citoyen un soldat.

Le projet d'organisation du département fédéral du printemps 1895 tient compte de cette idée en proposant pour l'école de recrues d'infanterie l'augmentation à 60 jours, ce qui équivaut à la durée actuelle de l'école d'artillerie. Il nous paraît que l'on aurait pu même aller plus loin. Pour les recrues personnellement, la prolongation pendant quelques semaines de leur premier temps de service n'a pas d'importance. Abstraction faite de la question des frais, c'est moins la durée de l'école, prise en elle-même, que son organisation, en considération de l'époque de l'année et du cadre, qui soulève les plus grandes difficultés.

La prolongation, finalement reconnue comme nécessaire, est surtout aussi une question d'argent. Une recrue d'infanterie coûte par jour en moyenne, cadres, etc., compris, 3 francs. Un contingent annuel de 12 à 13 000 recrues d'infanterie coûte environ 40 000 francs par jour. Veut-on augmenter d'un million, par exemple, les sommes jusqu'ici consacrées à cette instruction ; cela permet une prolongation de service de 25 jours (ce qui représenterait 10 semaines d'école).

Toute chose a son prix. Qui veut un couteau modeste, bon marché, consacre à son achat 1 ou 2 fr., mais en risquant que ce couteau ne se casse au premier emploi un peu rude. Qui veut un instrument meilleur, permettant son emploi des années durant, ne regarde pas à y mettre 5 ou 10 francs ou davantage. L'armée, entre les mains du gouvernement, peut être comparée à cette arme ; le devoir de l'Etat est de ne reculer devant aucun sacrifice pour la maintenir autant que possible en bonne qualité.

Je prends comme point de départ de mon développement la durée de 60 jours prévue par le projet pour l'instruction des recrues.

A côté du temps consacré à l'apprentissage, il faut, dans toute profession, prendre aussi en considération le maître. Les Etats voisins, avec leurs cadres permanents, ont sur ce point encore la supériorité sur nous. Pour une armée aussi nombreuse que la nôtre, eu égard au chiffre de population, et dont les troupes ne sont appelées

sous les drapeaux que peu de semaines dans l'année, un cadre permanent complet serait une chimère. Après comme avant, nous devons nous efforcer de nous tirer d'affaire avec un fort petit nombre d'officiers de profession; ceux-ci représentent le personnel instructeur du cadre de milices; au surplus, ces paroles de Sénèque: « Docendo discimus » conservent aujourd'hui encore toute leur valeur, et plus strictement sera imposée au cadre de milices l'obligation d'instruire lui-même la troupe, meilleurs en seront les fruits.

L'école de recrues de sept semaines, huit avec le cours de cadres, présente aujourd'hui déjà des dificultés sérieuses pour l'organisation du cadre. Il faut donc, avec des écoles plus longues, trouver un autre système en ce qui concerne cette organisation, de manière à ce que les officiers et les sous-officiers n'aient pas à accomplir en une seule fois un service militaire de plus de deux mois.

Nous voulons essayer d'exposer un nouveau système d'organisation de l'instruction à donner aux recrues.

La durée d'instruction de 60 jours (9 semaines, jour d'entrée et le licenciement compris) sera répartie en deux cours séparés de 40 jours (6 semaines) et de 20 jours (3 semaines). Chaque cours a son organisation propre, son cadre à lui, son but particulier.

Le cours I est destiné avant tout à l'instruction de détail; il embrasse, d'une manière générale, les matières enseignées pendant la première période de nos écoles de recrues actuelles; mais il se terminera par des exercices de compagnies de plusieurs jours. L'organisation est pareille à l'organisation actuelle; les recrues sont mélangées sans tenir compte des cantons, ni des arrondissements de recrutement. Toutefois, on ne forme pas un bataillon complet, mais seulement une ou deux compagnies de 150 hommes environ. Les sous officiers et officiers nouvellement nommés et les premiers-lieutenants désignés pour le grade de capitaine composent le cadre de la compagnie. Le cours ne prévoyant qu'une ou deux compagnies et les exercices de bataillon n'entrant pas dans le programme, il n'est pas nécessaire d'avoir un état-major de bataillon.

Les cours I doivent avoir lieu en partie en hiver. Dès l'instant que les Etats voisins instruisent leurs recrues en hiver, — et certaines de leurs garnisons ne le cèdent en rien à ce que nous possédons, soit au point de vue de la simplicité des installations, soit au point de vue de la rigueur du climat, — nous devons pouvoir le faire. En logeant bien la troupe et en lui assurant une bonne subsistance, en

alternant en même temps d'une manière rationnelle le travail en plein air et le travail en chambre, dans des corridors ou autres lieux couverts, on peut certainement en hiver lui donner utilement l'instruction, d'autant plus que cette instruction est surtout individuelle. Toutefois cela n'est possible qu'à la condition que la caserne ne renferme pas plus de deux compagnies (300 hommes environ) et non 800 à 1000 hommes, comme c'est ordinairement le cas. De cette manière, on disposera, à côté des dortoirs, et pour le cas de mauvais temps, de locaux suffisants pour l'instruction théorique et les exercices de détail, la préparation au tir, la gymnastique, etc.

A côté de quelques inconvénients, les cours d'hiver auront aussi leurs avantages: Endurcissement de la jeunesse contre les effets des intempéries; possibilité pour la population agricole et pour celle qui dépend de l'industrie des étrangers de se décharger d'une partie de son service militaire pendant la saison morte; possibilité d'utiliser le terrain avoisinant la place d'armes pour le service en campagne, sans crainte de dommages aux cultures.

La plupart des divisions disposent de deux ou trois places d'armes, de telle façon que plusieurs cours peuvent être organisés simultanément. Chaque cours sera sous les ordres d'un officier supérieur du corps d'instruction, et chaque compagnie aura à sa tête un officier-instructeur assisté d'un ou deux aides. Si, dans une division, 10 à 12 compagnies de recrues doivent être formées, comme c'est actuellement le cas, on peut, avec deux cours simultanés, organiser le cours I en trois séries au maximum du mois de novembre au mois de mai.

Le cours II a pour but de terminer les exercices de tir et de parachever l'instruction tactique de la compagnie, en dernier lieu à l'aide d'exercices de bataillon. L'organisation du cours II doit en outre répondre à un but spécial, et nous devons insister sur ce point.

Actuellement la compagnie, cette unité la plus importante de l'infanterie, manque de cohésion. Chaque année elle reçoit une nouvelle classe d'âge composée de recrues instruites dans différentes écoles, ainsi que des sous-officiers nouvellement nommés; la classe d'âge la plus ancienne passe en landwehr. Mais la compagnie n'est réunie que tous les deux ans. La durée du cours de répétition est réduite et, pendant celui-ci, le moindre temps est consacré à l'instruction de détail. Il n'est donc pas possible pour le commandant de

compagnie de connaître ses hommes, même de noms, moins encore par leurs qualités. Il ne lui est de même pas possible de connaître à fond ses jeunes sous-officiers.

On ne saurait non plus contester que les plus anciens officiers et sous-officiers laissent souvent à désirer au point de vue de leurs capacités en matière militaire, cela précisément parce que pendant une longue suite d'années ils n'ont plus passé par une école un peu prolongée d'instruction pratique.

Ces deux faits : manque de cohésion dans l'unité (la compagnie) et connaissance insuffisante du service de la part d'une partie du cadre, constituent évidemment la raison pour laquelle nos cours de répétition ne donnent pas le résultat cherché. Ils expliquent pourquoi, en cas de danger, notre infanterie, d'une manière générale, n'atteindrait pas le degré désirable de qualités manœuvrières.

Nous voudrions, à l'aide d'une organisation adéquate du cours de recrues II, sinon écarter ces inconvénients, au moins chercher à les diminuer. Voilà comment.

Les recrues d'*un* arrondissement de bataillon ne seront plus réparties chaque année entre les quatre compagnies.

Toute une classe d'âge sera attribuée à *une* compagnie (une classe d'âge compte de 125 à 130 hommes par arrondissement de bataillon). Chaque compagnie est dès lors composée de trois classes d'âge ; elle reçoit des recrues chaque quatrième année. En arrêtant, par exemple, à l'année 1895 notre organisation, le bataillon serait formé comme suit :

	Compagnie			
	I	II	III	IV
Classes d'âge	1863	1864	1865	1866
»	1867	1868	1869	1870
»	1871	1872	1873	1874
»	1875.			

Cela signifie qu'en 1895 la classe d'âge de 1875 serait versée dans la Ire compagnie, laquelle verserait à la landwehr, au 31 décembre, la classe d'âge de 1863.

Dans le cours de recrues II, les recrues des divers cantons et arrondissements de recrutement ne seraient plus mélangées ; elles seraient organisées en conformité de leur incorporation ; les recrues de la première compagnie du bataillon 1 représenteraient *une* compagnie de recrues ; pour l'instruction des recrues et pour son pro-

pre développement on appellerait le cadre de la compagnie correspondante (bataillon 1/I). Les cadres appartenant à la plus ancienne classe d'âge et qui sont appelés à passer, à la fin de l'année, en landwehr, ne seraient naturellement pas appelés.

Les trois compagnies de recrues d'un régiment formeraient un bataillon de recrues; l'état-major du bataillon étant fourni par le régiment. Les compagnies de recrues carabiniers (le triage serait fait avant la fin du cours I), seraient attribuées à un bataillon de fusiliers ou bien les compagnies de recrues carabiniers de plusieurs divisions seraient formées en un bataillon de recrues.

Le personnel d'instruction (un officier instructeur supérieur par bataillon, un officier instructeur, éventuellement avec des adjoints par compagnie), aurait, dans le cours II, la même tâche que dans le cours I: direction de l'instruction donnée par les cadres aux recrues et développement des cadres.

Pour terminer de bonne heure les cours II, des cours simultanés devraient être organisés (2 bataillons à 3 compagnies sur une place d'armes ou mieux sur deux places d'armes séparées). Les quatre cours d'une division peuvent ainsi avoir lieu en deux séries de mai jusqu'en juillet. Il reste alors jusqu'à la reprise du cours I en novembre le temps suffisant:

a) Pour les cours de répétition auxquels la fin de l'été ou l'automne conviennent le mieux;

b) Pour les écoles d'aspirants officiers et sous-officiers qu'il est naturel de placer à la fin de la période des services.

Il n'est pas douteux que pour des cadres comme pour les recrues l'intérêt mis à l'instruction sera infiniment plus grand lorsqu'ils formeront une unité destinée à demeurer, au lieu de former une compagnie de recrues qui, à la fin du service, se disperse à tous les vents, pour ne plus jamais se reconstituer. Il est à prévoir aussi qu'on agirait avec plus de circonspection dans le choix des hommes proposés pour l'avancement.

En résumé, ce système d'une école de recrues prolongée et divisée en deux cours assurerait les avantages suivants:

1° Une instruction plus approfondie des recrues procurée par une durée plus longue du service.

2° Maintien dans le cours I des avantages résultant du mélange d'hommes de cantons différents et de l'instruction complémentaire

des caporaux et des chefs de section et de compagnie nouvellement nommés.

3° Possibilité, grâce à l'organisation du cours II qui permet de faire instruire les recrues de la compagnie effective par son propre cadre, de donner à cette compagnie plus de cohésion que jusqu'à ce jour. En même temps possibilité de rafraîchir militairement les cadres de compagnie en les appelant tous les quatre ans à un cours de recrues, et de les maintenir ainsi à la hauteur de leur tâche.

4° Possibilité, pour la plupart des jeunes miliciens, d'accomplir la moitié de leur école de recrues pendant une saison de l'année où il n'y a pas pour eux de lourd sacrifice matériel.

A remarquer encore que le passage du système actuel au nouveau pourrait se faire sans grandes formalités. Il suffirait d'établir les contrôles de corps, et lors du prochain cours de répétition de former les compagnies de leurs trois classes d'âge, de faire l'échange des insignes de compagnie, et d'inscrire dans les livrets de service la nouvelle incorporation.

Avant chaque cours, il devrait y avoir, comme à présent, un cours de cadres de huit jours.

II. *Instruction spéciale des cadres.*

Nous distinguons : la préparation en vue d'un grade à atteindre (écoles d'aspirants sous-officiers et officiers) et l'instruction complémentaire une fois le grade obtenu en vue d'un avancement ultérieur (écoles de recrues, centrales, etc.)

A. *Sous-officiers.* L'école actuelle de sous-officiers avec sa durée de quatre semaines ne répond qu'aux exigences les plus modestes. Cependant le sous-officier doit être instruit surtout dans le service pratique; il doit savoir diriger une escouade dans le service intérieur, et la conduire dans le service en campagne et au combat. Il est inutile de demander davantage de cette école de sous-officiers.

Les futurs aspirants sous-officiers seront mieux choisis et entreront à cette école mieux instruits qu'actuellement. La tâche à accomplir devrait pouvoir l'être d'une manière suffisante en cinq semaines environ, à condition que les écoles soient organisées de telle façon qu'elles disposent d'un personnel instructeur plus nombreux que ce n'est le cas aujourd'hui. Peut-être obtiendrait-on ce résultat en organisant deux écoles de sous-officiers successives par division.

Les classes d'instruction actuelles de 25 hommes et plus sont beaucoup trop nombreuses.

Au lieu d'être fixées au printemps, les écoles de sous-officiers devraient avoir lieu à la fin de l'automne. Les soldats désignés pour cette école pourraient être nommés appointés dans le cours de recrues II. Ils seraient nommés caporaux à la fin de l'école de sous-officiers, comme cela a lieu aujourd'hui, et seraient immédiatement appelés en cette qualité au cours de recrues I. Dans celui-ci le sous-officier recevrait son instruction complémentaire, il apprendrait le service pratique en instruisant les recrues.

Plus tard, chaque fois que sa compagnie recevrait des recrues, c'est-à-dire tous les quatre ans, il serait appelé à un cours de recrues II.

Cela lui arriverait en tout deux fois. La différence entre le système actuel et le système proposé pour le temps de service spécial au sous-officier serait la suivante :

Système actuel.			**Système proposé.**			
Ecole de sous-officiers	4 semaines			5 semaines		A l'âge de 21 ans environ
Ecole de recrues comme ss.-off. nouvellement nommé	8	»	Cours de recrues I	7	»	
			Plus tard : Cours de recrues II	4	»	de 22-25 ans
			Encore un cours de recrues II	4	»	de 26-29 ans
Total	12 semaines			20 semaines		

Cette instruction complémentaire est indispensable pour le sous-officier, s'il doit rester à la hauteur de sa tâche pendant tout son temps d'élite et plus tard encore. Comme compensation de ces exigences plus grandes, le sous-officier devrait obtenir une solde plus élevée.

B. *Officiers.* Actuellement l'officier est préparé à son grade: *a)* pendant l'école préparatoire d'officiers de 6 semaines; *b)* pendant l'école de tir de 4 semaines. En tout, 10 semaines.

On admet généralement que l'école d'aspirants est trop courte, l'école de tir trop longue. Un des inconvénients principaux du système est que les aspirants sont nommés au grade de lieutenant avant l'entrée à l'école de tir. Grâce à cela, les résultats de l'école de tir restent souvent au-dessous de ce que l'on en attendait; les élèves savent que cette école n'exerce aucune influence sur la suite de leur carrière militaire.

Les écoles de tir, dans leur organisation actuelle, avaient absolument leur raison d'être il y a vingt ans. Aujourd'hui, ce qu'on y enseigne, est devenu d'instruction commune à toute l'infanterie. Toutes les places d'armes de divisions possèdent, parfois dans de moindres proportions, des installations de tir analogues à celles en usage dans les écoles de tir. La connaissance des armes et la théorie du tir peut être enseignée dès lors dans les écoles d'aspirants-officiers ; pour la pratique du tir, notamment pour la *conduite du feu*, l'instruction peut être donnée dans ces mêmes écoles, cela surtout si les écoles d'aspirants sous-officiers sont combinées avec celles d'officiers.

« Les officiers font l'esprit de l'armée » (v. Ruchel.) On ne saurait jamais trop faire pour leur instruction. Si l'artillerie lui consacre quinze semaines, ce n'est certainement pas trop exiger que d'en demander douze pour les officiers de l'arme principale.

Les aspirants officiers devraient être choisis, suivant le système actuel, parmi les sous-officiers du cours de recrues I, ou, éventuellement, plus tard, parmi les sous-officiers du cours II, ou pendant les cours de répétition. L'époque de l'école devrait être fin été ou automne, c'est-à-dire dans les mois d'août à novembre ; si le rassemblement de division coïncide avec l'école, un congé interromprait celle-ci, de manière à ce que les élèves puissent prendre part aux manœuvres avec leur bataillon ; l'école serait ensuite prolongée afin d'atteindre la durée normale.

Quelques semaines après l'ouverture de l'école, commence, sur la même place d'armes, l'école d'aspirants sous-officiers, pour laquelle les élèves officiers, déjà suffisamment préparés, peuvent, pendant quelques heures par jour, servir de cadres (chefs de groupes, de sections, etc.). Si les aspirants peuvent avoir l'occasion d'instruire et de commander des troupes véritables, leur instruction pratique en serait certainement améliorée d'une façon sensible.

Les officiers complètent leur instruction :

a) De suite après leur nomination à l'école de recrues, au cours I. Puis, dans le cours II, où ils sont appelés avec le cadre de leur compagnie tous les quatre ans (la première fois comme lieutenant, la seconde et la troisième, suivant toute probabilité, comme premier lieutenant ; pour qui avance, un ou deux cours seraient passés comme capitaine et de même comme major) ;

b) A l'école centrale.

Comme actuellement, l'école centrale I doit être rendue obligatoire pour tout premier lieutenant qui veut avancer et l'école centrale II pour tout capitaine dans le même cas. Vu la méthode intensive du premier enseignement et plus tard le supplément d'instruction pratique de l'officier, les écoles centrales I et II d'une durée de six semaines peuvent être considérées comme tout à fait suffisantes.

Les élèves des écoles centrales passeraient quelques jours à l'école de tir, transformée en champ d'essais pour armes à feu portatives, afin de s'y orienter sur les innovations en matière de tir.

Il est désirable de fixer une division rigoureuse du plan d'instruction qui doit être suivi dans les diverses écoles (école d'aspirants, école centrale I, école centrale II, etc.), de manière à ne pas répéter dans une école postérieure le programme des écoles précédentes. Le but principal à viser est de faire des élèves de l'école d'aspirants des chefs de section, des élèves de l'école centrale I des commandants de compagnies, des élèves de l'école centrale II des commandants de bataillon.

Comparé au système actuel, le temps de service des officiers serait le suivant :

a) Pour officiers qui n'avancent que jusqu'au grade de *premier lieutenant :*

Système actuel.			**Système proposé.**			
Ecole préparatoire	6 semaines			12 semaines		
» de tir	4	»				
» de recrues	8	»	Cours de recrues	I 7	»	à 22 ans environ
			»	II 4	»	de 23-26 ans env.
			»	II 4	»	de 27-30 ans env.
			»	II 4	»	de 31-34 ans env.
Total	18 semaines			31 semaines		

b) Pour *capitaines :*

Ecole préparatoire	6 semaines			12 semaines		
» de tir	4	»				
» de recrues	8	»	Cours de recrues	I 7	»	à 22 ans environ
			»	II 4	»	de 23-26 ans env.
			»	II 4	»	de 27-30 ans env.
» centrale I	6	»	Ecole centrale	I 6	»	
» de recrues comme chefs de compag^ie	8	»	Cours de recrues	I 7	»	à 30 ans environ
			»	II 4	»	de 31-34 ans env.
			»	II 4	»	de 35-38 ans env.
» centrale II	6	»	Ecole centrale	II 6	»	
Total	38 semaines			54 semaines		

Le système que nous venons de développer pour l'instruction entraîne un sacrifice de temps considérable (pour les sous-officiers et officiers il exige une fois et demi le temps prévu dans le système actuel), mais il donnera la garantie que nos troupes seront conduites par des cadres toujours à la hauteur de leur tâche, même sans préparation particulière.

III. *L'instruction des troupes.*

Nous n'entendons pas discuter en long et en large le pour et le contre des cours de répétition annuels. Nous tenons pour préférable d'exercer la troupe chaque année. L'expérience établit que pour une unité bien encadrée peu de jours suffisent pour la reprendre en mains. La troupe sera mieux prête pour la guerre si elle est appelée toutes les années pendant un temps plus court à répéter ce qu'elle a appris, que si elle ne le fait que tous les deux ans, même pendant un service plus long.

Dans notre opinion, l'organisation suivante devrait être introduite: une année (1re, 3me, 5me, 7me, 9me, 11me années), il y aurait un cours de répétition de 8 jours pour bataillon, avec exercices de tir individuel; l'autre année (2me, 4me, 6me, 8me, 10me, 12me années), il y aurait un cours de répétition de 16 jours en unités plus fortes, avec exercices de tir de combat; la 2me année, par exemple, il y aurait un cours de régiment, la 4me un cours de division, la 6me un cours de brigade, la 8me un cours de division, la 10me un cours de régiment, la 12me un cours de division.

Avec ce système les exercices de tir obligatoire et les inspections d'armes pourraient disparaître.

Si, une année, dans le bataillon, on limite le programme au service de détail, au tir, ainsi qu'au service de campagne et de combat de la compagnie, on peut, l'année suivante, après peu de jours déjà, se livrer aux exercices en unités plus grandes. Tous les quatre ans aussi, les seize jours suffiraient pour des exercices de corps d'armée.

Grâce à l'instruction plus intensive des cadres, il pourra être fait abstraction des cours préliminaires de cadres de quelque durée. Les opinions sont partagées sur l'utilité de ceux-ci. Beaucoup estiment que ceux qui réclament des cours de cadres se délivrent par là un certificat d'insuffisance. Ils ne s'estiment pas capables d'accomplir

leur tâche sans une préparation précédant immédiatement le service. D'autres craignent, non sans raison peut-être, que si la loi introduit les cours de cadres, l'activité individuelle n'en soit ralentie et que chacun se repose sur la préparation officielle du cours de cadres. En revanche, chaque cours de répétition exige une certaine préparation en vue de son organisation, du logement, des subsistances, et surtout en vue de l'instruction. A cet effet, la convocation du cadre précédant de peu de jours la troupe se justifie.

Il faudrait que les états-majors entrassent au service trois jours avant la troupe, les officiers de compagnie deux jours et les sous-officiers un jour au moins, afin qu'on pût employer utilement le temps du cours de répétition dès la première heure. Pendant ces jours qui précèdent l'arrivée de la troupe, on peut, si besoin est, admettre la coopération du personnel d'instruction. Pendant les cours de répétition, les officiers de troupes doivent *seuls* être maîtres.

Intentionnellement, il n'a pas été question dans ce travail d'autres parties de l'instruction de l'infanterie: ainsi l'instruction préparatoire, instruction de la landwehr, du landsturm, etc. Cela nous aurait conduit trop loin. Nous aspirons spécialement à obtenir si possible une *infanterie d'élite* bien instruite et utilisable dans l'armée de campagne; car à l'heure du danger c'est à l'armée de campagne surtout qu'il appartiendra de sauver le pays de la honte et de la ruine. Une prolongation du service de recrues, un développement sensible dans l'instruction des cadres pendant leur passage dans l'élite, et des exercices annuels des troupes d'élite permettraient d'atteindre le but.

En outre, les officiers, les sous-officiers et les soldats qui auront parcouru la série des services énumérés ci-dessus et qui passeront en landwehr et dans le landsturm, seront en état encore de remplir les exigences que l'on doit pouvoir imposer à des troupes territoriales.

En mai 1895. P. Isler, colonel.

Les colonnes de parc actuelles et futures.

L'organisation actuelle des colonnes de parc et de leur commandement répond-elle aux formations de corps d'armée ? Assure-t-elle un ravitaillement rapide de toutes les troupes du corps d'armée ? Quelles sont éventuellement les modifications à apporter à leurs formations actuelles.

Le renouvellement des munitions en temps opportun est une question vitale.
(LE PRINCE DE HOHENLOHE)

INTRODUCTION

§ 1. — Pendant les vingt années qu'a duré la loi fédérale d'organisation militaire de 1874, les colonnes de parc ont subi diverses modifications sur lesquelles il est utile de jeter un coup d'œil.

La loi de 1874, si remarquable à beaucoup d'égards, avait eu pour principal but, non de grossir autant que possible le nombre de fusils, de sabres et de bouches à feu de l'armée

SOURCES

Le prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen, *Lettres militaires*, *Lettres sur l'artillerie*, 4me édition, trad. par E. Jæglé. Paris, 1886.

Le colonel Langlois, *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes*. Paris, 1892, 2 vol.

A. About, capitaine d'artillerie, *Lariboisière*. Paris, 1889.

P. Ploix, chef d'escadron d'artillerie, *Le service à l'arrière dans l'artillerie en temps de guerre*. Paris, 1884.

Aide-mémoire (français) de l'officier d'état-major en campagne. Paris, 1890.

Instruction (française) sur le remplacement des munitions en campagne. Paris, 1890.

« Revue d'artillerie », novembre 1890, *Considérations générales sur la marche des parcs d'artillerie et sur le ravitaillement des armées en munitions d'artillerie.*

« Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie », 1893, *Die Neuordnung der Schweizerischen Artillerie.*

Ibid. 1892. Hauptmann Habicht, *Zur Frage des Munitionsersatzes.*

« Revue militaire suisse », 1892, Manuel, major d'artillerie, *L'approvisionnement en munitions du corps d'armée.*

Ibid., 1894, *Réorganisation militaire.*

suisse, mais de constituer cette armée en un grand corps, moins imposant par sa masse que par son organisation parfaite jusque dans ses moindres détails.

Le regretté général Herzog, en particulier, instruit mieux que tout autre des défectuosités de notre ancienne organisation cantonaliste, et profitant des expériences faites par les belligérants de 1870, n'avait pas cherché seulement à donner à l'artillerie une instruction tactique et un armement suffisants :

Les difficultés du ravitaillement en munitions l'avaient convaincu de la nécessité d'adjoindre à l'armée d'opérations, à l'élite, des troupes d'élite également, destinées au service du ravitaillement en munitions, chevaux de trait et artilleurs.

§ 2. — Dans l'organisation militaire de 1874, la division d'armée, unité stratégique et tactique, est constituée de manière à faire campagne elle seule, sans le secours de troupes prises en dehors d'elle.

Aussi a-t-elle non seulement son infanterie, sa cavalerie, son artillerie et son génie complets, non seulement ses services auxiliaires : ambulances, troupes d'administration et équipages du train, mais encore ses colonnes de parc et même son parc de dépôt.

Dans les armées des principales puissances européennes, il n'en était pas de même ; tout le service du ravitaillement en hommes, chevaux et munitions appartenait au corps d'armée, unité purement stratégique.

§ 3. — Notre organisation semblait avoir de grands avantages, et répondre à la nature spéciale, au but particulier de l'armée suisse.

Elle permettait à chaque division d'opérer pour son compte et mettait dans la main du commandant de celle-ci tous les services auxiliaires : *La division était une petite armée.*

Mais cette indépendance était plus factice que réelle ; loin de répondre véritablement au but définitif de notre organisation, loin de permettre à nos divisions de se porter rapidement d'un front de défense à l'autre, elle alourdissait celles-ci de la charge énorme de tous les services auxiliaires, aux grands dépens de leur mobilité.

Compréhensible à la rigueur pour une armée organisée aussi en vue de l'envahissement de territoires étrangers, cette or-

ganisation avait moins de raisons d'être pour nos milices, destinées à ne jamais s'éloigner de leur base d'opérations.

L'état-major de la division n'avait pas seulement à coordonner l'action des troupes combattantes, mais encore à veiller aux opérations complexes des troupes de seconde ligne ; il était surchargé d'une foule d'attributions ressortissant ailleurs aux états-majors de corps d'armée et même de l'état-major d'armée : Ainsi les ravitaillements en munitions lui incombaient ; dans les autres pays ce service appartient au corps d'armée, non à la division.

La division, dans l'organisation de 1874, avait donc un *parc de division*.

§ 4. — Rappelons brièvement la composition de celui-ci. Le parc de division, d'après la loi de 1874, est formé : 1° d'un état-major ; 2° de deux colonnes A et B d'élite, de composition presque identique.

Chaque colonne comprend deux sections :

La première section est purement section de munitions d'infanterie.

La deuxième section est à la fois section de munitions et de matériel d'artillerie et section de munitions de cavalerie.

Enfin elle traîne des chariots d'outils, etc.

II

§ 5. — Le parc de division est donc un peu un « tout-y-va » ; il est chargé de tâches assurément fort dissemblables.

§ 6. — Le ravitaillement — en munitions et chevaux de trait pour l'infanterie et l'artillerie — et en hommes pour l'artillerie, eût dû constituer sa seule tâche ; au lieu de cela, en 1874, on veut exiger des canonniers de parc qu'ils sachent à la fois : manier le fusil et remplir la tâche dévolue ailleurs à une escorte d'infanterie, — servir aux pièces de l'artillerie de campagne, — enfin, (en théorie tout au moins), exécuter les réparations urgentes au matériel de l'artillerie, et dans ce dernier but la loi dit qu'ils seront recrutés parmi les serruriers, mécaniciens et autres ouvriers d'industrie sur fer et bois, etc. ; — des soldats du train, on exige qu'ils sachent à la fois monter à cheval comme leurs camarades des batteries attelées et conduire du siège. — En huit semaines d'école de

recrues, les hommes devraient être formés à ces divers services : il en est résulté souvent que l'instruction laissait beaucoup à désirer sous tous les rapports : pour les canonniers, la connaissance du service de sûreté était forcément rudimentaire (dans certaines écoles de recrues on y consacrait par exemple trois après-midi par semaine, pendant quatre semaines) ; celle du service à la pièce, incomplète ; — et pour les soldats du train, l'équitation devait forcément aussi être instruite aux dépens de la conduite du siège. (Or un quart de ces soldats du train, en service actif, conduit du siège.)

Cette organisation, il faut le reconnaître, était bâtarde et, en voulant donner aux colonnes de parc trop de tâches diverses, on risquait de ne la voir atteindre aucun de ses buts, négliger l'un pour l'autre, et surtout sacrifier, dans l'instruction, l'utile à l'intéressant.

Cette éventualité s'est réalisée : Depuis nombre d'années le programme des écoles de recrues de parc s'est identifié de plus en plus avec celui des écoles des batteries attelées ; chacun sait qu'on en est même venu, escomptant la suppression des colonnes de parc dans la future organisation de l'armée, à donner une instruction identique à ces deux parties de l'artillerie de campagne. La loi de 1874 est donc lettre morte sur ce point : virtuellement les colonnes de parc n'existent plus... mais n'ont point été remplacées !

Cet état de choses ne saurait se prolonger sans danger ; le service important auquel les colonnes de parc avaient été destinées ne peut être négligé. Depuis trois ans *aucune* recrue n'a été incorporée dans les colonnes de parc (voir rapport du Département militaire fédéral 1894) ; tandis que les batteries attelées comptent beaucoup de lieutenants surnuméraires, les cadres des colonnes de parc sont généralement insuffisants — et parfois de moins bonne qualité [1].

De plus, les soldats du train de parc sont presque exclusivement instruits dans la conduite des voitures d'artillerie, tandis que la plupart seraient fort empruntés à mener un char de munitions d'infanterie.

[1] Ces lignes, ainsi que tout cet Essai, ont été écrits quelques mois avant l'importante votation du 3 novembre dernier. Les considérations auxquelles l'auteur s'est permis de se livrer paraîtront peut-être inexactes et dépourvues d'actualité. Cependant il n'a pas cru devoir changer sa manière de voir.

Or ce n'est pas à la mobilisation ou en campagne que ces lacunes pourront être comblées.

Il semble donc important d'étudier si l'organisation du service des ravitaillements en munitions est défectueuse et doit être modifiée, et quelles doivent être ces modifications.

§ 7. — L'utilité de ce travail paraît ainsi démontrée, et le plan en est tout tracé.

En premier lieu, nous considérerons dans ses détails l'organisation du parc dans la loi de 1874, avec les modifications résultant des arrêtés et ordonnances plus récents.

Puis, nous inspirant de quelques-unes des expériences faites dans les dernières campagnes européennes, nous essaierons de dire quelles modifications semblent nécessaires.

PREMIÈRE PARTIE

Les colonnes de parc d'après l'organisation militaire du 13 novembre 1874.

§ 8. — Loi org. Art. 7. Le parc fait partie de l'artillerie.

Art. 8. La colonne de parc en constitue l'unité tactique.

Art. 28. La *Confédération* forme et entretient 16 colonnes d'élite et 8 de landwehr.

Art. 35. Une partie des canonniers et soldats du train des batteries de campagne, à leur passage en landwehr, sont incorporés dans les colonnes de parc de landwehr.

Art. 51, 56. Deux colonnes de parc, sous le commandement d'un major, forment le *parc de division*. Celui-ci est attaché à la brigade d'artillerie de la division.

Art. 113. L'instruction des recrues du parc dure 55 jours.

Art. 114. Les cours de répétition durent 16 jours, et ont lieu tous les deux ans.

Art. 170. Chaque artilleur du parc, armé du Peabody, est muni de 40 cartouches.

La loi ne prévoit pas de troupes spécialement affectées au service des parcs de dépôt.

(Elle parle seulement d'une *réserve d'artillerie* formée des corps de troupes d'artillerie qui sont placés directement sous les ordres du commandant en chef d'armée, art. 51.)

Art. 162, 168, etc. Les colonnes de parc ont un équipement de corps (composé de leur matériel avec la munition réglementaire prescrite, les effets et outils réglementaires, l'équipement des chevaux, etc.) déposé sur le territoire de la division, mais placé directement à la disposition et sous l'administration de la Confédération, formé par celle-ci avec son matériel.

Art. 173. Leur munition est conservée en dépôt par la Confédération.

Art. 177. Il est procédé chaque année à une inspection du matériel de guerre du parc.

Cette inspection est faite :

Pour la colonne de parc, par son capitaine ;

Pour le parc de division, par le commandant du parc de division avec les commandants des colonnes de parc.

Art. 178. L'inspection s'étend à tout le matériel de guerre attaché au parc de division et qui est déposé dans les magasins.

La loi règle l'effectif des colonnes de parc en hommes, voitures et chevaux à ses tableaux VII et XVIII, auxquels nous renvoyons.

D'après le tableau XXVII, l'état-major du parc d'une division d'armée se composait du commandant, major (2 chevaux), de son adjudant (2 chevaux), capitaine ou lieutenant et d'un secrétaire d'état-major.

§ 9. — Le parc de division comprend les deux colonnes A et B.

Le matériel comprend :

a) Le *premier échelon de munitions* d'artillerie, cavalerie, infanterie.

13 voitures à munitions d'infanterie, 12 caissons d'artillerie ; l'une des colonnes (col. B.) a une voiture à munitions de cavalerie ;

b) Le *matériel de remplacement et de supplément* pour infanterie, génie, artillerie : 2 chariots de pionniers d'infanterie et la colonne A, 1 chariot à outils de pionniers, 1 chariot d'artificiers, 3 pièces de rechange ;

c) Le *matériel de réparation :* 1 forge de campagne de parc, 1 chariot de parc ;

d) La *réserve des colonnes :* 2 chars à approvisionnements, 1 fourgon. Ce matériel est réparti, dans chaque colonne, à deux sections.

La première section est une véritable section de munitions d'infanterie, avec 13 demi-caissons, soit 1 par bataillon, et 2 chars d'approvisionnement. — 28 chevaux de trait avec le personnel nécessaire.

La seconde section est tout d'abord section de munitions d'artillerie : 12 caissons d'artillerie (numéros pairs), 3 pièces de rechange ; puis, dans les colonnes B, elle traîne un char à munitions de cavalerie ; enfin, elle est la seule section de parc proprement dite, car c'est dans cette section que sont réunis la forge de campagne du parc, le chariot de parc, les deux chariots de pionniers et, dans la colonne A (numéros impairs), les chariots d'artificiers et à outils de pionniers, le fourgon et 2 chars à approvisionnements.

§ 10. — *Cette constitution hybride était une faute ; elle était contraire au principe de la spécialisation* qui doit être l'un des fondements de notre organisation.

Donner à une seule section d'une colonne de parc les tâches, à la fois : 1° d'une section de munitions des troupes montées ; 2° d'une réserve des batteries, et même, 3° au besoin, d'une demi-batterie ; 4° d'une section de « parc », c'est-à-dire d'un véritable atelier de réparations mobile ; 5° d'un dépôt d'outils et de matériel, etc., etc., c'était annihiler cette section en l'empêchant de se consacrer utilement à une tâche spéciale.

C'est dire que, tandis que la première section ne peut subir de modifications importantes, la deuxième section, au contraire, ne peut subsister dans sa composition actuelle. Ce que seront ces modifications, nous le verrons plus tard.

Proportionnellement à son nombre de chevaux de trait (90), triple de celui de la première section, la seconde, dans sa composition actuelle, devait comprendre un personnel également triple.

§ 11. — La landwehr de huit parcs de division formait en outre huit colonnes destinées au ravitaillement des troupes de landwehr.

§ 12. — Ainsi composés, les parcs de division furent instruits dans des écoles de recrues spéciales, durant (nous l'a-

vons déjà vu) 55 jours, comme celles des batteries attelées ; mais leurs exercices de tir étaient moins nombreux ; un certain nombre de journées consacrées, dans les écoles de recrues de batteries, à l'école de batterie et au tir, étaient employées ici à l'instruction du service de sûreté en marche, etc.

Mais dès 1890 déjà, on en était venu à considérer comme une nécessité l'augmentation de l'artillerie de campagne.

Cette augmentation pouvait se faire sans grandes dépenses : n'avait-on pas sous la main, dans chaque division, le personnel et le matériel des colonnes de parc ?

La condamnation du parc d'élite fut rapidement prononcée. La loi sur l'organisation militaire constituait bien un obstacle ; on ne pouvait supprimer les colonnes de parc d'un trait de plume, sans illégalité. Mais au moins pouvait-on, suivant une pratique constante du Département militaire, préparer cette suppression de telle manière qu'au moment où les Chambres la voteraient, les colonnes de parc auraient déjà cessé d'exister en fait sinon en droit.

Sitôt dit sitôt fait.

Peu à peu toute différence disparut dans l'instruction des colonnes de parc et des batteries attelées.

Lors de l'adoption du nouveau fusil d'infanterie, modèle 1889, il fut question un moment de doter les canonniers de parc du Vetterli, le Peabody étant décidément un peu « vieux jeu ». Mais cette idée fut bientôt abandonnée ; les canonniers demeurèrent porteurs du Peabody,... quittes à ne pas s'en servir ; dans ces dernières années les colonnes de parc, à l'entrée au cours de répétition, laissaient le fusil au râtelier, chaque colonne formant en fait une simple batterie attelée.

§ 13. — L'ordonnance du Conseil fédéral du 10 novembre 1891, créant quatre corps d'armée, fit faire un premier pas à la transformation du parc d'élite.

Les seize colonnes de parc d'élite, jusqu'alors réunies en huit parcs de division, furent scindées, comme on le sait, en quatre parcs de corps et quatre parcs divisionnaires ; les premiers, formés chacun de deux colonnes A (numéros pairs), les secondes, de deux colonnes B (numéros impairs). La composition des états-majors restait la même. Ainsi le parc de corps du 1er corps d'armée, sous le commandement d'un major, comprenait les colonnes 2 et 4 (traînant les demi-caissons de cavalerie).

Le parc divisionnaire du même Ier corps d'armée, également commandé par un major, était formé des colonnes 1 et 3 (avec chariots à outils de pionniers et chariots d'artificiers). La division n'avait donc plus qu'une colonne de parc, et encore cette colonne n'en dépendait-elle que de nom, puisque le commandant du parc divisionnaire ne relevait, lui, que du chef de l'artillerie du corps.

Cette mesure transitoire avait, entre autres, pour but, d'alléger les divisions, en faisant rentrer une partie du parc dans les institutions de corps ; puis de décomposer le parc en deux échelons : le premier formé du parc divisionnaire, — le second du parc de corps (voir *Revue militaire suisse*, 1892, 17 juin, p. 272 et suiv. : « L'approvisionnement en munitions du corps d'armée, par le major Manuel ».)

Avantageuse à ce point de vue, cette répartition des colonnes de parc avait cependant un défaut capital : le parc divisionnaire, ainsi que nous l'avons vu, n'était ni une institution de corps proprement dite, puisque chaque colonne divisionnaire devait recevoir ses ordres (de l'état-major) de la division, — ni une unité endivisionnée, attendu que le major commandant du parc divisionnaire ne dépendait que du chef de l'artillerie du corps d'armée.

Il y avait dans ce dualisme un germe de conflits et de tiraillements fâcheux. (Quant au fonctionnement des colonnes de parc, il a été et demeure réglé par une nouvelle « instruction sur le ravitaillement des munitions », du 9 décembre 1893 (voir *Revue militaire suisse* du 15 septembre 1894, p. 472). Celle-ci dispose, entre autres, que le parc de *Corps d'armée* ravitaille directement les troupes en *explosifs.)*

§ 14. — Aussi un grand progrès a-t-il été apporté par l'ordonnance de décembre 1894 (voir *Revue militaire suisse* du 15 janvier 1895), remplaçant l'ordonnance provisoire du 10 novembre 1891.

A son article premier, cette ordonnance dit que : « Outre » l'état-major du corps et les deux divisions, le corps d'armée » comprend : ...le parc de corps composé d'un état-major et » de quatre colonnes de parc,... etc. »

Les parcs de division et colonnes de parc divisionnaires ont donc disparu.

Cette dernière modification était désirée de chacun ; mais

des esprits chagrins se sont demandés jusqu'à quel point il est légal d'abroger certaines dispositions importantes de la loi d'organisation militaire, d'une manière détournée, par simple ordonnance du Conseil fédéral, alors que ces abrogations ne sont nullement une conséquence *nécessaire* de la création des corps d'armée ?

Quoi qu'il en soit, le groupement des quatre colonnes en parc de *corps* sous un seul commandement, marque un nouveau et grand progrès :

Le ravitaillement des munitions est une compétence toute naturelle des états-majors de corps d'armée, et d'armée. Ceux-ci, et en particulier les chefs de l'artillerie du corps et de l'armée, sont infiniment mieux placés que les commandants de division pour faire produire aux colonnes de munitions leur maximum d'utilité et à même de connaître les besoins présents et futurs des divers corps de troupes.

De plus, cette dernière transformation a eu l'avantage de supprimer un état-major sur deux.

SECONDE PARTIE

Le service du parc dans quelques armées étrangères.

§ 15. — Le ravitaillement en munitions est d'une nécessité croissante depuis les guerres du premier Empire.

De nombreux ouvrages sur les campagnes de Napoléon nous en démontrent déjà l'importance et les difficultés.

L'un des plus intéressants est la brochure d'Abaut sur Lariboisière (1759-1812), commandant en chef de l'artillerie des armées d'Espagne, d'Allemagne et de Russie, premier inspecteur de l'artillerie.

Cet officier général, l'un des plus habiles organisateurs des armées de Napoléon, malgré toute son expérience de « directeur des parcs », se plaignait cependant de sa tâche essentiellement ingrate, « besogne difficile, qui demande beaucoup de soins ».

Il avait, en effet, à reconstituer déjà après les campagnes menées par les troupes de la République, « des équipages d'artillerie solides et en état de résister à plusieurs campa-

gnes » ; campagnes lointaines, sans nos communications rapides avec le territoire national, mais avec des effectifs déjà considérables ; dans certaines de ces guerres surtout, les engagements fréquents et prolongés rendaient la tâche des parcs très pénible.

Ainsi Lariboisière, directeur des parcs de l'armée du Rhin, sous Jourdan, en 1799, écrivait au directeur des arsenaux de Strasbourg : « La rapidité des mouvements de l'armée me fait craindre que nous ne puissions lui fournir des munitions, si elle vient à avoir plusieurs affaires consécutives. Vous sentez qu'il serait fort imprudent de compter sur les convois que nous serons obligés de faire venir de 40 lieues loin » ; et le 5 germinal (an VII), quinze jours plus tard : « Voilà trois jours consécutifs, mon cher camarade, que l'armée se bat depuis le matin jusqu'au soir. *La consommation des munitions est effrayante ;* bientôt nous aurons épuisé toutes celles qui étaient enfermées dans nos dépôts » ; etc. — Chef de l'artillerie de Masséna, Lariboisière tirait parti des ressources qu'il trouvait sur le théâtre des opérations. Installé en août 1799 à Lenzbourg avec le parc d'artillerie : « Vous conviendrez, écrit-il au directeur de Strasbourg, que je vous ai laissé assez de tranquillité pour les munitions. Cependant on n'a cessé de batailler. On a fait des consommations prodigieuses en tous genres, mais j'ai cherché à tirer parti des ressources de l'arsenal de Zurich... Actuellement nous allons vivre aux dépens des arsenaux de Lucerne, Berne et Soleure. »

Cette possibilité, nos armées ne l'ont plus, grâce à la diversité des armements modernes.

« Savez-vous, écrit-il quelque temps après, que notre armée a 189 bouches à feu dans la ligne de bataille, non compris le camp retranché de Bâle, ni les pièces qui sont placées en réserve dans nos parcs. Je suis vraiment effrayé quand je songe aux moyens d'approvisionner et d'entretenir une armée aussi nombreuse ».

En 1809, avant la bataille de Wagram, le dépôt de l'arsenal d'Allemagne ne comprenait pas moins de 40 000 coups pour une artillerie de 400 canons et 2 000 000 de cartouches. L'on peut se figurer la difficulté du ravitaillement en munitions de cette puissante artillerie en pays ennemi.

Quant à l'artillerie de la « Grande Armée » de 1812, elle devait comprendre 1000 canons, 3000 caissons, 6 équipages de

pont et un grand parc de 3000 voitures. Les approvisionnements, de 1000 coups par pièce, devaient être réunis, en prévision de la campagne de Russie, à la frontière orientale de la Prusse.

« On a de la peine aujourd'hui à s'imaginer combien il était difficile, avec les moyens de transport dont on disposait en 1812, de conduire sur la frontière de Russie l'immense matériel que Napoléon voulait y réunir », dit le biographe de Laribboisière.

« Les équipages des divers corps d'armée avaient dû être formés un peu partout, en Saxe, en Italie, en Bavière, sur le Rhin. Il fallait réunir chacun d'eux en un point où le corps d'armée pourrait le prendre et l'amener à la suite.

» Le grand parc, organisé à Mayence, avait à traverser toute l'Allemagne.

» Les équipages de pont évaient été construits à Dantzig, mais les pontonniers et les attelages devaient venir de Strasbourg.

» Les parcs de siège étaient préparés en partie dans les parcs de la Vistule, mais il fallait les compléter avec des voitures tirées des arsenaux du Rhin ».

Aux difficultés de l'organisation venaient s'ajouter celles d'une campagne lointaine, sous le climat le plus rude. Ainsi le ravitaillement en chevaux était presque impossible; dès le début de la campagne déjà, les attelages, éprouvés par la mauvaise nourriture, les nuits froides et pluvieuses, périrent en grand nombre. « L'artillerie abandonnait sur les routes des caissons et des canons.

» On fut obligé d'employer des bœufs pour trainer les voitures de parc, afin d'envoyer aux batteries tous les chevaux disponibles » ; les harnais manquaient. De plus, dès le début de la campagne, la consommation de munitions fut énorme. Mais grâce à l'activité et à l'énergie du service des ravitaillements de munitions, l'armée, jusqu'à la bataille de Smolensk, était amplement approvisionnée.

Cependant, peu à peu, les pertes de chevaux devinrent si considérables que, sans l'obstination de Napoléon, la Grande-Armée eût opéré sa retraite bien avant de pouvoir pénétrer dans Moscou.

Il est intéressant de constater que, pour mettre en ligne le plus de bouches à feu possible, on laissa une grande partie

des caissons en arrière, cela malgré le danger possible d'un manque de munitions, *parce que le service des parcs était bien organisé*. (Voir P. Ploix : Le service à l'arrière dans l'artillerie en temps de guerre ; p. 37).

« Les coffres de l'artillerie, après la bataille de la Moskowa, étaient à peu près vides. (Abaut, p. 87.)

» Les craintes que cette situation pouvait faire naître furent bien vite dissipées. Le grand parc avançait lentement mais sûrement. Le 8 septembre, il poussa quelques convois sur les derrières de l'armée. Le 9 (soit cinq jours avant l'entrée à Moscou), le général de Lariboisière annonçait l'arrivée prochaine de plus de 500 voitures portant 72 000 coups de canon et 5 000 000 de cartouches.

» Si l'état remis par Lariboisière, écrivait le major général, avait porté vingt mille coups de canon de moins, l'empereur se serait arrêté. »

Et pendant la désastreuse et légendaire retraite de la Grande Armée, en 1812, c'est l'artillerie (grâce aux efforts incessants des parcs qui lui fournissaient, aux prix de difficultés inouïes, des munitions et des attelages), qui tint tête à l'ennemi et permit aux débris des troupes françaises de regagner la frontière prussienne.

Pour se convaincre de ce fait capital, il suffit de consulter les historiens de cette campagne à jamais fameuse : Si la Grande Armée n'a pas subi un anéantissement complet, c'est en grande partie aux services rendus par les parcs qu'elle le doit. *(A suivre.)*

Le Grand-Condé et sa campagne de 1674.

(Avec une carte.)

Comme nous le disions dans notre livraison de décembre 1895, il nous semble instructif de revenir avec quelques détails sur la carrière de ce grand capitaine, d'après la belle publication que vient de publier son historiographe, le duc d'Aumale, qualifié au mieux et à tous égards pour une telle œuvre [1].

[1] **Histoire des princes de Condé pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par M. le duc d'Aumale, de l'Académie française. Tome septième. Paris, Calman-Lévy, 1896. Un vol. in-8° de 784 pages, avec deux portraits en héliogravure et 4 cartes. Prix : 7 fr. 50.**

Rappelons que Louis II de Bourbon, quatrième prince de Condé, doté du commandement en chef à 22 ans, comme prince de sang royal, débuta par la brillante victoire de Rocroy (19 mai 1643) sur les Espagnols de Mello, si hardie de manœuvre qu'elle passa d'abord pour n'être qu'un heureux coup de fortune et qu'elle fût peut-être restée comme telle dans l'histoire sans les exploits successifs qui en confirmèrent le mérite au point de vue de l'art du généralissime.

Moins de trois mois plus tard, 10 août 1643, la prise de Thionville, la meilleure place de la Moselle après Metz, ajoutait de nouveaux lauriers à ceux de Rocroy. Il en fut de même des victoires de Fribourg (6-8 août 1644) et de Nordlingen (3 août 1645), de concert avec Turenne; de la prise de Dunkerque (11 octobre 1646), de la belle bataille de Lens (20 août 1648) gagnée sur l'archiduc Léopold et qui, jointe aux succès de Turenne en Bavière et des Suédois en Bohême, amena, deux mois plus tard, la fameuse paix de Westphalie.

On sait aussi que le jeune vainqueur fut moins heureux quand des ressentiments de vanité blessée l'amenèrent à combattre, à côté des Espagnols, contre le gouvernement de son pays, et que son émule, Turenne, lui infligea, entr'autres, les défaites d'Etampes (4 mai 1652), du faubourg St-Antoine (2 juillet 1652), enfin de la décisive bataille des Dunes (14 juin 1658), où, à la vérité, les généraux espagnols don Juan et Caracena refusèrent obstinément de suivre les sages avis de Condé.

On sait de plus que toute cette fâcheuse ombre au tableau fut pleinement dissipée par la paix des Pyrénées (7 novembre 1659), qui stipula, en plusieurs articles, la rentrée en France du transcendant déserteur.

Condé ne rentra que peu à peu dans sa haute situation militaire; mais lorsque les affaires générales s'embrouillèrent de nouveau par les prétentions du magnifique Louis XIV, surtout à la mort de son beau-père, Philippe IV, roi d'Espagne, ce fut Condé qui, de son gouvernement de la Bourgogne, en quelques semaines d'hiver 1667-68, mit la Franche-Comté, alors espagnole, aux pieds du roi, qui, de son côté, avec Turenne et Vauban, s'emparait de la Belgique.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle (12 mai 1668), Louis XIV restitua bien la Franche-Comté, qu'il comptait reprendre plus tard, pour garder bon nombre de places belges qui resteraient

définitivement françaises; mais cela n'assurait pas la paix pour longtemps, car ces dernières conquêtes mettaient la France en susceptibilités de voisinage avec les vaillants Hollandais.

En mai 1672, cent et dix mille Français sous le roi, accompagné de Condé et de Turenne, envahissent la Hollande, dès Charleroy, arrivent à Visé entre Liège et Mæstricht sur la Meuse, passent le Rhin autour de Wesel, l'Yssel à Dœrsburg, le Leck à Tolhuis, où Condé fut grièvement blessé. En juillet, les Français sont à Utrecht; la terrible inondation de Guillaume d'Orange les y arrête et les force de rétrograder. Le roi rentre à Paris; le prince a aussi dû quitter l'armée pour soigner sa blessure. Turenne reste seul à l'œuvre; bientôt il la reporte sur l'Allemagne, tandis que Louis XIV s'apprête à rouvrir les feux sur une échelle plus vaste encore. L'Espagne se déclarant contre lui, il aura, dès le printemps 1763, quatre armées en campagne : en Allemagne celle de Turenne, dans les Pyrénées celle de Schomberg, en Franche-Comté le roi lui-même avec Vauban; en Belgique, Condé, qui y retournera, encore souffrant de sa blessure et de la goutte, compliquée par son séjour au milieu des inondations.

Ici va maintenant s'ouvrir cette célèbre avant-dernière campagne de 1674 que nous annoncions plus haut.

Sur ce théâtre de la guerre, les Français auront affaire à l'intrépide et tenace Guillaume d'Orange, disposant d'environ 70 mille Hollandais-Espagnols, qui seront renforcés de 30 à 40 mille Impériaux sous le comte de Souches. En mai, ces forces étaient réparties en deux ou trois groupes principaux, les Impériaux s'avançant du Rhin, de Coblentz-Cologne, vers Liège et Mæstricht; les autres éparpillés autour de Bois-le-Duc et de Bruxelles.

A peu près à ce moment, Condé partait de Chantilly, en chaise, très chancelant encore; il arrivait, le 8 mai, à Tournay, où s'assemblent ses troupes : environ 25 mille hommes, dont un quart de non valeurs. Le 12 mai, il marche dans la direction de Mæstricht, encore aux mains des Français sous l'habile d'Estrades. Il y trouvera le corps de Bellefonds, son successeur en Hollande, qui doit en diriger l'évacuation et ramener de Nimègue une vingtaine de mille hommes, après avoir regarni la place de Grave, autre reste des conquêtes de 1763, livrée désormais à elle-même sous le vaillant Chamilly.

Le 18 mai, Condé se refait à Thiméon près Charleroy; le

20, il arrive à Freeren près de Tongres, ressaisit enfin, les 23 et 24 mai, son lieutenant Bellefonds, qui s'était attardé à des prises de forts et fortins, entr'autres ceux d'Argenteau et de Navagne, fermant utilement les passages de la Meuse entre Liège et Mæstricht. Cela fait, Condé s'empresse de ravitailler d'Estrades, d'affermir le moral avec la neutralité des Liégeois, puis de reprendre, le 25 mai, la direction de la Sambre. Le 29, il rentre dans son camp de Thiméon, où il sera en mesure de surveiller et contrecarrer tous les mouvements des ennemis.

Ceux-ci n'avaient rien compris, paraît-il, à cette féconde campagne de dix-sept jours en aval et en amont de la Meuse; ils s'étaient bornés à l'observer, à préparer, de part et d'autre, le groupement de leurs forces; les Impériaux s'étaient avancés entre Limbourg et Verviers, les Hollandais entre Breda et Anvers, les Espagnols se groupaient autour de Bruxelles et plus en avant.

Quand les trois alliés seront d'accord pour un objectif commun, ce qui n'arrivera pas de sitôt, ni à la perfection, ils aviseront à se joindre. En attendant, Guillaume d'Orange, qui est l'âme de cette Triplice, brûle d'impatience de s'élancer sur Paris par la Sambre, promettant aux siens, en passant par la Champagne, de joyeux verres du pétillant cru de la province. Les Espagnols, encore peu à portée de leurs alliés et près des Français, sont moins pressés; leur capitaine-général Monterey hésite à se prononcer ; en tout cas, il ralentira l'invasion projetée; longtemps on discutera avant d'agir.

Dans le camp opposé, même indécision. Le roi et Louvois, un vrai conseil aulique, veulent tout ordonner de Paris. Notamment, ils demandent de grands sièges de places fortes qui fourniront de solennelles redditions auxquelles la Cour assisterait. Condé, qui ne veut plus être indiscipliné, a peine à défendre les droits du sens commun. Il objecte modérément, longuement. Il préfère l'armée mobile. Il le prouve en quittant, au commencement de juin, son bon camp de Thiméon pour la vallée de l'Haine, riche en fourrages. Il campe, du 8 au 11 juin, à Haine St-Paul, du 11 au 27 juin à Ville-sur-Haine. De là il menace la place de Mons et entre ainsi dans les vues du roi.

Ces mouvements en avant amené d'autres de la part des adversaires sur le front principal, d'abord entre Louvain et Bruxelles, puis jusque sur la Dendre en amont de Termonde,

Condé va prendre une base et même une ligne d'opérations nouvelles aussi sur cette rivière. Dès le 28 juin il forme, à Brugelettes, près d'Ath, un camp appuyé aux grands dépôts de Tournay et de Lille ; là, il est à même d'entreprendre soit le siège des places de Condé ou de Mons, si le souverain y persiste, soit toute autre opération que les circonstances recommanderaient. Pour aider à la première alternative, Vauban lui est envoyé par le roi conquérant; mais le grand ingénieur, qui est aussi un homme de bon sens, est prompt à se ranger à l'avis de Condé. On ira donc de l'avant, dans l'intérieur du pays, en descendant la Dendre.

A cet effet l'armée allait s'avancer sur Grammont et Lessine quand Louvois, trop ému de récentes nouvelles venant de la région du Rhin, où de Souches semblait vouloir se reporter, retire à Condé deux importants renforts, sous Rochefort et Luxembourg, qui le rejoignaient. C'était une diminution de 18 bataillons et 42 escadrons, avec deux brillants chefs. Après cela, le plan d'offensive n'a plus de raison d'être. Il est changé en un reploiement sur Charleroy. Un camp d'observation est pris, par ordre supérieur, aux Estinnes, près de Binche, dès le 14 juillet. On y menace encore Mons.

Dans les entrefaites, les alliés se sont un peu rassemblés : les Espagnols et les Hollandais à Hal, puis à Braine-le-Comte, les Impériaux encore sur la Meuse, de Dinant à Givet, d'où ils pourraient aussi pointer sur la Champagne, par Mézières, comme le craint Louvois.

Dans ces conditions, Condé croit devoir se rapprocher de Charleroy et va prendre un autre camp à Piéton, village devenu légendaire [1]. Il y est rallié par de précieux renforts ; d'abord le corps de Luxembourg, qui, bien que réduit de 4 bataillons, suite des inquiétudes incessantes de Louvois, garde toute la valeur que lui donne son illustre chef; puis le corps de Rochefort, deux mille cavaliers d'élite, toute la maison du roi ; l'intrépide et fidèle général de Fourilles, militaire de race et de tempérament, un maître en cavalerie comme en toutes armes d'ailleurs, assuré du bâton de maréchal si Dieu lui prête quelques semaines de vie, reçu avec joie par Condé, qui l'aime et l'estime depuis longtemps, et a en lui une confiance illimitée ;

[1] Situé à 11 kilomètres au nord-ouest de Charleroy, sur un mamelon en dos d'âne au pied duquel serpente le ruisseau du Piéton, affluent de gauche de la Sambre.

[illegible] est aussi de ceux qui rejoignent l'armée. [illegible] heureux qu'il le fut plus tard. Déjà [illegible] et Saint-Clas, deux généraux de haut mérite, [illegible] pour l'infanterie, le second pour la cavalerie, et dès [illegible] le duc d'Enghien, fils de M. le Prince, lieutenant-[illegible] de la campagne de la Franche-Comté ; dans [illegible], il soulagera son père avec zèle et [illegible]. Mais gagnera-t-il sa succession éventuelle ?... Aura-t-il [illegible] et les chances voulues ?...

[illegible] une nouvelle fausse alerte venue d'une autre tentative [illegible] le corps de Rochefort et de l'intenti[illegible] [illegible] à l'armée [illegible]

[illegible]

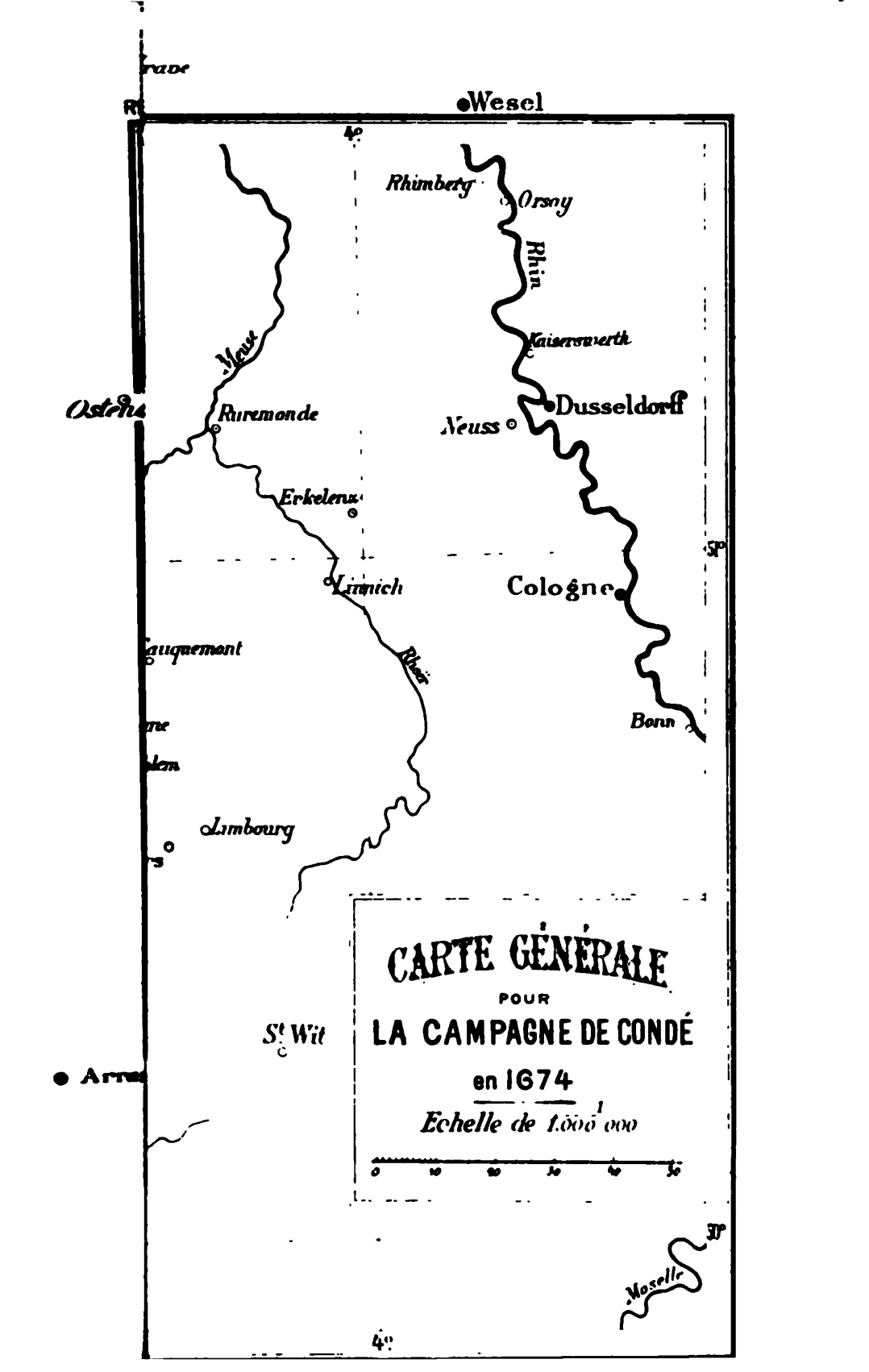
Wesel
Rhimberg
Orsoy
Rhin
Meuse
Kaiserswerth
Dusseldorff
Neuss
Ruremonde
Erkelenz
Limich
Cologne
Bonn
Rhin
Limbourg
St Wit
CARTE GÉNÉRALE
POUR
LA CAMPAGNE DE CONDÉ
en 1674
Echelle de 1/1000 000
Moselle

Les Suisses gardent la proportion d'un tiers de leurs piques légendaires. La bayonnette est donnée aux mousquetaires au fur et à mesure de sa fabrication, les fusiliers du roi, desservant l'artillerie, l'ont depuis l'an 1671. Ce régiment et les gardes françaises sont notés « superbes », le « Royal des Vaisseaux », le « Picardie » (1er de ligne) ont « très bien ». Les « Navarre » (Royal Italien), « La Reine », « La Fère », etc., sont moins bien notés, ont probablement trop de piquiers encore. Condé n'est ni débonnaire, ni flatteur. Il ne voudrait que des mousquets à bayonnette. En attendant il a diminué la profondeur des formations de combat.

La cavalerie était fort inégale. Les dragons « Colonel généneral » sont de toute beauté, remarque M. le Prince, qui en dit à peu près autant des chevaux-légers, de la gendarmerie, des cuirassiers, de toute la maison du Roi, des régiments « Mestre de camp général », « Condé », « Gourdis ». Quelques autres régiments, ainsi que les six escadrons « Konigsmark » sont bien « raccommodés » ; comme ils seront valeureusement menés par les Fourilles et les Saint-Clas, l'entrain du champ de bataille les mettra au niveau des meilleurs.

A cette même date, premiers jours du mois d'août, les alliés n'étaient pas en reste. Ils formaient, aux environs de Nivelle, une masse d'environ cent mille hommes, ou plutôt cent mille âmes[1], les Impériaux ayant enfin franchi la Meuse à Namur le 23-24 juillet. Le commandement en chef avait été

guerre, les dépêches, les mémoires, belle figure honnête, désintéressé, aussi apprécié du Roi que respecté en Hollande. M. de Stouppe, comme on l'appelait, et son frère, lieutenant-colonel, tous deux cultivés, habiles à manier la plume comme l'épée, étaient de la compagnie habituelle de M. le Prince. Le gouverneur d'Utrecht trouva grâce même devant l'auteur passionné de l'*Advis fidelle aux véritables Hollandais* : « J'espère, dit-il, que M. Stouppe ne trouvera pas » mauvais qu'on lui rende ce témoignage qu'il n'a jamais voulu prendre part aux » excès qui se sont commis dans la ville d'Utrecht, et qu'au contraire, en pro» testant que le roi son maître lui donnait de quoi subsister honorablement, il » n'a jamais voulu prendre des présents, de quelque nature qu'ils fussent, direc» tement ou indirectement, de peur qu'on ne lui pût un jour reprocher d'avoir » profité des misères des habitants d'Utrecht, dont il a toujours eu horreur et » dont il a toujours condamné les auteurs. » (Ouvrage cité. Tome VII, p. 387-8.)

[1] Dans l'armée impériale en campagne, dit Montecuculi (*Aphorismes* I, 132), la pratique est de passer à chaque compagnie quatre chariots, plus un chariot de vivandier, — à chaque cavalier un bidet outre le cheval d'armes — aux fantassins un nombre indéterminé de femmes et ânes, *donne e sommeri*. Avec les parcs de l'armée, des vivres, des ambulances, cela double à peu près les effectifs.

dévolu au comte de Souches, guerrier d'expérience. Il avait sous ses ordres le prince d'Orange et ses 20 mille Hollandais et le capitaine-général Monteray, représenté par le marquis d'Assentar, avec autant d'Espagnols.

Le 7 août, les alliés s'avancent plus au Sud, direction de Mons; ils défileront à la barbe de Condé, qu'ils jugent en défensive absolue dans son camp barricadé du Piéton. Leur front arrive entre Feluy et Seneffe; leur gauche est près d'Arquennes, leur droite pousse des avant-postes jusqu'à Familleureux et le bois de Buisseret. Ils ignorent qu'ils sont surveillés de près; les grand'gardes françaises ont été poussées en avant. Saint-Clas, avec ses chevaux-légers, fouille tout le pays entre le Piéton et la Samme. Condé lui-même est en reconnaissance, bien en train; il sent la poudre, ses forces se sont ranimées.

Toute la journée du 10 août se passe en observation, en sérieux et calmes préparatifs de part et d'autre. Le camp du Piéton se couvre et s'éclaire par cinq mille hommes, dont 1500 cavaliers, avec six pièces, au delà du ruisseau, embusqués dans un bas-fond; aux débouchés mêmes du camp sont postés trois mille cavaliers d'élite prêts à s'élancer où besoin sera.

La crise devient imminente.

Le soir, les éclaireurs de Saint-Clas signalent un ébranlement des alliés; bientôt on en entend distinctement le bruit grossissant et non interrompu. *(A suivre.)*

Courses de fond à l'école préparatoire d'officiers de cavalerie.

Les aspirants officiers de cavalerie ont accompli, pendant leur école de l'automne dernier, une course de fond dont les résultats comportent d'utiles enseignements. L'école fut répartie en quatre fortes patrouilles de 5 à 6 hommes, dont les chefs furent désignés par le sort. Le 23 novembre à 10 h. du matin, après les travaux ordinaires de l'instruction, ces patrouilles reçurent communication de leurs tâches. Les parcours suivants leur furent fixés :

Patrouille 1 : Berne — Thörishaus — Neuenegg — Laupen — Morat — Faoug — Bellerive — Gampelen — Thièle — Neuveville — Bienne — Berne, soit 120 km.

Patrouille 2 : Berne — Worb — Grösshochstetten — Signau — Sumiswald — Huttwyl — Langenthal — Murgenthal — Œnsigen — Soleure — Berne, soit 135 km.

Patrouille 3 : Berne — Bienne — Sonceboz — Tavannes — Court — Moutier — Gänsbrunnen — Weissenstein — Soleure — Utzenstorf — Berthoud — Berne, soit 122 km.

Patrouille 4 : Berne — Wengi — Aarberg — Freiswyl — Oltigen — Wileroltigen — Morat — Avenches — Fribourg — Schwarzenburg — Riggisberg — Gerzensée — Munsingen — Berne, soit 132 km.

Chacune de ces patrouilles avait, au cours du trajet, une reconnaissance à faire, par exemple celle du passage de la Faulx près de Schwarzenburg, ou du col du Weissenstein, etc. Le départ était fixé au 23 novembre, à 2 h., le retour au lendemain, à la même heure. Les chefs de patrouilles avaient à décider de l'équipement des hommes et des chevaux, des repos, du lieu de cantonnement pour la nuit ; ils n'étaient limités d'aucune manière.

Le temps était très mauvais. L'après-midi du 23 et pendant toute la nuit tomba une pluie abondante et froide ; il neigea même sur les premiers contreforts des montagnes (par exemple sur le Gurten, près de Berne). Sur le matin il commença à geler, tandis qu'un âpre vent du nord soufflait en tempête. La nuit fut si sombre que par moment les cavaliers ne distinguaient plus leur voisin.

Les aspirants, auxquels on avait laissé la bride sur le cou, montaient simplement leurs chevaux de service ou de dépôt. Ceux-ci n'étaient nullement entraînés ; ils n'avaient été montés qu'une heure chaque jour au manège, et avaient été sortis une ou deux fois par semaine seulement.

Le pays n'était pas connu des jeunes cavaliers ; ils eurent pour accomplir leur course la carte au 1 : 250 000.

Les rapports de reconnaissance devaient être établis dès la rentrée et aussitôt remis.

La rentrée des patrouilles à la caserne s'effectua comme suit le 24 novembre :

Patrouille 1 : à 9 h. 50 du matin, hommes et bêtes en parfait état.

Patrouille 2 : à 1 h. 20 après midi, hommes et bêtes en très bon état.

Patrouille 3 : à 3 h. 50 après midi. Un cheval de dépôt avait dû être laissé à Soleure pour boitement.

Patrouille 4 : à 1 h. 50 après midi. Un cheval avait besoin de quelques ménagements, mais les autres étaient en bon état.

Le 25 novembre au matin, tous les chevaux mangèrent bien, y compris le cheval à ménager de la 4me patrouille. A l'exception du cheval boiteux de Soleure qui fut ramené en chemin de fer, tous les autres chevaux firent leur travail habituel.

En général, les patrouilles s'étaient accordées une nuit de 4 heures et par trois fois seulement un repos d'une heure. Pendant la nuit, les chevaux avaient reçu une bonne ration d'avoine et de foin ; le reste du temps, leur principal aliment fut de l'eau blanche. Les cavaliers, malgré le froid, s'étaient

presque totalement abstenus de boissons alcooliques. La patrouille 3 (Weissenstein) avait déjà trouvé la neige à la Reuchenette, et plus loin la glace recouvrait la route. Sur la route du Weissenstein (col 1060 m. d'altitude), la hauteur de neige était de 40 cm.; de là le retour tardif à Berne.

La patrouille 4 était arrivée à 7 h. du soir, par la plus complète obscurité, au passage de l'Aar, près d'Oltingen; ce passage, par bateau, n'est pas établi de manière à permettre le transport de chevaux. Les passeurs refusèrent d'abord de tenter le passage de ceux de la patrouille. A la fin trois hommes se déclarèrent disposés à essayer. Le lit de la rivière fut sondé à l'aide de perches depuis un canot de pêcheur. Des falots furent transportés à l'autre bord pour servir de point de direction; puis les chevaux furent dessellés et les selles passées dans le bateau. Les chevaux traversèrent à la nage, conduits l'un après l'autre à côté du bateau.

L'aspirant de Rham montait un cheval qui se refusa absolument à cette opération. Le cavalier passa alors à cheval dessellé la rivière enflée.

Cette traversée, au milieu de la nuit obscure, est certainement un acte de courage de la part de ce futur officier de cavalerie. Grâce à cette circonstance, qui retarda beaucoup la marche de la patrouille, celle-ci n'arriva qu'à 1 h. après minuit à Fribourg. Le lendemain, le chemin couvert de glace obligea de conduire les chevaux à la main de St-Antoine jusqu'à Schwarzenburg (environ 8 km).

Les rapports de reconnaissance furent, sans exception, des travaux clairs et très utilisables.

Nous pensons que ces faits méritent d'être rendus publics; ils montrent quelles rudes tâches sont demandées à nos futurs officiers de cavalerie. En outre, ils contribuent pour une bonne part à l'excellent esprit dont sont animés dans la cavalerie les chefs et la troupe. Ceux qui médisent continuellement de cette arme et de sa direction, et prétendent voir même dans son état d'âme presqu'un danger pour le libre développement de notre nation, voudront bien remarquer que sous cet uniforme tant regardé de travers battent de braves cœurs.

(Traduit de la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*).

Le nouveau canon français de campagne de 120 court.

Le règlement relatif au service des nouvelles « batteries lourdes », approuvé par le ministre de la guerre le 28 mai 1895, vient d'être mis entre les mains des intéressés et publié. Il donne, entre autres, les renseignements ci-après :

Le poids du nouvel obus est de 20 kil. 350, soit deux fois et demi celui de l'obus de campagne ordinaire.

Toutes choses égales d'ailleurs, le nouveau canon est donc deux fois et demi plus puissant que le canon de campagne.

Les projectiles lancés par le nouveau canon, qui est dénommé par la nomenclature officielle « canon de 120 court » sont au nombre de deux : un obus à balles à charge arrière dénommé « modèle 1891 », et un « obus allongé ».

L'obus à balles, modèle 1891, contient une charge d'éclatement de 280 grammes. Cette charge est composée de la poudre dénommée F^3 par la nomenclature.

Le chargement en balles comprend 630 balles en plomb durci, du poids de 12 grammes chacune, soit en tout 7 kilogrammes 560 grammes de chargement utile, ce qui correspond à 37 pour 100 de son poids total.

L'obus à balles agit contre les obstacles par le choc et contre les troupes par ses éclats.

Quant à l'obus allongé, qui, comme son nom l'indique, a la plus grande longueur possible, soit quatre calibres, il est rempli de mélinite; il se distingue de l'obus à balles non seulement par sa longueur, mais par la couleur de la peinture qui le recouvre, qui est jaune, tandis que celle de l'obus à balles est rouge.

La charge de poudre est enfermée dans la gargousse, qui consiste en un sachet de toile amiantine.

Cette poudre, qui porte le signe B C dans la nomenclature, et qui est dite poudre sans fumée, se compose de lamelles d'aspect corné réunies en fagots. Le poids de ces lamelles est susceptible de prendre trois valeurs qui correspondent dans la nomenclature à la charge normale, à la charge moyenne et à la petite charge du canon de 120 court.

La charge normale est de 550 grammes; la charge moyenne est de 330 grammes, et la petite charge de 220 grammes.

La raison de cette variété des charges est tirée de la nécessité de les proportionner à l'angle de chute qui convient le mieux aux effets du projectile dans chaque circonstance de guerre. Il y a là la même difficulté à surmonter que dans le tir en brèche, usité autrefois dans les sièges.

Le nouveau canon est en acier, comme le canon de campagne en service; son poids est de 660 kilogrammes; le poids de son affût est de 785 kilogrammes, ce qui donne 1475 kilogrammes pour l'arrière-train de la voiture. L'avant-train pèse lui-même 890 kilogrammes; ce qui conduit au poids total de 2365 kilogrammes, qui dépasse sensiblement la moyenne théorique admise actuellement par les artilleurs comme convenable au transport de l'artillerie de campagne.

Une particularité du nouveau canon donne à sa silhouette une figure originale; elle consiste dans son manchon à tourillons, en bronze, qui

l'enveloppe en son milieu et lui est réuni par l'intermédiaire d'un frein hydropneumatique, tandis qu'il est assemblé à l'affût par des tourillons.

Le frein hydropneumatique se compose d'un « Corps de pompe » en acier contenant de l'huile minérale, relié au canon par la lunette de la frette de culasse et d'un « réservoir d'air » ou « récupérateur » vissé dans la lunette du manchon à tourillons.

Lorsque le coup part, le canon recule dans le manchon, en entraînant le corps de pompe. Le frein est agencé intérieurement de manière que ce mouvement presse sur le liquide contenu dans le corps de pompe et le force à s'écouler, en soulevant une soupape chargée et en comprimant l'air du récupérateur, ce qui limite le recul du canon.

A la fin du recul, l'air comprimé exerce une poussée sur le liquide pour le faire rentrer par de petits orifices dans le corps de pompe et pour ramener celui-ci en avant et le canon en batterie. Le recul maximum que le canon peut prendre dans le manchon est de 475 millimètres.

Le nouveau canon présente une légère prépondérance de culasse, lorsqu'il est placé horizontalement.

L'affût du canon se compose du grand affût et du petit affût.

Le petit affût est relié au grand affût par la « lunette de l'entretoise lunette » engagée sur le « pivot de l'entretoise pivot du châssis » où elle est maintenue par un écrou

Pour la route, le petit affût est brêlé à la table du grand affût par l'intermédiaire de l'œil d'une « traverse à charnière articulée ».

Pour le tir, la traverse est relevée et fixée à un piton double du petit affût.

Comme on le voit, le canon de 120 court constitue une pièce nouvelle à tous les points de vue. Beaucoup plus complexe et plus lourde que le canon de campagne en service, cette pièce exigera une instruction spéciale de la part du personnel appelé à la servir.

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes de commandants de brigade de l'infanterie d'élite :

VIe brigade: M. Jean de Wattenwyl, lieutenant-colonel, à l'Elfenau près Berne, actuellement commandant du 8e régiment, avec promotion au grade de colonel.

XIe brigade: M. Robert Weber, colonel dans l'état-major général, à Berne, avec transfert dans l'infanterie et sous la réserve que, vu les fonc-

tions administratives actuelles du titulaire, cette nomination n'est que momentanée.

XIIe brigade : M. Rodolphe Geilinger, colonel, à Winterthur, actuellement commandant de la XVIe brigade.

XVIe brigade : M. Théodore von Sprecher-von Bernegg, colonel d'état-major général, à Mayenfeld (Grisons), actuellement chef d'état-major du IVe corps d'armée, avec transfert dans l'infanterie.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers d'artillerie de cette année (IIe section), qui a eu lieu à Thoune :

Lieutenants d'artillerie de campagne (colonnes de parc).

MM. Alexis, Henri, de Ponte, à Samaden; Bocion, François, de Lausanne; de Cérenville, René, de Paudex, à Lausanne; Comte, Paul, de Landecy; de Bosset, Henri, de Neuchâtel; Iseli, Jacques, de Thunstetten, à Wynigen; Ceresole, Auguste, de Vevey, à Lausanne; Siebenmann, Jean, d'Aarau, à Lucerne.

Lieutenants du train d'armée.

MM. Fehlmann, Théodore, de Schöftland : Gindraux, Louis, des Bayards, à Bienne; Dind, William, de St-Cierges; Portsch, Emile, de Montreux-Planches, à Territet; Walcher, Oscar, de Glaris, à Rapperswil; Brentano, Charles, de Lauffenburg, à Winterthur.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie de forteresse les sous-officiers dont les noms suivent : MM. Robert Helbling, de Rapperswyl (St-Gall); Paul Emden, de St-Gall; Zgraggen, d'Altorf, à Colombier; Albert Barbey, de Chexbres, à Lausanne; Jacques Bär, de Betschikon, à Soleure; Charles Corboz, de Chesalles-sur-Oron; Alfred Döhner, de Plainpalais, à Genève.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants de cavalerie (guides) les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers de cavalerie qui a eu lieu cette année à Berne, savoir :

MM. Simon, Jacques, de Bâle: Favre, Guillaume, de Genève; Labhardt, Gustave, de Bâle, à Lörrach (Bade); Bischoff, Edouard, de Bâle; Schoch, Alphonse, de Berthoud; Bringolf, Hans, d'Unterhallau, à Schaffhouse; Lotz, Max, de Bâle; Stoffel, Max, de St-Gall.

— Ont été relevés de leurs fonctions d'adjudant et réintégrés dans la troupe :

Ier corps d'armée, IIme adjudant, premier-lieut. Dufour, Jules, à Lausanne. — Ire division, IIe adjudant, premier-lieut. Auckenthaler, Gustave, à Zurich. — Brigade d'infanterie I, premier-lieut. Gaulis, Georges, à Lausanne. — Régiment d'infanterie 1, premier-lieut. Decollogny, Louis, à

Apples. — Régiment d'infanterie 2, premier-lieut. Thélin, Henri, à Cossonay. — Brigade d'infanterie II, capitaine de Meuron, Edouard, à Lausanne. — IIe division, Ier adjudant, capitaine Wolfrath, Henri, à Neuchâtel. — Brigade d'infanterie III, capitaine Geneux, François, à St-Imier. — Brigade d'infanterie IV, capitaine Courvoisier, Henri-Edouard, à Couvet. — Régiment d'infanterie 10, capitaine Grossglauser, Albert, à Schüpfen. — Régiment d'infanterie 11, capitaine Gafner, Gottlieb, à Thoune. — IVe division, 1er adjudant, major Simmoth, Fritz, à Bâle. — VIe division, 1er adjudant premier-lieut. Largiadère, Fritz, à Winterthour. — Brigade XII, capitaine, Schäppi, Richard, à Winterthour. — Brigade XIVe, capitaine Huber, Henri à St-Gall.

En ce qui concerne les officiers d'instruction, capitaines de Meuron, Schäppi et Huber, nous avons prié les autorités militaires cantonales de les incorporer provisoirement en qualité de commandants de compagnie, afin de leur donner au moins une fois l'occasion de commander une compagnie pendant un cours de répétition, tout en faisant remarquer que nous ne désirons pas qu'ils soient incorporés comme adjudants de bataillon, attendu qu'ils occupent depuis de nombreuses années les fonctions d'adjudant.

Ont été nommés aux fonctions d'adjudant: le lieutenant de carabiniers Charles Borgeaud, à Berne, pour le 1er régiment d'infanterie, et le lieutenant de fusiliers Gabriel de Weiss, à Lausanne, pour le 2e régiment d'infanterie.

— Le Conseil fédéral a procédé aux promotions ci-après dans le corps des officiers de troupes sanitaires :

a) *Médecins.* — Lieutenants-colonels MM. (majors) Emile Burckhardt, à Bâle; Giovanni Reali, à Lugano; Ernest Zurcher, à Geis; Emile Pestalozzi, à Zurich; Fritz Morin, à Colombier.

Majors : MM. (capitaines) Gustave Wessner, à St-Gall; Max von Arx, à Olten; Charles Schuler, à Zurich; Auguste Pape, à Bâle; Hans Güttinger, à Zurich; Hermann Isler, à Bâle.

Capitaines : MM. Théophile Faure, à la Chaux-de-Fonds; Alfred Dupraz, à Genève; Paul Matile, à la Chaux-de-Fonds; Simon Geinoz, à Chêne-Bourg; Paul Humbert, à Fontaines; Hector Maillart, à Plainpalais; Edmond Mercier, à Vallorbes; Albert Gerber, à Bonfol.

b) *Pharmaciens.* — Capitaine : M. le premier-lieutenant Louis Leyvraz, à la Chaux-de-Fonds.

— Il a nommé aumôniers les ecclésiastiques dont les noms suivent :

A. Réformés. MM. Roulet, Gustave, pasteur, à Genève, pour le lazaret de corps I; Fichter, Hans, pasteur à l'orphelinat de Bâle, pour le lazaret de corps II; Schachenmann, Hermann, pasteur à Benken, pour le lazaret de corps III; Casparis, pasteur à Klosters, pour le lazaret de corps IV.

B. Catholiques. MM. Chappuis, Joseph, curé de Grandfontaine, pour le

lazaret de corps I; Kyburg, Hermann, curé à Bettlach, pour le lazaret de corps II; Schlatter, curé à Frauenfeld, pour le lazaret de corps III; Zimmermann, Clément, curé à Zell, pour le lazaret de corps IV.

Le Conseil fédéral a nommé adjoint du premier secrétaire du département militaire M. Charles Muller, de Zofingue (Argovie) et Limpach (Berne), major d'infanterie, à Berne.

Le Conseil fédéral a fixé comme suit les écoles 1 et 2 de sous-officiers de troupes d'administration pour cette année, savoir: école nº 1 pour les sous-officiers de toutes les armes des divisions I, II et VIII (de langue française), du 17 février au 10 mars, à Thoune; école nº 2 pour les sous-officiers de toutes les armes des divisions III, IV et V, du 11 mars au 2 avril, à Thoune.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé:

1º Au grade de 1er lieutenant de cavalerie (dragons): M. Paul Langenheim, lieutenant, à Thoune.

2º Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers): MM. Auguste-Edmond Bovet, à Boudry; Jules-Albert Borel, à Neuchâtel; Louis-Charles-Léopold Amiet, à Boudry.

— Il a composé le tribunal militaire pour l'année 1896 comme suit:

Grand-juge: M. Isidore Chatton, major, à Romont. Suppléant: M. Louis Cardinaux, major, à Fribourg.

Ier juge: M. Jean Benninger, capitaine, à Salvagny. Suppléant: M. Aloïs Glasson, capitaine, à Fribourg.

IIe juge: M. Maurice Remy, capitaine, à Bulle. Suppléant: M. François Dupraz, capitaine, à Rue.

Auditeur: M. Georges Python, capitaine, à Fribourg. Suppléant: M. Emile Bise, capitaine, à Fribourg.

Greffier: M. Paul Dénervaud, lieutenant, à Fribourg. Suppléant: M Alfred Tschachtli, lieutenant, à Morat.

Genève. — M. Oscar Zoller a été nommé 1er lieutenant d'infanterie de landwehr.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'infanterie:

Arthur Quinche, à Colombier, bataillon de fusiliers nº 19, comp. 3; Louis Bitterlin, à Colombier, bataillon de carabiniers nº 2, comp. 2; Henri Pillichody, à Yverdon, bataillon de fusiliers nº 18, comp. 2; Louis Grosjean, à la Chaux-de-Fonds, bataillon de fusiliers nº 18, comp. 3.

Au grade de premier-lieutenant d'infanterie :

Edouard Welti, de la Chaux-de-Fonds, à Berne, bataillon de fusiliers nº 20, comp. 2; John Seinet, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 19, comp. 4; Numa Fréchelin, à Colombier, bataillon de carabiniers nº 2, comp. 2; Daniel Châble, à Colombier, bataillon de fusiliers nº 19, comp. 2. Henri Dardel, à St-Blaise, bataillon de fusiliers nº 19, comp. 3; Alfred Barbey, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 20, comp. 3; Paul Kuchlé, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 20, comp. 4; Jean Houriet, au Locle, bataillon de fusiliers nº 19, comp. 2.

Au grade de lieutenant d'infanterie :

Charles Lardy, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 18, comp. 4; Robert Mayor, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 20, comp. 1; Charles Favre, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 20, comp. 2; Charles Jacot, à Neuchâtel, bataillon de fusiliers nº 20, comp. 2; Albert Sunier, Colombier, bataillon de fusiliers nº 18, comp. 1; Georges Cottier, à Môtiers, bataillon de carabiniers nº 2, comp. 2; Albert Mœri, à Colombier, bataillon de fusiliers nº 18, comp. 3.

Au grade de lieutenant d'artillerie :

André Wavre, à Neuchâtel, batterie de campagne nº 11.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — A l'occasion d'une victoire remportée par les Boers le 1er janvier, à Krugersdorf, près Johannesburg, contre la bande d'aventuriers anglais du Dr Jameson, poussée par le gouvernement du Cap et par la « Royal Chartered Company », l'empereur Guillaume a adressé au président Krüger, le télégramme ci-après, chaudement approuvé dans toute l'Allemagne et même dans toute l'Europe, sauf en Angleterre où il a causé une assez vive émotion :

Je vous exprime mes chaudes félicitations de ce que vous avez réussi à rétablir la paix et à assurer l'indépendance de votre pays contre les attaques du dehors vis-à-vis des bandes armées qui en perturbateurs avaient fait irruption dans votre pays, et cela sans faire appel au concours des puissances amies, par vos propres forces et celles de votre peuple.

P. S. Si l'émotion est grande en Angleterre, le gouvernement ne s'effraie pas, au contraire; il vient de décider la formation de deux escadres volantes à destination de l'Afrique méridionale, et le débarquement au Cap d'un bataillon de Bombay. D'autre part le Transvaal entend être affranchi de toute vassalité britannique.

— *Le service de deux ans* continue à être assez discuté. — On sait, d'ailleurs, que les armes à cheval ont conservé le service de trois ans, tandis que, d'autre part, les infirmiers ne servent que un ou deux ans, et les conducteurs du train six mois. Il ne s'agit donc que de l'infanterie.

Le général Bronsart von Schellendorf, ministre de la guerre, a eu l'occasion, à la séance du Reichstag du 11 décembre dernier, de parler du service de deux ans et de fixer l'état de la question. Voici en résumé ses appréciations :

« On ne peut encore porter sur les effets du service de deux ans un jugement définitif; il y a trop peu de temps que cette durée du service a été introduite dans l'armée allemande pour qu'on puisse l'apprécier en connaissance de cause.

» Les résultats apparents de l'instruction sont satisfaisants, le tir n'est pas plus mauvais.

» Les mouvements, le maniement d'armes, la marche de parade sont exécutés avec une précision tout aussi irréprochable qu'auparavant.

» Malheureusement, ce n'est pas l'habileté que les hommes déploient dans ces sortes d'exercices, d'ailleurs nécessaires, qui gagne les batailles. Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes dressés à penser et agir par eux-mêmes et capables de faire un emploi avantageux de leurs armes dans toutes les circonstances de combat. Il faut même avoir des soldats qui donnent l'exemple à leurs camarades plus jeunes quand les officiers, mis hors de combat, viennent à manquer; qui n'hésitent pas alors à sortir de leurs abris pour prendre une place de commandement; qui, blessés à mort, auront encore l'énergie de recharger leur arme et d'entraîner du moins avec eux quelque adversaire dans le Walhalla des guerriers.

» Cela s'apprend-il en deux ans ou en trois ? c'est ce qu'on peut se demander. Dans tous les cas, nous avons été témoin bien des fois de ces actes héroïques et nous espérons qu'il s'en produira de semblables dans l'avenir.

» Il faut loyalement poursuivre l'essai du service de deux ans pendant un certain nombre d'années. Une grande guerre serait sans doute le meilleur et le plus simple moyen d'appréciation; c'est une sorte d'épreuve que nous ne demandons pas.

» Cependant, même en temps de paix, nous aurons occasion de faire des observations sérieuses, surtout pendant les manœuvres, dans les grandes concentrations où les hommes de la landwehr et de la réserve ont de rudes devoirs à remplir. Dans ces circonstances, les hommes réellement compétents en cette matière seront en mesure de porter un jugement calme, autorisé et militaire, sur une question toute technique et nullement politique. »

Amérique. — Un conflit ayant éclaté entre la Guyane anglaise et la république du Venezuela au sujet d'une délimitation de frontière près des bouches de l'Orénoque, le président des Etats-Unis, M. Cleveland, a émis un message où il déclare qu'à teneur de la doctrine Monroë, il ne laissera pas dépouiller la petite république, et il a aussitôt institué une commission

chargée d'établir la vraie limite des deux Etats. On sait que cette doctrine Monroë, qui règle le droit des gens américains dès 1825, conteste à nos grandes puissances le droit de butiner des territoires dans le Nouveau-Monde, comme elles le font ailleurs; en retour de quoi les Etats-Unis s'abstiennent de toute conquête dans l'Ancien, promesse qu'ils ont religieusement tenue.

France. — *Ponts d'avant-garde.* — Dernièrement a eu lieu à Châlon-sur-Saône la réception par la commission militaire de la république Argentine de deux équipages de pont d'avant-garde construits par les usines du Creusot suivant le système de notre concitoyen, M. le lieutenant-colonel Pfund, de Rolle, chef du génie de la défense du Gothard.

De nombreux officiers ont assisté aux essais officiels. Outre le délégué du ministre de la guerre, M. le colonel Petit, et les officiers de la garnison, on remarquait le colonel Kellog, des Etats-Unis, Tewfik-Bey, de Turquie, les représentants militaires de Suède, d'Espagne, de Roumanie, du Mexique, etc. M. Eugène Schneider et plusieurs ingénieurs étaient également venus de Paris pour la circonstance.

Destinés à servir dans des pays manquant de communications, dénués souvent de toutes ressources et où la guerre est de longue durée, vu la grande étendue des territoires, ces ponts doivent joindre à la rapidité du lancement une grande facilité de transport et une solidité supérieure à celle de nos ponts militaires que la proximité des ressources permet toujours de renforcer, de compléter ou de réparer.

Pour répondre aux conditions de solidité, de durée et en même temps de légèreté, les deux ponts sont construits entièrement en acier, à l'exception du tablier et du guindage. Le tout est démontable et peut être transporté à volonté sur des voitures ou à dos de mulet. Les bâts, étudiés avec soin, ont les arçons terminés par une lame d'acier flexible permettant de les ajuster aux différentes tailles des animaux.

Les essais ont brillamment réussi. Avec douze hommes seulement un pont fut jeté avec une vitesse de trois à trois et demi minutes par travée de sept mètres, malgré le fond vaseux de la rivière. La solidité fut essayée en plaçant sur le tablier le plus de monde possible, environ six hommes, soit 420 kilog. par mètre carré. Le chargement à dos de mulet, simple comme le pont lui-même et bien équilibré, a été reconnu praticable dans les endroits les plus difficiles. Les plus longues pièces sont de 3 m. 50; 90 mulets suffisent pour un pont de 100 mètres.

Mais ce qui, peut être, a le plus frappé les assistants, c'est l'application du même système de lancement aux ponts de circonstance. Les douze hommes, en moins de trente minutes, jetèrent un pont de 38 mètres. La préparation du matériel pour le lancement dura à peine six minutes, ensorte que le travail complet de pontage, le matériel étant près de la rive à

l'état brut, non travaillé, n'exige qu'une minute par mètre courant de pont. C'est dire qu'avec un personnel réduit on arrive à ponter cinq fois plus vite qu'avec les méthodes actuellement en usage.

Dans les pays riches en bois, tels que la Suède, il suffira d'avoir quelques chevalets articulés; ailleurs, dans certaines colonies, dans diverses parties des Andes, le tablier préparé d'avance devient nécessaire.

Actuellement les ponts d'avant-garde du lieutenant-colonel Pfund sont en route pour Marseille, où ils seront embarqués sur un navire à destination de Buenos-Ayres.

Italie. — Les renforts expédiés de Naples, du 16 au 30 décembre, étant arrivés à Massoua, après une traversée de 9 jours en moyenne, le général Baratieri a maintenant à ses ordres une force d'environ 25000 hommes, se répartissant comme suit, d'après l'*Esercito italiano :*

14 bataillons d'infanterie italienne, 1 bataillon alpin et 2 de bersagliers à 620 hommes ; 5 batteries à 600 hommes ; 2 batteries d'indigènes à 240 hommes; 8 bataillons d'indigènes à 1200 hommes ; 8 compagnies de milices mobiles à 202 hommes ; bandes 1200 hommes ; services accessoires italiens 2000 hommes.

P. S. Aux dernières nouvelles, le général Baratieri avait dix-sept mille hommes concentrés à Adigrat, à 180 kilomètres de Massoua ; précédé d'une avant-garde de six mille hommes (indigènes), sous le général Albertone, il se mettait en marche sur Makallé, 70 kilomètres plus loin, pour délivrer le bataillon Galliano cerné par des forces considérables d'Abyssins avec de l'artillerie. Quatre assauts avaient été repoussés. Le gros de Baratieri doit avoir pris position à Ada-Agamus, avant-poste retranché d'Adigrat, prêt à suivre la colonne Albertone.

Le gouvernement italien envoie encore 6 mille hommes de renfort spécialement affectés à la garde de Massoua.

L'excellente *Illustrazione militare italiano* de M. Quinto *Cenni*, à Milan, a déjà publié dans deux numéros des renseignements fort intéressants sur les affaires de l'Erytrée, avec cartes et croquis du combat du 7 décembre, portraits du brave major Toselli, tué à Amba-Alagi, du général Baratieri et autres. Des illustrations non moins attrayantes d'actualité, paraîtront prochainement.

Au 15 janvier, M. Cenni reprendra la publication illustrée de la campagne de 1859, qui a obtenu jusqu'à présent un grand et légitime succès.

BIBLIOGRAPHIE

Campagnes dans les Alpes pendant la révolution, d'après les archives des états-majors français et austro sarde, par MM. *Léonce Krebs*, chef d'escadron d'artillerie, attaché à l'état-major de l'armée, lauréat de l'Institut, et *Henri Moris*, ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes, architecte des Alpes-Maritimes, lauréat de l'Institut. *1794*, *1795*, *1796*. Un fort volume in-8°, avec cartes et croquis. Paris 1895. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs.

Un ouvrage étudiant avec soin une suite d'opérations militaires en pays de montagnes offre, pour nous, officiers suisses, un intérêt particulier. A ce titre, comme à celui du sérieux mis par les auteurs à reconstituer les intéressantes campagnes de la Révolution dans les Alpes, le volume que nous annonçons mérite une lecture attentive. Il débute par l'exposé des mouvements qui, en avril 1794, aboutirent sans coup férir à la prise d'Oneille par les troupes de Masséna, et se termine à la signature de l'armistice de Cherasco, qui, comme on sait, marque la fin des opérations dans les Alpes et le début de la célèbre campagne d'Italie. Plusieurs cartes et croquis facilitent l'intelligence de ces opérations et du récit.

Nous ne pouvons mieux faire, pour montrer la portée instructive de cet ouvrage que de reproduire quelques passages de la conclusion :

« Cette lutte prolongée est d'autant plus intéressante, qu'elle relie les événements si extraordinaires de 1799 et 1800 à la longue série des guerres dont les Alpes ont été le théâtre avant la révolution. La comparaison des projets conçus, des mouvements effectués et des combats livrés, à différentes époques, dans les mêmes lieux, offre de nombreux sujets de méditation dont il suffira d'indiquer les plus importants.

» Les affaires de l'Authion, en 1793, la manœuvre autour de Saorge, en 1794, les opérations de M. de Wins dans la rivière de Gênes en 1795, confirment l'exactitude de l'observation faite par Bourcet, relativement à l'inutilité et au danger des attaques de vive force, à la facilité et au succès des mouvements tournants, contre les fortes positions des montagnes. Un autre fait qui a frappé tout particulièrement les militaires de cette époque c'est le peu de résistance qu'opposent les postes considérés comme les plus avantageux, quand l'assaillant s'est mis en mesure de surprendre l'ennemi.

» Ainsi, la surprise, qu'implique également le mouvement tournant, apparaît comme le facteur le plus important dans la guerre de montagne. Pour qu'elle réussisse, il faut une entente absolue entre le chef et les troupes ; il faut, de la part des soldats, de l'énergie et de l'endurance, afin de supporter les longues marches de jour et de nuit, par des sentiers dangereux, les bivouacs sans abri, sans feu, sur les plus hauts sommets ; il faut de la part du général, une très grande rapidité de décision et de la sou-

plesse d'esprit, de façon à ne jamais perdre de temps et à profiter de toutes les circonstances pour atteindre son but.

» Si les qualités de la troupe peuvent s'acquérir par l'exercice et l'entraînement, celles du chef exigent une connaissance approfondie du terrain et des opérations dont il a été le théâtre antérieurement, une appréciation exacte du caractère de l'adversaire et des ressources de toute nature dont il dispose. Telles sont les études indispensables à tout officier qui veut être en état de faire agir judicieusement ses forces, soit dans l'offensive, soit dans la défensive.

» Les campagnes du prince de Conti, en 1744, et du maréchal de Maillebois, en 1745, qui ont inspiré Bonaparte dans la rédaction du projet de 1794 et dans l'exécution des manœuvres de 1796, constituent, avec les mouvements de 1800, des modèles complets de guerre offensive. Elles prouvent que les Alpes peuvent être franchies facilement de l'ouest à l'est, que les plus grands succès ont été obtenus par l'emploi imprévu de chemins jugés impraticables, et que les forts d'arrêt sont un obstacle insignifiant, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes.

» Quant à la guerre défensive, Kellermann, dans la campagne de Savoie, en 1793, Masséna dans celle de Suisse, en 1799, Suchet sur le Var, en 1800, ont complété les beaux exemples laissés par Catinat, Berwick et Belle-Isle, au cours des guerres de la Ligue d'Augsbourg, de la succession d'Espagne et de la succession d'Autriche. Il en ressort que, pour être efficace, la défense d'un pays montagneux doit être essentiellement active, selon la définition de Bourcet, c'est-à-dire que les places les plus fortes et les positions les mieux retranchees n'ont de valeur qu'autant qu'elles servent de points d'appui aux prompts mouvements de réserves énergiquement conduites. »

Cours de topographie, par *N. Stroobants*, capitaine-commandant d'infanterie; adjoint d'état-major; professeur à l'Ecole militaire de Belgique. Deux volumes illustrés de nombreuses figures dans le texte. — *Première partie.* Construction et lecture des cartes topographiques. — *Seconde partie.* Topographie. Instruments et opérations.

Ce cours de topographie comble une lacune dans la littérature concernant la topographie et l'arpentage, en ce sens que l'on trouve des traités beaucoup plus considérables, plus complets d'une part, et de l'autre un grand nombre d'ouvrages traitant une partie ou l'autre de cette science. Mais il n'existait, à notre connaissance, rien de plus condensé, de plus pratique, cet ouvrage étant en même temps parfaitement suffisant pour les personnes qui voudraient étudier la topographie dans le but de se livrer à la pratique courante. On ne devient pas un savant en topographie en lisant et étudiant le cours de M. Stroobants; en le possédant bien on peut devenir un très bon topographe.

La première partie nous semble appelée à une grande popularité, elle

constitue un guide excellent pour la lecture et l'étude des cartes. Après une préface intéressante sur l'histoire de la topographie, elle étudie d'abord la triangulation géodésique, la projection de Flamsteed modifiée (employée en Belgique et en Suisse), les échelles des cartes militaires belges et autres Etats. Vient ensuite une étude détaillée des cartes de Belgique au 40 000e et au 20 000e, accompagnée d'excellents conseils pratiques, clairement exposés, sur l'emploi de ces cartes, conseils qui peuvent servir, du reste, pour la lecture de toutes les cartes topographiques; puis M. Stroobants expose les différents procédés de figuration du relief du sol, courbes de niveau, les différentes méthodes de hachures : système Lehmann, soit diapason de hachures, méthode Muffling, méthode française, méthode des teintes hypsométriques. Enfin à cette première partie est joint un tableau d'assemblage des cartes de Belgique avec les signes conventionnels et la liste alphabétique des communes du royaume.

La deuxième partie, consacrée aux instruments et aux opérations, contient l'exposé et le développement des principes et des applications nécessaires aux opérations de la planimétrie d'abord et du nivellement ensuite. Ce second volume a un chapitre consacré à la *Topographie expédiée*, soit levers rapides, sans instruments précis, croquis de reconnaissances ou de compléments de la carte en vue d'opérations de guerre, nivellements improvisés, etc., qui fourmille de procédés ingénieux, pratiques et rapides dont pourront faire profit bien d'autres opérateurs que les élèves de l'Ecole militaire belge. Nous trouvons encore à la fin de ce volume un programme de lever à la boussole-éclimètre, et une table des cotangentes naturelles, pour le calcul des différences de niveau.

Nous concluons en recommandant vivement le cours de topographie de M. Stroobants aux spécialistes. Ce cours, plus particulièrement destiné aux élèves de l'Ecole militaire de Bruxelles, comprend cependant toutes les matières qui sont au programme des cours de topographie des Universités et écoles techniques en général. Les exemples pratiques de lecture de cartes ont, il est vrai, pour objet les cartes belges — planchettes en couleurs et courbes de niveau au 20 000e et cartes en noir et courbes de niveau au 40 000e; mais outre que ces exemples peuvent généralement s'appliquer à la plupart des cartes topographiques, l'étude des cartes belges ne serait pas perdue, car la Belgique possède, sans contredit, de fort belles cartes officielles, qui mettent cet Etat aux premiers rangs au point de vue qui nous occupe.

Ajoutons encore que l'auteur expose son sujet avec une simplicité, une clarté remarquables, qu'il sait — et ce n'est pas une qualité si fréquente qu'on pourrait le croire — se mettre au niveau des commençants, que les nombreuses figures contenues dans le texte sont également claires et facilitent grandement la lecture.

H. L. C.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 2. Février 1896.

Le Grand-Condé et sa campagne de 1674 [1].

(Avec un croquis du champ de bataille de Seneffe.)

En effet, M. de Souches cédant aux instances de Guillaume, ordonnait, dans la soirée du 10, de reprendre la marche interrompue la veille. On défilerait de nuit et rapidement devant le camp français, l'armée impériale en avant-garde, ayant en tête deux mille cavaliers, sous le major-général de Fariaux, du service de Hollande, fournis par les trois armées. Le *feldzeugmeister* lui donne un peu d'avance, puis s'achemine avec ses troupes. C'est le bruit causé par cette mise en train qui avait tout d'abord attiré l'attention de Saint-Clas et de ses chevau-légers.

« L'armée de Hollande suit celle de l'Empereur; celle d'Espagne vient la troisième. L'ordre est donné de marcher sur trois colonnes, la cavalerie à gauche du côté de la rivière, l'infanterie au centre, les voitures à droite le long ou au travers des bois. La direction est donnée sur Haine-Saint-Pierre; c'est là ou près de là qu'on campera, logera comme on pourra; les maréchaux des logis sont partis et y pourvoiront.

La distance à franchir variait entre cinq et quatre lieues, suivant que les troupes quittaient des quartiers plus éloignés (Arquennes par exemple), ou plus rapprochés de Haine-Saint-Pierre; courte étape, bien longue à parcourir. Pour trois colonnes, il n'y avait qu'une route, un seul « chemin royal », qui, de Nivelles, allait rejoindre vers Binche une antique voie romaine, la « chaussée Brunehaut », et, se bifurquant, conduisait à Mons ou à Landrecies. Mons était l'objectif des alliés; ils comptaient y aller en deux jours. C'est la colonne du centre qui tenait la route royale; les deux autres devaient chercher leur passage dans de mauvais chemins ruraux ou au travers des prés et des bois. A mesure qu'on s'éloignait du point de départ, les obstacles se multipliaient, marais, vergers, clôtures,

[1] Voir notre livraison de janvier 1896.

villages aux étroites ruelles, puis des taillis touffus, chemins creux, pentes abruptes; entre le Prieuré-Saint-Nicolas et Fayt, le pays se rétrécissait beaucoup. Le premier corps d'armée était passé tant bien que mal; mais les autres s'enchevêtraient, s'entassaient. Songez, que de monde! que de voitures! Soixante à soixante-dix mille combattants, dont le nombre était presque doublé par celui des charretiers, goujats, des femmes surtout, près de cent mille âmes[1].

A certains moments, continue M. le duc d'Aumale, on ne pouvait ni avancer ni reculer, et l'encombrement paraissait irrémédiable; aussi M. de Souches s'établissait déjà dans son logement de Haine-Saint-Pierre que la queue des convois était à cinq lieues en arrière.

Postée à hauteur et un peu au-dessus de Seneffe, fermant ce village aux traînards et aux voitures, l'arrière-garde attendait la fin du défilé pour prendre le même chemin. Comme la pointe d'avant-garde, elle se composait de détachements des trois armées, cinq mille chevaux, quelques centaines de dragons et trois régiments d'infanterie hollandais. Le prince de Vaudemont, qui la commandait, lieutenant général au service d'Espagne, n'était pas un inconnu pour les officiers français. On avait admiré à la cour son esprit brillant, sa haute mine; il avait fait ses premières armes auprès de Condé, en 1668, en Franche-Comté, et venait de combattre, en cette même année 1674, dans le même pays, mais de l'autre côté. C'était le fils du duc de Lorraine et de la Cantecroix, en fait un bâtard, comme Saint-Simon se donne le plaisir de le repéter souvent. Ni cette origine, ni la qualité de prince étranger qu'il s'attribuait n'étaient faites pour lui nuire auprès de Louis XIV; mais il voulut s'ouvrir dans la chambre des filles un accès que le Roi entendait se réserver, et cela déplut. Le changement ne gênait pas le fils de Charles IV; il prit parti chez les Espagnols, prêt à passer au service de l'Empereur, et bien accueilli partout, car il était brave et bon officier, enfin se consolant d'avoir perdu l'amitié du roi de France en acquérant celle du prince d'Orange: ce ne sera pas sa dernière évolution, mais c'est celle du moment, et nous nous y tiendrons.

Cette matinée du 11 août lui paraissait longue. Il était là, en face du pont de Seneffe, avant le jour; ses dragons, sur l'autre rive, occupent un moulin, patrouillent dans les buis-

[1] Voir la note ci-dessus, page 49, livraison de janvier dernier.

sons; les heures s'écoulent monotones; pas un Français en vue.

Dès que Saint-Clas avait en quelque sorte éventé la présence et la marche de l'ennemi, il avait fait disparaître tous ses gens : grand'garde enfoncée dans un trou, vedettes très clairsemées, ne dépassant pas les crêtes, s'abritant derrière les murs, les troncs d'arbres. Avec le tact et la finesse d'un officier de troupes légères, Condé était entré aussitôt dans le jeu de son lieutenant. »

D'ailleurs ce jeu correspondait aux instructions qu'il avait émises et à son propre exemple. Avant le jour il avait franchi le Piéton pour suivre de plus près ce qui se passait sur le front. « Son fils, ses lieutenants-généraux, Luxembourg, Navailles, Fourilles, Rochefort, quelques autres encore, ajoute le duc d'Aumale, Montal, Choiseul, l'accompagnent. Les troupes sorties le soir, celles qui ont été désignées un peu plus tard, vont le suivre. Les autres se formeront en silence, prêtes à marcher au premier ordre, conduites par les maréchaux de camp.

Les traces de l'accès de goutte n'ont pas entièrement disparu : Condé n'a pu mettre de bottes; chaussé comme pour le bal, en souliers et bas de soie, mais galopant avec aisance, il traverse rapidement le terrain accidenté qui sépare le bassin du Piéton de celui de la Samme, et gagne une hauteur qui a un beau commandement; la veille, il s'y était longuement arrêté. Encore aujourd'hui, ce point est jalonné par l'ermitage de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs [1]. Quelques cavaliers y sont en vedette; M. le Prince entend leur rapport, observe lui-même un moment, et s'empresse de rejoindre sa grand'garde, qui est rassemblée à une demi-lieue au nord, dans un fond, près de la ferme de Belle, où Saint-Clas attend son général. Là, une sorte de promontoire [2] s'avance dans la vallée; le commandement est le même qu'à la chapelle des Sept-Douleurs, la vue aussi étendue; par elle-même, la position a une importance capitale, que les événements vont faire ressortir et que Saint-Clas a bien jugée. Il y était avant l'aurore et n'en avait pas bougé; déjà il a beaucoup vu. Condé se place à côté de lui, écoute, regarde, réfléchit. A sa gauche, à près de deux

[1] 3500 mètres à l'ouest du camp.

[2] La carte de Belgique au 1 : 20 000e y place la tour de Belle.

lieues au sud, le clocher de Fayt, situé sur une arête, domine tout le pays. Les maisons du bourg, alors de médiocre importance, se cachent parmi les arbres fruitiers, les houblonnières qui couvrent les flancs de la hauteur et qui, à leur tour, se perdent dans un océan de bois inégalement touffus et clair-semés.

Un peu plus bas et moins loin, la flèche du Prieuré-Saint-Nicolas s'élance du milieu des vergers; plus bas encore, au-dessous du Prieuré, un fond marécageux et quelques cabanes devenues aujourd'hui le bourg de Manage. En deçà, une petite plaine, bordée à l'ouest par des bois, à l'est par la Samme, qui, n'étant pas canalisée comme aujourd'hui, coulait au pied des hauteurs, roulant ses eaux du sud au nord, au milieu des marécages, de touffes d'aulnes et de peupliers, et continuait son cours dans la direction de Bruxelles. Aux pieds de Condé, des bosquets et quelques maisons font comme une tête au pont qui traverse la Samme et qui conduit sur la rive gauche au bourg de Seneffe. Là est postée l'arrière-garde des ennemis, que la queue de leurs bagages n'a pas encore dépassée, tandis que l'avant-garde est déjà bien au delà de Fayt; car des hauteurs que Condé vient de parcourir, du moulin de Belle comme de la chapelle des Sept-Douleurs, il n'a cessé de voir tout le paysage que nous venons de décrire, sillonné par les interminables colonnes de l'armée alliée, longs serpents dont les anneaux se déroulent lentement, apparaissant dans les prés, les clairières, se dérobant derrière les villages et surtout dans les bois dont le pays est couvert.

De tous les champs de bataille, ceux de Belgique sont peut-être les plus méconnaissables. Nulle part, on n'a plus défriché et canalisé; à peine peut-on relever un indice de l'ancien état des lieux. C'est le cas particulier de l'étrange champ de bataille allongé[1] où Français et alliés se heurtèrent pendant quatorze heures, le 11 août 1674.

Arrivé près de Saint-Clas, sur le promontoire de Belle, Condé, caché à côté de son lieutenant avec tout son monde, donne ses ordres en silence.

Les troupes, après leur sortie du camp du Piéton, s'étaient rassemblées dans un pli de terrain près du château de Vande-

[1] Ce terrain est compris dans la partie la plus animée du bassin de Charleroy : les noms aujourd'hui si connus de Manage et de La Louvière pourraient figurer sur un plan de ce champ de bataille.

becke. Elles vont serpenter dans les vallons pour se rendre aux points qu'il leur fait assigner par les officiers généraux. Nulle précipitation ; les mouvements sont calculés de telle sorte que tous arrivent à la fois, un peu avant dix heures, à leur poste de combat autour de Seneffe. C'est là l'heure opportune : attaquée plus tard, l'arrière-garde ennemie trouverait les chemins déblayés, se mettrait peut-être à couvert ; plus tôt, le gros de l'armée ne serait pas assez enfoncé dans les défilés, pourrait tenter un retour offensif. Quant à Saint-Clas, il va changer de rôle et repart avec ses cinq cents chevaux ; par les ravins, les bois, il pousse droit dans la direction de Marimont ; il ira, s'il le faut, jusqu'à Binche. C'est l'avant-garde des confédérés qu'il cherche. A peine a-t-il pu la joindre du côté de Haine-Saint-Pierre qu'il se montre, se grossit, fait du bruit, engage l'escarmouche. M. de Fariaux, surpris, signale à M. de Souches l'apparition de l'ennemi dans une direction inattendue. Le *feldzeugmeister* veut y pourvoir, donne des ordres, remue du monde. Quand Saint-Clas disparaîtra, il aura fait perdre plusieurs heures à l'armée impériale, atteint son but.

Entre les enfants perdus et le gros des troupes, Choiseul, maréchal de camp, s'est arrêté à mi-chemin, au point culminant, à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, avec quelques cavaliers, des estafettes plutôt. Sa mission est de voir au loin, de prévenir, de relier le gros, les détachements, les enfants perdus. A l'autre extrémité, dans la direction de Nivelles, Fourilles, avec huit cents chevaux, va chercher un gué pour traverser la Samme, qu'il franchit en face de Renissart[1]. Il poussera les escadrons espagnols qui gardent la queue des bagages, culbutera les voitures et reviendra sur le flanc de M. de Vaudemont. Le mouvement est un peu large, mais sans péril dans la circonstance et d'un effet assuré.

Montal est chargé de l'attaque centrale. Près du hameau de Belle, derrière les dernières crêtes, en face et assez près du pont de Seneffe, il forme ses troupes, dragons de Rannes (Colonel-Général) et chevau-légers de Tilladet en première ligne, puis les Fusiliers du Roi avec leurs pièces, soutenus par sept bataillons d'infanterie. Un peu au-dessous du bourg, en suivant le fil de l'eau et en se glissant derrière la brigade

[1] 3 kilomètres nord de Seneffe.

Montal, M. le Prince traversera la Samme[1] avec les deux mille chevaux de la Maison du Roi. C'est avec un élan de joie martiale qu'il se met à la tête de cette cavalerie d'élite; il sait ce qu'il peut attendre des soldats qui le suivent.

I. *Dix heures du matin. Combat de Seneffe. Destruction de l'arrière-garde des alliés.*

Cependant la sécurité de M. de Vaudemont a été troublée... un peu tardivement peut-être. Une de ses patrouilles, en fouillant les bosquets de la rive droite, a cru apercevoir quelques cavaliers qui se sont dérobés assez vite. Divers indices confirment cette rapide observation. Vaudemont s'apprêtait à renvoyer son infanterie; il l'arrête, la ramène dans le bourg, rappelle les postes qu'il avait par delà l'eau, donne l'ordre de barrer ou de détruire le pont. Il n'en a pas le temps; soudain il se trouve menacé, presque enveloppé de tous côtés.

Il est dix heures. Les dragons Colonel-Général débouchent au galop, par petits groupes, des gorges et des bosquets qui bordent la Samme, délogent à coups de carabine les dragons ennemis qui essaient de défendre le pont, se jettent à bas de leurs chevaux, démolissent rapidement un embryon de barricade, se saisissent des premières maisons de l'autre rive, ouvrent le passage à la brigade Tilladet. Nos cavaliers franchissent le pont, nettoient les jardins, culbutent tous les détachements qu'ils y rencontrent, et vont se rallier au nord-est de Seneffe, couvrant le débouché d'un second pont qui se trouve en aval et que vont franchir les escadrons de la Maison du Roi. L'infanterie hollandaise est rejetée dans les grosses maisons du bourg, essaie de s'y retrancher.

Déjà les Fusiliers du Roi ont passé la Samme et pris à gauche pour mettre leurs six pièces en batterie, couverts par un petit ruisseau qui coule dans un fond marécageux, parallèlement à la Samme, et qui ne permet aucun mouvement tournant au sud de Seneffe. C'est l'artillerie légère qui apparaît avec son allure leste. Les projectiles de petit calibre ne font guère d'effet sur les grosses murailles; mais ils incommodent les défenseurs, balaient les ruelles. Quelques boulets vont plus

[1] Les travaux du canal et du chemin de fer ont bouleversé les passages dont on retrouve la trace dans le vieux lit de la Samme.

loin, atteignent la cavalerie de bataille du prince de Vaudemont, qui se forme à quelque distance à l'ouest du village.

Sous la protection de cette canonnade, de la mousqueterie des dragons et des évolutions de la brigade Tilladet, Montal forme son infanterie, qui a rapidement franchi le pont de Seneffe. Ses trois premiers bataillons sont disposés en éventail; il commence aussitôt l'attaque et la conduit avec sa fougue ordinaire, embrassant tout le bourg, chassant devant lui les défenseurs et les poussant vers le centre, où ceux-ci s'enferment dans l'église. A ce point, la résistance fut plus vive, mais bientôt terminée par l'entrée en ligne des deux bataillons de réserve. Tout le village est emporté. Pas un des fantassins hollandais n'échappe; tous tués ou prisonniers. Leur commandant, un cousin du stathouder, le jeune prince Maurice de Nassau, est blessé et pris en combattant vaillamment. Les pertes des Français étaient faibles; elles eussent été insignifiantes si Montal avait eu la patience de laisser faire l'artillerie; mais cet ardent soldat avait les défauts, les nobles défauts de ses qualités, et s'était un peu hâté. Il porta la peine de sa chaleur et dut se retirer, la jambe cassée d'un coup de feu.

Ce combat d'infanterie n'était pas terminé lorsque la Maison du Roi, profitant du pont qui traversait la Samme un peu en aval de Seneffe, débouche derrière les escadrons de la brigade Tilladet. Rochefort est en tête avec sa compagnie et celle de Noailles [1]; il est heureux et fier de faire « travailler » devant son prince et son général ces Gardes du corps qu'il a choisis, formés, instruits avec tant de soin.

A peine a-t-il dépassé la droite de notre cavalerie légère qu'il découvre la grosse cavalerie des ennemis en bataille sur un terrain ondulé un peu au-dessus de Seneffe, en avant du château et du bois de Buisseret. M. de Vaudemont a rectifié sa position pour soustraire ses cavaliers au feu de l'artillerie française. Trois escadrons se détachent et font face à Rochefort, mille chevaux contre cinq cents! Encore l'ennemi aurait-il pu engager plus de monde sans les chemins creux qui coupaient et limitaient le terrain. Rochefort n'attend pas le choc et charge sans compter; la mêlée fut chaude; mais l'avantage

[1] La première compagnie des Gardes du corps, « Gardes écossais », portait le nom de son capitaine, le duc de Noailles, non présent. La quatrième compagnie était commandée, depuis 1669, par le marquis de Rochefort, que nous voyons charger à sa tête. Elle prit plus tard le nom d'Harcourt.

allait rester au nombre, lorsque M. le Prince déploie sur la droite les autres compagnies des Gardes du corps et les chevau-légers de la Garde, sans attendre les Gendarmes et les Cuirassiers, qui arrivent à la file et resteront en réserve. Vaudemont engage aussitôt les deux tiers de son monde; environ trois mille de ses cavaliers sont aux prises avec deux mille Français; mais l'élan donné par M. le Prince est irrésistible; tout plie devant lui; les gros escadrons des confédérés sont renversés les uns sur les autres.

Le prince lorrain a encore l'avantage du nombre; il court à sa troisième ligne pour faire charger ses escadrons frais pendant que les Gardes du corps se remettent en ordre et avant que les Gendarmes n'arrivent. A ce moment, Fourilles, qui achevait son mouvement tournant et venait de défaire l'escorte des voitures, se présente sur le flanc des escadrons ennemis. Ce fut décisif. Tous ces cavaliers de diverses nations, se sentant peu soutenus, mal encadrés, se méfiant les uns des autres, ne veulent ni charger, ni attendre le choc, et tournent bride au galop dans la direction qu'avait prise le gros de l'armée alliée. Ils abandonnent leurs colonels et nombre de prisonniers, parmi lesquels le duc de Holstein, le comte de Solms et plusieurs autres personnages de marque, la plupart blessés. Blessé aussi, le prince de Vaudemont, qui a été entraîné dans la déroute. Une grande partie des équipages ont été abandonnés, les charretiers ayant coupé les traits pour se sauver; d'autres, éperdus, emmènent leurs voitures vers les défilés déjà encombrés par les convois.

Le succès est éclatant. L'arrière-garde des confédérés, ce gros détachement de plus de huit mille hommes d'élite, est absolument anéantie; tous les trophées de guerre, drapeaux, étendards, timbales, sont aux mains des Français. Les survivants sont des prisonniers, ou des fuyards qu'on ne ralliera plus.

Ce premier engagement a duré une heure et demie; c'est celui qui a gardé plus particulièrement le nom de combat de Seneffe...

M. le Prince devait-il, pouvait-il s'en tenir à cette moisson de lauriers, et retourner pacifiquement dans son camp? On l'a beaucoup dit. Mais n'oublie-t-on pas une condition préalable, indispensable? Il eût fallu le consentement du prince d'Orange. — A notre avis, Condé aurait eu tort d'y compter; s'il

avait été d'humeur à lâcher prise quand il tenait l'ennemi, il n'est pas douteux que Guillaume ne l'eût reconduit de belle façon, en le poussant et en lui infligeant le plus rude des échecs.

II. *Midi. Combat de la Courre-aux Bois. L'armée d'Espagne repoussée.*

Le prince d'Orange conserve la direction générale et l'exerce avec efficacité. Il se tient au Prieuré-Saint-Nicolas; une grande lieue de pays le sépare de Seneffe. C'est bien loin; mais derrière lui l'armée impériale est plus loin encore. De cette position presque centrale, Guillaume peut embrasser l'ensemble, se tenir en communication avec M. de Souches, dont il attend le secours avec impatience, et faire mouvoir les troupes qui ralentiront la marche et les progrès du prince de Condé. Le « chemin royal » qui se déroule à ses pieds conduit à Seneffe en droite ligne, et c'est déjà par cette route, grande artère des manœuvres de la journée, que s'avance, disons plutôt que rétrograde l'armée d'Espagne. Laborieusement elle sort des haies, des vergers, des pâtures humides, et se présente à la lisière d'une plaine ondulée, découverte, assez étendue, la gauche en avant de la ferme de la Courre-aux-Bois, la droite vers la Samme. La belle cavalerie wallonne fait le fond de cette armée; le capitaine général, comte de Monterey, n'est pas sur le terrain, retenu ailleurs par d'autres devoirs; cette absence lui sera reprochée. Il est remplacé par le marquis d'Assentar, mestre de camp général. L'infanterie étant peu nombreuse, — seul régiment, celui du comte de Beaumont, — le prince d'Orange l'a renforcée de six bataillons hollandais conduits par le comte de Waldeck, et, pour donner confiance, il les fait suivre de six cents chevaux allemands, premier contingent envoyé par M. de Souches. Les fuyards qui reviennent de Seneffe embarrassent et ralentissent tous ces mouvements.

Avec les Gardes du corps, Condé suivait au pas la cavalerie de Vaudemont dans sa retraite précipitée, lorsque à environ 1500 mètres en avant de lui il découvrit les têtes de colonnes, qui, débouchant des bosquets de Scailmont, semblaient précéder un corps assez nombreux. M. le Prince s'arrête, donne ses ordres. Il y a des blessés à relever, des prisonniers à ras-

sembler. Il faut surtout reformer les troupes, rallier les dispersés. Si Fourilles n'avait pas pris soin de mettre le feu aux voitures abandonnées, il manquerait encore plus de chevau-légers retenus par le pillage.

Tandis que Luxembourg s'étend à droite et gagne du terrain avec la cavalerie légère, Fourilles, qui s'est remis à la tête de la Maison du Roi, appuie à gauche et couvre le mouvement général, surtout celui de l'infanterie, qui se prépare à l'attaque des vergers et des clôtures [1]. Tous les régiments laissés au camp ont été appelés; ils sont en marche; les premiers échelons arrivent, trouvent les gués reconnus, notamment en amont de Seneffe, vers Soudromont, ce qui active le passage de la Samme et diminue la longueur du parcours. Il faut se hâter: Condé ne laissera pas à son adversaire le temps d'amener ses réserves, ni même de déployer sa première ligne.

La distribution des troupes et la nature du terrain indiquent ce que put être ce deuxième engagement. Quoique assez vif, il dura encore moins que le premier; la marche, les formations avaient pris plus de temps que l'action. Les alliés en sortirent malmenés, mais non sans honneur. La cavalerie wallonne soutint sa vieille réputation; ses débris purent se retirer à travers les bosquets, qui facilitèrent aussi la retraite de l'infanterie. Ils emmenaient quelques blessés, le comte de Waldeck, le prince Charles, détaché par M. de Souches et futur duc de Lorraine. Ils en laissaient plus aux mains des Français, entre autres le marquis d'Assentar, le général espagnol, qui avait déployé le plus brillant courage [2]. Là encore un Mérode se fit tuer; c'est une vaillante race.

Vers une heure après midi, Luxembourg, à l'extrême droite, avait gagné beaucoup de terrain; au centre, l'infanterie française occupait le château de Scailmont, au pied de la côte du Prieuré.

III. *Une heure et demie. Combat du Prieuré-Saint-Nicolas. Mort de Fourilles. Défaite des Hollandais.*

Voici Condé aux prises avec le plus passionné de ses adversaires. Cramponné au prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois, Guil-

[1] Le théâtre de ce combat de la Courre-aux-Bois est aujourd'hui traversé par le chemin de fer, et en partie occupé par la station et les maisons de Manage.

[2] Il mourut de ses blessures et fut enterré à Mons.

laume fait ferme pour recueillir les troupes battues, sauver son artillerie, partie de ses équipages, laisser à M. de Souches le temps d'arriver, et, avec l'aide de Dieu, reprendre l'offensive. Les passages deviennent de plus en plus étroits, les pentes plus raides, le pays plus couvert. Ces obstacles n'arrêtent pas M. le Prince; il a la Maison du Roi sous la main, il en usera, et tout de suite. La cavalerie légère, que les escadrons arrivant du camp grossissent à chaque instant, se range un peu en arrière sur le terrain récemment conquis vers Scailmont; c'est Luxembourg qui la commande; appuyant à droite, il ira chercher les troupes ennemies qui escortent l'artillerie et les équipages, et, par ce mouvement, tournera le réduit du Prieuré. L'infanterie attaquera de front cette position, que les Gardes du corps et les Gendarmes aborderont par la gauche, se déployant de leur mieux dans un terrain très accidenté; aussitôt formé, leur premier échelon chargera; M. le Prince se portera un peu plus loin avec le second. Brièvement il donne des instructions à Fourilles comme à un homme qui sait comprendre à demi-mot: Allez tête baissée; vous serez soutenu. De son côté, Fourilles a l'aisance d'un lieutenant éprouvé; n'a-t-il pas la confiance de son général? N'est-il pas trop connu pour qu'on doute un instant de lui? Il croit pouvoir risquer quelques observations: le terrain n'est pas favorable; au moins conviendrait-il de laisser souffler les chevaux, d'attendre que la cavalerie fraîche ait gagné du terrain, que le mouvement tournant de la droite se soit plus accentué...

Il est des moments où les minutes semblent des siècles à celui qui croit saisir la victoire. Condé ne s'appartient plus; il n'entrevoit que le but qui se rapproche et dont rien ne saurait le détourner; il oublie l'homme, l'ami. D'un geste, il arrête Fourilles: « Je sais, Monsieur, que vous aimez mieux raisonner que combattre; mais je n'ai pas le temps de vous entendre, et je vous donne l'ordre de charger ». — Une demi-heure plus tard, on rapportait Fourilles percé de coups: « Je sais que mon compte est réglé, dit-il à un de ses amis en lui serrant la main; ce que je demande à Dieu, c'est de vivre encore quelques heures pour voir comment ce b... là pourra se tirer du pétrin où il s'est mis[1] ». — La mort de ce brave homme, tombant sous le coup d'une apostrophe cruelle, jette une ombre sur la gloire de Condé.

[1] Transporté à Charleroy, Fourilles vécut encore douze jours.

Les escadrons conduits par Fourilles, enveloppés, fusillés, ramenés, perdirent beaucoup de monde; mais au prix de leur sang ils avaient ouvert le chemin à M. le Prince, qui, reprenant la charge, enfonce tout devant lui. Il va couper les communications entre l'armée de Hollande et l'armée impériale. L'infanterie hollandaise se sacrifie pour lui barrer le passage; la légende veut que le régiment des gardes du prince d'Orange y soit resté tout entier.

D'autre part, Luxembourg, déployant toutes les brigades de cavalerie légère, s'étend au loin vers la droite, disperse trois bataillons qui gardaient les équipages, s'empare de toutes les voitures et achève son mouvement tournant. Le Prieuré est occupé par l'infanterie française. Les troupes des Etats et celles d'Espagne, réduites en nombre, abandonnant blessés, prisonniers, équipages, traversent les défilés en désordre, changent de direction et marchent sur Fayt.

Au loin, derrière ce village, on peut voir des armes qui reluisent dans les bois, observer des masses qui s'agitent. Rien n'échappe à l'œil de M. le Prince, qui prépare ses ordres en silence. « C'est la déroute; partout les ennemis fuient », murmurent les flatteurs ou les étourdis de l'état-major. — « Non, reprend une voix juvénile; ils changent de front ». Condé se retourne brusquement: « Jeune homme, qui vous en a tant appris? » Et M. le Prince ajoute en souriant: « Il voit clair. » — Ce jeune homme qui « voyait clair » avait vingt et un ans; depuis quelques mois seulement il était à l'armée; déjà il avait attiré l'attention de Louis XIV, et il fixait aujourd'hui celle du Grand Condé. C'était Hector de Villars, qui devait conduire nos soldats vingt fois à la victoire, pacifier les Cévennes, et sauver la France à Denain [1].

Villars avait vu juste; les ennemis ne quittaient pas la partie.

IV. *Retour des Allemands sur Fayt. Face en arrière en bataille.*

Le prince d'Orange avait perdu une partie de son armée, tout le bagage, l'équipage de pont, le trésor; il avait vu tuer

[1] Quelques minutes plus tard, lorsque le général en chef conduisit en personne la charge au milieu d'une mêlée effroyable, la même voix s'éleva: « Enfin! voilà ce que je désirais tant voir, le Grand Condé l'épée à la main! »

ou prendre nombre d'amis, de parents, détruire des bataillons entiers, enfoncer presque tous ses escadrons. Tant de coups terribles n'ont pas abattu son âme; il se prépare à une lutte suprême. A des troupes en retraite, presque en fuite, il donne encore une fois pour direction le clocher de Fayt. Là aussi revenaient les Impériaux ramenés de leur bivouac; c'était le gros de l'armée. Comme ils tenaient l'avant-garde le matin, ils avaient traversé Fayt d'assez bonne heure. M. de Souches, qui les commandait, s'était d'abord occupé de quelques escadrons français, qui, paraissant venir de leur camp en droite ligne et débouchant vers La Hestre par les ravins, s'approchaient au même moment. C'était la troupe de Saint-Clas; il avait bien rempli sa mission. Escarmouchant avec prudence et habileté, dissimulant sa faiblesse, il sut attirer l'attention du *feldzeugmeister*, si bien que celui-ci tint peu de compte de ce qui se passait du côté de Seneffe; simple combat d'arrière-garde, pensait-il. Le bruit qui augmentait, le nombre croissant des fuyards ne firent guère d'impression sur ce vétéran. Il ne fut que plus pressé d'atteindre les lieux où son logement était marqué, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Saint-Vaast, d'y établir ses troupes, d'y mettre en sûreté son artillerie et ses bagages. Il fallut les messages réitérés, alarmants du prince d'Orange, la violence du feu, la durée de l'engagement pour le tirer de sa quiétude. Il donna l'ordre de parquer le bagage, de quitter les quartiers et de rebrousser chemin, mais sans hâte et par échelons.

Ainsi toute l'armée alliée, les troupes fraîches qui revenaient sur leurs pas, comme celles que M. le Prince menait battant depuis le matin, allaient se trouver groupées autour du village de Fayt par un mouvement général de « face en arrière en bataille ». C'était l'ensemble de ces marches, contremarches, en avant, en arrière, en tiroir, aboutissant à un alignement nouveau, qui de loin pouvait ressembler à une accélération de retraite, et que le coup d'œil précoce de Villars avait bien apprécié. La position est formidable; mais les alliés ne l'ont pas encore complètement occupée; elle deviendra inattaquable si M. le Prince s'arrête; ou bien l'ennemi débouchera, s'étendra, enveloppera les Français; il va l'essayer tout à l'heure.

Le « chemin royal », après avoir traversé le Prieuré Saint-Nicolas, s'élève doucement à flanc de coteau, et, à plus d'un

quart de lieue [1], atteint l'église de Fayt [2], dont le clocher servait, depuis le matin, de point de direction aux deux armées; c'est le réduit du village. Les maisons, généralement solides et bien bâties, sont éparses sur un plateau ondulé et assez élevé qui s'élargit et se découvre vers le sud. Autour du village, une ceinture de vergers, de jardins, avec de grosses haies et de bons murs, qui forment autant d'obstacles et donnent à la défense de solides points d'appui. Le pays, jadis couvert de forêts, comme l'indiquent les noms de villages et les lieux dits La Hestre, La Basse-Hestre, et même Fayt, était encore fort boisé alors, surtout à l'ouest et au nord : haie de Rœulx, bois de Haine. Egalement à l'ouest, mais plus près du village, le château de l'Escaille [3]. De ce côté, entre le village et les bois, serpente une ravine, bordée de broussailles et difficile à traverser, qui jouera son rôle dans la journée. Beaucoup de houblonnières, avec leur fouillis, surtout vers l'est, où elles se mêlent aux sources, aux prés marécageux, sur des pentes assez raides et accidentées.

Les troupes impériales, dont les échelons achevaient lentement de se distribuer sur la position que nous venons de décrire, étaient restées les dernières attachées à l'ordre compacte ; leurs mouvements étaient pesants. Guillaume eut quelque peine à obtenir de leurs généraux un ordre plus étendu, qui permit de parer aux mouvements tournants faciles à prévoir. Leurs rangs s'ouvrirent pour laisser passer les régiments plus ou moins débandés qui montaient par le « chemin royal ». On pouvait compter que l'ennemi serait pressant; il fallait se hâter : l'ordre de bataille fut donc un peu interverti, non sans mélange des diverses armées comprises dans le grand tout des alliés. Cependant le gros des Hollandais était à l'aile droite [4], dirigée par Guillaume, qui d'ailleurs était un peu partout et ne perdait pas de vue le comte de Souches, objet de son animadversion. Au centre et à la gauche [5], l'infanterie impériale

[1] Environ 1100 mètres.

[2] Nouvellement rebâtie, l'église actuelle de Fayt occupe l'emplacement de l'ancienne.

[3] Environ 400 mètres nord-ouest de l'église. Ce château jalonne la tête de la ravine, encore fort reconnaissable aujourd'hui.

[4] Côté est, en face de la gauche des Français.

[5] Ouest, en face de la droite des Français.

occupait le village et se prolongeait vers les bois, les masses et la cavalerie rangées derrière. Le prince Pio de San-Gregorio commande de ce côté. L'artillerie tenait, à droite et à gauche, quelques pièces prêtes à agir; son groupe principal était auprès des réserves, au point culminant du plateau, les pièces prêtes à foudroyer le village s'il est enlevé par les Français.

Le comte de Souches est au centre; il a l'œil à tout; le vieux capitaine s'est réveillé; par son expérience, son coup d'œil, son froid courage, il va s'élever à la hauteur de l'indomptable ténacité du prince d'Orange. La ténacité! c'est la vertu de l'heure et du lieu. Les généraux alliés ne peuvent plus espérer une victoire; il s'agit d'empêcher la défaite de tourner à la déroute; il faut profiter de la supériorité numérique et de l'avantage de la position pour limiter l'essor de l'ennemi, s'assurer une retraite honorable. Leur armée va se montrer la digne émule de celle qu'elle combat. Comme les chefs, les soldats feront leur devoir; la palme reste aux Allemands. Robustes, braves, bien exercés, ils sont intacts et n'ont pas supporté, comme les autres, cinq heures de fatigues et de périls. S'ils doivent plier devant la furie française, ils se reformeront aussitôt. Chaque pouce de terrain par eux abandonné sera payé cher; parfois ils reprennent le terrain perdu, et sur certains points ils restent inébranlables. C'est ce qu'on verra dans le récit qui va suivre.

V. *Trois heures et demie. Combat de Fayt. Condé dans la mêlée. Les Suisses arrêtés. A la nuit les deux armées restent en présence.*

La nature des lieux, la variété des combats livrés depuis le matin, les derniers incidents avaient troublé l'ordre de bataille des Français, et réparti l'armée en deux colonnes ou plutôt deux groupes de colonnes de force très inégale. A droite, au nord-ouest du Prieuré, au milieu des bois, des vergers et des houblonnières, au delà du chemin dit de Bruxelles [1], M. de Luxembourg conduit les troupes qui avaient enlevé le bagage des Hollandais et dissipé l'escorte. Sur le « chemin royal » et le long de ce chemin, plusieurs colonnes, quit-

[1] Qui, venant de Binche ou Mons, conduit par Fayt à Braine-le-Comte et à Bruxelles.

tant le Prieuré, s'avancent vers Fayt. M. le Prince fit son déploiement en marchant. Il veut pousser l'ennemi sans lui laisser le temps de souffler, sans attendre ce complément d'infanterie qui ne peut arriver avant le soir. S'arrêter ? Il eût dû reculer, et alors il avait sur les bras son adversaire et ses troupes fraîches.

Pendant que Luxembourg presse son mouvement tournant, Condé enveloppe le village avec presque toute son infanterie formée sur deux lignes. L'engagement fut long et très chaud. La seconde ligne tout entière remplit les intervalles de la première. A droite, les trois bataillons des Gardes françaises, soutenus par les Gardes suisses, avancent dans un ordre admirable. Vigoureusement et habillement conduit par le brigadier Rubentel, ce superbe régiment gagne assez de terrain au prix de pertes cruelles : sept capitaines, nombre d'officiers et de soldats étaient sur le carreau [1]. Les Gardes prennent position, formant un crochet défensif. Déployés des deux côtés de la route, les régiments du Roi, Royal des Vaisseaux, de Navarre et de la Reine, soutenus par les quatre « petits Suisses »[2], s'établissent dans les vergers et les premières maisons; mais, foudroyés par l'artillerie et la mousqueterie, ils ne purent atteindre l'église. Anguien, Condé, Conti et Auvergne s'étendent vers la gauche; le duc de Navailles a le commandement de ce côté.

L'attaque de front ne pouvait réussir que secondée par le mouvement tournant. C'est ce que tentait M. de Luxembourg avec l'aile droite. Il fit commencer l'opération par les Gardes du corps, nettoya les abords du bois d'Haine, puis, rabattant à gauche, rejoignit son gros (régiment de Picardie, Dragons, Cuirassiers du Roi), et attaqua les troupes qui cherchaient à prolonger vers l'ouest la ligne de bataille des ennemis. Lui-même, se jetant à la tête de Picardie, fait un véritable trou dans les masses qui veulent l'envelopper; sa cavalerie s'y élance, charge, culbute plusieurs bataillons et s'empare du canon. Le château de l'Escaille a été enlevé, les bois, la haie de Rœulx traversés, la ravine franchie.

M. le Prince, avec les Gardes suisses et quelque cavalerie retirée du centre, marche vers sa droite pour soutenir ou plu-

[1] Dans cette journée du 11 août, le régiment des Gardes françaises eut cinq cent quarante-huit hommes hors de combat, dont quarante et un officiers.

[2] Stuppa, Salis, d'Erlach, Pfyffer. Voir livraison précédente, page 48.

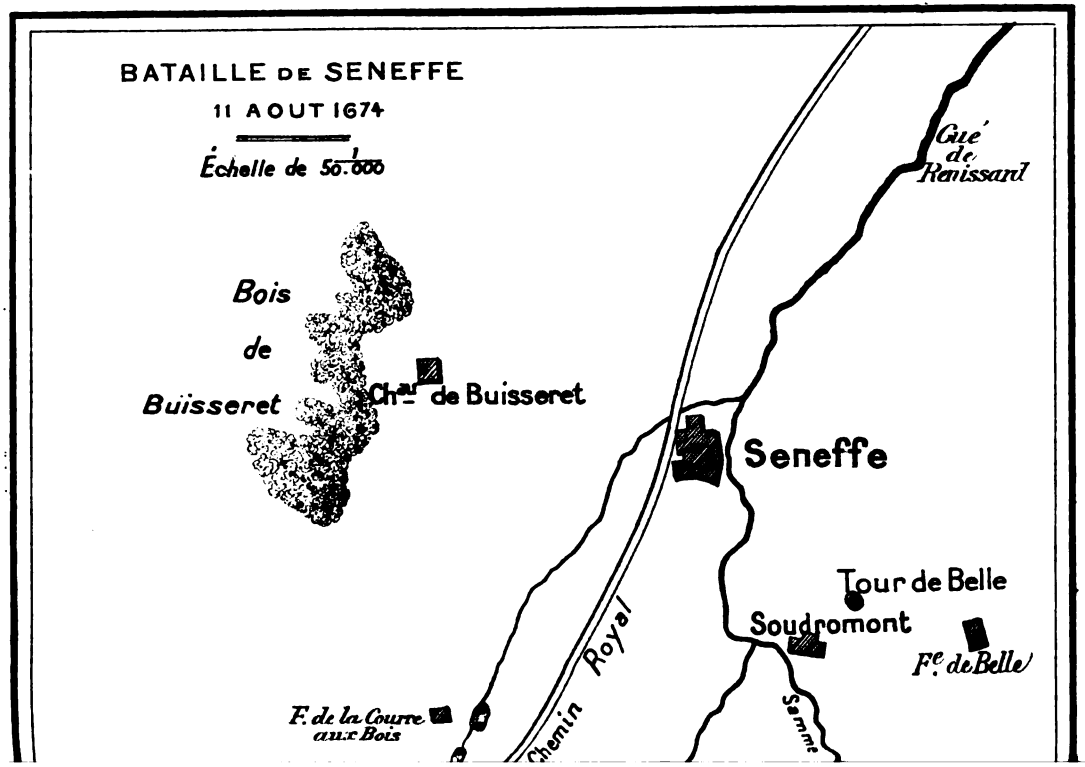
BATAILLE DE SENEFFE
11 AOUT 1674
Échelle de 50.000
Bois
de
Buisseret
Chal de Buisseret
Gué de Renissard
Seneffe
Tour de Belle
Soudromont
Fe de Belle
F. de la Courre aux Bois
Chemin Royal
Samme

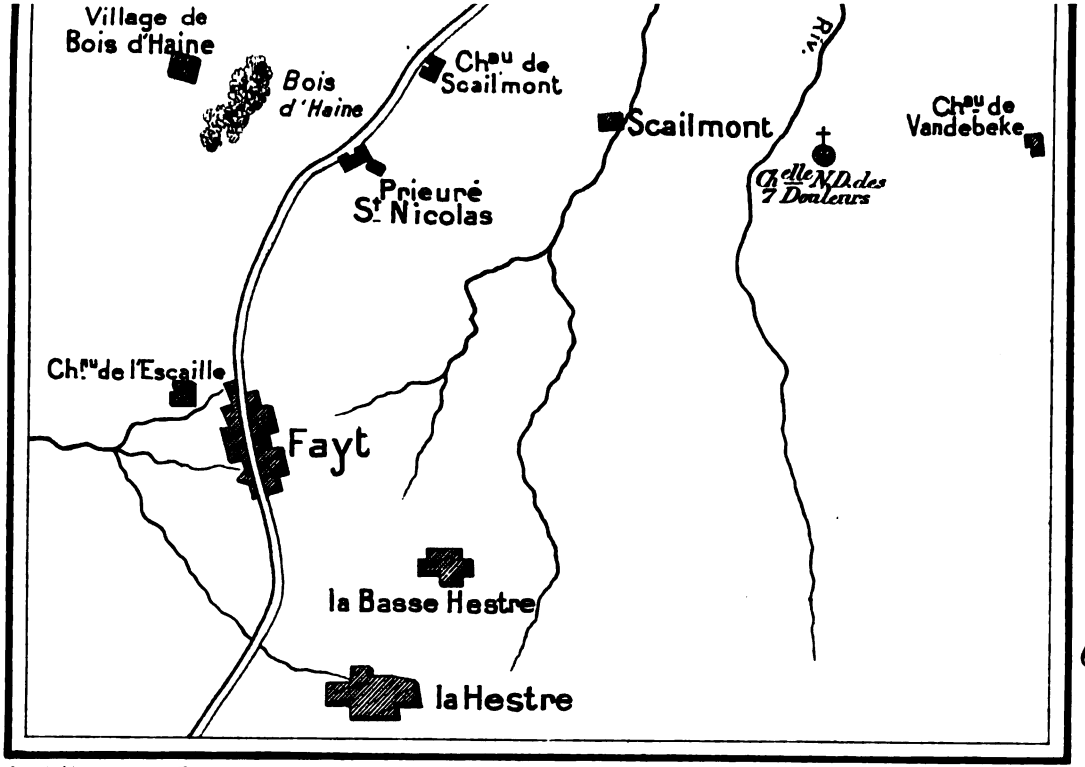

Lith. L. Magnenat et Fils, Lausanne.

tôt pour relever son lieutenant: car Condé a dû prescrire à celui-ci de faire face à droite pour arrêter un parti de troupes alliées, qui, par un circuit au travers du bois de Haine, cherchait à gagner les derrières de l'armée française. Luxembourg remporte là un nouvel avantage : le corps tournant n'a pas le temps de se former; il est chargé, dispersé. Ses débris se retirent en désordre dans la direction de Braine-le-Comte. Le vainqueur abandonne la poursuite pour revenir par le château de l'Escaille à sa place de bataille et reprendre l'attaque momentanément suspendue. Il trouve la situation changée. Pressée par des forces supérieures, la cavalerie (Maison du Roi) qu'il avait laissée comme un rideau pour jalonner la position, a dû repasser la ravine. Elle reste en bataille sur l'autre bord, fusillée, mitraillée par une brigade de l'armée impériale que conduit un Français, le comte de Chavagnac. On était si près les uns des autres que Chavagnac entendait les officiers français dire à leurs hommes décimés par les balles : « Ce n'est rien, enfants. Serrez, serrez! »

Survint M. le Prince. Il donne aussitôt avec les Cuirassiers du Roi et Mestre-de-camp-général, qui poussent jusqu'au canon et le reprennent; mais ils ne peuvent se maintenir au milieu de l'infanterie. La cavalerie impériale leur donne la conduite. On emporte le comte Broglio de Revel, mestre de camp des Cuirassiers du Roi, blessé d'un coup de mousqueton. Le duc d'Anguien aussi a reçu deux fortes contusions. Inquiet pour son fils, M. le Prince s'approche; un biscaïen brise les deux jambes de derrière de son cheval, c'est le troisième qui tombe mort sous lui depuis le matin. « Sauvez-vous, Monseigneur! » lui crie son écuyer en voyant fondre les escadrons ennemis. — « Et comment faire avec mes jambes infirmes! » répond-il, tout prêt à rire de sa mésaventure. L'écuyer disparaît avec les chevaux. Le Grand Condé se tapit au milieu des flaques d'eau sous un buisson. Le flot passe et recule. On relève le héros tout mouillé, on le remonte; une fois en selle, il se retrouve calme, et reprend sa place au milieu de ses troupes.

Il fallait occuper la ravine pour continuer l'offensive. Les deux bataillons des Gardes suisses arrivaient, encore intacts, précédés de leur vieille réputation. M. le Prince leur prescrit de déloger l'ennemi de l'obstacle naturel qui arrêtait tous les mouvements; mais le feu était si vif et le terrain si défavora-

ble que les Suisses ne purent traverser la ravine. Leurs mousquetaires s'embusquèrent sur le bord et entretinrent le feu contre ceux qui tenaient l'autre côté. L'aile droite de l'armée française se trouve ainsi arrêtée à l'ouest du village, conservant une partie des positions qu'elle avait d'abord conquises, en face d'un adversaire nombreux et solidement établi. Rien à faire de côté, si ce n'est tenir ferme sans reculer [1].

Changeant aussitôt son plan, M. le Prince renonce à forcer la ravine; vers l'ouest et le nord du village, il se borne à observer, à contenir l'ennemi; tout son effort va se porter sur la gauche. M. de Navailles avait déployé laborieusement huit bataillons, soutenus par quinze ou seize escadrons, dans un terrain accidenté, boisé, plein de sources et de prés marécageux, à l'est de Fayt. Il est renforcé. A l'extrémité de la ligne, La Motte conduit Royal des Vaisseaux et les Fusiliers du Roi, qui n'ont pu amener leurs pièces, mais qui, pourvus d'un armement supérieur, forment une véritable élite. Soutenue par quatre escadrons de la Maison du Roi et six escadrons de cavalerie légère, la brigade La Motte « fait des merveilles », re-

[1] « Un moment Condé avait pu croire, dit le duc d'Aumale dans un résumé de la campagne, à un suprême et complet triomphe : cette espérance lui échappa. De là, un certain ressentiment contre ceux auxquels il attribuait sa déconvenue, et le jugement, sévère dans sa forme sobre et concise, qu'il prononce sur nos plus anciens frères d'armes : « Tout le monde a bien fait, hors les Suisses », a-t-il dit dans un rapport. Il était indisposé contre eux, ayant eu souvent maille à partir avec leurs chefs sur le terrain des capitulations (en 1644, pour le passage de la Meuse; en 1672, pour le passage du Rhin, car les Suisses soutenaient que les capitulations ne permettaient pas de les conduire au delà de la Sarre. Il avait fallu les contraindre par les menaces).

» Quand Condé vit le régiment des Gardes suisses arrêtés devant la ravine de Rœulx par un feu terrible et par la difficulté des lieux, il ne tint pas compte de l'obstacle; il se souvint de ses vieux griefs. A notre avis, il fut injuste, comme il l'avait été pour Fourilles. L'histoire a le droit de redresser ces jugements passionnés. A Seneffe, comme ailleurs, nous estimons que les Suisses ont fait tout ce qu'on peut demander à des soldats; mais il y a eu peu de chefs aussi exigeants que Condé, et cette exigence lui avait souvent réussi. »

Ajoutons à cette généreuse défense des Suisses par le duc d'Aumale contre son héros que surtout depuis le traité de Münster, et aussi auparavant, des restrictions avaient dû être apportées aux capitulations militaires avec la France pour l'observation plus sévère de la neutralité envers les autres puissances.

D'ailleurs les bons sentiments du duc d'Aumale pour la garde suisse à Fayt ne font que corroborer ceux déjà manifestés dans son même ouvrage envers nos compatriotes, à propos du rôle marquant qu'ils jouèrent à la bataille de Dreux (tome I, pages 198-199) et à la retraite de Meaux (I, 295).

pousse les charges de douze escadrons, défait quatre bataillons, recueille nombre de prisonniers et pousse jusqu'à une grosse haie entre La Hestre et La Basse-Hestre. Un feu vif et soutenu arrête nos gens à cette haie, où ils restent embusqués. Au delà, au-dessus d'eux, sur la hauteur, on voyait des masses d'infanterie et de l'artillerie.

La nuit trouva l'armée française ainsi postée, maintenant le feu partout, sans avancer ni reculer, formant une ligne brisée, orientée du nord-ouest au sud-est sur un front d'environ 1800 mètres, la droite s'étendant jusqu'à la haie de Rœulx, derrière la ravine, le centre dans les vergers et les premières maisons de Fayt, la gauche au-dessus de La Basse-Hestre. Les masses de l'armée alliée présentaient un front plus étendu, presque parallèle, mais plus régulier, la gauche vers la haie de Rœulx, la droite vers la pointe des bois de Marimont, le centre dans un terrain découvert dont la cote 170 marque le point culminant. Presque partout, les alliés ont le commandement. Ils couvrent la route de Haine-Saint-Pierre, tiennent l'église et une partie du village de Fayt.

Un écart de deux cents mètres environ séparait les deux fronts. Tant que brilla la lune, le feu continua mollement, sans aucune tentative offensive d'une part ni de l'autre. Puis les hommes, accablés de fatigue, s'endormirent sur place, leurs armes dans les bras, à peine gardés par quelques sentinelles, mais prêts à recommencer cette lutte terrible après quelques heures de repos. C'était bien la pensée de M. le Prince, qui, lui aussi, roulé dans un manteau, s'était endormi dans un buisson à La Basse-Hestre[1]. Il était venu là, à la gauche de son armée, pour soutenir le duc de Navailles, et c'est par là maintenant qu'il espérait reprendre l'offensive au petit jour, comptant sur l'arrivée prochaine de son artillerie et de l'infanterie que lui amenait Magalotti. Il rêvait d'une nouvelle bataille, lorsqu'il fut réveillé par le bruit retentissant d'une fusillade générale.

Des deux parts on tirait follement, comme toujours dans les alertes de nuit; mais les premiers feux d'ensemble paraissent être partis de la ligne des alliés, qui voulaient ainsi assurer leur retraite, ou plutôt essayer d'en changer le caractère, lui donner l'allure d'une marche en avant, comme si, après le combat, ils continuaient de pousser vers l'étape désignée la

[1] On montrait encore récemment l'*Epine du Prince.*

veille et où déjà les Impériaux étaient attendus par leurs bagages. L'artillerie passa la première. Toutes les autres voitures étant perdues, la route ne se trouvait guère encombrée : l'infanterie et la cavalerie suivirent assez vite. La marche ne fut nullement inquiétée. Un cordon de troupes légères était resté en position au sud-est de Fayt, rangé derrière les haies et les vergers, pour donner l'alarme au cas d'une reprise d'offensive des Français.

Nul bruit ne troubla la fin de la nuit. Au petit jour, un des officiers de cette arrière-garde s'avisa de regarder par un trou dans une haie. Aucune troupe française n'était en vue. L'officier appela son chef, M. de Chavagnac. Tous deux ensemble passèrent la haie et se trouvèrent dans un pré, où, pêle-mêle avec les cadavres, gisaient de nombreux blessés, qui aussitôt se dressèrent, et, parlant dans toutes les langues, demandèrent qui un chirurgien, qui un confesseur. Chavagnac leur promit d'envoyer un trompette pour les recommander à M. le Prince. et piqua au galop pour aller rejoindre à Haine-Saint-Paul [1] l'état-major des alliés. Grande fut la joie aux nouvelles qu'il apportait. Les généraux ordonnèrent trois décharges pour célébrer leur prétendue victoire, et, marchant aussitôt, allèrent chercher sous les remparts de Mons [2] des ressources qui leur manquaient, des renforts, des secours et un gîte plus sûr que des villages en rase campagne....

Au bruit de la mousqueterie, M. le Prince s'était mis debout. Autour de lui il y a de l'étonnement, et, parmi les troupes, une certaine confusion, causée surtout par l'épouvante des chevaux. Le calme rétabli, M. le Prince a promptement jugé ce qui se passe. Il ne faut plus songer à reprendre le combat avec un ennemi qui abandonne la partie. Lui-même n'a ni vivres, ni canon ; les renforts ne sont pas arrivés. Inutile de rectifier une position incorrecte. Ordre est donné de rentrer au camp du Piéton.

A l'aurore, M. le Prince fut rejoint par sa chaise, qui le ramena au quartier général. Depuis vingt-six heures il n'avait quitté la selle que pour prendre quelques instants de repos dans le buisson de La Basse-Hestre. Monté à cheval au petit jour, sans bottes ni éperons, en bas de soie et souliers, quand

[1] 5 kilomètres.

[2] 4 lieues et demie plus loin.

chaque mouvement lui rappelait ses douleurs, il avait franchi de grands espaces au galop, chargé de tous côtés, roulé trois fois sous son cheval tué.

... En quittant sa chaise à Trazegnies le 12, Condé pouvait à peine parler. Cependant il pourvoit à tout, donne de longues explications verbales à Briord, qui va trouver le Roi, et il envoie un capitaine avec un fort détachement à l'abbaye de Marimont, sur la position même qu'occupait l'ennemi, pour garder le champ de bataille. M. de Souches en était si peu maître que, sur la proposition de Chavagnac, il fit demander « un passeport afin de pouvoir enterrer ses morts et retirer ses blessés ». Les aumôniers et les chirurgiens des alliés se mêlèrent aux nôtres dès le 12. Beaucoup de blessés ennemis furent recueillis dans les hôpitaux français. Pendant trois jours, des corvées et de nombreux volontaires partis du Piéton parcoururent le terrain des divers engagements depuis Seneffe jusqu'à Fayt, achevèrent de vider les voitures, en firent sortir les femmes qui s'y trouvaient en grand nombre, et finirent par brûler quatre mille chariots abandonnés, ainsi que l'équipage de pont des Hollandais [1] ».

On a beaucoup disputé sur la question de savoir qui, en définitive, avait gagné la bataille, et la chose était discutable, puisque des deux côtés le terrain même du combat avait été abandonné pendant la nuit. Par les chiffres respectifs des prisonniers et des trophées, M. le duc d'Aumale n'a pas de peine à prouver que le succès doit être attribué aux Français [2]. Ce qui confirme pleinement cette opinion, c'est la suite des opérations.

[1] Ouvrage cité. Voir aussi la brochure : *Les dernières campagnes de Condé*, par M. le duc d'Aumale. Extrait de la *Revue des Deux-Mondes* des 1er et 15 mai 1894.

[2] Le nombre des trophées et des prisonniers recueillis par les alliés était insignifiant: 3 étendards portés à Vienne avec grand fracas; quelques dizaines de prisonniers, dont aucun de marque, aucun moyen d'offrir ou d'accepter un cartel d'échange. Les Français envoyèrent à Versailles 107 drapeaux ou étendards, qui furent présentés, le 22 août, à Notre-Dame de Paris par les Cent-Suisses. Ils avaient fait 3500 prisonniers, dont le marquis d'Assentar, mortellement frappé, les princes Maurice de Nassau et de Salm, le duc de Holstein. Les Français comptaient sept mille hommes hors de combat, dont une dizaine de généraux; les alliés environ 12 mille, y compris les prisonniers et les déserteurs.

Les alliés, après s'être refaits à Mons, s'étaient portés vers Quiévrain, menaçant Valenciennes. De là, observés par Condé, qui les avait côtoyés en allant prendre un camp à la Buissière, sur la Sambre, quatre lieues en amont de Charleroy, ils se retournèrent pour aller assiéger Audenarde, où Vauban venait de s'enfermer avec 2500 hommes. La place était investie dès le 14 septembre.

Le même jour, Condé quitte son camp de la Buissière pour secourir Audenarde. Il marche en bel ordre moderne, sur trois colonnes. Il n'a qu'à paraître pour que les assiégeants lui cèdent le terrain et se replient sur Gand.

Restait aux alliés la consolation d'enlever triomphalement quelques places perdues dans leurs lignes, entre autres Grave, sur la Basse-Meuse, déjà investie dès le 28 juin. En octobre, ils le tentent en forces, mais en vain. Le brave Chamilly défend si bien sa place qu'il ne la cède qu'après quatre mois de siège, sur l'ordre même de Louis XIV, et qu'il en sort, le 30 octobre, avec armes, bagages, canons, drapeaux, et tous les honneurs de la guerre.

En résumé, la grande invasion de la France par la frontière du nord-est était complètement manquée, et même châtiée assez sévèrement.

Quant aux enseignements qui en découlent, au point de vue de l'art militaire, c'est surtout le plaisir de contempler en Condé un maître, un généralissime de premier ordre ; si cela avait souvent été dit précédemment et fort éloquemment, nul ne l'avait démontré par le menu et aussi bien que vient de le faire M. le duc d'Aumale. La justification qu'il présente de la prétendue inaction de Condé dans ses divers camps de Thiméon, de Brugelettes, d'Estinnes, du Piéton, ne saurait être plus juste ni plus complète, et quand il vante la sûreté d'observation et de conception de son héros, en même temps que sa promptitude de décision et sa tenace ardeur d'exécution, qualités militaires qu'on ne saurait trop méditer, analyser, perpétuer, c'est en laissant parler les faits et les textes eux-mêmes, sans s'interdire la part du blâme : telle sa chaleureuse protestation en faveur de Fourilles et des Suisses, trop rudement traités, comme on l'a vu plus haut.

L'étude des maîtres en opérations et en batailles demeurant toujours la meilleure des écoles d'art militaire, et la méthode de Condé, avec ses élans et ses procédés variés, étant de tous les temps et point du tout surannée quant à l'essentiel, l'ouvrage du duc d'Aumale reste indispensable à qui veut s'instruire de cet art à ses meilleures sources.

A l'égard des opérations elles-mêmes, nous qui avons, avec deux siècles d'expériences de plus, les immortels exemples de Frédéric et de Napoléon, nous pourrions incliner à prétendre que Condé, en 1674, eût pu faire mieux encore; qu'il eût pu, par exemple, de son camp de Thiméon, manœuvrer comme Bonaparte à Montenotte-Mondovi, à Lonato-Castiglione, à Rivoli, à Austerlitz, à Dresde en 1813, à Champaubert-Montmirail en 1814, à Ligny-Waterloo en 1815, c'est-à-dire user de sa position centrale conformément aux exposés de Jomini [1] d'après les opérations typiques susmentionnées, pour empêcher la jonction de ses adversaires et les battre séparément.

Mais autres temps autres moyens et méthodes. Avec les nombreuses places fortes de ce théâtre de guerre du XVIIme siècle, fournissant à la fois des dépôts de vivres indispensables aux uns et des refuges précieux aux autres, la rapidité de mouvement nécessaire à la navette des lignes intérieures n'eût pu être atteinte assez sûrement pour la rendre efficace. Condé y eût échoué vraisemblablement quant aux Hollandais et aux Espagnols; la question reste douteuse à l'égard des Impériaux. Sa prompte marche de Thiméon sur Mæstricht, et retour avec Bellefonds, laisse présumer qu'elle n'eût pas moins bien réussi en étant complétée d'une offensive sur la rive droite de la Meuse, et que de Souches, moins résolu que Blücher après Ligny, eût volontiers saisi cette occasion d'attendre, sur le Rhin, la suite des événements, ce qui eût facilité l'offensive contre le prince d'Orange.

Quoiqu'il en soit, l'active journée du 11 août montre que si Condé avait été libre de manœuvrer à son gré, les jours précédents, il n'eût pas dédaigné la manœuvre des lignes intérieures, dont il usa d'ailleurs fort bien à l'affaire du faubourg St-Antoine.

C'est celle-là même qu'il pratiqua sur notre champ de bataille, quelque chose comme un mélange de Rosbach, Leuthen,

[1] Voir *Précis de l'art de la guerre*, chapitres III et VII, et *final* de l'édition de 1894. Paris, L. Baudoin, 2 vol. in-8° et un atlas.

Rivoli, Austerlitz, Lutzen, drame en trois actes successifs admirablement échelonnés pour servir à la fois de bottes et de feintes : à *Seneffe* d'abord, c'est-à-dire à l'arrière-garde alliée, en lançant ensuite et promptement le vaillant Saint-Clas à l'autre extrémité sur l'avant-garde ; puis au *Prieuré-Saint-Nicolas*, au centre ; enfin, à l'aile gauche, devenant le gros sous de Souches, à *Fayt*.

D'autres généraux eussent débuté peut-être par le centre : percer la grande colonne en marche eût paru un succès suffisamment marquant ! Mais les deux tronçons, soit déjà séparés, soit seulement risquant de l'être, eussent pu plus aisément rejoindre leurs efforts, tandis que la combinaison qui fit presque simultanément accabler leur arrière-garde et menacer leur avant-garde était bien plus féconde et fut un trait de génie justement récompensé.

Si en regard de cette caractéristique de la hardiesse de conception et d'élan du vainqueur de Rocroy et de Seneffe, on place le mode tout différent de sa campagne d'Alsace, en 1675, où son jeu de successeur de Turenne contre Montecuculi fut surtout prudent et serré ; si l'on note comment, de ses camps de l'Ill, il sut déjouer patiemment les savantes manœuvres de son habile adversaire et se contenir contre ses provocations ; comment il réussit à faire lever le siège de Haguenau et finalement libérer l'Alsace, le tout sans risquer de bataille, vu sa faiblesse relative d'effectifs ; comment, en même temps, il maintint à la France l'armée de Turenne, fort dénuée, à la vérité, mais fière et ferme encore sous ses guenilles, on reconnaîtra que Condé réunissait en lui toutes les qualités primordiales de l'homme de guerre, qu'il représentait le complet et parfait généralissime.

Le même sang royal qui hâta son élévation, ne lui rendit pas le même service pour marquer dans la postérité. De hautes concurrences, des dissentiments de famille, des préventions, des suspicions de partis, des rivalités dynastiques, les obscurités ou malentendus des annales s'en mêlèrent au détriment de la vérité. Les uns ne purent connaître sa carrière qu'approximativement ou travestie ; d'autres, la connaissant trop bien, auraient voulu l'ignorer : un lourd cauchemar, celui des fossés de Vincennes, était à dissiper par l'oubli.

Désormais, il n'en est plus ainsi. L'ouvrage du duc d'Aumale éclaircit tout, révèle, confesse tout, et ce sera l'honneur durable du savant académicien et brillant général d'Afrique d'avoir si bien reconstitué et définitivement acquis à l'histoire le type vrai de cette belle figure de grand capitaine.

Rappelons que cette campagne d'Alsace de 1675 fut la dernière de Condé. Le reste de ses jours se passe surtout dans sa splendide retraite de Chantilly, celle, pleine de ses souvenirs, où son histoire s'est écrite.

Il y reçoit tour à tour les personnages les plus éminents de l'Europe, de tous les partis, politiques ou religieux, « visites qui témoignent, dit le duc d'Aumale, de l'éclectisme de M. le Prince ». Il y vit aussi dans la société de grands esprits, hommes encore presque obscurs, mais qui seront la gloire de leur siècle et de leur pays : Corneille, Bossuet, Boileau, La Fontaine, Molière, Racine, Fénelon, Malebranche, La Bruyère, Bourdaloue. Tous, et bien d'autres encore, sont reçus en amis, envoient leurs œuvres, non sans anxiété, car M. le Prince est bon et franc juge. On appelait Chantilly l'écueil des mauvais livres.

Une année avant sa mort, la révocation de l'Edit de Nantes (1685), lui apporta un vrai chagrin. Cette mesure jurait avec son esprit de tolérance et froissait ses sympathies personelles pour maints sincères protestants. « Pourquoi faut-il, dit à ce propos le duc d'Aumale, que ce soit une des dates néfastes de l'histoire de France, et que cette année ait vu s'accomplir une véritable mutilation de la patrie! L'œuvre de Henri IV et de Richelieu sacrifiée aux scrupules d'une conscience étroite, aveugle, à la conception abstraite d'un pouvoir sans limite, à cette passion de l'uniformité que, jusqu'à nos jours, trop d'esprits très français n'ont cessé de confondre avec l'unité : source d'erreurs et de fautes! Certaines écoles modernes ont conservé les traditions brutales de Louvois, ce niveleur impitoyable. »

Que de choses il y aurait encore à recueillir dans cette publication si riche en renseignements précieux et en tableaux instructifs de tous genres! Mais il faut terminer.

Nous le ferons en disant, avec un important journal militaire de Paris [1], que les extraits cités attestent mieux que des

[1] L'*Echo*, du 29 décembre 1895, feuilleton de M. *Hippolyte Buffenoir*.

éloges le mérite de l'œuvre historique du duc d'Aumale. « Il peut dire avec Horace : *Exegi monumentum*. Une haute philosophie, un sentiment profond de l'art, une impartiale justice dans les jugements, un patriotisme éclairé, un style pur et clair animent ces pages qui vivront, et y répandent un charme supérieur que rien ne peut affaiblir.

» Pourquoi ne pas le dire? Le duc d'Aumale est de la race de ces grands esprits, à la fois hommes d'action, penseurs et écrivains, comme César. Après avoir manié l'épée et exercé le commandement, ils saisissent la plume et racontent des hauts faits qu'ils étaient dignes d'accomplir. Ils méritent d'être admirés et aimés, et leur exemple est consolant, au milieu de la décadence d'une époque. »

Réflexions sur notre état militaire.

III

La révision de la loi organique.

Les lecteurs de la *Revue militaire* seront un peu déçus s'ils croient trouver dans ce qui va suivre un ensemble de vues inédites sur la réorganisation de notre armée. Les idées que nous exposons procèdent d'une série de réflexions bien personnelles; mais elles ont déjà été exposées en partie et notre point de vue, pris dans son ensemble, n'a rien d'absolument nouveau. Toutefois, nous pensons que c'est précisément là son meilleur titre auprès du public.

Le vote du 3 novembre a exercé une influence salutaire sur ces problèmes. Il semble particulièrement avoir donné naissance, dans le corps des officiers aussi bien qu'ailleurs, à un courant d'opinion marqué vers une solution que nous nous permettrons de qualifier de moyenne. Cette solution n'est en somme qu'un minimum de changements, écartant tout bouleversement.

Lorsque a paru l'ordonnance du Conseil fédéral sur les corps d'armée, plusieurs ont été frappés du fait que ce document offrait pour la réforme une base solide et qu'il suffisait de le compléter par quelques mesures tout indiquées, pour atteindre un résultat satisfaisant. On voit périodiquement revenir dans les discussions militaires ces mots de révolution et de transformation nécessaires, correspondant à des thèses diverses qui sont toutes, suivant nous, plus ou moins dangereuses pour la stabilité de notre armée suisse. Il faut, comme nous l'avons déjà dit, améliorer ce qui existe et cesser de supposer qu'il est possible d'atteindre d'un bond à la perfection.

Sans doute, on a commis des fautes dans la loi de 1874. Mais cette loi est, après tout, une bonne loi qui nous a conduit de progrès en progrès depuis vingt ans, et dont les erreurs se corrigeront tous les jours, si nous voulons bien prendre patience.

A. Les armes spéciales.

Nous avons peu de chose à dire de la réorganisation des armes spéciales sur laquelle on paraît généralement d'accord. La transformation des compagnies de guides en escadrons est en bonne voie. Les escadrons de dragons seront, jusqu'à nouvel ordre, recrutés cantonalement. Quant à l'augmentation de l'artillerie de campagne, elle ne suscitera, semble-t-il, aucune difficulté et l'on verra cesser cette anomalie d'un pays, le plus montagneux du monde, presque dépourvu d'artillerie de montagne.

Lorsqu'il s'est agi de transformer les pionniers en sapeurs du génie, quelques officiers d'infanterie ont regretté qu'on enlevât à ce dernier corps l'aide d'une troupe technique nécessaire aux régiments et aux brigades, pour écarter tout obstacle, soit dans la marche, soit dans le combat On a allégué, à ce moment, que rien ne serait plus facile que de répartir les deux compagnies du demi-bataillon de sapeurs aux corps d'infanterie toutes les fois que cela serait nécessaire. L'infanterie soutenait, au contraire, qu'il est plus facile de réunir plusieurs petites unités dans un but commun que de briser une unité supérieure pour en former de petites subdivisions. L'événement a prouvé que l'infanterie n'avait pas tort. Il y aurait lieu, croyons-nous, de tenir compte à l'avenir de cette indi-

cation empruntée aux manœuvres du Ier corps en 1895 et de veiller à ce que l'on n'accumule pas inutilement les troupes du génie au lieu de les répartir aux unités.

Une dernière remarque encore à propos des armes spéciales, et nous avons fini.

On a reproché au projet de réorganisation de prévoir dans beaucoup de corps un mélange de différentes classes d'âge. Il est certain qu'en principe la chose est absolument fâcheuse. Ces corps ne seront jamais au complet en temps de paix, ils n'auront aucune unité en temps de guerre. En toutes choses, le chef de corps doit tenir compte de l'âge et du tempérament de sa troupe. Comment traiter une troupe dans laquelle les uns seront jeunes et les autres vieux, les uns instruits et les autres ignorants, les uns présents et les autres absents ?

Il faut, avant tout, une unité morale et physique dans notre armée de campagne. C'est ce que la loi de 1874 avait fort bien compris en constituant de toutes pièces une armée d'élite complètement indépendante des autres classes d'âge. Rien ne saurait prévaloir contre cette vérité. Si ce mélange est à la rigueur admissible pour certaines spécialités comme les ouvriers de chemins de fer et les sections d'hôpital, il devient douteux lorsqu'il s'agit de compagnies d'artillerie de position ou de forteresse, et semble bien dangereux si on l'applique aux compagnies d'administration.

B. L'infanterie d'élite.

Parmi les erreurs commises dans notre loi militaire actuelle, il faut mentionner celle qui a consisté à charger certaines contrées d'un nombre d'unités tactiques trop considérable, erreur qui a produit des effectifs jusqu'ici trop faibles.

Cette faute de calcul semble donner raison à ceux qui, critiquant la répartition des troupes et l'organisation récente du corps d'armée, préconisent la réduction de notre armée d'élite à 6 unités de division. Cette combinaison, en permettant au général de disposer de 6 unités d'armée plus faibles, au lieu de 4 moins maniables, permettrait aussi la formation de sous-unités tactiques plus fortes et moins nombreuses, notamment pour l'infanterie, et réduirait les états-majors et les cadres.

Nul doute que l'on ne puisse établir, dans cet ordre d'idées,

des combinaisons très ingénieuses et même bonnes absolument parlant, combinaisons qui n'auraient d'autre défaut que de ne pas tenir un compte suffisant des faits, c'est-à-dire de l'ordre de choses actuel. Si notre organisation était table rase, ces spéculations se recommanderaient par beaucoup de raisons sérieuses; mais elles entraîneraient non seulement la refonte complète de toutes ces unités, telles qu'elles sont constituées depuis vingt ans, mais encore la suppression des corps d'armée que l'on vient d'introduire.

L'histoire de cette introduction est assez curieuse. Présentée comme une simple éventualité, et destinée à faciliter la marche de deux divisions sur la même route, elle est devenue définitive, sans presque que l'on s'en aperçut. C'était la logique des choses. Chez Harpagon, maître Jacques était tantôt vêtu en cuisinier et tantôt en cocher. Il ne saurait en être de même d'une armée et il faut choisir entre la formation par corps et la formation par division.

Des doutes ont été exprimés par beaucoup d'officiers compétents à l'égard des corps d'armée, et peut-être bien que, si la chose était à recommencer, l'on choisirait une unité intermédiaire, c'est-à-dire un type de division renforcée, à compléter au besoin par de la landwehr. Le corps d'armée est un peu gros pour nous et fait une grande consommation d'états-majors. En outre, il ne met dans la main du général que 4 unités de combat. Si une de ces unités est rompue en vue de missions spéciales, il ne reste plus que 3 unités disponibles, chiffre qui ne prête pas à des combinaisons très multiples, bien qu'il soit encore suffisant.

Tout cela est vrai, mais le corps d'armée présente deux avantages qui ne sont pas à dédaigner.

En premier lieu, c'est une école de commandement précieuse, nous avons presque dit indispensable. Le saut est grand, pour nos états-majors, de la division à l'armée unique, sur laquelle repose toute la fortune du pays. Où se formera notre futur général, sinon dans un commandement de corps d'armée ? Où se formera son chef d'état-major ? Où se formeront les divisionnaires appelés à commander subitement deux divisions en temps de guerre ? Où se formeront tous les chefs de service ? Où, sinon dans le corps d'armée. Ceci est vrai en tout pays, mais surtout en pays de milices, où les occasions de pratiquer n'abondent pas.

En second lieu, le corps d'armée existe, il est vivant. Après l'effort considérable fait pour introduire cette unité, on ne comprendrait pas qu'on la supprimât si vite, avant même qu'elle ait eu le temps de manifester tous ses inconvénients. La chose risquerait d'être mal comprise à l'étranger et mal prise dans le pays et dans l'armée elle-même.

Vient ensuite la question de la refonte complète de nos unités tactiques qui serait nécessitée par cette nouvelle organisation supposée.

Voilà vingt ans à peine que nos nouvelles unités existent. Elles commencent à être connues de notre population militaire et civile. Les numéros de nos bataillons prennent vie et représentent pour nous tous des individualités bien marquées. Et l'on voudrait bouleverser encore! Qu'on se souvienne de l'ébranlement causé dans toute la machine par l'introduction de la loi de 1874. Il n'y a pas longtemps que nous en sommes remis. Et, dans les circonstances critiques au milieu desquelles l'Europe goûte sa paix armée, l'on voudrait tout remettre en question.

Et pourquoi ?

Parce que l'on a découvert que nos bataillons ont un effectif de 774 hommes, tandis que celui de nos voisins est de 1000 hommes et parce que l'on assure, en outre, que les effectifs de ces bataillons sont inégaux.

Voyons le premier argument. Nous n'hésitons pas à affirmer que le bataillon de 1000 hommes est trop gros pour nous. Si, par la suite, nous arrivions à des effectifs aussi élevés, il serait nécessaire, au début d'une campagne, d'envoyer, comme il est prescrit, 200 hommes au dépôt pour assurer au bataillon un effectif permanent de 800 hommes au maximum.

Envisageons la compagnie. C'est toujours là ce qu'il faut considérer dans la guerre moderne. Une compagnie de milices ne supporte pas un effectif de 250 hommes et nous ne sommes pas bien sûrs que toutes les armées permanentes puissent le supporter quand les trois cinquièmes de la troupe sont formés de réservistes. Au point de vue de la discipline, comme au point de vue du combat, cela est impossible. La chose est surtout évidente pendant les marches. Pour qu'un capitaine puisse surveiller efficacement une compagnie de 250 hommes, il faut qu'il soit monté. Or, nous ne pouvons pas nous donner un luxe auquel d'autres armées ont dû renoncer.

Enfin, le bataillon de 1000 hommes ne donnera pas au total un nombre de fusils plus considérable. Que nous ayons trois ou quatre corps d'armée, six ou huit divisions, nous aurons toujours, dans la pratique, le même nombre de fusils sur le champ de bataille, à moins que l'on ne se procure cette augmention des fusils de l'infanterie aux dépens des armes spéciales et des services de l'armée. On arriverait ainsi à doter insuffisamment ces services et à les compléter par des hommes de la landwehr ou même du landsturm. Ce serait, comme nous l'avons dit plus haut, une combinaison contraire à tous les principes. Nous considérons donc le bataillon de 1000 hommes comme une impossibilité.

Mais, dira-t-on, il faut compter, au début de la campagne, sur un déchet du 10 %. Rien de plus juste. A ce déchet, on peut parer de deux façons.

En premier lieu, en enseignant aux commandants d'unités à mieux ménager leurs troupes dans les marches. On peut obtenir dans cet ordre de faits des résultats merveilleux. Mais il faut que, du haut en bas de l'échelle, la chose soit apprise, et l'on peut dire que, malgré certaines améliorations, nous sommes encore loin d'être au bout de nos progrès dans ce domaine.

Une seconde façon de parer aux déchets c'est de tirer des dépôts des surnuméraires exercés que l'on y aura versés au début de la campagne en réduisant, comme le veulent les ordonnances, les bataillons au strict effectif normal. Comment nous aurons ces surnuméraires, c'est ce que nous dirons plus loin.

Reprenons maintenant le second argument, la faiblesse et l'inégalité des effectifs des bataillons comparés aux effectifs réglementaires.

Si l'on considère l'ingénieux tableau par lequel M. le colonel Bircher a représenté, pour la période de 1885 à 1893, les variations des effectifs réels de nos bataillons d'élite, comparés avec l'effectif réglementaire [1], on constate, à première vue, une grande diversité dans ces effectifs. Pour en apprécier les effets, il faut remarquer que celles de ces inégalités, qui dépassent l'effectif normal (774 hommes), ou l'effectif normal

[1] *Der Aufbau der schweizerischen Armee*, von Oberst Bircher, Corpsarzt. Frauenfeld, 1894. Tableau 2.

renforcé (soit 890 hommes)[1], sont sans conséquence, puisqu'il est entendu d'avance qu'au début d'une campagne tous les bataillons seront réduits à l'effectif normal et tous les surnuméraires versés aux dépôts, pour être ensuite répartis suivant les besoins.

Si l'on considère, au contraire, ceux des bataillons qui restent au-dessous de l'effectif normal, on constate avec plaisir que, tandis qu'en 1885, 33 bataillons restaient au-dessous de ce chiffre, en 1893, 6 bataillons seulement ne l'atteignaient pas, nombre qui a dû probablement se réduire encore depuis.

De même, en 1885, 55 bataillons restaient au-dessous de l'effectif renforcé de 890 hommes. En 1893, 27 bataillons seulement n'atteignent pas ce chiffre. Encore, beaucoup en sont-ils très rapprochés. Il résulte de là que tous nos bataillons pourraient entrer en ligne avec un effectif normal, le 15 % de surnuméraires étant atteint dans la plupart des bataillons et souvent dépassé[2].

En examinant de plus près le même tableau, on remarque encore que l'effectif de presque tous les bataillons est en voie de s'accroître constamment, ce qui n'a rien d'étonnant, en face de l'augmentation continue de la population suisse, ainsi que du nombre des recrues[3]. 16 bataillons seulement ont diminué depuis 1885. Certaines diminutions ne peuvent être qu'accidentelles. D'autres, comme celles que l'on remarque dans 8 bataillons de la VIIme division et dans 4 bataillons de la VIIIme, paraissent indiquer des mouvements de population plus importants.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici de la statistique, ni de scruter les causes de ces modifications. Constatons seulement que les diminutions sont en petit nombre et qu'elles n'ont jusqu'ici rien d'inquiétant.

Constatons encore que, dans le mouvement actif de la vie moderne, ces courants de flux et de reflux, déterminés soit

[1] Soit l'effectif normal augmenté de 15 % de surnuméraires, pour parer aux premiers déchets d'une mise sur pied.

[2] 35 bataillons dépassaient l'effectif de 1000 hommes en 1893.

[3] De 1885 à 1894, le chiffre annuel des recrues est monté de 14 986 à 17 528. Le recrutement de l'infanterie, malgré une augmentation de celui des armes spéciales, a passé dans la même période de 11 386 à 13 785. Enfin, l'effectif de contrôle de l'élite était au 1er janvier 1895 de 137 649 hommes, soit 100 353 hommes d'infanterie. — *Rapport du Département militaire*, pages 14 à 17.

par la facilité des communications, soit par des circonstances économiques locales susceptibles de promptes modifications, sont à la fois plus actifs et moins durables que par le passé. Tel courant diminue aujourd'hui l'effectif de nos bataillons, dans la VIIme division, demain il les augmentera, tandis qu'une autre division entrera en décroissance. Dans cette instabilité, on ne saurait discerner avec une parfaite certitude les diminutions persistantes de celles qui sont transitoires. Si donc, on entreprenait demain, au grand dommage de notre armée, une nouvelle répartition de nos unités d'infanterie, qui nous garantit qu'après avoir tout bouleversé, on ne s'apercevra pas, après-demain, que l'on s'est trompé et que l'équilibre des effectifs est de nouveau en train de se modifier d'une façon imprévue. Cet équilibre des effectifs, dans une population instable, dans une armée profondément territorialisée, nous paraît être une pure chimère à laquelle il ne faut pas sacrifier.

Il nous suffira donc, à ce point de vue, que nos effectifs soient en voie constante d'augmentation dans la plupart de nos unités.

Quant aux diminutions, lorsqu'elles présenteront un caractère véritablement alarmant, ce qui n'est pas le cas jusqu'ici, on sera à temps d'y aviser. C'est en vue d'éventualités pareilles que nous avons proclamé dans notre projet constitutionnel la nécessité de faire dorénavant fournir par les cantons des compagnies d'infanterie, au lieu de bataillons. Ceci permettra, comme nous l'avons dit plus haut, d'introduire dans un bataillon qui diminue trop une compagnie nouvelle formée dans un bataillon voisin d'effectif supérieur.

Il est vrai que l'augmentation de nos effectifs ne provient pas uniquement du mouvement ascendant de la population, mais qu'il a aussi pour cause une modification dans la façon dont se fait le recrutement. Depuis un certain nombre d'années, en effet, on a recruté davantage afin de combler les vides de nos unités. M. le colonel Bircher considère ces concessions comme dangereuses. Malgré la grande compétence de cet auteur, il nous sera permis de dire qu'au point de vue pratique, on ne s'en est pas encore aperçu jusqu'ici. Notre infanterie n'est pas moins apte à la marche maintenant qu'elle n'était il y a quelque temps. Et s'il y avait, en effet, un certain excès dans la question du recrutement, il serait facile, d'ici

à quelques années, lorsque l'augmentation de population nous aura donné tout ce que nous pouvons désirer en fait d'effectifs, de ramener le pour cent du recrutement à un taux un peu plus bas.

Nous conclurons donc simplement nos remarques sur ce chapitre en affirmant qu'actuellement tout grand bouleversement dans nos unités est extrêmement dangereux et que, de plus, il est inutile.

Reste encore un point à traiter qui est certainement le grand avantage du projet d'armée réduite. Dans ce projet, la réduction du nombre des officiers serait assurée par la réduction des états-majors et par la réduction du nombre des unités. Nous estimons cependant que la question ne réside pas tant dans la nécessité de réduire les états-majors que dans celle de réduire le nombre des officiers de troupe de l'infanterie. La facilité avec laquelle nous avons passé d'une organisation divisionnaire à une organisation de corps d'armée montre que nous pouvons bien fournir les états-majors nécessaires à l'état actuel des choses. Ce que nous ne pouvons pas fournir, c'est le nombre d'officiers d'infanterie voulu pour avoir dans chaque compagnie un cadre de 5 officiers.

Lorsqu'on a institué ce cadre, on a pensé qu'une armée de milices devait compenser, par le nombre des officiers, la qualité du corps des sous-officiers. Nous croyons que l'on a commis là une erreur et qu'il vaut cent fois mieux qu'une compagnie compte 4 officiers que d'en compter 5, si le cinquième est insuffisant. Un officier insuffisant, bien loin d'aider ses camarades, contribue à charger leur service. Il n'est qu'une gêne, il est même une nuisance, puisqu'il diminue la considération du corps tout entier.

Supprimons donc un officier par compagnie. Il ne saurait être question de faire rentrer le capitaine dans le rang et de lui donner le commandement d'une section. Par qui remplacerons-nous le chef de la section laissée vacante? Deux moyens sont en présence. Former la compagnie à 3 sections au lieu de 4 (éventualité que notre règlement prévoit), ou donner pour chef à la quatrième section le sergent-major ou un sous-officier de grade analogue.

Nous nous prononçons pour la deuxième alternative. En

effet, former la compagnie en 3 sections, à la prussienne, serait une modification profonde à nos habitudes tactiques. De tous temps, nous avons eu 4 sections et cela a des avantages. Mais le plus grand inconvénient consisterait dans l'augmentation de l'effectif et du front de la section, qui, avec une compagnie de 180 à 200 hommes, atteindrait le chiffre de 30 à 34 files. C'est trop pour la facilité du commandement et de la surveillance, trop aussi pour les mouvements sur le terrain dans un pays où les obstacles sont nombreux.

Si l'on conserve les 4 sections, il est nécessaire de donner le commandement de l'une d'entre elles au sergent-major. Ce sous-officier aurait, dans ce cas, besoin d'un aide pour le suppléer dans ses fonctions multiples. Il y a là un petit problème d'organisation intérieure de la compagnie pour lequel on trouverait sans doute une solution.

La question des sous officiers est aiguë dans toutes les armées, mais plus particulièrement dans une armée de milices. Chez nous, ce sont surtout les sergents qui font défaut. Pour y porter remède, il faudrait tenter de relever ce corps en augmentant ses compétences, ou plutôt sa situation, et peut-être sa solde. On en ferait ainsi un auxiliaire plus actif du commandement. D'autre part, la réduction du nombre des officiers rendrait disponible un certain nombre d'éléments qui pourraient rendre de bons services.

D'une façon plus générale, il est certain que le recrutement des armes spéciales et des carabiniers porte un coup fatal à celui des sous-officiers d'infanterie. On a beau donner des directions précises à cet égard, il y a toujours des gens qui réussissent à passer entre les mailles du filet, pour faire partie d'un corps d'élite, alors qu'ils pourraient rendre dans l'infanterie des services signalés. Point n'est besoin, pour le bien des armes spéciales, qu'elles réduisent l'infanterie à la portion congrue en prenant pour elles l'élite de la population.

Nous sommes loin d'être un ennemi de l'arme des carabiniers, qui représente chez nous une tradition nationale en même temps que l'utilité des corps d'infanterie non embrigadés. Nous croyons cependant que leur suppression devrait être envisagée, si l'on ne trouvait pas promptement un moyen de remédier à l'état de choses actuel.

On ne saurait traiter de l'organisation d'une troupe sans parler aussi de son instruction. Il convient donc de dire ici deux mots de ce que l'on peut considérer comme un minimum nécessaire pour notre armée de campagne.

M. le colonel Isler, dans un mémoire du plus haut intérêt, qui paraît en ce moment dans la *Revue militaire*, a traité ce point de vue à fond avec la compétence qu'on lui connaît. Il n'entre pas dans le plan de ce travail de reprendre en détail l'étude de ce sujet qui semble, d'ailleurs, naturellement réservé à un officier du corps d'instruction. Bornons-nous à exposer pourquoi il paraît absolument nécessaire de faire quelque chose de plus pour l'instruction de l'élite. Nous traiterons, en outre, un ou deux points spéciaux.

On verra plus loin comment nous avons cherché à réduire les prestations militaires, en supprimant, dans les charges actuelles, toutes celles qui peuvent être considérées comme insuffisamment motivées. Comme compensation à cette réduction, il faut envisager la nécessité de transformer nos cours de répétitions bisannuels en cours annuels.

S'il est une chose démontrée, c'est bien le fait que les cours actuels sont trop espacés et qu'il est impossible qu'après un intervalle de deux ans la troupe conserve des principes suffisants d'instruction et de discipline. Tous les rapports officiels sont d'accord là-dessus, et il est seulement permis de douter s'il serait plus profitable de chercher l'amélioration poursuivie dans un dédoublement des cours de répétition ou dans une prolongation des écoles de recrues.

Pour nous, s'il fallait absolument choisir, la question ne serait pas douteuse. Tant qu'on n'aura pas atteint, dans les cours de répétition, les résultats que donnent les écoles de recrues, c'est sur le premier point qu'il faut porter nos efforts. D'ailleurs, en suivant cette direction, ce sont nos unités de combat elles-mêmes que nous améliorons et non des unités d'école qui n'ont qu'une existence essentiellement transitoire.

Pour que ces cours annuels portent tous leurs fruits, il faut qu'ils soient combinés avec des cours de cadre, qui existent déjà pour la landwehr et dont l'importance est généralement reconnue. Nous ne voulons pas fixer ici un chiffre pour la durée de ces cours de cadres, parce que cette durée peut être appréciée de façons diverses. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient très

longs, mais il faut qu'ils existent pour que, dès le premier jour du service, les cadres puissent prendre sur la masse de la troupe l'autorité et l'ascendant nécessaires.

L'avant-projet de 1895 prévoit des cours de cadres précédant immédiatement les cours de répétition (art. 135). Il prévoit, en même temps, la possibilité de rendre ces derniers cours annuels, sous réserve toutefois qu'ils ne dépassent pas la durée de 16 jours de travail pour deux années. Cette réserve rend, suivant nous, l'article 135 insuffisant.

Nous savons tous, par expérience, que, pour un cours de répétition comprenant un programme de manœuvres, la durée de 16 jours est un strict minimum qui ne permet même pas de donner à la troupe la dose de repos nécessaire. Cette expérience a pu encore être vérifiée l'année dernière par tous ceux qui ont pris part aux manœuvres du Ier corps. Nous savons aussi, par une autre expérience, tentée en 1894, dans le même Ier corps, que des cours réduits de 4 jours de travail sont absolument insuffisants pour passer en revue les premiers éléments de l'instruction de l'infanterie, en se bornant aux exercices les plus essentiels (y compris le tir).

Si donc, nous voulons organiser nos cours de répétition de façon à pouvoir compter une année sur un cours de détail et, l'année suivante, sur des manœuvres d'ensemble précédées d'une courte instruction préparatoire, il faut pouvoir disposer d'un temps plus considérable. Le minimum de service exigible pour la troupe serait donc de 8 jours dans la première année et de 16 jours dans la seconde. Nous n'hésitons pas à conclure à la nécessité d'introduire cette modification qui aurait pour conséquence d'améliorer notre armée de combat tout en permettant, comme on le verra plus bas, d'alléger les charges qui pèsent sur la landwehr et le landsturm.

Après l'instruction de la troupe il faut penser à celle des officiers supérieurs. Il serait certainement à désirer que les commandants de brigade et de régiment eussent chaque année l'occasion de voir leur troupe. Pour atteindre ce résultat, il suffirait de mettre les cours de détail des bataillons sous la surveillance des commandants de régiment et de confier au brigadier l'inspection fort instructive des mêmes bataillons.

Les cours d'officiers supérieurs réunis par corps d'armée sont un immense progrès. Pour les compléter, au point de vue pratique, il faudrait aussi appeler, tous les deux ans, aux écoles de tir de Wallenstadt les commandants de régiment et

de brigade. Ces écoles existent déjà; il suffirait de peu de modifications pour les mettre à même de rendre de grands services au commandement de l'infanterie [1].

Enfin, une observation de détail, mais qui a son importance. Pourquoi, tandis que les officiers subalternes font leur école de capitaine comme premier lieutenant, les majors d'infanterie sont-ils appelés à leur école de major déjà revêtus de ce grade. Il y a là une inconséquence. Tel bon capitaine peut devenir un mauvais major. Avant de nommer un commandant de bataillon il faut l'avoir vu à l'œuvre.

En résumé, il est nécessaire d'améliorer notre instruction et d'inscrire cette amélioration dans la loi. Mais cela ne suffit pas. Nous avons vu souvent, depuis que la loi de 1874 existe, des prescriptions relatives à l'instruction de l'armée mises de côté au grand dommage de cette même armée. Combien de fois des classes d'âge n'ont-elles pas été dispensées de leurs prestations militaires? Ceci arrive en général par mesure d'économie. Lorsqu'on a trop dépensé pour le matériel, on se venge sur l'instruction. Cela est naturel parce que c'est la seule rubrique élastique du budget militaire; mais c'est un procédé ruineux au point de vue du résultat. Beaucoup de gens croient, consciemment ou inconsciemment, que l'on peut impunément enfouir l'argent de la Confédération dans des casernes, ou dans des bureaux, ou encore dans le matériel de l'armée et que l'instruction de celle-ci peut subir toutes les amputations les plus graves, sans qu'il en résulte grand danger. C'est là une théorie assez souvent mise en pratique pour qu'on la combatte ouvertement toutes les fois qu'on en a l'occasion.

La vérité est tout le contraire. A la guerre, c'est le moral qui domine et l'instruction crée le tempérament moral de l'armée. Ayons de bonnes armes et une bonne instruction, le reste, quelqu'important qu'il puisse être, n'est que secondaire. Lorsqu'on dispense, sans de graves motifs, une classe des exercices prescrits, on fait à notre armée un mal, limité si l'on veut, mais absolument irréparable.

Ceci est vrai surtout pour notre armée de combat. S'il était prouvé qu'il fallût, pour instruire les formations de seconde

[1] On a parlé aussi de supprimer les écoles de tir de sous-officiers et de les remplacer par une instruction donnée dans la division.

ligne, sacrifier l'instruction de l'élite, mieux vaudrait reporter tous nos efforts sur cette dernière et renoncer au reste.

C. L'infanterie de landwehr.

La question est de même nature pour la landwehr que pour l'élite, seulement, comme l'erreur de la loi a été beaucoup plus grosse, elle demande un remède plus énergique, sur lequel tout le monde est d'accord.

Notre infanterie de landwehr doit être refondue, le nombre de ses unités considérablement réduit, l'état de ses cadres et son instruction améliorés.

Tout le monde, disons-nous, est plus ou moins d'accord sur ces principes, aussi ne les discuterons-nous pas. Mais on est moins unanime sur la façon d'obtenir le résultat cherché. Ainsi, bien des gens se demandent s'il ne conviendrait pas de séparer les éléments les plus jeunes des plus âgés. C'est en partant de cette idée que l'avant-projet du Département militaire, daté de 1895, scinde la landwehr actuelle en deux bans distincts.

Dans le 1er ban, soit réserve, sont compris les hommes de 33 à 39 ans. Dans le 2e ban, soit landwehr, les hommes de 40 à 44 ans. On obtient ainsi une première formation de 32 bataillons bons pour les opérations de campagne et pouvant être, au besoin, adjoints à l'armée d'élite. Le 2e ban comporte aussi 32 bataillons d'un effectif évidemment moins considérable [1].

En somme, le nombre des bataillons de l'infanterie de landwehr est réduit de 96 à 64 bataillons, plus 8 bataillons de carabiniers, d'où suit forcément une amélioration des effectifs des deux bans et de la composition des cadres. Cependant, si le 1er ban, ou réserve, devient supérieur à l'ancienne landwehr, comme aptitudes physiques, le 2e ban, ou landwehr, sera notablement inférieur, à ce même point de vue, à la landwehr actuelle.

Il convient, pour se rendre un compte exact de la portée de ces mesures, de les mettre en regard de ce qui concerne l'instruction. L'article 171 du projet astreint les troupes de la ré-

[1] En effet, il comprend les 5 classes les plus âgées, la réserve étant composée des 7 classes les plus jeunes.

serve à un cours de répétition tous les deux ans [1]. Ce cours dure 6 jours et est précédé d'un cours de cadres de 4 jours.

En somme, la durée du cours est à peu près la même qu'actuellement [2], seulement les cours de répétition auront lieu tous les deux ans et non tous les quatre ans. Cette prescription est logique et nécessaire. L'instruction de la landwehr, comme celle de l'élite, doit être améliorée et le cours de répétition actuel est absolument insuffisant. La réserve se trouve par là renforcée, non seulement au point de vue physique, et en ce qui concerne les effectifs et les cadres, mais aussi au point de vue de l'instruction.

Si l'on passe à l'instruction de la nouvelle landwehr (soit du 2e ban projeté) on constate, avec surprise, qu'il n'est prévu pour elle aucun autre exercice d'instruction qu'une inspection d'un jour pour la troupe et, pour les cadres, la possibilité d'être appelés à des exercices annuels de deux jours. En d'autres termes, la réserve est mise exactement sur le même pied que le landsturm, si bien que le même article de loi définit les obligations imposées à ces deux classes de l'armée.

Que sera cette landwehr formée de faibles bataillons non exercés, séparée par la formation de la réserve de la partie la plus jeune de ses éléments ? Que sera-t-elle, disons-nous, sinon un double du landsturm. Former, de par la loi, un certain nombre d'unités tactiques, privées de tout exercice périodique, n'est-ce pas avouer implicitement que nous ne pouvons les instruire ? Pourquoi donc ne pas réunir la landwehr au landsturm, plutôt que de former, sur le papier, des semblants d'unités, incapables de tout service sérieux ? La chose est d'autant plus indiquée que le 1er ban, augmenté d'une année, pourrait parfaitement suffire à tous les besoins de notre armée de 2e ligne. Rappelons encore ici combien il est urgent de réduire les charges du service militaire, dans tout ce qui n'est pas essentiel, pour porter l'accent sur le point principal, l'instruction de l'élite.

Fondés sur ces considérations, voici ce que nous proposerions pour la landwehr :

[1] Sont astreints à ce cours les troupes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de génie, de santé et du train. Toutefois, pour la cavalerie, l'art. 171 et l'art. 172 paraissent se contredire.

[2] La durée du cours de l'infanterie est augmentée d'un jour seulement. (Article 139 de la loi de 1874.)

La landwehr est formée d'un seul ban et comprend les classes d'âge de 33 à 40 ans. Les classes d'âge de 41 à 45 ans, forment à proprement parler le landsturm. Le landsturm actuel est supprimé.

On rajeunirait ainsi la landwehr et le landsturm, et l'on diminuerait les prestations militaires, dans les années où elles pèsent le plus lourdement, pour augmenter, dans la mesure du nécessaire, les charges des classes les plus jeunes. L'infanterie de landwehr, formée des 8 classes de 33 à 40 ans, serait répartie en 48 bataillons de fusiliers et 4 de carabiniers. Elle comprendrait donc exactement la moitié des unités actuelles [1].

En effet, le chiffre de 32 bataillons de fusiliers ne représenterait pas un nombre d'unités suffisant pour pourvoir aux besoins de la deuxième ligne et garnir certains points en dehors du rayon de l'armée d'élite. 16 bataillons de plus permettent des combinaisons beaucoup plus nombreuses et faciles. La question est de savoir si cette proposition qui, sauf erreur de notre part, se rapproche de celle de M. le colonel divisionnaire Meister, est réalisable au point de vue des effectifs.

Nous ferons d'abord remarquer que, pour tout ce qui est service de deuxième ligne, il ne s'agit pas tant de produire, dans une ligne de bataille, un effet de feu déterminé, que de pouvoir disposer d'un certain nombre d'unités organisées, à répartir sur un certain nombre de points. Qu'il s'agisse d'observer une région ou de garder un passage de montagne, ou de former des troupes d'étapes ou de convois, la chose est vraie. Quant à renforcer l'armée d'élite par des unités de landwehr, nous ne croyons à la possibilité de le faire que dans des cas bien déterminés, par exemple pour la défense d'une position. De même, en matière de fortifications, si les bataillons sont trop faibles, on emploiera un bataillon de plus pour la défense de tel ou tel secteur et tout sera dit.

Enfin, moins les unités sont instruites et entraînées, plus leur effectif doit être réduit, parce qu'elles sont moins faciles à manier. Nous concevons donc, pour ces motifs, le bataillon de landwehr comme nécessairement plus faible que le bataillon d'élite.

Quant aux chiffres, nous n'avons pas la prétention de cal-

[1] Le projet du Département militaire, abstraction faite du 2e ban, ne conserve que le tiers de ces unités, soit 32 + 4 bataillons, formés par 7 classes d'âge.

culer ici exactement quel pourrait être l'effectif de la future landwehr, telle que nous la comprenons. Il nous suffira de montrer, par un calcul très approximatif, que la chose est possible. La nouvelle landwehr compterait, d'après notre calcul, les deux tiers des classes d'âge de la landwehr actuelle et les trois quarts de son effectif. L'infanterie de landwehr comptait, en 1895, 37507 hommes [1]. Si l'on retranche de ce chiffre environ 12 %, comme déchet prévu, on obtient un chiffre rond de 50000 hommes. Les trois quarts de cet effectif, soit 37500, divisés entre 52 bataillons, nous donnent un effectif de 721 hommes par bataillon.

Or, les classes de landwehr sont actuellement particulièrement faibles. Grâce à l'entrée successive des classes de l'élite, et à l'augmentation continue que l'on peut prévoir dans le recrutement [2], ce chiffre s'accroîtra chaque année et arrivera, avec le temps, à fournir des surnuméraires. Si cela ne suffisait pas, on pourrait encore renforcer, en cas de besoin, la landwehr avec la classe qui entre chaque année en landsturm.

Si donc, comme nous le dirons plus loin, on supprimait tout service pour le landsturm, sauf l'inspection, le service militaire effectif finirait à 40 ans, pour le temps de paix. Dans la pratique, il serait même possible de le faire cesser à 39 ans, si l'on exemptait de tout service, en temps de paix, la dernière classe de landwehr, avant son passage en landsturm [3].

(La fin au prochain numéro.) Colonel Camille FAVRE.

[1] Rapport du Département militaire pour 1894, page 17.

[2] Voir plus haut.

[3] Pour tout dire, il faut bien avouer que ce système *(comme d'ailleurs tout système de réduction des unités de landwehr)*, soulève une difficulté. Comment réduire de 8 à 4 les bataillons de carabiniers, puisque beaucoup de cantons ne fournissent qu'une compagnie à cette arme? On ne peut mélanger, dans une même compagnie, des éléments provenant de deux différents cantons. Nous nous contentons de poser ici ce problème, qui peut sans doute trouver sa solution.

Les colonnes de parc actuelles et futures.

(SUITE.)

§ 16. — Les conditions du ravitaillement des armées contemporaines se sont modifiées considérablement par l'utilisa-

tion d'un nouveau et puissant moyen de transport : les chemins de fer ; le télégraphe, aussi, contribue à en aplanir les difficultés.

A cet égard, la campagne des Français en Lombardie (1859) est particulièrement intéressante ; malgré leur état rudimentaire, les chemins de fer jouèrent alors et pour la première fois, un rôle capital. Cependant, ce rôle ne pourra jamais consister à rendre inutiles les colonnes de munitions (second échelon), mais seulement à accélérer d'une part la mobilisation et la concentration de l'armée et, d'autre part, le ravitaillement des grands parcs, par la diminution des charrois à l'arrière. Leur emploi ressortit donc, en général, au service des étapes ; il n'arrivera pour ainsi dire jamais que leurs lignes puissent suppléer aux colonnes de munitions attelées de l'armée d'opérations, par le transport des munitions jusque dans les lignes des combattants.

On en fit déjà l'expérience en 1859 : non seulement les chemins de fer italiens n'avaient qu'un rendement très médiocre, mais encore les services administratifs faisait au service de l'artillerie une concurrence obligée, mais terrible ; enfin les Autrichiens avaient rompu les ponts de chemins de fer, si bien que lorsque l'armée française entra en opérations, il fut impossible à l'artillerie de faire suivre l'armée par des voitures de munitions, les voitures d'artillerie et les attelages manquant également. (Ploix, op. cit., p. 56.)

La répartition des moyens de transport de l'armée franco-sarde n'ayant pas été faite d'avance, les mêmes frottements se produisirent pendant toute la campagne ; l'intendance et l'artillerie se disputaient la disposition des wagons, chacune voulant exécuter de son mieux les ordres venus de l'armée. Cette situation, au dire des témoins, était inquiétante, elle fut même devenue dangereuse si les succès des Français n'eussent été rapides et décisifs.

Au lendemain même de Solférino, lorsqu'il s'agit de faire le siège des places fortes du Quadrilatère, les préoccupations de l'état-major de l'artillerie deviennent de plus en plus vives : le ravitaillement en munitions devient insuffisant. Les parcs de corps d'armée avaient presque entièrement rallié, il est vrai, mais aucune voiture du grand parc mobile ne rejoignit l'armée. (Ploix, op. cit., p. 66.) « Il y a un grand gaspillage de cartouches, écrivait-on au directeur général des parcs de cam-

pagne... vos attelages de réquisition sont insuffisants. Pour vos demandes, parlez, s'il le faut, au nom de l'Empereur » ; comme on le voit, la tâche du service des parcs ne devait pas être facile.

Pour hâter l'arrivée du matériel du siège, on en fit accompagner tous les envois de chemins de fer par des officiers.

Notons donc que, faute de mesures prises d'avance, l'armée française, n'eût été la rapidité de la campagne d'Italie, se fût trouvée, de l'aveu de ses chefs, dans une situation périlleuse, par suite de la pénurie de munitions.

Les chemins de fer et le télégraphe, il est vrai, rendirent de grands services.

De plus, l'on constata que les parcs de corps d'armée ne constituaient pas une ressource suffisante ; le grand parc (nos parcs de dépôt) doit être fortement constitué et en relation constante, par des colonnes de munitions, avec l'armée d'opérations. L'insuffisance du matériel roulant des chemins de fer italiens fut la cause des difficultés les plus inattendues et les plus considérables. Ce phénomène est aussi à noter, car il ne manquerait pas de se produire dans notre pays. Il y serait d'autant plus grave que nous ne pouvons suppléer à cette insuffisance par l'emploi de nombreux attelages : les derniers recensements n'ont-ils pas montré que la Suisse ne possède qu'un nombre de chevaux à peine suffisant pour l'armée elle-même ?

§ 17. — La courte et brillante campagne menée par l'armée prussienne, en 1866, en Bohême, fut, elle aussi, intéressante par le rôle qu'y jouèrent, à des degrés différents, les artilleries belligérantes. Tandis que, d'une part, l'artillerie autrichienne, par son action énergique, en grande masse dès le début du combat, son esprit de sacrifice, sauvait d'une catastrophe l'armée vaincue à Sadowa, l'artillerie prussienne, au contraire, malgré son désir de se distinguer, fut, de l'avis de tous, inférieure à sa tâche. Hohenlohe, en particulier, dans ses classiques « Lettres sur l'artillerie », le constate avec regret. Il ne l'attribue pas seulement au fait que l'artillerie prussienne, en 1866, presque sur tous les points, entre en scène bien trop tard et avec un nombre de pièces très restreint (1re lettre, p. 6), mais aussi au manque de munitions. Aussi à Königgrätz-Sadowa, au moment où les adversaires jouaient le tout pour le tout, le centre de l'armée prussienne (V. Langlois,

tome Ier) se trouva dès le début dans une situation très périlleuse. Son infanterie, écrasée par une artillerie de 200 pièces autrichiennes, « put se croire abandonnée par son artillerie, car à aucun moment de bataille l'artillerie prussienne n'atteignit sur ce point la moitié de l'effectif ennemi : ses batteries arrivaient une à une, plusieurs durent retourner en arrière pour se reformer, d'autres avaient épuisé leurs munitions et ne trouvaient pas à la renouveler. » (Hohenlohe, op. cit., p. 23.)

Hohenlohe insiste dans son ouvrage sur une constatation faite d'une manière générale dans l'armée prussienne : que, pendant cette campagne, le renouvellement des munitions épuisées ne se faisait pas d'après un mode régulier, que beaucoup de batteries furent hors d'état de nuire à l'ennemi par suite du manque de munitions, qu'en outre elles se retiraient du feu fréquemment, non seulement pour éviter des pertes et se reformer, mais pour se ravitailler en munitions. L'infanterie restait alors sans appui et se voyait décimée.

Conclusion : Les batteries ne doivent jamais se retirer par suite de manque de munitions, c'est aux colonnes de munitions à avancer autant que possible pour le ravitaillement et, dans ce but, elles doivent à tout prix entrer en contact avec les premiers échelons de munitions (ligne des caissons).

§ 18. — En 1870, au contraire, chacun sait quel rôle glorieux l'artillerie joua dans les victoires allemandes. Tous les services de cette arme étaient animés au plus haut point, non seulement du désir ardent de la lutte, mais aussi de l'esprit d'initiative ; ils étaient pénétrés de ce principe « que si l'artillerie veut agir efficacement, il faut tout d'abord qu'elle sache être là où elle doit être et qu'elle sache y être à temps. » (Hohenlohe, 6e lettre, p. 139.)

L'artillerie française de son côté déploya la plus grande intrépidité, mais fut cependant inférieure à sa tâche pour des raisons multiples que nous n'avons pas à rechercher ici (matériel inférieur, tir mal réglé, manque d'initiative, etc., etc.).

Si l'artillerie allemande a pu jouer dans toute la campagne de 1870-1871 le rôle brillant que l'on sait, c'est en grande partie parce que presque jamais elle ne manqua de munitions [1]. On ne saurait trop le répéter.

[1] Au dire du prince de Hohenlohe : Il est cependant certain, d'après l'ouvrage du grand état-major allemand, que la retraite des Allemands à Bapaume fut due au manque de munitions. (V. Langlois.)

Les artilleurs allemands s'étaient posé en principe qu'il fallait dépenser d'abord les munitions de caissons, et conserver soigneusement les munitions renfermées dans les coffres d'avant-train comme dernière réserve.

Aussi Hohenlohe raconte-t-il qu'au cours des batailles de Saint-Privat et de Sedan, parcourant la ligne des batteries et faisant l'inspection de leurs avant-trains, il en trouva partout les coffres remplis jusqu'au bord.

Et quand, à Saint-Privat, les batteries de la garde eurent marché de concert avec l'infanterie qui donnait l'assaut, et pris des positions de plus en plus rapprochées, leurs avant-trains restèrent remplis jusqu'au moment où la rapidité du feu ne permit plus de tirer la munition des caissons. « Mais dès qu'il n'était plus nécessaire d'avoir recours au feu rapide, les munitions enlevées des coffres étaient immédiatement remplacées par des provisions empruntées aux caissons... Malgré la dépense énorme de munitions faite au cours de cette bataille (ce jour-là les 15 batteries de la garde lancèrent de 8000 à 9000 obus), et bien que les batteries de grosse artillerie, par exemple, eussent dépensé le dernier obus du dernier caisson, les colonnes de munitions parvinrent à parer aux besoins pressants en temps opportun... » (Hohenlohe, op. cit., 9e lettre, p. 196.)

Et cependant c'est à Saint-Privat que l'artillerie dépensa le plus de munitions.

On peut se représenter quelle énergie et quelle initiative durent déployer les commandants des colonnes de munitions, quels efforts leurs troupes durent faire pour arriver à un pareil résultat, non seulement à Saint-Privat et à Sedan (où, par exemple, les mêmes 15 batteries de la garde prussienne lancèrent 5000 obus), mais dans une campagne où les engagements se suivaient avec une fréquence jusqu'alors inouïe.

§ 19. — Au début de la campagne franco-allemande chaque corps d'armée avait neuf colonnes de munitions divisées en deux échelons de seconde ligne. Le premier échelon (trois colonnes), comprenait deux colonnes de munitions d'infanterie et une colonne de munitions d'artillerie et suivait le corps d'armée à une demi-journée de marche. Quant au service à l'arrière, constitué par armée, il était formé de trois échelons successifs (Langlois, tome II, p. 183) :

1° Les colonnes de munitions de réserve, composées de plusieurs colonnes de 32 voitures chacune, non attelées, étaient destinées, en principe, à être transportées par voie de terre ou par voie ferrée jusqu'à la station tête d'étapes et probablement au delà, par terre au moyen de chevaux de réquisition ; ce qui n'eut pas lieu, soit par suite du manque de chevaux, soit par suite du manque de cadres, soit pour tout autre motif. Ces colonnes de munitions de réserve (analogues à nos parcs de dépôt), portaient 50 à 80 coups par pièce (4e échelon de munitions) ;

2° Les dépôts, en arrière, dans les localités desservies par les chemins de fer; les munitions y étaient en caisses, ils constituaient donc un 5e échelon ;

3° Les arsenaux allemands.

Après Saint-Privat on se rendit compte de la nécessité de transporter le double de munitions d'artillerie. Le premier échelon de parc comprit dès lors deux colonnes d'artillerie et une d'infanterie.

La proportion était donc semblable à celle des munitions de nos colonnes de parc.

Les colonnes servaient de trait d'union entre l'armée et les dépôts des parcs d'armée.

Ceux-ci, au début de la guerre particulièrement, se trouvaient à plusieurs centaines de kilomètres en arrière. C'est dire que non seulement la transmission des ordres, mais le ravitaillement lui-même, ne se faisaient qu'aux prix des plus grandes difficultés : les voies ferrées, au moment de l'entrée en campagne, étaient tellement mises à contribution par les troupes combattantes que le premier échelon (trois colonnes) de munitions put seul être envoyé à la suite de chaque corps d'armée. (Hohenlohe, p. 200.)

L'armée allemande une fois sur le territoire français, les difficultés s'accrurent encore ; on ne pouvait songer à utiliser les quelques voies ferrées dont celle-ci disposait ; d'un autre côté les mêmes routes étaient utilisées à la fois par les colonnes du train des subsistances, les équipages de ponts, les ambulances. Leurs innombrables voitures formaient le plus souvent un obstacle considérable, au point « qu'on dut imposer aux chefs des colonnes de munitions l'obligation de faire tous les efforts humainement possibles pour ne pas laisser la troupe engagée sans munitions ; ils devaient, en cas de

bataille, marcher sans attendre d'ordres, sous leur propre responsabilité. » (Hohenlohe, op. cit., p. 199.) D'une manière générale le ravitaillement, dans la première armée allemande du moins, se faisait d'une manière aussi simple que possible : Absence de tout esprit paperassier et bureaucratique ; les munitions étaient remises pendant la bataille par les colonnes de munitions aux troupes engagées, sur simple demande, verbale même ; à la fin de la bataille, les dépôts de munitions (placés, il est vrai, trop en arrière : à une ou deux journées en arrière), recevaient par dépêche l'ordre de préparer un envoi. Puis la bataille terminée, et les nouvelles positions fixées, une seconde dépêche déterminait la station de distribution des munitions ; la quotité de l'approvisionnement à expédier était déterminée approximativement d'après les rapports verbaux sur l'état de munitions.

Le lendemain, les colonnes de munitions devaient se trouver au lieu de distribution, puis revenaient à marche forcée. (Langlois, « l'Artillerie de campagne », tome II, p. 184.)

Dans la seconde armée (prince Frédéric-Charles), les colonnes de munitions de réserve (nos parcs de dépôt) étant restées en arrière, les colonnes de munitions de corps d'armée ne purent, malgré tout leur zèle, assurer le ravitaillement.

Ainsi, pendant l'investissement de Paris, le 11 décembre, deux divisions n'avaient plus que les munitions d'avant-train. Et cependant les colonnes de munitions de la seconde armée avaient fait des marches forcées qui méritent d'être citées : D'après Hohenlohe (alors commandant de l'artillerie de la garde) les trois colonnes du premier échelon de son corps firent, pendant la bataille de Sedan (du 31 août au 2 septembre), 121 kilomètres en deux journées, pour ravitailler les batteries et se réapprovisionner elles-mêmes et, détail à noter, ces colonnes, le 31 août, arrivaient de la forteresse prussienne de Sarrelouis, ayant parcouru, la première, 338 kilomètres en dix jours, six autres 375 kilomètres en douze jours, y compris un jour passé à Sarrelouis pour prendre possession des munitions et les charger sur les caissons. De plus, ces marches avaient été exécutées par les colonnes sur l'initiative de leurs chefs, « sans avoir reçu un seul ordre de marche, car à l'état-major de la garde, on ne pouvait jamais savoir au juste où étaient les colonnes ». (Hohenlohe, p. 207.) Le 6 septembre, toutes les colonnes de munitions d'artillerie de la seconde

armée durent se ravitailler à Sarrelouis, tandis que l'armée marchait sur Paris. Le 19 septembre, la première colonne rejoignait, après avoir parcouru plus de 525 kilomètres en quatorze jours, sur des routes obstruées par les troupes et les convois de tous genres. De Paris, certaines colonnes firent jusqu'à 100 kilomètres en un jour pour ravitailler la seconde armée près d'Orléans.

Il est facile de deviner combien de chevaux étaient restés en route, morts ou fourbus ; et cependant les colonnes, grâce aux réquisitions, se présentèrent avec leurs attelages et leur équipement au complet. Pour qu'on pût trotter et ne pas perdre de temps, les hommes de l'escorte de sûreté des colonnes montaient sur les voitures ou marchaient du matin au soir, faisant une halte à midi, et ne bivouaquant jamais la nuit : les colonnes allaient cantonner seules, sous la protection de leur escorte de sûreté, dans des villages éloignés de la grande route, de manière à assurer aux hommes et aux attelages une nourriture et un repos bien mérités.

Les colonnes de munitions ne se bornaient pas à remplacer la munition épuisée, elles devaient encore donner leurs chevaux, leurs hommes et même leurs officiers aux batteries éprouvées par le feu ennemi.

Aussi, après Saint-Privat, les batteries de la garde ayant perdu 275 chevaux, les colonnes durent leur en céder 200 avant de retourner se ravitailler à l'arrière : les caissons étant vides, les colonnes se bornaient à compléter leurs attelages pour le retour à l'armée, au moyen de réquisitions exercées pendant la marche.

En outre, elles durent céder non seulement des hommes et des officiers subalternes, mais même leurs commandants, beaucoup de capitaines-commandants de batteries ayant été tués ou grièvement blessés. Ainsi, à Saint-Privat, les commandants de quatre colonnes de munitions d'artillerie durent prendre le commandement de batteries de la garde. Pour les remplacer on leur avait attaché dès le début de la campagne des officiers de réserve de la cavalerie. Ces derniers prirent alors le commandement des colonnes de munitions et remplirent leurs fonctions nouvelles à la satisfaction de leurs chefs.

§ 20. — Ainsi donc, au dire du prince de Hohenlohe, le manque de munitions se fit rarement sentir. L'illustre écrivain

est cependant convaincu que la quantité de munitions transportées dans l'armée allemande aussi bien aux batteries qu'aux colonnes n'était pas suffisante. « Il eût fallu et il faudra munir les batteries, caissons et avant-trains, d'autant de munitions qu'elles pourront en dépenser pendant tout un jour de bataille. » Cette quantité, les Allemands ne l'avaient pas en 1870. D'autres auteurs, dont le jugement est moins suspect d'inconsciente partialité que celui de Hohenlohe, font les mêmes éloges des services rendus par les colonnes de munitions de l'armée allemande, tout en insistant également sur ce fait incontestable : Que l'*armée allemande fut, malgré ses efforts, mal ravitaillée.* Telle est la conclusion qui se dégage, par exemple, de l'étude remarquable de Ploix. Aux yeux du colonel (aujourd'hui général) Langlois (tome II, p. 186), « cette conclusion s'impose même : l'organisation était défectueuse ».

Cette défectuosité provenait, d'une part, du service de ravitaillement dans le corps d'armée, d'une part, du service des parcs proprement dits, à l'arrivée de l'armée.

I. Le ravitaillement des munitions dans le corps d'armée souffrit en particulier du défaut de mobilité des voitures, d'où épuisement des attelages, etc., puis, surtout, de la trop grande distance à laquelle se trouvaient les dépôts de parc, contrairement aux enseignements des guerres précédentes.

II. Quant au service de l'arrière, il fut insuffisant par suite d'un défaut fort à craindre aussi dans notre organisation actuelle des parcs de dépôt : le manque d'une partie mobile du grand parc ; leurs parcs d'armée formés de colonnes de munitions de réserve *sans attelages* ne servirent à rien : d'un côté, on ne pouvait encombrer les chemins de fer de l'énorme poids mort de leurs voitures, d'un autre côté, « il ne faut pas songer à trouver les chevaux nécessaires par des réquisitions dans un pays envahi » — et *a fortiori* sur le territoire suisse.

Comme nous l'avons vu, Napoléon, au contraire, voulait que le grand parc eût le plus de voitures attelées possible, la Grande Armée, en particulier, était suivie de fort près par ses parcs d'armée.

§ 21. — Il ne faut pas croire que les voies ferrées puissent remplacer les attelages : ainsi, bien que l'organisation militaire des voies ferrées allemandes fût tout à fait remarquable, les colonnes de munitions de réserve, dont l'envoi était ins-

tamment réclamé à l'arrière, ne purent quitter Magdebourg, faute de trains et faute de chevaux : pendant onze jours la IIe armée n'avait pas de munitions pour deux journées de combat. (Langlois, p. 188.)

Cette expérience, l'armée suisse serait certainement appelée à la faire à ses dépens. Notre matériel des chemins de fer est aussi insuffisant que le nombre de nos attelages.

Mais, à ceux qui manifestent cette crainte, on répond généralement que nos lignes d'étapes n'auront jamais 100 à 300 kilomètres, comme celles des Allemands en 1870-1871, et même que les troupes ne seront jamais à plus d'une étape d'une voie ferrée. L'objection n'est ni nouvelle, ni spéciale à la Suisse :

« On entend souvent émettre cette opinion, écrit Langlois (p. 188), que le service sera beaucoup plus facile à l'avenir, par suite de la multiplicité des voies ferrées, qui permet de compter absolument sur le ravitaillement par chemin de fer.

» Cela nous rappelle les illusions qui précédèrent la campagne d'Italie. On croit être certain que jamais on ne se trouvera, comme les Allemands en 1870, à douze étapes d'une voie ferrée. Les officiers qui expriment cette opinion, s'appuient sur les arguments suivants :

» Le nombre des voies ferrées s'est accru considérablement, des moyens de réparation puissants ont été créés et mis à la disposition de l'armée qui comporte des troupes spéciales instruites (bataillon de chemin de fer) ; les coupures seront donc facilement tournées...

» Mais ne doit-on pas tenir compte aussi des circonstances suivantes : Les moyens de destruction sont plus puissants, l'instruction des troupes sur l'utilisation de ces moyens est complète et toute nouvelle ; si l'on a des moyens rapides pour réparer certaines coupures, comme des ponts rompus, on n'a rien trouvé pour déblayer promptement un tunnel obstrué, et ce sont les ruptures de tunnels qui ont arrêté en 1870 l'exploitation des voies ferrées ; tourner une coupure par un raccordement avec une autre voie demande toujours beaucoup de temps et la guerre marche vite.

» Le moyen à mettre en œuvre dans ce cas est de revenir au principe napoléonien : constituer une fraction mobile de grand parc aussi forte que possible, selon les ressources en chevaux provenant du pays et suivant l'armée. »

§ 22. – Chose curieuse, tandis que, dans toutes ces campagnes, l'artillerie dépensa proportionnellement beaucoup plus de munitions que l'infanterie, et que cette dernière, en 1870 encore, n'en manqua pour ainsi dire jamais, — alors que les batteries pouvaient craindre d'être réduites au silence, — la guerre russo-turque de 1877-78, où figuraient du côté turc un certain nombre de fusils à répétition, a donné de tout autres résultats chez les deux belligérants : les Turcs, à Plewna, couvrirent leurs ennemis d'une telle grêle de projectiles (plus de 155 cartouches par homme), que souvent la munition de poche et de sac vint à manquer : et cependant chaque soldat turc avait ordre de remplir ses poches d'autant de cartouches qu'il pourrait en porter (jusqu'à 180). Du côté des Russes, les munitions de poche manquèrent non seulement, mais encore tous les caissons furent souvent vides.

Ces faits sont importants pour l'avenir, car on peut en tirer la conclusion que, dans la guerre de position, telle que nous la pratiquerons souvent, la dépense de munitions sera très considérable pour l'infanterie également.

§ 23. — L'introduction d'armes à tir rapide dans toutes les armées actuelles, l'augmentation énorme des effectifs de troupes par la mise en ligne de tous les hommes valides, auront pour conséquence nécessaire une dépense croissante de munitions. Il est à craindre surtout que notre infanterie, munie d'un excellent fusil à répétition, ne gaspille ses cartouches. Les manœuvres de paix montrent déjà la difficulté de maintenir une rigoureuse discipline de feu, dans l'échauffement du combat. Hohenlohe, — alors que les grandes puissances n'avaient pas encore adopté de fusil à répétition, — estimait déjà que les expériences de 1866 et 1870 (à la suite desquelles les approvisionnements de cartouches sont inférieurs à ceux de l'artillerie), ne sont pas concluantes. Se basant sur une expérience personnelle, cet auteur prétend même que la portée du fusil étant environ cinq fois plus faible que celle du canon, l'infanterie tirera cinq fois moins et que, par conséquent, une compagnie d'infanterie doit avoir cinq fois moins de cartouches qu'une batterie.

Cette opinion, fondée sur un raisonnement incomplet, a été combattue par le colonel Langlois (page 367, tome II). « En raison de la fatigue du tireur, le feu rapide ne peut se soutenir

longtemps, — en outre toutes les batteries sont déployées depuis le commencement de l'action, jusqu'à la fin, tandis que le nombre des compagnies en première ligne est restreint... Enfin, les troupes d'attaque tirent fort peu, ce n'est pas leur mission ; il en résulte que les besoins généraux en cartouches seront toujours très inférieurs aux besoins en munitions d'artillerie. Cette dernière opinion a prévalu partout, même en Allemagne. »

Il est vrai que les expériences des campagnes précédentes montrent que, pour l'infanterie, les besoins de munitions sont très irréguliers sur les différentes parties de la ligne ; même avec une consommation générale très faible, certaines unités sont épuisées et manquent de munitions. Langlois en conclut que le service doit surtout assurer la répartition des cartouches sur le champ de bataille, suivant les besoins ; ce sont surtout les premiers échelons qu'il faut renforcer (caissons de bataillons et section de munitions) ; ce sont ces échelons qu'il faut pourvoir abondamment.

D'autre part, le même auteur est convaincu que la prochaine guerre verra une consommation de munitions « énorme », dépassant toutes les prévisions.

Conclusion : Le service du ravitaillement en munitions acquiert une importance toujours croissante, à mesure que les armements se perfectionnent et que la vitesse du tir augmente.

Pour notre armée, l'organisation des colonnes de munitions doit être étudiée avec d'autant plus de soin que celles-ci ne peuvent guère compter ni sur nos chemins de fer ni sur une abondance de chevaux. La composition des cadres et celle du matériel sont les deux questions capitales de cette organisation.

Réunion annuelle des Officiers de cavalerie.

Les officiers de cavalerie ont eu les samedi 25 et dimanche 26 janvier dernier leur septième réunion annuelle, à Berne. Elle a parfaitement réussi. C'est le lieutenant-colonel Wildbolz, qui, cette année, en avait pris l'initiative. Environ 105 officiers, soit plus de la moitié des officiers de cavalerie en activité de

service, ont répondu à la convocation qui leur avait été adressée sur une carte très joliment illustrée.

Le samedi soir, réunion familière dans le foyer du Musée. Les camarades qui ne se sont pas vus depuis longtemps se serrent la main avec plaisir et passent ensemble quelques heures charmantes. Le dimanche matin, séance dans la salle du Grand Conseil; elle a à son ordre du jour la pièce de résistance des assemblées annuelles: un rapport du colonel Wille sur les divers événements militaires de l'année qui intéressent la cavalerie à un titre quelconque.

Le chef de l'arme a commencé par constater avec satisfaction que le *recrutement* de la cavalerie, si difficile autrefois, s'améliore d'année en année. De 1880 à 1890, la moyenne des jeunes gens qui se présentaient pour entrer dans la cavalerie ne dépassait pas 350; en 1895, ce nombre s'est élevé à 504. Environ 80 d'entre eux ont dû être refusés, faute de crédits suffisants.

Par suite de ce recrutement favorable, les effectifs atteignent maintenant les chiffres fixés par la loi. Les compagnies de guides comptent même jusqu'à cent cavaliers. Cela prouve que le mode d'instruction en vigueur actuellement ne déplait pas à la population tant qu'on veut bien le dire. Toutes ces recrues se présentent en effet volontairement.

La bonne influence du *dépôt central des remontes* se fait sentir dans la diminution du nombre des chevaux réformés. La qualité des chevaux satisfait de plus en plus les cavaliers.

Les *cadres* sont assez complets. Il faut cependant se dire que, en campagne, les états-majors exigeraient beaucoup d'officiers de cavalerie. Le service des patrouilles en fait aussi une forte consommation. Il faut donc avoir assez d'officiers disponibles pour qu'il en reste un nombre suffisant devant le front.

Il faut tâcher de développer encore l'initiative des sous-officiers.

Quant au *matériel*, il est probable que le sabre actuel, trop lourd, sera bientôt remplacé par un modèle plus léger et plus facile à manier. Une selle d'officier plus solide et moins chère que la selle anglaise est à l'essai.

Les recrues reçoivent, depuis 1896, des brides plus solides en cuir brun (modèle français modifié).

La cavalerie attend toujours les mitrailleuses, sur lesquelles

le Conseil des Etats ne s'est pas encore prononcé. « Dans notre arme, a dit le colonel Wille, on est unanime à reconnaître leur valeur pour le service d'exploration. Le mécanisme ne laisse plus rien à désirer. »

Le chef de l'arme parle ensuite de l'impression que lui ont faite les régiments et brigades de cavalerie dans les différentes *manœuvres* de 1895.

Il constate que toutes les unités ont fait preuve d'une grande solidité et de beaucoup d'esprit de corps. On peut maintenant leur demander ce que l'on veut et les mettre dans n'importe quelle situation sans avoir à craindre qu'elles ne s'en tirent pas. Elles ont beaucoup gagné en mobilité. La tactique a fait de grands progrès. Les grosses fautes ont disparu. Les cadres et la troupe se comprennent et se soutiennent mutuellement. Beaucoup de patrouilles d'officiers ont été très bien menées. Les chefs de patrouilles doivent encore perfectionner la rédaction de leurs rapports.

Le nouveau règlement est très bien compris et exerce une influence salutaire.

En 1895, toutes les unités ont eu des manœuvres. Un régiment a fait un service d'hiver très pénible. Il y a eu passablement de marches de nuit, de marches forcées. La troupe a été à la hauteur de la tâche qui lui avait été imposée.

En 1896, de même, tous les cours de répétition se passeront en campagne. Aucune unité n'entrera en caserne. Il y aura trois régiments au rassemblement du IIIme corps. Trois autres régiments et un régiment combiné de guides feront des manœuvres auxquelles un équipage de ponts prendra également part. Enfin, le 1er régiment se rassemblera à Payerne et manœuvrera contre le 2me (Bulle).

A ce propos, le colonel Wille dit ceci : « Lorsqu'il nous faudra rentrer en caserne pour faire nos cours de répétition, vous pourrez vous dire que nous marchons mal, que nous avons perdu, que la qualité de notre troupe est en baisse. »

En terminant, le chef de l'arme rappelle qu'arrêt est synonyme de recul et engage les officiers de cavalerie à persévérer dans leur travail afin de réaliser toujours de nouveaux progrès.

Le rapport du colonel Wille a été écouté avec le plus vif intérêt. Lorsqu'il a été terminé, toute l'assemblée s'est levée et a poussé un triple hourra en l'honneur du chef de l'arme, auquel elle a tenu à manifester sa pleine confiance.

La fête s'est terminée par un joyeux banquet qui a eu lieu au Musée et qui a été égayé par d'excellentes productions du *Cavallerietrompeterverein der Centralschweiz*. Un seul discours a été prononcé, le toast à la Patrie.

La réunion des 25 et 26 janvier laissera le meilleur souvenir à tous ceux qui y ont pris part. Les officiers de cavalerie de la ville de Berne, sous la direction du lieutenant-colonel Wildbolz, ont reçu leurs camarades des autres cantons avec une cordialité parfaite. Le rapport satisfaisant du colonel Wille a été pour tous ceux qui l'ont entendu à la fois une satisfaction et un nouveau stimulant.

Guerre de l'Erythrée.

Notre dernière livraison laissait la campagne actuelle au moment où, sous l'impulsion de leur victoire du 7 décembre à Amba-Alagi[1], les Abyssins entreprenaient le siège de Makallé après quelques attaques de vive force vaillamment repoussées. Plusieurs assauts furent encore livrés sans autre résultat que de faire ressortir la grande bravoure des défenseurs, bataillon indigène n° 1, et de son énergique chef, le major Galliano, promu dans les entrefaites lieutenant-colonel pour mérite de guerre, par décret spécial du roi Humbert. Mais le blocus réussissait mieux : la garnison sentait chaque jour plus durement le manque d'eau. Une sortie en masse n'était pas possible devant des forces aussi supérieures que celles des Abyssins et en terrains aussi dominants; d'autre part, des secours ne pouvaient être envoyés par le général Baratieri, en train de se concentrer une trentaine de lieues plus au nord, autour d'Adigrat, avec poste avancé à Adagamus. Dans ces circonstances, la garnison dut finir par capituler. Elle obtint sa sortie avec tous les honneurs de la guerre, par convention signée le 22 ou le 23 janvier. On n'en a pas publié le texte, et il faudrait cependant le connaître pour bien apprécier le dénouement et pour se rendre compte, entre autres, de deux singularités de cette sortie : l'escorte qu'y fit toute l'armée

[1] Le mot *Amba*, qui revient souvent dans les noms du pays, signifie *pic* ou *mont*. Le mot *mai* signifie *ruisseau* ou *torrent*; le mot *Adi* veut dire *eau*, *puits* et par analogie *ville* ou *camp*.

ennemie jusqu'à Hausen, à mi-chemin d'Adigrat, et la retenue, pendant quelques jours encore, de dix otages, 9 officiers et 1 sous-officier. Otage de quoi ? de qui, s'il vous plait ?.... de garantie de paix ?.... de marche épineuse autour et à l'ouest d'Adigrat, sur les revers de cette position ?.... des jeunes Abyssins adroitement soutirés de Neuchâtel ?....

Quoi qu'il en soit, tous les officiers du lieutenant-colonel Galliano l'avaient rejoint, le 2 février, au camp d'Adagamus.

A ce moment, et tous les jours suivants, le général Baratieri recevait les renforts rapidement expédiés de Naples. Les hommes, bien armés et munitionnés, furent vite là, grâce à de vigoureuses marches de montagne; quant aux parcs d'artillerie et de provisions, au matériel de corps, en général aux gros moyens de transport nécessaires et adaptés au terrain sablonneux, rocailleux, sans vrais chemins autres que des lits de torrents desséchés ou d'âpres sentiers alpestres, il n'en pouvait être de même; d'où la parfaite impossibilité d'entreprendre une campagne offensive, soit de la nouvelle base momentanée d'Adigrat, soit des primitives de Massaouah et d'Asmara, ou de la ligne secondaire de forts d'Adri-Ugri, Sagaineti, Halaï, aussi vite que les amateurs de récits dramatiques le désireraient.

Ce qui est certain, c'est que le général Baratieri compte à ses ordres un effectif d'environ 33 000 hommes, dont 16 à 19 000 autour d'Adigrat, le reste dans les forts échelonnés le long des frontières et des routes d'étapes, ou en marche pour le rejoindre. Cet effectif se répartirait comme suit, d'après les derniers journaux de Rome, notamment l'*Opinione* et l'*Esercito :*

Infanterie. Environ 28 000 hommes, à savoir :

1re brigade, général Arimondi, un bataillon alpins, 1er bersagliers, bataillons chasseurs nos 2, 4, 9, 13, tous à 600 hommes. . . . . Total, 4 200

2e brigade (?), 2e bataillon bersagliers; bataillons infanteries nos 1, 5, 6, 7, 8, 11, à 600 hommes . . . . . » 4 200

3e brigade, général Albertone, 6 bataillons indigènes, y compris Galliano, et 1 bataillon milice indigène . . . . . » 10 400

4e brigade, général Dabormida, 15e et 16e bataillons d'infanterie, à 600 hommes . . . . . » 1 200

Quelques *bandes* en formation.

Artillerie. 66 pièces, dont 42 de montagne de 7cm., 12 de 42 mm. et 12 mortiers. Trois batteries, à 4 pièces chacune, sont servies par des indi-

gènes ; les autres, à 6 pièces, sont italiennes ; parmi ces dernières on en compte 3 à tir rapide.

Détachements, garnisons, corps en marche.

Entre Asmara et Godofelassi : 3e et 17e bataillons infanterie, 3e bersagliers ; 6e batterie de montagne italienne

Aux garnisons de Massoua, d'Asmara, de Kassala, poste à l'extrême-ouest, contre les derviches, d'Agouat, Cheren, Halaï, Ghinda, Adi-Ugri, Saganeiti, etc. : 2e bataillon indigène, 10e, 12e, 14e bataillons italiens, troupes d'artillerie et du génie, milice indigène, bandes id., batterie de montagne indigène, 60 pièces de position, *un* seul escadron (à Kassala).

Corps en marche de Massoua sur Asmara, ou en débarquement à Massoua.

Bataillons infanterie italienne nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 ; 4e bersagliers, 9e et 10e batteries de mortiers, à 6 pièces ; détachements du génie ; convois administratifs ; ambulances, Croix-Rouge, mules, bétail.

Deux des bataillons sus-indiqués débarqueraient, croit-on, non à Massaouah, mais à Assab, à 120 lieues plus au sud, soit pour protéger cette possession primitive italienne, soit pour faire une diversion dans l'Aussa et l'Harrar, de concert avec les Danachils musulmans, alliés naturels des Italiens contre les Abyssins chrétiens. Le détachement d'Assab serait aux ordres du lieutenant colonel Pittaluga. Peut-être ne serait-il que l'avant-garde d'une expédition considérable, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire dans l'aventure en cours. Peut-être aussi le bruit d'une expédition au Harrar n'est-il propagé qu'à titre de diversion au profit des opérations effectives aux environs d'Adigrat. Avec son effectif militaire normal, l'Italie peut se permettre bien d'autres diversions, fictives ou réelles.

Il faut se rappeler que les troupes italiennes envoyées en Erythrée sont formées d'hommes et cadres détachés *ad hoc* des 12 corps d'armée et non d'unités tactiques déjà existantes. Les vides qu'ils font à leurs corps sont remplacés par l'appel du reste de la levée de l'année et pourraient l'être, au besoin, par l'appel anticipé de la classe subséquente, en tout ou partie.

Les quatre brigades déjà organisées du corps Baratieri paraissent s'être établies dans de fortes positions autour d'Adigrat, front contre l'ouest, c'est-à-dire contre les premiers étages du plateau d'Adoua-Entiscio, où l'armée de Menelik aurait pris également des positions défensives. On dit celle-ci d'environ 80 mille hommes, en deux corps égaux.

Reste à savoir si ce sont des *hommes,* des combattants, ou des *âmes*. Dans leur campagne contre les Anglais de lord Napier, en 1868, les Abyssins, sous leur terrible empereur Théodoros, avaient trois ou quatre servants pour un combattant. Sur ce pied, les masses de Menelik compteraient près de 300 000 âmes, et poseraient ainsi un gros problème d'approvisionnement. Cette seule raison expliquerait qu'elles marchent le plus possible dans la contrée la moins épuisée, se tenant assez loin à l'ouest de la ligne d'opérations italienne Asmara-Senaffé-Adigrat. Au point de vue des opérations, cette situation de Menelik n'a d'ailleurs aucun désavantage pour ses projets éventuels, puisqu'elle lui permet à la fois d'assurer ses communications sur Adua, Axum et au delà, et de menacer celles des Italiens sur Asmara.

En attendant qu'une des deux armées en présence se décide à attaquer l'autre ou réussisse à se faire attaquer, elles négocient; elles cherchent à s'éclairer sur les conditions réciproques de la paix et sur la détermination de la ligne des prochaines limites.

Ce qui ne facilitera guère les arrangements pacifiques, ce sont les mesures accessoires et fiscales prises de part et d'autre.

Tandis que le gouvernement de Rome déclare solennellement en état de guerre tout son Erythrée *et les terrains qui en dépendent,* cela simplement pour aider sans doute aux réquisitions journalières et aux mesures de police, en même temps que pour régler les services et les soldes de campagne, le roi Menelik vient d'ordonner la perception du tribut de guerre dans tout le Tigré reconquis, notamment dans le Tembien, le Gheralta, l'Hamarat, provinces s'étendant jusqu'aux camps mêmes où les Italiens effectuent leurs concentrations. A cette complication quant à la future frontière territoriale s'en ajouterait une plus grave encore, toute morale, peut-être internationale : l'Italie, dit-on, voudrait essentiellement la reconnaissance de son protectorat, mal agencé par le traité boiteux d'Uccielli[1], tandis que les Abyssins, roi, reine, ras et peuples

[1] Traité du 2 mai 1889, dont l'art. 7 impliquerait, d'après le texte italien, le protectorat de l'Italie sur l'Ethiopie, tandis que le texte amarique, dit-on, donnerait au contraire le droit au Négus de se servir de l'Italie pour ses affaires en Europe, cela sans doute en compensation de ce que ses anciens ports francs d'Assab et Massaoua devenaient ports italiens.

divers n'entendent pas les choses sur ce ton, et repoussent jusqu'à l'ombre d'une vassalité quelconque. A ce compte, on ne serait pas près d'entente; il faudra une bataille décisive pour en aplanir les voies. Les Italiens la gagneront selon toutes les prévisions, s'ils ont le loisir d'y amener les renforts en route; mais leur ligne de communications sera-t-elle, pendant ce temps, assurée autant que son importance l'exigerait, et ne risque-t-on pas d'avoir à Adigrat, mais en grand, la répétition de ce qui s'est passé à Makallé???

ACTES OFFICIELS

Nominations, mutations, transferts. — Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

M. le colonel Pierre Isler, à Lausanne, instructeur en chef de l'infanterie.

Cette nomination sera accueillie avec satisfaction par tous les milieux militaires et spécialement par les officiers qui ont eu le privilège de servir sous les ordres du colonel Isler.

— Le commandement du bataillon de carabiniers nº 2 (élite), a été donné au major M. Alfred Bourquin, de Neuchâtel, actuellement commandant du bataillon de carabiniers nº 2 de landwehr.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont promus : Colonel, le lieutenant-colonel Albert de Tscharner, à Berne. — Lieutenant-colonel, le major Eugène Borel, à Neuchâtel. — Majors, les capitaines Théodore Helmüller, à Langenthal, et Rodolphe de Graffenried, à Berne.

Deviennent capitaines d'état-major général, les premiers-lieutenants d'artillerie Paul Lardy, à Neuchâtel; Alfred Iselin, à Bâle; Edouard Burkhard, à Zurich; Maurice de Watteville, à Thoune; Emile Sonderegger, à Hérisau; le premier-lieutenant de cavalerie Maurice du Bois, à Yverdon.

Section des chemins de fer. — Sont promus majors, les capitaines Emile Gorjat, à Lausanne; Emile Auer, à Wädensweil; Max Wild, à Saint-Gall; Henri Reitmann, à Bâle; Otto Sand, à St-Gall.

Section des vélocipédistes. — Est promu premier lieutenant, le lieutenant Fritz Eggenberg, à Berne.

INFANTERIE

Sont promus : Colonels, les lieutenants-colonels Alfred de Reynold, à Fribourg; Rodolphe Suter, à Zofingue; Alfred Zemp, à Lucerne; Eugène

Ruffy, à Berne. — Lieutenant-colonel, le major Emile Stadler, à Uster. — Major, le capitaine Alfred Brupbacher, à Zurich, contrôleur d'armes de la VIe division.

CAVALERIE

Sont promus : Majors, les capitaines Auguste Lambert, à Neuchâtel ; Hans Hüssy, à Luino ; Paul Hüssy, à Säckingen ; Frédéric Schär, à Aarau. — Capitaine, le premier-lieutenant Emmanuel Kern, à Bâle. Premiers-lieutenants (guides), les lieutenants Polar, à Breganzona ; Ernest Beausire, à Grandson ; Guido Bernasconi, à Chiasso ; Rodolphe Merian, à Bâle ; Gaudenz de Planta, à Fürstenau ; Aloys Perrin, à Semsales.

ARTILLERIE

Sont promus : colonels, les lieutenants-colonels Schobinger, à Lucerne ; Charrière de Sévery, à Lausanne ; Hans Dasen, à Berne ; Philippe Heits, à Münchwiler. Lieutenants-colonels, les majors Bösch, à Kappel ; Charles Melley, à Lausanne ; Auguste Haag, à Bienne ; Alfred Stadtmann, à Zurich ; Max Schoch, à Zurich. — Majors, les capitaines Albert Gull, à Zurich ; Walter Stauder, à St-Gall ; Ad. Laubi, à Zurich ; Albert Brun, à Genève ; Otto Arni, à Lyss.

Colonnes de parc. — Sont promus : capitaines, les premiers-lieutenants Oscar Schibler, à Aarau ; Joseph Stähelin, à Zurich. — Premiers-lieutenants. John Revilliod, à Genève ; Karl Escher, à Zurich ; Fritz Uhler, à Emishofen ; Hans Brüderlin, à Liestal ; Henri Scheible, à Zurich ; Karl Schellenberg, à Winterthour ; Albert Senn, à Zurich ; Maurice Pictet, Edouard Forget et Louis Tronchet, à Genève.

Artillerie de forteresse. — Est promu capitaine, le premier-lieutenant Henri Faillettaz, à Lausanne.

Train d'armée. Sont promus : capitaines, les premiers-lieutenants Frédéric Broillet, à Berne ; Jacob Weil, à Zurich ; Max Sulzer, à Zurich ; Alfred Pilliod, à Blonay. — Premiers-lieutenants, les lieutenants Paul Turtaz, à Orbe ; Oscar Studer, à Horgen ; Adolphe Bruppacher, à Zurich ; Fritz Meyer, à Winterthour ; Henri Spalti, à Netstall ; Arnold de Steiger, à Zurich.

GÉNIE

Sont promus : colonels, les lieutenants-colonels Perrier, à Neuchâtel, et Pfund, à Rolle. — Majors, les capitaines Max Hœgger, à Saint-Gall ; J.-J. Zimmermann, à Berne ; Frédéric Gerber, à Berne ; Franz de Reding, à Vinzel ; Paul Lang, à Brugg. — Capitaines, les premiers-lieutenants Jean Travelletti, à Sion ; Léon Du Pasquier, à Neuchâtel ; Paul Etier, à Nyon.

Deviennent premiers-lieutenants, les lieutenants Léonard de Muralt, Zurich : Louis Mathys, au Châtelard ; Théodore Bringold, à Bâle ; Georges Stamm, à Bâle ; Rodolphe de Weck, à Fribourg ; Paul Hoffet, à Bienne ;

Emile Bader, à Genève; Iréné Schaad, à Kriens; Gaspard-Nicolas Leuzinger, à Glaris; Hans Siegwart, à Lucerne; Arnold Engler, à Stans; Gaspard Leuzinger, à Glaris; Schmaziger, à Aarau; Charles Foorer, à Winterthour; Gustave Bridel, à Berne.

TROUPES SANITAIRES

Médecins. — Ont été nommés lieutenants-colonels les majors Emile Burckhard, à Bâle; Giovanni Reali, à Lugano; Ernest Zürcher, à Gais Emile Pestalozzi, à Zurich; Fritz Morin, à Colombier.

Ont été nommés majors, les capitaines Gustave Wessner, à St-Gall; Max Von Arx, à Olten; Charles Schuler, à Zurich; Auguste Pape, à Bâle; Hans Güttinger, à Zurich; Hermann Isler, à Bâle.

Ont été nommés capitaines, les premiers lieutenants Théophile Faure, à la Chaux-de-Fonds; Arnold Rothpletz, à Stäfa; François Elmiger, à Lucerne; Max Alpiger, à Zurich; Benoît Simonnet, à Frick; Lebrecht Widmer, à Schinznach; Conrad Sulger-Büel, à Rheineck; Arthur Zimmermann, à Wetzikon; Alfred Æpli, à Wallenstadt; Ferdinand Kräyenbühl, à Zihlschlacht; Eugène Scheuchzer, à Eglisau; Hans Koller, à Schwytz; Rodolphe Weber, à Münsingen; Fritz Brandenberg, à Zoug; Alfred Dupraz, à Genève; Paul Matile, à la Chaux-de-Fonds; Simon Geinoz, à Chêne-Bourg; Paul Humbert, à Fontaines; Hector Maillart, à Plainpalais: Edmond Mercier, à Vallorbe; Adolphe Hägler, à Bâle; Alfred Christ, à Langenbruck; Emile Feer, à Bâle; Gottfried Felder, à Rorschach; Jacques Horlacher, à Brugg; Charles Winterhalter, à Bischofszell; Max Gonzenbach, à St-Gall; Hans Burckhardt, à Bâle; Fritz Trösch, à Biglen; Jean Rechsteiner, à Wolfhalden; Fritz Minder, à Huttwyl; Albert Gerber, à Bonfol; Charles Gisler, à Altorf; Hugo Auckenthaler, à Zurich; Hermann Fritz, à Hottingen; Jean Leva, à Tarasp; Albert Büchel, à Buchs.

Vétérinaires. — Sont promus majors, les capitaines Charles Haselbach, à Ebnat; Henri Volet, à Vevey.

ADMINISTRATION

Sont promus lieutenants-colonels, les majors Fassbind, à Arth: Arthur Fahrländer, à Berne; Reinhold Merz, à Menziken. — Majors, les capitaines Emile Gygax, à Bleienbach; Louis Vital, à Coire; Emile Trabold, à Genève; Alfred Allamand, à Lausanne; Samuel Augsbourg, à Yverdon; César Erb, à Liestal; Hermann Ludwig, à Berne; Maurice Kintschi, à Coire; Jacob Höchner, à St-Gall.

Reçoivent le grade de capitaine, les premiers lieutenants Hans Senn, à Aarau; Bucher, à Zell; Traxler, à Zurich; Holenstein, à St-Gall: Arnold Hofmann, à Berne; Jacob Bidermann, à Winterthour; Victor Adler, à Soleure; Franz Wegenstein, à Neuhausen; Adolphe Grieder, à Liestal;

Adolphe Obrecht, à Granges (Soleure) ; Arnold Schärer, à Berne ; Jacob Suter, à Liestal ; Paul Stähelin, à Bâle ; Edouard Brüngger, à Enge ; Hans Bosshard, à Küssnacht (Zurich) ; Auguste Berner, à Berne ; Schmidli, à Riesbach ; Félix, à Wängi (Thurgovie) ; Jacob Bær, à Rickenbach ; Alexandre Affolter, à Bienne ; Conrad Schulthess, à Aussersihl ; John Marti, à Moudon ; Albert Keller, à Aussersihl ; Arthur Schächtelin, à Fribourg ; Ernest Steinegger, à Berne ; Xavier Aufdermauer, à Ingenbohl ; Albert Wild, à St-Gall ; Paul Gicot, à Berne ; Jacob Hitz, à Richtersweil.

Sont promus au grade de premier lieutenant, les lieutenants Sidney Schopfer, à Lausanne ; Charles Exhenry, à Champéry ; Auguste Marti, à Locarno ; Frédéric Zaugg, à Bâle ; Ernest Cherno, à Lugano ; Ernest Schulthess, à Hirslanden ; Paul Schneider, à Köniz ; Jean Kräyenbühl, à Steffisburg ; Matthias Hefti, à Altorf ; Jean Benninger, à Aussersihl ; Jules Bernhard, à Rorschach ; Charles Bebi, à Zoug ; Joseph Wohlgenannt, à St-Gall ; Jean Banz, à Ruswyl ; Emile Schnorf, à Uetikon ; Charles Kistler, à Brugg ; Gustave Zimmermann, à Kaiserstuhl ; Robert Egger, à Utzenstorf.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR

Sont nommés lieutenants, les adjudants-sous-officiers Maurice de Coppet, à Aigle ; Charles Savoye, à Berne ; Eugène Vodoz, à Vevey.

MUTATIONS ET TRANSFERTS

ÉTAT-MAJOR

Le lieutenant-colonel Rodolphe de Reding, à Schwytz, passe dans l'infanterie. Le capitaine Edouard de Tscharner, à Coire, passe dans le génie. Les capitaines Charles de Lenzbourg et Jean de Muralt rentrent dans l'artillerie ; les cantons de Fribourg et de Vaud pourvoiront à leur incorporation.

INFANTERIE

Le colonel Alfred de Reynold, jusqu'ici commandant du 6e régiment d'infanterie de landwehr, est mis à disposition ; il en est de même du colonel Alfred Zemp, qui commandait le 14e régiment d'infanterie d'élite, et du lieutenant-colonel Stadler, jusqu'ici chef du bataillon de fusiliers no 64, élite.

Le major Domenico Corti, à Winterthour, chef du bataillon de carabiniers 6, élite, passe à l'état-major général ; il est remplacé à la tête de son bataillon par le major Hermann Steinbuch.

CAVALERIE

Le lieutenant-colonel Charles de Steiger abandonne le commandement du 4e régiment de dragons et passe au service des étapes ; il est remplacé

par le major Armand von Ernst. Le major Charles Wäber, jusqu'ici à disposition, prend le commandement du 5e régiment de dragons. Le major Auguste Lambert passe au service des étapes. Le major Hans Hüssy, précédemment à l'escadron 15, reçoit le commandement du 3e régiment de dragons. Les majors Paul Hüssy et Frédéric Schär sont mis à disposition.

ARTILLERIE

Le colonel Hans Pestalozzi, jusqu'ici chef de l'artillerie-divisionnaire VI, passe à l'état-major du 3e corps d'armée. Le colonel Schobinger, chef de l'artillerie de corps IV, passe à l'état-major du IVe corps.

Le lieutenant-colonel Louis Kramer, à Bienne, est mis à disposition. Le lieutenant-colonel Charles Melley, à Lausanne, quitte le commandement de son régiment d'artillerie pour devenir chef du train du Ier corps d'armée.

Le major Auguste Archinard, à Lausanne, est transféré à l'état-major d'armée, comme adjoint au directeur du train. Le major Bellamy prend le commandement du régiment d'artillerie I/2. Le major Albert Brun devient chef de la IIe demi-division d'artillerie de position, à St-Maurice.

Le capitaine Victor Freymond, à Moudon, prend le commandement de la colonne de parc de landwehr no 1.

GÉNIE

Le colonel Ulrich, jusqu'ici chef du génie du IIIe corps d'armée, est mis à disposition; il est remplacé par le lieutenant-colonel Gustave Naville.

Le lieutenant-colonel Louis de Tscharner, du service des étapes, devient chef du génie du IIe corps d'armée.

Le major Franz de Reding et le capitaine Constant Bonard sont mis à disposition.

ADMINISTRATION

Sont mis à disposition: le colonel de Grenus; le lieutenant-colonel Fahrländer; les majors Gygax, Vital, Augsbourg, Erb, Ludwig et Höchner.

Le major Allamand, de la compagnie d'administration no 1, passe au service territorial.

Le major Kintschi devient commissaire de la VIIIe division.

SERVICE TERRITORIAL ET DES ÉTAPES

Le colonel Georges Agassiz, à St-Imier, jusqu'ici commandant du IIIe arrondissement territorial, est mis à disposition; il est remplacé par le colonel Ernest Grieb, Berthoud.

Le lieutenant-colonel Maurice Girod, chef d'état-major du IIe arrondissement territorial, est mis à disposition; il est remplacé par le major

Edmond Probst, à Berne. — Les lieutenants-colonels Louis Grenier, Jacob Brunner et Louis Colombi deviennent chefs d'état-major des arrondissements territoriaux I, VIII et IX. — Le lieutenant-colonel médecin Henri de Montmollin, à Neuchâtel, devient chef du 1er hôpital d'armée.

Les majors d'administration Breithaupt et Allamand sont attachés au commandant du Ier arrondissement territorial. Le major Jacob Hopf est attaché au Ve arrondissement; les majors Scherrer, Zweifel et Egli, au VIIe.

Le major de cavalerie Lambert devient premier adjudant du commandant en chef des étapes.

Le capitaine d'administration Mermod, à Grandson, devient officier d'administration de l'étape de réunion no 1.

Landsturm armé. — Le landsturm armé de la Suisse romande aura ses inspections aux lieux et dates suivantes, en 1896:

Ire DIVISION

Cadres de carabiniers. — Etat-major et 5e compagnie, 6 et 7 avril, à Lausanne. — 1re compagnie, 1 et 2 juin, à Vallorbe. — 2e compagnie, 15 et 16 juin, à Nyon. — 3e compagnie, 22 et 23 mai, à Yverdon. — 4e compagnie, 18 et 19 mai, à Lucens. — 6e compagnie, 24 et 25 avril, à Aigle.

Cadres de fusiliers. — Bataillon 1, 15-16 avril, Nyon. Bat. 2, 1-2 juin, Vallorbe. Bat. 3, 27-28 mai Cossonay. Bat. 4, 22-23 mai, Yverdon. Bat. 5, 18-19 mai, Lucens. Bat. 6, 12-13 mai, Echallens. Bat. 7, 6-7 avril, Lausanne. Bat. 8, 20-21 avril, Lutry. Bat. 9, 24-25 avril, Aigle. Bat. 10, 10-11 avril, Genève. Bat. 11, 4-5 mai, Sion. Bat. 12, 29-30 avril, St-Maurice.

TROUPE

Carabiniers. — Etat-major du bataillon 1, le 23 avril, à Vevey. 5e compagnie, section de Lausanne, le 8 avril, à Lausanne. Les autres sections de cette compagnie, le 9 avril, également à Lausanne. Les autres compagnies passeront l'inspection avec les bataillons de fusiliers dans les communes de domicile. Compagnie de carabiniers de Genève, le 1er avril, à Genève.

Fusiliers. — Bataillon no 1. Etat-major et 1re comp., 17 avril, Coppet; 2e comp., 17 avril, Nyon; 3e comp., 18 avril, Rolle; 4e comp., 18 avril, Aubonne.

Bataillon no 2. Etat-major et 1re comp., 3 juin, Sentier; 2e comp., 3 juin, Le Pont; 3e comp., 3 juin, Arnex; 4e comp., 4 juin, Croy.

Bataillon no 3. Etat-major et 1re comp., 29 mai, Romanel; 2e comp.,

29 mai, Bremblens ; 3e comp., 30 mai, Cossonay ; 4e comp., 30 mai, Cuarnens.

Bataillon no 4. Etat-major et 3e comp., 26 mai, Grandson ; 1re comp., 25 mai, Yverdon ; 2e comp., 25 mai, Pomy ; 4e comp., 26 mai, Ste-Croix.

Bataillon no 5. Etat-major et 1re comp., 20 mai, Avenches ; 2e comp., 20 mai Granges ; 3e comp., 21 mai, Lucens ; 4e comp., 21 mai, Moudon.

Bataillon no 6. Etat-major et 3e comp., 16 mai, Romanel sur Lausanne ; 1re comp., 15 mai, Echallens ; 2e comp., 15 mai, Oron ; 4e comp., 16 mai, Lausanne.

Bataillon no 7. Etat-major, 1re et 2e comp., 8 avril, Lausanne ; 3e et 4e comp., 9 avril, Lausanne.

Bataillon no 8. Etat-major, 3e et 4e compagnie, 23 avril, Vevey ; 1re comp., 22 avril, Lutry ; 2e comp., 22 avril, Cully.

Bataillon no 9. Etat-major et 2e comp., 27 avril, Bex ; 1re comp., 27 avril, Aigle ; 3e comp., 28 avril, Sépey ; 4e comp., 28 avril, Château-d'Œx.

Bataillon no 10. Etat-major, 3e et 4e comp., 14 avril, Genève ; 1re et 2e comp., 13 avril, Genève.

Bataillon no 11. Etat-major et 1re comp., 6 mai, Sion ; 2e comp., 6 mai, Conthey ; 3e comp., 7 mai, Riddes ; 4e comp., 7 mai, Saxon ; 5e comp., 8 mai, Martigny.

Bataillon no 12. Etat-major et 2e comp., 1er mai, Monthey ; 1re comp., 1er mai, Saint-Maurice ; 3e comp., 2 mai, Evionnaz ; 4e comp., 2 mai, Sembrancher.

IIe DIVISION

Cadres de carabiniers. — Compagnie genevoise, 27-28 mars, Genève ; 1re compagnie neuchâteloise, 5-6 mars, Colombier ; 2e comp., 9-10 mars, Colombier ; 3e comp., 11-12 mars, Colombier.

Cadres de fusiliers. — Bataillon 13, 27-28 mars, Genève. Bat. 14, 26-27 février, Romont. Bat. 15, 24-25 février, Bulle. Bat. 16, 28-29 février, Fribourg. Bat. 17, 2-3 mars, Guin. Bat. 18, 5-6 mars, Colombier. Bat. 19, 9-10 mars, Colombier. Bat. 20, 11-12 mars, Colombier. Bat. 21, 13-14 mars, Courtelary. Bat. 22, 16-17 mars, Tramelan-Dessus. Bat. 23, 18-19 mars, Delémont. Bat. 24, 20-21 mars, Porrentruy.

TROUPE

Carabiniers. — Compagnie genevoise, 1er avril, Genève. 1re compagnie neuchâteloise, 30 mars, Colombier ; 2e comp., 28 mars, Coffrane ; 3e comp., 27 mars, Locle.

Fusiliers. — Bataillon no 14. Etat-major et 1re comp., 21 avril, Châtel-Saint-Denis ; 2e comp., 22 avril, Rue ; 3e comp., 23 avril, Romont ; 4e comp. 24 avril, Sâles (Gruyère).

Bataillon nº 15. Etat-major et 2e comp., 16 avril, Corbières ; 1re comp., 17 avril, Bulle ; 3e comp., 18 avril, Treyvaux ; 4e comp., 20 avril, Fribourg.

Bataillon nº 16 Etat-major et 1re comp., 11 avril, Estavayer ; 2e comp., 13 avril, Martel ; 3e comp., 14 avril, Montagny-la-Ville ; 4e comp., 15 avril, Belfaux.

Bataillon nº 17. Etat-major et 3e comp., 7 avril, Wunnenwyl ; 1re comp., 8 avril, Morat ; 2e comp., 9 avril, Guin ; 4e comp., 10 avril, Tavel.

Bataillon nº 18. Etat-major et 1re comp., 13 mars, Brévine ; 2e comp., 14 mars, Verrières ; 3e comp., 16 mars, Buttes ; 4e comp., 17 mars, Boudry.

Bataillon nº 19. Etat-major et 2e comp., 18 mars, Neuchâtel ; 1re comp., 20 mars, aux Ponts ; 3e comp., 19 mars, Neuchâtel ; 4e comp., 21 mars, Coffrane.

Bataillon nº 20. Etat-major et 2e comp., 23 mars, Locle ; 1re comp., 24 mars, Locle ; 3e comp., 25 mars, Locle ; 4e comp., 26 mars, Locle.

Bataillon nº 21. Etat-major et 3e comp., 28 avril, Courtelary ; 1re comp , 30 avril, Renan ; 2e comp., 29 avril, St-Imier ; 4e comp , 27 avril, Neuveville.

Bataillon nº 22. Etat-major et 2e comp., 1er mai, Saignelégier ; 1re comp., 5 mai, St-Ursanne ; 3e comp., 4 mai, Tavannes ; 4e comp., 2 mai, Tramelan-Dessous.

Bataillon nº 23. Etat-major et 2e comp., 7 mai, Delémont ; 1re comp., 6 mai, Laufon ; 3e comp., 8 mai, Courrendlin ; 4e comp., 9 mai, Moutier.

Bataillon nº 24. Etat-major et 2e comp., 12 mai, Chevenez ; 1re comp., 11 mai, Porrentruy ; 3e comp., 13 mai, Vendlincourt ; 4e comp., 15 mai, Miécourt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On lit dans les *Journaux lausannois quotidiens* du 2 février :

« **Simplon.** — MM. E. Ruchonnet et Dumur, directeurs du Jura-Simplon, sont partis pour Rome, afin de demander au gouvernement italien la concession pour l'entreprise du Simplon, concession pour ainsi dire liée au traité conclu et signé à Berne. Le Parlement italien, qui doit le premier approuver le traité, pourrait traiter les deux questions simultanément, alors que le ministère est compétent pour le faire. »

Tous nos vœux accompagnent dans leur important voyage nos anciens et excellents collègues de la *Revue militaire*, MM. le colonel du génie *Dumur* et le lieut.-colonel d'artillerie *Ruchonnet*.

Puisse leur mission coïncider avec une satisfaisante solution de la question abyssinienne, déblayant le terrain des affaires européennes! Puissent-ils nous télégraphier bientôt qu'après un engagement pas trop

meurtrier aux environs d'Adua ou d'Adigrat, ou d'Asmara, une paix honorable pour les deux parties a été signée, remettant toutes choses en l'état normal, d'où en premier lieu la concession italienne du Simplon bien parachevée!

Belgique. — *Les pédicures dans l'armée.* — Depuis quelque temps, dit la *Belgique militaire*, il existe dans l'armée belge une tendance à vouloir instituer par compagnie d'infanterie un soldat-pédicure qui serait chargé de «faire» les pieds des sous-officiers, caporaux et soldats. Dans certains régiments on a même distribué à chaque compagnie les instruments nécessaires.

L'idée est très bonne en elle-même, mais il reste à savoir si sa mise en pratique ne peut pas donner lieu à de graves accidents. La *Belgique militaire* se prononce pour l'affirmative et croit savoir que les pédicures militaires taillent à tort et à travers, comme de vrais bouchers, et se servent d'instruments dont la propreté laisse souvent à désirer.

Il serait à souhaiter que ces opérations d'un nouveau genre, qui peuvent rendre de grands services à l'infanterie, fussent guidés par les médecins régimentaires et que des prescriptions spéciales, relatives à la création des soldats-pédicures, fussent édictées par l'inspecteur général du service de santé.

Cuba. — L'insurrection continuant ses progrès, en dépit des nombreuses dépêches officielles qui affirmaient le contraire, le commandant en chef espagnol, maréchal Martinez Campos, a été relevé de ses hautes fonctions et remplacé par le gouverneur militaire de la Catalogne, général Weyler. Quelques détails sur les circonstances de cette importante mutation sont donnés par la dépêche suivante de l'infortuné maréchal au gouvernement de Madrid, en date de la Havane 18 janvier:

« J'ai reçu le télégramme me communiquant l'autorisation de remettre le commandement au général Marin. Je dois faire observer à Votre Excellence qu'en rendant compte hier de ma réunion avec les chefs des partis je ne demandais pas l'autorisation de remettre mon commandement; j'exposais les faits et terminais en disant que le gouvernement saura prendre une décision.

» Je considère le télégramme de Votre Excellence comme un ordre, mais veuillez constater que je n'ai ni démissionné ni éprouvé aucune défaillance. Je n'avais pas à craindre de conflits d'aucune espèce, puisque toujours j'ai su leur faire face. Je ne pouvais démissionner en cédant à une pression ou à la force devant l'ennemi. Je suis cependant le premier à féliciter le gouvernement de Sa Majesté pour la résolution si heureuse

qu'il vient de prendre et qui peut prévenir des conflits qui m'importent peu, à moi personnellement, mais beaucoup à l'Espagne. »

Le maréchal Martinez Campos, au moment de remettre le commandement aux mains du général Marin, a prononcé une allocution dans laquelle il a dit qu'il avait rempli un devoir de conscience en agissant avec magnanimité, en ne faisant fusiller aucun rebelle. Le maréchal reconnaît que la campagne a eu jusqu'à présent peu de succès.

« Cependant, ajoute le maréchal, j'ai été l'objet d'une ovation à la Havane ; mais en même temps, à mon insu, on adressait des dépêches à Madrid pour demander mon remplacement. J'ai alors, de mon côté, envoyé des dépêches pour solliciter du gouvernement qu'il prît une résolution. Le gouvernement a répondu en m'ordonnant de remettre le commandement au général Marin. »

Le général Weyler, arrivé le 10 à La Havane, y a reçu une brillante ovation. Les paroles énergiques qu'il a prononcées à cette occasion font bien augurer de son commandement.

Etats-Unis. — *La bicyclette dans la prochaine guerre.* — Tel est le titre d'une étude qui vient d'être soumise à la première réunion des « Cyclistes militaires des Etats-Unis » — et dont l'*Army and Navy Journal* publie quelques extraits intéressants.

Un nouvel engin vient de s'ajouter, dit l'auteur, à l'outillage déjà si complexe des armées modernes.

Les cyclistes, au moins au début, seront, dans la prochaine guerre, ce que furent les uhlans dans la campagne de 1870, en formant le nuage ou l'écran derrière lequel s'avanceront les armées – toujours accompagnés d'artillerie légère dont les servants se transporteront eux-mêmes à bicyclette au lieu de s'asseoir sur les coffres des caissons.

Le cycliste a sur le cavalier l'avantage de n'être pas embarrassé par le fourrage, — de plus, avec des conditions moyennes de terrain, il peut, dans le même temps, accomplir un parcours deux fois plus étendu. Il peut en faire autant, même dans les pires conditions de terrain, relativement à l'infanterie.

L'auteur signale toutefois comme une erreur à éviter l'emploi des cyclistes en troupes nombreuses, pour constituer de l'infanterie montée. Mais il raisonne ainsi dans l'hypothèse de l'emploi des machines actuelles, avec lesquelles le cycliste ne peut se mouvoir librement sur tous les terrains. — Et il prévoit lui-même que ces machines sont susceptibles de perfectionnements qui permettront d'en tirer bien meilleur parti. — Il indique même, comme devant être probablement bientôt réalisée, une machine militaire spéciale du type tandem ou quadricycle, qui serait infiniment supérieure à la bicyclette simple, aujourd'hui en usage.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que, relativement à celle-ci, la bicyclette pliante qui, elle non plus, n'a pas dit son dernier mot, — constitue d'ores et déjà un énorme progrès.

En attendant, l'auteur attribue encore aux cyclistes, la faculté « de jouer, dans la prochaine guerre, le rôle d'une enclume sur laquelle l'armée principale pourra marteler son adversaire », par suite de la possibilité qu'ils auront « de se porter sur les derrières de l'ennemi, et de prendre sur ses communications mêmes une position défensive; ce qui permettra à l'armée principale de frapper sur l'ennemi en le poussant contre eux comme une enclume ».

Enfin le service d'avant-postes, de grand'gardes, vedettes, etc., rentre encore, d'après l'auteur, dans les attributions des cyclistes.

En somme ses conclusions sont à peu près celle-ci, qui nous paraissent très dignes d'être méditées :

« L'évolution de la bicyclette pour les usages militaires suivra la même marche lente qui a marqué les autres perfectionnements de l'art de la guerre. L'initiative privée fournira des corps de volontaires. Puis le gouvernement essaiera d'employer, d'abord une compagnie, ensuite un régiment. Il ne manquera pas de plaisants au début pour tourner la chose en ridicule. Mais un beau jour une nation remportera sur une autre quelque grand succès, qu'on attribuera, à tort ou à raison, à la bicyclette et alors les autres suivront l'exemple et adopteront cet engin nouveau. »

(Revue du Cercle militaire).

France. — *Le havre-sac nouveau modèle.* — L'*Avenir militaire* du 4 courant annonce que les corps-frontières ont commencé à recevoir des havre-sacs nouveau modèle. L'ancien modèle pèse 2 k. 370, le nouveau 1 k. 720, soit 650 grammes de moins, près d'un quart du poids. On a obtenu cette diminution par la suppression de courroies inutiles, l'emploi de boucles et passants métalliques plus légers, une réduction de l'épaisseur du bois-carcasse et la disparition du casier à cartouches devenu inutile, depuis que les munitions individuelles du combat sont portées en totalité dans les cartouchières. Comme dimension, le sac nouveau modèle a exactement celle de l'ancien diminué du casier à cartouches, soit 28 centimètres de hauteur sur 36 de largeur.

Cette diminution dans la hauteur de 8 centimètres permettra aux hommes de petite taille de tirer dans la position couchée, sans sentir le sac leur revenir sur la tête, inconvénient qui avait été constaté depuis l'emploi des cartouchières nouveau modèle.

« En adoptant ce nouveau type de havre-sac, il est regrettable, ajoute l'*Avenir*, de constater le maintien de la bretelle articulée, cause de gêne

pour le soldat, de punitions fréquentes pour les bas-gradés et de faiblesse pour cet appendice d'arrimage.

» Depuis l'adoption des bretelles de suspension, les 19/20 des hommes de troupe ne se servent plus des contre-sanglons qui — on le sait — se rattachent à l'articulation de la bretelle. Pour le 1/20 qui s'en sert encore, il serait facile d'avoir en magasin 2 ou 300 paires de bretelles articulées que l'on adapterait au sac en cas de besoin, puisqu'elles s'y rattachent par de simples boucles ; les 19/20 se serviraient de la bretelle d'une seule pièce, plus commode, plus légère, plus solide et moins coûteuse.

» Ajoutons que tous les havre-sacs du service de réserve ont subi ou subiront une transformation, les rapprochant du dernier modèle-type. Il est à désirer que ce travail soit fait le plus tôt possible et qu'on l'étende aux sacs du service courant ; faute de quoi il s'écoulera de nombreuses années avant que les hommes soient pourvus d'un havre-sac léger. »

ALGÉRIE. — M. le colonel de Villebois-Mareuil, admis sur sa demande à la retraite par décision du 29 décembre dernier, a remis, le 11 janvier, à Sidi-Bel-Abbès, le commandement du 1er régiment étranger à M. le lieutenant-colonel Bertrand.

En faisant ses adieux à la légion, le colonel de Villebois-Mareuil a exprimé ses vœux les plus ardents pour l'avenir de cette vaillante cohorte, et il a terminé ainsi :

« Il n'y a de vrais soldats que ceux qui savent mourir. A ce titre, tous les légionnaires sont d'admirables soldats. Qu'ils se pénètrent, cependant, de cette vérité qu'aujourd'hui, avec les engins modernes, le courage seul ne compense pas l'instruction. Qu'ils soient aussi des soldats remarquablement instruits, remarquablement entraînés, et il n'y aura pas de troupe humaine capable de leur résister. » *(Echo de l'Armée.)*

BIBLIOGRAPHIE

Journal du lieutenant Woodberry (1813-1815), traduit de l'anglais par *Georges* HÉLIE. E. Plon, Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière, 10, Paris, 1896. 1 vol. in-18°. de 365 pages, avec une planche (fac-similé du manuscrit anglais). Prix : 3 fr. 50.

Le lieutenant Woodberry, cornette au 18e hussards (Royal Irish), fut embarqué avec son régiment, en janvier 1813, pour le Portugal, à l'âge de 21 ans. Wellington commençait alors son offensive contre le roi Joseph, qu'il se préparait à refouler jusqu'en France. Le lieutenant Woodberry prit part à la bataille de Vittoria, où il fut légèrement blessé ; il reçut une blessure plus grave au combat d'Urcuray, dans les Basses-Pyrénées, mais put participer comme sous-lieutenant à la bataille de Toulouse (10 avril 1814) et assister aux entrées triomphales à Bordeaux et à Paris, avant de s'em-

barquer à Calais. L'année suivante on le retrouve à Canterbury, puis à Londres, enfin, en Belgique, avec les forces anglaises, débarquées à Ostende, pour rouvrir la campagne contre Napoléon. Woodberry assiste à la bataille de Waterloo, à l'extrême gauche de l'armée de Wellington, avec toute la cavalerie de sir H. Vivian. Il n'est en action qu'à la fin de la journée, pour contribuer à une victoire qui ne laisse pas de le surprendre quelque peu. Il entre à Paris avec les alliés.

Pendant ces émouvantes campagnes, le lieutenant Woodberry a tenu assidûment et avec beaucoup d'exactitude le journal de ce qu'il a vu, observé, étudié et ressenti, autant comme touriste plein d'humour, comme chasseur, pêcheur et voyageur avide d'instruction, que comme militaire, et en vérité ce journal offre de l'intérêt à plus d'un titre. La librairie Plon et le traducteur, M. Georges Hélie, ont été bien inspirés en faisant connaître aux lecteurs français ce petit volume d'un adversaire, d'ailleurs très loyal, très sympathique à la France et peu enthousiaste de ses victorieux alliés. Sous ce dernier rapport, on peut même trouver qu'il va un peu loin, qu'entre autres il parle des Prussiens et de leur vaillant chef en termes qui auraient pu être plus mesurés.

Pour les bibliothèques militaires. — La bibliothèque militaire fédérale possède une quantité d'anciens doubles, qu'elle offre gratuitement aux bibliothèques militaires cantonales ainsi qu'aux bibliothèques des places d'armes. Les sociétés militaires et autres intéressés peuvent se procurer la liste de ces doubles à l'office ci-dessous.

Berne, 11 février 1896. *Bureau d'Etat-major fédéral.*

Guerre de l'Erythrée. P.S. — Pour satisfaire à des demandes réitérées de renforts du général Baratieri, des 7 et 8 février, le gouvernement italien a décidé l'envoi à Massoua de 12 nouveaux bataillons, avec 6 batteries de montagne, du génie et 3 mille mules. Les premiers départs ont eu lieu, de Naples, le 12 courant et se poursuivront jusqu'au 20. A cette occasion, les chambres sont convoquées pour le 5 mars, en vue d'accorder les crédits nécessaires, les 20 millions de francs votés l'automne dernier étant déjà de beaucoup dépassés. En attendant, les deux armées ennemies restent en présence autour d'Entiscio, faisant de part et d'autre force démonstrations et reconnaissances, tout en évitant de s'engager à fond et en échangeant des messages sur la future paix.

— On apprend que c'est le 20 janvier, dernier jour de la distribution d'eau, que la garnison assiégée de Makallé a hissé le drapeau blanc, remplacé, le lendemain à 6 heures du soir, par le drapeau abyssin, et que c'est pour garantir le retour des mules prêtées ou louées au bataillon Galliano que 10 officiers avaient été retenus en otage.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 3. Mars 1896.

Réflexions sur notre état militaire.

IV

Trains et matériel d'infanterie.

Nous avons, dans un précédent article, envisagé l'organisation de nos corps de troupes. Après avoir rapidement passé devant le front de combat de notre infanterie, que le lecteur veuille bien pénétrer dans l'intérieur des lignes et examiner avec nous l'envers de notre armée.

Par bien des points, la question des trains rentre dans la loi d'organisation de l'armée. Cependant, comme elle lui échappe par quelques détails, c'est là un motif suffisant pour que nous la traitions dans un chapitre à part.

« Lorsque le combat commence, disait un officier, on est profondément impressionné par le déploiement des forces ennemies et par l'ordre imposant qui paraît régner sur son front. De l'autre côté, au contraire, tout semble désordre, mais ce n'est là qu'une question de point de vue. Si, au lieu de contempler le front de bataille de l'ennemi, vous pouviez pénétrer dans les lignes de votre adversaire, vous y verriez régner la même confusion que dans les vôtres ». Une fois arrivé au combat, ce raisonnement, très juste en lui-même, est de nature à rassurer; mais lorsqu'il s'agit d'organisation, la consolation est insuffisante et il est de la plus grande importance de diminuer, autant que possible, un désordre à peu près inséparable de toute organisation armée.

Peu de gens s'intéressent à ces questions, cependant capitales, et beaucoup, arrivés au chapitre des trains, fermeraient volontiers le livre, en disant : « A la garde de Dieu ». Indiffé-

rence funeste qu'il faut s'appliquer à détruire en premier lieu si nous voulons progresser dans ce domaine. Aussi croyons-nous devoir insister quelque peu ici sur les préliminaires.

Sans des trains bien organisés, une armée ne peut ni marcher, ni combattre, ni cantonner, ni conserver une ferme discipline. Ce dernier point surtout est à envisager pour une troupe de milices.

C'est par derrière que l'indiscipline s'introduit dans les armées. Pour s'en rendre compte, il suffit de considérer la composition des trains, composition nécessairement disparate, réunissant dans un ensemble qui change chaque jour, en personnel et en matériel, les éléments les plus portés à échapper au joug de la discipline et à l'autorité du commandement. Les éclopés et les malades d'abord, les escortes sans cesse renouvelées des voitures de guerre, les cantiniers enfin et les voitures de réquisition. Tout ce monde a son commandement spécial et les armes y sont mêlées comme les gens. Les services de santé et le service administratif, l'infanterie et l'artillerie sont là avec leurs prétentions diverses à l'omnipotence et à la direction de la colonne. Lorsqu'un homme, un fantassin, par exemple, revient à son corps après avoir passé quelque temps dans ce service, toutes les chances sont pour qu'il ait vu s'amoindrir en lui l'esprit de discipline. Telle est la pente naturelle des choses.

Pour réagir contre cette tendance et assurer un bon fonctionnement des trains, plusieurs éléments sont nécessaires.

En premier lieu, il faut le concours dévoué et convaincu de tous ceux qui sont appelés, temporairement ou régulièrement, à faire partie de cet organisme, et particulièrement des cadres. Il faut donc enseigner aux gradés l'importance de ce service. Tant qu'ils ne l'auront pas compris, tant que le service des trains restera, dans l'opinion de beaucoup, un service secondaire, les meilleures mesures seront vaines. Il y aurait donc lieu d'insister sur ce point dans toutes les parties de l'enseignement et, principalement, dans celui qui est donné aux officiers d'infanterie et d'administration.

Ce premier point réglé, il faut aux trains une bonne et forte organisation et un bon matériel. Organisation s'entend ici surtout dans le sens de commandement. Et d'abord, à qui confier le commandement des colonnes du train pour y faire dominer l'ordre et la discipline? Est-ce aux officiers d'adminis-

tration ? Ils ne connaissent pas le service des troupes montées ou attelées, et ils ont d'autres devoirs qui les détournent du commandement de la troupe. Il faut exclure également les officiers d'infanterie et des autres armes, pour des raisons analogues. Les officiers d'infanterie, adjoints aux trains comme commandant les escortes, sont à pied. Préoccupés de leur troupe, il leur est impossible de maintenir l'ordre dans une colonne de voitures par la bonne raison qu'ils ne peuvent la surveiller. Force est donc de confier le commandement aux officiers du train de ligne qui l'ont déjà dans une certaine mesure ; ou plutôt, il faut former un *corps du train de ligne* assez bien organisé et assez puissant pour donner le branle à toute la machine.

L'ordonnance du 28 décembre 1894 sur l'organisation des corps d'armée a déjà fait faire à la question un grand pas en avant, en supprimant le bataillon du train, conception malheureuse, dont la disparition a été saluée par un unanime assentiment. Actuellement, chaque corps attelle ses voitures avec un détachement du train qui lui appartient en propre. L'artillerie se sert de son train, les autres corps puisent dans le train de ligne.

Mais cette organisation est incomplète parce que le train de ligne n'a pas encore la force nécessaire pour accomplir sa tâche. Ses officiers, pris dans l'artillerie, sont considérés comme étant plus ou moins temporairement en disgrâce dans un service désagréable. Ils n'ont pas, jusqu'ici, une instruction spéciale d'un bout à l'autre de leur carrière. Il n'existe pas une hiérarchie complète dans ce service. En un mot, ils ne forment pas un corps, au sens propre du mot, et ne sont pas assurés des compétences nécessaires à un commandement difficile.

Un officier du train de ligne, il est à peine besoin de le dire, doit être un officier énergique et intelligent. Laissé à lui-même, il doit faire preuve, dans nombre de circonstances, d'une initiative singulière et d'une véritable compréhension des intérêts de l'armée. Il faut donc recruter et instruire à part le corps des officiers du train de ligne et le séparer plus complètement de l'artillerie. Pour accentuer ce divorce, l'uniforme pourrait être, dans une certaine mesure, modifié par une marque plus visible que l'insigne actuel. A ce corps d'officiers, il faut un avancement régulier et une hiérarchie complète qui comprenne et enserre toutes les parties du service.

Actuellement, il existe à l'état-major du corps d'armée un lieutenant-colonel chef du train ; à l'état-major de division un major chef du train et commandant de la colonne des vivres et bagages. Ici commencent les difficultés. Cet officier et son adjudant n'ont chacun qu'un seul cheval. Comment un seul adjudant, avec un seul cheval, peut-il donner tous les jours, à temps, les ordres nécessaires au premier échelon de munitions, aux colonnes de vivres et de bagages souvent séparées et toujours éloignées du front. Le major lui-même, réduit à un seul cheval, peut-il l'aider dans ce service? Les manœuvres du Ier corps, en 1895, ont montré que cela n'était pas possible. Il faut donc attribuer deux chevaux au major du train et deux adjudants, chacun avec deux chevaux. Encore, faudra-t-il que les chevaux soient bons.

Dans la brigade, nous trouvons un lieutenant du train chargé de l'inspection du service de l'unité et du commandement spécial du 1er échelon de munitions. Pour avoir une compétence suffisante et pour assurer la continuité de la hiérarchie, cet officier doit être revêtu du grade de capitaine. Dans la marche et le combat, il ne doit pas être détourné de son service spécial des munitions de l'infanterie. Raison de plus pour augmenter le personnel du train dans l'état-major de la division.

Arrivons maintenant au régiment. Ici, plus d'officiers; mais, seulement, un adjudant sous-officier du train à l'état-major du régiment et un appointé du train au bataillon. Il y a longtemps que l'on déclare ce personnel insuffisant [1]. Il est évident, en effet, qu'un adjudant sous-officier, quelque bon qu'il soit, ne peut exercer un commandement effectif sur la colonne régimentaire et qu'il faut y placer un officier, lieutenant ou premier-lieutenant. La création de ce poste complétera la hiérarchie et assurera le bon ordre. Elle assurera aussi, en dehors de l'officier de la brigade, la surveillance du service et de l'instruction du train régimentaire dans des cantonnements souvent éloignés. De même, au bataillon, il faut remplacer par un sous-officier le simple appointé qui manque de l'autorité nécessaire pour la surveillance et l'instruction.

[1] Si l'infanterie manque d'officiers et de sous-officiers du train, les armes spéciales en sont largement dotées. C'est ainsi que le demi-bataillon du génie a un officier et un sous-officier du train pour 12 voitures et 36 chevaux. De même, le lazaret de division, pour 13 voitures et 31 chevaux, a un officier du train et 3 sous-officiers.

On objectera que l'on a déjà de la peine à trouver des sous-officiers pour le train de ligne, et qu'il sera plus difficile encore de se procurer le supplément d'officiers nécessaire. Il est très naturel que, dans l'état de choses actuel, le recrutement de ce corps soit gêné; mais, il est infiniment probable que, lorsqu'il aura une organisation propre et des compétences bien définies, les choses changeront complètement, à ce point de vue aussi.

Reste la question de compétence. Il serait entendu que, lorsque les colonnes de vivres et bagages sont réunies, c'est l'officier du train qui les commande, quitte à prendre à l'occasion l'avis des officiers supérieurs en grade, s'il s'en trouve de présents. Lorsque les colonnes sont séparées, le quartier-maître du régiment prend le commandement de la colonne de vivres, qui est moins nombreuse que celle des bagages, et a d'ailleurs un but spécial bien défini.

Une bonne organisation du train de ligne ne suffira pas si on ne lui donne un bon matériel en voitures, chevaux et harnais. Ici nous nous croyons forcé d'entrer dans le détail qui, seul, est instructif.

On a renoncé chez nous à monter les soldats du train de ligne, par la raison que, le train ne devant être servi que le dernier dans le choix des chevaux, on a supposé qu'il pouvait lui échoir des attelages de qualité inférieure. D'où la conséquence qu'ils ne seraient pas aptes au service de porteurs. Cette question sort de notre compétence. Nous nous bornerons seulement à constater que le train de ligne, ayant un service très pénible, a besoin aussi de bons chevaux. D'autre part, les chevaux de trait abondent en Suisse, et nous nous demandons si, armé du droit de réquisition, on ne parviendrait pas, en temps de guerre, à les amener au jour en nombre suffisant. Il nous semble aussi que les harnais actuels à poitrail, peu connus en Suisse, pourraient être améliorés, soit que l'on adoptât un autre mode de traction, soit que l'on se bornât à modifier le type existant, qui ne répond pas aux nécessités de l'attelage [1].

Les voitures de corps, d'un type récent, qui n'a pas répondu à ce que l'on en attendait, sont à la fois trop lourdes, trop

[1] Tandis qu'il est de règle, en matière d'attelage, que les chaînettes doivent être égales et que les traits doivent être allongés ou raccourcis, il est difficile d'exécuter cette dernière opération avec les harnais du train de ligne.

hautes et trop chargées, pour pouvoir faire un bon service dans un pays souvent montagneux et toujours inégal. Nos voitures d'infanterie, qui sont à 2 chevaux, pèsent, vides, 778 kilos. Or, le chargement normal de 2 chevaux étant de 1000 kilos, on dispose pour le bagage de 222 kilos seulement.

D'autre part, comme ces véhicules offrent pour ce chargement une place pour ainsi dire illimitée, on ne se gêne pas pour y entasser un matériel réglementaire trop lourd et trop encombrant et un matériel non réglementaire qui vient encore aider à la surcharge des attelages. Un vieil instructeur, qui occupait ses loisirs en étudiant les mathématiques, avait coutume de dire que le désordre aux bagages était en raison directe du carré de la hauteur du chargement. Quelque paradoxale que puisse paraître cette affirmation, elle est loin d'être fausse. L'exagération du chargement entraîne forcément son désordre et ce désordre réagit forcément aussi sur tous ceux qui sont appelés à charger ou à décharger.

Que résulterait-il de tout cela? L'immobilisation des trains, la lenteur de leur marche, l'impossibilité de les faire arriver à temps, et, finalement aussi, celle de se servir de ce qu'ils contiennent. Toute pente un peu forte nécessitant le doublement des attelages, il faut avancer par échelons, d'où des retards. Il est, en outre, impossible de sortir des bonnes routes. Enfin, bien convaincus de ces inconvénients, les états-majors, pour éviter l'encombrement, tiennent instinctivement les trains en arrière des pentes et trop loin du front, ce qui les met dans l'impossibilité de rejoindre.

Il faut donc adopter un système de voiture beaucoup plus léger, à chargement limité par des cerceaux, et moins élevé au-dessus du sol.

De même pour nos caissons d'infanterie qui ne répondent plus à ce que l'on est en droit de leur demander. Etant appelés à suivre la troupe de près dans le terrain, ils doivent être doués d'une grande mobilité. En d'autres termes, ils doivent affecter la forme des caissons d'artillerie. C'est ce qui existe en France. On a introduit, l'année dernière, à titre d'essai, une voiture se rapprochant de ce type, et qui paraît avoir donné de bons résultats. Toutefois, il faut, croyons-nous, aller plus loin encore et revenir, pour ce genre de voitures, aux soldats du train montés. Assis sur un mauvais siège, jamais le conducteur n'aura assez d'action, de stabilité

et de confiance pour pousser vigoureusement à travers champs.

Il ne suffira pas de modifier les voitures, il faudra, en outre, restreindre le matériel qu'elles transportent, tout comme il est nécessaire aussi d'alléger l'équipement de nos soldats [1].

Dans la catégorie des objets peu commodes sur le terrain, on peut ranger les cuisines dites *de campagne*, qui encombrent nos voitures de lourdes caisses, à raison d'une par compagnie. Chaque caisse pesant 147 kilos, deux d'entre elles représenteraient plus que le chargement normal d'une de nos voitures. Cet attirail, inconnu dans les autres armées, doit être remplacé par la seule cuisine individuelle, que nous possédons déjà. Même pendant la paix, leur poids, le temps qu'il faut pour emballer et déballer, rendent les cuisines de campagne peu pratiques. Attribuées aux bagages, il faut leur réunion avec les voitures de vivres pour que le troupier puisse commencer à cuisiner. S'il y a du retard, le soldat fatigué préférera se coucher sans manger plutôt que d'attendre que la soupe soit prête. Or, sans nourriture, le fantassin ne marche guère, le Suisse surtout.

A quoi sert d'enseigner aux soldats, dans les écoles de recrues, la cuisine individuelle, seule pratiquée par nos voisins, s'ils ne la pratiquent pas dans les cours de répétition ? Dans ces matières, si bien comprises par l'armée française, nos hommes sont extraordinairement gauches. Avec un peu de pratique, ils s'y mettront facilement, et cette expérience ne sera pas perdue pour la vie civile. Il suffirait, dans ce système, de distribuer chaque matin les vivres et la bûchette nécessaires pour le repas du soir [2]. Encore cette dernière n'est-elle pas toujours indispensable.

Dans le cas où l'on ne voudrait pas pratiquer, dès le temps de paix, la cuisine de la guerre, il ne resterait qu'une solution, les cuisines roulantes. Précieuses aux armes spéciales, elles le seraient bien plus encore aux gros effectifs de l'infanterie.

[1] Nous ne pouvons, sous peine de trop étendre notre travail, aborder cette question, dont la solution est cependant urgente et l'étude du plus haut intérêt. La *Gazette de Lausanne* a indiqué dans un de ses numéros de janvier 1896 quel est actuellement l'état du problème.

[2] Comme on le fait dans les écoles de recrues.

Il est vrai qu'il faut compter pour cela quatre voitures de plus par bataillon[1].

Si les cuisines sont encombrantes, que dire de nos couvertures qui viennent ajouter leur poids et leurs embarras à ceux que nous venons d'énumérer! Une couverture pèse en moyenne 2 kilos et 100 grammes, à l'état sec. Pour un bataillon de 800 hommes, c'est donc un poids de 1680 kilos. Si on les suppose chargées elles seules sur les quatre voitures des compagnies, c'est déjà, par voiture, une surcharge de 190 kilos de plus que le chargement normal imposée à l'attelage. Il serait aisé d'adopter, en place de notre couverture lourde, raide et excessivement spongieuse, un autre meuble plus pratique en laine fine et légère qui ne dépasserait pas le poids d'un kilo, ou resterait même au-dessous (s'il s'agit d'une demi-couverture). A peine plus cher que le nôtre, un pareil matériel sera tout aussi chaud et d'un usage infiniment plus commode.

Mais ce n'est pas tout. Il s'agit aussi, à un autre point de vue, de savoir si ces impedimenta, les cuisines, aussi bien que les couvertures peuvent se concilier, en temps de guerre, avec un état suffisant de préparation au combat. En marche, de nombreuses voitures trop chargées seraient déjà un grave inconvénient. Les conséquences seraient les mêmes dans l'état de stationnement.

Imaginons, en effet, un chef de compagnie aux avant-postes. Il est obligé de cuire au soutien et de distribuer ses couvertures. On lui amène donc ses voitures, si les lieux et les circonstances le permettent. Passe encore pour l'opération du déchargement. C'est le soir ou tard dans l'après-midi. Près de là, l'ennemi s'installe aussi jusqu'au lendemain et le laisse en repos. Puis, la nuit vient: Que va-t on faire des voitures? Va-t-on les laisser là ou les ramener au gros? Première incertitude. A quelle heure faudra-t-il charger les cuisines et à quelle heure les couvertures? Ceci dépend des intentions de l'ennemi que notre capitaine ne connaît malheureusement pas. S'il veut se garer de toute attaque, c'est deux heures au moins avant le jour qu'il faudra commencer à charger ce matériel si compliqué. Et alors à quoi servent couvertures et cuisines? Le repas du matin devient impossible et les hommes se voient dépouillés de leurs couvertures au moment même où elles se-

[1] Toutefois, l'introduction des cuisines roulantes permettrait probablement de réduire, dans une certaine proportion, le nombre des autres voitures.

raient nécessaires. Si, au contraire, on commence à charger trop tard, tout ce matériel devient la proie de l'ennemi. Après tout, c'est peut-être ce qui pourrait arriver de mieux. Mais, si tel est le cas, il est inutile de faire la dépense de ces engins et de les trainer après nous pendant de longues années de paix, au grand dommage de notre instruction et du bon ordre des trains.

Il n'y a qu'une manière de porter la couverture, c'est de la boucler sur le sac. Alors, au commandement de: « Compagnie, en avant! » rejetant la couverture sur l'épaule, la troupe entière s'ébranle, sans se préoccuper autrement de son matériel. Toute inquiétude de ce genre risquerait d'enlever aux officiers le sang-froid et la liberté d'esprit dont ils ont besoin dans les circonstances critiques.

Allégeons donc la couverture, autant que faire se peut, et, d'autre part, réduisons le poids de l'équipement du soldat à un strict nécessaire. Ces deux opérations une fois accomplies, il sera facile de se rendre compte, s'il est possible, malgré la surcharge de munitions, de faire porter au fantassin le poids de la couverture ou de la demi-couverture[1]. Si cela ne se peut pas, mieux vaut décréter sa suppression pour le temps de guerre, la réduction de son poids pour le temps de paix[2].

[1] Mieux vaut, croyons-nous, la couverture que la tente-abri, dont l'usage est bien compliqué pour les troupes avancées.

[2] Quelques indications sommaires sur le chargement des voitures d'infanterie aideront peut-être à éclaircir le problème. Les 10 voitures de bataillon, ne paraissant jamais au complet en temps de paix, on se trouve assez embarrassé pour réunir, sur le mode et le poids de leur chargement normal, des chiffres exacts. Nous devons la plus grande partie de ces données à l'obligeance de M. le major Grivel et de M. le capitaine Penard, à Genève. Voici comment nous calculons le chargement *minimum* de la voiture de compagnie en temps de guerre:

200 couvertures (à 2100 g.)	420 kilos.
1 cuisine de compagnie	147 »
Bagage des officiers	105 »
Cantine des officiers	43 »
Fourrages et divers (pour mémoire)	— »
Tare de la voiture	770 »
Total	1485 kilos.

Soit une surcharge de 485 kilos par voiture. En supprimant couvertures et cuisines et en allégeant la voiture, on arriverait, au contraire, à avoir du vide.

Le chargement de la cinquième voiture d'ordonnance (soit fourgon) destinée à l'état-major du bataillon, peut se calculer à 528 kilos, ce qui, avec une voiture plus légère, constituerait un chargement à peu près normal. Cette voiture pourrait d'ailleurs être allégée aussi, si on la déchargeait des grands outils de pion-

Il nous sera permis de terminer ce chapitre par une remarque qui a son importance au point de vue pratique. On met quelquefois un amour-propre exagéré à paraître sur le terrain avec de gros effectifs. Crainte des abus, on maintient dans les rangs un certain nombre d'hommes plus ou moins éclopés ou fatigués qui ralentissent la marche et découragent les valides par le spectacle de leurs efforts. Rien n'est contagieux comme la fatigue et mieux vaudrait, une fois pour toutes, faire abstraction de cet amour-propre mal placé pour imiter les autres armées. Nos voisins estiment, avec raison, que tout homme non valide doit disparaître momentanément du front. Reposé aux bagages, sous une exacte surveillance, cet homme reprendra son service au bout d'un jour ou deux. Maintenu dans le rang, ses souffrances en feront un agent d'indiscipline et une cause de retard. Après quelque temps, il sera devenu un véritable malade ou un traînard endurci.

Ce sont là des détails, dira-t-on peut-être, mais ce sont des détails indispensables. La réforme des trains, qui ne le cède en importance à aucune autre, n'offre pas de difficulté insurmontable. C'est par des améliorations de ce genre qu'il faut commencer, avant de songer à changer les grandes lignes de notre organisation militaire.

V

Le landsturm armé.

Nous éviterons de discuter ici la question de savoir si il était urgent d'introduire le landsturm dans notre organisation militaire. Puisque le landsturm existe, il nous suffira de nous

niers et du matériel sanitaire, matériel qui pourrait être adjoint aux deux caissons, ou porté sur deux mulets ou chevaux. Il serait ainsi plus à proximité de la première ligne.

Restent les trois voitures de réquisition, dont deux sont des voitures de vivres. La troisième est un char à bagages, destiné à l'état-major, sur l'utilité duquel on n'est pas d'accord. Une fois la réforme opérée, il resterait vide, le fourgon paraissant suffire à transporter tous les bagages du bataillon. On pourrait donc supprimer cette troisième voiture de réquisition ou, mieux encore, la consacrer (ainsi que les vides des voitures de compagnie) à l'augmentation des rations de vivres.

Si, au lieu du temps de guerre, on envisage le temps de paix et des effectifs un peu réduits, des voitures de compagnie mieux construites suffiraient parfaitement à transporter des couvertures légères.

En résumé, il est indubitable qu'en temps de guerre nos voitures actuelles seraient absolument surchargées.

placer à un point de vue pratique et de nous demander si son organisation actuelle répond bien aux services qu'il pourrait rendre.

Au point de vue général, le landsturm est un symbole. La loi proclame ce principe, éminemment national, qu'en temps de guerre tout Suisse valide doit contribuer à défendre l'indépendance du pays. Ce principe, qui a des racines dans l'histoire, rappelle des actes vraiment héroïques gravés dans tous les cœurs suisses; mais il rappelle aussi des faits profondément douloureux. Pour l'appliquer aux conditions de la guerre moderne, il a fallu organiser régulièrement le landsturm et lui donner un uniforme. Devenu une formation régulière, il échappera aux représailles dont l'ennemi serait tenté d'user envers des corps de partisans sans mandat.

A un point de vue plus pratique, il n'est pas douteux que le landsturm peut, en dehors de son utilité civile [1], rendre, dans beaucoup de cas spéciaux, de grands services à l'armée. Nous disons, dans des cas spéciaux, parce que nous n'envisageons pas comme possible une levée en masse du landsturm armé. Si on lève des détachements du landsturm, ce sera partiellement, en vue de renseigner et couvrir notre mobilisation sur certains points, pour défendre un col ou une vallée, pour surveiller et appuyer l'une des ailes d'un corps régulier, enfin pour servir d'escorte ou de police. La levée d'un détachement de landsturm peut se faire sans délai, dans un rayon limité et en vue d'un but bien déterminé. Il est impossible, pour une foule de raisons que chacun peut comprendre, de songer à une mise sur pied générale de ce corps de vétérans.

Ceci admis, nous sommes amenés à nous poser une deuxième question. L'organisation actuelle du landsturm répond-elle à ce qu'on attend de lui? Peu d'officiers, croyons-nous, hésiteraient à répondre non.

Le landsturm armé compte actuellement 96 bataillons de fusiliers, sans parler des carabiniers et des corps spéciaux d'artillerie. L'effectif des fusiliers serait, au 1er janvier 1895, de 53 566 hommes, ce qui donnerait une moyenne de 558 hommes par bataillon [2]. Le total du landsturm armé de 20 à

[1] Cette utilité civile est représentée par les détachements du landsturm non armé.

[2] Les jeunes gens des premières classes d'âge (de 17 à 19 ans) ne sont pas compris dans les bataillons de fusiliers. En cas de guerre, ils doivent être versés aux dépôts pour y être instruits.

50 ans (55 ans pour les officiers) se monterait à 61 224 hommes, effectif plus élevé que celui de la landwehr actuelle.

Il est évident que, pour donner sa valeur à un pareil effectif, il faudrait l'instruire d'une façon sérieuse. Or, nous ne le pouvons pas. Nous avons déjà constaté, à propos de la landwehr, qu'il nous était impossible d'instruire suffisamment le deuxième ban de landwehr, proposé dans le projet de 1895. A plus forte raison, en est-il de même pour le landsturm.

Ceci est vrai, non seulement au point de vue militaire et au point de vue financier, mais surtout au point de vue civil. Il est impossible de demander à des hommes de 45 à 50 ans ou (si l'on admet notre projet) à des hommes de 40 à 45 ans des prestations militaires annuelles ou biennales. La raison est non seulement l'âge de la troupe, qui a déjà passé par les exercices de l'élite et de la landwehr, mais encore le fait que, quelles que soient ces prestations, elles seront insuffisantes et constitueront par suite, pour le pays et pour la population, une charge inutile.

Il ne faut pas se faire d'illusion sur l'enthousiasme qui a accueilli la création du landsturm. Cet enthousiasme s'est bien refroidi à la réflexion et il est certain que cette création est actuellement mal vue de beaucoup de ceux qui en font partie, comme prolongeant inutilement le service en temps de paix. Le seul moyen de donner à notre landsturm une valeur qui lui fait défaut pour le moment, c'est d'exonérer du service armé du landsturm tous ceux qui en font partie à regret, et d'en faire une sorte de volontariat.

L'exécution de cette mesure n'offre pas de difficultés spéciales, par la raison qu'il suffira de verser tout le surplus du landsturm armé dans le landsturm non armé ou, pour ne pas encombrer des corps qui peuvent avoir leur utilité, de l'éliminer purement et simplement.

On dira peut-être : soit, le landsturm deviendra un volontariat; mais ces volontaires n'en seront pas plus instruits pour cela et, réduits en nombre, ils n'en vaudront pas mieux.

Pour nous, le landsturm est tout autre chose que l'armée de combat. Une fois réparti en corps de partisans peu nombreux, et par suite très maniables, l'instruction leur sera moins nécessaire et la manœuvre se réduira à celle du fusil. Deux choses lui seront essentielles : une bonne santé, un caractère solide et trempé. Ces deux choses, on les obtiendra par une

sélection rigoureuse. Quant à l'instruction, elle ne sera pas complètement nulle, si notre volontaire a traversé l'élite et la landwehr en s'acquittant de toutes ses prestations militaires. Nous avons dans ces quelques lignes les bases d'une réorganisation du landsturm que nous allons essayer d'esquisser.

En premier lieu, il est bien entendu que nous nous en référons à notre projet pour la landwehr et que le landsturm, dont nous parlons, est âgé de 40 à 45 ans et non de 45 à 50. Si l'on veut donner une bonne base à cette organisation, il faut commencer par s'assurer des qualités physiques du personnel. A cet âge, plus qu'à tout autre, il est important de n'admettre que des hommes parfaitement sains physiquement et moralement et il faut commencer par une visite sanitaire sérieuse qui écartera, sans exception, tous les hommes qui n'atteignent pas absolument l'équilibre physique et moral nécessaire. Les uns seront réformés, les autres versés dans le landsturm non armé. Cette visite n'a jamais été faite. Il faut, en outre, tenir compte de ce que beaucoup d'hommes, par amour-propre ou par d'autres motifs, tiennent à rester inscrits sur les contrôles du landsturm. Ces hommes devraient être exemptés, en temps de guerre; mieux vaut le faire de suite.

Une fois assuré d'un choix d'hommes déterminés et solides, il faut se préoccuper de l'instruction et de la discipline et éliminer sans exception tous les hommes qui n'ont pas rempli *dans toute leur étendue* les obligations incombant à l'élite et à la landwehr. Ce triage assurera au landsturm un minimum d'instruction et de connaissance des choses militaires, sur lequel il est impossible de transiger. Les hommes ainsi incorporés seront astreints à un jour d'inspection par an et au tir obligatoire dans les sociétés de tir. Ils seront payés le jour de l'inspection et, en outre, toutes les classes d'âge du landsturm seront entièrement exonérées de toute taxe militaire. Ceci n'est que justice; il est aussi peu équitable de faire payer la taxe à un homme réformé du landsturm qu'à un homme incorporé dans ce corps, lorsqu'il a manqué une inspection. Pour maintenir l'assiduité aux inspections et au tir, il suffira d'astreindre les hommes faisant défaut à un service de retardataires.

Quant à l'organisation des corps du landsturm, nous conserverions en principe l'organisation actuelle des bataillons de

fusiliers au nombre de 96 [1], en supprimant les corps de carabiniers et d'artilleurs qui, se recrutant dans des arrondissements spéciaux, nuisent à la stricte application du principe territorial. On pourrait se demander, puisque nous avons réduit, par hypothèse, les bataillons de landwehr de 104 à 52, s'il ne vaudrait pas mieux faire de même pour le landsturm. Mais ce système aurait l'inconvénient de faire des circonscriptions de bataillon trop grandes et, par suite, de ralentir la mobilisation de ces corps. En outre, si nous avons réduit le nombre des bataillons de landwehr, c'est pour atteindre, en cadres et troupes, un effectif suffisant. Dans le landsturm, le problème est tout à fait renversé. Il s'agit, au contraire, de constituer, par élimination du personnel, de très petits bataillons. Les circonscriptions de landwehr donneraient des bataillons trop nombreux.

Voici maintenant comment nous concevons la compagnie et le bataillon de landsturm : La compagnie serait formée à 3 sections et forte de 60 hommes en tout. Cette formation a pour base le service de sûreté et permet de placer deux sections en grand'garde et une en soutien. De même, dans le combat, le chef de la compagnie disposera une section en première ligne et deux sections en deuxième ligne, ou bien deux sections en première ligne et une section en réserve. Voilà toute la tactique du landsturm. Elle n'est pas compliquée et, avec des sections de 20 hommes d'effectif, elle n'est pas difficile à mettre en pratique pour des hommes qui ont quelque souvenir du rudiment militaire. Le rouage du bataillon est nécessaire afin de pouvoir mettre plusieurs compagnies sous un même commandement. Si l'on forme, pour les mêmes raisons que la compagnie, le bataillon à 3 unités, il atteindra un effectif de 180 hommes.

Les cadres seront composés d'officiers et sous-officiers soigneusement triés parmi les individualités les plus aptes à ce genre de service. Il suffira d'un commandant de bataillon, si possible monté, et de 2 à 3 officiers par compagnie. Là où les officiers de ce genre feront défaut, on prendra des sous-officiers

[1] Autant que faire se pourra. En effet, il y a de grandes différences dans les effectifs du landsturm, suivant que l'on considère tel ou tel arrondissement de division. Ceci tient à ce que la répartition des bataillons de landsturm est plus strictement territoriale que celle de l'élite. Ainsi, le bataillon 13 de landsturm fait partie du Ier arrondissement, tandis que le bataillon 13 d'élite fait partie du IIe arrondissement de division.

et, pour remplacer les sous-officiers, des hommes non gradés. Dans le choix des chefs, le grade devra jouer un beaucoup moins grand rôle que le tempérament et les aptitudes spéciales. Tel homme qui aurait fait un médiocre officier d'élite fera un excellent officier de landsturm. On remarquera, d'une part, que ce petit bataillon, équivalant à une de nos compagnies d'élite, comptera, sans parler du commandant, 9 chefs de section, tandis que la compagnie d'élite n'en compte que 4. D'autre part, tandis que le bataillon d'élite compte 25 officiers, le bataillon de landsturm n'en comptera que 10 au plus. Le choix sera donc facile. Un pareil corps, peu nombreux et mobile, pourra agir avec beaucoup d'indépendance. Ni les cantonnements, ni les vivres ne l'embarrasseront beaucoup et, si quelque désordre se met dans ses rangs, il sera facilement réparé. 96 bataillons à 180 hommes donnent un total de 17 280 hommes, soit 20 000 hommes en chiffres ronds. Pour réduire à ce chiffre les 61 224 hommes du landsturm armé, c'est plus de 40 000 hommes qu'il faut écarter de ses rangs.

Personne, croyons-nous, ne se plaindra de cette opération. Elle donnera comme résultat une troupe composée d'hommes choisis, qui compensera dans une certaine mesure par l'énergie et l'expérience de la vie ce qui lui manquera en instruction.

Dans une précédente étude nous avions conclu à un bataillon de landsturm d'un effectif de 400 hommes. Après y avoir réfléchi à nouveau, nous nous sommes convaincus qu'il était impossible de s'en tenir là et qu'il fallait encore descendre bien au-dessous de ce chiffre.

Ainsi réduit, le landsturm armé acquerra une tout autre valeur. D'autre part il ne comptera, pour ainsi dire, plus dans les charges militaires, et l'on pourra considérer que le service finit réellement à 40 et même à 39 ans au lieu de 50.

VI

Conclusion.

Si nous cherchons à résumer cette rapide étude de quelques-uns des problèmes militaires du jour, nous aboutissons aux conclusions suivantes :

La révision constitutionnelle, sous la forme où nous l'avons présentée, peut offrir une base de discussion pour l'avenir.

Elle présente toutefois une disposition immédiatement applicable et qui paraît même nécessaire pour résoudre la question de la réorganisation de l'infanterie de landwehr. Pour en tirer parti, il suffirait d'inscrire, dans la loi organique, un article portant que, les cantons, au lieu de bataillons d'infanterie, ne fourniront plus désormais que des compagnies. On laisserait ainsi à la Confédération la nomination des états-majors de bataillon.

En ce qui concerne, à proprement parler, la révision de la loi organique, nous nous trouvons en face des propositions suivantes :

1° Maintien de l'organisation actuelle de l'infanterie d'élite. Amélioration de l'instruction de toutes les armes, en particulier par l'introduction de cours annuels suffisants.

2° Refonte des unités d'infanterie de landwehr. Réduction du nombre des bataillons de 104 à 52. Réduction du temps de service limité à 40 ans. Cours d'instruction biennal.

3° Développement de l'organisation du train de ligne et réforme du matériel de l'infanterie.

4° Réduction à 20 000 hommes du personnel du landsturm armé. Formation de bataillons à 3 compagnies de 60 hommes chacune. Suppression des corps spéciaux de carabiniers et d'artillerie. Suppression des exercices du landsturm sauf l'inspection et le tir. Suppression de la taxe militaire pour cette classe d'âge. Libération complète du service à 45 ans.

Ces propositions sont bien loin d'embrasser toutes les questions militaires. Bon nombre d'entre elles et, en particulier, celles qui concernent les armes spéciales, restent en dehors, ou ne sont qu'effleurées. Ce travail suffira cependant à faire comprendre qu'un vaste champ d'activité s'ouvre devant notre armée sur le terrain restreint de la réforme de notre organisation actuelle, en prenant pour base l'expérience des vingt dernières années. Avec l'expérience pour guide, nous obtiendrons une amélioration certaine. Au contraire, une transformation radicale de nos institutions ébranlerait l'édifice pour aboutir à l'inconnu. Si, d'ici à quelques années, ces réformes étaient reconnues insuffisantes, il serait alors temps de trans-

former notre armée d'élite, avec plus de chances de ne pas nous tromper.

C'est donc l'éducation des hommes qu'il nous faut entreprendre ; c'est du côté de l'instruction qu'il nous faut porter nos plus grands efforts. Et, pour être plus sûr d'arriver, nous restreindrons ces efforts aux effectifs et aux cadres strictement nécessaires et à une durée du temps du service sensiblement raccourcie.

Colonel Camille FAVRE.

Les colonnes de parc actuelles et futures.

(SUITE.)

TROISIÈME PARTIE

L'organisation actuelle des parcs assure-t-elle un ravitaillement rapide ? Quelles sont les modifications désirables ?

§ 23. — Le rapide coup d'œil jeté, dans les pages précédentes, sur le service du « ravitaillement-munitions » au cours de campagnes européennes, avait pour seul but de faire voir une partie des difficultés particulières à ce service.

Il nous sera permis d'essayer maintenant une esquisse de ce que doit être notre futur « parc », ou plutôt, pour employer une dénomination plus exacte, nos futures « colonnes de munitions », d'après les expériences faites dans les guerres principales du XIXme siècle.

L'organisation du ravitaillement en munitions doit être réglée à l'avance dans ses moindres détails.

§ 24. — Bien qu'il puisse paraître difficile, sinon superflu, pour un simple service de remplacement, de tout prévoir, jusqu'aux détails de la répartition des hommes, chevaux, de leur emploi, etc., c'est là une nécessité incontestable.

Napoléon, qui considérait le service des munitions comme

l'un des services essentiels de l'armée, y mettait le plus grand soin; sa correspondance avec Lariboisière, entre autres, montre que l'empereur se faisait remettre les rapports les plus fréquents et minutieux sur l'organisation des parcs. De même le service des munitions, dans l'armée allemande, avait été préparé à l'avance, en 1870. En 1859, au contraire, le succès des armes françaises faillit être compromis par le manque de munitions. Or, ainsi qu'on l'a vu, ce défaut provenait du manque d'organisation préalable; d'où manque de cohésion, conflits avec les autres services, etc.

C'est dire que dans la future loi d'organisation militaire, il serait préférable de ne pas se contenter, comme en 1874, d'indications rudimentaires sur l'effectif des colonnes de munitions, en voitures, hommes et chevaux.

Cette loi de 1874 garde, par exemple, un silence absolu sur le nombre approximatif des hommes attribués aux parcs de dépôt (3me échelon de munitions); elle se borne à en indiquer, à son tableau XIX, l'effectif en voitures (13 demi-caissons d'infanterie, soit un par bataillon, 12 caissons d'artillerie, soit 2 par batterie, 6 affûts de rechange, soit un par batterie), avec la mention que ces parcs n'ont pas d'attelage, servent à conduire la munition réclamée des dépôts et la transportent soit par chemin de fer, soit au moyen de chevaux de réquisition.

On conviendra que c'est peu : Il est évident que la loi d'organisation elle-même ne peut devenir une sorte de « règlement général », de « guide de l'officier », où tous les détails de l'organisation soient indiqués.

Mais au moins la loi peut-elle prescrire que tout ce qu'elle laisse de côté sera porté sans retard à la connaissance de chaque officier, sinon de tout citoyen, par une seule ordonnance, un véritable « compendium », où le fonctionnement de tous les services de l'armée sera réglé clairement.

Rien n'empêcherait non plus de prescrire, par arrêté de l'Assemblée fédérale, que tous les arrêtés, ordonnances, décisions des autorités fédérales relatives à l'armée, seront collationnés et publiés tous les deux ans, par exemple, avec indication des lois et arrêtés précédents auxquelles elles dérogent, etc., etc.

L'essentiel serait d'empêcher le retour de l'état de fait dans lequel nous vivons : *Actuellement aucun officier ne peut connaître la véritable organisation de l'arme à laquelle il appar-*

tient. D'innombrables arrêtés, ordonnances, décisions des autorités fédérales, etc., viennent chaque année se superposer les uns aux autres et modifier à l'insu du pays la loi — et même la constitution, ce qui est plus grave. — Tout cela a déjà fait l'objet de trop nombreuses critiques pour qu'il soit bon d'insister.

Après avoir lu les quelques lignes précitées de la loi de 1874, tout officier chargé du commandement d'un parc de dépôt aura le droit de se demander combien d'hommes lui seront nécessaires, — s'il est assuré de les avoir sous la main à la mobilisation, — par quelles troupes ces hommes seront fournis; — il pourra surtout se demander, non sans quelque anxiété, si, avec toute la bonne volonté possible, ces hommes et ce parc de dépôt pourront rendre des services. En effet, aucun attelage n'est assuré aux parcs de dépôt par la loi, et, d'autre part, les statistiques les plus récentes prouvent deux faits également importants: 1° Que le matériel des chemins de fer suisses est insuffisant aux besoins de la mobilisation et du transport des troupes et de leur matériel; 2° Que, si le nombre des mulets est double des besoins des troupes de montagne, celui des chevaux aptes au service militaire est aussi insuffisant. On sait que, soit en 1859, soit en 1870, les chemins de fer furent toujours et tout naturellement accaparés par les transports de troupes et de vivres, tandis que les munitions restaient en arrière, faute de wagons; et cependant, les chemins de fer allemands et français, en 1870, disposaient d'un matériel considérable, sans avoir besoin, comme les compagnies suisses, d'en emprunter à l'étranger. Dans ces deux campagnes aussi, les attelages firent défaut, malgré la richesse en chevaux de la France et de l'Allemagne ; quel résultat donneraient, dans notre pays, les réquisitions auxquelles les parcs de dépôt auront recours, lorsque les autres troupes auront fait main-basse sur tous les chevaux valides?...

Aussi ne semble-t-il pas exagéré de dire que, si les parcs de dépôt n'ont d'autres moyens de transport que ceux-là, si l'organisation de leurs attelages, en particulier, n'est pas autrement prévue, ils seront réduits à l'impuissance complète.

Le remplacement des chevaux de trait de l'artillerie est une question vitale pour cette arme; ce doit être une des attributions essentielles du parc (3me échelon) et des « colonnes de parc » actuelles (2me échelon); cependant, nous ne croyons

pas nous tromper en affirmant que la loi de 1874 n'avait rien prévu non plus à cet égard.

Cette même faute a causé de graves difficultés en 1859 et 1870; quant à la campagne de 1866, elle a été trop courte pour qu'on les vît se produire.

Inutile de multiplier les exemples :

I. *Une armée sans munitions ni chevaux n'est... qu'un tronc sans bras ni jambes.*

II. *Or, sans organisation préalable, le ravitaillement de l'armée par les parcs est impossible.*

III. *L'organisation immédiate de ce service, avec les différents échelons nécessaires, s'impose donc, aujourd'hui qu'il en est encore temps.*

Du matériel des colonnes.

§ 25. — Par là nous entendons parler des voitures des colonnes de munitions et des harnais; ils doivent réunir (cela est trop connu pour devoir être prouvé par des faits) deux qualités principales et difficiles à concilier : *solidité*, *légèreté*.

La première de ces qualités est très importante, mais moins nécessaire que la seconde, pour notre armée; celle-ci n'est pas appelée à des campagnes lointaines mais à la défense du seul territoire national; les difficultés de notre terrain coupé, montagneux, nous imposent un matériel aussi léger, — par conséquent aussi mobile et peu dépendant du terrain, — que possible; tandis que les magasins et dépôts de matériel seront toujours proches et permettront de fréquents remplacements de roues, timons, harnais hors d'usage.

I. *Voitures.* — § 26. — Depuis une cinquantaine d'années, les voitures d'infanterie et d'artillerie ont été allégées peu à peu, tout en offrant une solidité plus que suffisante. Jusqu'ici l'infanterie chargeait ses munitions dans les fameux « demi-caissons », dernier vestige d'un antique et massif matériel. Trop longs, trop larges, trop hauts, mal équilibrés, ces « cercueils », ainsi qu'on les appelait familièrement, ne pouvaient, chargés de 12 000 cartouches, suivre les bataillons dans tous les chemins vicinaux, malgré les efforts de leurs deux chevaux. Aujourd'hui, ils disparaissent heureusement, remplacés

(arrêté du Conseil fédéral du 27 novembre 1894) par de légers « chars à munitions », à deux chevaux également, mais beaucoup plus petits, bas et légers; pouvant, grâce à leur faible voie de roues, passer même dans les plus mauvais chemins de dévestiture; faciles à charger, et enfin contenant 17 280 cartouches.

Si les voitures d'infanterie ne laissent rien à désirer, on n'en saurait dire autant de celles d'artillerie. Les caissons de cette arme ont subi, il est vrai, de nombreuses transformations, tendant à la fois à les alléger et à augmenter leur capacité. Actuellement, tous les caissons de batteries et colonnes de parc sont munis, comme on le sait, de nouveaux coffres. De plus, toutes les pièces de rechange et outils superflus au combat ont été supprimés. Cependant tout cela n'a guère changé le poids des caissons, ceux-ci ayant été dernièrement surmontés de dossiers porte-sacs.

Or, la notice publiée en septembre 1892 par les soins du colonel Schumacher, alors instructeur en chef de l'artillerie, donne les indications suivantes:

	Suisse	France.		Allemagne.		Autriche.		Italie.	
	Cm. 8.4	mm. 80	mm. 90	B. à ch. 9 cm.	B. mont. 9 cm.	8 cm.	9 cm.	7 cm.	9 cm.
Poids de la munition à la bouche à feu et à l'avant-train . Kg.	**328**	224	272	290	290	224	288	221	302
Poids de la bouche à feu avec munition et servants. . . . Kg.	**2185**	1595	2320	1850	2380	2025	2355	1600	2325
Charge par chevl de trt »	**364**	266	387	308	397	337	392	400	387
Poids du caisson complètement chargé . Kg	**2830**	1810	2665	1990	2700	2255	2545	1800	2600
Nomb. de coups à la pièce	**42**	30	27	32	32	40	34	42	36
» » au caisson	**122**	84	76	77	77	122	94	100	94
Charge du cheval de trait par caisson . . Kg.	**471**	301	444	331	450	—	—	—	—

Aujourd'hui, ces chiffres sont les mêmes, à quelques kilogrammes près, malgré diverses modifications apportées à ces voitures.

A première vue de ce tableau, deux constatations s'imposent:

1° Le poids de la bouche à feu suisse, avec munitions et servants, étant de 2185 kg., chacun de ses six chevaux de trait tire 365 kg., soit 30 à 100 kg. de plus que ceux des batteries

légères (à cheval) françaises, allemandes, autrichiennes, mais 36 kg. de moins que ceux des batteries italiennes de 7 cm., et 23 à 33 kg. de moins que ceux des batteries montées françaises, italiennes, autrichiennes et allemandes de 9 cm., bien que la pièce suisse porte 328 kg. de munitions (de 30 à 100 kg. de plus que l'artillerie de campagne des puissances précitées).

2° Au contraire, *le caisson suisse complètement chargé pèse 2830 kg., soit 645 kg. de plus que la pièce*, — 575 à 1030 kg. de plus que les caissons des batteries légères des quatre puissances, — *100 kg. de plus que les plus lourds caissons étrangers* (batteries allemandes de 9 cm.)

Lors même que le caisson suisse sera attelé de 6 chevaux, chacun de ceux-ci n'en aura pas moins la charge de 471 kg., — 110 kg. de plus que le cheval de la pièce.

Il est vrai que nos caissons sont pourvus de 122 coups, tandis que la moyenne oscille, dans les autres artilleries, entre 94 et 76.

Ainsi, notre artillerie de campagne est la mieux dotée en munitions, mais, d'autre part, ses caissons sont plus pesants que ceux de toutes les puissances et beaucoup plus, enfin, que ses propres bouches à feu.

D'une manière générale, notre matériel est beaucoup trop lourd.

On peut, sans exagération, affirmer qu'il y a là un grand danger, et, pour le faire toucher du doigt, de nombreux exemples sont inutiles. Il suffira de citer quelques lignes empruntées au prince de Hohenlohe : « Avant l'introduction des pièces rayées, dit celui-ci *(Lettres sur l'artillerie,* p. 134-135), il s'agissait... de parcourir de petites distances à fond de train, de gagner quelques secondes afin de pouvoir vivement tirer les premiers coups de canon ; actuellement, on procède, pour tirer ces premiers coups, avec une certaine lenteur, afin de viser avec calme et ponctuellement et afin de bien observer l'effet des premiers projectiles. Par contre, *il s'agit de gagner des heures, d'être en avant de tout ce temps-là sur l'ennemi.*

» L'artillerie prussienne, après la guerre de 1866, en avait parfaitement conscience, aussi se mit-elle à exercer ses batteries plutôt à parcourir de longues distances de plusieurs milles allemands à la même allure relativement rapide, qu'à franchir de petites distances au galop le mieux réussi ou bien à fond de train. Elle préféra obtenir des chevaux d'haleine capable

de fournir des marches forcées plutôt que des bêtes avec lesquelles on put exécuter de jolies manœuvres... »

» Pour arriver à prendre part à la bataille de Sédan, l'artillerie du corps de la garde parcourut les 15 kilomètres qui séparent Carignan de Villers-Cernay en un seul temps de trot, après quoi je fis mettre pied à terre, raconte Hohenlohe; ... après un repos de 5 à 10 minutes, les batteries, en partant du fond du ravin, escaladèrent la hauteur escarpée. Mais ce ne fut pas un temps de galop élégant, ce fut une marche pénible... Notre longue marche au trot avait permis d'amener la masse d'artillerie sur les lieux avec une avance de plusieurs heures, aussi put-elle trouver les quelques minutes qu'il fallait pour chercher la meilleure position possible et pour l'occuper sans précipitation. »

Autre exemple entre beaucoup : « Le 4 août 1870, écrit le général allemand de Dresky (Hohenlohe, 6me lettre, p. 138), nous avions fait, par monts et par vaux, une marche de 22 kilomètres et demi; nous avions trouvé de bons cantonnements à Ottweiler, quand soudain l'ordre arriva d'appeler les hommes aux armes et d'accourir à Saarbrück en faisant tous les efforts possibles. L'ordre m'avait été remis à 3 heures, à 3 ½ heures l'artillerie de corps se mit en mouvement pour courir à Saarbrück, distant d'Ottweiler de 33 ¾ km. Le terrain était extrêmement montueux. Mais on n'employa pas le sabot à enrayer, cela eût pris trop de temps. Le groupe à cheval ne mit que trois heures à parcourir cette distance de presque 34 kilomètres en montagne (il est vrai sur une grande route excellente)... *Les batteries à pied* (nos « batteries attelées » suisses) *arrivèrent une heure et demie plus tard.* »

Hohenlohe relate d'autres faits analogues. Les marches considérables des colonnes de munitions allemandes, en 1870, ont aussi été citées plus haut.

§ 27. — Nous ne nous demanderons pas à quoi l'armée allemande en fut redevable : était-ce à l'art avec lequel officiers et soldats savaient ménager leurs attelages tout en en tirant le meilleur parti, à l'entraînement des chevaux? Etait-ce à la légèreté du matériel, des batteries à cheval, en particulier?

En rappelant ce que d'autres artilleries et d'autres colonnes de munitions ont fait, ces lignes avaient seulement pour but

cette question : Nos batteries et nos colonnes de parc peuvent-elles en faire autant, avec leurs caissons actuels ?

La question ne semble malheureusement pas douteuse à la plupart des officiers qui ont fait partie de notre artillerie de campagne : Il faut l'avouer, *de telles marches nous seront impossibles ; et cependant, si nous ne pouvons pas les exécuter, nous ne serons pas à la hauteur de notre tâche*, cela n'est pas moins évident.

Elles nous seront impossibles pour deux raisons bien simples : 1° d'une part, les caissons des batteries ont forcément de moins bons attelages que les pièces, et ceux des colonnes de parc ne sont attelés que de quatre chevaux ; 2° d'autre part, comme ces mêmes caissons des batteries pèsent 2830 kg., soit 645 kg. de plus que les pièces, chaque cheval de caisson traîne 107,5 kg. de plus que le cheval de pièce.

Or, il est matériellement impossible qu'avec cette surcharge de plus de 100 kg. par cheval, les caissons suivent les pièces à la même allure dans une marche forcée, quelqu'excellente que soit la route ; leurs attelages arriveront au combat à bout de forces, et incapables d'aucun effort décisif, — hors d'état, par exemple, de gravir la pente escarpée qui les mènera à une position élevée.

Ou bien, au contraire, pour les ménager, on les maintiendra à une allure moins rapide ; il faudra, dans ce but, que les caissons abandonnent les pièces et restent en arrière. Mais, quoi qu'on fasse, les caissons n'en seront pas moins absents au moment d'ouvrir le feu, quand leur présence est indispensable. Les prescriptions du règlement d'après lesquelles il est interdit de toucher aux munitions des avant-trains devront être violées par les batteries, si celles-ci ne préfèrent rester inactives. A quoi servira d'avoir chargé ces caissons de 120 coups, au lieu de 90 à 100 ?...

Les Allemands ont fait, on le sait, des expériences analogues en 1870, grâce à la légèreté relative du matériel des batteries à cheval.

« Le 16 août 1870, écrit le général de Dresky (Hohenlohe, page 138), à dix heures, je reçus l'ordre de me porter en avant le plus vite possible, en faisant tous les efforts imaginables... Il fallut passer par la montagne, par des chemins encaissés et pierreux. *Le groupe à cheval franchit les onze kilomètres un quart qui nous séparaient du champ de bataille,*

en trois quarts d'heure. L'artillerie à pied (batteries montées), *ne put pas suivre avec une rapidité si grande; sa tête n'arriva que trois quarts d'heure plus tard.* »

L'artillerie montée prit donc, dans ce cas, un temps double de celui employé par l'artillerie à cheval. Et cependant, d'après notre tableau (voir page 157), si l'on compare les charges des chevaux de trait de l'une et de l'autre, cette surcharge des chevaux de trait des pièces de l'artillerie montée allemande, est de 89 kg. seulement. Dans les mêmes circonstances, nos caissons, dont la surcharge par cheval est de 10 à 15 kg., mettraient donc, toute proportion gardée, plus du double du temps employé par les pièces : c'est dire qu'ils seraient à la fois une entrave à la marche d'une longue colonne d'artillerie et une non-valeur au combat, et qu'il faudrait épuiser les avant-trains en attendant l'apparition des caissons, pendant un violent engagement peut-être.

On nous objectera que nous n'avons cité que quelques exemples, que le 16 août 1870 ces batteries durent passer par un chemin de montagne, encaissé et pierreux. C'est précisément pourquoi l'exemple est probant; chacun sait que, dans notre pays montagneux, les positions où l'artillerie peut arriver par un « joli petit galop » de quelques cents mètres, les six pièces en ligne, ou même par un trot allongé, en colonne par section ou par pièce, — n'existent pour ainsi dire pas. Dans nos manœuvres, — où, dans l'intérêt des cultures, on ne peut pas toujours choisir le meilleur chemin, il est vrai, — les canonniers peuvent être heureux lorsqu'ils n'ont pas à pousser aux roues pour amener péniblement les pièces en position. Dans ces cas-là, qui n'ont rien d'exceptionnel, hisser sur une forte pente un caisson chargé de munitions n'est pas petite affaire. Voici, du reste, ce qu'on peut lire dans le dernier rapport du Département fédéral, à propos des manœuvres du IVme corps d'armée, en septembre 1894, entre les lacs de Zurich et des Quatre-Cantons : « La tâche de l'artillerie a été difficile, attendu que le terrain a été la plupart du temps défavorable à l'emploi de cette arme. Ses prestations *[sic]* ont été cependant satisfaisantes. »

En d'autres termes, cette arme a, au témoignage de ses chefs, fait preuve de la meilleure volonté, et, cependant, on a trouvé qu'elle eût pu faire davantage en 1894, surtout si le terrain avait été plus favorable. Or, le terrain des manœuvres de

division et de corps d'armée n'offrait pas de difficultés plus grandes que le reste du plateau suisse : pays montagneux, coupé de nombreux cours d'eau, parfois marécageux, mais parcouru de bonnes routes. Toutefois, les batteries éprouvaient, de même qu'aux manœuvres antérieures des Ier et IIme corps, de grandes difficultés à l'arrivée en position, grâce à la pesanteur du matériel et des caissons en particulier. C'est cette pesanteur du matériel qui rend nos batteries si peu mobiles, si dépendantes du terrain, malgré l'énergie et la bonne volonté des cadres et de la troupe.

On entend souvent critiquer notre artillerie : celle-ci, dit-on, n'est pas assez manœuvrière, mobile, et n'accompagne pas l'infanterie assaillante, mais, au contraire, reste en arrière, laissant les autres armes se tirer d'affaire toutes seules. Cette critique peut être fondée, mais il est probable que ce défaut de mobilité a pour cause, entre autres, la pesanteur du matériel, des caissons en particulier. Il est tout naturel qu'un chef de régiment préfère, instinctivement, maintenir ses batteries au même point, plutôt que d'exténuer, non seulement ses attelages, mais encore ses hommes, par trois ou quatre changements de position en terrain difficile. Le feu rapproché et violent de l'infanterie ennemie peut même exposer les batteries au plus grand péril, si, aux prises avec les difficultés de quelque défilé de montagne, leurs pesants caissons restent en arrière et que les munitions des avant-trains viennent à manquer.

Telle fut, par exemple, la situation de certaines batteries prussiennes au combat de Nachod (27 juin 1866) engagé entre le 6me corps autrichien et le 5me corps prussien.

Le 5me corps prussien cherchait à occuper l'extrémité d'un défilé avant l'ennemi, l'avant-garde y était parvenue, mais sans réserve et sans artillerie suffisante ; sa position était très critique. Aussi, le général commandant le 5me corps avait-il envoyé l'ordre au gros de son corps d'accélérer sa marche autant qu'il pourrait le faire ; il s'était surtout efforcé de hâter l'arrivée de l'artillerie. Au point le plus étroit du défilé, au débouché d'un pont sur la Mettau, une batterie lourde et les deux caissons de deux batteries lourde et légère restèrent embourbés dans les marais, tandis que les batteries légères, quoique en arrière de la colonne, arrivèrent sans encombre. Deux cas analogues se produisirent à Sadowa, en 1870 à Wœrth, etc.

Commentant cet épisode, le colonel Langlois (page 28), formule les conclusions suivantes : « Il y a là un fait (qui n'est pas isolé) que l'on doit méditer : *On n'est certain de l'arrivée de l'artillerie que si elle est mobile et légère.* Ce point se perd trop facilement de vue pendant la paix : les expériences de marche du matériel se font sur de bonnes routes, avec des chevaux en bon état : une surcharge de 100 à 200 kg. paraît sans importance ; en campagne, par de mauvais chemins, avec des chevaux fatigués et mal nourris, cet appoint insignifiant nous immobilisera peut-être.

Plus l'artillerie est puissante, plus son concours est indispensable aux autres armes, plus aussi son arrivée doit être certaine, plus par conséquent elle doit être mobile. On ne comprend pas toujours suffisamment que sa puissance est inutile, si elle ne peut s'exercer au point voulu et à propos.

C'est toujours l'idée de la masse et de la formation de la masse par le mouvement...

A une mobilité plus grande correspond une augmentation de puissance. »

§ 28. — Ces principes sont également applicables au ravitaillement par les colonnes de parc, sections ou colonnes de munitions, de quelque nom qu'on les appelle ; pour que le ravitaillement soit suffisant, il faut que ces colonnes soient mobiles, indépendantes du terrain, et que non seulement une partie de leurs voitures, mais tous leurs caissons, apparaissent au moment critique.

Or, les caissons d'artillerie des colonnes de parc actuelles ne pourront y parvenir avec leurs attelages de quatre chevaux : on objectera peut-être que ces caissons ne seront pas chargés de servants. Mais cela n'est pas complètement exact, attendu que dans les marches forcées, les soldats du train et canonniers surnuméraires et les hommes de l'escorte de sûreté seront montés sur les coffres. Du reste, tout ce monde fût-il même à pied, l'allègement ne serait que de 5 à 600 kg. au maximum. C'est dire qu'un poids de 2200 kg. n'en serait pas moins traîné par 4 chevaux : 550 kg. par cheval. Il est permis de soutenir, sans être taxé d'exagération, que ces chevaux ne pourront ni soutenir des temps de trot prolongés, ni hisser leurs caissons au haut de pentes quelque peu rapides.

CONCLUSION. — *Les caissons de batteries de campagne et des colonnes de munitions doivent être allégés à tout prix. Ce résultat peut être obtenu, sans diminuer le nombre total des munitions disponibles, par la réduction de 120 à 90 du nombre de projectiles de chaque caisson, et par l'augmentation du nombre de ces caissons.*

§ 29. — La mobilité et la légèreté des futures colonnes de parc (par parenthèse, nous ne voyons pas la nécessité de changer, dans la future loi organique, leur nom en celui de « compagnies de parc », qui n'éveille pas l'idée d'une troupe mobile comme celui de « colonnes de parc » ou mieux encore « de munitions ») s'accroîtra encore par la *suppression de toutes les voitures inutiles, affûts et pièces de rechange, forges de campagne, chariots de parc, d'artificiers, d'outils de pionniers,* etc., etc.

Comme l'a fort bien dit la *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie* (vol. 1893, n° 7, p. 259), « pour de pesantes voitures nos routes sont presque partout des défilés, qui s'obstruent au premier arrêt produit dans une colonne. Un parc de voitures dont les voitures s'emmêlent peut devenir l'obstacle le plus insurmontable... Il ne nous est donc pas permis d'allonger nos colonnes comme on peut le faire en pays de plaine ; ... nous n'avons pas non plus besoin de traîner après nous tout ce qui peut avoir manqué à Napoléon Ier pendant sa campagne de Russie, et même bien moins que ce dont les Allemands ont besoin pour une campagne de France ou les Français pour une marche sur Berlin. »

Comme le fait remarquer très justement l'auteur de l'article auquel nous empruntons ces lignes, « qu'avons-nous besoin d'imiter les autres armées au point de vouloir transporter par charrois tout notre matériel de réserve de Berne à Neuchâtel, peut-être [1]... Qu'est-ce que cela peut nous faire qu'après un combat victorieux, quelques batteries, sur le total de l'armée, retournent au combat avec 4 ou 5 pièces au lieu de 6 ? » — Hohenlohe, du reste, affirme que pendant toute la campagne de 1870, le nombre des pièces démontées fut très petit. Mais ne faut-il pas attribuer ce fait à l'infériorité de l'artillerie fran-

[1] Nous irons même plus loin que notre auteur: en supprimant toutes les voitures inutiles, nous imiterons précisément ces autres armées, qui ont eu le bon sens de les supprimer déjà. Voir notre annexe : *Sections de munitions françaises.*

çaise, incapable de régler son tir ? Quoi qu'il en soit, il est évidemment superflu d'alourdir une division de toute une batterie de pièces de rechange, comme l'avait fait la loi de 1874.

Si, au lieu d'être gagnée, la bataille est perdue, — auquel cas il est probable que l'armée vaincue perdra des pièces, — n'est-il pas très possible que dans la retraite on doive aussi abandonner les pièces et affûts de rechange ?

Quant aux autres voitures de rechange, chariots de toutes espèces, il est certain que, grâce à leur pesanteur et aux besoins des troupes dont les attelages auront été décimés, l'on devra se hâter de les abandonner en cas de défaite ; en cas de victoire, au contraire, rien ne sera plus facile que de faire venir le matériel nécessaire des dépôts d'arrière. Du reste, il sera plus simple, pour les grosses réparations à faire à un affût, un caisson ou une pièce, de le renvoyer en arrière et de l'échanger contre un objet neuf, pris au parc de dépôt, que de procéder sur place à une réparation souvent longue et insuffisante. (V. Ploix, p. 139.)

Conclusion. — De même que les batteries, *les colonnes de parc peuvent être, sans inconvénient, allégées de tout le matériel de réserve qui les alourdit. Elles doivent se borner au rôle de colonnes de munitions et laisser au parc d'armée les pièces de rechange, chariot d'outils, atelier de réparation,* etc. *Le chariot d'artificiers pourrait être supprimé totalement.*

Au reste, le projet de loi de 1895 consacre cette suppression depuis longtemps désirée. S'il est adopté, les colonnes de parc ne seront plus embarrassées ni des pièces de rechange, ni des chariots de pionniers, d'artificiers, d'outils de pionniers, ni enfin par le demi-caisson de cavalerie. Ce dernier, en effet, ne pouvait être d'aucune utilité à la cavalerie ; grâce à la distance à laquelle le parc est relégué, en arrière de l'armée, ce caisson n'eût pu entrer en contact avec la troupe à laquelle il était destiné.

Ces suppressions rendent disponibles 26 chevaux de trait, 13 soldats du train et 4 canonniers au moins par colonne. Soit, pour l'ensemble des parcs de division ($26 \times 16 =$) 416 chevaux et 272 hommes au minimum.

Enfin, on peut espérer que bientôt la forge et le chariot de parc seront remplacés par une seule voiture (forge-chariot) à 4 ou 6 chevaux.

II. *Harnais.* — § 30. — Dans ces dernières années, le harnachement de notre artillerie a subi diverses modifications très heureuses, par la suppression des plates-longes aux chevaux de tête, l'allègement du paquetage du cavalier et du cheval, l'emploi de sacs à avoine sur les avant-trains. Toutes ces transformations, ainsi que d'autres actuellement projetées, allègent énormément les attelages sans que le harnachement ait perdu de sa solidité.

Mais ce qui semble également nécessaire pour les attelages des colonnes de munitions d'infanterie, c'est de substituer des harnais à collier aux harnais à poitrail. Car le poitrail, s'il est bien ajusté, ne repose que sur les pointes d'épaules du cheval ; en fait, il tend soit à tomber au-dessous de celles-ci (sur le poitrail du cheval), soit à s'appuyer sur la gorge et à comprimer les voies respiratoires, suivant que le porte-poitrail est trop long ou trop court.

Or l'on sait que la force de traction du cheval est beaucoup plus considérable lorsque le harnais ne repose pas sur les pointes d'épaules seulement (harnais à poitrail), mais sur l'épaule elle-même (harnais à collier). *Le rendement du cheval ainsi harnaché du poitrail est beaucoup plus faible que s'il tire au moyen du collier.* Le poitrail a sur le collier l'avantage de la légèreté, il est vrai, mais, d'autre part, *il est la cause de blessures beaucoup plus fréquentes.* Exemple : pendant l'école de recrues du train d'armée, au printemps de 1895, à Bière, on a pu, à un moment donné, constater ceci : sur les 90 chevaux de trait d'une subdivision d'école, 36 étaient harnachés d'un poitrail, 54 d'un collier danois. Or, 15, soit près de la moitié des premiers, étaient blessés aux pointes d'épaules par le poitrail, tandis que les 54 derniers étaient indemnes. — Un officier du train, des plus connus et des plus expérimentés, disait avoir fait tant d'expériences de ce genre, aux dépens de ses attelages, que son premier soin, lorsqu'il entrait aux cours de répétition, était de restituer les harnais à poitrail au dépôt qui les avait livrés..., et de les remplacer par des harnais à collier.

Ce ne sont là que deux exemples parmi beaucoup d'autres. Ils permettent de se demander quelle confiance on peut avoir dans ces harnais. Cependant, la récente ordonnance du Conseil fédéral sur les nouveaux chars à munitions d'infanterie en a décidé la conservation, par des motifs d'économie, proba-

blement. Il faut espérer que lorsqu'on réorganisera les colonnes de parc, les attelages de leurs chars à munitions d'infanterie seront pourvus du collier et qu'on supprimera les harnais à poitrail, très élégants peut-être, mais ne répondant pas aux exigences d'un harnais militaire.

Les attelages. — § 31. — Quoique ce point, de même que les précédents, ne touche pas uniquement à l'organisation des colonnes de parc, mais de l'armée en général, il n'en est pas moins d'une importance particulière pour les premières. Les colonnes de parc, ainsi qu'on l'a vu précédemment, devaient, dans l'intention des législateurs de 1874, non seulement pourvoir pendant la bataille au remplacement des attelages hors de combat, mais encore constituer, en arrière de l'armée, des dépôts de chevaux, — tâche spéciale à laquelle elles n'eussent certainement pu suffire.

Aussi, à l'exemple des armées étrangères, le projet actuel d'organisation de l'armée prévoit-il la création d'une compagnie de remonte du train par corps d'armée, avec 30 chevaux de selle de réserve et 100 chevaux de trait. Cette création, extrêmement heureuse, déchargera les futures « compagnies de parc » du remplacement des chevaux de l'artillerie.

Il est permis de supposer que le nombre de 30 chevaux de selle et 100 de trait, n'est qu'un minimum ; sinon la compagnie de remonte sera incapable de combler les pertes résultant d'un jour de bataille.

Le « dépôt de remonte mobile » du corps d'armée français, par exemple, quoique destiné seulement au remplacement des chevaux des officiers sans troupe, ne compte pas moins de 100 chevaux, dont 65 de selle, 15 de trait et 20 de bât. (*Aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne*, Paris, 1890.)

Sans aller chercher des exemples jusque dans la campagne de Russie, où l'effrayante mortalité des chevaux fut une des causes de défaite de la Grande-Armée, les pertes considérables d'attelages éprouvées par les belligérants de 1870-71 furent incontestablement la source de graves difficultés aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Si les maladies, l'épuisement, les déciment d'une manière égale dans tous les corps de troupes, le feu ennemi met peu d'attelages d'artillerie hors de combat ; l'effet de celui-ci diminuera en-

core, puisqu'on apporte un soin croissant à les placer à l'abri des vues et des projectiles ennemis; mais les abris manquent souvent : quelques shrapnels suffisent alors à mettre les attelages hors de combat, grâce à la surface qu'ils offrent aux balles.

Ainsi, dans la seule bataille de Saint-Privat, les batteries du corps prussien de la garde perdirent 275 chevaux; les chevaux de réserve ne suffisant pas à combler les vides, « les colonnes de munitions durent leur céder deux cents bêtes (Hohenlohe, p. 205), car pour traîner les caissons vides elles n'avaient plus besoin que d'un petit nombre de chevaux, et on leur laissa la liberté de compléter leur effectif pendant la marche à l'aide de réquisitions ».

C'est au moyen de réquisitions exercées à la fois sur les territoires national et ennemi, que les artilleries des pays environnants remplacent leurs pertes. Mais, en 1870, les réquisitions de l'armée allemande sur territoire français ne donnèrent pas grand résultat. Du reste, notre armée, qui ne pourra vivre que sur les ressources de notre pays, pauvre en chevaux, ne pourra évidemment tirer grand parti de ce moyen coercitif.

La seule ressource semble être par conséquent d'assurer à l'avance aux troupes (par la loi d'organisation) un nombre de chevaux de réserve plus considérable qu'aujourd'hui.

Le projet de loi d'organisation de 1895 a bien cherché à supprimer beaucoup de voitures et de chevaux inutiles. Mais le nombre des chevaux disponibles n'en a pas augmenté, les voitures supprimées ayant été remplacées par d'autres plus utiles.

(Ainsi les chevaux de l'affût de rechange supprimé de la batterie traîneront un septième caisson.)

D'après le projet, par exemple, chacune des trois compagnies du parc de corps aura 144 chevaux de trait, dont 4 haut-le-pied, nombre qui paraît trop réduit.

Comme les batteries, d'autre part, n'auront que 8 chevaux haut-le-pied par batterie et que le parc devra leur céder une bonne partie de ses attelages au cours de batailles du genre de celle de Saint-Privat (20 chevaux par batterie), — que, d'autre part, des réquisitions sur territoire suisse, donneraient au prix de grands sacrifices, de maigres résultats, — que cependant il ne convient pas d'allonger les colonnes du corps d'armée, par la

présence de nombreux chevaux de réserve aux trains de combat, on peut formuler cette

CONCLUSION. — *Le nombre des chevaux des compagnies de remonte du train prévu par le projet de loi d'organisation constitue un minimum et devrait être (si possible) doublé.*

(A suivre.)

Guerre de l'Erytrée.

(Avec une carte.)

Le malheur s'acharne sur l'Italie. L'armée de Baratieri, sur laquelle, rapidement renforcée, on comptait pour la revanche des armes, vient au contraire de subir devant *Adua* une désastreuse défaite, ayant peine à rassembler ses débris à *Asmara*, où nous lui souhaitions, dans notre numéro du 15 février (page 132), de livrer une affaire pas trop meurtrière pour aboutir à une paix honorable.

Comme vieux amis de cette noble et chaleureuse nation italienne à laquelle la civilisation moderne doit tant de progrès, de gloires, de chefs-d'œuvre, toutes ses peines nous touchent ; nous lui exprimons ici nos sincères doléances, espérant que de la calamiteuse journée du 1er mars pourra encore sortir, avec l'aide de Dieu, une solution pas trop décourageante.

Le général Baratieri ayant été mis en disponibilité et renvoyé devant un conseil de guerre, le ministère ayant été remplacé, ce n'est pas le moment de critiquer les opérations survenues. Toutefois nous laissons subsister le résumé historique ci-dessous, qui avait été élaboré en d'autres circonstances et remis à l'imprimerie il y a plusieurs semaines. En raison de cette date, nous prions MM les censeurs de vouloir bien excuser d'ores et déjà quelques appréciations qui ne prévoyaient pas d'aussi grandes infortunes.

* * *

Lausanne, 20 février 1896.

Les affaires se corsent de plus en plus en Erytrée.

Aux retraites d'Amba-Alagi (7 décembre 1895) et de Makallé (23 janvier 1896), à l'immobilisme prolongé du gros italien vers Adigrat et Entiscio sont venus s'ajouter la défection des

deux ras Setha et Agos, l'insurrection générale du Tigré agissant même offensivement autour d'Adigrat, enfin la rentrée en lice des Derviches contre Kassala.

Tout cela, joint à la méthode prudente de Menelik tenant ses masses en fortes positions vers Adua en poussant des pointes sur les revers de Baratieri, complique évidemment la tâche dévolue à l'éminent général, au moins telle que les impatients se la représentaient d'après ses énergiques paroles de l'été dernier en Italie. Manquant encore de moyens de transports suffisants et adaptés à ce pays montagneux, il ne peut ni prendre une efficace offensive ni se mouvoir à son gré, même pour rallier sa base d'Asmara.

On s'est ému, à Rome, de cette situation, et l'on a décidé d'y parer par d'autres envois de troupes. Douze bataillons d'infanterie, cette fois à 800 hommes au lieu de 600, et six batteries d'artillerie, avec beaucoup d'accessoires d'urgente nécessité, sont encore partis de Naples les 26-29 février pour Massoua, tandis qu'on y enverra deux à trois milliers de chameaux qu'on fait acheter à Aden.

Ainsi vers le 20 mars le corps africain comptera 49 bataillons et 19 batteries de campagne ou montagne, bien pourvus du matériel nécessaire.

Il paraît certain que le général Baratieri ne disposera pas directement de ce bel effectif. Les nouveaux arrivants seraient plutôt destinés, et avec raison, à assurer les communications Massoua-Asmara-Adigrat, sur leurs deux lignes principales, et quelques postes excentriques, Kassala, par exemple. En conséquence ils contribueraient à former une division à part, sous le général Heusch, inspecteur-chef des alpins, disent les uns, ou sous le général Baldissera, un vieil africain de mérite, affirment d'autres, car sur ces thèmes il se dit beaucoup de choses dans la Péninsule et dans sa vigilante presse.

Au fond ces diverses cloches sonnent de parfait accord, en ce sens que l'un de ces généraux commanderait le tout formant corps d'armée, avec les deux autres comme divisionnaires.

On parle aussi de confier à l'habile général Louis Pelloux, ancien ministre de la guerre, un poste supérieur, peut-être

[1] En fait, d'après les dernières nouvelles, le général Baldissera reçoit le commandement en chef, avec les généraux Heusch et Baratieri comme divisionnaires, celui-ci restant en même temps gouverneur.

celui de gouverneur civil et militaire de toute la colonie, et à ce propos encore le bruit semble n'avoir rien d'étonnant ni de contradictoire. Le gouvernement n'est certes pas payé pour fermer les yeux sur l'avenir. Il ne serait pas mal avisé de prévoir le cas où un seul corps d'armée ne suffirait pas à la tâche qu'il se donne d'imposer son protectorat, par les armes et par traité, à tout le territoire abyssin. A cet effet deux corps d'armée, peut-être trois, sinon quatre ou cinq, ne seraient pas de trop. Il faudrait donc une vraie et forte armée avec ses réserves, ses vivres, ses parcs à l'avenant, et naturellement aussi un généralissime réunissant tous les pouvoirs civils et militaires. Qui mieux que l'ancien ministre de la guerre Pelloux serait qualifié pour une telle situation ?

Il s'en suit qu'au lieu d'une simple expédition, on risque d'avoir toute une guerre, une grande guerre. L'Italie s'en tirera honorablement, cela va de soi, vu la supériorité de sa brave et nombreuse armée et de ses services maritimes, qui, dès Noël dernier, entr'autres, ont fait leurs brillantes preuves en matière de prompte et parfaite mobilisation. Mais quelle que soit l'issue de cette guerre, elle ne s'obtiendra qu'à un prix bien au dessus des prévisions primitives et des espérances que firent légitimement naître les premiers débuts.

Pour meilleure orientation dans les opérations en cours et dans celles en perspective, un rapide coup d'œil sur leurs devancières immédiates est indispensable. C'est ce que nous ferons ici par une esquisse très sommaire des origines de l'entreprise et des antécédents de la présente situation.

* * *

C'est en 1876 que l'Italie, devenue l'une des six grandes puissances européennes par les événements militaires de 1859-1860, de 1866, de 1870, fut saisie du désir bien naturel de prendre aussi son rang sur les mers. Riche en bonnes côtes, en beaux ports, en vaillants marins pourquoi n'aurait-elle pas, comme d'autres, ses colonies, son protectorat quelque part au loin : bague au doigt fort à la mode ?

Et puis un bon moyen de montrer qu'on ne veut plus être sujet de personne, ne serait-il pas d'avoir à son tour des sujets ?

A cet effet, et à défaut de provinces méditerranéennes, qui eussent été à portée, mais toutes déjà trop protégées, elle jeta

son dévolu sur la côte occidentale de la mer Rouge, sur l'ancien et célèbre empire d'Ethiopie, grand Etat continental et maritime aux temps des Grecs, des Romains, de l'empire byzantin, mais déchu depuis l'invasion mahométane, et qu'une armée britannique venait de châtier sévèrement.

Le choix n'était pas heureux. Cette vaste *Abyssinie*, de populations et d'institutions très hétérogènes[1], forme une sorte de Confédération vaguement délimitée, mal soudée, rappelant un peu l'Empire et la Confédération germanique d'antan, avec ses innombrables grands et petits vassaux et sous-vassaux tiraillés par plusieurs suzerains, qui sont, ici, abyssins, égyptiens, arabes. Constamment agitée par des rivalités politiques, religieuses, commerciales qui aboutissent souvent à la guerre civile ou à la guerre contre ses voisins Gallas, Egyptiens et autres musulmans, elle offre des spectacles très divers suivant la nature de l'influence dominante, de l'autorité prépondérante du moment.

En mains débiles, la force d'ensemble devient nulle, passe, et d'autant plus vivace, aux organismes locaux, tandis qu'en mains vigoureuses, ceux-ci, conciliés ou soumis à quelque vaillant chef, peuvent constituer une puissance. Ce dernier cas se présenta sous le terrible Theodoros, à qui l'Angleterre dut faire, en 1868, une guerre dans toutes les règles pour délivrer et venger ses consuls emprisonnés, après ceux de France.

Le noyau de l'empire éthiopien est formé par l'Abyssinie, région montagneuse peuplée d'environ 4 millions d'habitants, qui sont chrétiens de temps immémorial[2] et qui se divisent en deux grandes souches : celle du Tigré, vers le nord et la haute montagne, et celle de l'Amhara, vers le sud, souches ayant engendré divers royaumes, entr'autres du Choa, du Goggiam, de l'Harrar, de l'Agamé, etc.

De leur ancienne capitale commune, aujourd'hui bien délabrée, *Gondar*, perchée sur un plateau de 2780 mètres au-dessus de la mer, à environ 40 kilomètres au nord du grand lac Tana, les Abyssins entretenaient et entretiennent encore des relations par caravanes dans quatre ou cinq directions principales.

A l'ouest, sur la région du Nil, Kartoum, par Metamma et

[1] Le mot *Abyssinie* vient de l'arabe *Habesch*, qui signifie *multitude mêlée*.

[2] Branche de l'Eglise chrétienne copte d'Egypte avec quelques traditions et cérémonies hébraïques.

Sup-Abu-Sin, d'où une route mène aussi au nord sur Kassala et Berber; les régions musulmanes du Kedarif et du Soudan qui traversent ces voies sont ordinairement en hostilité avec les Abyssins.

Vers le sud et sud-est par Samera et à travers le royaume de Goggiam par Nazarit, Moncorer et Antotto.

D'Antotto trois routes de caravanes mènent à l'est et au sud-est sur les ports d'Assab, d'Obok, de Zeila, de Berbera :

sur *Assab* par Ancober, capitale du Choa, par Ganani, Gambo-Coma, Buldugum, Simbelelu, Saggarita, Daimuti et Magdul ;

sur *Obok* par Ancober, Farre, Mullu, Errer, Oasinarof, Ada-Galla, Lasserat, Gobbad, Alecsitan et Tagura ;

sur *Zeila* par Ancober, Farre, Baareto, Irna, Uorabili, Harrar, Fildessa et Abassen ;

sur *Berbera* par la route précédente jusqu'à Harrar, et delà plus au sud par Madiria, Arghesa, Argan, Lefa-Reg.

Gondar communique encore avec la région de l'est par le chemin de Semara, Sali, Ghereghere, Cogne-Mechet, Civenna, puis la grande voie Dildi, Nofla, Makallé, Adigrat, Senafé, Halai, etc., et avec la région du nord et de l'est par plusieurs chemins parallèles, dont entr'autres la voie Ciambelge, Incetab, Mai-Tsalo, Debra-Ghennet, Acsum, la ville sainte, et sa voisine Adua, la capitale actuelle du Tigré; de là sur Massoua par Daro-Tacle, Adi-Qualà, Godofelassi, Adi-Ugri, Asmara, Ghinda, Sabarguma, Saati, ou bien, dès Adua sur Asmara par Amba-Beesa, Adis-Adi, Coatit, Digsa, Saganetti.

De race fière et virile, au type sémitique bruni, de tempérament ardent et vigoureux mais dressé à la patience et à la souplesse, l'Abyssin cache sous des dehors calmes un vif orgueil de ses traditions nationales, de ses ancêtres surtout, et c'est justice puisque ceux-ci ne sont rien moins que le roi David, son fils Salomon et la reine de Saba. Il les tient encore en suprême honneur, leur consacrant des temples, perpétuant leurs noms, se réclamant de leur patronage aux heures critiques. Pour un peuple de si haut lignage nos jeunes dynasties, notre noblesse des Croisades comptent pour petites bourgeoisies, très dignes d'ailleurs d'intérêt. Il leur accorderait volontiers, en cas de besoin, sa protection chrétienne au milieu des infidèles, et y penserait plus vite qu'à solliciter la leur. Pourtant les jeunes Abyssins conviennent d'un certain prestige de

l'Angleterre depuis qu'ils ont vu ses nombreux navires sillonner la mer Rouge et ses éléphants gravir, chargés d'artillerie, les sentiers alpestres de Magdala.

Le règne du négus Theodoros, inauguré sous des débuts brillants et vertueux trop tôt ternis par d'horribles excès, marqua, dans les annales de l'Empire éthiopien, une ère importante de réveil national. Tout puissant pendant quelque temps, son armée, y compris les contingents des grands et petits vassaux, montait au total d'une centaine de mille combattants, avec le triple d'assistants, muletiers, chameliers, porteurs d'eau, domestiques de toute espèce, femmes et enfants. C'était une sorte de milice, de levée en masse et en famille, sans autre organisation régulière que celle d'une petite garde d'élite marchant fidèlement auprès du chef. La reine, suivie de dames d'honneur et d'une escorte militaire, cheminait aussi près du roi, campait à ses côtés sous une magnifique tente. Les tentes voisines brillaient d'un éclat analogue. En somme tout ce qui avait trait au campement eût pu servir de modèle aux meilleures armées, quant au confort des chefs et de leurs principaux corps, et aussi, et surtout, quant à l'endurance, à la patience, au savoir faire des hommes en simples bivouacs.

L'armement offrait moins de merveilles. Les feux d'infanterie et d'artillerie n'étaient fournis que par de vieux engins européens de raccroc ou par de belles pièces arabes plus ornementées que meurtrières. Les piques, les sabres, les boucliers étaient plus sérieux, à raison des « coups de collier » qui constituent la tactique habituelle des guerriers abyssins. Mais que valaient ces armes de choc contre les fusils rapides à yatagans et la pratique des abris, naturels et artificiels, des ordonnances européennes !

Aujourd'hui c'est différent. L'organisation et l'instruction de l'armée n'ont pas, à la vérité, fait de grands progrès, ces branches dépendant directement des aptitudes du gouvernement, qui n'est pas toujours le meilleur des généralissimes. Mais tout le monde y est armé, bien armé. Nos derniers ou avant-derniers modèles de fusils, de revolvers, de canons de campagne et montagne, y abondent. Par les marchés européens de la mer Rouge, anglais d'Aden et de Zeila, français d'Obok, italien d'Assab, sans compter ceux du Haut-Nil, de nombreuses armes particulières y sont entrées, y entrent encore. En

outre le gouvernement italien lui-même en a fourni, il y a déjà une dizaine d'années, un gros stock à Menelik, alors ras du Choa, et à d'autres ras du Tigré, quand il cherchait à s'entendre avec eux pour guerroyer en commun contre le négus Jean, et former des *bandes* d'indigènes à sa solde. Il n'y réussit que trop bien ; il éprouve aujourd'hui, à ses durs dépens, l'excellence des armes et de l'instruction qu'il a fournies à ces *bandes*.

Evidemment une centaine de mille hommes outillés de cette façon et défendant leur terrain escarpé, peut-être instruits aux nouvelles armes par des officiers européens — et où n'en trouve-t-on pas[1] ? — ne sont plus une quantité négligeable ; ils dépassent, en tous cas, la portée de simples détachements.

* * *

Ce fut d'abord le sud de la mer Rouge qui attira l'Italie. Ses premières vues se portèrent sur Assab, à environ 80 kilomètres au nord du détroit de Babelmandeb, un des débouchés principaux de l'Aussa, du Choa et de l'Harrar. En 1875 déjà des démarches furent entamées par des agents de la Compagnie de navigation Rubattino et Cie, pour faire d'Assab une utile échelle de son service de l'Extrême-Orient. Les pourparlers aboutirent à un marché formel en 1880. Par traité du 15 mars de cette année-là, signé, d'une part, des propriétaires locaux Berehan, sultan de Raheita, et Ibrahim et Hassan, sultans de Mergab, et d'autre part du professeur Sapeto, au nom de la Société Rubattino et Cie, celle-ci acquit toutes les îles qui couronnent la baie d'Assab, avec la côte sur cinq milles de largeur, du cap Santhiar au cap Darma. Le 10 mars 1882, la Société Rubattino et Cie fit cession au gouvernement italien de toutes ses acquisitions de la mer Rouge.

Dans les entrefaites une expédition pour pénétrer d'Assab en Abyssinie, sous les hardis explorateurs Giuletti et Biglieri, ayant été massacrée par les Danakils à six journées de la côte, et de nouvelles expéditions se préparant, le gouvernement ita-

[1] En 1868 les conseillers européens de Theodoros étaient surtout des Allemands. MM. Waldmeyer, Saalmüller, Meyer, Zander, Bender, ingénieurs ou entrepreneurs. C'est eux qui élevèrent à Magdala le dispositif des forts qu'on appela le « Sébastopol éthiopien ». Il n'est point impossible que les armes européennes vendues, ces derniers temps, n'aient été accompagnées de spécialistes chargés d'en enseigner le mécanisme.

lien, pour prévenir d'autres malheurs, se mit en sérieuse campagne diplomatique. Rappelons-en les principaux traits d'après la récente chronologie qu'en a donnée la *Rivista Militare Italiana :*

15 octobre 1882. Le comte Antonelli, chargé d'une première mission officielle du gouvernement italien près Menelik, roi du Choa, débarque à Assab et se prépare à partir à travers l'Aussa.

15 mars 1883. Le dit, arrivé en Aussa, stipule avec Mohamed Anfari, une convention d'amitié et de commerce.

21 mai 1883. Le dit, arrivé en Choa, stipule à Ancobar, un traité d'amitié et de commerce avec le roi Menelik, qui ratifie en même temps le traité du 15 mars entre l'Italie et l'Aussa.

3 juin 1883. Le chevr G. Branchi, consul R. italien à Assab, et l'explorateur G. Bianchi, délégué de la Société géographique, chargés d'une mission auprès du négus d'Abyssinie, sont reçus par l'empereur à Debra-Tabor ; ils lui remettent, de la part du roi d'Italie, divers cadeaux et les insignes du « Grand-Cordon de la couronne d'Italie ».

2 novembre 1883. Gustave Bianchi, chargé d'une mission près le roi du Goggiam, Taclé Aimanot, lui remet des présents et les insignes de « Commandeur de la couronne d'Italie ». Ensuite il retourne près le négus Jean, pour traiter de l'ouverture d'une route directe du Tigré à Assab (nord-ouest à sud-est), en sens inverse de celle des infortunés Giuletti et Biglieri. Le comte Auguste Salimbeni, ingénieur, qui accompagnait Bianchi, reste près le roi du Goggiam pour construire un pont sur le Nil-bleu (Abai).

24 janvier 1884. Le comte Antonelli est chargé d'une seconde mission près le roi du Choa, pour l'exciter à activer, selon les arrangements convenus, le commerce sur la voie Choa-Aussa-Assab, et lui porter, de la part du gouvernement italien, des fusils demandés par Menelik.

3 avril 1884. Gustave Bianchi part de Makalle, dans l'Enderta, pour son voyage ayant Assab comme but final ; mais il est bientôt obligé de revenir en arrière par ordre du négus.

24 avril 1884. Gustave Bianchi réussit à obtenir le consentement du négus pour son voyage, et il part de Makalle par la voie d'Arrho.

3 juin 1884. Traité de l'amiral Hewet, conclu entre l'Angleterre, l'Egypte et l'Abyssinie pour une alliance entre les Anglais et les Abyssins et la paix entre ceux-ci et les Egyptiens. Par suite de ce traité, qui lui assure la route de Massoua, le négus abandonne à son sort l'exploration Bianchi, ce qui équivalait à sa condamnation à mort.

Mi-octobre 1884. L'expédition Bianchi est massacrée par les Danakils, à environ 150 kilomètres de la frontière abyssinienne.

29 octobre 1884. Le comte Antonelli et le docteur V. Ragazzi, envoyé

de la Société géographique, rejoignent le roi Menelik à Borumieda, par la voie de Gattra.

25 janvier 1885. Le commandant Trucco, du bâtiment royal « Castelfidardo », débarque à Beilul (45 kilom. au N. d'Assab), une centaine de marins avec deux canons, et prend solennelle possession du territoire au nom du roi d'Italie.

4 février 1885. Prise de possession de Massoua, îles et côte, par proclamation du contre-amiral Caimi, qui déclare que les marins et les soldats qui vont être débarqués n'auront d'autre but que de faciliter les relations commerciales et d'assurer les bienveillantes intentions du gouvernement italien envers les populations ; la bannière égyptienne devant être remplacée par celle d'Italie.

5 février 1885. Le colonel Saletta débarque à Massoua environ mille hommes de diverses armes et y arbore la bannière italienne en remplacement de l'égyptienne, occupant en outre, plus à l'ouest, les hauteurs de Taulud, Gherar, Otumlo, Monkullo.

La Turquie, Etat souverain de l'Egypte, et l'Egypte elle-même, font de stériles protestations.

10 février 1885. Le roi Humbert envoie une lettre au négus Jean, l'informant que l'Italie, par motifs d'ordre et de sécurité, a occupé Massoua et s'est substituée aux Egyptiens ; que l'empereur n'a aucun motif de s'en alarmer et que les traités préexistants entre l'Angleterre, l'Egypte et l'Abyssinie seront maintenus, en vue de resserrer les liens d'amitié et de bon voisinage.

10 avril 1885. Occupation d'Arafali, dans la baie de Zula, à environ 70 kilomètres au sud de Massoua.

26 avril 1885. Le colonel Saletta avise officiellement le négus Jean de l'occupation de Amba et Saati, sur les hauteurs, à l'ouest de Massoua. (Aujourd'hui un chemin de fer à voie étroite relie Massoua à Saati.)

23 juillet 1885. S. M. le roi d'Italie écrit au roi du Choa pour lui faire connaître les motifs qui ont porté le gouvernement italien à occuper Massoua dans des intentions absolument pacifiques.

5 août 1885. Arrivée au Choa par la voie d'Assab d'une caravane d'armes et de munitions, complément d'une première caravane arrivée le 25 avril 1885 à Entoto par la même voie Assab-Aussa-Choa.

7 octobre 1885. Le commandant supérieur de Massoua stipule le protectorat italien sur le Habab, par traité avec son chef, le kantibai Hamed.

7 novembre 1885. Un décret royal confère au commandant supérieur de Massoua le commandement de toutes les forces de terre et de mer et la direction de tous les services civils.

2 décembre 1885. Au colonel Saletta (trop souvent en délicatesse comme chef des troupes de terre avec son supérieur l'amiral Caimi, chef des forces navales de la mer Rouge), succède le général Gené, qui sera le

premier commandant supérieur. Il émet une proclamation ordonnant que la bannière égyptienne soit partout retirée, ce qu'exécutent les fonctionnaires égyptiens encore en fonctions ; leurs petites garnisons restantes (environ 180 hommes) sont embarquées pour l'Egypte. Bon nombre de *bachi-bouzouks* égyptiens passent au service italien, à titre plus ou moins régulier ou provisoire.

23 janvier 1886. Débarquement à Massoua du général Pozzoli, chargé d'une mission solennelle près le négus Jean, et son rembarquement pour l'Italie un mois après, par ordre supérieur, sans avoir pu se mettre en route, vu les lenteurs du négus à répondre qu'il recevrait la mission à Borumieda (800 kilomètres de Massoua).

6 mars 1886. Le comte Antonelli, qui accompagnait le roi Menelik, est reçu par le négus Jean à Borumieda, et cherche à le rassurer au sujet des mauvais sentiments attribués à l'Italie. (Il n'y réussit guère, la mission manquée de Pozzoli l'ayant mécontenté et blessé.)

6 août 1886. Le ras Alula, gouverneur du Hamasen, va faire une razzia sur nos protégés du Habab. Cet incident, joint à d'autres symptômes inquiétants, engagent le général Gené à demander des renforts de troupes.

1er septembre 1886. Rencontre de peu d'importance à Zula (l'ancienne Adulis des Grecs), entre nos *bachi-bouzouks* (irréguliers) et la bande du ras Debeb, cousin en disgrâce du négus. Le général Gené laisse à Zula un poste de six escouades (buluks) de 25 hommes, pour protéger ce territoire contre d'autre razzias [1].

A notre tour nous laisserons ici l'intéressante chronologie de la *Rivista*. Jusqu'à présent elle enregistrait surtout des négociations diplomatiques, des procédés ou intrigues politiques fort habiles et persévérants plutôt que des opérations militaires proprement dites, mais nécessaires comme introduction à celles-ci. Dès la date où elle vient de nous amener, c'est-à-dire dès l'automne 1886, il n'en sera plus tout à fait de même. Les négociations ne disparaissent pas, car elles font partie intégrante de la tactique abyssine, mais elles se serrent, deviennent plus aiguës et tortueuses, en même temps qu'accompagnées de mouvements de masses en armes et d'escarmouches sur plusieurs des points atteints ou visés par les forces italiennes.

Pour l'heure celles-ci, sous leur second commandant supérieur, général Gené, sont bien installées à Massoua et sur ses

[1] D'après la *Cronologia storica degli avvenimenti nella Colonia Eritrea*, par Arnoldo *Nicoletti-Altimari*, lieutenant au 24e d'infanterie, *Rivista Militare italiana* du 1er janvier 1896.

abords immédiats, les coteaux de Monkullo, d'Arkiko, d'Otumlo, de Gherar. Ils ont pu sans peine pousser un peu plus loin à Saati, à Amba, où restaient encore quelques petits postes mi-égyptiens à relever ; de là ils progresseront vers l'ouest, tandis qu'au sud ils tiennent Zula, Arafali, avec toute la baie de ce nom et une petite zone dans les gorges du Hadas et vers Ua-à.

C'était là une bonne base d'installation, à 9 jours de Naples par steamers ordinaires, permettant d'attendre patiemment les occasions favorables d'aller plus loin.

Le négus Jean et son représentant au Tigré, le ras Alula, avaient, il est vrai, protesté contre cette prise de possession de territoire, joignant ainsi leur protestation à celle des Egyptiens ; mais on ne s'en était pas trop inquiété ; on y avait répondu par des déclarations d'amitié et d'intentions pacifiques, assurément sincères, ce qu'expliquerait et démontrerait prochainement la mission solennelle du gouvernement italien auprès du négus accidentellement ajournée.

Ladite mission, bien que toujours annoncée, n'arrivant pas et les postes italiens des coteaux continuant à s'y installer, renforcer et même retrancher, notamment à Saati et à Ua-à, le ras Alula commença de montrer les dents. De son quartier-général de Ghinda il envoya, le 12 janvier, au général Gené, une sommation datée du 5 dit, qui caractérise les coutumes du pays. En voici le texte :

Comment te portes-tu ? Moi, grâce à Dieu, je me porte bien.

Maintenant qu'il y a amitié entre nous, fais évacuer de Ua-à les troupes qui y sont.

Les négociants ne doivent plus faire de commerce par l'Hadas et par Asgabé (Habab), mais par la seule route de Ghinda, aller et retour.

Les troupes d'Ua-à devront l'évacuer pour le 21 janvier 1887, et celles de Zula pour le 6 février.

Si l'amitié existe, il faut exécuter cela ; autrement notez que l'amitié a cessé.

Le 15 janvier le général Gené répondit, même style, comme suit :

Comment te portes-tu ? Moi, grâce à Dieu, je suis bien.

Mais Mohamed Bey est arrivé et j'ai lu ta lettre écrite le 5.

J'ai toujours dit que je voulais l'amitié, et que les soldats que j'ai mis à Ua-à ne sont pas contre l'amitié.

Moi, je ne change pas de parole. Mes soldats resteront à Ua-à parce

qu'ils sont nécessaires à la tranquillité du pays. Et je les ai renforcés, afin qu'ils puissent résister à quiconque voudrait les attaquer.

Cela dit pour qu'on sache bien que le gouvernement d'Italie respecte les autres, mais veut aussi qu'on le respecte.

Tant que vous serez notre ami, je serai, moi aussi, le vôtre.

Dans les entrefaites, une mission italienne plus officieuse qu'officielle avait été chargée de compléter et précéder, plus tard de remplacer provisoirement celle du général Pozzoli ; elle comprenait le comte Salimbeni, ingénieur, qui avait habité précédemment le Goggiam et construit un pont sur la Temcia, le major Piano et son fils et le lieutenant Savoiroux. La mission n'ayant pu ou voulu aller au Goggiam par Assab et ayant décidé de s'y acheminer par Massoua, elle fut arrêtée et détenue par le ras Alula sous prévention d'espionnage.

En outre, le ras l'employa comme otage en attendant l'évacuation demandée de Saati et d'Ua-à. Salimbeni dut écrire à deux reprises, le 16 et le 20 janvier, au général Gené qu'on les menaçait de mort en cas de non évacuation. La réponse du général Gené, arrivée le 21, n'ayant rien changé à la précédente, le ras se mit en mesure d'agir. Naturellement Gené en fit autant.

Le 25 janvier 1887 la position de Saati, où ne se trouvait qu'un bataillon, sous le major Boretti, fut attaquée par des forces considérables ; elle put se maintenir, comptant sur du secours annoncé. En effet arrivait de Massoua à tire d'ailes le régiment de Cristoforis ; malheureusement celui-ci, avant d'atteindre son but, se laissa surprendre à *Dogali*, le 26 janvier, et fut presque entièrement détruit. Tous les officiers, sauf un blessé, y succombèrent.

A la suite de cette catastrophe toutes les garnisons se replièrent sur Massoua, y compris celles de Saati, de Ua-à, de Zula, d'Arafali, ces dernières par la voie de mer. L'occupation italienne se trouva réduite à Massoua et à ses proches abords du début. Les vainqueurs n'en demandaient pas davantage, et ils s'empressèrent d'employer leurs prisonniers à négocier, au prix de leur libération, divers détails de douanes et de police de bon voisinage.

En fait toutefois l'état de guerre s'était ouvertement produit et subsistait, mais avec une pause accentuée. Profiterait-on de ce temps d'arrêt pour en tirer un acheminement à la paix ou

des moyens de revanche ?... C'est ce dernier parti qui prévalut à Rome.

Dès le 29 janvier le général Gené demanda des renforts, environ 10 mille hommes avec deux batteries, en proposant aussi de s'entendre avec divers dissidents abyssins et avec les Derviches; sur quoi le gouvernement décida tout d'abord une grande expédition d'une vingtaine de mille hommes, pour laquelle les Chambres votèrent un crédit de 20 millions.

En attendant, le général Gené, destiné à être la victime expiatoire, fut remplacé par son prédécesseur Saletta, devenu major-général. La presse reprochait à Gené d'avoir livré au ras Alula des ennemis personnels et des armes séquestrées depuis longtemps, en échange de Salimbeni et de ses compagnons d'infortune, rendus à la liberté le 17 mars, sauf le lieutenant Savoiroux retenu encore quelque temps.

Le 17 avril 1887 le blocus de la côte abyssine fut décidé, ainsi que le transfert des affaires militaires d'Afrique au ministère de la guerre; en même temps l'état de guerre légal fut déclaré par le gouverneur de Massoua, qui s'occupa sans délai de regagner par négociations un peu du terrain perdu par les armes. A cet effet il put conclure un traité (5 juin 1887) avec Hamed, cantibai de Habab, ennemi du négus, pour placer cette province sous le protectorat italien, moyennant un subside de 500 thalers par mois. Dans un but analogue on mit à profit l'offre opportune de médiation de l'Angleterre et de sa délégation au négus. Cette mission, composée de sir Gerald Portal, secrétaire du représentant britannique en Egypte, sir Evelyn Baring, du major Beech, de l'armée anglaise du Caire, et d'un officier égyptien, débarqua le 30 octobre à Massoua, arriva le 9 novembre à Asmara, d'où le ras Alula l'expédia, le 19, sur Adua et Ascianghi, rendez-vous donné par le négus Jean.

Quel était l'objet précis, quelles étaient les variantes possibles de la mission anglaise ? Le mystère en couvre encore quelques points, qui ne seraient pas les moins importants.

Par une déclaration de M. Crispi aux Chambres italiennes, on apprit que le gouvernement avait accepté l'amicale médiation du Foreign-Office, laquelle ne devait porter aucun préjudice au prestige politique et à l'honneur militaire de l'Italie; qu'on ferait, en Afrique, tout ce qui pourrait faciliter la mission anglaise, et qu'entr'autres on ne prendrait pas l'offensive avant le retour de M. Portal, moyennant qu'il s'effectue avant

la fin de novembre; que l'Italie ne s'engageait pas à s'abstenir d'ultérieures annexions, bien qu'elle n'aspirât d'aucune façon à s'annexer des territoires abyssins proprement dits, l'Italie devant seulement se procurer toutes les garanties stratégiques nécessaires ; qu'en occupant Saati et Ua-à on n'avait pas entendu recevoir des cessions de l'Abyssinie, ces postes n'étant pas en territoire abyssin, et que d'autre part ces deux postes ne fournissaient pas une garantie suffisante; qu'en fin de compte le ministère serait disposé, en échange de cessions territoriales correspondant à ses vues, à conclure un traité réciproque d'amitié et de commerce.

En conformité avec les divers chefs de cette déclaration, donnée en automne 1887, le gouvernement prépara sa reprise d'opérations pour la fin de novembre, après la saison des pluies. En trois convois, 18 mille hommes furent expédiés à Massoua, aux ordres supérieurs du lieutenant-général di San Marzano, qui y débarqua le 9 novembre. Il aurait sous ses ordres les généraux-majors Gené, Lanza, Cagni, Baldissera comme commandants de brigade, et Saletta à disposition. Ses instructions portaient entr'autres de faire réoccuper Saati, pour le prestige du nom italien, et sans se lancer dans une guerre à fond de conquête de l'Abyssinie ; de s'y retrancher solidement et d'établir sa liaison avec Monkullo, Otumlo, Massoua par chemin de fer; de renforcer et retrancher les autres postes occupés ; après quoi les troupes coloniales seraient réduites au strict nécessaire.

Les opérations prescrites furent aussitôt commencées, ou plutôt préparées, en attendant le retour de la mission Portal, qu'il ne s'agissait pas de compromettre par des mesures intempestives et précipitées, et de laquelle on espérait encore de bons résultats.

Après un long et inquiétant silence pendant le mois de novembre et une partie de décembre, la mission Portal réapparut enfin à Noël 1887. Sa tentative de médiation avait complètement échoué.

Dans deux lettres en réponse à celle de la reine d'Angleterre, le négus Jean se plaignait amèrement des procédés italiens à son égard, terminant l'une d'elles, qui fut communiquée au cabinet de Rome, par ces mots caractéristiques : « Si » le désir de V. M. est de faire la paix entre nous, ce ne sera » possible que quand les Italiens resteront dans leur pays et

» moi dans le mien. Maintenant, des deux côtés les chevaux
» sont sellés et les sabres dégaînés. Mes soldats, nombreux
» comme les sables, sont prêts avec leurs lances. Les Italiens
» désirent la guerre, mais en Dieu seul est la force. Qu'ils
» agissent à leur gré; tant que je vivrai je ne m'effraierai pas
» d'eux jusqu'à me cacher dans un trou. »

De plus sir Gerald Portal apportait d'intéressants renseignements sur les armées abyssines, publiés en 1888 dans le *Libro verde*, et qui peut-être n'étaient divulguées par les médiateurs qu'en vue de modérer l'ardeur de revanche des Italiens jusqu'à des temps meilleurs. Les forces indiquées étaient en effet d'un effectif imposant: rien moins que 130 mille combattants (sans compter ceux du roi du Choa, Menelik, le négus d'aujourd'hui, alors vacillant) se répartissant en: 16 mille hommes sous le ras Alula et 20 mille sous le ras Agos, dans l'Asmara, presque tous armés de fusils; d'autre part s'avançant sur la route Ascianghi-Adigrat, le négus avec sa garde de 5500 fusiliers d'élite, le ras Hailu Mariaon, son neveu, gouverneur du Vadela, avec 20 mille fusiliers, le deggial Mesciascià, autre neveu, avec 5 mille hommes, le ras Michael avec environ 20 mille cavaliers Gallas armés de la lance, du sabre et du bouclier. Par la route de Debra-Tabor et districts voisins s'avançait la principale colonne, formant le gros de l'armée, environ 40 mille combattants, dont deux tiers armés de fusils commandés par le ras Area Selassié, fils du négus. Au milieu de décembre 1887 cette colonne arrivait à Adua.

Ces utiles renseignements, loin de décourager l'état-major italien, ne firent qu'exciter son activité. Il n'y avait plus de temps à perdre pour être à même de recevoir l'attaque dans de bonnes positions défensives.

En conséquence le général San Marzano fait occuper en forces et solidement retrancher la position de Saati, le chemin de fer (à voie étroite, 0 m. 95) est poussé avec énergie, d'Abdel-Kader à Saati, et ouvert partiellement en février. Le lieutenant-colonel Vigano s'installe sur le plateau de l'Agametti, le général Baldissera à Sabarguma.

Dans les entrefaites le négus a continué sa marche en avant dès Adua. Il est signalé le 26 février 1888 à Godofelassi, le 4 mars à Debarma, le 9 à Asmara, s'avançant toujours en se faisant précéder de propositions, sinon de sommations pacifiques. Le 31 mars, il est à Sabarguma en face de Saati; San Marzano,

de son côté, est en forces sur ce dernier point. On s'attend à une bataille décisive au premier jour.

Mais le 2 avril amène un revirement complet : toute l'armée du négus se replie sur Ghinda sans avoir brûlé une cartouche. Naturellement l'autre camp la laisse filer en paix, se contentant de gagner un peu de terrain sur ses talons.

Que s'était-il passé ?... Deux choses peu prévues : une réapparition menaçante des Derviches, provoquée on ne sait au juste par quels motifs immédiats ; des mouvements de Menelik avec son armée quasi-indépendante d'environ cent mille hommes qui pouvaient paraître à un esprit défiant plus favorables que nuisibles aux Derviches qu'il devait surveiller.

Le fait est qu'à ces mêmes dates, le roi du Choa, toujours sollicité par le comte Antonelli, négociait des arrangements particuliers, surtout en armes et cartouches, avec le gouvernement italien, auquel il avait même offert, en retour de bons fusils, sa médiation amicale auprès du négus. Celui-ci, esprit avisé et résolu, s'était promptement mis au clair et décidé à un parti énergique. Tout d'abord il tournerait ses armes contre l'ennemi le plus dangereux, les Derviches ; et puis, ses derrières assurés, il reviendrait, plus libre, à ses autres adversaires. C'est ce qui avait ajourné la bataille crue inévitable pour fin mars aux environs de Saati.

La combinaison du négus Jean était parfaite en principe, digne d'un Bonaparte et des meilleurs chapitres de Jomini.

L'événement n'y répondit pas. Occupé en premier lieu à soumettre le Goggiam, qui, en emboitant les voies ambiguës du Choa, avait été envahi et révolutionné par les Derviches, il se porta contre ceux-ci dans la région du Nil, le Fart-West abyssin. Après quelques combats sans notable importance, une bataille décisive fut livrée, en fortes masses de part et d'autre, à Metamma dans le Gallabat, le 10 mars 1889. Malgré des prodiges de courage et de tenacité, le négus y fut battu et y perdit la vie. Les vainqueurs envoyèrent sa tête en glorieux trophée à Omdurman (Kartum) au calife Abdullahi.

C'était un autre changement de scène. Déjà commencé en avril 1888 par la retraite abyssine de Sabarguma et Ghinda, il avait été activement utilisé depuis lors par les Italiens : d'une part en reprenant leurs anciens postes avancés de la baie d'Arafali, du Hadas, de Ua-à, et en les poussant plus loin avec l'aide d'Abyssins dissidents ; d'autre part en activant les négo-

ciations d'entente avec les chefs locaux, petits et grands, du Tigré et d'au delà. Celles surtout avec le roi Menelik firent des progrès sensibles, grâce à 6 mille fusils Remington accompagnés de 200 mille cartouches même arme, 400 mille cartouches Vetterli et douze caisses de poudre, qui lui furent remis partie en février 1888 par le Dr Vincent Ragazzi, partie en novembre même année par le comte Antonelli.

C'est ainsi que tout en arrondissant le domaine de l'occupation vers l'ouest et vers le sud, on rapatria, déjà en mai 1888, le gros de l'expédition qui était partie d'Italie l'année précédente. Rien ne pouvait mieux répondre aux vœux unanimes d'économies budgétaires. En même temps, le général San Marzano fut aussi rappelé et remplacé par son plus ancien brigadier, l'habile général Baldissera, ancien officier autrichien, Italien depuis 1866, qui vient d'être envoyé de nouveau en Erytrée pour y commander en chef. Il n'eut qu'à suivre l'impulsion donnée depuis un mois pour accumuler les succès militaires. La tribu des Beni-Amer accepte le protectorat italien en novembre 1888. Une tentative sur Saganeiti, échouée avec pertes sensibles, le 8 août 1888, contre Debeb, est reprise un peu plus tard et réussit avec le concours de ce même chef en lutte contre d'autre chefs tigrins. En février 1889, Debeb occupe Asmara, à moitié au compte du général Baldissera, qui le poussera sur Adua.

A peu près en même temps, le major di Maio a occupé Keren, dans le Bogos, lançant des reconnaissances plus à l'ouest, vers Adorgat, et le général Baldissera a fait prendre possession du haut plateau d'Agametta.

Pour toutes ces avancées, on emploie de plus en plus les indigènes, soit en bataillons d'*Ascaris* recrutés volontairement pour 3 ans, à cadres italiens, soit en *bandes* de milices, *chilet* ou landsturm, prises à la solde de la colonie pour leurs bonnes dispositions à guerroyer momentanément contre l'ennemi commun. Ce système se développera et arrivera, espérait-on, à réaliser une forte et solide troupe du pays, économisant hommes et argent de la Péninsule.

Quand on sut la défaite et la mort du négus Jean, la guerre civile devint intense dans le Tigré, soit entre chefs subalternes, soit entre prétendants à la succession du roi des rois : Debeb, Mangascia, Alula, Sejuin, et surtout Menelik lui-même, qui,

réunissant autour de lui les ras de l'Amhara, disposait par son royaume du Choa d'une forte armée.

De cette dernière, les Italiens, semi-alliés du Choa, n'avaient rien à redouter pour l'heure. Quant aux autres armées, elles n'existaient plus ou étaient fractionnées à l'infini, absorbées par leurs affaires du jour et locales.

Baldissera eut donc beau jeu pour s'installer ou simplement montrer son drapeau partout où le vent le poussait. En mai et juin 1889, il prit possession de Keren, en juillet et août d'Asmara, station tempérée, à 2400 mètres au-dessus de la mer. Sur tous ces points on bâtit des forts, qu'on relie par des chemins améliorés; une assez bonne route est tracée de Saati par Sabagurma et Ghinda sur Asmara, qui devient une excellente base contre le sud et contre l'ouest, couvrant parfaitement celle de Massoua. Un général n'est presque plus nécessaire; la besogne est essentiellement civile, parfois traversée, il est vrai, par le fait de l'action prépondérante du comte Antonelli, qui ne fait fond que sur Menelik, l'Aussa et le Choa, tandis qu'à Massoua on s'appliquait plutôt à se rattacher les Tigrins.

Aussi Baldissera, dont les yeux malades ne s'accommodent guère du climat d'Afrique, demande et obtient son rappel. Il est remplacé par le général-major Orero et par un conseil de gouvernement civil qui entrent en fonctions à fin décembre 1889. De ce moment date aussi le nom officiel de *Erytrée*, donné à la colonie par décret royal du 1er janvier 1890.

Pendant toute cette année et la suivante, les événements militaires se bornèrent, dans le Tigré, à des promenades triomphales comme en pays ami, même jusqu'à sa capitale, Adua, où le général Orero préside, le 26 janvier 1890, à une cérémonie commémorative des héroïques victimes de Dogali. On colonisera le pays au moyen d'agriculteurs italiens.

Faute de combattants d'Abyssinie, où toutes les affaires sont dominées par la diplomatie pacifique d'Antonelli, la colonie militaire s'en prendra aux Derviches : on ira au Soudan, s'il le faut, on reprendra l'ordre primitif de « pointer sur Kartum », donné à Saletta pour les débuts du débarquement de 1885, à Massoua ! Gare à la première chicane des Derviches !

En attendant, l'organisation politique du pays conquis se développera. Au commencement de juin 1890, le général Orero, à qui l'on reprochait son intempestive entrée solen-

nelle à Adua et qui avait dû, par ordre supérieur, rentrer à Asmara, fut rappelé et remplacé par le général-major Gandolfi, membre influent du parlement. Un autre membre du parlement, le baron Franchetti, fut chargé de la colonisation, et bientôt quelques familles d'agriculteurs lombards s'établirent sur divers points, notamment à Godofelassi. Des constructions diverses, dont aussi quelques forts, s'élevèrent pour les abriter, les protéger et assurer leurs communications. C'est ce qui donna lieu aux premiers ouvrages d'Adi-Ugri, de Saganeiti, de Digsa, d'Halai et quelques autres qui forment aujourd'hui une précieuse ligne avancée de la position principale d'Asmara vers le sud.

Du côté de l'ouest, le rôle des armes redevint plus actif. Vers la fin de juin 1890, un corps de 800 Derviches ayant fait une razzia sur les protégés italiens Beni-Amer, deux compagnies d'*Ascaris* sous le capitaine Fara les en châtièrent sévèrement près Adorgat. Ce brillant exploit amena la soumission d'un grand nombre de chefs des villages environnants et la construction d'un fort à Adorgat; la première pierre en fut posée, le 20 novembre 1890, par le colonel Baratieri, alors commandant de la zone de Keren, plus tard gouverneur provisoire dès le 31 juin 1891 en l'absence temporaire du général Gandolfi, parti en congé, puis à titre définitif dès le 28 février 1892.

Dès le commencement de cette même année, l'état légal de guerre avait fait place, pour les troupes, à l'état normal de paix : solde ordinaire.

Le 16 juin 1892, une seconde rencontre eut lieu contre les Derviches, dans la plaine de Serobeiti, à une centaine de kilomètres d'Agordat, où ceux-ci furent de nouveau battus; dans une troisième affaire, plus considérable, le 21 décembre 1893, à Agordat même, la brigade du colonel Arimondi remporta une éclatante mais meurtrière victoire; cela ne fit rien changer à l'état légal. On voulait la paix, on l'avait en fait, les Derviches n'étant tenus que pour un accessoire. Aussi les honneurs et les récompenses commencent à pleuvoir sur les états-major. Le colonel Baratieri est nommé général-major (17 juillet 1893), Arimondi aura la même promotion quelques mois plus tard.

Ces encouragements ne tombent pas dans l'eau. Ils excitent à d'ultérieurs progrès. On les fera. On s'imposera de vive

force à Kassala, qui fut en effet hardiment enlevée par Baratieri le 17 juillet 1894; dans le reste du pays, le Tigré notamment, on poursuivra l'œuvre commencée, cela par les procédés antérieurs, c'est-à-dire par des traités, par la colonisation, par l'organisation des services civils, de la justice, des télégraphes, des bureaux de poste, de la civilisation. Vraiment le gouvernement de Rome pouvait s'estimer heureux d'avoir de tels officiers, sachant tirer de l'état de paix des avantages qui valaient et au delà ceux de l'état de guerre.

Tout cependant n'était pas fini par ces réels succès dans le nord du pays. Restaient Menelik, dans le sud, et les négociations ouvertes avec lui.

Comme on peut le penser, les pourparlers ne tardèrent pas à changer de nature quand le roi du Choa entra en lice pour recueillir la succession du négus Jean. Tant qu'il eut à lutter sérieusement contre les autres prétendants, c'est-à-dire pendant tout le mois d'avril 1889, il se montra empressé à satisfaire aux désirs du comte Antonelli. Mais une fois assuré de ses chances, les vues du vassal récalcitrant diminuèrent d'intensité, et celles du souverain suprême prirent peu à peu le dessus. Néanmoins les deux parties s'entendirent pour conclure un traité en bonne et due forme, le traité dit d'Uccialli, qui fut signé le 2 mai 1889. Cet acte de vraie paix, d'intention au moins, qui donnait à chacun une part convenable et honorable des avantages recherchés, renfermait un germe de guerre qui est la cause directe des graves événements militaires actuels.

Dans l'été de 1889, pour mettre le sceau à l'amitié conclue, une mission éthiopienne fut envoyée à Rome sous la direction du ras ou sous-ras Makonen, du Harrar, tributaire du Choa. Fort bien reçue en Italie, où elle passa près de trois mois, du 21 août au 4 décembre 1889, elle y apprit que le traité d'Uccialli, dans son texte en langue italienne, renfermait un article 17 qui mettait l'Abyssinie sous le protectorat italien, ce qui ne concordait ni avec les intentions des contractants abyssins, ni avec le texte dans leur langue. Des discussions prolongées s'ensuivirent, pendant lesquelles Menelik notifiait officiellement et directement, le 14 décembre 1889, à divers souverains d'Europe, son avènement au trône d'Ethiopie. Son couronnement, avec celui de sa femme, la princesse Taïtu,

avait eu lieu le 3 novembre précédent à Entoto, sa nouvelle capitale, en attendant le sacre à Acsum.

Le gouvernement de Rome considéra cette notification comme une violation de l'article 17, et en prit occasion de laisser les troupes du général Baratieri continuer leurs progrès en franchissant les limites territoriales du Mareb, fixées par le dit traité. Les rapports s'envenimèrent, se compliquèrent de jour en jour, si bien qu'après plusieurs lettres de l'empereur Menelik au roi d'Italie et de nouvelles conférences avec le comte Antonelli, sans meilleurs résultats, le négus dénonça formellement le traité d'Uccialli le 11 mai 1893.

C'était la guerre, non à bref délai, car les mobilisations éthiopiennes sont lentes, très lentes, avant d'être complètes, et jusqu'à ce moment-là on aurait pu encore trouver un terrain d'entente.

Mais on n'y était enclin ni en Italie ni à Massoua. Le gouvernement de Rome venait de notifier aux cabinets européens son protectorat d'Abyssinie ; en outre il avait déterminé avec celui de Londres les lignes de limites et de « sphères d'influence » des territoires abyssins riverains de la Mer-Rouge ; une carte de de ces limites avait été officiellement établie et transmise aussi aux puissances [1].

D'autre part l'élan militaire était donné au camp italien ; un noble entrain y régnait depuis les beaux coups contre les Derviches ; d'autres coups semblables dans le Tigré paraissaient d'autant plus faciles qu'aucune force sérieuse n'y était prête à les empêcher. Il ne s'y trouvait que les troupes, longtemps indécises et tiraillées en divers sens, du ras Bata-Agos, qui commençaient cependant à se montrer hostiles, tant en leur nom qu'en celui du ras Mangascia.

C'est par leur fait que s'ouvrit, en automne 1894, la campagne dont nous voyons aujourd'hui le développement si dramatique et même si surprenant pour les personnes qui n'en préjugeaïent les résultats que d'après ses premières affaires de 1885 à 1890, qui ne furent au fond que des escarmouches.

Escarmouches encore les engagements très vifs mais à faibles effectifs, par lesquels débuta la reprise des opérations d'automne 1894. De chauds combats eurent lieu d'abord autour

[1] C'est de cette carte qu'est extraite celle jointe à la présente livraison de la *Revue militaire suisse.*

des fortins de Saganeiti, de Digsa, d'Halaï, où se distinguèrent entre autres le major Toselli, qui devait, un an plus tard, tomber au sanglant champ d'honneur d'Amba-Alagi, et le chef tigrin Bata-Agos, qui se fit bravement tuer sous le fortin d'Halaï, dans la nuit du 18 au 19 décembre.

Il s'agissait, après cela, de se garer du ras Mangascia, qui recrutait des forces dans les environs d'Adua et d'Adigrat, aux ordres du ras Agos, autre chef tigrin douteux. Baratieri s'avança contre lui avec 3800 hommes, presque tous indigènes, rassemblés à Adi-Qualà, comprenant les trois bataillons ascaris Hidalgo, Galliano et Toselli, à cadres italiens, une batterie de montagne, un peloton de cavalerie, les *bandes* fidèles du Saraé et de l'Okulé-Kasai. Il fit sans opposition une entrée triomphale à Adua et à Acsum, et, satisfait de ce coup moral, qui lui ramenait une partie des populations du Tigré et le haut clergé, il se replie sur Adi-Qualà, puis sur Adi-Ugri; là, il laisse ses troupes aux ordres d'Arimondi, tandis qu'il va à Asmara soigner les affaires civiles et faire rapport au ministre de la guerre, à qui il demande un bataillon pour les garnisons des nouveaux points à occuper et à retrancher.

En somme, l'année 1895 commençait bien : beaucoup de terrain gagné en avant, presque sans pertes. Toutefois, les corps des ras Mangascia et Agos, qui s'étaient repliés à temps, restaient intacts. A leur tour, ils s'avancent d'abord à Debra-Damo, au nord d'Entiscio, puis sur le Belesa, puis vers Deghen et *Coatit*. Le général Baratieri, reparti d'Asmara le 9 janvier, concentre ses forces vers Chenafena, à l'est de Godofelassi, et marche sur le camp tigrin.

Deux batailles se livrent autour de *Coatit*, les 13 et 14 janvier, à la suite desquelles le ras Mangascia est en partie dispersé, en partie rejeté sur *Senafé*, route d'Adigrat. Le 15, Baratieri continue l'attaque et rejette l'ennemi sur Adigrat, en lui infligeant de grandes pertes. La propre tente du ras, remplie de précieux bagages, dont d'utiles cartes géographiques et divers papiers, d'un haut prix à ce moment, tombent aux mains des vainqueurs. Ils y apprennent entre autres que du fond du Harrar et du Choa le négus s'apprête à venir rejoindre Mangascia. Ces belles victoires de Coatit et Senafé ne sont donc encore que des affaires d'avant-gardes. Les gros n'ont été engagés ni d'un côté ni de l'autre, Baratieri ayant plus de la moitié de ses forces disséminées sur ses lignes

d'étapes d'Adi-Ugri et Halai à Asmara et Massoua, ainsi que sur ses conquêtes de Keren, d'Agordat, de Kassala, sans parler des renforts qu'on lui envoyait de Naples (le 18 janvier), deux bataillons, au lieu d'un seul qu'il avait demandé.

Quoiqu'il en soit, les succès étaient réels; ils faisaient honneur à l'activité et à la résolution du général Baratieri; ils affermissaient le présent. Qu'en sortirait-il dans l'avenir?...

Rentré à Asmara et à Massoua, au milieu d'interminables ovations, l'heureux vainqueur de Coatit et de Senafé, après Kassala, put bien croire que l'essentiel était fait. Les triomphes qu'il alla recueillir, en mars et avril, à Adigrat, de là par Entiscio à Adua et Acsum, les félicitations et récompenses venues d'Europe, n'étaient pas faites pour le désillusionner. Après avoir laissé garnisons à Adua et Adigrat, par ordres du gouvernement, et préparé des mouvements en avant d'Adigrat vers Makallé et Ascianghi pour surveiller ceux de Mangascia, le général Baratieri revint se livrer à ses devoirs de gouverneur civil à Massoua. L'organisation du pays est vivement poussée; ce n'est pas une petite besogne, car le territoire de la colonie, qui était en juillet 1894 de 86 000 kilomètres, compte, un an plus tard, 150 000 kilomètres carrés. Des chefs et sous-chefs des diverses régions, avec convenables honoraires, d'autres fonctionnaires encore, sont nommés en grand nombre et solennellement installés. Les cérémonies d'investiture ont lieu, pour l'Agamé, le 12 juin à Adigrat, pour le Tigré, le 21 juin à Adua; les carabiniers (gendarmes), 87 Italiens, dont 4 officiers, et 110 indigènes, sont répartis en conséquence, et sembleront suffire à tous les besoins. Les troupes, qui leur serviront de réserve, sont aussi disloquées en état de paix.

Mais un point noir subsistait à l'horizon, du côté du sud, du Choa, des intentions réelles de Menelik.

On s'en préoccupait à Rome, et Baratieri y fut appelé pour en conférer. Ces conférences, accompagnées de grandes fêtes qui commencèrent à Brindisi, eurent lieu en septembre; dans toute l'Italie, notamment à Brescia, Baratieri fut encensé à souhait, et c'est alors qu'il prononça les paroles en faveur d'une énergique offensive et d'une conquête à fond qui eurent tant de retentissement et qui peut-être décidèrent aussi Menelik à l'action vigoureuse. Le général Baratieri se croyait si sûr de la continuation de sa bonne veine, qu'il ne demanda, dit-on,

pour faire face aux exigences, qu'un nouveau crédit de trois millions de francs. Rentré au milieu de ses troupes à fin septembre, il s'apprêta aussitôt à tenir parole, forma un camp d'observation à Adigrat en lançant plus loin, vers Ascianghi, une avant-garde sous le général Arimondi, qu'il accompagna jusqu'à Makallé et Antalo, non loin d'Amba-Alagi. C'était à la mi-octobre; le ciel paraissait encore si serein que le général Baratieri se rendit, le 18 octobre, à Adua, voir les retranchements en cours d'exécution, et rentra le 29 à Massoua, à ses devoirs de gouverneur. Une partie de la milice mobile fut licenciée; en compensation, l'on forma un nouveau bataillon d'Ascaris, le 8e.

La fin du mois d'octobre et tout le mois de novembre se passent en ces tranquilles mesures administratives.

Mais au commencement de décembre, les nouvelles de l'approche de Menelik, rallié par tous les principaux ras, ce qui donnera une armée d'une centaine de mille hommes, vient changer la nature des travaux à accomplir. Baratieri se porte rapidement à Adigrat, où il n'arrive que pour recueillir les tristes nouvelles et de faibles débris du grave échec du 7 décembre.

Cette tragique surprise ayant déjà été relatée, ainsi que le siège de Makallé et son issue, dans nos deux précédentes livraisons, nous y renvoyons nos lecteurs, et terminerons ce coup d'œil rétrospectif par quelques mots sur la composition de l'armée avant et après le 7 décembre 1895.

* * *

En été 1895, Baratieri disposait d'environ 12 000 hommes, dont environ 9000 indigènes; le tout réparti en 10 bataillons, dont 4 italiens et 6 d'ascaris à cadres italiens; 48 officiers d'état-major et 300 hommes de services auxiliaires italiens; 210 canonniers, dont moitié d'indigènes et 50 officiers; 260 hommes du génie, moitié d'indigènes, avec 7 officiers; seulement 155 hommes du train, dont 115 indigènes, avec 5 officiers; 91 télégraphistes, dont 17 indigènes et un officier; deux batteries de montagne avec 326 indigènes, 8 officiers et 22 sous-officiers italiens; deux escadrons de cavalerie dits *Keren* et *Kassala :* 400 indigènes, avec 5 officiers et 22 sous-officiers italiens.

En outre, 1500 hommes de milice indigène, en 6 compagnies, et environ 1600 hommes des quatre *bandes* indigènes du Barca, de l'Hamasen, du Serae, de l'Oculé-Kasaï, d'environ 400 hommes chacune.

Après les renforts expédiés de fin décembre à mi-février, l'effectif avait à peu près triplé et constituait les quatre brigades dont nous avons indiqué approximativement les forces et la répartition dans notre livraison de février (voir pages 121, 122). Avec ceux envoyés du 26 au 29 février et qui arriveront vers le 12 mars à Massoua, l'effectif monterait à environ 50 000 hommes, dont encore un cinquième d'indigènes. Les unités italiennes restent formées de détachés des 12 corps d'armée, volontaires ou tirés au sort; fusil nouveau à 6,5mm.

L'infanterie y domine largement, avec augmentation croissante d'alpins et de bersagliers, tout indiqués pour ce terrain; l'artillerie, constamment renforcée, y est encore en minime proportion et ses attelages laissent beaucoup à désirer, les bons conducteurs faisant défaut[1]; la cavalerie n'y est représentée que par deux escadrons, lacune sensible, car la nature alpestre du pays n'empêcherait pas les sveltes chevau-légers italiens d'y être souvent utiles, sinon pour des charges à la Mars la-Tour, au moins comme éclaireurs et comme rapide infanterie; le génie s'y augmente notablement depuis le siège de Makallé, et avec raison : ce sont ses travaux qui ont sauvé et sauveront la colonie, si tant est qu'elle puisse l'être. On en dirait autant, révérence parler, des mulets et chameaux qu'on y envoie enfin en grand nombre depuis quelques semaines, car ces bêtes de somme y sont indispensables pour donner aux bons soldats toute leur valeur. Sans leur concours, le matériel, les vivres, les munitions restent en arrière et les compagnies les mieux constituées de personnel ne tardent pas à se fondre.

Les Anglais, dans la grande expédition de 1868, avaient particulièrement soigné cette branche du service, trop négligée en d'autres temps. Ils eurent, pour une armée d'environ 15 000 combattants, 8000 mules achetées à Suez, et 5000 autres bêtes de somme, bœufs, chevaux, chameaux, tirés des Indes, de Perse, d'Arabie. De plus, ils avaient amené avec leurs régiments de Bombay 44 éléphants, qui firent des

[1] Il y sera remédié, en partie, par la récente décision d'expédier mille cavaliers démontés pour compléter le personnel du train.

prouesses, ainsi que leurs servants et cornacs, habitués aux climats chauds, pour les gros transports [1].

A ces puissants moyens de transport, le général en chef, sir Robert Napier, joignit une haute prudence. Ses corps marchèrent en masse, dès leur port de Zula, par les gorges du Hadas et par Senafé, avec bons éclaireurs de tête et de flancs, et judicieuses gardes d'étapes. Ils s'avancèrent ainsi jusque sur le terrain même de la grande victoire qu'ils remportèrent à Magdala, le 13 avril 1868, et dès le 17, après avoir brûlé la ville sur la tombe de l'empereur Théodoros, qui s'était suicidé à la prise de son dernier retranchement, les Anglais se replièrent en masse par le même chemin, ne faisant halte qu'à Senafé, le 24 mai, pour y passer une belle revue en l'honneur de la reine Victoria et de son anniversaire. Trois semaines plus tard, toute l'armée se réembarquait à Zula pour la métropole ou pour les Indes.

Que n'a-t-elle laissé son convoi d'éléphants et de dromadaires à l'usage de ses trop ardents imitateurs ?

Les troupes de Baratieri, sans jouir d'aussi précieuses ressources de mouvements, trop confiantes dans leur vaillance et dans leur bonne étoile, se sont lancées hardiment en avant chaque fois qu'elles ont eu ou cru avoir le terrain libre devant elles. De perfides mirages les ont ainsi attirées et disséminées bien au delà de ce que la prudence exigeait, pressées d'avoir sous les pieds le plus possible de ce terrain colonial tant désiré par de trop chauds patriotes.

Et maintenant, il faut abandonner le plus avancé, le plus glorieusement acquis, le plus riche de ce terrain, les 135 kilomètres d'Amba-Alagi à Adigrat, abandon allant juste à l'opposé des sentiments qui avaient poussé cette poignée de braves si loin de sa base. Il faut en outre tenir le sol restant et pour cela opposer aux forces supérieures des Abyssins, enflammées par deux succès, des forces suffisantes pour que les garnisons avancées ou en retraite ne soient pas réduites au sort de celle de Makallé, et peut-être pire encore, leurs lignes d'étapes étant peu sûres tant que les nouveaux renforts sont encore en route.

[1] Une batterie Armstrong de 12 était desservie, avec tout son parc, par 19 éléphants ; autant pour une batterie de mortiers de 8 pouces ; le reste aux approvisionnements et au campement.

Dans ces circonstances, on comprend l'anxiété avec laquelle la bataille ou l'opération décisive prévue pour ces jours-ci, entre Adigrat et Adua, est attendue.

* * *

P. S. La bataille a eu lieu le dimanche 1er mars, devant Adua. Grave échec pour Baratieri, profonde émotion à Rome et dans toute la péninsule. Voir quelques détails à notre chronique.

ACTES OFFICIELS

Munition d'artillerie. — Le Conseil fédéral demande un crédit de 261 356 fr. 80 pour l'amélioration de la munition d'artillerie. A l'appui de cette demande, il présente aux Chambres le message suivant :

Dans notre message du 19 mars 1895, concernant les crédits supplémentaires pour 1895 (Ire série), nous avons parlé de notre intention de nous procurer des obus brisants pour notre artillerie. Les essais que nous avons ordonnés avec cette munition ont montré qu'on peut s'abstenir d'en pourvoir les batteries équipées avec le matériel actuel. Aussi s'est-on borné jusqu'ici à charger avec de la poudre blanche une partie de nos obus de 12 cm. afin d'en augmenter l'effet.

Dans l'intervalle, notre Département militaire a approuvé les propositions suivantes de la commission d'artillerie :

1. On doit continuer à n'équiper les batteries de campagne et de montagne qu'avec des shrapnels seuls, à la condition que l'on constitue, le plus tôt possible, des approvisionnements de cette munition dans les parcs de dépôt, comme on l'a fait pour ceux des batteries et des colonnes de parc, et que les obus soient emmagasinés dans les derniers échelons de munition à Altorf.

2. Il faut réduire à 9 le nombre des coups par caisse de munition de l'artillerie de montagne, soit à 18 shrapnels la charge d'une bête de somme.

3. La dotation de l'artillerie de position en munition doit être fixée à $^2/_3$ d'obus et $^1/_3$ de shrapnel pour les canons de 12 cm. et à $^1/_2$ obus et $^1/_2$ shrapnel pour les mortiers.

On peut donner suite, sans autre, à ces décisions si l'on termine la manipulation des shrapnels de 8,4 cm. non encore travaillés qui se trouvent à Altorf et qu'on emmagasine à leur place les obus à retirer à la troupe. Tout d'abord, l'artillerie continuera à se servir, dans les écoles et les cours, d'obus qu'on remplacera ensuite par des shrapnels.

Afin d'éviter les frais de double transport, il y a lieu de recommander de pourvoir des améliorations projetées les obus que l'on devra remplacer ou échanger contre des shrapnels.

Aujourd'hui, les shrapnels sont emmagasinés sans régulateur; celui-ci est remplacé par une rondelle en bois, qu'on échange ensuite, en cas de mobilisation, par le régulateur, qui est conservé soigneusement dans une boîte en fer-blanc soudée. Cette mesure a pour but de préserver le cercle fusant et l'amorce du régulateur, qui sont fabriqués avec de la poudre noire hygroscopique à un si haut degré. C'est de la composition irréprochable de ces deux agents pyrotechniques que dépend — dans l'hypothèse qu'on sache bien s'en servir — tout l'effet des shrapnels et, par le fait, celui de l'artillerie.

Il faut perdre beaucoup de temps pour échanger les rondelles en bois contre les régulateurs; en outre, il n'est pas impossible que l'on sorte, pour les mettre en ligne, des shrapnels sans régulateur des échelons à munition qui se trouvent tout en arrière et qu'on doive ensuite placer le régulateur par un temps humide ou même par la pluie. Alors, on risque fort qu'une grande partie des régulateurs souffrent de l'humidité au point que les shrapnels deviennent inutilisables. Quant à attendre, pour procéder à l'échange, que la batterie soit prête au combat, il n'y faut pas songer. Mais, si même les régulateurs sont en place, ils ne sont pas particulièrement protégés pendant toute la campagne. Aussi, une forte humidité par un temps chaud, si les caisses ne sont pas convenablement aérées, peut être aussi funeste que la pluie.

Les inconvénients inhérents au système actuel et les efforts que l'on fait, de toute part, dans l'artillerie pour arriver à emmagasiner les projectiles en une seule pièce et prêts au feu ont conduit, après des essais très minutieux, à proposer, pour les shrapnels, de fixer le régulateur déjà à la fabrique de munition, de visser à fond la vis de serrage et de munir d'une coiffe grasse les shrapnels ainsi tout prêts à servir.

En vissant à fond la vis de serrage, le régulateur presse si fortement sur la table de fusée qu'on ne peut plus le tourner qu'au moyen de la clef de réglage. Dans cette position, le cercle fusant est mieux protégé que ce n'était le cas jusqu'ici. Ensuite, on évitera, par là même, l'inconvénient de voir la vis de serrage se dévisser toute seule par le simple ébranlement de la voiture en marche. Cet inconvénient a parfois pour effet que, la vis une fois dévissée, des coups provenant du haut peuvent endommager son pas de vis de telle sorte qu'on ne peut plus alors la remettre en place. Mais le principal avantage d'une vis de serrage vissée à fond réside dans la possibilité d'un réglage rapide. Or, à côté du mouvement pour mettre les pièces en batterie et du pointage, cette manipulation du réglage est le facteur le plus important pour desservir une pièce rapidement, attendu

que, dans beaucoup de cas, on doit encore régler seulement alors que la pièce est déjà en batterie et pointée.

Maintenant, le réglage se fait dans les manipulations suivantes, savoir: dévisser la vis de serrage, tourner le régulateur (en réalité régler) et visser la vis. Si celle-ci n'est pas serrée conformément aux prescriptions — ce qui se produit souvent dans un service rapide — il arrive que le projectile éclate trop vite ou éclate dans le canon, ce qui a pour résultat d'annuler l'effet du shrapnel ou même d'endommager la pièce. Avec une vis vissée à fond, tout le travail du réglage consiste à tourner le régulateur. Il ne peut pas être question que le projectile éclate dans le canon. La vitesse du réglage est d'une si grande importance que diverses autorités en matière d'artillerie prétendent que tous les aménagements que l'on peut apporter aux canons dits à tir rapide ne servent absolument à rien si l'on n'arrive pas à simplifier le réglage. En tout cas, qu'il nous soit permis de dire que nous pourrons conserver notre matériel actuel d'autant plus longtemps que nous arriverons à activer encore la rapidité du service, ce qui n'est possible que par un pointage et un réglage rapides.

En dernier lieu, nous indiquerons encore un autre avantage qu'il y a de visser à fond la vis de serrage; c'est l'impossibilité qu'il y a pour la troupe d'enlever la fusée. Cela nous conduira encore à une simplification de l'instruction.

Jusqu'ici, il n'y a que les shrapnels de la munition de forteresse qui aient été pourvus de coiffes grasses. Aussi cette munition a-t-elle été complètement préservée dans les magasins plus ou moins humides où elle se trouvait. Pendant tout l'hiver dernier, des shrapnels avec et sans coiffe ont été placés dans un hangar ouvert d'un côté; ils ont été couverts de neige et de glace, et on les a laissés là pendant toute la période du dégel. Le contrôle auquel on les a soumis ensuite a démontré que les fusées munies d'une coiffe grasse sont demeurées, sans exception, complètement dans le même état, tandis que les régulateurs de fusée sans coiffe ont été détériorés au point qu'on n'a plus pu s'en servir.

Les shrapnels seraient ainsi protégés jusqu'au moment de s'en servir ou tout au moins jusqu'à celui où l'on se préparerait au combat. Pour enlever la coiffe, on n'a besoin d'aucun instrument; il suffit d'arracher une ficelle, ce qui est vite fait.

Si, à l'avenir, les shrapnels sont emmagasinés munis de leur régulateur et de leur coiffe grasse et déposés dans les caisses à projectiles des batteries et des colonnes de parc, la munition d'une batterie est alors empaquetée en une demi-heure.

Les frais résultant de cette transformation — qui seront faits, il est vrai, une fois pour toutes — ne sont certainement pas sans importance, vu la grande quantité de shrapnels dont il s'agit ici. Mais, si nous considérons

les avantages qui en découleront et que nous tenions compte du prix d'unité des shrapnels, nous pouvons bien, sans hésitation, nous permettre de vous recommander de nous accorder le crédit demandé. Nous ajouterons encore que les shrapnels neufs à fabriquer par la suite avec la vis de serrage vissée à fond et la coiffe grasse ne subiront aucune augmentation de prix vis-à-vis du tarif actuel, attendu que le surcroît des dépenses de fabrication sera compensé par la suppression de la rondelle en bois et de la boîte en fer-blanc.

En outre, il ne faut pas oublier que, quand nous avons augmenté la munition de l'artillerie en lui appliquant en même temps la poudre blanche, nous avons réalisé une économie de 550 000 fr., qui est tombée dans la caisse d'Etat fédérale. Dans notre message du 19 mars de l'année dernière, mentionné ci-dessus, nous avons déjà fait remarquer que nous réserverions volontiers cette somme pour l'employer au bénéfice de la munition d'artillerie.

Les frais de transformation pour visser à fond la vis de serrage et pour placer la coiffe grasse se calculent comme suit :

9,240 shrapnels de 7,5 cm. à 1 fr. 20	Fr.	11,088 —
158,932 » 8,4 » à 1 fr. 20	»	190,718 40
952 clefs de réglage à 3 fr.	»	2,856 —
Pose de la coiffe à :		
29,680 shrapnels de 12 cm. à 0 fr. 50	»	14,840 —
Frais de transport des shrapnels de 7,5 et de 8,4 cm. qui doivent être transformés à Thoune et à Altorf . . .	»	10,090 —
Transformation des caisses de shrapnels de 8,4 et de 12 cm. de l'artillerie de position, savoir 10 584 caisses à 0 fr. 50	»	5,292 —
Essais de tir de la munition transformée d'après les prescriptions réglementaires	»	13,246 50
Imprévu	»	1,869 10
Total des frais de transformation	Fr.	250,000 —
Finissage des shrapnels déposés à Altorf	»	11,356 80
Total du crédit nécessaire	Fr.	261,356 80

Nous ferons observer que cette dernière somme, nécessaire pour achever la manipulation des shrapnels déposés à Altorf, n'est pas une augmentation de dépense à proprement parler, attendu que ce travail doit être fait, en tout cas, avant de se servir de cette munition.

Nous ferons abstraction de la fabrication d'obus en acier. Par contre, la commission d'artillerie propose de remplir, avec de la poudre blanche, la moitié encore des obus que nous avons et qui sont chargés avec de la poudre noire. On continuera les essais avec les obus-torpilleurs pour mortiers et obusiers de 12 cm. Si ces essais donnent un résultat permettant

de proposer l'adoption de ce genre de projectiles, on pense ne fabriquer ceux-ci qu'au fur et à mesure des besoins pour remplacer les obus en fonte manquants. De cette façon, on pourra procéder à ce remplacement par la voie ordinaire du budget.

Pour les projectiles brisants, nous n'aurons donc besoin que d'un crédit calculé comme suit:

Transformation de 12 500 obus de 12 cm. chargés de poudre noire (artillerie de position), à 7 fr.	Fr. 87,500 —
Pour l'artillerie de position, il faudra transformer 3000 obus à prendre sur ses approvisionnements	» 21,000 —
de sorte que toute cette transformation coûterait . . .	Fr. 110,000 —

en chiffre rond.

Par contre, l'adoption d'obus en acier nécessiterait une dépense de 1 $^1/_2$ million environ.

Des améliorations énumérées ci-dessus, nous estimons, comme étant d'une nécessité absolue en toute première ligne, la manipulation et la transformation des shrapnels, et nous vous prions de bien vouloir nous accorder le crédit nécessaire à cet effet.

Pour le moment, nous renonçons à vous demander un crédit extraordinoire pour la transformation des obus de 12 cm. et pour la fabrication des projectiles brisants, dans l'espoir que nous pourrons insérer les dépenses nécessaires à cet effet dans le budget du matériel de guerre pour 1897.

Assurance militaire. — Le Conseil fédéral a décidé d'étendre l'assurance militaire:

1° Aux accidents qui surviennent aux hommes astreints au service militaire pendant qu'ils satisfont au tir obligatoire dans les sociétés de tir volontaires, en bornant toutefois cette assurance aux accidents qui surviennent pendant le tir même ou qui en dépendent immédiatement;

2° Aux accidents qui surviennent aux hommes astreints au service militaire, lors des inspections d'armes et d'habillements, qui ne durent qu'un jour.

Le Conseil fédéral présentera aux Chambres, pour subvenir aux dépenses qu'entraînera cette mesure, une demande de crédits supplémentaires.

Le Conseil fédéral a alloué un don d'honneur de 750 francs à la fête fédérale de l'artillerie, qui aura lieu cette année à Zurich.

Nominations, démissions, transferts. — Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

Commandant du 6e régiment (provisoirement), le lieutenant-colonel Théodore Denz, à Colombier, instructeur d'infanterie de Ire classe. Il remplace le lieutenant-colonel Aug. Roulet nommé au commandement de la IIIe brigade d'infanterie, avec promotion au grade de colonel ;

Commandant du 6e régiment de landwehr, le major Romain de Weck, à Fribourg, actuellement commandant du bataillon no 15 de fusiliers d'élite, promu lieutenant-colonel ;

Commandant du 8e régiment d'élite, le major Albert Giger, à Neuchâtel, actuellement commandant du bataillon no 19 de fusiliers d'élite, promu lieutenant-colonel ;

Commandant du 10e régiment de landwehr, le major Fritz Hubacher, à Bienne, actuellement commandant du bataillon no 26 de fusiliers d'élite, promu lieutenant-colonel ;

Commandant du 12e régiment d'élite, le major Ernest Wyss, à Berne, actuellement commandant du bataillon no 36 de fusiliers d'élite, promu lieutenant-colonel ;

Commandant du 14e régiment d'élite, le major Frédéric Egli, à Bâle, actuellement commandant du bataillon de carabiniers no 4, promu lieutenant-colonel ;

Commandant du 29e régiment d'infanterie de landwehr, le lieutenant-colonel à l'état-major général Rudolf von Reding, à Schwytz ;

Commandant du 30e régiment de landwehr, le lieutenant-colonel à l'état-major général Frédéric Brügger, à Coire ;

Commandant du 31e régiment de landwehr, le lieutenant-colonel Mathieu Roffler, à Coire, actuellement commandant du 30e régiment d'infanterie de landwehr ;

Commandant du 32e régiment d'élite, M. Rodolphe von Planta, de Samaden (Grisons), lieutenant-colonel dans l'état-major général, à Zurich, actuellement chef d'état-major de la VIIIe division, avec transfert dans l'infanterie. Il remplace le lieutenant-colonel Curzio Curti, à Bellinzone, nommé commandant de la XVe brigade d'infanterie de landwehr, avec promotion au grade de colonel.

Le Conseil fédéral a également promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie, M. Rodolphe Luternauer, de Ruswyl (Lucerne), à Lucerne, et M. Carlo Rondi, de Bellinzone (Tessin), tous deux actuellement majors d'infanterie.

Il a nommé commandant du bataillon no 4 de carabiniers d'élite M. Théodore Hellmüller, à Langenthal (Berne), major dans l'état-major général, avec transfert dans l'infanterie (carabiniers).

Le lieutenant-colonel Pietzker, instructeur de cavalerie de Ire classe, a donné sa démission, ainsi que le lieutenant-colonel de Diesbach, commandant de la Ire brigade de cavalerie.

Le colonel de cavalerie Markwalder a pris le commandement de la IVe brigade de cavalerie en remplacement du colonel V. Fehr qui a passé à la IIIe brigade.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Société des officiers de la Confédération suisse. — Le Comité central vient d'adresser aux Sections la Circulaire suivante :

St-Gall, le 10 mars 1896.

Chers camarades, — L'assemblée des délégués de la Société des officiers de la Confédération suisse, tenue à Bâle le 29 juin 1895, a, vous le savez, désigné St-Gall comme siège du Comité central pour la période 1896-1898.

Nous venons vous informer qu'en exécution de cette décision, le Comité central a été, conformément à l'art. 9 des statuts, constitué comme suit :

Président : M. Horace *Hartmann*, lieutenant-colonel d'infanterie.

Vice-président : M. Emile *Fenk*, major d'infanterie.

Rapporteur : M. Arthur *Hoffmann*, lieut.-colonel au corps d'état-major général.

Caissier : M. J.-B. *Grütter*, lieutenant-colonel d'administration.

Secrétaire : M. Robert *Eberlé*, lieutenant d'infanterie.

Nous prenons la liberté de prier celles des sections qui n'ont pas encore remis au Comité central leurs rapports sur l'année 1895, de vouloir bien nous les faire parvenir le plus tôt possible.

En même temps nous appelons votre attention toute spéciale sur le rapport de M. le colonel Isler, instructeur-en-chef, relativement à la *réforme de l'instruction de l'infanterie*. Ce rapport, vous vous en souvenez, a paru dans la *Schweitz. Monatsschrift für Offiziere aller Waffen*, livraison d'août 1895[1]. Conformément à un vœu émis le 30 juin dernier, dans l'assemblée des officiers d'infanterie, veuillez en faire l'objet de votre examen et de vos délibérations.

Enfin, une question d'une importance particulière, est celle qui a été

[1] En français, dans la *Revue militaire suisse* de janvier 1896.

traitée par la Société des officiers du canton de Berne le 20 février de cette année, où M. le capitaine Estermann a lu un travail sur le paquetage du fantassin et la nécessité d'alléger la charge du soldat. Cette étude a donné lieu à une discussion animée, et, sur la proposition de M. le colonel-divisionnaire Buhlmann, on a pris la décision suivante :

« La Société des officiers du canton de Berne, réunie en assemblée générale, envisage comme une nécessité imposée par les circontances actuelles *d'alléger sans délai la charge du soldat d'infanterie*, et de *faire, dans tous les cas, abstraction de la seconde paire de pantalons et de chaussures.* »

La Société des officiers du canton de Berne ayant soumis cette proposition aux délibérations de la Société suisse des officiers, nous vous invitons à notre tour à la discussion et à nous communiquer le résultat de vos travaux.

Recevez, chers camarades, nos salutations cordiales.

Au nom du Comité central
de la Société des officiers de la Confédération suisse :

Le Président : Horace HARTMANN, lieut.-colonel.

Le Secrétaire : R. EBERLÉ, lieutenant.

Société des officiers. — *Section vaudoise.* — L'assemblée des délégués de la Section vaudoise de la Société des officiers a eu lieu à Lausanne, le 22 février, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel A. de Meuron. Une soixantaine d'officiers étaient présents. Elle s'est occupée surtout d'affaires administratives, au nombre desquelles l'élection du comité pour l'exercice de 1896-1898. M. le lieutenant-colonel Decollogny, à Lausanne, a été nommé président. Les autres membres du comité sont MM. le major Dufour, à Montreux, le major G. Pernet, à Vevey, le 1er lieutenant C. Carrard, à Lausanne, et le lieutenant J. Muret, à Morges.

L'assemblée générale de la Section aura lieu cette année-ci à Nyon, où une sous-section déjà nombreuse et active vient de se former. En outre, il a été décidé d'organiser pour le courant de mai, sous la direction d'un officier supérieur, une course-reconnaissance sur le champ de bataille de Wœrth ou sur le terrain des combats de la Lisaine. Le comité a été chargé de s'entendre, en vue de cette course, avec la Société des armes spéciales.

Une subvention de 100 francs a été votée pour l'œuvre de la brochure : « Aux soldats suisses. »

Bavière. — *La question du salut.* — Les marques de respect à rendre aux supérieurs lorsqu'on se trouve en leur présence dans un établissement public sont toujours chose assez délicate. Elles sont indispensables; mais exagérées, elles deviennent également gênantes pour le supérieur qui en est l'objet et pour l'inférieur qui les rend.

Voici à ce sujet quelques dispositions explicatives arrêtées par le ministère de la guerre bavarois :

Aux termes du règlement, l'inférieur doit donner le salut dès son entrée, avant d'ôter son manteau ou son arme et avant de prendre place, au supérieur qui se trouve présent. Il agit de même avant de sortir.

L'usage est que le soldat prenne la position réglementaire face au supérieur pour donner le salut. Mais le règlement n'exige pas que, dans le but de rendre ces marques de respect, le soldat placé à quelque distance vienne auprès du supérieur, ni que ce mouvement ne s'exécute de façon à attirer l'attention générale. Pour rester dans l'esprit du règlement, il suffit que l'inférieur, lorsqu'il vient à se trouver auprès d'un supérieur, ait soin de lui donner le salut militaire dans les formes qui conviennent le mieux à l'organisation intérieure de l'établissement, au concours plus ou moins grand du public qui s'y trouve, à l'attitude du chef, etc. Si le salut du soldat échappe sur le moment à l'officier, sans qu'il soit possible d'attirer l'attention de ce dernier par quelque moyen convenable, le soldat est autorisé à ne pas attendre davantage et à aller prendre sa place.

Le règlement admet que, suivant le degré d'instruction militaire ou d'éducation générale du soldat, certaines erreurs peuvent en de semblables circonstances être excusables de sa part. Il appartient au supérieur d'apprécier personnellement dans quels cas il convient de s'abstenir d'un scandale, et il y a lieu de remarquer que l'autorité du chef peut se trouver diminuée par une répression disciplinaire publique, lorsqu'il s'agit d'un manquement non prémédité. Ces considérations ne sauraient, bien entendu, s'appliquer à des manquements volontaires ou grossiers, mais il convient que, même dans le cas, le supérieur ait soin de ne pas dépasser la mesure indiquée par le règlement et commandée par l'intérêt du service.

On s'abstiendra, surtout en public, d'exiger des formes de salut exagérées, de faire scander le pas aux soldats isolés et sans armes ou de les faire frapper du pied et de gêner le public. A ce dernier point de vue on rappelle spécialement que, dans les rues étroites et fréquentées, les hommes doivent quitter le trottoir et prendre la chaussée. Cette prescription est également applicable dans les mouvements de faire front et de porter la main à la coiffure.

On s'attachera à exiger des sous-officiers qu'ils observent strictement l'obligation réglementaire de rendre le salut donné. Le manquement à

cette obligation doit être apprécié et réprimé comme une faute analogue au fait de n'avoir pas donné les marques de respect réglementaires.

Cuba. — La proclamation ci-après du général Weyler fait quelque bruit, non seulement à Cuba, mais aussi et surtout en Amérique et en Espagne :

Ceux qui inventent ou mettent en circulation, de quelque manière que ce soit, des nouvelles directement ou indirectement favorables à l'insurrection, seront considérés comme coupables d'actes contre la sûreté de l'Etat, tels qu'ils sont déterminés par l'article 223 du Code militaire, attendu qu'ils facilitent ainsi les opérations de l'ennemi.

La peine de mort ou l'emprisonnement à vie seront prononcés, les tribunaux jugeant sommairement, contre :

Ceux qui détruisent ou détériorent les chemins de fer, les lignes télégraphiques ou téléphoniques ou qui en interrompent le fonctionnement ; ceux qui seront convaincus d'être des incendiaires ; ceux qui vendent, apportent ou fournissent des armes ou des munitions à l'ennemi, ou qui, de toute autre manière, en favorisent l'introduction par des offices des douanes ; les employés du télégraphe qui délivrent des dépêches relatives aux opérations à d'autres personnes qu'aux vrais destinataires ; ceux qui, par la parole, par la presse ou par tout autre moyen, discréditent le prestige de l'Espagne, l'armée, les volontaires, les pompiers, ou toute personne prêtant son concours à l'armée ; ceux qui, par les mêmes moyens, louent l'ennemi ; ceux qui fourniront à l'ennemi des chevaux, ou tout autre moyen de faire la guerre ; ceux qui serviront d'espions ou de guides à l'ennemi ; ceux qui détérioreront les vivres de l'armée ou feront augmenter le prix des subsistances ; ceux qui se serviront de matières explosives contrairement au décret du 17 octobre 1895 ; ceux qui se serviront de pigeons, de fusées ou de signaux pour renseigner l'ennemi.

Cette ordonnance sévère ayant été l'objet d'appréciations non moins dures de la part des Chambres des Etats-Unis, qui réclament la reconnaissance du gouvernement insurrectionnel de Cuba, il s'en est suivi de vives manifestations à Madrid, à Barcelone et dans plusieurs villes de la Péninsule Ibérique contre les Etats-Unis. En même temps, le gouvernement espagnol ordonne de nouveaux armements maritimes.

France. — *Distinction méritée.* — Le gouvernement français, bien qu'il soit radical, vient de décorer de la Légion d'honneur le prince Henri d'Orléans, fils du duc de Chartres, qui vient de faire dans le Yusnam et la Birmanie des explorations dont profitèrent grandement la science et le commerce français.

(Feuille d'avis de Lausanne, du 10 mars 1896.)

– *Manœuvres d'automne.* — Les divers journaux militaires indiquent comme suit les manœuvres d'automne, en 1896 :

« Les 12e et 17e corps exécuteront des manœuvres d'armée, sous la haute direction du général Caillot, membre du conseil supérieur de la

guerre. Les autres corps d'armée exécuteront des manœuvres de divisions et de brigades.

Les manœuvres de divisions seront de seize jours au plus, aller et retour compris, pour les 2e, 10e, 11e, 13e, 15e et 18e régions. Elles seront de quinze jours dans les 1re, 3e, 4e et 14e régions.

Les manœuvres de brigades seront de quatorze jours au plus, aller et retour compris, dans les 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 16e régions.

Dans les 14e et 15e régions, les manœuvres de division pourront être transformées en manœuvres de brigades.

Il ne sera pas exécuté de manœuvres de forteresse.

L'organisation des manœuvres en Algérie et en Tunisie fera l'objet d'instructions particulières.

Manœuvres de cavalerie : les 1re, 2e, 3e, 4e, 6e *bis*, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e et 18e brigades de cavalerie, ainsi que les brigades des 2e, 5e et 6e divisions de cavalerie et la 3e brigade de chasseurs (Dôle-Auxonne), exécuteront des évolutions de brigade, d'une durée de huit jours, non compris l'aller et le retour.

Toutes les brigades de cavalerie du corps, sauf les 6e, 7e et 8e, prendront part aux manœuvres de divisions et de brigades d'infanterie qui auront lieu dans leur région.

Prendront également part à ces manœuvres les brigades subdivisionnées ci-après :

2e division de cavalerie : les trois brigades, manœuvres de la 6e région.

5e division : 4e brigade de cuirassiers, manœuvres de la 1re région ; 2e brigade de hussards, manœuvres de la 2e région ; 3e brigade de dragons, 6e région.

6e division : 5e brigade de cuirassiers, manœuvres de la 7e région ; 1re brigade de hussards, également ; 6e brigade de dragons, 13e région.

7e division : 3e brigade de chasseurs, manœuvres de la 8e région.

Les 1re et 3e divisions de cavalerie, ainsi que la 7e division, dans la composition de laquelle la 3e brigade de chasseurs sera remplacée par la 3e brigade de dragons, exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de douze jours au plus, non compris l'aller et le retour, sous la direction du général de division, président du comité technique de cavalerie.

La 11e division de cavalerie et une division provisoire, qui sera commandée par le général de division, inspecteur du 3e arrondissement, et qui comprendra les 6e, 7e et 8e brigades avec deux batteries à cheval, exécuteront, sous la direction du général commandant la 4e division, des manœuvres d'ensemble, d'une durée de douze jours au plus, non compris l'aller et le retour.

Tous les régiments territoriaux et bataillons de chasseurs territoriaux, convoqués en octobre, manœuvreront dans le voisinage de leurs garnisons pendant deux jours, à la fin de leur période d'instruction. »

A cette série de manœuvres la *United Service Gazette* du 22 février écoulé en ajoute d'autres en ces termes :

« D'importantes manœuvres d'armée seront exécutées, l'été prochain, dans les départements alpins de la France, vers la frontière orientale. Trente-six mille hommes seront mobilisés sous le commandement du général Zédé, gouverneur militaire de Lyon. Les forces françaises couvriront la frontière de Nice à Genève, Grenoble étant le quartier-général du grand état-major, et Lyon le centre d'approvisionnements. Les corps d'armée engagés seront les 14e et 15e, le premier opérant dans le district de la Tarentaise près des ouvrages défensifs des montagnes du Dauphiné, tandis que l'autre manœuvrera dans les Basses Alpes et les Alpes maritimes, en attendant d'effectuer leur jonction pour la revue finale. »

Madagascar. — *Statistique des pertes.* — Voici le chiffre aussi exact que possible des pertes subies par le corps expéditionnaire de Madagascar.

Dans les cadres, on compte les décès de 3 officiers supérieurs, 20 officiers subalternes, 8 assimilés (médecins, vétérinaires, officiers d'administration, interprètes), 3 aumôniers, 1 commis de trésorerie. Dans la troupe, le nombre des morts a été de 4326, plus 828 pour les convoyeurs kabyles, sénégalais et somalis.

Italie. — L'événement dominant est toujours le désastre d'Adua et ses contrecoups politiques, dont en premier lieu le remplacement du ministère Crispi par un ministère di Rudini, avec le général Ricotti à la guerre.

Quant aux détails de la bataille elle-même, on n'en connaît encore que ce que le gouvernement a bien voulu publier, c'est-à-dire rien de précis ni de vraiment authentique ; de là des variantes sans nombre où les suppositions remplacent souvent la réalité. Il en sera ainsi tant qu'on n'aura pas le rapport officiel du général Baratieri sur ses opérations et intentions du 25 février au 4 ou 5 mars, et quelques notions des rapports ou récits abyssins.

En attendant, nous nous bornerons à enregistrer, d'après les télégrammes de Rome de la première semaine de mars, que c'est le général Baratieri qui a attaqué la position d'Adua le 1er mars de grand matin, après une longue marche nocturne commencée le 29 février au soir ; qu'il a réparti son attaque en trois colonnes d'une brigade chacune, Dabormida à droite, Arimondi au centre, Albertone à gauche, avec Ellena en réserve.

que la gauche s'est trop étendue, jusqu'au delà d'Abba-Garima, et qu'elle a été écrasée isolément, le centre n'ayant pu la secourir à temps; ce centre lui-même fut bientôt enveloppé, sans que la droite, très occupée à repousser des attaques abyssines, ait pu joindre son action à celle du centre. La réserve n'a pu faire agir l'artillerie à son gré, de crainte de tirer sur les siens.

En somme, il y eut cinq à six combats très chauds, incohérents, avec mêlées terribles, puis retraite, d'abord de la gauche, ensuite sur toute la ligne. Une fois commencée, la retraite, vivement pressée, tourne à la débandade, les uns à l'est sur Adigrat, les autres au nord sur Mainarat et Barachit, d'autres plus directement au nord derrière la Belesa ou le Mareb.

Les pertes italiennes sont considérables. On n'en sait pas encore exactement le chiffre, elles dépasseraient, dit-on, la moitié de l'effectif, soit huit à neuf mille hommes, tant tués que blessés ou prisonniers, et toute l'artillerie de campagne ou montagne, avec une grande quantité de bêtes de somme et de matériel.

Rome, 11 mars. — Les Abyssins, excités par leurs succès, ont poussé vers le nord jusqu'à Godefelassi. Ils occupent le fort d'Adi-Ugri et sont en force sur la route de Senafé

Sauf la garnison d'Adigrat bloquée et les soldats débandés, il ne se trouve plus aucun corps italien hors des frontières de l'Erytrée.

Vu les forces importantes de l'ennemi, le général Baldissera, qui a pris le commandement en chef à Asmara le 6 mars, se borne à organiser la défense. Il a envoyé une petite colonne à la rencontre de la garnison de Kassala. Dès que la garnison de Kassala sera rentrée dans le triangle Keren-Asmara-Massoua, le général en chef s'installera solidement entre ces trois points. Toutefois, l'artillerie fait défaut

D'immenses convois de blessés arrivent continuellement à Massoua. Ils sont soignés à l'hôpital Abd-El-Kader. Ceux qui pourront supporter le voyage seront transportés à Naples. Jusqu'ici le nombre des disparus est de 400 officiers et 8000 soldats, plus 2000 prisonniers au camp des Choans. Les généraux Dabormida et Arimondi ont été tués.

Le chiffre exact des troupes engagées par les Italiens devant Adua seraitde 484 officiers, 11 000 soldats italiens et 7330 indigènes.

Rome, 13 mars. — Le général Baratieri est arrivé le 11 à Massoua. Il est très abattu au physique et au moral. Il reconnaît que l'attaque du 1er mars a été une faute; ce sont les difficultés de ravitaillement qui l'ont poussé à prendre l'offensive. Il craignait d'être contraint de battre en retraite. Il dit avoir tout fait pour empêcher un désastre. Il est prêt à répondre sur tous les points et à supporter jusqu'au bout les conséquences de son malheur.

La situation générale est meilleure vers le Mareb.

Vers Kassala on signale l'arrivée de la cavalerie derviche.

Massoua, 13 mars. — On annonce officiellement que des négociations sont engagées entre le général Baldissera et l'empereur Menelick en vue de la conclusion de la paix.

Messine, 13 mars. — Le départ des soldats qui devaient s'embarquer cet après midi à Messine pour Massoua, a été ajourné. Cet ajournement est la conséquence des négociations pour la paix engagées avec Menelick.

P.S. Les arrangements pacifiques sont en voie d'aboutir. Les Italiens garderaient les limites du Mareb, et reconnaîtraient Makonen comme roi du Tigré sous la haute suzeraineté du négus. Un traité d'amitié et de commerce serait conclu en remplacement du traité d'Uccialli, dont il ne serait naturellement plus question.

BIBLIOGRAPHIE

El fusil Mauser Espanol modelo de 1893, par le capitaine d'artillerie Boado y Castro. Madrid, 1895. In-8, 170 pages.

Ce petit volume donne une description détaillée du fusil de 7mm adopté en décembre 1893 pour l'armement de l'infanterie espagnole. Plus de soixante-dix dessins et deux planches hors texte ajoutent à la clarté de cet exposé fort complet.

Parmi les armes modernes, le Mauser espagnol est une des meilleures et des plus perfectionnées; il est certainement égal sinon supérieur à la plupart de ceux des autres armées européennes. Ce qui rend ce fusil particulièrement intéressant, c'est qu'il semble marquer une étape dans la question de la diminution du calibre. En effet, comme le dit l'auteur dans sa conclusion, le Mauser espagnol unit à une simplicité extraordinaire des qualités balistiques de premier ordre, surpassées seulement par quelques armes de moindre calibre; celles-ci ont, il est vrai, une trajectoire un peu plus tendue, mais les pressions développées sont de nature à nuire à la sécurité du tireur et à la durabilité de l'arme. Il serait téméraire de dire, comme on le répète depuis quelque temps, que nous sommes arrivés à la limite minimum du calibre; cependant on peut affirmer qu'en l'état actuel de la science, il n'est pas prudent de descendre au-dessous des 7mm du Mauser espagnol. Ce qui est certain, c'est que, dans les essais qui ont eu lieu, ce modèle s'est montré supérieur à ceux de 6mm5 des systèmes connus et en particulier à celui présenté par le même inventeur Mauser.

L'auteur ajoute que des essais de ce genre ont été faits avec le fusil espagnol et que, partout, sa supériorité a été reconnue. Il serait intéressant de connaître les résultats de ces expériences et de savoir comment le Mauser espagnol s'est comporté vis-à-vis des nouvelles armes américaines (Marine et Guerre) et surtout vis-à-vis du nouveau fusil italien 6,5 qui passait, il y a peu de temps encore, pour le dernier perfectionnement en fait d'armes de petit calibre.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 4. Avril 1896.

Les colonnes de parc actuelles et futures.

(SUITE.)

Du personnel.

§ 32. — Si le choix et la composition du matériel sont très importants pour les colonnes de parc, l'organisation de leur personnel l'est bien davantage.

Attelages et voitures ne sont que l'instrument dans la main de la troupe ; quelque excellent qu'il soit, si ceux qui le manient sont inhabiles à s'en servir, il pourra devenir plus nuisible qu'utile.

Les *cadres* surtout ont dans notre armée une importance incontestée ; *en Suisse plus que partout ailleurs, l'arme vaut ce que valent ses officiers.*

En particulier, comme il est probable que dans la nouvelle organisation projetée [1], les futures « compagnies » ou « colonnes » de parc n'auront malheureusement que peu ou point de services d'instruction, par motif d'économie budgétaire, et qu'il faudra beaucoup improviser en cas de mobilisation de l'armée, le recrutement des officiers chargés du ravitaillement en munitions est d'une importance capitale.

Pour s'en convaincre, il suffit de relire les récits de campagnes dont nous avons donné quelques fragments ; jamais les parcs de la Grande-Armée, ni les colonnes de munitions allemandes, en 1870, n'eussent été capables des véritables tours de force auxquels ils ont dû se livrer, s'ils n'avaient eu à leur tête des officiers d'une énergie et d'une activité infatigables.

« Mais personne ne demandera à nos colonnes de parc de franchir des centaines de kilomètres à marche forcée pour ravitailler l'armée », nous objectera-t-on peut-être. — Sans doute, mais aussi l'entraînement de nos attelages et de nos soldats du

[1] Si celle-ci n'est pas renvoyée aux calendes grecques.

train, l'instruction de nos sous-officiers surtout, sont très inférieurs à ceux des modèles que nous ne pouvons nous proposer d'imiter.

Ce serait folie de vouloir comparer nos excellents miliciens aux vieux « grognards » de Napoléon, dont les caissons avaient roulé sur toutes les routes de l'Europe. Ce qui, pour ces gens-là, n'était qu'un jeu, est une difficulté pour nous.

Dans le but d'augmenter le nombre des combattants d'élite, on propose de supprimer les colonnes de parc d'élite; la maladie des armées modernes, la « folie du nombre », nous a saisis à notre tour, ce serait peine perdue de vouloir la combattre.

Mais au moins faut-il prendre toutes les précautions pour qu'elle fasse le moins de mal possible.

La substitution d'hommes de la réserve et de la landwehr à ceux de l'élite dans les colonnes, par exemple, ne sera pas sans amener des inconvénients sur lesquels nous reviendrons; mais si cette troupe âgée est fortement encadrée et bien commandée, le mal sera moins grand.

Les cadres prévus par le projet de 1895 rempliront-ils cette tâche ?

La réunion de diverses colonnes de parc sous un seul commandement supérieur, introduite par l'ordonnance récente du Conseil fédéral, et consacrée par le projet, a de grands avantages.

Au lieu de parcs de division et de corps avec leurs états-majors, le corps d'armée comprendra un « parc de corps », formé de trois compagnies sous le commandement d'un seul lieutenant-colonel ou major (avec état-major).

Cet officier supérieur, pris dans l'élite, assurera au service du ravitaillement l'unité nécessaire.

En temps de paix, sa tâche n'a rien de pénible, mais, en campagne, sa responsabilité est écrasante. Placé sous les ordres immédiats du chef du corps de l'artillerie, il devra en être le bras droit : recevant, par l'entremise de son chef, les rapports sur l'état de la munition, dans le corps d'armée, ce sera à lui de prendre toutes les mesures pour que jamais aucune troupe ne manque de munitions, à quel moment que ce soit. Aussi son activité devra être incessante, son esprit d'initiative toujours en éveil; il devra, non pas attendre des ordres, ni même en provoquer parfois, — mais prendre des mesures

très importantes *sous sa propre responsabilité*. Souvent, en effet, il arrive qu'au cours d'une bataille, le besoin de munitions se fasse beaucoup plus vivement sentir sur un point que sur tous les autres et précisément où l'on s'y attendait le moins; dans ce cas, le commandant du parc devra juger si peut-être tous les ordres donnés aux colonnes de munitions doivent être changés, — ou si non; quelle responsabilité n'encourt-il pas si, grâce à ses nouveaux ordres, ou, au contraire, grâce à l'absence de ceux-ci, une division se trouve sans munitions au plus fort de la bataille!

§ 33. — On pourrait multiplier les exemples et prouver surabondamment que la tâche du commandant du parc de corps est, en campagne, l'une des plus difficiles, et le choix de cet officier très important. On pourrait faire la même démonstration quant au capitaine commandant des colonnes de parc; mais laissons plutôt la parole au prince de Hohenlohe *(Lettres sur l'artillerie,* p. 202):

« Le 18 août (1870), peu après que le premier coup de canon eût été tiré, le commandant des colonnes de munitions se présentait à moi (Hohenlohe, on s'en souvient, était chef de l'artillerie du corps de la garde) pour me demander des ordres. Je fis d'abord avancer les colonnes jusqu'à Doncourt, et je les postai derrière le corps de la garde, qui avait engagé la lutte, et tout à sa portée, entre Habonville et Batilly. Cet emplacement fut porté à la connaissance des divisions et de l'artillerie du corps.

» Au début de la bataille donc, j'étais rempli d'un sentiment d'assurance et de sécurité, car les résultats des exercices de tir que nous venions d'achever immédiatement avant d'entrer en campagne, m'avaient montré que les batteries avaient appris à parfaitement tirer et qu'elles seraient invincibles, que l'effet qu'elles produiraient serait irrésistible, si, à aucun moment, elles ne manquaient de munitions, car le remplacement en semblait assuré [1].

Mais, au cours de la longue canonnade, le général de Colomier, commandant en chef de l'artillerie de l'armée, s'en vint le long des batteries et m'avertit qu'il avait assigné toutes les munitions d'artillerie de mon premier échelon aux batteries

[1] La traduction est de M. E. Jæglé; elle est malheureusement trop littérale pour être claire.

des IIIme et Xme corps d'armée. « Elles ont, disait-il, dépensé avant-hier des quantités si énormes de munitions que leurs propres colonnes ne sont plus à même de combler les vides. »

» Vous voyez d'ici la terreur qui s'empara de moi. J'avais engagé la lutte la plus violente, et, en arrière de mes batteries, on me privait de mon organe vital. Malgré tout, dans mon for intérieur, il m'était impossible de donner tort au général. Lui, en effet, avait à pourvoir au remplacement des munitions pour toute l'armée, et à quoi eussent pu lui servir les batteries des IIIme et Xme corps d'armée, si elles n'avaient pas eu de munitions? Pouvait-il savoir d'avance quelles étaient les batteries qui en dépenseraient le plus dans cette journée?

» La nouvelle me causa un désappointement d'autant plus grand que, peu d'instants auparavant, le commandant de « l'Abtheilung » des colonnes m'avait quitté pour faire avancer ses caissons dans la position qui leur était assignée, entre Habonville et Batilly. Quand il revint auprès de moi, il me fit un rapport qui me consola quelque peu. Il me dit que lui aussi avait eu connaissance des dispositions prises par le général de Colomier et que, ensuite de cela, il avait envoyé à Thiaucourt l'ordre au 2me échelon des colonnes de munitions d'avoir à pousser en avant, si faire se pouvait, jusqu'au 1er échelon.

» Malgré tout, il était permis de croire que ce jour-là elles ne pourraient plus arriver jusqu'à nous. En effet, elles étaient arrivées la veille au soir seulement à Dieulouard, après les différentes marches forcées qu'elles avaient été obligées de faire depuis leur départ de Berlin. De Dieulouard, elles avaient fait ce jour-là 23 kilomètres jusqu'à Thiaucourt, distant du champ de bataille de trente autres kilomètres.

» Disons en passant que, après m'avoir fait son rapport, le commandant resta auprès de moi pour voir sur quels points les munitions viendraient à manquer.

» Les colonnes du 2me échelon donnaient plus qu'on avait osé espérer d'elles. Elles n'avaient pas attendu l'ordre de continuer à avancer. Le vacarme de la gigantesque bataille s'était fait entendre jusqu'à Thiaucourt; elles avaient donc continué à avancer. Deux colonnes de munitions (Planitz et Keudell) marchèrent droit au champ de bataille, et, se frayant un chemin avec la plus grande énergie, au travers de tous les véhicules possibles et impossibles des colonnes de vivres, des ambulances, des parcs de voitures, etc., qui couvraient les rou-

tes, elles parvinrent à fournir directement, le soir même, des munitions aux batteries, à chacune desquelles elles envoyaient un caisson ou deux. C'est ainsi qu'on put éviter les embarras dont on était menacé, *mais on n'y parvint que grâce à l'énergie qu'elles déployèrent et à l'indépendance avec laquelle elles surent agir et prévenir les besoins des batteries.*

» Le lendemain, dès l'aube, on s'occupa de garnir complètement les coffrets d'avant-train et les caissons des batteries et à deux heures de l'après-midi toutes les cinq colonnes de munitions étaient absolument dépouillées. »

§ 34. — Ce simple récit met en lumière ce que nous voudrions prouver : c'est que, s'il est possible d'employer aux colonnes de munitions des soldats et des sous-officiers de réserve et de landwehr, si même il est admissible de les faire commander par des lieutenants et des premiers-lieutenants de la réserve, il serait dangereux d'éliminer des cadres-officiers tout élément jeune. Si l'on consulte, par exemple, les annuaires militaires, on constate que la plupart des lieutenants et premiers lieutenants d'artillerie de landwehr (batteries et colonnes de parc) sont des officiers privés d'avancement à la suite de maladies, d'absence prolongée du pays, etc., qui les empêchent de prendre part à aucun service d'instruction, etc.; d'autre part, les cours de répétition des huit seules batteries de landwehr de l'armée n'ont, parfois, eu lieu que grâce à l'appoint de lieutenants volontaires de l'élite. Si donc, dans toute une division, l'on ne trouve pas toujours quatre lieutenants de landwehr disposés à faire un cours de répétition (de landwehr) de quelques jours tous les quatre ans, il est permis de se demander où l'on trouvera plus facilement dans le corps de réserve les douze lieutenants de réserve et de landwehr capables d'un service effectif dans les trois futures compagnies du parc de corps ?

La plupart des batteries et des colonnes de parc d'élite comptant des officiers surnuméraires, il semble naturel d'incorporer ces derniers, à la sortie de l'école d'aspirants, dans les colonnes de parc projetées, où ils seront très utiles. Plus jeunes, plus souples et meilleurs cavaliers que la plupart de leurs camarades de la réserve, ils seront plus aptes à certaines tâches particulièrement fatigantes.

« Mais, croyez-vous donc, nous répétera-t-on sans doute,

que nos compagnies de parc sont appelées à des marches forcées de centaines de kilomètres ?

» Pour parcourir rapidement les 30 ou 40 kilomètres qui sépareront peut-être l'armée d'une station tête d'étape de guerre, faudra-t-il des cavaliers à toute épreuve? »

L'objection est très forte... en apparence, et nous reconnaissons que là où, par chemin de fer, le service des étapes pourra faire parvenir à un échelon des munitions à petite distance de l'armée, les colonnes de munitions n'auront pas de tâches très pénibles.

Mais en sera-t-il souvent ainsi ?

C'est ce dont on peut douter après un rapide examen de la carte de Suisse :

Tandis que le plateau suisse est sillonné d'un assez grand nombre de voies ferrées, toute la région montagneuse n'est parcourue que de quelques lignes à voie normale; encore la plupart de celles-ci, à voie unique, n'ont-elles qu'un faible rendement.

Il est donc probable que nous ferons, en ces régions du moins, les mêmes expériences que les Français en 1859, les Allemands en 1870 : les trains seront accaparés par les autres services (transport de troupes, service des subsistances, sanitaire, etc.) et le transport des munitions par chemin de fer souvent impossible.

De plus, certaines de ces lignes sont, en plusieurs points, si peu éloignées des frontières, qu'un ennemi entreprenant pourrait en quelques heures, malgré l'hostilité des habitants, pénétrer sur notre territoire, couper la ligne, détruire l'un des ponts ou obstruer l'un des tunnels, et nous priver ainsi pour longtemps du service de ce chemin de fer.

Ce cas n'a rien d'exceptionnel; il ne serait plus question, alors, d'établir une station tête d'étape à 40 kilomètres en arrière des troupes; les voitures à munitions seraient peut-être même forcées d'aller s'approvisionner en un point distant de deux ou trois fortes étapes de marche et davantage.

L'officier de landwehr, arraché quelques jours auparavant à ses occupations sédentaires, n'ayant, depuis plusieurs années, jamais monté à cheval (il faut l'avouer, le cas est fréquent dans la landwehr de tous les pays), pourra-t-il franchir à cheval, en une seule étape, à une allure aussi rapide que possible, quelque 80 ou 100 kilomètres avec ses caissons,

puis, arrivé au dépôt de munitions, passer la nuit au chargement de celles-ci, et repartir le lendemain, pour amener avec la même hâte de nouvelles munitions sur lesquelles ses supérieurs comptent?

Il est permis d'en douter, après les expériences faites dans les batteries de campagne de landwehr.

Conclusions. — Bien que le service du parc de l'armée suisse n'offre pas de difficultés en général, des détachements de munitions devront parfois se livrer à des marches forcées : or, si un *fantassin* suisse de 35 à 40 ans en vaut un autre de 20 à 25 ans, il n'en est pas de même du cavalier *sans entraînement*.

Comme les batteries de campagne comptent beaucoup de lieutenants surnuméraires, *il serait préférable de substituer, sur le tableau XI du projet de 1895, aux quatre lieutenants de réserve et de landwehr, deux lieutenants au moins d'élite et deux de réserve (les lieutenants de landwehr étant mis à disposition)*.

§ 35. — Cette modification est, du reste, toute naturelle; l'article 3 du projet dit que les officiers surnuméraires de l'élite peuvent aussi être transférés à la réserve avant d'avoir atteint la limite d'âge (de 34 ans pour les lieutenants et premiers-lieutenants et 38 pour les capitaines); comme les compagnies de parc doivent réparer les pertes des batteries, dès qu'un vide se produira dans ces dernières un officier d'élite sera cédé par la compagnie de parc et remplacé dans les cadres de celle-ci par un officier de landwehr, jusque-là « à disposition ».

De cette manière, on ne verra pas de jeunes lieutenants de 20 ans rester surnuméraires et sans emploi dans les batteries, tandis que leurs camarades de la landwehr, des hommes de 40 à 48 ans, rempliraient des fonctions fatigantes et ingrates dans les colonnes de parc.

Quant au nombre de quatre lieutenants donné par le projet à chaque compagnie de parc, ce ne peut être évidemment qu'un minimum; la confiance qu'on peut avoir, sinon dans le bon vouloir, du moins dans les connaissances militaires de nos sous-officiers, n'est pas tellement grande qu'on puisse leur con-

fier sans arrière-pensée un détachement chargé d'un service aussi important que le ravitaillement.

Or, grâce à la configuration de notre terrain, le commandant de la « compagnie de parc », chargé du ravitaillement d'une division, sera souvent forcé de former plusieurs petites colonnes ayant des tâches absolument distinctes.

Nous prendrons comme exemple le cas suivant : Tandis que la réserve a reçu l'ordre de se rendre en un point A, sous le commandement du sergent-major, le commandant de la compagnie reçoit au même moment des demandes pressantes de munitions de toutes les troupes : celles-ci chargées de la défense de vallées différentes sans communication entre elles. Les voies d'accès à leurs positions sont difficiles à reconnaître, semées d'obstacles, encombrées, etc.

1° D'une part, en un point B, se trouvent trois bataillons et une batterie de campagne ; cette dernière a perdu un officier.

2° D'autre part, en C, se trouvent deux bataillons et une batterie : celle-ci, dont les effectifs ont été décimés, demande qu'on lui envoie un brigadier avec un certain nombre d'hommes.

3° Ailleurs, en D, sont cinq bataillons avec deux batteries : celles-ci réclament deux officiers au moins, l'un des commandants de batteries et trois chefs de section ayant été mis hors de combat.

4° En un point E, trois bataillons réclament également des munitions et un maréchal des logis du train, en remplacement d'un lieutenant du train, fait prisonnier.

Que fera le commandant de la colonne, obligé de rester personnellement en un point F, par suite d'ordres formels ?

Deux de ces chars à munitions d'infanterie et quatre caissons d'artillerie sont déjà revenus à vide et n'ont pu jusqu'ici retourner en arrière se ravitailler, la route qui conduit au dépôt de munitions étant obstruée, encombrée d'autres convois, etc., etc.

Comme il faut cependant que, coûte que coûte, ces six voitures parviennent au dépôt, situé à 50 kilomètres en arrière, et reviennent à la hâte, seul un officier pourrait remplir cette tâche ; mais, d'autre part, il ne resterait au commandant de compagnie que trois officiers et l'un des deux maréchaux des logis pour conduire à marche forcée les munitions réclamées à quatre points différents, et ramener au dépôt les voitures

vides. Cette combinaison serait admissible si les batteries ne lui demandaient pas en même temps trois officiers au moins pour en remplacer cinq des leurs mis hors de combat.

Nous ne chercherons pas à résoudre le problème pour le malheureux capitaine du parc ballotté entre des devoirs inconciliables; à moins d'un miracle, le problème paraît précisément insoluble; or, il se posera fréquemment, si les cadres de la compagnie de parc ne sont que de quatre premiers-lieutenants et lieutenants et neuf sous-officiers montés, ainsi que le prévoit le projet. (Tableau XI.)

Conclusion. — *Les cadres, officiers et sous-officiers supérieurs de la compagnie de parc projetée doivent comprendre au moins six premiers-lieutenants et lieutenants et être renforcés de tous les officiers d'artillerie à disposition.*

« Les unités de ravitaillement rencontreront, en campagne, des difficultés de toutes sortes dans l'accomplissement de leur mission, dit entre autres le colonel Langlois, tome II, p. 372. Il importe qu'elles soient très solidement encadrées. »

Quant au nombre total de neuf sous-officiers montés (sergents-majors, maréchaux des logis, brigadiers), il pourrait être augmenté sans inconvénient, la compagnie de parc projetée n'ayant pas moins de 49 voitures et 144 chevaux de trait, et devant fréquemment former un certain nombre de petits détachements de voitures.

§ 36. — *La troupe.* — Le projet de loi de 1895 s'est placé à un point de vue diamétralement opposé à celui de la loi de 1874.

Tandis que celle-ci n'admettait nulle part le mélange de jeunes et de vieux, d'élite et landwehr dans la même unité tactique, le projet, au contraire, fait le plus fréquent usage de cette combinaison de réserve et landwehr et même d'élite avec réserve et landwehr. (Compagnies de position, compagnies du parc, convois de montagne et train.) Les trois compagnies de parc du corps d'armée, en particulier, sont formées chacune par la réserve et la landwehr de deux batteries de campagne.

Voici en quels termes le message du Conseil fédéral appuie cette proposition :

« Nous n'avons pas séparé les classes d'âge de la réserve et

de la landwehr dans les unités affectées au service du ravitaillement des munitions.

» Des unités formées uniquement des hommes de landwehr n'auraient pas grande valeur ; des unités mixtes composées de réserve et de landwehr fourniront un meilleur travail. Les raisons qui nous ont poussé à séparer, dans l'infanterie, la réserve et la landwehr, ne sont pas applicables à ces services auxiliaires (?). Cette répartition ne causera, ici non plus, aucune augmentation de service aux hommes de la landwehr.

» Nous avons attaché une certaine importance à organiser les unités qui seront composées d'hommes de réserve et de landwehr provenant des batteries de campagne, de telle sorte que chaque unité du parc de corps, de l'artillerie de position, etc., provienne des mêmes batteries de campagne. On obtient ainsi la plus grande économie possible dans l'emploi des forces ; les mêmes cadres restent avec les mêmes hommes pendant toute la durée de leur service, ce qui offre de grands avantages pour le maintien de l'esprit de corps et de la discipline ; ce système facilite enfin la tenue des contrôles.

» L'emploi des hommes sortant des 56 batteries de campagne de l'élite pour passer dans la réserve et la landwehr, sera le suivant :

» Vingt-quatre batteries formeront dans la réserve et la landwehr douze compagnies de parc pour les quatre parcs de corps.

» Six batteries formeront les trois compagnies de parc de dépôt de l'armée.

» Dix batteries enverront leurs canonniers aux quatrièmes compagnies des régiments de position et leurs soldats du train aux cinq colonnes du train de position.

» Seize batteries enverront également leurs canonniers aux quatrièmes compagnies des régiments de position ; leurs soldats du train au train du convoi des subsistances. »

Cette nouvelle formation des colonnes de munitions a été diversement appréciée. On se demande, en particulier, si l'on n'aurait pu, comme le faisait la loi de 1874, laisser la landwehr aux services les moins mobiles, aux services de l'arrière proprement dits, tels que le service des subsistances, pour ne citer que celui-ci ?

Nul ne conteste l'importance de ce dernier ravitaillement : mais il n'en est pas moins certain que le service des muni-

tions, *en temps de guerre*, est plus pénible pour les conducteurs de voitures et surtout plus nécessaire à l'armée. On peut parfaitement tirer un coup de fusil, se battre vaillamment, être même vainqueur, sans avoir mangé ; mais sans munitions?...

La même remarque s'impose à propos du train de pontons.

Tandis que les compagnies de parc, dont le service sera continuel et fatigant, seront formées de réserve et de landwehr, les lourds haquets des pontonniers, dont la marche est lente et l'usage tout exceptionnel, seront conduits par une subdivision du train d'*élite*, forte de 1 officier, 60 sous-officiers et soldats, à laquelle seront adjoints deux officiers et 37 sous-officiers et soldats de réserve et landwehr seulement.

Pourquoi cette différence ?

Ces 60 sous-officiers et soldats d'élite seraient très utiles au parc de corps, où leurs qualités trouveraient un meilleur emploi. Ils y formeraient un noyau de surnuméraires des batteries, et combleraient les pertes de celles-ci.

Ces réserves faites, il est possible que la réunion d'hommes de réserve et de la landwehr n'ait pas grand inconvénient dans les colonnes de parc; les hommes de landwehr, moins souples, dans leur majorité, que leurs camarades de la réserve, formeront la colonne de munitions d'infanterie, les réservistes, cavaliers plus légers et plus endurants, la colonne de munitions d'artillerie.

Il ne faut pas oublier cependant que, pour les chevaux, les colonnes de parc n'auront pas grand choix : elles devront faire flèche de tout bois, et se servir d'attelages médiocres : quels services rendront ceux-ci entre les mains de cavaliers malhabiles ?....

Par une heureuse innovation, le projet supprime l'adjudant sous-officier et son cheval, le cheval du fourrier, et réduit le nombre des trompettes montés à 1.

Tandis que la colonne de parc actuelle compte 5 sergents de canonniers, 10 appointés et 36 soldats du parc, 16 appointés et 63 soldats du train, la compagnie de parc sera forte de 8 sergents, 58 appointés de canonniers et canonniers, 96 appointés et soldats du train, avec le même nombre d'ouvriers (2 maréchaux, 2 selliers, 2 infirmier et brancardier).

§ 37. — Les explications extrêmement claires données par le message du Conseil fédéral nous dispensent d'étudier lon-

guement l'organisation du parc de corps d'après le projet de 1895, au point de vue du *nombre des colonnes* et de la *somme de munitions transportées.*

Aux quatre colonnes actuelles, le projet substitue trois compagnies. Cette nouvelle répartition est très naturelle : elle correspond à la distinction entre troupes endivisionnées et non endivisionnées; à chacune des divisions correspond une « compagnie » de parc, composée d'une colonne de munitions d'infanterie et d'une colonne de munitions d'artillerie. (Voir projet, tableau XI.)

La 3me compagnie pourra ravitailler l'infanterie de réserve du corps, le régiment de cavalerie, l'artillerie de corps, et, dans des cas assurément exceptionnels, l'artillerie de position adjointe à celle-ci; quant à l'artillerie de montagne, elle sera réapprovisionnée par les « convois de montagne ».

En outre, comme l'infanterie de réserve sera, dans chaque corps, de la force d'une brigade seulement, cette troisième compagnie de parc pourra éventuellement constituer, au moyen de la moitié de ses chars à munitions d'infanterie, un troisième échelon destiné à parer aux besoins les plus pressants pendant que le deuxième échelon se ravitaillera à l'arrière de l'armée.

D'après le projet, le parc de corps transporte, dans 78 chars de munitions d'infanterie à deux chevaux, 936 000 cartouches, soit, pour 20 800 fusils, 45 cartouches par fusil (tandis qu'aujourd'hui il n'en a que 624 000, soit pour 17 472 fusils, 36 cartouches par fusil). Dans 54 caissons à 120 coups, il transportera 6480 coups de canon. Les batteries ayant été portées au chiffre de 14, avec 13 coups de plus par pièce, l'artillerie, d'après le projet, serait munie de 90 coups par pièce (aujourd'hui 80 coups par pièce, pour 72 pièces).

Ces munitions sont-elles suffisantes? Les expériences faites dans les campagnes les plus récentes, l'opinion d'auteurs déjà cités, Hohenlohe, Langlois, Ploix, entre autres, permettent d'affirmer que notre infanterie est suffisamment pourvue, en effet. Mais l'artillerie?

« Pour ce qui concerne la dotation en munitions de l'infanterie, dit le Conseil fédéral dans son message, le point le plus important est la quantité de munitions de poche que l'homme devra porter. Cette quantité a été augmentée de 50 cartouches (de 100 à 150 lors du nouvel armement). Une augmentation,

si modeste soit-elle, de la munition transportée dans les colonnes de voitures, allonge celles-ci dans des proportions énormes ; ainsi chaque addition de 6 cartouches par fusil exige 10 chars de munitions à deux chevaux de plus dans le parc de corps. Du reste, la consommation de munition d'infanterie de corps d'armée entiers, dans les plus grandes batailles de la guerre de mouvements, n'a jamais dépassé 40 cartouches par fusil, bien que chaque fois quelques unités eussent consommé toute leur munition de poche. L'artillerie allemande a pu, après les trois batailles devant Metz, en août 1870, se mettre de nouveau en mouvement sans avoir complété la munition qu'elle avait avec elle (le quantum de cette munition correspondait à peu près au chiffre que nous vous proposons). La dépense de munitions est beaucoup plus considérable lors de la défense fortifiée (Plewna) ; mais, dans ces cas, le ravitaillement est beaucoup plus facile.

» Etant données les courtes distances, nous pouvons bien compter sur le service des étapes pour le remplacement périodique des munitions, tant que nous aurons des approvisionnements dans les dépôts. »

Il a été précédemment constaté que les Allemands comptaient aussi, en 1870, sur le service des étapes, sur le fort rendement de leurs chemins de fer et le nombre considérable de chevaux dont leur pays dispose. Cependant, ils ont fait de dures expériences à cet égard : sans les efforts inouïs de leurs colonnes, ils auraient manqué de munitions. Bien plus, Langlois affirme, — et il le prouve par des récits de Hohenlohe et du grand état-major allemand, — que les batteries allemandes ont toujours dû ménager leurs munitions, aux dépens de l'infanterie qui, pendant ce temps, supportait seule le poids du combat d'usure. De plus, si elles n'ont pas été forcées d'en consommer davantage, cela tient, d'une part, à la passivité imposée aux troupes françaises, et, d'autre part, à l'infériorité de l'artillerie ennemie ; les Allemands n'ont jamais eu à soutenir de lutte sérieuse contre celle ci. (Langlois, op. cit., t. II, p. 205.)

A l'avenir, au contraire, la première période du combat sera probablement caractérisée par une lutte à outrance entre les deux artilleries ennemies, duel à mort qui coûtera forcément une grande quantité de munitions, chacun des champions en présence devant chercher à mettre le plus vite possi-

ble l'adversaire hors de combat. « Or, l'emploi d'une poudre sans fumée dans le canon et dans le fusil, de concert avec l'utilisation croissante du terrain, est susceptible d'augmenter dans de très fortes proportions la profondeur de la zone à battre... et par suite le nombre de projectiles nécessaire pour en finir avec l'ennemi. »

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, le même auteur estime « qu'il ne faut pas compter moins de 100 coups par batterie et par heure de combat; en deux journées de huit heures de combat on dépenserait ainsi 1600 coups par batterie ou 267 coups par pièce; c'est juste la dépense des deux journées de Leipzig; elle ne doit donc point nous étonner, nous dit-il. Qui oserait affirmer que la bataille ne durera pas jusqu'à trois et quatre jours, que la consommation pendant cette période ne dépassera pas 500 coups par pièce? Evidemment, on peut espérer ne pas atteindre de pareils chiffres, mais la prudence la plus élémentaire commande de nous préparer à subvenir à des besoins de cette sorte, 3000 coups de canon par batterie en quatre jours de bataille, ou 40 caissons français. »

Quoique contredite par les expériences de 1870, cette supposition a d'autant plus de chances de se réaliser à l'avenir, que les grandes puissances font actuellement des essais de toute espèce pour arriver à augmenter considérablement la vitesse de tir. D'autre part, on peut se demander comment s'effectuera le transport des innombrables projectiles nécessaires à cette artillerie de l'avenir? Les colonnes de voitures actuelles, déjà suffisamment longues et encombrantes, ne seront rien à côté de celles qu'il faudra traîner derrière chaque régiment d'artillerie.

Dans notre pays, les dangers résultant de l'augmentation des trains et, par suite, de la pénurie des chevaux, du défaut de mobilité de l'armée, sont presque autant à redouter que la pénurie des munitions.

C'est cette considération qui, dans le projet de loi, a fait aussi supprimer du parc toutes les voitures inutiles au ravitaillement des munitions (affûts, pièces de rechange, chariots d'outils, etc.); c'est elle aussi qui interdit d'augmenter le nombre des caissons du premier et second échelon (train de combat et compagnie de parc).

Ainsi que l'explique le message du Conseil fédéral, « on a évité, en principe, de l'augmenter sensiblement (le nombre

total de voitures de parc) parce que les nombreuses et lourdes colonnes de voitures influent très défavorablement sur la mobilité de l'armée d'opérations, et surtout parce que lors des mouvements de retraite dans notre pays si riche en défilés, des encombrements des colonnes du train pourraient facilement se produire et amener ainsi de grandes catastrophes ; nous ferons la guerre dans notre pays, riche en communications, à proximité de nos magasins, nous ne sommes donc pas forcés de conduire ce dont nous avons besoin avec nous pour plusieurs mois comme les grandes armées d'invasion. »

§ 38. — Pour rester fidèle au programme qui nous est tracé [1], nous laisserons de côté l'organisation du service du ravitaillement des munitions à l'arrière, du parc de dépôt de l'armée substitué par le projet de loi aux parcs de dépôt divisionnaires (remplacés déjà par quatre dépôts de corps, à Thoune, Berne, Lucerne et Schwytz. L'artillerie de montagne a son parc de dépôt à Lucerne, ainsi que l'artillerie de position).

Il nous sera cependant permis de constater que sa nouvelle organisation constituerait encore un autre progrès sur l'ancienne : Le parc de dépôt a un personnel et un effectif de chevaux égal à celui d'un parc de corps. Il ne sera donc plus obligé d'envoyer ses munitions par chemin de fer ou de réquisitionner des attelages d'une existence plus ou moins problématique, et pourra, — ainsi que le fait remarquer le message — « relever de son service telle ou telle colonne de parc de corps. Le personnel du parc de dépôt forme, du reste, un noyau qui, suivant les cas, pourra être renforcé par des surnuméraires de l'artillerie de campagne de l'armée d'opérations et par des hommes du landsturm (?). » Il serait alors tout à fait naturel de constituer le parc de dépôt de quatre compagnies du parc au lieu de trois : chacune des quatre compagnies serait spécialement préposée au ravitaillement de l'un des quatre parcs de dépôt de l'armée d'opérations et formerait ainsi le troisième échelon (mobile) de munitions, d'une composition identique à celle d'une compagnie de parc de corps.

Comme le matériel pourrait être interchangeable, l'on éviterait des transbordements de munitions entre une colonne en-

[1] Par le sujet du concours ouvert par la Société vaudoise des officiers, en 1895.

voyée du dépôt et une autre de même force venant du même corps. A côté de ces quatre échelons mobiles, le parc de dépôt de l'armée comprendrait le dépôt proprement dit (pièces, affûts de rechange, chariots, munitions en caisses, etc.), avec un matériel de réparations. Personnel : Landsturm.

CONCLUSION. — D'une manière générale, l'armée suisse, au point de vue du nombre des munitions à la suite de l'armée, se trouvera en bon rang parmi les puissances européennes, si la nouvelle loi est adoptée.

Au point de vue du nombre des colonnes, la division tripartite du projet de 1895 est naturelle ; ce qui serait toutefois plus naturel et nécessaire, ce serait de séparer les colonnes d'infanterie des colonnes d'artillerie.

§ 39. — En résumé, le projet de loi d'organisation de l'armée — s'il est adopté — constituera, quant aux parcs, un grand progrès sur beaucoup de points ; les trois principaux sont : *la réunion des unités tactiques sous un seul commandement ; la suppression de tout ce qui n'appartient pas au service du ravitaillement ; l'augmentation de la munition d'infanterie.*

D'autre part, il sera un recul sur le point le plus important : *le personnel.* Préoccupé d'augmenter le nombre des combattants, le projet semble n'avoir pas apprécié à sa juste valeur l'importance d'un ravitaillement *actif et énergiquement dirigé*. Le service des munitions offrira beaucoup plus de difficultés, dans notre pays, que celui des subsistances ; opérant en pays ami, les troupes trouveront facilement à se nourrir chez l'habitant ; de plus, le service du train de parc est infiniment plus important et plus difficile que celui du train de pontons ; on ne voit pas pourquoi celui-ci serait composé, pour les deux tiers, d'hommes d'élite, tandis que celui-là n'en renferme aucun.

Au point de vue de la composition des cadres et de la troupe, les futures compagnies de parc seraient très inférieures aux colonnes actuelles. Rien ne servira d'avoir augmenté le nombre des batteries, si le ravitaillement n'en est pas rapide, grâce surtout à l'insuffisance des cadres. Il serait donc très désirable de composer une partie, sinon de la troupe, du moins des cadres, de surnuméraires des batteries. Cette ad-

jonction d'élite ne devrait pas être seulement facultative, mais obligatoire. De plus, le nombre prévu d'officiers subalternes et sous-officiers, pourrait être plus considérable, le parc ayant à former de nombreux détachements, à établir le contact avec les troupes, à envoyer des rapports, etc. (Comparer avec les sections de munitions françaises, dans le tableau annexe.)

Il est évident que la suppression des colonnes de parc d'élite n'a été proposée qu'à la suite d'études consciencieuses faites par des hommes de la plus haute compétence en ces matières.

Cependant, au risque d'être taxé de présomption, nous ne craindrons pas de formuler franchement la pensée qui nous anime, et cela dans la conclusion ci-après.

Conclusion. — Si l'augmentation projetée, de deux batteries par corps d'armée, ne peut être procurée qu'aux dépens de la rapidité du ravitaillement en matériel, chevaux et hommes de l'armée presque entière, *elle affaiblira seulement celle-ci.*

Or, comme ce service de ravitaillement est aussi difficile qu'important, *la landwehr ne saurait y suffire.*

Les douze batteries actuelles, bien approvisionnées par des colonnes d'élite, sont une force beaucoup plus certaine que quatorze batteries sans munitions.

La suppression des colonnes de parc d'élite existantes serait dangereuse.

Elle doit être rejetée par ceux qui préfèrent la qualité au nombre.

En tout état de cause, *les hommes de la landwehr ne devraient être admis que dans les colonnes de munitions d'infanterie.*

Enfin, tant que l'on ne sera pas arrivé, d'une part, à augmenter le *rendement* des caissons d'artillerie, c'est-à-dire à diminuer le rapport du poids de la voiture au poids de la munition transportée, d'autre part, à augmenter leur *mobilité,* on pourra craindre que le ravitaillement de l'artillerie soit inférieur aux besoins. Or, ainsi que nous le répéterons en terminant, avec Hohenlohe : « *Le renouvellement des munitions en temps opportun est pour l'artillerie une question vitale.* » *Il ne l'est pas seulement pour l'artillerie, mais pour toute l'armée.* Nous voudrions que ces quelques pages puissent ins-

pirer le lecteur d'une partie de la conviction qui nous anime à cet égard, si — ce qui est peu probable — il ne la possédait déjà.

On a exprimé le regret, à l'assemblée de la Société cantonale des officiers, « que les conclusions de ce travail ne fussent pas plus précises et plus personnelles, au lieu de s'appuyer surtout sur un projet de loi *qui est loin d'être définitif* ».

Cette critique était évidemment justifiée.

Depuis le vote du 3 novembre, beaucoup semblent éprouver le besoin de se recueillir et de laisser dormir quelque temps la « question militaire ».

C'est grand dommage pour le projet de loi organique de l'armée de 1894-1895. Osera-t-on le représenter d'ici à longtemps ?

En attendant, notre organisation militaire continue à végéter dans « l'éternel provisoire », au grand détriment de la défense du pays.

Le Conseil national, pour témoigner sans doute de sa bonne volonté, a invité dernièrement le Conseil fédéral à mettre en harmonie avec la loi organique de 1874 certaines dérogations apportées à celle-ci par voie administrative.

En particulier, le Conseil national a attiré l'attention du Conseil fédéral sur les *colonnes de parc*, dont l'instruction et le recrutement ne sont plus conformes à la loi de 1874.

Puisque l'auteur de ces lignes a été engagé à présenter des conclusions personnelles, il s'exécute, au risque d'être taxé de présomption. Les voici :

L'artillerie souffre des demi-mesures auxquelles on la soumet; on n'a jamais voulu abroger franchement la loi de 1874, et, sous main, on y a fait de constantes modifications de détail.

De là un mécontentement général dans le peuple.

Aujourd'hui, il serait inutile de vouloir se livrer à ce qu'on appelle élégamment des « replâtrages » ; deux alternatives sont seules possibles en ce qui concerne les *colonnes de parc :*

Ou bien observer loyalement, strictement, les prescriptions de la loi de 1874, modifiée par les ordonnances déjà citées, et s'en tenir à quatre colonnes de parc par corps d'armée. — Dans ce cas-là, il ne s'agira que d'un retour à une meilleure instruction et à un recrutement normal.

Ou bien (si décidément l'on veut, à tout prix, supprimer

les colonnes de parc d'élite), *les remplacer* — sans hâte — *par quelque chose de mieux, de durable, qui puisse subsister sans modification lorsqu'une nouvelle loi organique sera adoptée par les Chambres*, — et elle le sera un jour ou l'autre, cela est évident.

A notre humble avis, *dans les circonstances actuelles,* le premier parti serait évidemment le plus sage, vu l importance du parc.

Nous n'avons pas eu d'autre but que de chercher à exposer cette *importance capitale* du service des colonnes de munitions.

Tandis que tout le monde, en Suisse, admet l'*urgence* de la création de nouvelles batteries de montagne, beaucoup estiment qu'on a tort de vouloir à tout prix augmenter le nombre des batteries de campagne. La question a été et est aujourd'hui très discutée.

Sans vouloir y prendre part, nous nous demandons encore une fois s'il ne vaudrait pas mieux se contenter de transformer seulement les batteries de landwehr ?

L'augmentation des batteries n'est-elle pas une faute si elle n'est acquise qu'au prix de sacrifices tels que la suppression de nos excellentes colonnes de parc actuelles ?

Beaucoup en sont, avec raison, persuadés ; *le progrès pour l'armée suisse, plus que pour toute autre, doit être dans la qualité, non dans le nombre.* On l'a déjà souvent dit, on ne le répétera jamais trop.

Nos conclusions principales sont donc les suivantes :

1. La suppression des colonnes d'élite serait une faute ; toutes les expériences faites en guerre, dans de meilleures armées que la nôtre, le prouvent. Le système de *recrutement* actuel de cette troupe doit donc être conservé.

2. En revanche, l'*organisation* des colonnes de munitions peut être considérablement améliorée, sans grands frais, de la manière suivante :

La loi de 1874 a créé 16 colonnes d'élite et 8 de landwehr (art. 28). Ces colonnes seraient conservées avec les modifications ci-après :

L'article 1er de l'ordonnance de décembre 1894 est modifié :

1° Le corps d'armée comprend le parc de corps composé d'un état-major et de 5 colonnes, dont 3 d'artillerie et 2 d'infanterie ;

2° Les colonnes de munitions d'artillerie sont formées de troupes d'élite seulement;

3° Les colonnes de munitions d'infanterie sont formées de troupes d'élite, et, *au besoin*, de landwehr[1];

4° Le grand parc de l'armée comprend 8 colonnes de munitions de landwehr, dont au moins 4 d'infanterie.

Actuellement, le parc de corps, destiné au ravitaillement de *12* batteries et 26 bataillons d'élite, comprend un total de 641 hommes (parmi lesquels, entre autres, *4* médecins et *16* trompettes, pour lesquels 20 chevaux de selle sont déjà nécessaires).

Admettons la création possible de 2 nouvelles batteries d'élite par corps, l'artillerie du corps d'armée comprendra *14* batteries, dont *6* à l'artillerie de corps. Les batteries de landwehr seraient supprimées.

D'autre part, considérant comme une nécessité reconnue la diminution du nombre des voitures du parc de corps, admettons qu'on supprime :

1° Toutes les pièces de rechange au nombre de 12;

2° L'une des forges de campagne, les trois autres continuant à faire partie du matériel des colonnes de munitions d'artillerie, jusqu'à ce qu'on ait adopté une forge-cuisine;

3° Les chariots à outils de pionniers;

4° Les chariots de pionniers.

Les chariots de parc, dont les outils les plus indispensables devraient être placés sur les forges, pourraient cependant (vu la suppression, d'autre part, des affûts de rechange des batteries et des bouches à feu de rechange des colonnes), être conservés.

Ces modifications, à elles seules, permettraient de disposer, dans chaque corps d'armée, de 104 chevaux de trait et 52 soldats du train des colonnes.

Puis, le nombre des médecins et trompettes, trop considérable aujourd'hui, pourrait aussi être réduit sans difficulté aucune.

Les colonnes doivent être aussi *mobiles* que possible, sus-

[1] Seuls des soldats du train et des canonniers d'élite peuvent être employés dans les colonnes d'artillerie : 1° pour combler les vides survenus dans le personnel des batteries; 2° pour conduire les caissons d'artillerie. Tandis que les soldats du train de landwehr pourront rendre des services comme conducteurs de voitures d'infanterie.

ceptibles de se diviser en un grand nombre de petits détachements, ayant chacun une tâche spéciale.

D'où nécessité de les *spécialiser* en colonnes de munitions d'*infanterie*, d'une part, d'*artillerie*, d'autre part.

(La cavalerie et le génie n'auraient pas de chars à munitions spéciaux; ils se ravitailleront auprès des colonnes de munitions d'infanterie, suivant leurs besoins.)

Puis, nécessité de créer des colonnes d'effectif restreint, mais très fortement encadrées; nécessité, pour les colonnes de munitions d'artillerie, de disposer d'un grand nombre de surnuméraires, officiers, sous-officiers et soldats.

Nécessité d'armer, tout au moins les cadres, du revolver, si les canonniers, ou plutôt les pourvoyeurs de munitions, n'ont plus de fusil.

L'organisation la plus simple, — exigeant à la fois peu de modifications à ce qui existe aujourd'hui, susceptible de se plier à une réorganisation éventuelle de l'armée sur la base du projet de 1895 et tenant compte de la plupart des desiderata exprimés ici, — paraît être la suivante :

TABLEAU I

PARC DE CORPS

Effectif d'une colonne de munitions d'infanterie.

	HOMMES		CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait	OBSERVATIONS
Commandant (Capitaine ou 1er lieutenant)	1	6	2	—	[1] 1 chef de section de munitions par brigade d'infanterie.
Premiers lieutenants et lieutenants (élite et landwehr)	[1]4		4	—	[2] lieutenants pourraient suffire. Mais ce nombre nous paraît insuffisant, pour les raisons exprimées ici à maintes reprises.
Vétérinaire (élite ou landw.)	1		1	—	
Sergent-major et maréchal des logis	2	10[2]	2	—	[3] De nombreux sous-officiers sont nécessaires pour la constitution de petits détachements, les remplacements de sous-officiers du train de ligne, etc.
Fourrier	1		—	—	
Sergents	2		—	—	
Brigadiers	5		5	—	
Appointés conducteurs	5	65	—	10	Un brigadier, app. cond., app. pourv., par section = 4 / Un à la réserve = 1 / 5 ou à disposition.
» aux munitions	5		—	—	
Trompette	1		1	—	
Maréchal ferrant	1		—	—	
Sellier	1		—	—	
Soldats conducteurs	32		—	52[3]	
» pourvoy. aux munit.	20		—	—	[3] Dont 4 chevaux de trait haut-le-pied.
	81		15	62	

Matériel d'une colonne de munitions d'infanterie.

	VOITURES	CHEVAUX de trait	OBSERVATIONS
Caissons d'infanterie . . .	26[1]	52	[1] 17,280 cartouches par caisson.
Chars à approvisionnements	2	4	
Fourgon (avec cuisine) . . .	1	2	
	29	58	

TABLEAU II

Effectif d'une colonne de munitions d'artillerie

	DIVISIONNAIRE			DE CORPS		
	HOMMES	CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait	HOMMES	CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait
Capitaine commandant .	1	2	—	1	2	—
1ers lieutenants et lieuten.	[1] 4 } 6	4	—	[1] 5 } 7	5	—
Vétérinaire (élite) . . .	1	1	—	1	1	—
Sergent-major	[2] 3	3	—	[2] 3	3	—
Maréchaux des logis . .						
Fourrier	1	—	—	1	—	—
Sergents canonniers . .	[3] 7	—	—	9	—	—
Brigadiers du train . .	[4] 5	5	—	6	6	—
Appointés du train . .	[5] 11	2 h.-p.	20	[5] 15	2 h.-p.	28
Appointés canonniers .	[5] 11	—	—	[5] 15	—	—
Trompette	1	1	—	1	1	—
Soldats du train . . .	40	—	62 [2] h.-p.	60	—	88 [4] h.-p.
» canonniers . .	40	—	—	60	—	—
Maréchaux ferrants . .	2	—	—	3	—	—
Selliers	2	—	—	3	—	—
TOTAL . . .	129	18	82	183	20	116

OBSERVATIONS

[1] Il serait naturel d'incorporer dans les colonnes d'artillerie les lieutenants ***surnuméraires*** de batteries attelées.

[2] 1 un attaché au capitaine, les deux autres à la réserve et au train de la colonne (éventuellement employés au service de liaison, chef de section, etc.).

[3] Un sergent par section, un à la réserve, un sergent de matériel, un surnuméraire.

[4] Un par section, un à la réserve.

[5] Un appointé pour deux caissons, trois à la réserve et aux chevaux haut-le-pied).

Matériel d'une colonne de munitions d'artillerie.

	DIVISIONNAIRE		DE CORPS	
	VOITURES	CHEVAUX de trait	VOITURES	CHEVAUX de trait
Caissons d'artillerie	16	64	24	96
Chariot de parc	1	4	1	4
Forge de campagne (avec cuisine).	1	4	1	4
Fourgon	1	4	1	4
Chars à approvisionnements . . .	2	4	2	4
Total	21	80	29	112

TABLEAU III

Etat-major du service des munitions.

	HOMMES	CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait
Commandant (lieutenant-colonel ou major)	1	2	—
Adjudant (capitaine ou lieutenant) . . .	1 (5)	2	—
Médecins » . . .	2	2	—
Officiers d'administration (capitaine) . .	1	1	—
Officiers d'ordonnance (suivant les besoins, 0 à 3[1]).			
Bicyclistes	2	—	—
Soldats du train	2[2]	—	2
Infirmiers et brancardiers	12	—	—
Total	21 (à 24)	7 (à 10)	

[1] Nécessaires pour le service des rapports, détachements, etc. Seraient pris parmi les officiers surnuméraires des batteries.

[2] Dont l'un au fourgon d'état-major.

Comparaison avec les organisations de la loi de 1874 et du projet de 1895.

Qu'il nous soit permis, pour terminer, d'expliquer les tableaux qui précèdent :

I. Le projet de 1895, comme la loi de 1874, laissait à la même unité tactique le soin de ravitailler à la fois l'artillerie et les troupes portant fusil.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, la *spécialisation* des tâches et services étant très nécessaire aux milices, il faut séparer les colonnes d'artillerie des colonnes d'infanterie.

Le service du ravitaillement de 14 batteries serait fait par 3 colonnes de munitions d'artillerie.

Celui des deux divisions d'infanterie par 2 colonnes de munitions d'infanterie.

II. Cette répartition en 5 colonnes est encore préférable à un second point de vue déjà mentionné, celui de la *mobilité*.

Notre organisation, — 5 colonnes à 4 sections chacune, — permet seule de créer, au besoin, un grand nombre de petits détachements, chacun avec leur tâche distincte.

III. Pour remplir ce même but, une autre amélioration est encore nécessaire : *augmentation des cadres*.

Si elles ne sont fortement encadrées, les colonnes de munitions n'accompliront pas leur service difficile.

Aussi, dans les tableaux ci-dessus, le nombre des *officiers* surtout est-il beaucoup plus considérable que d'après les tableaux de 1874 et 1895.

On le verra par la récapitulation ci-après :

Récapitulation

PARC DE CORPS

Organisation actuelle (1874-1894).

	Officiers	S.-off.	Soldats et app.	Total	Chevaux de selle	Chevaux de trait	Voitures	Munitions
Etat-major	2	1	—	3	4	—	—	5760 de canon
4 colonnes	28	52	560	640	84	476	146	624 000 de fusil
Total . .	30	53	560	643	88	476	146	

Organisation du projet de 1895.

	Officiers	S.-off.	Soldats et app.	Total	Chevaux de selle	Chevaux de trait	Voitures	Munitions
Etat-major	4	1	5	10	5	2	1	6 480 de canon
3 compagnies.	18	54	483	555	51	432	147	936 000 de fusil
Total . .	22	55	488	565	56	434	148	

Organisation proposée.

	Officiers	S.-off.	Soldats et app.	Total	Chevaux de selle	Chevaux de trait	Voitures	Munition
Etat-major .	5	2	14	21	7	2	1	
2 col. munit. d'infant. .	12	20	130	162	30	124	58	fusil 898560
3 col. munit. d'artillerie .	19	51	371	441	56	280	71	canon 7920
	36[1]	73[1]	515	624	93	406	130	

[1] L'n officier et un sous-officier, au moins, par colonne pour le service de liaison avec les troupes à ravitailler, la transmission des ordres, les rapports, tâches spéciales, etc.

Pour démontrer que la proportion des *officiers* est beaucoup plus considérable d'après nos propositions, il faut naturellement faire abstraction préalable des non-combattants, médecins et vétérinaires.

Cela fait, le parc de corps compte :

D'après l'organisation de 1874 : 30 — 8 = 22 officiers pour 613 sous-officiers et soldats = 1 pour 28 hommes.

D'après l'organisation du projet de 1895 : 22 — 4 = 18 officiers pour 543 sous-officiers et soldats = 1 pour 30 hommes.

D'après nos propositions : 36 — 7 = 29 officiers pour 588 sous-officiers et soldats = 1 pour 20 hommes.

Il en serait de même de la proportion des *sous-officiers*. Le parc de corps, en effet, compte :

D'après l'organisation de 1874 : 53 sous-officiers pour 560 soldats = 1 pour 11 soldats.

D'après le projet de 1895 : 55 sous-officiers pour 488 soldats = 1 pour 9 soldats.

D'après nos propositions : 73 sous-officiers pour 515 soldats = 1 pour 7 soldats.

Malgré cela, l'effectif total (624) serait encore inférieur à celui prévu par l'organisation actuelle (643).

Et avec ce même effectif, les colonnes de munitions du corps seraient pourvues, par leurs 52 caissons d'infanterie, modèle 1895 (à 17 280 cartouches par caisson), de 51,3 cartouches par homme. (Le corps d'armée actuel ayant 17 472 fusils, total : 898 560 cartouches.) — Tandis qu'avec le même nombre de voitures anciennes, dites « demi-caissons d'infanterie », à 12 000 cartouches, les 4 colonnes du corps, jusqu'à

l'an passé, n'avaient que 624 000 cartouches, soit 36 cartouches par fusil.

A supposer même que le nombre de fusils du corps d'armée soit porté à 20 800 (projet 1895, v. Message du Conseil fédéral, dans la *Revue militaire* du 15 février 1894, p. 89), nos deux colonnes, avec leurs 898 560 cartouches, pourraient en distribuer 43,2 par fusil, ce qui est amplement suffisant.

Cette considération nous amène à conclure, en passant, au maintien du matériel d'infanterie existant, soit des 52 caissons modèle 1895 par parc de corps, et, par conséquent, à l'inutilité de l'augmentation proposée sur ce point par le projet de 1895.

Malgré l'effectif restreint proposé ici, les 3 colonnes de munitions d'artillerie du corps seraient pourvues, par leurs 66 caissons d'artillerie (à 120 coups par caisson, total : 7920 coups), de 110 coups par pièce (7920 : 72).

Si même le nombre des batteries du corps était porté de 12 à 14, les 3 colonnes de munitions pourraient ravitailler les 84 pièces de ces batteries, à raison de *94,3 coups par pièce* (7920 : 84).

Tandis que d'après la *loi de 1874* le parc de corps n'a que 5760 coups (48 caissons à 120), soit *80 coups par pièce.*

D'après le *projet de loi de 1895*, il n'a que 6480 coups (54 caissons à 120 coups), soit *77 coups par pièce.*

Cette simple comparaison paraît concluante : *Tout en nécessitant 16 voitures et 70 chevaux de trait de moins que l'organisation de 1874, 18 voitures et 28 chevaux de trait de moins que l'organisation du projet de loi de 1895*, les propositions qui viennent d'être émises *permettraient un ravitaillement* sans exagération *beaucoup plus considérable* et cela pour toutes les troupes.

Enfin, l'organisation proposée nous semble avoir encore un avantage : *bien qu'adaptée à l'organisation actuelle, elle se plierait, sans modification aucune, à une nouvelle formation de l'armée.*

En particulier, la création de brigades de réserve ne nécessiterait pas la transformation des colonnes de munitions d'infanterie ; à supposer même qu'on voulût augmenter le nombre de cartouches par fusil, il suffirait de créer une seule colonne de munitions d'infanterie. Cette création serait aisée : n'a-t-on pas sous la main les 8 colonnes de parc de landwehr ?

En leur prenant leurs éléments les plus jeunes, on pourra former en tous cas 4 colonnes de munitions d'infanterie de la même force que celles d'élite.

Telles sont les conclusions que nous avons été invité à formuler.

Ainsi qu'on le voit, nous avons laissé de côté la question du ravitaillement des troupes de montagne et spécialement des batteries de montagne. Cette question se posera cependant dès la création de nouvelles batteries.

Aussi le projet d'organisation de 1894-1895 prévoyait-il, dans ce but, la création de « convois de montagne » ne comptant pas moins de 175 hommes, 138 mulets et chevaux.

La formation de sections de munitions pour les troupes de montagne dépendra évidemment de la répartition des troupes de montagne.

Spécialement l'artillerie de montagne fera-t-elle régulièrement partie de l'artillerie de corps, ou sera-t-elle seulement temporairement adjointe, en groupe de force variable, à tel corps à l'exclusion de tel autre?

Admettons cependant que les Ier et IVme corps soient chacun pourvu d'un groupe d'artillerie de montagne (12 pièces).

Ces batteries ne pouvant porter avec elles que 100 coups par pièce, à dos de mulet, — tandis que les batteries de campagne traîneraient avec elles au moins 120 coups par pièce, — il est d'autant plus important de constituer fortement leur 1er échelon de munitions.

L'artillerie de montagne française, dans le but évident de ne pas allonger la colonne de batterie, ne transporte à dos de mulet que 54 coups par pièce; le reste des munitions de la batterie (86 coups par pièce), est placé dans les chariots de parc, lourdes voitures qui ne se déplacent que sur de bonnes routes. Total : 140 coups par pièce, soit presque autant que les batteries de campagne montées.

En France, si des batteries de montagne doivent accompagner des troupes de campagne, on assure leur ravitaillement au moyen de sections de munitions *spéciales*.

Si, dans notre pays, l'on créait des colonnes de munitions analogues, elles pourraient être constituées, par exemple, de la manière suivante :

Chaque groupe d'artillerie de 12 pièces serait ravitaillé par une *section* de munitions. — On éviterait ainsi les nombreux

désavantages des longues colonnes en montagne (désavantage, par exemple, des « convois de montagne » du projet de 1895).

Celle-ci aurait 50 coups par pièce.

Les munitions devraient être transportées au moyen d'un matériel léger, adapté aux besoins.

A cet effet, étant donné que les caisses de munitions d'artillerie de montagne pèsent 60 kg., il serait possible de construire de petites voitures analogues aux caissons de l'artillerie de position et portant 5 caisses.

Elles se composeraient d'un simple cadre démontable, sur quatre roues basses, à voie d'un mètre. Sur le cadre seraient fixées les 5 caisses de munitions. (Poids total des 5 caisses : 300 kg.). Au-dessus des caisses, une planchette servirait, au besoin, de siège pour deux canonniers, dont un conducteur.

La voiture, dont le poids total ne saurait dépasser 400 kg., serait traînée par un mulet; celui-ci, outre son harnais, porterait un bât. Lorsqu'il ne serait pas possible de *trainer* les munitions jusqu'aux batteries, les mulets seraient dételés et *porteraient*, bâtés, les munitions, ou tout au moins une partie de celles-ci.

Une section composée d'un officier et d'un sous-officier montés, de 3 sergents, 25 appointés et soldats, avec 12 petites voitures (60 caisses), 20 mulets et 2 chevaux de selle, assurerait ainsi le ravitaillement, *dans tous les terrains,* d'un groupe de 12 pièces.

Tandis qu'aujourd'hui ce ravitaillement serait fort problématique, en l'absence de toute organisation semblable.

De même l'infanterie en montagne pourrait être ravitaillée par des sections de munitions *ad hoc*.

Etant donné qu'un mulet de bât peut aisément porter, en deux caisses, 65 paquets de 60 cartouches à balle (7,5 mm.), soit 3900 cartouches, d'un poids total de 120 kg., il suffirait de constituer une section de munitions avec 8 petites voitures démontables et 25 mulets au plus, pour assurer le ravitaillement d'un régiment d'infanterie de 2100 fusils, à raison de plus de 37 cartouches par fusil.

C'est là une simple proposition, sans doute sujette à la critique, mais basée sur les expériences faites en montagne. Ces expériences prouvent que de légers détachements rendent beaucoup plus de services que les lourds « convois de montagne » proposés par le projet de 1894-1895.

J. VALLOTTON.

Annexe.

Sections de munitions françaises.

En France, chaque corps d'armée comprend 2 sections de munitions d'infanterie et 6 sections de munitions d'artillerie [1]. *(Aide-mémoire de l'officier d'état major*, p. 22) :

Ire division : Section d'infanterie no 1.
Sections d'artillerie nos 1, 3 et 4.

IIme division : Section d'infanterie no 2.
Sections d'artillerie nos 5 et 6.

Artillerie de corps : Sections d'artillerie 7 et 8.

1o Section de munitions d'infanterie :

Voitures d'une section : 32 caissons de munitions d'infanterie, 1 forge, 1 chariot de batterie, 1 chariot à fourragère ;

Total : 35 voitures à 4 chevaux, sauf le chariot à fourragère, à 6 chevaux.

Voitures à vivres : 3 fourgons à 2 chevaux, dont 1 portant biscuit, vivres de campagne et conserves ; 2 portant de l'avoine.

2o Sections de munitions d'artillerie :

Voitures d'artillerie d'une section : 1 affût de rechange de 60 millimètres (1 de 80 mm. dans la section de munitions no 7), 14 caissons de 90 mm., 3 de 80 mm., 1 forge, 1 chariot de batterie, 1 chariot à fourragère, 1 pièce de rechange de 90 mm. (de 80 mm. dans la section de munitions no 8). Total : 22 voitures.[2]

[1] A la mobilisation, — il est presque superflu de rappeler ce mode de faire usité en France comme en Allemagne, etc., — chacun des régiments d'artillerie de l'active *forme le noyau* des sections de munitions *créées à ce moment*, en détachant à ce service un certain nombre d'*officiers* en particulier. — C'est dire que dans ce pays, où cependant les cadres *sous-officiers* de la réserve sont composés d'anciens sous-officiers de l'active, on a jugé indispensable de confier le commandement des sections à des officiers tout à fait au courant du service. Langlois exprime même l'opinion que l'on ne devrait pas confier ce poste à des capitaines en second.

[2] Ni la batterie française, ni le groupe de batteries n'ont aucun affût ni pièce de rechange.

Ainsi, dans l'artillerie française (quoique destinée à opérer en pays ennemi et non sur le territoire national seul, comme la nôtre), les 20 batteries du corps d'armée n'ont que six affûts de rechange et six pièces de rechange (aussi sur affût), soit cinq affûts et cinq pièces pour les dix-huit batteries montées.

Soit pas même une pièce sur affût et un affût par groupe de trois batteries. Tandis que nous faisons actuellement suivre les colonnes de parc d'un affût et une pièce de rechange... par batterie.

Toutes les voitures sont à 6 chevaux, sauf l'affût de rechange.

Voitures à vivres et de cantinière : Pour chaque section, 3 fourgons à 2 chevaux : une voiture de cantinière aux sections 4, 6 et 8.

Cadres d'une section d'infanterie et d'artillerie : 1 capitaine en second, 2 lieutenants ou sous-lieutenants de réserve, 1 adjudant, 1 maréchal des logis chef, 8 maréchaux de logis dont un sous-chef artificier et un fourrier), 7 brigadiers (dont 1 maître maréchal-ferrant), 2 aides maréchaux-ferrants, 2 ouvriers en fer, 2 ouvriers en bois, 6 artificiers, 2 bourreliers, 2 trompettes.

Un tir à 2000 mètres sur la neige.

Rapport présenté à M. le colonel Veillon, instructeur-chef du tir de l'infanterie (avec graphique).

Dans le but de connaître les effets du tir de l'infanterie, aux grandes distances, dans certains cas donnés, la sous-section des officiers de Ste-Croix a fait, le 17 février 1896, un tir sur la neige depuis le hameau des Replands, 1144 m., aux Esserpes, 1070 m., à la base du Mont-de-Baulmes, soit à la distance de 2000 mètres, — *mesurée au compas sur la carte.*

Le visuel était représenté par une toile noire de 2m50 sur 3 m., étendue sur la neige à la base d'un rectangle de 50 mètres de largeur sur 60 m. de profondeur, et d'une inclinaison de 10°, marquée aux angles par quatre fanions.

Quatorze hommes (8 officiers et 6 sous-officiers) représentant une moyenne de tireurs, ont tiré en 16 minutes 500 cartouches au feu individuel, en visant soigneusement chaque coup. Commencé à 2 h. 15 du soir, le tir était terminé à 2 h. 31.

Il faisait très beau temps, le soleil brillait, l'air était sec et parfaitement calme, avec un hale léger. Température + 7° C.

Le relevé des touchés, qui a pris deux heures, a été fait de bas en haut avec le soin le plus scrupuleux, en divisant le

Revue militaire suisse
Avril 1896

ix, le 17 février 1896

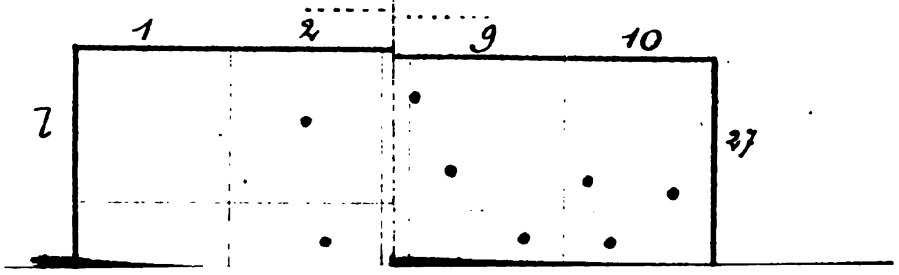

front de 50 m. en dix secteurs de 5 m. dans la largeur et 12 m. dans la profondeur (voir la planche). On s'est servi de cordeaux divisés de cinq en cinq mètres par des bourrelets de drap noir. Chaque touché a été relevé à sa place exacte et le graphique ci-joint représente aussi fidèlement que possible le fac-simile du rectangle après le tir.

La neige était dure, unie, libre de toute empreinte et la moindre éraflure était visible.

Résultats.

Coup tirés 500
Touchés en cible . 338

soit le 67 %.

Touchés dans un secteur de 10 m. au-dessus du rectangle 22
» » » » 10 m. au-dessous » 26

Le reste des coups a porté sur un espace d'une centaine de mètres en avant et en arrière du but.

Quelques coups isolés sur les flancs.

Au nom de la sous-section des officiers de Ste-Croix:

Le rapporteur :
Ls Jaccard-Lenoir, cap. d'infanterie.

Guerre de l'Erytrée.

Notre dernière livraison laissait les événements du mélodrame abyssin au moment où la toile tombait sur la chute du ministère Crispi et sur l'adhésion générale au programme tout nouveau de son successeur M. di Rudini.

Depuis lors, les choses n'ont pas sensiblement changé de tournure. Les négociations pour la paix en sont au même point qu'il y a 3 semaines. Les opérations de guerre se réduisent à la réorganisation des armées belligérantes, aussi bien du côté des vainqueurs d'Adua, qui y ont perdu 6 à 7 mille hommes, que du côté des Italiens, dont les pertes sont doulbes, y compris toute leur artillerie et les trois quarts de leurs parcs.

Pour l'heure, le gros des troupes du Négus s'est retiré vers Makallé, avec deux mille prisonniers, ne laissant que les ras

du Tigré et Makonnen aux environs d'Adua et d'Adigrat. Cette dernière place est bloquée ; mais le major Prestinari, qui la commande, est vaillant ; il aurait des vivres et de l'eau pour plusieurs semaines encore.

Quant aux masses italiennes, elles tiennent le quadrilatère Massoua—Keren—Asmara—Ghinda, dont la base principale est le plateau d'Asmara. Elles sont maintenant commandées par le général Baldissera, arrivé juste à point, le 7 mars, pour reconstituer une armée. Il s'y est voué avec autant d'habileté que de zèle, ralliant les débris d'Adua en *un* régiment, le 6e, et les fusionnant avec les renforts de Naples, qui le suivaient de près, dont six bataillons et quelques batteries ayant quitté les eaux de la Péninsule pendant la bataille même, chaleureusement salués par le roi Humbert.

Actuellement l'armée de Baldissera est répartie en cinq brigades, comme suit :

1re brigade, général Bisesti.

Régiment no 8, colonel Pittaluga, bataillons d'infanterie 19, 24 et 25.

Régiment no 9, colonel Jaques Paderi, bataillons 22, 23, 27.

2e brigade, général Barbieri.

Régiment bersagliers no 1, colonel Chinaldi, bataillons bersagliers 2, 4, 5.

Régiment no 10, colonel Stevani, bataillons d'infanterie 26, 28, 29.

3e brigade, général Gazzurelli.

Régiment alpin, colonel Troya, bataillons alpins 1, 2, 3, 4.

Régiment bersagliers no 2, colonel Paganini, bataillons bersagliers 3, 6, 7.

4e brigade, général Valles.

Régiment no 4, X., trois bataillons.

Régiment no 5, X., id. id.

Régiment no 6, colonel Brusati, bataillons 14, 15, 16 (retour d'Adua).

5e brigade, général Massa.

Régiment no 3, X., bataillons d'infanterie 17, 21, 30.

Régiment no 7, colonel de Boccard, bataillons d'infanterie 12, 18, 20.

Bandes en réorganisation, sous le capitaine Sapelli.

Les forces susindiquées, complétées par des arrivages quotidiens de cadres et d'accessoires de tous genres sont disloquées sur le plateau d'Asmara, où règne presque toujours une bonne brise, qui fait descendre le thermomètre au-dessous de 0 degré pendant la nuit, tandis que, dans la journée, à l'ombre, il est à 34. Les principales localités de garnison sont

Asmara même, avec le fort « Baldissera », Ghinda, Saati et les collines s'étageant jusqu'à Archico.

En outre, le 10e régiment est détaché vers Kassala; son chef, le brave colonel Stevani, vient d'y obtenir un brillant succès contre les Derviches, que les journaux de Rome d'après un télégramme du dit colonel au général Baldissera, du 2 avril, rapportent comme nous le disons plus loin.

Du général Baratieri, si populaire il y a six mois, on n'entend plus parler. Il est à Massaoua, très accablé, se préparant à paraître devant le conseil de guerre qui doit prononcer sur sa conduite et essayant d'élaborer ses pièces justificatives, dont un rapport sur la terrible journée qui l'a précipité du Capitole sous la roche Tarpéienne.

En attendant ce rapport officiel, qui, avec les annexes des chefs de corps survivants, pourra seul rétablir la vérité, si fortement endommagée par les racontars particuliers, les journaux militaires italiens, la *Rivista* et l'*Esercito* entr'autres, plus réservés que les feuilles politiques, donnent des renseignements qui amènent peu à peu la lumière sur les principales scènes de la tragédie d'Adua. Nos lecteurs en jugeront par les extraits ci-après, que nous empruntons aux deux publications susmentionnées :

On affirme que le 23 février, le général Baratieri avait décidé de se replier sur Adi-Caié et que, le même soir, il publia un ordre du jour pour faire partir les colonnes d'approvisionnement pendant la nuit ; que le lendemain matin 24, le corps entier se mettrait en marche.

Mais quand tout était prêt, le mouvement fut arrêté. On venait d'apprendre que l'ennemi portait 10 à 15 mille hommes vers le Mareb, sur Gundet, et avant de bouger, il fallait savoir ce qu'il y avait de vrai dans cette tentative sur les derrières de l'armée. En conséquence, on envoya promptement dans cette direction le major Ameglio avec son bataillon et une bande de 500 indigènes, plus une section d'artillerie, et l'on décida en même temps de faire une grande reconnaissance des positions ennemies, devant servir aussi de démonstration d'attaque, aux fins de masquer la retraite sur Adi-Caié et de contrecarrer le détachement sur Gundet.

La reconnaissance eut lieu, en effet, le 24, dès midi, par 14 bataillons et six batteries. A 4 heures, elle arriva en vue

des avant-postes ennemis, qui se replièrent. Les bataillons rentrèrent le soir après avoir laissé des feux de bivouacs pour faire croire à la continuation de leur présence.

Le lendemain 25 février, on apprit que la troupe ennemie détachée vers le Mareb était rentrée au camp d'Adua, et on l'attribua à la démonstration de la veille.

Pour le 26, les espions annonçaient une attaque des Abyssins; les troupes passèrent toute la journée à l'attendre, en position; il en fut de même le 27.

Dans les entrefaites, la disette des vivres se faisait toujours plus sentir; le lieutenant-colonel Ripamonti, chef de l'intendance, déclarait ne pouvoir plus en assurer le service. C'est ce qui décida Baratieri, le 29, à agir, à attaquer pour pouvoir ensuite, le cas échéant, battre en retraite, résolution appuyée par tous ses généraux. Les préparatifs furent aussitôt entrepris; le soir à 9 heures, profitant du clair de lune, les troupes se mirent en route sur trois colonnes par trois routes différentes.

A droite, marcha la brigade Dabormida, 6 bataillons blancs, 3 batteries de montagne, un bataillon de milices mobile indigène.

Au centre, brigade Arimondi, 5 bataillons blancs, un détachement d'indigènes, 2 batteries.

A gauche, brigade Albertone, 4 bataillons indigènes, 3 ½ batteries de montagne.

En réserve, derrière le centre, brigade Ellena, 6 bataillons blancs, un bataillon indigène, 2 batteries de rapide.

L'objectif immédiat était l'occupation: à droite, du col Rebbi-Arienne; à gauche, du col Chidane-Maret. Ces cols, par lesquels passent les deux routes presque parallèles sur Adua, sont séparés par le mont Rajo, à pentes escarpées. Tout débuta bien. A 6 heures du matin, les cols étaient occupés sans combat et le général Baratieri, avancé à Rebbi-Arienne, en recevait l'avis. Vers 7 heures, il entendit le bruit d'une fusillade de plus en plus vive du côté de Chidane-Maret et plus loin vers Adua, ensuite de quoi il fit obliquer la brigade Dabormida dans cette direction, pour prendre position vers Maria-Sciavità, d'où elle pourrait, espérait-on, coopérer avec Albertone. En même temps, la brigade Arimondi fut appelée au col Rebbi-Arienne pour y remplacer Dabormida.

Peu après 7 ½ heures, le canon tonnait vers Abba-Carima,

à une distance d'environ 5 kilomètres du grand état-major. La colonne de gauche était engagée à fond, mais prématurément. Un billet d'Albertone mettait le commandant en chef au courant de la situation ; il portait entr'autres que son avant-garde, bataillon Turitto, lancée vers Adua, était à rude partie et qu'il employait toutes ses forces pour la dégager. Alors Baratieri ordonna à la brigade Arimondi de se porter à gauche, de couronner les hauteurs en face de Chidane-Maret, d'abord avec les bersagliers, puis avec tout le reste, et avec les deux batteries rapide de la réserve, pour soutenir Albertone.

Mais déjà celui-ci était pressé vivement et de tous côtés. Le feu terrible de son artillerie ne put compenser le grand nombre des ennemis. Après des prodiges de vaillance et de ténacité de ses Ascaris, il dut penser à se replier, et avant de le faire, il écrivit un nouveau billet au quartier-général pour avoir des renforts. Ceux-ci tardèrent ; la réserve générale derrière le centre, appelée à se porter à droite et à gauche, ne pouvait accourir aussi vite qu'il l'eût fallu. Arimondi avait grand'peine à atteindre les escarpements en face de Chidane. Le général Dabormida, qui était plus en avant qu'Arimondi, fut chargé d'obliquer encore à gauche, à l'appui d'Albertone.

Cet ordre arriva-t-il à destination ? On ne sait. En tout cas, il était tardif. Dabormida appuya réellement à gauche, et bientôt il s'y trouva engagé pour son propre compte, contre des forces très supérieures.

Pendant ce temps, la brigade Albertone avait fait les derniers efforts, tout en se repliant, au milieu des tués et des blessés, dont le général lui-même[1], sur la brigade Arimondi, puis plus en arrière. Celle-ci reçut de front la masse des assaillants, tandis que d'autres pressaient ses deux flancs, en descendant des hauteurs voisines. Elle résista de son mieux, en faisant avancer le bataillon indigène du lieutenant-colonel Galliano et le bataillon alpin, qui étaient en réserve. Ce fut en vain.

En résumé, l'ennemi, une fois la gauche italienne rompue, tomba sur le centre, assaillit les deux brigades Arimondi et Ellena, peu prêtes à cet assaut subit ; entassées dans un étroit défilé entre rocs et montagne, elles ne purent ni se déployer

[1] Blessé et capturé, il vient d'écrire que les prisonniers de Ménélik sont bien traités.

convenablement, ni fournir une solide résistance. Les deux bataillons de bersagliers, le bataillon alpin, quelques bataillons des régiments Brusati, Nava, Romero, essayèrent de tenir le terrain au mieux, par lignes d'échelons successifs; mais le grand nombre d'ennemis arrivant de tous les côtés rendit inutiles ces efforts de vaillance. De l'artillerie, une seule batterie, celle à tir rapide de la réserve, marchant avec Arimondi, put ouvrir le feu, sans grand fruit, hélas! Dans ces circonstances, la mêlée corps à corps fut sanglante, et la retraite privée du calme désirable, d'autant plus qu'en y voulant mettre de l'ordre, le général Arimondi tomba mortellement frappé. Une partie des troupes, avec les colonels Brusati et Stevani, se replia vers Mai-Haine, d'autres, avec les généraux Baratieri et Ellena et le chef d'état-major colonel Valenzano, marchèrent plus à l'est sur Adi-Caié.

Pendant cette déroute du centre et de la gauche des Italiens, le général Dabormida tenait encore la droite des premières positions acquises. Vers 7 heures du matin, pour soutenir Albertone, il avait envoyé sur une hauteur à gauche le bataillon de milices mobile, qui combattit pendant plus de demi-heure contre des forces très supérieures et dut enfin se retirer; deux bataillons qui lui furent envoyés en renfort ne purent donner des feux efficaces, de crainte de tirer sur amis et ennemis étroitement mêlés. — Puis Dabormida se vit lui-même menacé sur sa droite. Il se porta contre cet adversaire, en lignes déployées et le repoussa jusqu'aux proches abords des camps de Makonnen et de Mangascia-Atichin. Durant quelques instants, on put croire à la victoire. Courte illusion! L'ennemi grossissant de plus en plus, il fallut commencer la retraite, d'abord vers le centre, puis au mieux, par échelons obligés bientôt de faire front de toutes parts. Les premières lignes, n'ayant plus de cartouches, luttaient à la baïonnette. L'artillerie n'était pas plus riche en munitions, séparée de ses caissons. Dans le reploiement, Dabormida resta sur le terrain, criblé de balles; le colonel Airaghi, commandant un des deux régiments, eut le même sort; le colonel Ragni prit le commandement; il conduisit la retraite jusqu'à Sauriat; là, il repoussa encore une autre attaque de front et de flanc, qui lui coûta toute son artillerie. Les pertes de la brigade, pendant cette chaude et longue journée, furent grandes; toutefois vers le soir, les divers détachements restants étaient encore unis.

organisés, chaque soldat ayant son fusil. Dans l'obscurité, une partie d'entr'eux s'égara ; l'autre partie, sous le colonel Ragni, arriva le surlendemain soir à Adi-Caié dans des conditions relativement bonnes.

« Telle fut, dans son ensemble, ajoute la *Rivista*, la bataille d'Adua, bataille perdue, un désastre, mais non une dispersion, un massacre sans résistance, comme les premiers télégrammes le faisaient supposer. Nos troupes, blanches et noires, ont combattu héroïquement. La brigade Albertone, composée presque entièrement de noirs, et la brigade Dabormida, presque entièrement de blancs, ne pouvaient faire plus qu'elles n'ont fait. On en dirait autant des brigades Arimondi et Ellena, si elles n'avaient pas été surprises et écrasées dans un bas-fond avant de pouvoir se déployer.

» Ce n'est pas la valeur qui a manqué aux troupes, c'est la direction. Assaillir un ennemi sextuple en nombre, valeureux, bien armé et en excellentes positions, c'est plus que de l'entrain, c'est de la témérité ; l'assaillir avec des troupes qui, depuis plusieurs jours, manquaient de vivres et ne pouvaient arriver sur le champ de bataille que par une longue marche de nuit en pays de montagne, sur terrain difficile et inconnu, nous prétendons que c'est là plus que de la témérité, c'est de la folie.

» On a dit que le plan était bien conçu et qu'il pouvait réussir sans l'avance exagérée de la colonne de gauche et le retard de celle du centre. Réussir ! peut-être à enfoncer le centre ennemi ; mais ensuite ? En tout cas, Dieu nous préserve de plans de bataille qu'une demi-heure d'anticipation ou de retard d'une brigade peut faire tourner en désastre ! »

Notons encore qu'outre les causes susindiquées de l'échec du 1er mars, on en signale beaucoup d'autres, dont quelques-unes plus générales : Notamment la fâcheuse composition des bataillons blancs, formés d'hommes et de cadres ne se connaissant pas, cueillis précipitamment dans les douze corps d'armée de l'Italie ; même remarque à l'égard des batteries de diverses bouches à feu ; changement du fusil de 6.5 mm., connu et bien apprécié des fantassins actuels, contre l'ancien Vetterli, qui ne commande plus la confiance, et dont il fallut r'apprendre hâtivement le maniement ; même remarque, et plus forte encore à l'égard du matériel d'artillerie, de ses

munitions, de ses attelages, dont les hommes et maints officiers et sous-officiers se trouvaient attachés à une catégorie d'artillerie autre que celle qu'ils desservaient en Italie. Enfin et surtout défaut de bêtes de somme, de parcs d'approvisionnements, d'organisation suffisante de lignes d'étapes, avec bases successives.

Cela donné, on peut encore féliciter les Italiens de s'être tirés aussi bien de ce mauvais pas, où ils auraient pu trouver un Sedan ou un Waterloo, s'ils avaient eu affaire à un généralissime ennemi plus ardent ou moins débonnaire. Contre l'ancien négus Jean, le général Baratieri aurait eu des chances différentes. Que Ménélik, au lieu de poursuivre son succès jusqu'à Asmara, se soit replié vers le Choa, se bornant au siège d'Adigrat, cela paraît singulier; quelque mystère, qui s'expliquera peut-être par la suite, recouvre sans doute cette curieuse opération.

En attendant, une utile diversion et quelques compensations se produisent au profit des Italiens dans les régions du Nil et de Kassala.

Pour les affaires du Nil, nous renvoyons à notre rubrique *Egypte* ci-dessous.

Quant à celles de Kassala, qui s'y lient de près, moralement au moins, jusqu'à ce que la distance d'un millier de kilomètres, qui sépare les avant-gardes anglo-égyptiennes du sirdar Kirtcher de celles du général Baldissera ait été franchie, nous avons à enregistrer de chaudes actions qui s'y sont livrées fin mars et commencement d'avril courant.

La place, avec le solide fort dit Baratieri, est tenue par le 2e bataillon indigène, l'escadron de cavalerie Keren, deux sections d'artillerie, une du génie, une de troupes d'administration. sous le major Hidalgo. Dès le 12 mars, elle a été menacée par des derviches, cavaliers surtout et des fantassins armés de fusils, venant du camp de Gulusit. Le général Baldissera, qui avait l'autorisation d'évacuer Kassala, commença par y envoyer une caravane de 400 chameaux chargés de vivres et bien escortés, avec ordre au major Hidalgo de se débarrasser, au retour de la caravane, de toutes les bouches inutiles. La caravane réussit à atteindre Kassala le 17 mars. Mais dès le lendemain les derviches attaquaient les abords de la place et s'emparaient des défilés de Sabderat, à environ 25

kilomètres à l'est de Kassala, pour barrer le chemin de la caravane.

Alors Baldissera y détacha en renfort le colonel Stevani, comme nous l'avons dit plus haut, avec ses deux bataillons indigènes et une demi-batterie. Le 24 mars, Stevani atteignait Briscia, à 120 kilom. de Kassala, le lendemain El-Abdal, à 70 kilom. Depuis lors, eurent lieu chaque jour des escarmouches plus ou moins vives, et le 2 avril, l'affaire importante, que les journaux de Rome ont rapportée comme suit :

« La caravane qui avait dernièrement introduit des vivres dans Kassala devait retourner à Agordat, en emmenant avec elle les bouches inutiles et autres impedimenta. Afin de faciliter la sortie du convoi, le colonel Stevani ordonna au 6e bataillon resté à Sabderat d'occuper le versant méridional du mont Mocram, qui domine Kassala.

» A quatre heures, le bataillon fut vivement attaqué par plus de 5000 Derviches, tant fantassins que cavaliers, commandés par divers émirs.

» Cette attaque, dit le colonel Stevani, m'ayant été signalée, je partis avec toutes les forces à ma disposition, y compris une batterie de montagne avec quatre pièces et un peloton de cavalerie.

» Je surpris l'ennemi qui, après un feu court et vif, fut repoussé. L'ennemi, renforcé par plusieurs détachements de troupes de Derviches, venant de Tucruf, revint à l'assaut, mais il fut repoussé.

» Le combat, commencé à cinq heures, se termina à neuf heures. Nos pertes constatées jusqu'à présent consistent en une centaine d'hommes, tant morts que blessés. Parmi les blessés se trouvent le capitaine Brunelli et le major Amadosi.

» L'ennemi a subi de fortes pertes dans la retraite précipitée qu'il a opérée vers Tucruf ; mais, pour le moment, on ne peut en calculer l'importance exacte. La conduite de nos officiers et de nos troupes a été excellente, malgré une marche de dix heures avec une chaleur excessive et en dépit du manque d'eau.

» Aujourd'hui, à midi, je fais partir la caravane. »

Massaouah, 4 avril.

Dans l'attaque des Derviches à Tucruf près Kassala, faite le 2 avril par le colonel Stevani, quatre lieutenants italiens ont été tués, un capitaine et

cinq lieutenants blessés. Les troupes auxiliaires indigènes ont eu en outre 300 morts et blessés.

Parmi les morts se trouve le lieutenant Bartini qui avait pris part au siège de Makallé et à la bataille d'Adoua. Il avait été blessé dans ce dernier combat, mais avait insisté néanmoins pour rejoindre le corps à Kassala.

Massaouah, le 5 avril.

Après sa victoire du 2 avril, le colonel Stevani, commandant des troupes italiennes entourant Kassala, a voulu déloger encore les Derviches de leur position de Tucruf (à l'ouest du fort). Mais il n'y parvint pas, et rentra alors à Kassala. Il allait se préparer samedi à un nouvel assaut, lorsqu'il reçut du général Baldissera l'ordre de renoncer à son projet et de se replier en arrière sur Agordat.

Massaouah, 7 avril, 8 ½ h. du matin.

Le colonel Stevani télégraphie que les derviches, démoralisés par les pertes qu'ils ont subies dans les combats du 2 et du 3 avril et par les attaques réitérées de la garnison de Kassala, ont abandonné Tucruf, se retirant sur Osobri. Le général Baldissera a ordonné au colonel Stevani de vérifier avec soin cette nouvelle en procédant avec une extrême circonspection.

Massaouah, 7 avril, 2 h. du soir.

La fuite des derviches au delà de Atbara jusqu'à Osobri est confirmée : ils ont abandonné leurs blessés ainsi que leurs mulets et d'importantes provisions de blé.

Organisation de l'armée abyssine.

L'ingénieur thurgovien Ilg, dont on connaît les relations quasi-officielles avec le négus d'Abyssinie, a fait, il y a quelques jours, à Zurich, devant la Société des officiers, une conférence sur l'organisation de l'armée abyssine.

On en communique le résumé suivant à la *Gazette de Lausanne* du 10 avril :

« L'organisation militaire de l'Abyssinie est en étroite connexion avec l'organisation politique du pays. L'Ethiopie est un état féodal ; le sol appartient au roi et ses sujets sont ses fermiers. A côté de quelques principautés héréditaires et entre celles-ci se trouvent de grandes provinces, gouvernées par des préfets. Les princes et les préfets, tous hommes d'âge mûr, sont en même temps les généraux, les colonels, les majors et les

capitaines de l'armée, et ce n'est pas le nombre d'hommes ou de contingents qu'ils fournissent à l'armée qui décide de leur grade, mais la position politique ou civile qu'ils occupent dans l'Etat et vis-à-vis du roi.

» A l'âge de dix ans, l'Abyssin entre dans l'armée comme porte-bouclier. Un grand nombre de ces futurs soldats viennent au monde dans les campements où se trouvent leurs mères, car la femme accompagne son mari à la guerre.

» L'armée se compose d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de troupes d'administration et de parcs de munitions. Il n'y a pas d'uniforme ; chacun porte ses vêtements à lui : chemise, pantalon bouffant, manteau.

» Le soldat d'infanterie est armé d'un fusil (système Gras, Remington, Vetterli, et aussi à capsule), d'un ceinturon à cartouches, d'un sabre, d'un couteau (yatagan), ainsi que d'une pincette et d'aiguilles pour l'extraction des épines qui pénètrent, en marche, dans les pieds nus. Le service sanitaire laisse beaucoup à désirer, quoique le roi et les princes possèdent de magnifiques pharmacies ; il n'existe pas d'ambulances.

» Le fantassin a, en outre, pour bagages : une petite tente en miniature, une couverture pour la nuit, une plaque en fer (pour cuire le pain), une petite casserole et des briquets de tous genres, depuis les allumettes suédoises jusqu'aux pierres à feu, enfin un sac en cuir servant de gourde pour l'eau.

» Le cavalier monte un cheval de taille moyenne, rompu aux fatigues, qu'il engraisse préalablement, avant d'entrer en campagne, pour qu'il puisse mieux supporter les privations de nourriture durant les marches longues et pénibles. Le cavalier est armé et équipé comme le fantassin.

» En campagne, on ne fait usage que de l'artillerie de montagne, se composant de quatre batteries de six pièces de canon (système Hotchkiss) au calibre de 55 mm. La charge d'une pièce de canon démontée est répartie sur quatre mulets, dont l'un porte la bouche à feu, l'un l'affût, l'un les roues et le quatrième enfin 60 shrapnels, avec cartouches à douille en métal. L'artilleur est armé du sabre et du revolver. L'artillerie de position (deux batteries de canons de 8 cm. se chargeant par la gueule, deux pièces italiennes de 8 cm. se chargeant par la culasse, deux canons Krupp de 8 cm., ces derniers pris aux Egyptiens), sert à la défense de la capitale et des enceintes fortifiées.

» Dans le service d'administration et de l'intendance nous remarquons les Eskabut armés d'un sabre ; les porteurs ou boulangers transportant la farine, le miel, le beurre, le sel, le poivre, ainsi que les tentes royales. Les *Tedschbiet* préparent l'hydromel pour les chefs (une cruche contient quinze litres de ce vin). Les *Guada* portent la garderobe et les tapis du roi et celle des commandants supérieurs, et forment l'escorte et la garde du trésor de guerre, de la couronne royale et d'un magnifique musée d'armes.

» Dans la colonne ou le parc de munitions (Banidbiet) se trouvent les porteurs de cartouches, les conducteurs des chars à munitions, les porteurs de dynamite et les armuriers chargés du contrôle des fusils. Il y a aussi des mitrailleuses affectées exclusivement à la défense du périmètre des tentes royales.

» Les unités tactiques sont divisées par groupes, un groupe de 10 hommes est l'unité la plus faible.

» Un sous-officier (Alleka) commande à 10 hommes; 50 hommes obéissent au commandement d'un *Amsa Alleka;* un *Weto Alleka* commande à 100 hommes et le *Schalleka* est le chef d'un bataillon de 1000 hommes. Tout détachement de 100 hommes a son étendard ou son pavillon particulier de couleurs variées, mais différentes de l'étendard royal, broché or-blanc, rouge-vert. Il y a un général (Dedjasmatsch) pour un corps de 5000 hommes, se rapprochant de nos brigades combinées. Un corps de 10 ou 20 000 hommes est placé sous le commandement d'un *ras* ou feldmaréchal, qui lui-même a un chef hiérarchique, mais ne disposant pas d'une force armée supérieure à celle du ras.

» C'est le roi ou négus, *Negesti*, le roi des rois, qui exerce le commandement en chef. On sait que le roi Ménélik prétend descendre en droite ligne du roi Salomon et de la reine de Saba (Schoà ?)

» Les places de commandant de l'avant-garde (Titanzari) de 1000 hommes, de commandant de l'aile gauche (Gromatsch), de commandant de l'aile droite (Caquasmatsch) et de commandant de l'arrière-garde (Mobo) sont très enviées et disputées.

» La plus haute charge militaire et honorifique est réservée au *Ligne-Megnas*, le coadjuteur du roi, issu d'une des plus nobles familles du pays. L'institution du coadjuteur ou vice-roi est toute féodale, mais aussi très caractéristique, car nonobstant les honneurs qui lui sont rendus comme à l'*alter ego* du roi cette haute charge a parfois ses désagréments. Le Ligne-Megnas est vêtu comme le roi; le harnachement et la couleur du cheval ou du mulet qu'il monte sont exactement les mêmes que ceux du roi; comme pour le roi on déploye au-dessus de sa tête un parasol rouge; il a sa garde d'honneur comme le souverain et il représente ce dernier dans le commandement et les mouvements de l'armée lorsque le roi ne peut se rendre personnellement sur place.

» L'ennemi a été souvent dupé et trompé à l'aspect du parapluie ou du parasol rouge. Les troupes abyssines elles-mêmes ignoraient parfois si c'était le roi ou son représentant qui passait au triple galop avec son escorte.

» L'officier est à peu près vêtu comme le simple soldat, mais plus richement; il n'est pas rare de voir un vêtement d'officier doré et argenté sur toutes les coutures; l'officier porte aussi des bracelets en filigrane de grande valeur.

» Les *Panno*, ou irréguliers, suivent l'armée par troupes de 50 à 100 hommes et sont à leur propre compte. Ce sont des maraudeurs de la pire espèce et jusqu'à ce jour il n'a pas été possible à Ménélik, malgré toutes les peines qu'il s'est données, de faire disparaître ces parasites.

» Dans les provinces, les soldats de l'armée permanente sont logés chez les paysans. La solde annuelle peut être évaluée à 40 fr. argent suisse, outre la ration mensuelle, consistant en blé, sel, poivre, délivrée pour lui, sa femme ou ses domestiques, qui sont au nombre de 3, 4 ou 6 personnes, selon le grade.

» Aux jours de fête, très scrupuleusement observés, le soldat reçoit un mouton de boucherie ou un bœuf, s'il a droit à une ration supérieure. En outre, le soldat reçoit du roi trois pantalons par an, pantalons de drap très ordinaire ; deux chemises et une sorte de toge dit *schemma*. Incidemment, on lui fait don d'un mulet, d'un petit lopin de terre ou d'un cheval ; ces cadeaux émanent du roi ou du ras. La solde des sous-officiers est plus élevée et les officiers, enfin, perçoivent principalement leur solde sous la forme du produit d'une certaine étendue de terrain cultivé.

» Une des particularités de l'armée abyssine est le « gindevel », paysan-soldat ou soldat-paysan ; selon l'importance d'une expédition ou des opérations militaires, cette catégorie de soldats est appelée sous les armes en même temps que les *sneiderjaschi* (soldats de l'armée permanente). Le soldat-paysan cultive librement un lopin de terre et fait en échange un service militaire de courte ou de longue durée ; cette troupe est, dans la règle, affectée à la défense des places fortes.

» Le landsturm (Je-ager-Tor) est l'arrière-ban, appelé sous les drapeaux seulement en cas de grave danger. Comme chez nous, elle se compose de tous les hommes valides en état de porter les armes et de marcher. Dans chaque commune, un certain nombre de paysans sont tirés au sort, qui doivent fournir un homme pour le service du ravitaillement et du train. Ces gens sont armés d'une lance et d'un sabre, et se font souvent remplacer par les femmes, car ces dernières sont fortes marcheuses, très entendues dans le service de la boulangerie, dans le chargement et le déchargement des chevaux et mulets que les soldats-paysans amènent avec eux.

» Le soldat est très sobre, et aussi longtemps qu'il a du pain et de la farine, il est satisfait, quoiqu'il ne dédaigne nullement la viande de bœuf qu'il mange crue, si à la suite de razzias des têtes de bétail lui tombent sous la main.

» M. Ilg, en parlant du service sanitaire, dit que l'Ethiopien est très adroit et habile dans la confection des bandages et le pansement des blessures qu'il sait recoudre. Cette aptitude naturelle atténue, dans une certaine mesure, les conséquences déplorables résultant de l'absence d'un service sanitaire régulier ; il est vrai que le roi est bien décidé à

doter le pays des bienfaisants effets de l'institution de la *Croix Rouge*, mais il aura à lutter contre les coutumes et préjugés enracinés dans son peuple, appelé à guerroyer contre des tribus sauvages.

» Comme en Europe, les actes de courage et de bravoure sont l'objet de récompenses, décernées par le roi. Ces récompenses consistent dans la remise de manteaux d'honneur confectionnés de peaux de léopards, de panthères et de lions, ou de manteaux en soie et velours, richement garnis d'or et d'argent, de boucliers d'honneur, de décorations de boucliers confectionnés de peaux de lions; de revolvers, de sabres d'honneur, de selles, de pantalons en soie, de lances d'honneur, à garnitures d'argent, et ainsi de suite. La valeur ou l'importance des récompenses varie suivant le grade que le soldat occupe dans l'armée.

» Voici comment le décret de l'appel sous les armes est porté à la connaissance du peuple: le *Hanadsch*, soit la proclamation royale, est lue dans les villes principales par l'*Agasari*, le héraut du roi, au son de la grosse caisse. Après cette lecture, les drapeaux royaux qui avaient été déployés pour cette circonstance, sont roulés autour des hampes, le peuple se disperse et la proclamation royale est connue, dans un bref délai, dans les provinces les plus reculées. Les généraux et les gouverneurs reçoivent des ordres de marche spéciaux écrits et dans l'espace de huit à dix jours les guerriers, bien approvisionnés et armés, se portent sur les lieux de rassemblement désignés. Le jour suivant, les chefs envoient leurs rapports sur la force numérique de leurs corps; des envoyés spéciaux recherchent les traînards, et les campements, toujours disposés en forme de croix, sont établis rapidement.

» M. Ilg, qui a exposé dans la salle une collection de décorations, de plans, de cartes et de photographies d'Abyssinie, a donné aussi quelques détails intéressants sur la tactique particulière à ce peuple montagnard. Aussitôt que l'armée ouvre la marche, la cavalerie précède l'infanterie à de grandes distances, soit comme éclaireurs, soit principalement pour le service des rapports. Le train marche au milieu du gros de la colonne. Les trompettes et les coups de grosse caisse font connaître aux troupes les étapes du roi et le parasol rouge indique la direction à suivre.

» Le roi se complaît à faire personnellement de lointaines reconnaissances d'état-major, avec une nombreuse suite et sa garde. Tous les soirs, il reçoit le rapport des chefs de corps et donne les ordres pour le lendemain. Au sortir du conseil, il aime à faire une partie d'échecs. »

ACTES OFFICIELS

Dans sa séance du 4 avril, le Conseil fédéral a nommé :

1° Chef d'arme de la cavalerie, M. Traugott *Markwalder*, colonel, d'Aarau, actuellement instructeur de cavalerie de première classe.

2° Instructeur en chef de la cavalerie, M. *Wildbolz*, lieut.-colonel, de Berne, actuellement instructeur de cavalerie de première classe.

Le Conseil fédéral a nommé : commandant de la IVe division d'artillerie de position, en remplacement de M. Ammann, démissionnaire, à disposition, M. Robert Scherrer, major, à Frauenfeld, actuellement deuxième officier d'état-major attaché à la Ve division d'artillerie de position; deuxième officier d'état-major de la Ve division d'artillerie de position, M. Charles Tiegel, major, à Zurich, attaché actuellement en la même qualité à la IVe division; deuxième officier d'état-major de la VIe division d'artillerie de position, M. Albert Gull, de Zurich, major, au dit lieu, actuellement en disposition, en vertu de l'art. 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale; deuxième officier d'état-major de la IIIe division d'artillerie, M. Fritz Rothacher, à Saint-Imier, actuellement attaché en la même qualité à la IIe division.

En même temps, a été mis à la disposition du Conseil fédéral, en vertu de l'art. 58 de l'organisation, M. Edouard Werdenberg, major, à Bâle, actuellement deuxième officier d'état-major de la IIIe division d'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur du génie de IIe classe : M. Charles Gilliéron (Vaud), premier lieutenant du génie, actuellement employé au bureau des fortifications du Gothard, à Andermatt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral demande un crédit de 138 200 fr. pour construire, à Thoune, un atelier et un magasin destiné au dépôt fédéral de guerre et aménager l'ancien bâtiment du contrôle de la munition en un logement pour l'intendant du dépôt et installations diverses.

La loi fédérale (du 23 mars 1896) sur *les peines disciplinaires dans l'armée suisse* vient d'être publiée dans la *Feuille fédérale* n° 14 et envoyées en consultation dans les communes. Délai d'opposition : 30 juin 1896.

La brochure in-quarto annuelle, intitulée « Ordre de bataille der schweizerischen Armee » vient de paraître à Berne, le 1er avril 1896. Outre les récentes promotions et les transferts connus, nous y remarquons entre autres la répartition ci-après des officiers du corps d'état-major dans l'élite :

Ier corps ; chef d'état-major : col. de la Rive, avec lieut.-colonel de Pury et major Galiffe.

IIe corps ; chef d'état-major : col. Hungerbühler, avec lieut.-colonel Borel et major Egloff.

IIIe corps ; chef d'état-major : col. Wasmer, avec lieut.-colonel Hoffmann et major Corti.

IVe corps ; chef d'état-major : col. Boy-de la Tour, avec lieut.-colonel Richard et major von Graffenried.

Commandement du Gothard ; chef d'état-major : lieut.-colonel Becker, adjud.-capitaine Egli.

Commandement de St-Maurice ; capitaine Revillard.

La **Société suisse des pontonniers** avait organisé, pour dimanche et lundi, 5 et 6 avril, sous la direction de la section d'Aarbourg, un voyage par eau de Thoune à Brougg, avec le programme suivant :

Le départ de Thoune à 5 h. 30 du matin. L'entrée dans le lac de Bienne vers 3 heures. A Nidau, arrêt et banquet au restaurant Brenzikofer. A 5 heures, départ pour Soleure, où les pontonniers passeront la nuit. Lundi matin, le voyage se continue sur Brougg, où l'arrivée est prévue pour 6 heures du soir.

Malgré le mauvais temps, et l'absence du remorqueur sur le lac de Bienne, tout s'est bien passé.

Fribourg.— Le général Louis de Castella, retraité du service d'Autriche, est mort le 8 avril à Fribourg, dans sa 67e année. Il avait fait les campagnes d'Italie de 1849 et 1859, celles du Danemark en 1864 et de Bohême en 1866, et rempli les fonctions éminentes de gouverneur militaire de l'archiduc Frédéric. Retiré à Fribourg depuis une dizaine d'années, il y était très considéré de tous, tant pour la parfaite loyauté de son caractère que pour sa belle carrière d'officier.

Glaris.— La fête anniversaire de la bataille de Næfels a été célébrée le 9 avril, en dépit d'un temps extrêmement mauvais. Sur le champ de bataille, le landamman Blumer a prononcé le discours de fête. Il a défendu les Glaronnais contre le reproche qui leur a été adressé d'avoir prouvé, à l'occasion de la votation du 3 novembre, une absence d'esprit militaire.

En terminant, l'orateur a adressé aux Abyssins, qui luttent pour leur indépendance, le salut sympathique du peuple glaronnais.

Vaud. — Une mort regrettable afflige la population de Vevey et d'au delà. C'est celle de M. Emile *Davall*, lieut.-colonel fédéral, ancien instructeur de cavalerie sous le colonel Quinclet, ancien secrétaire-chef du

Département militaire vaudois après le lieut.-colonel Bolle, nature droite généreuse, serviable, foncièrement bonne sous quelques dehors un peu *cavaliers*. Soit dans ses divers services militaires, soit comme employé administratif cantonal, ou comme membre des autorités communales de Vevey et député au Grand Conseil de 1888 à 1893, Emile *Davall* se fit apprécier de tous ses alentours par ses solides qualités d'esprit et de cœur, par sa grande connaissance des affaires et par un franc-parler aimable autant qu'érudit, qui donnait un grand charme à sa conversation. La sympathique foule qui a participé à ses obsèques, le 31 mars à Vevey, témoigne hautement du bon souvenir que laisse l'honorable défunt.

— Sur la grosse question de savoir si l'on maintiendra l'inscription des notes pédagogiques aux livrets de service, ou si on les en expulsera, comme le demandent quelques pétitionnaires, le Conseil d'Etat, dans le préavis qu'il a été appelé à donner à l'autorité fédérale, a conclu en faveur du *statu quo*, c'est-à-dire du maintien de ces inscriptions.

— Le Conseil d'Etat a incorporé M. le lieutenant d'artillerie Alfred Palley, à St-Saphorin, dans la batterie 7 (élite).

— Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes dans le *landsturm armé :*

Le 28 février : au grade de capitaine (fusiliers), M. Albert Perusset, 1er lieutenant, à Yverdon; au grade de lieutenant (carabiniers), M. Charles Pflüger, adjudant sous-officier, à Lausanne.

Le 4 avril : au grade de lieutenant (fusiliers) :

MM. Eug. Blanchet, adjudant sous-officier, Les Clées;
Auguste Cand, sergent-major, Rances;
Eug. Lecoultre, sergent, Le Chenit;
François Charrière, sergent-major, Bussy;
Emile Henrioud, sergent, Yverdon.
Joseph Vuillermet, Lucien Bovet, Emile Thévoz, Louis Henny, Victor Fatio, les cinq sergents, à Lausanne.

— Dans sa séance du 21 mars, la *Société des sous-officiers* de Lausanne a nommé comme suit son comité pour l'année 1896: président, E. Jeanrenaud, sergent du génie; vice-président, A. Delacrétaz, sergent d'infanterie; secrétaire, M. Cottens, fourrier de carabiniers; caissier, F. Michot, sergent d'infanterie; adjoints, L. Chessex, fourrier du génie; P. Ponnaz, sergent-major d'infanterie; Desarzens, caporal d'infanterie; Th. Duboux et J. Welten, soldats.

L'assemblée a désigné comme délégués fédéraux MM. Rathgeb, Jeanrenaud et Cottens.

Elle a décidé, en outre, de faire une course, dont le principal but sera une visite aux forts de Saint-Maurice.

Zurich. — Le quatrième congrès des artilleurs suisses aura lieu à Zurich les 28 et 29 juin. Les colonels Bluntschli et Hans Pestalozzi en ont accepté la présidence d'honneur.

— Répondant au désir qui lui avait été exprimé, le colonel Bleuler vient d'aviser le Conseil fédéral qu'il dirigera, l'automne prochain, les manœuvres de son corps d'armée.

Allemagne. — *La campagne de Saxe en 1896.* — Les prochaines manœuvres impériales allemandes auront lieu, cette année, dans la région située entre Gœrlitz et Bautzen.

Avant son départ pour l'Italie, l'empereur Guillaume a longuement conféré avec le chef du grand état-major général von Schlieffen, au sujet de ces manœuvres. Le souverain a exprimé le désir que les manœuvres de cette année soient autant que possible la reproduction exacte des mouvements qui précédèrent la bataille de Bautzen en 1813, où Prussiens et Russes opérèrent ensemble.

Au cours des opérations, il sera fait d'importantes expériences relatives au fonctionnement du service de santé, à l'emploi des ambulances et au transport des malades et des blessés.

Egypte. — Les Anglais viennent de rouvrir leur campagne de 1883-1886 dans la Haute-Egypte, si tristement terminée par la mort de Gordon-pacha à Kartum. Les circonstances d'aujourd'hui ont d'ailleurs une grande analogie avec celles d'il y a une douzaine d'années, époque où, à la suggestion du Foreign-Office et de l'amiral Hevett, les Italiens prenaient pied sur la côte occidentale de la mer Rouge.

Nous pourrions même renvoyer nos lecteurs, pour l'orientation générale et les plans d'opérations éventuelles dans ces parages, à ce que la *Revue militaire suisse* publiait alors, ainsi qu'au croquis accompagnant notre numéro de mars 1885, croquis à peu près identique à celui reproduit ces jours-ci par maints grands journaux quotidiens.

Dans le même sens, nous pouvons renvoyer aussi le lecteur à une brochure publiée à Montreux par un officier anglais devenu presque un compatriote et résumant d'une manière fort instructive et intéressante les événements de cette dramatique guerre [1].

La campagne actuelle s'est révélée au public le 15 mars, à la fois à Londres et au Caire. On la qualifie d'expédition de Dongola, car il s'agit en effet d'aller d'abord jusque là comme premier objectif, c'est-à-dire à 170

[1] *The Soudan Campaign*, par le major *J. Hubert d'Entragues*. Montreux, Ch. Peyrollaz, 1886. Une brochure in-18 de 134 pages.

kilomètres du Caire, tant en chemin de fer jusqu'à Girgeh (550 kilom.) que par la navigation du Nil (agence Cook) jusqu'à Wady-Halfa (780 kilom.), et par étapes à travers le désert.

Il a été décidé que les troupes qui composent l'expédition seront surtout des corps égyptiens avec cadres anglais et un petit corps anglais en réserve.

L'armée égyptienne, sous les ordres de sir Herbert Kitchener, que seconde Rundle-Pacha, compte 5 bataillons soudanais, 8 bataillons égyptiens, 10 escadrons, 5 batteries, etc.

Ces troupes occupent Le Caire, Wady-Halfa, Korosko et Assouan; l'appel des classes 1885 et 1888 doit porter son effectif à 12 000 hommes.

Le corps d'occupation anglais à l'effectif de 4200 hommes comprend : le 1er bataillon de Gloucestershire, le 1er bataillon de North-Staffordshire, le 2e bataillon de Connaught-Rangers, 1 escadron du 2e dragon-guards, 1 batterie, 1 compagnie du génie.

Ce corps est commandé par le général C.-B. Knowles, assisté du major général Henderson (Suakim), du brigadier Lloyd-Pacha (Wady-Halfa) et du colonel Hunter (sur la zone frontière).

Un renfort d'un millier d'hommes est prochainement attendu.

A la date du 25 mars le corps expéditionnaire était en plein mouvement, sous les ordres directs de sir Kitchener, parti le 22 du Caire et installé le surlendemain à Assouan.

La pointe d'avant-garde, avec les Méharistes, sous Collysonbey, occupe le poste d'Askasheh, qui était, en 1885, le point terminus de la voie ferrée. Le major Macdonald est chargé de la rétablir et d'y ajouter de sérieuses et considérables défenses.

Entre Askasheh et Sarras, se postent des relais de chameliers en attendant l'établissement de la ligne télégraphique.

A Sarras, réside le colonel Hunter avec le gros de l'avant-garde.

A Wady-Halfa, où séjourne le major Parsons, s'assemblent le bataillon du North Staffordshire et les bataillons égyptiens, dont le 9e (soudanais), venu de Souakim, et le 6e.

D'autre part le Grand Kalife Abdoulla, qui réside à Onduraman (Kartum), disposerait d'environ 150 mille hommes, tant fantassins que cavaliers dont un tiers au plus seraient assez bien armés, et de 75 canons.

On croit que jusqu'après la saison des pluies, il ne se produira guère que des escarmouches, principalement autour des travaux préliminaires d'approche des Anglo-Egyptiens, qui espèrent mener leur chemin de fer petit à petit jusqu'à Berber, avec embranchement de là vers leur port de Souakim!!

Le Caire, 7 avril.

Toutes les informations venant du Soudan égyptien et de Souakim confirment que l'annonce d'une nouvelle expédition sur Dongola et Khartoum

s'est répandue avec une extraordinaire rapidité jusqu'au-delà de Khartoum et sur la ligne de Souakim à Berber.

Les départs des pèlerins allant du Nil à la Mecque ont été suspendus. L'impôt de guerre a été réclamé. Les derviches de Fachoda et du Darfour ont été rappelés sur Omdurman où le khalife compte réunir en septembre une armée de 50000 hommes.

Le khalife, dans une lettre écrite en décembre à un cheik d'Assouan, dit qu'il est toujours prêt, aujourd'hui comme l'an dernier, à se soumettre à l'autorité du khédive, représentant le Sultan, mais qu'il résistera jusqu'à la mort à une expédition venant des Anglais d'Egypte.

France. — Le comte de Treveneuc a déposé, le 14 mars, une proposition de loi portant *organisation du haut commandement dans l'armée française*. Il se compose de vingt articles, qui créent un « inspecteur général de l'armée » dont les fonctions sont permanentes, qui est choisi parmi les généraux de division par le conseil des ministres, sur une liste de présentation arrêtée par le ministre de la guerre, sur la proposition du conseil supérieur de la guerre.

Cet inspecteur général prend, en temps de guerre, le titre de « généralissime ». Il a sous ses ordres quatre inspecteurs d'armée qui, en temps de guerre, prennent le titre de « commandants d'armée ».

L'inspecteur général, ainsi créé, inspecte les écoles militaires, signe les règlements de manœuvre, arrête les dispositions relatives à la mobilisation, a autorité sur tous les services, en ce qui concerne la préparation à la guerre, dirige les travaux de l'état-major de l'armée.

Il a sous ses ordres le chef d'état-major de l'armée, choisi, sur sa proposition, parmi les généraux de division, qui, en temps de guerre, devient son chef d'état-major, avec le titre de major général.

En vertu de cette proposition de loi, chaque inspecteur d'armée dispose en permanence de son chef d'état-major, d'un officier supérieur et de deux capitaines brevetés.

Outre l'inspecteur général et les inspecteurs d'armée, la proposition du comte de Treveneuc crée un secrétaire général, dirigeant l'administration de l'armée sous les ordres du ministre de la guerre.

Enfin, la proposition crée un nouveau conseil supérieur de la guerre composé, outre les membres actuels, d'un certain nombre d'invalides choisis parmi les officiers généraux du cadre de réserve. Ce nouveau conseil est obligatoirement consulté sur toutes les dispositions intéressant la défense du territoire ou l'organisation de l'armée et destinées à faire l'objet d'une loi, d'un décret ou d'un règlement.

Telles sont, dit l'*Avenir*, les principales dispositions de la proposition Treveneuc, signée de quantité de parlementaires illustres, parmi lesquels MM. de Mahy et Mézières, lieutenant-colonel Guérin et vicomte de Montfort, amiral Vallon et comte de Mun, lieutenant-colonel du Halgouet et vicomte de Vogué, prince de Broglie et Clovis Hugues, etc.

— Le président de la République a signé, le 18 mars, un décret aux termes duquel le général Saussier, gouverneur militaire de Paris et généralissime de l'armée française en temps de guerre, est maintenu pour une période de trois années en activité de service et dans l'exercice de ses commandements.

Cette mesure, qui sera unanimement approuvée, serait en grande partie provoquée, dit la *Patrie*, par la façon remarquable dont le général Saussier a conduit les dernières grandes manœuvres.

— Par décret en date du 30 mars 1896, le général de division Garnier des Garets, commandant la 10e division d'infanterie, est nommé commandant du 16e corps, en remplacement du général O'Neill, décédé.

— L'annuaire de l'état-major, qui vient de paraître, donne les renseignements ci-après :

« Outre les généraux de Ladmirault, d'Exéa et Forgemol, âgés respectivement de 88 ans, 89 ans et 75 ans et placés sur une liste spéciale, dans le cadre d'activité, l'annuaire accuse 108 généraux de division et 214 généraux de brigade en activité. La liste des généraux du cadre de réserve contient 81 divisionnaires et 108 brigadiers. Celle des généraux en retraite comprend 58 divisionnaires et 144 brigadiers. Les généraux en activité sont donc actuellement au nombre de 325, et les autres sont 391 ; soit, au total 716. »

— On lit dans l'*Echo de l'armée* (qui vient d'être réorganisé sous la direction de M. Emile *Massard*, avec M. le capitaine *Bride* comme rédacteur en chef) :

« M. Cavaignac, ministre de la guerre, va, dit-on, déposer prochainement une demande de crédits pour la confection du nouveau matériel d'artillerie.

» Les canons qui remplaceront les pièces de Bange, sont à tir rapide ; le recul pendant l'exécution du tir est presque entièrement supprimé.

» Une fois la pièce pointée, les servants n'ont plus qu'à approvisionner et mettre le feu.

» La charge et le projectile sont réunis en une seule cartouche.

» Le premier coup est tiré à l'aide du cordeau tire-feu ordinaire ; pour les coups suivants, la culasse est munie d'une mise à feu automatique.

» Le seul inconvénient du nouveau matériel est son prix, qui fera sans doute faire la grimace à la commission du budget : un demi-milliard de francs. »

— Le bruit court que « le fusil Lebel va être remplacé ». Cette nouvelle est, au moins, prématurée, dit l'*Echo de l'armée*.

« A la vérité, l'arme de notre infanterie, qui a été pendant longtemps la première en Europe, est maintenant distancée. On cherche un nouveau

fusil du calibre de 6mm5 à chargeur, et on croit l'avoir trouvé. Mais de là à décider le remplacement total de notre armement actuel, il y a loin.»

— De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à Belfort en l'honneur du 25e anniversaire de la levée du siège après cent jours d'une glorieuse défense. Un discours éloquent du colonel d'artillerie de la Laurencie, qui en 1870-71, jeune capitaine de cette arme, fut un des meilleurs lieutenants du colonel Denfert, a été chaleureusement applaudi.

Algérie. — Les grandes manœuvres d'Algérie auront, cette année, une importance exceptionnelle.

Les trois divisions du 19e corps y prendront part simultanément, et la concentration des troupes aura lieu dans le triangle formé entre Vialar, Téniet et Boghar.

Le programme des diverses opérations est en examen à l'état-major général.

Quant à l'investissement du littoral d'une portion de la colonie par les escadres de la Méditerranée, il s'effectuera sans débarquement de troupes, faute de pouvoir constituer un corps de défense.

Russie. — On vient de publier le programme officiel des fêtes du *couronnement du tzar*. Le 6/18 mai, les souverains arriveront au palais Pétrovsky, près Moscou ; leur entrée solennelle à Moscou aura lieu le 9/21. Le couronnement sera célébré le 14/26, et les trois jours suivants les souverains recevront les félicitations au Kremlin. Le 18/30, l'ambassadeur de France, M. de Montebello, donnera un grand bal. Le 26 mai/7 juin, une grande revue de toutes les troupes et un dîner à la cour termineront les fêtes et les souverains quitteront Moscou.

Le président de la République française sera représenté personnellement par deux officiers supérieurs de son intimité, le général Tournier, secrétaire général de la présidence, et le lieutenant-colonel Ménétrez, officier de sa maison militaire.

L'ambassade extraordinaire est ainsi composée : chef de mission, le général de Boisdeffre, chef de l'état-major général ; son officier d'ordonnance, le commandant Paufin de Saint-Morel ; le général Jeannerod, chef de cabinet du ministre de la guerre ; le capitaine Carnot, l'aîné des fils du regretté président de la République ; le contre-amiral Sallandrouze de Lamornaix. La musique de la Garde-républicaine accompagne la mission

BIBLIOGRAPHIE

Journal du maréchal de Castellane (1804-1862). — Tome troisième (1831-1847). Un vol. in-8° avec portrait en héliographure. E. Plon, Nourrit et Cie, 8 et 10, rue Garancière, Paris. Prix : 7 fr. 50.

Nos lecteurs ont déjà eu l'occasion de faire connaissance avec le *Journal* de l'illustre vétéran, entr'autres, par notre livraison de mai 1895 (v. pages 303-4).

Ici nous avons la suite de ces notes, franches et sûres, sans prétentions académiques, prises au jour le jour, en campagne, en garnison, sur la place d'armes, à la cour, dans le monde, qui ont été si remarquées de tous ceux qu'intéresse l'histoire militaire positive de notre temps.

On se rappelle que les premiers volumes donnaient maints détails fort intéressants sur les choses et les hommes des grandes guerres de Napoléon, puis sur ceux de la Restauration. Les pages de ce troisième volume ont le même caractère et les mêmes mérites. La période historique de 1830 y est retracée comme ses devancières. Il y est question du roi Louis-Philippe et de sa famille, de ses ministres, des campagnes d'Algérie, des alertes européennes, des émeutes intérieures, de Soult et autres maréchaux, des hommes d'Etat, des littérateurs, de l'armée et de ses réformes, bref! de toute la vie publique de cette époque animée. Tout y est pris sur le vif par un observateur sagace et désireux d'impartialité. Grâce à sa haute situation comme maréchal et pair de France, à sa grande fortune, à ses alliances de famille, Castellane était à même de connaître les personnalités les plus en vue. Ses remarques aboutissent à un tableau à la fois curieux et réel, bien vivant, piquant parfois, sans cesser d'être d'un parfait gentilhomme.

Laissons-nous aller à quelques citations de textes, vu l'impossibilité de résumer des notes aussi bien frappées dans leur charmante concision, et rappelons qu'elles vont du commandement de la 1re brigade de la 3e division de l'armée du Nord, à Valenciennes, et du siège d'Anvers, en 1831, jusqu'au commandement de la division de Perpignan, de celle de Bône, de celle de Rouen, en 1847 :

Siège d'Anvers (dans la tranchée), 7 *décembre 1832.* « Dans notre métier, il faut avant tout faire ce qui est utile et ne pas fatiguer sans raison officiers et soldats. En épuisant mal à propos les forces des gens, on ne les retrouve plus lorsqu'on en a réellement besoin. J'ai prescrit de tenir dorénavant sous les armes, dans la tranchée, seulement une demi-section par compagnie, commandée par un officier ou un sous-officier; les trois quarts de la compagnie se reposeront pendant ce temps-là, les armes en faisceaux. De neuf heures du matin à midi, moment où le 58e a été relevé,

ce régiment, sous mes ordres, a perdu assez de monde. Je suis allé au-devant des deux bataillons du 19e léger qui montaient la tranchée ; après les avoir fait serrer en masse, je leur ai parlé en ces termes :

« Mes amis, nous nous connaissons depuis longtemps ; le 19e léger est » un bon et beau régiment. Je me félicite d'être appelé à l'honneur de mon- » ter la tranchée avec lui, bien sûr que si les Hollandais font une sortie, elle » sera repoussée vigoureusement. Surtout pas de poudre perdue inutile- » ment ; ne tirez pas hors de portée, ajustez bien ; je ne veux pas de fusil- » lade pour faire du bruit sans résultat. »

» J'ai donné mes instructions pour faire reposer les demi-sections ; le régiment s'est mis gaiement en marche dans la tranchée au cris de « Vive le Roi ! »

» Accompagnant le général Haxo dans sa visite des ouvrages, j'ai perdu dans une mare de boue une de mes fausses bottes ; j'ai gratifié de cent sous un grenadier pour me la repêcher. Le général Haxo m'a dit : « Vous verrez que le ministère, en nous faisant faire le siège dans cette saison, aura oublié que décembre est en hiver ! »

» J'ai donné comme la première fois à dîner aux officiers supérieurs de tranchée, d'état-major et autres ; notre festin a été fort gai au bruit des bombes et des boulets. Outre le vin ordinaire, j'avais apporté une bouteille de vin de Chambertin, une de vin de Champagne, qui ont fait effet. Nous avons bu à la santé de M. le duc d'Orléans, de M. le maréchal Gérard ; mes convives ont voulu porter la mienne avec du vin de Xérès que j'ai apporté de Cadix avec moi. Je ne me doutais guère, il y a six ans, que ce serait dans la tranchée d'Anvers que je le boirais.

» Ces festins sous le boulet firent du bruit en France et à l'étranger, ce dont je ne me doutais pas. Si le siège avait duré, ils m'auraient ruiné. Les journaux en ayant parlé, chacun voulait en être. Il y aurait eu plus de cinquante personnes à ma tranchée du 27, si la citadelle ne s'était pas rendue. Le commissaire anglais Caradoc et beaucoup d'autres m'avaient annoncé leur intention d'y venir. »

« *8 décembre.* Les cantinières de nos régiments sont intrépides : on les voit dans les boyaux de la tranchée les plus exposés ; elles entendent siffler les bombes et les boulets sans sourciller. Celles du 25e de ligne ont un uniforme : un chapeau de feutre ciré avec le numéro du régiment peint en blanc, un spencer de drap bleu, une jupe garance ; elles sont vêtues de même dans le 61e. Une cantinière du 25e, ayant, par ma foi ! de beaux yeux, a déchiré un mouchoir pour entourer la plaie d'un sous-lieutenant du 52e qu'on ramassait pour le porter à l'ambulance ; je lui ai donné cent sous, qui ont paru lui être agréables.

» Une cantinière du 61e m'a dit dans la tranchée : « Mon général, notre » colonel n'a voulu breveter que les femmes légitimes ; celles-ci sont toutes » illégitimes, nous avons, vous l'avouerez, autant de droits qu'elles à la pa-

» tente. » Cette brave femme calomniait sans doute ses camarades ; j'en ai vu plus d'une sous le feu, grosse à pleine ceinture ; je pense que probablement celles-ci ont reçu le sacrement.

» *9.* — Le roi Léopold a visité les tranchées dans l'après-midi d'hier ; il a été à la tête de sape. Un mineur venait d'avoir le bras et la jambe emportés ; il lui a donné la première croix de l'ordre de Léopold qui ait été distribuée. Le prince a montré courage et sang-froid. »

« *17 janvier 1833.* J'ai quitté Lille à 5 heures du soir et je me suis établi à minuit à Valenciennes, dans mon ancien logement, où j'ai été reçu à merveille.

» Le lieutenant général Woirol (du Jura bernois) et le maréchal de camp Gérard, nouvellement promus, passent au service de la Belgique. Le maréchal Soult leur a dit que la Belgique était notre avant-garde et qu'on leur en tiendrait le même gré que d'un service en France. Il a fort insisté auprès du général Rapatel, qui lui a exposé qu'il avait une fille de dix-huit ans à établir et qu'il ne pouvait pas quitter la France. Le maréchal Soult s'est fâché, lui a parlé des obligations que lui avaient les Rapatel, et lui a dit que, s'il n'acceptait pas, il s'exposerait à tout son courroux. Rapatel alors a consenti. En sortant de chez le maréchal, il a rencontré le Roi, qui, voyant des larmes sortir de ses yeux, lui a demandé ce qu'il avait. Rapatel le lui a dit Sa Majesté a répondu qu'elle allait arranger la chose, et en effet elle en a parlé au maréchal Soult. Ce dernier a dit alors à Rapatel : « Vous n'irez pas en Belgique, mais vous n'y gagnerez rien, car je vous réponds que de longtemps je ne vous emploierai. »

« *Paris, 15 mars 1833.* M. de Caux (précédemment ministre de Charles X) m'a expliqué comment il avait fait donner un régiment au général Marbot. Cet officier général, en 1815, avait, à Valenciennes, brûlé, en dansant autour, l'étendard blanc des housards dont il était colonel[1]. Je l'appris sans étonnement. Ce désagréable aide de camp de M. le duc d'Orléans n'avait pas mis de chapeau galonné au siège d'Anvers ; cela ne l'a pas empêché de réclamer auprès du peintre Scheffer pour en obtenir un dans un tableau du siège. Le prince royal seul, parmi son état-major, avait le sien.

» A l'époque où il sollicitait de nouveau un régiment, le colonel Marbot soignait beaucoup M. le Dauphin. M. de Caux dit à ce prince : « Le colo» nel Marbot a épousé une demoiselle de Bruyères, riche ; il a intérêt, mal» gré ses antécédents, à la conservation de ce qui existe. En donnant un

[1] Le fait est constaté par un double témoignage : d'abord par une lettre du maire de Valenciennes au préfet du Nord, en date du 24 mars 1815. (*Archives municipales de Valenciennes. Correspondance du 1er bureau, 1814-1817*, fol. 35), et ensuite on le trouve raconté en détail dans une petite brochure intitulée : *Précis historique des événements qui se sont passés à Valenciennes depuis le retour de Buonaparte jusqu'au rétablissement de Louis XVIII.* — A Lille, de l'imprimerie de V. Leleux, 1816. (Bibliothèque nationale, Lb^{46}, 24).

» régiment à M. Marbot, après sa conduite passée, on ne pourra pas accu-» ser le gouvernement de partialité envers les gens de l'émigration ; seule-» ment, il faut laisser toute liberté d'action au Roi à cet égard. » M. le Dauphin, bien disposé par les protestations du colonel Marbot, dit au général de Caux de le présenter. M. le Dauphin était fort bavard; lorsque M. Marbot vint, le dimanche, lui faire sa cour, il lui annonça la chose. Le colonel fut sur-le-champ remercier le ministre de la guerre. M. de Caux avait sa proposition dans sa poche, mais il nia qu'il en fût question, trouvant que l'avouer ne laissait pas au Roi toute liberté de refuser. Sa Majesté fit au conseil des observations. M. le Dauphin craignait beaucoup Monsieur son père ; il ne souffla mot. M. de Caux donna la raison politique de placer à la tête d'un régiment un colonel qui avait fait des ouvrages. Charles X exposa la conduite du colonel Marbot, en 1815, à Valenciennes, et ajouta : « On le nommera plus tard, mais pas encore. » M. de Caux observa alors que M. le Dauphin avait annoncé à M. Marbot sa nomination, et il ajouta, en se tournant vers ce prince, qui n'ouvrait pas la bouche : « Car il vient de m'en remercier. — Puisque c'est comme cela, reprit le » Roi, il faut le nommer. »

« *Perpignan, 16 janvier 1835.* J'ai donné un bal hier; il a duré de huit heures du soir à trois heures du matin, heure à laquelle je me suis couché. Les joueurs d'écarté sont restés jusqu'à sept heures du matin. Il y avait trois cents personnes, mais seulement cinquante femmes, parce qu'il pleuvait beaucoup. Dans ce pays-ci, on compte sur le beau temps, et les dames de la société viennent au bal à pied. Plusieurs sont venues cependant dans leur équipage de campagne, et même il y a eu un événement. La voiture de Mme Durand, femme du riche banquier, a accroché un char à bancs à glaces qui contenait les femmes du médecin, du chirurgien en chef et du directeur de l'hôpital militaire, et les a renversées sans autre accident que la rupture des glaces par les pieds des dames d'un côté, et les têtes de l'autre côté. Cela se passait devant ma porte. Dans la salle du bal, on a bien entendu un bruit de carreaux. Les grenadiers de garde, ébahis, regardaient les têtes de ces pauvres dames encadrées par les vitres, sans venir à leur secours, lorsque mon domestique est arrivé et les a tirées une à une de leur pénible position. Les toilettes des femmes étaient fort recherchées; il y avait de belles personnes, et abondance d'officiers pour danser. Les salons sont bien éclairés; l'orchestre, composé de deux musiciens de la ville et de huit musiciens du régiment, est excellent, de sorte que tout cela passe pour magnifique. Je suis de plus parvenu à réunir ensemble les femmes de tous les partis, ce qu'avant mon arrivée il n'était pas possible de faire. »

« *Paris, 25 janvier 1836.* Je passe une grande partie de ma journée aux bureaux de la guerre pour les affaires de la division. Ce soir, bal magnifique chez M. Thiers, ministre de l'intérieur. Mme Dosne, sa belle-mère, et

Mme Thiers, qui est jolie, en ont fait les honneurs avec beaucoup de soin. Le petit M. Thiers, qui, malgré son grand talent, n'a rien de distingué dans les manières, avec sa laide figure et ses lunettes, a été obligeant pour moi.

» *26.* — Longue audience de M. le duc d'Orléans. Nous avons causé de l'armée. Il m'a parlé des régiments de ma division qui ont fait partie de l'expédition de Mascara, me disant qu'il en était très content et qu'il n'avait pas trouvé un officier ou un soldat qui ne me regrettât. Le prince m'a expliqué ses idées sur différentes parties du service, sur le mariage des officiers, qui est une des plaies de l'armée. Il m'a engagé à venir causer de nouveau avec lui, me disant que les résultats que j'ai obtenus prouvent que je connais bien les troupes.

» *27.* — J'ai eu une audience de M. le duc de Nemours. Ce prince est fort timide. M. le duc d'Orléans m'avait dit hier de m'entretenir avec lui de l'armée, qu'il s'en occupait et que cela lui ferait plaisir. J'ai pris l'initiative à cet égard, car, sans cela, ma conversation avec M. le duc de Nemours eût été courte. Je lui ai répété à peu près les mêmes choses que j'avais dites hier à M. le duc d'Orléans. Une fois en train, M. le duc de Nemours a bien causé, et ne m'a laissé partir qu'avec peine.

» *28.* — Bal magnifique chez M. le duc d'Orléans. Cela avait un aspect vraiment royal ; les gens étaient poudrés, très bien tenus ; les valets de chambre avaient des habits de velours avec des liserés rouges. M. le duc d'Orléans était en culotte blanche, bas de soie, souliers à boucles ; ses aides de camp également. Il a parfaitement fait les honneurs. Beaucoup de gens étaient également en culotte et bas blancs ; j'étais du nombre. Il n'y a plus personne aux bals de la cour qui ne soit en uniforme ; on n'exige pas encore les bas de soie et les culottes, mais bientôt l'étiquette ne permettra pas de faire autrement. Le trône s'est diablement relevé depuis 1830 ! »

« *Perpignan, 10 septembre 1839.* J'ai réuni à Perpignan pour le passage du prince royal (duc d'Orléans) un bataillon du 13e, un bataillon du 47e, 2 bataillons du 58e de ligne, 2 bataillons du 16e léger, 2 escadrons du 7e de chasseurs, 2 escadrons du 4e de dragons.

» *15.* — A trois heures de l'après-midi, les troupes ont formé la haie depuis le pont jusqu'à la préfecture de Perpignan. A cinq heures du soir, M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans sont arrivés à un arc de triomphe placé à la tête du pont, où le maire les a harangués. Le duc d'Orléans a bien répondu, après quoi, il est monté à cheval, la duchesse d'Orléans en calèche.

» Mon principe a toujours été que rien n'est plus mauvais que de faire crier les troupes sous les armes ; en leur donnant le droit d'applaudir, on leur confère par cela même celui de blâmer. Les soldats doivent obéir et non délibérer. Aussi ai-je été fort contrarié quand M. le général de Saint-

Joseph, revenant de la limite des Pyrénées-Orientales, où il a été au-devant de Leurs Altesses Royales, est venu en avant me dire, de la part de M. le duc d'Orléans, de faire crier. J'ai transmis l'ordre sur-le-champ, et j'ai entendu le lieutenant-colonel du 13e de ligne dire à ses soldats : « J'es- » père que vous crierez bien haut. »

» J'ai été au-devant du prince royal avec un piquet, à cinquante pas en avant du pont, et je lui ai parlé des cris ; il a repris : « Cela n'est pas » mon avis, vous le savez (c'est vrai, il m'a parlé dans ce sens à Paris), » mais, comme mon voyage est politique, c'est pour me conformer au désir » du Roi. »

» Les soldats, auxquels je raconte toute l'année que le silence est ce qu'il y a de plus beau sous les armes, ont très peu ou point crié ; leur immobilité était remarquable, chose préférable, selon moi, au désordre causé dans les rangs par des cris qui ne signifient rien, puisqu'ils sont commandés comme le port d'armes. Le général Baudrand, premier aide de camp du duc d'Orléans, n'est pas non plus de l'avis des cris ; il m'a raconté à ce sujet qu'à Waterloo les régiments qui criaient à tue-tête se sauvaient à toutes jambes, et encore, si ces cris sont bons quelque part, c'est au feu, pour étourdir les soldats. »

« *17.* — Leurs Altesses Royales ont visité les tranchées du simulacre de siège, et se sont placées ensuite sur un bastion pour voir le couronnement du chemin couvert. Leurs Altesses Royales ont ensuite visité la citadelle, les hôpitaux civils et militaires.

» Le lieutenant général Baudrand, franc et loyal, ne m'a pas paru enchanté de son voyage en Afrique.

» Le lieutenant général Marbot, cinquante-sept ans, petit et fort gros, pas bon cavalier, était hier fort occupé de trouver un cheval doux pour porter son poids de quatre-vingt-dix kilos ; il est courtisan, mais à sa manière. On se plaint, pendant ce voyage du prince royal, de sa grossièreté ; il n'est pas né poli. »

« *Paris, 25 mars 1841.* M. le président du conseil a dit hier qu'il regardait les fortifications de Lyon comme valant cent mille hommes, et celles de Paris comme en valant cent cinquante mille. C'est une évaluation comme une autre, mais dans une guerre offensive, et c'est celle-là qui est dans le génie de notre nation, nous n'aurons pas ce nombre d'hommes en ligne, et même les fortifications de Paris vous forceront à y laisser une armée qu'on trouvera en moins le jour d'une bataille sur la frontière. Mon Dieu ! on peut entasser des millions sous des moellons, et un pays n'est pas défendu s'il n'y a rien derrière. Un grand homme de guerre a dit que, de tous les remparts, le meilleur était celui d'hommes. Je crois que le grand Frédéric avait raison.

« *1er avril.* Il me revient à l'esprit une ancienne histoire du docteur Portal, mort à quatre-vingt-douze ans, il y a quelques années. Je me rap-

pelle toujours avec plaisir ce type de grand médecin de l'ancien régime. Avant la Révolution, il était médecin de la duchesse de Chabot. Un jour qu'elle était au lit, sa femme de chambre avait laissé une de ses chemises sur un fauteuil. Dans ce temps-là, on portait des culottes à brayettes dont M. Portal a conservé l'usage jusqu'à sa mort et qui sont redevenues à la mode en ce moment. Assis sur cette chemise, il se persuada que c'était la sienne qui sortait de sa culotte. Le voilà mettant son chapeau devant la brayette et travaillant de toutes ses forces à faire entrer le plus décemment possible dans ses culottes la chemise de la duchesse de Chabot. A force de travail et de soins, il y parvint, l'emporta et n'osa jamais la renvoyer. La duchesse de Chabot s'en était bien aperçue, mais, très timide, elle n'osa pas lui en ouvrir la bouche. »

« *12 mai.* Le 7 mai, il y a eu une revue à Vincennes des dix bataillons de chasseurs à pied formés pendant l'hiver au camp de Saint-Omer par le général Rostolan, sous la direction de M. le duc d'Orléans ; il les a présentés au ministre de la guerre.

» On raconte que les chasseurs font seize kilomètres en cinq quarts d'heure ; c'est un peu fort pour le croire. En en parcourant dix, l'infanterie mettant ordinairement quarante minutes pour en faire quatre, cela serait déjà énorme et incroyable, et ne pourrait être une habitude, mais seulement une exception, tel jour donné ; le trot n'est pas l'allure habituelle de l'homme.

» Ces bataillons ont aujourd'hui des officiers pris dans les régiments parmi les plus jeunes et les meilleurs ; plus tard ces formations par le flanc si promptes seront une source de désordre sous la mitraille, car il est alors difficile de tenir les soldats réunis. »

» *10 mars 1845.* Une circulaire du 2 mars 1845 de M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, annonce que les essais faits dans plusieurs régiments ont fait reconnaître la nécessité de diminuer les dimensions de la giberne, de remplacer sa banderole par un ceinturon et de substituer une tunique à l'habit. C'est une véritable révolution dans l'habillement.

» M. le maréchal Soult a résisté autant qu'il l'a pu. Les princes de la famille royale, M. le duc de Nemours surtout, et M. le duc d'Aumale, fort partisans de ces changements, l'y ont forcé. Les officiers, au lieu d'un habit, auront la tunique comme la troupe. On leur a supprimé la redingote et le manteau, qu'on a remplacés par un caban ; en cela on a bien fait.

» Les officiers d'infanterie auront un sabre traînant avec des bélières, dans le genre de la cavalerie ; en cela on a fort mal fait ; c'est laid et incommode ; on a voulu apparemment flatter quelques jeunes gens voulant jouer au cavalier. La dépense sera plus forte, du moment qu'on donne la tunique à la troupe en sus de la capote.

» On s'acharne maintenant à supprimer tout ce qui peut donner de la

dignité. La considération du soldat consiste dans son habit; il le relève à ses propres yeux, à ceux de la population, et cela dans tous les pays. A l'époque où je commandais en Andalousie, je faisais toujours comme en France porter l'habit; les troupes de ma brigade étaient plus considérées que les autres. L'Empereur savait bien que cela relevait même le moral des hommes; aux jours de grande bataille, il leur donnait la grande tenue. »

Agenda militaire suisse. Neuchâtel, 1896. Attinger frères, éditeurs

L'éloge de l'agenda Attinger n'est plus à faire. Celui qui vient de paraître est digne de ses devanciers. Il forme la septième année de cette utile publication, allant du 1er mars 1896 au 28 février 1897. Outre le calendrier, les éphémérides et autres données de ce genre, il comprend un résumé de l'organisation militaire suisse, les effectifs des diverses armes, des extraits des principaux règlements en vigueur, du tableau des écoles militaires et services de cette année-ci, l'état du personnel de l'élite, des pages-formulaires d'état nominatif, enfin des pages en blanc pour notes de service. On ne peut que recommander cet agenda comme petit meuble de poche de chaque officier et sous-officier.

Manœuvres du Ier corps d'armée suisse en 1895. Considérations sur la tactique de l'infanterie, par le colonel *de Perrot.* Neuchâtel, 1896. Attinger frères, éditeurs.

L'honorable colonel dit dans sa préface qu'il n'a pas voulu se livrer à une appréciation détaillée des manœuvres; s'il en relève quelques épisodes, c'est moins pour les critiquer que pour trouver une base solide d'expériences pouvant servir au développement des sujets à traiter.

C'est dans cet excellent esprit qu'il examine successivement sept sujets, qui l'ont particulièrement frappé, à savoir:

1° La *critique* des exercices et manœuvres, et ce qu'elle devrait être pour remplir son but;

2° L'*importance secondaire* du terrain;

3° La formation des *avant-gardes;*

4° L'*emploi de la cavalerie* pendant les manœuvres;

5° La *tactique actuelle de l'infanterie* et les *modifications à lui apporter;*

6° L'*artillerie de corps* et l'*artillerie divisionnaire;*

7° Les *remèdes* aux inconvénients mentionnés.

Inutile d'ajouter que tous ces sujets sont traités avec grande liberté de jugement et toute l'expérience du doyen de nos instructeurs d'artillerie. Les divers chapitres sont à lire plutôt qu'à résumer.

Dans le dernier *Monatschrift* de M. le colonel Hungerbühler, lire le résumé de l'intéressante conférence de M. le major G. Immenhauser sur le sujet *Notre landwehr,* faite en février-mars 1896 aux Sociétés d'officiers de

Berne et de Bienne. On peut n'être pas en complet accord avec toutes les vues de l'auteur, mais chacun reconnaîtra que son étude sur cette importante matière est approfondie et mérite attention.

Beantwortung der im Nationalrate vorgebrachten Anschuldigungen, durch *Ulrich Wille*. Bern. Druck u. Verlag der Buchdruckerei « Berner-Tagblatt » 1896. Une brochure in-8° de 44 pages, sous l'exergue :

« Hoc murus ahenens esto
» Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa. »
Horatius.

Une incoïncidence, peut-être heureuse, de dates irrémissibles, ne nous a pas permis de parler à temps du regrettable différend survenu entre l'autorité fédérale supérieure et M. le colonel Wille, ancien instructeur-chef et chef d'arme de la cavalerie suisse, non plus que des accusations dirigées contre lui au Conseil national et qu'il relève dans la brochure susmentionnée ; aussi nous ne croyons pas devoir nous immiscer aujourd'hui dans cette affaire, où nous risquerions de contribuer à prolonger une polémique dont l'armée ne saurait espérer de bénéfice.

Der Waffenchef des Genie und die Elektrotechnik. Den schweiz. Genie-Offizieren zur Kenntniss, von Eugen *Müller* (chem. Elektrotechniker des eidg. Genie-Bureaus). Zurich 1896. Verlags-Magazin (J. Schabelitz). Une brochure in-8° de 18 pages.

L'auteur a été sans doute atteint par la contagion des récriminations personnelles et peu hiérarchiques. S'il a cru pouvoir porter atteinte à la juste considération dont jouit notre chef du génie, il s'est grossièrement trompé. Sa brochure contient d'ailleurs des erreurs nombreuses tant en ce qui concerne le chef de l'arme qu'à l'égard de M. X., un homme modeste autant que capable.

Professional papers of the corps of R. Engineers, edited by major C.-B. *Mayne* R. E. Royal Engineers Institute. Occasional papers; vol. XXI, 1895. Chatham, Mackay & Cie, 1895. 1 vol. in-8°, 365 pages, 74 planches hors texte.

Les seuls titres des dix chapitres de ce beau volume suffisent à en montrer l'importance et le haut intérêt qu'il offre à MM. les ingénieurs de tous pays. Voici ces titres :

I. L'artillerie de campagne et les expériences d'Ockampton, par le major A.-T. *Hughes*, R. A.

II. Courants électriques à haute pression et à intermittence, par A.-A.-C. *Swinton*.

III. Le pont suspendu de Olvusâa, par le major H. *Appleton*, R. E.

IV. Etude de fortification de campagne : la bataille de Wörth, par feu le capitaine R. de C. *Porter*, R. E.

V. Purification des canalisations d'égouts, par Ch.-H. *Beloe*, M. Inst. C. E.

VI. Fortification dans la guerre contre les sauvages, par le major W.-D. *Conner*, R. E.

VII. Plans de baraques de soldats, par le major G.-C. *Scott-Moncrieff*, R. E.

VIII. Construction de chemins de fer, par sir *Guilford Molleswoorth*, K. C. I. E.

IX. Organisation des services militaires et administratifs pendant un siège, par le major C.-B. *Mayne*, R. E.

X. Tables du matériel d'artillerie d'ordonnance, avec le détail des pièces, de la munition, des affûts pour les canons se chargeant par la bouche, ceux par la culasse, ceux à tir rapide et ceux à machine (mitrailleuses).

The volunteers and the national defence, par Spenser Wilkinson, Westminster, Constable & C°. 1896. In-8, 150 pages.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de présenter M. Wilkinson à nos lecteurs, qui n'ont sans doute pas oublié ses brochures sur la réorganisation de la marine anglaise.

Encouragé par le succès de ces publications, l'auteur se tourne maintenant d'un autre côté et cherche à provoquer une réforme dans l'organisation des volontaires anglais, qui pour le moment sont à peu près dans le genre de notre landsturm armé. Sans entrer dans le détail des changements proposés par M. Wilkinson, on ne peut que le féliciter de ses efforts patriotiques pour attirer sur ce point l'attention.

Les premiers combats de 1814. Prologue de la campagne de France dans les Vosges, par Félix *Bouvier*. Paris, librairie Léopold Cerf, 13, rue Médicis. 1896. Un vol. in-12 de 164 pages, avec un portrait et une carte. Prix: 3 fr. 50 c.

On s'occupe beaucoup ces temps-ci de la campagne de 1814. Les ouvrages de M. Henry Houssaye et du commandant Weil, après ceux du colonel v. Hiller et maints mémoires récents d'acteurs de cette grande époque, sans parler du *Précis* du général Jomini, sur les années 1812-1814, l'ont remise à la mode; c'est justice, car jamais opérations plus belles n'ont été menées par le grand capitaine, si cruellement trahi alors par la fortune.

Le livre de M. Bouvier n'est, comme il a soin de le dire lui-même, qu'un prologue à cette émouvante campagne, mais c'est un prologue indispensable et complet pour les événements qui se passèrent dans la région vosgienne. En neuf chapitres toutes les péripéties sont consciencieusement étudiées, élucidées et présentées au lecteur sous une forme à la fois agréable, claire, sûre, étayée d'abondantes notes et citations.

Pour le début nous avons le combat de Rupt et l'occupation de Remiremont par les Cosaques, les combats d'Arches et de Rothau. Viennent ensuite l'occupation d'Epinal par Stscherbatoff, réoccupé bientôt par le

général Rousseau ; les combats de Rambervilliers et de Saint-Dié, la seconde occupation d'Epinal par Platoff et enfin la retraite sur Lunéville.

Un *appendice* donne les *ordres de bataille* détaillés du 2e corps d'armée et du 5e corps de cavalerie. Le livre est accompagné d'un excellent portrait du maréchal Victor, duc de Bellune, et d'une grande carte des vallées de la Moselle et de la Meurthe en 1814, d'après les planches Cassini.

Ma compagnie. — Paris, Lavauzelle, 1896 ; broché in-8°, 36 p., 75 cent.

Une fois capitaine, l'auteur a commandé sa compagnie durant trois mois, en s'appliquant à peu parler, beaucoup regarder, beaucoup écouter ; il a tout d'abord suivi les errements de son prédécesseur, respecté toutes les traditions du régiment, fait abstraction de ses propres idées, se bornant d'un bout à l'autre à n'être qu'un successeur machinal. Puis il a résumé ses impressions, mis en ordre ses notes, médité sur ce qu'il avait vu et entendu, et rédigé enfin un programme qui est l'expression de son expérience et de son désir de faire bien, sinon mieux.

C'est ce qui a inspiré le travail pratique développé dans *Ma compagnie*.

Cette production, à la fois solide et originale, a rencontré la haute et publique recommandation de deux officiers généraux qualifiés : le général *de St-Mars*, commandant du 12e corps d'armée, et l'éminent et laborieux écrivain militaire général *Philebert*.

L'*Enigma di Ligny e di Waterloo* (15-18 juin 1815), studiato e sciolto del Cavl Prof. Giuseppe *Bustelli*, président du lycée-gymnase royal de Cesena. Cesena et Viterbo 1889, 1896. 2 vol. in-8° avec une carte.

On ne trouve pas précisément, dans ces deux volumes, un récit de la tragédie de 1815. Ils ne racontent pas les faits ; ils les discutent, soigneusement, en détail, jusqu'à la fin de la première grande journée, cela en 93 paragraphes, où sont analysés, confrontés, redressés parfois, tous les documents, toutes les appréciations principales publiées jusqu'à ce jour et en tous pays. Sources en mains, le laborieux et savant auteur revise les longues polémiques relatives aux défaillances des uns et des autres, aux indécisions de Ney comme aux lacunes de Soult et aux préoccupations erronées de Grouchy.

Nous reviendrons volontiers sur cette œuvre de grande érudition, quand les deux autres volumes annoncés auront paru, c'est-à-dire quand on pourra juger, d'après eux, non seulement de chacune des scènes qu'ils passent en revue, mais de l'ensemble et des conclusions générales.

Stratégie et grande tactique, d'après l'expérience des dernières guerres, par le général *Pierron*. Tome IV, Paris, 1896, chez Berger-Levrault et Cie, libraires-éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts. 1 vol. in-8° de 718 pages, avec figures et planches. — Broché, 10 francs.

C'est un véritable monument de science de la grande guerre, que cet ouvrage du général Pierron.

On peut en juger par l'indication, même très sommaire, des matières contenues dans ce quatrième volume. Il est consacré aux mesures à prendre en pays conquis en vue de garantir les territoires occupés de toutes espèces de dangers, de rétablir l'ordre, d'organiser, par une entente avec les autorités civiles des localités, tous les services et d'en assurer la marche régulière dans les places occupées, d'utiliser sans gaspillage ni déprédations toutes les ressources de la région, en conciliant autant que possible les intérêts de l'armée avec ceux des habitants et les droits de l'humanité.

Ce que ces mesures comportent de détails multiples est inimaginable. Il faut avoir lu le livre du général Pierron pour s'en faire une idée. Les commandants d'étape ou de place, les gouverneurs de provinces ou de territoires soit annexés soit définitivement conquis, les gouverneurs de colonies, etc., ont des devoirs tellement variés à remplir qu'on se demande comment ils peuvent suffire à une tâche si lourde et si complexe.

Le général Pierron en trace le programme de façon claire, méthodique et donne, avec exemples historiques à l'appui, les moyens de résoudre toutes les difficultés; de telle sorte que tout gouverneur, etc., ayant ce livre sous les yeux, est sûr d'abord de ne rien oublier et ensuite de se tirer d'affaire en toutes circonstances.

L'ouvrage, dans son ensemble, est volumineux, c'est vrai, mais il peut remplacer, pour un général, pour un chef d'état-major, etc., une grosse et encombrante bibliothèque. *(Spectateur militaire.)*

Argos. Bibliographie universelle des armées de terre et de mer, avec table analytique
Rome. Via de Pastini 127. 20 fr. par an.

Cet excellent indicateur bibliographique militaire de tous les pays du monde se publie en français et donne un résumé soit des journaux et revues, soit des ouvrages qu'on lui envoie. Nous apprenons entr'autres par ses dernières livraisons qu'il a été déjà publié des documents abyssins très instructifs sur la guerre actuelle de l'Erytrée, mais en russe, dans diverses revues politiques et militaires de Russie. Nos compliments à l'*Argos*.

Invitation à la jouissance du fonds Herzog.

A teneur du règlement sur l'emploi des intérêts du fonds Herzog publié dans le n° 5 de 1895 de notre *Zeitschrift*, la Commission est à même, pour l'exercice 1896, d'affecter une somme de 500 fr. comme subsides aux officiers d'artillerie qui voudraient assister à des manœuvres d'armées étrangères. En conséquence, MM. les honorés camarades qui auraient l'intention d'effectuer un tel voyage, en comptant sur tout ou partie du subside, sont amicalement priés de s'annoncer au soussigné avant le 1er juillet prochain.

Comme condition, il est aussi fixé pour cette année que le subside sera payé après remise d'un rapport au Département militaire suisse, à publier éventuellement dans le « Schweizerischen Zeitschrift für Artillerie And Genie ». *Au nom de la Commission du Fonds Herzog,* BLUNTSCHLI, colonel.

Zurich, 5 avril 1896.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

Société de la REVUE MILITAIRE SUISSE

Les soussignés, porteurs de 22 actions de la *Revue militaire suisse*, déposées au siège de l'administration, demandent, conformément à l'article 645 du Code fédéral des obligations, la convocation, dans le plus bref délai, de l'assemblée générale des actionnaires, aux fins de lui soumettre la revision des statuts de la Société suivant le projet ci-joint.

Lausanne, le 15 avril 1896.

G. Bonnard, capitaine d'infanterie ; C. Carrard, premier lieutenant d'infanterie ; E. Chavannes, premier lieutenant d'artillerie ; H. Faillettaz, capitaine d'artillerie ; F. Feyler, capitaine-adjudant ; F. de Jongh, premier lieutenant d'infanterie ; H. de Loes, capitaine d'artillerie ; Ch. Manuel, premier lieutenant d'infanterie ; C.-Ed. de Meuron, capitaine d'infanterie ; G. Pellis, premier lieutenant d'infanterie ; J. Vallotton, lieutenant d'artillerie ; H. Vautier, premier lieutenant d'artillerie.

Ensuite de cette demande, les actionnaires de la Société de la *Revue militaire suisse* sont convoqués en assemblée générale pour le 30 mai 1896, à 2 ½ h. après midi, au Casino-Théâtre, à Lausanne.

Ordre du jour :

Revision des statuts de la Société.

Nomination d'un administrateur, du comité de rédaction et du comité de contrôle.

Le projet de statuts revisés sur lequel l'assemblée aura à se prononcer est le suivant :

Les articles 1, 2, 3, 9 et 10 des statuts actuels sont maintenus sans changements.

Art. 4. La Société est gérée par un administrateur, porteur d'au moins dix actions, et nommé pour deux ans par l'assem-

blée générale des actionnaires. Les actions de cet administrateur sont inaliénables et restent déposées entre les mains du président du comité de contrôle.

L'administrateur a la signature sociale. Il représente la Société dans ses rapports vis-à-vis des tiers et reçoit par les présentes procuration générale pour administrer la Société sous la surveillance du comité de contrôle.

L'administrateur fait partie du comité de rédaction.

ART. 5. Un comité de rédaction composé de trois membres au maximum, y compris l'administrateur, nommé pour deux ans par l'assemblée générale, est chargé de la rédaction du journal la *Revue militaire suisse*. Ce comité s'adjoint, pour les besoins de la rédaction, un certain nombre d'officiers de différentes armes, en qualité de membres-collaborateurs.

ART. 6. Il est institué un comité de contrôle, composé de trois délégués au maximum de l'assemblée générale des actionnaires. Ce comité a pour mission de surveiller l'administration de la Société et de trancher les conflits qui pourraient s'élever entre l'administration et la rédaction, de vérifier les comptes et bilans, d'autoriser à plaider, transiger ou compromettre, et en général de faire à l'assemblée des actionnaires toute proposition qu'il jugera utile.

ART. 7. L'assemblée générale des actionnaires se réunit au moins une fois par an, dans le premier trimestre de l'année.

Elle est convoquée et présidée par le président du comité de contrôle, elle nomme ce comité ainsi que l'administrateur et le comité de rédaction, elle passe les comptes, vote sur toute proposition annoncée dans l'avis de convocation de l'assemblée, décide sur toute modification des statuts, sur la dissolution de la Société et sur la liquidation en en fixant le mode. Toutes ces décisions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.

ART. 8. La qualité d'actionnaire sera constatée par le dépôt des actions au siège de la Société (bureau de l'administration) au plus tard la veille de l'assemblée.

Saint-Maurice, le 15 avril 1896.

Pour le comité de contrôle :

Le président,

J. DE COCATRIX, colonel.

A la demande du Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, réuni ce jour à Lausanne, sous la présidence du soussigné (étant présents le colonel Lecomte et le major Kräutler), ainsi qu'à celle de plusieurs officiers propriétaires d'actions représentant un total de 38 voix au moins, l'assemblée générale des actionnaires qui avait été convoquée pour le 30 mai prochain, est renvoyée et fixée définitivement au *samedi 20 juin 1896*, à 2 ½ heures après midi, au Casino-Théâtre, à Lausanne, pour délibérer sur l'ordre du jour annoncé dans le numéro du 15 avril courant, en même temps que sur le contre-projet présenté, ordre du jour et contre-projet qui seront publiés dans les numéros de mai et de juin.

Lausanne, le 29 avril 1896.

Le président du Comité de contrôle :
J. DE COCATRIX, colonel.

CONTRE-PROJET

pour l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la « Revue militaire suisse » du 20 juin 1896.

1. Nominations nécessaires pour compléter le comité de rédaction.
2. Contre-propositions concernant la question de revision des statuts, formulées comme suit :

a) Rejet pur et simple des propositions de revision ;

b) Subsidiairement, discussion des propositions de revision et des amendements qui seront présentés en assemblée.

Vu pour être publié dans les numéros de mai et de juin 1896 de la *Revue militaire suisse.*

St-Maurice, le 7 mai 1896.

Le président du comité de Contrôle,
J. DE COCATRIX, colonel.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 6. Juin 1896.

Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale [1].

C'est plus spécialement de la frontière franco-suisse, y compris celle de la Savoie, particulièrement de sa zone neutre, que nous devons maintenant entretenir nos lecteurs. Ici nous arrivons au point critique de notre étude, car nous y rencontrons le seul nuage, mais gros nuage, qui assombrisse l'horizon politique de la Suisse. Si, en s'efforçant d'ignorer les dangers, on pouvait y parer, nous nous tairions; mais nous pensons qu'il vaut mieux les considérer bien en face, les examiner à tous les points de vue, pour se résigner aux exigences diverses et aux sacrifices qui découleraient de cet examen.

C'est ce que nous essaierons dans les lignes qui vont suivre.

* * *

A l'exposé de M. le général du génie français Seré de Rivières, reproduit dans notre dernier numéro avec les notes critiques de M. le général Pierron, il convient d'ajouter, comme but plus précis de discussion, la propre manière de voir de l'honorable commandant du 7me corps d'armée, telle qu'il la formule dans son chapitre : *Déploiement stratégique sur la frontière italienne :*

Si une armée italienne, dit-il, franchissait ses frontières pour pénétrer en France, ce serait vraisemblablement en comptant sur l'appui direct ou indirect, ou plutôt sur la coopération immédiate et prochaine de l'Allemagne.

En prévision de ces deux éventualités, l'armée française opposée à l'armée italienne doit effectuer son déploiement stratégique de manière à satisfaire aux trois conditions suivantes :

1° Barrer à l'ennemi la direction la plus courte sur Paris;

2° S'opposer à la jonction des forces italiennes et des forces allemandes, soit en Suisse, soit en France.

3° Avoir la faculté d'envoyer, de sa position près de la frontière italienne, des renforts à la principale armée française qui combattrait l'inva-

[1] Voir notre précédente livraison.

sion allemande; car il ne faut jamais perdre de vue que le sort d'une campagne dépend d'une victoire sur le point décisif; que le moyen le plus sûr de remporter la victoire, c'est de masser ses forces; que le point décisif, dans une guerre contre l'Italie et l'Allemagne alliées, sera toujours sur la frontière de la Lorraine. Si nous sommes victorieux contre l'ennemi le plus puissant, nous recouvrerons, en dictant la paix, Calais et Nice, que nous aurions abandonnées à elles-mêmes; tandis que si nous avons gardé Nice, la Savoie, etc., contre l'Italie, nous serons forcés néanmoins de les céder à la paix, après avoir succombé contre l'Allemagne [1].

Dès lors, le gros des forces françaises destinées à opérer contre l'armée italienne doit s'établir sur le front Grenoble—Montmélian Albertville.

En effet, si l'armée italienne respecte la neutralité de la Suisse, et par suite celle du Chablais et du Faucigny, la portion de notre frontière à défendre se réduit à celle comprise depuis le col de la Seigne, au nord-ouest du petit Saint-Bernard, jusqu'au col du mont Genèvre, que ferme Briançon; car, au sud du mont Genèvre, les passages d'Italie en France conduisent tous dans des vallées descendant naturellement vers le littoral de la Méditerranée, du côté opposé à Paris. Il est vrai que la route qui part de Coni (Cuneo), et qui passe par le col de l'Argentière et la vallée de l'Ubaye, permet de remonter sur Gap; mais de là, pour marcher sur Lyon et Paris, la direction la plus courte mène à Grenoble; et le déploiement stratégique de nos masses sur le front Grenoble - Montmélian—Albertville pourvoit à la nécessité de barrer cette direction On peut donc dire, d'une manière générale, que les lignes d'invasion à partir du col du mont Genèvre sont excentriques à Paris : elles mènent sur Marseille, Toulon et Nice. Il suffit alors de perfectionner les fortifications de Toulon, d'abriter les ressources maritimes de Villefranche, d'Antibes, etc., à Toulon; et de faire débarquer les apports de l'Algérie à Cette et à Port-Vendres, au besoin.

Dans le cas où l'armée italienne violerait la neutralité de la Suisse et déboucherait par le Saint-Gothard, le Simplon et le grand Saint-Bernard pour donner la main aux forces allemandes [2], l'armée française est en mesure, de son placement sur le front Grenoble—Montmélian—Albertville, de saisir les nœuds de routes de Genève et de Lausanne, d'y prévenir l'ennemi et d'y détruire à fond les chemins de fer. Elle peut d'Albertville envoyer une colonne sur Genève par Annecy, ou en diriger une par Cha-

[1] Entre autres preuves nombreuses, on peut citer ce qui s'est passé en 1866. L'Autriche, victorieuse en Italie, mais vaincue par la Prusse en Bohême, a dû, à la paix, céder aux Italiens la Vénétie. — *L'auteur.*

[2] M. le député Bamberger (ancien confident du chancelier de l'empire) a déclaré publiquement, au sein du Parlement allemand, que l'Allemagne avait coopéré pécuniairement à l'établissement du chemin de fer du Saint-Gothard surtout dans un but d'intérêt militaire. — *L'auteur.*

monix sur Martigny, pour attaquer en flanc les troupes italiennes descendues dans le Valais, et qui seraient arrêtées de front par les milices suisses au défilé fortifié de Saint-Maurice. Les routes de Thonon à Monthey et au Bouveret permettraient également d'attaquer en flanc les colonnes italiennes qui auraient réussi à forcer ou à tourner le défilé de Saint Maurice; celle d'Albertville par Moutiers à Aoste donnerait la facilité d'attaquer en queue les forces qui se dirigeraient vers le col du grand Saint-Bernard.

On voit donc que, du front Grenoble—Montmélian-Albertville, l'armée française des Alpes:

1° Barre à l'ennemi la route la plus directe d'Aoste à Lyon ou à Genève par le col du petit Saint-Bernard; la route et le chemin de fer de Turin à Paris par le col du Mont-Cenis et Modane; la route de Turin à Lyon par Briançon et Grenoble; la route de Coni à Lyon par le col de l'Argentière, Gap et Grenoble;

2° Elle est en mesure de prévenir à Genève et sur le Jura les colonnes italiennes qui auraient passé par le Valais, si elle utilise le chemin de fer de Grenoble—Montmélian—Albertville vers Annecy et Genève, et les routes de Chambéry à Genève par Rumilly, d'Albertville à Genève par Annecy et par Sallanches; mais il y aurait avantage à rendre carrossable aussi la route du col des Aravis pour accélérer ce mouvement d'Albertville vers Genève;

3° Elle est à même d'accourir à temps à la défense de la Provence, grâce au chemin de fer de Grenoble à Aix, d'Aix à Carnoules, ou de Marseille à Toulon et à Nice; et à l'aide des deux routes de Grenoble à Digne par Gap ou Serres, et de celle de Digne à Antibes par Castellane;

4° Enfin, elle a la facilité, du front Grenoble—Montmélian—Albertville, d'envoyer au besoin ses réserves stratégiques, comme renforts, à la grande armée française qui tiendrait tête à l'invasion allemande en Champagne, en utilisant les voies ferrées de Grenoble à Lyon, de Montmélian à Mâcon, d'Albertville à Bourg en Bresse et Châlon-sur-Saône.

Il est vrai que cette dernière obligation, qui prime toutes les autres, doit faire renoncer à la prétention d'opposer à une armée italienne des forces considérables dans le comté de Nice. Mais l'essentiel, à la guerre est de distinguer l'accessoire du principal, car « qui veut tout couvrir, ne couvre rien ». Prétendre défendre des camps retranchés dans le comté de Nice, c'est s'attacher à un but accessoire dans une direction excentrique et se priver de la possibilité d'envoyer *à temps* des renforts dans la région décisive, celle où on combattra l'invasion allemande. Il suffit, dans le comté de Nice, de détruire la route de Coni à Sospel au défilé de Berghe, la route de Lantosque à Nice au défilé des ponts Saint-Jean près d'Utelle, la route de la Corniche à Baussi-Rossi, et de grouper à Castillon les forces mobiles. A Castillon, elles se trouveront entre la route d'invasion qui des-

cend du col de Tende, et celle qui suit la Corniche; elles seront éloignées de moins de deux lieues du fort du Barbonnet et de Sospel, de moins de trois lieues de Menton, et pourront aisément faire en un jour la navette d'une route à l'autre pour l'intercepter ou la détruire de nouveau. Ces dispositions obligeront l'envahisseur à faire des détours, à créer des routes; le défenseur gagnera ainsi du temps, sans s'être épuisé par des garnisons nombreuses dans une région excentrique; en se procurant la supériorité numérique dans la région essentielle, il y remportera la victoire, dictera finalement la loi à son adversaire et l'obligera à restituer, lors de la conclusion de la paix, des conquêtes éphémères.

Ainsi, il ne peut y avoir de doute : les réserves stratégiques de l'armée française opposées à l'armée italienne doivent s'établir sur le front *Grenoble—Montmélian—Albertville,* qui fait partie de la grande route parallèle à la chaîne des Alpes, route qui s'étend de Thonon, sur le bord du lac de Genève, jusqu'à Antibes, en passant par Cluses, Sallanches, Albertville, Montmélian, Grenoble, Gap, Digne, Castellane et Grasse. *Cette grande route est le couloir obligé dans lequel les forces françaises doivent faire leurs navettes du sud au nord et du nord au sud, puisque toutes les lignes d'invasion partant de l'Italie viennent y aboutir.* De la position Grenoble—Albertville, ces réserves stratégiques qui ont leurs flancs protégés par les forts de Grenoble et d'Ugines, barrent à l'ennemi les lignes d'invasion les plus courtes sur Paris, et sont à même de le prévenir soit en Suisse, s'il ne respecte pas la neutralité de la Suisse, du Chablais et du Faucigny, soit en Provence, s'il se résout à faire ce grand détour.

La sujétion, pour l'armée française des Alpes, d'être prête à tout moment à se porter sur Saint-Maurice (en Valais), ou sur Genève, pour empêcher les colonnes italiennes de gagner les passages du Jura et de donner la main aux colonnes allemandes dans le bassin de la Saône, est tellement prépondérante aujourd'hui, que si cette armée dispose de peu de monde, elle ne devra pas hésiter, pour satisfaire à cette condition impérieuse, à confier à des compagnies de mineurs le soin de détruire les routes de la Corniche, du col de Tende, du col de l'Argentière, du Mont-Genèvre, et du Mont-Cenis au pis aller, si elle a besoin de rappeler à elle toutes ses forces pour se porter au nord. Ce serait commettre, dans le cas d'une alliance entre l'Italie et l'Allemagne, la faute stratégique la plus grave que d'accumuler le gros des forces de l'armée française des Alpes à Nice ou à Briançon, et de s'opiniâtrer à disputer la possession des passages de la grande chaîne, puisqu'on se mettrait ainsi hors d'état d'accourir à temps sur la direction essentielle; à moins qu'on n'eût la certitude que l'ennemi a respecté la neutralité de la Suisse en voyant ses colonnes engagées trop à fond dans les autres directions pour qu'il pût contremander leur mouvement [1].

[1] Ouvrage cité; pages 312-315.

En proposant ce front Grenoble-Montmélian-Albertville pour base de l'armée française des Alpes, M. le général Pierron fait certainement acte de saine stratégie; — de plus, il confirme ce que nous disions dernièrement de son parfait respect pour la neutralité suisse et savoisienne : ni Albertville, ni Montmélian ne sont dans la zone neutre, dont la limite au sud est tracée par une ligne qui, d'aprés les descriptions données, irait du Rhône, près St-Genis, au Mont-Blanc, par le sud du lac du Bourget, par Lécheraine, Faverges et Ugines, ces localités étant comprises dans la zone.

Il est vrai que dans le rôle rationnel du front Grenoble-Montmélian-Albertville — et c'est ce qui en fait le mérite — entre aussi la prévision de son emploi au cas où l'adversaire opérerait par la Suisse même, et l'auteur développe fort bien toutes les facilités que les forces françaises auraient dès ce front pour « accourir rapidement au nord ou au sud, sur Genève comme sur Toulon ».

A cet effet, et toujours dans l'idée d'une facile invasion de la Suisse par l'armée italienne, l'auteur recommande divers *nœuds de chemins* comme emplacements de réserves tactiques et autres mesures, qui, pour la région nous concernant, seraient les suivants :

Moutiers, d'où l'on peut soutenir tous les postes de surveillance de la frontière, en dehors du terrain neutre, depuis le col de la Seigne jusqu'au Mont-Iseran, grâce à la route de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice et au chemin de Moutiers à Tignes par le col du Palet. De Moutiers, on peut communiquer commodément avec Saint-Michel-de-Maurienne par le col des Encombres.

Saint-Michel-de-Maurienne. On y est en mesure d'appuyer tous les postes de surveillance de la frontière, depuis le Mont-Iseran jusqu'au Mont-Thabor, et de communiquer par Valloires (où sera un poste de liaison) et la route carrossable du col du Galibier, avec Briançon, etc...

Pour retarder les progrès de l'envahisseur dans les couloirs qui descendent de la grande chaîne des Alpes vers l'ouest, l'auteur ajoute que les réserves tactiques pourront utiliser les défilés ci-après :

1° *Le long de la rive méridionale du lac de Genève*, le défilé de Meillerie, en se gardant contre un mouvement tournant par Thollon ou la Dent-d'Oche;

2° *Sur la route de Monthey à Thonon*, par le pas de Morgin, le défilé d'Abondance et le plateau de Vinzier ;

3° *Sur la route de Martigny à Sallanches et Genève*, le pont Pélissier et Cluses ;

4° *Dans la vallée de la Tarentaise*, le plateau de Vulmis, le détroit de Cieix, le pas de la Roche-Cevins et le défilé de la Bâthie. Il faut remarquer que, dans la vallée de la Tarentaise, il existe des paliers, élevés de quatre cents à six cents mètres au-dessus du fond du couloir, qui sont suivis par des chemins secondaires, et qui permettent de dominer ou de tourner les obstacles placés, plus bas, le long de la rivière ;

5° *La Maurienne* présente une succession de gorges et d'évasements. Le fort de l'Esseillon, en amont de Modane, le fort du Télégraphe, au sud de Saint-Michel, et surtout la position de flanc de Valloires sont favorables pour arrêter l'envahisseur. Les autres barrages sont ceux de Montricher, Villargondran, Hermillon, La Chapelle, Epierre, Argentine, et enfin le rocher de Charbonnière qui domine Aiguebelle.

En ruinant les ponts sur l'Arc, une arrière-garde peut ralentir considérablement les progrès de l'ennemi dans la Maurienne ; car ce torrent, qui entre en crue par la fonte des neiges au cœur de l'été, offre un obstacle sérieux ;

6° *Dans le couloir de la Durance*, les positions défensives sont... etc.

Les postes d'observation situés en première ligne surveilleront les passages de la chaîne et pousseront des reconnaissances sur le territoire de l'ennemi pour découvrir et signaler à temps l'approche de ses colonnes. Ces postes s'établiront sur les communications transversales les plus rapprochées de la frontière, suivant que les neiges les rendront praticables. Les communications parallèles plus éloignées serviront aux réserves pour passer d'un couloir dans l'autre et se présenter sur le flanc des colonnes d'invasion. Ces communications transversales sont :

1° *Entre le lac de Genève et le massif du Pelvoux.* — En première ligne, le chemin qui part de Vallorcine, passe au col des Montets, à Chamonix, Servoz, Saint-Gervais, au col du Bonhomme, à Bourg-Saint-Maurice, Tignes, au col de Mont-Iseran, à Bonneval et vient aboutir à Lans-le-Bourg, en face du Mont-Cenis. Ce chemin, le plus rapproché du faîte des grandes Alpes, ne traverse que trois cols ; mais deux sont très élevés.

En deuxième ligne, un chemin part d'Evian, sur le lac de Genève, passe par le Biot, les Gets, Tanninges, Cluses, Sallanches, Mégève, le col de Very, Beaufort, le pas du Cormet, Aime, Moutiers, Bozel, Pralognan-Planay, le col de la Vanoise, et vient aboutir à Termignon, entre Lans-le-Bourg et Modane. Ce chemin, comme le précédent, n'est pas carrossable aux cols.

De Moutiers, un chemin muletier conduit à Saint-Michel-de-Maurienne, par le col des Encombres ; et de Saint-Michel une route carrossable mène

à Briançon par Valloires et le col du Galibier; mais elle est encore obstruée par les neiges en juillet.

De Moutiers, un autre chemin muletier conduit à La Chambre, en Maurienne, par le col de la Madelaine; et de La Chambre à Allemont, dans la vallée de la Romanche, par le col du Glandon. De La Chambre, on peut descendre aussi sur Goncelin, entre Grenoble et Montmélian, par le col du Merlet et Allevard.

En troisième ligne, court une route carrossable qui commence à Thonon, sur le lac de Genève, passe par Saint-Jeoire, Cluses, Sallanches, Mégève, Flumet, Ugines, Albertville, Chamousset, Montmélian, Goncelin, pour aboutir à Grenoble. D'Albertville à Grenoble, la route est double : il y en a une sur chaque rive de l'Isère. De Chamousset à Goncelin, il existe deux routes sur la rive gauche de l'Isère et une sur la rive droite. Mais cette direction est difficilement praticable, en hiver, dans le trajet de Mégève à Flumet.

Sur cette grande artère carrossable de Thonon à Grenoble viennent aboutir : le débouché d'Ugines, celui de l'Isère à Albertville, celui de l'Arc à Chamousset, celui de La Romanche à Grenoble; ces débouchés sont maîtrisés par des forts construits depuis 1874; malheureusement ceux-ci sont situés trop haut et se trouvent le plus souvent dans les nuages. Il eût été préférable d'établir des batteries basses creusées dans le roc, qui eussent exigé aussi moins de garnison.

La route de Thonon à Albertville par Bons, La Roche, Annecy et Ugines, est plus longue que la précédente, mais constamment praticable en hiver.

2° *Entre le massif au Pelvoux et la mer.* — La communication la plus rapprochée de la frontière part de Briançon, passe par Cervières, etc., etc.

Les citations ci-dessus montrent que notre territoire suisse et tous ses abords ont été l'objet d'une étude approfondie de la part des généraux français les plus distingués et les plus responsables. Ce serait facile de montrer encore — et déjà quelques pages du livre de M. le général Pierron en font foi — qu'il en a été de même de la part des états-majors italiens, allemands et autrichiens.

La chose, tout en ne nous laissant point indifférents, ne saurait nous causer un grand étonnement. On comprend que des belligérants aussi formidables que le sont les quatre qui nous entourent, et que nous séparons bon gré mal gré, par le fait de notre neutralité, ne laissent pas en dehors de leurs prévisions le cas où elle serait violée par l'adversaire; ce qui revient à dire que dès que nous aurions l'un d'entre eux sur les bras,

nous éviterions difficilement d'avoir maille à partir avec les trois autres. Raison de plus pour aviser à temps à tout ce qui peut utilement être fait. La part de l'imprévu et de l'aléa sera toujours assez grande.

Nous convenons que notre petit pays et son armée de milices peuvent apparaître à quelques-uns comme une quantité négligeable dans les conflagrations éventuelles. En regard des immenses masses armées qui se trouveraient aux prises, cent et quelques mille soldats-citoyens, n'aspirant qu'à défendre leurs foyers, n'ont pas grand poids dans la balance. La folie des grandeurs qui agite l'Europe, sans même nous dédaigner absolument, n'a pas de limites : rien ne garantit qu'elle n'envahisse aussi les plans de campagne. A gros loups, gros enjeux. Or, jamais guerre humaine n'eut à sa disposition des ressources et des effectifs au niveau de ceux que la future lutte européenne, peut-être universelle, fournirait.

Voyons un peu.

* * *

Il y a en présence ou en formation, à dates et conditions plus ou moins arrêtées, deux puissantes coalitions bien connues : d'une part, la Triplice (Allemagne, Austro-Hongrie, Italie), entraînant en partie l'Angleterre et quelques Etats secondaires ; d'autre part, la France et la Russie, aussi pourvues de plusieurs satellites en perspective.

Ces deux coalitions, comme toutes leurs devancières, varieraient sans doute de vitalité et subiraient maintes mutations suivant les circonstances. Mais chacune d'elles a un noyau solide, constant, d'où sortiraient, au bas mot, deux millions et demi de combattants de première ligne et de toutes armes. Ils formeraient de 24 à 30 armées d'opérations, dans la proportion de 11 à 13 armées franco-russes et 13 à 17 triplices.

Avec de telles masses, dont la virtuosité dépend, il est vrai, de la sécurité des mobilisations et du ravitaillement, laquelle reste le secret de l'avenir, rien n'est impossible au belligérant doué d'initiative et se croyant en avance de quelques jours sur l'adversaire. Tous les plans, toutes les combinaisons lui sont abordables ; toutes les fantaisies, toutes les extravagances peuvent être mises en bonne voie de début, quitte, peut-être, à en pâtir plus tard, au double, au triple, au décuple.

L'histoire moderne n'enseigne que trop, hélas! le peu de

compte qu'il faut faire sur la parfaite justesse des entrées en campagne des diverses grandes puissances militaires de l'Europe.

En ce qui concerne l'Italie, par exemple, il n'y a besoin, pour s'en convaincre, que du dernier *Livre vert* sur la guerre de l'Erytrée.

Voici un puissant royaume sous un souverain de vaillante race militaire, groupant autour de lui une foule d'illustres hommes d'Etat, de généraux savants, courageux, distingués à tous égards, doté d'une brave et solide armée de 500 mille hommes, et qui va entreprendre à l'aveuglette une lointaine campagne, devenant un désastre par défaut d'effectifs, de calculs de marche et de moyens de transports; par insouciance de la question toujours grave et fondamentale des lignes d'opérations, principales et secondaires, question qui paraît avoir été sinon complètement négligée, du moins déviée vers des accessoires, vers le superflu, plutôt que de s'attacher au strict nécessaire: On voulut posséder et coloniser le terrain avant de l'avoir réellement conquis.

Si l'on se proposait d'aller jusqu'au Choa, comme le croyait l'avant-garde de Toselli, déjà près du lac Ashangi, pourquoi n'avoir pas gardé la base primitive d'Assab, au lieu de faire, à grands frais, le long détour par Massoua et Asmara, avec belle et inutile diversion à Kassala?

Cette colossale mésaventure sera réparée, sans nul doute; mais le seul fait qu'elle ait pu se produire n'est pas de nature à donner grande confiance aux futurs plans d'opérations qui s'élaboreraient à Rome à l'égard d'autres contrées. Et celles-ci, la France et ses états-majors y compris, la Suisse également, au moins par ricochet, sont bien excusables d'en prendre note pour leur gouverne.

Si l'on remonte plus haut, à la guerre russo-turque de 1877, on constate de la part de l'offensive russe des étrangetés non moins frappantes, qu'elle dut racheter au prix de maints milliers d'hommes et de retards qui, avec l hostilité de la diplomatie, risquèrent de compromettre les résultats militaires. Ayant à choisir, dès Galaz, entre trois lignes d'opérations, pour arriver à leur premier objectif sérieux, Andrinople, les trois cent mille Russes concentrés dans la Bessarabie et le Kerson, en trois armées principales, prirent précisément la

ligne la moins indiquée, la plus longue, la plus mauvaise aux divers points de vue militaires, celle de Ployesti-Nicopoli, qui avait tous les inconvénients et les dangers des deux autres (Galatz-Rassova-Pravadi et Ployesti-Zimnitza-Schipka), sans leurs profits, et doublait à peu près les étapes. C'était le chemin de l'école; mais... mais... il menait par la Bulgarie, par Sofia : la haute politique du moment y trouvait son compte au détriment de la stratégie rationnelle et de l'armée, qui paya de 50 mille hommes la prise de la place improvisée de Plewna.

Remonterons-nous huit ans plus haut, à l'entrée en campagne des Français en juillet 1870, pour fournir d'autres preuves historiques sur ce thème?...

Il suffit de s'en référer aux principaux récits connus de ces événements pour se convaincre que ce fut pire encore qu'en Erytrée et dans la presqu'île des Balkans. A part la ligne d'opérations sur Maxau, choix excellent cette fois, mais qui n'est rien à lui seul, le reste : calculs de mobilisation, d'effectifs, de marche, de ravitaillement, connaissance de l'ennemi et de son artillerie, etc., fut négligé, oublié, dédaigné par un gouvernement composé essentiellement de savants artilleurs, qui croyait être prêt « jusqu'au dernier bouton de guêtre ».

* * *

De tout cela nous concluons qu'une entrée en lice à grandioses ressources est aisément sujette aux mirages et que, suivant l'intensité des illusions ou des arrière-pensées qui s'y mêlent, les notions de la sagesse peuvent y manquer complètement; qu'en conséquence, dans la discussion de plans de campagne éventuels, de part ou d'autre, et des mesures à y opposer, le plus prudent est de s'attendre au pire, même aux plus lourdes insanités stratégiques.

C'est dans ce dernier ordre de plans qu'il faudrait classer ceux qu'élaboreraient les hauts dignitaires de la Triplice ou de sa partie adverse à travers le sol helvétique. Ce serait non seulement allonger la route, mais la compliquer sans ombre de nécessité ou d'utilité militaire réelle.

Les Allemands, déjà en force à Metz, coin enfoncé dans l'intérieur de la France, y sont à 300 kilomètres de Paris,

tandis que de Bâle, le point de la frontière suisse le plus rapproché de Paris, ils en seraient à 440 kilomètres.

Au cas où l'objectif principal fût non Paris, mais le centre de la France, Orléans, Bourges, Nevers, ou bien Lyon, c'est encore de Metz et de ses alentours, et en marchant vers le sud, que l'offensive devrait s'effectuer, afin de battre les troupes sur la route, tandis que par notre territoire, cette offensive ne battrait rien du tout et laisserait de dangereuses masses sur son flanc droit et ses revers.

Contre l'Allemagne, la France n'aurait rien à gagner à agir par la Suisse, ligne secondaire sous tous les rapports, depuis que le noyau de la puissance allemande est dans le nord, en Prusse, au lieu de l'être, comme jadis, à Vienne. Passer le Rhin de Bâle à Schaffouse et Constance, même avec l'aide des habitants, serait tout aussi difficile qu'en aval de Bâle ou Strasbourg. Le mouvement tournant, judicieux au temps de Moreau, ne prendrait plus personne au dépourvu et aurait l'air de redouter le champ de revanche de l'Alsace. La France se condamnerait, en outre, à devoir garder un front continu de la Manche à la Méditerranée, au lieu des deux fronts restreints actuels d'Allemagne et d'Italie. Une armée de plus, au minimum, lui serait nécessaire.

Contre l'Italie, une offensive française peut être menée dans les meilleures conditions possibles sans toucher ni à la Suisse ni à la zone savoisienne neutre.

Le fait que la section de voie ferrée Culoz-Chambéry serait interdite aux transports militaires de France (et réciproquement à ses adversaires), ne change rien à la chose, dès qu'on le sait d'avance.

En effet, les bases convenables d'opérations sur cette région ne peuvent être que Lyon, comme base centrale, et le front Grenoble-Montmélian-(ou Chambéry)-Albertville, comme base immédiate. Or, ce front est en communication directe avec Lyon et le centre de la France par trois voies ferrées qui ne touchent pas la zone neutre : celles de Chambéry à Lyon par Pressins ; de Chambéry à Lyon par Montmélian et Grenoble ; de Chambéry-Pressins à Virieux-le-Grand, d'où, dans toute la France, soit par Ambérieux, Bourg, etc., soit par Culoz (rive droite), Bellegarde, Nantua, etc.

Du Mont-Cenis à la Méditerranée, la France dispose d'une dizaine de belles routes, sans compter le double de chemins,

par lesquels elle peut porter directement ses forces sur les points importants de Turin, Novare, Milan, Alexandrie, Gênes, la Spezzia, tous inévitables dès qu'on veut guerroyer en Italie.

Sur sa droite, cette offensive serait flanquée par la flotte, qui pourrait aussi tenter des entreprises pour son propre compte, dont plusieurs auraient leur raison d'être.

Sur sa gauche, par la Suisse, une réédition des belles combinaisons du Premier-Consul serait un non-sens dans les circonstances actuelles, si différentes de celles de 1800. Même avec notre concours d'alors, cela ne vaudrait qu'à titre de diversions, tant que les forces italiennes seraient encore intactes et sur leurs positions normales d'expectative de la Haute-Italie, avec double front contre le nord et contre l'ouest. Qu'on en parle, soit!

L'opération inverse, c'est-à-dire des Italiens contre la France, à travers la Suisse ou la zone savoisienne neutre, n'aurait pas de meilleur fondement. Les objectifs utiles d'une telle offensive sont bien plutôt Nice, Toulon, Marseille, vieille histoire! et en même temps, à la rigueur, Chambéry, comme reprise d'anciennes provinces. Concourir, avec leurs alliés, à l'invasion de la Bourgogne et du Lyonnais, pourrait aussi être un but des opérations italiennes et justifier une offensive principale par le Mont-Cenis, en même temps que la classique par le Var. Pour toutes ces entreprises, ainsi que nous l'avons montré à propos de l'hypothèse d'une offensive de la France, point n'est besoin de toucher ni à la Suisse ni à la zone savoisienne neutre.

Un mouvement tournant par la gaine du Valais, après celles du grand Saint-Bernard et du Simplon, à le supposer possible matériellement parlant, n'aurait aucune sorte d'avantage, rapporterait plus de tracas et de retards que de profits, même sans combat. Le pousser par le Splügen et les Grisons ou par le Tessin et le Gothard, serait pire encore ; on renchérirait sur la promenade des Russes allant de Kichenef à Andrinople par Sofia. Autant prendre la ligne d'opérations par la lune, à moins qu'Autrichiens et Allemands ne s'en mêlent aussi et juste à point donné.

Qu'on en parle, soit encore! Qu'on y songe sérieusement ne s'expliquerait que par des arrière-pensées d'annexions chemin faisant, ou comme suite à une demi-douzaine d'hypo-

thèses préalables dont l'heure ne semble pas près de sonner, si tant est qu'elle soit marquée au cadran de la Providence.

* * *

Ce qui est moins problématique, ce qui est certain même, c'est que l'heure sonnera où la Suisse aura un petit compte à régler avec l'épineuse[1] tâche qui lui a été dévolue par les traités de 1815 et 1860, assimilant à sa propre neutralité territoriale celle de la zone savoisienne en question. En attendant, nous pouvons assurer nos voisins de l'Ouest qu'en Suisse cette éventualité a été l'objet d'études attentives et qu'en toutes choses essentielles il serait satisfait aux exigences. Une offensive d'Italie par la zone neutre de Savoie, et à bien plus forte raison par des passages alpestres suisses du voisinage, ne nous prendrait pas plus au dépourvu que sur les autres frontières.

Reste, il est vrai, à déterminer, et peut-être d'un commun accord, quelques bases ou détails d'exécution hors du territoire suisse.

Diverses mesures préparatoires, politiques ou administratives autant que militaires, seront à prendre. Quelques arrangements à l'amiable s'imposeront pour que tout s'y passe correctement aux yeux de la haute galerie surveillante et non désintéressée.

Il s'agira par exemple d'assurer les lignes de reploiement des garnisons françaises, non plus par le Valais comme c'était prévu avant 1860 pour la rentrée en Piémont des garnisons sardes, mais directement sur la France; il s'agira aussi de s'entendre au mieux pour la relève de ces garnisons par nos soldats, sans diminuer la sécurité qu'elles fournissaient à la population, de convenir de quelques règles pour le contrôle des transports par voies ferrées, pour les rapports avec les autorités administratives et judiciaires, pour les services de la police locale, des levées de l'armée active, éventuellement l'emploi des territoriaux en commun avec les troupes suisses

[1] Rappelons, pour abréger, que les épines sont celles de la question même de la Savoie neutralisée et qu'il y en a trois principales: Augmentation notable du terrain de responsabilité de l'armée suisse sans lui donner un homme de plus; neutralisation du sol, mais pas de ses habitants; forces militaires de la zone très différentes, depuis le service obligatoire et l'organisation des territoriaux, de ce qu'étaient les garnisons de troupes permanentes dont il est question dans les actes diplomatiques de 1815 et 1860.

pour la défense de la zone, et maintes autres affaires de ce genre [1].

Nous estimons qu'il est du devoir des gouvernements intéressés, surtout suisse et français, de ne pas attendre au dernier moment pour s'occuper avec soin de ces matières délicates. Ici la prévoyance est de rigueur pour les uns et pour les autres.

Bien déterminer les points susceptibles de discussion, en s'efforçant d'accommoder au mieux les divergences, les malentendus, les justes susceptibilités qui s'y rattacheraient — et chacun sait qu'il en existe — n'est certes pas chose aisée ni de nature à être réglée en un jour entre Paris et Berne. Raison de plus pour ne la point ajourner jusqu'à l'heure critique de la tempête. C'est dans le calme qui règne aujourd'hui que les pourparlers à ce sujet auraient le plus de chances d'aboutir. Ils arriveraient sans doute à un *modus vivendi* convenable à tous, qui maintiendrait avec nos grands voisins de France et d'Italie les relations d'amitié existantes, sans gêner aucune de leurs combinaisons militaires au cas où la guerre éclaterait entr'eux.

* * *

Tout d'abord il faut rappeler, comme base indispensable d'entente, quels sont exactement les droits et les devoirs généraux de la Suisse à l'égard de la zone savoisienne dans l'état actuel des choses.

Nous ne remonterons ni aux origines historiques, comme l'a fait naguère M. Hilty, dans son *Jahrbuch*, en très savants termes, ni aux controverses de 1815 et 1860, ni à celles du mémoire de MM. les députés français Duval, Orsat et Thonion, auxquelles le ministre de la guerre a répondu de la manière la plus sensée, car bon nombre de ces écrits, tant par diverses lacunes marquantes que par la surabondance de leurs préoccupations, ont plutôt embrouillé qu'éclairé la question, pourtant très simple.

Nous ne nous fonderons, à cet égard, que sur le dernier document officiellement publié par notre Conseil fédéral, c'est-

[1] Noter, à cet égard, que la zone est sillonnée par neuf voies ferrées et qu'elle comprend, en fait d'administration générale : une préfecture, Annecy; quatre arrondissements, soit les sous-préfectures de Thonon, St-Julien, Bonneville, Annecy, et 36 cantons (juges de paix), quelques-uns partiellement.

à-dire un extrait littéral de son rapport de gestion, exercice 1883, lequel est ainsi conçu :

f) *Question de Savoie.* — Dans le courant du mois de septembre, l'opinion publique en Suisse fut émue par des concentrations de troupes françaises dans la zone neutralisée de la Savoie, sur les confins du canton de Genève. Presque dans le même temps, le bruit se répandait que le gouvernement français faisait fortifier le mont Vuache. Le mont Vuache est situé à 24 km. au sud-ouest de Genève, sur la rive gauche du Rhône. Il fait face au fort de l'Ecluse qu'il domine en partie et barre complètement la vallée du Rhône. Le mont Vuache est compris dans la partie de la Savoie qui a été neutralisée par le traité de Vienne.

Immédiatement la presse s'empara de la question. Le *Temps*, un journal qui peut être à juste titre considéré comme un organe officieux du ministère Ferry, loin de contester que la France eût l'intention d'ériger des fortifications dans la zone neutralisée, chercha à démontrer, au contraire, qu'elle était en droit de le faire.

Le 1er octobre, nous reçûmes des communications positives : Un seul régiment, le 30e d'infanterie, comptant environ 1400 hommes et faisant partie du 14e corps d'armée, dont le quartier général est à Lyon, avait manœuvré les 12 et 13 septembre entre Annecy et Thonon, derrière le Salève.

Sur le mont Vuache, on n'avait pas encore commencé les ouvrages de fortifications. Toutefois, les études paraissaient être achevées sur le terrain. On avait exécuté de nombreuses coupes dans les bois taillis de la montagne, ainsi que le tracé d'une route stratégique d'Entremont au Vuache. Au sommet du mont, un observatoire avait été érigé pour faciliter le profilage. Bref, les travaux préliminaires étaient prêts et l'intention de fortifier le Vuache apparaissait bien évidente.

Sur la proposition du Département politique, nous décidâmes, le 16 novembre, d'adresser à notre ministre à Paris la dépêche suivante, avec mission d'en remettre copie à M. le ministre des affaires étrangères de la République française :

« Le gouvernement fédéral a appris que le génie militaire français aurait fait faire récemment quelques études qui paraissent avoir en vue la construction d'ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» Comme ce mont est situé dans la région de la Savoie qui fait partie de la neutralité de la Suisse, en vertu des stipulations de l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, le gouvernement fédéral n'a pu voir ces faits avec indifférence.

» L'article 92 de l'acte de 1815 dit :

« Art. XCII. Les provinces de Chablais et du Faucigny et tout le terri-
» toire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le roi de Sardaigne,

» feront partie de la neutralité de la Suisse, telle qu'elle est reconnue et » garantie par les puissances.

» En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la » Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes » de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces pro- » vinces se retireront et pourront à cet effet passer par le Valais, si cela » devient nécessaire; aucunes autres troupes armées d'aucune autre » puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et ter- » ritoires susdits, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à pro- » pos d'y placer; bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien » l'administration de ces pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sar- » daigne pourront aussi employer la garde municipale pour le maintien » du bon ordre. »

» Lorsqu'en 1860, S. M. le roi de Sardaigne a consenti à la réunion de la Savoie à la France, il a stipulé expressément qu'il ne pouvait transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possédait lui-même et qu'il appartiendrait à S. M. l'empereur des Français de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur donner une garantie qui résulte des stipulations de ce congrès.

» Pour les parties neutralisées de la Savoie, la France est donc tenue, comme l'était le roi de Sardaigne, de se conformer aux conditions de l'article 92 précité. Elle a ainsi l'obligation de retirer ses troupes des parties neutralisées de la Savoie toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» En présence de cette disposition dont le gouvernement français a déclaré solennellement, peu après la cession de la Savoie, qu'il acceptait la complète exécution, le gouvernement fédéral se plaît à croire que la France ne nourrit pas le projet d'élever des ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» On ne saurait, en effet, concilier l'établissement dans les parties neutralisées de la Savoie d'ouvrages qui ne peuvent être faits qu'en vue de la guerre et utilisés qu'en cas de guerre avec l'obligation imposée au souverain de la Savoie de retirer ses troupes toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveraient en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» Le Conseil fédéral croit donc pouvoir espérer que le gouvernement français voudra bien lui donner l'assurance qu'il n'a pas l'intention de fortifier le mont Vuache.

» Cette déclaration rassurerait l'opinion publique, justement alarmée en Suisse, et contribuerait à accroître les sentiments réciproques d'amitié et de confiance que le gouvernement de la Suisse, comme celui de la

République française, a toujours eu à cœur de cultiver et de développer entre les deux pays.

» Vous voudrez bien, M. le ministre, donner communication de la présente note à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères de la République française et lui en laisser copie. »

Le 17 novembre, la dépêche fut remise à M. le ministre Lardy, qui avait été mandé à Berne pour recevoir ses instructions, et le 21 déjà, elle était communiquée à M. Ferry, récemment appelé à la direction des affaires étrangères, en remplacement de M. Challemel-Lacour.

Le point de vue auquel nous nous sommes placés pour apprécier la question est suffisamment élucidé dans cette note, pour qu'il nous soit permis de nous abstenir de tout commentaire ultérieur.

Avant d'ouvrir les pourparlers avec le gouvernement de la République française, nous avons jugé convenable d'attendre que la violente polémique à laquelle la presse suisse, française et étrangère s'était livrée se fût apaisée. Il nous importait de ne laisser subsister aucun doute sur les dispositions conciliantes avec lesquelles nous abordions les négociations et de convaincre le gouvernement français que nous agissions de notre propre mouvement et sans y avoir été sollicités par aucune influence étrangère.

M. le ministre Lardy développa auprès de M. Ferry toutes ces considérations en lui remettant la note dont la teneur précède, et il lui exprima notre désir de ne pas faire de cette question une cause de conflit européen.

Le 2 décembre déjà, M. Ferry faisait à notre ministre les communications les plus rassurantes sur les intentions de la France. Quelques jours plus tard, M. Arago, ambassadeur de la République française à Berne, nous répétait les mêmes déclarations, d'abord à titre officieux, puis officiellement.

En substance, ces communications portaient que la France était décidée à ne fortifier ni le mont Vuache, ni aucun point de la zone neutralisée; que le ministre de la guerre avait pris ses dispositions pour que la Savoie neutre ne fût pas comprise dans son plan de mobilisation et que, cas échéant, les petites garnisons françaises stationnées en Savoie seraient retirées immédiatement.

Bien que ces déclarations fussent satisfaisantes, il nous parut opportun d'insister pour obtenir une réponse *écrite* à notre note. Le gouvernement français ne s'y refusa point, et le 17 décembre, M. Arago remit au président de la Confédération la copie d'une dépêche qu'il venait de recevoir du ministère des affaires étrangères. Cette dépêche était conçue en ces termes :

Paris, le 14 décembre 1883.

« Son Excellence Monsieur Jules Ferry, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à Monsieur Arago, Ambassadeur de France en Suisse.

« Monsieur,

» Des renseignements parvenus à Berne, ont, paraît-il, donné lieu de penser que le génie militaire français se proposait d'élever certains ouvrages de défense sur le mont Vuache. Le gouvernement fédéral désirerait recevoir l'assurance que nous n'avons pas l'intention de fortifier ce point. Dans sa pensée, cette déclaration de notre part rassurerait l'opinion publique en Suisse et contribuerait à accroître les sentiments de confiance amicale qui existent entre les deux pays.

» Nous ne voyons aucune difficulté à faire connaître qu'il n'entre pas dans nos intentions d'établir un ouvrage de fortification au mont Vuache, et que, dans les études pour la mobilisation, l'état-major français s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

» Vous pouvez remettre au Conseil fédéral copie de la présente communication qui dissipera, je l'espère, les préoccupations dont nous avons été entretenus, et qui témoignera de notre désir de resserrer les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la Confédération.

» Agréez, etc.

» (signé) : JULES FERRY. »

Cette communication répond entièrement à la question écrite que nous avions posée, puisque le projet de fortification du Vuache était le seul point sur lequel nous eussions fait porter le débat. La réponse va même au-delà de notre demande, car le gouvernement français nous assure que, dans ses études pour la mobilisation, l'état-major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé. Cette dernière phrase est de la plus haute importance; elle établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815.

D'autre part, nous n'avons pas manqué de recueillir avec soin les déclarations si satisfaisantes qui ont été données à notre ministre par M. le président du cabinet et à nous-même par M. l'ambassadeur de France. Ces déclarations, empreintes du plus vif sentiment de cordialité et inspirées sans doute par le désir de dissiper tout nuage qui pourrait obscurcir nos bonnes relations avec la France, nous sont acquises. Elles ont rassuré complètement l'opinion publique en Suisse sur les intentions de la France à notre égard.

Ensuite de la réponse de la France, nous avons pu considérer comme clos l'incident relatif aux fortifications du Vuache et nous avons exprimé à M. Lardy, notre ministre à Paris, toute notre satisfaction pour la manière distinguée dont il avait rempli sa mission.

Nous aimons à relever aussi que, pendant toute la durée des négociations, nous avons rencontré chez M. le président du conseil des ministres de la République française, de même que chez M. l'ambassadeur Arago les dispositions les plus conciliantes [1].

De ce document, qui dispense des autres, lesquels formeraient plusieurs énormes volumes, ressort le fait certain et réjouissant que sur le fond nous sommes en parfait accord avec l'autorité politique française, comme nous le sommes aussi, on l'a vu, avec ses hauts représentants militaires quant au front essentiel Montmélian-Albertville.

Il ne serait donc pas difficile d'arriver au même accord sur les détails et points secondaires, et si on ne l'a pas fait depuis 1883, il y aurait lieu, pensons-nous, de ne pas tarder plus longtemps de le faire.

Défense de la Suisse.

Inondation des grands marais du Jura en cas de guerre.

Avant toutes choses chaque pays, mais le nôtre en particulier, puisqu'il se trouve strictement sur la défensive, doit étudier et chercher à connaître tous les avantages que la nature lui a donnés, pour pouvoir, cas échéant, en tirer profit et sécurité.

Je veux parler d'une inondation militaire qui, en submergeant les grands marais du Jura, réunirait les trois lacs de Morat, Neuchâtel et Bienne, pour s'étendre sur les marais d'Orbe d'un côté et de l'autre côté jusqu'en delà de Soleure. Cette nappe d'eau aurait une longueur d'environ cent kilomètres.

Pour provoquer cette inondation l'opération serait des plus simples; il suffirait de fermer les écluses et les vannes déjà établies depuis qu'on a exondé les marais et d'établir par le génie militaire d'autres barrages faciles à faire jouer au-dessous du confluent de l'Aar et de la Thièle, afin de refouler les eaux dans le lac de Bienne, de celui-ci dans le lac de Neuchâtel et par la Broye dans le lac de Morat.

[1] *Feuille fédérale* de la Confédération suisse, vol. II de 1884, pages 10-14. Le Président de la Confédération était en 1884 M. *Welti*, en 1883 feu Louis *Ruchonnet*. — (*Réd.*).

Les fortifications du Gothard ont occasionné à la Confédération des frais, des dépenses *immenses*, et cependant il n'est guère probable que ce sera de ce côté-là que nous serons attaqués. Par contre, on ne pense guère à cette grande ligne ouverte tout le long du Jura, de Bâle à Genève ! C'est cette étude-là qui devrait captiver notre attention.

Il suffit d'un regard jeté sur la carte pour constater qu'une armée ennemie qui se formerait soit dans la Haute-Alsace, les Allemands, soit dans le département du Doubs, les Français, déboucherait facilement, les premiers entre Bâle et Delémont, les seconds par le Val-de-Travers et la haute plaine de la Brévine, afin d'arriver promptement par masses serrées aux portes de Berne.

Ces considérations élémentaires me paraissent suffisantes pour permettre de bien comprendre qu'un système complexe d'*inondation militaire* fournirait à la défense du pays des avantages uniques. Cette inondation forcerait l'agresseur de s'arrêter dans son élan en cherchant à limiter ses attaques sur des points non susceptibles d'être submergés.

Je dois rappeler en passant que pour sauvegarder notre neutralité, nous avons trois lignes de défense. La première celle de nos frontières, la seconde (la plus sérieuse et la plus importante) celle du grand bassin de l'Aar, et la troisième, en cas d'échecs, les petits cantons pour tirer les dernières cartouches en guérillas. Le formidable rempart mouillé dont je viens de tracer l'étendue aurait l'immense avantage de garantir d'une manière absolue notre seconde ligne, et cette forteresse liquide ne susciterait à la Confédération que des frais relativement insignifiants. Je ferai observer aussi que par le temps qui court, avec les moyens faciles de locomotion qu'on possède aujourd'hui, les déplacements de troupes se font lestement ; il ne faudrait donc pas, soit en vue d'une conflagration générale, soit à propos d'une chicane de nos voisins entre eux, que dans les Conseils de la nation nous trouvions des hésitations et tergiversations pour approuver cette inondation et attendre, dis-je, pour se décider, que l'agresseur arrive devant nos lignes, à même de forcer un passage en colonnes compactes.

Cependant, j'en fais la remarque aussi, l'ennemi ne pourrait pas non plus disposer d'un jour à l'autre de tous ses moyens d'attaque sans que nous le sachions. Pour produire cette inondation, j'estime qu'en temps ordinaire il faudrait

10 à 15 jours, suivant la force des affluents, et si pendant ce laps de temps une pluie de deux jours survenait, elle nous rendrait un service signalé. J'en ai fait l'expérience le mois passé, lorsque le lac de Morat, par trois jours de pluie, a haussé d'environ un mètre dans l'espace d'une semaine ; on a pu se rendre compte alors de l'*action du refoulement des eaux de l'Aar dans les trois jours*. Il est vrai que cette rapidité de hausse provenait de ce que la croûte de la terre était gelée, en sorte que le sol n'absorbant pas l'eau, celle-ci glissait sur sa surface.

La quantité d'eau nécessaire à la submergation est essentiellement variable ; une profondeur de 5 à 15 centimètres suffirait amplement. Les facteurs qui la détermineraient seraient : la saison, l'étendue et la largeur des écluses et barrages, la différence de niveau entre les prises d'eau les plus hautes et les plus importantes (la Broye et l'Orbe) ainsi que la hauteur des terrains à inonder. — Une considération très importante à signaler, c'est que les terrains bourbeux de nos marais ne nécessiteraient, dis-je, qu'une profondeur minime, car, détrempés qu'ils seraient et d'ailleurs coupés en tous sens par des canaux profonds qui existent depuis longtemps et *que les eaux cacheraient à la vue*, le passage à gué sur toute leur étendue ne serait absolument pas praticable ; par conséquent, dans de pareilles conditions, il serait matériellement *impossible* au plus fort tacticien de vouloir même essayer de faire la guerre dans l'eau. Ainsi, en présence de ce déluge, l'ennemi serait bien forcé de renoncer à traverser cette nappe. Pour lui, il est évident que c'est entre Buren et Soleure qu'il aurait eu avantage à passer l'Aar, attendu qu'il ne rencontrerait plus d'autres rivières, ni d'autres obstacles proprement dits, pour arriver à la hauteur de Berne.

C'est donc Soleure qui deviendrait son objectif. Quoique les restes des fortifications de cette ville ne soient pas construits dans la perfection de l'art moderne, ces débris pourraient encore jouer un grand rôle dans la défense en aval de l'Aar, en les combinant avec un système de fortifications passagères qui formeraient un grand camp retranché, dont la ville même serait le réduit et couvrirait les ponts établis sur la rivière. Une combinaison pareille permettrait à notre armée de manœuvrer hardiment, sans inquiétude pour sa retraite. Au point de vue stratégique cette étendue d'eau qui serait approxima-

tivement à égale distance entre Bâle et Genève, couperait en deux parties le front d'attaque d'une armée d'ouest, de telle manière que son aile droite opérerait dans le canton de Vaud et son aile gauche dans les cantons de Soleure et d'Argovie, et se trouveraient alors, à un moment donné, dans l'impossibilité d'effectuer leur jonction.

L'ennemi serait donc forcé de nous attaquer ou par Soleure, ou par le canton de Vaud, du côté de Jougne et Vallorbe, et, par conséquent, de nous dévoiler ses intentions dès sa première marche, s'il ne veut pas commettre la grande faute d'une double attaque distincte et complètement séparée, qui nous permettrait alors, à l'heure suprême, de masser toutes les forces fédérales sur un des deux points nommés, non seulement pour y attendre l'ennemi, mais cette fois prendre l'offensive et livrer avec de réels avantages une grande et décisive bataille. Il n'y aurait qu'un hiver très rigoureux qui pourrait nous être fatal et qui permettrait sur cette immense étendue le passage par une marche de front pour nous envelopper.

Cependant, par un système combiné de décharge et d'alimentation, l'eau serait maintenue constamment en mouvement, ce qui enrayerait la formation de la glace. Des brise-glace et des mines concourraient d'ailleurs au même but.

Je ne balance donc pas à dire qu'il serait d'un haut intérêt militaire fédéral d'établir à l'état permanent un système d'écluses en dehors de celui qui existe déjà, au moyen duquel on pût, à bref délai et à volonté, élever le niveau des eaux pour submerger les grands marais. Ce serait une bien faible dépense comparativement aux frais énormes que la Confédération a dû supporter pour les fortifications du Gothard qui, très probablement, seront moins utiles que ne pourrait l'être l'inondation que je préconise pour notre défense nationale.

Faoug, avril 1896.

A. JOANNOT-PERRET,
ancien major à l'état-major général.

Observations. — En remerciant M. le major Joannot de son intéressante communication, qui ouvre de nouvelles vues sur la question majeure de la défense de la Suisse, nous ne pouvons adhérer de tous points et en toutes circonstances à un moyen aussi extrême que celui qu'il propose, d'où résulte-

raient de graves dommages pour une large étendue du pays. Puis serait-il bien efficace, par le temps qui court, s'il ne devait donner ses fruits qu'après 10 ou 15 jours de concentration des eaux de défense ?? *Réd.*

Les cyclistes en France.

L'organisation et l'emploi des cyclistes fait de notables progrès en France, où l'on est en train de les armer sérieusement et de les former en compagnies. A ce sujet, le général de Saint-Mars, commandant le 12me corps d'armée, a adressé, le 23 avril, la note-circulaire suivante aux généraux et chefs de corps placés sous ses ordres :

« L'ennemi du militaire, c'est le poids, et sa qualité suprême, c'est la mobilité.

A ce double point de vue, la bicyclette est une machine merveilleuse qui réalise l'idéal.

Le soldat, emporté par ses deux roues d'acier, traverse l'espace comme un projectile intelligent, en dirigeant à volonté, au milieu des obstacles, sa rapide et sinueuse trajectoire.

Son moteur, c'est justement la jambe humaine, qui semble avoir été construite exprès pour la pédale.

Les ordres et les renseignements confiés aux cyclistes voltigent comme de légers oiseaux sur l'échiquier de la bataille et sur toutes les zones voisines, sans compter les distances. Le service de la cavalerie est surpassé et l'emploi du télégraphe est complété.

Mais le cycliste est aussi un facteur efficace de la lutte. Soudain, des groupes de tireurs habiles surgissent sur des points inattendus, puis disparaissent comme par enchantement. Les rideaux de couverture sont percés. La sécurité de l'ennemi est détruite. Ses communications sont bouleversées. Des événements invraisemblables sont devenus faciles par la vitesse et l'imprévu.

Le général commandant le 12me corps revendique l'honneur d'avoir, le premier, en 1886, introduit l'usage du vélocipède dans l'armée, en proclamant, déjà à cette époque, la certitude de l'avenir qui s'ouvrait devant cette gracieuse et puissante invention du génie humain.

Depuis dix ans, les progrès du cyclisme ont été prodigieux et tout le monde est maintenant d'accord au sujet de son application à la guerre, dans de sages limites.

Dans le 12me corps, le dernier relevé donne 219 officiers, 328 sous-officiers et plus de mille soldats qui sont amateurs et familiers de la bicyclette.

Cette situation est satisfaisante, mais il faut encore s'en occuper pour lui faciliter tout son essor.

MM. les généraux et les chefs de corps encourageront cet exercice. Ils y inciteront tous les officiers, et ils organiseront des courses et des récompenses pour stimuler le zèle de la troupe. Un contrôle sera tenu dans les régiments pour renseigner sur la valeur des coureurs. Des épreuves pourront être instituées entre les régiments, entre les brigades ou entre les différentes armes.

L'expérience pratique de l'emploi des ressources du 12me corps en vélocipédistes sera faite pendant les grandes manœuvres prochaines.

Un groupe de cyclistes choisis, dirigés par un cadre d'officiers d'élite, sera constitué et affecté à chacune des 23me et 24me divisions d'infanterie.

Cette organisation va fonctionner dès maintenant et se préparer à démontrer victorieusement sa force et son utilité pendant la rencontre et la réunion des 12me et 17me corps d'armée.

Le général commandant le 12me corps fait appel à MM. les généraux et les chefs de corps pour la désignation des éléments de ces deux groupes dans les meilleures conditions, et il délègue spécialement son chef d'état-major pour surveiller avec la plus grande attention les détails de la préparation qui sera centralisée à Limoges pendant le mois d'août. »

« La statistique établie par le général de Saint-Mars montre, dit l'*Avenir militaire*, que l'effectif des amateurs de bicyclette au 12me corps d'armée peut largement permettre de constituer deux compagnies de cyclistes à deux cents fusils chacune, avec un cadre de sous-officiers aussi serré que possible.

C'est de deux compagnies « de manœuvre » qu'il s'agit dans les lignes qui précèdent, et en admettant que chacune d'elles soit fournie par une des divisions du 12me corps, on peut fort bien les supposer divisées en quatre sections de cinquante cyclistes chacune avec les ressources de chacun des quatre régiments d'infanterie de chacune des divisions.

La note-circulaire qui précède laisse en suspens, et non sans raison, l'effectif du « groupe des cyclistes » à affecter aux 23me et 24me divisions d'infanterie aux prochaines grandes manœuvres.

On peut, en principe, considérer que les cyclistes, pour remplir les missions de confiance auxquelles les réserve leur faculté locomotrice supérieure à celle que que peuvent atteindre les meilleurs cavaliers montés sur les pur sang les plus rapides doivent, pour une compagnie à l'effectif de 200 fusils, compter 8 officiers, soit 1 pour 25 fusils, et 24 sous-officiers, soit 1 pour 8 fusils. Il n'est pas question ici des caporaux, parce que, en principe, tout cycliste doit posséder l'instruction requise du caporal, afin d'être à la hauteur des circonstances spéciales où il devra faire preuve de savoir-faire.

Le rôle des officiers du 12me corps appelés à commander chacun 25 cyclistes et surtout celui des commandants de compagnie sera des plus importants, car il s'agira de créer une doctrine et de ne pas commettre de trop graves erreurs dans une matière où tout dépend des circonstances, du temps qu'il fait, de l'état du sol, de l'esprit des populations au milieu desquelles les cyclistes sont censés opérer.

Si ce rôle est difficile, il est, par contre, le plus utile qui se puisse entendre et l'on peut affirmer que dans le prochain conflit européen la bicyclette sera un instrument de succès tactique tout aussi puissant que le fusil à répétition et le canon le plus perfectionné, entre les mains des généraux qui sauront s'en servir. »

Ajoutons que, sur la recommandation du général de Saint-Mars et de plusieurs autres autorités militaires, dont le général d'artillerie Tricoche, il serait sérieusement question d'organiser des compagnies de cyclistes militants dans tous les corps d'armée.

Les manœuvres du Ier corps d'armée en 1895.

Journée du 9 septembre.

La IIme division n'a pas réussi à arrêter la Ire. Elle doit se retirer sur Cossonay, derrière la ligne l'Isle-Pampigny-Préverenges, c'est-à-dire dans le même rayon qu'elle occupait la

veille. Son commandant a donc arrêté pour le soir du 7 septembre et la journée du 8, qui, d'après le programme des manœuvres est jour de repos, l'ordre de stationnement suivant :

Ier Corps d'armée.

—

IIe Division.

Cossonay, le 7 septembre, 5 h. soir.

Ordre de stationnement

pour le 7 septembre 1895.

1° La IIe division a reçu l'ordre de se retirer sur ses emplacements d'hier.

2° Les troupes passeront la nuit en cantonnements et camps de localités, d'après la même liste de dislocation que le 6 septembre, à l'exception du bataillon cantonné à Villars-Bozon qui ira occuper, à l'Isle, les cantonnements laissés libres pour le demi-bataillon du génie, qui n'entrera que demain en ligne

5° Un bataillon de la IVe brigade occupera les avant-postes de la ligne l'Isle-Veyron, à l'ouest de la Tuilerie; un bataillon de la IIIe brigade, la même ligne d'avant-postes que de hier à aujourd'hui.

De même pour la cavalerie.

La ligne occupée par les avant-postes sera maintenue énergiquement en cas d'attaque.

Patrouilles devant tout le front, maintenir le contact avec les avant-postes ennemis.

4° Les commandants de place détermineront les places d'alarme pour chaque cantonnement.

5° Les voitures d'approvisionnement ont été envoyées directement dans les cantonnements des unités.

6° Quartier général de la division : Cossonay.

TECHTERMANN, colonel divisionnaire.

La Ire division, qui a franchi le Toleure, stationne sur les deux rives de ce ruisseau et occupe avec ses avant-postes, sur la rive gauche de l'Aubonne, la ligne Tolochenaz-Denens-Mollens :

Ier corps d'armée.

—

Ire division.

Bière, le 7 septembre 1895, 5 heures soir.

ORDRE DE DIVISION No 4.

Ordre de stationnement pour le 7 septembre.

1° L'ennemi se retire dans la direction de Cossonay.

2° La Ire division prendra, ce soir, ses cantonnements selon carte de stationnement ci-après :

Quartier général.	Bière.
1re brigade infanterie :	
Etat-major.	Bière.
1er régiment infanterie :	
Etat-major.	Ballens.
1er bataillon	Ballens.
2e bataillon.	Avant-postes (quand les avant-postes seront retirés, ce bataillon cantonnera à Mollens).
3e bataillon	Berolles.
2e régiment infanterie :	
Etat-major	Gimel.
4e bataillon.	Bière.
5e bataillon.	Gimel.
6e bataillon	St-Oyens-Essertines.
2e brigade infanterie :	
Etat-major.	Aubonne.
3e régiment infanterie :	
Etat-major	Aubonne.
7e bataillon.	Avant-postes (quand les avant-postes seront retirés, ce bataillon cantonnera à Denens).
8e bataillon.	Aubonne.
9e bataillon.	Aubonne.
4e régiment infanterie :	
Etat-major.	Saint-Livres.
10e bataillon	Lavigny.
11e bataillon	Saint-Livres.
1er bataillon carabiniers . .	Montherod.
1re compagnie guides . . .	Bière.
1er régiment dragons :	
Etat-major	Gimel.
1er escadron	Essertines.
2e escadron	St-Oyens.
3e escadron	Gimel.
Artillerie divisionnaire :	
Etat-major	Aubonne.
1er régiment	Aubonne.
2e régiment	Aubonne.
Etat-major.	Saint-Livres.
3e batterie	Lavigny.
4e batterie	Saint-Livres.

Artillerie de corps :

Etat-major	Bière.
1er régiment	Bière.
2e régiment	Bière.
Etat-major	Ballens.
Une batterie	Ballens
Une batterie	Berolles.
Lazaret de division. . . .	Saubraz.

Fonctionneront comme commandants de place :

A Bière : M. le commandant de l'artillerie de corps ;

A Ballens : M. le commandant du 2e régiment de l'artillerie de corps;

A Berolles : M. le commandant du 3e bataillon ;

A Gimel : M. le commandant du 2e régiment d'infanterie ;

A St-Oyens-Essertines : M. le commandant du 6e bataillon ;

A Aubonne : M. le commandant de l'artillerie divisionnaire ;

A Lavigny : M. le commandant du 10e bataillon.

3o Les avant-postes occuperont la ligne Tolochenaz-Denens-Mollens.

Cette ligne sera divisée en deux secteurs :

Secteur de droite : Tolochenaz-aux-Riaux, le 7e bataillon aux avant-postes.

Secteur de gauche : aux Riaux-Mollens, le 2e bataillon aux avant-postes.

La 1re compagnie guides fournira un sous-officier et six guides à chaque secteur.

Les hostilités cesseront le 7 septembre, à 7 heures du soir, et seront reprises le 8 septembre, à 7 heures du soir. Pendant cette suspension, les avant-postes seront retirés, et la ligne des avant postes formera ligne de démarcation que les troupes de la Ire division ne devront pas passer.

Les troupes seront rigoureusement consignées dans leurs cantonnements durant la journée du 8 septembre; elles ne les quitteront que pour le service divin qui été réglé par ordres spéciaux.

4o Un régiment à quatre bataillons, formé par le 3e bataillon carabiniers et par les 3e, 5e et 6e bataillons de recrues, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Leupold, entrera en ligne le 8 septembre et sera cantonné à Yens-Villars-sous-Yens-Etoy.

Le 1er demi-bataillon du génie entrera en ligne le 8 septembre et sera cantonné à St-Livres.

V. Les places d'alarme seront fixées par régiment d'infanterie au cantonnement de l'état-major de chaque régiment. Les armes spéciales se rendront au régiment d'infanterie le plus rapproché.

La place de rassemblement de la Ire division sera à Ballens, à cheval sur la route Bière-Ballens-Apples.

6° La distribution des subsistances aura lieu le 8 septembre, à la gare d'Allaman. Immédiatement après la distribution, les voitures rejoindront leurs cantonnements.

La 1re ambulance quittera Prangins le 3 septembre au matin et cantonnera le 8 septembre au soir, à Saubraz.

La tenue pour le 8 septembre a été réglée par des ordres spéciaux.

7° Les rapports sont à adresser à Bière, au quartier général de la division, à la maison d'école.

Le quartier général du Ier corps est à Bière, aux Casernes.

Le commandant de la Ire division :

DAVID, colonel.

Pour le 9 septembre, cette division reçoit l'ordre de reprendre sa marche en avant et d'atteindre la ligne de la Venoge à Cossonay. La IIme division devra s'opposer à cette marche.

Où celle-ci arrêtera-t-elle l'adversaire? Telle était pour le colonel de Techtermann le premier point à trancher, à supposer qu'il ne se prononçât pas pour l'offensive immédiate. Mais celle-ci n'était guère favorable dans une région aussi recouverte de forêts. Il paraissait préférable de recevoir l'attaque ennemie sur une position avantageusement préparée pour passer à l'offensive aussitôt que se manifesterait l'instant propice.

Deux positions s'offraient au choix du commandant de la division, l'une à Pampigny, l'autre à Senarclens. La première de ces positions présentait cependant divers inconvénients assez graves. Tout d'abord, elle est entourée de forêts, masque complaisant dont l'assaillant peut facilement tirer parti. Puis l'aile gauche manquait de point d'appui. Enfin, à en juger par la ligne des avant-postes ennemis, qui dévoilait une dislocation s'étendant d'une manière prononcée vers le sud, il y avait tout lieu de craindre un enveloppement de cette aile gauche par Collombier et Vullierens; mieux valait occuper la position de Senarclens.

Celle-ci présente tous les avantages que l'on peut réclamer du terrain dans la défensive. Les vues sont étendues et le champ de tir dégagé; les communications sont faciles, les points d'appui avantageux, les emplacements pour les réserves aisés à masquer et à abriter. Elle s'étend dès le Veyron auquel s'appuie l'aile droite jusqu'à la ferme de Sauveillam, point solide auquel s'appuie l'aile gauche. Elle comprend donc la

ligne des hauteurs situées au nord de Senarclens, avec le mamelon de Sauveillam au sud du village. Comme points d'appui sur le centre : Praz-Bernard et Mont-Bornex. En outre, pour rendre plus solide encore l'aile gauche, le colonel-divisionnaire fit occuper Rionzy et le bois de Brichy.

Position de repli : Mont Giffy.

Des ordres furent aussitôt donnés pour la mise en état de défense de cette position. Dans l'après-midi du 8, le commandant du demi-bataillon du génie l'avait minutieusement étudiée. Le 9, dès 5 heures du matin, les travaux commencèrent.

Le génie commença par tracer à l'aile gauche des fossés pour tirailleurs à genou, aidé bientôt, pour les terrassements, par les hommes du bataillon 18 d'abord, que renforcèrent un peu plus tard ceux du 16 et du 17.

La ferme de Sauveillam devint un réduit solidement fortifié.

Les monts Bornex et Brichy reçurent des fossés pour tirailleurs à genou et des épaulements pour artillerie.

Les communications furent dégagées entre le mont Brichy et le mont Giffy pour faciliter la retraite des batteries s'il devenait nécessaire d'occuper la position de repli. Enfin, cette dernière fut, comme la position principale, mise en état de défense.

La veille déjà, dans l'après midi, le divisionnaire avait donné l'ordre de rassemblement suivant :

Ier corps d'armée.
—
IIe division.

Cossonay, le 8 septembre, 3 heures soir.

Ordre de rassemblement pour le 9 septembre 1895.

1° La division ennemie s'est établie sur la rive gauche de l'Aubonne, la IIe division a reçu l'ordre de l'empêcher d'atteindre la Venoge dans la journée du 9 septembre.

2° Le régiment de cavalerie 2 quittera ses cantonnements à 5 h. du matin, le 9 septembre, et couvrira le rassemblement de la division en explorant dans la direction de l'ennemi. Deux patrouilles d'officiers s'annonceront, à Cossonay, au quartier de la division, à 4 heures du matin.

3° La division sera rassemblée, à 7 heures du matin, au nord de Grancy, entre les routes Grancy-Senarclens et Grancy-Chavannes. Le second officier d'état-major de la division indiquera les emplacements aux unités.

4° Les voitures d'approvisionnement seront rendues à Boussens, à 8 heures du matin; elles y toucheront les vivres et y attendront des ordres.

Les voitures de bagages quitteront les cantonnements à 7 h. du matin, et se rendront sur le plateau à l'est de Penthaz où elles formeront le parc et attendront des ordres.

5° Les 2 bataillons d'avant-postes se maintiendront sur leurs emplacements jusqu'à nouvel ordre.

La compagnie du 5e régiment détachée à Vullierens gardera les routes de Collombier et de St-Saphorin, dès le départ de la cavalerie.

6° Je me trouverai jusqu'à 6 heures du matin à Cossonay et, dès lors, sur la place de rassemblement.

TECHTERMANN, colonel-divisionnaire.

Notes. Les colonnes de vivres et bagages du 1er régiment de dragons, de l'artillerie de corps et du régiment de recrues arriveront à Boussens, à midi, de Morges. Ces trains sont neutralisés. Ces colonnes toucheront les vivres à Boussens, à midi, et se mettront sous les ordres de l'officier commandant la colonne de vivres de la IIe division.

Le matin du 9, en modification de cet ordre, toutes les troupes furent dirigées sans autre sur Senarclens et le divisionnaire disposa comme suit:

Le 5me régiment reçoit l'ordre d'occuper le secteur de droite de la position au nord de la route Grancy-Senarclens. Le 6me régiment occupera le secteur de gauche de la route, au sud de cette route.

La IVme brigade et le bataillon de carabiniers 2 en réserve derrière le centre, à Senarclens.

Le régiment d'artillerie II/2 prend position aux Biolettes; pour le régiment II/1, la batterie 12 prend position à Mont-Bornex, la batterie 9 à Mont-Brichy.

Les bataillons 13 et 20, qui étaient aux avant-postes, reçurent à 8 heures l'ordre de se retirer, le 13 sur Senarclens, le 20 sur les hauteurs au nord de La Chaux.

Quant au régiment de cavalerie, il a quitté Vullierens à 5 heures et est arrivé une heure après à Apples. Il a eu les premiers honneurs de la journée. Voici du reste le rapport de combat, qu'après la cessation de la manœuvre son commandant a adressé au divisionnaire.

« Régiment 2 part à 5 heures de Vullierens sur Apples où il arrive à 6 heures.

» A 6 h. 30, le régiment 1 s'avance de Ballens sur Apples.

A 6 h. 45, il débouche d'Apples, est attaqué et mis hors de combat pour 30 minutes.

» A 7 h. 30. nouvelle charge; le régiment 1 est mis de nouveau hors de combat pendant 10 minutes.

» Le régiment 2 se retire peu à peu sur Senarclens pour prendre contact avec son infanterie. A 10 h. 20, il se place derrière l'infanterie, sur l'aile gauche, puis attaque avec un escadron à pied et deux à cheval le régiment 1 qui attaque notre aile gauche par le feu. Le régiment 2 réussit son attaque. »

Nous n'avons pas, comme contre-partie de ce document, le rapport de combat du régiment 1.

Tandis que les troupes de la IIme division allaient occuper les emplacements qui leur étaient assignés, la Ire division se mettait en marche, suivant la route Bière-Apples-Grancy-Cossonay. Le 7 au soir, le divisionnaire avait arrêté l'ordre de rassemblement suivant :

Ier Corps d'armée.
—
IIe division.

Bière, le 7 septembre 1895, 6 h. soir.

Ordre de Division no 5

Ordre de rassemblement pour le 9 septembre 1895.

I. L'ennemi s'est retiré dans la direction de Cossonay.

La Ire division a l'ordre de reprendre son mouvement en avant et d'atteindre la ligne de la Venoge à Cossonay.

II. Pendant la nuit du 8 au 9 septembre, des patrouilles d'officiers de cavalerie franchiront la ligne des avant-postes et seront dirigées :

a) Par Bussy-Saint-Saphorin-Gollion sur Cossonay;

b) Par Apples-Cottens-Grancy sur Cossonay;

c) Par Pampigny-Chavannes-le-Veyron sur Cossonay;

d) Par Mollens-Montricher-Lachaux sur Cossonay.

Ces patrouilles seront fournies par le 1er régiment de dragons. Elles s'informeront des cantonnements de l'ennemi et des positions qu'il occupera le 9 septembre au matin. Elles feront rapport direct au commandant de la division le 9 septembre, à 7 heures du matin, à Ballens.

Le 1er régiment de dragons passera la ligne des avant-postes le 9 septembre, à 6 heures du matin, cherchera les positions occupées par l'ennemi et fera rapport au commandant de la division à Ballens.

La 1re compagnie de guides couvrira le rassemblement de la Ire division à Ballens, dès 6 heures du matin, et éclairera sur Apples-Pampigny-Montricher.

III. La Ire division sera rassemblée le 9 septembre, à 7 1/2 heures du matin, à Ballens, à cheval sur la route Bière-Ballens-Apples, comme suit :

a) La Ire brigade d'infanterie à la sortie est de Ballens et au nord de la route Ballens-Apples;

b) La IIe brigade d'infanterie et le régiment Leupold à la sortie est de Ballens et au sud de la route Ballens-Apples;

c) L'artillerie divisionnaire et le 1er demi-bataillon du génie à l'entrée ouest de Ballens et au sud du village;

d) L'artillerie de corps à l'entrée ouest de Ballens et au nord de la route Bière-Ballens;

e) Le train de combat et les ambulances nos 1, 2 et 5 sur la route de Bière à Ballens, à la lisière sud des bois de Ballens, en dehors de la route.

IV. Les subsistances pour la Ire division (à l'exclusion du régiment Leupold, du 1er régiment de dragons et de l'artillerie de corps) seront touchées le 9 septembre, à 8 heures du matin, à la gare d'Allaman, où les voitures, après la distribution, attendront les ordres.

Le train des bagages de la Ire division (à l'exclusion du régiment Leupold, du 1er régiment de dragons et de l'artillerie de corps) sera rassemblé à 8 heures du matin, entre les casernes de Bière et le Toleure.

Il attendra les ordres.

Les colonnes des vivres et bagages du régiment Leupold, du 1er régiment de dragons et de l'artillerie de corps, seront rassemblées le 9 septembre, à 8 heures du matin, à l'entrée ouest de Morges, sous les ordres du chef du train du corps d'armée.

Ces colonnes seront neutralisées et marcheront de Morges sur Boussens, où elles toucheront les vivres à midi. A Boussens, elles se mettront sous les ordres de l'officier commandant la colonne de vivres de la IIe division.

Cantonnements à évacuer.

V. Les avant-postes resteront en place le 9 septembre jusqu'à 8 heures du matin. Ils arrêteront énergiquement les entreprises de la cavalerie et empêcheront le passage de ses patrouilles d'officiers. A 8 heures, ils se rassembleront à Ballens et suivront la queue de l'infanterie de la Ire division, avant les trains et les ambulances.

VI. Le divisionnaire sera à Ballens dès 7 heures du matin.

Le commandant de la Ire division,

DAVID, colonel.

La division se met en marche à 7 ½ h. L'avant-garde, sous le commandement du lieutenant-colonel Leupold, marchait dans l'ordre suivant : 1 bataillon de recrues, régiment d'artillerie I/2, 2 bataillons de recrues et le bataillon de carabiniers 3, demi-bataillon du génie 1.

Le gros, sous les ordres du divisionnaire, comprenait : 4me bataillon, régiment d'artillerie 1/2, bat. 5, artillerie de corps I, bat. 6, 1er rég. d'infanterie, IIme brigade d'infanterie, ambulance 2, train de combat.

Arrivée à Apples, l'avant-garde détache sur Pampigny-La Chaux le bataillon de carabiniers 3. Le bataillon de recrues V, extrême avant-garde, se déploie vers Grancy, direction lisière nord de Senarclens. Le bataillon de recrues VI se déploie au sud de la route Grancy-Senarclens, direction Sauveillam. Le bataillon de recrues III, sur les hauteurs nord de Grancy, direction Praz-Bernard.

A 9 ½ h., l'artillerie I/2 prenait position sur la colline immédiatement au nord de Grancy, et ouvrait son feu contre les batteries ennemies au nord de Senarclens, et à 10 h., l'avant-garde tout entière se trouvait engagée, échelonnée sur la ligne Sauveillam-La Chaux. Le demi-bataillon du génie, en réserve derrière l'aile droite, était au feu lui aussi, contre les lignes ennemies entre Gollion et Senarclens.

Le colonel David se décida alors à attaquer la position à l'aile droite, en profitant du ravin du Veyron pour s'avancer à couvert. Il donna l'ordre au 2me régiment d'artillerie divisionnaire de prendre position à côté du 1er et à l'artillerie de corps de prolonger, sur le mamelon plus au nord, la ligne des batteries. Le 1er régiment d'infanterie, suivi du 2me et de la IIme brigade devait se défiler à l'abri des mamelons occupés par l'artillerie, pour se déployer à la gauche de celle-ci. Le bataillon de carabiniers 1, soutien d'artillerie, se plaça en arrière de l'artillerie de corps.

A 11 ¼ h., les huit batteries de la Ire division étaient en action, le régiment de recrues avec le demi-bataillon du génie 1 attaquant à leur droite l'aile gauche ennemie, tandis qu'à leur gauche le 1er régiment d'infanterie se heurtait à l'aile droite ennemie.

A ce même instant, la IIme division avait, déployés à son aile gauche, les bataillons 18 et 17, le bataillon 16 étant en réserve derrière la gauche. La batterie 12 appuyait cette infanterie.

Au centre, face aux 8 batteries de la Ire division, le bataillon 14 et les batteries 9, 11 et 10.

A l'aile droite, le bataillon 15 et le bataillon 13 en réserve, débordant sur la droite.

Enfin, à l'extrême droite, formant un crochet défensif très marqué dans la direction de La Chaux, le bataillon de carabiniers 2 et le bataillon 20 attendaient l'attaque du carabiniers 3 qui s'avançait derrière le village.

A partir de ce moment, le déploiement de la Ire division continua à s'effectuer normalement, les régiments entrant successivement au feu en prolongeant l'aile gauche, cherchant l'enveloppement de l'aile droite adversaire.

De son côté, la IIme division portait peu à peu ses réserves sur la droite au fur et à mesure que s'accentuait le mouvement de l'attaque. A 11 ¾ h., le 13me bataillon entrait au feu à la droite du 15me, et la IVme brigade, par régiments accolés, s'avançait, prête à appuyer le régiment de première ligne. Le 20me bataillon, laissant le 2me carabiniers marcher seul sur La Chaux contre le 3me carabiniers, a rejoint son régiment formant la troisième ligne en débordant un peu sur la droite.

Sur toute la ligne la fusillade est des plus intense.

A midi et demi, le commandant de la IIme division décide de passer à l'offensive. La IVme brigade reçoit l'ordre d'avancer et d'entraîner la première ligne. Mais au moment où ce mouvement s'opère dans une belle ordonnance, toute la division descendant à l'attaque, la IIme brigade d'infanterie débouche du bois au nord de Grancy et prononce une vigoureuse contre-attaque, occupant, à son aile gauche, les crêtes de Grancy à La Chaux. Le signal de la cessation de la manœuvre retentit.

Journée du 10 septembre.

La Ire division (corps ouest), forte de 9000 hommes environ, avait l'ordre « de se maintenir, le 10 septembre, sur la rive droite de la Venoge vers Cossonay, jusqu'à l'arrivée de renforts attendus à la Sarraz, pour le 10 septembre au soir ».

La IIme division (corps est, renforcée la veille de 4 bataillons d'infanterie, de l'artillerie de corps, de la brigade de cavalerie), d'un effectif d'environ 13 500 hommes, avait pour tâche « de reprendre Cossonay, de battre la division ennemie, et de réoccuper la rive droite de la Venoge (abandonnée la veille), avant que les troupes ennemies qui se concentraient à Vallorbes pussent secourir leur division. » Cette tâche n'était pas facile : les hauteurs plus ou moins escarpées de la rive droite de la Venoge, soit en amont de Cossonay jusqu'à Vil-

lars-Lussery, soit en aval jusqu'à Gollion, commandent sur toute leur étendue les pentes douces de la rive opposée. Aussi ne pouvait-on songer à descendre de jour ces pentes sous les feux plongeants de la Ire division : l'artillerie même n'aurait pu trouver en arrière quelque position qui ne fût dominée par le mont Giffy au sud de Cossonay, le point culminant de la rive droite, d'où la vue s'étend sur toute la contrée.

Le colonel de Techtermann décida donc de parcourir avant le jour le dangereux glacis sur lequel il avait dû se retirer le 9, de s'approcher, à la faveur de l'obscurité, des positions ennemies et de chercher à surprendre la Ire division.

Dans ce but, et par mesure de prudence utile à une faible distance de l'ennemi, toute la IIe division eut l'ordre de bivouaquer dans la nuit du 9 au 10, avec défense d'allumer aucun feu de bivouac.

Ces bivouacs du gros de la division s'étendaient d'Eclagnens à Sullens, protégés par les avant-postes solidement établis sur la Venoge, dès la pointe sud du Mormont jusqu'en aval du pont de Vufflens-la-Ville. Sur le flanc gauche, la brigade de cavalerie, à Bussigny, Crissier et Villars-Sainte-Croix, surveillait les autres ponts en aval de Vufflens-la-Ville. Entre les avant-postes et le gros, à Oulens et Daillens, l'artillerie de corps et les quatre bataillons allemands qui devaient démontrer le lendemain sur Lussery.

De son côté la Ire division devait faire face à une surprise possible sur l'une comme sur l'autre aile. Aussi le IVe régiment avait-il pour mission de tenir les hauteurs de Lussery contre tout ennemi venant de Daillens, tandis que le gros des forces était stationné en vue de repousser toute attaque tentée depuis le sud de Cossonay.

Dans ce but, la division prend, le soir du 9, les cantonnements ci-après :

Quartier général (avec 1re compagnie de guides), Senarclens. — Ire brigade, état-major, Grancy. — 1er régiment infanterie, Gollion, Allens, Gland-Vullierens. — 2e régiment, bataillon 5 à Senarclens, 6 à Grancy, 4 aux avant-postes. — IIe brigade, état-major, La Chaux. — 3e régiment d'infanterie, bataillon 7 Ittens-La Chaux, bataillon 9 Chavannes-le-Veyron, bataillon 8 aux avant-postes. — 4e régiment d'infanterie, bataillon 10 Lussery et Villars-Lussery, 11 Dizy, carabiniers 1 Chevilly. — Artillerie divisionnaire, 1er régiment à Vullierens

et Grancy, 2e régiment Chavannes-le-Veyron et La Chaux. — Demi-bataillon du génie Gollion et lazaret de division Cottens.

La ligne des avant postes de la Ire division s'étend de la Venoge au Mormont. Elle est divisée en deux secteurs :

Droite, dès la Venoge à et y compris Cossonay, le bataillon 4 ;

Gauche, dès et non compris Cossonay au Mormont, le bataillon 8.

La compagnie de guides fournit un sous-officier et 6 guides à chaque secteur.

(Les ponts et gués sur la Venoge devaient être occupés et barrés, et dans chaque localité les gardes de cantonnement organisées de façon à déjouer les entreprises « que la cavalerie ennemie ne manquerait pas de tenter cette nuit ».

En outre le demi-bataillon du génie avait l'ordre de fortifier dès le soir du 9 les positions défensives sur la rive droite de la Venoge, dès Allens à Lussery.

La division s'était donc cantonnée sur la périphérie d'un demi-cercle de 3 à 5 kilomètres de rayon, ayant pour centre Cossonay ; toutes les forces se trouvant, ainsi qu'on l'a déjà relevé, au sud de la route Cossonay-La Chaux, excepté le 4e régiment (et le bataillon 8 aux avant-postes, secteur gauche).

Dans la soirée du 9 septembre, le colonel David avait fait une reconnaissance des positions d'artillerie et décidé de placer, « le lendemain, dès 5 heures du matin, son artillerie à Champ-Vionnet », au delà de la sortie nord de Cossonay.

Le 10 septembre, dès 3 heures du matin, la compagnie de guides, seule cavalerie de la division, éclairait sur la rive gauche de la Venoge.

Des patrouilles y avaient déjà été envoyées pendant la nuit. Pendant la nuit aussi, le demi-bataillon du génie 1 avait fortifié le mont Giffy, fronts sud et est.

A 4 h. 30 la Ire division se rassemblait à cheval sur la route Allens-Cossonay, à la hauteur du mont Giffy, hormis le 4e régiment qui devait occuper le pont de la Venoge à Lussery.

Pendant ce temps, la IIe division s'approchait à la faveur de l'obscurité et du brouillard régnants dans la vallée de la Venoge. Tandis qu'une colonne principale, composée de toute la IIe division proprement dite, passait à 5 heures par le pont de Vufflens-la-Ville et marchait sur Gollion, précédée par la brigade de cavalerie (cette dernière, dirigée sur Grancy, de-

vant la couvrir sur son flanc gauche), une colonne démonstrative de droite (lieutenant-colonel Leupold), composée du régiment de recrues (bataillon carabiniers 3, recrues III, V, VI, et de la compagnie de guides nº 2, avait l'ordre de franchir également, à *5 heures* du matin, la Venoge dans la direction de Lussery, pour marcher ensuite sur Cossonay.

L'artillerie de corps (colonel Turettini) devait appuyer cette démonstration en prenant position à 4 h. 30 du matin sur les hauteurs au nord de Daillens.

L'attaque principale par la gauche permettait d'arriver plus rapidement sur les hauteurs de la rive droite ; du reste, en cas d'échec, la IIe division, avant-garde de l'armée suisse, avait la certitude d'être secourue à temps. D'autre part, on ne pouvait supposer que la Ire division attaquât sur la droite par Lussery.

Pendant la marche de la colonne principale, — dont l'avant-garde (régiment 8), s'ébranla à 3 h. du matin, — deux incidents instructifs se produisent : dans une halte de la colonne un certain nombre d'hommes, sortis des rangs dans l'obscurité, ne pouvant retrouver ensuite leurs unités, restent en arrière, et ces traînards errent pendant toute la matinée en arrière des troupes, puis, — second incident dont la responsabilité remonte également aux cadres, — la colonne du 5e régiment ayant été à un moment donné coupée par une compagnie du bataillon carabiniers 2, envoyée d'Aclens à Gollion comme soutien d'artillerie, les trois dernières compagnies du bataillon ainsi coupé, et le bataillon suivant (13) tout entier, suivirent comme un troupeau sans guide cette compagnie de carabiniers dans un chemin de traverse, abandonnant ainsi la colonne ! Le bataillon 13 fut même introuvable pendant le reste du combat...

Sur la droite, le régiment Leupold, avec une ardeur louable en d'autres circonstances, mais à ce moment-là plutôt intempestive et blâmable, attaqua le pont de Lussery *à 4 h. 45 déjà*, contrairement aux ordres de la direction des manœuvres et du divisionnaire lui-même, interdisant de franchir la Venoge avant 5 heures.

Surpris par l'attaque inopinée du 3e bataillon de carabiniers, les avant-postes du bataillon 8, qui gardaient le pont, durent, malgré leurs feux énergiques, céder au nombre, abandonner la Venoge et se retirer sur la hauteur ; là, l'arrivée de renforts

des 3e et 4e régiments permit de tenir en échec les assaillants. Ceux-ci reçurent du reste d'un juge de camp l'ordre de se retirer sur la ligne de leurs avant-postes prématurément franchie.

Malheureusement, une partie des troupes du lieutenant-colonel Leupold ne respecta pas plus cet ordre qu'elle n'avait respecté ceux de la direction des manœuvres et du divisionnaire : tandis que les autres repassaient la Venoge, une subdivision conserva les deux rives du pont ! Cet acte regrettable, à première vue peut-être une peccadille, eut les conséquences les plus graves : car il fut facile au régiment Leupold, puisqu'il tenait les deux rives, de reprendre victorieusement l'offensive à 5 heures (c'est-à-dire quelques minutes après) et, après avoir traversé de nouveau la Venoge, soit à gué, soit surtout par le pont, d'escalader les pentes abruptes de Lussery, sous le feu plongeant des défenseurs. *(A suivre.)*

Exposition nationale suisse, Genève 1896.

L'exposition nationale, qui s'est ouverte le 1er mai, conformément au programme convenu, malgré un ciel fort inclément, dépasse toutes les prévisions en beauté et en richesse. Jusqu'à présent elle a été très visitée et le succès paraît complet. Nous ne manquerons pas de parler à nos lecteurs du groupe 31, art militaire, dont les deux parties présentent des articles aussi intéressants qu'instructifs, dont quelques-uns très remarquables, dit-on. En attendant notons qu'elle a été l'occasion d'une séance du Congrès des sociétés suisses de géographie, le 25 mai, où il s'est dit des choses d'un haut intérêt.

Après MM. Dunant, conseiller d'Etat, Arthur de Claparède, président du Congrès, Bouthillier de Beaumont, le prince Roland Bonaparte, MM. les professeurs Forel, de Morges, Linder, de Bâle, Graf, de Berne, M. le colonel *Lochmann*, chef de l'arme du génie et du bureau topographique fédéral, a fait une communication sur la cartographie moderne suisse, qui a captivé l'auditoire. Il a montré par un lumineux exposé historique, appuyé de documents authentiques divers, qu'on peut dire que la cartographie moderne date seulement de 1837, époque où l'on commença les travaux de la carte Dufour, dont la première feuille fut publiée en 1845 et la dernière en 1864. Cet ouvrage place la Suisse au premier rang dans la cartographie moderne. C'est donc au général Dufour et à ses collaborateurs dévoués que l'on doit ce qui constitue la cartographie rationnelle : mesure de base, mise au point, triangulations, levers à grande échelle, etc., tâche immense et très difficile.

Un ouvrage sur la publication de cette carte, sortant de presse et publié par le bureau topographique fédéral avec le concours de M. le professeur Graf, à Berne, se trouve déjà en librairie, en édition allemande.

L'édition française, traduite par M. Goulin, ingénieur, suivra avant peu. ce qui nous dispense de nous étendre davantage sur cet intéressant sujet.

Après la carte Dufour, citons la *Carte générale* en quatre feuilles à l'échelle de 1/250 000, également très remarquable, qui a aussi été commencée par le général Dufour.

Il convient, en outre, de citer la carte des levers originaux à l'échelle de 1/25 000 pour la plaine et le Jura, et de 1/50 000 pour les Alpes, connue sous le nom d'Atlas Siegfried, son vénéré promoteur. La publication de cet atlas, fort de 581 feuilles, a été commencée en 1868 et ne sera achevée que vers 1898. Cette œuvre, vivement admirée en Europe, y a fait école, et nombreux sont ceux qui ont cherché à la reproduire. Elle est publiée en trois couleurs avec le relief exprimé par des courbes de niveau sans dessin artistique.

Actuellement, nous en sommes aux cartes en relief donnant le figuré du terrain par des ombres et couleurs. C'est dans cette direction que la cartographie officielle et l'industrie privée rivalisent de zèle.

Les panoramas et reliefs sont en particulier l'objet d'études nouvelles et fort intéressantes. Citons, en terminant, les reliefs au 1/100 000 de notre cartographe distingué, M. Charles Perron, qui semble conduire cette spécialité sur un terrain pratique.

A la suite de cet exposé, l'éminent conférencier donne des indications spéciales sur ce qu'il y a à voir sur ce sujet aux groupes 31 (art militaire), 20 (topographie) et 43 (Club alpin). Il cite également le groupe 33 (génie civil).

M. le colonel Lochmann ajoute qu'il y a un certain nombre d'années on avait cherché à faire croire qu'il existait un antagonisme entre la cartographie officielle et la cartographie privée. Cet antagonisme n'a jamais existé; le bureau topographique fédéral n'a eu de tout temps qu'un seul but, celui de travailler au bien général en s'efforçant de mettre à la disposition du public, par des progrès lents, peut-être, mais sûrs, des travaux à la hauteur des exigences modernes. En aucun cas, le bureau topographique fédéral n'a exécuté tel ou tel travail particulier. L'exécution de la carte destinée aux écoles lui a été confiée par les autorités compétentes à la suite de rapports de commissions spéciales, et la discipline commandait au bureau topographique d'obéir aux ordres qui lui étaient donnés.

M. Lochmann dit que la topographie de l'avenir consistera à compléter autant que possible les beaux travaux de Dufour et de Siegfried. Elle cherchera à perfectionner toujours davantage les procédés de relief et de

perspective qui sont actuellement l'objet de travaux incessants. La carte Dufour sera rééditée probablement en trois couleurs : bleu pour les eaux, brun pour les hâchures et noir pour les routes.

S'adressant aux délégués français, le colonel Lochmann les a priés d'user de leur influence pour obtenir l'établissement d'une carte au 1/25000 du territoire français, carte qui rendrait de précieux services, les pays voisins de la France ayant pour la plupart adopté cette échelle.

Après cette intéressante communication, qui a été vivement applaudie, dit le *Journal de Genève* du 26 mai, les membres du congrès se sont rendus aux groupes 31 (art militaire) et 20 (géodésie et cartographie), où M. Lochmann leur a donné encore des explications. On a surtout admiré les cartes Dufour et Siegfried et le fragment du relief de la Suisse de M. Charles Perron. Cette visite s'est terminée vers 6 heures et demie, et un banquet a eu lieu à 7 heures au restaurant de l'Industrie.

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral, en date du 18 mai, a nommé instructeur d'arrondissement de la Ire division M. le lieutenant-colonel Alfred Audéoud, de l'état-major général.

Il l'a promu en même temps au grade de colonel d'infanterie.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé le major Eugène Bonhôte, commandant du bataillon 19 élite; le major Ulysse Matthey-Gentil, commandant du bataillon 18 élite, et le major Jules-Henri Perret-Michelin, commandant du bataillon 20 landwehr.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a promu au grade de major d'infanterie M. le capitaine Eugène Mœcklin, à Zurich, pour prendre le commandement du bataillon 7 de landwehr.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Par circulaire du 10 mai, le comité central de la Société fédérale de sous-officiers, actuellement à Zurich, avise les sections qu'en vertu du § 2 du règlement sur le concours des travaux écrits, elles ont le droit de faire des propositions au sujet des questions à mettre à l'étude; en conséquence, il les invite à lui faire parvenir, jusqu'à fin juin au plus tard, les desiderata à ce sujet.

Le comité de la *Société militaire* (section genevoise), élu pour l'exercice 1896-1897 par l'assemblée générale du 22 avril dernier, a été composé comme suit :

Président : M. le major Henri Lefort.; vice-président : M. le major Auguste Bonna; membre adjoint : M. le major Henri Galopin; trésorier : M. le 1er lieutenant Frédéric Duchêne; vice-trésorier, M. le capitaine Guillaume Pictet; secrétaire : M. le capitaine Henry Patry; biblothécaire : M. le capitaine Charles Bastard; vice-bibliothécaire, M. le lieutenant Albert Choisy, économe : M. le 1er lieutenant Rodolphe Senglet.

M. le baron de Rosen, colonel d'infanterie, vient d'être promu au grade de général. Il restera néanmoins à son poste d'attaché militaire à la légation de Russie, à Berne, où il est fort apprécié.

M. le lieutenant-colonel baron de Seckendorf, attaché militaire de l'empire d'Allemagne à Berne, vient d'être promu colonel et quitte son poste actuel pour le commandement du 4e régiment des grenadiers de la garde (reine Augusta).

Toutes les personnes qui ont eu l'avantage d'avoir des relations avec lui regretteront son départ, mais se réjouiront de son avancement.

Allemagne. — Le projet de loi transformant les 173 quatrièmes demi-bataillons de ligne en 86 bataillons complets a l'assentiment de la commission du Reichstag et sera probablement adopté sans modification marquante. Il s'en suivra qu'au 1er avril 1897, l'infanterie comptera 624 bataillons, au lieu des 538 actuels plus 19 bataillons de chasseurs et les quatrièmes demi-bataillons, à 2 compagnies chacun. Les 86 nouveaux bataillons n'auront que 500 hommes en temps ordinaire; deux d'entre eux formeront le régiment. En cas de mobilisation, ils formeraient non seulement des unités solides, mais des noyaux de nouvelles formations.

A cet effet, il sera créé 42 états-majors de régiments (33 prussiens, 4 bavarois, 3 saxons et 2 wurtembergeois) et 19 états-majors de brigades (16 prussiens, 2 bavarois, 1 saxon). Les avancements prévus font déjà maints heureux.

Cuba. — Les Cubains ont détruit par la dynamite un pont entre Guara et Duran. La circulation des trains est suspendue. Les pluies empêchent, dit-on, la poursuite des insurgés.

Les journaux américains annoncent que le consul des Etats-Unis à la Havane a déposé une plainte contre le colonel Oliviera. Celui-ci, à Matanzas, aurait fait fusiller avec son enfant une femme qui refusait de dire où se trouvaient les hommes de la famille. Les victimes seraient sujets américains.

Egypte. — Une dépêche du 8 juin d'Akasheh (nord du Soudan égyptien) annonce que les troupes soudanaises et égyptiennes ont mis en déroute les derviches à Firket, le samedi 6 juin.

Les derviches ont perdu mille hommes, dont un de leurs chefs. Les Anglais ont pris leur camp, avec tout ce qu'il contenait. Les Anglo-Egyptiens ont perdu vingt morts et cinquante blessés.

Sur plainte des délégués russe et français de l'administration de la Dette égyptienne, le tribunal international a condamné le gouvernement égyptien à rembourser à la caisse de la Dette les 8 ¾ millions de francs qui avaient été indûment prélevés pour la guerre actuelle contre les Derviches.

— Un détachement de 1000 soldats des Indes vient d'arriver à Souakim, port anglo-égyptien sur la mer Rouge. Il doit remplacer la garnison actuelle, qui sera envoyée au Soudan et occupera Dongola.

Guerre d'Erytrée. — Si la paix n'est pas encore signée, la guerre paraît au moins terminée. Déjà près de 30 bataillons sont repartis pour l'Italie, et tout l'intérêt se concentre sur l'historique des événements dont le procès du général Baratieri, à Asmara, est le fait capital. Les prisonniers italiens des petits ras du Tigré, sous les menaces du général Baldissera, accompagnées de convenables rançons, rentrent peu à peu, et toute l'Erytrée proprement dite s'achemine à l'état de choses politique de l'an dernier. Les télégrammes ci-après donnent les principales nouvelles :

Massoua, 6 juin. — La petite troupe qui, sous les ordres du colonel Arimondi, était chargée d'enterrer les morts d'Adoua, a terminé sans encombre son travail et doit, aujourd'hui même, repasser le Mareb pour rentrer à Asmara.

Ont été ensevelis, les 2 et 3 juin, près Adoua, les cadavres de 842 Italiens et de 362 indigènes. Un service solennel sera célébré aujourd'hui à la mémoire des morts, puis le colonel Arimondi et sa petite troupe repasseront le Mareb.

On rapporte que Menelik a ordonné à tous les chefs de lui envoyer à Entotto, capitale du Choa, tous les prisonniers italiens (au nombre de 2864) et de les bien traiter, afin qu'ils puissent faire le voyage dans de bonnes conditions.

— On télégraphie de Zurich, le 5 juin, aux journaux de Paris :

L'ingénieur suisse, M. Ilg, homme de confiance de Ménélik, s'est rendu deux fois à Rome, sur la demande du gouvernement italien, pour arrêter les bases d'une entente entre l'Italie et l'Abyssinie.

M. Ilg, rentré hier soir à Zurich, repartira lundi, se rendant par la voie la plus rapide auprès de Ménélik avec un traité préliminaire stipulant que l'Italie renonce au traité d'Ucciali, au protectorat et à la clause dont il avait été question dans des négociations précédentes, suivant laquelle l'Abyssinie se serait interdit d'accepter jamais un autre protectorat.

Le fleuve Mareb formerait la frontière entre l'Erytrée et l'Abyssinie.

M. Ilg croit pouvoir obtenir le consentement de Ménélik à la libération des prisonniers, mais seulement après la conclusion de la paix définitive.

Le projet de traité ne parle pas de rançon; par contre, l'Italie s'engage

à rembourser au Négus les frais d'entretien et de transport des prisonniers.

M. Ilg passera par le port français d'Obock; il espère rejoindre Ménélik à Entotto dans cinq semaines.

D'après la *Feuille d'Avis de Lausanne*, M. l'ingénieur Ilg est arrivé à Genève le 9 juin et est descendu à l'hôtel du Lac. Il devait partir le 10 juin pour Marseille, où il s'embarquait pour l'Abyssinie.

France. — Le nouveau ministère constitué sous la présidence de M. Méline, après la démission de M. Bourgeois, et qui contient enfin un militaire à la guerre, le brave général Billot; un marin à la marine, M. le contre-amiral Besnard, et aux affaires étrangères un diplomate apprécié, M. Hanotaux, ministère tout à fait digne de bonne et longue vie, se trouve déjà aux prises avec maintes difficultés, politiques surtout, depuis la rentrée des Chambres. Espérons qu'il n'en arrivera pas moins à résoudre convenablement la question de l'armée coloniale et quelques autres sur le tapis, dont l'importance est reconnue.

— Le gouvernement a déposé un projet de loi déclarant colonie française l'île de Madagascar. Cette mesure facilitera, croit-on, la répression des troubles qui règnent toujours dans l'île depuis le rapatriement des troupes conquérantes.

— Le *Progrès militaire* du 6 juin conteste formellement la nouvelle, donnée d'Orléans par quelques journaux, concernant un prochain changement du fusil de 1888, dit Lebel (8 mm.), en plus petit calibre, disent les uns, en retour au 11 mm., disent d'autres. « Les petits calibres, ajoute le *Progrès*, ont des limites. Si certains Etats éprouvent des mécomptes (allusion aux Italiens dont les nouvelles balles n'arrêtaient pas les Abyssins touchés), nous devons les enregistrer, en constatant que les effets de tir du 8 mm. sont fort différents de ceux du 6,5 ».

Savoie. — Un rapport sur le service d'hiver signale une marche fort intéressante exécutée par la compagnie du 13e bataillon alpin, capitaine d'Hérail de Brisis, avec le lieutenant Mathieu et le sous-lieutenant Delalain.

Le 18 mars, cette compagnie est partie de Lanslebourg, avec les sacs chargés de trois jours de vivres, pour les chalets d'Entre-Deux-Eaux, situés au pied du col de la Vanoise, à sept heures de marche de tout endroit habité.

Les abords des chalets étant encombrés de neige et de glace, il a été impossible d'y pénétrer; la compagnie a dû bivouaquer dans la neige.

Le lendemain, elle est redescendue à Lanslebourg par une violente tourmente, ayant ainsi marché pendant dix-huit heures, dont douze avec des raquettes aux pieds, sur trente-sept heures d'absence de sa garnison.

C'est la première fois, dit la *France militaire*, qu'une troupe réussit à pénétrer dans cette région à cette époque de l'année. Le col de la Vanoise est à 2478 mètres. Depuis quelques jours, les marches et manœuvres d'été ont recommencé, ayant débuté par des inspections et revues locales de M. le général Zédé, commandant du 14e corps d'armée.

Russie. — Les fêtes du couronnement du tzar Nicolas II et de la tzarine se sont passées selon le programme annoncé et ont été des plus brillantes, tant par la splendeur des cérémonies que par le grand nombre des princes et autres personnages officiels qui y ont participé. Malheureusement, une terrible catastrophe, causée par la pression d'une foule immense autour des baraques populaires de distribution des cadeaux, est venue attrister la journée du samedi 30 mai. On a relevé 1360 personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants, qui ont été écrasées ou étouffées; 644 blessés restent en traitement.

BIBLIOGRAPHIE

Les trois sièges d'Huningue (1796-1814-1815), par Ch. *Lenoir*, chef de bataillon du génie. Une brochure chez Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, Paris, 1896.

Cette brochure, extraite de la *Revue du génie*, est accompagnée d'un bon plan de la ville d'Huningue et de ses environs avec indication des ouvrages élevés pendant le siège de 1796; elle offre un réel intérêt historique. Outre les détails circonstanciés empruntés au journal de ce siège, le commandant Lenoir donne la biographie fort curieuse des principaux officiers qui y ont pris part: le général de Barbuat de Boisgérard, Casimir Poitevin, Cassagne, Vignes, Foy, Abbatucci, Gérard *dit* Vieux, Desenfants. Allix Ferno, etc., etc. On y trouve ces carrières extraordinaires, nées de la révolution et qui n'ont plus eu depuis que de pâles imitations. Gérard dit Vieux prenait son congé comme sergent après dix-huit ans de service, en 1780. Rappelé en 1791, il est fait d'emblée chef de bataillon, général de brigade deux ans plus tard; il mourut grand-officier de la Légion d'honneur, et a son nom gravé sur l'Arc-de-Triomphe.

Dix ans simple soldat, Clusel se retire avec les galons de sergent, en 1789. Lieutenant de garde nationale en 1790, on le trouve chef de brigade en 1793. L'avancement légendaire du général Bonaparte était donc normal pour l'époque.

Il est à regretter, dit le *Progrès militaire*, que le commandant Lenoir n'ait décrit que brièvement le siège de 1815 où s'illustra Barbanègre.

In memoria di Cesare Cantù, *a cura della Famiglia.* Milan 1896. Un vol. in-4 de 280 pages.

Ce volume richement imprimé et illustré, avec deux portraits du célèbre historien, mort il y a un an, à l'âge de 90 ans, comprend le récit des funérailles du 14 mars 1895, les innombrables témoignages de sympathie, les articles nécrologiques de la presse et maints autres détails intéressants, tous soigneusement enregistrés et classés. Ainsi ce beau livre constitue un monument très digne de son sujet.

Mémoires du colonel Combe. — Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Avec ces *Mémoires*, nous assistons aux campagnes de Russie 1812, de Saxe 1813, de France 1814 et 1815; ils nous en retracent les émouvants épisodes. Ecrits dans un style vivant, pittoresque et d'une franchise toute militaire, ces souvenirs sont au nombre des plus captivants qui aient été publiés sur cette époque passionnante entre toutes par la grandeur du drame qui s'y est déroulé. On y trouvera maint trait de mœurs, maint détail inédit sur les hommes et sur les événements, que le colonel Combe a observés avec une grande sagacité durant sa longue et aventureuse carrière.

Souvenirs militaires d'un officier français (1848-1887), par le colonel *Ch. Duban.* — Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Il ne s'agit plus, dans ces *Souvenirs*, de l'épopée napoléonienne, mais du récit des guerres plus récentes que la France a soutenues dans cette seconde moitié du siècle.

L'auteur, qui eût certainement été bien digne des héros de la grande époque, raconte ses campagnes d'une façon familière et captivante; il retrace pas à pas les épisodes militaires les plus intéressants auxquels il lui a été donné d'assister, depuis les journées de Juin 1848 jusqu'à nos jours. Expédition de Kabylie, guerre de Crimée, guerre d'Italie, guerre de 1870-1871, telles sont les étapes de cette existence toute dévouée au service du drapeau. On y lit, entre autres, des pages extrêmement vivantes sur le siège de Sébastopol, l'assaut de Malakoff, et des détails curieux sur les relations amicales qui existaient, dès cette époque, entre les militaires français et les russes, malgré la guerre des deux nations, ou plutôt des deux gouvernements.

Argos. — Bibliographie universelle des armées de terre et de mer.

Nous avons déjà parlé de cette excellente revue spéciale, qui est un résumé, en 100-120 pages, des revues militaires et navales du monde entier. Quoique publiée en Italie, elle est rédigée en langue française. Méthodiquement répartie par nations en trois parties (1° études; 2° informa-

tions; 3° cartes et livres récemment parus); elle donne l'idée d'ensemble du mouvement scientifique qui se produit, mois par mois, dans les différentes armées et flottes, et elle facilite, à l'aide d'une *table analytique*, les recherches aux studieux. L'*Argos* peut être très utile, en particulier aux bibliothèques des cercles, des régiments et des navires.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an. Via Pastini, 127, Rome.

Bonaparte et Hoche en 1797, par *Albert Sorel*, de l'Académie française. — Un vol in-8, avec deux portraits. Prix : 7 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Le savant académicien divise son sujet en deux études parallèles, une sur Bonaparte, une sur Hoche. Dans l'une comme dans l'autre, l'analyse des caractères tient autant de place que le récit des événements, car il s'est proposé de dégager, dans la crise de leur jeunesse et dans la crise de la République, les desseins et la conduite des deux jeunes héros sur lesquels se tournaient alors les vues de tous les Français.

Bonaparte et Hoche furent l'un et l'autre appelés à participer au coup d'Etat de Fructidor; l'un et l'autre semblaient destinés à se disputer le gouvernement de la République. Comment entendaient-ils ce gouvernement? Comment concevaient-ils la paix avec l'Europe? Quel était, chez chacun d'eux, la part du militaire, celle de l'homme d'Etat, de l'ambitieux, du citoyen?

M. Albert Sorel s'est attaché à suivre le développement de ces deux génies, si opposés. Il a donné pour cadre à l'étude de Bonaparte, en 240 pages, les négociations si curieuses et encore incomplètement connues de Campo-Formio, et celles concernant le gouvernement de l'Italie, où se déclarent tous les desseins de Bonaparte sur la France et sur l'Europe; le cadre d'étude de Hoche, 90 pages, embrasse la pacification de l'Ouest, l'expédition d'Irlande, le coup d'Etat, le gouvernement de la rive gauche du Rhin.

Tous les détails, de même que les vues d'ensemble, offrent un haut intérêt et caractérisent bien l'état de la France à cette époque où tous aspiraient à la paix glorieuse au dehors et à la fin de la révolution au dedans. Du parallèle essayé entre Hoche et Bonaparte, découlent aussi, semble-t-il, de notables avantages en faveur du futur empereur.

Feiss, L'Armée suisse, 3me édition. Edition française par M. le lieutenant-colonel Alf. Audéoud. Prix : 6 fr. 50 (Editeurs : Art. Institut Orell Füssli, Zurich).

On n'en est plus à faire l'éloge de ce livre, bien connu de toute l'armée suisse et aussi à l'étranger. C'est le seul où l'on trouve condensés et bien coordonnés tous les renseignements sur nos institutions militaires, renseignements puisés aux meilleures sources. Aussi nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs l'édition française qui vient de paraître par

les bons soins de M. le colonel Audéoud, très qualifié pour continuer et reproduire en français l'œuvre du regretté colonel Feiss.

Cet ouvrage est basé sur les prescriptions aujourd'hui en vigueur; il donne un aperçu absolument complet de l'organisation militaire actuelle Sa lecture est indispensable à toute personne qui désire se rendre un compte exact de l'état organique de notre armée et qui n'a pas le temps ni la possibilité de rechercher dans les feuilles militaires des vingt dernières années les nombreuses circulaires, arrêtés, ordonnances, qui ont à peu près modifié la loi de 1874, devenue fort boiteuse.

Cette édition renferme en outre une certaine quantité de données que l'on chercherait vainement ailleurs, telles que, par exemple, les dépenses et recettes militaires de chaque canton pendant les années 1884-1893. ainsi que la laborieuse formation des corps d'armée et de leurs compléments plus ou moins nécessaires. Toute cette matière substantielle est répartie en une introduction et dix-neuf parties. Dans cette dernière, l'ancien chef d'arme de l'infanterie expose ses vues de centralisation à outrance, traitant en détail les différents chapitres de l'administration, de l'organisation et de l'instruction de l'armée, et si l'on doit rendre justice à la franchise de cet exposé, il est permis de ne pas se ranger à toutes ses conclusions.

Etat des officiers de l'armée fédérale suisse, au 1er mai 1896. — Editeurs : Art Institut Orell Füssli, Zurich. Un vol. in-8 de 380 pages. Prix : 2 fr. 50.

Comme les précédentes éditions, et mieux encore, l'édition de 1896 de l'*Etat des officiers* correspond à toutes les exigences d'une publication de ce genre, et ne le cède à aucun des « annuaires » des armées européennes. Ses noms et ses chiffres sont basés sur les effectifs au 1er avril 1896, fournis par le Département militaire fédéral. On sait les bons services rendus par cet *Etat*, qui sert de sûr dictionnaire militaire, non seulement pour le personnel fédéral et des cantons, mais encore pour la répartition détaillée de l'armée, élite et landwehr, depuis le corps d'armée à la compagnie. Tout officier doit posséder ce livre et l'avoir sous la main. Soigneusement confectionné et contrôlé, il réalise un progrès notable sur les publications analogues d'il y a quelques années.

DERNIÈRES NOUVELLES

Erytrée. — Le procès Baratieri est terminé. Le parquet ayant abandonné l'accusation de lâcheté et les débats ayant prouvé que le prévenu n'avait été coupable que d'imprudence et défaut de coup d'œil, une peine de 10 ans d'emprisonnement avait été requise contre lui. Le jugement rendu n'est pas encore connu; le bruit court qu'il acquitte Baratieri, ce qui n'a rien de surprenant.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

Société de la REVUE MILITAIRE SUISSE

Les soussignés, porteurs de 22 actions de la *Revue militaire suisse*, déposées au siège de l'administration, demandent, conformément à l'article 645 du Code fédéral des obligations, la convocation, dans le plus bref délai, de l'assemblée générale des actionnaires, aux fins de lui soumettre la revision des statuts de la Société suivant le projet ci-joint.

Lausanne, le 15 avril 1896.

G. Bonnard, capitaine d'infanterie ; C. Carrard, premier lieutenant d'infanterie ; E. Chavannes, premier lieutenant d'artillerie ; H. Faillettaz, capitaine d'artillerie ; F. Feyler, capitaine-adjudant ; F. de Jongh, premier lieutenant d'infanterie ; H. de Loes, capitaine d'artillerie ; Ch. Manuel, premier lieutenant d'infanterie ; C.-Ed. de Meuron, capitaine d'infanterie ; G. Pellis, premier lieutenant d'infanterie ; J. Vallotton, lieutenant d'artillerie ; H. Vautier, premier lieutenant d'artillerie.

Ensuite de cette demande, les actionnaires de la Société de la *Revue militaire suisse* sont convoqués en assemblée générale pour le 30 mai 1896, à 2 ½ h. après midi, au Casino-Théâtre, à Lausanne.

Ordre du jour :

Revision des statuts de la Société.

Nomination d'un administrateur, du comité de rédaction et du comité de contrôle.

Le projet de statuts revisés sur lequel l'assemblée aura à se prononcer est le suivant :

Les articles 1, 2, 3, 9 et 10 des statuts actuels sont maintenus sans changements.

Art. 4. La Société est gérée par un administrateur, porteur d'au moins dix actions, et nommé pour deux ans par l'assem-

blée générale des actionnaires. Les actions de cet administrateur sont inaliénables et restent déposées entre les mains du président du comité de contrôle.

L'administrateur a la signature sociale. Il représente la Société dans ses rapports vis-à-vis des tiers et reçoit par les présentes procuration générale pour administrer la Société sous la surveillance du comité de contrôle.

L'administrateur fait partie du comité de rédaction.

ART. 5. Un comité de rédaction composé de trois membres au maximum, y compris l'administrateur, nommé pour deux ans par l'assemblée générale, est chargé de la rédaction du journal la *Revue militaire suisse*. Ce comité s'adjoint, pour les besoins de la rédaction, un certain nombre d'officiers de différentes armes, en qualité de membres-collaborateurs.

ART. 6. Il est institué un comité de contrôle, composé de trois délégués au maximum de l'assemblée générale des actionnaires. Ce comité a pour mission de surveiller l'administration de la Société et de trancher les conflits qui pourraient s'élever entre l'administration et la rédaction, de vérifier les comptes et bilans, d'autoriser à plaider, transiger ou compromettre, et en général de faire à l'assemblée des actionnaires toute proposition qu'il jugera utile.

ART. 7. L'assemblée générale des actionnaires se réunit au moins une fois par an, dans le premier trimestre de l'année.

Elle est convoquée et présidée par le président du comité de contrôle, elle nomme ce comité ainsi que l'administrateur et le comité de rédaction, elle passe les comptes, vote sur toute proposition annoncée dans l'avis de convocation de l'assemblée, décide sur toute modification des statuts, sur la dissolution de la Société et sur la liquidation en en fixant le mode. Toutes ces décisions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.

ART. 8. La qualité d'actionnaire sera constatée par le dépôt des actions au siège de la Société (bureau de l'administration) au plus tard la veille de l'assemblée.

Saint-Maurice, le 15 avril 1896.

Pour le comité de contrôle :

Le président,

J. DE COCATRIX, colonel.

A la demande du Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, réuni ce jour à Lausanne, sous la présidence du soussigné (étant présents le colonel Lecomte et le major Kräutler), ainsi qu'à celle de plusieurs officiers propriétaires d'actions représentant un total de 38 voix au moins, l'assemblée générale des actionnaires qui avait été convoquée pour le 30 mai prochain, est renvoyée et fixée définitivement au *samedi 20 juin 1896*, à 2 ½ heures après midi, au Casino-Théâtre, à Lausanne, pour délibérer sur l'ordre du jour annoncé dans le numéro du 15 avril courant, en même temps que sur le contre-projet présenté, ordre du jour et contre-projet qui seront publiés dans les numéros de mai et de juin.

Lausanne, le 29 avril 1896.

Le président du Comité de contrôle :
J. DE COCATRIX, colonel.

CONTRE-PROJET

pour l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la « Revue militaire suisse » du 20 juin 1896.

1. Nominations nécessaires pour compléter le comité de rédaction.

2. Contre-propositions concernant la question de revision des statuts, formulées comme suit :

a) Rejet pur et simple des propositions de revision ;

b) Subsidiairement, discussion des propositions de revision et des amendements qui seront présentés en assemblée.

Vu pour être publié dans les numéros de mai et de juin 1896 de la *Revue militaire suisse.*

St-Maurice, le 7 mai 1896.

Le président du comité de Contrôle,
J. DE COCATRIX, colonel.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 7. Juillet 1896.

Les manœuvres du Ier corps d'armée en 1895.

(Fin.)

Deux des bataillons du 4e régiment (1 carabiniers et 11), malgré l'ordre donné la veille par le divisionnaire, de se rassembler à Lussery, se trouvaient au Paquier, trop en arrière, ayant entre eux et les assaillants un angle mort dont ceux-ci profitèrent ; si les pentes de Lussery eussent été occupées par les bataillons 10 et 11, les minces lignes de tirailleurs ennemis eussent dû rétrograder sans coup férir.

D'autre part, le 4e régiment avait évidemment occupé le plateau supérieur parce que son chef estimait que c'était là la véritable position, et que la Venoge, guéable en maints endroits, n'était point un obstacle. Mais il eût été préférable dans cette opinion de placer la ligne des avant-postes sur la hauteur, de ne pas laisser le bataillon 10 cantonné entre l'ennemi et le plateau. Du moment que la Venoge étant considérée comme un obstacle, le bataillon 8 était engagé sur la pente, il eût été logique de se conformer à cette situation et se porter en avant sur le bord du plateau.

Au bruit de cette fusillade, deux compagnies du bataillon 7 et le bataillon 9 partent à 5 heures de la position de rassemblement pour Cossonay, avec mission de défendre le pont des Grands-Moulins.

L'artillerie divisionnaire I (lieutenant-colonel de Charrière) se trouvait déjà dès 5 heures au nord de Cossonay (cote « à Borelley »), trois batteries au feu avec deux autres compagnies du 7, une batterie en réserve à la sortie de Cossonay.

Bousculant « au pré du Vuaz » deux compagnies de sapeurs surprises dans la construction hâtive d'ouvrages d'infanterie, les bataillons carabiniers 3 et recrues 5, malgré les feux de vitesse des batteries qui les couvraient d'une grêle de balles à 1500 mètres, prennent pied sur le plateau ; ils furent soutenus de l'autre rive par le feu de l'artillerie de corps dès que le jour fut levé (5 h. 45).

Cependant, au bruit croissant de l'énergique démonstration ennemie, le 4e régiment (lieutenant-colonel Pélissier) s'était établi front contre Lussery, l'aile gauche vers Dizy.

A 6 heures, le régiment de recrues lui faisait face sur le plateau du Paquis à Pépinay, avec ses 15 compagnies (une compagnie de carabiniers 3 était restée avec l'artillerie).

A ce moment, la défense, déjà supérieure en nombre avec ses 19 compagnies (bataillons 8, 10, 11, 1 carabiniers, deux compagnies du 7, une compagnie de sapeurs), étant renforcée par l'artillerie, en position à la cote 575 (il est vrai sous le feu d'enfilade de l'artillerie de corps), le lieutenant-colonel Pélissier tente une contre-attaque frontale.

Malgré cette supériorité incontestable de la défense, un juge de camp fit battre en retraite le 4e régiment. Ce dernier, cependant, estimait à bon droit avoir l'avantage de la position et du nombre; il opposait du reste des troupes fraîches à un adversaire déjà fatigué et décimé.

Aussi cette décision, donnant l'avantage aux assaillants, a-t-elle été critiquée de divers côtés par des officiers supérieurs, à l'opinion desquels la *Revue militaire*, — désireuse de relater impartialement les faits, — s'en réfère.

Elle semble avoir été prématurée et contraire à la vraisemblance.

Au sud de Cossonay, la Ire division (Ire brigade) occupait dès 5 heures le mont Giffy fortifié: bataillon 5 et une compagnie du 6; le bataillon 6, auquel se joindra bientôt le 4, en réserve « Sur la Botte »; les bataillons 1, 2 et 3, en seconde ligne, au « Pré aux Moines ».

Sur cette aile, l'ennemi (8e régiment) avait passé la Venoge à 5 heures, au moulin de la Palaz, sans être inquiété. Le bataillon 24, le premier, se heurte vers Gollion à trois compagnies du bataillon 4; pour éviter d'attirer l'attention de l'ennemi par la fusillade, le 24 attaque à la baïonnette. Repoussé, il ouvre le feu, et, renforcé du bataillon 23, pénètre dans Gollion. Pendant ce temps, les batteries 9 et 12 (régiment divisionnaire I/II), parties de Penthaz à 5 h. 45 et 6 h., vont venir successivement renforcer l'avant-garde.

A 6 heures, le 7e régiment passe Gollion, avec ordre d'occuper le mont Brichy en face du mont Giffy, le bataillon 22 devant s'établir sur la rive droite du ravin d'Allens.

A 6 h. 25, le 7e régiment se met en ligne à Léchère; le

demi-bataillon de sapeurs, dirigé sur Brichy, met le bois en état de défense.

Puis la IIIe brigade commence, à 6 h. 40, à se masser derrière le mont Brichy.

Son mouvement était ralenti par un retard dans la colonne du 5e régiment, empêchant la batterie 9 de se porter en avant de Gollion.

A 7 h. 05, cette batterie, en position à cote 537, ouvre le feu contre l'infanterie établie sur le mont Giffy.

Jusqu'alors l'état-major de la Ire division n'avait reçu aucun rapport sur le mouvement des masses qui se glissaient inaperçues, à l'abri des hauteurs d'« en Crausaz », jusqu'au mont Brichy.

En particulier jusqu'à 7 heures aucun rapport du bataillon 4, chassé de Gollion plus d'une heure avant, ne parvint au divisionnaire.

La Ire division s'attendait à être attaquée par le sud. Mais le silence régnant de ce côté, tandis que tout l'effort de l'assaillant semblait — à en juger par l'intensité des feux du régiment Leupold et de son artillerie — tendre à couper à la Ire division la retraite par Lussery sur la Sarraz, avait engagé le colonel Sarrasin à envoyer de nouvelles forces au nord de Cossonay, au secours de ses quatre bataillons déjà au feu.

A 7 heures, au moment où parvenait enfin au colonel David le rapport des avant-postes refoulés de Gollion « que l'ennemi s'avançait en force par ce village », toute la brigade du colonel Sarrasin allait être engagée au nord de Cossonay : les bataillons 7 et 9 (3e régiment, lieutenant-colonel de Meuron) étaient déjà en marche pour renforcer le 4e régiment.

C'est alors qu'on vit déboucher du bois de Brichy et marcher sur Senarclens un régiment, puis toute une brigade ennemie.

Dès ce moment, le doute n'était plus possible au sujet des véritables intentions de l'adversaire.

Immédiatement le bataillon 5, fortifié sur le mont Giffy, ouvre le feu sur ces troupes qui s'avancent en échelons serrés. L'ordre est donné de ramener l'artillerie du nord au sud et de ne plus s'occuper du régiment Leupold, — celui-ci ayant incontestablement le dessous, — une batterie sur le mont Giffy, les trois autres du mont Giffy à « la Vigne », front au sud.

Le bataillon 7 fut rejoint par l'ordre de se reporter à mi-chemin prendre position au mont Giffy, puis, le mouvement de l'ennemi sud se dessinant de plus en plus dans la direction de Senarclens, toutes les troupes au nord de Cossonay reçurent l'ordre de passer à l'autre aile et de n'opposer au régiment de recrues que le strict nécessaire pour le contenir. En réalité ce dernier régiment ennemi eût été trop affaibli pour pouvoir vraisemblablement tenter aucun autre effort sérieux ou même conserver les positions acquises. Aussi la IIe brigade ne laissa-t-elle que les bataillons 8 et 9 au nord.

Tandis que les bataillons 1 de carabiniers et 11, exécutant cet ordre, se retiraient à 7 h. 15 sur la « Tuilerie », direction de Senarclens, le bataillon 10, habilement embusqué à Praz-de-Fort, tombait sur le flanc droit du régiment de recrues imprudemment lancé derrière le 4e régiment, et forçait l'ennemi à s'arrêter et à converser sous un feu énergique.

Puis le bataillon 10 ayant reçu l'ordre de rejoindre, les bataillons 8 et 9 arrêtent à leur tour la marche de l'ennemi à Champ-Vionnet (7 h. 30); tandis que, sous leur feu, les bataillons de recrues 5 et 3 cherchent à reprendre aussi, par une conversion à gauche, la direction de Senarclens, les bataillons de carabiniers 3 et recrues 6 doivent leur faire face sur la droite, à la lisière est du bois du Sépey. Cette manœuvre eût encore coûté beaucoup de monde au régiment assaillant sur lequel il n'y avait qu'à tirer, comme dit le soldat, « dans le tas ».

Malgré les pertes considérables que ses troupes avaient éprouvées depuis près de trois heures de combat et de manœuvre sous le feu de plus de cinq bataillons ennemis, — pertes telles, dans l'opinion du chef d'état-major de la Ire division entre autres, que le régiment assaillant eût dû se retirer en réalité sur Lussery, — le lieutenant-colonel Leupold estima sa position suffisamment solide pour envoyer à l'artillerie de corps l'avis qu'elle pouvait venir par Lussery le rejoindre. Ce rapport ne parvint pas au colonel Turettini, l'estafette qui le portait ayant été faite prisonnière par l'ennemi. Du reste, dès 6 heures, l'artillerie ne pouvait plus, des hauteurs de Daillens, seconder le régiment de recrues sans danger de tirer sur ses propres troupes, celles de l'ennemi ayant disparu derrière le dos d'âne formé par la route de Cossonay-La Sarraz. A 6 h. 10, elle avait cependant, par des feux de

vitesse, déterminé la retraite de l'artillerie divisionnaire I après sa tentative déjà mentionnée de s'établir à Champ-Vionnet. Mais ne recevant aucun rapport du lieutenant-colonel Leupold, le colonel Turettini amena ses batteries par échelons dans une excellente position à l'est de Penthalaz, en face du pont de la gare de Cossonay. De là, à 7 h. 15, ces batteries ouvrirent le feu à 2500 mètres environ sur l'infanterie établie au mont Giffy, puis sur l'artillerie ennemie dont l'aile gauche à 7 h. 25 se profila nettement sur la crête.

Dès ce moment et jusqu'à la fin du combat, cette artillerie, inaperçue de son adversaire, arrosant de ses shrapnels les troupes et particulièrement les quatre batteries établies front au sud entre le mont Giffy et « la Vigne » (distance 2500-3000 m.), eût en réalité rendu la position ennemie fort dangereuse.

A 7 h. 30 également, le 1er régiment d'artillerie divisionnaire II, près de Gollion (537 et 539), avait ouvert le feu contre l'infanterie du mont Giffy, puis contre l'artillerie arrivant sur cette hauteur.

A ce moment, le 2e bataillon de carabiniers, qui avait marché à l'extrême gauche par Aclens, Etraz, Gollies, le bois de Vignule, pénétrait dans Senarclens.

Peu avant 8 heures, les troupes assaillantes se trouvaient : les 7e et 8e régiments devant Allens; le 2e bataillon de carabiniers à la gauche du 7e régiment; le 8e régiment à la gauche des carabiniers; le 5e régiment (bataillons 14 et 15, le 13 était introuvable!...) en marche du mont Brichy sur Senarclens. Quant à la brigade de cavalerie, qui n'avait pu être atteinte par l'ordre de marche sur Ittens, elle s'était dirigée par Vullierens sur Grancy. Là elle surprit le train de bagages de la Ire division, neutralisé, et perdit du temps à cette surprise sans effet utile.

A 8 heures, le commandant de la Ire division disposait au nord de Cossonay de toutes ses troupes, hormis les bataillons 8 et 9, restés au bois du Sépey en face du régiment de recrues. Le 4e régiment, en effet, se portait rapidement à l'extrême aile droite, Senarclens. Ce mouvement fut cependant aperçu par les bataillons 17 et 2e carabiniers, qui ouvrirent sur la colonne du 1er carabiniers un feu de magasin pendant que les bataillons 18 et 16 débordaient à leur gauche à travers Senarclens.

A 8 heures, le régiment 8 essaie, sans succès, l'attaque par Allens contre le mont Giffy, dont les pentes abruptes et fortifiées sont occupées par les bataillons 4 et 6.

A 8 h. 20, la IIe division donnait de rechef l'assaut sur un terrain absolument découvert et battu par le feu ennemi, le régiment 7 contre « la Vigne », le régiment 8 contre Allens, les régiments 5 (moins l'introuvable bataillon 13, qui ne réapparut qu'à 8 h. 30...) et 6 et le 2e bataillon de carabiniers contre le bois du Sépey.

De son côté, le commandant de la Ire division, remarquant que la gauche de l'ennemi formait un saillant, avait ordonné une contre-attaque par l'aile droite. A 8 h. 15, le 1er régiment d'infanterie marche dans ce but sur l'ennemi, direction « la Vigne », « Champ-Colomb », débordant l'aile droite de l'artillerie divisionnaire I.

Toute la IIe brigade, moins le bataillon 8 (laissé au nord), s'avance en seconde ligne derrière le 1er régiment, entre Cossonay et le bois du Sépey, direction Senarclens.

A 8 h. 35, l'attaque sonne des deux côtés, le choc a lieu sur la ligne Allens-Verniaz (est de Senarclens).

Mais à ce moment le régiment Leupold achevait son énergique mouvement sur les derrières de la Ire division et s'établissait sur la route Cossonay-Ittens. D'autre part, trois batteries ennemies (12, 10, 11) arrivaient à l'est de Senarclens. La brigade de cavalerie, qui avait atteint Ittens à 8 h. 30 seulement et qui y était restée, aurait pu se porter de là sur la droite ennemie et perdit ainsi l'occasion d'une belle charge sur la IIe brigade d'infanterie. Cependant celle-ci semblait déjà prise entre deux feux.

Aussi la manœuvre fut-elle suspendue et l'avantage prononcé en faveur de la IIe division. Le colonel David ordonna donc la retraite sur le bois du Sépey, protégée par le 1er bataillon de carabiniers, qui en tenait la lisière, et par des compagnies flanquant de chaque côté la IIe brigade.

La cessation du combat ayant sonné à 8 h. 55, cette retraite n'eut pas lieu.

A ce propos, on a fait remarquer que, — si, à vrai dire, la IIe division a parfaitement exécuté sa tâche et, grâce aussi à sa supériorité numérique (3 contre 2), réoccupé la rive droite de la Venoge, — il serait injuste de laisser s'accréditer la légende répandue au lendemain de cette journée par quel-

que *reporter* plus ou moins bien informé : que la Ire division aurait été enveloppée, sans pouvoir se retirer.

Assurément la retraite eût été laborieuse, arrêtée entre autres par la brigade de cavalerie à Ittens, mais quant au régiment de recrues, le colonel David estimait, à bon droit, ne pas avoir à s'en inquiéter : c'est d'abord au mépris d'ordres formels de la direction des manœuvres, puis de toute vraisemblance que celui-ci a pu parvenir sur le plateau de Lussery et s'y maintenir : sa *démonstration* avait sans doute doute réussi comme telle ; elle avait donné le change sur les intentions de l'assaillant, et, pendant un temps, affaibli la Ire division en attirant à soi près d'une brigade et l'artillerie mais dans ce combat de 3 ¾ bataillons contre 5 ¼ bataillons et 4 batteries, le régiment Leupold se fût usé, eût peu à peu fondu comme neige, et en réalité n'aurait pu parvenir jusqu'à la route de Cossonay-Ittens. Si donc ce régiment a pu venir, à 8 h. 35, inquiéter la IIe brigade dans sa contre-attaque, c'est grâce à l'une de ces invraisemblances, — favorisée par l'absence de balles et de shrapnels, — dont la manœuvre de paix offre de continuels et fâcheux exemples.

Journée du 11 septembre.

Tous les lecteurs de la *Revue militaire* connaissent sans doute, depuis l'automne passé, les lieux illustrés par l'attaque du Ier corps d'armée. La position est naturellement très forte. A la gauche, le profond ravin du Talent, obstacle renforcé par de nombreux bois. En avant du village de Poliez-le-Grand et jusqu'à Sugnens, sur la droite, un glacis très étendu offrant un magnifique champ de tir, direction ouest. En avant du glacis, un terrain coupé de ruisseaux encaissés, comme d'autant de fossés bordés de taillis. A la droite, les hauteurs de Villars-le-Terroir et de Sugnens, un terrain boisé et marécageux. La défense était enfin facilitée par de nombreux chemins, et particulièrement par la route Sugnens-Bottens, parallèle à la première crête.

L'ennemi marqué, une division sous les ordres du colonel P. Isler, avait l'ordre de couvrir l'armée suisse cantonnée entre Moudon et Rue, et de retarder la marche en avant de l'ennemi corps ouest.

Dans ce but on avait renforcé les défenses naturelles de la

position par des ouvrages d'infanterie au sud de Fey et à Bottens; par la mise en état de défense de Sugnens, des bois au nord de Poliez-le-Grand, du village de Poliez-le-Grand lui-même. En seconde ligne, et plus haut, se trouvaient également des ouvrages d'infanterie et d'artillerie. Les emplacements pour batteries enterrées — de position et de campagne — se trouvaient sur toute la ligne des hauteurs Bottens-bois de Sugnens, et en arrière à Poliez-Pittet (deux batteries de 12 cm.).

Toutes les lignes de tir étaient préparées. Le génie avait effectué une partie des travaux pendant les premiers jours du cours de répétition. Quant à la division d'artillerie de position (colonel Guiguer-de Prangins), arrivée le 7 septembre au soir, elle prit ses cantonnements à Poliez-Pittet et Poliez-le-Grand. Immédiatement les compagnies se mirent à l'œuvre, et en 17 heures, au lieu des 24 heures fixées, elles terminèrent leurs batteries. Le 10 septembre, tout était prêt pour la défense.

M. le colonel de la Rive, chef d'état-major du Ier corps, dans la conférence donnée à Lausanne sur la manœuvre du 11 septembre, a résumé avec sa *maëstria* et son autorité reconnues l'impression qui se dégage de toutes les manœuvres de paix: celles-ci ne donnent qu'une image incomplète et même fausse de la guerre.

Ce défaut — qui vient d'être signalé ici à propos du rôle joué le 10 septembre par le régiment de recrues — devait être surtout sensible le dernier jour des manœuvres de 1895, comme de celles de 1894, par la force même des choses.

Tout d'abord l'état-major du Ier corps connaissait non seulement la position de l'ennemi, mais encore les ouvrages exécutés par celui-ci, l'effectif des défenseurs, etc.

Puis il eût fallu, en réalité, pour se soustraire au feu destructeur de la puissante artillerie ennemie, exécuter des marches d'approche de nuit. Or, c'était impossible : les troupes soumises les jours précédents à de fortes marches, par une chaleur exceptionnelle, devaient être ménagées en vue de l'inspection finale. D'autre part, il fallait que la manœuvre fût terminée à 2 heures, pour que les troupes eussent un repos leur permettant de se préparer à cette inspection du lendemain 12 septembre. Autant d'obstacles à une représentation quelque peu fidèle de ce qu'eût été, en guerre, l'attaque de la forte position de Poliez-le-Grand.

Pour retirer de cette journée du 11 toute l'instruction pos-

sible dans de telles conditions, on résolut d'exécuter une manœuvre simple, permettant un déploiement normal. Ce qui rendait l'attaque difficile, c'était la force de la position prise par l'ennemi, son étendue qui permettait — comme à la Lizaine, par exemple, — à dix mille hommes de tenir tête à un corps d'armée.

Le 10 septembre 1895, au matin, à l'issue de la manœuvre, fut communiqué l'ordre suivant :

Ordre de corps nº 15.

Cossonay, 10 septembre 1895, 10 h. m.

Ordre de stationnement pour le 10 septembre.

Ier corps d'armée.

Dislocation.

Etat-major de corps : Cossonay.

Compagnie de guides nº 9 : Cossonay.

Ire division : rive droite de la Venoge, *au sud* de la route Cossonay-Lachaux-Cuarnens.

Quartier-général : Senarclens.

IIe division : au nord de la route Cossonay-Lachaux-Cuarnens.

Quartier-général : La Sarraz.

Brigade de cavalerie nº 1 : Penthalaz-Daillens.

Quartier-général : Penthalaz.

Artillerie de corps : Ittens-Lachaux-Cuarnens.

Quartier-général : Lachaux.

Compagnie des télégraphes I : Cossonay.

Lazaret de corps : Cossonay.

1. La IIe division a rallié la Ire et le Ier corps est dès maintenant constitué conformément à l'ordre de bataille.

Le lazaret de corps est représenté par l'ambulance nº 5.

2. L'ennemi s'est retiré dans la direction d'Echallens et semble se fortifier sur les hauteurs à l'est de cette localité.

3. Le Ier corps cantonnera dans les environs de Cossonay, suivant le tableau ci-contre.

4. Avant-postes. Les divisions couvriront le front du corps comme suit :

Aile droite : Ire division, ligne Mex-Sullens-Moulin de Daillens.

Aile gauche : IIe division, Moulin de Daillens, Bettens, Oulens, Bavois.

En cas d'attaque, les avant-postes défendront énergiquement leurs emplacements.

Le commandant de la brigade de cavalerie recevra des ordres spéciaux pour son service d'exploration.

5. La IIe division fournira un bataillon d'infanterie comme couverture de l'artillerie de corps à Lachaux et Cuarnens.

6. La compagnie des téiégraphes reliera les quartiers-généraux des divisions et le quartier-général de la brigade de cavalerie au quartier-général du corps, suivant les ordres du chef du génie du corps.

L'exécution de cet ordre, qui faisait passer la IIe division du sud au nord et la Ire division, vice-versa, du nord au sud,

eut lieu immédiatement et dans un ordre parfait. M. le colonel de la Rive, en présence de la réussite de cet exercice d'inversion, estime qu'il serait fort utile d'en user fréquemment ainsi dans nos manœuvres : cela permettrait, tout en restant sur le même terrain et en épargnant les troupes, de faire des défenseurs de la veille les assaillants du lendemain, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient.

Puis, le 10 septembre, à 2 heures, fut donné un

Ordre de corps nº 16.

Ordre de mouvement pour le 11 septembre.

Cavalerie indépendante.

Brigade de cavalerie I.

Colonne de gauche.

Commandant : Le commandant de la IIe division.

Troupes : IIe division. Artillerie de corps.

Colonne de droite.

Commandant : Le commandant de la Ire division.

Troupes : Ire division. Compagnie des télégraphes I. Lazaret de corps (ambulance nº 5).

1. J'ai l'ordre de marcher demain sur Moudon.

D'après les rapports reçus, l'ennemi s'est fortifié sur les hauteurs situées à l'est d'Echallens. J'ai l'intention de l'attaquer dans cette position.

2. En conséquence, le 1er corps d'armée marchera demain, 11 septembre, sur deux colonnes, la colonne de droite de Cossonay par Penthalaz, Daillens, Bettens, Echallens, sur Poliez-le-Grand; la colonne de gauche d'Eclépens par Oulens, Goumoëns-la-Ville, Villars-le-Terroir, Sugnens, sur Dommartin.

3. La brigade de cavalerie partira à 5 heures du matin et éclairera le corps d'armée, suivant des ordres spéciaux.

4. Chaque colonne formera son avant-garde.

5. Le point initial pour la colonne de droite sera le passage de la Venoge aux Grands-Moulins, la colonne passera ce point à 6 h. du matin.

Le point initial pour la colonne de gauche sera le passage du chemin de fer au sud de la gare d'Eclépens; la colonne passera ce point à 6 h. 30 du matin.

6. L'artillerie de corps prendra place derrière le premier bataillon du gros de la colonne de gauche.

7. Les vivres seront touchés, pour la Ire division et les troupes non endivisionnées, à la gare de Cossonay, à 9 h. du matin. Les colonnes de vivres et de bagages de ces troupes seront ensuite rassemblées à l'est de Penthaz et y attendront des ordres.

Les vivres pour la IIe division seront touchés à la gare d'Eclépens à 9 h. du matin; les colonnes de vivres et de bagages de cette division se rassembleront ensuite à l'est d'Oulens et y attendront des ordres.

8. Je marcherai entre l'avant-garde et le gros de la colonne de droite.

Le commandant du 1er corps d'armée,
P. CERESOLE.

Conformément à cet ordre la marche d'approche du corps fut éclairée par la cavalerie, en particulier sur la gauche, entre Villars-le-Terroir et Sugnens.

Quant à l'ordre d'attaque, il se basa sur cette considération essentielle que, dans la redoutable position de Poliez-le-Grand, l'aile gauche, très forte, n'était pas stratégique: le point d'attaque devait être l'aile droite, aile stratégique, et — en apparence — également aile tactique. En apparence, car cette aile droite, défendue par des obstacles naturels tels que le ruisseau du Sauteruz et les bois, est en réalité d'un abord aussi difficile que l'autre.

Aussi la Ire division avait-elle l'ordre d'attaquer avec sa brigade de tête dès que celle-ci aurait atteint Echallens. Au cas où cette attaque rencontrerait une trop grande résistance, la Ire division — dont la IIe brigade formait réserve de corps — se contenterait, par un combat démonstratif, d'attirer à elle les forces de l'ennemi de manière à permettre l'attaque décisive de la IIe division sur la droite de la position ennemie.

Conformément à ces dispositions, la IIe brigade (Sarrasin), marchait par Bettens-Oulens-Eclagnens, se dirigeant de manière à occuper le centre du corps d'armée, entre les deux colonnes principales ; l'artillerie de corps quittait bientôt la colonne de gauche, direction Villars-le-Terroir. Tout à gauche, la brigade de cavalerie indépendante se glissait, à la faveur des bois, sur les derrières de l'ennemi, par Naz.

La marche d'approche du corps d'armée se fit sous une pluie d'orage torrentielle, par un temps sombre, qui permit d'arriver presque inaperçus à bonne portée de canon. Tandis que sur la droite du Ier corps, le combat s'engageait, les feux des redoutables batteries de Poliez-Pittet et Poliez-le-Grand répondant à ceux de l'artillerie divisionnaire I établie à 9 h. 25 au nord d'Echallens, de l'artillerie de corps, en position au sud de Villars-le-Terroir, bientôt suivie d'un régiment d'artillerie divisionnaire II ; tandis que la brigade Favre engageait une vive fusillade avec l'infanterie de la gauche ennemie, la brigade Sarrasin profitait si habilement du terrain — ainsi que l'a remarqué M. le colonel de la Rive, — pour se glisser tout entière inaperçue d'Eclagnens à « Moulinet », que longtemps l'on crut dans l'innombrable public occupant les positions ennemies, qu'elle n'était pas encore arrivée. Ceci pour rectifier encore une accusation erronée des mêmes reporters

déjà empressés, la veille, à des critiques tendancieuses et erronées au sujet du rôle de cette brigade à Cossonay.

Le feu, d'abord très vif de part et d'autre, faiblit bientôt : l'artillerie de campagne, en particulier, dont la dotation en munitions est, de l'avis de beaucoup, trop faible dans nos manœuvres, devait se borner à « marquer » son action par quelques rares coups.

Aussi les milliers de spectateurs accourus pour applaudir l'armée, trempés jusqu'aux os, manifestaient-ils leur déception et leur impatience, sans se douter qu'un corps d'armée ne se manie pas comme une section ou même un régiment !

En effet, suivant ses ordres, la brigade Favre traînait le combat, attendant l'arrivée de la IIe division. Malheureusement, à ce moment, se produisait un phénomène habituel à nos manœuvres : le commandant du corps, qui se tenait au centre, près de l'artillerie de corps, ne recevait plus de rapport depuis que l'action était engagée.

En vain envoyait-on aux nouvelles de la IIe division, qui ne donnait signe de vie

Ce n'est que plus tard qu'on apprit que la colonne de gauche, — à la suite d'intervention d'un juge de camp lui interdisant d'aborder Sugnens de front sous le feu destructeur des batteries ennemies, — avait été obligée de modifier ses dispositions d'attaque, de ramener la plupart de ses troupes sur « Montandrey », et d'entreprendre un grand mouvement tournant sur la gauche, par Fey, où le bataillon 14 arriva à 1 heure seulement.

Sur la droite de l'assaillant, la préparation par le feu eût été, dans la réalité de la guerre, beaucoup plus longue, ce qui eût parfaitement permis à la colonne de gauche d'arriver à temps.

Mais le 11 septembre la nécessité de terminer le combat au début de l'après-midi força le Ier corps à brusquer son attaque.

Voyant l'étendue des ouvrages de la droite ennemie, on en vint à se dire qu'il fallait, après la démonstration qui avait attiré à elle tout le gros des forces ennemies, tenter l'attaque du front dégarni.

Immédiatement, la Ire division qui, dès 11 h., avait eu quatre bataillons et toute son artillerie au feu, passa à l'attaque, la IIe brigade à la gauche de la Ire.

Energiquement entrepris et appuyé par l'artillerie divisionnaire 1, qui s'était portée à la cote 651, l'assaut fut brillamment donné sur toute la ligne et dans un ordre excellent ; neuf bataillons arrivèrent sur la crête de Malapalud à Poliez-le-Grand, défendue seulement par trois bataillons. Mais ce n'était naturellement pas là la victoire : après avoir vaillamment défendu le village et s'être retiré à l'est, l'ennemi avait encore de solides positions de repli à Poliez-Pittet, et se retirait protégé par le feu puissant de ses batteries de 12 cm. Aussi le colonel David avait-il donné l'ordre formel de traverser le village et de poursuivre sans répit.

Malheureusement, les hauteurs de Poliez-le-Grand étaient occupées par de si forts contingents de spectateurs, que l'attaque, au lieu d'être énergiquement poursuivie, subit un temps d'arrêt. Cette halte eût pu en réalité être fatale, quelque désordre s'étant mis dans les rangs d'une partie de l'infanterie. Heureusement, la cessation des hostilités fut sonnée, au moment même où le combat décisif de la IIe division allait s'engager sur la droite de l'ennemi et décider sa retraite.

A ce propos, divers officiers supérieurs, en particulier M. le colonel de la Rive, ont fait remarquer combien il serait désirable d'abandonner la pratique habituelle à nos manœuvres *de cesser le combat dès que l'assaut a été donné à la position principale*. C'est précisément alors l'instant critique où le désordre se met dans les rangs des bataillons confondus, où tout le fruit d'efforts pénibles peut être perdu et, sous l'élan irrésistible de la contre-attaque de troupes fraîches, la victoire changée en défaite. Se reformer sur la position conquise, puis se lancer immédiatement dans les reins de l'ennemi ébranlé et le poursuivre jusqu'à ce que celui-ci, ne pouvant reprendre pied, soit contraint à une retraite précipitée, c'est là une tâche difficile pour nos milices et trop peu pratiquée dans les manœuvres.

Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison.

Etude des moyens préventifs à employer, tant pour les chevaux de selle que pour les chevaux de trait,

par le major-vétérinaire A. Dutoit.

Introduction

Cette étude est le résumé des observations recueillies par un officier pendant ses diverses pérégrinations au train de parc, dans l'artillerie de campagne et dans la cavalerie. Pour éviter une classification algébrique commençant par *alpha* et finissant par *oméga*, il passera en revue les faits saillants de ses étapes militaires, cherchera l'origine des blessures de selle et de collier en touchant quelques lignes sur celles du bât, qui intéressent aussi notre armée, et terminera par le traitement préventif avec deux mots sur le traitement médical.

Le collier à poitrail n'était pas encore introduit dans notre armée lors de notre dressage à l'école de recrues, sous les ordres du colonel Fornaro : l'équitation s'apprenait avec la selle du train, dite selle allemande, et l'école de conduite avec le harnais danois pour les cavaliers de devant et du milieu, et le harnais anglais pour le timon. Le vent était à l'eau fraîche : éponges mouillées, linges, époussettes ou couvertures humides nous étaient indiqués comme remèdes infaillibles chaque fois qu'un cheval présentait une plaie, un bouton ou une bosse quelconque aux points d'appui de la selle ou de la sangle. — Dans les cas épineux, c'était la terre glaise délayée dans l'eau, avec ou sans addition de vinaigre ; une motte de gazon, puis toute une série de préparations et d'onguents, et, comme résultat final, le cheval entrait comme indisponible à l'infirmerie et n'en sortait que pour être déprécié. L'école d'aspirant me confirme ces données administrées sous forme de pilules théoriques, et me voilà bombardé officier. Je vois employer la glace contenue dans des vessies de porc maintenues par des harnais compliqués établis avec diverses pièces du harnachement ; on guérissait, cela est vrai, mais quel temps cela exigeait. Aux écoles de recrues succèdent les cours de répétition, et là, avec un effectif de chevaux réduit, on s'ingénie de toutes façons pour atteler à 6 avec des blessés : poitrails improvisés avec la

plate-longe, l'avaloire, la couverture roulée ; suppression de l'avaloire ou allongement des courroies ; suppression de la sellette, du paquetage entier ou partiel ; échange de chevaux de porteurs à sous-verges, de chevaux de selle à chevaux de trait, et vice-versa ; enfin, toute une série de trucs destinés à amener tous ses chevaux en ligne. Je commençais à voir l'influence pernicieuse des éponges ou des époussettes très malpropres appliquées au traitement des plaies, des colliers crasseux, des housses feutrées et des couvertures humides sur la production des blessures, ainsi que la valeur réelle du traitement à la solution de sulfate de cuivre (vitriol bleu).

Après cela, vient un cours de dressage, cours instructif à tous égards, sauf pour les blessures, qui sont inconnues. Les chevaux et les écuyers sont choisis et bien surveillés ; les selles dites de dressage sont bien confectionnées et jamais paquetées ; l'hygiène soignée, les sujets pas surmenés et habitués progressivement : il ne peut y avoir ainsi des blessures que par accident. Une reconnaissance qui fait suite au cours de dressage me montre l'entraînement parfait des chevaux de régie pour le support de la selle, suppléant à l'entêtement systématique des R. Knechten. Après cette première étape, je passe à la cavalerie et débute par un rassemblement de troupes avec un effectif de chevaux composé à peu près exactement la moitié de chevaux fournis par les dragons et la moitié de remontes fédérales. La comparaison fut toute en faveur de ces derniers, surtout à cause des blessures de sangle, les plus insupportables au point de vue du traitement préventif et de l'indisponibilité, provenant du manque de garrot et de la position « bas du devant » des anciennes *motaies* [1] marquées du cor de chasse qui portaient les chasseurs à cheval. Là, je pus me rendre compte de l'inutilité absolue d'un traitement médical en campagne ; aussi, si les manœuvres avaient duré deux jours de plus, la moitié des dragons étaient à pied avec leurs chevaux blessés. Dès lors, les cours de répétition se succèdent chaque année d'une manière plus ou moins uniforme ; on déclare la guerre à la housse d'ordonnance et à l'insensé paquetage de devant, dont le seul mérite est d'empêcher le cavalier de glisser en avant. Un *raid* de 4 jours, avec 50 km. en moyenne par jour, me procure l'avantage d'une salade épicée pour « incurie de

[1] Jument étoilée.

l'observation des blessures », et je rentre persuadé que si nous entrions en campagne avec notre harnachement nous n'irions ni loin, ni longtemps.

L'assiette était prise, une étoile de plus me le permettait d'autant mieux, et après quelques rassemblements, services et *fronnèes*[1] diverses j'ai passé au vieux fer en regrettant de ne pouvoir recommencer à l'école de recrues pour mettre en pratique ce que 20 ans de frottement dessus et quelquefois dessous la selle m'ont permis d'observer.

Pour moi, l'idéal du cavalier n'est pas le cuirassier de Napoléon Ier, ni le horseguard anglais, pas plus que le garde-du-corps allemand. Je leur préfère, pour toute autre chose que la parade, celui pour qui l'équitation se résume en deux paires de jambes ajoutées aux siennes pour gagner sa vie, comme le Bédouin, le Cosaque ou le *gauchos*. C'est là crois-je qu'on puise les meilleurs principes équestres qui se rapprochent le plus du naturel et du pratique et permettent au cheval de marcher rapidement, longtemps, fortement chargé sans devenir indisponible, et c'est là qu'on rencontre des cavaliers suivant l'idée du général de Brach : « Un fantassin doit suivre une chèvre, un cavalier doit suivre un fantassin ».

La selle. — La selle est le harnachement du cheval qui est destiné à supporter le cavalier et ses bagages, à l'empêcher si possible de tomber et qui est construite de façon à gêner le moins possible les allures et à ne blesser ni l'un ni l'autre.

Entrainement. — La première des conditions pour le port de la selle, c'est l'*entrainement*. La selle la mieux construite posée sur le dos d'un cheval qui ne l'a jamais portée représente un outil manié pour la première fois, sujet à excorier, blesser ou contusionner les régions avec lesquelles il est en contact. Avec le raffinement exagéré des chevaux, — l'anglomanie aidant, — on fait des impressionnables à peau d'une finesse extrême, qui demande un endurcissement dans les endroits spéciaux où portent la selle et la sangle. Il n'est pas de bon cheval de voiture ou de selle qui ne présente une marque de collier, de mantelet, de selle ou de sangle; il a fallu qu'il se produisit une certaine accoutumance entre la peau et les instruments de travail. De là l'indication d'entrainer son cheval au port de la selle lentement et progressivement, et une fois

[1] Course rapide et sans cadence.

l'habitude prise ne pas la lui laisser perdre en le laissant pourrir à l'écurie.

CONFORMATION DES RACES. — Tous les chevaux ont des sabots pour marcher, mais tous n'ont pas un dos pour porter une selle sans se blesser. La plupart des races que les Allemands appellent *Kaltblütig* (comme nous désignons les écrevisses) ont des hautes et larges croupes de vaches flamandes; un dos plongeant, qui se termine par un cou de taureau et une tête portée comme un chien qui chasse. Ces chevaux-là sont blessés par la selle dans l'avant-main, à moins qu'elle ne soit fixée par un culeron jusqu'à ce que le culeron blesse la base de la queue et rende le cheval doublement indisponible. C'est l'origine de l'encolure et le garrot qui sont ordinairement serrés par l'arcade de devant ou encore la région de l'épaule qui souffre du bord antérieur des sacoches et de la partie inférieure du quartier, ou alors c'est la sangle qui écorche à chaque pas le bas des côtes, les pointes de coudes et fraie les ars jusqu'à ce que le cheval devienne froid d'épaules comme un bélier qui a le tétanos. La vraie conformation du cheval de selle est celle dite « bâtie en montant » de la croupe au garrot et de celui-ci aux oreilles. Avec cette conformation, la selle reste équilibrée entre les deux trains sans avancer ni reculer.

CONFORMATION DES SUJETS. — La conformation spéciale à chaque sujet dans la même race, ce qu'on pourrait aussi désigner par aptitude individuelle à la selle, nous montre qu'on rencontre le *dos droit* ou *horizontal* sans dépression entre le rein et la croupe, avec un garrot haut et long, prolongé en arrière, empiétant sur le dos pour maintenir la selle et la sangle, naturellement sans avancer ni reculer et sans gêner la respiration ou le mouvement des jambes. Le *dos plongeant en avant* avec un garrot saillant voit l'arcade de devant butter contre lui; il faut alors une matelassure spéciale, des garnitures de bande pour relever le pommeau de la selle. Le dos plongeant en arrière se rencontre rarement; dans ce cas c'est le rein qui souffre, si l'on n'a pas soin de maintenir la selle avec un poitrail. Avec le *dos ensellé,* outre que le cheval en est affaibli, il a l'inconvénient de faire porter la selle sur les bouts de bande seulement, tandis qu'au contraire un *dos de carpe* ne la laisse porter que dans le milieu. De toutes ces modifications, il ressort clairement que la selle ne porte pas partout égale-

ment et que les quelques points ou s'établit le contact supportent une pression exagérée, cause de blessure. Pour adapter une selle à ces dos-là, il faut souvent tâtonner longtemps avec les bandes ou le rembourrage pour arriver à monter son cheval sans le blesser.

L'EMBONPOINT. — « La graisse et le repos sont les grands ennemis des chevaux. » Cela est vrai, mais « l'excès en tout est un défaut », et il ne faut cependant pas que l'étrille batte le briquet sur les côtes au pansage. Entre les os et la peau, il existe une couche de muscles plus ou moins épaisse et plus ou moins de graisse qui forment un coussinet élastique qui empêche la peau d'être pincée et mortifiée entre deux corps durs, la selle et les os. En examinant les diverses régions du corps, on voit que l'émaciation de la large bande musculaire qui borde à gauche et à droite l'épine dorsale expose aux blessures de toute la ligne médiane du dos et des reins. Il en est de même de la courbure de la côte, qui correspond à l'endroit où elle s'introduit dessous pour être cachée par ce muscle et où de petites saillies osseuses semblent prêtes à percer la peau sur les chevaux décharnés. Mais c'est surtout de chaque côté du garrot que ce défaut musculaire est pernicieux : les deux côtés du garrot étant dégarnis jusque sur l'épaule, celui-ci glisse entre les bandes ou le rembourrage dans la liberté du garrot et la selle tombe le long des omoplates, laissant porter l'arcade de devant en plein sur la crête du garrot et travailler d'avant en arrière à la façon d'un rabot sur une planche noueuse. Les muscles qui recouvrent les côtes sont de l'épaisseur du drap à l'état normal ; une fois amaigris, ils sont comme du linge effilé et n'offrent plus aucune résistance soit à un panneau trop dur, à une couverture mal pliée ou à une housse transpirée. Il en résulte que les chevaux amaigris par une campagne longue et fatigante ou par une ration insuffisante, se blessent infailliblement. Le cheval trop gras et pas entraîné a, par contre, la tendance à mouiller, circonstance qui diminue la résistance de la peau contre les frottements.

ETAT DE LA PEAU. — Une peau en condition physiologique chez un animal sain et robuste est onctueuse, lisse, élastique et résistante ; celle d'un sujet misérable est sèche, dure, collée aux os, recouverte d'un poil rude et piqué, toutes conditions qui favorisent les blessures. A part cela, toute la série des ma-

ladies de peau : dartres, démangeaisons, boutons de chaleur, hantent souvent les sujets malingres ou proviennent d'un état particulier du sujet. Avec ces affections la peau est rendue plus vulnérable, et de fait, ce sont des nids à blessures chaque fois qu'elle est en contact avec une partie du harnachement. Une peau malpropre, pleine de poussière ou de grains de sable, avec les poils agglutinés par la pluie, la boue ou la transpiration, voire même le simple rebroussement de poil, sont, sinon des causes fatales, du moins une prédisposition aux écorchures.

La selle. — Il y a lieu de considérer dans la selle sa construction, son matériel de construction, son entretien et son adaptation au sujet. Passer en revue les divers genres de selle, depuis la lourde machine des gauchos jusqu'à la selle de jockey n'appartient pas au cadre de ce travail, et je citerai seulement celles usitées chez nous qui actuellement ne sont que de trois modèles : la *selle anglaise*, pour les officiers de toutes armes ; la *selle à bandes*, cette dernière pour la cavalerie, les sous-officiers du train et le porteur du train avec des modifications dans le paquetage. Cette dernière est connue aussi sous le nom de selle danoise. Le sous-verge du train porte la selle dite *allemande*.

Selle anglaise. — La *selle anglaise*, comme nous la possédons, est excellente au point de vue de la précision dans l'équitation, mais elle est plutôt selle de course et de promenade que selle de campagne. Les minces boucles et crampons qui servent à crocheter le paquetage cèdent même avec les sacoches vides, et la liberté de dos qui n'est obtenue qu'au moyen d'un rembourrage cède en peu de temps, quand ce n'est pas l'arçon qui casse. Ces imperfections font de la selle anglaise un outil à réparations incessantes et absolument pas pratique en campagne.

Selle française. — Quelques officiers montent avec une *selle française*, combinaison de la selle à bandes rembourrées et de la selle anglaise. Les bandes dépassent légèrement les panneaux en avant et en arrière pour permettre d'accrocher la charge.

Selle américaine. — La *selle américaine* a été introduite par un officier supérieur de cavalerie. Le siège est en bois recouvert de cuir avec bandes fortement incurvées et une

fente longitudinale du panneau au troussequin qui remplace la chambre de selle. Cette selle n'a pas de panneau et la jambe appuie directement sur le tapis de selle et les côtés; le paquetage se fait dans deux grosses sacoches fixées d'une manière spéciale au troussequin. Cette selle est solide et s'adapte au dos de beaucoup de chevaux.

Avec la selle anglaise, nous avons vu dans plusieurs rassemblements de troupes les officiers ne pouvoir paqueter ni un morceau de pain ni une gourde et ne pas même savoir où caser leur revolver ou boucler leur manteau. Le matériel de confection doit être surtout solide, mais, au point de vue des blessures, la doublure interne peut être de cuir souple, de feutre, de molleton, de serge ou de triège.

Doublures de selle. — Le *cuir*, quoique le plus solide, a le désavantage d'être difficile à piquer et de se durcir : le *triège* est solide, mais s'encrasse facilement; le *feutre* est chaud, difficile à sécher et se durcit par la transpiration : le *molleton* s'imbibe trop facilement d'eau et n'est pas solide : ce que nous avons de mieux, en attendant le caoutchouc, est la *serge*, tissu à fils croisés, qui a alors l'inconvénient de se gercer facilement.

L'arçon. — L'important, c'est que l'*arçon* soit solide. Il est généralement en bois avec des armatures en fer ; on en a aussi en cuir fort assemblé par des pièces en fer, qui sont plus flexibles, mais pas plus solides que les précédents. L'arçon cassé, la selle blesse infailliblement le cheval à cause de la fausse répartition de la charge et des saillies produites par les abouts disjoints. La matelassure de la selle anglaise, faite de crin avec une couche de laine tournée contre la peau, doit être piquée également et ne pas présenter des durillons ou des renflements.

Blessures de la selle anglaise. — Les blessures occasionnées par la selle anglaise sont celles du garrot et du rognon quand la matelassure a cédé par l'usure ou le poids du cavalier, et plus rarement celles du bord des quartiers qui sont généralement rembourrés.

Selle danoise. — La *selle danoise* a remplacé avantageusement les bocks divers pour la cavalerie et la selle allemande pour le porteur du train.

Les blessures qu'elle occasionne le plus souvent sont : la *blessure de pointe de bande* au bord postérieur de l'épaule et la *blessure de garrot* chez les chevaux maigres à garrot haut, tranchant et dégarni à la base ; la *blessure du rein* de la cavalerie est plutôt produite par la courroie du milieu du paquetage qui n'est pas assez serrée, plutôt que par la selle elle-même. Les bords des quartiers, quoique souvent durcis et retroussés, blessent rarement, vu que la peau en est protégée par la housse ou la couverture pliée qui les dépasse en largeur et profondeur. On remédie à la blessure de pointe de bande par les *garnitures de bandes* prévues réglementairement et qui sont des plaques de feutre qui s'attachent sur la face interne à la partie antérieure de la bande pour la relever.

La sangle. — La sangle blesse aussi souvent que la selle et pour les mêmes raisons. D'abord la *sangle en cuir* est absolument condamnable en raison de sa rigidité et de son raccornissement par l'humidité, surtout dans les bords. La *sangle en tissu plein* s'encrasse facilement, se raccornit et se rétrécit par le lavage. Les *sangles d'une seule bande* ont en plus l'inconvénient d'échauffer la peau, de retenir la transpiration ou la boue et d'excorier ainsi plus facilement la peau. Les *sangles à cordons* dites *mexicaines* ont été maintenant introduites dans la cavalerie et l'artillerie. Cette innovation est, je crois, heureuse, car, spécialement pour la cavalerie, la plaque de cuir fort sur laquelle étaient cousus les passants à rouleaux et les boucleteaux, outre qu'elle permettait à des maladroits d'étrangler le cheval par la poitrine, blessait plus de chevaux que toutes les autres parties du harnachement réunies. Pour moi, la meilleure sangle est la sangle dite *hongroise*, composée d'une sangle large, longue de 62 cm. et pourvue de deux boucles protégées par des plaques de cuir, boucles autour desquelles on enroule et noue des lanières qui, elles-mêmes, sont clouées à l'arçon. La sangle ne doit pas être bouclée trop lâche, pour ne pas permettre un déplacement latéral et longitudinal de la selle analogue au roulis et au tangage, surtout si le cavalier roule sur sa selle, ce qui cause infailliblement des blessures par friction. Dans ce cas aussi, la sangle portant trop en avant peut écorcher les plis de l'ars ou les pointes de coude. Une sangle trop serrée, par contre, détermine une pression qui, ajoutée au poids de la selle et du cavalier,

écrase littéralement aussi bien les bords du dos que l'os de la poitrine, sans compter la gêne que cela procure à la respiration.

La housse. — Les *housses de drap* sont trop minces et n'offrent pas de résistance à la pression, ce sont plutôt des meubles de parade. La *housse de feutre* est lourde, se feutre facilement avec le poil qui tombe du cheval, durcit par l'humidité et devient difficile si ce n'est impossible à nettoyer en campagne. Les housses de cavalerie en feutre recouvertes de drap avec une bordure ont heureusement disparu. Avec cela on a diminué la charge du cheval; on a supprimé les blessures produites par le pli du milieu tassé souvent inégalement dans la liberté de la selle, du panneau au troussequin, et celles produites par la bordure partout où elle exerçait un frottement ou était soumise à une pression; sous les côtés de la sangle, sous les sacoches de devant, sous le paquetage de derrière ou encore sous la fonte du mousqueton. Dans les raids, on l'apercevait partout sur les chars de bagages; une fois mouillée on ne la séchait plus qu'à grand'peine; son seul avantage a été celui de *couvre-pieds* dans les bivouacs.

Sa suppression et son remplacement par la couverture pliée a permis de décharger l'avant-main du cheval en paquetant le manteau derrière. Le garrot se blesse ainsi moins facilement. sans compter que le cavalier tient la main plus basse et peut mieux mener son cheval. La couverture pliée ne doit pas être glissée sur le dos à rebrousse-poil, elle ne doit pas retenir non plus les crins de la crinière, être bien engagée dans la chambre de la selle et ne faire aucun pli, surtout sous la sangle. Il ne suffit pas, comme cela se pratique généralement, de relever la couverture dans la liberté du garrot, mais sur toute la longueur du dos, en tenant une main sous l'arcade de devant et l'autre sous celle de derrière pour engager le pli d'une manière uniforme et voir même l'y maintenir, pour poser la selle, avec un bâton ou une corde nouée sur le siège. Nous avons fait à ce sujet une expérience. Trois escadrons et une compagnie de guides sont en marche. Pour diminuer la charge de l'avant-main et ne pas commettre une infraction au règlement on plie la couverture sous la célèbre housse; une fois en marche, un escadron trouve moyen de placer petit à petit ses housses sur le char d'équipages et n'a eu que 3 %

de blessés; les deux autres, qui ont marché réglementairement, en ont environ le 15 %. Il est vrai de dire que le capitaine qui avait eu ce beau résultat l'avait attribué à toute autre chose qu'au char d'équipages, dont les malheureux chevaux ont été éreintés par ce surcroît de charge. A chaque cours de rassemblement, les blessures dataient du jour où l'on prenait la housse pour paqueter réglementairement. Il y a des housses qui glissent en arrière sous la selle; j'en ai vu ainsi qui se perdaient sans que le cavalier s'en soit aperçu; cela tient à ce que les bandes de selle sont trop incurvées et la partie supérieure de l'omoplate trop dégarnie. On y remédie en plaçant les garnitures de bande ou au moyen d'un rembourrage *ad hoc*. Les selles du train reposent actuellement sans couvertures; la bande est recouverte d'une forte plaque de feutre qui correspond à la peau du cheval. L'emploi du sellon à côtes comme les faux colliers et bouclé, indépendamment de la selle, avec une sangle, est assez pratique au civil, mais ne peut être employé qu'exceptionnellement au militaire.

Une dernière recommandation au sujet de la housse: on remarque que dans les blessures de garrot, 9 sur 10 au moins siègent à gauche; on se l'explique par le poids du cavalier qui en montant fait dévier la selle de ce côté-là et plisse la couverture. Pour remédier à cela, une fois en selle l'équilibrer ou, pour mieux dire, la mettre d'aplomb en se balançant à gauche et à droite et en s'appuyant fortement sur les étriers, après cela relever la couverture ou la housse avec la main, opération qui est facilitée en se renversant en arrière sur le siège.

L'ALLURE DU CHEVAL. — L'allure exerce aussi une certaine influence sur la production des blessures. Une cadence régulière sans arrêt et sans à-coup, dans les allures du trot et du galop, ne prédispose pas aux blessures comme un trot furibond, irrégulier, entrecoupé de foulées de galop qui déplace la selle dans tous les sens. Les entrées au service de la cavalerie nous font voir souvent des cavaliers qui arrivent avec des chevaux mal entraînés, exténués et blessés sur toutes les coutures, cela surtout en raison des allures furieuses prises pour rattraper le temps perdu.

LE CAVALIER. — L'assiette du cavalier, sa fatigue, son degré d'adhérence à la selle, voire même la proportion entre la lon-

gueur du corps et celle des jambes, peut influer sur la production des blessures.

Plus les jambes sont longues proportionnellement à la taille plus la base de sustentation du cavalier se rapproche du dos du cheval et moins il y a de balancement de la selle. Un corps gros et long avec de courtes jambes n'est pas précisément combiné pour obtenir une bonne assiette et le cavalier, en se berçant sur sa selle, échauffe le dos de son cheval jusqu'à excoriation. Certains cavaliers sont connus pour blesser leurs chevaux à un endroit déterminé, — ne pas confondre avec des chevaux qui ont un point vulnérable dans une région quelconque du corps et qui se blessent toujours à ce même endroit, — cela tient évidemment à certaine position ou habitude contractée à cheval.

L'ÉTAT DES ROUTES. — Le cheval n'aime pas marcher sur terrain dur, le choc du sabot se répercute pour lui désagréablement dans les membres. Les terrains inégaux, raboteux, fangeux ou en pente lui causent un déplacement exagéré de la selle dans un sens ou dans un autre qui peut occasionner des blessures. Les cavaliers qui marchent en serre-file, toujours du même côté, et qui sont souvent dans les bas-côtés de la route avec un bipède latéral plus bas que l'autre peuvent occasionner des blessures par pression inégale.

LA TEMPÉRATURE. — La chaleur est défavorable au port de la selle : la peau s'échauffe, se mouille et, ou bien tourmenté par les mouches, le cheval se tortille dans tous les sens, ou bien il est accablé et endormi et se laisse aller en chargeant irrégulièrement ses deux trains. La pluie mouille le poil et la peau qui s'entame plus facilement. La transpiration séchée sous le harnachement se dissout, savonnant ses points de contact qui s'enflamment et perdent le poil. La boue aussi encrasse le harnachement qui devient rugueux et lime ses points de contact. Le vrai temps pour monter à cheval est le frais, aussi bien par le stimulant que l'air vif exerce sur l'allure que par l'absence d'insectes et le fait qu'on évite l'échauffement et la transpiration sous les harnachements. De là l'indication de se baser sur la température pour les départs, les étapes et les haltes et de se lever matin en été pour se reposer pendant le milieu du jour. *(A suivre.)*

ACTES OFFICIELS

Nominations. — Vu sa nomination de chef d'arme de la cavalerie, le colonel Markwalder a obtenu sa démission de commandant de la IVe brigade de la cavalerie. Ce commandement est donné provisoirement à M. le lieutenant-colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie, avec promotion au grade de colonel de cavalerie.

— Le Conseil fédéral a promu au grade de major d'infanterie (fusiliers) M. Georges Raschein, capitaine du génie à Malix (Grisons), contrôleur d'armes de la VIIIme division, et l'a mis à disposition en vertu de l'art. 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale.

Ordinaire de la troupe. — Au cours de leur dernière session, les Chambres fédérales ont voté l'arrêté suivant :

Art. 1er. Les articles 159 et 160 du règlement d'administration pour l'armée suisse du 27 mars 1885, reçoivent la teneur suivante :

« Art. 159. En temps de paix, la ration journalière de vivres comprend:

» Pain. . . . . 0,750 kg.

» Viande. . . . . 0,320 »

» Le pain et la viande peuvent être remplacés par des conserves de » valeur nutritive égale.

» Art. 160. En règle générale, les troupes se procurent elles-mêmes » les légumes, le sel et le bois de cuisine. Elles touchent à cet effet dans » tous les cours et toutes les écoles une indemnité fixée à 22 centimes » par homme et par jour. Les officiers ont également droit à cette in- » demnité. »

Art. 2. Dans toutes les écoles et tous les cours, l'administration militaire délivre, les jours où la troupe reçoit des conserves, une bonification supplémentaire extraordinaire d'une valeur de 10 centimes, ou 10 centimes en espèces, par homme et par jour.

Art. 3. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécuter.

Paquetage pour l'infanterie. — Le Conseil fédéral a adopté provisoirement un nouveau paquetage pour l'infanterie.

1. Le poids à porter par l'homme ne doit pas dépasser 27 kilos au total;

2. Dans la règle, on ne donnera à porter à l'homme qu'une seule ration de réserve;

3. On attribuera à chaque recrue deux paires de pantalons de drap de même qualité, dont une lui sera remise et l'autre restera à la réserve de guerre, destinée surtout au cas de mobilisation. Au service d'instruction, on emploiera comme seconde paire de pantalons (pantalon d'exercice), l'ancien pantalon de drap bleu-clair, qui sera tiré des réserves. Plus tard, ce pantalon sera remplacé par un pantalon léger, ne dépassant pas 600 grammes. Une seconde paire de pantalons légers sera remise à l'homme pour le service actif et lui servira de pantalon de quartier et de caleçon dans la saison rigoureuse ;

4. La chaussure consistera en une paire de forts souliers d'ordonnance et une seconde paire de souliers plus légers, pesant au plus 500 grammes.

La munition qui devra être portée par l'homme consistera en 120 cartouches à balle, dont 90 lui seront remises en cas de mobilisation. A cela s'ajoute une munition de réserve de 30 cartouches (cette réduction est rendue possible par le fait que les nouveaux chariots de munitions portent 30 cartouches de plus par homme) ;

6. Les outils de terrassiers à porter par l'homme resteront les mêmes.

7. L'homme ne sera pas chargé de matériel de campement.

Le paquetage établi d'après ces principes se composera de trois parties principales :

1. Un ceinturon, avec fourreau de la baïonnette et cartouchière.

2. Un sac à pain avec une gourde ;

3. Un sac avec compartiment intérieur dans lequel seront emmagasinées les munitions.

Les pièces de ce paquetage se rattacheront les unes aux autres, de telle façon qu'avec le sac à pain on puisse les enlever ou les replacer d'un seul coup.

La munition sera répartie de la manière suivante : 8 chargeurs (48 cartouches) sont emmagasinées dans les deux doubles cartouchières pendues à droite et à gauche du ceinturon ; 2 autres chargeurs (12 cartouches) se placent dans le couvert du sac. Les autres cartouches se placent dans deux courroies en cuir ajustées au fond du sac de façon à pouvoir être retirées par l'homme, sans aide, et placées sur la poitrine.

Le nouveau sac est long et étroit ; il laisse libres les mouvements des bras. La partie supérieure arrive plus bas que l'ancien sac, et la partie inférieure repose, non plus sur le creux du dos, mais sur les reins. La colonne vertébrale n'est donc plus soumise à une pression. Deux petits coussins éloignent le sac du corps, de manière à ce qu'il ne repose (à part ces coussins) que sur les épaules.

Le ceinturon traverse des passants fixés au sac, ce qui permet de laisser les courroies de charge très lâches, le poids portant en entier sur

les reins. Au contraire, on peut relâcher le ceinturon, mais alors les épaules sont plus chargées.

Il est facile de disposer le paquetage de façon à déposer le sac et à conserver le reste seul.

Les courroies croisées sur la poitrine sont supprimées; la poitrine reste libre.

Toutes les courroies de cuir auront la couleur naturelle, ce qui dispense du cirage.

Le sac à pain est muni d'un compartiment pour la gourde, en tôle d'acier émaillée, pour gobelet et les ustensiles de cuisine en aluminium.

La diminution de poids obtenue est de 3 $^1/_2$ à 4 kilos. — Des essais pour réduire encore ce poids seront continués.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

L'armée aux Chambres fédérales. — Au cours de la dernière session des Chambres fédérales, le Conseil fédéral a déposé, entre autres projets militaires, quatre lois sur la réorganisation de l'infanterie de landwehr, le renforcement de la cavalerie divisionnaire, la nouvelle organisation des corps de troupes de l'artillerie et la nouvelle organisation de l'instruction de la landwehr.

Ces quatre projets sont la suite d'une motion votée à l'occasion du budget et demandant au Département militaire fédéral la régularisation par voie législative de certains chapitres budgétaires décrétés depuis l'entrée en vigueur de l'organisation militaire de 1874 et qui dérogent aux dispositions de cette organisation.

Voici, en résumé, les motifs invoqués par le message du Conseil fédéral à l'appui des quatre projets:

Infanterie de landwehr. — Le message pose en principe que la landwehr actuelle devrait, en cas de guerre, être employée comme troupe de réserve de campagne, manœuvrant avec l'élite. Mais, deux circonstances s'opposent à cet emploi: 1° Nos 104 bataillons ne peuvent être maintenus, même approximativement, à l'effectif normal, ni en hommes ni en cadres. 2° Les plus anciennes classes d'âge n'ont plus l'aptitude physique nécessaire.

Le projet prévoit donc le partage de la landwehr actuelle en deux bans. Des sept classes d'âge les plus jeunes, 33 à 39 ans, il forme des *bataillons de réserve*, à raison d'un bataillon par régiment de fusiliers d'élite, et, pour les carabiniers, par deux bataillons d'élite. En tout 37 bataillons de réserve.

Dans chaque corps d'armée il y aura au moins une brigade mobile de deux régiments chacun à 2 ou 4 bataillons. Un certain nombre de bataillons de réserve resteraient à disposition pour être utilisés suivant les besoins, soit pour occuper certains points fortifiés, soit pour être attribués à d'autres unités.

Sous la dénomination de « landwehr de second ban », les classes d'âge de 40 à 44 ans formeraient un nombre de bataillons de carabiniers et de fusiliers égal à celui des bataillons de réserve. Comme ils seraient numériquement beaucoup plus faibles que ces derniers, ils pourraient être, au besoin, constitués à 3 compagnies seulement, et les compagnies à 2 ou à 3 sections.

D'après le projet, cette landwehr de second ban servirait de noyau et de cadre au landsturm et serait affectée à l'occupation des forts et positions fortifiées, à la sûreté des magasins, des transports et des communications sur les derrières de l'armée en campagne.

L'adoption du projet procurerait une économie de 30 bataillons. Le système exigerait environ 1000 officiers, 4000 sous-officiers, 400 chevaux de selle et 800 chevaux de trait.

Le contrôle et l'administration des bataillons relèveraient des Cantons, ou les compagnies si les bataillons sont composés d'hommes sortant de régiments d'élite dont les bataillons appartiennent à différents Cantons.

La numérotation des bataillons de fusiliers de réserve est prévue de 101 à 133; celle des bataillons de carabiniers de 9 à 12.

Instruction de la landwehr. — Le projet prévoit des cours de répétition bisannuels de 9 jours pour les cadres, de 6 jours pour les soldats. Ne seront appelés à ces cours que les officiers jusqu'à l'âge de 44 ans, les six plus jeunes classes d'âge de sous-officiers, les quatre plus jeunes classes d'âge de soldats. Les hommes astreints aux cours de répétition seront dispensés des inspections annuelles.

Avec ce système, on évitera le long intervalle qui souvent sépare le dernier cours dans l'élite du premier dans la landwehr. L'intervalle sera de deux ans seulement et, de plus, le soldat de landwehr fera son dernier cours de répétition dans sa 36e année au lieu de la 40e ou 42e année.

Cavalerie de division. — Le projet régularise la situation créée par la formation des corps d'armée en 1891 et par l'ordonnance du 28 décembre 1894, qui a arrêté que les 8 compagnies de guides, formant la cavalerie de division, auraient le même effectif que les escadrons de dragons.

Pour obtenir cette augmentation d'effectif il a fallu forcer le recrutement. La loi de 1874, qui prévoyait un effectif normal de 3524 hommes, exigeait le recrutement annuel d'environ 410 hommes. Pour porter la cavalerie de division à l'effectif d'un escadron, il faut au total 616 cavaliers.

77 pour chaque division et 70 recrues de plus par année, soit pour la cavalerie dans son ensemble un recrutement annuel de 480 hommes.

Corps de troupes de l'artillerie. — Batteries de campagne. Utiliser les forces jeunes pour le service de première ligne, réserver les moins jeunes au service derrière les lignes, telle est le principe rappelé comme motif principal de ce projet. A cet effet, les huit batteries attelées de landwehr sont supprimées et le nombre des batteries attelées de l'élite porté de 48 à 56. Les 8 nouvelles batteries d'élite seront réparties à raison de deux par corps d'armée, de sorte que chaque corps d'armée disposera de 14 batteries de campagne. « Cette répartition, dit le Message, s'impose une fois le corps d'armée adopté comme unité. Le corps d'armée, en effet, n'acquiert toute son importance que pour autant qu'il met pour le combat, à la disposition du commandant du corps, une certaine force indépendante des deux divisions. La brigade d'infanterie de réserve, la cavalerie de corps et l'artillerie de corps représenteraient dorénavant cette force. »

Le titre de « régiment » sera donné, dans la division aux quatre batteries formées en deux groupes de deux batteries, dans le corps d'armée aux six batteries formées en deux groupes de trois batteries.

Le recrutement des huit nouvelles batteries se fera fédéralement, ceci afin de pouvoir utiliser directement le personnel des colonnes de parc d'élite, lesquelles — nous le verrons plus loin — seront supprimées.

Batteries de montagne. — Le projet prévoit la formation de deux nouvelles batteries de montagne, les deux batteries de landwehr qui, d'ailleurs, ne disposaient que du matériel d'école, étant supprimées. Le Message justifie cette augmentation par le recrutement plus intense des artilleurs de montagne, auquel avait donné lieu l'espoir de voir voté le projet d'organisation de 1893. Celui-ci prévoyait, comme on sait, une artillerie de montagne d'élite d'un effectif double de l'effectif normal actuel.

Artillerie de position. — Le projet maintient à 10 le nombre des compagnies de position que l'organisation de 1890 voulait porter à 15. En revanche, l'effectif de la compagnie serait porté à 170 hommes et son commandant serait monté. « Cette dernière mesure, dit le Message, répond à un besoin indispensable, attendu que le chef de compagnie est chargé de la direction des groupes formés de plusieurs batteries souvent dispersées avec un service étendu d'observation et de rapport devant le front de la compagnie. Il est en outre chargé de la surveillance des communications avec les lignes de ravitaillement; tâche qui ne peut être accomplie en campagne par un officier non monté.

Parc et artificiers. — Les 16 colonnes de parc d'élite sont supprimées et remplacées par 16 compagnies de parc de réserve formant les *parcs*

mobiles de munitions de corps d'armée. Le personnel de deux batteries de campagne d'élite formerait à son passage en landwehr le personnel d'une compagnie de parc de réserve, et, avec les hommes sortant de deux de ces dernières, on formerait une compagnie de landwehr, soit huit au total.

Le Message estime qu'en renforçant les batteries de l'élite, en laissant tout le service du parc à la réserve, on fait un emploi plus judicieux des forces dont on dispose.

Le parc de corps mobile sera autant que possible déchargé de toutes les voitures qui ne servent pas au ravitaillement des munitions, de sorte qu'avec le même nombre de voitures (137) il pourra être transporté plus de munitions que précédemment. Le nombre des fourgons de munitions d'infanterie est porté de 52 à 64, chiffre correspondant à l'augmentation d'une brigade de réserve. Le nombre des caissons d'artillerie est également augmenté en proportion du nouveau chiffre de batteries.

Diverses voitures qui jusqu'ici appartenaient aux colonnes, seront attribuées au parc de dépôt, entre autres, les canons de rechange. De même certaines voitures sont attribuées à d'autres unités, tels les chariots de pionniers qui vont aux deux bataillons du génie.

Les compagnies de parc de landwehr de deuxième ban seront attribuées aux parcs de dépôt des corps d'armée.

Les compagnies d'artificiers sont supprimées. Depuis longtemps d'ailleurs on ne recrute plus pour ces compagnies. Le parachèvement de la munition est mieux fait par les ouvriers permanents des fabriques de munitions.

Compagnies de position de landwehr et train des compagnies de position. — Les canonniers des 24 batteries de l'artillerie de corps appelés à être transférés serviront à la formation de 5 compagnies de position et les soldats du train formeront 9 compagnies du train, dont 5 seront attribuées à l'artillerie de position et 4 aux troupes sanitaires.

Actuellement l'artillerie de position de landwehr comprend 15 compagnies cantonales qui sont formées en partie des hommes sortant des compagnies de position de l'élite, en partie des hommes sortant des batteries de campagne de l'élite; le mélange de ces éléments n'est souvent pas pratique. La formation cantonale de ces 15 compagnies de position de landwehr présente également de telles inégalités que, par exemple, la compagnie 12 (Tessin) ne compte actuellement que 43 hommes, la compagnie 13 (Vaud) 252 hommes.

Or, on a reconnu qu'il était nécessaire dans l'intérêt du service de réunir les canonniers provenant des batteries de campagne en compagnies spéciales et de les organiser d'une manière identique. Ces 5 compagnies devraient être fournies par la Confédération, attendu qu'elles

proviennent de 4 à 6 batteries de campagne, qui souvent appartiennent à plusieurs cantons, tandis que les 10 autres compagnies de position de landwehr provenant de compagnies cantonales de position de l'élite continueraient à appartenir aux cantons.

Les *compagnies du train de position* seront formées des soldats du train provenant de 2 à 3 batteries de l'artillerie de corps.

Chaque *compagnie du train des troupes sanitaires* sera formée des hommes sortant des 3 batteries de campagne de l'artillerie de corps.

Convois de montagne. — Les artilleurs de montagne, lors de leur passage de l'élite dans la landwehr, formeront 4 convois de montagne, correspondant aux 4 batteries. Ces convois auront pour tâche le ravitaillement en munitions des batteries de montagne; cas échéant, ils seront utilisés pour le transport d'autres approvisionnements de munitions d'infanterie, de vivres, de matériel de campement, etc., pour de faibles détachements de troupes dans la haute montagne.

En résumé, les projets se proposent les résultats suivants :

a) Renforcement de l'armée d'opérations par 37 bataillons de réserve, qui, pour la plupart, dépasseront l'effectif réglementaire et remplaceront les bataillons actuels de landwehr, de faible effectif et à peine utilisables en rase campagne.

b) Renforcement de la cavalerie divisionnaire par l'élévation de l'effectif de la compagnie de guides, ce qui permettra de réserver la cavalerie de corps pour les opérations de grande envergure.

c) Renforcement de l'artillerie au moyen de 8 batteries de campagne et de 2 batteries de montagne, soit ensemble 60 pièces en élite, lesquelles remplaceront un nombre égal d'unités de landwehr impropres à faire campagne.

d) Renforcement convenable des compagnies de position et attribution de compagnies du train aux groupes de position.

e) Formation d'unités d'infanterie de landwehr affectées au service territorial. Suppression des batteries de landwehr et formation des colonnes de munitions et des compagnies des parcs de dépôt au moyen des troupes de l'artillerie de landwehr, lesquelles prendront la place des colonnes de parc et des compagnies d'artificiers actuellement fournies par l'élite, les services auxiliaires de l'arrière se trouvant ainsi faits par la landwehr, et l'élite livrant à l'artillerie ses troupes de combat.

f) Meilleure instruction de la landwehr, combinée avec l'allègement des charges militaires, le service du soldat s'accomplissant dans les premières années qui suivent son incorporation dans la landwehr.

Nous verrons dans une prochaine livraison les objections présentées de divers côtés contre ces projets.

Constructions au Gothard. — Par Message du 1er juin 1897, le Conseil fédéral a demandé aux Chambres l'autorisation de construire à Andermatt deux casernes et des habitations pour fonctionnaires, et d'acheter les terrains nécessaires pour ces constructions, pour une place d'exercice et un champ de tir, et de plus l'emplacement occupé par les baraquements et que la Confédération détient en location. Le crédit demandé pour ces diverses opérations s'élève à 1 725 000 fr.

Ce crédit se répartit comme suit :

Acquisition des terrains	Fr. 185 000
Caserne casematée dans la gorge du fort Bühl (y compris 75 000 fr. de matériel)	» 775 000
Caserne pour temps de paix (y compris 100 000 fr. de matériel.)	» 600 000
Habitations des fonctionnaires	» 130 000
Canalisations pour distribution d'eau et transformation d'écuries	» 35 000
Total.	Fr. 1 725 000

Le terrain à acquérir comprend une surface de 37 hectares. Il fournirait l'espace nécessaire à une place d'exercice pour toutes les troupes, un champ de tir pour l'infanterie, l'artillerie de forteresse et le génie, l'emplacement pour les constructions projetées.

Cet achat permettrait aussi de se passer d'une loi établissant la zone prohibée autour du fort Bühl. Il deviendrait indispensable, en effet, d'établir des règlements de circulation pour les abords du fort et des défenses d'y élever des constructions privées, ce qui occasionnerait de fortes indemnités.

La caserne casematée serait à construire dans la gorge du fort Bühl Elle comprendrait des locaux pour l'artillerie du fort, pour l'intendance du fort, pour les bureaux des forts et des magasins. Construite à deux étages, elle renfermerait des casemates pour officiers, sous-officiers et soldats, des infirmeries pour les officiers et pour la troupe, des magasins de vivres, d'équipements et autres, cuisine, boulangerie, cave, cabinets, chambres de bains. Il y aurait place pour 340 hommes.

La caserne limiterait à l'est le monticule du fort Bühl ; elle communiquerait avec ce dernier à l'aide d'un corridor souterrain. Celui-ci permettrait d'améliorer le service de garde en temps de paix et de faciliter les relevées tout en faisant l'économie de six hommes.

Le Message rappelle qu'actuellement les troupes sont cantonnées dans des baraques. Celles-ci peuvent à la rigueur servir de casernement pendant un cours de répétition, mais non pendant une école de recrues. Ce n'est qu'au prix des plus grandes difficultés que l'on peut maintenir l'ordre et la discipline nécessaires dans le service intérieur, et l'instruc-

tion militaire en souffre au plus haut point. En outre, ces baraques n'offrent pas de protection suffisante contre les intempéries et, bâties en bois, elles sont une menace constante d'incendie.

Le Message résume comme suit les avantages de cette caserne :

1. En cas de guerre, la garnison du fort Bühl est logée commodément dans les locaux couverts et à l'abri des obus. La caserne, en communication directe et souterraine avec le fort Bühl, met la gorge à l'abri d'un assaut.

2. En temps de paix, cette caserne sert aux écoles de recrues et aux cours de répétition de l'artillerie de forteresse.

3. La caserne abrite encore, en temps de paix, la garde du fort, les bureaux de l'administration du Gothard, les bureaux d'intendance du fort et les archives.

4. Elle facilite, en temps de paix comme en temps de guerre, l'entretien de la garde et des autres troupes par l'installation des magasins, cuisines et boulangerie.

5. Elle est à l'abri de toute surprise, en sa qualité de caserne de défense.

Par suite de l'espace limité du terrain devant servir à la construction de la caserne de gorge, il faut renoncer à la possibilité d'y loger toutes les troupes ayant à faire du service à Andermatt en temps de paix. Il faut donc construire une seconde caserne pouvant contenir 400 hommes, et devant servir aux écoles de recrues d'infanterie et d'artillerie de position, l'artillerie de forteresse devant être logée dans la caserne casematée.

D'après les plans, cette seconde caserne, qui serait construite près d'Altkirch, en face de l'emplacement actuel des baraques en bois, aurait son corps principal tourné à peu près au sud. Au rez-de-chaussée elle renfermerait les salles de théorie, la cantine des officiers et celle des soldats, les chambres des commandants de troupes et d'écoles, le logement du casernier. Au 1er étage et au 2e, les chambres de la troupe. Les ailes du 1er étage seraient occupées par les chambres d'officiers. Au sous-sol sont aménagés les cuisines, les bains, l'installation centrale de chauffage et les locaux pour provisions.

Le Message présente la justification financière de ces deux constructions de la manière suivante :

L'expérience a démontré qu'on ne pouvait guère construire de nouvelles casernes en comptant moins de 1200 francs par homme sans matériel d'inventaire. (A Berne et à Zurich, les frais se sont élevés de 1400 à 1500 francs par homme.)

Même si l'on ne comptait, pour Andermatt, que 1200 francs par homme et si l'on ne construisait qu'une seule caserne pour 740 hommes au lieu d'une caserne de gorge pour 340 hommes et d'une caserne de temps de

paix pour 400 hommes, les frais seraient devisés à environ 900 000 francs.

Les frais de construction des deux casernes séparées que nous proposons sont devisés à 700 000 francs pour la caserne de gorge pour 340 hommes et à 500 000 francs pour la caserne de temps de paix pour 400 hommes, soit donc un total de 1 200 000 francs ou une augmentation de 300 000 francs sur le devis précédent. Il ne faut pas oublier cependant que 340 de ces hommes seront logés, en temps de guerre, en lieu sûr et à l'abri des obus et que la garde du fort trouvera, en temps de paix, un abri confortable à proximité et en communication couverte et directe avec le fort; en outre, le fort bénéficie d'une gorge à l'abri d'un assaut, et enfin les bâtiments que l'on aurait dû inévitablement construire pour l'administration sont évités, ce qui épargne encore une somme élevée.

Tous ces motifs montrent clairement qu'un seul bâtiment ne présenterait aucun avantage (même pécuniaire) sur la construction de deux casernes, d'autant plus que l'on devrait, même avant peu, recourir à la construction d'une caserne de gorge et de défense du fort Bühl, caserne qui s'impose.

Reste la question du logement des fonctionnaires. Doivent avoir une habitation à Andermatt : le chef de l'artillerie, le chef du génie, le chef du matériel, l'intendant du fort, l'adjoint de l'intendant du fort, l'officier d'instruction de l'infanterie, le secrétaire du bureau de forteresse.

Dans ce moment-ci, ces fonctionnaires louent des appartements, ce qui présente de grandes difficultés, toutes les maisons de la localité étant occupées. Celles-ci offrent en outre un confort très relatif, s'il faut en croire le Message qui conte qu'en décembre dernier, une maison habitée par un des fonctionnaires en cause, eut son toit emporté par un ouragan. Les habitants durent donner des signaux de détresse pour appeler à l'aide les voisins. Cependant la maison endommagée comptait parmi les meilleures d'Andermatt.

Il y a inconvénient aussi à laisser dans un hôtel, ouvert à une circulation continuelle d'étrangers, les bureaux de l'administration avec ses caisses et ses archives.

Le Message base ses propositions sur la présomption un peu aventurée peut-être que les quatre premiers fonctionnaires seront ordinairement mariés, tandis que l'adjoint et le secrétaire ne le seront peut-être pas « Cela nous guide pour nos projets, dit-il. »

Le Message propose donc une maison isolée pour le chef de l'artillerie qui est en même temps chef du bureau de forteresse et commandant de la place d'Andermatt, et deux maisons doubles pour les autres fonctionnaires.

Les Chambres ont renvoyé à leur session de décembre l'examen et la discussion de ces divers projets.

Réunion des aumôniers. — Elle a eu lieu le 15 juin à Lucerne. Très nombreuse, elle a compté des aumôniers des deux confessions et des trois langues nationales. Le meilleur esprit n'a pas cessé de régner.

L'assemblée proprement dite a été surtout remplie par la discussion d'un règlement, ou plutôt d'une instruction sur les devoirs moraux de l'aumônier. Au banquet, les toasts d'usage ont été portés à la patrie et à l'armée.

La prochaine réunion aura lieu dans deux ans. D'ici là, le comité, composé de MM. les aumôniers Buss, à Glaris, Wunderli, à Baden, et Martin, à Genève, auront à obtenir la sanction du Conseil fédéral pour le nouveau règlement, et à examiner diverses motions relatives aux soins moraux et matériels à donner au soldat suisse.

FRANCE

La situation à Madagascar. — Les lettres de Madagascar dépeignent la situation de l'île comme fort mauvaise. Une de ces lettres dit que la reine elle-même a conspiré contre les Français, et que son nouveau mari, envoyé récemment en France en mission, était son complice en cette circonstance. Quant aux brigands, les « fahavalos », suivant le terme malgache, leur nombre et leur audace vont en augmentant.

Cette dernière circonstance est particulièrement fâcheuse: c'est par elle que la situation ira en empirant; c'est par là que les finances françaises seront mises prochainement à contribution, afin d'entretenir des troupes contre les fahavalos. Une correspondance du *Temps* apprend bien que, « pour l'exemple », Rainiraivelo, un des complices de la reine Ranavalo, ancien cadet, demeurant à Ambohimangidy, convaincu d'avoir caché chez lui une mitrailleuse Gardner et de l'avoir vendue aux rebelles du Nord, a été fusillé le vendredi 29 mai, jour du marché, sur la place du Zoma, à Tananarive; mais, à moins de fusiller tous les fahavalos, l'exemple sera probablement de peu d'effet.

Et, chose à noter, pas un myriamètre de voie ferrée n'a encore été posé dans l'île, permettant de réprimer plus facilement le brigandage et de protéger les colons que les indigènes massacrent avec entrain, depuis que les Français sont les maîtres à Madagascar. Tant que le chemin de fer ne reliera pas les divers points stratégiques de l'île, l'expédition de l'an dernier sera à recommencer: au contraire, avec la voie ferrée, si la même éventualité se produisait, ce serait dans des conditions autrement favorables et sans l'aléa qui a pesé jusqu'au bout sur la colonne volante de septembre 1895.

ITALIE

La sentence Baratieri. — Le conseil de guerre réuni à Asmara pour juger le général Baratieri a rendu sa sentence le 14 juin. De l'exposé des motifs ressortent les indications suivantes :

Au mois de février, contre l'armée du négus, forte de 70 000 à 80 000 fusils, avec de l'artillerie et une bonne cavalerie, le général Baratieri disposait de 15 000 fusils et 56 canons. Etant donnée cette infériorité numérique, le général italien avait adopté, en principe, l'occupation de positions renforcées, afin de pouvoir repousser victorieusement l'ennemi après l'avoir engagé, par des mouvements prudents, à tenter l'attaque. Il ne pouvait être question de mouvement offensif dont le succès était trop incertain.

A cette tactique, le négus en opposait une non moins circonspecte. Il n'attaque pas et change de temps en temps de campement, choisissant avec grand soin l'emplacement de manière à obliger les Italiens à s'avancer par des terrains infestés, où les eaux sont souillées par des cadavres d'animaux en putréfaction.

Du 23 au 28 février, le général Baratieri passe par des résolutions diverses. Tantôt il se dispose à la retraite, tantôt la contremande. Enfin il se replie sur Adi-Caïé et s'y arrête. Puis, subitement, dans une conférence avec ses généraux, auxquels il expose les raisons de la retraite, il cède au désir d'offensive de ses subordonnés, et ordonne, dans la nuit du 29, la marche sur les cols de Rebbi-Arienni et de Chidane-Meret. Ce sont de fortes positions, propices au développement des petites forces italiennes et à la préparation éventuelle d'une offensive contre Adoua, propices également pour y recevoir l'attaque ennemie, si les Choans se décident à attaquer.

Ce qui explique aussi la décision subite du 29 février, dit le jugement, ce sont *les insistances pas toujours mesurées du gouvernement pour sortir de l'inaction* et l'inévitable douleur, pour un commandant en chef, de se décider à la retraite, sans avoir tenté le sort des armes.

Le jugement fait ensuite le récit de la bataille d'Adoua que nos lecteurs connaissent. Le général Baratieri, qui a divisé son détachement en deux colonnes, marche avec celle de droite pour occuper le col Rebbi-Arienni. Il est précédé de la brigade Dabormida et suivi de la brigade Arimondi puis Ellena.

Quant il arrive sur la hauteur, il apprend que sa colonne de gauche, général Albertone, ne s'est pas arrêtée au col de Chidane-Meret et qu'elle est engagée à plusieurs kilomètres en avant avec un fort parti choan. Il abandonne aussitôt son projet d'attendre l'ennemi sur la position désignée et ordonne successivement au général Dabormida, puis au général Arimondi de tendre la main au général Albertone. Mais les deux brigades

Dabormida et Albertone succombent sous le nombre des adversaires avant que le général Arimondi ait pu les soutenir. Le général Baratieri a juste le temps de faire occuper le mont Raio par quatre bataillons du général Arimondi, trois batteries et un bataillon indigène du colonel Galliano. Ces troupes recueillent les fuyards des deux brigades avancées, mais, à leur tour, succombent sous le nombre. Le général Baratieri est avec elles en première ligne et assiste à leur résistance héroïque.

La masse choanne, évaluée sur ce point à 30 000 hommes, envahit le col Arienni et, de là, avec un énorme avantage de terrain, attaque et repousse les bataillons de la brigade Ellena, laissés jusqu'à ce moment en arrière. C'est, en effet, à la dernière heure seulement, quand les bataillons d'Arimondi, détruits ou décimés, ne pouvaient plus tenir, que le général Baratieri a appelé au secours un régiment de la brigade de réserve Ellena. Cet appel tardif ne pouvait aboutir qu'à sacrifier ce régiment sans avantage pour l'armée.

Le général Baratieri n'avait pas prévu le désastre; il n'avait par conséquent pas indiqué de ligne de retraite aux chefs de détachement. Les vaincus se retirent donc dans des directions diverses. Même le soir, alors que les Choans ont arrêté la poursuite, le général ne donne aucune indication sur la retraite. Lui-même, pendant la nuit, se trompe de route, se détache, suivi de quelques hommes, de la colonne avec laquelle il marchait et finit par arriver à Adi-Caïé.

De même qu'il n'a pas prévu le désastre, le général n'a envoyé ni ordres, ni informations à Sauria, ni à Mai-Meret où se trouvaient dix compagnies, ni à Adigrat. De plus sa retraite sur Adi-Caïé, par une route où il était certain de ne pas trouver de télégraphe, eut pour conséquence qu'il fut le dernier à donner signe de vie, si bien que dans la colonie, comme en Italie, on le crut mort. Le vice-gouverneur prit d'urgence le commandement.

Après cet exposé des motifs, le jugement conclut comme suit :

Attendu que, de ce qui précède, il résulte :

1. — Que le général Baratieri, quoique incertain sur ce qu'il avait à faire, penchait depuis le 28 février pour une retraite ;

2. — Que sur l'avis favorable à une attaque, exprimé unanimement par quatre de ses généraux de brigade interrogés à ce sujet le jour précédent, il se décidait à l'improviste, le 29 février, à une action offensive, en vue de laquelle il lançait, ce jour-là même, un ordre d'opération prescrivant pour le lendemain un mouvement en avant général, mouvement auquel il fixait pour premier objectif l'occupation de la zone située entre le mont Semaiate et le mont Eschiaschio, sans préciser en aucune façon les objectifs supérieurs ;

3. — Que les raisons qui peuvent avoir induit le général Baratieri à cette action offensive, malgré l'énorme disproportion des forces, la solidité

des positions de l'ennemi, la difficulté du ravitaillement en vivres perspective de renforts prochains et considérables qui allaient ar semblaient conseiller une attente prudente ou un repliement sur base d'opération et ne sont guère justifiables ;

4. — Que, quand le combat fut commencé, il ne sut en aucune fac rendre maître des événements, ni donner à la bataille un caractère désastreux pour nos armes, malgré la valeur déployée par ses tro qui luttèrent héroïquement partout où elles furent bien employées ;

5. — Que, même quand l'issue de la lutte inégale ne pouvait plus douteuse, il ne sut pas prendre les dispositions imposées par les cir tances pour donner une direction quelconque à la retraite de ses tro et atténuer en quelque façon les conséquences de la défaite qui s'ar çait inévitable ;

6. — Que, lui-même, en se retirant sur Adi-Café, a suivi une rou ne se trouvaient ni troupes de secours, ni stations télégraphique sorte qu'il ne se trouva pas en mesure de donner des ordres ni à l'i dance, ni aux garnisons, ni aux détachements d'arrière, ni aux tro qui se retiraient du champ de bataille ;

Considérant néanmoins que le fait attribué au général Baratie s'être laissé induire à attaquer l'ennemi pour des motifs étrangers considérations d'ordre militaire, n'a pas été confirmé par les déb que les vagues indices mis en avant à ce sujet, s'ils ont pu légitime soupçons et autoriser une accusation, n'offrent pas une conviction qu'on puisse baser sur eux une condamnation ;

Considérant que le général Baratieri après être resté en première au feu et s'être retiré un des derniers du champ de bataille, quoiqu' cessé pendant un certain temps d'exercer ses fonctions de comman en chef, n'a pas volontairement abandonné le commandement ;

Considérant que s'il a omis de prendre à temps les mesures n saires pour que la retraite des troupes fut moins désastreuse, cela vient de ce que débordé, entraîné par les événements qu'il n'avait prévoir, ni régler, il ne trouva en soi ni l'énergie, ni la capacité de n faire ;

Considérant que si, depuis le moment où il eut abandonné le cham bataille jusqu'au 3 mars à neuf heures, il ne prit aucune disposition mant devant l'armée son caractère de commandant en chef, cela produit par une cause indépendante de sa volonté et seulement parce n'ayant pas su choisir une meilleure ligne de retraite, il s'était mis fa ment dans la position de ne pouvoir exercer ses fonctions ;

Considérant finalement que devant les faits exposés ci-dessus, omissions dont il est inculpé n'auraient pas de fondement légal, omiss qui, si elles peuvent au premier examen assumer les apparences délit, ne conservent pas cependant ce caractère d'après ce qui résult

la discussion publique qui leur a enlevé la qualité essentielle de but criminel et de volontaire négligence;

Par ces considérations,

Le tribunal exclut toute responsabilité pénale du général Baratieri, mais ne peut s'abstenir de déplorer que dans une lutte aussi inégale et dans des circonstances aussi difficiles, la conduite des événements ait été confiées à un général qui s'est montré à ce point au-dessous des exigences de la situation;

Pour ces motifs,

Déclare ne pas résulter à la charge du général Baratieri les délits indiqués dans l'acte d'accusation

Et,

Vu les art. 485 et 486 du code pénal militaire,

Déclare qu'il n'y a pas lieu à procéder contre le susdit vu le manque de délit et ordonne sa remise en liberté immédiate s'il n'est pas détenu pour d'autres causes.

BIBLIOGRAPHIE

Attaque et défense des places, par le major *Libbrecht* et le lieutenant *Cabra*. — Bruxelles 1895. In-8°, 166 pages.

La guerre de siège a été l'objet de nombreux livres. Celui-ci se distingue par sa classification des divers modes d'attaque des places fortes.

A côté des attaques d'emblée et de celles en règle, nous y trouvons un intéressant chapitre sur l'attaque dite brusquée, qui constitue une nouvelle méthode. Celle-ci, préconisée récemment par divers auteurs, n'avait jusqu'à présent guère trouvé sa place dans les manuels et cours de fortification. Comme les promoteurs de ce système le croient destiné à remplacer en une large mesure les sièges réguliers dans les guerres futures, il valait la peine de le soumettre à une étude serrée. La méthode étant toute récente et n'ayant jamais été employée dans aucun siège, la critique en était assez difficile et ne pouvait se baser que sur des considérations théoriques. Les auteurs ont fort bien su se tirer de cette tâche délicate; l'exposé qu'ils donnent de la méthode est très clair et les conclusions auxquelles ils arrivent nous paraissent fort raisonnables.

L'attaque brusquée est en somme une sorte de bombardement combiné avec un resserrement progressif du cordon d'investissement. Elle suppose l'adjonction à l'armée de campagne d'un léger parc de siège, lui permettant de combattre efficacement dès l'abord le feu de la place, d'écraser rapi-

dement quelques forts et d'en prendre possession par l'assaut sans avoir recours à des cheminements et à des parallèles en règle.

Les auteurs n'ont pas de peine à établir qu'un tel procédé n'aurait guère de chances de réussite contre une place forte moderne complètement armée et bien défendue. En effet, on ne peut guère admettre que la lourde artillerie des forts puisse être écrasée par le léger parc de siège de l'assaillant; c'est bien plutôt le contraire qui aurait lieu.

En revanche, une place à proximité de la frontière, subitement attaquée alors que son armement n'est pas terminé et que sa garnison n'est pas au complet, risquerait fort de succomber promptement. Les auteurs concluent donc à la nécessité de tenir les places frontières toujours complètement armées et organisées.

Les autres parties de l'ouvrage, tout en étant fort bien traitées, ne renferment que peu de chose qui soit neuf, mais nous ne saurions trop recommander au lecteur militaire la lecture de l'intéressant chapitre sur l'attaque brusquée, qui jette un nouveau jour sur la guerre de siège et qui lui applique les mêmes principes qu'à la guerre de campagne.

Erinnerungen an Oberst Heinrich Wieland. Herausgegeben von Oberst Hans von Mechel. Bâle 1896. Benno Schwabe, éditeur.

Lorsque mourut, il y a deux ans, le colonel Henri Wieland, tous les journaux suisses, du plus au moins, donnèrent de cet officier si regretté des détails biographiques relatifs surtout à sa longue carrière militaire. Les amis du défunt n'en apprendront pas moins avec plaisir qu'un de ses compagnons d'armes, le colonel Hans von Mechel, vient de consacrer à Wieland une intéressante brochure d'une centaine de pages, hommage de l'ami à l'ami, du soldat au soldat.

La période qu'embrasse le récit est presqu'exclusivement celle du service fait par Wieland à l'étranger, soit de 1850 à 1861. Cette époque si troublée de l'histoire de l'Italie, l'auteur de la brochure l'a vécue aux côtés de son héros, et pendant un certain temps sous ses ordres directs. Il lui a donc suffi de faire appel à ses souvenirs, de les appuyer par le dépouillement de sa correspondance et de ses archives personnelles, pour reconstituer une histoire bien vivante de ces onze années. En ressuscitant le cadre au milieu duquel a agi Wieland, il fait mieux ressortir la figure de celui-ci. Ainsi la brochure, loin de faire double emploi avec les articles précédemment parus, les complète, et offre aux amis du regretté défunt le souvenir le plus vrai et le plus complet qu'ils puissent désirer des meilleures années de sa vie militaire.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 8. Août 1896.

L'artillerie suisse à l'Exposition de Genève [1].

Le Musée d'artillerie de Thoune, formé depuis une trentaine d'années grâce aux soins des chefs d'arme de notre artillerie, M. le général Herzog et M. le colonel Schumacher, a exposé à Genève une série de modèles présentant une vue d'ensemble du matériel d'artillerie de la Confédération dès le commencement du XIXe siècle.

On y trouve, rangés à leur date et dans l'ordre de succession naturel, toutes les bouches à feu, tous les affûts et toutes les voitures de guerre qui ont été en service depuis un siècle dans notre artillerie.

Rien n'a été épargné par le chef de l'arme pour compléter, avec les détails les plus authentiques, la série des constructions d'une valeur historique réelle, marquant chacune des étapes du développement de notre matériel de guerre. L'artillerie de campagne, l'artillerie de montagne et l'artillerie de position sont représentées d'une manière complète par des modèles de proportions réduites, faciles à étudier et à comparer.

L'exposition d'artillerie est groupée en trois étages de bouches à feu et de voitures, formant une sorte de pyramide dominée par le buste de M. le général Herzog, qui, de 1859 à 1894, a tant contribué, comme chef de l'arme, à développer notre artillerie et à lui assurer la place honorable qu'elle occupe en Europe.

Les bouches à feu exposées éveillent le souvenir d'événements historiques; les unes rappellent les occupations de frontières, les autres ont été introduites à la suite de guerres sanglantes des puissances voisines. Quelques dates relatives à nos institutions militaires et à la création du matériel exposé ajoutent à l'intérêt que ce matériel offre par lui-même.

A la fin du siècle dernier, chaque canton avait son artillerie.

[1] Cet article a paru également dans le *Journal officiel* de l'Exposition nationale, numéro du 7 août.

Celle-ci n'était pas encore régulièrement organisée en batteries avec personnel, chevaux et matériel; on ne connaissait même pas la distinction entre artillerie de campagne et artillerie de position. On désignait les bouches à feu d'après le poids en livres de leur projectile plein, ce qui, les projectiles étant tous sphériques, indiquait exactement le calibre plus ou moins fort. Les pièces mobiles étaient attachées, au nombre de deux à quatre, aux régiments d'infanterie, qui fournissaient le personnel nécessaire au service des bouches à feu; les conducteurs et les chevaux, rassemblés au moment du besoin, formaient un groupe distinct des servants. Les pièces légères étaient alors, par exemple dans le Canton de Berne, celles de 2 liv. et de 3 liv., à chargement par la bouche, et celles de 4 liv., dont une partie à chargement par la culasse. Les pièces lourdes: canons de 6 liv., 12 liv., 16 liv., 18 liv., 24 liv., et un petit nombre d'obusiers et de mortiers, étaient attachés au service des places fortes.

Le plus ancien des modèles exposés, le canon de 4 livres à tir rapide, du système Wurstemberger, à chargement par la culasse, était la bouche à feu régimentaire principale du Canton de Berne. Ce canon avait été construit en 1749 et resta en service jusqu'en 1798.

La bouche à feu, du poids de 241 kil., avait exactement le calibre de nos canons de campagne actuels, 84 mm. A la fin du XVIIIe siècle, comme aujourd'hui, on trouve donc en Suisse le calibre de 84 mm. et le chargement par la culasse. Il est vrai que le projectile est tout autre et le mécanisme de culasse bien différent; le défaut d'obturateur fit abandonner la culasse tombante du canon Wurstemberger.

Le canon de 16 liv., dit canon vaudois, exposé à côté du canon régimentaire de 4 liv. à tir rapide, a été donné à la Suisse par le Directoire; Berne avait 4 canons de 16 liv., Argovie 2, Vaud 2. On peut encore voir ces deux derniers à l'arsenal de Morges; en 1857, les canons de 16 liv. furent envoyés à Bâle pour la défense de la place. Le nom de Maritz, qui se trouve sur la bouche à feu de 16 liv. et sur plusieurs autres bouches à feu suisses, est celui d'une célèbre famille de fondeurs. En 1739, le sieur Maritz, du Jura bernois, fondeur à Genève, se fit annoncer à la cour de France comme inventeur de nouveaux procédés pour le coulage des bouches à feu massives et le forage de l'âme. A cette époque, on cou-

lait à noyau, c'est-à-dire en disposant dans l'axe du moule une tige ou noyau qui occupait la place de l'âme. Maritz, accueilli par la cour de France, s'établit d'abord à Lyon, puis à Strasbourg, où sa famille a continué à fondre des bouches à feu jusqu'au milieu de ce siècle.

Le XIXe siècle commence sous l'empire de la *Loi du 13 décembre 1798, sur l'organisation des milices helvétiques*, loi incomplètement appliquée, qui fit bientôt place, en 1804, au *Règlement militaire de la Confédération suisse*, dont la base était l'*Acte de Médiation*, prévoyant un contingent d'environ 15 000 hommes. L'artillerie fédérale formait une division d'artillerie à cheval, de 4 canons de 4 liv. et de 2 obusiers de 12 liv., et six divisions d'artillerie à pied, comptant 18 canons de 8 liv., 36 canons de 4 liv. et 6 obusiers de 12 liv., au total onze divisions d'artillerie. C'est sous cette organisation qu'on adopte en 1810 les canons de 4 liv. à chargement par la bouche, dont beaucoup, encore en service en 1861, furent alors transformés au système à rayures et à projectiles allongés.

Au Règlement militaire de 1804 succéda, en 1817, le *Règlement militaire général pour la Confédération suisse*, utilisant le même matériel et prévoyant 48 batteries attelées, 30 pièces de position, 20 pièces de remplacement. Le Règlement militaire général, qui a duré jusqu'au Sonderbund, a vu de nombreuses créations de matériel :

En 1827, la construction des mortiers de 50 liv., appelés plus tard mortiers de 22 cm., mis hors de service il y a quelques années, et avec lesquels tant de nos artilleurs se souviennent d'avoir tiré.

En 1841, l'adoption d'obusiers de montagne, dits de 8 liv., du même calibre que les canons de 12 liv. (12 cm.), construits sur le modèle des obusiers de montagne introduits en France en 1828. Cette adoption d'une artillerie de montagne avait été préparée, déjà en 1836, par le *Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique*, dû au prince Napoléon Louis Bonaparte, capitaine dans l'artillerie bernoise, plus tard empereur des Français, qui rendait attentif à la nécessité de créer en Suisse une artillerie de montagne comme celle de la France.

En 1843, on construit des canons de 6 liv. et de 12 liv., des obusiers courts de 12 liv. et de 24 liv., ainsi que des voitures

à munition qui, transformées à plusieurs reprises, se trouvent encore en grand nombre dans nos batteries.

Après la crise du Sonderbund vient la *Loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire de la Confédération suisse*, complétée par la Loi du 27 août 1851. Cette loi prévoit pour l'artillerie attelée la formation de batteries de 4 canons de 12 liv., de batteries de 4 obusiers longs de 24 liv., de batteries mixtes de 4 canons de 8 liv. et de deux obusiers de 24 liv.

Pour l'artillerie de montagne, on organise des batteries de 4 obusiers et des batteries de 8 chevalets à fusées. Les troupes de l'élite comptent alors 3 batteries d'obusiers longs de 24 liv., 6 batteries de canons de 12 liv., 16 batteries mixtes de canons de 6 liv. et d'obusiers de 12 liv., 2 batteries de montagne, 4 batteries de fusées, 3 compagnies de position et 6 compagnies de parc.

C'est sous l'organisation militaire de 1850 qu'ont été introduits en Suisse l'artillerie rayée, les affûts métalliques, puis le chargement par la culasse.

En 1853, on adopte les obusiers longs de 12 liv. et de 24 liv., pour remplacer les obusiers courts des mêmes calibres.

En 1861, à la suite de la guerre d'Italie, où l'artillerie rayée française s'était montrée si supérieure à l'artillerie lisse des Autrichiens, on transforme en canons rayés, sur l'initiative de M. le colonel Herzog, plus tard général, les canons de 4 liv. de campagne appartenant à la landwehr cantonale, et, en refondant les canons de 6 liv., on construit un matériel de 4 liv. rayé, du calibre de 84mm45, pourvu des premiers affûts en tôle de fer qui aient été en service en Europe. La tête d'affût, mobile autour d'un pivot vertical, permettait le pointage latéral dans certaines limites sans qu'on eût à déplacer la crosse, construction maintenant en faveur avec la suppression du recul.

Toujours sous l'impulsion du colonel Herzog, les progrès se succèdent rapidement.

En 1862, l'artillerie de montagne reçoit une pièce rayée de même calibre que le canon de campagne et tirant le même obus. Les obusiers longs de 12 liv. et les obusiers de 8 liv. de montagne sont réformés.

En 1866, on adopte pendant la campagne de Bohême, où le chargement par la culasse faisait ses preuves dans l'armée prussienne, soit les canons de 8 liv. en acier, à coin de ferme-

ture Broadwell, appelés plus tard canons de 10cm5, qui ont armé longtemps douze de nos batteries de campagne, soit des canons de même calibre en bronze pour notre artillerie de position. Les canons de 4 liv. rayés, à chargement par la bouche, et ceux de 8 liv., à chargement par la culasse, étaient à la frontière en 1870.

En 1867, on décide la transformation des canons de 12 liv. de 1843, en canons rayés à chargement par la culasse, à coin de fermeture double, et on crée simultanément un nouveau matériel de 12 liv., à chargement par la culasse, sur affûts bas en tôle de fer, sans tête mobile. Ce matériel est assigné à l'artillerie de position, dont il forme alors l'armement principal ; il portera plus tard la dénomination de matériel de 12 cm. Les canons de 6 liv. sont réformés, ainsi que les batteries de fusées.

En 1871, le canon en bronze de 8cm4 à coin de fermeture Broadwell, monté sur affût en tôle de fer sans tête mobile, dû aux études de M. le colonel Bleuler, entre en service pour remplacer les canons de 4 liv. rayés, à chargement par la bouche, de sorte que toute l'artillerie de campagne est armée de canons à chargement par la culasse, sur affûts en tôle de fer.

L'organisation militaire actuelle, du 14 novembre 1874, a vu aussi d'importants progrès :

En 1877, l'introduction de la pièce de montagne de 7cm5, en acier, à coin de fermeture plat, sur affût en acier embouti.

En 1878, l'adoption des canons frettés de 8cm4, en acier, pour l'artillerie de campagne.

En 1882, le remplacement des bouches à feu de 12 liv. et les obusiers longs de 16 cm. par des canons frettés de 12 cm., en acier, sur affûts de position en tôle d'acier, et par des mortiers de 12 cm., tirant les mêmes projectiles et provenant de la transformation des bouches à feu de 10 cm. en bronze et en acier. Ces mortiers, à plateforme transportable, utilisent les anciens affûts en tôle de fer des canons de 10 cm. de campagne. Ce sont les premiers mortiers à mise en batterie rapide qui aient paru en Europe.

En 1887, le matériel de l'artillerie de campagne est unifié, les canons de 10cm5 en acier sont remplacés par des canons frettés de 8cm4.

Dans la même année, on donne à l'artillerie de position un

certain nombre de bouches à feu de 8,4 en bronze durci, pour lesquelles on transforme, en y ajoutant une plateforme transportable, les affûts de position en tôle de fer introduits en 1879 pour les canons de 10cm5 et de 8cm4. Ces canons, de même puissance que les canons de 8,4 en acier fretté, remplacent ceux de 8,4 en bronze, modèle 1871, mis à la réforme.

En 1888, on achète des canons de 12 cm. en acier, à jaquette, pareils aux canons frettés de 12 cm.

Les transformations et les études continuent. On vient d'introduire l'unité de projectile pour les calibres de 8cm4 et de 7cm5 en ne remettant que des shrapnels aux batteries de campagne et de montagne, ainsi qu'aux canons de 8cm4 de l'artillerie de position ; on améliore les fusées à double effet ; on perfectionne les méthodes de tir, et notre artillerie multiplie les expériences pour arriver à résoudre la question du canon à tir rapide avec la réduction ou la suppression du recul.

Albert PAGAN.

Le génie militaire à l'exposition nationale de Genève.

(Groupe 31. — Art militaire.)

En suivant le boulevard de l'Exposition, le visiteur ne tarde pas à se trouver dans le parc militaire. L'accès du bâtiment principal est établi par un pont de chevalets d'ordonnance de trois travées. L'aspect de ce pont donne une idée générale du matériel d'ordonnance employé dans l'armée suisse pour la construction des ponts, à l'exception des supports flottants appelés « pontons ». Ce matériel est identique au matériel de ponts de guerre inventé par le colonel autrichien Birago, dans les années 1840, et qui dès lors n'a subi que très peu de modifications.

En ce qui concerne les supports flottants, les pontons, le génie a exposé dans le groupe 47 (Navigation), un ponton d'ancrage de trois pièces. Dans le même groupe se trouve une nacelle de sauvetage faisant partie du train de pontons, destinée à être chargée sur la forge de campagne de pontonniers. Cette forge ne figure pas à l'exposition.

Le ponton est également construit suivant le système Birago.

En Suisse, les pontons sont en bois, tandis qu'en Autriche ils sont actuellement en fer. L'expérience a démontré que pour une armée de milices et en raison de la nature de nos cours d'eau ayant des rives souvent bordées de rochers, avec de gros galets dans le fond, l'emploi du bois était préférable.

Avant d'entrer dans le bâtiment principal du groupe 31, nous trouvons à notre gauche un hangar sous lequel nous voyons une série de voitures de guerre du génie, complètement équipées et construites par les ateliers de construction fédéraux, et qui sont :

1° Un chariot d'outils pour les pionniers d'infanterie qui, depuis la suppression de ces derniers, a été réparti au demi-bataillon de sapeurs du génie.

2° Un chariot à munitions appartenant également au demi-bataillon du génie et contenant des matières explosibles, sous forme de fulmi-coton comprimé, ainsi que les appareils et accessoires pour l'inflammation ordinaire et électrique des mines.

3° Trois chariots des compagnies de télégraphe, savoir :
Une voiture-station, aménagée comme station de télégraphe de campagne ;
Un chariot à fil avec le matériel nécessaire pour la construction des lignes aériennes, sur poteaux ;
Un chariot à câble avec 10 kilomètres de câble de télégraphe de campagne, pour la construction des lignes rampantes.

4° Enfin, pour l'équipage de pont :
Un haquet à chevalet et
Un haquet à poutrelles comme type de voiture faisant partie du matériel des ponts de guerre.

Dans le bâtiment principal ont été réservées au génie, une table longeant la paroi, immédiatement à gauche de l'entrée, et une partie de la paroi du fond.

Sur la moitié de la paroi, à partir de l'entrée, on a groupé les outils nécessaires aux demi-bataillons de sapeurs du génie et que ceux-ci transportent avec eux pour l'établissement des ouvrages de campagne.

On a fixé à ce même panneau les outils portatifs de l'infanterie, pelle Linnemann, petite pioche, hache, etc., et plus haut, à gauche et à droite de ceux-ci, sont, garnies de leurs outils

et accessoires, deux bretelles porte-outils que l'homme porte sur son dos, à la place du sac, dans la marche à l'ennemi, les sacs étant alors chargés sur les chariots à outils. Au-dessous est exposé le matériel pour le service des mineurs.

Une galerie de mine est figurée le long de la paroi, la table sur laquelle elle est établie représentant le sol, la paroi une des faces et une planche le plafond. Aux deux extrémités de la galerie les chambres de mine contenant la caisse de munitions. Il a été établi dans cette galerie un auget en bois dans lequel sont renfermées les conduites d'inflammation ordinaire et électrique. La moitié de la galerie est bourrée au moyen de briques et de sacs de sable; l'autre moitié laisse apercevoir le coffrage de la chambre de mine.

La conduite électrique d'inflammation est reliée à un appareil d'inflammation placé sur la table. C'est là que se trouvent également exposés les appareils de contrôle intercalés sur une conduite dérivée permettant de déterminer, en tout instant, l'état de la conduite électrique. Ces appareils sont : une batterie d'essai à deux éléments, un commutateur avec inversion de courant, un galvanomètre où l'on peut intercaler différentes longueurs d'enroulement et qui, pour cent tours, est disposé comme galvanomètre différentiel; enfin une boîte de résistance.

Le tout peut être envisagé comme dispositif pour la destruction d'une pile de pont.

Sur la table se trouve un second appareil d'inflammation, identique au premier, mais sorti de sa boîte afin d'en rendre l'examen plus facile. Cet appareil a été inventé et construit par le major du génie Burgin, à Bâle. A côté de l'appareil est disposé, sur un carton, l'amorce électrique à incandescence dans les différentes phases de sa fabrication. Les amorces sont fabriquées avec les plus grands soins par la fabrique de munitions de Thoune.

Plus loin nous voyons encore les caisses à munitions renfermant le coton-poudre comprimé, qui sont destinées à être introduites dans les chambres de mines ménagées en temps de paix dans les ouvrages d'art des voies de communications internationales. Comme complément nous voyons encore des grosses et des petites boîtes d'explosifs que les troupes du génie transportent avec elles pour les destructions d'obstacles. La cavalerie fait aussi usage des petites boîtes.

L'autre moitié de la paroi est réservée au service télégraphique de campagne.

En haut sont suspendus les disques à point et lanternes de signaux, pour le service des signaux optiques d'après le système français, introduit depuis peu de temps dans l'instruction des troupes du génie. Ce système est préférable au système autrichien avec disque triangulaire employé jusqu'ici. Les appareils sont plus légers et peuvent aisément être portés sur le sac par la troupe. Le système français a en outre l'avantage de se servir de l'alphabet Morse, tant pour le service de jour que pour celui de nuit. Il en résulte que, pour la transmission des signes, il n'y a pas de différence entre la communication électrique et la communication optique, ce qui facilite énormément l'instruction, les hommes n'ayant qu'une étude à faire à cet égard.

Le système autrichien, dont une station est également exposée un peu plus loin, exige une bête de somme pour le transport d'une station pour service de jour et de nuit. La transmission des signes étant différente pour la communication électrique et la communication optique, demande double instruction. Il est vrai que l'instruction des signaux optiques se fait assez rapidement et qu'elle peut être acquise à nouveau en peu de temps même pour des hommes qui sont restés longtemps sans avoir pratiqué la chose.

On voit encore suspendus à la paroi différents outils et ustensiles employés dans les télégraphes électriques : poteaux télégraphiques, allonges, isolateurs, consoles, crochets à câbles pour suspendre le câble aux maisons, etc., clous à câble pour fixer le câble sur le sol, etc.

Pour donner une idée du fonctionnement d'un télégraphe de campagne, il a été établi une ligne mixte, composée de câble et de fil nu partant de la voiture-station, qui forme une des stations extrêmes tandis que l'autre est formée par l'appareil placé sur une table de campagne contre la paroi du fond ; pour compléter l'installation il a été intercalé une station intermédiaire. Les éléments employés pour les batteries électriques sont des éléments avec bichromate d'ammoniaque qui ont été introduits par le lieutenant-colonel du génie Guillemin à Lausanne. De même l'appareil de contrôle des mines a été construit suivant ses données.

Sur la paroi du fond du bâtiment principal sont exposés les

agrès de navigation et cordages pour les pontonniers : rames, gaffes, perches à sonder, écopes, ancres, câbles d'ancres, cordes de halage, etc., et sur les deux parois nous voyons répartis un certain nombre de dessins et photographies : ouvrages de campagne, pont de campagne exécuté avec du matériel de circonstance, castramétation et des constructions anormales faites avec du matériel de ponts d'ordonnance (ponts à étage).

Sur la table nous trouvons encore tous les règlements et instructions actuellement en vigueur pour les troupes du génie. Quelques modèles d'ouvrages de campagne, un modèle de baraque, un pont de circonstance, un pont de pontons de deux travées ainsi que les chariots de pont de l'ordonnance 1863, dont les différences avec l'ordonnance actuelle ne peuvent être reconnues, pour ainsi dire, que par un homme au courant de la question. Ces modèles ont été confectionnés par feu le capitaine-instructeur Finsterwald. Son portrait a été placé au-dessus d'eux. Il rappellera sans doute des souvenirs agréables à tous les camarades de l'arme qui ont eu le privilège de travailler avec cet officier.

Colonel A. Frey,
Secrétaire du bureau du génie.

Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison.

Etude des moyens préventifs à employer, tant pour les chevaux de selle que pour les chevaux de trait,

par le major-vétérinaire A. Dutoit.

(Fin.)

Le collier. — Si la selle est plus militaire, il ne faut pas pour cela oublier le collier qui sert à mener tous les impedimenta et est même indispensable pour la cavalerie, tant légère soit-elle.

Nous avons dans notre armée trois harnais : le *collier danois*, le *collier anglais à garrot pointu*, s'employant tous deux avec la selle à bandes pour conduire à cheval, et la *bricole* ou *collier à poitrail* avec sellette et sangle pour conduire à longues rènes depuis le siège de la voiture.

Le collier danois. — Ce collier a pour base une plaque de feutre sur laquelle est piqué un fourreau de cuir. Ces deux plaques sont soutenues par deux attelles courtes réunies au sommet par une *coiffe* en cuir qui s'appuie sur l'encolure et le garrot et en bas sur une courroie mobile, la *courroie de support*. Ce collier est ouvert par le bas, léger, se place rapidement, s'adapte à tous les chevaux, mais il a l'inconvénient des blessures d'encolure occasionnées par la coiffe qui pose à plat sur le garrot et sur la crinière et ne convient ainsi pas pour le support du timon.

Le collier anglais a garrot pointu. — Ce collier a pour base deux fortes attelles recourbées en fer réunies dans le bas par le *coulant d'attelles*. Autour de ces attelles se cousent, pressés les uns contre les autres, des botillons de paille pour former un bourrelet arrondi qui finalement est recouvert de crin et ensuite d'un fourreau en cuir. Ce collier, dont la construction demande des spécialistes, n'a pas l'inconvénient des blessures de bord d'encolure, vu qu'il réserve à cet endroit-là un espace triangulaire en appuyant sur les côtés de l'encolure, sur le bord antérieur de l'épaule et sur le sommet du poitrail. Ce collier est employé pour les chevaux de timon à cause du poids à supporter et des tiraillements qu'il excerce continuellement de bas en haut de la courroie de support, aux attelles et à la coiffe du collier danois. Ce collier est difficile à placer, parce qu'il ne s'ouvre pas, et surtout difficile à ajuster à chaque cheval. Si avec ce collier on évite la blessure d'encolure, on s'expose, dans une large mesure, à la blessure de pointes d'épaules qui se produit vis-à-vis du crochet du trait et devient souvent une cause d'indisponibilité. Cette blessure provient de ce qu'avec les quatre numéros que nous possédons il n'est pas possible d'avoir un ajustage parfait pour chaque animal. On a cherché à remédier à cela par les faux colliers à côtes rembourrés de crin, nouvelle complication du harnachement, qui blesse aussi en se déplaçant trop facilement. Ce collier ne s'ouvre pas, il doit être glissé par la tête et être, dans sa plus grande largeur, assez vaste pour passer les saillies des orbites. Mais comme la distance des orbites ne correspond pas à l'épaisseur de l'encolure devant l'épaule et qu'elle est presque toujours plus large, il s'en suit que le

collier qui a pu franchir les orbites dépasse l'encolure et vient s'appuyer sur l'arête de l'omoplate et sur l'articulation de l'épaule (pointe d'épaule). Ce cas se présente surtout quand les chevaux maigrissent, la tête ne diminue pas, mais bien l'encolure, à cause des masses charnues qui la constituent. Les crochets de trait étant fixés à cette hauteur-là, il s'en suit que cette saillie supporte à elle seule le plus grand effort de traction, au grand détriment de ses fonctions locomotrices et de l'intégrité de la peau.

Le collier bien ajusté doit s'appuyer avec son bourrelet sur le bord antérieur de l'épaule et les côtés de l'encolure et par sa portion inférieure en demi-cercle sur la ligne d'intersection entre le poitrail et la trachée, sans exercer de pression sur cette dernière et sur l'articulation de l'épaule. Les deux attelles se rencontrant dans la partie supérieure à angle aigu, l'appui a lieu dans cette région sur les bords latéraux et non sur le bord supérieur de l'encolure. En un mot, le collier doit reposer autour du cou et non sur l'épaule. Un autre inconvénient du collier anglais, c'est sa forme sphérique à partir du crochet de trait, qui couvre ainsi la pointe d'épaule, ce qui n'aurait pas lieu si la ligne de l'attelle se brisait pour tracer un angle obtus avec sommet vis à-vis et en avant de la pointe d'épaule et comme base l'encolure. Avec le collier fermé cette forme serait probablement plus difficile à obtenir qu'avec les colliers ouverts. L'ajustage des diverses parties du harnais, en cas de blessures, ne demande que du raisonnement : suppression de courroies ou de diverses pièces, suppression de l'avaloire, etc., toujours en s'inspirant du principe : *Supprimer la cause pour supprimer l'effet.*

Tout ce qui a été dit au sujet de l'entraînement et de l'adaptation de la selle se rapporte aussi au port du collier.

Le *collier à poitrail* ou *bricole* se compose d'une forte plaque de cuir repliée, ajustée sur le poitrail avec une courroie passant sur le garrot, dite *surcou*, et maintenue au moyen d'une sellette posée sur le dos et fixée avec un surfaix. C'est une grande simplification du collier à sac, mais aussi une machine à blesser, suivant que la plaque porte haut ou bas, soit le bord inférieur de l'encolure, soit les épaules. C'est un pis-aller qui, je crois, ne rendrait pas de bien grands services en campagne, surtout parce que nos chevaux n'y sont pas habitués. La sellette et la sangle elles-mêmes blessent pres-

qu'autant qu'une selle de porteur, mais cela surtout parce que les chevaux qui sont classés au train ne sont pas le premier choix de notre armée, soit comme formes, soit comme embonpoint.

TRAITEMENT. — Prévenir vaut mieux que guérir; c'est ce qui permet d'expliquer le développement donné aux causes des blessures dans ce résumé. Si, malgré toutes les précautions, l'animal se blesse, trouver alors un moyen quelconque pour lui permettre de travailler sans aggraver le mal et même ne pas empêcher ou retarder la guérison.

Un cheval mis en indisponibilité pour blessure dans une armée est un inpedimenta encombrant. Le traitement est long, sans compter que la pellicule qui protège la cicatrice reste sensible et prédisposée à récidive. « Qui bien attelle bien arrive »; cela est vrai aussi pour la selle. J'admire toujours un cavalier d'occasion à qui on conduit un cheval sellé et qui examine son costume plutôt que de contrôler celui de son cheval : mors, gourmette, sous-gorge, housse, selle et sangle. La théorie pour seller appartient à un traité d'équitation; je citerai seulement, à cette occasion, une phrase de l'écuyer Duthil : « Chaque fois que je monte un nouveau cheval, je prends une leçon d'équitation »; d'où découle ce principe : que chaque cheval devant être monté différemment, il doit être bridé et sellé avec des détails différents et ce n'est guère que l'expérience et la connaissance exacte du sujet qui sont les meilleurs guides à cet égard. Ne pas placer la selle trop en arrière ou en avant, ne pas placer la housse à rebrousse-poil, ne pas laisser la crinière engagée sous la selle, s'assurer de la liberté du garrot et du rognon, éprouver la tension de la sangle, sont les principes fondamentaux; mais, non seulement devra-t-on les contrôler au départ, mais les surveiller constamment et y remédier dans la mesure du possible et aussi rapidement que possible. La discipline de marche ordonne tous ces détails qui sont cependant susceptibles de varier à l'infini, suivant l'état des routes, la température, la distance à franchir, le temps prévu pour cela, les considérations tactiques, etc., etc., toutes choses déjà indiquées dans la première partie de cette étude.

Parlant spécialement des blessures, nous les verrons *en marche*, *à la halte* et *à l'étape*.

En marche. — *En marche,* après 1 à 2 kilomètres, mais en tout cas avant le trot, dans un détachement: ressangler et replacer la selle s'il y a lieu. A ce moment, les chevaux qui se sont gonflés au moment de seller ont les sangles lâches, la selle et la housse plus ou moins déplacées, cette dernière souvent glissée en arrière; par contre, ceux qui sont trop sanglés présentent déjà un sillon dans la peau en avant et en arrière de la sangle et ceux qui ont été pincés par la sangle ou dont la peau a été plissée dessous rechignent au toucher. Cette halte peut être très courte, quelques minutes suffisent, et après cela on peut entamer le trot. Une fois en selle, relever la couverture dans la liberté du garrot, s'assurer si son paquetage de derrière ne porte pas trop bas et équilibrer sa selle en se soutenant et en se balançant alternativement sur les deux étriers.

A la halte. — A la *première halte,* donner de l'air au dos, — aussi bien qu'aux jambes du cavalier, — en soulevant la selle d'avant en arrière; si le cheval ne se gonfle pas, laisser la sangle un instant décrochée; s'il se gonfle, la boucler à un ou deux trous près. A chaque halte, répéter la même manœuvre. Il importe pour cela que les commandants de détachements ne précipitent pas les départs après le commandement « à cheval », pour que le cavalier puisse sangler et contrôler sa sangle au degré voulu.

Nous voilà à la *halte principale* où l'on fourrage. Prendre le pas à 1 ou 2 kilomètres d'avance pour arriver avec des chevaux secs, — moins aussi suivant la température, — faire boire avec le mors et si possible sur la route, avant d'arriver à la place de rassemblement, détail qui a son importance, parce qu'il épargne le temps pour l'abreuvoir et permet de l'employer à desseller. Cette dernière opération n'est pas envisagée de la même manière par tous les officiers pour des raisons pratiques, dont la principale est la perte de temps, mais au point de vue de l'intégrité du dos du cheval et du passage des sangles elle ne se laisse pas discuter. La seule exception à cette règle est en cas de pluie, lorsque le hanarchement ne pourrait pas être déposé ailleurs que sur la boue et ensuite replacé détrempé sur le cheval. En enlevant la selle, on peut examiner à fond les régions soumises aux pressions et aux

blessures. La pression ou les pressions diverses cessant pour un certain temps, permettent à la circulation de se rétablir, ce qui, sinon empêche, du moins retarde la mortification des tissus et évite un plus grand délabrement. Si le cheval est mouillé et que la température soit basse, le couvrir en dépliant la couverture, — là se retrouve l'avantage de la couverture sous la selle, aussi bien pour les officiers que pour les soldats, — s'il fait chaud le laisser nu. Au moment de seller, un coup de brosse sur le milieu du corps, passer l'éponge et voilà l'animal prêt à recevoir de nouveau selle et paquetage.

Il faut avoir porté le sac ou la hotte chargée pour savoir le soulagement qu'on éprouve en posant sa charge pour se laisser sécher le dos.

MOYENS DIVERS POUR REMÉDIER AUX PRESSIONS. — Si un cheval se blesse que doit-on faire?

Les moyens dont on dispose sont limités en marche et ne doivent consister qu'en modifications dans le paquetage ou sa suppression partielle ou complète; pliage de la couverture de façon à soustraire les parties blessées à l'appui; emploi de supports divers en crin, paille, feutre, peau ou poils, etc.; suppression de la couverture et, au pis aller, suppression de la selle qu'on charge aux bagages. En cas de blessures graves empêchant absolument le port de la selle, je crois qu'un commandant de détachement, pour ne pas retarder sa marche en avant et ne pas laisser des traînards, ainsi que pour ne pas surcharger les voitures, aurait avantage de réquisitionner en route chars et colliers pour atteler les blessés et permettre aux cavaliers de suivre à toute allure avec leur paquetage. Mais, au grand jamais, ne pas vouloir s'amuser avec un traitement médical quelconque à ce moment-là, tel qu'eau fraîche, éponge humide, lotions d'eau blanche, etc., qui ne servent qu'à embarrasser et à aviver les plaies appelées à subir un nouveau frottement.

ARRIVÉE A L'ÉTAPE. — Arrivé à l'étape, il convient, suivant les circonstances, d'adopter tel ou tel système destiné à parer à l'indisponibilité de l'animal ou à la retarder le plus longtemps possible.

Nous avons d'abord : les *garnitures de bande* réglementaires pour blessures de garrot, garnitures qu'on peut même

renforcer avec des *plaques de feutre* attachées avec des lanières. Là où il n'existe pas de pression mais excoriation par frottement, on peut protéger la peau avec des *carrés de peau de daim en poils* coupés ad hoc et attachés avec des lanières ou des ficelles. Si l'on n'a pas de peau de daim, on la remplace par du vieux linge, de la peau de chèvre, de chat ou de blaireau, mais jamais par de la peau de mouton dont les poils s'agglutinent, s'imbibent de transpiration et finissent par excorier plus que le harnachement. La peau de mouton peut être employée pour prévenir les écorchures mais jamais pour les guérir, c'est un coussin mais pas un baume vulnéraire.

Le système des *coussinets* rembourrés de *laine*, *crins* ou de *paille* employés pour soulever une partie quelconque de la selle ou du harnais, est une arme à double tranchant en ce sens que la plupart du temps la plaie guérit à côté du coussinet, mais le ou les coussinets placés de chaque côté provoquent à leur tour des blessures plus graves que la primitive. Il vaut mieux, pour cela, avoir des plaques de feutre qui répartissent la pression sur une plus grande surface. Les *paillassons*, tressés ou assemblés avec des brins de paille parallèles comme les stores, paillassons dans lesquels on pratique des trouées correspondant aux blessures, sont employés pour des blessures de dos. Des *sacs remplis et bourrés de paille*, posés en long ou en travers, peuvent soulager une région endommagée. On peut même se servir pour cela d'un canon de pantalon.

Des *couvertures* ou *morceaux de couverture pliées en double* qu'on troue sur les blessures pour leur fournir un bourrelet protecteur, sont aussi très pratiques et faciles à se procurer. *L'adjonction de certaines parties du harnachement* qui ne sont plus réglementaires, telles que le poitrail, pour les blessures de dos, et le culeron ou même l'avaloire pour les blessures de l'avant-main. Spécialement pour les blessures de sangle, quand il faudrait marcher coûte que coûte, j'avais imaginé de sangler au contre-sanglon de derrière et empêcher le glissement en avant au moyen de courroies partant de la boucle d'une avaloire pour prendre la sangle sur les côtés de la poitrine ou au passage des sangles. J'avoue immédiatement que c'est compliqué et disgracieux. J'ai entendu parler de poches en caoutchouc, façon coussinet, divisées par compartiment, qui se gonflent à la manière des caoutchoucs pneumatiques de

vélocipèdes. A priori, l'idée est excellente, reste à la voir en pratique.

PROPRETÉ DES BLESSURES. — La propreté des plaies et du harnachement découlent des principes formulés dans le résumé des causes. Le lavage des plaies doit se faire à l'eau tiède, cas échéant additionnée de savon quand il y a des croûtes ou du pus qui sont adhérents aux poils ou aux crins. Les poils ou crins qui recouvrent les plaies doivent être coupés à ras, cela surtout au garrot et à l'encolure.

EMPLOI DES CORPS GRAS. — Pour moi, les applications ou lavages d'eau fraîche sont plus nuisibles qu'utiles et je leur préfère de beaucoup la propreté combinée ou plutôt suivie de l'application de corps gras qui ne rancissent pas : vaseline, coldcream divers et les huiles, dont la meilleure est l'huile de lin. Le saindoux doit être absolument proscrit.

Les pièces du harnachement qui ont occasionné des blessures, par usure, malpropreté, racornissement, humidité ou dureté, doivent, est-il nécessaire de le dire, être réparées, nettoyées, assouplies, séchées ou changées.

AJUSTAGE DES COLLIERS. — L'ajustage du collier doit se faire d'après les principes déjà énoncés. Le collier danois, avec ses deux grandeurs, se modifie facilement avec les courroies. Le collier anglais a quatre numéros, qui correspondent à 50, 52, 54 et 56 cm. d'ouverture, avec des faux-colliers pour suppléer au défaut d'épaisseur de la base d'encolure comparativement à la plus grande largeur de la tête mesurée à la hauteur des orbites. Cette complication de quatre modèles de collier avec adjonction de faux-colliers n'est pas pour simplifier le service ou la mobilisation. Il faudrait absolument pouvoir unifier le harnais aussi bien que la selle en ayant seulement des numéros différents.

COLLIER DE MOUDON ET COLLIER GRISON. — Les harnais qui sont chez nous les plus estimés comme harnais à deux mains, trait lourd et trait léger, sont : le *collier dit de Moudon*, à sac pointu au sommet, large et plat sur les côtés, à côtes bourrées de paille avec attelles légèrement saillantes au garrot, et le *collier grison*, à sac demi-rond, avec attelles dépassant le collier, s'écartant à leur sommet comme la queue d'un coq de bruyère et reliées entre elles par une courroie qui permet

de resserrer le sac à volonté. Ces colliers sont ouverts ou fermés par le bas; les premiers, pouvant se resserrer par le haut et le bas, permettent un meilleur ajustage et sont aussi plus pratiques pour harnacher.

Collier ouvert. — On reproche au collier ouvert de se disloquer facilement à la coiffe, défaut qui peut être évité si l'on a soin de le fermer chaque fois qu'on l'enlève. Cette fermeture, à l'ordinaire, se compose de deux pièces en fer, l'une pourvue de deux ou trois trous, permettant de varier la largeur, l'autre d'un tenon, qui entre dans ces derniers. Ce système pourrait être modifié pour que la fermeture soit complète mais permette cependant un écartement de 10 à 12 cm. Il faudrait pour cela deux pièces de fer glissant l'une sur l'autre, pourvues de deux à quatre crans d'arrêt et d'une goupille pour la fixation. Cette armature permettrait l'ouverture limitée du collier qui se placerait et s'ajusterait du haut et du bas avec la plus grande facilité, sans faux collier et sans sortir le sac.

Blessures de collier. — En cas de blessures de collier et pour permettre d'utiliser le cheval, on procédera comme pour les blessures de selle, c'est-à-dire qu'on cherchera toujours à soustraire la partie contusionnée à la pression qui la cause, soit au moyen de feutres, coussinets, bandes de peaux en poils, linges, etc., soit en supprimant ou modifiant certaines parties du harnais. On s'ingéniera aussi à changer la destination du cheval de selle à cheval de trait, de porteurs à sous-verge, de cheval de pièce à cheval de caisson, de caisson à munitions à char d'approvisionnement, bagages, etc., jusqu'au moment où on sera forcé de le passer à l'infirmerie comme non valeur.

Il y aurait lieu, en cas de mobilisation, de commander les chevaux de réquisition avec leur harnachement. Les chevaux destinés aux bagages et aux munitions qui sont attelés à la bricole et conduits à longues rênes pourraient ainsi garder le collier auquel ils sont habitués et entraînés et se blesseraient ainsi bien moins facilement.

Le bat. — Le bât n'était guère employé jusque dernièrement que pour les chevaux et mulets de nos quatre batteries de montagne; aujourd'hui, on s'en sert pour transports divers,

signaux optiques, etc., et il nous serait indispensable pour la guerre en montagne. Le bât n'est autre chose qu'une selle à bandes où tout est exagéré comme force, rembourrage et solidité, avec une charpente au lieu de siège et des boucles-crampons et courroies spéciaux pour arrimer la charge.

CONSTRUCTION. — La base ou squelette du bât est un arçon en bois plus long que celui de la selle à bandes, avec deux forts panneaux recouverts de cuir et rembourrés en avant avec du crin et en arrière avec de la paille. Le bât est maintenu avec une large sangle rembourrée de crin et par un poitrail. L'avaloire qui sert à l'attelage est supportée par un coussinet de croupe et maintenue par un culeron.

La plus grande charge réglementaire pour nos mulets est de 149 kg. (mulets de pièce) — des bons mulets portent jusqu'à 200 kg. en montagne, — poids qui n'est guère supérieur à celui d'un gros dragon avec paquetage réglementaire et deux jours de vivres; mais le poids mort prédisposera toujours plus aux pressions qu'un cavalier adhérent à sa selle, bien équilibré et ne contrariant pas les mouvements de son cheval. L'important avec le bât c'est la juste répartition de la charge sur les deux côtés également et aussi bas que possible pour éviter le balancement.

En fait de blessures spéciales au bât on peut citer la *blessure d'épaule* dans sa partie supérieure, dessous le garrot, par suite du prolongement du panneau qui vient s'adapter de chaque côté du cou.

La *blessure du poitrail*, à la sortie de l'encolure, causée par un poitrail trop tendu dans les montées, celle du *culeron* et de la *croupière* dans les descentes. La blessure du *haut de croupe* est produite par le coussinet d'avaloire.

A part cela, les blessures déjà citées du garrot, produites par l'arcade de devant du bât et de la sangle qui a beaucoup de tiraillements à supporter dans les chemins de montagne.

Le traitement ne diffère en rien de celui des blessures de selle et de collier. Il est à noter que le mulet présente une résistance beaucoup plus grande que les chevaux aux blessures mais que leur guérison n'en est pour cela pas moins longue.

TRAITEMENT MÉDICAL DES BLESSURES. — Il n'est pas question de traiter ici une affaire chirurgicale.

Le traitement des contusions, blessures et plaies à tous leurs degrés dépend de la formation d'infiniments petits qu'on appelle microbes, bacilles, diplacoques, etc., qui empêchent le renouvellement des tissus et retardent la cicatrisation. La destruction de ces rapaces est le but dont doit s'inspirer tout traitement, destruction qui a lieu au moyen de substances qu'on appelle *désinfectants*. Quelques-uns de ces désinfectants étaient déjà usités antérieurement à la théorie microbienne à cause de leurs propriétés astringentes ou caustiques, qui, croyait-on, étaient la condition spéciale de la guérison. Donc dans tout traitement une première désinfection, *la propreté*, et une seconde par l'emploi des *microbicides*. Dans cette longue série je citerai pour l'avoir beaucoup employé la solution de sulfate de cuivre 1 : 50 et plus récemment la créoline 1 à 2 % employées en lavages suivis de l'application des corps gras cités plus haut.

Sur la Lisaine.

La plupart de nos lecteurs n'ignorent pas que la Société vaudoise des armes spéciales et la section vaudoise de la Société des officiers ont organisé ce printemps deux excursions, aux champs de bataille de la Lisaine et de Wœrth.

Voici, telles quelles — en style de télégramme, — quelques notes d'un participant à la course aux bords de la Lisaine.

Nous les donnons ici, malgré leur décousu, dans la pensée qu'elles pourront intéresser les nombreux lecteurs de l'ouvrage du colonel Secretan sur l'armée de l'Est, auquel ces notes se réfèrent :

1re journée : vendredi 22 mai. — Il pleut à verse au départ de Lausanne, au passage à Neuchâtel; il pleut à torrent à l'arrivée à Porrentruy. Aussi sommes-nous peu nombreux, déterminés à ne pas nous laisser arrêter par « l'inclémence des éléments. »

Audaces... : à Montbéliard, l'après-midi, temps charmant ! A la gare, réception par un groupe d'officiers, parmi lesquels M. le capitaine d'état-major Debeney, envoyé de Besançon par une délicate attention de M. le commandant du 7e corps, général Pierron ; M. le commandant Brieu, chef d'état-major de la XIVe division, envoyé de Belfort par son chef, M. le

général Jeannerod; M. le commandant Chevalier, du 21e chasseurs à pied, commandant de place à Montbéliard; M. le commandant du génie Silve, etc. Ces messieurs se sont mis très obligeamment à notre disposition pour nous renseigner et nous faciliter nos travaux.

Puis, après une petite conférence dans laquelle le colonel Secretan nous expose brièvement les événements qui amenèrent l'une en face de l'autre et, les 15, 16 et 17 janvier 1871, mirent aux prises l'armée de Bourbaki et le corps de Werder sur la Lisaine, notre petite troupe sort des rues paisibles de Montbéliard pour aller visiter les positions allemandes de la Grange-aux-Dames, 1 km. nord-ouest de la ville.

La Grange-aux-Dames est une sorte de bastion naturel, encore surmonté aujourd'hui de l'ouvrage élevé en 1871 pour artillerie enterrée. A nos pieds, au sud, la plaine où, côte à côte avec le canal de la Savoureuse, coule l'Allaine; à l'ouest, Montbéliard, dominé par son pittoresque château aux épaisses murailles, caponnière dont les feux pouvaient enfiler la vallée de la Lisaine jusqu'à Petit-Bethoncourt; à nos pieds encore, au nord-ouest, cette vallée où coule, petit ruisseau paresseux, encaissé, bordé de prés marécageux, la célèbre Lisaine; celle-ci est le fossé sinueux longeant le rempart naturel des lignes allemandes et la voie du chemin de fer Montbéliard-Héricourt; au nord-est, le village du Grand-Charmont dans un enfoncement, où s'abritaient des cantonnements allemands.

La vue s'étend au sud et sud-ouest jusqu'aux contreforts du Jura. Au nord, au nord-ouest, par delà les futaies du « Grand-Bois », d'où les 15e et 24e corps français débouchèrent sur Bethoncourt et Bussurel, les hauteurs du « Bois de la Thure ». A l'ouest, l'horizon est borné par le plateau dénudé du Mont-Chevis; au nord, par les « Grands-Bois »; à l'est, par le fort de la Chaux, dont les ouvrages émergent du bois couvrant la hauteur.

D'ici, les feux de l'artillerie allemande balayaient non seulement le flanc gauche de la position de Werder, mais les approches de son front jusqu'à la ferme du Mont-Chevis et, dans le fond de la vallée, jusqu'à Vyans et Bussurel. Les bois au nord de Bussurel dérobent Héricourt à la vue.

Cette magnifique position devait s'imposer au choix du défenseur, dont elle était le meilleur point d'appui sur la gauche.

Rentrés à Montbéliard, une agréable surprise nous attend. Dans la soirée, quand, aimablement pilotés, débouchons sur la place où se trouve le cercle des officiers, trouvons foule accourue pour applaudir la brillante fanfare du 21e chasseurs à pied, un peu aussi, sans doute, pour témoigner des bons sentiments de la population à l'égard des Suisses — et pour voir ceux-ci. On s'attendait, à ce qu'il paraît, à l'arrivée d'une troupe en uniforme; notre modeste équipage de touristes a dû causer, sinon des désillusions, du moins quelque déception !...

Pendant que la fanfare, avec une vigueur bien propre à entraîner le soldat, — *furia francese* — nous régale, entre autres, des refrains des vingt et quelques bataillons de chasseurs à pied, sonnés en notes éclatantes, de toute la force de leurs poumons, par les clairons, — au cercle des officiers la soirée se passe gaîment et de la manière la plus intéressante. M. le commandant Chevalier a très galamment porté le toast à la Suisse, auquel M. le colonel Secretan a répondu par le toast à la France, tandis que, sur la place, la fanfare jouait la *Marseillaise* et le *Rufst du mein Vaterland*.

Le corps d'officiers de la garnison de Montbéliard est d'élite, comme tous ceux des garnisons de la frontière est.

Le samedi, un brœck obligeamment mis à notre disposition par le 21e de chasseurs à pied, nous permet d'accomplir tout à notre aise le programme suivant:

De Montbéliard à Arcey. — Reconnaissance du terrain où ont été livrés, le 13 janvier 1871, les combats avec les postes avancés allemands, sur la rive droite de la Lisaine; puis marche d'Arcey sur les positions d'artillerie françaises du Mont-Chevis. — Combats de Montbéliard, Bethoncourt et Bussurel sur le front Montbéliard-Héricourt.

Indépendamment de son intérêt historique, le pays, en lui-même, est digne d'une visite: vallées verdoyantes, séparées par des chaînes de collines très boisées; dans les fonds, parfois marécageux, de rares villages; leur apparence de bien-être, de propreté, nous rappelle les nôtres. Boisé, coupé, presque désert sur de grandes étendues sillonnées de rares chemins, tout le pays à l'ouest de la Lisaine devait être dur au soldat, dur surtout aux jeunes troupes de Bourbaki!

De Montbéliard, par Bart et Présentevillers, premier arrêt à Sainte-Marie: combat, le 13 janvier 1871, de trois compa-

gnies allemandes, major de Kutschenbach, contre la brigade Martinez, du 15e corps français, qui cherchait à prendre Arcey à revers.

C'est là que la contre-attaque bien connue de la compagnie Nauendorff, entre Sainte-Marie et Echenans, arrêta la brigade assaillante, malgré le terrain défavorable, balayé par le feu ennemi, et après un long combat des trois compagnies allemandes contre les trois régiments de Martinez!

Puis nous nous arrêtons à Arcey, que Bourbaki fit attaquer le même 13 janvier, par une division du 24e, une brigade du 15e corps et trois batteries, dans l'opinion erronée que ce village insignifiant était occupé par des forces considérables.

Cependant, la vue des lieux devait confirmer les données déjà fournies par la carte: à part le fait que les routes de Montbéliard-Lure et Belfort-Clerval s'y croisent, la position est sans importance quelconque; simple poste d'observation pour Werder.

La cavalerie française n'eût-elle envoyé ne fût-ce qu'une seule patrouille, le léger rideau habilement tendu par les Allemands eût été levé et avec lui l'erreur inexplicable de Bourbaki, qui croyait avoir besoin à Arecy de toutes ses troupes disponibles, perdant ainsi trois jours précieux (10-12 janvier).

Tactiquement, Arcey était du reste défavorable aux Allemands, dominés de toutes parts, à courte distance, par des collines boisées. A Aibre, au contraire, où ils reprirent pied pour la seconde fois et jusqu'à la nuit (colonel von Loos, avec un régiment, deux batteries, deux escadrons, contre près d'*un corps d'armée*), la position au nord-ouest du village est très forte, avec un champ de tir étendu et de nombreux points d'appui naturels.

De là à Chavannes, aile droite des avant-postes allemands (combat du lieutenant-colonel Nachtigal, le 13 janvier, avec deux bataillons, un escadron, une batterie, contre *deux divisions* françaises, Thornton, 20e corps, et Carré de Busserolle, 15e corps); village sur une éminence isolée, mais dominée au sud-est par le « bois du Mont »; la position au nord commande tout le terrain à l'ouest et nord-ouest, jusqu'à Saulnot, le Millerémont, Villers, etc. [1]

[1] Toutes les indications topographiques se rapportent à la carte française au 1/100 000e.

L'après-midi, nous retournons à Montbéliard par Allondans, d'où, le 15 janvier 1871, la division Dastague, du 15e corps français, déboucha sur le Mont-Chevis, rejetant vivement les avant-postes allemands sur Montbéliard.

Parvenu là, on est frappé de la supériorité des positions françaises :

Les larges croupes du Mont-Chevis commandent à bonne portée la ville et son château, la Grange-aux-Dames, et si l'artillerie française eût été bien employée, si surtout l'assaillant eût sérieusement *voulu vaincre*, la gauche allemande n'eût probablement pu tenir longtemps.

Du Mont-Chevis, nous suivons la direction de la vigoureuse attaque du 24e corps (brigade Minot), près le « Bois-Bourgeois », contre Bethoncourt (15 janvier). A la vue du terrain, il faut admirer la vaillance, — l'héroïque folie, — des deux bataillons (dont un de mobiles de la Savoie) lancés sans artillerie contre ce village occupé par cinq, puis par sept compagnies et une batterie. Entre le bois et la Lisaine, le terrain est absolument découvert ; en face, des maisons dominant en étages le talus du chemin de fer qui longe la rivière ; celle-ci, de plus, convertie en lac ; immédiatement au-dessus des maisons, la hauteur escarpée d'où, à 1000 mètres au plus, la batterie allemande pouvait anéantir l'attaque. Un tel obstacle ne pouvait être entrepris de front, mais évité seulement, par le nord.

De retour à Montbéliard, visite du château, quartier du bataillon de chasseurs. Du haut du donjon, panorama magnifique. Admiré certaines chambrées, fort bien tenues. Remarqué petits détails intéressants à retenir... et à imiter : les nombreuses paires de chaussures, de « godillots », de Dumanet, sont rangés sur les casiers d'une étagère à l'entrée, hors des atteintes du balai et de l'arrosoir de la corvée. Le paquetage est serré au-dessus du lit, dans un cadre, et protégé contre les regards inquisiteurs par un vaste mouchoir dit « patriotique ».

Voilà qui éviterait bien des peines inutiles à l'officier et au sous-officier responsables de la bonne apparence des chambrées !

3e journée : 24 mai. — Grâce à l'extrême amabilité de nos hôtes de Montbéliard, visitons en voiture, tout à loisir, les

lieux des attaques des 15, 16 et 17 janvier 1871, contre l'aile droite des Allemands.

A Bussurel, comme à Bethoncourt, le terrain — larges prairies en avant de la rivière, derrière celles-ci le talus du chemin de fer surplombé de hauteurs escarpées, — favorisait la défense rapprochée. D'autre part, sur ce point, le 24e corps français, par le vallon de Vyans, le village de Bussurel inoccupé, les bois du Vaney, au nord du village, auraient pu tenter avec succès une attaque simultanée et vigoureuse ; son inaction ne s'explique que par les ordres formels du commandement en chef, le condamnant à une simple démonstration.

En passant par les grands bois taillis du « Vaney », — nous nous dirigeons sur Héricourt, — on peut se demander encore pourquoi les nombreux sentiers descendant sous bois jusqu'au bord de la rivière n'ont pas été utilisés par l'aile gauche du 24e corps ? Ces bois, comme presque tout le champ de bataille, étaient en 1871 dans le même état qu'aujourd'hui ; or, ici les bords de la Lisaine sont boisés jusqu'à quelques mètres de l'une et l'autre rives. La différence de saison, la neige amoncelée même, ne permettent pas davantage de s'expliquer pourquoi l'assaillant ne profita pas, découvert, pour pénétrer en force sur les derrières de la position allemande, au lieu de se jeter tête baissée sur Bussurel où l'échec était certain ?

La responsabilité de cette faute devrait-elle encore être imputée au commandement suprême, ordonnant au 24e corps de se porter « jusqu'à la Lisaine », de s'emparer des différents points de passage, mais de ne franchir la rivière qu'autant qu'il en recevrait l'ordre [1]. On peut le présumer.

Quel contraste entre ces souvenirs et le spectacle que nous avons au sortir du bois. Sommes devant l'entrée du magnifique quartier d'un des plus vaillants régiments de l'armée française : le 4e d'artillerie, le même, sauf erreur, qui, au siège de Toulon, avait formé déjà la fameuse « Batterie des hommes sans peur ».

De l'entrée, où nous sommes aimablement accueillis par les officiers, le quartier a grand air. Au centre d'une vaste enceinte, bordée de nombreuses constructions, deux énormes casernes, abritant d'ordinaire deux groupes à trois batteries de campagne. En ce moment, l'un des groupes termine ses écoles à feu à Pontarlier.

[1] L'*Armée de l'Est*, p. 213.

Autour des casernes, de vastes écuries; plus loin encore, la place de parc, les magasins, sellerie, arsenal, manège, infirmerie des hommes et des chevaux, cantine, etc.

Et par cette belle matinée d'un dimanche printanier, le tout a l'air gai, confortable, malgré les hautes murailles et la parfaite tranquillité de cette heure de repos; dans sa ceinture de bois verdissant, la caserne n'a pas l'apparence de prison de beaucoup de ses pareilles, et malgré la sévérité militaire près de la frontière, il doit faire bon vivre ici pour le soldat.

Admiré la belle tenue des écuries, spacieuses et claires. C'est l'heure du pansage; les artilleurs, en majorité parmi les visiteurs, jettent des regards d'envie sur les chevaux d'apparence vigoureuse que les tringlots brossent..... sans se surmener, semble-t-il, plus que leurs frères d'arme suisses. C'est si agréable d'échanger à la dérobée quelques plaisanteries, entre deux coups de brosse, avec son voisin, appuyé sur la croupe dodue d'un patient sous-verge, tandis que le sous-officier a le dos tourné!

Admiré également les deux vastes manèges, à peine plus petits que celui de la nouvelle Régie fédérale à Thoune, dont l'un converti en hall de gymnastique et d'exercice à pied; les magasins où, dans un ordre parfait, tous les équipements neufs de l'homme et de ses chevaux sont prêts pour la mobilisation, étiquetés, numérotés, ajustés.

Certes ce n'est plus ici l'armée de Bourbaki!

Tout, dans ce beau quartier, donne l'impression d'une bonne discipline et d'un travail sérieux. Aussi est-ce à regret qu'après avoir dit à nos hôtes d'une heure, et en particulier à M. le chef d'escadron Burckhardt, notre reconnaissance de leur aimable accueil, nous avons dû reprendre la route de Luze et Chagey, sans avoir vu la troupe à l'œuvre.

D'Héricourt à Chagey et à Chenebier, théâtre des combats sanglants entre les troupes du général Billot, 18e corps et division Cremer, et celles des majors-généraux von der Goltz et Degenfeld, pendant les trois journées du 15 au 17 janvier.

A la vue du terrain, l'on est frappé de ce fait déjà souvent relevé: la carte française au 1/100000e, très agréable à l'œil, avec ses couleurs variées, excellente en plaine, ne permet pas de se rendre compte des hauteurs relatives d'un pays montagneux et boisé; en particulier la haute chaîne des « bois de la Thure » et de « la Brisée », le vaste cône du « Mont-

Vaudois » sont en réalité beaucoup plus importants qu'il n'y paraît d'après cette carte. Au point de vue militaire, nos cartes à la même échelle sont peut-être préférables.

Puis l'on est frappé aussi, sur cette partie du champ de bataille, plus encore qu'entre Héricourt et Montbéliard, de l'analogie de cette contrée avec les nôtres. A ce point de vue encore, les participants à cette course sont heureux d'avoir fait, sous la direction de M. le colonel Secretan, une reconnaissance ici : résistance sur un front étendu avec de faibles effectifs, par l'occupation solide des points les plus importants, emploi judicieux d'ouvrages passagers, etc. Bref, presque tous les exemples que l'on peut proposer à la défensive sont là, donnés par les troupes de Werder.

Ainsi, entre Héricourt et Chagey, une forte brigade combinée, opposée à un corps d'armée, a pu à la fois tenir par son infanterie (7 bataillons) tout le front, en se répartissant aux débouchés des routes, en fortifiant les villages à l'entrée des défilés (Chagey, Luze, etc.), les réserves restant dans les bas-fonds, tandis qu'à mi-hauteur du Mont-Vaudois l'artillerie (5 batteries), de ses feux divergents, battait les crêtes et prenait en flanc les colonnes d'attaque françaises [1].

D'autre part, l'assaillant avait à surmonter des difficultés dont l'étendue peut se mesurer à la vue des pentes abruptes de la chaîne de la Thure et des étroits défilés d'où il déboucha : certes, le 18e corps ne pourrait sans injustice être accusé d'infériorité à sa tâche.

De Chagey à Chenebier, par l'étroit ravin que la Lisaine traverse côte à côte avec la route.

Signalé au passage, dans un petit vallon dénudé, l'emplacement du bivouac de la division Cremer, dans la nuit du 15 au 16 janvier 1871.

Quoique l'on soit aujourd'hui en plein printemps, la montagne est ici d'aspect si morne et désolé, que l'on se sent pris d'un frisson en pensant aux souffrances des pauvres diables qui passèrent là la nuit, dans la neige, sans nourriture depuis trente-six heures, les chevaux affamés broutant quelques genêts, seule végétation de cette terre aride !

A l'issue du défilé, du haut de la « Caroline », mamelon sur le plateau de Courchamp, en face de Chenebier, on em-

[1] Col. Secretan, p. 221.

brasse du regard la partie la plus importante de tout le champ de bataille, non au point de vue des effectifs en présence, mais de l'influence sur le sort des deux armées. Etobon, Chenebier, Frahier, Chalonvillars pouvaient être autant d'étapes vers une victoire — l'unique probablement — de l'armée de l'Est, vers la délivrance — momentanée — de Belfort ; la division Cremer se fût elle maintenue à Frahier et Chalonvillars, Werder eût été menacé sur ses derrières, contraint à une retraite dangereuse, Belfort débloqué...

Séparés du Chermont (chaînon détaché des Vosges), par un vallon profond, nous voyons à gauche et au-dessus de nous, à l'ouest, accroché aux flancs de la montagne, le village d'Etobon. Plus à gauche encore, à notre hauteur, une série de mamelons dénudés couvrent le vallon ; c'est grâce à leur abri que la division Cremer, évitant le combat avec les défenseurs de Chenebier, put dérober la marche de flanc de ses 12 000 hommes sur le bois de la Thure, à quelques centaines de mètres de la position ennemie.

Chenebier est en face, formant en réalité trois hameaux séparés par des ravins ; aussi peut-on s'expliquer que les deux adversaires aient tour à tour pris, perdu et repris cette importante localité pendant la journée décisive du 17 janvier 1871 [1].

En arrière et à droite de Chenebier, les hauteurs du bois des Evaux dérobent Echavannes à la vue. Là-bas, la vallée, dominée d'autre part par les bois « Ferry » et « d'Essoyeux », s'élargit en une vaste cuvette à fond plat ; dans ce bas-fond, le gros village de Frahier. Au-delà de Frahier, à quelque 6 km. d'ici, le terrain se relève insensiblement ; la ligne uniforme des hauteurs prononcées d'Evette barre l'horizon au nord-ouest.

Il semble que la division Cremer, en suivant les flancs du bois de la Thure, ait pris de propos délibéré le plus mauvais des partis : qu'elle voulût entreprendre l'extrême aile droite du général de Degenfeld ou, au contraire, s'attaquer dès l'abord aux troupes du général von der Goltz, une marche de flanc dans le terrain le plus difficile de toute la contrée, puis une conversion lui était imposée, soit à gauche, soit à droite, permettant de la prendre à revers. Tandis qu'en mar-

[1] L'*Armée de l'Est*, p. 258

chant résolument par Chenebier sur Frahier, avec Belfort *devant* eux, les Français eussent pu dès l'abord bousculer l'aile droite allemande trop faible [1].

Evidemment, aucune faute n'est imputable aux sous-ordres, — étant donnés le terrain, la saison, la disette qui les accablaient, il faut reconnaître que les troupes de la division Cremer se sont héroïquement comportées, — mais aux ordres du commandement en chef qui tuaient l'initiative indispensable au succès.

De retour à Héricourt, visite à la colline du Mougnot (rive droite), que les défenseurs d'Héricourt avaient transformée en une sorte de tête de pont, suppléant par des ouvrages importants aux défauts naturels de cette position qui, en particulier, n'a qu'un champ de tir très restreint : dominée de toutes parts à 300-500 m., au nord-ouest par Saint-Valbert, à l'ouest par Byans et par les bois de la Doire, au sud-ouest, sur la route, par le village de Tavey, dont les premières maisons sont à peine à 300 m., au sud par les « Grands Bois », s'étendant jusque sur la position du Mougnot elle-même. — A la hauteur relative des taillis et des futaies de la lisière du bois du Mougnot, on peut encore aujourd'hui se rendre compte des abatis considérables opérés du 12 au 15 janvier 1871 au matin. Trois jours et trois nuits de travail ininterrompu, la hache et la pioche à la main, suivis de trois autres, 15-17 janvier, à combattre, brigade contre corps d'armée : on comprend que les troupes du général de Werder ne fussent pas, le 18 janvier, en état d'entreprendre une vigoureuse poursuite de l'ennemi en retraite !

La partie proprement militaire de notre course terminée, nous allons passer l'après-midi à Belfort. Malgré la pluie, l'énorme garnison de la petite ville, — Belfort compte, sauf erreur, plus de militaires que d'habitants, — écoule son flot dans toutes les rues : Dans tous les restaurants, les cafés, les « beuglants » (qui sont légion comme dans toute garnison importante), — partout ce ne sont que chasseurs ou hussards dans leur coquet dolman bleu de ciel à brandebourgs blancs, avec leurs énormes culottes basanées, auprès desquelles celles de nos tringlots ne sont que des fuseaux, artilleurs ou soldats du génie, lignards surtout, toujours par groupes, avec la tour-

[1] L'*Armée de l'Est*, p. 275.

nure caractéristique, illustrée par leur grand ami Caran d'Ache.

Au pied du rocher surplombant que couronne le vieux château, le fier lion de Bartholdi a l'honneur de notre visite. De sa terrasse, la vue s'étend, à l'ouest, jusqu'aux hauteurs d'Urcerey, dominées par le fort du Mont-Vaudois ; plus près, Essert, les forts des Barres avec de hautes casernes, la vieille enceinte et au delà les pentes escarpées que couronne le fort du Salbert ; au nord-ouest, la hauteur des forts de la Miotte et de la Justice nous domine à quelques cents mètres.

Ainsi entourée, ses maisons, plus ou moins entassées dans un bas-fond, la vieille ville, malgré son passé glorieux, n'a rien d'engageant pour des Suisses habitués aux vastes horizons, aux villes ouvertes et librement étalées sur des hauteurs...

4e journée. — Départ par chemin de fer de Montbéliard pour Saint-Hippolyte. De là à la Maison-Monsieur, en voiture, par l'une des plus pittoresques et grandioses contrées du Jura. Cordiale réception de la Société des officiers de la Chaux-de-Fonds et du Cercle des Sonneurs, dans le ravissant site de la Maison-Monsieur. Débarquons le soir à Lausanne, suivant la formule toujours nouvelle : « enchantés de notre course et nous promettant bien de recommencer à la première occasion », surtout très reconnaissants envers M. le Colonel Secretan.

ACTES OFFICIELS

Nominations, mutations, démissions. — Ont été nommés premiers-lieutenants de troupes sanitaires (médecins) les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers de troupes sanitaires no II, à Bâle :

MM. Gustave Clément, de Romont, à Fribourg; Arnold Bangerter, de Lyss, à Nidau; Christian Dönz, de Fideris, à Degersheim; Hermann Mösly, de Gais; Max Wild, de Zurich, à Glaris; Otto Bolleter, de Zurich, à Waldkirch (Saint-Gall); Hans Schilling, de Bâle; Charles Binder, de Saint-Gall, à Zurich; Auguste Richard, de Reiben, à Berne; Théodore Auchlin, de Lucerne, à Zurich IV; Oscar Seippel, de Rheineck, à Thal (Saint-Gall); Ro-

dolphe Meyer, de Zurich; Antonio Pusterla, de Bellinzone; Emmanuel Veillon, d'Aigle, à Bâle; Robert Vogel, de Dachsen, à Bâle; Emile Villiger de Meienberg, à Bâle; Otto Schär, de Wyssachengraben, à Berne; Armin Müller, de Rheinfelden, à Aarau; Ernest Frei, de Hottingen-Zurich, à Pfaffnau; Auguste Prochaska, de Zurich V; Charles Studer, de Thoune; Robert Stäger, de Villmergen, à Berne; Angelo Sciolli, de Pura (Tessin); Erasme Betschart, de Muotathal, à Seuzach.

— M. Jacques Egloff, major dans l'état-major général, à Berne, prend le commandement du IIIe régiment de cavalerie, en remplacement de M. le colonel Markwalder, nommé chef de l'arme.

— M. le lieutenant-colonel Auguste Haag, à Bienne, prend le commandement de l'artillerie divisionnaire III.

— M. le capitaine R. Evêquoz est nommé adjudant du bataillon de carabiniers no 2.

— M. Edouard de Meuron, d'Orbe, capitaine d'infanterie, actuellement instructeur de IIe classe de la Ire division, passe en Ire classe dans la même division.

— Le Conseil fédéral a accepté pour le 25 septembre prochain, avec ses remercîments pour les services rendus, la démission offerte par M. Paul Pfund, de Rolle, colonel et instructeur du génie de Ire classe, de ses fonctions de chef du génie des fortifications du Gothard.

Cavalerie. — Les cours de remonte I et II et les écoles de recrues de cavalerie I et II pour l'année 1897 ont été fixés comme suit :

Cours de remonte I, à Aarau, du 12 octobre 1896 au 9 janvier 1897.

Cours de remonte II, à Zurich, du 17 octobre 1896 au 14 janvier 1897.

Cours préparatoire et école de recrues I, à Aarau, du 9 janvier au 1er avril 1897, pour les recrues des cantons de Fribourg (de langue allemande), de Berne (de langue allemande), de Bâle-Ville, de Zoug et de Schwytz.

Cours préparatoire et école de recrues II, à Zurich, du 14 janvier au 6 avril 1897, pour les recrues des cantons de Soleure, de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Schaffhouse, de Lucerne, d'Unterwalden (le Haut et le Bas), d'Uri, de Glaris et des Grisons.

Le chef de l'arme a proposé au département et celui-ci a accepté un nouveau modèle de drap vert pour la tunique de la cavalerie. La nuance adoptée est beaucoup plus claire que celle de l'ordonnance de 1875. Il n'en sera pas toléré d'autre.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé commandant du IIe arrondissement, en remplacement de M. Compondu, décédé, M. Druey-Epars, à Avenches.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Manœuvres du IIIe corps d'armée. — Le Conseil fédéral a désigné comme juges de camp pour les manœuvres du IIIe corps MM. Ceresole, commandant du Ier corps d'armée (adjudant M. le major d'infanterie Albert Bonnard, à Lausanne); Techtermann (adj. M. le major d'infanterie Kindler, instructeur de Ire classe, à Zurich) et Schweizer (adj. M. le major d'infanterie Fr. Œgger, à Lucerne), colonels divisionnaires; colonels Isler (adj. M. le major d'infanterie Albert Schmid, à Zurich) et de Crousaz (adj. M. le major d'infanterie R. Guggisberg, à Berne), instructeurs d'arrondissements; les colonels Gutzwiller (adj. M. le major d'artillerie Ringier, à Lenzbourg) et Delarageaz (adj. M. le major d'artillerie Ruffieux, à Lausanne); le colonel Hebbel (adj. M. le major d'artillerie Walter Gsell, à St-Gall), instructeur en chef de l'artillerie; le colonel Wildbolz (adj. M. le major de carabiniers Rod. d'Erlach, à Spiez), instructeur en chef de la cavalerie; Perrier (M. le major du génie Gautier, à Genève), colonel du génie.

L'artillerie du IIIe corps d'armée fera son cours préparatoire aux manœuvres d'automne à Kloten et Bassersdorf (art. div. VI), à Frauenfeld (art. div. VII) et à Bulach (art. de corps III).

Le parc de corps, qui depuis longtemps n'était plus appelé aux manœuvres, a été commandé cette année et s'y présentera avec ses quatre colonnes. Deux d'entre elles seront chargées du ravitaillement de la munition, les deux autres se constitueront, dès leur mobilisation, en deux batteries de campagne, qu'on attachera sans doute à l'artillerie de corps. Celle-ci sera ainsi formée de deux régiments à trois batteries, comme dans le nouveau projet militaire.

Le programme d'instruction du cours préparatoire est à peu près analogue à celui qui régissait, en 1895, l'artillerie du Ier corps: on s'attachera surtout à développer l'instruction d'ensemble et former à la troupe au service en campagne. Les tirs seront commandés exclusivement par les capitaines et se feront par subdivisions de plus en plus grandes. Le 5 septembre entre autres, les quatorze batteries du corps exécuteront, à Bulach, un tir de guerre pour lequel elles ont à réserver 60 shrapnels par batterie. C'est la première fois qu'en Suisse on réunit pour des manœuvres et des tirs une masse d'artillerie aussi forte.

Voici le programme général des manœuvres :

Le dimanche 30 août : Entrée au service de l'état-major du corps d'armée à Winterthour, des états-majors de la VIe division à Œrlikon, et de la VIIe à Gossau (Saint-Gall).

Le lundi 31 août : Entrée au service des brigades d'infanterie XI à Winterthour, XII à Zurich, XIII à Bischofszell, XIV à Wyl, et du train de ligne.

Le mardi 1er septembre : Entrée au service des états-majors des régiments d'infanterie 21 à Hettingen, 22 à Neftenbach, 23 à Engstringen, 24 à Höngg, 25 à Bischofszell, 26 à Saint-Gall, 27 à Wyl, 28 à Flawyl, et des bataillons.

Du 2 au 5 septembre : Ecole de compagnie, de bataillon et de régiment. Dimanche 6, repos; le 7, exercices de combat par brigades; le 8, manœuvres de régiment contre régiment (aux alentours des cantonnements); les 9 et 10, manœuvres de brigade contre brigade : pour la VIe division entre Eglisau et Oberglatt; pour la VIIe, entre Uzwyl et Aadorf; les 11 et 12, manœuvres de division contre division, entre Turbenthal et Wallisellen. Le dimanche 13 septembre, repos (l'état de guerre sera interrompu du 12 au soir au 14 au matin); les 14 et 15, manœuvres de division contre division dans la vallée de la Glatt; le 16, manœuvre du corps d'armée contre un ennemi marqué; le 17, inspection du corps d'armée près de Bulach; les 18 et 19, licenciement de la troupe et des états-majors.

La cavalerie, l'artillerie divisionnaire, les demi-bataillons de génie, les lazarets de division entrent en ligne pour les manœuvres de brigade contre brigade; l'artillerie de corps, la compagnie des télégraphes et des vélocipédistes, pour les manœuvres de division contre division; le parc de corps, le détachement des pontonniers, la compagnie des chemins de fer resteront jusqu'à nouvel ordre dans leurs cantonnements d'instruction préparatoire.

Le détachement de subsistances de corps reste à Winterthour, et pourvoit de là à la subsistance de toutes les troupes à partir du 7 septembre : jusque-là, les fournisseurs feront le nécessaire.

Le régiment de cavalerie V et la compagnie de guides 5, trois bataillons de recrues des divisions I, IV et VIII et un régiment d'artillerie formé avec le parc de corps entreront en ligne le 13 septembre, sous le commandement de M. le colonel Bollinger, instructeur d'arrondissement de la VIIe division, pour prendre part, les 14 et 15 septembre, aux manœuvres de division contre division, et le 16, comme ennemi marqué, aux manœuvres de corps d'armée.

Les officiers de l'armée suisse qui se proposent de suivre les manœuvres, ne seront admis qu'en tenue civile; sur leur demande, ils recevront une carte de légitimation qui leur donnera accès aux manœuvres et à la critique et droit à la demi-taxe pour le voyage en chemin de fer de leur domicile aux manœuvres et retour. Les demandes de cartes de légitimation doivent être adressées par écrit, avant le 30 août, avec l'indication exacte du grade et de l'incorporation, à M. le colonel Bleuler, commandant du IIIe corps d'armée, à Zurich.

Du 31 août jusqu'au 12 septembre, le quartier-général du corps d'armée se trouvera à Winterthour.

Dans une réunion d'officiers de la VIe division qui a eu lieu le 22 juillet à la caserne de Zurich, M. le colonel-commandant de corps Bleuler et M. le lieutenant-colonel d'administration Leemann ont donné divers renseignements touchant les prochaines manœuvres.

Dans l'élaboration du programme, on a tenu compte des diverses critiques auxquelles avaient donné lieu les expériences faites dans le Ier corps d'armée.

L'état de guerre entre les deux divisions ne durera pas tout le temps des manœuvres. Il ne durera jamais plus de deux jours et une nuit, de manière à ce que la seconde nuit puisse être, pour toutes les armes, entièrement consacrée au repos.

Les exercices de division contre division sont prolongés d'un jour, au détriment des exercices de régiment contre régiment. Ils seront disposés de telle manière qu'il y ait une interruption d'un dimanche, pendant lequel l'état de guerre sera également levé. Ainsi, pendant tout le cours des manœuvres, les avant-postes de guerre n'auront besoin d'être posés que pendant trois nuits.

Passons à la question des subsistances.

Pendant le cours préparatoire, y compris le jour consacré aux exercices de régiment le pain et la viande seront achetés à des fournisseurs, dans les localités occupées. Les légumes, 200 grammes par homme, de haricots, pois, orge et gruau et 400 grammes de riz, seront fournis par la Confédération qui les tirera des dépôts d'approvisionnements de guerre. Ce n'est qu'à partir des exercices de brigades, soit en tout pendant neuf jours, que le service des subsistances sera remis pour toutes les armes au détachement des subsistances du corps, à Winterthour.

Pour éviter les retards dans l'arrivée des colonnes de vivres, la dislocation, au lieu d'être donnée seulement à la critique, sera indiquée dès le matin, de manière à ce que les trains puissent se rendre directement aux nouveaux cantonnements. De cette manière, les hommes, dans la plupart des cas, trouveront en arrivant la soupe cuite, avec de la viande et du légume. Le matin, avant le départ, on préparera, dans la règle, le café, et pendant la journée il sera fait une distribution extraordinaire de fromage A cet effet, la Confédération livrera, par homme, 240 grammes de fromage et un litre et demi de vin. Enfin, le chiffre pour l'ordinaire ayant été, par la décision récente que l'on connaît, porté de 10 centimes à 22 centimes, on peut admettre que l'homme pourra toucher sa solde sans retenue.

Pendant les manœuvres, les officiers cuisent avec la troupe; ils sont mis sur le même pied qu'elle pour les besoins de la subsistance.

Trois jours, la troupe touchera le biscuit avec les conserves de viande et la tablette de soupe.

Après la manœuvre, la critique sera raccourcie le plus possible.

La carte générale du terrain des manœuvres ne pouvant nous être livrée qu'après le 20 courant, sera ultérieurement expédiée.

L'école centrale IV. — L'école centrale IV prévue pour 1896 a eu lieu du 10 juin au 8 juillet sous le commandement du colonel Isler. Elle a été fréquentée par trente-huit lieutenants-colonels, dont onze appartenaient à la Suisse romande. Sauf la cavalerie, toutes les armes étaient représentées. Commencée à Zurich, l'école s'est terminée par un voyage qui a duré du 29 juin au 7 juillet, et dont les étapes ont été Lenzbourg, Aarau, Liestal, Frohburg, Olten, Soleure, Langenthal.

A Zurich, l'ordre du jour comportait quatre heures pleines de théorie le matin et un exercice pratique dans le terrain, après midi. Une visite à l'école de tir de Wallenstadt a rompu la monotonie de cette première partie de l'école. Les cours théoriques avaient pour objet la stratégie (colonel Isler), la tactique (colonels Hungerbühler, de la Rive, Zemp, instructeurs de classe), la cavalerie (colonel Wildbolz), l'artillerie (lieutenant-colonel Stückelberger) et la fortification (colonel Weber).

Toute l'école était logée dans la caserne de Zurich, où il n'y a pas plus moyen de prendre un bain que dans la plupart de nos casernes. On montait à cheval à 2 h. 30 et on rentrait vers 7 h. du soir. Cette demi-journée était parfois trop courte pour l'exécution de la tâche assignée.

Les fortifications passagères élevées par Masséna, autour de Zurich, ont fait l'objet d'une leçon du colonel Weber, et leur rétablissement a été étudié sur place, naturellement en tenant compte des modifications survenues dans l'art de mise en défense des positions. A ce propos, il est à remarquer que nos anciens types de fossés pour tirailleurs sont vraisemblablement condamnés à disparaître. Partout où cela est possible, le fossé est creusé de manière à abriter le tirailleur au moyen du sol naturel et sans le secours d'un parapet, qui a le désavantage d'être trop visible et souvent insuffisant. La terre provenant du creusage est transportée à distance. On en fait souvent des retranchements simulés, destinés à attirer le feu de l'ennemi.

Les travaux écrits, très nombreux, consistaient dans la rédaction des divers ordres prévus par l'instruction de 1895, sur le service des états-majors (rassemblement, mouvement, stationnement, etc.). Les exercices pratiques étudiaient les dispositions à prendre dans un cas donné, tant pour le combat que pour l'établissement des avant-postes, la marche ou le stationnement. Pour l'exécution de ces travaux, les officiers étaient répartis en trois classes.

L'école appliquait naturellement la nouvelle tactique. Plus de mises en ligne successives de petits paquets de tirailleurs. Lorsque le plan

d'attaque est arrêté, on avance sur l'ennemi avec une ligne de tirailleurs aussi étendue que le permettent le terrain et les effectifs disponibles. La chaîne a été formée à couvert, dans le front même où elle marchera ; elle a reçu ses points de direction, pris autant que possible dans la position même de l'ennemi. Elle surgit inopinément, comme une grande vague, et s'achemine sans interruption vers sa position principale de combat.

Dans son voyage l'école a étudié le passage de la Reuss dans la contrée de Bremgarten, un combat vers Villmergen, l'attaque et la défense du Hauenstein et une opération entre Soleure et Langenthal. On travaillait avec un corps d'armée. L'ordre du corps était donné par un instructeur, tous les autres par les élèves. Quelques-uns de ceux-ci ont donc commandé — sur le papier — une division. Les officiers sanitaires recevaient les mêmes tâches que leurs camarades des armes combattantes. Un officier du génie a dicté les ordres pour une division.

C'est le colonel Isler qui a fait la critique générale des exercices exécutés en cours de voyage. Il a su rendre ses critiques aussi intéressantes qu'instructives. Le 1er juillet, sur les hauteurs de Dottikon, il racontait à grands traits les deux batailles de Villmergen, dans le cadre même où elles avaient été livrées, et de ces faits de guerre, il faisait sortir une saisissante leçon de tactique. Trois jours plus tard, à la Frohburg, il montrait comment l'insidieuse position du Hauenstein ne peut être tenue que par une défense très active, mobile et bien renseignée.

Le discours par lequel le colonel Isler a licencié l'école, à l'issue de la dernière critique, à Langenthal, mérite d'être cité pour sa concision. « Je remercie mes collaborateurs, a dit en substance l'instructeur en chef de l'infanterie, et spécialement le colonel de la Rive, qui a élaboré le plan de notre voyage d'instruction. Aux officiers qui ont suivi cette école, il serait superflu de rappeler qu'on n'a jamais fini d'apprendre. Je vous souhaite, messieurs, de n'être jamais surpris, insuffisamment préparés par un ordre de marche, qu'il s'agisse d'un service de paix ou de guerre. Vous êtes licenciés. »

Les officiers qui fréquentent l'école centrale IV sont des hommes parvenus à la quarantaine. La plupart ont exercé des commandements dans plusieurs cours de répétition, et ce n'est pas sans quelque répugnance qu'ils redeviennent écoliers et font des travaux écrits qu'on leur rend corrigés. Naturellement tout cela peut être bien facilité par la personnalité des instructeurs.

La rapide usure de l'homme, constatée dans les services de la landwehr, n'épargnait guère autrefois les officiers supérieurs. Aujourd'hui on est plus endurant, mieux entraîné, plus mobile. Les cas d'obésité, de gêne de la respiration, de manque de vigueur ont presque complètement disparu. Il est vrai que la sobriété a fait de grands progrès parmi les officiers. L'usage modéré des boissons alcooliques est devenu la règle, et l'intem-

pérance ne peut plus compter sur l'indulgence générale. Que sera-ce quand les générations formées par la bicyclette arriveront à leur tour aux écoles centrales supérieures ?

L'utilité des écoles centrales est incontestée. L'officier de troupe y puise des connaissances précieuses, qu'il ne saurait acquérir durant la brève durée des cours de répétition. L'habitude du maniement de la troupe le met en garde contre les dangers d'une méthode d'instruction dominée par le culte de la théorie et de la forme. En revanche, on s'explique fort bien qu'un officier formé exclusivement par la manœuvre de troupes supposées puisse briller dans ce genre d'exercice tout en restant incapable de conduire convenablement un bataillon ou un régiment. Dès qu'il s'agit de mener des hommes, les qualités de caractère nécessaires au commandement deviennent le grand facteur du succès. En outre, les préoccupations du commandant d'une unité sont tournées vers sa troupe ; celles de l'élève d'une école centrale, vers le professeur qui fera la critique, et cette différence d'orientation implique la diversité des tâches à remplir.

Les soldats que fait manœuvrer l'école centrale ressemblent aux pièces d'un échiquier : ils ne connaissent ni la fatigue, ni la faim, et tous leurs mouvements sont réglés par des mesures invariables Surmenons tant qu'il nous plaira ces troupes idéales, mais n'oublions pas qu'au soldat de chair et d'os il ne faut demander que ce qu'il peut donner.

Lieut.-colonel REPOND.

Mission. — M. le lieutenant-colonel dans l'état-major général R. Brunner, à Berne, et M. le major d'artillerie Chauvet, instructeur de IIe classe de l'artillerie, à Thoune, ont été désignés pour assister aux manœuvres des XVe et XVIIe corps français, sous la direction de M. le général Caillot, membre du conseil supérieur de la guerre.

Résumé des résultats de tir de l'artillerie suisse dans les écoles et cours de 1895. — Le bureau d'artillerie a établi, à partir de 1894, le tableau des résultats moyens de tir obtenus dans les écoles et les cours de l'artillerie. Le tableau de 1895 vient de paraître.

Voici, calculées sur les mêmes bases, les moyennes des touchés par coup et par minute, obtenues par l'artillerie de campagne, dans les années 1894 et 1895 :

	Petites distances.		Moyennes distances.		Grandes distances.	
	Par coup.	Par min.	Par coup.	Par min.	Par coup.	Par min.
1894	8,5	27,4	9,5	26,1	6,7	17,1
1895	9,5	40,4	10,2	42,1	7,1	24,5

En comparant ces résultats, on voit que la moyenne des touchés *par coup* est à peu près la même dans les deux années, tandis que la moyenne des touchés *par minute* a sensiblement augmenté en 1895. Il faut attribuer ce résultat, dit le rapport, d'une part à ce que, dans les calculs de 1895, on n'a pas tenu compte des séries tirées à obus, ce projectile n'étant plus considéré comme projectile de campagne, d'autre part, au fait de l'introduction, à titre d'essai, en 1895, du nouveau projet de règlement de l'école de pièce et de tir, qui rend plus simple et plus rapide le service de la pièce et vise surtout l'accélération du tir.

Fusil modèle 1889-1896. — Sous la dénomination de fusil modèle 1889-1896, le Conseil fédéral a adopté, pour les futures acquisitions de fusil, un obturateur plus court, muni d'un tenon de fermeture placé en avant. Les avantages de cette modification sont : une obturation plus complète permettant l'emploi d'une charge plus forte, un appareil d'obturation plus court, une meilleure position de la tête du tireur, plus de sécurité pour celui-ci contre le recul de la broche, enfin légèreté plus grande de l'arme dont le poids est réduit d'environ cent grammes.

Les manipulations pour la construction de l'arme restent les mêmes. Le coût est augmenté de 50 centimes.

Les officiers suisses à Wœrth et à Wissembourg. — La Section vaudoise de la Société des officiers et la Société vaudoise des armes spéciales avaient organisé, ce printemps, des voyages aux champs de bataille de la guerre de 1870-71 ; un des voyages avait pour but la Lisaine et les combats autour de Belfort; l'autre, Wörth et Wissembourg.

Dans l'idée des promoteurs de ces courses, la visite de la Lisaine devait attirer le plus grand nombre de participants. La nature du terrain, semblable en beaucoup de points à celui de notre propre territoire, les troupes françaises qui avaient combattu autour de Belfort et dont nous avons vu arriver en Suisse les débris, l'intérêt surtout que donnait à cette région et à ce voyage le magistral ouvrage du colonel Secretan, tout faisait présumer que l'intérêt se porterait de préférence de ce côté. Tel n'a pas été le cas. Vingt-deux officiers vaudois, auxquels s'étaient joints deux neuchâtelois, ainsi que le colonel Wildholz, instructeur en chef de la cavalerie, se sont présentés pour le voyage de Wörth et Wissembourg. Le colonel Audéoud avait bien voulu se charger de la conduite de ce voyage, dont voici le programme :

1er jour (29 mai) : Voyage jusqu'à Strasbourg.

2me jour : Départ de Strasbourg pour Morsbronn et visite des positions et des localités de Günnstett, Albrechtshäuserhof, Elsasshausen, Frœsch-

willer, forêt de Langensulzbach, Säge-Mühle, Alte-Mühle, Görsdorf et Wörth. Départ pour Wissembourg.

3me jour (dimanche) : Visite de Wissembourg et du Geissberg, retour à Strasbourg.

4me jour : La matinée au champ de manœuvres de Strasbourg, puis retour en Suisse.

Le comité d'organisation avait avisé de ce voyage l'attaché militaire de l'Allemagne à Berne, lequel le mit en rapport avec le commandant du XVe corps à Strasbourg. Un capitaine d'état-major, fort aimable, fut désigné pour accompagner les officiers suisses; ils purent ainsi parcourir, sans être inquiétés, le théâtre des batailles des 6 et 4 août et y prendre même plusieurs photographies. Ils assistèrent aussi sans difficulté, le lundi 1er juin, à Strasbourg, à l'inspection de deux bataillons par le commandant du corps, sur la place d'exercices, d'habitude interdite aux civils.

La connaissance parfaite du terrain et de la bataille de Wörth que possède le colonel Audéoud, l'entrain admirable avec lequel il faisait revivre les grands mouvements de la bataille et les épisodes des combats partiels qui la composent, aussi bien que la bravoure des soldats français et la ténacité des troupes allemandes, ont laissé aux participants un souvenir durable et extrêmement instructif, que ne procurerait jamais une étude d'après la carte.

Au Geissberg, le château est resté à peu près dans le même état qu'il y a vingt-cinq ans. Traces de balles et d'obus, murs ébréchés, portes enfoncées, tout rappelle le combat du 4 août 1870. On se rend compte du point d'appui excellent que devait offrir à une troupe brave et décidée, ce château aux fortes murailles, à la terrasse dominante et aux murs d'enceinte formant rempart. On sait que l'infanterie allemande dut attendre que l'artillerie ait fait brèche pour pénétrer dans le château et amener le reste des défenseurs à se rendre. A cette occasion, les officiers d'artillerie présents calculaient le temps et la dépense de munitions qu'aurait coûté l'ouverture d'une brèche dans ces épaisses murailles, avec notre seul shrapnel. et combien il serait désirable d'introduire à bref délai dans notre approvisionnement en munitions, une petite proportion d'obus brisants, en vue d'objectifs de ce genre.

L'inspection du lundi à Strasbourg a présenté, elle aussi, un très vif intérêt. Les problèmes posés au commandant de bataillon et les évolutions étaient identiques à ce qu'on voit chez nous; l'exécution et les mouvements en général étaient par contre exécutés avec beaucoup plus de rapidité. Un défilé de bataillon, en colonne par sections, au pas gymnastique cadencé, dans un alignement parfait, faisait désirer aux officiers d'infanterie que nos écoles de recrues aient une durée de dix semaines pour amener nos hommes au même résultat. E. M.

Zurich. — A l'occasion des troubles d'Aussersihl, les 26, 27, 28 et 29 juillet, le gouvernement zuricois a levé les bataillons d'élite 70 et 71 et 80 hommes de cavalerie. Cette levée, qui s'est faite le mercredi 29 juillet, n'a duré que quelques jours. Le 2 août déjà, l'infanterie a été licenciée et la cavalerie le 4.

Ces troupes n'ont guère eu à intervenir. Il n'en a pas été de même du bataillon de recrues, actuellement en caserne à Zurich. Trois nuits durant, il a été de réquisition pour aider au maintien de l'ordre, et a dû plusieurs fois charger les émeutiers. Par son attitude martiale et son endurance, ce bataillon qui n'avait commencé son école que le 7 juillet, a mérité les éloges du Conseil fédéral.

ALLEMAGNE

Nouvelle organisation de l'armée allemande. — Un projet de loi a été déposé au Reichstag créant une nouvelle organisation de l'armée allemande pour l'emploi des quatrièmes bataillons. A teneur de ce projet de loi, l'effectif de paix de l'armée est arrêté comme suit :

Infanterie 624 bataillons, cavalerie 465 escadrons, artillerie de campagne 494 batteries, artillerie à pied 37 bataillons, pionniers 23 bataillons, troupes de chemins de fer 7, train 21.

Invoquant dans son exposé des motifs la nécessité de donner à l'instruction une action plus intensive, le projet forme 19 états-majors de brigade d'infanterie (16 prussiens, 2 bavarois, 1 saxon), 42 états-majors de régiment d'infanterie (33 prussiens, 4 bavarois, 3 saxons, 2 wurtembergeois), 86 bataillons d'infanterie (66 prussiens, 10 bavarois, 6 saxons, 4 wurtembergeois).

Les dépenses à faire une fois pour toutes pour les modifications proposées et les installations dans les garnisons s'élèvent à 13 955 000 marks L'augmentation des dépenses annuelles d'organisation est de 586 300 m.

Dans la discussion qui s'est élevée au Reichstag, au sujet du remplacement de 173 demi-bataillons par 86 bataillons complets, à 500 hommes, groupés en 42 régiments, le général Bronsart de Schellendorf a longuement développé le point de vue du gouvernement.

« Augmenter le rendement de l'armée, a-t-il dit en résumé, voilà le but. Il faut rendre l'armée plus forte, et surtout accroître la puissance de la partie de l'armée appelée à frapper ou à parer les premiers coups.

» C'est l'armée de campagne de première ligne qui est appelée à frapper les premiers coups; pour être à la hauteur de ce que l'on attend d'elle, elle doit être l'armée du pied de paix mobilisée. Chaque bataillon forme une véritable troupe d'élite, apte à tous les services de paix et de guerre.

» A ce point de vue, l'expérience a prouvé que la création des qua-

trièmes demi-bataillons n'a pas été une mesure heureuse. Il faut renoncer à l'idée d'instruire trois bataillons aux dépens du quatrième. Les quatrièmes demi-bataillons actuels, peuplés de réservistes, ne peuvent pas, en cas de guerre, être employés comme troupes de première ligne. »

L'économie du projet de loi consiste donc à abandonner ces formations imparfaites pour créer des unités moins nombreuses, mais plus complètes et plus solides, dont le noyau, formé de troupes de l'effectif de paix, soit aussi fort que possible, 500 hommes au moins, au lieu d'une centaine seulement auxquels la mobilisation adjoindrait 900 réservistes. Ces nouveaux bataillons ne comporteront que des éléments jeunes et parfaitement instruits, puisqu'ils seront formés d'hommes de l'armée active et des réservistes des plus jeunes classes. Ces unités seront aussi fortement encadrées, grâce aux nombreux sous-officiers rengagés que possède l'armée allemande.

La conséquence dernière de cette mesure sera donc de réduire de 86 bataillons l'armée de campagne, soit de 80 000 hommes environ. Mais cette réduction de nombre, aux yeux du haut commandement, serait compensée et au delà par l'accroissement de la qualité des troupes. Voilà une vérité dont on pourrait s'inspirer ailleurs qu'en Allemagne.

Les 36 bataillons nouveaux seront groupés, avons-nous dit, en 42 régiments. Ceux-ci seront à 2 ou 3 bataillons, et seront groupés en 19 brigades à 2 ou 3 régiments.

« Je suis personnellement partisan des régiments à deux bataillons », a dit à ce sujet le général Bronsart de Schellendorf. « Je connais, d'ailleurs, des hommes très compétents qui déclarent que, comme commandants de brigade, ils préféreraient avoir sous leurs ordres trois régiments à deux bataillons que deux régiments à trois bataillons; la conduite en serait plus facile.

» ...Je ne dis pas qu'à la suite de la prochaine guerre, nous n'en venions pas à adopter cette mesure; il est assurément très difficile à un chef de conduire plusieurs milliers d'hommes, et je tiens pour probable que nous en arriverons peu à peu à une diminution de l'effectif des grosses unités. »

FRANCE

Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du service de la télégraphie légère dans les troupes de cavalerie française. — Ce règlement, qui abroge celui du 9 février 1889, porte la date du 14 mai 1896. Nous résumons ses principales dispositions.

Le service de la télégraphie légère est chargé d'assurer, lorsque les circonstances le permettent, les relations télégraphiques entre le général

commandant la cavalerie et les quartiers généraux, soit de l'armée, soit des corps d'armée, dans le rayon desquels opère la cavalerie. Il concourt lorsque le réseau des lignes télégraphiques le permet, à la liaison des principaux échelons de cavalerie. Il utilise à cet effet les lignes télégraphiques existantes, qu'il répare, cas échéant, à l'aide du matériel dont il dispose. Lorsque le terrain s'y prête, il utilise les appareils optiques pour compléter les relations électriques ou les suppléer.

Le service de la télégraphie légère relève directement, dans chaque division, du chef d'état-major et, dans une brigade isolée, du général commandant la brigade.

Le recrutement du personnel se fait parmi les cavaliers qui ont suivi avec succès un cours d'instruction télégraphique à l'Ecole d'application de cavalerie et parmi les cavaliers ayant appartenu à l'administration des télégraphes et dont l'instruction technique est reconnue suffisante. Ils forment des « ateliers régimentaires » à raison de quatre télégraphistes par régiment, dont un sous-officier chef d'atelier. Un vélocipédiste est adjoint à l'atelier.

Comme signe distinctif, les cavaliers télégraphistes portent des foudres brodés sur la manche gauche du vêtement.

Le matériel comprend entre autres des appareils optiques, des appareils légers de transmission (parleurs, vibrateurs ou microphones), des postes téléphoniques à téléphones Aubry, des appareils Morse de campagne, des fils de campagne, un lot d'imprimés et de cartes. Chaque brigade de cavalerie dispose d'une voiture à un cheval pour le transport du matériel régimentaire et du matériel spécial de brigade.

Dans les marches et les opérations, les télégraphistes se tiennent habituellement avec le gros des troupes. En principe, dans les colonnes, les voitures de télégraphie légère marchent en tête de l'ambulance de la division de cavalerie.

Dans les combats, les télégraphistes sont groupés au train de combat.

Dès que les troupes de cavalerie sont arrêtées, le service de la télégraphie légère s'installe et recherche les communications électriques et optiques qu'il est possible d'établir avec les quartiers généraux de l'armée ou du corps d'armée et celles qui permettent de concourir à la liaison des principaux échelons de la cavalerie. Des postes optiques sont installés sur les points apparents situés dans le voisinage; l'attention des postes correspondants est appelée, s'il est nécessaire, à une heure convenue à l'avance par le poste central de la division au moyen des étoiles blanches ou rouges lancées par les pistolets signaleurs.

Dans les mouvements en avant, le service de la télégraphie légère recueille, au fur et à mesure de la marche, des renseignements sur l'état des lignes et bureaux télégraphiques des régions traversées.

En pays ennemi, des cavaliers télégraphistes sont désignés pour accom-

pagner les officiers chargés de surprendre et de reconnaître un bureau télégraphique. Dès leur arrivée dans un poste télégraphique ennemi, ils font cesser tout travail de transmission ; ils laissent au contraire dérouler les bandes d'appareils sur lesquelles des dépêches seraient reçues des postes correspondants.

La destruction des postes abandonnés et des lignes télégraphiques du territoire ne doit être effectuée que sur l'ordre formel des généraux commandant l'armée ou la cavalerie indépendante, et, le cas échéant, des généraux commandant les corps d'armée.

Un poste télégraphique peut être mis momentanément hors de service, si l'on détruit les communications intérieures, le fil de terre, les piles, etc. Pour le rendre plus radicalement inutilisable, il convient de démonter et d'enlever les appareils de transmission. Si le temps fait défaut ou si les moyens manquent pour effectuer cette opération, on brise les électro-aimants ou bien on les met simplement hors d'usage en entaillant fortement le fil enroulé autour des bobines. On peut enfin rendre inutile un appareil Morse en brisant le levier d'impression de manière que la lecture au son elle-même ne soit pas possible.

Pour mettre hors de service pendant quelque temps et d'une façon efficace une ligne télégraphique, il faut y multiplier les coupures, en enlevant chaque fois, s'il est possible, de distance en distance, plusieurs mètres de fil ; si l'on dispose du temps et des moyens nécessaires, on coupe quelques poteaux se suivant, près du sol, et, en les renversant, on rompt à la fois les fils et les isolateurs ; on coupe les poteaux à la scie articulée ou on les brûle pour qu'ils ne puissent plus servir.

Lorsque le temps fait défaut, on peut encore mettre les lignes télégraphiques hors de service en y créant de simples dérangements soigneusement dissimulés. Ces dérangements consistent dans le mélange ou la mise à la terre des conducteurs à l'aide de fil fin masqué derrière les poteaux ou introduit dans les fentes de ces poteaux.

Une des préoccupations constantes du service de la télégraphie légère sera de maintenir des communications avec les armées ou corps d'armée que précède la cavalerie.

A cet effet, au fur et à mesure de la marche en avant, on devra toujours chercher à maintenir en bon état, en les réparant, au besoin, quelques lignes fixes longeant les grandes voies de communication ou les voies ferrées ; l'essai de ces lignes sera fait, en avançant, successivement à tous les postes.

Tel est, dans ses grandes lignes, le règlement du 14 mai 1896. Pour les détails, nous renvoyons le lecteur à ce règlement lui-même, qui a été publié, avec les tableaux annexés, dans le numéro 17 du *Journal militaire*.

ITALIE

Effets du fusil de petit calibre. — Un officier italien, le colonel Nava, qui a été fait prisonnier par les Abyssiniens à la bataille d'Adoua, et qui vient d'être libéré à la suite de la reddition d'Adigrat, a pu parcourir pendant sa captivité le camp tigrin, et il a remarqué que les blessés y étaient très nombreux.

Le colonel Nava attribue cela au fusil italien du calibre de 6 millimètres. Les blessures produites par cette arme sont excessivement nettes; il est très rare que le projectile reste dans la blessure; aussi, quand la balle n'a pas frappé une partie vitale et causé ainsi une mort presque immédiate, la blessure faite n'est qu'un simple seton, de guérison prompte et facile.

Le colonel Nava est donc d'avis que, si l'on veut obtenir un effet plus meurtrier, il vaut mieux employer un fusil de gros calibre tirant une simple balle de plomb, non recouverte d'une enveloppe; car, d'après lui, le nouvel armement tue moins que l'ancien, et, s'il fait plus de blessures, elles sont presque toutes guéries rapidement.

Ne disposant d'aucune preuve scientifique à l'appui de cette opinion, nous la reproduisons sous toute réserve.

BIBLIOGRAPHIE

Der Feldzug der Division Lecourbe im Schweizerischen Hochgebirge, 1799, par Reinhold Günther, premier lieutenant de fusiliers. Un vol. in-8°. Frauenfeld, 1896, J. Huber, éditeur.

La campagne de 1799 en Suisse fournit une foule de précieux enseignements tactiques et historiques. Pour le soldat suisse, il n'est pas de période plus instructive que ces années sombres où le sol national a servi de théâtre au choc des armées étrangères.

La marche de Lecourbe à travers les hautes montagnes de la Suisse centrale est spécialement intéressante. La question de la guerre de montagne a déjà fait couler beaucoup d'encre. Mieux vaut l'étudier d'après les faits que d'après les livres.

La brochure de M. Günther permet cette étude et a l'avantage d'être un guide à la fois clair, complet et de style agréable. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, présentée au dernier concours de la Société des officiers de la Confédération suisse, elle ait emporté un premier prix.

Nous reviendrons avec plus de détail sur cette étude.

L'Art militaire à l'Exposition de Genève.

Le samedi 8 août a eu lieu, dans le hall central du Palais des Beaux-Arts, la cérémonie de la distribution des récompenses. Voici celles qui ont été décernées pour le groupe 31 (Art militaire):

M. le colonel-brigadier d'infanterie Edouard Secretan, à Lausanne, qui exposait son ouvrage l'*Armée de l'Est*, et M. le lieutenant-colonel Liechti, à Berne, qui exposait les *Blätter für Kriegsverwaltung*, organe de la Société suisse des officiers d'administration, étaient membres du jury et par conséquent *hors concours*.

Ont obtenu la *médaille d'or:* Feu le colonel Joachim Feiss, ancien commandant de corps d'armée, pour son *Armée suisse*, 3e édition (française et allemande), 1895. M. le colonel Ferdinand Lecomte, pour ses ouvrages militaires (28 volumes et atlas).

Médailles d'argent: M. le colonel Dr Bircher, à Aarau. M. le Dr Théodore Kocher, professeur à l'Université de Berne, pour ses préparations relatives à l'effet des balles dans les corps humains. M. le lieut.-colonel Karl Egger, à Lucerne, pour quelques années de l'*Allgemeine Schweiz. Militärzeitung* et quelques ouvrages militaires. M. le colonel H. Hungerbühler, instructeur d'arrondissement de la Ve division, à St-Gall, pour la *Schweiz. Monatsschrift für Offizier aller Waffen;* des cartes et études de terrain de la mission militaire suisse, après la guerre serbo-bulgare. M. le colonel d'artillerie F.-C. Bluntschli, à Zurich, pour 31 années de la *Zeitschrift für Schweizerische Artillerie u. Genie* (1865-1895), dont il est le rédacteur en chef, et une bibliographie du général Herzog. Le comité central de la Société de l'instruction militaire préparatoire dans le canton de Zurich, (président: M. le colonel divisionnaire Ulrich Meister), pour rapports annuels, tableaux graphiques montrant le développement de l'instruction militaire préparatoire volontaire dans le canton de Zurich, photographies d'exercices et d'objets d'enseignement.

Médailles de bronze: M. le colonel H. Bollinger, instructeur à St-Gall, pour sa *Geographie des Schweiz*, son *Liederbuch für des Schweiz. Wehrmann*, une arbalète, un chevalet de tir, un appareil pour l'enseignement de la théorie du tir. M. le lieutenant-colonel W. Jænike, à Zurich, chef d'état-major de la VIe division: *Militärischer Begleiter für schweiz. Offiziere* (Guide de l'officier suisse). M. le colonel J. Isler, à Zurich, et ses collaborateurs, pour 14 années du *Taschenkalender für Schweiz. Wehrmanner* (Agenda militaire). M. le Dr Albert Maag, à Bienne, pour trois ouvrages en 4 volumes sur: *Les troupes suisses au service de la France, 1807-1815*, et *Souvenirs des colonels Bernh. Isler* et *John Landolt*. M. le capitaine Julius Meyer, Enge-Zurich, pour ses travaux sur les fortifica-

tions : fortifications, importance des cuirasses mobiles, attaque de places fortes, défense de Metz, cartes en relief : champs de bataille de Spicheren, Wörth, Metz, Mars-la-Tour ; tactique agressive, attaque de pont et résistance de l'ennemi, attaque de flanc et offensive intérieure. Société de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, pour sa collection de 50 volumes de la *Revue militaire suisse*. M. l'adjudant sous-officier J. Zeller, à Neuchâtel, pour supports articulés pour cuisines militaires de campagne.

Mentions honorables : M. le colonel Rudolf Schmidt, à Berne, pour ses ouvrages : *Les nouvelles armes à feu portatives*, en français, en allemand et en espagnol. M. le capitaine Gott. Finsterwald, instructeur du génie, à Broug, pour nouveau diastimètre pour le service en campagne. M. Henri de Schaller, Fribourg, pour ses ouvrages : *Histoire des troupes suisses* et *Souvenirs d'un officier fribourgeois*. M. Revillod, Genève. M. J. Stolz, Winterthour. M. le major Bouillot, instructeur de 1re classe à Genève, pour ses *Essais de levée d'une force nationale en Suisse 1798-1800* ; *Manuel des travaux des pionniers d'infanterie ; La campagne de 1799 en Suisse*, etc.

Le jury a estimé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix offert par M. Antoine Martin, à Genève, pour une invention intéressant la défense nationale, aucun des concurrents ne lui ayant paru mériter cette récompense.

En résumé, sur 34 exposants il y en a 22 de récompensés : 2 par des médailles d'or, 6 par des médailles d'argent, 7 par des médailles de bronze, et 7 par des mentions honorables.

A ces récompenses, il y a lieu de joindre celles distribuées dans le groupe 31 *bis [Armurerie] :*

Médailles d'or : M. J. Ehrensperger, armurier, à Genève, avec mention spéciale du jury, pour ses armes de tir et de chasse. Casimir Weber, armurier, à St-Gall, pour ses armes de chasse, de précision et de défense.

Médailles d'argent : Société industrielle suisse, à Neuhausen (Schaffhouse), pour armes et pièces détachées. M. Henri Rychner, à Aarau, pour carabines Martini, fusils et mousquetons.

Médaille de bronze : M. J. Wollschlegel, armurier, à Neuchâtel, pour carabines et pistolets de tir de précision.

Mention honorable : M. J. Amstad, armurier, à Stanz (Obwald), pour arbalètes.

En résumé, 9 exposants, 6 récompenses : 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent, une médaille de bronze, une mention honorable.

Relevons enfin les récompenses décernées dans le groupe 20 (cartographie) :

Hors concours (membres du jury) : M. Charles Perron, à Genève ; le Bureau topographique fédéral (directeur, M. le colonel Lochmann) ; M. Xavier Imfeld, ingénieur, Zurich.

M. Charles Perron expose des fragments d'une carte de la Suisse au 1 : 100 000, obtenus à l'aide d'un nouveau procédé de construction de reliefs. Ils sont la première application du pantographe (1892) à l'élévation des courbes de niveau. Celles-ci, d'une précision rigoureuse, servent d'ébauche au relief détaillé que le cartographe doit ensuite sculpter. On peut ainsi considérer ces fragments dans leur ensemble comme donnant l'idée la plus juste des régions qu'ils représentent.

Le Bureau topographique fédéral a une superbe exposition, qui lui fait le plus grand honneur. Elle comprend plusieurs sections, savoir :

1° Pièces générales : Recueils de lois anciennes et nouvelles, constructions et introduction concernant la mensuration du territoire; résultats d'Eschmann sur les mesures trigonométriques en Suisse; histoire de la mensuration du pays, 1832-1864 (carte Dufour).

2° Appareils, modèles, travaux et publications de la division géodésique : théodolites, anciens et nouveaux; instruments à niveler, contrôle-niveau, héliotrope, — modèles de signaux trigonométriques (pyramides en fer, en bois, signal-perche, repères du nivellement de précision. — Des triangulations anciennes et modernes (réseau principal de la Suisse, de 1840 réseau de premier et de second ordre, en Suisse; réseaux trigonométriques, anciens et nouveaux, des Grisons; triangulation du canton de Genève; statistiques et résultats de la triangulation en Suisse). — Nivellement de précision (tableau des lignes nivelées en Suisse et leur raccordement avec l'étranger, travail exécuté de 1865 à 1895); quatre livraisons de l'ouvrage *Les Repères du nivellement de précision de la Suisse*, etc.).

3° Instruments, levés originaux, dessins à la main du Bureau topographique fédéral : planchettes, anciennes et nouvelles, pour levés dans le plateau et dans la haute montagne; règle à calcul, théodolite pour levés photogrammétrique, appareil de sondages, thermomètre à renversement, sextant. — Choix de levés originaux. — Méthode de revision des cartes publiées (adjonctions). — Réduction des cartes. — Reliefs. — Cartes, etc., etc.

M. X. Imfeld expose un panorama et une remarquable carte de la chaîne du Mont-Blanc, en collaboration avec M. Albert Barbey; un relief du Cervin; un relief topographique de la Suisse, etc.

Médailles d'or : M. Auguste Magnin, Genève, pour son grand relief du Vieux Genève, une des curiosités de l'Exposition (exposé au Parc de Plaisance). M. Albert Barbey, Lausanne, pour sa remarquable carte de la chaîne du Mont-Blanc. MM. les frères Kümmerly, Berne. M. J. Schlumpf, Winterthur.

Médailles d'argent : Direction des travaux publics du canton de Berne. Conseil municipal de la ville de Saint-Gall. Département des finances du

canton de Vaud. Département des travaux publics du canton de Saint-Gall. M Simon Crausaz, Fribourg et Bulle. M. Maurice Borel, Neuchâtel. M. Fried. Brüngger, Berne. M. E. Buffat, Lausanne. M. T. Rittener, Sainte-Croix (panorama du Chasseron). Direction des finances, Fribourg. Direction des travaux publics, Zurich. MM. Hofer et Burger, Zurich. Institut artistique Orell Fussli, Zurich. M. N. Bize-Remy, Fribourg. M. H. L. Coulin, Nyon (pour son relief du bassin du Léman). M. le Dr J.-H. Graf, professeur de mathématiques, Berne (ouvrages sur la bibliographie et sur le développement de la cartographie suisse). Institut géographique Mullhaupt, Berne. Cadastre du canton de Neuchâtel. Commune de Lausanne (plan de la ville). MM. Schmid, Francke et Cie, Berne et Lugano. Département des forêts du canton de Soleure.

Médailles de bronze : M. P. Basler, Aarau (instruments). M. Camille Favre, Genève. M. J. Mermoud, l'Isle (plans et relief du vallon de la Cornallaz. rière Epesses). Commune des Eaux-Vives, Genève. M. S. Simon, ingénieur, Interlaken.

Mentions honorables : M. Ch. Jordan, Brigue. Männer Radfahrer Verein, Zurich. M. Em. Perret-Claudon, Montreux. M. Stambach, professeur, Winterthur. M. Joh.-J. Borter, Interlaken. M. Erni, ingénieur, Genève.

Diplômes de collaborateur : Fonctionnaires du Bureau topographique fédéral, Berne. M. W. Ruetschi (Simon frères), Saint-Gall. M. Fehr (Département des travaux), Saint-Gall.

Le *prix de la Société de géographie de Genève (500 fr.) (cartographie)* a été attribué à M. Albert Barbey et ses collaborateurs, MM. Imfeld, Kurtz et Kummerly, pour la *carte de la chaine du Mont-Blanc.*

Le *prix Arthur de Claparède (100 fr.) (relief)* a été décerné à M. Xavier Imfeld, ingénieur, Zurich, pour son relief du Cervin.

DERNIÈRES NOUVELLES

Ont été promus au grade de lieutenants-vétérinaires: MM. Gustave Schlatter, de St-Gall; Othmar Schnyder, de Kriens; Gaston Maillard, de Promasens, à Berne; Aloïs Weber, de Schwytz, à Berne; Henri Haltner, de Sennwald, à Alstätten (St-Gall); Frédéric Röthlisberger, de Berthoud, à Aubonne; Otto Arbenz, de Waltalingen; Ernest Ebinger, de Tägerweilen; Emile Mäder, d'Oberuzwil; Théodore Erzer, de Seewen (Soleure).

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 9. Septembre 1896.

Notes sur l'Artillerie à l'Exposition nationale suisse.

Une précédente étude a caractérisé les transformations successives de notre matériel d'artillerie et a donné, à propos des modèles envoyés à Genève par le Musée d'artillerie de Thoune, des renseignements généraux indiquant dans quelles circonstances les divers systèmes de bouches à feu et de voitures successivement employés en Suisse depuis un siècle y ont été introduits.

Les courtes notes complémentaires que nous présentons aujourd'hui ne peuvent suppléer à la vue des modèles; elles sont plutôt destinées à servir de guide au visiteur de l'exposition d'artillerie. Nous adopterons donc pour elles l'ordre dans lequel le matériel est disposé, en suivant ainsi le rang chronologique dans chacune des catégories : artillerie de campagne, artillerie de position et artillerie de montagne. Remarquons, en passant, qu'autrefois les deux premières de ces catégories n'étaient pas absolument distinctes et que la troisième n'existait pas encore.

Une orientation succincte sur les questions relatives à l'artillerie sera peut être la bienvenue pour quelques-uns. Que ceux qui sont très au courant nous la pardonnent.

Le terme de *bouche à feu* s'applique également aux canons, aux obusiers et aux mortiers. Le *canon*, construit pour le tir à trajectoire tendue, est relativement plus long que l'*obusier*, organisé spécialement pour le tir courbe. Le *mortier*, employé dans le tir dit vertical, ayant, par exemple, pour objet d'enfoncer des abris voûtés, est la plus courte des bouches à feu. On désignait autrefois les bouches à feu par le poids de leur projectile, ainsi canons de 4 livres, de 12 livres, etc., tandis que maintenant on indique généralement le diamètre de l'âme ou *calibre* en centimètres ou en millimètres : canons de 8,4 cm., de 75 mm.

On cherche à avoir des bouches à feu aussi puissantes que possible, c'est-à-dire produisant avec leur projectile l'effet le

plus meurtrier contre les troupes ou l'effet le plus destructeur contre les buts inanimés. D'autre part, les conditions d'emploi des bouches à feu imposent des limites à leur puissance, car il faut qu'elles puissent être amenées au moment voulu partout où on en a besoin. C'est ainsi qu'on a été conduit à créer les différentes catégories d'artillerie, suivant les exigences du service : une *artillerie de campagne*, pouvant sans difficulté accompagner l'armée d'opérations et manœuvrer vivement en rase campagne. Cette artillerie, qui renfermait autrefois des calibres nombreux, tend à être armée de canons de petit calibre, traînés par 6 chevaux, ou même seulement par 4 chevaux; une *artillerie de position*, plus pesante, destinée surtout à l'attaque et à la défense de positions fortifiées; une *artillerie de forteresse*, pour la défense ou l'attaque des fortifications permanentes; enfin, une artillerie destinée à opérer dans la haute montagne, l'*artillerie de montagne*, dont les divers éléments, bouche à feu, affût, munition, doivent pouvoir être transportés à dos de bête de somme et sont répartis à cet effet en fardeaux pesant chacun environ 100 kg. C'est ainsi que chez nous un mulet porte la bouche à feu, un autre le corps d'affût, un troisième les roues et la limonière, un quatrième une certaine quantité de munition, correspondant à la munition de l'avant-train de la pièce.

Pour se représenter les effets de l'artillerie aux différentes époques, il est nécessaire d'avoir une idée de l'organisation des projectiles anciens et des projectiles actuels. Les bouches à feu lisses ne lançaient que des projectiles sphériques, tandis que les bouches à feu rayées, quel que soit le mode de chargement, par la bouche ou par la culasse, ne lancent que des projectiles allongés, d'un poids qui est de deux à quatre fois celui du projectile sphérique du même calibre.

Les projectiles sphériques principaux de l'artillerie lisse étaient :

Les *boulets*, en fonte, primitivement en pierre, pleins, agissant par leur choc et allant ricocher et rouler bien au delà des points de chute. C'était le projectile principal des anciens canons lisses. Les *obus*, creux, remplis de poudre et munis d'un appareil fusant, appelé fusée, qui s'allumait dans la bouche à feu et déterminait l'explosion après avoir brûlé un certain temps. Les obus produisaient donc un effet destructeur ou meurtrier par la percussion du projectile entier, par

leur éclatement et par le choc de leurs éclats. Les *bombes* étaient de gros obus sphériques lancés par les mortiers lisses. Elles ont donné leur nom aux bombardes. Les premiers *shrapnels*, inventés par le colonel anglais Shrapnel, étaient, comme les shrapnels actuels, des projectiles renfermant des balles et une faible charge de poudre suffisante pour assurer l'éclatement; leur effet principal était dû à la gerbe meurtrière de balles formée à partir du point d'éclatement sur le prolongement de la trajectoire du projectile entier.

On provoquait les incendies soit avec des boulets chauffés au rouge, séparés de la charge de poudre dans le canon au moyen de tampons de foin mouillé, soit avec des obus incendiaires contenant une composition fusante lançant des jets de flamme par un certain nombre de trous ou évents pratiqués dans les parois du projectile.

Pour la défense à bout portant, on employait, en outre, comme aujourd'hui, des *boites à mitraille*, cylindres de tôle renfermant des balles destinées à balayer le terrain en avant de la batterie jusqu'à une distance de quelques centaines de mètres.

Tous les projectiles des bouches à feu rayées sont explosifs, à l'exception de certains projectiles destinés à percer des cuirasses de navires et à l'exception des boîtes à mitraille. L'obus, qui était d'abord le projectile principal, a depuis quelques années, dans l'artillerie de campagne, laissé le premier rang au shrapnel, qui forme même l'unique projectile des batteries suisses.

Il y a trois espèces de shrapnels, suivant la position occupée par la charge d'éclatement à l'intérieur du projectile : les shrapnels à chambre antérieure, représentés par l'obus à mitraille français; les shrapnels à chambre centrale, qu'on trouve dans l'artillerie allemande; les shrapnels à chambre arrière, qui arment l'artillerie suisse. Ces derniers ont un corps en acier qui ne se brise pas lors de l'éclatement; la poudre placée dans le culot du projectile chasse les balles en avant en augmentant leur vitesse : c'est comme une petite bouche à feu tirant à mitraille, tandis qu'elle parcourt elle-même une trajectoire. On cherche à mettre dans le shrapnel le plus de balles possible; nos shrapnels de campagne renferment environ 200 balles de 12,5 grammes; le shrapnel allemand en contient plus de 300 de 11 grammes.

Les bouches à feu d'un calibre supérieur à ceux de campagne ont à la fois des obus et des shrapnels.

L'emploi d'explosifs plus puissants que la poudre noire a donné lieu à l'adoption des obus-torpilles et des obus brisants, qui, dans plusieurs artilleries de campagne, forment le projectile auxiliaire des shrapnels. On s'en sert avec le tir percutant pour détruire des buts inanimés, avec le tir fusant pour atteindre des troupes cachées derrière des masses couvrantes élevées protégeant même contre le tir plongeant des shrapnels.

En général, les shrapnels sont peints en rouge, les obus ordinaires en noir, les obus-torpilles et les obus brisants en jaune ou en blanc.

Les *fusées*, comme les projectiles, ont reçu des perfectionnements importants. On fait usage, avec les shrapnels, de fusées à double effet pouvant être réglées de façon que le projectile éclate au point voulu pour mettre le plus de monde à la fois hors de combat, c'est-à-dire devant le but, à une cinquantaine de mètres de celui-ci, la trajectoire moyenne de la gerbe de balles passant par le but. Si la fusée a une durée trop longue, le shrapnel éclate par percussion en touchant le sol. On règle la fusée en donnant à un cadran mobile une position déterminée d'après la distance du but.

Les obus ont soit des fusées simplement à percussion, provoquant l'éclatement dès que le projectile arrive au point de chute, soit des fusées à double effet, à volonté fusantes ou percutantes, comme les obus brisants allemands.

On mettait autrefois le feu à la pièce en allumant une amorce placée dans le canal de lumière de la bouche à feu. On se servait pour cela d'un boute-feu, mèche incandescente fixée à l'extrémité d'un bâton; en cas de forte pluie, on employait une lance à feu, tube rempli d'une composition produisant pendant quelques minutes un jet de flamme intense. L'amorce de la pièce consistait, au commencement du siècle, en une mèche renfermée dans un tube en papier, c'était l'*étoupille*, qui avait succédé aux simples amorces de poudre fine. Ces anciennes étoupilles ont plus tard fait place aux étoupilles à friction, petits tubes de métal contenant une composition fulminante et un fil de laiton présentant à l'extérieur une boucle qu'il suffisait de tirer brusquement au moyen d'un crochet fixé à l'extrémité d'une courroie ou d'une corde. En

Suisse, les *cartouches-amorces*, dont l'inflammation est déterminée par le choc d'un percuteur, qu'on dégage en tirant aussi une courroie, ont succédé aux étoupilles à friction. Dans les bouches à feu à gargousse métallique, l'amorce est au centre du culot de la gargousse ; on l'enflamme au moyen d'un percuteur disposé dans le mécanisme de culasse.

Pour donner une idée de la *puissance* d'une bouche à feu, on indique souvent un chiffre qui tient compte à la fois du poids du projectile et de la vitesse initiale de celui-ci ; ce chiffre, qui exprime la force vive initiale du projectile, est donné en tonnemètres : c'est le travail que le projectile peut opérer par son choc. Si la force vive initiale d'un projectile est de 80 tonnemètres, comme pour notre canon de campagne, on peut se représenter que le projectile lancé verticalement sous un poids de 1000 kg. aurait une force suffisante pour élever ce poids à la hauteur de 80 mètres.

Pour un système de bouche à feu et pour une poudre déterminée, la *vitesse initiale* ou vitesse du projectile au sortir de la bouche à feu dépend du rapport entre le poids de la charge et celui du projectile. Nous mentionnerons ce rapport pour chaque pièce en lui donnant le nom de poids de la charge en millièmes du poids du projectile. Le poids du projectile en millièmes du poids de la bouche à feu nous fournira un terme de comparaison pour juger du rendement de la bouche à feu. La force vive par kilogramme de bouche à feu nous permettra d'apprécier la construction de celle-ci en ce qui concerne la puissance, mesurée comme nous l'avons dit plus haut.

Toutefois la véritable mesure de la puissance d'une artillerie de campagne, c'est le nombre d'atteintes qu'une batterie, une fois le tir réglé, est susceptible de fournir par minute aux diverses distances contre un but donné. Ce nombre d'atteintes dépend principalement de l'organisation du projectile et de sa fusée, ainsi que de la rapidité du tir. La rapidité du tir, dont on cherche l'accroissement surtout au moyen de la réduction ou de la suppression du recul, est un élément essentiel de la puissance. Elle peut compenser et au delà la faiblesse du poids du projectile, pourvu que celui-ci donne à l'éclatement un nuage de fumée suffisant pour la bonne observation du tir.

On indique aussi comme mesure de la puissance l'effet meurtrier initial en pour cent, soit le nombre d'hommes sur

cent d'un but déterminé mis hors de combat par une batterie pendant la première minute de tir réglé. Si le feu est bien réparti sur l'ensemble du but, l'effet meurtrier est maximum.

Les premiers coups sont employés pour le réglage du tir; on les fait éclater généralement par percussion, afin de pouvoir mieux observer s'ils sont courts ou longs; dans les tirs contre les troupes, une fois le tir réglé, on donne au feu son maximum de vitesse pour mettre le plus tôt possible le but hors de combat. Les règles de tir ont en vue, dans ce cas, non pas d'arriver au maximum d'effet après un réglage minutieux, mais de produire au plus tôt un effet meurtrier suffisant. En procédant autrement, on risquerait d'être anéanti par l'ennemi pendant le réglage du tir.

Dans le tir contre des troupes, le nombre d'atteintes par kilogramme de projectile donne la mesure de la bonne organisation du projectile. L'expérience montre qu'aux distances ordinaires du combat ce nombre est supérieur pour les projectiles relativement légers.

I

ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Canon lisse régimentaire Wurstemberger de 4 livres, en bronze, dit à tir rapide, sur son affût. Chargement par la culasse, à bloc tombant. Ce canon a été construit en 1749; il était encore en usage en 1798. Le manque d'un appareil d'obturation empêchant les fuites de gaz par la culasse a fait revenir au chargement par la bouche.

Le fait du chargement par la culasse ne suffit plus maintenant pour faire considérer un canon comme étant à tir rapide.

Calibre, millimètres	84
Poids de la bouche à feu, kilos	241
» du projectile, kilos	2
» » en °/₀₀ du poids de la bouche à feu	8,2
Poids de la charge, grammes	470
» en °/₀₀ du poids du projectile	235
Vitesse initiale, mètres	400
Force vive initiale en tonnemètres. . .	16,310
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	67,6

La munition est dans un coffret mobile porté par l'affût lors des manœuvres, mis sur l'avant-train pendant le tir. L'attelage est à deux chevaux, disposés l'un devant l'autre.

Le caisson de 1795 pour le transport de la munition d'artillerie est d'une construction dite à flèche ; il était pourvu primitivement d'essieux en bois, renforcés d'une barre de fer à leur partie inférieure. Ce caisson a, en 1867, reçu des essieux en fer et a été transformé pour la munition du canon de 12 livres, rayé, de position. — Disparu.

Canon lisse bernois de 4 livres, en bronze, fondu en 1775, sur affût de 1810, à flasques divergents et à caisse à munition mobile. Ces bouches à feu ont été transformées en 1862 en canons rayés de 4 livres, placées sur des affûts nouveaux et attribuées aux batteries de landwehr. — Réformé en 1871.

Calibre, mm.	84
Poids de la bouche à feu, kg.	287,5
» du projectile, kg.	2
» » en °/₀₀	6,9
» de la charge, gr.	0,625
» » en °/₀₀	312
Vitesse initiale, m.	420
Force vive initiale en tm.	17,981
» par kg de bouche à feu en kgm.	62,5

L'avant-train est à coffret mobile. La voiture a une volée mobile.

Caisson d'artillerie de 1810. Essieux en bois, renforcés par une barre de fer à chaque extrémité. Boîte de roue en tôle de fer, d'une seule pièce. Cheville ouvrière en arrière de l'essieu.

Pourvu d'essieux en fer et transformé en 1867 pour la munition du canon de 12 livres rayé de position.

Obusier court de 25 livres, lisse, en bronze. Ordonnance de 1843. Bouche à feu remplacée en 1853 par un obusier long du même calibre.

Les obusiers lisses diffèrent des canons non seulement par leur longueur relative, qui est plus faible, mais par leur rétrécissement de culasse. La chambre à poudre, c'est-à-dire l'emplacement occupé par la charge de poudre, étant d'un diamètre moindre que le reste de l'âme, on a allégé la bouche à feu en enlevant du métal extérieurement. Ce rétrécissement de culasse caractérise les obusiers lisses. Les obusiers, comme

tous les anciens canons d'un poids quelque peu considérable. ont deux anses, autrefois appelées « dauphins »,

Calibre, mm.	166,2
Poids de la bouche à feu, kg.	458
» du projectile, kg.	10,703
» » en °/₀₀	23,3
» de la charge, gr.	625
» » en °/₀₀	58
Vitesse initiale, m.	266
Force vive initiale du projecctile en tm. .	38,598
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	84,2

Canon lisse de 12 livres, en bronze, sur son affût. Ordonnance fédérale du 28 juillet 1843. Coulé dans les arsenaux de Bâle, Berne, Zurich, Aarau et Genève. Transformé en 1867 en canon rayé de 12 livres, à chargement par la culasse.

L'affût, en bois, est dit à flèche ou à l'anglaise, les Anglais ayant les premiers introduit des affûts de ce genre, qui, étant plus étroits en arrière, permettaient à la voiture attelée de tourner plus facilement dans un espace restreint. Avec ces affûts, le coffre reste fixé sur l'essieu de l'avant-train; il n'est plus nécessaire de le déplacer lors de la mise en batterie. Cet affût ne diffère de celui de l'obusier de 24 livres que par l'aménagement intérieur du coffre.

Calibre, mm.	118,5
Poids de la bouche à feu, kg.	905
» du projectile, kg.	5,605
» » en °/₀₀	6,2
» de la charge, gr.	1500
» » en °/₀₀	266
Vitesse initiale, m.	465
Force vive initiale du projectile, en tm. .	61,991
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	68,5

L'avant-train du canon lisse de 12 livres contient 24 coups, soit 14 boulets, 6 shrapnels, 4 boîtes à balles. Ces coups sont formés du projectile, sur lequel est fixé un sabot en bois, au moyen de bandelettes de fer-blanc. Le sachet de la charge de poudre est attaché sur le sabot en bois. On introduit donc à la fois dans l'âme la charge et le projectile. Le sabot empêche les projectiles explosifs ronds de se retourner dans l'âme pendant qu'on les refoule, de telle sorte que la fusée reste toujours tournée du côté opposé à la charge de poudre. En outre,

le sabot, intermédiaire entre la charge et le projectile, régularise l'action des gaz sur le projectile.

Canon lisse de 6 livres de campagne, en bronze, ordonnance du 28 juillet 1843. Sur affût en bois, à flèche, dit à l'anglaise. Bouche à feu réformée à partir de 1862, affût en 1891.

Calibre, mm.	94,8
Poids de la bouche à feu, kg.	445
» du projectile, kg.	2,860
» » en °/₀₀	6,4
» de la charge, gr.	750
» » en °/₀₀	262
Vitesse initiale, m.	435
Force vive initiale du projectile en tm.	27,583
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	61,9

Avant-train du canon lisse de 6 livres. Coffre à munition fixe renfermant 40 coups, dont 32 à boulet et 8 à mitraille. Transformé en 1862 pour canon de 4 livres, rayé, en 1871 pour canon de 8,4, en bronze, à chargement par la culasse, en 1895 pour canon en acier fretté.

Encore en service.

Caisson du canon lisse de 6 livres, ordonnance 1843. Système à trois coffres égaux. Les roues sont les mêmes que celles de l'affût. Munition : 120 coups, dont 96 à boulet et 24 à mitraille.

Ce caisson a été transformé en 1862 pour canon rayé de 4 livres ; en 1871 pour canon de 8,4 en bronze à chargement par la culasse, et aménagé en 1895 pour le paquetage actuel de la munition du canon de campagne en acier fretté.

Obusier court de 12 livres, en bronze, lisse, ordonnance du 28 juillet 1843. La bouche à feu a été remplacée en 1853 par l'obusier long du même calibre.

Affût semblable à celui du canon lisse de 6 livres, transformé en 1862 pour canon rayé de 4 livres.

Calibre, mm.	118,5
Poids de la bouche à feu, kg.	263
» du projectile, kg.	5,297
» » en °/₀₀	20,1
» de la charge, gr.	312
» » en °/₀₀	58,9
Vitesse initiale, m.	243
Force vive initiale du projectile en tm.	15,942
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	60,6

L'avant-train est semblable à celui du canon lisse de 6 livres.

Munition de l'avant-train : 26 coups, soit 11 obus, 6 shrapnels, 4 boîtes à mitraille; 18 gargousses à 625 gr.; 16 gargousses à 312,5 gr.

Obusier long de 12 livres, lisse, en bronze. Introduit en 1853 en remplacement de l'obusier court de même calibre, dont la précision laissait à désirer.

Réformé en 1867.

Calibre, mm.	118,5
Poids de la bouche à feu, kg.	455
» du projectile, kg.	5,297
» » en °/₀₀	11,6
» de la charge, gr.	625
» » en °/₀₀	118
Vitesse initiale, m.	343
Force vive initiale du projectile en tm. .	31,762
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	69,8

Canon rayé de 4 livres de campagne, en bronze. Bouche à feu à l'ordonnance du 14 mars 1862, à 6 rayures. Les rayures sont du système français La Hitte, perfectionné par le colonel Müller, d'Aarau.

Le projectile est muni en avant d'une couronne d'ailettes en zinc et en arrière d'un culot expansif en plomb durci présentant sur son pourtour 6 talons correspondant aux ailettes.

Affût provenant du matériel de 6 livres lisse et de l'obusier de 12 livres, transformation suivant ordonnance portant date du 27 juin 1864.

Réformé en 1871.

Calibre, mm.	84,45
Poids de la bouche à feu, kg.	393
» du projectile, kg.	3,920
» » en °/₀₀	9,9
» de la charge, gr.	625
» » en °/₀₀	159
Vitesse initiale, m.	390
Force vive initiale du projectile en tm. .	30,389
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	77,3

Avant-train provenant du matériel du canon lisse de 6 livres et de l'obusier de 12 livres, transformation suivant ordonnance portant date du 27 juin 1864.

Munition : 40 coups, soit 24 obus, 8 shrapnels, 8 boîtes à mitraille.

Le projectile et la charge sont introduits séparément dans l âme.

Le caisson du canon rayé de 4 livres de campagne provient de la transformation du caisson de 6 livres lisse et du caisson de l'obusier de 12 livres lisse, suivant ordonnance portant date du 27 juin 1864.

Munition : Caissons impairs, 124 coups (86 obus, 30 shrapnels, 8 boîtes à mitraille). Caissons pairs, 144 coups (100 obus, 36 shrapnels, 8 boîtes à mitraille).

Ces caissons ont été transformés successivement en 1871, puis en 1895; on en retrouve encore dans nos batteries.

Canon rayé de 4 livres de campagne, en bronze, sur affût métallique. Ordonnance du 14 mars 1862. La bouche à feu reçoit en février 1866, à la hauteur du milieu de la ligne de mire, un collier pour le pointage dans le tir de jet.

Premier affût en tôle de fer avec tête d'affût mobile pour le pointage latéral. Projet présenté pour la première fois par l'ingénieur Riggenbach. C'est à ce système qu'on revient maintenant, avec cette différence que les affûts actuels sont en tôle d'acier et ont peu ou pas de rivets.

Le coffre de l'avant-train est recouvert de tôle.

Munition : 36 coups, soit 24 obus, 8 shrapnels, 4 boîtes à mitraille, 36 gargousses à 625 gr., 4 à 187,5 gr.

Le caisson du canon rayé de 4 livres de campagne, ordonnance du 14 mars 1862, est relativement léger. Les coffres sont recouverts de tôle. Coffres et roues sont interchangeables. Munition : 108 coups (72 obus, 24 shrapnels, 12 boîtes à mitraille).

Ce caisson a été transformé successivement en 1871 et en 1895.

Le matériel de 1862 est caractérisé par sa légèreté, tandis que celui de 1843 est au contraire remarquable par sa solidité.

Char à fusées, ordonnance du 2 septembre 1862, pour fusées de guerre de 12 livres, avec chevalets à fusées.

Ce matériel a été réformé en 1867. La fusée de guerre se composait d'une tête, formée d'un obus de 12 ou de 6 livres, d'un tube en tôle de fer renfermant la composition fusante, et d'une queue en bois. Le tir de ces fusées était très incertain et assez dangereux pour les servants eux-mêmes, car si la composition

était en mauvais état, elle risquait de brûler trop vite et de faire éclater le tube de la fusée peu après le départ, explosion bientôt suivie de celle du projectile. Si la queue se détachait au départ, la fusée pouvait revenir en arrière dans ses bonds irréguliers; aussi les têtes de fusées étaient-elles formées d'obus lestés dans les tirs d'instruction. Dans le tir de la fusée, le servant chargé de mettre le feu à la mèche tournait le dos à la direction du tir pour ne pas recevoir d'étincelles dans les yeux; son uniforme était protégé par un long sarreau de toile noire.

La Confédération avait d'abord formé trois compagnies pour fusées de 12 livres et une pour fusées de 6 livres (Genève).

Canon rayé de 8 livres de campagne, en acier, à chargement par la culasse. Fabriqué en 1866, par Berger, à Witten sur Ruhr ; appelé plus tard canon de 10 cm.

Le mécanisme de culasse est un coin plat en fer, simple Les fuites de gaz sont prévenues par un large anneau obturateur Broadwell logé dans le fond de l'âme. L'âme a 12 rayures cunéiformes, à pas constant. (On entend par rayures cunéiformes des rayures allant en diminuant de largeur du fond de l'âme à la bouche du canon.)

Le forcement du projectile dans les rayures a lieu au moyen d'une chemise en plomb présentant une succession de bourrelets et de ceintures en ficelle, huilées et graphitées.

L'affût est en tôle de fer, sur cadre en cornières; l'ordonnance porte la date du 12 mai 1869. La tête d'affût n'est pas mobile, le pointage latéral a donc lieu uniquement par le déplacement du levier de pointage fixé à la crosse quand la pièce est en batterie.

Les bouches à feu de 8 livres ont été, en 1885, transformées en mortiers de 12 cm. ou classées comme réserve.

Calibre, mm.	105
Poids de la bouche à feu, kg.	610
Poids de l'obus, kg.	7,850
» » en °/₀₀	12,8
Poids de la charge, gr.	1062
» » en °/₀₀	135
Vitesse initiale, m.	398
Force vive initiale, en tm.	63,378
» par kg. de bouche à feu, kgm.	103,8

Avant-train du canon rayé de 8 livres, à chargement par la culasse.

Les accotoirs et le dossier sont fixés au couvercle, non au corps du coffre comme précédemment. Les avant-trains proviennent en partie de la transformation du matériel de 1843.

Munition : 32 coups, soit 20 obus, 8 shrapnels, 4 boîtes à mitraille, 32 gargousses à 1062 gr., 4 gargousses à 250 pour tir de jet.

Canon de 8 cm. de campagne, en bronze, à chargement par la culasse. Coulé en Suisse, à Winterthour, par la maison Sulzer. Mis en service en 1871, ordonnance à la date du 28 novembre 1874.

Le coin de fermeture est un coin plat, en acier; obturation à anneau Broadwell fixé dans le fond de l'âme. 12 rayures cunéiformes à pas constant.

Affût en tôle de fer, à cadre en cornières. Tête d'affût sans déplacement latéral.

La bouche à feu a été réformée en 1882, tandis que l'affût, un peu renforcé, est encore en service dans nos batteries.

Calibre, mm.	84
Poids de la bouche à feu, kg.	437
Poids du projectile, kg.	5,6
» » en ‰	12
Poids de la charge, gr.	840
» » en ‰.	150
Vitesse initiale, m.	396
Force vive initiale du projectile, tm. . .	44,760
» par kg. de bouche à feu, kgm.	103,3

L'avant-train du canon de 8 cm. en bronze est le premier avant-train dans lequel le fer ait remplacé le bois dans la construction du corps de voiture. Les coffres proviennent de la transformation des coffres de 1843 et de 1862.

La munition est disposée dans trois compartiments, le compartiment du milieu étant occupé par les gargousses, comme pour le canon de 10 cm.; les projectiles sont donc aux deux extrémités du coffre, en deux étages. En cas d'explosion du coffre, les projectiles, comme on l'a constaté à Thoune dans des expériences, sont projetés à droite et à gauche d'une manière très dangereuse. Maintenant on abaisse le centre de gravité de la voiture en mettant tous les projectiles le plus bas possible et les charges dessus, formant deuxième étage. Pour

cela, les nouveaux coffres s'ouvrent par leur paroi postérieure.

Munition : 40 coups, soit 20 obus, 18 shrapnels, 2 boites à mitraille, 40 gargousses à 840 gr., 6 gargousses à 280 gr., formant 2 paquets à 840 gr.

On remarque la diminution relative du nombre des obus et l'accroissement des shrapnels. Les boîtes à mitraille diminuent.

Le shrapnel est caractérisé par des parois très minces, en tôle de fer, assurant une capacité considérable pour contenir des balles. Malheureusement les éclatements dans l'âme sont nombreux avec ce genre de construction.

Ces avant-trains, aménagés en 1895 pour le nouveau paquetage, sont en service.

Canon de 8cm4 de campagne, en acier fretté, à chargement par la culasse. Ces canons ont été fabriqués par la maison Krupp. Ils se composent d'un noyau en acier, renforcé de cercles d'acier ou frettes, posés à chaud sur la partie du noyau soumise aux plus fortes pressions pendant le tir.

Le mécanisme de culasse est le coin cylindro-prismatique, (prismatique en avant, cylindrique en arrière). L'inflammation ne se fait plus par un canal de lumière percé dans la bouche à feu verticalement au-dessus de la charge, mais a lieu par un canal pratiqué dans le mécanisme de culasse et aboutissant au milieu du fond de l'âme. La mise de feu est déterminée par l'action d'un percuteur frappant sur une cartouche-amorce semblable à une cartouche de fusil sans balle. On fait partir le coup en tirant une courroie dont l'extrémité est fixée à l'appareil de percussion.

Vingt-quatre rayures progressives, c'est-à-dire dont l'inclinaison, très faible au fond de l'âme, va en augmentant progressivement jusque près de la bouche du canon.

Le projectile est muni d'une ceinture de forcement en cuivre, fixée près de son culot. Il n'y a donc plus de chemise en plomb.

L'affût est celui du canon de 8cm4 en bronze, renforcé ; les roues sont à moyeu métallique.

Depuis 1890, les affûts de 8 cm. de campagne sont munis d'un frein automatique Lemoine, qui de lui-même se serre lors du recul et se desserre quand on pousse la pièce en avant.

Ces freins ne servent pas seulement à limiter le recul du

tir, mais peuvent être serrés en marche sans que les servants descendent de la voiture.

Calibre, mm.	84
Poids de la bouche à feu, kg.	425
» du projectile, kg.	6,7
» » en °/₀₀.	15,7
Charge (poudre à faible fumée), gr. . .	600
» » » en °/₀₀. .	89
Vitesse initiale, m.	485
Force vive initiale du projectile, tm. . .	80,408
» par kg. de bouche à feu, kgm.	189,1

L'avant-train, dû à la transformation de celui du canon en bronze de même calibre, contenait primitivement 20 obus, 20 shrapnels et 42 gargousses ; 2 boîtes à mitraille étaient portées dans un compartiment de métal à l'extérieur du coffre. L'avant-train ne reçoit maintenant que 35 shrapnels et 36 charges.

Le caisson du canon de 8cm4 en acier fretté est celui qui a été mis en service pour le 8cm4 en bronze, en 1871, suivant ordonnance à la date du 28 novembre 1874. Le corps de voiture est en fer.

Munition portée primitivement par le caisson : 128 coups, soit 68 obus, 58 shrapnels, 2 boîtes à mitraille.

Ce caisson a été transformé plus tard pour le nouveau paquetage.

Il ne transporte plus maintenant que 105 shrapnels et 108 charges de 600 gr.

Canon de 8cm4 de campagne, en acier fretté. Projet Krupp de transformation de notre matériel pour les gargousses à douille métallique.

L'anneau obturateur Broadwell, destiné à prévenir les fuites de gaz, ne fonctionne pas d'une manière irréprochable ; en introduisant la douille métallique, qui joue le rôle d'obturateur, on supprime l'anneau Broadwell.

Le mécanisme de culasse est pourvu d'un extracteur automatique.

La mise de feu a lieu par percussion, la douille porte l'amorce dans le milieu de son culot comme les cartouches du fusil.

L'affût est muni d'un frein automatique Lemoine comme tous les affûts de notre artillerie de campagne.

L'avant-train provient de la transformation du modèle de

1874. Le coffre est aménagé pour le système à tiroirs. La partie supérieure porte, à gauche, les gargousses en étamine (paquetage actuel), à droite, les gargousses à douille de laiton (paquetage proposé).

Les projectiles, à l'étage inférieur, sont rangés par 5 dans des châssis de métal, qui servent à les porter à la pièce lors du tir.

Munition : 35 shrapnels, 36 gargousses.

L'avant-train est transformé pour le transport de cinq sacs de servants; sur le siège est un coussinet renfermant 30 kg. d'avoine.

II

ARTILLERIE DE POSITION

Canon lisse de 16 livres, en bronze, dit vaudois. Ce canon commence la série des canons affectés à l'artillerie de position ou à la défense des places.

Il a été fondu en 1752 et donné par le Directoire. Primitivement l'appareil de pointage était un simple coin en bois, placé sous la culasse.

Affût à flasques reposant sur le sol.

L'essieu et l'appareil de pointage ont été transformés quand on a envoyé ces canons à Bâle en 1857.

Calibre, mm.	132
Poids de la bouche à feu, kg.	1867
» du projectile, kg.	8
» » en °/₀₀	4,2
» de la charge, gr.	2000
» » en °/₀₀.	250
Vitesse initiale, m.	450
Force vive initiale du projectile, tm. . .	82,569
» par kg. de bouche à feu, kgm.	44,2

L'avant-train est à coffret mobile. L'attelage a 8 chevaux.

Mortier lisse de 50 livres, en bronze, ordonnance de 1827, appelé plus tard mortier de 22 cm. Réformé en 1885.

Les anciens mortiers lisses ont une forme caractéristique trapue; les tourillons, très en arrière du centre de gravité, reposent sur un affût à flasques de métal, sans roues. Il n'y a pas de bouton de culasse; le mortier n'a qu'une anse, disposée transversalement.

Le mortier lisse est destiné au tir sous des angles considérables allant jusqu'à 60 degrés. On changeait la portée en modifiant le poids de la charge de poudre. Pour charger, on versait au fond de l'âme la charge de poudre, exactement pesée par un servant; on l'égalisait, puis on engageait la bombe dans le mortier, la fusée en haut. Après avoir saupoudré la fusée de pulvérin, on mettait le feu au mortier. Les gaz enflammés qui passaient autour de la bombe allumaient la mèche de la fusée, qu'on avait soin de bien étendre.

Avec les mortiers primitifs, on mettait d'abord le feu à la fusée, puis au mortier, procédé bien dangereux en cas de mauvais fonctionnement de l'amorce du deuxième feu.

La bombe, munie de deux anneaux servant au transport, contenait une très forte charge de poudre. L'explosion avait lieu quand la fusée était complètement consumée. On coupait les fusées à différentes longueurs pour avoir des explosions après un temps plus ou moins long.

Calibre, mm.	223,5
Poids de la bouche à feu, kg.	290
» du projectile, kg.	23,800
» » en °/₀₀.	82
» de la charge maximum, gr. . . .	937
» » » en °/₀₀ . .	39

Obusier long de 24 livres, lisse, en bronze. Cet obusier a remplacé, en 1853, l'obusier court de 24 livres; il a été transféré à l'artillerie de position en 1867 avec la dénomiation d'obusier lisse de 16 cm.

Il y avait quelques obusiers lisses en acier, ce sont les premières bouches à feu fabriquées par la maison Krupp. Réformé en 1885.

Calibre, mm.	166,2
Poids de la bouche à feu, kg.	895
» de l'obus, kg.	11,750
» » en °/₀₀	13,1
» de la charge forte, gr.	1250
» » en °/₀₀	106
Vitesse initiale, m.	331
Force vive initiale de l'obus, tm. . . .	65,614
» par kg. de bouche à feu, kgm.	73,3

L'obusier de 16 cm. lançait des obus, des obus incendiaires, des shrapnels et de la mitraille.

Les projectiles étaient fixés sur des sabots en bois. La charge, séparée du projectile, avait aussi un sabot en bois, qu'il fallait avoir soin de bien mettre du bon côté, contre le projectile, lors du chargement, sinon le coup ne partait pas, le sabot de bois se trouvant sous le canal de lumière, incident assez fréquent.

L'affût était en bois, à flèche. L'avant-train contenait 16 coups, soit 10 obus, 4 shrapnels, 2 boîtes à mitraille, 11 gargousses à 1250 gr., à fond vert, et 10 gargousses à 625 gr., à fond rouge.

Canon rayé de 8 livres, en bronze, à chargement par la culasse. Sur affût en bois, à flèche. Introduit en 1866. Fabriqué à Aarau et à Winterthour.

Le mécanisme de culasse est un coin simple en fer forgé, comme celui du canon de 8 livres de campagne; les dimensions intérieures sont les mêmes.

Appelé plus tard canon de 10 cm., puis transformé en mortier de 12 cm.

Calibre, mm.	105
Poids de la bouche à feu, kg.	750
» de l'obus, kg.	7,850
» » en °/₀₀	10,4
» de la charge, gr.	1062
» » en °/₀₀	135
Vitesse initiale, m.	398
Force vive initiale du projectile, tm. . .	63,378
» par kg. de bouche à feu, kgm.	84,5

L'avant-train provenait du matériel du canon lisse de 8 livres de campagne et des obusiers de 12 livres.

Munition : 32 coups, soit 20 obus, 8 shrapnels, 4 boîtes à mitraille, 32 gargousses à 1062 gr., 4 gargousses à 250 gr. La munition est la même que celle du canon de 8 livres de campagne.

Canon rayé de 12 livres, en bronze, à chargement par la culasse, sur affût en bois, à flèche, fondu à Aarau (Rüetschi).

Ce canon est dû à la transformation du canon lisse de 12 livres, modèle 1843. Classé à l'artillerie de position avec la dénomination de canon de 12 cm., transformé. Déclassé en 1885.

Pour opérer la transformation, on a coupé le bouton de culasse, pratiqué une mortaise transversale pour recevoir un

double coin en fer forgé et rayé l'âme. Les rayures sont à pas constant, au nombre de 12.

Calibre, mm.	120
Poids de la bouche à feu en bronze, kg. .	844
» de l'obus, kg.	14,2
» » en °/₀₀	16,8
» de la charge, gr.	1062
» » en °/₀₀	74,6
Vitesse initiale, m.	282
Force vive initiale du projectile, tm. . .	45,718
» par kg. de bouche à feu, kgm.	54,1

L'avant-train renferme 24 coups, soit 15 obus, 6 shrapnels, 3 boites à mitraille, 24 gargousses à 1062 gr., 4 gargousses à 375 gr.

La charge forte est la même que celle du canon de 10 cm., bien que le projectile soit plus lourd; la transformation ayant affaibli la culasse, on n'avait pas voulu donner à ce canon une charge plus considérable.

Canon de 12 livres (12 cm.), refondu, à chargement par la culasse, sur affût en fer, à cornières.

Ce canon, fondu à Aarau (Rüetschi), est en bronze ou en acier; les dimensions et l'organisation de l'âme sont les mêmes que pour le canon transformé. L'extérieur en diffère: les parois sont plus épaisses à la hauteur du tonnerre et la culasse a de fortes dimensions. Bien que la construction soit de 1867, l'ordonnance porte la date de 1869.

Les derniers construits de ces canons sont à coin simple, en acier, et à anneau obturateur Broadwell.

Déclassé.

Calibre, mm.	120
Poids de la bouche à feu en bronze, kg. .	898
Poids de l'obus, kg.	14,2
» » en °/₀₀	15,8
» de la charge, gr.	1062
» » en °/₀₀	74,6
Vitesse initiale, m.	282
Force vive initiale du projectile, tm. . .	45,718
» par kg. de bouche à feu, kgm.	50,9

Jusqu'au moment de l'adoption du canon fretté de 12 cm. actuel, ce canon de 12 cm. a formé la pièce principale de notre artillerie de position.

Les affûts étaient à peu près du même modèle que ceux du canon de 10 cm. de campagne.

Canon de 10 cm. de position, identique au canon de 8 livres, en bronze, mais sur affût de position, en tôle de fer.

L'affût de position, destiné au service derrière un épaulement, met la bouche à feu à une hauteur d'environ 1m80 au-dessus du sol. L'ordonnance de l'affût est du 19 novembre 1879. On peut aussi placer sur cet affût des canons de 8cm4, en garnissant les tourillons de douilles spéciales.

L'avant-train de l'affût de position de 10 cm. provient des matériels de 6, de 8 et de 12 livres.

Munition : 32 coups, soit 20 obus, 8 shrapnels, 4 boîtes à mitraille ; 32 gargousses à 1062 gr., 4 gargousses à 250 gr.

Canon court de 15 cm., en bronze, sur affût de position en tôle de fer. Ordonnance provisoire de 1878, transféré à l'artillerie de forteresse en 1890.

Calibre, mm.	150
Poids de la bouche à feu, kg.	1420
» du projectile, kg.	28
» » en °/₀₀.	19,7
» de la charge (poudre noire), gr. . .	2500
» » en °/₀₀	89
Vitesse initiale, m.	323
Force vive initiale du projectile, tm. . .	148,889
» par kg. de bouche à feu, kgm.	104,8

L'avant-train n'a pas de coffre ; il est à cheville ouvrière.

Canon de 8cm4, en bronze durci, sur affût de position, avec plateforme transportable et arcs de recul. Bouche à feu introduite en 1887, fondue à Winterthour.

Mécanisme de culasse à coin prismatique, vingt rayures progressives de même inclinaison finale que celles du canon de 8cm4 en acier fretté.

Calibre, mm.	84
Poids de la bouche à feu, kg.	456
» du projectile, kg.	6,700
» » en °/₀₀	14,4
» de la charge (poudre à faible fumée), gr.	600
» » en °/₀₀	89
Vitesse initiale, m.	485
Force vive initiale du projectile, tm. . .	80,408
» par kg. de bouche à feu, kgm.	176,3

L'avant-train provient des matériels de 4, de 6 et de 12 livres.

Munition : 40 shrapnels, 40 gargousses.

Mortier de 12 cm., sur affût en tôle de fer avec plateforme transportable.

La bouche à feu provient de la transformation, opérée en 1885, des bouches à feu de 8 livres (10cm5) de campagne, en acier, et de 8 livres de position, en bronze.

On a coupé la volée, remplacé les anciens tourillons par une frette porte-tourillons, reforé l'âme et transformé le mécanisme de culasse. La mise de feu est à percussion.

Un certain nombre de mortiers de 12 cm., en acier, ont été construits dans les usines Bofors.

Pour charger, on engage dans la culasse un tube allant jusqu'à la partie antérieure de la mortaise, ce qui facilite l'introduction du projectile et de la charge.

L'affût, en tôle de fer, provient de la transformation de l'affût du canon de 8 livres (10cm5) de campagne. L'appareil de pointage est à arc denté, fixé à la culasse.

Calibre, mm.		120
Poids de la bouche à feu	acier, kg. . .	534
	bronze, kg. .	631
» du projectile, kg.		18
» » en ‰	acier. . .	33,7
	bronze . .	28,5
» de la charge maximum, gr. . . .		300
» » » en ‰ . .		16,6
Vitesse initiale, m.		225
Force vive initiale du projectile, tm. . .		46,461
» par kg. de bouche à feu, kgm. . . .	acier .	87
	bronze	73,6

Le mortier rayé, à chargement par la culasse, est plutôt un obusier court; il n'a pas la forme trapue des anciens mortiers lisses.

On emploie 3 charges, formées au moyen de une, deux ou trois gargousses de 100 gr. de poudre à faible fumée.

L'avant-train du mortier de 12 cm. est d'une construction spéciale, qui est aussi celle des caissons de mortiers et de canon de 12 cm. Le corps de l'avant-train est recouvert d'un plancher, sur lequel on peut charger 4 caisses étroites, dont une renferme 5 shrapnels, une 5 obus, une autre 120 gargousses à 100 gr. de poudre à faible fumée, une dernière contient les équipements.

Canon de 12 cm. en acier fretté, ordonnance du 14 avril 1885. Ce canon rappelle tout à fait, aux dimensions près, le canon en acier fretté de 8cm4 de l'artillerie de campagne. Le mécanisme de culasse est un coin cylindro-prismatique retenu par une chaînette d'arrêt. Les rayures, progressives, sont au nombre de 32.

Les canons de 12 cm. en acier fretté ont été livrés par la maison Krupp; les usines de Bofors, en Suède, nous ont fourni une certaine quantité de canons de 12 cm., en acier, à jaquette, canons d'une résistance aussi forte, ainsi que les essais l'ont prouvé, mais formés essentiellement d'un tube correspondant à l'âme et d'une jaquette, qui porte la culasse et les tourillons et se pose à chaud sur la partie arrière du tube. Pour faciliter la charge, on fait usage d'un tube de chargement comme avec les mortiers.

L'affût est un affût de position en tôle d'acier.

Pour le tir, on dispose le canon sur une plateforme, solide plancher en bois, qu'on doit construire spécialement. Le recul est limité par des plans inclinés ou coins de recul, qu'on place derrière la pièce dans le prolongement des roues; la pièce revient ainsi d'elle-même à sa place de tir.

Calibre, mm.	120
Poids de la bouche à feu, kg.	1425
» du projectile, kg.	18
» » en °/oo	12,6
» de la charge (poud. à faible fumée), gr.	2000
» » en °/oo	111
Vitesse initiale, m.	515
Force vive initiale du projectile en tm. .	243,410
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	170,81

L'avant-train est simplement destiné à porter la crosse; c'est un avant-train bas, à corps métallique et à cheville ouvrière.

Pour les marches, afin d'abaisser le centre de gravité de la voiture et de mieux répartir le poids sur les 4 roues, on peut placer la bouche à feu sur un support spécial disposé au milieu de l'affût. On opère cette manœuvre au moyen de la chèvre, appareil servant à lever les lourds fardeaux.

On transporte aussi les bouches à feu de 12 cm. frettées en les suspendant sous un chariot à deux roues, appelé chariot porte-corps.

La munition du canon de 12 cm., comprenant des obus ordinaires, des obus brisants et des shrapnels, est portée sur des caissons de même construction que les caissons des mortiers. Les projectiles sont par 5 dans des caisses étroites, que deux hommes peuvent transporter au moyen d'un levier porte-caisse.

III

ARTILLERIE DE MONTAGNE

L'obusier lisse de 8 livres de montagne, en bronze, construit d'après le modèle français de 1827 a été introduit en 1841.

Le calibre est celui du canon de 12 livres ; au fond de l'âme est une chambre, plus étroite.

Calibre, mm.	118,5
Poids de la bouche à feu, kg.	100
» du projectile, kg.	3,906
» » en °/₀₀	39
» de la charge, gr.	266
» » en °/₀₀	68
Vitesse initiale, m.	244
Force vive initiale du projectile en tm. .	11,859
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	118,6

L'affût est en bois.

Les caisses à munition, disposées de chaque côté du bât des mulets de munition, portent chacune 8 coups, soit 7 coups à obus et 1 à mitraille.

Il faut donc 3 mulets pour porter la pièce et sa munition immédiate.

Canon rayé de 4 livres de montagne, en bronze. Construit en 1861, suivant ordonnance portant la date du 5 février 1864. Le calibre et l'organisation sont les mêmes que ceux du canon rayé de 4 livres de campagne à chargement par la bouche.

L'artillerie de montagne tire les mêmes obus que l'artillerie de campagne, mais on ne lui donne pas de shrapnels. Il y a des boîtes à mitraille.

Calibre, mm.	84,45
Poids de la bouche à feu, kg.	103
» de l'obus, kg.	3,920
» » en °/₀₀	38
» de la charge, gr.	300
» » en °/₀₀	76
Vitesse initiale, m.	238
Force vive initiale du projectile en tm. .	11,317
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	109

L'affût est en bois, il provient de l'obusier de montagne.

La munition immédiate de la pièce est portée dans 2 caisses renfermant chacune 9 coups, soit 8 obus, une boîte à mitraille et les charges correspondantes.

Il faut donc 3 mulets pour porter la pièce et sa munition immédiate.

Le bât de 1861 est plus léger que celui de 1847.

Canon de 7cm5 de montagne, en acier, à chargement par la culasse. Ordonnance de 1877.

C'est un canon Krupp à coin plat et à 24 rayures. Il tire des projectiles organisés comme ceux de la pièce de campagne. Le shrapnel est depuis quelque temps le projectile unique de l'artillerie de montagne.

L'affût est en tôle d'acier; vu son poids, on a dû placer les roues et la limonière sur un mulet spécial. Il faut donc 4 mulets pour transporter la pièce et sa munition immédiate.

Le bât de 1877 est plus léger que celui de 1861.

Calibre, mm.	75
Poids de la bouche à feu, kg.	104
» du shrapnel, kg.	4,600
» » en °/₀₀	43.8
» de la charge (poud. à faible fumée), gr.	170
» » en °/₀₀	36,9
Vitesse initiale, m.	306
Force vive initiale du projectile en tm. .	21,953
» par kg. de bouche à feu, en kgm.	209

Chaque caisse à munition renferme 9 shrapnels et 10 charges de 170 gr.

Résumé des données numériques relatives au matériel exposé.

	CALIBRE mm.	POIDS de la bouche à feu kg.	POIDS du projectile kg.	POIDS du projectile ‰ du poids de la bouche à feu	POIDS de la charge g.	POIDS de la charge ‰ du poids du projectile	V_0 m.	Force vive initiale tm.	Force vive par kg. de bouche à feu kgm.
Canon lisse Wurstemberger de 4 liv. . .	84	241	2	8,2	470	235	400	16,310	67,6
Canon lisse de 4 liv. bernois	84	287	2	6,9	625	312	420	17,981	62,5
Obusier court de 24 liv., lisse	166,2	458	10,703	23,3	625	58	266	38,598	84,2
Canon lisse de 12 liv. .	118,5	905	5,605	6,2	1500	266	465	61,991	68,5
Canon lisse de 6 liv. .	94,8	445	2,860	6,4	750	262	435	27,583	61,9
Obusier court de 12 liv., lisse	118,5	263	5,297	20,1	312	58,9	243	15,942	60,6
Obusier long de 12 liv., lisse	118,5	455	5,297	11,6	625	118	343	31,762	69,8
Canon rayé de 4 liv. (bouche) bronze . .	84,45	393	3,920	9,9	625	159	390	30,389	77,3
Canon rayé de 8 liv. (culasse) acier. . .	105	610	7,850	12,8	1062	135	398	63,378	103,8
Canon de 8,4 cm. en bronze (culasse) . .	84	437	5,6	12	840	150	396	44,760	103,3
Canon de 8,4 cm. en acier fretté	84	425	6,7	15,7	600†	89	485	80,408	189,1
Canon lisse de 16 liv. .	132	1867	8	4,2	2000	250	450	82,569	44,2
Mortier lisse de 50 liv. (22 cm.).	223	290	23,8	82	max. 937	39	—	—	—
Obusier long de 24 liv., lisse (16 cm.) . . .	166,2	895	11,75	13,1	1250	106	331	65,614	73,3
an on rayé de 8 liv. en bronze (culasse) . .	105	750	7,850	10,4	1062	135	398	63,378	84,5
Canon rayé de 12 liv. transformé (bronze).	120	844	14,2	16,8	1062	74,6	282	45,718	54,1
Canon rayé de 12 liv. refondu (bronze) . .	120	898	14,2	15,8	1062	74,6	282	45,718	50,9
Canon court de 15 cm. en bronze	150	1420	28	19,7	2500	89	323	148,889	104,8
Canon de 8,4 cm. en bronze durci . . .	84	456	6,700	14,4	600*	89	485	80,408	176,3
Mortier de 12 cm. acier .	120	534	18	33,7	300*	16,6	225	46,461	87
» » bronze	120	631	»	28,5	»	»	»	»	73,6
Canon de 12 cm. en acier fretté	120	1425	18	12,6	2000*	111	515	243,410	170,8
Obusier lisse de 8 liv. de montagne . . .	118,5	100	3,906	39	266	68	244	11,859	118,6
Canon rayé de 4 liv. de montagne	84,45	103	3,920	38	300	76	238	11,317	109
Canon de 7,5 cm. de montagne (acier). .	75	104	4,6	43,8	170*	36,9	306	21,953	209

Poudre à faible fumée.

Ce tableau fait ressortir les progrès réalisés depuis cent ans par les bouches à feu suisses en ce qui concerne la puissance du projectile et l'utilisation du poids de la bouche à feu. Le canon de campagne, qui, d'après l'image que nous avons donnée en commençant ces notes, pouvait primitivement élever à environ 16 mètres de hauteur le poids de mille kilogrammes, l'élève à 80 mètres avec nos pièces frettées actuelles. L'artillerie de position est parvenue à la hauteur de 243 mètres. De 11 mètres de hauteur, l'artillerie de montagne est arrivée à 21 mètres.

Les progrès sont considérables, si on envisage la puissance meurtrière et la force de destruction du projectile, l'augmentation des portées, la précision et la rapidité du tir, ainsi que la certitude du départ des coups et de l'éclatement des projectiles au point voulu. Le service des pièces offre aussi une sécurité plus grande pour les canonniers : ceux-ci ne sont plus exposés à avoir les bras emportés pendant la manœuvre de l'écouvillon, alors qu'ils refoulaient une charge ou un projectile dans une bouche à feu contenant encore quelque résidu incandescent; les fusées ne risquent plus, au moindre oubli, de déterminer prématurément l'explosion du projectile tandis qu'on refoule celui-ci.

Et pourtant, ces nombreuses améliorations paraissent insuffisantes ; en effet, si nous regardons autour de nous, nous voyons les gouvernements, préoccupés de la question de la nouvelle artillerie à tir rapide, multiplier les études et les expériences en vue de la réfection prochaine de leur matériel. Aujourd'hui les grandes puissances de l'Europe ont des artilleries à peu près équivalentes ; la première qui cherchera à rompre l'équilibre en sa faveur par la construction de canons plus parfaits donnera le signal de sacrifices financiers énormes pour la rénovation de toutes les artilleries. Avec les engins nouveaux, ce n'est plus seulement à la batterie de six pièces qu'on peut demander de tirer environ douze coups par minute à certains moments, c'est à chaque pièce : On comprend qu'on ne puisse laisser le voisin acquérir de pareils canons sans s'en procurer soi-même, mais aussi que chacun hésite à introduire le premier un armement qui, dans notre époque de progrès incessants, sera peut-être bientôt dépassé par un autre, où on aura mis à profit l'expérience acquise.

Thoune, le 15 juillet 1896. Albert PAGAN.

La cartographie à l'Exposition nationale.

(Groupe XX).

L'Exposition du groupe XX, cartographie, présente, aussi bien par l'ordre logique — chronologique autant que faire se peut — qui a présidé à son arrangement, que par le nombre et le choix judicieux des cartes et des objets exposés, un champ d'étude tel que le spécialiste ou l'amateur auront bien rarement l'occasion d'en rencontrer un pareil.

Parcourant, le catalogue spécial en main, les différentes sections, en commençant par la *Tabula Peutingeriana*, le plus ancien document cartographique connu, en ce qui concerne notre pays, et datant du IIme siècle, et en finissant par les beaux travaux du Bureau topographique fédéral, on pourra se faire une idée précise des immenses progrès effectués dans le cours des siècles d'abord, puis dans la dernière période qui a été remarquablement féconde.

Ce sont évidemment les travaux de la période moderne, que l'on fait remonter à 1830 environ, qui intéressent le plus les lecteurs de la *Revue militaire*. Aussi bien ce sont eux qui formeront l'objet principal de cette petite étude. Nous ne croyons cependant pas devoir laisser complètement de côté la partie de la cartographie historique qui a été l'objet de soins tout spéciaux et dont l'installation est due en majeure partie au regretté Adolphe Gautier, un connaisseur hors ligne en la matière.

Dans un espace relativement restreint, puisque la cartographie historique n'occupe que le quart de l'Exposition totale, nous trouvons rassemblées toutes les œuvres classiques et nombre de documents précieux qui marquent nettement les diverses étapes du progrès.

La *Tabula Peutingeriana*, dont un fragment, intéressant la Suisse, est exposé, n'est pas une carte, à proprement parler, c'est un itinéraire qui a été dressé probablement sous Septime-Sévère. Les distances dans le sens de la longueur du papier sont relativement exactes, tandis que dans l'autre sens elles sont plus que fantaisistes. La Méditerranée y est représentée comme un fleuve de largeur constante. C'est sur ce document que l'on trouve pour la première fois un nom au lac Léman,

et, chose curieuse, ce nom est *Lacus Losannensis*. L'original de la « Tabula » est déposé à la Bibliothèque impériale de Vienne.

Au nombre des pièces les plus curieuses, citons le *Portrays de Crans et Celligniez* (n° 3), dessin à la main, sorte de perspective datant du XVIme siècle. Sur le lac est représenté un naufrage qui eut lieu à cette époque. Le n° 14 : *Carte de la Suisse, d'Ægidius Tschudi*, publiée en trois éditions, la première de 1538, la dernière de 1610, est un des documents les plus importants de notre cartographie ancienne. Cette carte est orientée le sud à la partie supérieure, les montagnes sont représentées de profil et souvent gigantesques, — voir le Jura plus haut que le massif du Mont-Blanc. — Le cadre, d'un goût exquis, est composé de dessins très gracieux et des armoiries très soignées des états et des villes suisses et alliées. Du XVIme siècle encore, la *Carte du lac de Genève* (n° 17), dessin original du syndic *Jean du Villard*. C'est le premier document donnant, d'une manière relativement exacte, la forme du lac. L'exécution est très soignée et, comme annexe, les dessins et noms de 22 espèces de poissons du lac, fort bien représentés.

Nous recommandons spécialement aux visiteurs une merveille de l'époque : la *Grande carte du Canton de Zurich, de H.-C. Gyger*, n° 49. L'auteur consacra 38 ans à faire ce travail admirable, tant au point de vue du détail qu'à celui de l'exactitude des formes et des dimensions ; cette belle carte date du milieu du XVIIme siècle. La reproduction, très remarquable, exposée à Genève, est due à la maison Hofer et Burger, de Zurich.

Le n° 54, dessin à la main attribué au célèbre *Micheli du Crest*, intitulé *Carte de la terre de Genève et des pays circonvoisins* (1685), se fait remarquer par son exactitude, par une écriture superbe, et par la représentation des montagnes: Pour la première fois, nous voyons appliquée la méthode de la lumière oblique, le dessin des hachures est du meilleur goût Du même auteur, également à la main, signalons une superbe *Carte des environs de Genève* (n° 73); elle date du commencement du XVIIIme siècle, et c'est certainement un des plus beaux travaux cartographiques de cette époque. Micheli du Crest peut être considéré comme un des initiateurs et des précurseurs les plus importants de la cartographie moderne.

D'un autre Genevois, *Henri Mallet*, deux belles cartes, les nos 95 et 101. *Carte des environs de Genève*, gravée sur cuivre, et *Carte de la Suisse romande*. Exactitude et dessin remarquables. Ces deux pièces portent les dates de 1776 et 1781.

Les quelques œuvres que nous venons de recommander spécialement, au milieu d'une foule d'autres travaux tous intéressants, appartiennent à la *période ancienne*. On est convenu de faire rentrer dans la *période de transition* les cartes exécutées de 1790 environ à 1830. Les grands progrès qu'on remarque dès la fin du siècle dernier sont dus, outre les précurseurs dont nous avons parlé (Gyger, Micheli, auxquels il faudrait ajouter *Ph. Loys de Cheseaux* et d'autres), à l'influence des *Studer*, *Müller*, *Weiss*, et surtout *Tralles*, qui publia la première carte établie sur la mensuration d'une base et sur un réseau de triangulation.

Nous citerons rapidement les œuvres les plus remarquables de la période de transition.

D'abord l'*Atlas de la Suisse*, de *J.-H. Weiss* (no 114), en 16 feuilles gravées sur cuivre. Cette carte, assez inégale de valeur dans ses différentes parties, a ceci de particulier qu'elle fut établie *d'après un relief* modelé par le même auteur. Les formes générales du pays sont bonnes, le figuré du relief laisse passablement à désirer au point de vue artistique.

Une des belles œuvres de cette partie de l'exposition est la *Carte de la principauté de Neuchâtel*, de *J.-F. d'Osterwald* (no 119) au 1/96000e. Intéressant comme souvenir historique, le no 121 : *Plan der Dreiecke* für die Bestimmung der Höhen einiger Berge des Cantons Bern, de *Tralles*, 1790, puis le no 124 : la *Première carte routière de la Suisse*, de *Henri Keller*, dont les éditions successives, marquant toutes un nouveau progrès, ont été répandues à profusion dans le public voyageur et chez les touristes.

Le no 151, *Karte der Schweiz*, de *Wœrl*, est intéressante, outre sa réelle valeur, par le fait qu'elle porte, de la main du général Dufour, le premier projet de triangulation générale. Enfin, citons encore une fort belle carte (159), *la Carte topographique et routière de la Suisse*, d'*Osterwald*, au 1/400000e, qui parut, malheureusement pour elle, peu avant la Carte Dufour, et, par ce fait, fut peu répandue.

Avant de parler de la cartographie moderne, nous tenons à recommander aux amateurs quelques plans anciens qui se

trouvent dans la subdivision du Cadastre, entre autres un plan en deux volumes de la Commune de Lausanne; ils trouveront, en le comparant au plan moderne placé à côté, à peu près autant de différences qu'entre la carte de Suisse de Tschudi et l'atlas de Siegfried. Feuilletez également dans les volumes de plans du Canton de Fribourg, le vieux plan (1805) de *Corpataux:* vous vous convaincrez que les dessinateurs géomètres étaient quelquefois de gracieux artistes qui mettaient plus de temps à dessiner de beaux titres et de charmantes aquarelles qu'à reporter des angles et tracer des lignes droites.

Cartographie actuelle. La cartographie moderne, tant officielle que privée, est si largement représentée à l'Exposition, qu'il est bien difficile, en quelques pages, d'en donner une image tant soit peu complète. Nous serons forcé, pour ne pas dépasser les limites d'un article de ce genre, de laisser de côté bien des pièces dignes d'attention.

A tout seigneur, tout honneur: Commençons par l'Exposition de cartographie officielle, celle du Bureau topographique fédéral. Nous quittons donc la cartographie ancienne avec la carte d'Osterwald et celle de Wœrl, où nous trouvons les premiers coups de crayon du général G.-H. Dufour, pour nous transporter en face de la grande œuvre achevée de celui qui fut le fondateur véritable de notre cartographie officielle. Dans un cadre simple et de bon goût, — comme l'œuvre elle-même, — surmontée du buste du maître, la carte qui porte son nom et qui attire tous les regards. Inutile d'insister sur la valeur de cette œuvre, valeur technique et valeur artistique. Elle a été trop souvent affirmée par les personnes les plus compétentes pour que nous nous croyons même autorisé à insister.

Nous dirons seulement ceci: C'est qu'elle ne vieillit pas, qu'elle conserve, à côté des cartes remarquables publiées par le Bureau topographique, sa réelle importance pratique. Il faut dire qu'elle est continuellement rajeunie, tenue au courant, que les éditions se succèdent, la perfectionnant toujours. Le superbe effet plastique de cette carte demeure, mais tout ce qui change à la surface du pays y est introduit à mesure. Ajoutons encore que l'exemplaire exposé à Genève a été retouché de main de maître pour rendre homogène la teinte générale, et que certaines parties, en dehors du territoire suisse, et qui ne sont pas gravées, ont été achevées par la même main d'artiste. Il fallait bien le dire, car il faut le savoir pour s'en apercevoir.

Après la grande carte, signalons sa réduction en 4 feuilles, au 250 000e, également retouchée à la main; la carte oro-hydrographique au 500 000e, celle des chemins de fer au 250 000e.

Enfin, l'*Atlas Siegfried,* ou *Atlas topographique de la Suisse, à l'échelle des levés originaux*, soit 1/50 000e pour la haute montagne, 1/25000e pour le reste du territoire. Cet atlas, presque aussi populairement connu que la carte au 100 000e, a déjà rendu d'immenses services et est appelé à en rendre plus encore. Chacun est d'accord pour en reconnaître la parfaite clarté due en grande partie aux trois couleurs adoptées, sa simplicité par le choix sobre et logique des signes conventionnels.

Outre la collection complète en album des 540 feuilles qui composent cet atlas, nous remarquons un certain nombre de tableaux où sont juxtaposées plusieurs feuilles ensemble, des cartes régionales: Vallée de Saas, environs de Zurich, etc. Mais ce qui intéressera plus particulièrement et qui est digne d'un examen attentif, c'est le grand cadre qui fait face à la carte Dufour et qui renferme une série de *cartes-reliefs*, représentant un résumé des efforts faits depuis 1885, et sous l'habile direction du chef actuel du Bureau topographique, M. le colonel Lochmann, pour donner aux cartes à courbes de niveau le relief qui leur manque. Le problème est des plus difficiles. Il faut arriver à produire cet effet plastique par des teintes appliquées et sans nuire à la clarté du détail. La carte elle-même est déjà en couleurs, il faut choisir des teintes agréables à l'œil, assez fortes pour produire un effet vigoureux, assez légères pour ne pas trop charger. Les résultats obtenus sont déjà fort beaux, et cette partie de l'Exposition est certainement une des plus intéressantes tant par la difficulté de la question que par son importance. Quelques-unes de ces cartes-reliefs, entre autres, sobres de tons, sans trop de variétés de couleurs, nous semblent bien près de la perfection.

Les *Cartes hydrographiques* au 1/25000e et au 1/50000e méritent également une mention spéciale, et principalement la magnifique carte au 50000e du lac de Constance, qu'une Commission internationale des Etats riverains chargea le Bureau topographique fédéral d'exécuter, ce qui s'est fait avec un degré de perfection remarquable. On ne peut qu'admirer le travail énorme qu'ont coûté ces opérations de sondage en regardant ces cartes, où tous les points de sonde sont indiqués. Dans le

lac Léman environ 12 000 coups de sonde furent donnés, dans celui de Constance environ 11 000.

Signalons encore le *plan du Glacier du Rhône,* au 1/5000e, exécuté par le Bureau topographique et le Club alpin suisse, et le *plan de sondage au 2500e de l'éboulement de Zoug*, œuvre de l'hydrographe distingué J. Hörnlimann.

A côté des cartes sont exposés les *instruments* de géodosie et de topographie employés pour la triangulation et les levés. Il y a là aussi une intéressante comparaison à faire entre les premiers instruments employés dès 1830 et les instruments modernes, si légers et portatifs: alidade à stadia en aluminium pour la haute montagne, par exemple.

Des modèles ou miniatures de signaux trigonométriques, des repères du nivellement de précision sont exposés au grand complet, donnant toutes les formes adoptées.

Nous trouvons aussi les pierres lithographiques et les cuivres simples ou aciérés qui servent à l'impression des cartes, avec les épreuves de gravure correspondantes ; les calques qui servent à la gravure, les procédés employés pour la revision : épreuves sèches (imprimées à sec pour éviter l'extension du papier) en couleurs spéciales et légères, de façon à ce qu'on distingue facilement les corrections et adjonctions apportées à la carte, enfin toute une séries d'*originaux* et de modèles de dessin à la main. Voir principalement les merveilleux dessins en hachures de *Wolfsberger*, qui n'ont jamais été surpassés dans ce genre-là ; nous recommandons aussi particulièrement les originaux au 1/50 000e de haute montagne, Gemmi, Ardez, Diablerets, Simplon, par exemple.

En résumé, en présence de cette exposition officielle, si bien ordonnée et si complète, on ne peut que remporter l'impression que la cartographie et la topographie suisses marchent dans le chemin du progrès et font honneur à notre petit pays.

Parmi les exposants particuliers, il est impossible de tout citer, nous examinerons rapidement en premier lieu les cartes proprement dites, puis les panoramas et les reliefs.

Au nombre des cartes, il faut signaler en première ligne la superbe *Carte de la chaine du Mont-Blanc*, au 50 000e, publiée par M. *A. Barbey* et exécutée par l'ingénieur bien connu M. *X. Imfeld*, d'après les levés de mensurations de M. *L. Kurz*. C'est, sans aucun doute, ce qui a été fait de mieux pour ce

massif important, un magnifique monument cartographique, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui du détail et surtout du goût parfait qui a présidé au dessin, au choix des couleurs, au figuré du relief. Le dessin des rochers est le travail d'un géologue et d'un artiste. Quel dommage qu'il n'ait pas été possible d'y dessiner des courbes de niveau ! Quoique le nombre des cotes d'altitude soit très considérable, la carte aurait encore gagné en valeur. Du même auteur, *X. Imfeld*, voir un curieux essai de *Carte perspective*, le massif du Pilate, carte exécutée pour le service des eaux de la ville de Lucerne. Ce n'est pas une projection horizontale, mais une perspective oblique. Nous retrouvons encore là au plus haut degré le goût artistique de l'auteur, ses teintes si agréables à l'œil. C'est de la vraie peinture, et de la bonne.

A côté des travaux de M. Imfeld, il faut citer ceux de son émule, M. le professeur *F. Becker*. Personne n'a plus travaillé la partie des cartes-relief et des reliefs que lui. L'Exposition nationale en fournit la preuve. M. Becker expose dans six groupes différents. Au groupe XX, nous trouvons de lui toute une série de cartes montrant le développement graduel des cartes-relief, des essais avec lumière zénithale, avec lumière oblique, et une carte combinant la *lumière zénithale* et l'*éclairage oblique*. Les cartes de M. Becker produisent un effet puissant, il arrive à des résultats très remarquables, quoique l'on puisse n'être pas toujours entièrement d'accord avec lui sur le choix des couleurs ainsi que sur l'intensité des tons.

Très belles sont les expositions des maisons *Schlumpf* de Winterthur, *Orell Füssli* de Zurich, *Kümmerly* frères, Berne, et *Hofer et Burger*, Zurich. La maison Schlumpf expose la belle carte du Canton de Glaris de M. Becker, des cartes géologiques, une carte-relief de la Suisse centrale, de nombreux plans, des cartes scolaires, cartes-relief de Zurich, des Cantons de Thurgovie et de St-Gall, toutes fort réussies, la dernière peut-être un peu dure de tons.

De la maison *Orell Füssli*, notons surtout des cartes perspectives du Pilate et des environs de Davos, de beaux plans de villes et une carte du Mont-Cenis, de M. Maggini, d'après les cartes des états-majors français et italien, qui produit un superbe effet ; c'est une carte-relief monochrome. Comme curiosité, citons aussi un *Atlas de la Suisse* à vol d'oiseau.

L'imprimerie-lithographie *Kümmerly frères* de Berne, fort

avantageusement connue, se distingue par de très belles cartes géographiques, des plans. Travaux des plus soignés.

Importante également l'exposition de la maison *Hofer et Burger* de Zurich. On lui doit des reproductions excellentes de cartes anciennes, de nombreuses cartes scolaires, plusieurs plans de villes, cartes topographiques en lithographie, en chromolithographie et de beaux panoramas.

L'Institut géographique Müllhaupt de Berne a une exposition complète, digne de la réputation attachée à son nom.

Parmi les plus belles cartes manuscrites que présente le groupe XX, il faut citer la Carte topographique du territoire de la Commune de Bex, et surtout le dessin original de la feuille IX de la Carte au 50 000e du Canton de Vaud, dessin de M. *E. Buffat ;* cette seconde carte faite en collaboration avec M. *E. Busset.* Il est difficile d'égaler une précision de dessin pareille.

La *Commune de Lausanne* expose dans la subdivision du cadastre un fort beau plan du chef-lieu vaudois au 1/2 000e. L'exécution en est remarquable.

Citons aussi la Carte du Canton de Vaud, en deux éditions, l'une en courbes de niveau, l'autre en hachures. Cette carte, établie par le Bureau topographique vaudois, et gravée de main de maître par H. Müllhaupt, est exposée par le *Département des Finances* vaudois. Elle a rendu de grands services en attendant l'achèvement de l'Atlas Siegfried.

En fait de belle œuvre officielle cantonale, il faut signaler encore la carte au 25 000e du *Canton de Zurich*, imprimée en quatre couleurs, ressemblant beaucoup à l'Atlas Siegfried. Au-dessous de la carte entière sont placés quelques échantillons des levés originaux qui ont servi à sa construction, entre autres ceux du distingué professeur Wild, dont on admirera la finesse de dessin.

Nous terminerons ce rapide examen des cartes en recommandant l'exposition, faite par le Bureau topographique fédéral, des œuvres principales de deux de ses anciens et excellents collaborateurs, qui ont consacré, on peut le dire, leur vie à ces travaux, nous avons nommé les regrettés *H. Müllhaupt* et *R. Leuzinger*. C'est au premier que revient l'honneur d'avoir gravé presque en entier la carte au 100 000e, dont il a retouché les cuivres presque jusqu'à sa fin. Le second, passé maître dans l'art de la lithographie, a exécuté la gravure de

la plupart des feuilles de l'Atlas Siegfried au 50 000e, et sa carrière fut féconde en perfectionnements dans la représentation du terrain. Voir un superbe dessin à la sépia, modèle à la main d'une carte au 1/1 000 000e de la Suisse, et qui se trouve dans le compartiment du Bureau topographique.

Nous dirons deux mots, en passant, des *panoramas*, qui sont peu nombreux au groupe XX ; aussi bien ce genre de représentation du terrain, utile et agréable aux touristes, ne fait, à proprement parler, pas partie de la cartographie; c'est un intermédiaire entre cette science et la peinture ou le dessin de paysages.

Nous retrouvons encore ici, avec tout son talent, M. *X. Imfeld*, dans son magnifique panorama de la vue du sommet du Mont-Blanc. Cet ingénieur distingué exécuta ce dessin pendant les deux mois qu'il passa aux travaux de sondage pour l'établissement de l'observatoire construit au sommet du géant des Alpes.

M. *T. Rittener*, professeur à Sainte-Croix, présente un beau panorama, des plus détaillés et agréable à l'œil, de la vue du Chasseron.

La maison *Hofer et Burger* expose un grand nombre de panoramas intéressants du Righi, du Bürgenstock, du Seelisberg, etc.

Reliefs. — La représentation la plus fidèle du terrain est naturellement le relief, à condition qu'il soit exactement établi et avec une même échelle pour les distances verticales et les distances horizontales. Mais c'est aussi de beaucoup la plus difficile, car il s'agit ici, outre le travail cartographique, de modelage; de plus, les reliefs ne sont pas facilement transportables et occupent une place considérable, leur exécution et leur emploi sont donc forcément restreints.

Nous ne parlerons ici que des reliefs qui se trouvent au groupe XX ; on en trouve, en effet, dans plusieurs autres groupes : enseignement, génie civil, etc., sans parler de cette merveille de patience et de goût qui est au parc de Plaisance : Le relief du Vieux-Genève, de M. *A. Magnin*.

Les trois reliefs les plus remarquables que nous trouvons au groupe cartographie sont, sans contredit, celui de la *Suisse centrale* de M. *Imfeld*, celui des environs du *Lac de Lugano* de M. le prof. *Becker*, et l'échantillon d'un grand *Relief de la*

Suisse au 100 000e dû à M. *Ch. Perrôn*. Les deux premiers sont à l'échelle du 25 000e et forment une partie d'un projet de relief de la Suisse à cette échelle, projet élaboré par MM. Imfeld, Becker et S. Simon (auteur du beau relief de la Jungfrau, faisant malheureusement défaut à Genève). Ce projet a reçu un commencement d'exécution. Les amateurs pourront voir combien ces essais ont réussi. Le relief de la Suisse centrale, lac des Quatre-Cantons et ses environs, est particulièrement agréable à l'œil par le choix des teintes, qui se rapprochent, nous semble-t-il, autant qu'il est possible de la nature. Observez seulement, par exemple, la couleur du lac, qui varie suivant les régions, du bleu verdâtre foncé dans le lac d'Uri, au bleu grisâtre des eaux mêlées d'alluvions, à l'embouchure de l'Aa, à Buochs. Tout est harmonieux et naturel.

Avec le relief du lac de Lugano nous passons aux teintes du midi ; admirable dans ses détails, les couleurs nous semblent, ici aussi, un peu vives et crues.

Le relief de M. *Ch. Perron* n'est pas peint, c'est un relief moulé en plâtre où, dans les parties achevées, on admirera le fini des plus petits détails. Une particularité intéressante de cet ouvrage, c'est qu'il a été établi au moyen d'un *pantographe* spécial, inventé par l'auteur, et qui assure une exactitude rigoureuse dans l'exécution. Il est juste d'ajouter qu'en même temps que M. Perron, M. Imfeld inventait de son côté un instrument analogue.

M. *Imfeld* a encore un relief du Cervin, fouillé presque dans les plus petits détails et qui a pour base un levé *photogrammétrique* effectué au moyen d'un théodolithe spécial de Kern, que l'on peut voir dans la salle à côté.

M. *Maurice Borel*, à Neuchâtel, nous présente, entre autres, un relief du Canton de Neuchâtel qui, sans avoir les prétentions artistiques des premiers cités, n'en a pas moins bien sa valeur au point de vue topographique ; excellent, par exemple, dans un but d'enseignement.

M. *J. Mermoud* a, au groupe XX, un relief au 1/1 000e pour les longueurs et 1/500e pour les hauteurs, auquel nous ne ferons qu'une critique, c'est justement cette différence d'échelle qui déforme le terrain et exagère les pentes. C'est un relief très soigné du vallon de la Cornallaz, rière Epesses Même remarque, du reste, pour le relief du Viège-Zermatt, œuvre considérable, exposée à la Halle aux machines et la photographie ici.

Citons, en outre, un relief sculpté sur bois et peint, de M. *J.-J. Borter* d'Interlaken ; de M. *F. Brüngger* à Berne, un relief de la Suisse, imprimé ; de M. *A. Ringier* à Berne également, un relief très soigné, par couches horizontales superposées, de la feuille *Heimberg* de l'Atlas Siegfried ; enfin, l'auteur de ces lignes expose une partie d'un relief du *Bassin du Lac Léman* au 50 000e, en cours d'exécution. Sans prétention artistique, ce relief donne la forme du fond du lac d'après la carte des sondages, et cherche à donner le détail aussi complet que possible des pays riverains. Deux teintes conventionnelles, pour le terrain et pour les eaux.

Il faudrait parler ici, pour être complet, du Cadastre, dont plusieurs cantons donnent des spécimens intéressants, mais, outre que cette branche est très spéciale, il ne peut guère rentrer dans le cadre d'un article comme celui-ci de conduire le lecteur de registre en registre, de plan en plan et de parler des diverses lois concernant le cadastre et les hypothèques. Signalons, au point de vue cartographique, les beaux plans des Cantons de Vaud, Berne, Fribourg, Neuchâtel, St-Gall, Zurich, un plan de Baden de M. *Basler*, des travaux de triangulation et un plan de M. *Bise-Rémy* de Fribourg, des travaux importants du même genre de M. *Simon Crausaz* de Fribourg aussi, un atlas des routes et chemins de la *Commune des Eaux-Vives* (Genève) et dans l'exposition du Bureau du cadastre de *Berne* des essais de levés *photogrammétriques* qui constituent une grande nouveauté en la matière.

Enfin, nous ne voulons pas conclure sans avoir recommandé aux lecteurs de la *Revue militaire* les ouvrages de M. le professeur *H. Graf* de Berne, un des auteurs les plus compétents et les plus érudits en sciences exactes et qui s'est spécialement occupé de la Cartographie suisse. Il expose un grand nombre d'ouvrages et d'études sur des sujets intéressant l'histoire de cette science en Suisse. C'est à M. le prof. Graf qu'est due la rédaction du bel ouvrage publié sous la direction de M. le colonel Lochmann : *Geschichte der Dufourkarte*, qui vient de paraître et dont la traduction française ne tardera pas à être publiée.

Nous voilà maintenant au bout de cette rapide visite à l'exposition de cartographie. Nous le répétons, il était impossible de tout citer, nous avons dû laisser de côté nombre de choses intéressantes. Nous espérons cependant avoir prouvé dans ces quelques pages ce que nous avançions au début,

c'est que cette exposition présente un tableau très remarquable et très complet de l'activité déployée en Suisse dans cette branche. Les visiteurs penseront, nous n'en doutons pas, en sortant du groupe XX : la cartographie suisse est en bonnes mains, elle marche, sans arrêt, dans le chemin du progrès.

Horace L. COULIN.

ACTES OFFICIELS

M. Charles Stooss, major dans la justice militaire, qui vient d'être appelé comme professeur de droit pénal à l'université de Vienne, est relevé de ses fonctions de grand-juge de la IVe division.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Cours. — M. Berlinger, colonel, commandant de corps d'armée, étant tombé malade, le cours qui aurait dû avoir lieu pour les officiers supérieurs du IIe corps est renvoyé à l'année prochaine. Il en est de même pour le cours tactique du Gothard.

Manœuvres du IIIe corps d'armée. — La France est représentée aux manœuvres du IIIe corps d'armée par M. le général Brunet, commandant la 72e brigade d'infanterie, à Pau, et par le capitaine Fourest, de l'état-major général du ministre de la guerre; — l'Allemagne, par le major-général et quartier-maître général Rothe, et par le major Schotten, du 9e régiment de hussards, adjudant à l'état-major général du XVe corps d'armée. Les deux attachés militaires à Berne, M. le lieutenant-colonel du Moriez pour la France, et M. le capitaine de Morozowicz, pour l'Allemagne, font naturellement partie des missions.

Les projectiles des armes à feu et les câbles électriques. — On se rappelle le canard de l'*Intelligenzblatt* sur les expériences de tir faites à Thoune pour déterminer l'influence des lignes télégraphiques sur les projectiles. La *Nature* relève ce canard qui fit son tour de

presse et lui consacre un intéressant article de notre compatriote neuchâtelois, M. Ch.-Ed. Guillaume.

« Le pire de la chose, dit M. Guillaume, est que l'expérience pourrait avoir été faite, et qu'une action sensible d'un courant électrique sur un projectile à enveloppe d'acier n'est peut-être pas un mythe. Deux causes pourraient en effet être invoquées pour rendre compte de cette action ; une force électro-magnétique et une force électro-dynamique. La force électro-magnétique n'agirait pas directement; en effet, un courant électrique n'attire pas le fer, mais il exerce sur lui une action directrice. L'espace, autour d'un courant rectiligne, est le siège d'une tension particulière que l'on cherche à matérialiser en disant qu'il contient des lignes de force magnétiques. Ces lignes forment des circonférences centrées sur le fil tant que l'espace est homogène. Mais, si l'on vient à y placer un morceau de matière plus perméable que le milieu ambiant, les lignes de force auront une tendance à passer de préférence par ce morceau de matière, et, comme ces lignes sont capables d'exercer un effort mécanique, elles chercheront à placer l'objet perméable dans une direction telle que la plus grande longueur des lignes de force y soit comprise. Ainsi, une balle de fusil, libre de se mouvoir dans toutes les directions auprès d'un câble parcouru par un courant, finira par se placer de telle sorte que son axe soit tangent à un cercle centré sur le câble. On montre dans tous les cours de physique une expérience qui permet de se faire une image nette du phénomène: un fil vertical, parcouru par un courant, traverse perpendiculairement une feuille de carton sur laquelle on a semé de la limaille de fer. Si l'on supprime les frottements en donnant de légers chocs au carton, on voit la limaille se disposer en circonférences centrées sur le conducteur de façon à former des chaînes de grande perméabilité dans la direction des lignes de force (fig. 1).

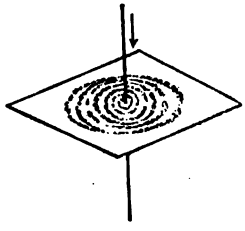

Fig. 1. — Représentation des lignes de force dans notre courant électrique.

» Les gros courants industriels donnent une image encore plus frappante de cette action. Les usines électro-chimiques emploient des courants atteignant 10 000 et même 15 000 ampères, que l'on conduit dans les bacs ou les creusets à l'aide de câbles feuilletés de la grosseur du bras, Si l'on place son couteau sur un de ces câbles, on le voit prendre instantanément une position perpendiculaire à la direction du courant, et on constate qu'il faut employer une force bien appréciable pour le ramener à la position parallèle; cette action décroît lorsqu'on s'éloigne du câble, comme l'inverse de la distance. Ceci étant donné, on conçoit qu'une balle, passant au voisinage d'un câble traversé par un courant intense, ait une tendance à se tourner en travers de sa trajectoire, mais sans qu'on puisse, du reste, dire *a priori* de quel côté la pointe sera déviée. Le sens de l'inclinaison dépend d'une circonstance fortuite, par exemple la déviation bien

connue des projectiles, ou une trace d'aimantation permanente. La première action dépend du sens de la rotation de la balle, la seconde change en même temps que la direction du courant. Or on sait que, si l'on cherche à dévier l'axe d'un corps animé d'un mouvement de rotation rapide, cet axe tendra à prendre une direction perpendiculaire à celle qu'on cherche à lui donner. Si donc les forces magnétiques ont une tendance à placer la balle dans un plan perpendiculaire au câble, celle-ci s'inclinera dans un plan contenant le câble; sa pointe sera dirigée vers le câble ou en sens inverse, suivant le sens de la rotation et l'action des forces magnétiques.

» On voit, dans notre figure 2, la direction primitive de la balle, progressant parallèlement au câble, puis la disposition qu'elle tend à prendre, tangentiellement aux lignes de force, enfin l'une des deux directions que lui communiqueront les forces magnétiques et gyroscopiques combinées. La possibilité d'une déviation de l'axe de la balle une fois admise, on comprendra qu'il doive en résulter, par un glissement sur l'air, une déformation de la trajectoire, qui viendrait s'ajouter à celle qui se produit déjà et que l'on nomme la dérivation.

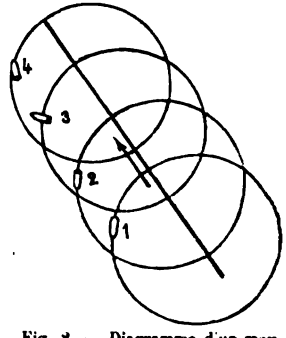

Fig. 2. — Diagramme d'un mouvement d'une balle dans un champ électrique.

» L'action électro-dynamique est plus improbable; mais elle pourrait à la rigueur exister, bien qu'il soit sans doute impossible de la constater, même en se plaçant dans les circonstances les plus parfaites pour sa production. Supposons que la balle emporte une charge électrique, ce qui n'est pas impossible; elle éprouvera les mêmes actions qu'un courant électrique, puisqu'un courant électrique peut être assimilé à une charge en mouvement. Il en résultera une attraction ou une répulsion entre la balle et le câble, le signe de la force changeant avec le sens du courant et le signe de la charge de la balle.

» On voit, en résumé, qu'il existe une possibilité très douteuse d'une action d'un câble sur une balle quelconque, et la possibilité très nette d'une telle action sur une balle à enveloppe d'acier ou sur un projectile d'artillerie. Les balles ne seront pas nécessairement attirées vers le câble; elles seront attirées ou repoussées suivant les circonstances fortuites qui déterminent une première déviation. La conclusion est que le mérite, — si j'ose m'exprimer ainsi, — du canard lancé par l'*Intelligenzblatt* est précisément d'avoir pour point de départ un fait possible qui a été simplement poussé à l'absurde. »

Neuchâtel. — La section de la Chaux-de-Fonds a constitué, dans sa séance ordinaire du vendredi 4 septembre, le Comité central de la

Société cantonale des officiers neuchâtelois. Ce comité est composé de la façon suivante : Lieutenant-colonel Courvoisier, président; lieutenant-colonel Mathys, vice-président; 1er lieutenant Perrochet, secrétaire; major Perret, caissier; major Robert, capitaine Grosjean, lieutenant Vuille, assesseurs.

Vaud. — *Société des officiers.* — La Section vaudoise de la Société des officiers tiendra le 27 septembre prochain, à Nyon, son assemblée générale annuelle. Le programme de la réunion a été fixé comme suit :

10 h. Réception à la gare par la sous-section de Nyon. Collation sur la place du Château.

11 h. Assemblée générale dans la salle du Tribunal, au Château. Tractanda : *a*) Rapport du Comité sur la marche de la Section; *b*) Rapport du jury sur le travail de concours présenté; *c*) Communications et propositions individuelles.

Conférence de M. le colonel Audéoud : A propos du combat de l'infanterie. Quelques idées discutées actuellement.

1 ½ h. Dîner.

Tenue de service avec casquette.

FRANCE

Grandes manœuvres. — Les grandes manœuvres du 9 au 16 septembre ont emprunté cette année-ci le bassin de la Charente. Y ont pris part, sous la haute direction du général Cailliot, les XIIe et XVIIe corps, plus une division dite division mixte. Cette armée a exécuté trois sortes de manœuvres :

1° Des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, chaque corps étant formé à deux divisions;

2° Des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, la division mixte étant rattachée alternativement à l'un des deux corps d'armée en présence, de façon à faire manœuvrer l'un des corps avec trois divisions;

3° Des manœuvres d'armée contre un ennemi figuré représenté par la division mixte.

Parmi les instructions données aux troupes avant l'entrée en ligne, nous relevons, à titre de curiosité, les suivantes, formulées par le commandant du XIIe corps :

» Pendant les prochaines manœuvres, comme en campagne, les officiers de tous grades, ainsi que les sous-officiers et les hommes de troupe, devront emporter chaque jour, avec eux, leur déjeuner individuel, pour le manger sur le terrain, à leur guise et suivant les circonstances.

» Les officiers montés ont leurs vivres sur leurs chevaux.

» Les officiers à pied font porter leur déjeuner par *leur soldat-tender.*

» L'appellation donnée à cet homme en précise la fonction. Il doit être à l'officier comme le *tender est à la locomotive*.

» Le général commandant le 12e corps d'armée autorise chaque officier à pied à choisir dans sa compagnie un homme dans le havresac duquel il placera ses vivres et quelques effets. Cet homme sera exempté du port de tout objet commun à la compagnie et l'officier l'allégera autant que possible. Il ne sera pas nécessairement le soldat-ordonnance habituel; son rôle se restreindra aux marches et aux combats. Il sera robuste, alerte, il sera le plus dévoué et le plus sympathique à son officier et il le suivra comme s'il était son ombre.

» Les officiers de marine dominent naturellement leurs matelots par leurs talents nautiques indispensables à la direction et au salut du navire.

» Les officiers d'artillerie et du génie sont à cheval, et leurs soldats s'inclinent devant leur science technique. Les officiers de cavalerie caracolent, avec leur auréole d'écuyer, sur les meilleurs chevaux de l'escadron. Mais l'officier d'infanterie patauge dans la boue à côté de ses hommes, et pour lui conserver sa supériorité physique et son prestige, il n'y a qu'un moyen, c'est de lui supprimer tout chargement et de ne lui faire porter que ses armes.

» Avec l'aide du tender, ce but est rempli : l'officier à pied reste le chef effectif. Il a aussi, comme ses camarades des armes spéciales et de la marine, son originalité essentielle et dominante, car il a tout sous la main et cependant il est seul sans fardeau au milieu de gens chargés. Cette institution si facile, si simple et si juste, a des résultats considérables pour le maniement et pour la puissance de l'infanterie.

» En campagne, la mission du tender s'accentuera et s'agrandira. Il aura le droit de s'arrêter si son officier tombe blessé. Il l'assistera affectueusement, lui remettra son paquet de pansement, le confiera aux brancardiers et, pour le venger, il courra ensuite rejoindre les combattants. La valeur intrinsèque de tout officier est assez grande pour légitimer cette infraction à la règle qui défend de quitter les rangs pour relever les blessés ordinaires. D'ailleurs, si le tender a été bien choisi, il ne restera pas longtemps en arrière; dès qu'il aura, avec intelligence, donné les premiers soins à son officier, celui-ci n'aura pas besoin de lui ordonner de rentrer dans la bataille.

» Le général commandant le 12e corps d'armée,

» DE SAINT-MARS ».

Le nouveau sabre. — Nous extrayons les renseignements suivants d'une lettre particulière de Paris :

On s'occupe ici d'écrire une méthode nouvelle pour le sabre nouveau

proposé par notre compatriote, A. Corthey. On fait bien, car il faut améliorer. Je considère comme un axiome que c'est l'arme qui fait l'escrime et non l'escrime qui fait l'arme. Un sabre bien construit (ce qui n'est plus le cas de ceux employés aux armées) est la seule arme complète et qui ne soit pas de convention.

Les épées de la Renaissance se rapprochaient beaucoup plus de l'idéal. Cependant l'on peut faire mieux en les modernisant.

Jadis il n'y avait qu'une arme pour la guerre, le duel et l'assaut. Maintenant il y en a trois; celle pour la guerre est trop lourde, celle pour l'assaut trop légère, celle pour le duel a une partie des défauts de l'une sans avoir les qualités de l'autre.

Comme la routine est reine dans une république, on ne peut obtenir aucun changement. Les peuples d'imagination ne sont pas toujours les peuples d'initiative. Ici on invente, mais on n'applique pas, et les idées deviennent rarement des faits.

**

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870. La petite guerre dans le Haut-Rhin au mois de septembre 1870, par Fr. *von der Wengen;* traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par le capitaine *Carlet*, du service d'état-major. Paris, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur militaire, 1896. 1 broch. in-8° de 58 pages. Prix : 2 fr.

Parmi les innombrables publications allemandes et françaises nées de la guerre de 1870-71, la brochure susmentionnée n'est point à négliger. Elle a notamment son importance pour nous, Suisses, car les événements qu'elle rapporte se sont passés à notre frontière, sur les deux rives du Rhin, de Huningue et Leopoldshöhe à Einsisheim et Neuenburg. Le tableau qu'elle fait de la situation au début des hostilités est aussi dramatique qu'instructif. De part et d'autre, sur les deux rives du fleuve, on était dans l'attente d'une offensive ennemie; on repliait les bacs, on détruisait ou barricadait les ponts, on occupait les berges, les îles; en résumé, on se faisait peur réciproquement, tandis que les grosses parties se préparaient ou se jouaient ailleurs. L'auteur de cet intéressant travail, M. von der Wengen, avait été autorisé par le ministère de la guerre de Carlsruhe à faire la campagne à titre volontaire, en suivant le 2e bataillon du 6e régiment badois. Ses notes journalières, complétées par les historiques des corps fournis plus tard, ont servi de base à son récit, soigneusement minuté et fort bien traduit, aussi avec quelques notes complémentaires, par M. le capitaine Carlet. Ce sont des pages à lire et à conserver en dossier spécial; une carte de la région Bâle-Strasbourg les compléterait utilement.

Feuilles de carnet 1870-71 du capitaine *Pinget*. Annemasse, imprimerie Joseph Chambet, 1896. Prix : 2 fr.

On peut appliquer à cette brochure de 200 pages ce que nous disions de la précédente. Piquants compléments de la grande histoire de 1870-71, elles donnent toutes deux maints détails qui ont leur valeur dans l'ensemble. De plus, le capitaine Pinget est un de nos voisins, de ces braves de Haute-Savoie, qui, au loin, pensent à leurs montagnes, lesquelles sont aussi les nôtres. Ses notes de carnet, sous l'exergue « J'y étais », sont sans contredit substantielles, attachantes par leur réalisme de bon aloi, émouvantes souvent, sûres toujours. Elles vont du 22 juillet 1870, l'auteur partant de Lille comme sergent-major au 73e de ligne, jusqu'au 21 juin 1871, à travers les grandes batailles et tout le siège de Metz, l'évasion dès le camp de Tromborne sur Luxembourg, la campagne du Nord sous Faidherbe, celle de l'armée de Versailles contre les Communards, le sous-officier étant devenu lieutenant.

Tous ses récits sentent bon le « J'y étais ». Ils dénotent la sincérité et le caractère viril du soldat, de l'homme d'action solide, calme, clairvoyant, débrouillard par excellence, franc dans ses appréciations, qui sont devenues, depuis lors, de vrais jugements. Son chapitre *Captivité et évasion*, celui *En route pour le Luxembourg*, la rentrée à Lille, fournissent de charmantes pages. On en ferait des feuilletons tout aussi romanesques que tant d'autres de pure imagination, et qui seraient non moins goûtés, quoique strictement fidèles au cours des faits. Nos compliments et remercîments au vaillant auteur.

Mes Souvenirs, par le général *du Barrail*. Tome III. Paris, Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 1896. Un vol. in-8° de 612 pages, avec portrait. Prix : 7 fr. 50.

Nos lecteurs connaissent déjà cet important ouvrage d'histoire militaire contemporaine : nos numéros des mois d'avril et juin 1894, de juin 1895 parlaient de ses 1er et 2e tomes.

Avec ce tome troisième, qui embrasse la période de 1864 à 1879, nous abordons la période la plus marquante de l'histoire contemporaine. Nous y revoyons divers épisodes des guerres du Mexique, d'Italie, de Chine, de Crimée, d'Algérie, avec quelques mots de Duppel et Sadowa, par les notes biographiques du général du Barrail sur les camarades rencontrés au cours du récit, portraits esquissés avec goût, généralement aimables, piquants parfois, tous ayant leur prix dans les annales du temps. L'Algérie y reparaît encore, et plus spécialement, à l'occasion d'une inspection des smalas de spahis dont l'engagé volontaire de 1839 fut chargé en 1870, inspection interrompue par le coup de foudre du 16 juillet de la même année.

A cette date s'ouvre, on le comprend de reste, la matière principale du

volume dès le chapitre 6e. C'est encore, ce ne peut être que la catastrophe nationale, la guerre franco-allemande, avec ses poignantes crises et ses multiples conséquences, à l'intérieur surtout. On sait qu'elles amenèrent l'ancien trompette de spahis au faîte de l'armée, au poste de ministre de la guerre. Le nouveau président Mac Mahon, aussitôt mis en lieu et place de M. Thiers, ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix, après le refus du général Devaux, qui se disait trop *ours* pour de telles fonctions.

On sait aussi qu'avant d'arriver au ministère, le général du Barrail avait bravement tenu sa place dans la terrible lutte : d'abord sous Metz comme divisionnaire de ces valeureux chasseurs d'Afrique, dont la brigade Margueritte lui échappa pour escorter l'empereur à Sedan et y tomber en héroïque et inutile holocauste; puis dans Metz comme commandant de la cavalerie de Canrobert; enfin, sortant de captivité, comme commandant du 3e corps, tout de cavalerie, à l'armée de Versailles.

Ainsi l'auteur avait traversé heureusement bien des combats et batailles, il avait vu bien des choses, et quelles choses! Que de scènes de haut intérêt, d'un intérêt suprême, il avait à raconter! Rien d'étonnant de trouver dans ces « Souvenirs » tant de pages palpitantes. Bien que sobres de style et sans prétentions littéraires, mais non sans un réel charme de descriptions et de réflexions, ils ont le savoureux parfum du « J'y étais » à l'égal de la brochure mentionnée ci-dessus. Ajoutons qu'ils y font bonne suite, pour orientation au moins, ainsi qu'à l'opuscule sur la petite guerre du Haut-Rhin. En outre leur valeur générale, par le fait seul de l'élévation du grade, est bien plus large d'envergure.

Ils n'aspirent pas, disons-le après l'auteur, à fournir un registre historique des grandioses événements qu'ils traversent; il n'en a pas pris note au jour le jour; il ne les retrace qu'après coup, dans les loisirs d'une mise à la retraite anticipée, comme impressions purement personnelles, comme « souvenirs » en un mot, pouvant aider à maintenir la flamme militaire dans les cœurs des jeunes officiers. Tout cela paraît fort juste, mais n'empêche pas que cette publication n'ait des mérites plus élevés encore. Servi par une excellente mémoire, par un jugement libre et droit, par de bons principes militaires éclairés d'une riche expérience, par le désir d'être impartial et juste envers et contre tous, même dans les conflits où il est personnellement mêlé, l'éminent auteur, en recueillant et imprimant ses souvenirs, a fait une œuvre éminemment utile. Non seulement elle complète, en maints points importants, l'histoire de cette crise, d'un si grand poids en Europe, et donne quelques renseignements inédits, mais elle y joint maints enseignements militaires, précieux à retenir. Que de judicieux préceptes sur l'esprit militaire, sur la discipline, sur le devoir et l'honneur du soldat, nous pourrions en extraire au profit de tous et de toute armée! Qu'on les lise dans leurs textes et avec leurs développements, c'est tout

ce qu'il nous appartient d'en conclure, pour n'être pas obligé de revenir aux détails douloureux de ces jours si troublés.

Est-ce à dire que le général du Barrail prétende à une impartialité absolue devant rencontrer l'assentiment unanime? Nullement. Il n'a cure d'ajuster ses opinions et ses vues, tant militaires que politiques, à toutes celles d'autrui. Il a les siennes, bien à lui, souvent assez pointues même. Toutefois, elles dérivent ordinairement des leçons de vrais maîtres en la matière, s'appuyant soit d'antécédents incontestables soit de prévisions justifiées par l'événement. D'ailleurs ses appréciations sont toujours nettes, claires, empreintes de franchise, de sincérité, visant les questions pour elles-mêmes, sans souci des accessoires et constamment avec de louables intentions d'équité pour les personnes en cause. Militaire incarné, spahis jusqu'au bout des ongles, il se dit ouvertement — il le proclame même en une circonstance particulièrement délicate — le simple et fidèle subordonné de son président, le maréchal Mac Mahon, qui cependant n'entendait pas que ses attributions gouvernementales allassent jusqu'à étouffer celles de ses ministres. N'oublions pas de noter que du Barrail, bien que foncièrement indépendant d'esprit et de caractère, n'avait pas honte d'appartenir à ce régime de « l'ordre moral », tant discuté, tant décrié, mais qui répondait aux premières exigences de la situation anormale créée par les singuliers incidents de l'époque. En même temps il était pour la loi, pour le droit, pour la sécurité du travail de reconstruction gouvernementale en cours, pour la hiérarchie maintenue à tous les étages, pour le bon ordre militaire avant tout et par-dessus tout.

C'est à cette dernière tâche qu'il se dévoua corps et âme, et il eut l'avantage d'y réussir contre vents et marées. L'organisation actuelle de l'armée française, en 18 corps d'armée, outre celui d'Algérie, doublés de l'armée territoriale et de 6 à 7 divisions de cavalerie indépendantes, est son œuvre, ainsi que la création du conseil supérieur de la guerre et maintes mesures de bonne administration. Il ne put faire triompher le bon bataillon d'infanterie à six compagnies contre celui à quatre compagnies imposé par le courant triomphant de la mode; en revanche, on lui dut l'excellent règlement de 1876 sur la cavalerie, dont les principes de manœuvres ont prévalu dans les règlements postérieurs. En résumé, les choses militaires essentielles de la France d'aujourd'hui sont encore dans le moule où le général du Barrail les jeta il y a vingt-trois ans, remontent au régime de décrets et arrêtés portant sa signature.

Tout cela ne s'effectua pas sans efforts, sans luttes, sans quelques plaies et bosses données ou reçues. Seuls les fainéants peuvent rester sans ennemis. Le général du Barrail, qui était un laborieux, l'apprit bientôt à ses dépens. A la secousse politique du 24 mai, préludant à d'autres plus graves, il dut quitter le ministère pour prendre, en permutation avec le général Cissey, le commandement du 9e corps d'armée, à Tours. Cela ne suffit pas aux inimitiés, assez nombreuses, dont quelques-unes très puis-

santes, qu'il s'était attirées par ses habitudes de franc-parler et par sa liberté d'allures au milieu des passions des partis. Les tribuns du jour demandaient le remplacement des généraux suspects d'aspirations napoléoniennes, et du Barrail partagea, avec ses collègues Bourbaki et Bataille, l'honneur d'être de ceux que Mac-Mahon ne voulut pas sacrifier. « Nous partirons ensemble », avait-il dit. Ce fut la vérité.

Le 13 février 1879, le président Grévy releva de son commandement le chef du 9e corps. Ainsi la carrière du général du Barrail se trouva brisée à l'âge de 58 ans, à l'âge, dit-il, de retraite des lieutenants-colonels.

Non, elle n'est pas brisée. Les « Souvenirs » dont nous parlons, et qui pourraient bien être suivis d'un quatrième volume, de même autorité, la continuent avec distinction; ils transmettront aux âges futurs, et de la façon la plus honorable, la mémoire de l'auteur, alors que seront bien oubliés les noms et les services de ses triomphateurs de 1878.

Pour terminer, citons quelques lignes fort intéressantes où le général du Barrail parle de Bazaine, qu'il eut la mission de mettre en jugement :

La nécessité de juger le maréchal Bazaine n'avait pas besoin d'être démontrée. Elle s'imposait tellement qu'elle ne fut pas même discutée au conseil des ministres..., et dès le 24 juillet, je signai l'arrêt de renvoi de l'accusé devant le premier conseil de guerre.

Mon opinion personnelle sur la conduite du maréchal Bazaine n'a jamais varié, et je crois l'avoir déjà suffisamment exposée. On ne peut pas dire que le maréchal Bazaine ait trahi, dans le sens propre du mot, car cela signifierait qu'il a conspiré avec l'ennemi pour lui livrer Metz et l'armée du Rhin. Mais on peut dire qu'il s'est montré un général très médiocre, très incapable. Où son crime commence, c'est à Spicheren, alors que, par incurie et peut-être par jalousie, il laisse écraser le malheureux général Frossard qu'il devait et qu'il pouvait sauver. Mais cette première faute ne lui fut reprochée que lorsqu'il eut commis la faute finale. Après Spicheren, il fut nommé généralissime. Après Spicheren, au lendemain de Borny, l'empereur lui disait qu'il avait « rompu le charme ». Après Spicheren, Jules Favre l'appelait encore « notre glorieux Bazaine ». Où le crime s'aggrave, c'est quand le maréchal oppose une force d'inertie insurmontable à l'exécution du plan de concentration de toute l'armée française à Châlons; c'est quand il s'accroche à Metz; c'est quand il livre des batailles inutiles autour de cette ville; c'est quand il refuse de passer par la route encore ouverte. A partir de ce moment, il est visible que le maréchal n'est plus uniquement préoccupé de son devoir militaire; il est visible qu'il s'égare dans des calculs d'intérêt personnel; qu'après le 4 Septembre, et après Sedan, il compte sur l'écrasement immédiat de toute résistance en France, pour devenir l'arbitre de la situation, en restant à la tête d'une armée encore puissante, sinon intacte. Les événements déjouent ce calcul. Paris tient plus de quatre mois. Des armées improvisées en province prolongent la résistance. Bazaine se trouve en face du gouffre creusé par son égoïsme et son ambition, et il est acculé à une capitulation. S'il n'était qu'un homme politique, on ne pourrait pas lui reprocher cet égoïsme et cette ambition, car l'égoïsme et l'ambition se retrouvent au fond de tous les actes qui marquèrent cette triste période. Mais il était un soldat; il avait des devoirs professionnels. Ces devoirs, il les avait oubliés; il était juste de lui en demander compte. Et puis, il fallait un bouc émissaire; il fallait une victime expiatoire qui portât le poids de tous nos malheurs, et qui permît à notre orgueil de se décharger sur elle. Et, de même qu'au commencement de la guerre de Sept ans, les Anglais fusillèrent à son bord l'amiral Bing, vaincu, de même les Français voulaient qu'il y eût une sanction à leur défaite.

Dans ces conditions, tout le monde, et par tout le monde j'entends ceux qui connaissent le code militaire, tout le monde savait d'avance que le maréchal Bazaine serait condamné à mort, comme aurait été condamné à mort le général Dupont, après Baylen, si l'empereur Napoléon Ier ne s'était pas refusé à souligner par une expiation cette première honte infligée à ses drapeaux. Mais tout le monde savait d'avance aussi que la sentence terrible ne serait pas exécutée. Le maréchal de Mac Mahon avait spontanément décidé qu'il commuerait la peine en vingt années de détention.

Le conseil des ministres eût préféré le bannissement, et même on essaya de tâter l'opinion dans le sens de cette solution. Mais le maréchal de Mac Mahon fut inflexible, et il crut en son âme et conscience qu'il accomplissait son devoir...

Il ne fut pas très facile de composer le conseil de guerre qui devait juger le maréchal. Dans ce conseil, ne pouvait figurer aucun des généraux en chef, ou assimilés, qui avaient servi sous ses ordres.

...Le choix du président de ce conseil ne fut pas moins laborieux. Tous les maréchaux de France, qui auraient eu l'autorité morale nécessaire à une si haute mission, devaient être récusés, parce que tous, pendant la dernière guerre, ils avaient servi sous les ordres de Bazaine, moins un, le maréchal Baraguey d'Hilliers, qui ne pouvait pas siéger non plus, parce qu'il avait présidé le conseil d'enquête. Il fallait donc donner la présidence à un général de division. Or, quel était, dans l'armée, le général investi d'une autorité personnelle assez haute et assez universellement reconnue pour diriger, sans haine et sans crainte, de pareils débats où était impliqué un maréchal de France? Il n'y en avait qu'un seul : le duc d'Aumale.

On se souvient que les princes d'Orléans étaient venus, pendant la guerre, offrir leurs services au gouvernement de Tours, et que ce gouvernement, plus préoccupé de la République que de la France, les avait repoussés et avait même fait arrêter ceux qui, comme le prince de Joinville, essayaient de combattre pour la France, à l'abri d'un faux nom. On se souvient aussi que l'Assemblée nationale les avait rétablis dans leurs grades, avec les avantages et prérogatives y attachés. Le duc d'Aumale, doyen des généraux de division, ancien commandant en chef de l'armée d'Afrique, remplissait donc toutes les conditions légales requises pour la présidence du conseil de guerre. Le choix que j'en fis s'imposait, et personne, dans l'armée, ne fut tenté de le discuter. Le prince le justifia, en dirigeant les débats avec une supériorité de vues, une connaissance parfaite de la législation et du droit militaires, une science de la guerre, une impartialité et un talent de parole qui forcèrent l'admiration publique.

On a dit que le duc d'Aumale avait sollicité ces fonctions. On a dit encore que le maréchal les lui avait confiées, et que tous deux avaient le même but : mettre en évidence un prince de la maison de France et l'opposer à l'empire. C'est encore là une double erreur.

Non seulement le duc d'Aumale ne sollicita rien, mais j'eus toutes les peines du monde à l'amener à accepter. Le duc d'Aumale voulait un commandement de corps d'armée, et craignait que le maréchal se refusât à lui en donner un. Je l'entends encore me dire :

— Je ne veux pas être le Laubardemont du maréchal, ni rentrer dans l'armée par cette voie-là [1].

Cette citation des *Souvenirs* suffit à caractériser, tant pour la forme que pour le fond, l'œuvre du général du Barrail : style plein de verve et d'entrain narrant clairement des faits bien positifs, d'où découlent maintes considérations élevées et de nombreux enseignements bons à méditer.

[1] Volume cité, pages 444-448.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 10. Octobre 1896.

Les manœuvres du IIIe corps.

Comme celles de 1891, les manœuvres d'automne de 1896 ont eu pour théâtre une contrée où s'étaient mesurées en 1799 les armées française et autrichienne, et le thème des manœuvres du IIIe corps aurait pu être tiré intégralement, si on l'avait jugé utile, des intéressantes opérations qui mirent aux prises Masséna et l'archiduc Charles.

Au mois de mai 1799, la retraite des armées françaises en Lombardie et dans la Forêt-Noire avait déterminé Masséna à abandonner lui-même la ligne du Rhin, pour se concentrer sur Zurich, qu'il faisait mettre en état de défense. Masséna ne renonçait cependant pas à l'offensive. L'archiduc Charles ayant franchi le Rhin près de Schaffhouse et poussé ses avant-postes sur la rive gauche de la Thour, Masséna les faisait attaquer le 25 mai, et s'emparait d'Andelfingen et de Frauenfeld. N'ayant toutefois pas réussi à prévenir la jonction de l'archiduc Charles avec Hotze, qui, par Feldkirch et St-Gall, avait amené une seconde armée autrichienne, Masséna reprit sa retraite sur Zurich, couvrant son mouvement par une forte arrière-garde, qui livra sur la Töss des combats acharnés.

La marche de l'archiduc Charles a fourni au commandant du IIIe corps l'un des éléments de son idée générale, formulée comme suit :

« Une armée Nord a franchi le Rhin et marche sur Zurich. Une armée Sud, qui se rassemble à Zurich, se porte au-devant de l'armée Nord. »

Dans le développement ultérieur de sa supposition, le commandant du IIIe corps devait être amené à se rapprocher encore davantage du canevas fourni par la campagne de 1799. Pour une fois, en effet, et précisément dans la vallée de la Glatt, l'histoire de la guerre lui offrait l'exemple de deux divisions isolées opposées l'une à l'autre et manœuvrant sur le flanc des armées auxquelles elles appartiennent. L'une de ces divisions avait été détachée sur Eglisau pour couvrir le flanc droit du

gros de l'archiduc Charles, lors de son passage du Rhin. Inquiété par l'apparition de ce corps dans la vallée inférieure de la Glatt, Masséna l'avait fait observer par la division Tharreau Toutefois ces deux détachements ne se sont pas livré de combat sérieux.

Le 11 septembre dernier, les manœuvres de division contre division ont débuté dans un terrain assez différent de celui, plus ouvert, où elles ont été transportées les jours suivants. Le 11, à Illnau, on était encore dans le bassin de la Töss, c'est-à-dire dans une contrée fortement coupée, boisée, favorable aux approches couvertes, pauvre en positions d'artillerie. La vallée de la Glatt, qui s'étend entre le lac de Greifensee et le Rhin, est moins ingrate pour l'artilleur; elle a de larges horizons, des plaines ondulées, des éminences qui commandent au loin.

En revanche, on y rencontre de vastes marécages, qui gênent singulièrement les mouvements à opérer devant l'ennemi. Si, en 1799, les deux divisions qui s'observaient dans la vallée de la Glatt n'en sont pas venues aux mains, peut-être faut-il attribuer cette réserve à la circonspection qu'un terrain à la fois découvert et difficilement praticable imposait à l'offensive. En outre, au siècle dernier, le réseau routier de ce pays était loin d'avoir atteint le développement que nous lui voyons aujourd'hui.

LE IIIe CORPS ET SON PROGRAMME DE MANŒUVRES

Deux innovations importantes et, en somme, heureuses, ont été introduites dans les manœuvres du IIIe corps, à savoir la neutralisation des trains de bagages et de vivres et la prolongation des manœuvres de division contre division, dont la durée a été portée à quatre jours, la journée additionnelle étant prise sur les exercices de régiment. Ces derniers ont eu lieu le 8 septembre, et ont été suivis, les 9 et 10 septembre, des manœuvres de brigade contre brigade, où figuraient déjà les armes spéciales. Les 11, 12, 14 et 15 septembre ont été consacrés aux manœuvres à double action des VIe et VIIe divisions. Le 16 septembre a eu lieu l'attaque de la position Steinmann-Neerach, défendue contre le IIIe corps par un ennemi fortement marqué. Enfin, le 17, inspection à Bülach. Jusqu'au 14 septembre inclusivement, il a plu copieusement, mais l'hu-

midité éprouve beaucoup moins nos troupes que les chaleurs anormales qui ont accompagné le rassemblement de troupes de l'an dernier.

Les VIe et VIIe divisions avaient eu leurs dernières grandes manœuvres en 1891, avant l'organisation des corps d'armée. Elles se trouvaient donc réunies cette année pour la première fois sous leur nouveau chef commun, le colonel Bleuler, qui, en 1891, commandait la VIe division. Celle-ci est maintenant commandée par le colonel Meister, le plus ancien des neuf divisionnaires, bien qu'il n'ait commandé effectivement sa division qu'un jour de plus que le colonel Locher, qui a été appelé en 1895 au commandement de la VIIe division. Comme leurs chefs, les brigadiers — le colonel Geilinger excepté — étaient également des débutants, et ce phénomène s'explique par la grande consommation d'officiers supérieurs qu'implique l'institution des corps d'armée.

Le colonel Pestalozzi remplissait les fonctions encore mal définies d'officier d'artillerie attaché à l'état-major du corps. Fallait-il voir en lui un simple aide et conseiller du commandant du corps ou bien le supérieur hiérarchique des trois groupes d'artillerie ? La question ne paraît pas avoir été tranchée par le dernier rassemblement.

Les colonnes de parc, qui n'avaient pas figuré aux manœuvres de 1895, ont été mobilisées cette année. Par anticipation sur une loi pendante devant les Chambres, deux des colonnes formaient deux batteries attelées, tandis que les deux autres figuraient le service des munitions. Toute cette troupe n'a d'ailleurs reçu d'autre instruction que celle donnée aux canonniers et ne manie pas le fusil, qui est censé l'arme du soldat du parc.

L'équipage de pont ne trouvant pas d'emploi dans le terrain des manœuvres, le commandant du corps l'avait détaché à Schaffhouse, où il a fait son cours de répétition sous le commandement de son chef, le lieutenant-colonel Diethelm. Disons tout de suite que l'équipage de pont n'a participé aux manœuvres que le 16 septembre, par la construction d'un pont de chevalets sur la Glatt, près de Höri. Les autres travaux ne rentraient pas dans le cadre des opérations du IIIe corps et ont consisté essentiellement dans le lancement sur le Rhin de deux ponts de bateaux. Le premier a été construit le 14 septembre près de Rüdlingen, et le second le lendemain, en aval du viaduc en construction près d'Eglisau.

L'ordre de bataille du IIIe corps, tel qu'il figure à l'annuaire, avait subi pour les manœuvres les modifications suivantes : A l'état-major du corps, le major Corti est premier officier et le capitaine Emile Frey, second officier d'état-major ; le capitaine de Loës remplit les fonctions de second adjudant ; — dans l'infanterie, le XXIIe régiment est commandé par le lieutenant-colonel Schnider, remplaçant son camarade Paul Usteri, malade, et le bataillon 78 est commandé par le major Löhrer; — dans la cavalerie, le colonel-brigadier Fehr a pour adjudants le capitaine Staub et le lieutenant Fehr ; — dans l'artillerie, le lieutenant-colonel Haag commande l'artillerie de corps, et le major Gribi le Ier régiment de ce groupe. Enfin, le bataillon 66 a perdu son chef, le major Weinmann, mort durant le service.

A la veille des manœuvres de division contre division, le 10 septembre au soir, les troupes étaient disloquées comme suit : la VIe division, dans la région de Dübendorf, Œrlikon, Rümlang, Dietlikon ; la VIIe, dans la vallée de la Töss, vers Kollbrunn et Rykon. Elles se trouvaient ainsi séparées par une distance d'une quinzaine de kilomètres.

LE COMBAT D'ILLNAU

(11 septembre.)

Le 10 septembre, de son quartier de Winterthour, le colonel Bleuler, directeur des manœuvres, expédiait à la VIIe division l'ordre suivant :

Situation le 11 septembre au matin.

L'armée Nord, qui s'avance par Schaffhouse et Diessenhofen, a atteint Winterthour avec son avant-garde (corps d'armée X), et elle se propose de continuer le 11 sa marche sur Zurich. Ses avant-postes sont en contact avec l'ennemi, qui occupe en force le plateau de Brütten-Winterberg. Une division de l'armée Nord (VIIe division), qui a marché de Constance par Bürglen et Wyl, se trouve le 10 septembre au soir en cantonnements de marche sur la route Eschlikon-Turbenthal. Ses avant-postes, poussés sur les hauteurs de Wildberg, sont en contact avec les avant-postes ennemis, établis derrière le Kemptbach. La VIIe division dispose du régiment de cavalerie 7.

Idée spéciale pour le 11 septembre.

La VIIe division reçoit la mission de protéger le flanc gauche de l'avant-garde de l'armée du Nord en marche pour le plateau de Brütten-Winter-

berg, et, à cet effet, elle se portera de Turbenthal sur Illnau et s'emparera du plateau de Bisikon, d'où elle menacera le flanc droit de la position ennemie.

Disposition de manœuvre.

La ligne Kollbrunn-Dettenried-Wildberg-Wyl ne sera pas franchie avant 6 h. 15 du matin par la cavalerie de la VIIe division, ni avant 7 h. par l'infanterie.

La VIIe division touchera ses vivres le 11 septembre, à 9 h. du matin, à Kollbrunn. Après la distribution, les chars d'approvisionnement se rendront à Weisslingen, où ils attendront les ordres du commandant de la division.

De son côté, la VIe division recevait l'ordre suivant:

Situation le 11 septembre au matin.

L'armée Sud, en voie de rassemblement à Zurich, a jeté ses premières troupes disponibles sur le plateau de Brütten-Winterberg, qu'elle tient avec une fraction de corps d'armée. Les avant-postes sont en contact avec l'ennemi, qui est arrivé en force à Winterthour.

La cavalerie envoyée en reconnaissance sur le flanc droit, vers la Töss, a signalé l'apparition de fortes colonnes de flanqueurs, dont l'avant-garde a occupé Turbenthal le 10 au soir. Refoulée par la cavalerie ennemie, notre cavalerie a placé ses avant-postes derrière le Kemptbach.

Une division de l'armée Sud (VIe division), transportée par chemin de fer dans la nuit du 10 au 11 septembre, se trouve rassemblée à Wallisellen, prête à marcher. Elle dispose du régiment de cavalerie 6, qui observe le Kemptbach.

Idée spéciale pour le 11 septembre.

La VIe division reçoit la mission de protéger le flanc droit des troupes de l'armée Sud qui occupent le plateau de Brütten-Winterberg. A cet effet, elle se portera de Wallisellen par Illnau sur Turbenthal et rejettera l'ennemi au-delà de la Töss.

Disposition de manœuvre.

La cavalerie de la VIe division ne franchira pas le Kemptbach avant 6 h. 30, ni l'infanterie la ligne Kloten-Dietlikon-Dübendorf avant 7 h. du matin. La distribution du 11 septembre aura lieu, pour la VIe division, à 9 h. du matin, à Wallisellen, où les chars d'approvisionnement attendront ensuite les ordres du commandant de la division.

En exécution de ce qui précède, le colonel Meister dictait, le 11 septembre, à 8 heures du soir, à Œrlikon, l'ordre suivant :

Ordre de marche pour le 11 septembre 1896.

Avant-garde.

Commandant :

Le commandant de la XIe brig. inf.

Troupes :

Rég. inf. 22.

1 peloton de guides (compagnie 6).

Rég. artill. div. VI/1.

Ambulance 26.

Gros.

1 bataillon du rég. 23.

Rég. d'artill. div. VI/2.

2 bataillons rég. 23.

Rég. 24.

Bataillon 63.

Train de combat.

Lazareth div. 6 (moins ambulance 26).

Colonne de droite.

Commandant :

Le commandant du régiment 21.

Troupes :

Bataillon 61.

» 62.

1 peloton de la compagnie de guides 6.

Demi-bataillon du génie 6

Colonne de gauche.

Commandant :

Le commandant du bat. carab. 6.

Troupes :

Bataillon de carab. 6.

2 escouades de la comp. de guides 6.

1. Rien de nouveau sur l'ennemi.

La VIe division a reçu la mission de protéger le flanc droit des troupes établies sur le plateau de Brütten-Winterberg, et de se porter, à cet effet, par Illnau, sur Turbenthal, pour rejeter l'ennemi dans la Töss,

2. Le régiment de cavalerie 6, constitué en cavalerie indépendante, éclairera conformément à ses instructions.

La compagnie de guides 6 fait le service de sûreté sur le front, établit la communication avec le régiment de cavalerie 6, porté en avant, et maintient en communication les différentes colonnes de marche.

3. La division marchera suivant le dispositif ci-contre, qui constitue en même temps pour le gros l'ordre de sa marche.

La pointe d'infanterie de l'avant-garde passera à 7 h. du matin le point où la route de Dietlikon rejoint la route Schwerzenbach-Brüttisellen, et, de là, l'avant-garde marchera par Wangen, Kindhausen, Illnau, Horben, Theilingen, Lendikon, sur Turbenthal.

La colonne de droite quittera à 7 h. du matin Dübendorf-Gfen pour se porter sur la hauteur de Rüti, à l'ouest de Fehraltorf, où elle attendra des ordres.

La colonne de gauche passera Dietlikon à 7 h. du matin avec sa pointe d'infanterie, et marchera par Baltenschwyl, Tagelschwangen, Spiegelhof, Moosburg, Thalmühle, Luckhausen, sur Agasul, où elle attendra des ordres.

L'ennemi doit être attaqué et repoussé partout où on le rencontrera.

Les troupes chargées de la protection du rendez-vous se rallieront dès que leur ligne aura été dépassée par l'infanterie et prendront leur place dans la colonne.

5. Le gros suit l'avant-garde à un kilomètre.

6. Le train de combat accompagne les brigades.

7. La subsistance de marche consiste dans la viande distribuée à la troupe. Le fromage sera consommé après la rupture du combat.

Les hommes tombés malades durant la marche seront transportés à l'infirmerie d'Œrlikon par chemin de fer ou voitures de réquisition.

8. La première halte horaire de dix minutes commencera à 7 h. 50 du matin.

Les rapports me trouveront en tête du gros.

De son côté, le colonel Locher, commandant de la VIIe division, avait pris en substance les dispositions suivantes :

a) Le gros de la division se rassemble sur la route qui monte de Rykon, dans la vallée de la Töss, à Neschwyll, et marchera par Weisslingen, Theilingen, Horben, sur Unter-Illnau. Le colonel-brigadier Næf commandera l'avant-garde, formée par le régiment 27, le Ier régiment de l'artillerie divisionnaire et le demi-bataillon du génie 7.

b) Une colonne de droite, formée par le régiment 28 (lieut.-col. Schiess) et la compagnie de guides 7, se rassemblera sur la route Kollbrunn-Weisslingen pour marcher par Dettenried sur Agasul et Ober-Illnau.

c) Une colonne de gauche, composée du bataillon de carabiniers 7 et du bataillon 78, et commandée par le lieut.-colonel Hauser, se rassemble à Wildberg pour rejoindre le gros à Neschwyl, en passant par Blasimühle et Lüdetschwyl;

d) Le régiment de cavalerie 7 éclaire devant le front de la colonne principale, comme cavalerie indépendante.

Les dispositions prises de part et d'autre devaient amener un combat de rencontre dans les environs d'Illnau, village situé sur la rive gauche du Kemptbach. Le vallon dans lequel coule ce ruisseau est assez profond et large pour gêner l'offensive. Il importait donc à chacune des divisions d'en atteindre le plus tôt possible le bord opposé à sa direction de marche. Un moment on a pu croire que cet avantage serait acquis à la division VII.

A 9 h. du matin, le régiment de cavalerie 7 apparaissait, en effet, sur le plateau qui s'élève entre le Kemptbach et Mesikon, et ne tardait pas à gagner le plateau de la rive opposée, qui domine la gare d'Illnau et allait devenir le centre de l'action. Ici, le régiment de dragons se heurtait à une forte patrouille de cavalerie de la VIe division, qui avait mis pied à terre et jouait du mousqueton. Au lieu de charger cette poignée d'hommes, le régiment lui opposa des tirailleurs, et on se mit à échanger des coups de feu à 150 mètres. La pointe d'infanterie de la VIe division apparaissait sur ces entrefaites et soutenait ses cavaliers à pied. C'est alors (9 h. 14) qu'un peloton du régiment 7 se décida à charger sur l'aile gauche des tirailleurs ennemis.

Ce mouvement n'ayant pas le caractère d'une surprise, le succès en était douteux. Dans tous les cas, l'approche de la tête d'avant-garde de la VIe division enlevait au 7e régiment de dragons toute chance de se cramponner sur le bord occi-

dental du vallon : il ne lui restait plus qu'à remettre ses tirailleurs en selle et à détaler. Cette opération ne put être accomplie assez rapidement pour soustraire tout le régiment aux feux de la poursuite.

Quelques minutes plus tard l'avant-garde de la VIIe division couronnait de ses tirailleurs les crêtes étagées qui font face au plateau d'Illnau, et, d'une rive à l'autre du ravin, commençait un vif échange de coups de fusils. En revanche, l'entreprise du 7e régiment de dragons avait échoué définitivement. Peut-être aurait-elle eu plus de succès si elle avait été appuyée par une mitrailleuse Maxim ou par de l'infanterie transportée à bicyclette, ainsi que cela vient d'être pratiqué en France.

Cependant le régiment d'artillerie de l'avant-garde de la VIe division avait mis en batterie à couvert derrière l'ondulation culminante du plateau d'Illnau et il ouvrait le feu (9 h. 33) sur la ligne de tirailleurs qui lui faisait face à 750 mètres, en terrain découvert. Vraisemblablement ce feu, qui était d'ailleurs renforcé par celui de l'infanterie, aurait balayé le terrain assez vite, et les juges de camp auraient pu mettre hors de combat la compagnie qui lui servait de cible. Toutefois, l'infanterie de la VIIe division disposait, à 250 mètres en arrière, d'une ligne de feu dominante et bien défilée, qu'elle aurait certainement occupée dans un combat réel. De cette crête, qui était à 1000 mètres de l'artillerie de la VIe division, celle-ci aurait essuyé un feu qui lui aurait rendu sa position intenable.

Les juges de camp n'étant pas intervenus, on a vu pendant tout l'engagement l'artillerie de la VIe division rester à 750 mètres des tirailleurs ennemis. Le second régiment d'artillerie divisionnaire avait prolongé, vers 10 heures, la ligne du premier arrivé, et tous deux tiraient par-dessus la tête de l'infanterie amie. L'invraisemblance d'une pareille situation gît surtout dans sa prolongation. A Beaumont, le 30 août 1870, on a bien vu les quatre batteries de la VIIIe division allemande combattre dans la ligne de tirailleurs, à 500-600 mètres de l'infanterie ennemie, mais cette dernière n'a tenu que peu de temps.

Le régiment d'artillerie placé à l'avant-garde de la VIIe division avait ouvert le feu à la même minute que celui de l'adversaire, depuis la terrasse située à l'aile gauche du front de la VIIe division (cote 551). Cette position était bonne, mais,

au lieu de s'y rendre immédiatement, le régiment d'artillerie qui accompagnait le gros de la VIIe division mit en batterie une première fois à très grande distance, faute qui devait être relevée nettement à la critique.

Revenons à l'infanterie. Le colonel Weber, commandant de l'avant-garde de la VIe division, avait déployé, dès le début de l'affaire, le régiment 22, qui était à l'avant-garde. Outre ce régiment, il n'avait à sa disposition que le bataillon 63, attendu que les deux autres bataillons du régiment 21 formaient la colonne de droite et ne devaient se retrouver qu'à la fin de la manœuvre. Quant à la brigade Geilinger, qui avait marché avec le gros, le commandant de la division l'avait mise en réserve, en échelon derrière son aile de droite.

A 9 h. 50, le colonel Weber prononça un mouvement en avant avec ses quatre bataillons, qui traversèrent la Kempt et cherchèrent à remonter les pentes opposées. Un combat très vif s'engagea (10 h. 28) dans un bois qui couvre la côte, au centre même du front de la VIIe division. Celle-ci était en force et avait l'avantage d'un terrain masquant ses réserves et permettant des feux plongeants. L'attaque du colonel Weber, entreprise contre un ennemi dont il ignorait sans doute la supériorité numérique, ne pouvait réussir, bien qu'elle eût le concours du bataillon de carabiniers 6, qui, dans sa marche sur Agasul, s'était heurté un peu étourdiment au régiment 28, formant la colonne de droite de la VIIe division. Très en l'air, menacé d'être cerné, le bataillon de carabiniers 6 put se dégager grâce au secours que lui porta le bataillon 64 (10 h. 35), mais ce dernier dut payer pour les deux. Surpris, écrasé par des feux convergents, il se débanda complètement et regagne la Kempt à la file indienne à travers des fourrés.

La retraite des deux bataillons engagés à l'aile gauche suivait de près celle des troupes qui avaient combattu dans le petit bois de la rive droite. C'était maintenant la VIIe division qui avançait. Le mouvement avait commencé à son aile gauche (10 h. 45), puis avait gagné l'aile droite (10 h. 50). Trois régiments étaient en première ligne, et le quatrième, en réserve à l'aile gauche, devait exécuter l'attaque décisive, par Unter-Illnau. La VIe division avait heureusement de ce côté sa brigade de réserve, destinée à exécuter une contre-attaque. Cette réserve n'était toutefois pas à portée au moment où la VIIe division prépara son attaque décisive en mettant en ligne,

entre Agasul et Ottikon, les quatre batteries de l'artillerie de corps, que le directeur de la manœuvre lui avait attribuées le matin même pour rompre en sa faveur l'équilibre des forces.

Cette intervention de l'artillerie de corps n'a toutefois pas eu l'efficacité qu'on était en droit d'en attendre. La distance à laquelle elle se produisait dépassait en effet trois kilomètres. Sept minutes après le premier coup de canon (11 h.) de l'artillerie de corps, la brigade Geilinger débouchait enfin de la forêt, près de la route Gutenschwyl-Illnau. A sa droite, se montraient les bataillons 61 et 62, revenus de leur pointe sur Fehraltorf.

A ce même moment les tirailleurs de l'aile gauche de la VIIe division étaient à 200 mètres de l'artillerie ennemie et avaient ouvert un feu de magasin. Si la cessation de la manœuvre n'avait été sonnée à 11 h. 09, les huit bataillons du colonel Geilinger auraient réussi, une fois déployés, à arrêter la poursuite de la VIIe division, mais ils n'auraient pas empêché la défaite de l'aile gauche, déjà passablement éprouvée, ni la capture de toute l'artillerie de la VIe division. Il importe en effet de ne pas oublier que le déploiement de la réserve du colonel Meister s'opérait à la vue et sous le feu à bonne distance des quatre batteries de la VIIe division.

Le combat interrompu, la critique eut lieu sur le plateau d'Illnau, d'où l'on embrassait dans un coup d'œil circulaire tout le terrain de la manœuvre. La critique du colonel Bleuler fut serrée, méthodique, instructive. Il releva d'abord les défectuosités des dispositifs de marche, particulièrement de celui de la VIe division, qui avait privé le divisionnaire de deux bataillons et permis à un troisième bataillon de se jeter dans une aventure. Puis le directeur de la manœuvre critiqua les arrêts non motivés de la marche, l'hésitation manifestée de part et d'autre lors de la rencontre, la dissémination de l'artillerie dans la VIIe division et l'éloignement de deux de ses positions, l'attaque inconsidérée de l'aile gauche de la VIe division, l'arrivée tardive de sa réserve, etc.

Sans se prononcer sur le dénouement probable du combat, le commandant du corps décida que la VIe division devait se retirer devant le renfort d'artillerie reçu par l'adversaire. A une heure, la manœuvre fut reprise dans le but de rompre définitivement le combat et de marquer la poursuite, mais la trop grande hâte de l'infanterie de la VIIe division à suivre

l'ennemi amena un désordre auquel mit fin une seconde et définitive cessation de la manœuvre.

COMBAT DE BASSERSDORF
(12 septembre.)

Le thème de la manœuvre du 12 fut formulé comme suit par l'ordre de corps N° 10 :

Situation dans la soirée, après le combat du 11 septembre.

L'apparition de l'artillerie ennemie près d'Ottikon a obligé la VIe division à évacuer les hauteurs de Mösburg-Bisikon et à se retirer sur Dietlikon.

La VIIe division a occupé avec une forte avant-garde les hauteurs de Mösburg-Bisikon, et son gros s'est établi à Illnau et à l'est de cette localité.

Dès l'apparition de l'artillerie ennemie à Ottikon, le commandant de la VIe division avait fait savoir à Zurich et à Brütten qu'il n'était pas en état de tenir plus longtemps les hauteurs de Bisikon.

Ensuite de cette communication, il avait reçu l'ordre suivant :

1° Les troupes que nous avions à Brütten sont contraintes de se retirer sur Bassersdorf Kloten.

2° Vous recevez l'ordre de vous retirer sur Dietlikon, d'occuper la position Runsberg-Dietlikon et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

3° Vous n'avez pas à compter sur un secours venant de Zurich avant le 12 au soir.

Le commandant de la VIIe division, dont les troupes étaient fatiguées par la marche et le combat du 11, s'est décidé à laisser son gros au Kemptbach et à n'occuper les hauteurs de Mösburg-Bisikon qu'avec une forte avant-garde.

Dans le courant du soir, il a reçu l'ordre suivant :

1° Notre avant-garde s'est emparée du plateau de Brütten, et l'ennemi qui s'y trouvait a reculé sur Bassersdorf-Kloten. La pointe du gros de l'armée atteint ce soir Winterthour.

2° Vous recevez l'ordre d'avancer demain, 12 septembre, dans la direction de Dietlikon et d'attaquer l'ennemi là où vous le trouverez.

3° A votre droite marche l'avant-garde du gros, avec direction sur Kloten.

Dispositions du directeur des manœuvres pour le 12 septembre.

La VIe division ne peut franchir la ligne Bassersdorf-Wangen-Hegnau avant 6 h. du matin qu'avec ses patrouilles seulement.

L'infanterie de la VIIe division ne doit pas franchir avant 6 h. 30 m. la ligne Lindau-Spiegelhof-Kindhausen-Volketsweil. La cavalerie ne peut franchir la même ligne avant 6 h. qu'avec ses patrouilles.

Les distributions du 12 auront lieu :

Pour la VIe division, à Wallisellen, à 9 h. du matin ;

» VIIe » à Oberglatt, à 10 h. du matin ;

» brigade de cavalerie et l'artillerie de corps, à Kloten, à 8 h. du matin.

Les chars de vivres de l'artillerie de corps restent à Kloten. Ceux de la brigade de cavalerie se rendent, après la distribution, à Embrach.

Fondé sur l'ordre de corps, le commandant de la VIe division dicte un ordre d'occupation de position. L'occupation proprement dite était confiée à un détachement commandé par le colonel Weber et composé du régiment 21, du demi-bataillon du génie, d'un peloton de la compagnie de guides 6 et de l'artillerie divisionnaire. Tout le reste constituait la réserve et se trouvait placé à l'aile droite, à la lisière de la forêt du Hagenholz, qui couvre la plus grande partie du plateau situé entre Wallisellen, Dietlikon et Kloten. Dès l'occupation de la position, les avant-postes étaient retirés. Le colonel Weber avait l'ordre de fortifier le front sur lequel l'attaque était attendue.

De son côté, le colonel Locher donnait l'ordre à la VIIe division de se rassembler en formation de marche, à 8 h. du matin, de la manière suivante :

La colonne de flanqueurs de gauche, composée du régiment 25, de l'artillerie divisionnaire et de l'ambulance 33, à Tagelschwangen ;

La colonne principale, comprenant les autres troupes, à Lindau.

Le régiment de dragons faisait le service de cavalerie indépendante.

Ainsi que la remarque en a été faite à la critique, les dispositions du colonel Locher étaient en collision avec le thème de la manœuvre, qui lui ordonnait de diriger son attaque sur Dietlikon, c'est-à-dire sur le front est de la position, la droite de la VIIe division étant censée appuyée au gros de l'armée du nord. Précisant après coup le point où les deux divisions étaient supposées se toucher, le directeur des manœuvres avait assigné comme limite au colonel Locher la route Bassersdorf-Wallisellen. Or cette route formait, dans le plan du colonel Locher, l'axe de l'attaque principale de la

VIIe division, dirigée contre les hauteurs de Runsberg, sur le flanc nord de la position.

Renseigné par sa cavalerie sur la marche de l'ennemi, le commandant de la VIe division persistait cependant dans ses dispositions primitives. Aussi, à 9 h. 20, le directeur de la manœuvre crut-il devoir aviser formellement le colonel Meister de la direction inattendue adoptée par le gros de l'ennemi. Le commandant de la VIe division prit aussitôt les dispositions suivantes :

1° La protection du front est, menacé seulement par la démonstration ennemie, est confiée au bataillon 65, et les deux autres bataillons du régiment 22 passent, avec une partie de l'artillerie divisionnaire, à la défense du front nord ;

2° Le régiment 21 et les carabiniers prolongent l'aile gauche ;

3° La brigade de réserve (Geilinger) se porte dans le bois, à l'extrême aile gauche, de manière à prendre en flanc une attaque éventuelle venant de Bassersdorf.

Ces dispositions étaient en voie d'exécution lorsque, brusquement, à 9 h. 30, l'artillerie ennemie ouvrit le feu. Elle avait ses quatre batteries divisionnaires à l'est de Baltenschwyl (cote 504), en arrière de la crête d'une colline, à 2300 m. environ. La mise en batterie avait été faite à bras et avait complètement échappé à l'observation. L'inconvénient de cette position résidait, comme d'habitude, dans l'étroitesse de son front: les pièces avaient dû être serrées à intervalles très courts.

A peu près au même moment, un régiment de l'artillerie de corps, mis également en batterie à l'abri d'une crête, démasquait sa position au Bächli, au-dessus de Bassersdorf, à 1500 mètres. Bientôt après, les deux batteries restantes de l'artillerie de corps prenaient position, à découvert toutefois, à la gauche des premières. Il n'est pas douteux que le feu concentrique des huit batteries de l'assaillant aurait éteint bientôt celui des quatre batteries de la VIe division. Aussi le directeur de la manœuvre mit-il hors de combat les deux batteries de l'aile droite, qui auraient été le plus maltraitées. En revanche, il accorda au colonel Meister le renfort de deux batteries nouvelles, formées au moyen de deux des colonnes du parc de corps. Ces deux batteries, qui venaient d'arriver de Zurich, prolongèrent à gauche la ligne des tirailleurs.

Sur ses deux fronts, qui forment un saillant et se coupent à angle droit, la position de Dietlikon-Runsberg domine une

vaste plaine nue, que la VIe division était contrainte de traverser sur une longueur d'un kilomètre pour aborder son adversaire. Cette particularité orographique, si rare dans notre pays, a attiré depuis longtemps sur la contrée de Dietlikon-Bassersdorf l'attention des états-majors et des écoles centrales.

En pareil terrain, la méthode de combat des armées étrangères peut inspirer la nôtre avec plus de facilité que d'habitude. Cependant, comme la veille, la VIe division était réduite à placer son artillerie dans la ligne de feu de l'infanterie. Cette artillerie, qui soutenait déjà une lutte inégale contre celle de la VIIe division, dut essuyer, en outre, depuis 11 heures, le feu des tirailleurs ennemis, déployés à la lisière de Bassersdorf, à la distance de 700 mètres.

La colonne principale du colonel Locher avait quitté le rendez-vous de Lindau à 8 h. 15, et avait marché par Nürensdorf sur Bassersdorf, sous la protection de la cavalerie et du bataillon de carabiniers 7, envoyé en avant-garde. La position ennemie reconnue, les carabiniers avaient occupé Bassersdorf, en évitant de s'engager à fond avec la ligne qui leur faisait face sur la hauteur de Runsberg. Situé au pied des collines d'où devait déboucher la VIIe division, le gros village de Bassersdorf devait masquer le déploiement du colonel Locher, et c'est ce qui a eu lieu.

A la critique, le colonel Bleuler a toutefois signalé les grandes difficultés du débouché de Bassersdorf. Tout d'abord, la route assez encaissée par où marchait la VIIe division passe derrière l'aile droite de la position de l'artillerie de corps, de telle sorte qu'elle aurait servi d'égout aux projectiles tirés trop haut. Secondement, le village même de Bassersdorf aurait risqué, en cas de guerre, d'être incendié, ce qui aurait singulièrement gêné les mouvements de la VIIe division.

Le colonel Locher aurait pu répliquer, il est vrai, que l'artillerie de la VIe division avait autre chose à faire que de canonner Bassersdorf, que d'ailleurs elle ne disposait pour ce bombardement que du shrapnel, bien insuffisant contre des bâtiments solides. Il est certain que la suppression de l'obus met notre artillerie en infériorité vis-à-vis des armées qui l'ont conservé. L'obus à poudre brisante rend les localités intenables et fauche les forêts. Dans la journée du 12, ce projectile eût été utile aux deux divisions, car il aurait permis à la VIIe de

saccager la lisière du Hagenholz au moment de la contre-attaque et d'empêcher le débouché de la brigade Geilinger.

Bassersdorf ne brûlant pas, le colonel Locher avait pu prendre sans difficulté ses dispositions d'attaque. A son aile droite, il avait placé les régiments 26 et 27, diminués de deux bataillons, qui constituaient la réserve générale. L'aile gauche était formée par le régiment 28 et le bataillon de carabiniers. La première ligne était donc constituée par huit bataillons. Le déploiement de cette infanterie a été correct: il s'est fait en même temps sur tout le front, et un feu nourri a été immédiatement ouvert d'un bout à l'autre de l'épaisse chaîne de tirailleurs, qui avait une étendue d'un kilomètre environ. A 11 h. 05, toute l'aile gauche de cette ligne faisait un bond, puis reprenait le feu. Ce fut le signal du déchaînement de l'orage. Des deux côtés, la fusillade et la canonnade faisaient rage ; et le public, empoigné et charmé, se délectait de tout ce bruit et du spectacle d'un combat si bien simulé.

Cependant, le dénouement approchait, car on ne se fusille pas longtemps, à 700 mètres, avec une telle intensité, sans obtenir des résultats décisifs. Toutefois, dans un simulacre d'action, chaque parti admet qu'il a le dessus et agit en conséquence. De là, des invraisemblances à peu près inévitables, mais qui restent sans inconvénient tant qu'on ne les érige pas en principes tactiques.

A 11 h. 09 une compagnie d'infanterie sortait de la forêt du Hagenholz et prolongeait à gauche, en forme de crochet offensif, la ligne de la VIe division. C'était l'avant-coureur de la brigade Geilinger qui, à 11 h. 12, débouchait à son tour de la forêt en formation de combat et par régiments accolés. Derrière une très forte ligne de tirailleurs apparaissaient, à distances assez rapprochées, des lignes successives de compagnies formées en colonne par pelotons.

Dans un ordre remarquable, drapeaux déployés, aux sons de la marche de Sempach et tambours battant, la brigade Geilinger ainsi formée descendit le glacis qui la menait à l'ennemi et continua son mouvement jusqu'à proximité de Bassersdorf. Cette attaque avait l'avantage de déborder largement la ligne des tirailleurs de la VIIe division; en revanche, elle s'exécutait à la vue et sous le feu de la position d'artillerie de Bälchli. A 11 h. 15, le soutien de l'aile droite de la VIe division se déployait en échelon en arrière du front,

sur la pente du coteau, et ouvrait le feu. Trois minutes après, les tirailleurs de la brigade Geilinger faisaient halte pour exécuter un feu de magasin sur l'infanterie, qui, après avoir reculé de deux cents mètres environ, leur résistait de nouveau.

L'aile gauche de la VIIe division n'avait pas bougé et continuait ses feux rapides, qui eurent un moment une excellente cible. Deux bataillons de la XIe brigade quittèrent en effet leur position retranchée pour suivre le mouvement de la XIIe brigade, et avancèrent d'une centaine de mètres sur le glacis naturel qui tombe vers Bassersdorf. Ce mouvement devait être sévèrement apprécié à la critique.

A 11 h. 21 retentissait le signal de la cessation de la manœuvre. Le régiment employé par la VIIe division à faire une démonstration contre le front oriental de la position n'avait pas réussi à induire l'ennemi en erreur sur la véritable direction de l'attaque, le terrain rendant à l'avance impossible l'accomplissement d'une pareille tâche. Le colonel Bleuler dut constater dans sa critique que l'effet de cette démonstration, d'ailleurs mollement menée, avait été à peu près nul. Mieux eût valu avoir le régiment en question sous la main pour parer à la contre-attaque.

Le mouvement de la brigade Geilinger, effectué dans un bel ordre et lestement, avait produit sur les spectateurs une excellente impression: le directeur de la manœuvre s'en est fait l'écho, tout en laissant indécise la question du succès final. Cette question mérite d'être débattue ici à tête reposée, d'autant plus qu'elle se confond dans une certaine mesure avec un usage discutable qui s'est introduit dans notre méthode de combat.

Considérations sur la contre-attaque du 12 septembre.

Si le coup d'œil présenté par la contre-attaque de la XIIe brigade était superbe, il importe pourtant de se rappeler que, tant que l'ennemi a des cartouches et tient bon, c'est par le feu qu'on le réduit. Les Hessois du général Frey avaient aussi fort bel aspect le 13 juillet 1866 à Laufach. Le récit de l'état-major prussien nous apprend qu'ils s'avançaient sur la brigade Wrangel dans l'ordre le plus imposant et avec une parfaite bravoure. Le fusil à aiguille, que nous prenons en pitié aujourd'hui, a eu raison de cette belle attaque.

En réalité, la brigade Geilinger est retombée dans la vieille tactique du choc, atténuée seulement par l'emploi de formations qui auraient permis l'usage du fusil. L'échec probable de la XIIe brigade a toutefois des raisons plus profondes, qui visent notre système même de contre-attaque. Essayons de les exposer.

Devant Bassersdorf, le sort du combat aurait été virtuellement décidé par le feu, à 700 mètres; et, si la VIe division avait été battue, elle aurait employé sa brigade de réserve — ou, plus exactement, ce qui en serait resté — à couvrir sa retraite. D'un autre côté, cette brigade aurait cherché à tenir l'ennemi à distance par le feu et ne se serait pas portée à sa rencontre en terrain découvert. En pareille hypothèse, ce que nous pratiquons sous le nom de contre-attaque ne répond souvent à rien dans la réalité de la guerre. Ce n'est pas au moment où il succombe, que le défenseur d'une position va se prendre subitement d'une belle ardeur pour l'offensive.

La déviation de notre pratique se révèle assez nettement si on l'observe à la lumière des théories actuellement en cours. Ce n'est pas dans Meckel, par exemple, qu'il faut chercher la justification de la contre-attaque finale, car il ne s'en occupe même pas. Il ne connaît que deux espèces de contre-attaque, celle qui prévient l'offensive de l'adversaire et celle qui tire parti d'un combat défensif victorieux en le faisant suivre d'un mouvement offensif.

« Le défenseur de la position attend, dit Meckel [1], le mo-
» ment où la résistance que rencontre l'assaillant aura épuisé
» ses forces, et alors il l'attaque lui-même avec des troupes
» fraîches. Ou bien encore l'occupation de la position n'aura
» été qu'un moyen d'amener l'adversaire à se diviser et à exé-
» cuter des mouvements enveloppants excentriques, et, dans
» ce cas, la contre-attaque consiste dans une attaque préve-
» nant celle de l'ennemi. On se porte sur celui-ci avec toutes
» les forces disponibles, on le surprend en l'atteignant au point
» vulnérable et on le contraint à se mettre sur la défensive
» dans un terrain défavorable. »

Un autre écrivain militaire, von Waldstätten, comble la lacune du précédent. Après avoir posé en principe que la défensive doit être conduite activement pour aboutir à un résultat décisif, il émet l'avis que la reprise de l'offensive n'est

[1] *Grundriss der Taktik*, 1895.

subordonnée qu'à l'occasion favorable, conséquemment qu'elle peut à la rigueur se présenter dans toutes les phases du combat. Précisant ensuite les conditions et règles de la contre-attaque, il ajoute[1] :

« La défense active proprement dite incombe à la réserve » générale. Celle-ci doit manœuvrer de manière à croiser et » briser la direction de l'attaque ennemie. Une telle contre-» manœuvre est liée à la défensive. Elle ne doit se produire » que lorsque l'attaque bat son plein, c'est-à-dire immédiate-» ment avant ou pendant le combat décisif.

» La ligne de la défense est-elle forte et l'assaillant est-il » amené dès le début à chercher l'attaque enveloppante, il » faudra s'occuper immédiatement de repousser cette attaque. » A cet effet, la réserve sera placée en échelon en dehors de » l'aile menacée, ou bien on l'y amènera par un rapide » mouvement latéral, durant la marche de l'adversaire. Dès » que l'aile offensive de celui-ci a pris son front définitif, » l'échelon pousse en avant et attaque l'aile extérieure de » l'ennemi. La réussite de cette manœuvre exige que sa pré-» paration reste cachée à l'adversaire, ou, si cela n'est pas » possible, que la rapidité des mouvements ne lui permette » pas de se retourner. Comme il s'agit, dans ce cas, d'obtenir » des feux bien nourris concentriques, exécutés avec ensem-» ble, on pourra employer l'ordre serré et même passer du » feu à l'assaut à la baïonnette. »

L'application de ces principes à la manœuvre du 12 septembre est aisée. La brigade Geilinger ne pouvant ni dérober son mouvement à l'ennemi ni l'exécuter assez rapidement pour bénéficier de l'avantage d'une surprise, il est clair que sa contre-attaque était vouée à l'insuccès. Tant que la VIIe division restait à 700 mètres, la réserve de la VIe devait, ou ne pas se montrer ou se borner à prolonger la ligne de feu au moyen d'un crochet offensif. Le feu flanquant aurait toutefois atteint son plus haut degré d'efficacité lorsque la ligne de tirailleurs de la VIe division se serait rapprochée davantage. Il aurait suffi à amener l'arrêt de toute la ligne et à préparer sa défaite finale.

Nous avons la superstition de la contre-attaque et ne savons pas y renoncer lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas, ce qui arrive fréquemment. La perspective du retour offensif

[1] *Die Taktik*, Erster Theil, Wien, 1890, page 79.

nous fait perdre de vue d'autres exigences du combat. « La » défensive, dit encore v. Waldstätten [1], doit opposer à l'attaque, » sur toute la ligne, un feu d'artillerie et d'infanterie de même » valeur. A cet effet, on renforce au besoin la ligne de feu de » l'infanterie avec ce qui peut lui rester de réserves. Quant à » l'attaque principale, on se préparera à la repousser en agis- » sant de biais sur sa direction... Dès que l'infanterie ennemie » apparait en force, on ouvre le feu sur elle. »

En résumé, c'est ordinairement par le renforcement et la prolongation de la ligne de feu et par l'enveloppement d'une aile de l'ennemi que le combat se poursuit et se décide. Exceptionnellement, le terrain et les fautes de l'ennemi permettront de surprendre son flanc. Que si cette occasion se présente, il faut la saisir pendant qu'il est temps et ne pas attendre que l'ennemi ait écrasé notre ligne sous ses feux de magasin. L'habitude que nous avons prise de sortir la réserve à la dernière minute est tout artificielle et ne nous vaut guère que des déboires. Comme il est extrêmement difficile de faire coïncider avec un moment fugitif le déploiement d'une troupe un peu considérable, la plupart des contre-attaques sont tardives, ce qui amène par réaction, de temps à autre, des départs prématurés. Le 11 septembre, la brigade Geilinger avait fait une apparition tardive et le 12 elle commettait la faute contraire.

En fait de contre-attaques, celles qui devraient être recherchées de préférence sont celles qui préviennent l'adversaire en le surprenant au milieu de ses préparatifs. En 1891, le colonel Berlinger avait donné deux beaux exemples de cette tactique audacieuse et féconde, que notre pays favorise particulièrement et qui paraît être trop négligée.

La seconde forme de la contre-attaque est consécutive à la résistance victorieuse; elle tend à la destruction d'un assaillant déjà arrêté et fatigué. Nous ne l'exerçons jamais, parce qu'il est convenu que toutes les attaques sont poussées à fond.

Enfin, entre les deux formes précitées — les seules dont s'occupe Meckel — se place la contre-attaque exécutée par surprise avant ou durant la décision. Elle a cette particularité d'être aussi fréquente en manœuvres que rare à la guerre, et nous devrions en faire un emploi moins systématique et mieux adapté aux circonstances de chaque cas particulier. Il est d'au-

[1] Ouvrage cité, p. 194.

tant plus de saison de discuter une telle question qu'elle rentre dans un sujet plus général, renouvelé par de récentes études : celui de l'emploi des réserves dans la bataille.

(A suivre). Lieut.-colonel REPOND.

Télémètres.

L'infanterie et l'artillerie anglaises sont depuis l'année dernière en possession d'un nouveau télémètre.

Cet appareil constitue un très notable progrès sur ceux jusqu'alors employés en Angleterre. Il en est tout à la fois le perfectionnement et la simplification et est dû, de même que la plupart de ses devanciers, au colonel Watkin.

Ce télémètre a été essayé à Wallenstadt et à Thoune et nous nous proposons d'en donner quelque idée aux lecteurs de la *Revue militaire*, tout en examinant rapidement avec eux les appareils du même genre employés à l'heure qu'il est en Suisse et à l'étranger [1].

I

L'utilité des télémètres n'est guère discutable; elle l'est d'autant moins aujourd'hui que les armes à feu ont des portées plus considérables que jadis et que, plus la distance augmente, plus ses estimations sont sujettes à être fautives.

Certains artilleurs se sont souvent plu à dire qu'avec un coup de canon on trouvait plus vite la bonne hausse qu'avec n'importe quel télémètre. Ceci peut être vrai dans une certaine mesure lorsqu'il s'agit de batteries se portant très rapidement en avant, s'exposant aux vues et aux coups pour appuyer les mouvements de l'infanterie et qui, arrivant brusquement à peu de distance de l'ennemi, n'ont pas le loisir de faire des reconnaissances de position très approfondies et encore moins de repérer en détail le terrain qu'elles se trouvent avoir devant elles. Il est encore vrai d'ajouter que des observations faites dans de semblables conditions, avec grande rapidité et, peut-être aussi, en proie à l'émotion du moment,

[1] L'appareil dont il sera surtout question ici est le modèle de l'infanterie. L'exemplaire essayé appartient à M. le major d'artillerie E. Ruffieux, à Lausanne.

seront nécessairement entachées d'erreurs et bien souvent plus nuisibles qu'utiles au réglage du tir.

Mais, en revanche, combien ne se trouvera-t-il pas de cas, et surtout chez nous, en Suisse, où l'artillerie de campagne pourra s'installer, pour ainsi dire sans être vue, en un point d'où, lors de la reconnaissance préliminaire, on aura le temps de faire toutes les mesures désirables en attendant l'arrivée des batteries. Bien plus, — et nous voyons cela dans la plupart de nos exercices tactiques et de nos manœuvres, — notre terrain est si mouvementé, nous avons affaire si fréquemment à des vallées, à des coupures d'une profondeur telle qu'au cours d'un engagement notre artillerie devra souvent se borner à n'occuper qu'une seule position — sa première position à 2000, 2500, 3000 mètres — et ne pourra guère songer à accompagner l'infanterie sans risquer de s'exposer d'une façon ridicule, soit dans sa marche en avant, soit dans une nouvelle position, qui se trouvera maintes fois dans un bas-fond, et d'où son tir n'aura plus qu'une efficacité purement morale. Dans ces conditions, et pendant que le feu de ses pièces se donne libre carrière, rien n'empêchera que l'artillerie ne repère le terrain sur lequel l'ennemi pourrait progresser, voire même, si l'on peut encore l'y atteindre, rétrograder.

Ceci pour l'offensive. Quant à la défensive, inutile d'en parler longuement. Les avantages des télémètres sont ici trop évidents pour qu'ils ne sautent pas aux yeux de ceux qui veulent y réfléchir un instant. L'histoire du coup de canon tiré d'une position qu'on a organisée défensivement contre une autre position que l'on suppose pouvoir être occupée par l'artillerie adverse est pour le moins trop fantasque pour qu'on puisse l'admettre; ce serait de gaîté de cœur révéler l'emplacement de son artillerie, car l'on n'est jamais sûr de ne pas être observé, deviné, fût-ce même par la moins perspicace patrouille de cavalerie qui se puisse être.

En ce qui concerne l'infanterie, il semble que l'on ne saurait trop préconiser l'emploi d'appareils permettant d'estimer les distances. La convention de St-Pétersbourg lui interdit toute espèce de projectile explodant, d'où parfois impossibilité absolue pour elle de se rendre compte où ses coups portent. On aura beau former des estimateurs de distances et vouloir s'en rapporter à des hommes expérimentés en la matière, les

données que l'on pourra obtenir par ce moyen risqueront toujours d'être entachées de grossières erreurs. En effet, un terrain d'aspect uniforme, une forte dépression, en un mot tout site dépourvu de points de repère, la transparence de l'air, par exemple après la pluie, la manière dont les objets se détachent sur un fond plus ou moins clair, sont autant de raisons pour que l'on estime une distance plus grande qu'elle ne l'est en réalité. Inversement, en temps gris, brumeux, une coloration terne du but, un fort vent, le soleil que l'on a dans les yeux et un terrain très accidenté avec beaucoup d'arbres et d'habitations feront paraître l'objectif plus éloigné que ce n'est le cas.

Du reste, des tirs comparatifs d'infanterie et d'artillerie qui ont eu lieu cet été — et qu'il est inutile de relater en détail ici — ont prouvé combien une infanterie qui se trouve brusquement sur un terrain qu'elle ne connaît pas est sujette à se méprendre sur les distances et tout ce qu'un télémètre facile à manier pourrait lui rendre de services.

Ces appareils présentent donc de nombreux avantages. Toutefois leur emploi n'est pas sans offrir un certain danger, danger qui consiste dans le fait qu'une fois la distance mesurée on aura volontiers la tendance de tabler tout un tir sur les seules données de l'instrument et de ne plus contrôler avec toute l'attention désirable le sens des coups. On sera peut-être enclin à ne faire qu'à contre-cœur des corrections de hausse et l'on risquera de perdre l'habitude de régler un tir sans le secours du télémètre.

Il ne faut cependant pas trop s'exagérer cet inconvénient, car on pourra, semble-t-il, facilement y obvier en prescrivant qu'un télémètre n'est là que pour faciliter la recherche de la bonne hausse et cela sans exclure le moins du monde un réglage méthodique du tir. Envisagé de la sorte, un appareil de ce genre permettra, par exemple, à l'artillerie d'économiser les projectiles percutants qu'elle consacre aux premiers encadrements du but et fera qu'elle pourra d'emblée ouvrir le feu avec le tir fusant.

II

Il serait trop long de parler ici en détail des nombreux appareils ayant pour but la mesure des distances. Nous nous contenterons donc de ne dire que quelques mots des principes sur lesquels ils reposent.

Il en est d'abord tout un groupe basé sur la vitesse du son. Ces instruments sont généralement des dérivés de la montre et quelques-uns d'entre eux comportent une aiguille trotteuse battant jusqu'au $^1/_{10}$ de seconde. Pour pouvoir s'en servir, il faut nécessairement voir la flamme produite par le départ du coup d'un fusil ou d'un canon, ce qui peut faire que dans certains cas il soit impossible de mesurer la distance qui vous sépare d'un ennemi qui ne vous tire pas dessus. Au temps de la poudre noire, ces instruments pouvaient avoir une certaine valeur lorsqu'il s'agissait de calculer l'éloignement d'une batterie dont les pièces, plus ou moins régulièrement espacées, ne pouvaient être confondues les unes avec les autres et produisaient à chaque coup un nuage de fumée toujours très distinct. Aujourd'hui il en est tout autrement: il sera rarement donné de voir le feu d'une pièce et, quel que soit le degré d'hygrométricité de l'air, le nuage de fumée que produira le coup sera toujours trop faible pour qu'il puisse être perçu à grande distance. En ce qui concerne l'infanterie, il est difficile de s'imaginer que, même à l'époque de la poudre noire, le rapprochement des fusils et les feux individuels aient jamais permis de se servir d'instruments pareils. Du reste, si on croyait peut-être pouvoir les employer au commencement d'une action, dans certains cas de surprise, etc., on se rendait bien compte qu'ils ne pourraient plus être d'aucune utilité dans un combat où les détonations de tous genres vous assourdissent et vous empêchent de distinguer des autres celle que l'on attend.

L'emploi de ces appareils présente en outre le grave défaut d'être affecté d'erreurs provenant surtout de l'opérateur, pour lequel il s'écoule toujours un à deux dixièmes de seconde entre l'instant où il perçoit la lueur ou le son et celui où il agit sur le contact qui doit mettre en mouvement ou arrêter le compteur[1].

Le second groupe est infiniment plus important et a recours

[1] Le télémètre de combat Le Boulengé, dont on s'occupa passablement il y a une vingtaine d'années en Belgique et en France, enregistrait la vitesse du son au moyen de la chute d'un curseur se trouvant dans un tube de verre gradué et rempli de benzine. A l'apparition de la fumée, ce tube, que jusqu'alors on tenait couché avec le curseur ramené à zéro, était brusquement disposé debout. Le curseur parcourait alors lentement au travers de la benzine des espaces proportionnels aux temps et, au moment où l'on percevait le son, l'appareil était de nouveau placé horizontalement. Le point où le curseur se trouvait donnait la distance à une centaine de mètres près.

aux méthodes géométriques. Il s'agit toujours ici de résoudre un triangle dont on connaît les angles et l'un des côtés. Le côté connu porte le nom de base.

La base peut-être naturelle ou artificielle, c'est-à-dire qu'elle sera, pour certains appareils, un objet pris ou disposé dans le terrain et dont on connaîtra les dimensions; pour d'autres, une ligne que l'on se donnera et qui sera mesurée très exactement. Elle sera aussi tantôt verticale, tantôt horizontale. Les bases naturelles sont plutôt verticales, les bases artificielles horizontales. La base peut être enfin choisie à hauteur du but, tout comme se trouver au point où les observateurs se mettent en station. Une base à hauteur du but sera toujours naturelle.

Les instruments mettant à contribution une base naturelle et verticale située à hauteur du point ou de l'objet dont on veut mesurer l'éloignement se confondent avec ceux qui sont fondés sur le principe de cet appareil bien connu des géomètres et topographes et qui consiste en une stadia ou règle graduée et en une lunette avec fils horizontaux, ou échelle stadimétrique, servant à encadrer soit les extrémités de cette règle, soit un certain nombre de ses divisions. Un très bon exemple de cette méthode de mesure est fourni par la hausse du canon. Supposons qu'un homme dont on sait la taille se trouve à une distance x de la bouche à feu. Pointant d'abord avec une hausse donnée sur le sommet de sa tête, on élève la hausse jusqu'à ce que la ligne de mire passe par ses pieds et l'on fait la différence de hausse. On a construit ainsi deux triangles semblables ayant pour sommet commun la pointe du guidon et dans lesquels la différence de hausse, la ligne de comparaison et la base, c'est à-dire la hauteur de l'homme, sont les données qui permettent de calculer la distance cherchée.

On conçoit de suite que ce système de mesure laisse beaucoup à désirer et que, étant données les erreurs d'angle et de base que l'on peut commettre, il ne puisse être acceptable que pour d'assez petites distances. Il laisse en outre beaucoup à désirer au point de vue militaire, car il est presque impossible de faire choix d'une base naturelle de hauteur parfaitement définie au point où se trouve l'ennemi [1].

[1] Notre artillerie de campagne a jadis été dotée d'un appareil de ce genre prenant comme base la hauteur d'un homme comptée à 1m80.

S'agit-il d'appareils faisant usage d'une base verticale située au point de mire en station, cela nous fait aborder les télémètres employés dans les batteries de côte et dans lesquels la base est fournie par la hauteur qui sépare l'observateur d'un point de repère, ou d'une surface telle que le niveau de la mer, situé plus bas et sur l'horizontale duquel se meut le but à battre. Ces instruments portent généralement le nom de « télémètres de dépression », l'angle de dépression étant celui que forme l'horizontale avec le rayon visuel qui joint l'observateur au but. On obtient donc avec ces appareils un triangle rectangle dans lequel la distance qui sépare le but du pied de la base équivaut à la hauteur de cette base multipliée par la cotangente de l'angle de dépression.

Les télémètres à base artificielle et horizontale mesurée sur le terrain au point de station ou donnée par l'appareil lui-même sont de beaucoup les plus répandus.

Le triangle que l'on construit avec ces appareils peut être soit quelconque, soit rectangle. On le détermine en faisant de chaque extrémité de la base une visée sur l'objet dont on veut connaître l'éloignement et qui se trouve ainsi repéré par intersection. Pour que la mesure puisse être exacte, il faut nécessairement que des deux points de station on vise la même partie du but et que la base soit toujours très soigneusement déterminée. S'agit-il en plus d'un but mobile, il faut une simultanéité absolue dans les visées et que ces visées aboutissent au même instant sur le même point de l'objet.

Part-on d'un triangle quelconque, on se trouvera avoir affaire à des instruments basés sur les méthodes ordinaires de la triangulation et qui mesurent les angles que forment avec une base de longueur connue les lignes qui joignent les extrémités de cette base au but. Connaissant ainsi les trois angles du triangle et l'un de ses côtés, la longueur de l'un ou de l'autre des autres côtés, c'est-à-dire la distance, est facile à calculer.

Etablit-on, par contre, un triangle rectangle dont l'angle droit soit situé à l'une des extrémités de la base, les calculs à faire seront de beaucoup simplifiés puisque l'un des deux angles est déjà tout déterminé et reste constant. La plupart des télémètres, et ceux surtout dont nous allons nous occuper, sont basés sur ce principe-là.

III

En Suisse, le seul télémètre qui soit d'ordonnance est celui du colonel Paschwitz. Il est attribué aux divisions de l'artillerie de position et aux troupes de forteresse.

Cet appareil est fondé sur le principe que la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit d'un triangle rectangle sur l'hypothénuse est moyenne proportionnelle entre les deux segments de cette hypothénuse.

Le triangle rectangle s'établit en déterminant d'abord un premier angle droit dont le plus long côté va du point de station au but, tandis que l'autre — la base — a une longueur constante de 20 mètres. Tel est l'angle CAB (fig. 1). Cela fait, on construit un second angle droit ayant B pour sommet, et pour côtés, d'une part BC, c'est-à-dire la distance qui joint le point B au but, et, d'autre part, BD, autrement dit la perpendiculaire à BC jusqu'en son point de rencontre avec le prolongement de CA. On conçoit de suite que ce second angle CBD pivote plus ou moins avec la distance BC autour de son sommet B et que la longueur AD, qui s'en va par exemple diminuant au fur et à mesure que la distance BC augmente, est proportionnelle à cette distance et peut servir à la repérer.

C'est donc la base AB qui tient lieu de moyenne proportionnelle entre les lignes AC et DA, c'est-à-dire que $\frac{AC}{AB} = \frac{AB}{DA}$ d'où l'on tire $AC = \frac{\overline{AB}^2}{DA}$.

La mise en pratique de ce principe de mesure est obtenue au moyen de deux chevalets ou trépieds munis chacun d'un support sur lequel on peut placer une lunette. La base qui relie ces deux pieds est un ruban d'acier long de 20 mètres. Quant à la lunette, sa partie antérieure se termine par un cube métallique contenant deux miroirs inclinés à 45° l'un sur l'autre et laissant voir, par double réflexion et en dessous du but visé, les objets qui se trouvent sur la perpendiculaire abaissée sur l'axe optique de la lunette au point de croisement des rayons lumineux que ces miroirs réfléchissent. Cette perpendiculaire peut aussi être déterminée au moyen d'une pinnule et d'une fente avec réticule que comportent les faces latérales du cube.

Plaçant en A (fig. I) un des trépieds avec son support de lunette, on pointe avec la lunette sur le but, puis on fait disposer en B le second trépied de manière à ce que son image se réfléchisse dans les miroirs. Comme la mise en place du trépied B ne peut se faire qu'approximativement, on peut aussi la déterminer en visant par la pinnule latérale.

Les supports de lunette sont organisés de telle sorte que chacun puisse recevoir une règle graduée. Celle de l'appareil A se place à droite, parallèlement à la lunette, tandis que celle de l'appareil B, fixée à la gauche du support, est dirigée sur le but au moyen d'un œilleton et d'un guidon.

La règle A est mobile et porte deux échelles : l'une, divisée en millimètres et gravée quelque peu en contre-bas de la face supérieure de la règle, correspond à un trait de repère marqué sur le support et va progressant dans la direction du but; l'autre embrasse le côté droit et la face supérieure de la règle. Cette seconde échelle est divisée en distances; la distance extrême qu'elle donne, c'est-à-dire 5000 mètres, correspond avec l'extrémité de l'échelle métrique, c'est-à-dire avec la graduation 130. Le long de cette échelle se meut un voyant qui fait face à l'appareil B. On désigne cette règle sous le nom de règle des distances.

La règle B se place toujours dans une position invariable par rapport au support de lunette. Son côté gauche porte une graduation en millimètres qui s'étend jusque sur sa face supérieure et qui s'en va progressant d'arrière en avant tout comme celui de l'échelle métrique de la règle des distances. Elle est parallèle à l'axe optique de la lunette et son point 130 coïncide avec la perpendiculaire élevée dès le point de croisement des rayons réfléchis par les miroirs. Un voyant se meut le long de son échelle et fait face à l'appareil A. Cette règle B s'appelle règle de mire.

La combinaison de ces deux règles constitue un système de compensation permettant de déterminer très rigoureusement la perpendiculaire AB. En effet, l'opérateur A, après avoir pointé sur le but et fait mettre approximativement le pied B en place, fait déplacer par son aide le voyant de la règle de mire autant que cela est nécessaire pour qu'il aperçoive par double réflexion ce voyant se projeter sur l'image du but. Un réticule disposé à l'intérieur de la lunette facilite cette superposition. Le point où s'est arrêtée la ligne de foi du voyant

donne ainsi très exactement celui par où passe la perpendiculaire élevée sur AC à l'endroit où se croisent les rayons réfléchis par les miroirs.

Cela fait, on lit en B à quel chiffre de la règle de mire le voyant s'est arrêté et l'on place en A l'échelle métrique de la règle des distances de telle sorte que le même chiffre de la graduation se trouve vis-à-vis du trait de repère gravé sur le support.

L'opérateur A se transporte alors avec la lunette en B. Il pointe sur le but, puis fait déplacer par son aide, qui est maintenant en A, le voyant de la règle des distances jusqu'à ce qu'il en aperçoive la ligne de foi, comme c'était le cas tout à l'heure pour l'autre voyant, se confondre avec l'image du but. Le point où le voyant se trouve correspond à la distance cherchée.

Le fonctionnement des deux règles est facile à comprendre pour peu que l'on jette les yeux sur la fig. 2.

Admettons que l'on ait placé le trépied B quelque peu à gauche de la perpendiculaire abaissée au point de croisement A des rayons réfléchis par les miroirs, par exemple en B'. La règle de mire a été dirigée contre le but et son voyant arrêté sur la division 80, ce qui nous donne exactement la perpendiculaire AB. Le chiffre 80 de l'échelle métrique de la règle des distances est placé du repère *d* et en visant, de B' d'abord, contre le but, puis sur A, on fait arrêter le voyant en *p*. La longueur *mp* est celle qui nous permet de calculer la distance.

Mais supposons que la mise en station de B ait été faite plus approximativement encore et que le voyant de la règle de mire au lieu de s'arrêter sur 80 s'arrête sur 100. Cela nous prouve que tout l'appareil B a été placé 20 mm. plus à gauche encore qu'il y a un instant. Plaçant en conséquence la règle des distances à 100, nous la portons à son tour de 20 mm. plus à gauche. Comme le point *b*, c'est-à-dire le point de croisement des rayons réfléchis par les miroirs, a subi le même déplacement, la perpendiculaire à *rs* atteint ainsi *mn* plus à gauche que précédemment et la nouvelle longueur *mp* que nous trouvons est égale à celle qu'accusait tout à l'heure la règle des distances, car, étant donné le peu de longueur de la base par rapport à la distance, la ligne de mesure peut être admise comme parallèle à la ligne de mire.

Nous avons vu plus haut que $AC = \frac{\overline{AB}^2}{AD}$. Ce calcul est tout fait sur la règle des distances. Toutefois, comme la longueur AD croît en raison inverse de la distance et que, en dessous de 1000 mètres, elle est telle que la règle deviendrait beaucoup trop longue et devrait être, par exemple, de plus d'un mètre pour 300 mètres, cette règle des distances ne permet pas de mesurer un éloignement inférieur à 1000 mètres. Elle a une longueur de 36 cm. et est graduée jusqu'à 5000 mètres.

Ce télémètre peut évidemment rendre de grands services, mais est d'un maniement long et délicat. Il faut en effet à des opérateurs exercés au moins 4 minutes pour prendre une mesure et il n'y a guère que des officiers qui puissent être à même de s'en servir. Il est volumineux et encombrant — comme du reste tous les appareils à base fixe — et doit être chargé sur une voiture. C'est donc, en résumé, un télémètre qui ne peut convenir qu'aux artilleries de position et de forteresse, encore qu'il ne permette pas de faire des mesures jusqu'aux distances extrêmes de la portée de leurs canons.

IV

Parmi les appareils en service à l'étranger, nous citerons d'abord celui du colonel Goulier dont sont pourvues toutes les batteries de campagne de l'artillerie française.

Ce télémètre est un télémètre à prismes et consiste en deux appareils tenus à la main par un observateur et son aide se faisant face et ayant le but, le premier à gauche, le second à droite (fig. 3). Ces appareils sont reliés en station par un fil de bronze-aluminium qui tient lieu de base et a 40 mètres de long.

Dans chacun des deux appareils se trouve un prisme pentagonal dont deux faces sont polies et forment un angle droit, tandis que deux autres, inclinées à 45° l'une sur l'autre, sont argentées (fig. 4). Ayant donc, par exemple, le but à sa droite, si l'observateur regarde au travers d'un viseur appliqué contre l'une des faces polies du prisme, il verra ce but se projeter par double réflexion dans l'appareil et lui apparaître comme s'il lui faisait face. D'autre part, au-dessus des prismes, se trouve un espace qui permet d'apercevoir par une visée directe

les objets que l'on a devant soi. Il résulte de cette organisation de l'appareil que, du point A, l'aide peut, en le faisant se porter plus ou moins à gauche ou à droite, amener l'opérateur B sur la perpendiculaire à la direction du but. Pour cela, ayant l'objectif à main droite, il cherche à le voir par double réflexion comme s'il l'avait devant lui, puis, cela obtenu, il amène l'opérateur B en un point tel qu'il aperçoive le voyant de son appareil se dresser sur l'image de l'objectif. De son côté, l'opérateur B, une fois placé, tourne son instrument de telle sorte qu'en regardant par le viseur il voie à son tour se projeter dans le prisme les rayons émanés du but. Etant donnée la construction de l'appareil, l'image que forment ces rayons lui apparaît nécessairement sur la ligne BD, c'est-à-dire sur la perpendiculaire à BC, d'où un angle δ croissant en raison inverse de l'éloignement du but C et compris entre les lignes BA et BD.

On voit donc à simple inspection des fig. 1 et 3 que le principe de mesure admis par le colonel Goulier est analogue à celui qu'a choisi Paschwitz, à cette différence près que pour Paschwitz c'est la longueur AD qui sert à calculer la distance, tandis que pour Goulier c'est l'ouverture de l'angle δ.

Pour obtenir la valeur de cet angle, le colonel Goulier a disposé dans l'appareil B un prisme réfracteur à angle variable sur le parcours des rayons lumineux qui émanent directement des objets que l'observateur a devant lui. Ce prisme réfracteur est constitué par la combinaison de deux lentilles de même foyer, l'une plan-convexe et mobile, l'autre plan-concave et fixe (fig. 5). La lentille plan-convexe n'est qu'une longue bande de verre, large de 1 cm., taillée dans une grande lentille. Tant que les centres optiques des deux lentilles coïncident, les lentilles agissent comme une simple glace à faces parallèles, mais, que l'on en déplace une, il se produira une déviation des rayons lumineux facile à évaluer et qui permettra d'amener l'image de l'aide A en coïncidence avec celle du but.

Soient, en effet, *ab* la lentille plan-convexe mobile et *cd* la lentille plan-concave fixe (fig. 5). Si les axes optiques des deux lentilles coïncident, le rayon visuel qui va de *o* à *a* ne subira aucune déviation et l'on ne verra au-dessus de l'image réfléchie du but que des objets quelconques. Déplace-t-on au contraire suffisamment la lentille *ab* vers la gauche, c'est-à-dire jusqu'en *a'b'*, l'aide A apparaîtra à l'observateur B

comme s'il se trouvait sur la ligne *ox* et la superposition des images désirée sera ainsi obtenue.

C'est donc la quantité dont on doit déplacer la lentille plan-convexe qui sert à mesurer cet angle δ de la valeur duquel on peut déduire la distance cherchée. L'appareil B est en conséquence organisé de telle sorte que l'on puisse, sous l'action d'un bouton molleté, donner à la lentille un mouvement de va-et-vient dans une coulisse horizontale le long de laquelle sont gravées les distances qui correspondent à chaque valeur de l'angle δ. Il s'ensuit donc qu'une simple lecture de cette échelle fait rapidement connaître à l'observateur B la distance cherchée [1].

Le télémètre Goulier est pratique pour qui sait bien le manier, ce ne s'acquiert toutefois pas sans un long apprentissage. Evidemment moins encombrant que le Paschwitz, il semble quand même ne pas être d'un poids et d'un volume tels que des fantassins ou cavaliers puissent toujours l'avoir sur eux, car, si nous ne faisons erreur, il lui est affecté une caisse qui se suspend au coffre de derrière de l'un des caissons de la batterie de combat. On peut outre cela lui faire le reproche de demander en moyenne 2 ½ minutes pour donner une distance, ce qui est loin d'être la caractéristique d'un télémètre très rapide. Il manque en plus de clarté : la réflexion sur les faces argentées de ses prismes lui fait en effet perdre beaucoup de lumière, au moins la moitié de la lumière totale. Enfin, les lentilles de son prisme réfracteur présentent le grave inconvénient de faire que pour l'opérateur B les images sont renversées.

En attendant mieux, cet appareil semble donc pouvoir, dans une certaine mesure, satisfaire l'artillerie de campagne.

[1] On peut aussi mesurer une distance en se servant de l'appareil B seul. Pour cela on dispose le prisme réfracteur de telle sorte que les axes des lentilles se correspondent et que l'on puisse construire un angle droit. Ayant le but à gauche, on le verra donc, par double réflexion, comme si on l'avait devant soi. Choisissant alors aussi loin que possible un signal quelconque se manifestant directement au-dessus de l'image du but, on reculera en comptant ses pas et en ayant soin de marcher de telle sorte que l'on se maintienne exactement dans l'alignement donné par le signal et par le premier point de station. Si l'observateur a reculé par exemple de 50 pas (35 m.), l'image du but lui apparaîtra à droite suivant une direction formant avec cet alignement un angle δ ; agissant alors sur le prisme réfracteur, il amènera l'image du signal en coïncidence avec celle du but. Le déplacement de la lentille plan-convexe donnant la cotangente de l'angle δ, la distance cherchée sera le produit de la base parcourue par ce coefficient.

C'est sur le même principe de mesure qu'était basé le télémètre Gautier jadis employé dans l'armée italienne.

V

La Russie a adopté, en 1892, le prisme du capitaine Souchier, un appareil d'origine française dont l'inventeur était alors attaché à l'école normale de tir de Châlons.

Cet appareil est avant tout un télémètre d'infanterie, mais nous verrons qu'il peut à la rigueur rendre aussi certains services à l'artillerie de campagne.

Le prisme Souchier est encore fondé — mais avec variantes essentielles dans l'application — sur le même principe que les télémètres des colonels Goulier et Paschwitz. C'est un tout petit instrument que l'on peut mettre dans son gousset où il prend juste la place d'une montre. Pas de chevalets, pas de trépieds, pas de base — ruban, cordeau ou fil métallique — et pas d'aide dont on soit solidaire pour opérer.

Que l'on se représente une boite triangulaire en bois noir (de 1 cm. d'épaisseur et de 6 cm. de base sur 4cm5 de hauteur) contenant un prisme dont les faces supérieures et inférieures sont mates tandis que la tranche en est polie sur tout le pourtour (fig. 6). La boite ne porte que deux ouvertures mettant le prisme à nu, l'une en AB, où l'on a affaire à une facette plane, et l'autre en CE, où se présentent les deux facettes CD et DE formant ensemble un angle de 177°50 et que l'on peut masquer alternativement au moyen d'un petit écran métallique. La direction de la facette DE est perpendiculaire au prolongement de AB (fig. 7).

La figure 7 donne la forme du prisme et les angles que font entre elles ses facettes. On y voit donc que, si l'on a le but à sa droite et que si l'on tient ce petit appareil à plat entre le pouce et l'index de la main gauche, en masquant avec l'écran la facette CD et en appliquant l'œil contre DE (c'est-à-dire contre la facette perpendiculaire à AB), le prisme agit comme une équerre et réfléchit à angle droit les rayons émanés du but.

C'est ainsi que l'on tiendra l'appareil à la première station.

De là, tout en regardant le but au travers du prisme, faire choix, dans le terrain devant soi, d'un objet quelconque se trouvant en dehors de l'instrument, juste au-dessus de l'image réfléchie du but. Masquer, au moyen de l'écran, la facette DE, appliquer l'œil contre la facette CD et marcher, en comptant

Fig. 3

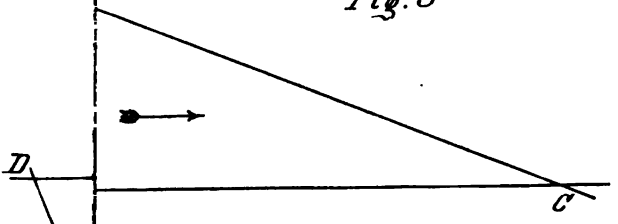

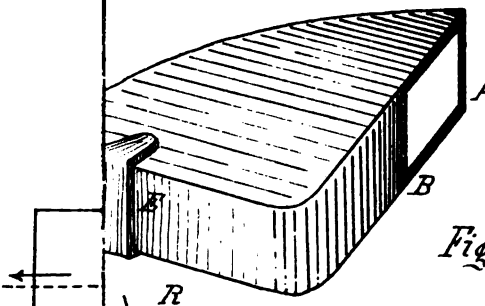

Fig. 6

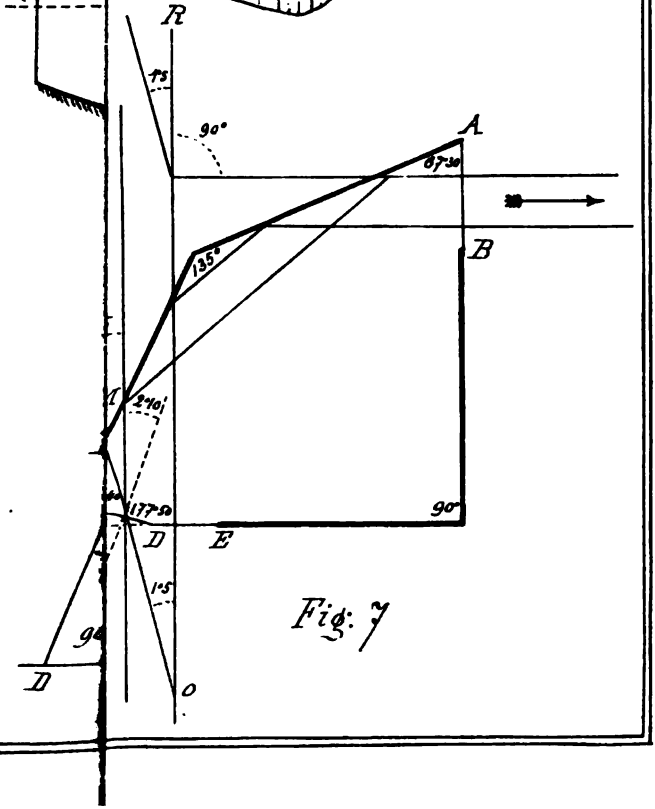

Fig. 7

ses pas, dans la direction du repère choisi jusqu'à ce que l'image du but apparaisse en CD exactement en dessous du repère.

Cette nouvelle image du but ne parvient pas à l'observateur en traversant normalement la facette CD, laquelle, comme on le sait, fait avec DE un angle de 177°50. Elle se réfracte suivant NO en faisant avec la direction MN un angle qui peut se calculer (fig. 7).

Comme l'inclinaison de la facette CD sur le prolongement de DE est égale à (180° — 177°50) 2°10 et que l'indice de réfraction du verre est $\frac{3}{2}$, l'angle de réfraction sera égal à $2°10 \left(\frac{3}{2} - 1\right) = 1°5$. La nouvelle image du but apparaîtra donc à l'observateur comme faisant avec la ligne sur laquelle se trouve le repère un angle de (90° + 1°5) 91°5.

D'après la fig. 8 on a le triangle rectangle ABC, C étant le but, A la première et B la seconde station. Or, dans ce triangle, l'angle ACB est par construction égal à l'angle RBC, soit égal à 1°5. Donc :

$$AC = \frac{AB}{sin\ 1°5} = \frac{AB}{0.0185}$$

ce qui veut dire que la distance cherchée est égale à la base AB, mesurée en pas et traduite en mètres, multipliée par environ 50. Environ 50, parce que l'indice de réfraction du verre n'est pas toujours rigoureusement $\frac{3}{2}$ et que l'on n'arrive pas avec certitude à donner à l'angle CDE une valeur identiquement la même, c'est-à-dire 177°50, pour tous les appareils. On est donc obligé de vérifier avec soin chaque prisme et de lui attribuer la constante qui lui convient, laquelle oscille généralement entre 48 et 52.

Connaissant donc le nombre de pas, c'est-à-dire le nombre de mètres, dont on a avancé, on n'a plus qu'à le multiplier par la constante pour avoir la distance. L'instrument supprime ce calcul et porte sur l'une de ses faces une petite tabelle où ces multiplications sont toutes faites et comportent un nombre de pas allant de 8 à 61. Comme il s'agit ici d'un appareil destiné à la Russie, les pas sont comptés en archines, l'archine équivalant à un pas de 0m71.

Que l'on se reporte aux fig. 1 et 3 des Paschwitz et Goulier

et que l'on considère la fig. 8, on verra que ces trois appareils reposent bien sur le même principe. En effet, le triangle BAD revient toujours en question, mais comme δ est ici constant on s'en prend à la longueur variable AB, laquelle est la base proportionnelle à la distance cherchée. C'est donc, avec le Souchier, la base qui varie au lieu que ce soit l'angle δ ou la longueur AD.

La preuve qu'il s'agit toujours du même principe de mesure se fait facilement. Considérons le triangle BDC. Comme pour le Paschwitz $\frac{AC}{AD} = \frac{AB}{DA}$ d'où $AC = \frac{\overline{AB}^2}{DA}$.

Supposons que l'on ait avancé de 60 pas. Un prisme à constante égale à 51.5 donne pour cette base une distance de 3090 m.

$$\overline{AB}^2 = (60 \times 60)\ 0^m71 = 2556 \text{ m.}$$
$$DA = AB \text{ tg } \delta = (60 \times 0.71)\ 0.0194 = 0.826^1$$

Faisant le calcul, on a ainsi pour la distance cherchée :

$$AC = \frac{2556 \text{ m.}}{0.826} = 3092 \text{ m.}$$

Cet appareil, tel qu'il vient d'être décrit, présente beaucoup d'avantages. La *Revue d'artillerie* a résumé comme suit les appréciations auxquelles il a donné lieu à l'école normale de tir de Châlons.

« Le télémètre du capitaine Souchier présente le gros avantage d'être indéréglable, car il est essentiellement constitué par les faces d'un prisme de verre.

» A moins qu'on ne le casse, il n'est pas susceptible de détérioration, puisqu'aucune des faces n'est recouverte de tain, dont l'éclat diminue toujours avec le temps.

» L'utilisation du principe physique de la réflexion totale pour l'obtention des images a permis d'obtenir une clarté de vision qui n'existe dans aucun télémètre de poche.

» Son volume est très restreint et son poids très faible (environ 35 gr.). Ce sont là des avantages réels, car l'emploi du télémètre en campagne est subordonné à des circonstances imprévues qui obligeront l'officier à être constamment porteur

[1] Admettant que pour ce prisme l'indice de réfraction du verre soit exactement $^3/_2$, 51,5 correspondrait à une ouverture de l'angle CDE égale à 177°40, d'où CDF = 2°20 et δ = 1°10.

de son instrument s'il ne veut pas en être dépourvu au moment opportun.

» Sa précision, qui a fait l'objet d'expériences nombreuses, a été reconnue équivalente à celui des meilleurs télémètres existants. Les mesures se font avec une erreur probable qui n'est en moyenne que de 25 m. par kilomètre.

» Sa portée s'étend jusqu'aux limites de la vue. Son maniement est simple. Son prix de revient est relativement peu élevé.

» Toutes ces qualités font du prisme du capitaine Souchier le télémètre de poche le plus pratique de tous ceux qui ont été construits jusqu'à ce jour. »

Ces appréciations, complétées par des expériences russes, font ressortir qu'en mesurant exactement la base, avec un cordeau par exemple, la distance peut être jusqu'à 2000 m. obtenue avec une erreur inférieure à 4 % et que la durée moyenne d'une observation serait de une minute.

Cependant ce télémètre perd de sa netteté au delà de 1500 m. Cet inconvénient a décidé un officier russe à adapter l'instrument à l'un des objectifs d'une jumelle de campagne ordinaire, au moyen d'une sorte de petit couvercle embrassant et la jumelle et l instrument. Avec ce système, la précision devient suffisante pour que l'on puisse mesurer des distances atteignant 8 kilomètres. Dans ces conditions, l'appareil peut être employé par l'artillerie.

Mentionnons encore à propos de cet instrument qu'au lieu de faire la mesure en avançant, c'est-à-dire en se portant de A en B, on peut la faire en sens inverse, c'est-à-dire en reculant. L'ordre des opérations est alors renversé. Quoi qu'on en ait dit, les deux systèmes se valent comme rapidité et précision.

Il y aurait beaucoup à dire encore du Souchier, de même que des Paschwitz et Goulier, et cela tant au point de vue de la théorie des appareils qu'en ce qui concerne leur emploi, car il est certaines précautions à prendre, certaines manières de procéder, susceptibles de beaucoup augmenter leur précision et rapidité de maniement. Il faut malheureusement, de crainte d'être trop long, renoncer à aborder ces détails.

(A suivre).

Etude d'un nouveau matériel pour l'artillerie suisse.

La commission d'artillerie avait, en 1892, préparé un programme pour des essais avec de nouvelles pièces de campagne et de montagne. Ce programme avait, à dessein, été rédigé sur des bases très larges et peu définies, une grande liberté devant être laissée aux constructeurs. Ceux-ci répondirent en petit nombre par la soumission de projets auxquels manquaient urtout les qualités pratiques; c'étaient des travaux d'ingénieurs non d'artilleurs. Le colonel Schumacher, chef de l'arme de l'artillerie, demanda alors l'autorisation de s'adjoindre un officier pour l'étude spéciale d'un nouveau matériel; M. le lieutenant colonel Pagan, instructeur de Ire classe, fut choisi pour cette tâche; c'est lui qui, sous la direction de son chef, a rédigé les deux travaux dont nous allons rendre compte.

Le premier, intitulé : *Etude d'un matériel de campagne pour l'artillerie suisse*, a paru *en manuscrit* en 1895; le second, publié en juillet 1896, contient l'*Etude d'un matériel de montagne* et des *Considérations d'ensemble* d'un haut intérêt [1].

Le but de ces lignes n'est point de donner une critique de cet important travail, critique pour laquelle nous ne nous reconnaissons pas la compétence nécessaire, mais nous voudrions en donner aux lecteurs de la *Revue* une analyse aussi complète que possible, en laissant cependant de côté la partie plus spécialement technique du sujet, la partie preuve et démonstration, pour nous en tenir surtout aux conclusions qui sont de nature à intéresser les officiers de toutes armes. Ceux qui voudront pousser l'étude plus loin et pénétrer dans les domaines de la balistique, de la métallurgie ou des constructions mécaniques trouveront ample moisson dans le travail original.

I. Artillerie de campagne

Programme. — A la suite des perfectionnements apportés depuis quelques années aux armes à feu portatives, l'artillerie traverse en ce moment une période d'effervescence; les divers

[1] Ce travail a déjà été l'objet d'analyses très complètes dans la presse militaire française. Voir *Revue d'artillerie*, sept. 1896, 1er article; *Revue militaire de l'étranger*, août 1896.

pays hésitent à introduire, au prix de grands sacrifices, un nouveau matériel dont d'autres, profitant de l'expérience acquise, pourront éviter les défauts et développer les progrès. Il faut cependant étudier les transformations à opérer, sous peine d'être pris au dépourvu au moment où cette transformation viendra à s'imposer définitivement. L'unité de conception qui doit faire la valeur du matériel nouveau doit être amenée au moyen d'une étude théorique faite, tant au point de vue tactique, qu'au point de vue technique; l'artilleur doit indiquer d'une manière précise au constructeur l'arme qu'il veut qu'on lui livre, mais il ne doit lui demander que ce qui, dans l'état actuel de la technique, est pratiquement réalisable.

Puissance et mobilité. — « Les conditions de puissance et » de mobilité ne peuvent être précisées d'une manière ab- » solue. Veut-on une grande puissance, on est obligé d'a- » lourdir le matériel; demande-t-on au contraire le maximum » de mobilité, on doit se résigner à diminuer la puissance. » Les progrès de l'industrie ont bien permis d'améliorer à la » fois la puissance et la mobilité, mais ces deux qualités n'en » sont pas moins en opposition. »

Pour apprécier le degré de mobilité qu'on doit rechercher, il faut tenir compte, et de la nature du terrain, et des conditions tactiques dans lesquelles notre artillerie serait appelée à manœuvrer. Le poids de nos voitures d'artillerie tel qu'il est, avec le matériel actuel, doit être diminué; il est mal aisé, après avoir mis en batterie derrière une crête, d'amener les pièces à bras au travers des cultures à leur position de tir, comme cela sera nécessaire maintenant en face de la puissance du feu de l'infanterie.

Ce poids de la bouche à feu une fois déterminé, il faut l'utiliser en lui faisant rendre l'effet maximum, soit l'effet *maximum* avec le *minimum de munitions*, soit l'effet maximum dans le *minimum de temps*.

Un projectile lourd produit isolément plus d'effet qu'un projectile léger, mais on tirera plus vite avec un projectile léger, et on dépensera moins de *poids* de munition et moins de *temps* pour arriver à régler son tir; de là, dans une certaine limite, une supériorité du projectile léger.

D'autre part, on doit se demander si l'efficacité dans le tir réglé n'est pas proportionnelle au poids du projectile; l'expérience et la théorie démontrent toutes deux que, dans les mêmes

conditions de vitesse restante, d'ouverture dans la gerbe des balles et de précision, un même poids de munition produira plus d'effet avec un plus grand nombre de projectiles légers qu'avec un moins grand nombre de projectiles lourds. Mais, aux longues portées, les conditions ne sont plus identiques, la supériorité du projectile léger tend à se perdre.

Le canon que nous devons rechercher est un canon plus mobile que l'actuel, mais possédant *au moins* une puissance *supérieure* et capable, grâce à l'efficacité de son projectile, à la rapidité de son tir et au grand nombre de ses munitions, de soutenir la lutte contre des canons plus lourds. Nos voitures-pièces pèsent 1950 kg. sans servants; elles devraient pouvoir être ramenées à 1200 kg. Ce poids inférieur permettrait de rétablir la traction à quatre chevaux; de là, traction plus facile, plus régulière, diminution de la longueur des colonnes et de la vulnérabilité de la batterie et enfin faculté de mieux utiliser le terrain. L'approvisionnement en munitions pourrait d'autre part être augmenté en même temps que le nombre des caissons.

Dépendance mutuelle des éléments du matériel de campagne. — Ce chapitre examine successivement les divers éléments d'un système d'artillerie: force vive à la bouche du canon et son rendement, force vive restante, poids du projectile, calibre, densité transversale et densité sphérique, rendement du projectile dans le tir, pressions dans l'arme, poudre, force vive du recul de la bouche à feu et résistance de l'affût, force vive du recul de la pièce en batterie. De cet examen, les auteurs du travail déduisent divers éléments pour la constructions des bouches à feu et des affûts, dans le détail desquels il nous est difficile d'entrer; notons cependant qu'ils admettent que la rapidité du tir dépend plus de l'amélioration du pointage, liée à la suppression du recul, que des perfectionnements aux mécanismes de culasse et à la munition, mais que, jusqu'ici, le problème de la suppression complète du recul n'a pas été résolu.

Calculs et déterminations. — Ce chapitre examine les questions relatives à la densité du projectile, à la vitesse et à la force vive initiale, aux relations de poids entre la pièce et l'affût, à l'approvisionnement en munitions de la batterie, qui devrait être de 200 coups par pièce.

Détails de construction.

La seconde partie du travail, intitulée *détails de construction*, passe en revue successivement la bouche à feu, la munition et l'affût et indique quelles sont les solutions à adopter aux nombreuses questions que se posera le constructeur.

Bouche à feu. — La pièce devra être d'un métal ayant au moins les qualités de l'acier au nickel. elle sera frettée à fils sur la plus grande longueur de la bouche à feu, la prépondérance de culasse sera de 25 kg. environ, la longueur de la pièce sera de 2m20, soit de 29 calibres, les rayures au nombre de 24, avec une inclinaison progressive de 2 à 6 degrés. Le mécanisme de culasse plutôt choisi dans les systèmes à vis, à filets interrompus ou à vis excentriques.

Munitions. — C'est le shrapnel qui continuera à être le projectile normal; à côté de lui, on aurait dans chaque batterie un faible approvisionnement d'obus-torpilles, ces projectiles pourraient même n'être transportés que par le parc du corps d'armée.

Les balles du shrapnel doivent être nombreuses, ce qui oblige à ne pas les faire trop grosses; d'autre part, si elles sont trop légères, elles perdent trop tôt de leur vitesse. La construction du shrapnel doit être telle que son poids total soit le plus fort possible relativement au poids du projectile, c'est-à-dire qu'il faut rendre maximum le rendement des balles du shrapnel.

Il faut, pour élever ce rendement, choisir pour le corps du shrapnel et le diaphragme le métal le plus résistant et adopter les plus faibles épaisseurs admissibles. La charge devra être aussi faible que possible tout en fournissant un nuage convenable pour l'observation du tir et une augmentation de vitesse suffisante pour les balles.

Voici quels seraient les éléments du tir du canon de 75 mm. avec un projectile pesant 5,8 kg. et 6,8 kg. construit dans ces conditions :

a) Poids du shrapnel . . . . . 5,8 kgr.
Nombre de balles de 11 gr. 263
Vitesse initiale . . . . . 500 m.

Distance	Angle de projection en °/₀₀	Angle de chute en °/₀₀	Vitesse restante	Angle de la gerbe des balles (degrés)	Diamètre de la gerbe à 50 m. du point d'éclatement	Densité de la gerbe à 50 m. (balles par mètre carré)	Profondeur efficace de la gerbe (pour 8 kgm.
			m	o	m		m
—	—	—	500	$10\,^{15}/_{16}$	9,54	3,708	341
1000	24	29	362	$14\,^{8}/_{16}$	12,7	2,08	317
2000	61	88	294	$17\,^{11}/_{16}$	15,2	1,45	295
3000	113	168	260	$19\,^{4}/_{16}$	16,9	1,174	281
4000	178	276	232	$21\,^{2}/_{16}$	18,6	0,970	260
5000	261	417	208	23	20,3	0,816	238
6000	385	650	188	$24\,^{14}/_{16}$	22	0,690	215

b) Poids du shrapnel . . . . . 6,800 kgr.
Nombre de balles de 11 gr. 309
Vitesse initiale . . . . . 500 m.

—	—	—	500	$10\,^{15}/_{16}$	9,54	4,357	—
1000	22	27	380	$13\,^{15}/_{16}$	12,2	2,65	—
2000	57	79	308	$16\,^{10}/_{16}$	14,6	1,85	—
3000	105	151	274	$18\,^{6}/_{16}$	16,2	1,502	—
4000	162	245	248	$19\,^{15}/_{16}$	17,6	1,273	—
5000	236	370	226	$21\,^{9}/_{16}$	19	1,088	—
6000	331	512	206	$23\,^{3}/_{16}$	20,5	0,938	—

Le coefficient balistique a été choisi peu avantageux.

La fusée du shrapnel serait à double effet, à cadran, à longue durée, à serrage permanent et à appareil fusant bien, protégé contre l'humidité. La fusée dite mécanique, trop délicate, devrait être écartée.

L'importante question de l'adoption de la cartouche complète, est examinée avec le plus grand soin; elle est finalement

résolue négativement. L'avantage que paraît offrir la cartouche complète, surtout pour améliorer le tir, serait plus apparent que réel; les causes de la lenteur du tir devant être imputées principalement au retard apporté par le pointage.

« C'est au pointage rapide qu'il faut demander l'accélération du feu; on cherchera, par conséquent, soit à supprimer » le recul, soit à le diminuer, soit à répartir le travail des » servants de façon que le pointeur et l'aide-pointeur puissent pointer simultanément pendant la charge. »

Affût. — Devra-t-on faire choix d'un affût rigide ou à déformation, entre les différents modèles de ce dernier système? Cette question n'est pas résolue d'une manière définitive. Dans l'état actuel des expériences, les affûts à déformation ont encore un fonctionnement incertain et un poids considérable qui détruisent leurs avantages. Toutefois, les ingénieurs perfectionnent constamment leurs constructions et l'on peut espérer que l'affût à déformation, réellement sans dépointage, sera un jour ou l'autre réalisé.

A défaut d'un affût à déformation présentant les qualités désirables, on pourrait adopter un affût rigide, en tôle d'acier, de poids minimum, muni d'un frein automatique. Le recul en sera plus grand que celui de nos pièces actuelles, mais l'amplitude en sera compensée par la facilité à ramener la pièce à bras dans sa position de tir.

Faut-il munir nos pièces d'un bouclier destiné à protéger les servants contre le tir de l'infanterie et les balles des shrapnels? Malgré la complication du matériel, l'augmentation de poids de la pièce, la gêne qu'ils apportent dans le service, ils sont maintenant en faveur. Cette question également n'a pas reçu de solution définitive; il faut continuer les expériences et s'assurer si la présence du bouclier n'est pas un embarras sérieux pour la manœuvre de la pièce.

La voie des roues de notre matériel actuel, arrêtée à 1m365, après de longues expériences, doit être maintenue.

Avant-train et caissons. — Ce matériel demanderait à être allégé et perfectionné : l'avant-train doit pouvoir contenir 48 coups et ne peser que 570 kg. L'avant-train actuel pèse près de 900 kg. et ne renferme que 35 coups. L'avant-train des caissons serait pareil à celui des pièces, et l'arrière-train semblable aux avant-trains; la flèche mobile, portant l'anneau

d'attelage, serait échangée contre un timon quand on voudrait employer comme avant-train un arrière-train de caisson. Cette disposition permettrait, à l'occasion, d'amener la munition aux batteries sur une voiture à deux roues, chaque train pouvant s'employer isolément et offrant assez de mobilité pour passer partout, attelé ou à bras, au travers des plus grandes difficultés du terrain.

II. Artillerie de montagne

Le canon de montagne actuel, du calibre de 75 mm, date de 1877, mais, malgré de nombreux perfectionnements apportés dès lors au matériel et à la munition, il faut songer à le remplacer. Le nouveau matériel de campagne de 75 mm. pouvant mieux que nos canons de 8cm4 être appelé à jouer un rôle dans les régions montagneuses, l'unité du projectile pour les deux artilleries serait, plus que jamais, un avantage de premier ordre.

L'artillerie de montagne doit être en état d'arriver presque partout où un détachement d'infanterie peut passer; cette condition de mobilité a imposé la répartition de son matériel en un grand nombre de fardeaux, ayant chacun un poids ne dépassant pas une limite déterminée, celle fixée par la puissance de transport d'une bête de somme. Cette puissance est estimée à 160 kg. au maximum, mais, de ce poids il faut déduire celui des bâts et des autres objets de harnachement et d'équipement, ainsi que celui du fourrage; le poids net du fardeau à transporter par chaque bête de somme est donc de 110 kg.

Ce poids donné à la bouche à feu de montagne est trop faible pour qu'on puisse obtenir du projectile une vitesse initiale considérable sans diminuer beaucoup le calibre; on doit donc choisir pour ce genre d'artillerie une bouche à feu relativement courte qui tient plutôt de l'obusier que du canon. Du reste la configuration du terrain de montagne rend souvent avantageuse une trajectoire peu tendue, pourvu toutefois que la portée extrême du tir soit encore assez élevée pour permettre le tir au travers de la plupart des vallées.

En rendant à la pièce de montagne un calibre relativement fort, on s'est assuré l'avantage, non seulement d'un effet meurtrier, mais d'une bonne observation des coups. Si on donne

au canon de montagne le même calibre qu'au canon de campagne, on peut utiliser avec une charge réduite le projectile de l'artillerie de campagne et simplifier ainsi le ravitaillement des munitions.

L'unité du calibre de montagne et de campagne, jointe à l'unité du projectile, présenterait pour la Suisse, dont les approvisionnements en munitions sont peu éloignés des théâtres d'opérations de montagne, des avantages assez sérieux pour compenser l'inconvénient de la diminution du nombre des coups transportés par les batteries de montagne.

Rappelons ici qu'avec l'emploi possible d'une voiture à deux roues, emploi permis par la construction de caissons à trains interchangeables pour l'artillerie de campagne, cette dernière pourrait, dans bien des cas, concourir au ravitaillement des batteries de montagne.

Le calibre de la pièce de montagne nouvelle serait donc de 75 mm., comme pour la pièce de campagne future et comme pour la pièce de montagne actuelle; le projectile pour la nouvelle pièce devant être plus lourd que celui actuellement employé, on ne saurait lui donner la même vitesse initiale (300 m.) qu'à la condition d'adopter un affût plus lourd pouvant se répartir en trois fardeaux; si l'on n'admet que deux fardeaux pour l'affût, il faudra se contenter d'une vitesse initiale de 250 à 260 mètres.

Le système des trois fardeaux pour l'affût, en exigeant quatre bêtes de somme pour le matériel d'une pièce, augmente la longueur des colonnes, mais rend possible, avec une batterie de 4 pièces à faible recul, un feu plus rapide que celui obtenu avec 6 pièces à fort recul et à bonds irréguliers. On peut aussi mettre en batterie sur bien des positions que l'amplitude du recul interdit à l'artillerie de montagne actuelle. L'assemblage des parties de l'affût devra se faire rapidement et offrir une grande résistance. Si l'on adopte un système de déformation, celui-ci ne devra pas se composer d'organes compliqués ou délicats.

La construction et l'organisation de la bouche à feu de montagne seraient analogues à celles de la bouche à feu de campagne. Divers perfectionnements pourraient être apportés au système actuel du transport des munitions; la construction des bâts devrait être améliorée.

Le temps nécessaire pour l'ouverture du feu à partir du mo-

ment où la pièce est encore à dos de la bête de somme, ne doit pas dépasser deux ou trois minutes.

Considérations d'ensemble

Les efforts que font toutes les artilleries pour introduire un matériel nouveau ne sont point l'effet du hasard, ils sont la conséquence nécessaire des progrès réalisés dans la munition. Celle-ci, trop longtemps reléguée au second plan, bien que l'efficacité du tir dépende avant tout d'elle, occupe maintenant la première place.

L'artillerie suisse est la première qui ait employé avec les pièces rayées un shrapnel muni d'une fusée permettant de régler exactement l'intervalle d'éclatement; la première aussi elle a employé la fusée à double effet. Elle n'a pas tardé non plus à faire du shrapnel le projectile principal de la guerre de campagne.

Des nombreuses expériences faites avec notre excellent shrapnel à chambre arrière, il résulte deux enseignements.

Le premier: qu'il faut rechercher le maximum d'efficacité, non dans la grande vitesse restante du projectile, mais dans des conditions de construction telles que le shrapnel reste aussi parfaitement que possible couché sur sa trajectoire.

Le second: que le shrapnel d'un plus fort calibre, lors même qu'il renferme plus de balles et qu'il ait une portée efficace et une profondeur utile de sa gerbe plus considérables, ne produit guère plus d'effet aux distances ordinaires du tir: la supériorité du fort calibre contre des buts formés de lignes minces n'est pas en proportion directe du nombre de balles et le nombre des figures atteintes est à peu près le même. Le faible calibre et le tir rapide donnent la solution du maximum d'effet, parce que l'effet qui met un but hors de combat doit être produit dans un temps court.

La limite inférieure du calibre nous est tracée par la sûreté du tir; or il faut, pour qu'on puisse observer les coups, un calibre d'au moins 7 cm.; la rapidité du service de la pièce fournit la limite supérieure du calibre de campagne, qui ne doit pas dépasser à cet égard celui de 8 cm. Nous arrivons ainsi au calibre de 7^{cm}5, c'est le calibre le plus fort qui, dans l'état actuel des constructions d'affût, permette la suppression

du recul, sans que la pièce éprouve à chaque coup un déplacement latéral très notable.

La diminution du calibre a, d'une part encore, l'avantage d'augmenter le nombre des projectiles transportables; d'autre part, si l'on admet comme approvisionnements un nombre de coups déterminé, de gagner en mobilité.

Au point de vue tactique, l'augmentation de puissance réelle due aux projectiles légers cesse d'être en opposition avec la mobilité, le projectile léger assurant soit l'effet maximum dans le minimum de temps, soit le nombre d'atteintes maximum par kilogramme de projectile.

La mobilité plus grande acquise, grâce au nouveau matériel, facilitera l'action concordante de l'infanterie et de l'artillerie, en leur permettant mieux que par le passé de maintenir dans l'action la liaison étroite qui doit être leur idéal.

« Unité de construction du matériel, unité de calibre, unité » de projectile, unité dans la tactique, l'artillerie mise en état » d'accompagner et d'appuyer réellement l'infanterie, unité » dans l'organisation, facilitant l'aide que l'artillerie de cam- » pagne et l'artillerie de montagne doivent se prêter mutuel- » lement, tel est le but où tend cette étude. Ce but nous » semble pouvoir être atteint. »

Nous voudrions avoir donné une analyse de cette étude qui laisse au lecteur une image fidèle bien que réduite de cet important travail; nous craignons cependant d'avoir incomplètement réussi; l'étude rédigée par le bureau d'artillerie est un travail déjà si condensé, renfermant dans un petit volume une somme si considérable de matières, exposées avec tant de netteté et de précision, que la tâche de celui qui est chargé de le résumer encore devient singulièrement difficile et délicate.

Le programme soumis aux constructeurs est de nature à leur faciliter leur tâche dans une large mesure ; puisse-t-il être réalisé entièrement et puissions-nous posséder un jour un système d'artillerie qui nous soit propre, qui soit adapté par sa mobilité aux conditions spéciales de la Suisse et qui, par surplus, soit au moins égal en puissance à ceux que vont sans doute introduire les armées étrangères. Si les deux éléments, mobilité et puissance, qui semblaient jusqu'ici en perpétuelle contradiction, peuvent se concilier, la partie est gagnée.

Major Picot.

ACTES OFFICIELS

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé adjudant du 6e régiment d'infanterie d'élite, M. le lieutenant Timothée Duvoisin, à Prangins.

— Le Conseil fédéral a nommé instructeurs d'infanterie de 2e classe : MM. Arnold Bachmann, de Schönenberg (Thurgovie), premier-lieutenant, aspirant instructeur à la VIe division; Léon Oswald, de Aadorf (Thurgovie), capitaine, aspirant instructeur à la IVe division; Hermann Fröhlich, de Gansingen (Argovie), capitaine, à Brougg, aspirant instructeur de la Ve division; Charles Heer, de Neuchâtel, premier-lieutenant, aspirant instructeur à la IIe division.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Société des officiers. — *Section vaudoise* — La Section vaudoise de la Société des officiers a eu le 27 septembre, à Nyon, son assemblée générale annuelle. Une centaine de ses membres seulement ont répondu à l'appel. Nos camarades de Genève, trop occupés cette année par les exigences de l'exposition pour pouvoir être des nôtres, s'étaient fait représenter par leur président, M. le major Le Fort.

Le premier acte de la journée a été une charmante collation offerte par les officiers de Nyon sur la terrasse du Château. Le temps était au beau, par exception, et chacun a vivement joui du panorama merveilleux qu'offrent le lac et les montagnes. M. le capitaine du génie Etier s'est fait le porte-parole de ses camarades de Nyon pour souhaiter la bienvenue à la Section vaudoise.

La séance a été présidée par M. le major d'artillerie V. Dufour, vice-président. Il a rappelé, en commençant, le souvenir du président de la Section, M. le lieutenant-colonel E. Decollogny, qu'une mort prématurée a enlevé à l'affection de ses amis. L'assemblée s'est levée pour honorer sa mémoire.

Le rapport présidentiel a passé rapidement en revue les principaux actes de l'activité de la Société; il insiste spécialement sur la réussite des courses et reconnaissances organisées sur les champs de bataille de la Lizaine et de Wœrth.

M. le colonel E. Secrétan a présenté le rapport du jury sur l'unique travail présenté. Ce travail, dû à M. le lieutenant E. Reitzel, à Vevey, traite de la bataille de Coulmiers. Il est récompensé par un prix de 150 fr.

Sur la proposition de M. le colonel Lecomte, le jury est chargé d'examiner si, moyennant quelques développements et retouches, ce travail mériterait l'impression, auquel cas le comité serait autorisé à faciliter celle-ci par le moyen d'une subvention de la caisse.

La conférence traditionnelle devait être donnée par M. le colonel Audéoud. Indisposé, celui-ci a dû, au dernier moment, se faire excuser. Le comité s'est adressé alors à M. le colonel Secretan, qui présenta une étude dans laquelle il fait revivre aux yeux de son auditoire la figure si intéressante et originale du Directeur Laharpe. Sur sa proposition, une dépêche est adressée à Rolle où a lieu la cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative placée sur la maison natale de Laharpe.

Après la séance, un joyeux banquet a eu lieu dans la halle de gymnastique, décorée avec soin pour la circonstance. Au dessert, et sous la présidence de M. le capitaine d'artillerie Jean Yersin, de nombreux toasts ont été portés. M. le colonel Lecomte a bu à la patrie identifiée dans l'esprit militaire; M. le major V. Dufour a porté la santé de la ville et des autorités de Nyon; M. le syndic Bonnard a répondu en buvant à la Société des officiers. Ont encore pris la parole, M. Cossy, conseiller d'Etat; M. le major Le Fort, de Genève; MM. Lagier, conseiller national, et Falconnier, préfet.

Les Suisses à la Bérésina. — Le célèbre peintre militaire français Detaille réunit en ce moment les documents nécessaires à la composition et à l'exécution d'un vaste tableau qui représentera un épisode du passage de la Bérésina, épisode dans lequel les Suisses joueront le principal rôle.

Le peintre désire s'entourer de tous les renseignements qui lui permettraient de reconstituer d'une façon vivante et minutieusement exacte cette grande scène historique. Il serait heureux qu'on voulût bien lui venir en aide, dans notre pays, en lui procurant soit des uniformes des régiments suisses qui ont figuré à la Bérésina, soit des portraits d'officiers, soit toute autre pièce utile. Les objets prêtés seraient rendus le plus tôt possible à leurs propriétaires.

Prière d'adresser tous renseignements à M. Jullien, libraire, à Genève, qui les transmettra à M. Detaille.

ESPAGNE

L'insurrection des Philippines. — Une insurrection a éclaté dans Luçon, l'île principale du magnifique archipel espagnol des Philippines. Ce n'est pas l'œuvre occulte des séparatistes cubains, ni celle des Allemands forcés d'abandonner les Carolines, et encore moins celle du gouvernement japonais que la difficile occupation de Formose ne met pas en goût de nouvelles conquêtes, c'est un acte spontané de révolte motivé par certains abus d'un pouvoir absolu, et l'exaspération qui s'est produite chez les indigènes à la nouvelle que leurs impôts allaient être augmentés. L'un des principaux abus est celui qui a réduit à un mythe la liberté individuelle aux Philippines. Du 17 au 21 août de cette année, quatre cents personnes d'une position plus ou moins fortunée ont été déportées sans jugement aux Mariannes et aux Carolines. Pour ce qui est relatif aux impôts, au lieu du léger tribut dont tout indigène était autrefois frappé, c'est douze douros ou soixante francs environ que chaque Indien, homme ou femme, devra désormais payer annuellement au fisc.

Quand vint de Madrid l'ordre d'augmenter les impôts, beaucoup de collecteurs de tribus, riches Indiens, qui sont les plus honorés de leurs villes et villages, se démirent de leurs fonctions, et, affolés, car ils sont garants de la rentrée des tributs, s'enfuirent dans les montagnes de San-Mateo, village situé à quarante kilomètres de Manille. Le nombre de ces fugitifs s'éleva bientôt à 1000. Ils allaient nommer des délégués chargés de présenter les difficultés qu'ils auraient à faire rentrer un surcroît d'impositions lorsqu'une compagnie de soldats indiens, commandée par un capitaine espagnol, se présenta devant eux pour les disperser. Les rebelles — si ce mot peut leur être appliqué — au lieu d'obéir et quoique sans armes, firent face aux soldats. Ceux-ci, après un instant d'hésitation, se tournèrent contre leur chef, le tuèrent et, à leur tour, gagnèrent les hauteurs difficiles à aborder de San Mateo et de Bosoboso.

Ceci se passait dans la dernière semaine du mois d'août, et dès ce moment l'insurrection s'étendit de la province de Cavite, où se trouve l'arsenal maritime, jusque dans les provinces de Batangas, Nueva-Ecija, Bulacan, Pampanga, soulevant les habitants des frontières de celles de Pangasinan et d'Ilocos. Les Espagnols européens, peu nombreux, d'ailleurs, qui vivaient dans les provinces soulevées, sont rentrés hâtivement à Manille où ils forment un bataillon dit de volontaires. Il a été créé par crainte d'une défection toujours possible des troupes indigènes très clairsemées, fort heureusement, en ce moment, dans la capitale.

Jusqu'à présent, il n'y a eu qu'une vingtaine de rebelles passés par les armes, ce qui est peu, en raison de leur grand nombre et de la proclamation de l'état de siège. Presque tous ceux qui ont été fusillés n'ont aucune notoriété, à l'exception du Chinois Osorio qui s'était pourtant fait naturaliser Espagnol il y a quelques années, et un métis très riche du nom de Maximo Inocencio, l'un des fournisseurs de l'arsenal de Cavite, déjà impliqué dans l'insurrection de 1872.

On ignore encore où les insurgés ont trouvé leurs armes et l'argent pour tenir la campagne.

Le programme séparatiste s'est répandu au moyen de livres imprimés clandestinement à Madrid, Barcelone, Hong-Kong, et quelquefois à Manille même. On y parle du désir que tout un peuple soumis doit avoir de recouvrer son indépendance; de l'immoralité de l'administration européenne aux Philippines; de la toute-puissance des divers ordres monastiques; de la brutalité de la garde civique indigène; du peu d'intelligence que montre le gouvernement de Madrid dans le choix qu'il fait des fonctionnaires, alcades, juges, etc., envoyés dans l'archipel; il donne en exemple aux mécontents l'insurrection de Cuba et parle des vains efforts du gouvernement espagnol pour la comprimer.

A ce programme révolutionnaire, il faut ajouter celui que donne une revue mensuelle imprimée en langue tagale et qui porte le titre de *Kalayaan* ou *Liberté*. Son coût est de 12 fr. 50 par trimestre; où s'imprime-t-elle? On l'ignore. Les noms des signataires des articles qu'on y lit sont des pseudonymes. Son article-programme est très violent; nous le résumons :

« L'idée d'Espagne mère doit s'effacer de l'esprit des natifs des Philippines; une telle mère n'existe pas; c'est un tyran qui s'engraisse de l'ar-

gent des Indiens, des tributs sans nombre qui leur sont imposés. Il faut lutter même par la violence contre tout ce qui est espagnol, briser les chaînes qui tiennent l'archipel en esclavage. Les idées religieuses répandues par les moines espagnols sont des mots et rien de plus. Ce ne sont pas des saints, mais des *anitos*, idoles du temps de la conquête, qu'ils font adorer aux indigènes, dans le seul but d'en tirer de l'argent. »

Le programme de la revue se termine, comme on le pense bien, par un éloge enthousiaste des insurgés de Cuba.

Dans le courant de ce siècle, les Espagnols ont dû étouffer dans leur colonie du Pacifique divers soulèvements, plus ou moins sérieux. Les plus importants sont ceux des années 1812, 1823, 1841, 1848, 1852 et 1872. Leur répression fut très sanglante, et pourtant jamais les rebelles n'avaient manifesté comme aujourd'hui des sentiments aussi haineux que ceux qui figurent dans les deux programmes cités plus haut. Les insurgés d'alors avaient crié : « A bas les tributs ! » Beaucoup de ceux d'aujourd'hui crient « A bas l'Espagne ! Mort aux moines ! »

Lorsqu'on a été témoin pendant de longues années du respect, de la soumission qu'avaient jadis les indigènes, les créoles et les métis pour les autorités civiles et religieuses; de la douceur de leurs mœurs et de leur proverbiale hospitalité, il est bien difficile de comprendre comment un tel changement a pu se produire.

Quoi qu'il en soit, il est fort grave. D'autant plus grave que c'est au moment où toute la noble jeunesse militaire de l'Espagne s'étiole et meurt à Cuba, que son trésor s'épuise, lorsque les Philippines, le plus beau fleuron de la couronne de ses anciens rois, menace de lui échapper, qu'une minorité carliste, pour créer de nouveaux soucis à la monarchie régnante, se retire — l'on craint d'en soupçonner l'odieux motif — du Parlement qui siège à Madrid. C'est de la désertion quand la patrie est en danger

La population des Philippines est de 8 millions d'habitants dispersés en 1200 îlots et îles, dont quatre ou cinq de ces dernières ont une réelle importance. Leur fertilité est incomparable. Sur ces 8 millions, on compte 650 000 Chinois, 25 000 Européens, puis une mosaïque de races ou de peuples distincts, maures fanatiques, sauvages idolâtres et insoumis, aétas ou negritos, ces premiers venus, d'après Haeckel, des races humaines. On y parle vingt-cinq idiomes et divers dialectes.

L'armée est forte de 17 000 hommes, dont 2000 seulement sont Européens; elle est admirablement tenue, parfaitement commandée, elle est brave; nous avons pu en juger lorsque deux beaux régiments de tagales vinrent à Saïgon pour aider très efficacement à la conquête du Tonkin. Composée d'hommes pris dans des provinces dont la rivalité s'est toujours manifestée à l'esprit clairvoyant des chefs depuis la conquête de l'archipel, elle offre dans son ensemble toute sécurité. Cette armée faisant malheureusement défection, les Philippines seraient très difficiles à reconquérir, car il n'y a dans l'intérieur, qui est montagneux, ni larges voies, ni chemins par lesquels une troupe européenne puisse se déployer avec facilité et agir avec promptitude.

Puisse cette redoutable éventualité d'une défection de l'armée des Indes être conjurée par l'Espagne !

FRANCE

Les souverains russes. — La visite des souverains russes en France du 5 au 9 octobre a été ces derniers jours l'objet des commentaires de la presse du monde entier. Tout s'est passé, conformément au programme, magnifiquement et correctement, mais il n'est pas encore possible d'entrevoir les conséquences qu'aura, pour la guerre ou pour la paix, cet événement.

Une splendide revue, au camp de Châlons, a marqué le dernier jour de la visite du tzar. Sous les ordres du général Billot, ministre de la guerre, a défilé une superbe armée de 70 000 hommes, comprenant le 6e corps, général Hervé; le 2e corps, général d'Aubigny, et le 7e corps, général Pierron. En outre, le 30e bataillon de chasseurs alpins, colonel du Paget de Notaillac, les troupes d'Afrique, zouaves et turcos, et la division mixte du général Jeannerod.

Le général Nimes, président technique du comité d'artillerie, a commandé les 50 batteries des artilleries de corps, et le général de Jessé, les 23 régiments de cavalerie, cuirassiers, dragons, hussards et chasseurs.

La charge finale a été brillante.

Au déjeuner officiel, le tzar, répondant au toast porté par M. F. Faure à l'armée et à la marine russes et au couple impérial, s'est exprimé comme suit :

« Dans le port de Cherbourg, à notre arrivée, j'ai pu admirer une escadre française. Aujourd'hui, à la veille de quitter votre beau pays, j'ai eu le plaisir du spectacle militaire le plus imposant, en assistant à la revue des troupes sur le terrain habituel de leurs exercices.

» La France peut être fière de son armée.

» Vous avez raison de le dire, monsieur le président, les deux pays sont liés par une inaltérable amitié. De même, il existe entre nos deux armées un profond sentiment de confraternité d'armes.

» Je lève mon verre en l'honneur de vos armées de terre et de mer, et je bois à la santé de M. le président de la République française. »

En sa qualité de grand-croix de la Légion d'honneur, le duc d'Aumale avait été invité à assister à la soirée de l'Opéra et au dîner de gala à l'Elysée. Reçu mercredi matin, sur sa demande, par le président de la République, le duc d'Aumale a tenu à lui dire pourquoi il ne s'était pas rendu à ces invitations.

« Je n'ai pas voulu, monsieur le président, a-t-il dit, attendre le moment où je vous rencontrerais peut-être à la séance de l'Académie pour vous remercier des gracieuses invitations auxquelles j'aurais été heureux de me rendre. Je tiens d'ailleurs à vous dire, loyalement et sans ambages, pourquoi je n'ai pas cru pouvoir les accepter.

» Je n'ai pas besoin de vous assurer qu'il n'y a là rien de personnel, vous connaissez mes sentiments pour vous; — rien qui de près ou de loin tienne à la politique : mais voici :

» Je suis le doyen des officiers généraux français; j'ai commandé en chef devant l'ennemi; tous mes camarades, qui vous entourent et approchent l'empereur, ont revêtu leur uniforme. Cet uniforme, je l'ai porté sous

le gouvernement républicain, quand, dans une circonstance mémorable, j'ai rendu la justice au nom du peuple français ; je l'ai porté quand, au lendemain de la guerre, j'ai commandé pendant six ans un corps d'armée sur la frontière, veillé sur ce coin de l'Alsace qui nous reste et relevé les remparts de Belfort à portée de canon des Allemands.

» Je ne parle pas des souvenirs d'un autre temps : la prise de la Smala. la soumission d'Abd-el-Kader et autres faits de guerre.

» Eh bien, paraître avec un autre costume devant un souverain étranger, auprès de vous, monsieur le président, il me semble que ce serait manquer de respect à ce glorieux habit, rompre avec toutes les traditions que nos anciens nous ont laissées.

» Dans ce que je viens de vous dire, ne voyez aucune apparence de protestation, mais le sentiment d'un Français et d'un soldat.

» Avant de parler à l'empereur, j'ai tenu à vous donner cette simple explication, car vous n'êtes pas seulement le chef de l'Etat, vous êtes aussi le chef de l'armée. »

Général Trochu. — Le général Trochu, le chef de la Défense nationale en 1870, est mort. Il est mort au moment où Paris célébrait magnifiquement, en recevant l'empereur et l'impératrice de Russie, le relèvement de la France.

On a été sévère pour le général Trochu; on lui en a voulu des proclamations vaines et des promesses de victoire jamais suivies d'effet dont il berça les illusions des assiégés de 1870-1871. C'est toujours une erreur de promettre plus qu'on ne peut tenir; l'ancien gouverneur de Paris s'en est bien aperçu. Cependant, la postérité semble lui devenir moins injuste; elle lui sait gré du recueillement dans lequel il a vécu pendant ces 25 dernières années, et des voix s'élèvent pour prendre sa défense et pour déclarer que s'il a péché peut-être par excès de confiance en lui-même, il a fait tous ses efforts pour sauver l'honneur de son pays, engagé, par des fautes qui n'étaient pas les siennes, dans une situation désespérée,

La carrière militaire du général Trochu fut exceptionnellement brillante. Né le 12 mars 1815, il sortit de St-Cyr dans l'état-major le 1er octobre 1837 ; lieutenant deux ans après, capitaine le 5 juillet 1843, chef d'escadron le 28 août 1846, lieutenant-colonel le 3 janvier 1851, général de brigade le 24 novembre 1854, à 39 ans ! général de division le 4 mai 1859. Officier de la Légion d'honneur en 1854, commandeur en 1855, grand-officier en 1861, il refusa, en 1871, la plaque de grand-croix que lui offrait M. Thiers, ne voulant rien devoir aux malheurs de la patrie.

C'est à ses services de guerre que Trochu dut son avancement exceptionnel, car il fit constamment de l'opposition à l'Empire et était fort mal en cour.

Toute sa jeunesse se passa en Algérie ; il fut attaché en 1843 à l'état-major du maréchal Bugeaud, alors gouverneur général, qui le signala au roi Louis-Philippe comme un officier d'une capacité hors ligne. En Crimée, il était aide-de-camp du maréchal de Saint-Arnaud et fut grièvement blessé. En Italie, il gagna brillamment sa troisième étoile.

Cependant, comme chef d'escadron, il avait refusé les fonctions d'officier

d'ordonnance auprès du prince-président, et peu après, en 1850, il avait été mis en disponibilité avec son beau-frère, le général Neumayer, qui n'avait pas voulu faire crier à ses troupes : « Vive l'empereur ! »

Le général Trochu refusa de même tous les emplois qui l'auraient écarté d'un commandement actif et mis en rapport direct avec le gouvernement impérial. On lui offrit en vain la direction de l'état-major de l'armée d'Orient, la direction du personnel au ministère de la guerre, le commandement de l'expédition de Chine. Cette attitude lui avait acquis une véritable popularité, qui ne fit que grandir lorsqu'il publia son remarquable ouvrage : *L'Armée française en 1867*. Critique sévère, mais juste, d'une organisation qui contribua pour beaucoup aux revers de la France. Du coup il tomba en complète disgrâce.

A la déclaration de guerre contre la Prusse, le général Trochu sollicita, mais sans l'obtenir, un commandement à l'armée du Rhin. Envoyé d'abord dans le Midi, il fut appelé, au commencement des désastres, par la pression de l'opinion publique, à commander l'armée en voie d'organisation du camp de Châlons, et, le 18 août 1870, à la suite d'une délibération d'un conseil de guerre présidé par Napoléon III, il fut nommé gouverneur de Paris et reçut l'ordre de ramener ses troupes dans la capitale pour la défendre.

Auparavant déjà, dès la déclaration de guerre, il avait été question de lui pour le commandement d'une armée destinée à débarquer sur les côtes de l'Allemagne, dans la mer Baltique. Le prince Napoléon devait avoir la direction de l'entreprise, avec l'amiral de la Roncière à la tête de la flotte et le général Trochu à la tête des troupes de débarquement.

Le général Trochu approuva cette idée en principe, et s'en explique lui-même dans ses *Mémoires inédits* dont le *Correspondant* vient, le premier, de publier quelques fragments.

« C'était là, écrit le général, une conception à la fois stratégique et politique d'une valeur telle que son influence sur les résultats du conflit pourrait être décisive ; elle associait directement à l'effort commun la flotte française, qui, hors de cet emploi spécial de sa puissance, n'aurait eu dans cette guerre qu'un rôle secondaire et effacé; elle offrait au Danemark les moyens de reprendre possession des provinces que la Prusse venait de lui arracher, au Hanovre les moyens d'échapper à la domination prussienne, qu'il subissait impatiemment, et de ressaisir son autonomie.

» J'estimais que 30 000 hommes d'une infanterie choisie, une division de cavalerie démontée (dont les chevaux se trouveraient facilement en Danemark), trois pièces d'artillerie de campagne par mille hommes et un parc de siège devraient former le fond du corps expéditionnaire, auquel se joindrait l'armée danoise de 40 000 hommes avec son matériel et ses réserves disposées pour les renouvellements. L'ensemble constituerait une armée respectable, vivement soutenue par le patriotisme local, par l'opinion, et qui pourrait opérer hardiment. Son objectif immédiat serait le siège (par les moyens maritimes et militaires réunis) et la prise de l'importante place, à présent prussienne, de Düppel, suivis d'une marche rapide à travers les populations soulevées du Slesvig-Holstein, sur le Hanovre, où il ne semblait pas douteux qu'une révolution au profit des princes dépossédés n'éclatât avec toutes les conséquences politiques et

militaires qu'on devait en attendre. La mer, les îles danoises et le continent danois formant, à courte distance en arrière, la base d'opérations et le centre des renouvellements, cette marche en avant des forces alliées s'effectuerait dans toutes les conditions désirables de sécurité matérielle et d'appui moral. »

Mais il était évident que l'exécution d'un tel plan ne s'improvisait pas. Il fallait que le gouvernement de l'Empire, voyant l'imminence ou tout au moins la possibilité d'une guerre contre la Prusse, eût pris les précautions les plus élémentaires, telles que : l'alliance défensive et offensive entre le Danemark et la France, avec des conventions complémentaires qui devraient en régler les effets ; la réunion d'une flotte de combat et d'une flotte de transport, l'une et l'autre pourvues des approvisionnements nécessaires ; la réunion des troupes et du matériel disposés pour l'embarquement.

Naturellement, rien n'avait été prévu ; rien n'était prêt ; rien n'était à tenter.

Le général Trochu se rendit compte de la triste imprévoyance du gouvernement impérial, en assistant au conseil où le projet de diversion dans la Baltique fut examiné. L'empereur, « parlant avec lenteur et une sorte d'indifférence tranquille », exposa l'objet de la discussion, et le ministre de la guerre, « dans un état d'esprit et dans une attitude qui révélaient sa tiédeur pour l'entreprise », déclara qu'il ne pouvait disposer d'un seul des régiments de l'armée.

L'opération décidée le 17 août à Châlons, en vue de laquelle Trochu assuma, le 18, le gouvernement de Paris, n'eut pas une meilleure issue. Il s'agissait, d'après le plan arrêté d'un commun accord par l'empereur et ses généraux, d'opérer sur Paris la retraite des 140 000 hommes de Mac-Mahon, de reconstituer là l'armée, avec Paris comme point d'appui et base d'opérations possibles pour la continuation de la guerre.

Mais le pouvoir de l'empereur se heurtait à une volonté plus forte et malheureusement mal conseillée, celle de l'impératrice-régente Eugénie. « L'influence de celle-ci, dit Trochu, fut assez grande pour arrêter l'exécution déjà commencée de la mesure de salut commun résolue à Châlons, et déterminer le maréchal à faire, contre toute raison et contre tout espoir, un effort offensif qui devait aboutir pour son armée désorganisée à Reichshofen, au gouffre de Sedan ! »

Après le 4 septembre, le général Trochu, toujours gouverneur de Paris, devint président du nouveau gouvernement républicain et dirigea la défense de Paris jusqu'à la capitulation du 26 janvier 1871. Les trois principales batailles infructueuses qu'il livra pendant cette période furent, comme on sait, celle du Bourget, le 28 octobre ; de Champigny, du 30 novembre au 3 décembre, et de Beuzenval, le 19 janvier. En même temps, il eut, à l'intérieur, à réprimer diverses émeutes, dont celle du 31 octobre, dont il fait, dans ses *Mémoires*, un récit détaillé.

Après la guerre, Trochu fit un court passage dans la politique. Le 8 février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale par huit départements. Il opta pour le Morbihan. Il siégea au centre jusqu'au 1er juillet 1872, date de sa démission.

Le 28 février 1873, il fut admis à la retraite et vint habiter Tours, où une

angine de poitrine l'a emporté le 7 octobre. Ses obsèques ont été célébrées le 10, sans éclat, conformément à ses dernières volontés.

M. Méline, président du Conseil, a envoyé à Mme veuve Trochu le télégramme suivant :

« Le gouvernement, apprenant la mort du général Trochu, a l'honneur d'adresser à la famille l'expression de ses sincères condoléances. Il s'associe aux sentiments du pays, qui ne verra pas disparaître sans douleur un vaillant soldat, qui a servi son pays avec un ardent patriotisme et un absolu désintéressement ; un républicain convaincu qui, après avoir joué un grand rôle et dirigé les affaires publiques, est rentré volontairement dans une retraite pleine de noblesse et de dignité. Jules MÉLINE. »

M. Faure et le ministre de la guerre ont également envoyé des télégrammes de condoléances.

Le général Jung. — Nous avons ici même, à diverses reprises analysé des ouvrages du général Jung. Ecrivain plus original que solide, il s'était fait connaître par ses attaques contre le génie et le rôle politique de Napoléon Ier.

Ce général, très actif, et qui, pendant quelques années, joua un certain rôle dans la politique française, vient de mourir, à Paris, d'une congestion cérébrale. Il était âgé de 63 1/2 ans.

Sorti de Saint-Cyr dans le corps d'état-major le 1er octobre 1853, il fut envoyé en Algérie, après ses deux années d'école d'application, comme lieutenant stagiaire au 71e de ligne, d'où il passa au 3e chasseurs d'Afrique. Il prit part, de 1855 à 1857, à la campagne de Kabylie et à celle des Babords. Capitaine le 30 décembre 1857, il fut employé à l'établissement de la carte de la province sud de Constantine et à celle des fameuses Portes de Fer. Puis il alla en Italie, où il servit à l'état-major général de l'armée et fut décoré après Solférino. En 1865, on le trouve au dépôt général de la guerre d'où il fut détaché pour suivre les opérations de l'armée saxonne pendant la guerre de 1866. A son retour, attaché au dépôt de la guerre, il commença à s'occuper de travaux historiques.

Au début de la guerre de 1870, le capitaine Jung faisait partie du cabinet du ministre. Le 16 juillet, il alla rejoindre le 1er corps d'armée. Employé ensuite à l'état-major de l'armée de Metz, il fut, après la capitulation, envoyé en captivité à Cassel, puis à Aix-la-Chapelle et enfin à Ulm.

A sa rentrée en France, il fut chargé par M. Thiers de missions à l'étranger, puis employé à l'état-major du 7e corps d'armée à Besançon. Le 12 décembre 1874, il était promu chef d'escadron; le 15 mai 1881, lieutenant-colonel, et colonel le 5 décembre 1883.

Au licenciement du corps d'état-major, il fut affecté à l'artillerie, et il servit comme lieutenant-colonel au 14e régiment à Tarbes. Il était colonel-directeur à Brest lorsque le général Boulanger, ministre de la guerre, le prit comme chef de son cabinet.

Général de brigade le 23 février 1887, M. Jung devint, le 27 juin de la même année, gouverneur de Dunkerque. Le 29 juin 1891, il demanda sa retraite pour se présenter aux électeurs de l'arrondissement qui l'envoyèrent à la Chambre sur un programme radical.

Marié avec une étrangère trop connue sous le nom de « la Kaulla », fille d'un général saxon, et qui eut avec le général de Cissey, ministre de la guerre, de scandaleuses relations, il se vit impliqué moralement dans le procès pour espionnage intenté, sous le ministère du général Farre contre cette femme dont il était séparé. Il fit condamner ses accusateurs. Son rôle comme chef de cabinet du général Boulanger fut très effacé et il se sépara violemment de son chef, lorsque celui-ci se trouva aux prises avec les démêlés politiques que l'on sait. Député, le général Jung n'a joué qu'un rôle peu marquant. Pendant ces dernières années, il s'était consacré aux études d'érudition militaire et présidait la société *La Plume et l'Epée.*

Les obsèques du général Jung ont eu lieu le 5 octobre.

BIBLIOGRAPHIE

Official Army Register for 1896. Published by order of the Secretary of war, in compliance with law. — Adjutant-General's Office. Washington. December 1895. Un vol. gr. in-8 de 365 pages.

D'après ce manuel officiel, le commandant actuel de l'armée des Etats-Unis est le major-général *Miles*, qui succéda l'an dernier au lieut.-général Schofield; l'adjudant-général est le brigadier-général *Ruggles*, l'inspecteur-général le brigadier-général *Breckinridge*, Joseph. On y trouve, en outre, la liste de tous les officiers de ces trois services supérieurs, plus ceux du judge-advocate general's Department, des quartermaster's, subsistence, medical, pay Departements. Suit la liste des officiers du corps des ingénieurs et du bataillon du génie dont le chef est le brigadier-général *Craighill*, W., celle de l'Ordnance Departement sous le brigadier-général *Flagler*, celle du signal corps sous le brigadier-général *Greely*, Ad., enfin 29 chapelains, capitaines.

Passant ensuite aux corps de troupes, l'Army Register donne les noms des officiers des corps ci-après :

10 régiments de cavalerie, comptant chacun un colonel, un lieutenant-colonel, 3 majors, 12 capitaines, 26 à 27 premiers-lieutenants et lieutenants; 5 régiments d'artillerie à un colonel, un lieutenant-colonel, 3 majors, 12 capitaines, 41 premiers lieutenants et lieutenants; 25 régiments d'infanterie à un colonel, un lieut.-colonel, un major, 10 capitaines, 22 premiers-lieutenants et lieutenants.

Le volume comprend encore une intéressante notice de 68 pages, donnant les noms, avec états de services, de plus de 600 officiers de tous grades, où l'on retrouve tous les braves, encore vivants, de la guerre de Sécession; la liste des commandants des huit départements territoriaux et de leurs aides-de-camp; celle des officiers détachés aux bâtiments publics de Wahington et aux arsenaux, à l'académie militaire de West-Point, à l'école d'artillerie de Fort-Monroë, à l'école d'infanterie et cavale-

rie de Fort Leavenworth; un répertoire par arme et par rang de tous les officiers; l'indication des brevets par commission conférés pour services distingués, des remerciments du Congrès, des médailles d'honneur, des certificats de mérite; plus 7 tableaux sur l'organisation de l'armée et un *index* par ordre alphabétique. En résumé, riche matière, *vade-mecum* de tout officier de l'armée des Etats-Unis et de toute personne ayant affaire avec elle.

Mon voyage en Suisse. Collection de 720 vues photographiques de la Suisse. — Neuchâtel 1896. Comptoir de phototypie 60 centimes la livraison de 36 vues.

Nous recevons la deuxième livraison de cet intéressant album. Elle est consacrée à Genève. Une vue générale, les tours de St-Pierre, la place Neuve et le Théâtre, les divers monuments de la ville, ses principaux quais et ses environs, font l'objet d'une série de vues fort bien reproduites, auxquelles un tirage soigné conserve toute leur netteté. De courtes notices, renseignements historiques et topographiques complètent cette publication, dont le succès nous paraît assuré. Il est impossible de donner, pour un plus bas prix, quelque chose de plus complet et d'aussi artistique.

C'est bien un voyage dans la Suisse entière sans la moindre omission, que nous promet le Comptoir de phototypie de Neuchatel, et pour ceux qui désirent conserver, d'un voyage effectif dans nos contrées, un souvenir concret, rien mieux que cet ouvrage ne saurait remplir le but.

OUVRAGES REÇUS.

Annual Report of the Secretary of war for the year 1895. En trois parties formant 9 volumes grand in-8, d'environ 1000 à 2600 pages chacun, avec nombreux plans, croquis et tableaux. Washington, Government printing office, 1895. Nous reviendrons sur cette importante publication.

Report of the Tests of Metals and other Materials for the industrial purposes made with the United States testing machine at Watertown arsenal, Massachussets, during the fiscal year ended june 30, 1894. Un vol. gr. in-8, de 650 pages, avec de nombreux tableaux et croquis. Washington, 1895.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé, le 15 courant, instructeurs de 1re classe de la cavalerie: MM. les majors Eugène Hägler, à Zurich, et Frederich Schär, d'Arau, jusqu'ici instructeurs de 2e classe.

M. le major Wilhelm Schmid, à Berne, jusqu'ici instructeur de 2e classe de l'artillerie, est transféré dans la cavalerie.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 11. Novembre 1896.

Les manœuvres du IIIe corps.

II

COMBAT DE NIEDERGLATT

(14 septembre.)

La journée de dimanche 13 septembre ayant été consacrée au repos des troupes, tout état de guerre cessant, la reprise des manœuvres eut lieu le lendemain sur le thème indiqué par les ordres suivants :

Ordre de corps n° 11 *a.*

MANŒUVRE DU 14 SEPTEMBRE (DIVISION CONTRE DIVISION.)

Situation le 14 septembre au matin.

Les attaques réitérées de l'armée nord contre la position de l'armée sud, à Kloten-Runsberg-Dietlikon, ont été repoussées les 12 et 13 septembre. Le 13, l'avant-garde d'une division de l'armée nord a poussé jusqu'à Oberglatt, après avoir franchi le Rhin à Eglisau. Font face à cette division les avant-postes de la VIe division, laquelle se trouve près de Seebach, à l'aile gauche de l'armée sud.

Idée spéciale pour le 14 septembre (VIe division).

Le 14 septembre au matin l'armée sud, maintenant rassemblée, passe à l'offensive dans la direction Brütten-Winterthour. La VIe division reçoit l'ordre de couvrir le flanc gauche de l'armée sud, en marchant au devant de la division ennemie qui avance par Eglisau et en la repoussant.

Dispositions de manœuvre.

La ligne Watt-Rümlang-Kloten ne sera pas franchie avant 6 heures du matin par la cavalerie de la VIe division, ni avant 7 h. 30 par l'infanterie.

Le service de sûreté commence à 6 h du matin.

La VIe division dispose des renforts suivants : dès 5 h. 45 m., régiment de cavalerie 5 et compagnie de guides 5, à Regensdorf ; dès 7 h. m., régiment de recrues d'infanterie, caserné à Zurich ; dès 6 h. m., artillerie de corps 3, à Kloten. Les distributions du 14 ont lieu à 9 h. m. à Wallisellen pour la VIe division et toutes les troupes qui lui sont adjointes

Ordre de corps nº 11 *b*.

Situation le 14 septembre au matin.

Les attaques entreprises les 11 et 13 contre la position Kloten-Runsberg-Dietlikon ont été repoussées. L'armée sud a reçu dans la journée du 13 des renforts importants.

Une division de l'armée nord (VIIe division) a passé le Rhin à Eglisau le 13 septembre et ses avant-postes étaient établis du 13 au 14 sur la ligne Neerach-Höri-Bachenbülach.

Idée spéciale pour le 14 septembre.

Le 14 septembre au matin l'armée nord reprend l'offensive. La VIIe division reçoit l'ordre de participer à ce mouvement sur le flanc droit de l'armée nord, en attaquant dans la direction de Rümlang.

Dispositions de manœuvre.

La ligne des avant-postes ne sera pas franchie par la cavalerie de la VIIe division avant 6 heures du matin, ni par l'infanterie avant 7 h. 30. Le service de sûreté commence à 6 h. m.

La VIIe division dispose de la brigade de cavalerie III et du régiment d'artillerie du parc de corps. Ce dernier se retrouvera à disposition dès 6 h. m. à l'issue sud de Bülach.

Les distributions du 14 ont lieu à Bülach, à 9 h. m., pour la VIIe division et toutes les troupes qui lui sont adjointes.

On aura remarqué que le nouveau thème des manœuvres transporte chacune des divisions à l'aile opposée à celle qu'elle était supposée occuper auparavant : désormais la VIIe division est censée détachée sur le flanc droit de l'armée nord, tandis que la VIe a passé à la gauche de l'armée sud. Grâce aux renforts reçus, le colonel Meister dispose aujourd'hui de seize bataillons, cinq escadrons (guides compris) et huit batteries. De son côté, le colonel Locher est à la tête de treize bataillons, sept escadrons et six batteries. Ce relèvement de l'effectif de notre maigre division normale augmentait l'intérêt de la manœuvre aux yeux de ceux des spectateurs qui voient dans une forte division d'armée la seule unité stratégique recommandable pour notre milice.

Les dispositions prises de part et d'autre comportaient le rassemblement de la division renforcée et sa marche à l'ennemi sur une colonne unique. A 7 h., la VIIe division partait de son rendez-vous de Hochfelden pour marcher par Höri et Niederglatt sur Oberglatt et Rümlang. Son avant-garde, commandée par le colonel-brigadier Näf, était composée de la

compagnie de guides 7, du régiment d'infanterie 28, du régiment d'artillerie de parc et du demi-bataillon du génie. La brigade de cavalerie avait pris l'essor dès 6 h., comme cavalerie indépendante, et elle ne tardait pas à rencontrer et à repousser les quatre escadrons qui formaient la cavalerie indépendante de la VIe division. Ici encore l'infériorité en cavalerie aurait pu être rachetée par une section de mitrailleuses ou par de l'infanterie cycliste.

La VIe division avait quitté Rümlang à 7 h. 30, direction Oberglatt, avec une avant-garde formée par la XIIe brigade d'infanterie et la compagnie de guides 7 en flanc-garde à droite, sur la rive droite de la Glatt. L'ordre de marche du gros était le suivant : bataillon de carabiniers 6, les huit batteries, brigade XI, régiment de recrues.

Pour tenir compte d'une observation faite à la dernière critique, le colonel Meister avait cru devoir garder toute son artillerie au gros, mais cette disposition ne fut pas davantage approuvée par le directeur de la manœuvre, attendu qu'il ne convenait pas de refuser le concours du canon à une avant-garde forte de six bataillons.

De son côté, le colonel Locher commettait, dès le début, une faute qui devait avoir de plus graves conséquences que celle imputable à son adversaire. Le chemin le plus direct de Hochfelden à Oberglatt coupe la courbe dessinée par la Glatt vers l'ouest ; une autre route, un peu plus longue évite le double passage de la rivière en restant toujours sur sa rive gauche (Höri-Nöschikon) : l'avant-garde de la VIIe division prit l'itinéraire le plus court, qui se trouva être le moins sûr.

A 8 h. 12, à la lisière sud du hameau de Hofstetten, avait lieu la rencontre des deux avant-gardes. Cette prise de contact fut assez curieuse. Du côté de la VIIe division, les guides tenaient la tête. Mal éclairés ou trop confiants, ils se laissèrent approcher jusqu'à 200 mètres environ par le groupe d'éclaireurs qui précédait la pointe de la VIe division. Ce groupe était commandé par un caporal alerte et décidé, qui exécuta de son fusil, sur les cavaliers surpris, un feu de magasin aussi correct que rapide.

Dans l'engagement qui suivit, le bataillon 84, qui formait la tête d'avant-garde de la VIIe division, ne reçut pas d'autre secours que celui de la compagnie de guides, qui mit pied à

terre pour combattre en tirailleurs. Débordé par le prompt déploiement de l'adversaire, le bataillon 84 fut contraint de battre en retraite. Que devenait, pendant ce temps, le gros de l'avant-garde de la VIIe division ?

Le bataillon 83, marchant en tête de la colonne, avait franchi la Glatt sans encombre et s'était hâté d'occuper, sur la rive gauche, l'Eschenberg, colline qui domine le terrain avoisinant et forme un point d'appui très fort, dont le flanc droit est gardé par de vastes marais, défiant les mouvements enveloppants. L'Eschenberg était donc bon à prendre et à garder, mais il aurait fallu y être en force, car la brigade Geilinger, débarrassée du bataillon 84, s'apprêtait à brusquer l'attaque contre cette position si avantageuse pour celui qui la tient solidement. Malheureusement, les quatre batteries du régiment de parc s'étaient arrêtées en colonne de marche sur le pont de la Glatt à Nöschikon et sur la route de Niederglatt, barrant la route à l'infanterie qui les suivait. On perdit ainsi des minutes précieuses, que le colonel Geilinger mit à profit pour pousser vivement son attaque contre l'Eschenberg, avec une longue chaîne de tirailleurs, dont les ailes extrêmes débordaient la ligne du bataillon 83 et marquaient une tendance à en gagner les flancs.

L'attaque de la XIIe brigade ayant été l'une des plus correctes qu'on ait vues dans nos manœuvres, il est instructif de s'y arrêter. Elle est sortie tout naturellement de l'ordre de marche de la brigade Geilinger, qui comportait dès Rümlang deux colonnes parallèles, marchant à un kilomètre d'intervalle au plus. La colonne de droite, formée par le régiment 24, suivait la grand'route Rümlang-Niederglatt, tandis que le régiment 23, formant la colonne de gauche, devait passer successivement par le Hasliberg, l'Eschenberg et le Höriberg, collines échelonnées sur son itinéraire et séparées par une distance d'un kilomètre environ.

La marche sur deux colonnes est en général la meilleure formation préparatoire au combat que puisse prendre une brigade.

« Une brigade marchant sur une route, dit v. Waldstätten, pourra préparer sa mise en ligne en abandonnant la colonne unique pour former deux colonnes s'avançant à la même hauteur, ou bien elle pourra aussi constituer dès le début se-

deux colonnes en adoptant une double ligne de marche. »[1] Cette dernière éventualité était celle dont bénéficiait le colonel Geilinger, qui en profita pour exécuter un déploiement remarquable par sa soudaineté et son envergure. Le régiment 24 formait l'aile droite et avait cédé le bataillon 72 à la réserve générale ; accolé à lui, le régiment 23 était à l'aile gauche et avait mis en première ligne les bataillons 68 et 69, gardant le 67 en réserve. Les feux concentriques dirigés à moyenne distance contre la crête de l'Eschenberg devaient la rendre intenable : néanmoins le bataillon 83 commit la faute d'attendre l'attaque finale, qui offrit un coup d'œil superbe et aurait abouti à l'extermination de l'imprudent défenseur de la position.

Obligé à la retraite par les juges de camp, le bataillon 83 fut recueilli par son régiment, sur la colline du Höriberg. C'est de là également que la batterie de parc 14, renforcée bientôt par la batterie de parc 11, mit terme à la poursuite de la brigade Geilinger et la tint en échec.

Apprenant l'échec de son avant-garde, le colonel Locher renonça très sagement à pousser en avant dans un terrain commandé par la position de l'Eschenberg et traversé par la Glatt. Cette rivière est guéable en maints endroits, mais il n'est pas commode de chercher et de passer des gués à quelques centaines de mètres de l'ennemi. La Glatt étant un obstacle, le colonel Locher préféra laisser à la VIe division l'embarras de le franchir. Sa résolution lui était d'ailleurs facilitée, pour ne pas dire dictée, par la proximité d'une position bien séduisante pour une troupe condamnée à l'attente de l'ennemi.

Sur la rive droite de la Glatt, front à l'Eschenberg, s'étend la vaste et praticable forêt de Höhragen. Sous son couvert on peut amener l'infanterie à courte distance de l'ondulation dominante d'un plateau bien dégagé et découvert, qui va tomber à la Glatt en formant un glacis d'un kilomètre de longueur, malaisé à traverser sous le feu, malgré le masque précaire de quelques mouvements de terrain. Le colonel Locher installa son gros dans le Höhragen, dont il fit garder soigneusement la lisière. La compagnie de guides 6 tenta d'y aller voir, mais des coups de feu la tinrent à distance.

Quant à son artillerie divisionnaire, le colonel Locher

[1] *Die Taktik.* Gefecht. Neunte Auflage, p. 52. — Wien, 1890.

l'avait placée (9 h. 50) à l'ouest de la forêt, à Langschoren, derrière un repli de terrain. De là, elle put saluer de ses feux, à la jolie distance de 2000 mètres, une imprudente mise en batterie de la VIe division sur la croupe nord de l'Eschenberg. Ce succès rétablissait dans une certaine mesure l'équilibre des deux artilleries.

Au reste, toute l'artillerie du colonel Meister ne se trouvait pas au début sur la colline, un régiment ayant pris position (10 h. 35) à l'extrême aile droite de la VIe division, à 500 m. environ au nord d'Oberglatt. Les deux groupes d'artillerie se trouvaient ainsi séparés par un intervalle de 2500 m.

Entre 10 et 11 heures, le canon est seul en activité sur le front principal. Cependant l'infanterie de la VIIe division n'est plus entièrement dérobée à la vue de l'adversaire : le régiment 27 s'est déployé en avant de la forêt, à l'aile gauche, et les tirailleurs, étendus dans l'herbe mouillée, attendent patiemment l'ennemi, qui en est encore aux tâtonnements. Le colonel Locher se trouve ici, dans la première ligne; il a mis pied à terre, s'est débarrassé de son panache et observe Niederglatt, qui s'aperçoit confusément à un kilomètre.

Faute d'être renseigné par sa cavalerie sur la position du gros de son adversaire, le colonel Meister en était réduit à ses propres observations et conjectures. Ayant en face de lui une artillerie imposante et une longue ligne d'infanterie, il en conclut bien que la VIIe division était dans le Höhragen, mais, d'autre part, à sa gauche, toute la brigade Geilinger continuait à combattre vivement le 28e régiment, qui avait au Höriberg une position assez forte pour la maintenir contre un ennemi bien supérieur en nombre. A la critique, le directeur de la manœuvre a observé qu'il aurait suffi de laisser deux bataillons aux prises, dans un combat traînant, avec le 28e régiment, et que tout le reste de la brigade Geilinger aurait dû concourir à l'attaque principale.

Et, en effet, le colonel Meister ne pouvait être trop fort pour attaquer de front le Höhragen, ainsi qu'il l'entreprit entre onze heures et midi. Le passage de la Glatt ne lui offrit cependant pas trop de difficultés, bien que le génie n'eût pas construit de ponts pour le faciliter. Un journal a émis l'opinion que, durant ce passage, pour lequel la VIe division ne disposait que de deux ponts, le colonel Locher aurait dû prendre l'offensive. C'eût été un mouvement très risqué, à cause

de l'obligation de traverser sous le feu de l'artillerie une plaine découverte fort étendue. De plus, on ne devait pas songer à surprendre un adversaire qui vous voyait venir de si loin.

D'après l'ordre d'attaque, le bataillon de carabiniers 6 et le régiment de recrues formaient l'aile droite, et la XIe brigade l'aile gauche de la division; en outre, la direction de l'attaque était absolument frontale, c'est-à-dire qu'elle allait de Niederglatt au Höhragen par la ligne la plus courte. Ce plan a été désapprouvé à la critique, le colonel Bleuler estimant qu'il eût été bien plus avantageux de prendre Oberglatt pour point de départ de l'attaque. Celle-ci aurait été ainsi portée sur un terrain mieux dérobé à la vue de l'ennemi et surtout au feu de son artillerie, et elle aurait menacé le flanc gauche de l'adversaire.

Pour l'attaque, le régiment de recrues avait deux bataillons en première ligne et un bataillon en seconde ligne. A sa gauche, se trouvait le régiment 21, le second régiment de la brigade Weber étant gardé en réserve. L'attaque était donc exécutée avec dix bataillons, c'est-à-dire avec une force égale à celle que le colonel Locher était en état de lui opposer. La VIIe division formait en effet une ligne dont l'aile gauche était constituée par le bataillon de carabiniers 7 et le régiment 27, et l'aile droite, par le régiment 26. Derrière l'aile gauche, le régiment 25 était en réserve.

A forces égales, il était clair qu'une attaque frontale entreprise sur un terrain peu favorable à l'offensive devait échouer. Au reste, le décousu de l'attaque achevait d'en rendre la réussite improbable, en dépit de l'exécution soignée du déploiement de certains bataillons, en particulier des recrues.

Tout le combat de l'infanterie, jusqu'à l'assaut final, n'a pas duré plus de cinq quarts d'heure, laps de temps cependant suffisant pour éviter une précipitation trop invraisemblable. L'incident le plus saillant du combat a été l'inévitable contre-attaque, qui a été ratée comme toujours. C'est le régiment 25, tenu en réserve à cet effet, qui a tenté au dernier moment de se jeter dans le flanc droit de la VIe division. N'ayant pas eu ou pas pris le temps de se déployer, il n'a mis en activité qu'une faible proportion de ses fusils. Sa formation trop dense avait en outre le désavantage de présenter une cible très vulnérable aux feux rapides par lesquels le bataillon de carabiniers 6 accueillit l'apparition du régiment 25. Quel effet autre-

ment efficace aurait obtenu cette troupe si elle s'était déployée à temps, sur un front oblique à la direction de l'attaque, et en prolongeant à gauche la ligne de feu de la VIIe division!

A midi 35, le commandant du IIIe corps interrompait la manœuvre. Sa critique fut assez raide. Il reprocha aux deux divisionnaires de n'avoir pas manœuvré de manière à satisfaire leur chef. De fortes pertes et de petits résultats: tel aurait été, d'après le colonel Bleuler, le bilan de la journée.

Sans revenir sur les observations déjà citées du directeur de la manœuvre, voici le résumé du reste de sa critique :

Les dispositions prises de part et d'autre n'ont pas tenu compte de la situation dictée par les ordres. La VIIe division semble avoir cherché à couper les communications de la VIe, ce qui n'était pas sa mission ; elle a trop porté son jeu sur la rive gauche de la Glatt. De son côté, la VIe division a appuyé à gauche comme si elle voulait aussi tourner l'adversaire, et, lorsqu'elle s'est enfin décidé à l'attaque du Höhragen, elle n'y a point employé toutes ses forces disponibles et a négligé sa vraie direction, qui passait par Oberglatt. Quant à la cavalerie indépendante, elle a mieux à faire que de s'user dans un duel sans cesse renouvelé : elle doit reconnaitre et renseigner. L'attaque de la VIe division n'aurait pas abouti, mais la VIIe division aurait été empêchée par l'artillerie ennemie de se livrer à une poursuite fructueuse. En somme, l'issue reste incertaine et les deux divisions demeurent en présence.

La franchise et l'aisance avec laquelle le colonel Bleuler passait en revue les principales fautes de la journée montraient combien il était préoccupé de rendre la manœuvre instructive pour ceux qui l'avaient conduite. A titre de conclusion, il aurait pu s'approprier la tirade d'un écrivain militaire français sur l'utilité des fautes.

« La manœuvre vit de fautes, écrit l'auteur de *Destructions* » *nécessaires*[1]. Et comme tout enseignement vit de fautes, » parce qu'il n'y a que les fautes qui instruisent réellement et » solidement, surtout aux manœuvres à double action, où » toute faute, négligence, porte avec soi sa sanction immé- » diate, j'oppose à la sainte terreur des fautes, qui est une » erreur de conduite, cet aphorisme qui en est l'antithèse et » le remède :

[1] *Nos grandes manœuvres.* Destructions nécessaires, p. 52, Paris, 1896. Librairie militaire Berger-Levrault et Cie.

» *La manœuvre vit de fautes*, aphorisme qui ne paraîtra » nullement paradoxal à ceux qui aiment l'instruction et s'en » occupent avec patience et méthode. »

Le colonel Bleuler ayant terminé sa critique, M. Frey, chef du département militaire, a demandé aux deux divisionnaires un rapport verbal et immédiat sur le service des subsistances. Le colonel Meister répondit que ce service fonctionnait convenablement dans la VIe division et que jamais la troupe n'avait attendu son principal repas au delà de 8 heures du soir. Le colonel Locher fit un rapport semblable pour sa division, tout en déclarant qu'un retard des trains de vivres avait entraîné jeudi soir une distribution tardive, quelques unités n'ayant eu leur repas qu'entre dix et onze heures de la nuit.

LE COMBAT DE HÖHRAGEN

(15 septembre.)

La journée du 15 septembre a été employée à refaire la manœuvre de la veille en la corrigeant. Le thème de l'exercice est donc resté le même, mais les ordres de division ont été modifiés. En voici le texte :

VIe DIVISION. — ORDRE DE RASSEMBLEMENT ET DE MARCHE *pour le 15 septembre 1896.*

RÉPARTITION DES TROUPES :

Aile droite.

Commandant : col.-brigadier Weber.

Colonne I.

Commandant : lieut.-col. Rauschenbach.

Troupes.

Régiment infanterie 21.
Régiment recrues.
Ambulances 26, 27.

Colonne II.

Commandant : lieut.-col. Schnider.

1. Le combat d'aujourd'hui est resté indécis. Je me propose de renouveler l'attaque demain, de passer la Glatt à Oberglatt et Hofstetten et de m'emparer de la forêt de Höhragen et des hauteurs de Bachenbülach-Bülach.

2. Le régiment de cavalerie 5, avec la compagnie de guides 5, passera la ligne des avant-postes à Niederrüti à 6 h. du matin, marchera dans la direction Bachenbülach-Bülach et enverra des patrouilles sur Unt. Embrach-Eschenmos-Hochfelden, ainsi que sur Nöschikon-Neerach-Stadel.

3. La division se rassemblera à 6 h. 45 m. comme suit :

a) *Colonne I.*

Régiment inf. 21 à Oberglatt, avec sa pointe à l'issue du village du côté de Seeb.

Régiment de recrues, en colonne de marche, dans la petite forêt au sud d'Oberglatt.

Ambulances 26 et 29, derrière le régiment de recrues.

b) *Colonne II.*

Bataillon 64 à Oberglatt, avec sa pointe à la sortie nord, sur la route conduisant à Bachenbülach.

Troupes.

Régiment 22.
Artillerie div. VI.

Aile gauche.

Commandant : col.-brigadier Geilinger.

Colonne III.

Commandant : lieut.-col. Usteri.

Troupes.

Régiment infanterie 23.
Artillerie corps III (moins batterie 31).
Ambulance 17.

Colonne IV.

Commandant : lieut.-col. Wyss.

Troupes.

Régiment 24.

Détachement de flanqueurs de gauche.

Comm. : major Steinbuch.

Troupes.

Bat. de carabiniers 6.
Compagnie de guides 6.
Batterie 31.

Artillerie divisionnaire derrière le bataillon 64.

Bataillons 65 et 66, près des parcelles de bois au nord de la station d'Oberglatt.

c) *Colonne III.*

Régiment. inf. 23 dans le petit bois, avec sa pointe au passage du chemin de fer au sud de Hofstetten.

Ambulance 17, derrière le régiment 23.

Artillerie de corps III, moins batterie 31, prend position au sud-ouest de Hofstetten, gardée par une compagnie du rég. 23 jusqu'au moment où l'infanterie aura atteint la lisière de la forêt de Höhragen. Elle n'ouvre le feu qu'en cas de rencontre avec l'ennemi. Dès que l'infanterie aura passé la forêt de Höhragen, l'artillerie de corps suivra le mouvement de l'aile gauche.

d) *Colonne IV.*

Rég. inf. 24, sur la route Dielsdorf-Niederhasli-Hofstetten, avec sa pointe à la bifurcation de la route de Niederglatt.

4. Le demi-bataillon du génie 6 établit dans la nuit deux ponts de colonne, au sud-ouest d'Oberglatt et de Hofstetten. Il accompagne ensuite le train de combat des régiments de l'aile droite.

5. Détachement de flanqueurs de gauche, composé de : bataillon de carabiniers 6, compagnie de guides 6 et batterie 31, sous le commandement du chef du bataillon de carabiniers, prononce, dès 7 h. 30, une démonstration énergique depuis Dielsdorf, dans la direction de Steinmaur-Neerach, afin d'attirer l'attention de l'ennemi et de la détourner du passage de la Glatt.

6. Les quatre colonnes passent la Glatt à 7 h. 30, savoir :

a) Colonne I, sur le pont métallique d'Oberglatt, pour marcher, par Seeb-Winkel, sur la hauteur à l'est de Bachenbülach.

b) Colonne II, sur le pont de bois d'Oberglatt, pour marcher, sur Bachenbülach, par la route au sud de la forêt de Höhragen.

c) Colonne III, sur le pont de colonne au sud-est de Hofstetten, pour marcher sur Bülach à travers champs et par la forêt de Höhragen.

d) Colonne IV, sur le pont fixe de Hofstetten, pour marcher, à travers champs, à 400-500 mètres à la gauche de la colonne III, jusqu'à la lisière nord de la forêt de Höhragen, où elle s'arrêtera.

7. Les colonnes I et II forment l'aile droite de la division, sous le commandement du colonel-brigadier Weber; les colonnes III et IV, l'aile gauche de la division, sous le commandement du colonel-brigadier Geilinger.

8. Le train de combat des régiments de l'aile droite demeure à la sortie sud d'Oberglatt; celui des régiments de l'aile gauche au sud-ouest de Hofstetten, puis ils suivent les colonnes I et II à la distance de 2000 mètres.

9. Les distributions ont lieu à 9 h. m., à la station de Kloten. Le régiment de recrues, le régiment de cavalerie 5 et la compagnie de guides 5 font toucher leurs vivres à 9 h. m. à Dielsdorf. Les convois de vivres et bagages attendent dans ces localités les ordres ultérieurs. Les trains réunis à Kloten sont placés sous le commandement de l'officier du train de la division.

10. Les rapports me trouveront jusqu'à 6 h. m., au quartier de l'état-major de division, à Œrlikon; ensuite, à la colonne III.

La compagnie de guides 5 fournit au commandant de la division une escouade; à chaque commandant de brigade, trois hommes; à chaque commandant de régiment, deux hommes.

Œrlikon, 14 septembre 1896, 11 h. du soir.

Le commandant de la VIe division :

U. MEISTER.

VIIe DIVISION. — ORDRE DE RASSEMBLEMENT

pour le 15 septembre au matin.

Aux avant-postes.

1 bat. rég. 26.
1 bat. rég. 27.

Cavalerie indépendante.

Brigade de cavalerie III.

Avant-garde.

Commandant : col.-brigadier Steinlin.

Troupes

(en même temps ordre de la marche).

Comp. guides 7.
2 bat. rég. 26.
Demi-bataillon génie 7.
Rég. artill. parc.
Bat. carabiniers 7.
Ambulance 33.
Train de combat.

1. La VIIe division a repoussé aujourd'hui l'attaque de l'ennemi et conservé sa position de Höhragen. J'ai l'intention de reprendre demain l'offensive et de rejeter l'ennemi sur Rümlang et Zurich.

2. La VIIe division se rassemblera le 15 septembre, à 7 h. 15 m., en formation de marche, près de la route Bülach-Oberglatt, sa pointe à Seeb, le tout dans l'ordre ci-à côté et conformément aux instructions à donner sur place par le second officier d'état-major et le premier adjudant de division.

3. La brigade de cavalerie met à la disposition du commandant de la division, le 14 septembre, à 7 h. s., quatre fortes patrouilles d'officiers, qui agiront d'après des instructions spéciales. La brigade de cavalerie franchira à 6 h. m. la ligne des avant-postes près

Gros.

Commandant : col.-brigadier Näf.

Troupes

(en même temps ordre de la marche).

Régiment inf. 25.
Artill. division.
Régiment inf. 28.
Régiment inf. 27.
2 bat. d'avant-postes.
Ambulance 39.
Train de combat.

Restent à Eglisau :

Colonne de parc 13.
1 peloton comp. télég. III.
2 sections de signaux.

de Höri et cherchera à troubler le rendez-vous de l'ennemi dans la contrée de Rümlang-Oberhasli.

4. Les cantonnements seront évacués complètement. La colonne des vivres et bagages attend mes ordres à l'issue nord de Bülach.

5. La marche de la division sur Oberglatt-Rümlang commencera à 7 h. 30 m. Les avant-postes se rassembleront à 9 h. m. à la lisière sud de la forêt de Höhragen et suivront le régiment placé en queue de colonne du gros; ils passent sous le commandement du chef de ce régiment.

6. Les rapports me trouveront à Seeb jusqu'à 7 h. 15 m., ensuite à la tête du gros, sur la route Seeb-Oberglatt-Rümlang.

Eglisau, le 14 septembre 1896.

Le commandant de la VIIe division.

Les deux ordres qui précèdent prévoient des rassemblements en colonne de marche. Ce n'est pas la première fois que cette formation inusitée apparaît dans le cours de ces manœuvres, et il faut croire qu'on l'a trouvée pratique puisqu'on l'a autant pratiquée. Régulièrement, la mise en marche d'un corps de troupes s'opère depuis la formation du rassemblement proprement dite ou bien par l'encolonnement successif des unités à un point initial, où elles arrivent les unes après les autres, à la minute fixée par l'ordre de marche. La colonne une fois constituée, son chef peut bien l'arrêter et la faire stationner, mais la formation en question continue à être celle de la marche et non celle du rassemblement. Faisant application de ces préceptes aux ordres de division du 15 septembre, nous remarquons que tous deux ordonnent le stationnement de colonnes dont ils ne prévoient point l'heure ni le mode de formation. C'est une lacune manifeste, qui aura été comblée par des instructions verbales.

Ce qui est plus grave qu'une irrégularité de forme, c'est l'heure tardive (11 h. de la nuit) de l'expédition de l'ordre de la VIe division. De tels retards se sont d'ailleurs produits fréquemment. Ils ont pour conséquence inévitable de troubler

le repos des états-majors et ils risquent d'être mal exécutés. Se figure-t-on l'état d'esprit d'un officier supérieur qu'un vélocipédiste arrache au sommeil à une heure du matin en lui remettant un ordre de division de belle dimension, dont il faudrait tirer, après étude de la carte, un ordre de brigade, qui, lui-même, enfantera des ordres de régiments, lesquels se traduiront dans la même nuit en ordres de bataillon? En réalité, on simplifie énormément, et l'officier trouve avantage à se passer d'ordres plutôt que de sommeil.

Au surplus, l'un des ordres, celui de la VIIe division, n'était pas destiné à une exécution complète. Soit qu'il se fût ravisé soit qu'il eût simplement voulu tromper l'ennemi par une feinte, le colonel Locher renonça à la marche sur Oberglatt avant de l'avoir entreprise et transporta sa division à droite, vers Endhöri, à proximité de la Glatt. Cette marche de flanc devant l'ennemi était dérobée à celui-ci par la forêt de Höhragen, dont la lisière sud se trouvait gardée par le bataillon 76.

A Seeb, à son extrême aile gauche, le colonel Locher avait laissé les bataillons 77 et 78, le bataillon de carabiniers et une batterie. Ce détachement fut attaqué dès 7 h. 45 par l'aile droite de la VIe division, commandée par le colonel-brigadier Weber et composée de 9 bataillons et quatre batteries (brigade XI, régiment de recrues et artillerie divisionnaire VI). Ces forces considérables furent contenues et immobilisées devant Seeb, pendant presque tout l'engagement général, par un ennemi bien inférieur en nombre.

Pendant que son détachement de gauche lui rendait un si remarquable service, le commandant de la VIIe division avait dégarni son centre au point de courir le risque d'y être enfoncé. Au lieu d'occuper comme la veille la forêt de Höhragen avec les dix bataillons qui lui restaient — ce qui lui aurait permis de braver une attaque frontale et de prendre à dos le détachement du colonel Weber, — il détacha encore le régiment d'infanterie n° 28 et le régiment d'artillerie de parc sur la rive gauche de la Glatt. Ce détachement, commandé par le colonel-brigadier Näf, avait la mission d'agir dans le flanc gauche de l'ennemi.

Le gros restant à la disposition du colonel Locher se composait donc de la brigade de cavalerie, de sept bataillons (régiments 25 et 27, bataillon 74) et de trois batteries. A celles-ci

il faut ajouter une quatrième batterie, formée par une école d'aspirants-officiers d'artillerie, et qui avait été attribuée dès le matin à la VIIe division à titre de renfort.

Lorsque la XIIe brigade (Geilinger), laissant le bataillon 70 à la garde du pont d'Oberglatt, franchit la Glatt, à 7 h. 30, pour avancer ensuite, déployée, contre le Hōhragen, elle ne se heurta d'abord qu'aux tirailleurs de deux bataillons. Tout le reste du gros de la VIIe division était encore en arrière, y compris l'artillerie. Voulant exploiter son avantage, la XIIe brigade ne s'attarda pas à une longue fusillade à grande distance. Elle poussa vivement ses tirailleurs qui, à 8 h. 25, n'étaient plus qu'à deux cents mètres de la ligne de feu de l'adversaire. Les réserves serraient sur la première ligne et allaient l'enlever pour l'assaut final. A ce moment, fort critique pour la VIIe division, la brigade de cavalerie apparut subitement dans le flanc gauche de la brigade Geilinger, qu'elle chargea en plein galop, ses escadrons échelonnés passant entre la ligne de tirailleurs et les soutiens et entre ceux-ci et les réserves. Cette charge, déclarée réussie par les juges de camp, sauvait la VIIe division qui, autrement, eût été coupée en deux, battue et jetée en dehors de sa ligne de retraite.

Le colonel Fehr avait tenu ses six escadrons en embuscade entre la forêt et la voie ferrée, à Langschoren, à l'endroit même où se trouvait la veille la grande batterie de la VIIe division. Pour le départ de la charge, il avait attendu le moment précis où l'infanterie ennemie était assez rapprochée et vivement engagée pour ne plus posséder aucune liberté de mouvement. Si le flanc de la XIIe brigade avait été gardé par une compagnie en échelon, il est clair que l'attaque du colonel Fehr eût été vouée à un insuccès à peu près certain, mais elle n'eut à essuyer le feu que d'une demi-section. Le feu de l'artillerie, que la VIe division avait placée sur l'Eschenberg aurait encore pu balayer la charge de la brigade de cavalerie : mais celle-ci y échappa par la rapidité de son mouvement inopiné.

Le terrain parcouru par la charge était aussi ferme qu'on pouvait l'espérer après une si longue période de pluie. Néanmoins, dans chaque escadron les chevaux faibles avaient de la peine à suivre et la brigade perdit beaucoup de fers. Ce n'est pourtant pas ce jour-là qu'il arriva à un régiment de perdre 150 fers.

Quand le colonel Fehr, ayant rallié ses escadrons, les ramena au pas vers le Höhragen, les tirailleurs de la VIIe division, qu'il venait de secourir, l'acclamèrent à plusieurs reprises. Cette ovation sans précédent confirmait la décision des juges de camp, déclarant la charge réussie. La brigade Geilinger dut reculer de quelques centaines de mètres et reprendre le combat à nouveaux frais (8 h. 50).

L'arrêt ainsi imposé à la XIIe brigade a fait l'objet de critiques fondées sur la supposition que la charge de la brigade Fehr n'aurait pas été en état de produire un résultat aussi considérable. Ayant assisté à cet épisode de la manœuvre, l'auteur de ces lignes ne peut se ranger à cette appréciation, et la décision arbitrale lui paraît absolument justifiée.

Grâce au répit que lui procurait sa cavalerie, le colonel Locher put opposer six bataillons aux cinq qui attaquaient son front. Il eut alors une première ligne formée des bataillons 76, 79 et 80, et une réserve, constituée par le régiment 25, débordant l'aile droite. Quant au bataillon 81, il avait été sacrifié comme le régiment 28 à la démonstration entreprise depuis le Höriberg contre le flanc gauche de la brigade Geilinger. Distraits du gros sans profit appréciable, ces quatre bataillons ne tirèrent pas un coup de fusil. En revanche, le régiment d'artillerie qu'ils accompagnaient et qui fut renforcé au cours de l'action par deux batteries, supporta longtemps tout le poids du duel d'artillerie, le régiment qui restait au colonel Locher n'étant intervenu que tardivement (après 9 h.) dans le combat.

De son côté, l'artillerie de corps attribuée à la VIe division se livrait à des changements de position qui diminuaient l'importance et la continuité de son action. On se souvient d'ailleurs qu'elle avait été réduite à trois batteries par le détachement de la batterie 31. Quant à l'artillerie divisionnaire, elle se trouvait à l'aile commandée par le colonel Weber.

Entre 9 et 10 heures du matin le défaut de la répartition des forces de la VIe division était devenu manifeste, et le colonel Meister s'efforça de renforcer son centre, c'est-à-dire la brigade Geilinger, par tout ce qu'il put retirer du combat acharné que le colonel Weber continuait à diriger contre Seeb. Mais le fait le plus extraordinaire de cet engagement distinct fut certainement le concours que le régiment de cavalerie 5, mettant pied à terre, crut devoir prêter aux neuf

bataillons du colonel Weber, dans le but de réduire le régiment qui les tenait en échec.

Le régiment de recrues, qui était resté en réserve, put être déplacé sans trop de difficulté et amené au centre. Sa retraite entraînait toutefois l'abandon de l'attaque décisive qui allait enfin être exécutée contre Seeb. D'ailleurs, un changement de plan ne s'effectue pas impunément en pleine action. Pour des motifs qui n'ont pas été éclaircis, le désordre se mit dans un régiment d'artillerie divisionnaire qui, après avoir amené ses avant-trains, se remit en batterie pour repartir quelques minutes plus tard.

Vers 10 heures, le colonel Meister avait réussi à renforcer son centre avec une fraction de la brigade Weber, mais la situation qui lui était faite contrariait ses intentions d'offensive. Son aile gauche avait été contrainte, en effet, à faire front contre le Hörlberg, d'où elle était canonnée et menacée. Quant à l'artillerie, dont le concours eût été précieux à ce moment, on ne l'entendait ni ne la voyait plus. Enfin le plateau ondulé et découvert sur lequel se trouvaient maintenant réunies les principales forces de la VIe division n'est point propice à la préparation d'une attaque. Comprenant combien la prolongation de cette situation la rendait intolérable, le colonel Meister résolut de précipiter son attaque, mais il fut prévenu par la VIIe division, que son infériorité numérique n'empêcha pas de se porter en avant avec six bataillons. Ce mouvement, que secondait une nouvelle charge de la brigade de cavalerie, devait encourir à la critique le reproche d'être exécuté avec des formations trop profondes, ne mettant pas en activité un nombre suffisant de fusils. La réussite n'en était pas probable. Il eut dans tous les cas l'avantage d'amener (10 h 22) la cessation d'une manœuvre dont la confusion et le décousu avaient assez duré.

(A suivre). Lieut.-colonel Repond.

L'armée suisse jugée par un officier anglais.

Peu après les manœuvres du IIIe corps, la *Pall Mall Gazette* a publié deux articles sur l'*armée suisse* dus à un officier de l'armée anglaise. Nous pensons intéresser les lecteurs de la *Revue militaire* en donnant ici la traduction de ces articles. Nous avons tout à gagner à enregistrer les cri-

ques qui nous sont faites lorsqu'elles sont sincères; c'est le meilleur moyen de nous encourager à perfectionner ce qui est bon, à corriger ce qui est mauvais. Le lecteur suisse remarquera quelques erreurs de faits généralement de peu d'importance.

Tant d'Anglais ne peuvent se figurer que la Suisse possède une organisation militaire quelconque, que beaucoup de lecteurs de la *Pall Mall Gazette* apprendront avec surprise que la Suisse peut mettre environ 200 000 hommes en campagne, et que l'un de ses corps d'armée, fort de 25 000 hommes, vient de terminer une série de manœuvres d'automne, près de Zurich, d'un caractère presque aussi pratique que celles qui ont eu lieu à Aldershot les dernières semaines.

Nous avons si bien pris l'habitude de considérer la Suisse comme notre villégiature d'été, que nous ne nous imaginons ses habitants que comme une race d'hôteliers, de guides et de sommeliers, tellement occupés à tirer de l'argent des voyageurs qu'ils n'ont pas le temps de penser à autre chose.

Mais bien que les Helvètes soient certainement d'excellents hommes d'affaires, il est un autre trait de leur caractère que le touriste ne voit généralement pas : ils ont un profond patriotisme, et ne refusent ni leur temps ni les millions pour leur milice, la force armée à laquelle ils confient la défense de leurs frontières et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

La nation n'a pas encore oublié qu'au début du siècle, Français, Autrichiens et Russes considéraient la Suisse comme un champ clos tout indiqué et en usaient en conséquence ; et une génération jeune encore se souvient de l'hiver de 1870-1871, où 80 000 Français, pour éviter de se rendre aux Allemands, se réfugièrent sur le sol suisse. Si la milice n'avait pas occupé la frontière en force suffisante pour désarmer les vaincus, les Allemands auraient poursuivi leurs ennemis en Suisse et violé la neutralité de cette République.

Depuis cette campagne, faite sans effusion de sang, les Suisses ont considérablement amélioré leur milice, et maintenant leur armée, bien qu'elle soit naturellement, à nombre égal, inférieure à des troupes régulières, est un modèle d'organisation à la fois efficace et économique.

Sur le continent, — où les soldats « non professionnels » sont considérés comme dangereux pour ceux seulement qui les emploient, — on ne fait pas grand cas de l'armée suisse ;

mais pour les Anglais, qui comptent tellement sur des troupes partiellement entraînées pour la défense du Royaume-Uni et des colonies, la milice suisse est d'un haut intérêt.

Le système est celui du service obligatoire et universel. Les recrues sont appelées sous les drapeaux à 20 ans et restent dans l'*élite*, ou première ligne, jusqu'à 32 ans, où elles passent en *landwehr*, ou deuxième ban. Là les hommes restent soumis à l'obligation de servir jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge respectable de 44 ans, où ils sont transférés dans le *landsturm*, une force à peine organisée et dans laquelle tous les hommes ne sont même pas encore armés. Comparée à notre milice, celle de Suisse reçoit une instruction très courte.

Ainsi une recrue d'infanterie passe 45 jours sous les drapeaux, juste la moitié du temps employé en Angleterre à l'éducation de la jeune milice « Tommy[1] ». La recrue d'artillerie, soit pour les batteries de campagne, soit pour celles de position, est appelée 55 jours sous les drapeaux, tandis que le canonnier de garnison anglais, au contraire, y passe 90 jours, et le jeune sapeur suisse sert 50 jours, à peu près la moitié du temps pour lequel son frère d'armes touche la solde pendant son dressage en qualité de recrue dans notre pays. Ce dressage préliminaire une fois passé, le soldat n'est sous l'uniforme que 16 jours tous les deux ans, tandis qu'en Angleterre les hommes subissent chaque année un « entraînement » d'au moins quatre semaines. Les rapides progrès que les Suisses font ne montrent pas seulement que l'état-major d'instructeurs (les seuls officiers de carrière dans l'armée suisse) est parfaitement capable, mais que l'ardeur guerrière qui, dans l'ancien temps, entraînait des soldats suisses de fortune dans toutes les armées d'Europe, est encore vivace chez leurs descendants.

Mais l'état-major enseignant a compris que même des aptitudes héréditaires demandent à être cultivées et, en conséquence, font faire aux recrues un travail terriblement pénible.

De nombreux officiers m'ont assuré que les recrues exercent huit heures par jour, outre les théories et les corvées du service intérieur ; et j'ai vu trois bataillons de jeunes soldats, depuis quatre semaines seulement sous les armes, manœuvrant avec un degré d'assurance et de précision qui ne peut avoir été acquis que par un exercice incessant.

[1] « Tommy », l'équivalent de *Dumanet* en France, est le sobriquet populaire du fantassin.

La recrue suisse.

Il faut, bien entendu, se souvenir que la recrue suisse entre au service ayant déjà quelques connaissances de son futur emploi.

Enfant, le Suisse s'en va à pied, ses livres dans un havre-sac sur le dos, à l'école où, conformément à la loi, les premiers mouvements de l'école du soldat et la gymnastique lui sont enseignés comme une partie importante de son éducation. Après avoir quitté l'école il entre dans une société de tir, où il apprend à se servir d'un fusil, et dans un gymnase où il termine son éducation physique.

Il n'arrive donc pas complètement ignorant à son premier service, et il est assez fort pour supporter le poids du pesant havre-sac, en forme de boite carrée, dont les Suisses surchargent encore aujourd'hui leurs soldats. La facilité avec laquelle les troupiers, jeunes et vieux, portent leur paquetage et autres *impedimenta*, est réellement admirable. Non seulement les bataillons de la campagne n'en éprouvent aucun embarras, mais les corps des villes, composés d'hommes de loi et de mécaniciens, de commis et de tisseurs de soie, d'horlogers et de sommeliers, marchent et manœuvrent continuellement pendant bien des heures sans manifester de fatigue.

D'une manière générale, le physique de la milice suisse est excellent; les hommes, sans être de haute stature, sont des gaillards vigoureux, trapus, qui semblent toujours de bonne humeur et paraissent trouver un réel plaisir au travail pénible et rude auquel ils ont à se soumettre.

Certains bataillons étaient formés d'hommes remarquablement beaux et l'un, le 71e, recruté parmi les paysans propriétaires des rives du lac de Zurich, est composé d'un si bon personnel, que des 750 hommes qui forment ses rangs, 100 au moins pourraient être détachés dans les gardes à pied de Sa Majesté la reine d'Angleterre.

Le système d'instruction du tir des Suisses est très curieux. Dans d'autres pays l'infanterie doit passer chaque année par une école de tir prolongée, après une soigneuse instruction préliminaire de pointage et d'estimation des distances; mais, en Suisse, lorsque le soldat a fini ses exercices à la cible comme recrue, il ne reçoit plus d'instruction officielle du tir pendant le reste de son service. « Nous n'avons nos hommes

que si peu de temps entre les mains, disent les officiers, que nous devons nous restreindre à travailler l'école du soldat et la discipline, la marche, la manœuvre. Quant au tir, il doit être exercé pendant le reste de l'année. » Aussi le gouvernement a-t-il adopté un système du genre « faites comme il vous plaira », en accordant des subsides aux sociétés de tir, au nombre d'environ 3000, qui se soumettent à certaines règles simples au sujet de la dimension des cibles et des armes à employer. La milice doit se livrer dans ces sociétés à des exercices faciles très semblables à ceux des volontaires de troisième classe en Angleterre, — vingt à quarante coups à très courtes portées.

Plusieurs officiers de troupe m'ont dit qu'environ la moitié de leurs hommes ne s'intéressent pas au tir et ne tirent que le minimum de coups nécessaire ; mais que les autres sont des enthousiastes qui passent chaque dimanche à tirer et deviennent réellement des tireurs redoutables.

Mais ils détestent les longues portées ; c'est à peine s'ils tireront à 800 mètres ; ils n'aiment guère à tirer à 600 mètres et réservent toute leur énergie pour l'exercice du tir à 300 mètres.

Les officiers.

L'éducation militaire des officiers est relativement bien plus développée que celle des hommes et en ce qui concerne les travaux théoriques elle est supérieure à celle donnée à leurs frères d'armes dans notre milice. Comparons l'instruction donnée aux officiers de l'infanterie, l'arme la plus nombreuse et la plus importante dans les deux armées : quand un Anglais est breveté officier, il est attaché pour deux mois à un bataillon de ligne ou à un dépôt, où il se forme dans l'instruction du soldat et le service intérieur *(drill and interior economy)* avant de rejoindre son propre bataillon pour les exercices annuels de celui-ci ; mais pendant le reste de son service aucun effort n'est fait pour le pousser à augmenter ses connaissances militaires en dehors d'examens obligatoires du genre le plus facile.

En Suisse l'on procède autrement. Avant qu'un jeune homme soit nommé officier, il doit avoir fait tout le service d'une recrue, passé un mois dans une école de sous-officiers et avoir été employé sept semaines au dressage des recrues

Quand il obtient son brevet, on l'envoie un mois dans une école de tir et six semaines dans une école d'officiers. L'année suivante, il doit aller environ huit semaines dresser les recrues de son bataillon, puis, aussitôt qu'il y a place pour lui, à une « école centrale », où pendant six semaines on lui enseigne la tactique en théorie et en pratique. Chaque fois qu'ils sont promus à un grade plus élevé, les officiers sont censés renouveler leurs connaissances tactiques et du service des reconnaissances en prenant part à des cours d'une durée variant entre trois et six semaines.

Quant aux officiers des états-majors — car en Suisse même ceux-ci ne sont pas des militaires de carrière, — ils suivent aussi, dans des écoles, des cours théoriques et d'instruction pour leurs devoirs si importants.

Le 3me corps d'armée.

Il y a moins d'une semaine, le 3me corps d'armée suisse a été licencié après 18 jours d'exercices dans les fertiles vallées qui s'étalent en éventail de Zurich au Rhin. Le temps étant défavorable pour bivouaquer, les troupes, qui n'avaient du reste pas de tentes, cantonnaient dans les villages, dormant sur la paille dans les granges et étables, où elles étaient serrées comme des harengs encaqués dans un baril. La première semaine fut assidûment employée aux exercices de compagnie et de bataillon ; puis les colonels des régiments et les brigadiers eurent une série de jours de combat ; ensuite les commandants des deux divisions composant le corps d'armée furent opposés l'un à l'autre en quatre occasions ; et après un jour employé à une attaque de tout le corps d'armée, fort de 25 000 hommes, contre un ennemi marqué, les manœuvres se terminèrent par les inévitables inspection et défilé.

Aussitôt que les différentes unités eurent défilé devant le Président de la République, elles furent dirigées sur leurs divers quartiers-généraux.

Lorsque je vis, pour la première fois, une brigade d'infanterie à l'œuvre dans le terrain, les troupes avaient subi une semaine d'entraînement aussi actif que possible. Six jours d'exercices continuels avaient déjà opéré une action marquée sur les hommes et, prenant en considération que presque aucun d'eux n'avait reçu d'instruction militaire depuis deux

ans, je fus étonné de la rapidité avec laquelle ils s'étaient remis au pas. Bien qu'on y remarquât certainement beaucoup d'inexpérience et de lenteur, les bataillons pouvaient manœuvrer décemment, et ceux qui étaient bien commandés le faisaient déjà avec une adresse relative.

En Suisse comme en Angleterre c'est le commandant qui fait le bataillon, et l'on voyait côte à côte le colonel faible et faiseur d'embarras qui mettait ses gens sur les dents par son indécision, et l'homme énergique dont le corps, à son commandement décisif, évoluait comme une machine. Les mouvements étaient mieux exécutés en colonne que dans l'ordre dispersé, et le manque d'entrainement récent se manifestait de diverses manières dans l'attaque. Les officiers oubliaient d'indiquer la distance, si bien que les hommes ne levaient pas leur feuille de mire.

Les chefs de section exerçaient peu de contrôle sur leurs hommes. Les simples soldats paraissaient considérer le tir à blanc comme un amusement, le feu de magasin comme une plaisanterie et le pointage sans balle dans le fusil comme d'un comique irrésistible. Mais cependant il n'y avait pas de réel désordre, les hommes ne sortaient pas de la main de leurs chefs, car aussitôt que le sifflet avait retenti pour faire cesser le feu l'on n'entendait pas un coup.

Les exercices de brigade me permirent de voir d'après quelle méthode l'infanterie suisse avance contre une position ennemie. Tout le front d'attaque se couvrait d'une mince ligne de tirailleurs, dont la tâche était d'occuper l'attention de l'ennemi par un vigoureux feu continu. Ces tirailleurs *(sharpshooters)* n'étaient virtuellement pas soutenus, mais aux points où l'attaque devait être poussée à fond, la ligne de feu avait ses renforcements immédiats (soutiens et réserves) développés derrière elle.

En arrière de ceux-ci se dissimulaient les seconde et troisième lignes, qui poussaient en avant à l'attaque en flots successifs de tirailleurs. Dans l'exécution de l'attaque il y avait très peu de confusion et une louable absence de coups de fusil; les capitaines faisaient manœuvrer sans être entravés par les commandants de bataillon.

Quand sonnait la halte, à la fin de l'attaque, les différentes compagnies étaient naturellement très mélangées, résultat inévitable du libre apport de renforts jetés dans toute la ligne de

feu ; mais les hommes ralliaient et se reformaient avec un calme et une régularité qui témoignaient de la réelle discipline de ces miliciens. On ne saurait véritablement trop louer le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des simples soldats, et l'état de l'artillerie et de l'infanterie suisses montrent combien vite le bataillon ou la batterie prise en elle-même peut arriver à remplir son rôle dans une armée où toutes les classes de la nation sont astreintes au service.

Lorsque les différentes armes travaillaient ensemble, on s'apercevait néanmoins que les officiers n'ont pas une instruction parfaite et que leurs connaisances tactiques sont plus théoriques que pratiques. L'artillerie commit souvent la faute de ne pas soutenir l'infanterie dans l'attaque. Quant à cette dernière, elle ne paraissait pas se rendre compte des effets meurtriers des armes se chargeant par la culasse et s'avançait à travers un terrain découvert contre des troupes qui n'avaient pas été préalablement démoralisées par les balles des shrapnels. Des bataillons et même des régiments exécutaient des processions à travers le champ de bataille à moins de douze à quinze cents mètres de l'ennemi.

Certaines patrouilles de cavalerie ne s'attachaient pas, pendant le combat, aux flancs de l'ennemi pour surveiller ses mouvements, mais demeuraient au milieu de leur propre infanterie et s'en remettaient à celle-ci du soin de recueillir les informations que les cavaliers eux-mêmes auraient dû obtenir.

Rien n'est plus facile, cela va sans dire, que de mentionner de tels points, — des erreurs qui, à un plus ou moins haut degré, se produisent sur tous les champs de bataille fictifs du monde.

Il est également facile de critiquer la tactique des commandants de brigade et de division, et de relever le fait que tel chef ne savait pas se servir de l'artillerie, que tel autre était témérairement prodigue de la vie de ses hommes, qu'un troisième disséminait ses forces à tel point qu'au moment de la contre-attaque ennemie, il lui était impossible d'avoir quelque troupe sous la main. Chez des militaires de profession de telles fautes seraient graves, bien que l'on raconte tout bas que nos généraux en perpétraient naguère de semblables à Aldershot ; mais il semble peu aimable de les mentionner lorsqu'il s'agit d'amateurs. Nous devons plutôt féliciter la Suisse de posséder des fils doués d'autant de talent que les propriétaires

fonciers, hommes de loi et manufacturiers qui ont appris à manier de grands corps de troupes d'une manière satisfaisante. Nous pouvons également nous féliciter nous-mêmes en pensant que si jamais notre milice et nos volontaires avaient à défendre notre pays, nous aurions abondamment d'officiers de carrière pour les commander, et nul besoin de permettre à un amateur, même de talent, d'occuper un rang plus élevé que celui de commandant de bataillon ou de batterie.

Le peuple, en Suisse, est en général très fier de sa poignée de cavalerie, d'environ 5000 sabres, qu'il considère comme de remarquablement belles troupes. Ce sont certainement de beaux jeunes gens montés sur de bons chevaux fournis par le gouvernement et devenant la propriété des soldats après un certain temps. Mais on ne peut faire ni un cavalier, ni un cheval d'armes en quatre-vingts jours d'école de recrues et dix jours d'instruction chaque année; et tout ce que l'on peut dire au sujet de cette cavalerie, c'est qu'elle ne monte ni bien ni mal et qu'on la dit bonne pour le service d'exploration.

Très différente est l'artillerie de campagne, dont les batteries ont atteint un remarquable degré de capacité individuelle. Il est très difficile de se représenter, à leur vue, que les artilleurs ont seulement cinquante-cinq jours d'école de recrues et ne sont rappelés que tous les deux ans pour des exercices de seize jours. Ils savent conduire, — ce n'est pas élégant certainement, — mais ils savent « y arriver » en bon ordre; ils savent manœuvrer d'un temps de trot, hisser leurs canons sur des collines extrêmement escarpées, se mettre en batterie et embreler avec une très belle rapidité; ils travaillent dans un parfait silence.

En Angleterre, les partisans de réformes militaires ont constamment déploré notre pénurie en artillerie de campagne qui n'est incontestablement pas en proportion des besoins de la défense de notre territoire, et ont suggéré de créer des batteries de campagne au moyen d'artillerie de milices. Ces propositions se sont heurtées — cela va sans dire — au veto des autorités militaires, qui ont dédaigneusement assuré à ces prétendus réformateurs que l'on ne pouvait se confier qu'à des hommes de l'artillerie régulière pour faire le service des batteries de campagne. Mais si la milice suisse le peut, pourquoi nos hommes ne le feraient-ils pas? Ils conduiraient certainement mieux et auraient plus d'expérience des chevaux que les

montagnards de l'Helvétie, qui ne voient jamais de cheval pendant toute l'année, excepté quand ils sont appelés à leurs exercices; quant aux attelages, ils seraient très supérieurs aux chétifs et légers animaux qui traînent les caissons et les avant-trains de l'artillerie suisse.

A un point de vue, les milices suisses ont une supériorité évidente sur toutes les armées régulières d'Europe, c'est qu'aux manœuvres elles entrent en campagne avec l'équipement de guerre complet.

On peut voir les chars à bagages et à munitions des bataillons, le train régimentaire, les ambulances, parcs d'artillerie, colonnes de munitions et trains militaires, tous dans l'ordre réglementaire et à leur place dans la colonne de marche. Bien plus, non seulement toutes les voitures sont la propriété du gouvernement, mais elles appartiennent en permanence aux divers régiments et services du troisième corps d'armée.

On s'imagine difficilement un corps d'armée anglais entrant en campagne sans transports loués; quand nous sommes chez nous nous ne faisons guère cheminer un bataillon dix milles à travers pays sans que la colonne ne soit accompagnée d'une procession de tapissières.

Télémètres.

(SUITE.)

VI

Après cette revue des appareils les plus employés, passons au télémètre Watkin (Watkin Mekometer).

Cet appareil rappelle singulièrement celui de Goulier, à cette différence près que le colonel Watkin emploie des miroirs au lieu de prismes. C'est donc un peu une réminiscence du sextant, ayant, comme on le verra plus loin, pour principaux avantages de donner à l'instrument beaucoup de clarté et de simplifier sa construction. Les miroirs sont, il est vrai, susceptibles de se déranger et partant de ne plus construire avec toute l'exactitude désirable les angles que l'on attend d'eux. On peut cependant facilement remédier à cet inconvénient en les ajustant solidement et c'est ce qui semble avoir été réalisé dans ce nouveau télémètre.

Il s'agit ici aussi de deux instruments reliés par une base.

L'appareil A (fig. 9) se présente sous forme d'une boîte métallique de 95 mm. de long et de 68 de large, sur 42 de hauteur. En dessous se visse une poignée ; en dessus se trouve un voyant à charnière consistant en une petite plaque de métal noirci et striée sur laquelle est vissée une ligne de foi en ivoire. En arrière, dans le petit côté de la boîte, est ménagé le passage du viseur, lequel peut être soit un simple œilleton, soit une petite lunette longue de 50 mm. Le petit côté opposé est percé d'une ouverture avec encoche rectangulaire correspondant à l'axe de la lunette et permettant de voir le but.

A l'intérieur de la boîte se trouvent deux miroirs, formant ensemble un angle de 45° et agissant à l'instar d'une équerre, c'est-à-dire permettant de voir, à angle droit avec le but, au travers d'une fenêtre pratiquée dans la face droite de l'instrument, l'opérateur stationnant en B (fig. 11). Le miroir *ab* est nécessairement disposé dans le prolongement du viseur et forme avec la normale, au prolongement de son axe optique, un angle de 22°30. Pour qu'il n'intercepte pas l'image du but, toute la partie qui se trouve au-dessus de cet axe est une simple glace sans tain. Sitôt donc que l'opérateur se trouve sur la perpendiculaire à l'axe de la lunette, son image se réflète en *ab*, immédiatement au-dessous de la partie visible du but.

L'appareil B (fig. 10) ne diffère extérieurement de A que par sa longueur de 120 mm. et par un tambour gradué qui traverse sa face droite. Outre le viseur — lunette ou œilleton — il est aussi pourvu d'un voyant articulé et d'une poignée. Quant à ses deux miroirs, l'un, *a'b'*, est fixé dans la même position que son correspondant de l'appareil A et n'est qu'à demi-étamé ; l'autre, *c'd'*, est mobile, c'est-à-dire qu'il est monté sur une pièce métallique passant sous le miroir *a'b'* et reliée au coin postérieur de la boîte par un ressort antagoniste *e* qui la pousse constamment vers la droite. Une vis, faisant corps avec le tambour gradué et prenant appui dans un support taraudé, agit sur l'autre extrémité de cette pièce et limite l'action du ressort. En tournant donc le tambour, on fait varier l'angle que forme *c'd'* avec *a'b'*.

La combinaison de ces deux miroirs remplace comme on le voit l'ensemble que forment le prisme à réflexion totale et le prisme réfracteur à angle variable de l'appareil B du télémètre

Goulier et a sur lui l'avantage de ne nécessiter aucune lentille déviatrice. Remarquons en outre que le colonel Goulier fait réfléchir dans ses prismes l'objet le plus éloigné et partant le moins distinct, c'est-à-dire le but, tandis qu'il fait voir par une visée directe l'observateur ou son aide qui ne sont distants que de la longueur de la base. Etant donnée la perte de lumière que fait subir à une image toute double déflexion, cette disposition ne paraît pas très heureuse et il semble qu'on doive lui préférer celle de Watkin. Autre chose encore. Avec le Goulier on ne fait pas face à l'objet dont on veut mesurer l'éloignement et qui, pouvant prêter matière à confusion, est moins facile à trouver que le voyant de l'appareil de l'aide avec lequel on opère : on a le but à main gauche ou à main droite et l'on a ainsi plus de peine à le trouver que si on l'avait en face de soi.

L'ouverture de l'angle δ, que nous retrouvons aussi ici, diminue donc avec l'éloignement du but et on peut l'admettre comme nulle si la distance est infinie. Dans ce dernier cas, les deux miroirs de chaque appareil, formant deux à deux des angles de 45°, agissent comme des équerres et les lignes AB et BA se confondent (fig. 11). D'autre part, si les miroirs de B continuent à avoir la même orientation et que le but se rapproche, la perpendiculaire à sa direction formera avec BA l'angle δ et passera plus ou moins en arrière de A, dont on n'obtiendra l'image en $a'b'$ qu'en agissant sur le tambour gradué en le faisant tourner de telle sorte que, sous l'action de son ressort antagoniste, le support de $c'd'$ puisse se déplacer d'un certain angle vers la droite. La conversion de ce support, déterminant une diminution de l'inclinaison que font entre eux les deux miroirs et qui, partant, ne réfléchissent plus les images à 90°, mais sous un angle de $90° - \delta$, amènera l'image de A à se réfléchir en $a'b'$ directement au-dessous de celui du but.

Les valeurs de l'angle δ, autrement dit la valeur des déplacements du miroir $c'd'$ et de son support, sont traduites en mètres, c'est-à-dire en distances du but auxquelles elles correspondent et reportées sur le tambour. Comme ce tambour s'en va s'enfonçant plus ou moins dans la boîte suivant la quantité dont la vis avec laquelle il fait corps doit repousser ou laisser venir à elle le support du miroir $c'd'$, ce tambour, disons-nous, porte une graduation disposée en hélice et c'est

en face d'un repère situé sur le côté droit de la boîte que se lisent les distances. Dans l'appareil d'infanterie, la graduation va de 300 à 5000 m., le chiffre 5000 correspondant au cas du tambour vissé à fond, c'est-à-dire du support complètement repoussé vers la gauche.

Comme on le verra plus loin, la base AB peut être de 12m50, de 25 m. ou de 50 m. Se sert-on de la base de 12m50, la distance que l'on cherche équivaudra à la moitié du chiffre donné par le tambour ; prend-on par contre une base de 50 m., la distance sera le double de celui qu'on lira. Quant à la base de 25 m., elle correspond exactement aux indications du tambour.

Question de précision à part, l'appareil permettrait donc de mesurer, avec la base de :

12m50, les distances comprises entre 150 et 2500 m.
25 m,, » » 300 et 5000 m.
50 m., » » 600 et 10000 m.

Le rapport qui existe entre l'une ou l'autre de ces trois bases et les distances qui correspondent à chacune d'elles reste donc toujours constant. Il s'en suit que l'angle ABC sera, tout comme celui que les miroirs font entre eux, nécessairement le même pour les distances extrêmes que l'appareil permet de mesurer. La valeur de cet angle ABC est donné par sa tangente et quand à celui que font entre eux les miroirs, on sait qu'il équivaut toujours à la moitié de l'ouverture de l'angle qu'ils réfléchissent.

La valeur de ces angles pour les différentes bases et distances extrêmes est donnée par le tableau suivant :

Bases m.	Distances m.	Angle ABC ($90° - \delta$)	Angle des miroirs
12.50	150	85°15′	42°37′30″
25.00	300		
50.00	600		
12.50	2500	89°42′	44°51′
25.00	5000		
50.00	10000		

Il en est de même des longueurs AD, qui pour chaque nouvelle base double de la précédente auront aussi une valeur double. Ces valeurs de AD sont données par la formule $AD = \frac{\overline{AB}^2}{\overline{AC}}$; en les cherchant nous obtiendrons aussi celles de

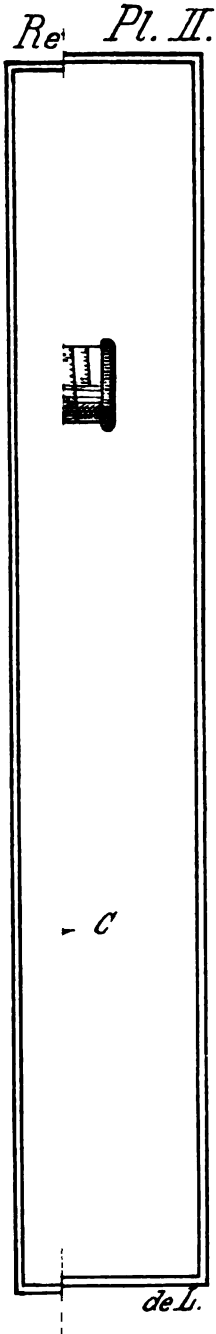
Re
Pl. II.
C
de L.

l'angle δ, ce qui nous permettra de contrôler celles de l'angle ABC ($90° - \delta$) données ci-dessus.

AB	AC	AD	tg δ	δ
12.50	150	1m042		
25.00	300	2m083	0.083	4°45′
50.00	600	4m166		
12.50	2500	0m062		
25.00	5000	0m125	0.005	0°18′
50.00	10000	0m250		

La plus grande ouverture que forment entre eux les miroirs correspond donc évidemment au cas des grandes distances et les deux positions extrêmes que peut être appelé à prendre le miroir $c'd'$ sont comprises dans un angle de 2°13′30″.

Les viseurs des appareils peuvent être, comme il en a été question plus haut, soit un simple œilleton, soit une petite lunette. L'œilleton se déplace dans une coulisse constituée par deux guides que porte la face arrière de la boîte. Si l'on juge à propos de s'en servir, on n'a qu'à le pousser jusqu'à ce qu'il masque le passage de la lunette, laquelle est indépendante de l'appareil et peut s'enlever. Du reste, dans la plupart des cas, c'est à-dire pour peu que l'on ait une vue passable et qu'il ne s'agisse pas de tout à fait grandes distances, on n'aura guère recours qu'à lui. La lunette est en effet toujours quelque peu trouble et l'on ne s'en servira que quand elle pourrait augmenter la précision des mesures par son champ restreint et le grossissement qu'elle donne. Quant à l'encoche qui se trouve à la partie inférieure de l'ouverture pratiquée dans le petit côté avant de la boîte, c'est elle que l'on alignera avec le but et c'est aussi en dessus d'elle que devra apparaître, par double réflexion, l'image de A et réciproquement de B. C'est là, semble-t-il, un système de pointage un peu grossier, aussi peut-on se demander s'il ne conviendrait pas, pour faciliter la superposition des images et la rendre plus exacte, d'intercaler un fil dans le plan vertical du viseur.

En station, les appareils A et B sont reliés par un, deux ou quatre cordeaux de fil blanc formant base. Cette base peut-être, comme on l'a déjà vu, de 12m50, de 25 m. ou de 50 m. A cet effet, on dispose de 4 cordelettes de 12m50 enroulées deux à deux sur deux bobines et se terminant par des mousquetons qui permettent soit de les crocher aux appareils, soit de les ajouter les unes aux autres. Aux très petites distances, c'est-

à-dire jusqu'à 500 m., la base sera généralement de 12m50; de 500 à 1500 m. de 25 m. et, à partir de 1500 m., de 50 m.

Résumant rapidement la manière d'opérer avec cet appareil, nous avons donc ceci :

Le premier opérateur se place en A (fig. 11) et pointe sur le but, puis fait avancer ou reculer son camarade jusqu'à ce qu'il en aperçoive, par double réflexion, l'appareil et son voyant directement au-dessus de l'image du but. Cette superposition doit être faite très exactement et la ligne blanche que trace le cordeau de base sur le miroir *ab* peut souvent aider à la chose. L'opérateur B, une fois placé, doit faire en sorte que son appareil ne bouge plus. A cet effet, il fera bien de mettre le genou droit en terre et d'appuyer le bras gauche, qui doit tenir l'appareil, sur l'autre genou. Si c'est nécessaire, il portera un peu en avant ou en arrière le haut du corps, et avec lui l'appareil, suivant les indications que pourrait encore lui donner son aide A. Tout en veillant maintenant à ce que le cordeau soit bien tendu, B, qui tient le but au bout de son viseur, agit sur le tambour gradué jusqu'à ce qu'il voie l'image de A se refléter très exactement au-dessous de celui du but. Lisant alors la distance qui est en regard du trait de repère, il la multiplie ou la divise suivant les cas par deux, ou l'admet comme telle s'il a affaire à la base de 25 mètres.

Telle est la manière de procéder. Il va naturellement de soi que, pour obtenir un résultat quelque peu précis, les deux opérateurs doivent viser exactement le même point, la même partie du but et, si possible, faire choix d'une ligne verticale nettement accusée.

Ce télémètre est, ainsi qu'on a pu le voir par la description précédente, réparti en 4 pièces : les deux appareils A et B et les deux bobines à cordeaux. Les appareils A et B se soignent avec leur poignée et la lunette dans des étuis en cuir pourvus d'un passant qui permet de les fixer au ceinturon. Les bobines d'un diamètre d'environ 10 cm. peuvent être portées de la même manière. Tout cela est relativement léger, car la plus lourde de ces pièces, c'est-à-dire l'appareil B, ne pèse pas 1 kg., étui compris.

L'appareil a donc été essayé à Wallenstadt et, en particulier, à Thoune, où il a fait l'objet de plusieurs séries de mesures dont nous relaterons les plus concluantes.

Les lignes de tir de la place d'exercice de Thoune sont

repérées de 100 en 100 m. par des bornes affleurant le sol et portant l'indication de leur distance comptée dès un point zéro qui se trouve près de l'emplacement habituel des buts. Les opérateurs se sont placés à hauteur de la borne de 2600 m. et ont fait marcher un homme tenant un drapeau de borne en borne jusqu'à une distance de 2000 m. (borne 600). Le point zéro étant repéré par un panneau blanc, on a pointé directement sur ce panneau.

Il a été fait 4 mesures pour chaque nouvelle station du drapeau. Voici les résultats obtenus :

Distance réelle.	Distances trouvées.				Moyenne.
	Base : 12m50 (1 cordeau).				
200 m.	206	190	215	202	203 m.
400	392	390	400	402	396
	Base : 25 m. (2 cordeaux).				
500	485	505	498	508	499
600	585	500	620	595	600
800	800	790	818	820	807
1000	1028	980	1010	1020	1009
1200	1216	1180	1200	1196	1198
1400	1380	1430	1410	1390	1402
	Base : 50 m. (4 cordeaux).				
1600	1560	1600	1640	1620	1595
1800	1780	1830	1820	1820	1812
2000	2050	2030	1980	2020	2020
2600	2600	2580	2580	2650	2590

Et ces résultats ont été obtenus par des opérateurs n'ayant pas encore une très grande habitude de l'appareil. Plus même, tout en faisant ces mesures, on a plusieurs fois mis l'appareil entre les mains de deux recrues canonniers qui se trouvaient là comme aides, et leurs observations ont, au bout de peu de temps, assez bien concordé avec celles des autres opérateurs.

Parmi les mesures faites à de plus grandes distances et sur des objets pris dans le terrain et dont l'éloignement réel a été calculé d'après la carte au 1/25000, on peut citer.

Distance réelle.	Distances trouvées.				Moyenne.
1° *Du polygone de Thoune à la maison d'école de Thierachern.*					
2875 m.	2800	2850	2920	2900	2870 m.
2° *Du même point aux maisons de Steghalden.*					
3550 m.	3480	3430	3450	3560	3505 m.
3° *Du même point à l'église d'Amsoldingen.*					
4175 m.	4040	4100	4200	4080	4105 m.

Les résultats donnés par les moyennes sont ainsi très satisfaisants et les erreurs de mesure qu'ils accusent restent, même aux grandes distances, comprises dans la dispersion normale du tir de l'artillerie. Il est vrai de dire que ces moyennes se rapportent à quatre mesures et que l'on n'aura pas toujours le temps d'en faire autant. Toutefois, lorsqu'il ne s'agit que du même but, on peut assez facilement faire quatre mesures en une minute. S'agit-il de buts différents, mais ne faisant pas entre eux de trop grands angles, c'est-à-dire ne nécessitant pas un trop grand déplacement de l'observateur B, on peut compter qu'en une minute on fait facilement 2 mesures, peut-être même 3, si le but est distinct et ne prête pas matière à confusion.

Outre le modèle décrit et qui est tout spécialement destiné à l'infanterie, le colonel Watkin a aussi construit un modèle pour l'artillerie. Cet appareil diffère excessivement peu de l'autre. Les appareils A et B ont la même dimension et la même construction que ceux du modèle d'infanterie; leurs lunettes seules sont un peu plus longues et un peu plus fortes et leur champ légèrement plus petit, ce qui est évidemment un inconvénient pour la recherche des objets, mais un avantage au point de vue de la précision. Le tambour de l'appareil B est gradué de 500 à 5000 m. et les cordeaux de base, au nombre de quatre, ont une longueur de 25 m. Les bases d'où l'on part sont donc 25, 50 et 100 m.; la graduation du tambour correspond à la base de 50 m., d'où possibilité de faire aussi des mesures jusqu'à 10000 mètres. Avec de plus grandes bases les mesures étant naturellement plus exactes, cet appareil convient mieux encore que l'autre aux grandes distances. Il ne faut cependant pas oublier qu'une grande base n'est pas toujours très pratique et que les accidents et la couverture du sol empêcheront souvent de l'employer.

Cet appareil n'a malheureusement pas encore été l'objet d'essais très suivis, de sorte que nous renverrons à une autre fois pour en parler plus en détail. Du reste, tout ce qui a été dit du modèle de l'infanterie peut être considéré comme s'y rapportant aussi.

VII

Si maintenant nous voulons résumer un peu tout ce qui précède en comparant ces quatre télémètres les uns aux autres, nous sommes forcés de reconnaître qu'un télémètre à base fixe, comme par exemple le Paschwitz, sera toujours plus exact et donnera toujours des résultats plus sûrs que des télémètres à base mobile, comme le Goulier et le Watkin, ou encore à base proportionnelle, comme le Souchier. Cependant, pour les raisons émises plus haut, nous laisserons les télémètres à base fixe aux troupes ayant un certain caractère de fixité, comme l'artillerie de position et l'artillerie de forteresse. Ces troupes ont ainsi entre les mains un bon appareil dont elles ont le temps de se servir et qui leur permet d'apprécier à peu près toutes les distances auxquelles elles peuvent avoir à tirer.

Mais, pour des troupes plus mobiles, qui n'ont pas le loisir de longtemps regarder devant elles avant d'entrer en action et d'ouvrir le feu, il faut mieux que cela. Il leur faut un appareil qui donne la distance désirée sitôt qu'elles sont arrêtées, presque un appareil de mesure instantané. Pour l'artillerie de campagne, on peut être un peu plus coulant dans ses exigences que pour l'infanterie; presque toutes les occupations de position faisant, en effet, l'objet d'une reconnaissance qui précèdera souvent de plusieurs minutes l'arrivée des pièces, on aura pendant ce laps de temps tout le loisir de faire une ou plusieurs mesures. Il en est tout autrement de l'infanterie, et cela se conçoit aisément étant donnée sa marche par bonds dont l'amplitude ne saurait être définie d'avance.

Nous restons donc en présence des seuls Goulier, Souchier et Watkin. Eliminons de suite le Goulier et cela dans tous les cas pour l'infanterie. Son manque de clarté et le renversement des images ralentissent souvent les opérations: il s'en suit une certaine lenteur dans les mesures qui fait que cet appareil ne peut dans tous les cas ne convenir qu'à l'artillerie.

Auquel des deux autres donner maintenant la préférence? Au Souchier ou au Watkin? Tous deux ont, avec leur dose inévitable d'inconvénients, des qualités qui se valent.

Les principaux avantages du Souchier semblent être qu'un seul opérateur suffit pour obtenir une mesure et que l'appareil est d'un volume insignifiant et partant d'un poids dont il ne vaut pas la peine de tenir compte. Les reproches à lui adresser seraient d'être d'un maniement délicat, d'être fort instable, de pouvoir donner lieu, pour quelqu'un qui n'y est pas très habitué, à des confusions d'images et de nécessiter la mesure de la base, ce qui prend du temps et ne se fera pas toujours avec l'exactitude désirable, étant donné que cette base se mesure en pas. Cependant, et à un point de vue différent, le prisme Souchier a sur tous les autres télémètres l'énorme avantage d'être d'un très bon marché, de sorte que rien ne s'opposerait à ce que, dans l'infanterie, par exemple, ce petit appareil soit distribué à tous les officiers et peut-être même à certains sous-officiers. Chaque chef de section aurait ainsi en poche de quoi pouvoir faire une mesure et ces mesures pourraient, dans certains cas, se contrôler les unes par les autres.

Le Watkin nécessite deux opérateurs, mais deux opérateurs qui n'ont besoin d'être ni officiers, ni même sous-officiers, tant l'appareil est d'une simplicité élémentaire. Il faudrait presque y mettre de la mauvaise volonté pour ne pas arriver à s'en servir convenablement. Deux hommes auxquels on aura consacré quelques minutes pour leur montrer de quoi il s'agit, s'en tireront très vite tout seuls. Ces deux hommes, fantassins ou cavaliers, portant chacun un appareil et une bobine à leur ceinturon, ne seront guère incommodés par le poids du télémètre. Comme la base de 25 mètres sera toujours plus que suffisante pour l'infanterie, deux cordeaux seront vite déroulés et les observateurs pourront même souvent se porter en avant avec la base déployée, ou tout au moins seulement quelque peu rassemblée dans la main, ce qui leur fera gagner du temps à l'arrivée en station. Pour l'artillerie, s'il s'agit d'une base de 50 ou de 100 m., on aura toujours le loisir de la dérouler, car ces bases impliquent de grandes distances et par conséquent une reconnaissance de la position à occuper.

Un appareil pour lequel on est obligé d'avoir deux hommes solidaires l'un de l'autre est sans doute un inconvénient, mais que l'on donne un peu à chacun les courtes notions que né

cessite le maniement du télémètre Watkin et l'on obviera facilement à ce désavantage : un opérateur qui viendrait à manquer sera vite remplacé.

Ce télémètre semble donc, en définitive, très bien répondre à son but et si, pour l'infanterie, le Souchier peut, grâce à son prix de revient et à son faible poids, présenter certains avantages, il est hors de doute que le Watkin demande à être très sérieusement soumis à des essais plus concluants encore que ceux dont il a fait l'objet à Thoune et cela, non seulement sur des places d'exercice, mais aussi durant des manœuvres en terrain varié. Ses qualités n'en seront très probablement rendues que plus évidentes et peut-être verrons-nous un jour nos batteries et, si ce n'est pas chaque compagnie, tout au moins chaque bataillon en possession d'un instrument qui, supprimant nombre d'hésitations et de tâtonnements, réalisera une notable économie de munitions et de temps et saura faire qu'un tir pourra avoir de prime-abord toute l'efficacité désirable. DE L.

Cyclistes et cavaliers.

Nous empruntons à l'*Avenir militaire* d'intéressants renseignements sur les essais de cyclisme militaire auxquels a procédé le 2e corps d'armée au cours de ses manœuvres. Il s'agissait dans ces essais de déterminer de combien la compagnie de cyclistes l'emporte sur la force de cavalerie qui l'égale comme effectif.

Voici le récit d'une des journées de manœuvres, celle du 2 septembre. Le thème des opérations est le suivant :

« Le 45e est à Laon avec deux escadrons du 2e hussards ; le 87e vient de La Fère avec deux escadrons du 4e hussards et la compagnie des cyclistes en avant-garde.

» Le 87e veut forcer le défilé de Crépy ; le 45e s'y oppose.

» A 7 heures, la manœuvre commence. Pour permettre à l'avant-garde du 87e de forcer le défilé de Crépy et pendant que la cavalerie du 87e fait des reconnaissances, la compagnie cycliste reçoit l'ordre d'occuper le village de Bucy-les-Cerny, situé sur le flanc droit du défilé.

» La compagnie suit, de Fourdrain à Brie, une route détrempée, tombe dans un chemin de traverse, une effroyable

fondrière, et arrive au pied d'une colline abrupte ; il faut la franchir.

» Halte ! En un clin d'œil, les bicyclettes sont pliées, mises à dos et, en avant pour l'ascension ! La cavalerie cycliste est redevenue une troupe à pied.

» Précédée par ses éclaireurs, elle débouche sur un plateau, puis dégringole par un sous-bois le versant de la butte. Au bas, on déplie les bécanes et, sans coup férir, ayant devancé adversaires et partenaires, la compagnie occupe Bucy.

» Une reconnaissance fait savoir que l'ennemi défile sur la route de Laon ; le capitaine Gérard, inventeur de la bicyclette pliante et chef de la compagnie, en attendant l'arrivée de la cavalerie, le 4e hussards, qu'il doit soutenir, fait porter sa compagnie sur Crépy, moins la moitié d'un peloton qui reste pour garder Bucy.

» Mais voici la cavalerie ennemie, le 2e hussards qui, insouciant, tombe dans un mouvement en arrière sous un feu de salve des cyclistes. La cavalerie mise à mal se masse derrière un petit bois ; à son tour, l'avant-garde du 45e est décimée par les cyclistes, et lorsque l'avant-garde du 87e débouche, la compagnie Gérard cherche à gagner sur un autre point le flanc gauche ennemi. La compagnie s'engage par des chemins impossibles, rien ne l'arrête ; elle passe à travers champs, canarde un peloton du 2e hussards. Le 4e hussards est arrivé, commandé par le commandant Abonneau. La cavalerie défile derrière un pli de terrain et, forte de l'appui des fantassins cyclistes, débouche face à la cavalerie ennemie, qui se sauve criblée de balles — imaginaires — par les feux de peloton du capitaine Gérard.

» Le 4e hussards et la compagnie Gérard continuent la poursuite et gagnent Cerny-lès-Bucy, et quelques minutes après débouchent sur la route de Laon, d'où on canarde le 2e hussards massé derrière un bois, sur la droite de la route. Les hussards fuient d'abord, puis mettent pied à terre pour livrer combat à pied ; le commandant suit la même tactique, prolonge la ligne de tirailleurs du capitaine Gérard et, pour la quatrième fois, la cavalerie sans cyclistes doit battre en retraite devant la cavalerie avec cyclistes.

» L'action est terminée, les officiers se rendent à la critique où le général Strohl, s'appuyant sur les faits, a averti la cava-

lerie d'avoir à tenir compte de la nouvelle arme, instrument insaisissable de combat.

» Voici l'organisation de la compagnie cycliste :

» La compagnie se compose de 60 hommes ; elle est divisée en deux pelotons, divisés eux-mêmes en quatre sections ou demi-pelotons. Chaque peloton est commandé par un lieutenant et chaque section par un sergent et deux caporaux. Un sergent-fourrier est chargé de l'administration.

» Les hommes montent la bicyclette pliante, munie de garde-crotte en cuir, et pourvue de bretelles pour porter la machine sur le dos.

» L'habillement est constitué par un jersey bleu de chasseurs alpins, une ceinture de flanelle bleue, une vareuse à large collet, un pantalon garance serré aux jambes par des bandes molletières, une paire de souliers dits napolitains.

» Ces napolitains sont pour les cyclistes une chaussure absolument défectueuse ; trop grosse, trop lourde, elle gêne le jeu des chevilles. Il serait facile, et il est indispensable, de donner aux hommes une chaussure mixte, permettant un souple coup de pédale, et propre à la marche à pied.

» L'équipement du cycliste militaire est le même que celui du fantassin. Il porte le ceinturon, maintenu par des bretelles de suspension. Au ceinturon, trois cartouchières, dont deux devant, qui contiennent dix paquets de cartouches, soit 80 cartouches, et une derrière, qui contient la pompe dans une trousse en drap, la burette, une clef anglaise, la boîte à réparation et cinq autres paquets de cartouches, soit au total 120 cartouches. L'armement est constitué par le mousqueton d'artillerie et l'équipement est complété par la musette qui renferme un jersey de rechange et par un bidon de cavalerie avec *quart* adhérent.

» Le dernier homme de chaque demi-peloton porte une chambre à air de rechange. De plus, les mécaniciens ont deux chambres à air destinées à parer aux mêmes éventualités. Les mécaniciens, un par peloton, sont montés sur deux byciclettes accouplées, le parfait sociable pliant. C'est le train de combat. Il porte deux sacs. L'un contient des pièces de rechange indispensables, de première nécessité, manivelles, cuvettes, boulons, écrous, chambres à air, etc.; l'autre contient des outils de réparation, limes, marteaux, clefs, etc.

» Un fourgon du train des équipages suit la compagnie dans ses étapes. C'est la forge. Ce fourgon porte dans le coffre des pièces de rechange, des outils de réparation, une caisse de munitions et sur le coffre deux bicyclettes pliées et trois roues de rechange; à l'intérieur, les sacs des soldats et les cantines des officiers.

» L'équipement qui, à l'œil, peut, de prime abord, paraître incommode, ne l'est pas. La preuve en est l'aisance avec laquelle manœuvrent les 60 cyclistes.

» L'ordre est parfait; les sections gardent entre elles, en marchant, un intervalle quasiment immuable, et si quelque incident se produit, comme la crevaison d'un pneu, aucun chambardement dans les rangs. Très curieux, d'ailleurs, ce qui se passe lors de la crevaison d'un pneu. Le cycliste désemparé sort des rangs et crie : « Chambre à air ». Aussitôt, le dernier homme de chaque demi-peloton lui jette un paquet qui contient une chambre à air de rechange. Le « crevé » défait l'enveloppe, change en un rien de temps la chambre à air et rejoint la colonne. La chose se fait en un tour de main. A la halte — la halte est horaire comme pour les fantassins à pied — le « crevé » répare sa chambre à air et la remet aux mains du dernier homme de chaque peloton. Elle servira à qui crèvera plus tard. »

Tel est, un peu résumé, le récit que fait l'*Avenir militaire* de cette expérience. « Rien, ajoute notre confrère, n'est plus propre à faire saisir la simplicité de l'organisation cycliste et de la tactique de combat de l'infanterie montée que ce simple récit, où l'on voit quels avantages tire la compagnie cycliste de sa vitesse et de son fond.

» Combien comportera de compagnies cyclistes chacun de nos corps d'armée, en vue de profiter des avantages de la tactique nouvelle? C'est le problème que l'on est en mesure de se poser déjà. Sans formuler aucun chiffre, ce qui serait prématuré, on peut observer que le nombre de ces compagnies ne dépend pas de considérations tirées des ressources de l'élevage national ou de l'aptitude équestre de la population.

» En six semaines, l'industrie nationale peut livrer à l'armée dix mille bicyclettes pliantes; dans un temps encore moindre, un nombre égal de jeunes soldats, sans sérieuse sélection préalable, peut être préparé aux divers exercices que réclame l'emploi à la guerre de l'instrument nouveau.

» On parle souvent des changements dans la tactique qui résultent des progrès des armes à feu, et avec raison; cependant ces changements sont de beaucoup moins d'importance que celui qui résultera de l'introduction de compagnies cyclistes dans l'ordre de bataille de chacun de nos corps d'armée. Et cette introduction peut se faire du jour au lendemain. Nous ajouterons qu'elle doit se faire. »

* * *

Un rédacteur du *Vélo*, qui a suivi la compagnie cycliste, adresse à son journal, en date du 10 septembre, les appréciations suivantes :

Des opérations successives auxquelles j'ai assisté — je pourrais presque dire participé, puisque je ne quitte la compagnie ni de l'épaisseur d'un pneu, ni de la longueur d'une semelle — je dois tirer des considérations qui sont la conclusion indiscutable des faits; la logique, le bon sens les imposent, et des conversations que je surprends indiscrètement, je puis dire qu'elles sont d'accord avec l'expérience tactique de nos plus compétents officiers.

Les compagnies cyclistes — j'écris *les compagnies*, parce que je suis persuadé que la création multiple de telles unités est rendue indispensable aujourd'hui — ne doivent en aucun moment être considérées par leurs propres chefs, ni par ceux de qui émanent les ordres supérieurs, comme des corps admis au combat en ligne.

Les cyclistes sont, encore une fois, des « moucherons meurtriers » et s'ils doivent jamais entrer dans le combat en ligne, ce ne doit jamais être que dans un de ces moments où l'on sacrifie tout, fors l'honneur. C'est ainsi qu'elle peut être appelée à jouer le rôle de soutien d'artillerie lorsqu'il paraît nécessaire, urgent, de se jeter vivement sur un point de la ligne ennemie dans un mouvement de rapide et indispensable diversion, secondant la massacrante et tapageuse mitraille des canons. Alors la compagnie cycliste luttera contre l'infanterie, mais elle sera sacrifiée. On ne fait pas d'omelette sans... démonter des cyclistes.

C'est ainsi encore qu'elle peut être appelée et plus fréquemment certes, à jouer le rôle de soutien de la cavalerie contre la cavalerie ennemie. Les cyclistes, par leur extrême mobilité, se transportent en un temps très court en un point relativement lointain. Ils y précèdent leur cavalerie; tout au moins y parviennent-ils en même temps qu'elle, et alors ils sont les plus précieux auxiliaires pour briser par leurs salves la charge la plus puissante, permettant à leur cavalerie de sabrer l'arme ennemie.

De compagnies cyclistes appelées à ces fonctions, nous en avons eu deux frappants exemples : comme soutien de l'artillerie lors de l'assaut

de la 4e division en avant de la forêt de Samoussy, contre la ferme d'Etrepoix — journée que je n'oublierai jamais, car deux heures durant j'ai porté ma « pliante » sur le dos, à la suite de la compagnie Gérard —, comme soutien de la cavalerie lors de l'attaque de Crépy-en-Laonnois par la 7e brigade, et plus récemment hier, au bois du Val Saint-Pierre, lors de l'attaque de Vervins par la 4e division, à la marche de laquelle s'opposait une brigade figurée.

Mais, ainsi que je vous l'ai télégraphié, cette même journée a délimité avec une netteté — ô leçon précieuse — quel rôle, avant tous autres, échoit aux compagnies cyclistes.

Elles ne doivent, sauf les cas désespérés où il faut faire flèche de tout... soldat, recevoir d'autres missions que la suivante : Taquiner, harceler, inquiéter, surprendre les avant-postes; désorganiser les batteries d'artillerie et surtout pourchasser la cavalerie, et tout cela vivement, prestement, en deux temps et quelques salves, suivies de disparitions non moins vives, non moins prestes.

L'effet de ces disparitions est énorme. J'en sais quelque chose, moi qui — civil, donc inviolable — pousse une pointe jusqu'à l'ennemi pour juger de l'impression de la mousqueterie inattendue. J'énumère les phases de l'émotion causée par la pétarade : stupéfaction, affolement, inquiétude (on sait enfin à quoi s'en tenir alors), énervement, rage sourde, et quand la surprise se renouvelle deux, trois ou quatre fois, démoralisation.

L'apparition de la nouvelle arme, de cette unité volante, quasiment insaisissable a, comme il était facile de le prévoir, profondément modifié la tactique des uns et des autres.

D'une façon générale, toutes les armes ont dû considérablement étendre leur service d'éclaireurs et de protection. Je vous ai signalé le déploiement des précautions prises par la 7e brigade lors de l'attaque de nuit, dans la nuit de dimanche à lundi. Ce luxe de précautions a — et je le souligne — *tenu loin du combat deux bataillons, et cela par crainte de 60 hommes.* C'est un résultat considérable et dont les effets ne sauraient encore être appréciés à leur juste valeur.

Il me paraît maintenant plus utile d'insister sur les modifications apportées par les compagnies cyclistes à la tactique de la cavalerie. Sur ce point, c'est absolument stupéfiant.

Hier, de six heures à onze heures du matin, la cavalerie divisionnaire a été pourchassée sans relâche par la compagnie cycliste qui lui a fait, à travers monts et vaux, champs et villages, une tapageuse « conduite en musique ». Les chevaux en râlaient, et les hommes enrageaient de ne pouvoir connaître, *quoiqu'à cinq kilomètres de l'action*, la tranquillité. Leur rage et leur énervement se sont d'ailleurs manifestés par un fait, le suivant : Trois éclaireurs cyclistes, commandés par le caporal Weingartner, rencontrent deux hussards ennemis. Ceux-ci chargent, et l'un d'eux, em-

porté par un mouvement involontaire, mais qui prouve l'état d'énervement où ils étaient tous arrivés, renverse le caporal au risque de le broyer.

L'incessante poursuite d'hier a servi de leçon à la cavalerie, qui, aujourd'hui, a fait des frais d'éclaireurs et de protection à laquelle elle n'avait jamais été, jusqu'ici, accoutumée. Et je vais stupéfier moult gens en disant qu'à cinq kilomètres de l'infanterie la cavalerie laisse dans les villages qu'elle traverse tantôt un peloton, tantôt un escadron pour garder ses derrières, pour occuper les ponts, les routes, qu'ils barricadent et qu'ils défendent dans d'acharnés combats à pied.

Il serait imbécile de prétendre cependant que les cyclistes doivent un jour remplacer la cavalerie, et pour cette unique mais irréfutable raison : Seul le cavalier peut remplir le rôle d'éclaireur, d'estafette, ce rôle si précieux de dévouement isolé, de courage froid et raisonné. Les champs n'arrêtent pas le cavalier. Les champs font du cycliste un fantassin.

Les cyclistes sont destinés à être des escarmoucheurs pour toutes les armes en général, à être l'ennui perpétuel, constant de la cavalerie.

* * *

Comme en France, l'Allemagne a fait des essais de cyclisme militaire, qui, d'après la *Reichswehr*, ont donné les meilleurs résultats. Un détachement de cyclistes sapeurs de cavalerie a été formé et a fonctionné pendant les dernières manœuvres impériales. La division de cavalerie saxonne avait un peloton de trente cyclistes commandés par un officier et fournis par le 12e bataillon de pionniers.

Voici longtemps qu'on cherche, sans y réussir parfaitement, à donner à la cavalerie les moyens d'effectuer des destructions, de rompre des ponts, etc. Les véhicules employés au transport des matières explosives suivaient difficilement les mouvements rapides des troupes à cheval. L'expérience tentée aux manœuvres impériales avec un peloton de pionniers cyclistes a dépassé toutes les espérances. Les pionniers ont accompagné constamment la cavalerie partout.

Les pelotons cyclistes semblaient surtout aptes jusqu'ici à servir de soutiens à la cavalerie ; on voit qu'il sera bon de faire entrer dans leur composition un certain nombre d'hommes empruntés au génie, qui sauront employer également, suivant les circonstances, l'arme à feu ou les outils et engins de destruction familiers à leur arme.

A côté de ces pelotons de vélocipédistes sapeurs, d'autres ont été employés avec un égal succès à des reconnaissances,

à des occupations de position et à des transmissions. De petites fractions, dont l'effectif pouvait s'élever jusqu'à une cinquantaine de cyclistes, ont fait office, dans une certaine mesure, d'infanterie montée. Le 9 septembre notamment elles ont occupé des positions avancées.

Le jour où l'empereur prit le commandement de l'armée de l'Est, le correspondant de la *Reichswehr* a observé le service des vélocipédistes employés aux communications entre le grand quartier-général et l'état-major du 6e corps. Ce service fonctionnait parfaitement, au moyen de relais organisés de deux en deux kilomètres environ. Le vélocipédiste au relais qui voyait arriver un porteur de dépêche enfourchait aussitôt sa machine et se mettait en marche à un mouvement ralenti, dans la même direction ; il se laissait ainsi rejoindre, recevait la dépêche, et partait alors à grande allure.

Par ce procédé on arrivait à franchir en moins d'un quart d'heure la distance de 6 kilomètres qui séparait les deux quartiers-généraux, et ce résultat a sa valeur, si on songe que les chemins avaient beaucoup souffert des pluies.

ACTES OFFICIELS

Nominations et promotions. — Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

a) Dans le tribunal militaire de la IVe division, comme grand-juge : M. Alexandre Reichel, capitaine à Berne, actuellement auditeur du tribunal militaire de la IIIe division, avec promotion au grade de major.

b) Dans le tribunal militaire de la IIIe division : 1° comme auditeur, M. Alfred Stoos, capitaine à Berne, actuellement juge d'instruction; 2° comme juge d'instruction, M. Henri Türler, capitaine à Berne, actuellement greffier; 3° comme greffier, M. Wilhelm Gonzenbach, premier lieutenant à Thoune, actuellement greffier du tribunal supplémentaire du IVe arrondissement territorial.

— MM. Eugène Roud, d'Ollon, à Lausanne, et Aug. Bullet, à Estavayer, sont nommés lieutenants vétérinaires, et mis à disposition.

— Le Conseil fédéral a nommé intendant du fort d'Airolo : M. Hans Gaudard, lieutenant dans la compagnie de position n° 3, à Airolo (Tessin).

— Le Conseil fédéral a promu au grade de lieutenant les secrétaires d'état-major dont les noms suivent . Jules Nægeli, de Horgen, à Genève;

Hippolyte Aubert, du Petit-Saconnex, à Genève; Charles Fricker, de Veltheim, à Rolle; Louis Gauchat, de Lignières, à Zurich; Robert Ruchonnet, de Saint-Saphorin, à Lausanne; Rodolphe Kägi, de Bauma, à Zurich; Fritz Gysler, de Zurich; Henri Wipf, de Zurich, à Berne; Emile Kuratle, de Krummenau, à Wabern; Jules Gygax, de Seeberg, à Berne; Antoine Rossi, de Locarno, à Berne; Jacques Gubler, de Rüssikon, à Zurich; Adolphe Lörtscher, de Spiez, à Berne; Théodore Frick, de Zurich; Adolphe Ott, de Bischofzell, à Thoune; Rodolphe Weth, de Bâle; Frédéric Knobel, de Häzingen, à Berne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Transports. — Le Département militaire rappelle que les soldats voyageant isolément n'ont le droit de porter leur uniforme et de bénéficier de la demi-taxe que le jour même de l'entrée au service et le jour du licenciement, à moins qu'il ne leur faille plus de temps pour gagner la place d'armes ou regagner leur logis.

Le Département rappelle aussi que les soldats montés et les domestiques d'officiers qui accompagnent des chevaux doivent rester avec ceux-ci dans le wagon pendant tout le transport.

Organisation militaire. — La commission militaire du Conseil des Etats, qui s'est réunie les 12 et 13 novembre à Berne, a pris les décisions suivantes:

En ce qui concerne les modifications et adjonctions à apporter à certaines dispositions de l'organisation militaire, le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire des questions d'administration et d'instruction deux lois distinctes, au lieu de les réunir en une seule, comme dans le projet.

La commission recommande à l'adoption de l'Assemblée fédérale les propositions du Conseil fédéral visant la réorganisation de l'infanterie et celle des corps de troupe de l'artillerie, le renforcement de la cavalerie divisionnaire et celui des compagnies de guides, portées à l'effectif d'un escadron,

Quant à l'instruction des bataillons de réserve et de landwehr, elle propose de maintenir en vigueur les prescriptions de la loi de 1881 sur les exercices de la landwehr.

Enfin, la commission a décidé de demander au Conseil fédéral de

reviser la loi du 29 juin 1894 sur l'instruction du landsturm dans le sens d'une diminution des charges militaires qui pèsent sur les citoyens qui en font partie. Le Conseil fédéral sera invité à présenter un rapport et des propositions à ce sujet.

Initiative militaire. — Un comité, jusqu'ici anonyme, s'est constitué à Saint-Gall pour lancer, cas échéant, au printemps prochain, un projet d'initiative populaire en faveur de la centralisation militaire. Ce projet qui paraît partir de milieux beaucoup plus politiques que militaires, tout en reprenant, au point de vue technique, le projet repoussé le 3 novembre 1895, entre dans de nombreux détails touchant l'impôt militaire. Il est sans doute issu de ces mêmes cercles qui, il y a quelque temps, réclamaient une « démocratisation » de l'armée. Voici, d'ailleurs les principales dispositions de ce projet qui comporte 12 articles :

La Confédération prend en mains toutes les compétences militaires. Elle administre, instruit, arme, équipe et habille l'armée. L'administration comporte une administration centrale et les administrations d'arrondissement de division. Les cantons servent d'intermédiaires entre la Confédération et les communes, moyennant indemnité.

En ce qui concerne l'habillement, la chaussure doit, cas échéant, être comprise dans les objets à fournir par la Confédération.

La solde journalière du soldat est de un franc.

La Confédération rachète les places d'armes et bâtiments ayant un but militaire.

L'armée ne peut être mise sur pied, en temps de paix, que pour la durée strictement nécessaire à l'instruction et à sa préparation à la guerre. Les lois élaborées en application de cet article doivent être soumises au peuple.

Tout citoyen suisse doit le service militaire.

Le contribuable dont le revenu est inférieur à 1500 fr. est exonéré de la taxe militaire. De 1500 à 3000 fr., il paie le 3 o/o. Au delà de 3000 fr. le taux est fixé suivant une progression convenable. Pour chaque enfant de moins de 17 ans, le contribuable défalque 500 fr. Le contribuable des classes d'âge de la landwehr paie la moitié de l'impôt. La taxe personnelle est supprimée, de même la taxe sur la fortune présumée des parents.

Les registres de l'impôt militaire sont rendus publics. Toute fraude est punie d'une amende de 25 fois le montant de l'impôt soustrait ; dans les cas graves, la peine de la prison et de la privation des droits civiques sera prononcée.

Les cantons percevront l'impôt militaire, en échange de quoi ils verseront au fonds Winkelried une indemnité déterminée par la législation

fédérale. Le fonds Winkelried assistera les soldats que leur service a fait tomber dans le dénuement ou qui y auront contracté une maladie. Il assistera la famille de ces soldats s'ils sont morts. Si les frais de cette assistance dépassent les sommes versées par les cantons, la Confédération supporte la différence.

Si les exigences professionnelles d'un soldat l'ont fait dispenser d'une partie de son service militaire, il reste néanmoins libéré de l'impôt même s'il n'a pas refait les services manqués.

Le citoyen suisse, libéré du service en temps de paix, mais qui aurait en temps de guerre à participer à la défense nationale, ne paie que la moitié de l'impôt.

Le droit de plainte du soldat est garanti.

Aucun patron n'a le droit de renvoyer un soldat pour cause de service militaire ; une loi fédérale détermine les peines à infliger au patron qui viole cette disposition. Il y a lieu de réserver toutefois le droit du patron de réclamer une indemnité à la Confédération.

La Confédération doit indemniser les campagnards de tout dommage causé aux cultures par les exercices militaires. Les conflits sont réglés par l'arbitrage.

Le projet donne enfin un effet rétroactif portant au 1er janvier 1897 à la plupart des dispositions qu'il édicte.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de discuter ce projet. Nous considérons comme douteux qu'il réunisse le nombre de signatures nécessaire pour pouvoir être soumis au peuple. Dans tous les cas, au point de vue des intérêts de l'armée, il est inopportun et de nature à desservir le pays plutôt qu'à améliorer une situation déjà difficile.

Zurich. — *Société des officiers de Winterthour.* — Cette Société s'est réunie le 16 octobre, à Winterthour, en assemblée générale annuelle, sous la présidence de son président, le major D. Corti, de l'état-major général. Du rapport de ce dernier résulte que la Société a eu 11 séances dans le courant de l'exercice 1895-96, dont six consacrées à des conférences et cinq à des exercices de jeu de guerre. Le comité pour le prochain exercice a été composé de : MM. Ed. Bühler, capitaine d'état-major ; E. Curti, capitaine d'état-major; A. Muller, premier lieutenant d'infanterie ; R. Ernst, premier lieutenant d'infanterie, et W. Knüss, capitaine-médecin. Dans le courant de l'hiver seront organisés des entretiens familiers, destinés surtout à permettre aux officiers subalternes d'exposer les expériences qu'ils ont faites au cours des manœuvres du IIIe corps d'armée.

ALLEMAGNE

Recrutement. — Voici quelques renseignements sur le recrutement de l'armée allemande en 1894 et 1895.

En 1894, il a été appelé comme contingent 235 649 hommes, soit 48,49 pour cent sur un total de 485 949 individus comprenant, en outre, 18 161 ou 3,74 o/o d'engagés volontaires et 19 345 ou 3,98 o/o d'autres engagés entrés au service avant d'avoir atteint l'âge de leurs obligations militaires. — Le reste du total se décomposait ainsi : 1397 hommes ou 0,29 o/o exclus comme indignes; 33,303 ou 6,89 o/o réformés définitivement comme physiquement impropres ; 97 028 ou 19,97 o/o classés dans le landsturm du 1er ban et enfin 81 068 ou 16,68 o/o classés dans l'ersatzreserve — tant de la marine que de l'armée.

Pour 1895, ces mêmes chiffres varient quelque peu, mais pas beaucoup. Le nombre des appelés est de 227 212 ou 46,43 o/o d'un total de 489 388 hommes qui comprend 19 110 (3,90 o/o) d'engagés volontaires, 20 387 (4,17 pour cent) d'autres engagés entrés dans l'armée avant d'avoir atteint l'âge des obligations militaires, — puis : 1285 (0,26 o/o) exclus comme indignes, 36 574 (7,47 o/o) de réformés définitivement, 103 271 (21,10 o/o) classés dans le landsturm de 1re catégorie, et enfin 81 549 ou 47,43 o/o classés dans l'ersatzrseerve de l'armée ou de la marine.

En dehors de ces chiffres, les deux contingents de 1894 et 1895 ont laissé en surnombre et disponibles pour incorporation ultérieure, le premier : 11 439 jeunes gens de 20 ans et 2583 de 21 ans; le second : 4997 de 20 ans et 4876 de 21 ans.

Il ressort de ces chiffres qu'en comptant les engagés volontaires on a trouvé aptes à l'incorporation, tant dans l'armée que dans la marine — en 1894 : 56,21 o/o, en 1895 54,50 o/o — soit plus de la moitié du total. Sur ce nombre, il est vrai, 4499 dans une année et 4594 dans l'autre ont été incorporés dans les services non armés, mais n'en avaient pas moins l'aptitude physique à servir comme combattants.

Le ballon cerf-volant. — Le capitaine bavarois von Parseval a inventé un ballon captif, qu'il dénomme ballon cerf-volant, dont voici une description très sommaire.

L'enveloppe a la forme d'un long cylindre terminé à ses deux extrémités par des calottes sphériques; le câble est fixé à l'extrémité antérieure de ce cylindre et la nacelle à la partie postérieure. De la sorte, l'aérostat se tient dans une position intermédiaire entre la verticale et l'horizontale. Plus le vent est fort, plus il tend à faire monter cette espèce de cerf-volant, le câble conservant une inclinaison constante d'environ

40° par rapport au sol. Les déplacements latéraux sont annihilés par des ballonnets suspendus à hauteur de la nacelle et qui jouent le même rôle que les oreilles et la queue du cerf-volant.

Le capitaine de Parseval prétend que son appareil peut être utilisé par les vents les plus forts, tandis que les autres ballons captifs deviennent inutiles, impropres à tout service, lorsque le vent est supérieur à 10 mètres.

BELGIQUE

Réorganisation militaire. — Le général Brassine, ministre de la guerre, vient de donner sa démission de membre du conseil des ministres dans des circonstances très honorables pour lui. Le motif de sa retraite est le refus de ses collègues d'admettre le projet de réforme militaire qu'il se proposait de soumettre au Parlement dès la rentrée de celui-ci.

Actuellement, la durée de l'obligation militaire en Belgique est de treize ans; le service actif de deux ans et demi environ dans les troupes à pied, de quatre années dans les troupes montées. Le contingent annuel de 13 300 hommes est recruté par voie de tirage au sort, avec faculté de remplacement. L'effectif théorique des treize classes, y compris les services auxiliaires, est d'environ 145 000 hommes.

A ce système, le général Brassine proposait de substituer les dispositions générales suivantes :

Réduction à douze ans de la durée de l'obligation militaire; service actif de dix-huit mois pour les troupes à pied, de deux ans et quelques mois pour les troupes montées; contingent annuel de 18 000 hommes environ, recruté par voie de tirage au sort, *mais sans faculté de remplacement;* division du contingent en deux parties, dont la première (13 à 14 000 hommes) servirait le temps indiqué plus haut, et la seconde (4 à 5000 hommes), composée des hommes ayant tiré les plus hauts numéros, demeurerait seulement six mois sous les drapeaux : faculté laissée aux hommes des deux parties du contingent de permuter entre eux; exemption du service pour les instituteurs et les ministres des cultes; grande tolérance pour l'exemption des soutiens de famille et des hommes atteints de défauts corporels; autorisation pour les miliciens, sous conditions, de devancer ou de retarder le moment réglementaire de leur appel, dans l'intérêt de leurs études ou de leur apprentissage; encouragements considérables donnés aux engagés volontaires, pour en augmenter le nombre et diminuer ainsi le contingent des conscrits; création d'une catégorie de volontaires d'un an, pour le recrutement des officiers de réserve, etc.

La droite se montrant divisée sur ce projet, le ministère n'a pas voulu

pour motifs politiques, qu'il fût déposé. Le général Brassine se retire. On ne peut que le féliciter de son attitude résolue et patriotique, et regretter les vues égoïstes de ceux pour lesquels le remplacement est encore un fétichisme et le service personnel l'abomination de la désolation.

ESPAGNE

Insurrections. — Impossible de savoir exactement où en sont les insurrections des Philippines et de Cuba. Les nouvelles officielles sont de continuels bulletins de victoire. On ne compte plus les morts des insurgés, et ce qui étonne c'est qu'il puisse y en avoir encore de vivants. Il y a lieu de faire observer que cette abondance de bonnes nouvelles coïncide avec l'émission de l'emprunt de 400 000 000 décidé par le gouvernement espagnol.

D'autre part, certains renseignements venus par d'autres voies que les voies espagnoles disent qu'effectivement il règnerait chez les insurgés, cubains un certain découragement et qu'ils commenceraient à compter surtout sur les embarras financiers de l'Espagne pour arriver au succès. Aux dernières nouvelles, le général Weyler paraissait décidé à reprendre une vigoureuse offensive.

En ce moment-ci, la situation militaire générale de l'Espagne est la suivante :

Dans la Péninsule, on compte 128 865 hommes sous les armes, savoir : infanterie, 64 800; cavalerie, 14 346; artillerie, 11 774; génie, 5294; administration militaire, 1500; infirmiers, 900; escorte royale, hallebardiers, brigade topographique du corps d'état-major, etc., 1296; gendarmerie, 14 779; douaniers, 14 186.

A Cuba, y compris la 11e expédition et non compris les volontaires indigènes, l'Espagne a 200 000 hommes.

La force armée des Philippines, augmentée depuis le début de l'insurrection, ne comporte pas moins de 30 881 hommes appartenant aux différentes armes et aux divers services; 10 234 d'entre eux ont été détachés de la Péninsule.

Enfin à Puerto Rico se trouvent réunis 6000 soldats.

En résumé, l'Espagne a aujourd'hui sous ses drapeaux 365 746 soldats. Il y a deux ans, les effectifs de l'armée entière, en y incorporant la gendarmerie et les douaniers, ne dépassait pas le chiffre de 140 000.

Il faut bien tout le courage et tout le patriotisme des Espagnols pour que le pays n'ait pas encore succombé sous une charge aussi lourde.

FRANCE

Lois militaires. — Les Chambres françaises seront nanties dans le courant de leur présente session de deux importants projets de lois militaires, savoir : un projet de loi portant organisation d'une armée coloniale, et un dit relatif à l'organisation du haut commandement.

L'un et l'autre de ces projets, le premier surtout, étaient depuis fort longtemps réclamés. Il a fallu la fameuse expérience de Madagascar pour faire toucher du doigt, en matière coloniale, les graves inconvénients du régime actuel.

Il faut espérer que l'instabilité ministérielle n'ajournera plus les deux réformes proposées. Nous exposerons celles-ci dans nos prochains numéros.

Madagascar. — Le général Gallieni, qui a remplacé à Madagascar le résident, M. Laroche, a fort à faire à mettre l'ordre dans la nouvelle colonie.

Les journaux de Madagascar arrivés le 7 novembre à Marseille par le paquebot *Ava*, apportent les nouvelles suivantes :

L'Emyrne, le Betsiléo et l'Ambatoudra sont mis en état de siège.

Dans l'Emyrne sont constitués quatre cercles militaires importants : 1° le cercle d'Arivonimam, sous les ordres du chef de bataillon Reynes; 2° le cercle d'Ambahidrabiby, sous les ordres du chef de bataillon Mougeot; 3° le cercle d'Ambohidratimo, sous les ordres du lieutenant-colonel Gonard; 4° le cercle d'Ambotomanga, sous les ordres du lieutenant-colonel Borbat-Gombret. Le colonel Bouguié est nommé gouverneur militaire de Tananarive. Les gouverneurs hovas sont placés sous les ordres immédiats de ces officiers et résident aux mêmes endroits qu'eux.

A Ambatoudiazaka, un cercle militaire comprenant tout le gouvernement général d'Ambatoudrazaka et la partie du gouvernement de Mandritsara occupée par les populations Antsianaka, est créé sous les ordres du chef de bataillon Roulaud, du régiment colonial.

Comme conséquence de l'annexion, l'esclavage dans toute l'île est aboli, de même que les juridictions consulaires. Des secours sous forme de concessions territoriales ne seront accordés qu'aux propriétaires d'esclaves dépossédés qui seraient reconnus dans le besoin.

L'autorité française reste enfin seule chargée d'assurer le fonctionnement de la justice à Madagascar et, à partir du 17 octobre, les tribunaux français seuls connaissent de tous les litiges entre étrangers comme entre Français.

A Tananarive, le service judiciaire, à la suite d'une entente avec l'autorité militaire, continue à fonctionner sous la direction de M. Dubreuil, procu-

reur-général. Sa compétence est momentanément limitée aux affaires civiles et commerciales, l'autorité militaire devant connaître de tout délit ou crime tombant sous les lois ordinaires de l'état de siège. Un conseil de défense est institué à Tananarive, sous la présidence du résident général, avec le commandant supérieur des troupes comme vice-président.

Le général Gallieni se montre sévère vis-à-vis des fonctionnaires civils et il exige d'eux une grande ponctualité dans l'accomplissement de leurs fonctions.

ITALIE

Organisation de l'armée. — Lors de la reprise des travaux législatifs, le Parlement italien aura à discuter plusieurs lois militaires, d'une importance capitale.

D'abord la loi sur l'organisation de l'armée. Actuellement, l'organisation de l'armée italienne n'est plus déterminée que par un simple décret. En novembre 1894, le général Mocenni (du ministère Crispi) a modifié complètement la loi de juillet 1887 et, en vertu d'un décret-loi, rendu par le roi en l'absence du Parlement, il a transformé l'armée italienne. Les décrets du 6 novembre 1894 devaient être changés en lois avant le 30 juin de cette année. Mais la chute du ministre de la guerre Ricotti n'a pas permis au Parlement de donner à ces décrets leur forme définitive, et il a fallu proroger leur existence jusqu'au 31 décembre 1896.

Le projet du général Pelloux est prêt à être déposé sur le bureau des Chambres. La teneur exacte en est tenue secrète; toutefois on sait que le général Pelloux maintient les douze corps d'armée, qu'il compte donner aux unités d'infanterie un effectif normal de 100 hommes et que l'on revient pour l'artillerie de côte et de forteresse aux formations prévues par la loi de 1887.

L'autre loi, non moins importante, dont doit s'occuper le Parlement italien, est la loi sur le recrutement de l'armée. Un projet, déjà accepté par le Sénat, pendant le ministère Ricotti, est soumis à l'approbation de la Chambre des députés. Mais le *Popolo romano* prétend savoir de bonne source que le général Pelloux retirera ce projet, dont il n'est pas partisan.

Le ministre veut supprimer les différentes catégories qui existent et les remplacer par une catégorie unique, créant pour tout le monde les mêmes obligations militaires. De plus, il veut affecter, en vertu d'une loi, aux services auxiliaires, les jeunes gens qui, sans être aptes à servir dans les corps combattants, sont cependant capables de rendre d'utiles services à l'armée.

L'armée italienne se trouve donc en ce moment à la veille d'une transformation.

RUSSIE

Les marches d'hiver vont avoir lieu comme les années précédentes, notamment dans la circonscription militaire de Varsovie, où un ordre du commandant provisoire vient de rappeler les prescriptions à observer dans l'exécution de ces exercices.

Toutes les troupes doivent, sans exception, prendre part aux marches d'hiver - l'infanterie au grand complet, sauf les hommes indispensables au service du quartier; la cavalerie avec tous les chevaux disponibles. — Tous les officiers doivent être présents.

Chaque corps de troupe doit exécuter au moins deux marches par mois; chaque opération ayant pour base un thème tactique et se terminant soit par une attaque contre un ennemi indiqué, soit par une manœuvre à double action.

Les marches doivent avoir lieu par tous les temps et l'étendue doit en être graduellement augmentée jusqu'à atteindre 30 verstes, les hommes étant en paquetage de guerre complet.

Indépendamment des marches proprement dites, chaque corps de troupe doit exécuter une manœuvre à double action de deux jours avec bivouac pendant la nuit.

Ces manœuvres d'hiver ne doivent pas avoir lieu par une température inférieure à — 10° Réaumur. Si pendant le bivouac nocturne, la température s'abaissait jusqu'à — 12°, les troupes devraient lever le bivouac, exécuter une manœuvre de nuit et rentrer ensuite au quartier.

Les manœuvres et marches d'hiver doivent avoir lieu autant que possible avec le concours des trois armes.

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870-1871. Paris. *Second échec du Bourget et perte d'Avron*, par Alfred *Duquet*. Bibliothèque Charpentier, Eugène Frasquelle, éditeur, 11, rue Grenelle. Paris, 1896. 1 vol. in-12 de 346 pages, avec trois croquis. Prix : 3 fr. 50

On se rappellera que le dernier volume du grand et bel ouvrage de M. Duquet sur la guerre de 1870-1871, et notamment sur le siège de Paris, s'arrêtait aux batailles de la Marne, c'est-à-dire à la période de ce siège allant du 30 novembre au 8 décembre 1870, volume dont nous avons entretenu nos lecteurs dans les livraisons de mai et juillet 1896 de la *Revue militaire suisse*. On se rappellera aussi que la région du Bourget avait été le théâtre d'une vive action, très disputée, et plus tard très discutée, où les troupes françaises avaient dû combattre désavantageusement, les 28 29, 30 octobre 1870, et subir de graves pertes, opérations que nous avons rapportées dans nos livraisons de mars, juin, août et novembre 1893.

Le nouveau volume, le 6e, de la série *Paris*, de cette suite de luttes si tragiques, va du 9 au 31 décembre. Il est bourré de faits, comme l'annonce l'auteur dans une préface modestement intitulée *Souhait*, et l'on ne tarde pas à les voir suivis des réflexions élevées et frappantes qu'ils comportent.

Déjà les premières pages en font foi : « Il n'est pas vrai de dire, ainsi que d'aucuns se sont plu à le répéter, déclare hautement M. Duquet, que le sort de Paris, que le sort de la France étaient fixés après les batailles de la Marne. Sans doute, de longs mois avaient été perdus ; sans doute, des moments précieux avaient été gaspillés en discours inutiles, en tentatives avortées, par des chefs militaires et civils qui n'avaient pas su choisir le genre de guerre exigé par les circonstances; sans doute, l'échéance redoutée s'approchait à grands pas, mais il y avait encore moyen de sortir du mortel guêpier où l'on avait jeté la France; il y avait un espoir de salut, presque une certitude, si l'on voulait enfin tenir compte de l'expérience militaire de tous les temps.

» Nous avons déjà, dans nos précédents volumes, effleuré la question de la guerre de partisans et plusieurs fois expliqué qu'à Paris la guerre était facile à mener à bonne fin. Nous n'y reviendrons pas; mais l'heure a sonné de montrer combien la routine, l'ignorance historique de nos grands chefs, l'ahurissement de M. Trochu, la fatuité de M. de Freycinet ont fait de mal à la patrie.

» A Paris, la guerre de partisans devait affecter une forme spéciale. Il ne fallait pas songer aux longues incursions, puisque le cercle d'investissement barrait le chemin à toute troupe voulant s'éloigner de la capitale; mais les coups de main de jour et de nuit contre ce cercle d'investissement auraient dû être continuels. Il n'y avait qu'une voix, dans la presse et dans les colloques particuliers, dit le Journal de M. Emile Chevalet, pour demander que l'ennemi soit constamment inquiété sur vingt points à la fois, sans relâche aucune, et, au lieu de cela, on laisse nos troupes se morfondre, inactives et gelées, aux avant-postes et dans les cantonnements. En allant surprendre des postes prussiens, on leur ferait, presque sans péril, des prisonniers... Ce que j'écris là, je l'ai entendu dire par tous les militaires avec lesquels je me suis trouvé en contact. N'est-ce pas extraordinaire que le commandement supérieur ne se décide pas à agir d'une façon aussi rationnelle ». - « Harcelez l'ennemi, disait Edgar Quinet au général Trochu, le 5 janvier; ne lui laissez ni trêve ni repos. Ce qu'il redoute le plus, ce sont les fréquentes sorties. Le peuple de Paris.... demande une action plus énergique ».

» Pour une fois, M. Quinet avait raison. Aussi le Gouverneur eut l'air de se rendre à son opinion, le combla de bonnes paroles, mais ce fut tout.

» Cette action énergique était ce que redoutait le roi de Prusse. Il disait, le 1er octobre, à propos du combat de Chevilly : « Nous entendrons parler

» plus souvent de ces sorties, surtout quand les assiégés s'apercevront » que notre ligne, ayant une étendue de douze milles (90 kilomètres), nous » sommes beaucoup plus faibles qu'eux sur chaque point en particulier. » Ce ne sont pas, d'ailleurs, les hommes qui leur manquent ».

» Hélas! à Paris, la plupart des corps de francs-tireurs ne servaient qu'à soustraire à l'armée régulière une masse de jeunes gens qui préféraient, à des obligations militaires sérieuses, un service élastique sous une discipline relâchée... Si le Gouvernement tenait absolument, afin de de pas déplaire au public, à conserver les francs-tireurs, il devait les faire payer continuellement de leur personne, les tenir sans cesse en haleine, et les pousser à ces coups de main aventureux qui demandent, avant tout, de la promptitude et de l'audace.

» Encore une fois, on n'en fit que des indisciplinés, que des encombrants, que des inutiles.

» En province, au contraire, les expéditions aventureuses, les marches de nuit, l'attaque des avant-postes ennemis, de la cavalerie allemande, la rupture de la ligne de communication de l'armée assiégeante, l'enlèvement ou la destruction de ses convois auraient dû être journellement tentés par plus de 200 000 partisans.

» Dès l'année 1867, un futur député de l'opposition, M. Paul de Jouvencel, qui ne se faisait pas d'illusions sur les dispositions des Allemands à notre égard, qui ne partageait pas l'optimisme niais ou criminel de MM. Favre, Magnin, Simon, Garnier-Pagès et Ferry, proposait d'organiser des corps de volontaires ou francs-tireurs.

» Malheureusement, ces volontaires étaient régionaux, indépendants, libres de tout service en dehors de leur département; de plus, l'armée active était annihilée par le projet, si sage en maints autres points; c'était donner aux nullités des Bureaux de la Guerre un prétexte raisonnable pour repousser la proposition qui ne fut même pas discutée.

» Le lendemain du Quatre-Septembre, quand l'invasion apparaissait, fatale et hideuse, aux yeux de la nation atterrée, le premier cri, la première pensée, en l'absence de toute armée régulière, fut l'appel aux légions de francs-tireurs.

» Mais cette idée instinctive du seul mode pratique de combattre l'envahisseur fut, tout de suite, rejetée par les généraux que le Gouvernement nouveau faisait sortir de leur retraite, pour les placer à la tête des épaves de Sedan et des recrues levées à la hâte. Incapables d'un mouvement raisonnable et raisonné, étrangers aux enseignements de l'histoire, ces vieux braves ne songèrent qu'à la reconstitution d'une armée de ligne, c'est-à-dire demandèrent l'impossible à des conscrits qui ne pouvaient brûler les étapes de l'instruction militaire et devenir manœuvriers en quinze jours ou un mois.

» De plus, la mauvaise tenue de certaines compagnies de francs-tireurs vint apporter une aide à la routine et entraver une organisation qui, peut-être, eût été le salut. »

C'est dans les sentiments et principes exposés ci-dessus, et avec la même érudition, le même sens critique, le même besoin d'impartialité dans l'énoncé des faits, le même franc-parler loyal et sincère, poussé parfois un peu loin, qui caractérisaient les volumes antérieurs, que M. Duquet poursuit la tâche dévolue au présent volume et raconte le second échec du Bourget, suivi de l'abandon du plateau d'Avron. Il y procède en 4 chapitres, comprenant un total de 15 articles, de la teneur suivante, où l'on peut déjà remarquer la judicieuse liaison entre le récit des choses et les conclusions à en tirer :

I. *Après Champigny :* La guerre de partisans. Journal du 9 au 20 décembre 1870.

II. *Second échec du Bourget :* Avant la lutte. Attaque du Bourget. Démonstration de la IIe armée. Résultats et considérations. Combats de Ville-Evrard et de Maison-Blanche.

III. *La fin de l'année :* Soulèvement général contre le gouverneur de Paris. Souffrances des assiégés. Journal du 21 au 30 décembre.

IV. *Perte du plateau d'Avron* : Humanité du roi Guillaume. Bombardement du plateau d'Avron. Evacuation. Responsabilités. Conseil de guerre du 31 décembre.

Le volume est accompagné de deux pièces justificatives relatives à la structure géologique du plateau d'Avron et à l'emplacement où se trouve l'usine à gaz du Bourget, construite en 1879 seulement, et d'une liste alphabétique des auteurs et documents cités et consultés. A trois pages du texte sont introduits en vignettes trois croquis, *Le Bourget,* à la page 74, *Ville-Evrard*, à la page 120, *Plateau d'Avron*, à page 232, qui, avec le croquis général donné précédemment, orientent parfaitement le lecteur tant pour les détails que pour l'ensemble.

En résumé, nous ne pouvons que réitérer nos compliments au laborieux et courageux auteur de cette importante publication, qui est bien le monument le plus complet qui ait été écrit sur les mémorables événements militaires de 1870-1871.

Der Feldzug der Division Lecourbe im Schweizerischen Hochgebirge 1799, von *Reinhold Gunther* Dr Phil. Oberlieutenant im Fusilierbataillon 17 — Frauenfeld. Verlag von J. Huber, 1896.

Ce remarquable ouvrage, fort de 216 pages in-8° et accompagné d'une carte au 1 : 100000e et de quatre esquisses, est un travail de concours couronné en 1895 par la Société fédérale des officiers et livré à l'impres-

sion avec l'appui de cette Société. M. Gunther avait déjà obtenu de la même Société un prix d'encouragement pour un premier travail présenté en 1886, sur le sujet suivant : « Die Schweiz als Kampfplatz fremder Armeen 1799 » et, en 1892, un second prix pour une excellente étude également publiée avec l'appui de la Société fédérale, sous ce titre : « Der Feldzug von 1800, speziell soweit er die Schweiz u. die ihr zunächst gelegenen Länder betrifft. »

Préparé par ses travaux antérieurs, M. Gunther avait toute la compétence désirable pour aborder le sujet mis au concours en 1895 par la Société fédérale : « Les opérations de Lecourbe dans la haute montagne suisse, en 1799. Rôle joué dans cette campagne par le Gothard. » Le travail qu'il vient de publier est une œuvre d'érudition consciencieuse et patiente. L'historique de la campagne y est retracé presque jour par jour avec une précision méticuleuse, l'auteur ayant pris soin de n'avancer aucun fait matériel qui ne fût corroboré par des documents sûrs, cités soit dans le texte, soit dans les nombreuses notes qui suivent et complètent celui-ci. Parmi ces documents il en est de très importants qui étaient restés inédits jusqu'à ce jour. Citons, entre autres, le « Bulletin historique décadaire, 7e année de la République une et indivisible », — extrait des archives du Ministère de la guerre, à Paris ; puis les lettres, ordres, rapports et autres pièces provenant des archives de la famille Lecourbe, et communiquées à l'auteur par un descendant du général, M. Georges Le Courbe, capitaine au 12e bataillon alpin, à Grenoble.

Les opérations de Lecourbe dans l'Engadine et le massif du Gothard offrent un intérêt considérable. Sept mois durant, de mars en octobre 1799, les quelques milliers d'hommes de la division Lecourbe luttent victorieusement contre les troupes de la coalition austro russe, supportant avec un courage indomptable des fatigues et des privations inouïes. Dans les premiers mois de la campagne, Lecourbe, à qui Masséna confia le commandement indépendant de son aile droite, dispute aux Autrichiens, commandés par les feld-maréchaux Bellegarde et Hadik, la possession de l'Engadine et du Gothard. Il livre à Naunders, à Taufers, à Martinsbruck, à Zernetz une série de combats dans lesquels ses troupes, aguerries et rompues à la guerre de montagne, déploient une valeur admirable. Plus tard, ses généraux de brigade et de demi-brigade remportent au Grimsel, dans le Muttenthal, à Brunnen, à Altdorf, à Attinghausen, à Schwytz, à Göschenen, une nouvelle série de brillantes victoires. Le Gothard, que Lecourbe abandonne en mai, est reconquis par lui en août et en septembre ; Lecourbe tint tête à Souwaroff, qui a franchi le Gothard après Novi, dans le but de marcher sur Zurich pour tendre la main à Korsakoff. Il arrête la marche téméraire du général russe et bouscule ses troupes à Altdorf. Molitor les rejette sur Glaris et sur Coire, où elles arrivent décimées et épuisées, après avoir courageusement lutté contre les hommes et contre les éléments. La marche néfaste de Souwaroff à travers les Alpes est restée fameuse dans les annales helvétiques.

Les opérations des deux armées belligérantes sont souvent enchevêtrées et difficiles à suivre sans beaucoup d'attention. Le lecteur aurait su gré à M. Gunther de démêler plus complètement cet écheveau compliqué et de souligner davantage les grandes lignes tactiques et stratégiques de la campagne.

M. Gunther est avant tout un chroniqueur. Les considérations tactiques et stratégiques dont il parsème son récit nous paraissent offrir un intérêt moindre que ce récit lui-même.

Ce qui ressort surtout de ce récit, c'est que, dans la guerre de montagnes plus encore que dans la guerre de plaines, l'offensive la plus énergique doit être la règle du chef et lui assurera la victoire presque à coup sûr. Lecourbe possède sur l'état-major autrichien l'immense avantage de n'avoir pas à compter sur les instructions d'un Cabinet. Le Directoire et Masséna lui-même, confiants dans ses talents, le laissent complètement libre de ses mouvements. Il doit ses succès, non seulement à sa connaissance parfaite du terrain d'opération, mais aussi à la rapidité de ses décisions, à son audace, à sa ténacité. L'état-major autrichien, préoccupé de ne rien entreprendre qui pût aller contre les intentions du Cabinet de Vienne, et notamment de Thugut, le ministre alors tout puissant, manque d'indépendance et d'initiative et perd dans l'inactivité un temps précieux que ses adversaires mettent largement à profit. Quant à Souvaroff, il est aussi brave et aussi entreprenant que Lecourbe, mais il ne connaît pas la montagne, et son armée, habituée aux grandes plaines, ne peut déployer dans les hautes Alpes les qualités dont elle avait fait preuve sur les champs de bataille de la Trebbia et de Novi.

M. Gunther ne s'est pas longuement expliqué sur le rôle joué dans la campagne par le Gothard. D'une manière générale, à l'encontre des stratégistes du XVIIIe siècle, il n'attache qu'une importance relative à la possession des montagnes. Les Alpes sont surtout un territoire de transit; elles ne se prêtent guère, et la campagne de 1799 en est la preuve, qu'à une sorte de petite guerre de détachements. Les montagnes ne sont pas « les clefs de la plaine », ainsi qu'on le proclamait au siècle passé, ou plutôt M. Gunther n'attribue à cette maxime qu'une valeur purement tactique, l'occupation des hauteurs étant évidemment une importante condition des succès sur le champ de bataille.

Fidèle à ces principes, M. Gunther conteste que le Gothard, par le fait de sa situation géographique et géologique particulière, soit un point stratégique d'une importance plus considérable que tel autre point moins élevé ou moins central des Alpes suisses.

Telle est au fond, nous semble-t-il, la véritable conclusion de son livre, mais la démonstration de cette thèse ne nous paraît pas avoir été fournie avec toute l'insistance désirable.

En résumé, nous aurions souhaité que la partie analytique et critique du livre fût plus développée et qu'il y régnât moins de décousu; mais, cette réserve faite, nous ne pouvons que nous associer pleinement aux vifs éloges décernés à M. Gunther par le jury chargé d'apprécier son travail. La monographie qu'il publie est bien certainement l'étude la plus complète, la plus documentée et la plus solide qui ait paru jusqu'ici sur la campagne de la division Lecourbe, cette page d'histoire qui intéresse de si près les militaires suisses.

Ier lieut. M.

Lausanne — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 12. Décembre 1896.

Les manœuvres du IIIe corps.

III

MANŒUVRE DU IIIe CORPS CONTRE ENNEMI MARQUÉ

« Délivrez-nous, Seigneur, des manœuvres contre ennemi » marqué !..

» Les manœuvres contre ennemi marqué sont chimériques » et absurdes, parce qu'il est chimérique, absurde et intolé- » rable d'exiger de moi que je prenne un fanion pour un » bataillon. Je puis bien dire à mon monde : Ce fanion là-bas » sur la crête marque la droite de l'ennemi et nous allons » manœuvrer dans cette direction contre la droite de l'ennemi ; » en ce moment, je ne vous demande que d'utiliser le terrain » tel qu'il est ou de surmonter les obstacles qu'il vous présente ; » tout à l'heure, dans une autre manœuvre, vous aurez en » outre à tenir compte de la présence de l'ennemi, de sa » vigilance et de son action qui sera opposée à la vôtre, mais » cette présence et cette action seront réelles.

» Si pendant que je travaille le fanion se précipite sur moi » en me criant : Prenez garde, je vous charge avec un bataillon, » je trouve la plaisanterie stupide ! »

Cette boutade de l'auteur de *Nos grandes manœuvres*[1] renferme une portion de vérité qu'il faut avoir présente à l'esprit dans l'étude d'une manœuvre contre ennemi marqué, genre hybride, intermédiaire entre l'exercice et la manœuvre à double action, et dont le nouveau règlement allemand définit le but comme suit : « Les manœuvres contre ennemi marqué ont pour but, à l'aide d'économies totales ou partielles sur les

[1] *Nos grandes manœuvres* Destructions nécessaires. — Librairie militaire Berger-Levrault et Cie. Paris 1896. P. 64.

effectifs de l'un des partis, de permettre à l'autre de manœuvrer avec des forces plus considérables. »

Or, au prix de quelques invraisemblances supplémentaires, n'importe-t-il pas de donner au commandant du corps d'armée l'occasion de diriger sa troupe? En mettant d'emblée l'ennemi marqué dans la défensive, on lui évite d'ailleurs les pires inconvénients de son rôle.

La position assignée à l'ennemi marqué pour la manœuvre du 16 septembre était aussi forte pour la défensive que peu propice à la contre-attaque. Elle avait son centre naturel au signal d'Ober-Heitlib (533 m.), sur le point culminant de la colline qui s'élève au nord du village de Steinmaur. Son front était de 1500 mètres, ce qui devait amener l'ennemi à s'étendre sur un espace double. Vues étendues, champ de tir superbe, front large, flancs à l'abri des surprises, emplacements et approches des réserves couverts : rien ne manquait à la position idéale de Heitlib, pas même la double issue chère au renard, car de ce point on peut battre en retraite aussi bien sur le pont de Kaisersthul que sur celui d'Eglisau.

Voici les ordres qui ont amené la rencontre du 16 :

IIIe CORPS

Ordre de dislocation pour le 15 septembre 1896.

1° Toute l'armée ennemie a repassé la Thour. L'ennemi qui nous faisait face près d'Oberglatt s'est établi sur les hauteurs de Steinmaur-Stadel Les passages de la Thour à Andelfingen et Altikon sont au pouvoir du gros de notre armée. Notre cavalerie a détruit aujourd'hui le pont du Rhin à Eglisau.

2° Le IIIe corps d'armée s'établit aujourd'hui en camp de localité, savoir :

La VIe division dans le rayon Opfikon, Rümlang, Oberglatt, Niederhasli, Mettmenhasli, Oberhasli, Adlikon, Regenstorf, Affoltern.

La VIIe division, — avec la XIIIe brigade d'infanterie, la compagnie de guides 7 et le demi-bataillon du génie, dans le rayon Höri, Hochfelden, Bülach, Bachenbülach, Winkel, Rüti; — avec la XIVe brigade d'infanterie, l'artillerie et le lazaret divisionnaire, à Rorbas, Unter-Embrach, Lufingen, Ober-Embrach.

La compagnie de guides 11 à Bülach, la brigade de cavalerie III à Glattfelden, l'artillerie de corps à Kloten et Bassersdorf, la compagnie des télégraphes et chemins de fer à Bülach.

3° La brigade de cavalerie est chargée du service de sûreté du secteur

compris entre l'embouchure de la Glatt et Schachen; la VIIe division, de celui compris entre Schachen et le versant sud du Höriberg (au nord de Ober-Höri); la VIe division, de celui compris entre le Höriberg et la route Dielsdorf-Regenstorf inclusivement, en passant par Nöschikon.

Postes de passage sur les routes Glattfelden-Weyach-Bülach-Stadel-Niederhasli-Dielsdorf. — Permission d'allumer des feux. — Fortification de la ligne d'avant-postes. — Mot de passe : Wyl. — Les commandants de secteur font rapport directement au commandant du corps.

4° Les distributions auront lieu le 16 au matin :

Pour la VIe division, à Bülach, à l'exception de la XIe brigade d'infanterie, qui touche à la gare d'Embrach ;

Pour la VIIe division, à Bülach; pour la brigade de cavalerie et l'artillerie de corps à Kloten; pour les compagnies de télégraphes et de chemins de fer et pour la compagnie de guides 11 à Bülach. — Les voitures d'approvisionnement se rendront aux cantonnements dès l'issue du combat.

5° Quartier-général : Bülach. Rapport : 4 heures du soir.

Oberglatt, le 15 septembre 1896.

Le commandant du IIIe corps d'armée :
H. BLEULER.

Ordre de rassemblement pour mercredi 16 septembre 1896.

1° Le gros de l'armée ennemie est signalé ce soir au nord et au nord-est de Winterthour.

L'ennemi, qui s'est retiré sur Steinmaur-Stadel, paraît avoir reçu des renforts, et il organise la défense des hauteurs au-dessus de Steinmaur-Stadel.

2° Demain, notre armée reprendra l'offensive depuis Winterthour.

J'ai l'intentien d'attaquer l'ennemi établi dans les environs de Stadel et de le rejeter sur le Rhin. En conséquence, j'ordonne :

3° Dès 6 heures du matin, la brigade de cavalerie éclaire dans la direction de Stadel, Steinmaur et Dielsdorf. Les avant-postes seront retirés à 6 h. 30 m. Dès ce moment, chaque division pourvoit à la sûreté de son rassemblement et cherche le contact de l'ennemi au moyen de patrouilles de guides.

Deux officiers de la compagnie de guides 11 et un officier de chacune des compagnies de guides 6 et 7 s'annonceront à 8 h. s., au quartier-général de Bülach, pour y recevoir des ordres.

Le 16, de bon matin, la VIe division fera occuper le château de Regensberg par un peloton d'infanterie, chargé de la protection du poste d'observation installé sur ce point.

4° Le 16 au matin, le IIIe corps d'armée sera prêt à marcher, dans l'ordre suivant :

La XIIIe brigade d'infanterie, avec l'artillerie divisionnaire VII et le lazaret VII, à 7 h., sur la rive gauche de la Glatt, au nord d'Ober-Höri;

La XIVe brigade d'infanterie à 8 h., comme réserve, entre Niederglatt et Oberglatt, sur la rive droite de la Glatt, près du chemin Bachenbülach-Hofstetten (cote 428); le demi-bataillon du génie 7 à disposition du commandant du corps, pour mission spéciale;

La VIe division, à 7 h., près de Mettmenshasli;

La brigade de cavalerie, à 6 h., au nord-ouest de Hochfelden;

L'artillerie de corps, à 7 h., près de Oberhasli, derrière la VIe division.

Les colonnes de munitions restent à Bassersdorf.

La compagnie de chemin de fer reste à Bülach.

5o La compagnie de télégraphes établira, pour 7 h. du matin, une ligne reliant Bülach à la place de rassemblement de la XIIIe brigade d'infanterie et, de là, à Regensberg.

L'équipage de ponts établira, pour 6 h., à Höri un pont sur la Glatt, praticable pour toutes armes.

6o Les distributions ont lieu à 9 h. m. :

Pour la XIe brigade d'infanterie à la gare d'Embrach, pour le reste de la VIe division à Bülach;

Pour la VIIe division à Bülach;

Pour la brigade de cavalerie, l'artillerie de corps et les colonnes de munitions, à Kloten;

Pour les compagnies de télégraphes et chemins de fer à Bülach.

Les voitures de vivres et de bagages des troupes cantonnant le 16 à l'est de la voie ferrée Bülach-Oberhasli rejoignent leurs cantonnements après la distribution. Les autres voitures de vivres et bagages attendent à Bülach la fin de l'engagement.

7o Les rapports me trouveront jnsqu'à 5 h. 50 m. à Bülach; ensuite sur la hauteur, au nord-ouest d'Ober-Höri.

Le commandant du IIIe corps d'armée :
H. BLEULER.

Dispositions de manœuvre.

Un bataillon ennemi est représenté par un drapeau d'exercice de bataillon; un peloton d'infanterie, par un fanion blanc; une batterie, par une section d'artillerie.

ARMÉE NORD

Ordre pour l'ennemi marqué.

1o L'armée ennemie a franchi aujourd'hui le plateau de Brütten. La division qui vous faisait face à Oberglatt a été renforcée par une seconde division. La cavalerie ennemie a détruit le pont d'Eglisau.

Le gros de notre armée s'est retiré derrière Winterthour.

2° Vous recevrez l'ordre d'occuper les hauteurs au-dessus de Steinmaur-Stadel et de les défendre avec la dernière ténacité, afin de conserver le passage de Kaiserstuhl aux renforts attendus le 17.

3° Les routes Schüpfheim-Weyach et Glattfelden-Weyach sont gardées par un détachement (supposé) arrivé de Kaiserstuhl dans la nuit du 15 au 16.

Andelfingen, le 15 septembre 1896, 4 h. s.

Le commandant de l'armée Nord.

L'ennemi marqué, placé sous les ordres du colonel Bollinger, est formé des troupes suivantes :

Régiment d'infanterie de recrues,
Bataillons de carabiniers 6 et 7,
Régiment de cavalerie 5
Compagnie de guides 5.
Régiment d'artillerie de parc,
Batterie de l'école d'aspirants,
Demi-bataillon du génie 6.

Le colonel Bollinger, commandant de l'ennemi marqué, disposait donc de cinq bataillons et demi, représentant onze bataillons. En outre, il constitua un douzième bataillon, au moyen de sections empruntées aux deux bataillons de carabiniers.

L'ordre d'occupation de la position fut donné à 6 h. 15 du matin. Il comportait deux secteurs, dont chacun fut occupé dès le début par un régiment d'infanterie. Une réserve générale de quatre bataillons fut placée à l'aile droite, dans la forêt couronnant le coteau au flanc duquel est construit le village d'Ober-Steinmaur. L'artillerie, sensée forte de neuf batteries, fut divisée en trois groupes, dont un resta quelque temps en réserve derrière l'aile droite. Chacun des deux autres groupes fut attribué à la défense de l'un des secteurs de la position. Ajoutons que la division en secteurs n'était nullement imposée par une coupure ou un obstacle de terrain quelconque, et qu'elle n'avait d'autre but que de faciliter le commandement au moyen de l'emploi de la formation accolée, chaque aile formant une brigade.

Quant à la cavalerie du colonel Bollinger, on avait sagement renoncé à lui attribuer un effectif fictif, dépassant celui de ses quatre escadrons. A 7 h. 30, au premier coup de canon de la position, elle battait les environs de Stadel,

sur l'aile gauche, dans un terrain fort propice à ses mouvements.

C'était le moment où l'attaque démonstrative contre Neerach était dessinée par le 25e régiment d'infanterie, auquel il incombait de traverser sous le feu de l'artillerie ennemie le marais qui sépare Oberhöri de Neerach. La terrasse sur laquelle s'élève ce village était défendue par un bataillon, qui disposait d'un excellent champ de tir et se sentait soutenu par le feu de trois batteries.

En réalité, l'attaque du régiment 25 aurait échoué, et n'aurait même pas réussi à sortir du marais. Elle n'avait chance d'aboutir qu'à la condition d'être secondée par l'artillerie de la VIIe division. Celle-ci était bien en position derrière la crête du Höriberg, complètement abritée et prête à ouvrir sur les batteries ennemies un feu indirect. Toutefois elle avait l'ordre de faire coïncider l'ouverture de son feu avec la mise en batterie de l'artillerie de la VIe division. Le colonel Bleuler ne voulait pas engager successivement ses deux masses d'artillerie contre une position formidable, dont le canon aurait eu ainsi le bénéfice de concentrer son action sur un but unique. L'infanterie aurait dû naturellement imiter cette circonspection et ne point s'aventurer dans un terrain découvert et difficile, où elle devait rester une grande heure sans appui. A cet égard, la nouvelle tactique impose à l'infanterie une méthode de combat qui n'est pas encore entrée franchement dans nos habitudes, et qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de caractériser incidemment, au moyen d'une citation empruntée à une remarquable et récente étude du colonel prussien von Maschke.

On peut résumer dans les traits suivants, dit cet écrivain, la tactique future de l'infanterie, telle que se la représentent ceux qui en poursuivent la réforme. Avant tout, on exige des lignes de feu conduites avec ensemble, de manière à produire des effets simultanés. Cette unité de direction et cette simultanéité des résultats doivent être obtenus au moyen d'une organisation méthodique du combat et dans le cadre de la division, celle-ci étant la véritable unité supérieure à employer dans la bataille. En d'autres termes, l'apparition des unités sur le champ de bataille doit être déterminée d'après certains principes fixes, au lieu d'être laissée à l'improvisation.

La marge tactique accordée jusqu'ici à l'infanterie et qui joue un si grand rôle dans son combat, doit être resserrée jusqu'à la limite permise

par l'utilisation complète et efficace du feu, et encore reste-t-il bien entendu que le feu ne sera jamais employé que pour l'action en masse, réglée par un plan unique. La mise en ligne successive des troupes devrait être abolie, ce qui implique un déploiement effectué sur une ligne de base, hors de portée du feu de l'ennemi. Dans la bataille, chacun des corps qui y prennent part trouve sa place tout indiquée, de même que sa direction : il en résulte que le commandant de la division est bientôt en état de reconnaître le front de combat que tiendra sa première ligne, et qu'il peut déterminer à l'avance le nombre d'unités nécessaires pour couvrir ce front de leurs lignes de tirailleurs, déjà formées avant d'avancer.

Le déploiement une fois effectué sur la ligne de base, le gros de l'infanterie s'ébranle et marche, par un mouvement d'ensemble, sur les points de direction qui lui ont été assignés. Quant à l'artillerie, elle a déjà mis en batterie auparavant, sous la protection d'un rideau d'infanterie.

Cette méthode crée tout naturellement entre les lignes successives les distances requises, et elle permet, ce qui est très important, de renforcer uniformément la ligne de feu. Par ce moyen, on obtient un feu d'ensemble, à la fois puissant et soutenu, ce qui est la première condition de la supériorité qu'il doit conquérir sur celui de l'adversaire. Et puis, la même méthode fournit la seule base sûre d'où puisse partir une attaque décisive entreprise sous une direction unique et avec toute la violence possible [1].

A 8 h. 35 l'artillerie de corps et celle de la VIe division entraient en ligne à Kastellhof, à l'ouest du village de Mettmenhasli, à quatre kilomètres de la position. Aussitôt l'artillerie de la VIIe division ouvrait le feu. Sa distance de 2600 mètres lui permettait une action plus efficace que celle du groupe de gauche. Celui-ci devait soutenir le déploiement et l'attaque de la VIe division, que le colonel Bollinger vit se dessiner dès 9 h. 15 au delà de Dielsdorf.

Les approches de la VIe division étaient non seulement exposées à la vue de l'ennemi, mais son front de marche se trouvait resserré entre le marais de Nöschikon à droite et le promontoire de Regensberg à gauche. Ce défilé large de 600 mètres était commandé à bonne distance par l'artillerie en position à Heitlib. La VIe division ne pouvait y engager plus d'un bataillon à la fois, mais il faut reconnaître qu'elle exécuta correctement et avec les formations appropriées ce mouvement difficile, lequel ne fut soutenu qu'à partir de 10 h. 20

[1] Von Mascke, *Die Infanterietaktik der Gegenwart.* — « Streffleurs œsterreichische Militärische Zeitschrift. » Wien. 1896. August-Heft. p. 164.

par une position plus avancée d'artillerie. Les quatre batteri
de la VIe division s'étaient en effet décidées à se rapproch
davantage de l'ennemi, et s'étaient installées au pied nord
promontoire de Regensberg, près de la carrière exploitée
cet endroit. La distance était bonne, mais la mise en batte
fit hocher la tête aux observateurs. Quant à l'artillerie de corp
elle ne se rapprocha qu'une heure plus tard, pour s'étab
devant Dielsdorf, en prolongation de la ligne de l'artille
divisionnaire.

Pendant ce temps, la brigade d'infanterie XIII, chargée
la démonstration à l'aile droite du corps d'armée, ne rest
pas inactive. Dès 10 h. 15 elle prolongeait à gauche, au moy
d'un bataillon du régiment 26, la ligne formée par le régime
25, et elle s'efforçait ensuite, par des renforts successifs,
tendre la main à la VIe division. Celle-ci se trouvait à
moment rassemblée dans l'angle mort, au-dessous de Ste
mauer, où elle prenait ses dispositions d'attaque. A 10 h.
ses tirailleurs apparaissaient sur la pente et engageaient
feu avec l'infanterie postée sur la colline de Heitlib. De p
et d'autre, on prolongeait ensuite (10 h. 55) la ligne de
vers l'ouest.

Cet échange de coups de fusil à une distance de 500 mèt
environ devait durer jusqu'à l'intervention dans le combat
la réserve du IIIe corps, formée par la XIVe brigade d'inf
terie. Nous avons vu que l'ordre de rassemblement prescriv
à la brigade Nef de se trouver à 8 h. m. entre Niederglatt
Oberglatt, sur la rive droite de la Glatt (cote 428). De ce po
à Dielsdorf, en tenant compte du détour imposé par la situat
tactique, la réserve avait environ sept kilomètres à parcou
Entre le départ de la brigade Nef de son lieu de rassemb
ment et son apparition dans le combat de Steinmaur, il fal
donc prévoir un intervalle de 2 h. 45 m. au moins, à ca
du retard inhérent à la prise des formations de combat. P
donner l'impulsion à une attaque finale exécutée à 11 h. 30
XIVe brigade aurait donc dû se mettre en marche à 8 h.
c'est-à-dire dès l'ouverture du feu de l'artillerie de corps,
qui eût été peut-être prématuré au point de vue de la vraise
blance. En réalité, son départ a dû être commandé après 10
étant donné que cette troupe apparaissait à 11 h. 10 à l'ou
de Mettmenhasli.

Sentant qu'elle était attendue à Steinmaur, la XIVe brig

hâta sa marche sur Dielsdorf, où elle arriva toutefois dans un état de fatigue qui rendit nécessaire une halte de quelque durée. Il est vrai que cette brigade avait déjà parcouru sans arrêts les douze kilomètres qui séparaient ses cantonnements de son rendez-vous. Une fois de plus, cette expérience montre qu'il est inutile de chercher à regagner le temps perdu en forçant l'allure de notre infanterie. Cela peut se pratiquer avec certains bataillons valaisans ou grisons, mais, dans la règle, il vaut mieux partir à temps.

Renseigné sur ce qui se passait à Dielsdorf, le commandant du IIIe corps dispensa la brigade Nef de continuer son mouvement en formation de combat et l'autorisa, pour arriver plus vite, à gagner l'angle mort en colonne de marche. Les spectateurs militaires qui ignoraient cette convention ne furent pas peu scandalisés de voir la brigade Nef sortir de Dielsdorf, à midi, en paisible colonne de marche, comme si elle n'était pas en vue d'une artillerie ennemie en batterie à la jolie distance de 2300 m.

Le colonel Nef pourra se consoler du retard de sa brigade par la lecture d'un des passages les plus originaux de la brochure que le général russe Woide a consacrée aux manœuvres de paix et à leur signification.

Combien de fois, écrit Woide, n'entend-on pas dire en manœuvres que tel corps de troupes est arrivé trop tard. Il faut toutefois se demander à quoi ce retard est relatif. S'agit-il du signal de l'attaque ou de l'interruption de la manœuvre? On sait que l'un et l'autre sont inconnus à la guerre.

Il faut tenir compte de l'abréviation conventionnelle des phases successives d'un combat de manœuvres. La troupe qui a du retard en manœuvres serait peut-être arrivée, dans la guerre réelle, au bon moment, et son intervention opportune aurait décidé l'engagement au profit des siens.

L'expérience nous apprend que le sort des batailles se décide précisément par des troupes dont l'apparition tardive coïncide avec le moment où les deux adversaires sont épuisés par une lutte acharnée. Il importe peu que ces troupes appartiennent à une réserve soigneusement conservée ou à une colonne arrivant de loin. L'effet a toujours été le même, à toute époque. Il suffira de rappeler le cas du régiment du prince Wladimir Andrejewitsch Serpuchowski dans le combat de Kulikowo, et la part des Saxons dans la bataille de St-Privat. Dans des manœuvres de paix, soit le prince Wladimir Andrejewitsch soit le prince héritier de Saxe auraient été considérés comme arrivant trop tard. Et, en vertu de la même règle fausse

les Autrichiens auraient dû rester vainqueurs à Marengo et à Sadowa, Napoléon à Waterloo, Bazaine à St-Privat et Wessel Pacha à Schipka. Et pourtant la réalité a produit le résultat contraire [1].

A 12 h. 23 l'action de la brigade Nef se fit sentir par le renforcement de la ligne de tirailleurs, qui se porta jusqu'à 200 mètres de l'ennemi pour ouvrir le feu de magasin. Les soutiens et les réserves suivaient en ordre serré d'un mouvement continu et ne tardaient pas à pousser les tirailleurs en avant (12 h. 38). A cette attaque générale, le colonel Bollinger avait répondu par une prolongation de son aile droite, exécutée au bon moment. L'assaillant était toutefois sur ses gardes, et il opposait sur-le-champ à la réserve ennemie une ligne de tirailleurs d'une force au moins égale. A 12 h. 34 la manœuvre était interrompue.

La critique qui suivit se borna à un exposé des mesures prises de part et d'autre. M. le conseiller fédéral Frey prit la parole après les colonels Bleuler et Frey pour exprimer sa satisfaction de la réussite de la journée et pour féliciter le commandant du IIIe corps de la direction qu'il avait donnée aux manœuvres d'automne.

LA REVUE DE BÜLACH

Le 17 septembre, dans la vaste plaine qui s'étend entre Bülach et la forêt de Höhragen, M. Frey, chef du Département militaire, a passé la revue du IIIe corps par le temps le plus favorable à une aussi fatigante solennité. A 8 h. 15 les troupes étaient formées sur trois lignes, front au nord-est, la VIe division à droite, la VIIe au centre et les unités non endivisionnées à l'aile gauche. Dans chaque division les première et seconde lignes étaient formées par les brigades d'infanterie, les bataillons de carabiniers et les compagnies de guides, tandis que la troisième ligne comprenait l'artillerie, les demi-bataillons du génie VI et VII et les ambulances.

La brigade de cavalerie était en première ligne des troupes non endivisionnées ; derrière elle se trouvait l'artillerie de corps, et en troisième ligne étaient rangés l'artillerie de parc, les compagnies de télégraphes et de chemin de fer. Les vélocipédistes et les aspirants d'artillerie étaient à l'aile droite

[1] Woide, *Friedensmanöver und ihre Bedeutung*. Traduction allemande de Krafft. — Berlin 1896. P. 68.

de la VIe division. Les trains ne prenaient point part à la revue.

A 9 h., M. Frey, venant de Bachenbülach, fit son apparition à cheval, en uniforme de commandant de corps, ayant à sa gauche le commandant du IIIe corps et derrière lui les deux divisionnaires, suivis à quelque distance par le cortège des officiers étrangers, des chefs d'arme et de leur suite. M. Frey passa au pas devant le front des troupes, pendant que les musiques jouaient la marche au drapeau. A 9 h. 40 cette inspection était terminée, et un quart d'heure plus tard le défilé commençait, dans l'ordre suivant :

Etat-major du IIIe corps, état-major de la VIe division, compagnie de guides 6 (au pas), bataillon de carabiniers 6, brigades d'infanterie 11 et 12, demi-bataillon du génie 6, lazaret divisionnaire 6, état-major de la VIIe division, compagnie de guides 7, bataillon de carabiniers 7, brigades d'infanterie 13 et 14, demi-bataillon du génie 7, lazaret divisionnaire 7, compagnie de télégraphes 3, compagnie de chemin de fer 3, brigade de cavalerie 3 (au trot), toute l'artillerie du IIIe corps (14 batteries), au trot.

Les troupes défilaient dans la direction de Bachenbülach, passant entre une double haie de spectateurs et devant M. Frey, posté à leur droite et entouré de son état-major. Trois autres conseillers fédéraux, MM. Hauser, Ruffy et Müller assistaient au défilé en civil, accompagnés d'un huissier.

Tout le défilé dura 55 minutes. L'infanterie, formée en colonne serrée par peloton, marchait à la cadence de 120 pas à la minute, le défilé d'un régiment s'accomplissant dans la règle en trois minutes.

Dans son ensemble, le défilé était bon, et les fautes de détail qui s'y sont produites n'ont pas réussi à le gâter. Comme toujours, les fanfares de bataillon, réunies par régiments, ne se relaient pas avec la ponctualité qui est de rigueur en pareille circonstance. Cela marcherait sans doute mieux si nous possédions de vraies musiques de régiment.

A l'artillerie, on a reproché de ne pas avoir pris un trot assez vif pour enlever lestement ses voitures dans un terrain dont le sol humide et visqueux enrayait fortement les roues. Aussi est-il arrivé à quelques pièces et caissons de rester pris dans les ornières à proximité de l'inspecteur, ce qui a obligé le régiment d'artillerie de parc à terminer son défilé au pas.

Les troupes avaient fort bonne mine, et la cavalerie était admirablement montée, tandis que les chevaux d'artillerie laissaient à désirer.

La revue terminée, M. le conseiller fédéral Frey adressa aux troupes du IIIe corps l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats!

La manœuvre d'hier a clos les exercices du IIIe corps. Après les fatigues que vous venez d'endurer, le retour dans vos foyers vous sera doux. Vous pouvez retourner chez vous avec le sentiment réjouissant d'avoir fait votre devoir. J'ai la satisfaction de vous donner ce témoignage. Le plan général et la conduite des manœuvres font honneur à l'émérite commandant de votre corps. Les chefs des unités supérieures ont justifié la confiance mise en eux. Des progrès sensibles ont été constatés dans la conduite des troupes, dans la direction et la discipline du feu, dans la discipline de marche et, en général, dans l'emploi des formations tactiques. Sous les armes comme hors service vous avez observé une bonne discipline et fait honneur à notre armée. En prenant congé de vous, je vous exprime, au nom du Conseil fédéral, ma reconnaissance.

Zurich, le 17 septembre 1896.

E. FREY, *chef du Département militaire fédéral.*

LES TRANSPORTS PAR CHEMINS DE FER

Le 17 septembre, à 2 h. 15 du soir, commencèrent, à Bülach, les transports de troupes par chemins de fer. Ce service délicat était organisé par les Compagnies du Nord-Est et de l'Union-Suisse, sous la surveillance du major Sand, officier de chemin de fer du IIIe corps. Disons tout de suite que tout s'est passé sans accident ni retard notable.

La VIe division n'avait à faire transporter par voie ferrée que 2100 hommes, 240 chevaux et 60 voitures. Les autres troupes se rendirent à pied sur les places de Winterthour et de Zurich, où elles devaient être licenciées.

La VIIe division remettait aux chemins de fer 11 100 hommes, 660 chevaux et 190 voitures.

A la gare de Bülach, qui devait expédier 17 trains militaires, le commandant du IIIe corps avait installé un chef de gare militaire dans la personne du major Spöndlin. Les neuf autres trains prévus par l'horaire extraordinaire de licenciement partaient des gares d'Oberglatt (2), Niederglatt (3) et Kloten (4). En outre, la Compagnie du Nord-Est, à laquelle incombait la principale besogne, eut encore à transporter, le 17 septembre, les quinze mille curieux qui avaient assisté à la revue. Une bonne partie de l'énorme matériel nécessaire à de tels trans-

ports avaient heureusement pu être tenue à disposition sur la seconde voie de la ligne Bülach-Glattfelden, tronçon du chemin de fer en construction qui reliera Bülach à Schaffhouse par Eglisau.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Tout le monde juge nos manœuvres d'automne, à commencer par l'inspecteur et à finir par le journaliste plus ou moins compétent ; et toute la série de ces appréciations, à une exception près, est jetée aux quatre vents de la publicité. Seuls, les officiers étrangers qui suivent nos manœuvres gardent le secret de leurs impressions, lesquelles sont justement celles qui nous intéressent le plus. Supposez, en effet, que la mission militaire d'un des grands Etats voisins fasse à son gouvernement le rapport suivant : Ce que nous venons de voir de la milice suisse nous permet d'affirmer qu'elle n'est pas en état d'opposer une résistance sérieuse à aucune des armées voisines, à moins d'avoir pour elle une supériorité numérique énorme... — Une telle opinion aurait beau être radicalement erronée, ses conséquences risqueraient d'être déplorables, puisqu'elles nous exposeraient à être traités en quantité négligeable dans une grande guerre européenne, c'est-à-dire à être envahis de tous côtés.

Pour être au clair sur la valeur de notre armée, nous devons la comparer aux armées voisines. Tout autre procédé serait trompeur et mettrait en circulation des illusions qui n'auraient pas cours au delà de nos frontières.

La façon dont une mission militaire étrangère juge notre milice est d'ailleurs infiniment plus simple et positive qu'une appréciation plus ou moins désireuse de flatter notre amour-propre national. L'histoire de la guerre de 1870-71 par le grand état-major allemand nous fournit à cet égard une indication digne de remarque. Parlant de la milice suisse, l'ouvrage en question se borne à dire qu'elle est nombreuse et bien armée.

C'est qu'en effet le nombre et l'armement comptent parmi les avantages indispensables à une armée qui prétend faire figure dans une guerre européenne. Sur ces deux points l'état-major allemand a constaté que notre milice satisfaisait aux exigences de la guerre, mais qu'aurait-il ajouté s'il ne s'était

prudemment arrêté là ? Que dirait-il aujourd'hui en présence des progrès réalisés depuis un quart de siècle ?

Vraisemblablement les états-majors étrangers ne nous jugent pas sur des points plus ou moins sujets à controverse, mais ils décident s'il est prouvé que nous remplissions les conditions essentielles dont l'existence permet à une armée d'ambitionner la victoire. La milice suisse sait-elle obéir, marcher, tirer ? Ses officiers ont-ils de l'autorité ? Sont-is rompus au commandement ? Les chevaux de cavalerie et d'artillerie sont-ils aptes à faire campagne ? Les arsenaux contiennent-ils assez de munitions ?

Un tel questionnaire, étendu à tous les grands facteurs du succès, n'est point d'une confection trop difficile, et plusieurs des interrogations qu'il comporte trouvent leur réponse dans les résultats des dernières manœuvres.

Ainsi, il a été généralement reconnu que l'artillerie manque de sens tactique. Notre artillerie est, en effet, déchue du rang qu'elle a longtemps occupé. Elle a besoin d'une réforme, et celle-ci n'a pas à chercher longtemps son orientation. Ici le remède est connu, il ne manque que la volonté de l'administrer.

Dans l'infanterie, une certaine proportion d'officiers ne réussissent pas à exprimer couramment leurs décisions au moyen des commandements réglementaires ; d'autres n'ont pas leurs hommes en main et manquent d'autorité. Visiblement, dans le IIIe corps comme ailleurs, il y a une question du recrutement de l'officier d'infanterie, et on ne la résoudra vraisemblablement pas sans modifier notre organisation militaire. Ceci doit être dit parce qu'il est souverainement injuste d'imputer à l'officier un défaut d'aptitude dont il n'est pas plus responsable que ses instructeurs. D'autres lacunes, en revanche, dérivent plutôt de l'instruction, ainsi l'abandon aux chefs de section de toute la direction du feu. Jamais on ne voit un chef de compagnie ordonner une répartition du but entre ses sections ou déterminer l'intensité du feu. A plus forte raison, le chef de bataillon reste-t-il sans influence sur l'emploi de ses fusils.

Un seul reproche grave a été fait à la troupe d'infanterie, celui de manquer de mobilité. Le milicien qui mène une vie sédentaire ne possède évidemment pas l'agilité et l'endurance du fantassin toujours entraîné des armées permanentes. C'est

un désavantage sérieux, dont l'élimination doit être poursuivie au moyen des institutions complémentaires indispensables à une milice. Pourquoi le citadin ne cultiverait-il pas la marche aussi bien que le tir hors service? L'exercice en plein air ayant été remis en faveur par la bicyclette, il est aujourd'hui relativement facile d'amener les jeunes gens à consacrer une partie de leurs loisirs à leur développement physique. Il importe évidemment qu'ils en aient pris le goût déjà à l'école, dans les jeux violents qui pénètrent heureusement dans les programmes scolaires. Il serait utile également que quelques leçons attrayantes d'hygiène eussent attiré de bonne heure l'attention des futurs miliciens sur la nécessité d'administrer intelligemment ce capital précieux qui s'appelle la santé.

La gymnastique est une excellente préparation au service militaire, mais elle n'est point le fait du grand nombre. Il faut trouver des exercices à la fois fortifiants et intéressants pour qui ne s'adonne ni à l'alpinisme, ni à d'autres sports. Tout cela s'obtiendra peu à peu par la persuasion et l'encouragement, mais à la condition de répandre avec insistance cette idée qui ne saurait nous devenir trop familière, à savoir que la brièveté du service du milicien doit être rachetée par l'acquisition volontaire des qualités physiques et morales nécessaires au soldat. Comme toute institution démocratique, la milice ne vit que de la sagesse et du dévouement du citoyen.

La cavalerie est actuellement l'orgueil de notre armée. Active, entreprenante, passant partout, elle incarne l'entrain, le besoin du contact avec l'adversaire, la tactique hardie et légère. C'est un admirable instrument, dont il faut cependant savoir jouer. Le chef de détachement qui lâche dans la campagne sa cavalerie indépendante doit l'avoir munie des instructions qui assureront sa coopération au plan général. Autrement, la cavalerie risque d'imiter le chien qui chasse pour son compte. Libre de dresser elle-même son programme, elle l'accommode à sa convenance et aux circonstances, désireuse surtout d'éviter le blâme d'être restée inactive.

On reconnaît l'officier général à son habileté à combiner le jeu des trois armes et des services auxiliaires, jeu qui devient facilement un embarras pour le joueur encore peu expérimenté. Toutefois, eu égard au minimum de pratique accordé à nos divisionnaires, il faut reconnaître qu'ils se tirent d'affaire très convenablement. Mais, comme cette mesure relative

n'est point celle des exigences de la guerre, nous ne l'emploierons que pour l'appréciation équitable du mérite des personnes. S'agit-il, en revanche, de dégager des dernières manœuvres les avertissements qu'elles contiennent au sujet du commandement supérieur, alors avouons sans détour que la réforme dont notre armée a le besoin le plus urgent concerne précisément les degrés les plus élevés de l'échelle hiérarchique. Fait curieux, cette conclusion est devenue plus pressante depuis que les manœuvres du IIIe corps nous ont montré une manœuvre de corps d'armée vraiment réussie, succédant à une série de critiques aussi perspicaces que courageuses. Ayant vu à l'œuvre le commandant du IIIe corps, nous sommes devenus plus exigeants à l'égard des autres officiers généraux, que nous mesurons maintenant à l'aune d'un chef de corps préparé à sa mission par une longue, active et belle carrière militaire.

Il faut faire pour le haut commandement ce qui a été fait pour la cavalerie : l'élever au niveau de capacité qui permet d'aborder avec confiance l'épreuve suprême à laquelle n'échappe à la longue aucun peuple. Cela rendra peut-être inévitable une réorganisation un peu plus rationnelle que celles qui aboutissent invariablement à drainer au profit des spécialités les éléments indispensables à l'infanterie. Dans tous les cas, la réforme du haut commandement doit être regardée une bonne fois en face. C'est l'enseignement le plus clair qui découle, non pas des dernières manœuvres seulement, mais de toute la série de nos rassemblements de troupes. Nous avons tellement l'air de ne pas nous en douter qu'il arrive parfois à des officiers étrangers bien intentionnés de nous plaisanter à ce sujet. Tel, cet officier supérieur allemand qui disait à un Suisse de ses amis : « Vos troupes ne se battraient pas mal si elles se pourvoyaient d'officiers supérieurs là où votre cavalerie achète ses chevaux. »

Lieutenant-colonel REPOND.

Appareil optique pour la vérification des canons de fusil.

(Avec planche.)

Jusqu'à ces dernières années, le dressage des canons de fusil était confié à un petit nombre d'ouvriers spéciaux qui arrivaient, par suite de dispositions particulières et surtout après une longue pratique, à indiquer assez exactement les défauts intérieurs d'une arme à la seule inspection du canon. La méthode employée était celle que l'on connaît dans les arsenaux sous le nom de procédé du cierge. L'arme dont on veut déterminer les défauts est dirigée contre un écran mi-partie blanc et noir dont on examine l'image déformée à l'intérieur du canon. La ligne qui sépare les deux moitiés de l'écran apparaît alors sous une forme analogue à celle d'un cierge, d'où le nom du procédé.

Les inconvénients de ce système sont évidents; quelle que soit l'habileté de l'ouvrier préposé à l'examen, il lui est bien difficile de préciser l'endroit d'une déformation, son étendue et son amplitude; telle tare toute locale, qui nécessiterait un simple alésage est caractérisée comme courbure, que l'on produit en sens inverse en essayant un dressage inutile.

Dans les fabriques françaises, l'ancien procédé vient d'être remplacé par une méthode optique extrêmement simple, imaginée et expérimenté par M. le capitaine Charles Dévé, alors attaché à la manufacture de Châtellerault, et dont nous allons donner la description sommaire.

Considérons d'abord un miroir M (fig. 1) placé en avant d'une petite lunette. La lunette est auto-collimatrice, c'est-à-dire qu'elle contient, au foyer de l'objectif, une croisée de fils F qui envoient, à l'extérieur, des rayons parallèles. Ces rayons frappant un miroir plan restent parallèles, et, si le miroir est placé perpendiculairement à l'axe optique de la lunette, l'image des fils revient se former dans le plan focal de l'objectif. Les fils sont éclairés par une glace non argentée G qui reçoit la lumière par une ouverture latérale; si le champ en avant de la lunette est sombre, on ne verra que les fils et leur image, en même temps qu'un peigne (fig. 2), éclairé aussi par la glace G et qui sert à repérer la position des fils et de l'image.

Si l'on incline le miroir, le faisceau de rayons parallèles est renvoyé dans une direction formant, avec la direction primi-

tive, un angle double de celui dont le miroir a tourné. L'image des fils se déplace dans le champ et on peut déduire de ce déplacement le mouvement du miroir lui-même. Le fait que la lunette est auto-collimatrice rend la position absolue du miroir dans l'espace absolument indifférente; on peut l'avancer ou le reculer à volonté sans que l'image se modifie, à la seule condition qu'il reste parallèle à sa première direction.

Voici comment ces principes sont appliqués à l'examen des défauts de l'arme :

Un miroir plan est fixé à l'avant d'une petite broche cylindrique épousant exactement, par deux renflements, le calibre intérieur de l'arme. Par un côté, ces bourrelets s'appliquent contre les rayures, pressés, au point diamétralement opposé, par deux ressorts plats. Dans son mouvement de progression, la broche indiquera donc les défauts de rectitude de l'arme suivant la génératrice opposée au ressort. En mettant successivement le ressort en haut, à droite, en bas, à gauche, dans quatre observations successives, on aura déterminé la forme exacte de quatre lignes situées à angle droit, allant d'un bout à l'autre du canon, et on pourra, avec la plus grande facilité, différencier les courbures générales d'avec les défauts locaux.

Le cylindre portant le miroir est relié, par le moyen de deux chaînons, à une tringle commandée par une corde qui s'enroule sur une poulie (fig. 3). Les chaînons ont pour but de laisser toute liberté au porte-miroir dans le sens transversal. La corde peut être actionnée par ses deux extrémités, de telle sorte que l'on peut, à volonté, faire avancer ou reculer le miroir. La position de l'explorateur dans le canon est indiquée par une petite plaque en métal, montée sur la corde, et qui porte deux petites saillies en regard des deux bourrelets du cylindre.

En avant du canon est fixée la lunette auto-collimatrice. Le réticule est fixé dans la lunette; mais celle-ci est montée sur un support qui lui permet deux mouvements à angle droit, qu'on lui communique à l'aide de deux vis munies de tambours.

Au début de l'opération, on règle la lunette de façon à ce que le réticule et son image se superposent. Dans la suite, on estime, par comparaison avec les dents de deux peignes placés dans le plan du réticule, le mouvement de l'image, ou bien on ramène la coïncidence en agissant sur les tambours Dans les

appareils en usage à Châtellerault, une dent du peigne correspond à un angle de 1/1000 et une division de tambour à un angle de 1/5000. On pourra donc estimer très facilement un défaut de dressage correspondant à une déviation de 1 décimètre sur 500 mètres. On pousserait l'approximation plus loin, si la chose était reconnue nécessaire, en augmentant les dimensions des appareils.

La manœuvre de l'instrument est des plus simples. Le canon de l'arme étant fixé dans deux colliers, un aide introduit le miroir par le tonnerre jusqu'à la tranche de la bouche. L'observateur règle alors la lunette, et, agissant sur la corde, retire doucement le miroir vers la culasse.

Les fusils du modèle 86 portant quatre rayures à pas constant, de 24 centimètres, les cloisons sont éloignées sur une même génératrice de 6 centimètres; le passage du bourrelet de la rayure sur la cloison se manifeste par un petit mouvement de l'image auquel il n'y a pas lieu de faire attention. L'observation porte, au contraire, sur les positions de l'image dans les conditions analogues de placement de l'explorateur qui se renouvellent de 6 en 6 centimètres. Les indications de l'instrument sont très faciles à interpréter et à repérer. L'observateur voyant l'image s'écarter à gauche et à droite, dans une des quatre directions principales, indique à son aide l'existence d'un défaut, en même temps que sa direction et son étendue. L'aide, muni d'un morceau de craie, marque sur le canon l'endroit du défaut et le côté de l'arme sur lequel il faudra frapper pour la redresser.

Nous avons dit que les défauts de l'arme devaient être déterminés par quatre génératrices situées dans deux plans rectangulaires; cela est vrai en principe et c'est effectivement ainsi que l'on opère pour les réglages très précis; mais en pratique, la tige exploratrice est suffisamment pressée dans tous les sens pour indiquer d'un seul coup tous les défauts, aussi longtemps qu'il s'agit d'une précision moyenne.

L'usage de l'appareil est très rapide; dans une journée de dix heures, un observateur exercé examine, avec son aide, plus de 500 canons. Le vérificateur de dressage juge en dernier ressort; mais, pour le travail approximatif, le procédé du cierge est encore employé, non plus pour estimer les défauts, mais pour constater leur absence, et le vérificateur optique a eu pour premier résultat de rendre les dresseurs plus attentifs,

en révélant leurs moindres fautes. Au début de l'emploi de l'appareil, la moitié des canons revenant du dressage étaient jugés insuffisants; après un mois, le déchet était tombé à un cinquième.

L'application que nous venons d'exposer de l'appareil du capitaine Dévé se rapporte au canon seul, pendant sa fabrication et son alésage. Mais, lorsque l'arme est terminée, il convient de faire une vérification d'ensemble, portant sur l'angle formé par la ligne de mire et le dernier élément du canon. Dans ce but, le fusil, suspendu à une bretelle passée dans le pontet, repose par le cran de mire et le guidon dans deux appuis solidement fixés sur une plate-forme. La lunette, dont la position par rapport à la droite joignant ces deux appuis est invariable, indique, par une seule observation dans le miroir, l'angle formé par cette droite et l'axe du canon dans sa dernière section de 6 centimètres. La graduation est faite de telle sorte que l'écart lu à la lunette exprime, en centimètres, la déviation du projectile qui se produirait à une distance de 200 mètres. Les armes jugées bonnes sont acceptées, celles qui présentent des défauts de réglage dépassant très peu la limite de tolérance imposées au régleur sont essayées au tir. Enfin, les armes dont l'erreur est considérable sont démontées et l'on essaye séparément les divers éléments du réglage.

La vérification d'ensemble a conduit à de très curieuses observations sur l'influence de petites courbures au voisinage de la bouche. Des armes jugées défectueuses et essayées au tir ont donné des résultats très différents de ceux que l'on aurait pu prévoir.

Chose curieuse, une retouche faite dans ces conditions, en partant des résultats du tir, ne donne en général rien de bon, tandis que si l'on se dirige uniquement sur le réglage optique, sans tenir aucunement compte de l'essai à la cible, on rectifie complètement le réglage. L'examen de cet anomalie conduit à un petit problème de balistique intérieure et extérieure qui m'entrainerait trop loin ici, et que je me propose de reprendre dans un prochain article.

L'introduction des appareils optiques et, en général, des appareils de précision dans les fabriques d'armes est le signe d'une évolution dans les idées relatives à la perfection qu'il est raisonnable d'exiger d'une arme portative. Beaucoup d'officiers trouveront peut-être que l'on va trop loin; considérant

l'arme de l'infanterie dans son service sur le champ de bataille, dans les tirs à grande distance et les feux en masse, ils jugeront superflue la recherche d'une trop grande précision. Dans la brochure destinée à la description de son appareil, M. Dévé répond d'avance aux critiques qui pourraient être adressées à sa méthode en énumérant un certain nombre de cas où le soldat pourra utiliser toute la précision que l'on cherche à donner à son arme.

Mais ce qui peut être exceptionnel dans le cas d'une armée nombreuse, combattant en terrain découvert, deviendrait une règle si l'armée suisse devait entrer en campagne ; plus qu'en aucun autre pays, le tir individuel, le tir de précision, y jouerait un rôle important et cela justifierait les contrôles les plus minutieux. Il y a plus : le tir est en Suisse un sport national ; or le tir ne présente un intérêt réel que si l'arme est fidèle, si elle *répond*, si le tireur est seul responsable des écarts ; une arme défectueuse rebute les bons tireurs et n'éduque pas les tireurs médiocres. C'est pour ces multiples raisons que l'on ne doit rien négliger en Suisse pour perfectionner encore si possible l'ajustage des armes portatives... Mais je prêche probablement des convertis. Ch.-Ed GUILLAUME.

Nouvelles propositions relatives à l'aménagement des voitures dites « auxiliaires » pour le transport des blessés.

(Avec planche.)

Point n'est besoin d'être stratège pour comprendre que les armées ne peuvent alourdir et allonger outre mesure leurs colonnes d'*impedimenta* sans courir le risque de compromettre la réussite de leurs opérations.

D'autre part, les formations de combat de la tactique moderne, tendant de plus en plus à produire, et par le nombre des combattants et par l'intensité du feu, un effet de formidable surprise, ne sauraient tolérer une augmentation proportionnelle des moyens de secours.

Les philanthropes et tous ceux pour lesquels la devise *Inter arma caritas* sans applications pratiques n'est qu'un vain mot, doivent, en conséquence, se résigner à ne voir qu'un nombre restreint de voitures d'ambulance accompagner les troupes. Et pourtant, la chirurgie de guerre expérimentale nous

enseigne que, dans une campagne prochaine, les blessures, pour gagner en qualité, ne perdront rien en quantité, bien au contraire.

Comment sortir de ce dilemme, résultat de facteurs, apparemment si peu conciliables ! Le service de santé doit-il reculer ? — Loin de là, car, de même que dans telle circonstance imprévue, un médecin isolé agira suivant les préceptes de la pratique d'urgence, de même, aussi, la médecine militaire devra s'ingénier et créer des ressources spéciales nées de l'improvisation ou d'expédients de fortune ; c'est dans cette idée que pour le transport des blessés sur les chemins carrossables, les organisations militaires et les règlements de tous pays prévoient, à côté des voitures construites dans ce but, un certain nombre de voitures dites *auxiliaires* ou supplémentaires.

Ces voitures auxiliaires peuvent être soit des chariots appartenant aux équipages de guerre et mis temporairement à la disposition du service de santé, soit des voitures obtenues par réquisition. La réquisition sera, à son tour, ou bien *anticipée*, si on l'effectue au choix dans certaines limites prescrites lors de la mobilisation, ou bien *immédiate*, c'est-à-dire pratiquée sur place, d'une façon impérieuse et illimitée, au fur et à mesure des besoins, par exemple à l'issue d'un combat.

Qu'il nous soit permis de rappeler à ce propos la dotation actuelle de la division en voitures réglementaires destinées au transport des blessés : notre lazaret divisionnaire suisse possède 6 voitures à blessés, à 4 roues, transportant chacune 4 à 6 malades couchés, soit ensemble 24 à 36 malades. L'ambulance d'une division d'infanterie française comporte elle 4 « petites » voitures (dites « légères »), à 2 roues, pour 2 blessés couchés et 4 voitures à 4 roues (dites « grandes »), 4 pour 4 blessés couchés, au total 24 places.

Dans l'armée allemande, la formation équivalente, décorée du nom peu germanique de *Sanitätsdetachement*, dispose de 8 voitures à 4 brancards suspendus, ensemble 32 places.

D'autre part, comme première réserve se rattachant aux institutions de corps, on compte en Suisse le lazaret de corps, avec 8 voitures à blessés, à 4 roues, en France, l'ambulance dite de quartier-général, avec 14 voitures, 8 à 2 roues et 6 à 4 roues, ainsi que l'ambulance de cavalerie avec 6 voitures

(3 grandes et 3 petites); en Allemagne, le 3e détachement sanitaire avec 8 voitures attachées à l'artillerie de corps. Ces effectifs, comme on voit, sont plus que modestes; ils impliquent, pour l'évacuation des blessés sur le champ de bataille, un nombre fantastique de courses et de transports. Il faut donc aviser... Enregistrons d'abord l'heureuse innovation en Suisse des voitures médicales régimentaires dont seront dotés les 32 régiments d'infanterie de l'élite à partir de l'année prochaine (16 en 1896 et 16 en 1897). Ces voitures, dont un modèle, peint en bleu, — couleur conventionnelle des troupes sanitaires suisses, — figurait à l'Exposition nationale, serviront à transporter le matériel dit de corps : bataillons, brancards, sacs, attelles, etc. Vides, elles contribueront à renforcer les éléments de nos petits parcs d'évacuation de l'avant; comme elles sont construites sur ressorts, il suffit donc de recouvrir leur plancher d'une couche de paille, d'un matelas, de couvertures, ou simplement de deux brancards déployés, pour les transformer, sans autre agencement, en voitures à blessés, sinon très confortables, du moins fort commodément utilisables; leurs roues en sont basses, le centre de gravité peu élevé, leur accès est facile de tous côtés, et elles sont bien suspendues. Ces voitures médicales régimentaires formeront, on le voit, un trait d'union naturel entre les voitures d'ambulance proprement dites et les voitures auxiliaires dont nous allons nous occuper.

La première catégorie de ces voitures est représentée, comme il a été dit plus haut, par les chariots des équipages de guerre de tous genres et de toute destination. Le commandant des troupes pourra donner l'ordre de disposer de ces voitures de son chef ou sur la demande du médecin directeur du service de santé.

Ce pourront être les voitures d'artillerie, de parc, des trains (trains régimentaires, train de combat, etc.), des colonnes ou sections de munitions, des convois administratifs, etc., à savoir : caissons, fourgons (des états-majors, de la poste militaire de campagne), prolonges, fourragères, haquets, (charrettes « de bataillon », — en Italie) et chars destinés au transport des vivres, subsistances, bagages ou même d'un personnel militaire non monté, tels que les omnibus à 8 places pour les officiers des ambulances françaises, les breaks utilisés dans les écoles à feu, sur la place de Thoune, etc., etc.

A la suite de nombreux essais pratiques, nous avons énuméré dans un mémoire[1] publié en *1888*, les voitures de guerre en service alors dans l'armée suisse, — ainsi que certaines autres voitures déclassées, mais existant encore dans des arsenaux cantonaux, — que l'on pourrait utiliser pour l'évacuation des malades et des blessés. Pour tout ce qui se rapporte aux détails techniques d'adaptation (matériel nécessaire, etc.), nous renvoyons le lecteur à ce mémoire d'autant plus volontiers que le médecin-major *Ecot*, partisan fanatique des improvisations médico-chirurgicales militaires, a, dans une étude[2] semblable pour l'armée française, complètement omis de citer ses devanciers. Ajoutons que le manuel des brancardiers de l'armée prussienne contient des indications précises, suivant lesquelles on peut aménager les *Proviant-*, *Fuhrpark-* et *Lebensmittel-Wagen*[3] pour le transport des hommes grièvement blessés. Il en est de même du règlement français pour le service de santé en campagne[4] relativement à l'emploi et l'aménagement de la *voiture fourragère*. Dernièrement encore, un médecin de l'armée austro-hongroise, le docteur *Stœckel*, a formulé[5] des thèses catégoriques sur l'emploi des *caissons d'artillerie* (Batterie-Munitions Wagen) dans un but analogue. Cet auteur voudrait même qu'on utilisât les caissons pendant le combat, lorsque, retournant à vide, ils vont se réapprovisionner ! Nous craignons cependant qu'on ne lui adresse le reproche que nous faisait un critique italien quand nous lui parlions d'ajuster un brancard sur un affût de rechange ou sur une pièce de campagne : « Da questo lato si spinge forse il trasformismo un po' troppo in là[6]. » L'art des improvisa-

[1] Froelich, Dr, L. — *Vorschläge für die Einrichtung von Ordonnanz-Kriegsfuhwerken zum Verwundeten- und Kranken-Transport.* — « Blätter für Kriegs-Verwaltung », Bern, Körber 1888. — 20 pages et 2 planches.

V. aussi Gschirhakl, Dr, J. *Sanitäts Referent beim k. k. Landwehrcommando Wien.* Feldärztliche Improvisationen, Vienne, Safar, 1896, p. 7 et 20.

[2] Ecot, Dr, F., surveillant à l'Ecole du service de santé militaire de Lyon. — *Etude pratique sur l'aménagement des voitures auxiliaires pour le transport des blessés.* « Archives de médecine militaire », Paris, Rozier, 1892.

[3] *Krankentræger-Ordnung.* — Berlin, Mittler, 1888, p. 73.

[4] Paris et Limoges, Ch. Lavauzelle, 1892, p. 255.

[5] Conférence faite à la Société des médecins militaires de la garnison de Vienne, séance du 14 mars 1896. — V. « Der Militärarzt », Wien, 1896, p. 140.

[6] « Illustrazione militare italiana », Milano, Vallardi, 1888, p. 71.

tions est, en effet, un excellent moyen d'aiguiser la présence d'esprit et les facultés inventives, mais il doit, pour une foule de motifs d'ordre militaire et médical, éviter les applications exagérées et les solutions susceptibles de compromettre le résultat final. On ne songera donc jamais à utiliser pour le transport des blessés la nouvelle voiture à cartouches, dite *caisson d'infanterie, modèle 1894* (Patronenwagen), que vient de livrer nos ateliers fédéraux de construction. Bien au contraire, en présence de la diversité des idées émises, il faut chercher à simplifier moyens et méthodes; aussi ne saurions-nous assez recommander, lors de circonstances urgentes, l'emploi du *fourgon des unités de l'infanterie* (« Einheitswagen » modèle 1889), comme voitures auxiliaires d'ambulance. Ces véhicules présentent des avantages incontestables d'adaptation. Grâce à leur construction même, du type « à fond large et plat » (Brückenwagen — char à pont), avec angle de tournant très ouvert, il suffit de très peu de matériel pour l'aménager rapidement et le rendre suffisamment confortable. A cet égard, il possède, en résumé : un grand plateau rappelant les wagons à marchandises, dits plateformes en Suisse ou trucs en France, pourvu d'un cadre de 18 cm. de hauteur sur 5 cm. d'épaisseur, mobile à l'arrière avec crochets de fixation et muni de 10 anneaux en fer dont 4 sur chaque paroi latérale, 2 en avant et 2 derrière; dimensions générales heureuses soit une longueur de charge de $3^{m}20$, une largeur extérieure de $1^{m}31$; suspension excellente sur 6 ressorts, siège-banquette à deux places pour le conducteur avec un soldat sanitaire d'escorte, enfin accessoires divers (marchepieds, coffrets, etc.). Le nombre relativement grand de ces voitures, soit 5 par bataillon, 15 par régiment, 30 par brigade, 65 par division si l'on ajoute celles du bataillon de carabiniers, est un facteur non moins favorable pour le sujet qui nous occupe. Il est enfin permis de supposer que l'on pourra dans un moment donné plus facilement et plus efficacement les détourner de leur destination tactique que d'autres chariots de guerre tels que ceux à vivres ou à fourrages. Sur les 5 fourgons d'un bataillon, 4 transportent, en effet, les bagages des 4 compagnies (Kompagniewagen), à savoir les ballots de couvertures de bivouac, les lanternes de campement, les ustensiles de cuisine avec petites provisions de ménage, les malles des officiers, 10 pelles-rondes, etc. Quant au 5me qui nous intéresse spécialement,

puisqu'il fait partie du train de combat, il sert à transporter l'approvisionnement principal des outils de pionniers (Schanzzeugwagen), les effets de soldats surmenés ou épuisés, enfin le matériel sanitaire qui, pour une raison ou pour une autre, ne trouve pas place sur la voiture médicale régimentaire. Nous ne nous cachons toutefois point qu'en règle générale il ne faudra guère trop compter sur ces véhicules.

Au point de vue de leur agencement particulier, on peut distinguer les cas suivants :

A. *Pour malades transportés assis.*

Sur *banquettes* placées *en impériale*. La manière de procéder sera la suivante : rabattre le côté postérieur du cadre, puis introduire deux bancs sans dossier (de salles d'auberge, d'audience, etc.), selon l'axe longitudinal et médian de la voiture, de manière à ce que les hommes à transporter soient assis *dos à dos*, comme sur une impériale d'omnibus ; en outre, pour leur épargner toute sensation de vertige ou la propension de tomber en avant, glisser de chaque côté en dedans des parois latérales une planche haute du double de celles-ci (40 à 50 cm.), munie de quelques trous afin de l'immobiliser à l'aide de courroies ou de cordes aux anneaux du cadre.

Sur *banquettes*, genre *intérieur d'omnibus*. On place latéralement sur le plateau de la voiture deux bancs quelconques de jardin, d'église, etc., mais à dossier ; les blessés une fois installés *face à face*, on y suspend leurs effets, sacs, armes, depuis dehors.

Sur *deux rangées* de 6 *chaises* de chaque côté, les dossiers tournés également en dehors. Pour plus de sûreté et afin d'éviter toute possibilité d'un renversement en arrière, caler chaque rangée de chaises au moyen d'une perche passée sous le devant des sièges et retenue par des cordes ou liens qui, eux-mêmes, se fixent aux parties frontales du cadre, etc. Chargement du bagage comme dans le système précédent. Les manœuvres d'embarquement et de débarquement ont toujours lieu depuis derrière ; deux fortes planches, appuyées sur un chevalet ou escabeau, servent de rampe. L'équipe des soldats sanitaires de service opère suivant les règles du transport, en aidant les malades à l'entrée ou à la sortie (conduite bras à bras ou avec soutien des aisselles) et de manière à ce que les

places les plus rapprochées du siège soient occupées les premières, comme aussi quittées les dernières.

B. *Pour malades transportés couchés.*

Les voitures des unités de l'infanterie, modèle 1889, étant bien suspendues, on pourrait à la rigueur se contenter d'en couvrir le fond d'une bonne *couche de paille* ou de foin, sur laquelle on étendrait des couvertures ou des manteaux.

A notre avis, ce système primitif ne doit être réservé que pour les cas d'extrême urgence ; c'est à lui que s'applique sans doute le reproche colporté, lors des dernières manœuvres d'automne, par plusieurs journaux de la Suisse allemande, à propos d'un malade du bataillon 63, qui fut conduit, pour ne pas dire cahoté, dans un « holpernden Trainfuhrwerk » d'Œrlikon à l'hôpital de Zurich. L'adjonction d'un simple matelas vaudrait déjà mieux ; nous donnons toutefois la préférence aux deux dispositifs suivants :

Couche formée par deux *brancards de campagne*, reposant côte à côte, en avant et en arrière, sur des rainures pratiquées dans *deux* solides *traverses* en bois massif, de hêtre (fayard) ou d'orme (le frêne est moins préférable) façonnées *ad hoc* (voir plus bas) et légèrement *cintrées*, soit à convexité inférieure médiane ; ces traversent viennent à leur tour s'emboiter sur les rebords du cadre de la voiture, au moyen d'une simple entaille, tout en laissant assez d'espace libre pour les pieds rabattus des brancards.

En l'absence de ceux-ci, on se sert d'un *sommier à deux places*, fait d'un *filet de cordes* tendu suivant les prescriptions de notre manuel sanitaire à l'aide de *trois perches* de la longueur (2m40) et du même diamètre (4 à 5 cm.) que les hampes des brancards d'ordonnance, sauf pourtant aux extrémités qu'il est avantageux d'amincir en forme de poignées (3-3 ½ cm.). Ces perches sont en outre disposées de telle manière, par rapport aux traverses indiquées ci-dessus, que les malades transportés ne courent aucun risque d'être projetés en dehors du véhicule ; dans ce but, tandis que les deux perches latérales vont prendre leur point d'appui sur des rainures aménagées à la face supérieure des traverses, celle du milieu vient, au contraire, s'engager dans un trou creusé dans l'épaisseur même du bois et, par conséquent, suivant un

niveau plus bas. Cet orifice ne doit du reste aucunement porter atteinte à la solidité à toute épreuve de la pièce ; dans le doute, l'interposition d'une cale en bois entre la traverse et le plancher de la voiture suffira pour dissiper la moindre méfiance.

Comme on le voit, la partie essentielle de ces dispositifs est constituée par des *traverses-supports* qu'il serait facile d'improviser sur place, mais dont il serait encore plus pratique de doter d'emblée les fourgons d'infanterie (mod. 89) à titre d'équipement accessoire. D'un prix modique, d'un faible poids (5-6 kilos) et surtout d'un volume peu encombrant, leur introduction réaliserait d'autant plus un progrès dans le domaine du « militarisme humanitaire », — si nous osons nous exprimer de la sorte — qu'elles peuvent également s'adapter aux voitures civiles et camions de commerce du système plate-forme (Brückenwagen). Avant d'entrer dans des détails à cet égard, il y a lieu d'ajouter encore quelques remarques générales au sujet de l'aménagement des véhicules d'ordonnance précités.

Grâce à leur longueur de charge, il est d'abord très facile de placer, outre les deux brancards ou le filet, une banquette transversale pour trois malades assis ; cette banquette sera ou un banc court d'auberge, de corps de garde, etc., ou alors improvisé au moyen de quelques planches brutes horizontales et verticales. On l'assujettira sur l'avant de la voiture, derrière le siège du conducteur, non pas à l'aide de clous, mais par de simples cordes, courroies, ou en disposant les pieds de manière à ce qu'ils viennent s'arc-bouter contre les parois du cadre soit « ridelles » du plateau.

Pour le chargement et déchargement des blessés, il se fera selon les règles usuelles : équipe de porteurs, avec porteurs supplémentaires, opérant de côté, successivement à gauche et à droite, sur rampe latérale (filet) ou depuis derrière (brancards). Disons à ce propos qu'il serait question d'abaisser le centre de gravité de ces véhicules par suite d'inconvénients observés lorsqu'ils sont chargés de ballots de couvertures, etc., en échangeant leurs roues actuelles d'inégale hauteur (diamètre : 1m30 derrière ; 1 m. devant), contre celles plus basses et uniformes (1 m.) du système Thonet, adoptées pour les nouveaux chariots à cartouches (modèle 1894).

Ceci permettrait, en même temps, d'élargir la plate-forme et d'y adapter plus aisément les brancards.

Le bénéfice principal qui résulterait de cette innovation serait toutefois, à notre point de vue, la grande facilité de manœuvre telle qu'elle existe pour la voiture d'ambulance réglementaire; la hauteur de chargement n'est, en effet, que de 1 m. pour cette dernière; celle des fourgons d'infanterie, par contre, de 1m22 sans compter le cadre et de 1m40 y compris celui-ci.

Lorsqu'on dispose de suffisamment de temps, on terminera l'adaptation de ces voitures sanitaires auxiliaires, en les munissant d'une *toiture de fortune*, afin de préserver les blessés transportés, contre le soleil, la poussière ou les intempéries atmosphériques. On se servira pour ce faire soit de cerceaux, de perches flexibles (berclures!) recourbées en ogive, soit d'un bâti formé par des liteaux ou lambourdes, le tout recouvert d'une bâche, de nattes de paille, de branchages de sapin, etc. La description détaillée d'une carcasse de ce genre suivra plus loin.

* * *

Nous arrivons à la seconde partie de notre étude, à savoir l'utilisation des *voitures de réquisition proprement dites*, sujet d'une importance capitale pour notre armée. En effet, d'après les dispositions légales qui nous régissent, le service de santé suisse n'aurait pas moins de *344* chars de ce genre à toucher lors d'une mobilisation générale! Sur ce nombre 66 seulement, soit 56 pour le nombre correspondant d'*ambulances* d'élite (40) et de landwehr (16), plus 10 pour les *colonnes de transport* de la réserve sanitaire, seraient destinées au voiturage des vivres et bagages. Les *278* autres véhicules figurent d'ores et déjà sous le titre de *voitures auxiliaires pour blessés ou malades*. Ce nombre se décompose de la façon suivante: *a)* 128 pour les *4 lazarets de corps;* les communes situées sur le territoire du corps d'armée respectif auraient à les fournir par l'entremise des commissions fédérales de taxation (Wagen-Einschatzungskommissionen) aux commandants de ces unités, soit 32[1] par lazaret à Fribourg, Berne, Zurich et Lucerne, leurs places de rassemblement désignées. Enfin, *b)* 150 pour les 5 *colonnes de transport* de la réserve sanitaire (30 par colonne), dont le parc serait au début formé et organisé à Lucerne par les soins

[1] Arrêté du Conseil fédéral du *31 mai 1895*, en modification de la loi sur la création des corps d'armée qui n'en prévoyait que 24 (Ordonnance fédérale du 28 décembre 1894.)

du directeur du train des étapes (Oberetappen-Traindirektor), pour être, de là, mis à la disposition du médecin en chef du service des étapes (Oberetappenarzt). Inutile de rappeler que ces colonnes de transport ont à circuler entre les formations sanitaires de l'avant et les installations de l'arrière : gares terminus, hôpitaux d'étapes, d'armée, etc.

Le règlement d'administration indique de quelle sorte de véhicules les voitures de réquisition devront être composées et quelles exigences techniques elles auront à remplir ; il est sans autre plausible qu'elles ne pourront être ni des « omnibus », ni des « tapissières », ni des chars de « maraîchers », ni tel type encore excellent pour un service d'*ambulance urbaine*, mais insuffisant pour les nécessités d'une campagne. Les soldats du service de santé préposés à l'aménagement des voitures auxiliaires se trouveront par contre en présence pour ainsi dire exclusive de deux systèmes de construction, à savoir : le *char à échelles*, ou véhicule caractéristique de nos campagnes, malgré son appellation de voiture « lorraine » en France, et le *char plate-forme* (« à pont », du mot allemand *Brückenwagen)*, ce moyen de roulage *de plus en plus usité* dans nos villes ainsi que dans nos contrées industrielles. Nous laisserons complètement de côté le premier de ceux-ci ; les dispositifs d'adaptation auxquels il a donné lieu sont légion et connus de tous, ce qui n'est pas le cas pour la transformation du second en voiture à blessés d'urgence.

A part nos premières tentatives d'il y a dix ou douze ans[1] et qui, sauf quelques modifications de détails, servent toujours encore de « paradigmes » dans les écoles sanitaires, nous pouvons citer comme ayant cherché de coopérer à la solution du même problème : le médecin-général bavarois *Port*[2], les docteurs *Bouloumié*[4] et *Regnault*[5], le comité de *Reims*[6] de

[1] Froelich, etc., *loc cit.* 1888. Planche I.

[2] Anleitung zu Improvisations-Arbeiten, 1892, page 19.

[4] Exposition de l'*Union des femmes de France*, Paris, 1889 : Aménagement d'un « chariot du Nord », d'un camion, etc.

[5] Colonne volontaire sanitaire de Spire (Palatinat), 1895. *Einrichtung eines französischen Landfuhrwerkes* — Haritsch — *(sic)*. « Der Samariter » Munich, 1895.

[6] Voitures d'apprêteur, de déménagement, etc. Bulletin, 1894.

de la Croix-Rouge française, enfin la Société des Samaritains de *Winterthour* [1].

Il est indiscutable que ces différents procédés ont le désavantage commun d'exiger un volumineux matériel de perches, de supports, de planches avec entailles spéciales, coulisses, etc.; or, il serait parfois difficile à le trouver lorsqu'on devrait aménager un convoi tout entier.

Quant aux *appareils* en partie métalliques imaginés par le Dr Losio [2] (de Monza), MM. Dauphinot et Letellier [3], Bréchot-Desprez-Ameline [4], le Dr G. Meyer [5] (de Berlin), leur prix de revient constitue un obstacle très sérieux à leur vulgarisation.

Nous avons, à notre tour, eu l'idée de recourir à un appareil, mais déjà préexistant; par simple substitution de certaines de ses parties on peut l'employer à deux fins et en obtenir même un triple dispositif utilisable pour n'importe quel véhicule plate-forme non suspendu. Il s'agit des *ressorts Grund* [6] à feuilles d'acier étagées, qui datent de 1868. Ressemblant à un demi-ressort de voiture à convexité supérieure (longueur 90 cm., largeur 5 cm.) et terminés d'un côté par deux roulettes, de l'autre par 4 pointes-crampons; ils font partie, comme l'on sait, du matériel d'aménagement des wagons destinés à former, en cas de guerre, les trains sanitaires improvisés, par opposition à ceux dits de lazaret.

Dans le modèle primitif, dont l'administration fédérale possède une soixantaine d'assortiments, le second étage vacille à tel point qu'il serait fort risqué de s'en servir, à moins d'y apporter les modifications (pièces en X) proposées jadis [7], ou alors en ne conservant que l'étage inférieur, suivant le système adopté par la Bavière. La manière d'opérer est la suivante :

[1] Exposition nationale de 1896, groupe 37. *Brückenwagen mit Schwebelager.*

[2] Apparecchio portaferiti, système « perchoir » ou axial modifié. Rome, 1893.

[3] Appareils de suspension pour bateaux soit « péniches » de halage et voitures d'apprêteur. Reims, 1894.

[4] Idem, dits de 1891, pour wagons de chemins de fer, « fourragères de l'armée française, etc. V. règlement *loc. cit.* 1892.

[5] « Tragboden mit elastischen Kugeln und Federn ». Hyg. Rundschau, 1896.

[6] Alors chef de traction des chemins de fer prussiens.

[7] Essais pratiques faits aux ateliers de Fribourg en 1884.

1er cas. Prendre *6 ressorts.* Déboulonner les tiges verticales[1] (hauteur 36 cm., longueur de la base 14 cm.) qui servent à supporter les tréteaux des deux étages de brancards. Enlever la lame d'acier intermédiaire, afin que le ressort puisse entrer en jeu même par une charge de la moitié moindre que celle calculée en principe (un étage au lieu de deux). Ajuster en lieu et place une pièce en fer composée d'une plaque légèrement cintrée de 14 cm. de longueur et de 3 à 4 cm. d'épaisseur (afin que les pieds rabattus des brancards ne touchent pas aux ressorts), puis d'une partie verticale recourbée en U (de 5 cm. de hauteur et de 6 mm. d'épaisseur). Enfin visser le tout, l'ouverture de l'U étant parallèle à l'axe longitudinal du ressort, au moyen de deux écrous à tête hexagonale, préférables aux chevilles rondes existantes. Les six ressorts ainsi modifiés sont alors disposés trois par trois sur le plateau du véhicule dans le sens de sa longueur et de façon à ce que les quatre latéraux aient des U simples (de 5 cm. de diamètre) tandis que ceux du milieu[2] doivent en avoir du double (10 cm.). Il ne reste plus qu'à y engager les hampes de deux brancards déroulés pour que l'installation soit terminée.

Ce dispositif se prête particulièrement pour les voitures de grandes dimensions, d'une longueur de 3m50 à 4m50 et d'une largeur de 1m50 à 1m60. Tels sont les chars à quatre chevaux des meuniers ou ceux qui transportent l'attirail des vendanges en Lorraine, par exemple aux environs de Nancy, etc.

2e cas. Pour un véhicule à plate-forme plus restreinte (3 m. à 3m25 de long sur 1m30-1m40 de large), ou dont les bords sont surélevés en demi-cercle au dessus de chaque roue, ou encore lorsque les pièces en U font défaut, il suffit de prendre *4 ressorts.* Une fois dépourvus, soit de la tige verticale, soit du feuillet médian, on les dépose, comme ci-dessus, aux quatre extrémités du plateau, puis on les relie deux à deux en avant et en arrière par une *traverse* de bois dur munie de rainures destinées à recevoir deux brancards également placés l'un à côté de l'autre. (V. planche I.)

3e cas. En l'absence de brancards de campagne, former au moyen de *2 traverses* d'une part, de *3 perches* et d'*un filet* de cordes bien tendu une couche pour deux blessés analogue à celle décrite précédemment.

[1] Voir planche I, sur le siège du char.

[2] Voir planche I, sur le marhcepied du siège.

Phototypie Bossart frères, Bâle.

Voiture auxiliaire d'ambulance.

Dispositif d'aménagement avec ressorts «Grund».

A titre de récapitulation, rappelons encore une fois les particularités des *traverses-supports* qui pourraient mériter le qualificatif d'*universelles*, puisqu'elles constituent l'élément principal de tous les dispositifs énumérés jusqu'ici. Longues de 1m30 à 1m40, légèrement *cintrées* et façonnées, comme toute pièce de charronnage, de manière à être plus épaisses dans le milieu (15-16 cm.) que sur les côtés (10 à 12 cm.), elles présentent chacune : 5 rainures, dont une médiane et 4 latérales ; 4 entailles, dont 2 rectangulaires et 2 en forme de croix ; enfin différents trous d'un diamètre minime ou moyen.

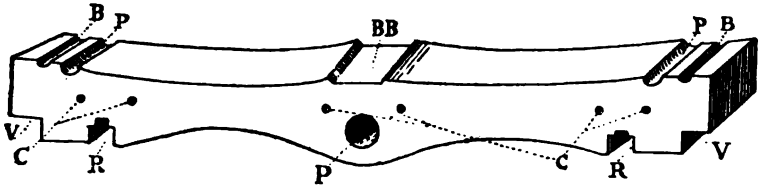

La rainure médiane (BB) sert toujours à recevoir dans le dispositif à brancards les deux hampes internes de ceux-ci ; des 4 rainures latérales, celles de l'extérieur (B), c'est-à-dire les plus rapprochées des bords du véhicule, servent également pour les brancards (hampes externes). Les autres rainures intérieures, plus profondes (P), sont pour les perches latérales du filet; le trou (P) percé dans le milieu de la traverse, d'un diamètre de 6 à 7 cm., est pour la perche médiane. Les plus petits (C) d'environ 50 mm. de diamètre servent à y faire passer des cordes supplémentaires de fixation (de sûreté) ou afin de mieux remiser en temps ordinaire les traverses dans la voiture et éviter de les perdre en route, etc. Quant aux entailles enfin, tandis que les deux rectangulaires (V) des extrémités sont destinées à venir s'appuyer sur le cadre du véhicule, les deux autres en forme de croix (R) facilitent l'adhérence sur les ressorts Grund.

Il y a lieu d'ajouter que, comme le nombre des chars à plateforme, camions de commerce, etc., *construits sur ressorts*, augmente toujours, leur transformation en voitures auxiliaires d'ambulance devient d'autant plus facile.

Les mêmes traverses pourront être utilisées dans ce but, soit pour brancards, soit pour filet; au lieu de reposer sur des ressorts Grund modifiés, elles viendront s'emboîter comme pour les fourgons d'infanterie (Mod. 1889) sur les rebords du

cadre du véhicule. Si, par contre, ceux-ci sont trop élevés, dans deux ou trois *supports* en bois de *forme triangulaire* et suffisamment massifs pour garantir la fixité absolue de l'installation.

Afin de ne pas répéter ce qui a été dit dans notre travail de 1888, ainsi qu'à propos de l'adaptation des voitures des unités de l'infanterie, nous n'insisterons pas sur l'*aménagement* pour malades à transporter *assis*. Nous avons par contre à ajouter quelques indications complémentaires d'ordre général.

En premier lieu, on peut dire que les dimensions de presque toutes les voitures du type plate-forme sont telles qu'elles permettent l'adjonction, comme pour les fourgons d'infanterie (v. plus haut), d'une *banquette transversale* adossée derrière celle du siège et sur laquelle 3 blessés assis pourront prendre place.

Un second point réside dans l'*immobilisation* parfaite de l'ensemble du dispositif d'installation sur le véhicule, ainsi que celle des blessés sur la couche employée. Ceci s'obtient avec la plus grande facilité au moyen de cordes, courroies, etc., passées depuis les ressorts ou traverses dans les anneaux ou interstices des rebords du plateau. On peut aussi caler le tout à l'aide de sacs et d'effets militaires que l'on glisse par-dessous. Pour immobiliser chaque malade en particulier, on coiffera les bouts de ses pieds avec un bonnet de police, puis on reliera la courroie du milieu du brancard (v. planche I), qui, sans cela, sert à le maintenir roulé, avec un ou deux ceinturons de manière à entourer la région du bassin.

Il faut, du reste, remarquer que lors d'expériences pratiques faites sans ces conditions de sécurité, avec une allure même excessive du véhicule, le cahotement produit par le passage d'obstacles importants, tels que fondrières, poutres placées en travers, etc., n'est jamais parvenu à faire effondrer l'installation et moins encore à projeter les blessés en dehors.

Une troisième remarque a trait au signalement des voitures dans l'obscurité. Nous proposons à cet effet de remplacer les verres rouges de nos voitures sanitaires réglementaires d'ambulance, ainsi que ceux en usage ailleurs, dont la croix seule est rouge, ce qui est d'une visibilité difficile, par des *verres bleus*; on les apercevra de moins loin, il est vrai, mais cependant toujours à une distance suffisante, preuve en

soit leur emploi pour certains sémaphores sur les chemins de fer badois, les disques de refoulement du P.-L.-M., etc. L'introduction des verres bleus pour le service sanitaire nocturne s'impose d'autant plus que, sans parler de la télégraphie optique, un fanal rouge constitue le signe distinctif du bâtiment où siège le commandant d'une station d'étape (Etappencommandantur) et surtout celui des convois de munitions. Chaque caisson d'infanterie, modèle 1894, porte, comme l'on sait, de jour un petit drapeau rouge correspondant aux fanions jaunes de l'armée française, et de nuit une lanterne à feu rouge également.

Il y a donc urgence à éviter toute confusion.

Un quatrième et dernier point à considérer, c'est de munir chaque voiture, autant que faire se pourra, d'un *toit* protecteur improvisé.

L'*ossature* d'une construction de ce genre, que l'on assujettit, suivant les cas, soit en dedans, soit en dehors du cadre, par des liens de corde ou de fil de fer aux anneaux de la plate-forme, n'exige pas moins d'une *trentaine de pièces* (voir planche I). Celles-ci clouées ou reliées ensemble au moyen d'un tortis métallique sont les suivantes: 7 *lambourdes horizontales* de 3^m25 environ de longueur, 3 pour le *faîtage* (une supérieure et deux latérales) et 4 de base (deux à droite, deux à gauche) formant une sorte d'exhaussement des ridelles; 9 *liteaux verticaux*, soit *montants*, destinés à soutenir le faîte, un antérieur de 1^m30 de hauteur et 8 latéraux (4 de chaque côté); enfin, pour augmenter la stabilité du tout, en avant une *traverse* simple ou double en forme d'X de 1^m48, plus une quinzaine de *lattes* courtes de 45 à 80 cm. taillées en biseau ou placées obliquement et fonctionnant selon les expressions consacrées comme *chevrons*, *bras de fer*, etc.

Pour conclure, nous voudrions, dans l'intérêt de la cause patriotique et humanitaire que nous servons, soumettre à la ratification pratique, soit de l'autorité militaire, soit des sociétés suisses de secours, les *desiderata* suivants:

1° Les différents dispositifs d'*aménagement des nouveaux fourgons d'infanterie*, modèle 1889, décrits dans la première partie de ce mémoire, seront à l'avenir introduits dans les programmes des exercices d'improvisation des *écoles sanitaires*. On y joindra la connaissance du frein *Lemoine*, à pédale, qui pro-

duit l'arrêt instantané; ces véhicules, à l'instar des grands omnibus de Paris, etc., en sont pourvus.

2° On fera de même au sujet de l'utilisation des *ressorts Grund* pour l arrangement des voitures réquisitionnées du type plate-forme (Brückenwagen). Ce mode de suspension amortit les chocs provoqués par les inégalités du sol d'une manière suffisante. Il se distingue des systèmes en usage jusqu'à ce jour par une simplicité parfaite et une grande rapidité d'exécution. Un autre avantage réside dans le fait que cela n'entraîne l'emploi ni de clous, ni de vis, etc., pas plus qu'une détérioration quelconque du véhicule ou des ressorts.

3° Des prescriptions seront émises afin que le *médecin-chef du service des étapes* puisse disposer de la provision existante de ressorts Grund, non seulement pour l'installation de moyens de transport sur voies ferrées, mais même de préférence pour les évacuations par routes. Il pourra, dans ce cas, en désaffecter au maximum de 45 à 60 assortiments, soit pour les besoins d'environ 2 colonnes de transport, ce qui formerait au total un convoi de 90 à 120 blessés couchés, plus 135 à 180 malades assis.

4° La présente étude nous donne l'agréable occasion de faire un chaleureux *appel aux sociétés de secours aux blessés*, afin qu'elles s'intéressent toujours plus à l'organisation effective du service sanitaire de l'arrière.

Un premier effort consisterait à procéder sans retard à l'*acquisition successive du matériel* capable de faciliter la mobilisation d'une partie des formations sanitaires appelées *colonnes de transport*.

Ce matériel, qui lors des manœuvres d'automne pourrait aussi rendre d'utiles services, ne représente, à vrai dire, pas un grand capital. Il ne s'agirait pour commencer que de 40 à 50 traverses en bois dur, autant de pièces en U, puis de quelques accessoires, tels que clefs à boulons (dites droites ou à molette), drapeaux-signaux, lanternes à verres bleus, cales, planches, perches, liteaux en bois ordinaire, cordes, etc.; plus tard on pourrait y ajouter des brancards, des couvertures, des tonnelets et bidons à eau, des sacoches, des vivres de conserve, etc., etc.

Nous n'osons, en écrivant ces lignes, penser à Genève, siège de ce comité international dont le vaste horizon embrasse tellement les œuvres charitables des deux hémisphères, qu'il ne

peut plus s'intéresser au pays même qui l'a vu naître. Quant à la puissante société des Samaritains de cette ville, malgré l'emblème adopté (croix rouge sur fond blanc), sa sympathie n'incline guère vers les besoins de l'armée.

On peut heureusement mieux espérer des florissantes *associations de la Croix-Rouge* dans les *cantons de Vaud* et de *Neuchâtel*.

Si un mot d'encouragement était toutefois encore nécessaire, disons-leur bien vite de suivre l'exemple des sociétés étrangères, en particulier de celles de la monarchie austro-hongroise dont la mission principale a été de former des convois d'évacuations par routes.

Rappelons-leur enfin les paroles d'un homme dont la compétence et la modération sont connues : « On vit apparaître » sur le champ de bataille de *Gislikon* — disait textuellement » le général *Dufour* à la fin de son rapport au Haut Conseil » fédéral suisse — des voitures destinées au service des » blessés; elles venaient de *Zurich*, où, par libre impulsion, » une société s'était formée avec la tâche de suppléer aux » moyens insuffisants de l'administration sanitaire. Ces voitures » étaient accompagnées par des membres de cette Société, » ainsi que par des garde-malades ; *elles furent d'une grande* » *utilité...* »

Devra-t-on dire, 50 ans après 1847, que l'institution, loin de s'être perfectionnée, n'existe plus? A l'esprit philanthropique de 1897 de répondre autrement.

Dr L. FROELICH,
Lieutenant-Colonel,
Médecin-chef de la division du St-Gothard

ACTES OFFICIELS

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé lieutenants du génie : MM. von Gugelberg, Hans, de Maienfeld ; Schrafl, Antoine, de Bellinzone, à Zurich ; Lubini, Emilio, de Manno, à Lucerne ; Siegfried, Walter, de Zurich, à Berne ; Vulliemin, Charles, d'Yverdon, à Zurich ; Schmid, Otto, de Diessenhofen, à Zurich ; Zuppinger, Fritz, de Zurich ; Eisenhut, Ernest, de Hérisau ; Gayrhos, Félix, de Richtersweil, à Lausanne ; Salis, Adolphe, de Castasegna, à Willisau ; Bener, Gustave, de Coire ; Doret, Ernest, de Vevey,

à Genève; Fæsch, Emmanuel, de Bâle; Eggimann, Hans, de Sumiswald, à Lausanne; Hitzig, Ferdinand, de Berthoud, à Zurich; Brodtbeck, Wilhelm, de Liestal; Lüdi, Robert, de Thoune, à Zurich; Kissenpfennig, Ernest, de Dätwyl, à Lyss; Derron, Virgile, de Vully-le-Bas, à Zurich; Barbey, Camille, de Chexbres, à Valeyres-sous-Rances; Schiffmann, Otto, de Lucerne; Bürer, Ferdinand, de Wallenstadt, à Davos; Deutsch, Conrad, de Tägerweilen, à Winterthour.

— Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'administration:

MM. Jenny, Theobald, d'Alterswyl, à Fribourg; Melliger, Casp., de et à Buttwyl; Lindegger, Jean, d'Oberentfelden, à Berne; Hoffmann, Daniel, de Matzingen, à Ennenda; Benninger, Otto, d'Oberembrach, à Zurich; Schmid, Jean, de et à Lucerne; Genillard, Henri, d'Ormont-Dessous, à Aigle; Lehmann, Fritz, de et à Bâle; Jorordan, Fritz, de Liestal, à Bâle; Rossi, Raimondo, de et à Arzo; Æbi, Robert, de Fulenbach, à Zurich; Meyer, Karl, de et à Winterthour; Büchi, Karl, de Gaschnang, à Zurich; Jaton, Emile, de Perroy, à Vevey; Pache, François, d'Epalinges, à Lausanne; Itschner, Max, de Stäfa, à Zurich; Frey, Richard, de et à Bâle; Meyer, Albert, de Dottikon, à Wohlen; Tobler, Charles, de et à Teufen; Mischler, Moritz, de Schwarzenburg, à Berne; Räber, Joseph, de Werd, à Zurzach; Letter, Albert, de et à Ober-Ægeri; Corrodi, Rodolphe, de et à Zurich; Herren, Jean, de Lurtigen, à Morat; Bloch, Georges, d'Œnsingen, à Sarnen.

— Le Conseil fédéral a nommé premiers-lieutenants dans les troupes sanitaires (médecins):

MM. Suter, Gottlieb, de Lucerne, à Zurich, actuellement lieutenant (vétérinaire); Merz, Hans, d'Aarau, à Bâle; Geering, Ernest, de Bâle; Karcher, Hans, de Bâle; Kocher, Théodore, de Berne; Mäder, Jacques, de Wuppenau, à Oberutzwyl; Wild, Oscar, de Klingnau, à Zurich; Stähelin, Auguste, de Bâle; Lutz, Otto, de Winterthour; Reichenbach, Antoine, de St-Gall; Bauer, Charles, de Zurich; Hildebrand, Emile, de Cham, à Appenzell; Hämig, Gottfried, d'Uster, à Zurich (Riesbach); Schlosser, Hans, de Bâle; Rauschenbach, Charles, de Schaffhouse, à Bâle; Grosheinz, Albert, à Bâle; Oswald, Albert, de Bâle; Weber, Joseph, de Schwytz; Kocher, Albert, de Berne; Bullet, Auguste, d'Estavayer-le-Lac, Roud, Eugène, d'Ollon, à Lausanne; Holderegger, Werner, à Gais; Sturzenegger, Otto, à Trogen.

M. Vatter, Adolphe, à Berne, a été nommé lieutenant (pharmacien).

— Ont été nommés lientenants d'artillerie à la suite de l'école préparatoire II d'officiers d'artillerie:

Artillerie de campagne (colonnes de parc): MM. Bischoff, Gustave, de Bâle; Häberlin, Georges, de Wattwyl; Emch, Hans, de Lüsslingen, à Zurich; Pfander, Max, de Berne, à Yverdon; Seiler, Charles-Gottlieb, de Liestal; Weiss, Max, de Zurich, à Winterthour.

Artillerie de forteresse : MM. Jecker, Albert, de Bärschwyl, à Granges ; Schürch, Robert, de Sursee, à Zurich; Bossart, Emile de Zoug, à Zurich ; Wyss, Hugo, de Soleure, à Zurich ; Gelpke, Rod.-Arnold, de Teknau, à Bâle ; Schertenlieb, Ernest, de Krauchthal, à Scheuren.

Train d'armée : MM. Lanzrein, Edouard, de Thoune ; Walther, Otto, de Wohlen, à Bolligen ; Baumann, Gottfried, de Zurich ; Schaub, Hans, de Häfelfingen, à Liestal ; Jöhr, Ernest, d'Inner-Birrmoos, à Plainpalais ; Fischer, Hermann, d'Aarau, à Zurich ; Weber, Rodolphe, de Russikon ; Strupler, Oscar, de Langdorf, à Zurich ; Meyer, Hermann, d'Ober-Ehrendingen, à St-Gall ; Inderbitzin, Louis, de Schattdorf.

— M. Georges Hamberger, de Zurich, sergent-vélocipédiste, à Berne, est nommé lieutenant de vélocipédistes.

Habillement. — Sur un rapport de son Département militaire, le Conseil fédéral a pris la décision suivante, modifiant celle du 9 octobre écoulé (voir livraison d'octobre) :

1. A la fin de leur école de sous-officier, les sous-officiers montés de l'artillerie reçoivent un nouveau pantalon de drap et restituent au dépôt un de leurs pantalons de cuir (le plus usé). Il en est de même pour les ordonnances montées de l'artillerie lors de leur incorporation. Dorénavant, on ne remettra plus, après 110 jours de service, un second pantalon de cuir aux sous-officiers montés de l'artillerie.

2. Les canonniers promus sous-officiers supérieurs de l'artillerie (fourriers, sergents-majors ou adjudants sous officiers) doivent restituer au dépôt, lors de leur nomination ou quand ils touchent l'équipement de cheval, les pantalons de drap qu'ils possèdent ; ils reçoivent, en échange, un bon pantalon de cuir prélevé sur les provisions de réserve ; les fourriers et les sergents-majors reçoivent, en outre, un nouveau pantalon de drap avec garniture de fond.

3. Les trompettes montés de l'artillerie reçoivent, comme recrues, un pantalon de cuir et un pantalon de drap avec garniture de fond.

4. Cette innovation doit être appliquée aux sous-officiers (sauf les adjudants sous-officiers), aux trompettes et aux ordonnances montés de l'artillerie d'élite, de telle façon que chacun d'eux, en restituant l'un ou les deux pantalons de cuir qu'il possède, ait droit à un pantalon de drap à fond garni.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Société vaudoise des armes spéciales.

Le 5 décembre, au château d'Ouchy, a eu lieu, sous la présidence de M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée, l'assemblée générale annuelle de la Société vaudoise des armes spéciales. Une centaine d'officiers étaient présents. La séance a été ouverte par la lecture d'un rapport de M. le major Ed. Manuel, sur les reconnaissances des champs de bataille de Wœrth et de la Lisaine, organisées avec la Société vaudoise des officiers.

Depuis la dernière assemblée, deux membres de la Société sont décédés : M. le lieutenant-colonel E. Decollogny et M. le premier-lieutenant d'artillerie Burnat. M. le président rappelle en quelques mots le souvenir de ces deux officiers enlevés dans la force de l'âge.

Le rapport du bibliothécaire, M. le major Rochat, annonce que la bibliothèque est dans un état florissant. Depuis deux ans, elle s'est accrue de 70 volumes ; elle continue à acquérir tout ce qui concerne l'armée suisse et l'histoire militaire du pays. 158 volumes ont été utilisés pendant l'exercice écoulé. Le bibliothécaire conclut à ce qu'il lui soit alloué, pour 1897, un crédit de 300 fr. Adopté.

Sur proposition de M. le colonel F. de Charrière, commissaire-vérificateur, les comptes sont approuvés. Après quoi, par acclamation, le comité pour la période 1897-1899 est réélu dans sa composition actuelle : MM. le colonel commandant de corps Ceresole, président ; le colonel de Perrot, vice-président ; le major E. Manuel, secrétaire ; le major Ruffieux, caissier, et le major Rochat, bibliothécaire.

Dans la dernière assemblée, M. le colonel Turrettini avait proposé de transformer la Société *vaudoise* des armes spéciales, en Société *romande* des armes spéciales. Le comité a examiné cette proposition et préavise pour son adoption. En effet, sur 172 membres, la Société en compte 48 qui sont romands non vaudois. Chaque année, des communications sont présentées par de tels membres. L'appellation proposée serait donc conforme à la réalité. — La proposition du colonel Turrettini est adoptée.

On passe aux communications portées à l'ordre du jour :

Le colonel d'Orelli, chef de section technique de l'administration du matériel de guerre fédéral, a donné, dans un travail étudié et très complet, des renseignements sur les modifications de détail apportées en 1896 au fusil modèle 1889, sur les essais en cours pour des revolvers nouveaux et

sur l'état des études d'un nouveau matériel d'artillerie de campagne. Le conférencier désirant que ses renseignements ne soient pas publiés, nous ne pouvons en parler en détail. Disons seulement que bientôt on aura résolu la question du revolver à donner aux troupes montées de la cavalerie et de l'artillerie et qu'on ne perd, d'autre part, pas de vue les expériences faites ailleurs et les perfectionnements apportés tous les jours au matériel de l'artillerie de campagne et aux canons à tir rapide. Comme lors de l'introduction du fusil de petit calibre, la Suisse s'est bien trouvée de ne pas trop se hâter, de même aussi aujourd'hui a-t-elle intérêt à avoir ses études prêtes, mais à ne passer à l'exécution qu'après s'être assuré des derniers perfectionnements. Notre matériel actuel, fusils et bouches à feu, est excellent; ce qu'on ne saurait trop perfectionner, dit le colonel d'Orelli, ce sont les chefs appelés à s'en servir, les officiers subalternes appelés à conduire le feu des subdivisions d'infanterie, et les commandants de bataillon dans leur habileté au tir. On a certainement fait des progrès depuis quelques années, il en reste encore à accomplir.

M. le major Chauvet a entretenu l'auditoire des manœuvres françaises, qui ont eu lieu, sous la direction du général Caillot, les 11, 12, 13, 14 et 15 septembre, sur les bords de la Charente. Après un rapide exposé des exercices proprement dits, M. le major Chauvet a donné un aperçu des instructions très détaillées arrêtées en vue des manœuvres par le général Caillot. Plusieurs de ces instructions ont été l'objet de critiques nombreuses et souvent peu justifiées. Sans doute, la manière minutieuse avec laquelle les instructions règlent certains détails, telles par exemple les mesures concernant les haltes-horaire, ou d'autres du même genre, peut, au premier abord, faire sourire; mais il faut constater les résultats obtenus, et on ne peut nier que ceux-ci ont été à plusieurs égards remarquables.

En ce qui concerne la marche notamment, la troupe fait preuve d'un ordre parfait et d'une discipline excellente. Aucun bruit dans les colonnes; de même au combat. De temps à autre un commandement d'avertissement, un ordre que l'on se transmet à mi-voix, c'est tout. Ce silence est particulièrement frappant dans les grands rassemblements de troupes.

La marche par huit a été beaucoup pratiquée, presque toujours en dehors des routes, qui étaient réservées à l'artillerie [1]. Le terrain des ma-

[1] Au sujet de cette marche par huit sur les routes, et au sujet du pas cadencé recommandé dans les instructions du directeur des manœuvres, un correspondant de la *France militaire* s'exprime comme suit :

« Il est incontestable que la marche sur huit rangs diminue considérablement la longueur de la colonne ; mais, par contre, elle impose un tel surcroît de fatigue aux hommes qu'elle n'est pas à employer dans les cas où la nécessité ne s'en fait pas vivement sentir.

nœuvres était d'ailleurs extrêmement facile, sans aucun obstacle de quelque importance, si ce n'est la Charente, d'ailleurs peu large et d'un courant très lent.

L'infanterie déploie avec une grande rapidité, presque toujours à raison de deux sections par compagnie et deux compagnies par bataillon. Les soutiens et les réserves avancent en lignes de colonnes, les colonnes marchant par files. Toutes ces sections en colonnes par files offrent à l'artillerie un but difficile à atteindre ; de plus, la marche des hommes est très facilitée; ces petites colonnes se glissent aisément partout, les hommes n'ayant qu'à suivre le chef qui marche à leur tête.

Le déploiement se fait généralement dès la place de rassemblement. La brigade, la division, le corps d'armée avancent entièrement déployés, les routes n'étant indiquées que comme axes du mouvement. Il est facile de s'avancer ainsi sur un terrain d'accès aussi ouvert.

La conduite du feu est parfaite. Aucun coup ne part sans que les chefs aient constaté que l'homme vise bien le but indiqué et qu'il a la hausse exacte. Toute position vicieuse est corrigée. On ne peut qu'admirer la discipline du feu au même titre que la discipline de marche.

L'artillerie avait presque toutes ses batteries à 6 pièces et 6 caissons. Elle marche généralement en colonne et par section, les hommes en tête, le mousqueton à l'épaule, les sacs restant sur les voitures.

Elle entre au combat en masse, toute l'artillerie en même temps et ouvre le feu simultanément sur toute sa ligne. Dans les changements de position et en général dans tous les mouvements, les trois batteries du groupe restent toujours réunies, manœuvrant sous le même commandement. La formation est presque toujours la ligne de colonnes.

Dans l'action, les avant-trains ne sont presque jamais à couvert, aussi la batterie offre-t-elle un but profond et considérable. Les intervalles ne sont pas non plus observés.

» Ainsi, hier, quoique le temps fût plutôt frais, j'ai vu des soldats pouvant à peine respirer. Que serait-ce alors s'il fallait employer cette formation pendant de fortes chaleurs?

» D'autre part, la direction étant à gauche, c'est-à-dire du côté de l'intérieur de la route, le huitième rang est obligé à chaque instant de monter sur les accotements et sur les tas de pierres que l'on y rencontre.

» Enfin, sur la plupart des routes, les huit rangs les encombrent complètement et il est impossible aux voitures de circuler.

» On a fait usage du pas cadencé pendant plus de deux heures. Cette méthode n'est pas non plus à recommander; elle sied mal au tempérament français qui se prête mieux à l'action individuelle. On aurait dit que les hommes marchaient à un enterrement et qu'ils avaient oublié leur vieille gaîté gauloise au dernier cantonnement.

» Ainsi donc, la conclusion de cette petite expérience est qu'il faut être très sobre de la marche sur huit rangs et que le pas cadencé doit être remplacé par le pas de route. »

Le feu s'ouvre à des distances considérables, alors que l'on aperçoit à peine le but. Quant à la conduite du feu, elle est très correcte ; l'indication des hausses et des changements de direction est faite et observée avec beaucoup de soin. Dès que le but disparaît, dans un village par exemple, le changement des projectiles est commandé et l'on prend les obus brisants.

Le major Chauvet a beaucoup admiré comme l'artillerie accompagnait l'infanterie, notamment dans l'attaque.

La cavalerie et l'artillerie à cheval manœuvrent splendidement. Malheureusement, elles n'ont pas eu souvent à entrer en action. Quant au service d'exploration il a été pour ainsi dire nul. Tout étant préparé à l'avance, les dislocations entièrement prévues et connues, il n'y avait pas lieu d'utiliser un service qui n'avait plus de but.

Le génie a été peu employé, si ce n'est pour la pose de lignes téléphoniques, plus souvent embarrassantes qu'utiles. Maintes fois ces lignes ont dû être repliées presque dans les rangs de l'ennemi.

Le génie a été utilisé quelquefois aussi pour des fossés de tirailleurs. Cela se faisait d'ailleurs en famille. Presque jamais les fossés n'ont été creusés ; on se contentait de les profiler à l'aide de quelques branches d'arbres. L'infanterie aussi n'en a guère établi, et jamais elle ne le faisait, même dans des moments où elle l'aurait pu, si elle voyait dans les environs une troupe du génie. Régulièrement elle attendait que celle-ci vint faire la besogne.

Pour un des exercices, la journée ayant été pluvieuse, le génie a été occupé à établir un assez grand nombre de passerelles. Il l'a fait très rapidement, uniquement avec des matériaux de circonstance.

Enfin les trains étaient bornés aux trains régimentaires. Pour les subsistances on s'est servi des nombreuses lignes de chemins de fer à voie étroite qui sillonnent le territoire, les corps allant toucher la subsistance dans les gares. Il n'y a pas eu non plus de colonnes de munitions.

M. le major Chauvet termine sa très intéressante conférence par quelques mots sur la revue, qui fut imposante. Toutefois, les défilés n'ont rien eu de particulièrement remarquable, si ce n'est celui de la cavalerie.

Le colonel Perrier présente des observations intéressantes sur l'emploi du génie pendant les manœuvres du IIIe corps d'armée. Après avoir passé en revue tour à tour l'activité des sapeurs, des pontonniers et des télégraphistes, il relève la nécessité pour les officiers du génie de développer mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici leur initiative et pour les états-majors d'utiliser l'arme de manière à favoriser mieux ce développement de l'initiative. Il y aurait lieu notamment de donner aux sapeurs du génie une autre place dans les colonnes de marche que celle prévue par les ordonnances. Conformément aux données de l'expérience des dernières guerres, cette place doit être à l'extrême avant-garde. Là, le génie peut jouer un

rôle utile, et sans attendre des ordres qui ne sauraient le plus souvent lui être donnés, exécuter de sa propre initiative tous les travaux destinés à faciliter la marche des colonnes qui le suivent.

Après la séance, le traditionnel banquet a eu lieu, très animé, comme toujours.

ALLEMAGNE

Un nouvel armement de la flotte va résulter des décisions prises par l'empereur à la date du 27 octobre dernier, sur le champ de tir même de Meppen, à la suite des expériences que venait d'y faire exécuter devant lui la maison Krupp. Il s'agit surtout de l'introduction, dans l'armement des bâtiments, de canons à tir rapide de 15, 21 et 24 centimètres de calibre. — Jusqu'à présent on n'avait pas dépassé le calibre de 15 cm. (croiseur *Kaiserin Augusta*) et le *Gefion* lancé en 1893 n'en avait que de 10 cm. 5. Désormais un nouvel armement va être attribué à tous les cuirassés et croiseurs de 1re, 2e et 3e classe, récemment construits, — armement portant surtout sur l'artillerie moyenne : — la grosse artillerie ne disparaissant d'ailleurs nullement pour cela.

Le but que l'on poursuit, et qui se trouve pleinement justifié par l'expérience de la guerre navale sino-japonaise, c'est d'éviter aux cuirassés d'escadre et croiseurs cuirassés la situation, en quelque sorte désarmée, dans laquelle ils se trouvent pendant le temps trop long indispensable au rechargement des gros canons. Il a été reconnu nécessaire d'avoir, à côté de ces gros canons, une artillerie moyenne d'un maniement assez facile et surtout d'un chargement assez rapide pour conserver à chaque bâtiment des facultés de tir suffisantes.

Les Japonais se sont ainsi très bien trouvés de leurs canons à tir rapide, dont le calibre ne dépassait cependant pas 15 cm. — Avec des canons de 21 et 24 cm., jouissant des mêmes propriétés, la marine allemande peut se promettre d'obtenir des effets autrement puissants.

La seule question est une question d'argent. — Il s'agit là, disent les journaux, d'une affaire de « beaucoup de millions » pour la maison Krupp.

BELGIQUE

Réorganisation militaire. — La décision du conseil des ministres, dont nous avons parlé dans notre livraison de novembre, et qui a entraîné la retraite du ministre de la guerre, général Brassine, soulève dans tous les milieux militaires de vives protestations. En voici quelques-unes :

« Les anciens soldats de 1870, réunis en assemblée extraordinaire à l'occasion de la fête patronale de Sa Majesté, se souviennent avec honneur et émotion que Sa Majesté était à leur tête, en 1870, pour la protection du territoire et de la neutralité belges.

» Ils formulent respectueusement le vœu que, dans la crise affreuse que la patrie traverse, S. M. le Roi se souvienne que la Constitution lui donne le commandement de l'armée, donc la responsabilité de la défense nationale.

» Au nom de la Société :
Le Président, A. LEGROS. »

Dans sa réponse, le roi ne s'est pas compromis :

« Le Roi est très touché des vœux que lui envoient les anciens soldats de 1870, et forme les souhaits sincères pour que notre libre nation pourvoie à tous ses intérêts. »

Une autre adresse a été envoyée par la Société des ex-sous-officiers :

« Fidèle à la tradition, le conseil d'administration de la Société Royale des ex-sous-officiers, à Bruxelles, s'est réuni ce jour en séance extraordinaire pour porter le toast à la santé du souverain.

» Nous exprimons à Sa Majesté nos sentiments d'inaltérable attachement.

» Nous sommes l'interprète des membres de notre association patriotique pour faire part à Sa Majesté des sentiments de stupéfaction et d'indignation qu'éprouvent les anciens militaires, par suite de la démission du ministre de la guerre, le lieutenant-général Brassine.

» Nos sentiments dévoués le suivent dans sa retraite et, dès ce jour, nous entamons une campagne énergique et continue pour obtenir de nos gouvernants une loi qui assurera mieux que maintenant la défense de la patrie.

» Nous regrettons vivement que le gouvernement ne reconnaisse pas l'iniquité du remplacement.

» Cet état de choses est très préjudiciable aux intérêts vitaux du pays, parce qu'il permet aux classes pauvres de supposer et de déclarer que le patriotisme est éteint chez les classes dirigeantes.

» Aussi nous mènerons une campagne vigoureuse, qui ne cessera que le jour où nos législateurs voteront le service personnel et une loi mieux en rapport avec les nécessités du moment. » (Suivent les signatures).

Enfin, les associations d'anciens militaires, très nombreuses, ont aussi exprimé au roi « les vives et douloureuses alarmes que font éprouver à leur patriotisme la conduite du gouvernement et la situation dangereuse du pays. »

La succession du général Brassine n'est pas encore fermée. Aucun général n'a jusqu'ici voulu accepter le portefeuille.

ESPAGNE

Insurrection de Cuba. — La mort du chef insurgé, Antonio Maceo, survenue dans un récent engagement dans la province de La Havane, paraît devoir faire entrer la guerre dans une phase nouvelle. C'est du moins l'opinion du général Weiler qui a fait savoir à son gouvernement que la mort de Maceo avait causé parmi les insurgés une vive impression, qu'il s'attendait à recevoir de nombreuses soumissions, et qu'il allait profiter de cette dépression morale chez l'ennemi pour le presser plus vivement. Il espère entre autres qu'avant un mois la province de Pinar-del-Rio sera pacifiée.

Ces nouvelles ont soulevé dans toute l'Espagne un vif enthousiasme. Cela se conçoit, si l'on songe aux épreuves par lesquelles a passé ce pays depuis quelques mois. On ne peut contester d'autre part que Maceo est mort en guerrier, digne fin d'un homme dont toute la vie a poursuivi le même but. Touchante aussi est la mort du jeune Francesco Gomez, qui préfère se tuer plutôt que d'abandonner le cadavre de son chef et ami. Cela prouve que si le soldat espagnol est brave, et il l'a toujours été, il a affaire à des adversaires braves aussi.

ITALIE

La paix d'Adis-Abeba. — Notre dernière livraison sortait de presse lorsqu'a été connue la nouvelle de la conclusion de la paix entre l'Italie et Ménélik. Le texte officiel du traité n'a pas été encore publié et ne pouvait l'être d'ailleurs. Les clauses essentielles sont naturellement la reconnaissance de l'Ethiopie indépendante, et la fixation d'une ligne frontière, provisoirement déterminée par le Mareb et la Belesa. La reddition des prisonniers se fera en échange d'une indemnité pour le montant de laquelle Ménélik s'en remet au gouvernement italien.

Cette paix est en somme favorable pour l'Italie qui voit ainsi terminée une aventure dont le souvenir restera tristement célèbre.

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée russe, album in-4° colombier, de deux cents clichés photographiques avec 8 planches hors texte en couleurs et le portrait de S. M. Nicolas II tiré en taille-douce, par *MM. Caména d'Ameïda* et *de Jongh frères*. Paris, imprimerie Lemercier, 1896. Lausanne, B. Benda, éditeur pour la Suisse.

Ce superbe ouvrage, dont l'apparition en librairie a coïncidé avec la visite du tsar à Paris, est une véritable monographie de la vie militaire

russe, une publication hors ligne, de fond et de forme, de texte et de dessins.

Les origines de l'armée, son organisation, sa composition, son administration y sont minutieusement exposées. Le soldat russe, les cosaques, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie de la garde, les troupes de ligne, les troupes spéciales défilent tour à tour sous les yeux émerveillés du lecteur en de nombreux instantanés pris sur le vif et réunis par les auteurs avec autant de persévérance que de goût.

MM. Caména d'Almeïda et de Jongh frères, pour donner à leur travail la haute consécration qu'il convenait, l'ont respectueusement soumis à l'approbation de l'Etat-major général russe et à l'examen du Cabinet de l'Empereur, et ils en ont reçu deux lettres flatteuses (dont les premières pages de l'album donnent le fac-similé) qui les autorisent officiellement à dédier leur œuvre à l'Empereur Nicolas II.

Ce précieux témoignage dit mieux que nous ne saurions le faire la haute portée de ce volume, qui va permettre aux officiers de toute armée européenne, suisses y compris, de faire très ample connaissance avec les différents corps et classes d'officiers russes; il a dès lors sa place marquée dans toutes les bibliothèques militaires. Des deux spécimens des reproductions photographiques qui accompagnent le prospectus de M. Benda, on pouvait déjà conclure que la partie artistique et graphique ne laisserait rien à désirer. Un simple coup-d'œil sur les attachantes pages de l'album confirme en tous points cette conclusion.

Zur Feldgeschützfrage (La question du canon de campagne), par R. Wille, general-major z. D. Berlin, Eisenschmidt. 1896.

L'auteur bien connu du canon de campagne de l'avenir *(das Feldgeschütz der Zukunft)* vient de publier ce nouveau volume; il rend compte de l'état de la question brûlante pour tous les artilleurs, celle de la direction à donner aux études entreprises pour transformer l'artillerie de campagne. Les 400 pages de cet ouvrage ne sont pas consacrées à l'examen *ex professo* de la question, mais à une série d'études destinées, soit à réfuter ou discuter les dernières publications sur la matière, soit à examiner ce qui a été tenté dans le domaine pratique en France, en Angleterre, en Russie et en Autriche. Malgré l'apparente variété du sujet, on retrouve partout une idée maîtresse, la discussion de cet éternel problème: faut-il augmenter la mobilité de la pièce de campagne au détriment de sa puissance?

Le général Wille est un adversaire résolu de toute diminution dans la puissance balistique du canon au profit de sa mobilité; les progrès de la métallurgie et de la construction mécanique permettent certainement d'améliorer le canon actuel, en augmentant la rapidité du tir et en dimi-

nuant le poids de la pièce; mais on ne doit rien exagérer en ces matières, toute exagération ayant pour conséquence une diminution de puissance dont les effets seraient déplorables. Mieux vaut une pièce, ayant un tir relativement lent, d'un poids tel qu'il faille encore l'atteler à six chevaux, mais dont la puissance balistique égalerait au moins celle de la pièce actuelle, qu'une pièce sensiblement plus légère et à tir très rapide, dans laquelle on aurait dû sacrifier la puissance.

Un chapitre du livre est consacré à l'analyse étendue et à la discussion de la brochure publiée par le Bureau fédéral d'artillerie, l'*Etude d'un matériel de campagne pour l'artillerie suisse*, dont nous avons rendu compte ici même dans notre numéro d'octobre. Le général Wille fait un grand éloge de cette étude, de la science de son auteur, de la clarté et de la précision de son exposé; il se déclare d'accord avec lui sur la plupart des points; il en est un cependant sur lequel il exprime une opinion nettement divergente : celui du poids de la pièce de l'avenir. Abaisser ce poids assez pour lui permettre d'atteler à quatre chevaux constitue, selon lui, une erreur; cet abaissement du poids du canon ne pouvant s'obtenir qu'aux dépens de sa puissance.

La lecture du livre du général Wille s'impose à tous ceux qui veulent se tenir au courant des transformations à apporter à l'armement de l'artillerie; ils y trouveront une foule de renseignements sur tout ce qu'on connaît des essais exécutés en Europe depuis quelques années, et suivront dans ce livre avec un vif intérêt la discussion très animée qu'a entreprise, à l'endroit de ces essais, un homme dont le nom fait autorité en ces matières.

Nous recommandons spécialement les chapitres consacrés à l'étude du canon court de 15 mm. de l'artillerie française, récemment introduit, et qu'on a vu apparaître pour la première fois l'année dernière aux grandes manœuvres, et ceux se rapportant à une pièce de 75 mm., à tir très rapide, du Creusot (système Schneider), exposée à Chicago et à Anvers. Cette dernière pièce, sans répondre encore à tous les desiderata, se rapprocherait déjà sensiblement du modèle qu'on doit attendre des progrès réalisés dans le domaine de la technique et de la métallurgie.

Major E. P.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

DERNIÈRES NOUVELLES

Vaud. — Le Conseil d'Etat a procédé le 18 décembre aux nominations militaires suivantes :

1° Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. Mercier, André, Lausanne ; Grenier, Louis, Zurich ; Verrey, Charles, Lausanne ; Cauderay, Jules, Lausanne ; Méan, Armand, Le Mont ; Correvon, Edouard, Lausanne ; Bujard, Robert, Lavigny ; Kratzer, Charles, La Tour ; Servien, Prosper-Ls, Yverdon ; Descoullayes, Paul, Pomy ; Jeannin, Emile, Zurich ; Rouffy, Léon, Prilly ; Dutoit, Paul, Gressy ; Marguerat, Henri, Morges ; Thélin, Alfred Cossonay ; Cornaz, Alfred, Lausanne ; Merminod, Edmond, Nyon ; Perret, Ernest, Lausanne ; Tenthorey, Henri, Sépey ; Doret, Henri, Lausanne ; Vuagniaux, Abel, Vucherens ; Fonjallaz, Albert, Cully ; Métraux, Eugène, Lausanne ; Jaquier, Michel, Provence ; Leresche, Alexandre, Morges. — Carabiniers : MM. de Gautard, René, Vevey ; Longchamp, Auguste, Nyon ; Vautier, Alfred, Grandson ; Clavel, Albert, Oulens ; Vuagniaux, Louis, Vucherens.

2° Au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) : M. Faucherre, Jules, Caux s/Montreux.

3° Au grade de lieutenant d'artillerie (batteries de campagne) : MM. Wellauer, Hermann, Nyon ; Frossard de Saugy, Louis, Essertines s/Rolle ; Fonjallaz, Robert-Benjamin, Epesses.

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — 1897

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie

1897

REVUE MILITAIRE SUISSE

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — 1897

TABLE DES SOMMAIRE

des douze livraisons.

JANVIER. — L'instruction de l'infanterie par les officiers de troupes, par le lieutenant-colonel K.-R. Fisch, page 1. — Quelques problèmes de balistique, par Ch.-E. Guillaume, capitaine d'artillerie, 16. — Les demi-bataillons du génie et l'initiative, par le colonel Perrier, chef du génie du Ier corps d'armée, 23. — Quelques considérations sur les ponts militaires *(avec deux planches)*, par le colonel Pfund, 26. — Actes officiels: Nominations, mutations, transferts, 33. — Nouvelles et chronique: *Suisse,* Fondation Winkelried, 36; Les ballons captifs, 36; Canon à tir rapide, 40; Exercices de marche dans l'artillerie de campagne, 40; Garde des forteresses, 41; Société des officiers, section vaudoise, 41; Vaud: A propos de Marbot, 43; *France:* Compagnie de cyclistes, 44. — Bibliographie: *Carnet de sous-officiers*, par l'adjudant sous-officier Turin, 47.

FÉVRIER. — Aux officiers suisses, 49. — Projets de réorganisation, par le lieutenant-colonel Repond, le major E. M. et le lieutenant-colonel G. de P., 51. Impressions de voyage d'un major allemand en Suisse, par le major E. M., 73. — Consommation et ravitaillement en munitions d'infanterie, 83. — Nouvelles et chronique: *Suisse,* Trains de l'infanterie, 86; Tir au revolver, 86; Fusil de cadet, 87; *Angleterre,* Une automobile de guerre, 87; *France,* Musée historique de l'armée, 88; *Russie,* Vestiges du passage de la Bérésina, 88; La victoire du projectile sur l'armure, par le colonel Lecomte, 90. — Bibliographie: *En Smala,* par Michel Antar, 92. — Actes officiels: Nominations, 93; Valais, 93.

Supplément: Ecoles militaires fédérales en 1897.

MARS. — Le règlement de service du 10 mars 1896, par le lieut.-colonel Nicolet, 97. — Caisson d'infanterie, modèle 1894, par le capitaine d'artillerie H. de Loës, 109. — Marche du régiment d'artillerie divisionnaire I/2, en janvier-février 1897, par le Ier lieutenant Ceresole, adj. A. D. I/2, 117. — Nouvelles et chronique: *Suisse,* Démissions de M. le conseiller fédéral Frey et de M. le colonel de Perrot, 127; La Société militaire du Canton de Genève et la réorganisation de l'instruction de l'infanterie, 128; *Allemagne,* Etat intellectuel des officiers, 128; *Espagne,* Armement de l'artillerie de campagne et de montagne, 129; *France,* La bicyclette aux gendarmes, 130; *Grèce,* La question crétoise, 131. — Bibliographie: *Journal du maréchal Castellane,* tome V, 1853-1862, L., 134; *Rapport de*

l'expédition américaine de secours en Asie-Mineure, sous la direction de la Croix-Rouge, par Mlle Clara Barton, présidente de la Croix-Rouge nationale américaine, L., 137 ; *L'artillerie de campagne dans les combats de l'avenir et son instruction en vue de la guerre* (die Feldartillerie in Zukunftskampf und ihre kriegsgemässe Ausbildung), par Layriz, lieut.-colonel au 2e régiment bavarois d'artillerie de campagne, major E. P., 140. — Actes officiels : Arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne ; 142 ; Nominations, démissions, transferts, 142 ; Valais, 144.

AVRIL. — Le règlement de service du 10 mars 1896 *(suite)*, par le lieutenant-colonel Nicolet, 145. — Marche du régiment d'artillerie divisionnaire I/2, en janvier-février 1897, avec photographies *(fin)*, par le 1er lieutenant d'artillerie E Ceresole, 158. — Refuges militaires et cabanes dans les Alpes (avec planche), par le lieutenant d'artillerie Jean Spiro, 173. — Exercices tactiques, 180. — Nouvelles et chronique : *Suisse*, Société des sous-officiers, 184 ; Etude d'un matériel de montagne suisse, 184 ; *Allemagne*, Explosion d'un aérostat militaire ; Expérience de cyclisme militaire, 185 ; *Angleterre*, Discipline, 186 ; *Grèce*, L'armée et la flotte, 185 ; *Italie*, Transport de bouches à feu en montagne, 188 ; Erythrée, 188 ; *Russie*, L'armement de l'infanterie, 189 ; Formation d'attaque de l'infanterie 189. — Bibliographie : *Aperçu critique sur la stratégie allemande au début de a campagne de 1870*, par le capitaine Millard, 191 ; *L'Agenda militaire suisse*, 192. — Actes officiels, 192.

MAI. — Le règlement de service du 10 mars 1896 *(fin)*, par le lieutenant-colonel Nicolet, 193. — Le cyclisme militaire, par le lieutenant-colonel Repond, 203. — L'initiative et le demi-bataillon du génie, par le colonel L. Perrier, 223. — Nouvelles et chronique : *Suisse*, Commission d'artillerie, 224 ; Habillement, 226 ; *Allemagne*, Les grandes manœuvres de 1897, 225 ; *Angleterre*, Les volontaires cyclistes, 229 ; *France*, † Le duc d'Aumale, 226 ; *Grèce*, La Guerre gréco-turque, 227. — Bibliographie : *De la conduite de la guerre*, par le général von der Goltz, 229 ; *Manuel pour l'artillerie de campagne*, par le capitaine-commandant Wernigk, 230 ; *Imperial Defence*, par sir Charles Dilke et Spenser Wilkinson, 232. — Actes officiels : Loi sur la nouvelle organisation des troupes de l'artillerie, 233 ; Loi sur la cavalerie divisionnaire, 239 ; Insignes, 239 ; Nominations, 240 ; Missions, 240 ; Genève, 240.

JUIN. — Le duc d'Aumale, par le colonel F. Lecomte, 241. — Les patrouilles d'officiers dans la cavalerie, par C. Bürcher, capitaine de cavalerie, 256. — Bicyclettes pliantes militaires, 264. — Les canons à tir rapide, 271. — Nouvelles et chronique : *Suisse*, Société des officiers, section vaudoise, 273 ; *Allemagne*, Réorganisation des troupes techniques, 277 ; *Grèce*, La guerre gréco-turque, 279. — Bibliographie : *Principes de la fortification du champ de bataille et de l'attaque et de la défense de positions fortifiées*, par un officier d'état major, 282 ; *Journal d'un commandant de la « Comète », Chine-Siam-Japon*, par le commandant Louis Dartige du Fournet, 284 ; *Recrutement et avancement des officiers*, par le major Ducarne, 287. — Actes officiels, 288.

Supplément : Canons à tir rapide, publié par le Bureau d'artillerie.

JUILLET. — Le duc d'Aumale, par le colonel F. Lecomte *(fin)*, 289. — Equipement personnel de l'infanterie, modèle 1896, par le lieutenant-colonel Nicolet, 305. — Canons de campagne à tir rapide *(avec planches)*, 309. — Nouvelles et chronique : *Suisse*, Equipement de corps et matériel des troupes combinées, 320 ; Lois militaires, 323 ; Cours de remonte, 323 ; Règlements d'artillerie, 323 ; Ma-

nœuvres d'automne, 323; *Autriche-Hongrie*, Le nouvel armement de l'artillerie de campagne, 324; *France*, Canons silencieux et invisibles, 325; Distinction, 326; *Russie*, Le nouveau règlement d'infanterie, 326. — Bibliographie: *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing*, 328; *Ein Neues Vorpostensystem*, 328; *Mémoire sur un nouveau système de bouches à feu démontables*, par P. Lycoudis, 330; *Annuaire du Touring-Club suisse pour 1897-1898*, 330; *Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1897*, 331; *Guide pratique pour les soins à donner aux chevaux*, par Jean Haussener, 331. — Actes officiels: Landwehr, 331; Nominations, 336.

AOUT. — † Colonel Joseph de Cocatrix, 337. — Les plans de concentration et d'opérations du maréchal de Moltke contre la France *(avec une planche)*, 338. — Passage des Mosses par un régiment d'artillerie en 1897, par le major-vétérinaire Dutoit, 359. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, Les institutions militaires de la Suisse, 369; *Allemagne*, Un nouvel observatoire militaire, 371; Les bicyclettes aux grandes manœuvres de cette année, 372; *Espagne*, Canons à tir rapide, 373; *France*, Le haut commandement, 375. — Bibliographie: *Petit dictionnaire français-allemand et allemand-français*, par W. Stavenhagen, capitaine du génie en retraite, 374; *L'Oggi e il domani della questione militare*, 375; *Dressage et menage*, par le comte de Comminges, 375. — Actes officiels: Nominations, 376; Genève, 376; Valais, 376.

Supplément: Manœuvres du IIe corps d'armée, 377. — Nouvelles et chronique: *Italie*, Réorganisation de l'armée, 382. — Actes officiels: Mission militaire, 384; nominations, transferts, 384; Carte des manœuvres de 1897.

SEPTEMBRE. — La tactique du feu de l'infanterie depuis 1793, par le Ier lieutenant Reinhold Günther, 385 — La remonte de la cavalerie en Suisse, par le major Dutoit, 404. — Les automobiles appliqués aux transports militaires, 417. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, Le nouveau paquetage de l'infanterie, par le lieut.-colonel Nicolet, 419; Les juges de camp et la critique aux manœuvres, 422; L'idée générale des manœuvres, 423; Genève, 424; *Allemagne*, L'usine Krupp, par le colonel X, 425; Le problème de la nouvelle artillerie, 429; Nouveaux signaux, 429; Les officiers au combat, 430; *Italie*, Les grandes manœuvres de 1897, 437; *Russie*, Les mortiers de campagne, 437. — Bibliographie: *Anlage und Leitung von Kriegspiele-Uebungen*, von Emile Sonderegger, 432.

Tableau: Aperçu de la répartition des voitures d'un corps d'armée.

OCTOBRE. — Le général Bourbaki, par le colonel Ed. Secretan, 434. — La remonte de la cavalerie en Suisse (2me article), par le major A. Dutoit, 442. — Canon de 75mm de campagne, à tir rapide, de l'Usine de Finspong *(avec planches)*, 457. — Manœuvres alpines dans la vallée de l'Arve, par le lieutenant d'artillerie Jean Spiro *(avec carte)*, 464. — Nouvelles et chronique: *Suisse*, † Colonel Emile Rothpletz, 471; Société centrale suisse de la Croix Rouge, 471; *Allemagne*. Encore un fusil nouveau modèle, 472; L'uniforme des Meldererter, 472; Ballon militaire cerf-volant, 473; *Etats-Unis*, Adoption d'une nouvelle cartouche d'exercice pour le fusil 7.62mm, 474; *Russie*. Service en campagne, 475. Bibliographie: *Histoire de la garde suisse pontificale*, par Henri de Schaller, 475; *Bautzen (une bataille en deux jours)*, par le commandant Foucart, 477; *Annual Report of the Secretairy of War*, 478; *La Neurasthenie*, par C. Hilty, 480. — Actes officiels: Nominations, 480.

NOVEMBRE. — Le colonel Emile Rothpletz, par le colonel F. Lecomte, 481, — Les manœuvres du IIe corps d'armée en 1897, par le lieutenant-colonel Borel.

487. — Le nouveau règlement d'exercice de l'artillerie de campagne suisse, par le major E. M., 499. — La remonte de la cavalerie en Suisse, par le major-vétérinaire A. Dutoit, 505. — Nouvelles et chronique : *Allemagne*, Augmentation de la flotte, 516 ; *Angleterre*, L'armée anglaise dans l'Inde, 517 ; *Autriche-Hongrie*, Aptitude au service militaire, 518. — Bibliographie : *Etude sur le rôle des places fortes dans la défense des Etats*, par le capitaine Millard, 519. — Actes officiels : Landwehr, 525; Nominations, 528.

DÉCEMBRE.. — Les manœuvres du IIe corps d'armée en 1897, par le lieutenant-colonel d'état-major E. Borel, 529. — La tactique du feu d'infanterie *(suite)*, par le premier lieutenant d'infanterie R. Günther, 546. — Le canon sans flamme, sans bruit, sans recul, par Ch.-E. Guillaume, capitaine d'artillerie, 567. — Remonte de la cavalerie suisse, par le major de Loys, commandant le 2e régiment de dragons, 570. — Chronique française, 575. — Bibliographie : *Guerre de 1870-1871. (Paris. Le bombardement de Buzenval. 1er-22 janvier 1871)*, par Alfred Duquet, 578; — *Mémoires d'un grenadier anglais*, par William Lawrence, 582. — Actes officiels : Ordonnance concernant l'exécution de la loi fédérale sur la nouvelle organisation des corps de troupes de l'artillerie, 582; — Nominations, démissions, transferts, 590; — Neuchâtel, 592; — Vaud, 592.

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres. Mobilisation.

Pages

Aux officiers suisses 49
Bicyclettes pliantes militaires 264
Exercices tactiques 180
Impressions de voyage d'un major allemand en Suisse, par le major E. M. . 73
Landwehr 331
Le cyclisme militaire, par le lieutenant-colonel J. Repond 203
Le règlement de service du 10 mars 1896, par le lieutenant-colonel Nicolet 97, 145, 193
Les automobiles appliqués aux transports militaires 417
Les institutions militaires de la Suisse 369
Les juges de camp et la critique aux manœuvres 422
Les manœuvres du IIe corps d'armée en 1897, par le lieutenant-colonel Borel. 481, 529
L'idée générale des manœuvres 423
L'instruction de l'infanterie par les officiers de troupes, par le lieutenant-colonel K.-R. Fisch. 1
Lois militaires 323
Manœuvres alpines dans la vallée de l'Arve (*avec carte*), par le lieutenant d'artillerie J. Spiro. 464
Manœuvres d'automne. 323
Manœuvres du IIe corps d'armée 377
Projets de réorganisation, par le lieutenant-colonel J. Repond, le major E. M. et le lieutenant-colonel G. de P. 51
Quelques problèmes de balistique, par E. Guillaume, capitaine d'artillerie . 16
Refuges militaires et cabanes dans les Alpes *(avec une planche)*, par le lieutenant d'artillerie J. Spiro 173

Campagnes. Guerres. Expéditions. Histoire militaire.

La guerre gréco-turque 227, 279
Le duc d'Aumale, par le colonel F. Lecomte. 241, 289
Le colonel Emile Rothpletz, par le colonel F. Lecomte. 481
Le général Bourbaki, par le colonel-brigadier Ed. Secrétan 434
Les plans de concentration et d'opérations du maréchal de Moltke contre la France *(avec une planche)* 338

Infanterie.

Pages

Caisson d'infanterie, modèle 1894 *(avec une planche)*, par le capitaine d'artillerie H. de Loës 109
Consommation et ravitaillement en munitions d'infanterie 88
Equipement personnel de l'infanterie, modèle 1896, par le lieutenant-colonel Nicolet 305
Fusil de cadet 87
La Société militaire de Genève et la réorganisation de l'instruction de l'infanterie 128
La tactique du feu de l'infanterie depuis 1793 par le Ier lieutenant d'infanterie R. Günther 385, 546
L'instruction de l'infanterie par les officiers de troupes, par le lieutenant-colonel K. R. Fisch 1
Le nouveau paquetage de l'infanterie, par le lieutenant-colonel Nicolet . . 419
Trains de l'infanterie 86

Cavalerie.

La remonte de la cavalerie en Suisse, par le major-vétérinaire Dutoit 404, 442, 505
Les patrouilles d'officiers dans la cavalerie, par C. Bürcher, capitaine de cavalerie 256
Loi sur la cavalerie divisionnaire. 239
Remonte de la cavalerie suisse, par le major de Loys 570

Artillerie.

Canon à tir rapide 40
Canon à tir rapide, publié par le Bureau d'artillerie (V. *Suppléments*).
Canon de 75mm de campagne, à tir rapide, de l'usine de Finspong *(avec planches)* 457
Canons de campagne à tir rapide *(avec planches)* 309
Commission d'artillerie 224
Exercices de marche dans l'artillerie de campagne 40
Le canon sans flamme, sans bruit, sans recul, par Ch.-E. Guillaume, capitaine d'artillerie 567
Le nouveau règlement d'exercice de l'artillerie de campagne suisse, par le major E. M. 487
Les canons à tir rapide 271
Loi sur la nouvelle organisation des troupes d'artillerie. 233
Marche du régiment d'artillerie divisionnaire I/2, en janvier-février 1897 *(avec planches)*, par le premier-lieutenant d'artillerie E. Ceresole. 117, 158
Passage des Mosses par un régiment d'artillerie en 1897, par le major-vétérinaire Dutoit. 359
Règlements d'artillerie 323

Génie. Fortifications, topographie, etc.

Pages
Garde des forteresses 41
Les demi-bataillons du génie et l'initiative, par le colonel du génie L. Perrier 23, 223
Quelques considérations sur les ponts militaires *(avec deux planches)*, par le colonel du génie Pfund 26

Sociétés militaires.

La Société militaire du Canton de Genève et la réorganisation de l'instruction de l'infanterie 128
Société centrale suisse de la Croix-Rouge. 471
Société des officiers, section vaudoise 41, 273
Société des sous-officiers. 184

Divers.

Equipement de corps et matériel des troupes combinées 320
Etude d'un matériel de montagne suisse 184
La victoire du projectile sur l'armure, par le colonel F. Lecomte 90
Les ballons captifs 36
Les institutions militaires de la Suisse 369

Nécrologies.

Emile Rothpletz 471, 481
Joseph de Cocatrix. 337
Le duc d'Aumale 226, 241, 289
Le général Bourbaki 434

Chronique suisse.

Cours de remonte 323
Démissions de M. le conseiller fédéral Frey et de M. le colonel de Perrot . 127
Fondation Winkelried. 36
Genève 424
Habillements 225
Lois militaires. 323
Tir au revolver 86
Vaud : A propos de Marbot 43

Etranger.

Pages

Allemagne. — Augmentation de la flotte 516
— Ballon militaire cerf-volant. 473
— Encore un fusil nouveau modèle. 472
— Etat intellectuel des officiers 128
— Exercices de cyclisme militaire 185
— Explosion d'un aérostat militaire. 185
— Le problème de la nouvelle artillerie 429
— Les bicyclettes aux grandes manœuvres de cette année 372
— Les grandes manœuvres de 1897 225
— Les officiers au combat 430
— L'uniforme des Meldereiter. 472
— L'usine Krupp, par le colonel X. 424
— Nouveaux signaux 429
— Réorganisation des troupes techniques. 277
— Un nouvel observatoire militaire. 371
Angleterre. — Discipline 186
— L'armée anglaise dans l'Inde 517
— Les volontaires cyclistes. 226
— Un automobile de guerre. 87
Autriche-Hongrie. — Aptitude au service militaire 518
— Le nouvel armement de l'artillerie de campagne 324
Espagne. — Armement de l'artillerie de campagne et de montagne . . . 129
— Canons à tir rapide. 372
Etats-Unis. — Adoption d'une nouvelle cartouche d'exercice pour le fusil 7mm62 474
France. — Canons silencieux et invisibles 325
Chronique française 575
Compagnies de cyclistes 44
Distinction. 326
La bicyclette aux gendarmes 190
Le haut commandement. 373
Musée historique de l'armée. 88
Grèce. — La question crétoise 131
— L'armée et la flotte 186
— La guerre gréco-turque 227, 279
Italie. — Erythrée 188
— Les grandes manœuvres de 1897. 430
— Réorganisation de l'armée 382
— Transport de bouches à feu en montagne. 188
Russie. — Formation d'attaque de l'infanterie. 189
— L'armement de l'infanterie. 189
— Le nouveau règlement d'infanterie 326
— Les mortiers de campagne. 431
— Service en campagne 475
— Vestiges du passage de la Bérésina. 88

Bibliographie.

Pages

Agenda militaire suisse 192
Anlage und Leitung von Kriegspiele-Uebungen, par Emile Sonderegger . 432
Annuaire du Touring-Club suisse pour 1897-1898 330
Annual Report of the Secretairy of War 478
Aperçu critique sur la stratégie allemande au début de la campagne de 1870, par le capitaine Millard 191
Bautzen (une bataille de deux jours), par le commandant Foucart 477
Carnet du sous-officier, par l'adjudant sous-officier Turin 47
De la conduite de la guerre, par le général von der Goltz. 229
Dressage et menage, par le comte de Comminges. 375
Ein neues Vorpostensystem 329
En Smala, par Michel Antar 92
Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1897. 331
Etude sur le rôle des places fortes dans la défense des Etats, par le capitaine Millard 519
Guerre de 1870-1871. Paris, par Alfred Duquet 578
Guide pratique pour les soins à donner aux chevaux, par Jean Haussener . 331
Histoire de la garde pontificale suisse, par Henri de Schaller 475
Imperial Defence, par sir Charles Dilke et Spenser Wilkinson 232
Journal d'un commandant de la *Comète*, Chine-Siam-Japon, par le commandant Louis Dartige du Fournet 284
Journal du maréchal Castellane, tome V 184
La neurasthénie, par C. Hilty 480
L'artillerie de campagne dans les combats de l'avenir et son instruction en vue de la guerre, par Layriz, lieutenant-colonel 140
L'Oggi e il domani della questione militare 375
Manuel pour l'artillerie de campagne, par le capitaine-commandant Wernigk. 230
Mémoire sur un nouveau système de bouches à feu démontables, par P. Lycoudis 330
Mémoires d'un grenadier anglais, par William Lawrence 582
Petit dictionnaire français-allemand et allemand-français, par W. Stavenhagen 374
Principes de la fortification du champ de bataille et de l'attaque et de la défense de positions fortifiées, par un officier d'état-major 282
Rapport de l'expédition américaine de secours en Asie-Mineure, par Mlle Clara Barton 137
Recrutement et avancement des officiers, par le major Ducarne 287
Souvenirs militaires du baron de Bourgoing. 328

Actes officiels.

Arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne. 142
Insignes. 239

Pages

Landwehr 331, 525
Loi sur la cavalerie divisionnaire 239
Loi sur la nouvelle organisation des troupes de l'artillerie. 233
Missions militaires 240, 384
Nominations, promotions, transferts, démissions 33, 93, 142, 192, 240, 288, 336
376, 384, 480, 528, 590
Ordonnance concernant l'exécution de la loi fédérale sur la nouvelle organisation des corps de troupes de l'artillerie 582
Genève 240, 376
Neuchâtel 592
Valais 93, 144, 376
Vaud 192, 592

Suppléments.

Aperçu de la répartition des voitures d'un corps d'armée.
Canons à tir rapide, publié par le Bureau d'artillerie.
Carte des manœuvres de 1897.
Ecoles militaires fédérales en 1897.
Titre, couverture et tables des sommaires et des matières en 1897.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 1. Janvier 1897.

L'instruction de l'infanterie par les officiers de troupes [1].

Le nouveau règlement de 1892 prescrit, sous chiffre 2, que chaque gradé, officier ou sous-officier, doit être capable d'instruire les hommes placés sous ses ordres. Il va sans dire que cette prescription ne s'étend pas seulement à la préparation au combat mais encore à toutes les branches du service. Ce que l'on demande dans la vie civile de tout artisan, à savoir qu'il soit à même d'enseigner son métier à d'autres, on est en droit de l'exiger aussi des chefs militaires de tous grades. On peut donc poser en principe que ces chefs ne sont véritablement à la hauteur de leur tâche que lorsqu'ils peuvent eux-mêmes donner à leurs subordonnés l'instruction militaire et les préparer à la guerre.

Mais exercer soi-même un art ou un métier et l'enseigner à d'autres sont deux choses fort différentes ; tel artisan médiocre sera un meilleur maître que son concurrent pourtant plus habile que lui. En tous cas, un apprentissage rationnel doit être basé sur la réflexion et sur la pratique. Celui qui s'est occupé d'enseignement d'une façon continue arrive plus vite à une méthode conforme au but que celui qui n'a que peu ou pas de pratique. Il s'ensuit qu'un officier ou un sous-officier qui connaîtra très bien son service sera peut-être fort emprunté lorsqu'il devra l'enseigner à ses hommes. C'est pour cela — ainsi que le règlement le fait ressortir plus loin — que notre système de milices a besoin d'officiers qui fassent de l'instruction leur vocation et qui se soient acquis par la pratique une habileté toute spéciale.

A ceux-là la tâche d'assister dans l'instruction de la troupe, par l'exemple et par la parole, les chefs de troupes, sans toutefois diminuer leur responsabilité ni leur limiter le choix des moyens, aussi longtemps que ceux-ci permettent d'obtenir les résultats désirés pendant le temps donné.

[1] Cet article, du lieutenant-colonel Karl-R. Fisch, commandant du 17e régiment d'infanterie, a été traduit, avec l'autorisation de l'auteur, de la *Monatschrift fur Offiziere aller Waffen.*

Si naturel que paraisse cette conception du rôle des officiers-instructeurs, elle a eu peine à se faire admettre, et maintenant encore, comme prescription réglementaire, elle rencontre ici et là des résistances. Est-ce qu'un officier de carrière avec le grade de capitaine n'a pas, partout, la mission de diriger l'instruction de la compagnie? Cependant les expériences faites jusqu'ici ont donné des résultats favorables à cette prescription du règlement.

Certainement, si dans les cours de répétition de l'année dernière[1] les hommes isolés, aussi bien que les détachements et les unités, avaient été, selon l'ancien mode de faire, directement instruits par les officiers instructeurs, les résultats eussent été meilleurs sous certains rapports ; mais il n'est pas moins certain que les chefs de tous grades auraient fait preuve de moins d'assurance et de moins d'indépendance dans la conduite de la troupe, lorsque, libres de toute influence, ils ont eu leurs détachements sous la main et sont sortis avec eux. D'ailleurs, c'est une vieille expérience qu'une troupe médiocrement instruite dans la main d'un bon chef, vaut mieux qu'une troupe bien exercée sous un chef à qui manquent les aptitudes et la pratique. Ainsi, dans les services de l'année dernière, les bataillons, peut-être moins bien exercés que précédemment, mais avec des officiers et sous-officiers mieux préparés, ont pour le moins aussi bien manœuvré que du passé, et ces officiers et sous-officiers étaient mieux préparés, justement parce qu'ils avaient dû instruire eux-mêmes leurs subdivisions et s'exercer à les conduire. Avec l'aptitude au commandement, se sont développées chez les officiers et sous-officiers, la conscience de leur fonction de chefs, la confiance en eux-mêmes et l'assurance. Leur attitude a été par conséquent plus ferme, plus décidée et leur commandement, en général, meilleur.

A ces progrès s'en joint un autre : on donne plus de soins à la troupe, pendant les marches comme dans les cantonnements : on accorde plus d'attention à l'habillement et à l'équipement, à l'entretien et à la subsistance, à la conservation de l'aptitude à la marche par une hygiène des pieds bien entendue, ou par des allègements accordés à temps. Mais il est facile à comprendre que dans le domaine de l'initiative nous n'avons pas encore atteint la perfection.

[1] Il s'agit des manœuvres du Ier corps d'armée, en 1895.

La transition entre le système d'instruction suivi jusqu'ici et le nouveau n'a pas été sans difficultés, ni sans frottements. Pour les officiers et sous-officiers âgés, qui n'étaient nullement préparés à donner eux-mêmes l'instruction, le service a paru d'autant plus pénible qu'ils n'étaient pas assez familiarisés avec les principes et les formations du nouveau règlement d'exercice, et qu'aucun service de campagne ne les avait mis au courant des modifications apportées dans la façon de comprendre et de pratiquer le service de sûreté. Quant à la majorité des jeunes officiers, ils étaient bien exercés à conduire une section, mais nullement préparés à l'instruire d'une façon suffisante, comme c'est maintenant le cas dans les écoles pour officiers et pour sous-officiers, et dans les cours de cadres des écoles de recrues. Personne n'osera prétendre que l'instruction nuise à la conduite proprement dite. Celui qui voit à l'œuvre, dans une école de recrues, officiers et sous-officiers instruisant leurs recrues, soit isolément, soit par groupes, d'après un plan général arrêté par le chef de compagnie et un horaire approuvé par l'officier instructeur, ne doutera pas un instant que nous sommes dans la bonne voie et que les prescriptions du nouveau règlement d'exercice n'amènent de sensibles progrès.

Il est vrai qu'un observateur quelque peu scrupuleux trouvera immédiatement plus de choses à blâmer que par le passé: Voici un officier qui ne fixe pas à ses sous-officiers la tâche d'instruction avec autant de précision que le faisait l'instructeur, ou qui ne fait pas marcher sa section avec une aussi parfaite conception du but à atteindre ou d'une manière aussi pratique que lorsqu'il était sous l'inévitable tutelle d'un instructeur. Quelque chose, peut-être, laisse à désirer dans le service de campagne, soit dans la conduite, soit dans la critique. Ici ou là on perd un peu de temps, tandis qu'autrefois les instructeurs tenaient à ce que chaque minute fût utilisée. Tout cela, en effet, se produit aujourd'hui et se produira encore à l'avenir, aussi longtemps que les chefs subalternes et même les officiers instructeurs ne tomberont pas du ciel, formés à la perfection.

En réalité, les officiers-instructeurs doivent aussi se familiariser avec le nouveau système ; ils doivent apprendre à faire faire par les chefs de troupe ce que pendant des années ils ont autant que possible fait eux-mêmes ; ils doivent apprendre à former les chefs en sous-ordre, non seulement comme chefs,

mais aussi comme instructeurs; car c'est réellement chose bien différente de préparer des soldats et des chefs en vue de la marche ordinaire du service ou d'en faire des instructeurs ou des éducateurs. Jusqu'à ce qu'on ait trouvé une méthode appropriée à ce but, les résultats resteront au-dessous de ce qu'il sera possible d'obtenir.

En attendant, il faut encore tenir compte de ceci : La valeur d'une troupe, et en particulier de l'infanterie, ne peût être convenablement mise en relief que par un chef capable; elle ne peut se maintenir qu'avec lui. C'est ce que l'on a vu tout spécialement au temps de la prédominance illimitée des instructeurs. Notre reconnaissance est acquise à ces derniers pour tout ce qu'en peu de temps ils ont su faire de notre infanterie. Mais des résultats qu'ils obtenaient dans les écoles de recrues, il ne restait, en fin de compte, dans les cours de répétition, que ce que les chefs de troupe parvenaient à fixer ou à développer par leur propre habileté; c'est pourquoi les chefs étaient aussi, et autant que faire se pouvait, tenus en tutelle. Aujourd'hui, par contre, lorsque les résultats de la propre activité des chefs en sous-ordre dans l'instruction de leurs hommes ne sont pas tout à fait satisfaisants, ce défaut est certainement compensé par le fait que ce qui est acquis a été obtenu, sinon en totalité, du moins en bonne partie, grâce aux chefs de la troupe proprement dits et que, par eux aussi, cela se conservera d'autant mieux.

Comment inculquera-t-on « la plus grande initiative possible aux chefs en sous-ordre », exigée par le règlement sous chiffre 220 et généralement reconnue comme nécessaire, si, dans les écoles de recrues comme dans les cours de répétition, ces chefs ne sont que le porte-voix et les manœuvres des instructeurs? Est-ce purement et simplement l'instruction aussi parfaite que possible qui, dans la guerre, est la condition essentielle du succès? « Les formations et les principes, — dit le règlement d'exercice sous chiffre 308, — doivent passer dans le sang des hommes et de la troupe; mais, au-dessus des formations, est l'élément moral, la discipline, le courage et la décision au moment du danger. » Seulement, le système de la tutelle pendant l'instruction empêche non seulement de s'approprier les principes et les formations, mais encore et à un très haut degré, le développement, chez les chefs, de l'esprit de décision et de la faculté d'agir.

Si donc, comme cela se produit toujours dans les écoles de recrues, il y a conflit entre les intérêts de l'instruction de la troupe et ceux de l'instruction des cadres, on peut systématiquement subordonner ceux là aux autres, avec la certitude que c'est encore par ce moyen que les premiers seront les mieux servis. Ainsi, même dans les écoles de recrues, il y a lieu de confier autant que possible aux chefs l'instruction indépendante et spontanée des hommes et des subdivisions.

Voyons maintenant comment se donne, dans les cours de répétition, l'instruction spontanée des chefs en sous-ordre.

L'officier qui, dans une école de recrues, a instruit lui-même sa section de la manière que nous venons de voir, n'oubliera ni plus ni moins de ce travail d'instruction qu'il ne perd en habileté dans la conduite de sa section dans le service intérieur et extérieur. Seulement, à un autre point de vue, il y a une différence. L'officier qui, en 1894, a appris à bien conduire une section, se montrera également un chef capable dans une mobilisation en 1896, si toutefois il n'a pas complètement négligé pendant ce temps tout travail militaire. Si au commencement du service actif il connaît les principes et les prescriptions de celui-ci, il apporte avec soi tout ce qu'on peut demander de lui et il est parfaitement capable de remplir sa tâche.

Il en est autrement pour l'instruction dans un cours de répétition. Si l'on veut, dans le bref délai de quelques jours et avec tout le succès désirable, rafraîchir la mémoire et les facultés des sous-officiers et de la troupe, l'instruction doit être préparée ; pour cela, il ne suffit absolument pas, pour les officiers, de répéter les prescriptions de service ; si le chef de section veut être certain que le service et l'instruction seront exécutés conformément à ses indications et directions, il faut un programme de travail, et celui-ci doit être parcouru d'avance, dans les cadres de la section, avec ceux qui concourent à l'instruction, c'est-à-dire avec les sous-officiers. En même temps, le chef apprendra à connaître le caractère et la capacité de ses sous-officiers ; il saura où il peut laisser de l'indépendance et où il devra redoubler de surveillance et donner un enseignement complémentaire.

Si l'on peut attendre d'un officier consciencieux et fidèle à son devoir qu'il n'entrera jamais au service sans s'être préparé aux exigences de celui-ci, il n'en est pas de même avec les

sous-officiers, non seulement parce qu'ils sont en général dans des conditions d'existence plus difficiles, mais parce que beaucoup d'entre eux n'ont pas la faculté de compléter les lacunes de leur instruction militaire. C'est là qu'est nécessaire l'aide des officiers pendant un cours préparatoire.

L'absence d'un cours préparatoire aux cours de répétition de l'élite a pour conséquence que les sous officiers, ainsi mal préparés, font peu de chose comme instructeurs et pas beaucoup plus comme chefs ; il en résulte que non seulement l'instruction en souffre, mais aussi, — ce qui est plus grave, — la discipline. Cela ne fait de doute pour aucun de ceux qui ont réfléchi à l'importance ainsi relevée et à la tâche des sous-officiers. L'objection habituelle que lors d'une mobilisation il n'y a pas non plus de cours préparatoires ne tient pas debout. Car, tandis qu'en cas de guerre le sérieux de la situation empêche que ce défaut ait une influence nuisible en raison de la tension énergique à laquelle chacun est soumis, et parce que l'absence de toute instruction continue rend ces défauts moins importants, dans un cours de répétition les circonstances sont défavorables dans les deux sens. C'est pourquoi il est de toute nécessité d'avoir *des cours préparatoires de cadres* pour les cours de répétition de l'élite aussi. *Ils n'auraient nullement pour but de supprimer pour l'officier l'obligation de se préparer à la maison pour le service, mais de lui fournir la possibilité, en qualité d'instructeur de sa subdivision, de préparer ses aides, les sous-officiers, à donner l'instruction à leurs hommes*, tandis que l'instructeur se tient près de lui simplement comme conseiller.

L'établissement d'un programme de travail devant être nécessairement parcouru avant le commencement du service. fournirait, du reste, une occasion suffisante pour des répétitions techniques. L'officier qui ne voudrait pas se soumettre volontairement et de plein gré à ce travail, afin de pouvoir. plus tard, instruire ses hommes par lui-même, manque des qualités nécessaires pour remplir sa tâche et prouverait qu'il n'est pas qualifié pour elle.

Quels sont maintenant les buts que l'on poursuit dans l'instruction de notre infanterie ? Quels sont les moyens employés ?

Examinons d'abord l'instruction du soldat en général.

La plupart des officiers qui ont pris part aux derniers cours de répétition ont, pour établir leur plan d'instruction, fait appel à leur mémoire et se sont demandé : comment a-t-on fait à l'école de recrues? Beaucoup d'entre eux se sont efforcés de faire entrer tant bien que mal, plutôt mal que bien, dans les cadres étroits d'un cours de répétition le mode de procéder suivi dans les écoles de recrues, et d'accomplir le même travail. Faute de temps, ils ont dû, naturellement, se contenter de résultats insuffisants. Ainsi, on a exercé le pas d'école et la gymnastique avec le fusil, etc.

Avec des recrues, dont il s'agit de faire des soldats, on fait, comme exercices préparatoires, maintes choses dont le soldat n'a plus besoin, ou sur lesquels on ne pourra pas suffisamment insister pendant le peu de temps dont on dispose dans les cours de répétition. Or, au service, rien ne nuit plus à la discipline que des exigences auxquelles on ne peut satisfaire qu'à demi. Les ordres doivent toujours être exécutés exactement et complètement ; le soldat doit être persuadé qu'il devra faire en plein tout ce que l'on exige de lui. Il est donc mauvais que l'officier ou le sous officier chargé de son instruction doive paraître se contenter pour toute une série d'exercices d'une exécution moyenne et les interrompre en réalité parce que le temps lui manque. Aussi bien notre service court il souvent le danger de tomber dans ce défaut.

Du reste, des exercices préparatoires comme le pas d'école et la gymnastique avec ou sans arme, quelque utiles qu'ils soient, ont besoin, pour donner de bons résultats, d'être sans cesse répétés, et si le temps fait défaut pour cela, mieux vaut y renoncer. Il en résultera évidemment que l'on ne pourra plus obtenir du soldat, dans les cours de répétition, la même habileté ni le même degré de perfection que dans les écoles de recrues. Toutefois cet inconvénient sera d'autant moins sensible que la première instruction aura été donnée au soldat plus complète.

Les officiers qui copient la méthode employée dans les écoles de recrues, ne se font pas une idée nette du but à atteindre et des moyens à employer dans l'instruction et l'éducation de nos soldats. Ces moyens ne peuvent pas être les mêmes que dans une armée permanente, parce que, limités par le temps très court, nous devons négliger l'accessoire et nous borner

à ce qui est absolument nécessaire, à ce qui fait surtout la valeur d'une troupe et les qualités essentielles du soldat d'infanterie : le tir, la marche et la discipline.

Un regard jeté sur l'instruction du soldat dans les armées permanentes rendra plus clairs nos développements. Partout nous trouvons d'abord pour le service et l'éducation militaires une première période pendant laquelle est posée une base durable ; d'un jeune citoyen on forme un soldat avec un soin tel que, plus tard, on peut facilement et rapidement revivifier et rafraîchir son esprit et son habileté militaires. C'est le but des cours périodiques des réservistes, cours durant plusieurs semaines. En principe, nous employons la même méthode, seulement nous ne pouvons y consacrer que peu de temps partout et spécialement dans l'instruction des recrues. Au lieu de deux ou plusieurs années, nous n'avons à notre disposition que sept semaines ; les cours de répétition de l'élite ne durent que 16 jours, et il n'y a des exercices de tir que dans les cours de bataillon, c'est-à-dire tous les huit ans seulement. L'enseignement du tir, de la marche, de la discipline se donne donc dans une armée permanente d'une manière beaucoup plus approfondie et avec beaucoup plus de succès. Ainsi, les Allemands obtiennent en fait de tir et de marche des résultats bien supérieurs aux nôtres. En ce qui concerne la discipline, les conditions sociales et politiques d'une monarchie font que le soldat est sensiblement plus souple, plus obéissant et plus maniable que chez nous. Par contre, notre jeunesse possède, dans sa moyenne, pour le militaire, des aptitudes spéciales telles qu'il semble qu'on en trouve nulle part ailleurs dans une semblable mesure. Tout au moins, les officiers étrangers ont qualifié de bons les résultats de nos écoles de recrues, étant donnée la courte durée de celles-ci, preuve que la bravoure d'un peuple, son aptitude à porter les armes et son habileté militaire, dépendent moins de la durée de l'instruction que de son caractère et de sa manière de vivre.

Les voies et moyens de préparer d'une façon rationnelle les soldats à la guerre ne peuvent pas être les mêmes dans les deux cas, et une méthode qui aurait fait ses preuves là, peut ici fort bien être nuisible. Il faut donc éviter de copier l'étranger, non seulement en ce qui concerne l'organisation, mais encore pour ce qui est de l'instruction. Chaque peuple

a sa physionomie particulière et son organisation militaire doit, sous tous les rapports, y être appropriée, sous peine de ne rien valoir.

Mais ce dont tous les Etats et tous les peuples, quels qu'ils soient, ont besoin, c'est d'une infanterie qui marche et tire bien, et qui sache obéir. C'est aussi ce qu'il nous faut. Quelles que soient les dispositions spéciales de notre jeunesse pour le service militaire, il ne faut cependant pas s'imaginer que l'on puisse, pendant les six ou sept semaines de l'école de recrues, obtenir des résultats semblables à ceux auxquels on arrive, en deux ou plusieurs années, dans les armées permanentes, et l'on comprend que nos milices restent inférieures à celles-ci. Si jamais on en vient à la guerre, le plus ou moins de perfection dans l'art de la faire pèsera d'autant plus lourdement dans la balance que notre adversaire sera supérieur en nombre. C'est donc un sérieux devoir d'examiner avec soin s'il n'est pas possible d'obtenir de notre infanterie de meilleurs résultats.

On a pensé à une prolongation des écoles de recrues. Quelque désirable que soit cette prolongation, elle n'est ni le seul, ni le vrai moyen ; ce moyen, c'est simplement l'introduction de l'instruction militaire préparatoire et obligatoire, avec gymnastique, exercices de tir. Prévue déjà par la loi de 1874 sur l'organisation militaire, cette instruction militaire préparatoire n'a malheureusement pas encore été réalisée, quoique l'origine en remonte jusqu'aux temps de l'ancienne Confédération, et bien que cette instruction préparatoire soit pour une armée de milices ce que l'école primaire est pour l'école moyenne.

La gymnastique est la base de l'instruction de l'infanterie. Son but est d'assouplir le corps et de fortifier les muscles. Ce résultat, on ne saurait l'obtenir dans une école de recrues, fût-elle de 10 semaines. C'est 2 ou 3 ans qui sont nécessaires, c'est-à-dire un enseignement préparatoire qui soit donné à l'école populaire. Après les résultats obtenus dans les cours d'instruction militaire préparatoires dans les Cantons de Zurich, Berne, Argovie et St-Gall, en dépit de circonstances en partie défavorables, j'ai la ferme conviction que c'est là le levier qui nous permettra d'élever les résultats obtenus dans le tir par notre infanterie, à peu près à la hauteur de ceux obtenus dans les armées permanentes. Si nous exerçons nos

jeunes gens de 16 à 18 ans au maniement de l'arme, et si nous leur donnons des cours de tir appropriés au but, nous obtiendrons sans contredit de bien meilleurs résultats dans nos écoles de recrues, et nos jeunes fusiliers et carabiniers y seront formés au tir de façon à ne pas perdre si facilement ce qu'ils avaient appris. En combinant et en faisant alterner avec les exercices de gymnastique et de tir des exercices de marche, on aura réalisé des progrès considérables dans cette direction.

Mais alors même que serait introduite l'instruction militaire préparatoire, nous n'aurions pas encore le droit de nous croiser les bras en dehors du service. Après, comme avant, il nous faudrait toujours mettre tous nos soins à cultiver et à développer, en dehors du service, les aptitudes militaires de notre peuple, spécialement le tir de campagne, afin que ne se perde pas ce que la jeunesse aurait acquis. C'est faire acte de patriotisme que d'encourager, de développer et d'améliorer le tir volontaire aux armes de guerre.

Examinons maintenant ce qu'il y a à faire dans les cours de répétition pour développer les principales qualités nécessaires à l'infanterie.

Le tir d'abord.

Dans les cours de répétition de bataillon le plan d'instruction prévoit un certain nombre d'exercices de tir individuels ou par subdivision, auxquels sont ajoutés des exercices de tir de combat. Ces exercices servent à montrer ce dont le bataillon est capable en fait de tir. Il va sans dire que l'on devra essentiellement chercher à se rendre un compte aussi exact que possible du degré d'habileté comme tireur de chaque homme pris isolément, puis accroître cette habileté autant que faire se pourra.

Autant que faire se pourra, car, dans la règle, les exercices de tir commencent déjà le cinquième jour. Chaque homme devrait être examiné à fond, au chevalet, sur son aptitude à bien viser, à presser la détente rapidement et au bon moment, c'est-à-dire en courbant l'index, tandis que la main reste immobile, pendant qu'au moyen du miroir de contrôle on examinerait s'il a peur du feu ; pour cela deux cartouches par homme en moyenne suffiraient amplement. A côté de cela il y aurait encore lieu de faire des exercices d'épaulement, non seulement pour le tir debout, mais encore et surtout pour le tir à

genoux et couché ; car ces deux positions de tir, non seulement sont les plus usitées en campagne, mais exigent encore de l'habitude et des exercices spéciaux, la position à genoux plus encore que la position couché.

Quelque avantageuses que seront ces deux positions pour la précision du tir, leur avantage se perd facilement si elles ne sont pas correctement prises. Et il n'y a pas de manœuvre, pas d'exercice d'une société de tir, pas de fête de tir, où l'on n'ait l'occasion de s'étonner de la quantité des tireurs qui ne savent pas épauler dans la position à genoux.

A mon avis, c'est une faute de perdre du temps dans les cours de répétition, toujours en voulant copier les écoles de recrues, à dresser les soldats au maniement de l'arme proprement dit. Il n'est pas jusqu'au commandant de bataillon qui cherche à donner, si possible à ses compagnies, après l'exercice de campagne, la tenue désirée au moyen d'exercices répétés : Suspendez, arme ! Reposez, armes ! et quelquefois par mouvement. Enseigner au soldat debout à saisir son arme rapidement, mais avec précision, tout en gardant exacte une position pour charger ; l'exercer à s'agenouiller ou à se coucher dans les règles et à lâcher son coup correctement, est un moyen pour le moins tout aussi efficace de le discipliner, à condition que nous développions en même temps la chose la plus importante : le tir.

Une subdivision qui, après un service de campagne fatiguant et dissolvant, passe rapidement et avec ordre à la position d'un feu sur deux rangs, fait preuve pour le moins d'autant de tenue que lorsque, fraîche et reposée, elle porte une fois de plus l'arme à l'épaule, sauf qu'elle n'a pas besoin de beaucoup d'intelligence pour se livrer à cet exercice purement gymnastique.

Les cours de répétition de régiment ne se font pas, dans la règle, sur la place d'armes, et ils offrent peu de temps pour l'instruction individuelle. Malgré cela, le tir de deux ou trois cartouches d'exercice, avec emploi du miroir de contrôle, garderait ici toute sa valeur, ne fût-ce que pour montrer à l'homme quelle importance l'on attache à son habileté dans le tir. Les cibles et les miroirs nécessaires seraient mis à la disposition des bataillons par l'instructeur d'arrondissement et lui seraient retournés à la fin des exercices individuels.

Dans les cours de répétition de la landwehr, durant lesquels

on fait toujours des exercices de tir, des épreuves individuelles de pointage et de tir sont absolument nécessaires. Il va de soi qu'elles doivent être faites à fond.

Chaque exercice de combat peut montrer les résultats auxquels on arrive pour le tir; la plus grande précision possible dans un coup tiré sur des buts de peu d'étendue, même à 500 mètres. Mais quels sont les résultats qui doivent et qui peuvent être obtenus en fait de marches?

Dans le compte-rendu qu'en 1893 le *Times* publia sur les manœuvres allemandes, se trouve ceci : « J'ai toujours con-» trôlé la marche des colonnes, et j'ai trouvé qu'elles faisaient » presque 4 milles à l'heure. Cette vitesse, sans tenir compte » des haltes, les hommes pouvaient la conserver très long-» temps ». Ainsi elles faisaient, et cela en moyenne, 6 kilomètres (1518 $\times$ 4) à l'heure, haltes non comprises. On n'atteint pas chez nous semblable résultat. Les Allemands ne le doivent qu'à un exercice prolongé de ce qu'ils appellent le « pas lent » (langsamer Schritt), qui est notre « pas d'école » (Schulschritt), et à des exercices de marche méthodiques. Nos écoles de recrues durent trop peu de temps pour que nous puissions les imiter et, en dehors du service, on fait si peu que rien pour augmenter l'aptitude à la marche. Même au service, surtout dans les cours de répétition, un observateur quelque peu attentif se convainc facilement que beaucoup d'officiers et de sous-officiers n'entendent rien à une marche rapide et prolongée. Notre « pas d'école » lui-même n'est pas toujours et partout exercé avec toute l'intelligence nécessaire; il n'a pas seulement pour but de donner aux hommes de la tenue, d'exercer et de fortifier les muscles de ses jambes, mais encore et surtout de montrer comment, en posant le pied à plat et en penchant légèrement le haut du corps en avant, il est possible d'obtenir, sans se fatiguer davantage, un pas sensiblement plus allongé qu'avec la marche sur les talons de la vie civile.

Une épreuve comparative à laquelle en général on ne pense pas peut le démontrer bien vite. Souvent, dans les écoles de recrues, en exerçant le pas de campagne, on ne tient pas assez, en dépit des prescriptions formelles du règlement d'exercices, à ce que les pieds se posent à plat, pose que l'on a exercée immédiatement avant dans le « pas d'école », et la « marche sur les talons » reprend tous ses droits. Cela ne se

produit cependant pas simplement en pressant le mouvement, ce qui oblige la queue de la colonne à prendre le « pas accéléré » ou à faire de trop longues enjambées.

Ainsi, dans les quatre bataillons qui m'ont été attribués l'an dernier, les officiers et sous-officiers qui conservaient d'une façon durable l'allure du pas de campagne réglementaire étaient presque une rareté. Aussi longtemps que les chefs n'auront pas sur ce point la pratique nécessaire et peut-être aussi la compréhension voulue, on ne peut pas s'attendre à une amélioration dans l'aptitude de nos troupes à la marche.

Les résultats obtenus par le régiment de recrues (bat. 3, 5 et 6), résultats qui, d'après des témoins oculaires, sont visiblement supérieurs pour la marche à ceux atteints par les bataillons de ligne, prouvent qu'il est possible d'obtenir, déjà dans les écoles de recrues, une « performance » remarquable. On a donc commencé avec succès, et si les cours de répétition poursuivent ce qui a été si bien commencé nous aurons bientôt à enregistrer de réels progrès. Une chose fait encore défaut, c'est en première ligne qu'officiers et sous-officiers exercent la marche en tenue de campagne. Pour les officiers et sous-officiers l'habileté au tir est très utile ; l'aptitude à la marche leur est absolument indispensable.

Mais que l'on n'exerce pas le pas d'école dans les cours de répétition ; que l'on montre, par contre, les inconvénients de la « marche sur les talons » ; que l'on tienne fermement à ce que le pied se pose à plat, non seulement sur la place d'armes pendant l'école de soldat, mais dans toutes les marches et toujours sur la route ; et avant tout... que l'on montre soi-même l'exemple.

Il me reste à parler d'une des qualités militaires les plus importantes : la discipline.

Une troupe qui n'a jamais appris à obéir aveuglément est semblable à un couteau dont la lame n'aurait pas de cran d'arrêt. Quelque tranchante qu'elle soit, il est difficile de couper quoi que ce soit avec. Notre armée ne sera vraiment disciplinée que si, depuis le commandant de corps jusqu'au plus jeune soldat, chacun s'efforce d'exécuter les ordres reçus dans le sens voulu par le supérieur. C'est alors seulement qu'elle sera dans la main du général un outil avec lequel on vainc. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous pouvons aussi en toute conscience affirmer que nos soldats sont disposés à

obéir et se laissent volontiers conduire par une main ferme, aussi longtemps qu'ils sont convenablement traités, ce à quoi ils ont droit en toutes circonstances.

Mais la bonne volonté ne suffit pas pour engendrer la discipline. On doit exiger du soldat qu'il soit absolument dans la main de son chef, qu'il y aille de tout son cœur, et cela à un degré tel que dans la vie civile ce n'est qu'exceptionnellement qu'il aura à faire face à de semblables exigences. C'est cette discipline-là qu'il faut s'appliquer à inculquer au service militaire, tout en éveillant le sentiment de son absolue nécessité. Et soyez persuadés qu'une subdivision où chaque homme s'appliquera ainsi de toutes ses forces à son service sera complètement dans la main de son chef et qu'il sera possible d'utiliser à fond sa force combative.

Dans toutes les branches du service il est possible de travailler à développer ainsi cet esprit de discipline, aussi bien avec le maniement d'armes que dans le service en campagne ou dans les travaux de propreté du service intérieur, mais c'est seulement pour autant que l'on exigera l'exécution précise et parfaite de ce qui aura été ordonné. L'œil du chef doit, après chaque commandement, après chaque ordre, passer en revue la subdivision, et les défauts d'exécution devront être immédiatement et impitoyablement relevés. Aussi longtemps que dure l'exercice ou le travail, il faudra toujours et sans faiblesse exiger cette constante et complète application ; mieux vaut ne rien faire et laisser ses gens en repos que de leur permettre de travailler avec négligence et de se contenter d'une demi-perfection. Il en est absolument de même pour le service intérieur qui ne doit en aucune façon devenir une occasion à conversations particulières : il s'agit de travaux commandés, qu'un bon soldat doit faire avec énergie et rapidité. Plus tard, lorsqu'il les aura achevés, il pourra se reposer à loisir et s'entretenir avec ses camarades.

Les mises sur pied de l'année dernière ont montré que bien des officiers n'ont pas encore compris l'importance des travaux de propreté pour le bien-être de la troupe et le bon esprit qui doit y régner.

Nettoyer et maintenir en bon état les effets de l'habillement, de l'équipement et de l'armement, aussi bien que le soldat lui-même, ce n'est pas seulement une pressante nécessité pour la préparation constante à la guerre, pour la conservation du

matériel et pour le maintien de la santé de la troupe, mais en même temps le passage bienfaisant pour l'âme et le corps, de la tension de la journée au repos complet; un moyen de faire oublier les fatigues excessives pendant qu'elles se font encore le plus fortement sentir, et souvent aussi de faire oublier que les subsistances font défaut. Ne souffrez jamais que le soldat harassé prenne ses aises, se jette sur la paille sans changer de chaussures, et laisse sur lui et sur ce qu'il porte la boue ou la poussière qui deviendront de la saleté.

De tels soldats ne se font pas seulement du tort à eux-mêmes, ce sont en général des fricoteurs, les premiers à se faufiler dans les auberges, à s'emporter, à réclamer vivement, ou tout au moins à détruire la bonne humeur chez leurs camarades.

Le meilleur moyen d'enseigner à ses soldats la discipline, sans laquelle toute la peine qu'on se donnera autrement ne servira de rien, c'est qu'officiers et sous-officiers donnent partout et en toutes circonstances le bon exemple, en même temps qu'une constante sollicitude pour leurs subordonnés. Puissent-ils ne jamais l'oublier!

Peut-être m'objectera-t-on que de temps à autre les plans d'instruction fixent le champ de travail pour chaque cas ; qu'ils sont tout au moins soumis au chef de compagnie, et qu'ils devraient en conséquence être aussi distribués à chaque chef de section. Même s'il en était ainsi, chaque officier n'en aurait pas moins le devoir et l'obligation de s'inquiéter des moyens d'instruire, de former et d'éduquer ses hommes, en général ou individuellement, et de déterminer ce qu'il y a lieu d'exiger en campagne.

Toutefois, je suis d'avis que les plans d'instruction comportent un maximum d'exigences qu'il est rarement possible de remplir en entier. Les circonstances résultant des places d'armes, de la contrée où l'on exerce, de la température, obligent généralement à pratiquer des réductions. Ce n'est qu'autant que les officiers auront une notion claire du but à atteindre dans l'instruction que ces réductions se feront à bon escient. Il est de fait que ces dernières années les plans d'instruction ont, par-ci par-là, exercé une contrainte qui n'était peut-être pas dans leur esprit, mais qui n'en a pas moins aggravé les charges du service, sans produire des résultats correspondant à cette aggravation. On attribue au plan d'instruction le carac-

tère d'un ordre de service, auquel on s'efforce, autant que possible, de se conformer.

Je crois que tôt ou tard l'instruction des hommes individuellement et de la troupe devra être laissée à l'indépendance et à l'activité propre des chefs de troupe, soutenus par les officiers instructeurs, de même que la préparation d'un plan d'instruction d'après certaines prescriptions générales ; la valeur de la troupe et de ses chefs ne pourra qu'y gagner.

KARL-R. FISCH, lieut.-col.,
commandant du 17e rég. d'inf.

Quelques problèmes de balistique.

Les premiers théorèmes de la mécanique appliqués aux problèmes les plus simples et les plus fréquents de la balistique intérieure ou extérieure conduisent à certains résultats curieux, qui s'imposent dès qu'on y réfléchit, mais auxquels il est rare qu'on pense.

Ces calculs m'ont été suggérés par la lecture de la brochure de M. le capitaine Dévé sur son appareil destiné à vérifier le dressage des canons de fusil, récemmment décrit dans cette revue. Je rappellerai que le vérificateur du dressage permet soit d'étudier par parties la rectitude d'un canon de fusil, soit, lorsque l'âme est terminée, de faire une vérification d'ensemble, portant sur la direction de la ligne de mire et celle du dernier élément de l'arme. Cette dernière vérification a conduit à des résultats inattendus. Telle arme, pour laquelle le vérificateur d'ensemble indiquait une direction qui devait mettre le coup hors de direction à droite, donnait, au tir, des coups en direction, mais trop bas. M. Dévé attribue cette anomalie à des vibrations de l'arme, ayant pour résultat un mouvement irrégulier au moment de la sortie du projectile. Ainsi posé, le problème est un peu vague, mais il est facile de le préciser.

Supposons, dans l'exemple donné par M. Dévé, une arme pour laquelle le vérificateur d'ensemble donne une direction qui porterait le coup à 20 cm. à droite, dans une cible placée à 200 m., c'est-à-dire une déviation de $^1/_{1000}$ dans le dernier élément du

fusil, mesuré sur une longueur de 6 cm. Si nous supposons, à l'extrémité de l'arme, une courbure régulière, l'inclinaison à la couche sera double de l'inclinaison moyenne de la dernière section, et le dernier élément devra s'éloigner de 0,03 mm. de la direction générale du canon.

Supposons maintenant une balle comme celle du fusil Lebel, ayant, au sortir de l'arme, une vitesse de 650 mètres par seconde, et pesant 15 grammes, obligée de prendre un mouvement transversal qui l'éloigne de sa première direction de la quantité que je viens d'indiquer.

Les 6 derniers centimètres seront parcourus en un temps égal à 0,000 092 seconde. La vitesse transversale moyenne sera donc de 32,5 centimètres par seconde, et la vitesse transversale au sortir de l'arme sera double de cette vitesse moyenne; on obtiendra l'accélération en divisant cette dernière quantité par la durée du passage, ce qui donne (voir note) :

$a = 707$ mètres par seconde*.

Nous obtiendrons l'effort latéral en multipliant cette accélération par la masse de la balle, et, pour l'exprimer en kilogrammes, nous aurons à diviser par 9,81. Le résultat est que cet effort, nécessaire pour dévier la balle de 3 centièmes de millimètre sur un parcours de 6 centimètres, est égal à 10,8 kg.

L'arme subissant une réaction égale à cet effort, il n'y a rien de surprenant à ce que le canon tende à se redresser, et qu'en réalité les déviations latérales soient sensiblement moindres que celle qu'indique l'examen optique de l'arme. En revanche, la balle a pris un léger mouvement qui tend à déplacer sa pointe vers la droite; mais alors l'effet gyroscopique intervient, la pointe s'abaisse, et la balle, glissant sur l'air, vient frapper au-dessous du point visé.

Passons à un autre problème, celui de la force centrifuge à la surface d'un projectile. Reprenons, comme exemple, la balle du fusil Lebel, qui fait un tour sur un parcours de 24 cm. et dont le calibre est de 8 mm.

Considérons un point de la périphérie, auquel nous attribuerons arbitrairement la masse de 1 gramme. La vitesse angulaire de la balle est $\omega = \frac{650}{0{,}24} = 2700$ tours par seconde en nombres ronds,

ou, en unités absolues, $\dot{\omega} = 2\pi\omega = 17000$.

En calculant dans le système C. G. S., nous aurons pour l'expression de la force centrifuge

$f = 1 . 17000^2 . 0{,}4 = 115\,600\,000$ dynes $= 117$ kilogrammes.

Un point matériel de la masse d'un gramme, lié à la balle, exercerait donc sur elle un effort radial de 117 kilogrammes. Ce problème n'a aucune réalité, mais transportons-le à l'enveloppe de la balle; en d'autres termes, supposons un cylindre creux, tournant sur lui-même avec la vitesse de la balle du Lebel, et ayant le même diamètre extérieur. Donnons à ce cylindre des dimensions telles que sa section, par un plan passant par son axe, découpe, de chaque côté, un millimètre carré de matière. En admettant, pour le métal de cette enveloppe, la densité 8, on trouve aisément que la force centrifuge produit, en chacun de ses points, une traction radiale de 9,2 kg.

Pour la section de 1 mm. que nous avons supposée, un cylindre d'acier, de maillechort, de laiton, résistera sans se déformer à cet effort; mais, dans le cas d'un cylindre de plomb, ayant une densité plus forte et une charge de rupture moindre, on se trouvera très près de la limite de rupture; il ne faut pas oublier, en effet, que le frottement du projectile dans les rayures, élève sa température et diminue sa résistance.

Ce calcul très simple nous montre l'un des avantages des balles blindées; avec les armes actuelles, des balles non enveloppées sont bien près de la limite qui les ferait s'ouvrir en tulipe au sortir de l'arme par le simple effet de la force centrifuge.

Les petits problèmes que je viens d'indiquer peuvent être traités entièrement pas des mathématiques élémentaires. Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de la résistance de l'air, dont les mathématiques les plus élevées sont parfaitement incapables de donner les éléments.

Le calcul appliqué à cette résistance indique, par exemple, que les formes de tête d'un projectile ont la plus grande importance, les forme de queue, au contraire, une action négligeable. Or, l'expérience enseigne le contraire; elle montre qu'il se forme, en aval d'un mobile se déplaçant dans l'air, des remous énergiques, dont la forme dépend dans une large mesure de la manière dont les filets d'air contournent le mobile.

On sait depuis longtemps, par exemple, qu'un plan mince

progressant perpendiculairement à sa direction, éprouve une résistance beaucoup plus forte qu'un prisme ayant la même surface d'attaque. Dans le premier cas, l'air, violemment repoussé sur les côtés, doit, pour combler le vide qui tend à se former derrière le plan, revenir brusquement en arrière; il acquiert ainsi une grande vitesse aux dépens de l'énergie du mobile. Si ce dernier possède une certaine longueur, le mouvement de retour de l'air est graduel, les vitesses sont moindres, et il en est de même du travail emprunté au mobile.

Quelques observations faciles à faire rendent les mouvements de l'air autour d'un obstacle parfaitement évidents. Si, par exemple, on place une bougie derrière une bouteille, on l'éteindra avec la plus grande facilité en soufflant contre la bouteille au point diamétralement opposé à celui qu'occupe la bougie. Mais, si on remplace l'obstacle par un demi-cylindre ayant son côté plat tourné vers la bougie, on verra simplement la flamme se rapprocher de l'obstacle. Dans le premier cas, les filets d'air se détournent peu de leur route; ils épousent exactement la forme du cylindre, et se reforment en aval. Dans l'autre cas, ils produisent des remous irréguliers et consomment une grande partie de leur énergie en s'enroulant en spirale.

D'ailleurs, la seule observation de la nature aurait dû conduire à des conclusions analogues. En général, la forme des êtres vivants s'adapte aussi bien que possible aux circonstances naturelles. Dans le cas qui nous occupe, l'observation des poissons sera très instructive. Pour les oiseaux, le même problème se pose, mais il est compliqué de la question de stabilité, qui influe sur les formes de queue, ou, en l'espèce, sur la forme de la queue.

Les poissons, en revanche, ont une forme très simple et typique. Leur tête, plus ou moins pointue, s'évase rapidement, pour conduire au maximum de largeur, un peu en arrière des ouïes. A partir de là, la forme s'effile graduellement jusqu'à la queue. L'angle moyen est presque toujours plus grand en avant qu'en arrière, d'où il faut conclure qu'il est plus important, au point de vue de la résistance, de laisser couler le fluide suivant un angle très faible, que de l'attaquer avec une pointe aiguë.

Quelle est la conclusion que l'on devrait en tirer pour les

projectiles ? Apparemment, qu'au lieu de les terminer par un plan, il y aurait tout avantage à les allonger par un cône. Je ne suis pas éloigné de croire que cette conclusion est exacte, et que ce dispositif sera adopté un jour ou l'autre. Beaucoup de personnes qui n'ont pas examiné la question de près iraient même plus loin ; elles pensent qu'il se forme, en arrière du projectile, un vide parfait, aussi longtemps que la balle possède une vitesse plus grande que celle de l'écoulement de l'air dans le vide, vitesse qui coïncide sensiblement avec celle du son.

Mais on peut démontrer, de deux côtés différents, l'erreur de cette conclusion. D'abord il n'existe aucune raison pour que le vide se forme derrière la balle. Au sortir de l'arme, elle est suivie d'un jet gazeux qui se dissipe en grande partie, mais dont une portion reste cachée derrière le projectile, et en quelque manière à l'abri de l'attaque de l'air. Le gaz ambiant glisse sur cette espèce de poupe, en entraîne des particules, dont la plupart sont remplacées, mais ne l'enlève pas entièrement. Les molécules les plus voisines du métal sont tellement protégées contre toute action extérieure qu'il n'y a pas de raison pour qu'elles éprouvent une diminution de vitesse. Quelle serait, d'ailleurs, la conséquence d'un vide parfait derrière le projectile ? Reprenons la balle du fusil Lebel, possédant, au sortir de l'arme, une énergie cinétique qui, exprimée dans le système C. G. S., a la valeur $W = \frac{1}{2}\ 15.65000^2 = 3170.10^6$

Or, la pression atmosphérique statique sur la balle, dont la section est à très peu près de 0,5 cm², serait de 0,5 kg. ; l'énergie consommée pour un parcours de 1 m. par le seul fait de cette pression statique serait donc de 0,5 kilogrammètre, ou de 5.10^6 ergs. Divisant ces deux nombres l'un par l'autre, on trouve que l'énergie de la balle devrait être entièrement consommée sur un parcours de 600 mètres, ou tout au moins que, au bout de 450 mètres, la vitesse de la balle serait descendue à celle du son, pour laquelle le gaz recommencerait à être en contact avec le culot du projectile. Si l'on tenait compte des autres forces en jeu, c'est-à-dire de la résistance vraie de l'air, et non plus de sa pression statique, on arriverait à conclure que la balle des fusils modernes doit s'arrêter après un parcours de quelques centaines de mètres. Cette conclusion est démentie par l'expérience, qui autorise, par conséquent, à nier le vide derrière le projectile.

Je terminerai ces quelques calculs par l'indication d'un nombre qui pourrait paraître exagéré. L'idée m'en est venue à propos d'un avant-projet, de pure fantaisie, disons-le, d'un canon électro-dynamique ou d'un canon à force centrifuge actionné par une machine à vapeur ou par une turbine. Le canon à force centrifuge consisterait en une grande roue dans laquelle on introduirait les projectiles par le centre. Ceux-ci prendraient leur vitesse graduellement, glisseraient dans des canaux jusqu'à la périphérie, et, arrivés là, s'échapperaient dans une direction déterminée, avec la vitesse propre de l'extérieur de la roue. Passons sur le projet, qui n'est pas absurde en théorie, et calculons la puissance de la machine qui devrait actionner la roue pour produire une action analogue à celle d'un canon existant.

Prenons comme type notre canon de position de 12 cm., avec son projectile de 18 kg., animé, au sortir de la bouche à feu, d'une vitesse de 520 mètres par seconde. Cette vitesse est due à l'action des gaz sur un parcours de 1m92. En supposant, pour simplifier, une accélération constante, nous aurons, dans le parcours du projectile dans la bouche à feu, une vitesse moyenne de 260 mètres par seconde et une durée du parcours égale à 0,0074 seconde. L'accélération moyenne sur ce parcours sera donc de $\frac{520}{0{,}0074} = 70\,000$ mètres par seconde^2.

L'effort en kilogrammes nécessaire pour produire cette accélération est $\frac{18 \,.\, 70000}{9{,}81} = 128\,000$ kg. Sur un parcours de 1m92, le travail est de 246 000 kilogrammètres. Or, cet énorme travail est produit en 0,0074 seconde; la puissance du canon sera donc de $\frac{246\,000}{0{,}0074} = 33\,240\,000$ kilogrammètres par seconde, ou 443 000 chevaux. Notre canon de 12 cm. produit donc, par moments, une puissance de quatre cent quarante-trois mille chevaux ; mais ce formidable dégagement de travail ne dure qu'un instant très court.

Dans un tir de batterie, à raison de deux coups par minute, la dépense dans chaque minute serait de 492 000 kilogrammètres, et la dépense moyenne par seconde de 8200 kilogrammètres, ou de 110 chevaux. Telle est la puissance de la machine qui devrait actionner la roue remplaçant une batterie de quatre

pièces de 12 centimètres, chaque pièce tirant toutes les deux minutes. Si donc on passait du projet à l'exécution, il faudrait, en comptant les pertes et la nécessité d'un tir parfois plus rapide, alimenter notre roue centrifuge au moyen d'une machine pouvant développer de 150 à 200 chevaux. Tel est le nombre de chevaux que remplace une batterie de position: le résultat est au moins inattendu.

Ch.-Ed. GUILLAUME.

NOTE.— J'ai adopté, pour plusieurs des calculs élémentaires donnés, dans l'article qu'on vient de lire, des unités absolues du système C. G. S. seul employé en physique, mais qu'un grand nombre de balisticiens ont évité systématiquement jusqu'ici. Ces unités participent à la fois du système métrique, pour les valeurs numériques, et de quelques définitions fondamentales de la mécanique pour leur signification générale. Je m'en tiendrai aux unités dont j'ai eu à faire usage ici.

L'une des différences essentielles qui subsistent entre les unités des physiciens et celles des mécaniciens consiste en ce que les premiers font dériver le *poids* de la *masse*, alors que les derniers remontent du poids à la masse en passant par l'accélération. La raison pour laquelle les physiciens ont rompu avec l'ancien usage est simple. La masse d'un corps, quantité de matière qui le compose, est invariable tant que le corps conserve son intégrité; son poids, au contraire, produit de sa masse par l'accélération de la pesanteur, varie autant que cette dernière grandeur. Dériver la masse, quantité constante, de deux quantités variables, la force et l'accélération, est aussi illogique que de mesurer la longueur d'un fil de caoutchouc avec un étalon formé d'un ressort à boudin, en indiquant la tension à laquelle la grandeur à mesurer et l'étalon devront être soumis.

Nulle part peut-être la considération du poids comme grandeur fondamentale n'est aussi irrationnelle qu'en balistique intérieure; comparé aux efforts auquel le projectile est soumis, son poids est en effet absolument négligeable, et sa masse, multipliée par l'accélération due aux gaz de la poudre, intervient seule. si l'on connaît les accélérations et la masse du projectile, on en déduit l'effort des gaz diminué des frottements, et inversément; dans le tir vertical le poids interviendrait, dans la résistance, pour une fraction voisine de 0,0001; il est donc déraisonnable d'introduire dans les formules l'accélération de la pesanteur comprise implicitement dans l'expression du poids, pour l'éliminer immédiatement en divisant le poids par G. Dans la balistique extérieure, on rencontre, si l'on s'en tient aux lois élémentaires, trois grandeurs seulement; la première est l'énergie cinétique (force vive) du projectile, que la deuxième, la résistance de l'air, diminue constamment; la troisième grandeur est la force qui écarte le projectile de la ligne droite; c'est le poids du projectile, corrigé de la résistance de l'air au mouvement latéral; or l'énergie cinétique, produit de la masse par le demi-carré de la vitesse, ne fait pas intervenir le poids, pas plus que la résistance de l'air.

Nous voyons donc que, dans l'ensemble de la balistique intérieure et extérieure. le poids n'intervient qu'une fois alors que la masse se présente constamment dans les formules; il semble donc que la simple majorité, indépendamment des excellentes raisons logiques invoquées par les physiciens, devrait faire bannir la notion de poids de l'ensemble de la balistique.

Les unités employées par les physiciens sont:

Pour la longueur le *centimètre*;

Pour le temps la *seconde* de temps moyen ;
Pour la masse le *gramme*.

L'unité de force qui en dérive est la *dyne* ; elle est définie comme valeur de la force qui communique au gramme l'unité d'accélération. L'unité de travail est l'*erg* ; c'est le travail produit par une dyne lorsque son point d'application se déplace de 1 centimètre.

L'unité de vitesse est le centimètre par seconde ; l'unité d'accélération, dont il a été fait usage plus haut, est égale à 1 centimètre par seconde^2 ; $\frac{1 \text{ cm.}}{\text{sec}^2}$; l'unité d'angle est l'angle radian dont l'arc est égal au rayon ; le tour entier comprend 2π unités d'angle.

Le calcul de l'effort centrifuge, tel qu'il a été indiqué, prend une forme extrêmement simple dans le système C. G. S. d'unités. Dans l'expression $m\omega^2 s$ la masse m doit être exprimée en grammes, la vitesse angulaire ω en radians par seconde, le rayon de giration en centimètres. L'effort se trouve alors exprimé en dynes. On pourrait en rester là mais il est plus pratique, pour rentrer, le calcul terminé, dans les limites usuelles, de transformer le résultat de manière à exprimer la force en fonction du poids du kilogramme.

Dans le dernier problème, je me suis écarté du système C. G. S. pour arriver directement à l'expression des puissances en chevaux ; il aurait été préférable au contraire, de rester strictement dans le système C. G. S. si l'on avait voulu exprimer la puissance en *kilowats*, unité qu'employent les électriciens à l'exclusion du cheval-vapeur.

Les demi-bataillons du génie et l'initiative.

Nous avons très brièvement résumé dans notre livraison de décembre la conférence donnée par le colonel Perrier, chef du génie du Ier corps d'armée, sur l'emploi du génie pendant les manœuvres du IIIe corps d'armée.

En terminant son discours, le conférencier a étendu les limites de son sujet et ajouté quelques mots sur l'initiative à développer dans notre armée parmi les officiers du génie. Cette initiative, qui fait des progrès, n'est cependant pas encore ce qu'elle devrait être, et le colonel Perrier en voit la cause entre autres dans la manière dont nos règlements et le commandement supérieur comprennent trop souvent l'emploi de l'arme du génie. Il y a notamment une corrélation entre ce manque d'initiative et la place qu'occupe en général le génie dans les colonnes de marche. A ce sujet, le colonel Perrier s'est exprimé à peu près en ces termes :

Je n'insisterais pas sur ce point et sur cette corrélation, si mon observation n'avait pas été corroborée dernièrement par un critique éminent.

Le général Kühne, dans la dernière édition qui vient de paraître de ses *Kritische und unkritische Wanderungen* sur les champs de bataille prussiens en 1866, relève la circonstance que les pionniers autrichiens n'ont pu jouer aucun rôle pendant la campagne, parce qu'ils étaient toujours placés en queue des colonnes de marche. Les Prussiens, au contraire, avaient pour principe de répartir toujours une compagnie de pionniers à l'avant-garde du corps d'armée, et il attribue à ce fait le rôle important qu'ils ont joué dans la campagne.

Profitant de cette expérience, les Prussiens, dans la guerre de 1870-71, attribuèrent alors une ou deux compagnies à chaque division. Ce lien plus étroit entre les troupes techniques et les grandes unités d'infanterie répond aujourd'hui mieux encore au but qu'en 1870, vu l'importance considérable que les progrès accomplis dans l'armement ont donnée aux couverts artificiels et à la mise en état de défense du terrain.

La place des troupes et surtout des officiers du génie est à l'avant-garde, parce qu'il n'est pas admissible qu'ils attendent que des ordres leur soient donnés. Le commandant supérieur a autre chose à faire qu'à s'occuper du génie ; c'est aux officiers de cette arme à s'assigner une tâche.

A moins qu'il ne soit commandé à l'état-major de division, la place du major du génie est, à notre avis, à l'avant-garde. Il se fera accompagner par tous les officiers du génie montés, pour faire des reconnaissances spéciales concernant l'état des communications, les cours d'eau, les positions fortifiées de l'ennemi, etc. Ils pousseront en avant et procèderont de la même façon que les officiers d'artillerie en quête de positions.

Tous les travaux inhérents à la marche d'une division doivent s'exécuter sans qu'il soit besoin de les faire figurer dans des ordres de marche ou des ordres spéciaux de divisionnaires ou de brigadiers. Il ne faut pas attendre des ordres pour améliorer ou créer des voies de communication de toute nature, réfectionner des chemins, déblayer des obstacles, créer des passages sur les fossés et les petits cours d'eau. Tous ces travaux incombent au génie et doivent être exécutés sans ordres spéciaux, sur l'initiative des officiers de l'arme.

Mieux vaut travailler dix fois inutilement plutôt que de risquer d'entraver la marche de la division, faute d'avoir pris les précautions nécessaires. L'infanterie et surtout la cavalerie sont d'ailleurs logées à même enseigne ; dans le service de

sûreté et d'exploration, elles parcourent souvent des kilomètres en vain.

L'initiative à laquelle nous faisons appel ne s'applique pas à tous les travaux du génie. Il est bien entendu que s'il s'agit, par exemple, de mise en état de défense d'une position, il y a lieu de prendre préalablement les ordres des états-majors intéressés. La construction de ponts importants ou leur destruction, ainsi que celles de voies ferrées ou de lignes télégraphiques ne pourra également s'effectuer que sur ordre supérieur.

Encore un mot sur la place que doivent occuper les troupes du génie dans les colonnes de marche, puisque cette place aurait une influence sur le rôle qu'elles joueront en campagne.

Nous avons dit qu'elles devraient marcher avec l'extrême avant-garde pour pouvoir remplir le rôle qui leur incombe, et si l'on veut tirer d'elles tout le parti désirable, on ne devrait jamais les disséminer, mais répartir tout le demi-bataillon à l'avant-garde.

Nous reconnaissons que tel n'est pas l'avis de nos instructions officielles, qui rangent le génie dans le gros de l'avant-garde, même en queue de l'avant-garde, si l'on veut suivre les instructions à la lettre.

Nous avons vu par contre que les Allemands avaient les premiers, et dès 1866, poussé les pionniers en avant.

En France, les règlements, après avoir reconnu qu'à l'avenir les travaux dans les marches et les combats prendront une extension qu'ils n'ont jamais eue, prescrivent qu'un corps d'armée en ordre normal de marche sur une seule route, aura une compagnie divisionnaire avec son parc en tête d'avant-garde, à 1700 m. en arrière de la pointe, et à 8 km. en avant du gros de la colonne. L'autre compagnie divisionnaire et la compagnie de réserve marchent avec le gros de la colonne, en arrière de la pointe d'avant-garde.

Dans une division isolée, la compagnie divisionnaire et son parc marchent en tête d'avant-garde, à 1700 m. de la pointe et à 5 ½ km. en avant du gros de la colonne.

Si une réparation quelconque au chemin suivi est entreprise pendant la marche, la compagnie du génie d'avant-garde a 2 h. dans le premier cas, dans le second 1 ¼ h. avant l'arrivée du gros pour exécuter son travail.

Le général Duval-Laguierce, qui a fait une étude spéciale du

sujet qui nous occupe, a proposé de modifier cet ordre de marche réglementaire et de faire marcher une des compagnies du génie à une demi-étape au moins, ou à une étape en avant de la colonne, c'est-à-dire immédiatement en arrière de la cavalerie de sûreté.

Dans les graphiques de son étude sur les formations de marche du corps d'armée suisse, le colonel de la Rive place toujours une compagnie de sapeurs à l'extrême avant-garde.

Enfin, nous avons constaté que dans les manœuvres belges de cette année les dispositifs de marche d'une division répartissent toujours la compagnie du génie à la tête de l'avant-garde.

Quelques considérations sur les ponts militaires.

(Avec deux planches.)

L'effort du génie de toutes les armées se porte actuellement bien plus sur l'accélération des ponts de circonstance que sur l'amélioration du matériel des ponts d'ordonnance.

En effet, quoique nulle part on ne soit arrivé à un équipage de ponts satisfaisant à toutes les exigences, on a renoncé, après d'innombrables expériences, à vouloir réunir les avantages de tous les systèmes, et on s'est contenté partout de faire un matériel répondant au mieux aux conditions hydrographiques des pays auxquels il était destiné.

Dans les régions montagneuses, où les rivières ont un courant rapide, impétueux, il faut de grandes travées pour gêner le moins possible le passage de l'eau ; par conséquent, de longues poutrelles, de grands pontons et en outre des ancrages solides. Mais les dimensions, surtout celles du ponton, sont limitées par le besoin de légèreté et de mobilité. Pour les fleuves lents de la plaine, on peut faire les travées assez petites pour que les pièces se manient et se chargent facilement et n'exigent que des voitures légères et assez courtes pour passer partout. Sans dépasser le poids habituel de 2000 kilog. des voitures de guerre de campagne, on arrive à charger sur le même haquet tout le matériel d'une travée, tablier et ponton, et à constituer ainsi un équipage pouvant se fractionner à volonté par voiture, puisque la voiture en devient l'unité. Cette simplicité de répartition du matériel n'est plus possible dès que le courant oblige à recourir à des portées plus grandes

et que le ponton, forcément plus volumineux et plus lourd, ne permet plus de charger sur la même voiture les autres pièces de la travée correspondante. La composition de l'équipage devient encore plus compliquée quand la vitesse de l'eau porte le ponton à des dimensions trop grandes pour le transporter au moyen de voitures de campagne, sans le diviser en 2 ou 3 pièces.

Les ponts prussiens, danois, avec leurs pontons unitaires légers, leurs travées de faible portée, si beaux par leur simplicité, n'auraient pu être mieux conçus pour des rivières de plaine. Mais la difficulté du lancement se fait déjà sentir par $2^{m}50$ de vitesse, et par 3 m. de courant le franchissement devient presque impossible. C'est pourquoi les Bavarois n'ont pas voulu abandonner le système autrichien Birago à pontons divisibles. Les Français que les événements pourraient appeler à opérer aussi dans des contrées montagneuses ont préféré garder le ponton unitaire, mais ils ont allongé la travée et construit le ponton plus grand de manière à pouvoir franchir des courants de 3 mètres. Quant à la Suisse, malgré les avantages incontestables du système de pontons d'une pièce, elle a cru devoir adopter le matériel Birago qui, s'il est compliqué, se prête mieux au franchissement de rivières torrentielles.

L'équipage italien a voulu réunir les avantages du ponton unitaire et du système Birago en construisant un ponton qui seul est assez fort pour servir de support dans les courants ordinaires, mais qui, pour des vitesses très grandes, peut être doublé de longueur par accouplement avec un autre ponton. Cette ingénieuse combinaison n'a cependant pu être réalisée qu'en diminuant la navigabilité du bateau, l'arrière ayant dû être terminé en forme de caisse en vue de l'accouplement. Or, le ponton doit être considéré non seulement comme support de pont, mais encore comme bateau pour la traversée de troupes à la rame, ce qui constitue une opération aussi importante que le pontage lui-même. A ce double point de vue, c'est le ponton français qui nous paraît avoir la coupe la mieux étudiée, préférable à la forme taillée en chaloupe du bateau prussien et au bec trop brusquement relevé de notre ponton.

Le choix de la matière pour la construction du ponton, moins important que la détermination de sa coupe et de ses dimensions, n'est cependant pas une question indifférente.

L'acier qui paraissait vouloir chasser le bois de partout, n'a toutefois pas pu avoir le dessus en France, en Suisse, où le bois a maintenu sa place, et aux Etats-Unis, où l'on a tout essayé, on en est revenu au bois. C'est que si les pontons en tôle ont l'avantage sur ceux en bois pour des cours d'eau lents, à fond sablonneux ou fangeux, ces derniers conviennent mieux aux rivières rapides tapissées de cailloux anguleux. L'acier ne peut gagner en légèreté que lorsque la section du bateau est demi-circulaire comme celle du ponton prussien, et quant au seul inconvénient du bois de perdre l'étanchéité hors de l'eau, on y remédie par des mesures de précaution.

Comme on voit, c'est essentiellement autour du ponton que se groupent les difficultés. Le ponton forme la base de l'équipage du pont. Cela ne doit pas étonner, car il en est la pièce principale.

Il est cependant encore un point important sur lequel les divers équipages de pont diffèrent. C'est la manière de fixer le tablier sur le ponton. La plupart des systèmes placent les poutrelles directement sur les plats-bords tandis que Birago les agrafe sur un chapeau dans l'axe du ponton. Dans le premier cas, les poutrelles, en se recroisant sur toute la largeur du ponton, rendent les travées solidaires les unes des autres, donnent de la rigidité à l'ensemble, augmentent la résistance contre le courant et déchargent les ancres. Dans le pont Birago, la rigidité fait place à l'élasticité. Les supports forment autant de charnières qui, dans un courant tumultueux, permettent au ponton de suivre le mouvement de la vague et évitent ainsi la fatigue continuelle des poutrelles et des brelages. Par sa souplesse il se plie également aux changements de niveau, résiste mieux aux chocs des corps flottants et s'il vient à se rompre on a la chance de ne voir qu'une petite partie emportée.

Le pont italien se rattache au système rigide, sans cependant faire recroiser les poutrelles.

Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin pour montrer que le problème de la construction d'un équipage de pont réunissant tous les avantages est loin d'être résolu. Il ne le sera jamais. Si pour ponter le Rhin, entre Mannheim et Rotterdam, une seule ancre de 45 kg. suffit pour maintenir contre le courant 4 à 6 pontons, tandis que presque partout, en Suisse, chaque ponton exige une ancre de 70 kg. et que souvent cette ancre

doit être encore alourdie ou même doublée pour ne pas déraper, il est impossible que les moyens les mieux appropriés pour franchir des obstacles si différents puissent être identiques dans chaque cas.

C'est encore parce que les difficultés à vaincre diffèrent, que les procédés de lancement ne sont pas les mêmes partout. Ainsi, tandis qu'en Suisse la construction par travées successives est la seule possible, ailleurs on exerce en outre le pontage par parties (tronçons de pont) et par conversion.

Mais si l'on parvenait à satisfaire par un matériel nouveau à toutes les exigences, souvent contradictoires, on ne pourrait guère augmenter la vitesse de lancement. Malgré la diversité des systèmes, la vitesse moyenne de construction, en opérant par travées successives, est presque partout de 0,35 à 0,4 minutes par mètre. Elle est donc telle que les travaux préparatoires absorbent, dans la majeure partie des cas, plus de temps que le franchissement même de l'obstacle.

Un pont de 66 mètres lancé sur la Reuss en 24 minutes avait exigé 50 minutes de travaux préparatoires. Ces derniers avait donc pris deux fois plus de temps que le lancement.

Il en est du matériel de pont comme des armes. L'essentiel c'est qu'il soit placé dans de bonnes mains. L'habileté, le sang-froid, la discipline et l'esprit militaire peuvent seuls garantir la réussite d'un passage difficile. Remarquons que c'est le courant et non la largeur du cours d'eau qui présente le plus de difficultés; la largeur n'influe que sur la quantité du matériel et le nombre d'hommes à mettre en mouvement.

Les équipages de pont que les armées de campagne peuvent traîner sans nuire à leur mobilité sont loin de suffire à toutes les opérations. Les énormes effectifs actuels, la nécessité de conserver sur les derrières un certain nombre de ponts franchis, de remplacer les ponts d'ordonnances pour des passages ultérieurs, obligent les troupes à utiliser sur une plus grande échelle qu'autrefois les matériaux trouvés sur place.

L'expérience fixe la proportion des ponts d'ordonnance à 150-200 mètres par corps d'armée de 30 à 40 mille hommes. Avec cela on fera 50 à 60 % des passages nécessaires. Il reste donc au moins 40 % de ponts à construire avec du matériel de circonstance.

Le grave inconvénient inhérent aux ponts de circonstance, c'est la lenteur quelquefois désespérante de leur construction.

Bien souvent les troupes impatientées n'ont pas attendu l'achèvement du passage et ont traversé la rivière avec l'eau jusqu'aux aisselles.

Mais bien souvent aussi le passage a été effectué trop tard et même pas du tout.

Il faut convenir que les progrès du pontage n'ont pas marché de front avec l'augmentation de vitesse des opérations tactiques et stratégiques conduites avec plus de vigueur qu'autrefois.

On compte de 6 à 10, 12 minutes par mètre courant pour la construction d'un pont, quand le matériel de circonstance nécessaire est à portée sur la rive, non travaillé, et qu'aucun bateau n'est à disposition pour la mise en place des supports, que la profondeur ou le courant de l'eau empêche de poser à la main.

Les 10 minutes s'appliquent aux petits ponts d'une trentaine de mètres, par exemple. La construction de ponts plus longs exige relativement moins de temps. Cela provient de ce que, quelle que soit la longueur du pont, le lancement peut commencer dès que la première travée est prête et que pendant ce temps on peut continuer la confection du matériel, c'est-à-dire que le temps employé pour les travaux préparatoires nécessaires pour commencer le lancement comparé à la durée de l'opération entière diminue à mesure que le pont augmente de longueur. 6 minutes par mètre, admettons 5 minutes pour des cas exceptionnellement favorables, sont la vitesse maximale à laquelle on peut arriver, et encore faut-il pour cela des hommes de toute première habileté.

C'est encore trop long, beaucoup trop long. Mais on ne peut arriver à un passage plus rapide qu'en modifiant à fond le procédé de construction actuel.

La méthode en usage consiste à scier les poutrelles pour des portées de 4 à 6 mètres environ et à faire supporter l'extrémité de chaque travée par un chevalet. C'est la mise en place de ce dernier qui exige le plus de temps.

Au lieu de cela, utilisons les longerons dans toute leur longueur, sans les scier, tels qu'on les trouve sur place, qu'ils aient 12, 15 mètres ou davantage, et renforçons-les suivant les besoins en un ou deux points par des sous-poutres et poutrelles. Ce renforcement des poutrelles n'arrêtera la continuation du pont que d'une minute, si l'on se sert de liens d'échafaudage analogues aux crampons des télégraphistes.

Nous économisons ainsi la mise en place de la moitié ou des deux tiers des chevalets. Mais comme il est impossible de pousser les chevalets en porte-à-faux à 15 ou 20 m. en avant, utilisons l'appareil à ponter représenté dans les photographies — sorte de chèvre mobile — que nous poussons au large avec les longerons jusqu'à épuisement de leur longueur.

Laissons alors l'appareil en place en guise de chevalet et continuons le franchissement de la rivière avec un second appareil. Si nous n'avons qu'un appareil à disposition, dégageons-le pour nous en servir de nouveau après l'avoir remplacé par un chevalet déjà confectionné ou fait sur place.

Pour que le pontage se fasse sans perte de temps, les sous-poutres seront liées aux longerons avant le lancement. Sauf pour la première travée, les ligatures ne seront pas serrées, afin de pouvoir biaiser les sous-poutres au passage entre les pointelles et les pieds des chevalets déjà en place. En outre, les longerons seront contreventés par quelques planches qui, pourront servir ensuite de passerelle aux hommes devant manœuvrer les pointelles.

Le pontage s'exécute donc dans l'ordre suivant :

Travaux préparatoires. — Fixer l'appareil à ponter à l'extrémité et les sous-poutres aux points intermédiaires des poutrelles de la première travée.

Contreventer les poutrelles et clouer provisoirement quelques planches pour les échafaudeurs et ceux qui placeront les pointelles.

Lancement. — Pousser au large l'appareil avec les poutrelles jusqu'à épuisement de leur longueur. Mise en place des pointelles, fixer le corps-mort et achèvement de la travée. Consolidation par des étais fixés aux pointelles et sous-poutres (peut aussi se faire plus tard).

Pendant le lancement de la première travée, préparation de la deuxième travée. Puis amener cette travée et continuer comme pour la première travée et ainsi de suite.

Les essais faits à Brugg et à Chalon-sur-Saône ont donné une vitesse moyenne de pontage de 1 minute par mètre, c'est-à-dire une vitesse 5 fois plus grande que celle obtenue avec le procédé habituel.

L'une des photographies montre un pont de circonstance de 37 mètres construit à Chalon-sur-Saône, par 12 hommes

du Creusot, en 30 minutes. La profondeur de l'eau atteignait 3m50. Le fond était légèrement boueux.

La simplicité du pontage, la réduction des travaux préparatoires à quelpues ligatures expliquent cette rapidité de construction. Malgré la vitesse de l'opération, la solidité n'y perd rien, grâce aux longues poutrelles. On se garderait bien, pour un échafaudage, de scier les longerons à la distance des points de support.

Les ponts à supports flottants peuvent être lancés par un procédé analogue.

Le Creusot a appliqué le même principe de construction aux ponts d'ordonnance. Les travées sont de 7 mètres et renforcées en leur milieu par un support intermédiaire analogue à l'appareil à ponter, mais à deux pointelles seulement.

Les poutrelles, calculées pour une portée de 3m50, sont cependant assez fortes pour porter les échafaudeurs avant la mise en place du support intermédiaire.

Le lancement s'opère comme cela a été décrit pour les ponts de circonstance.

Les photographies représentent les lancements d'essais des ponts d'avant-garde de 1m20 de largeur, destinés à la République-Argentine. La mise en place a été exécutée par 12 hommes à raison de 0,5 minute par mètre.

Les travaux préparatoires, qui ne consistent qu'à descendre de la voiture les poutrelles déjà contreventées de la première travée et à fixer l'appareil à ponter, n'exigent que quelques minutes.

C'est là ce qui en fait le grand avantage et ce qui permet de franchir une petite rivière plus vite qu'avec n'importe quel matériel existant.

Trois travées complètes sont chargées sur la même voiture. Le poids de la voiture chargée et équipée est de 1400 kilos.

Les deux ponts fournis à la République-Argentine ont été construits en vue aussi du transport à dos de mulet. Dans ce but, les poutrelles ont été faites de 2 pièces de 3m50, que l'on éclisse pour la construction. Les poutrelles de guindage n'ont également que la demi-longueur de travée. 100 mètres de pont, y compris outils, pièces de réserve, sont chargés sur 91 mulets. Faute de mulets, les essais de transport n'ont pu être faits qu'avec des ânes de petite taille. Malgré cela, on a pu constater l'extrême mobilité d'un transport pareil.

CHARGEMENT DE SUPPORTS.

CHARGEMENT DU MATÉRIEL DE GUINDAGE.
(Celui des poutrelles s'effectue de la même manière.)

CONSTRUCTION D'UN PONT DE CIRCONSTANCE.

Arrivé avec la colonne de mulets à l'endroit de passage, il faut naturellement, après le déchargement, éclisser les poutrelles, boulonner les entretoises, assembler les chevalets. Mais il ne faut guère plus d'une demi-heure pour ces travaux préparatoires.

Pour nous, qui ne manquons pas de matériel de circonstance, c'est l'accélération de la construction des ponts avec ce matériel qui est la question importante. Quel que soit le procédé de pontage, si nous voulons répondre aux exigences de la guerre, il nous faut partir du principe que l'essentiel est d'atteindre le plus rapidement possible la rive opposée sans trop s'inquiéter d'abord de la solidité du pont. Le passage établi, on peut toujours le consolider, le rélargir même, pendant que les fantassins le franchissent déjà un à un. Un char à échelles, un camion poussé dans la rivière et relié aux rives par de longues poutres, des échelles que l'on renforce en un ou deux points, nous fourniront une passerelle lestement établie. Pendant que l'infanterie défile, on l'aménage pour le passage des voitures. Le pont ne sera pas beau, mais il aura rempli son but.

La profondeur et le courant de la rivière ne permettront pas toujours l'emploi de chars ou d'autres objets analogues. L'appareil de pontage dont nous avons parlé, facile à transporter, simple à appliquer, les remplacera avantageusement.

PFUND.

ACTES OFFICIELS

Nominations, mutations, transferts. — Ont été nommés lieutenants de cavalerie (guides) : MM. Longchamp, Benjamin, de Pampigny, à Ouchy; de Pury, Arthur, à Neuchâtel; Boissier, Horace, de Cologny, à Genève; Strub, Henri, de Läufelfingen, à Häfelfingen; Vischer, Ch., de Bâle; Bühler, Paul, de Hemberg, à Aarburg; Sarasin, Max, de Prégny, à Genève; de Fernex, Oscar, de Genève, à Turin; Bruckner, Rodolphe, de Bâle; Dändlicker, Henri, de Dürten, à Winterthour; Hauser, Otto, de Töss; Reinhart, Max, à Zurich.

Ont été nommés lieutenants d'artillerie :

Artillerie de campagne (colonnes de parc) : MM. Bischoff, Gustave, de Bâle; Häberlin, Georges, de Wattwyl; Emch, Hans, de Lüsslingen, à Zurich; Pfander, Max, de Berne, à Yverdon; Seiler, Charles-Gottlieb, de Liestal; Weiss, Max, de Zurich, à Winterthour.

Artillerie de forteresse : MM. Jecker, Albert, de Bärschwyl, à Granges. Schürch, Robert, de Sursee, à Zurich ; Bossart, Emile, de Zoug, à Zurich ; Wyss, Hugo, de Soleure, à Zurich ; Gelpke, Rod.-Arnold, de Teknau, à Bâle ; Schertenlieb, Ernest, de Krauchthal, à Scheuren ; Labhard, Eugène, de Steckborn, à Frauenfeld ; Jäckli, Emile, d'Uster, à Winterthour ; Mercier, Victor, de Coppet, à Clarens ; Leyvraz, Louis, de Rivaz, à La Tour' Vittoz, John, de Froideville, à Lausanne ; Legler, Robert, de Couvet.

Train d'armée : MM. Lanzrein, Edouard, de Thoune ; Walther, Otto, de Wohlen, à Bolligen ; Baumann, Gottfried, de Zurich ; Schaub, Hans, de Häfelfingen, à Liestal ; Jöhr, Ernest, d'Inner-Birrmoos, à Plainpalais ; Fischer, Hermann, d'Aarau, à Zurich ; Weber, Rodolphe, de Russikon ; Strupler, Oscar, de Langdorf, à Zurich ; Meyer, Hermann, d'Ober-Ehrendingen, à St-Gall ; Inderbitzin, Louis, de Schattdorf.

TRANSFERTS EN LANDWEHR. — *Cavalerie :* capitaine F. Jeanrichard, à Vevey. — Lieutenants Aug. Hotz, à Derendingen ; Ch. de Perrot, à Wavre.

Artillerie : capitaine L. Burtscher, à Charmey. — Premiers-lieutenants Ed. Wicki, à Lugano ; Eug. Couvreu, à Vevey ; F. de Reynier, à Neuchâtel.

Génie : capitaines C. Bonard, Romainmôtier ; Ch. Pache, Lausanne ; H. Grivaz, Payerne ; G. Rusca, Locarno. — Premiers-lieutenants Ph. Guye, à Genève ; R. de Weck, à Fribourg.

Troupes sanitaires. — Médecins : capitaines L. Winzenried, à Satigny ; Aug. Weith, Lausanne ; E. Tavel, Berne ; E. Miéville, St-Imier ; J. Berdez Lausanne ; R. Rubattel, Rolle ; Ch. Ruel ; D. Sulzer, Genève ; Ant. Torche, Estavayer-le-Lac ; J. Fontanel, Carouge ; Alf. Bessard, Sallavaux. — Premier-lieutenant Alb. Roten, à l'étranger.

Pharmaciens : capitaine Ch. Meylan, au Sentier. — Lieutenant Ch. Kasser, Yverdon.

Vétérinaires : capitaine W. Bosset, Avenches. — Premier-lieutenant E. Kiener, Château-d'Œx.

Troupes d'administration : capitaine A. Thibaud, à Nyon. — Premiers-lieutenants H. Delacoste, à Monthey ; G. Merz, à Bienne ; F. Heni, à Lausanne ; S. Schopfer, à Lausanne.

TRANSFERT DANS LE LANDSTURM. — *Artillerie :* capitaines Ch. Bischoff, Lausanne ; Th. van Muyden, Lausanne. — Lieutenants Ch. Bergier, Lausanne ; Ch. Pernet, à Gilly.

Génie : premier-lieutenant H. Grenier, Lausanne. — Lieutenant F. Savioz, Aigle.

Troupes sanitaires. — Médecins : capitaines F. Masson, Clarens ; P. Dentan, Lutry ; O. Heer, Lausanne ; O. Amez-Droz, Chaux-de-Fonds ; Aug. Reverdin, Genève ; Ed. Chenevière, Genève ; Ch. David, Versoix.

Troupes d'administration : capitaines Eug. Deladœy, Lausanne ; Ad. Demiéville, Lausanne. — Premiers-lieutenants Aug. Gagg, au Locle ; X. Schorderet, Fribourg.

MIS A DISPOSITION. — *Artillerie :* lieutenant-colonel Ad. Fama, à Saxon

LIBÉRÉS DU SERVICE — *État-major :* major Jules Piaget, Berne.

Infanterie : colonels W. Bischoff, Bâle; R. Challande, Genève; G. de Saint-George, Genève. — Lieutenant-colonel A. Pittet, Bière.

Génie : lieutenant-colonel A. de Peyer, Neuchâtel.

Troupes d'administration : capitaine Aug. Meylan, Berne. — Premier-lieutenant Em. Bauler, Neuchâtel.

Vaud. — *Nominations.* — Le Conseil d'Etat a nommé :

1° Capitaines d'infanterie (fusiliers) : les premiers-lieutenants Charles Carrard et Edmond Chavannes, à Lausanne.

2° Premiers-lieutenants d'infanterie (fusiliers) : les lieutenants Oscar Amrein, Vevey; Jules Favre, Yverdon; Elie Jaccoud, Sugnens; Jules Chausson, Lausanne; Emile Chavannes, Winterthour; Gustave Zimmermann, Chavannes-le-Veyron; Percival Desplands, Lausanne; Charles Thélin, La Sarraz; Louis Cochard, Châtelard; Edmond Milliquet, Pully; Auguste Guex, La Chaux; Ferdinand Savary, Faoug; Alfred-Moïse Rochat, l'Abbaye; Henri Monod, Vevey; Louis Jaccaud, Echallens; Gustave Bolomey, Savigny; Adrien Loup, Montmagny; Paul Nicod, Bottens; Eugène, Girardet, Lausanne; Alfred Favre, Provence; Henri Lecoultre, Sentier; Eugène Martin, Vallorbe; Lucien Pointet, Echandens; Christian Trachsel, Genève; Emile Masson, Lausanne; Honoré Ferrari, Sainte-Croix; Elie Rochat, les Charbonnières. — *Carabiniers :* Louis Pilicier, Nyon; Paul Pittet, Cuarnens; Benjamin Laurent, Chavornay.

3° Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. Mercier, André Lausanne; Verrey, Charles, Lausanne; Cauderay, Jules, Lausanne; Méan, Armand, Le Mont; Servien, Prosper-Ls, Yverdon; Descoullayes, Paul, Pomy; Jeannin, Emile, Zurich; Dutoit, Paul, Gressy; Cornaz, Alfred, Lausanne; Merminod, Edmond, Nyon; Perret, Ernest, Lausanne; Tenthorey Henri, Sépey; Doret, Henri, Lausanne; Vuagniaux, Abel, Vucherens; Fonjallaz, Albert, Cully; Leresche, Alexandre, Morges. — Carabiniers : MM. de Gautard, René, Vevey; Vautier, Alfred, Grandson; Clavel, Albert, Oulens.

4° Capitaine d'artillerie (batterie de campagne), M. le 1er lieutenant Alfred Curchod, Nyon.

5° Premiers lieutenants d'artillerie (batterie de campagne) MM. les lieutenants James Vallotton, Lausanne; Eugène Monod, Echichens; Charles de Haller, Genève; Julien Durussel, Lausanne: Alfred Palley, St-Saphorin.

6° Premiers lieutenants d'artillerie (compagnie de position): MM. les lieutenants Aloïs Kernen, Aigle; Alfred Tzaut, Lausanne.

7° Au grade de lieutenant d'artillerie (batteries de campagne) : MM.

Wellauer, Hermann, Nyon ; Frossard de Saugy, Louis, Essertines s/Rolle; Fonjallaz, Robert-Benjamin, Epesses.

8° Capitaine de cavalerie (dragons) : le premier-lieutenant Ernest Rubattel, à Villarzel.

9° Premiers-lieutenants de cavalerie (dragons) : les lieutenants Arnold Viquerat, à Donneloye, et Eugène Burnat, à Vevey.

10° Le capitaine Charles Carrard, à Lausanne, est désigné comme adjudant du bataillon de fusiliers n° 9 (élite), et le premier-lieutenant Agénor Falquet, à Lapraz, comme adjudant du bataillon n° 3 d'élite (à titre provisoire).

Le major Gonet, à Lausanne, ayant donné, pour cause de santé, sa démission de commandant du IIIe arrondissement, le Conseil d'Etat l'a remplacé par le major de carabiniers Jules Séchaud, au Port-de-Pully.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Fondation Winkelried. — Il résulte d'une statistique dressée à Lucerne que les fonds fédéraux et cantonaux, destinés à porter secours aux militaires tués ou blessés et à leurs familles, s'élèvent actuellement à la somme de 15 290 000 fr.

Les fonds fédéraux sont : fonds des invalides, 6 759 000 fr. ; — fonds Grenus, 6 226 000 fr. ; — fonds Winkelried, 981 000 fr. ; — fonds de secours, 34 700 fr. ; les capitaux sont gérés par la Confédération.

Les fonds cantonaux sont les suivants : Argovie, 120 600 fr. ; — Appenzell Rh.-Ext., 54 501 fr. ; — Bâle-Campagne, 23 300 fr. ; — Bâle-Ville 88 400 fr. ; — Berne, 64 200 fr. ; — Genève, 50 000 fr. ; — Lucerne, 42 500 fr. ; — Schaffhouse, 34 300 fr. ; — Schwytz, 511 fr. ; — Soleure, 11 900 fr. ; — Saint-Gall, 305 100 fr. ; — Thurgovie, 1499 0 fr. ; — Nidwald, 42 600 fr. ; — Zurich, 299 800 fr. — Total : 1 288 410 fr.

Il est à remarquer que, sauf une somme de 109 455 fr. provenant de quelques versements de la Confédération (100 000 fr.) et de quelques subventions cantonales, ces quinze millions ont été fournis exclusivement par des dons patriotiques de sociétés ou de particuliers.

Les ballons captifs. — Ce nouvel engin de service de campagne que notre état-major étudie depuis plusieurs années en vue de son introduction dans l'armée suisse, vient de faire l'objet d'un fort intéressant mémoire, avec projet de loi, de M. le colonel Keller[1]. En attendant

[1] Memorial des Generalstabsbureau's an das Schw. Militär Departement betr. Einführung des militärischen Fesselballons bei der Schweiz. Armee, vom October 1896. Un cahier, in-folio, de 49 pages, avec trois planches.

que ce projet soit publié aussi en français, nous croyons devoir en soumettre un bref résumé à nos lecteurs.

Après une introduction de deux pages, la matière est exposée sous neuf titres, dont les principaux traits sont les suivants :

I. APERÇU HISTORIQUE

2 août 1794. Création d'une compagnie d'aérostiers en France. Hydrogène fabriqué avec l'eau et le fer rouge. Ballon rempli à l'usine, suit l'armée gonflé. (Maubeuge, Charleroi, Fleurus). Création d'une 2e compagnie et de l'Ecole de Meudon. Transport du matériel en Egypte avec Bonaparte et sa destruction à la bataille d'Aboukir[1].

1870. Ballons libres de Paris et au dehors. Essais de ballons captifs sur la Loire. Improvisation du matériel difficile.

Les Allemands essayent un ballon devant Strasbourg, sans succès. — Réouverture de l'Ecole de Meudon.

Le ballon *captif* a seul une valeur militaire.

II. EMPLOI ET IMPORTANCE.

Presque toutes les armées en possèdent. C'est le meilleur organe de *renseignements*. On voit tout à 15 km. à la ronde. On connaît d'*avance* les mouvements de l'ennemi et on peut les prévenir à temps. Meilleur que la cavalerie, les espions, les patrouilles, ou les postes d'observation, d'ailleurs peu nombreux sur le plateau. A la mobilité d'une batterie de campagne. Se gonfle et monte en une demi heure à 500-1000 m. Communication par téléphone. L'hydrogène est transporté dans des tubes.

Objections.

a) On ne l'a pas toujours là à temps. Il n'y a qu'à le faire marcher à l'avant-garde.

b) Ne sert à rien dans le brouillard. L'artillerie non plus.

c) Trahit l'emplacement du gros ou du général. Pas nécessairement avec lui sera toujours un service d'ordonnance ou de téléphone. Ne trahit pas le gros s'il marche à l'avant-garde. Il n'y a d'ailleurs pas *un* gros mais *des* réserves. Il peut même servir à tromper l'ennemi sur la position du chef (Tonkin).

d) Ne peut pas se maintenir contre un vent de 7-8 m. par seconde. Peut supporter 15 m., vitesse assez rare (Godard). (Genève 11-12 m. fréquemment.)

e) Observation impossible par le vent à cause des oscillations. Exagéré Les oscillations sont régulières et ne gênent pas l'observation.

Donc aucune des objections n'est valable.

III. MATÉRIEL.

Il y a deux méthodes pour faire l'hydrogène :

[1] Dans cette partie historique, quelques mots sur les ballons du siège de Venise en 1849 et sur ceux de la guerre américaine de la Sécession n'eussent pas été superflus. — *Réd.*

1. Décomposition électrique de l'eau; trop coûteux.

2. Acide sulfurique et fer ($H_2 SO_4 + Fe = Fe SO_4 + H_2$).

L'hydrogène est aussitôt comprimé, réduit à $^1/_{120}$ de son volume, et emmagasiné dans des tubes d'acier.

Le matériel mobile se compose de :

a) Le *ballon*. *b)* La *voiture à câble*. *c)* Le *fourgon* transportant le ballon vide. *d)* Les *chariots* portant les *tubes*.

a) Le *ballon*, enveloppe en soie ou baudruche, *sphérique* partout sauf un modèle d'essai en Allemagne.

b) La *voiture à câble* avec treuil et moteur à pétrole ou vapeur. Câble de 500-1000 m.

c) *Fourgon*, d'après divers modèles.

d) *Chariot à tubes*, porte un réservoir servant au remplissage.

IV. Effet du feu contre le ballon.

Essais nombreux. Résultat : le feu d'infanterie ne fait pas de mal au ballon ; le feu d'artillerie pas davantage à *500 m. et 800 m.* d'élévation.

V. Organisation.

a) *France*. Appartient au génie. Station centrale de Meudon et 4 compagnies attachées aux 4 régiments du génie. En guerre 13 parcs d'armées ou de forteresses. Parc d'armée 3 officiers, 120 hommes, 28 voitures, soit :

1 voiture à câble, 6 chevaux,
1 » à ballon, 6 » portant 2 ballons de 540 m³ et un de 260 m³.
1 fourgon, 4 » » charbon et eau.
5 chars à vivres et bagages.
20 chars à tubes, suffisant pour remplir 10 ballons.

A l'*échelon de combat* se trouvent : câble, ballon, fourgons et 5 chars à tubes

Au parc d'armée	2e échelon.	4	»
Au magasin d'étapes	3e »	5	»
A l'usine	4e »	5	»

L'instruction se donne dans des cours spéciaux à Meudon.

b) *Allemagne*. 1884. Création d'une station d'essai, attachée à la Ire brigade de chemins de fer, à Berlin. 6 officiers, 141 hommes. — 1890. 2e station à Munich. 3 officiers, 30 hommes ; pas d'autres détails.

c) *Angleterre*. Attaché au génie. 3 officiers, 50 hommes, 6 voitures ; ballon de 283 m³. — Dépôt de fabrication : 3 officiers, 6 hommes.

d) *Italie*. 2 compagnies attachées au génie. 2 officiers, 79 hommes, 9 voitures ; ballon de 536 m³.

e) *Autriche*. Encore dans la période des essais.

f) *Russie*. 1 parc d'instruction. 7 officiers, 88 hommes. 4 ballons captifs de 640 m³, 3 libres de 1000 m³ et 2 auxiliaires de 120 m³. — 4 parcs de forteresse à 6 ballons captifs de 640 m³ et 3 libres de 1000 m³.

VI. Expériences des dernières guerres.

Angleterre. Au Soudan, pas de détails, transport difficile.

Italie. Expédition du général San Marzano, 1887. Utiles pour les reconnaissances.

France au Tonkin. 1884. 1 compagnie, 2 officiers, 146 hommes, 1 ballon de 300 m³. Très utile pendant la marche, ainsi qu'au combat de Lungson et au bombardement de Hong-Hoa. Très apprécié de Courbet et Négrier.

VII. EXPÉRIENCES FAITES AUX MANŒUVRES.

France. 1891. Très satisfaisant (Galiffet). - 1895. Photographie depuis le ballon.

Italie. Autriche. Allemagne. Idem. — 1896. Ballon ovale allemand, bon contre le vent, mais pas pour le calme; petit ballon accessoire le long du câble pour envoi de dessins, instruments, etc., et relevé de l'observateur.

VIII. NÉCESSITÉ DU BALLON POUR L'ARMÉE SUISSE.

Faiblesse numérique de notre cavalerie. Effet moral. Nécessité de se renseigner aussi bien que l'ennemi.

On prétend :

a) Que notre *terrain est trop accidenté.* Pas sur le plateau.

b) Il y a *assez de bons postes d'observations.* Id.

c) Les vents sont trop forts en Suisse. Les résultats des stations météorologiques prouvent le contraire.

d) Le *temps d'instruction est trop court.* Pas en recrutant soigneusement, c'est-à-dire des techniciens pour le dépôt; des mécaniciens, cordiers et tailleurs pour la section mobile. Ce n'est pas plus compliqué que le service d'artilleur ou de pontonnier.

e) Il faudrait attendre les ballons dirigeables. On risquerait d'attendre trop longtemps.

IX. PROJET D'ORGANISATION D'UNE COMPAGNIE D'AÉROSTIERS.

Effectif. — 4 officiers, 37 aérostiers, 38 soldats du train, 14 voitures.

Section mobile. — 1 capitaine monté, 2 lieutenants montés, 4 sous-officiers, dont 1 monté; 25 soldats aérostiers; 3 sous-officiers; 27 soldats, dont un trompette, du train; total 3 officiers, 59 hommes. — 4 chevaux de selle, 66 de trait, 13 voitures.

Section des machines. — 1 officier, non monté; 2 sous-officiers, 6 soldats, machinistes; 1 sous-officier, 2 soldats, train. — 1 officier, 11 hommes, 4 chevaux, 2 voitures.

Voitures. Section mobile. — 1 voiture à câble, 6 chevaux; 1 fourgon 6 chevaux; 9 chariots à tubes, 6 chevaux; 2 chars de réquisition à 2 chevaux; 1 char pour section de machines.

Matériel.

a) Ballon de 600 m³ avec enveloppe et filet de réserve

b) Câble et treuil. Câble de 800-1000 m. avec câble de réserve. Moteur de 8 chevaux pouvant enrouler 1m50-2 m. par seconde.

c) Générateur. Système Yon, produisant 150 m³ à l'heure.

d) Gazomètre (ballon auxiliaire de 60 m³).

e) Compresseur, avec machine à vapeur de 22 chevaux, comprimant 50 m³ à l'heure.

f) Les *tubes d'acier* et accessoires de transports. 2m40 long, 20 cm. diamètre. 45 kilos. 8 m³ gaz à 120 atmosphères. 75 par ballon, sur 3 voitures. Il faut de quoi remplir 3 ballons, soit 9 voitures.

Coût. 147 000 fr. sans les frais éventuels de construction.

Instruction. Ecole de recrues de 8 semaines. Cours de répétition de 18 jours tous les deux ans. Une école de cadres de 3 semaines et des cours de cadres de 12 jours les années où il n'y a pas de cours de répétition. A attribuer au génie.

Les projections électriques ont coûté 189 000 fr.

Le ballon, bien plus utile, 147 000 fr.

Le ballon augmente la confiance de l'armée en elle-même.

Projet de loi.

L'Assemblée fédérale, sur le vu du message du , décrète:

1° Il est formé dans les troupes du génie une compagnie du ballon captif. L'effectif de cette compagnie et de son matériel seront fixés par voie d'ordonnance.

2° Les hommes de cette compagnie y restent attachés à leur passage, en landwehr, pour le service de dépôt et comme réserve.

Canon à tir rapide. — La question du canon à tir rapide depuis longtemps à l'étude en tous pays semble sur le point d'entrer dans le domaine de l'application. La Suisse n'a pas négligé non plus cette étude. Les travaux sont assez avancés pour que l'on puisse commencer des essais, et le Département militaire demande à cet effet les crédits nécessaires.

Exercices de marche dans l'artillerie de campagne. — On se plaignait du trop fort poids du matériel d'artillerie de campagne et des difficultés qu'éprouveraient des batteries, équipées en guerre, à manœuvrer en terrain varié et à supporter de fortes marches. Pour réfuter cette assertion, le chef de l'arme de l'artillerie a fait exécuter, pendant l'été 1896, au régiment d'artillerie de corps IV/1, mobilisée inopinément, une marche de dix jours, avec paquetage et munitions au complet. Cette marche, effectuée par un temps variable, dans tous les terrains, était accompagnée de manœuvres et de tirs de guerre. L'étape journalière était en moyenne de 40 kilomètres. Le commandant du régiment a déclaré dans son rapport que la mobilité a été reconnue suffisante dans tous les terrains.

Un essai du même genre va être répété cet hiver par le régiment divisionnaire I/2, appelé au service le 21 janvier à Morges. Par une curieuse coïncidence, le régiment marchera le même jour où, vingt-six ans passés

le 21 janvier 1871, entraient en campagne, à Morges également, les batteries vaudoises 9 (capitaine Braillard) et 23 (capitaine Colomb), commandées pour la frontière. Ces deux batteries qui mobilisaient le 20 et devaient marcher deux jours plus tard, reçurent dans l'après-midi l'ordre télégraphique de partir le lendemain matin par trains spéciaux pour Bâle. Le matériel et les chevaux se chargèrent pendant la nuit, les trains se mirent en route vers 7 h. du matin via Yverdon-Olten et arrivèrent à Bâle tard dans la soirée. A Olten, on attela au train de la batterie 9, le wagon-salon du général Herzog et de son adjudant, qui allaient à Bâle. Le général se fit présenter les officiers de la batterie et les garda quelques instants dans son wagon. Il paraissait très préoccupé.

Garde des forteresses. — L'article 1er de l'ordonnance sur le remplacement des effets d'habillement et d'équipement du personnel de la garde de sûreté des forteresses, du 28 juin 1894. (*Rec. offic.*, nouv. série XIV, 249), est modifié comme suit.

« Les cantons chargés de l'équipement sont tenus de fournir, aux frais de la Confédération, les effets d'habillement ci après aux sous-officiers et aux soldats de la garde de sûreté des forteresses, savoir :

1. Après 300 jours de service, une nouvelle tunique ;

2. Après 150 jours de service, soit deux pantalons neufs, soit un nouveau veston et un pantalon neuf, suivant les besoins. »

Société des officiers. — *Section vaudoise.* — Le Comité cantonal adresse aux sous-sections et aux membres de la Section vaudoise la circulaire suivante :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-contre la liste des sujets de concours pour 1896-1897.

Nous conformant au vœu émis lors de l'assemblée générale du 27 septembre dernier, nous vous proposons un certain nombre de sujets déterminés, tout en maintenant en partie le programme de 1896, qui laisse une grande latitude dans le choix des sujets.

Nous invitons MM. les officiers qui ont pris part au mois de mai à la reconnaissance des champs de bataille de Wœrth ou de la Lisaine à rédiger et à nous faire parvenir leur rapport sur l'une ou l'autre des deux courses ; ces rapports seront soumis au Jury au même titre que les autres travaux de concours.

Nous engageons enfin les comités des sous-sections à désigner des commissions chargées de l'étude de quelques sujets, et dans l'espoir de vous voir prendre part au concours, beaucoup plus nombreux que ces

dernières années, nous vous présentons, Messieurs et chers camarades, nos salutations dévouées.

Pour le Comité de la Section vaudoise :

Le 1er vice-président : V. DUFOUR, major.

Le secrétaire : Jean MURET, 1er lieutenant.

CONCOURS

1. Le passage des Alpes par Napoléon en 1800 ; étude historique et critique.

2. Un sujet d'histoire de la guerre ou une relation de combat au choix du concurrent.

3. *a)* Les champs de bataille de Wœrth et de Wissembourg en 1870.

b) Les champs de bataille de la Lisaine en 1871.

(Sujets spécialement destinés à MM. les officiers ayant pris part aux excursions de 1896.)

4. Etude de la frontière du Valais, du St-Bernard au lac Léman, en particulier des passages permettant de tourner la position de Saint-Maurice.

5. Des moyens de relever l'autorité et le prestige des sous-officiers.

6. L'équipement de l'officier de troupe et son bagage en cas de mobilisation. — La question de l'indemnité pour l'équipement.

7. La marche, en particulier dans les cours de répétition d'infanterie : méthode d'entraînement, discipline de marche, chaussure.

8. Elaboration de tous les ordres successifs que comportent la mise en marche, le stationnement et le déploiement pour le combat d'un détachement formé d'un bataillon et d'un peloton de cavalerie. — Terrain au choix du concurrent. — Voir l'ouvrage de Zorn, traduit par P. Nuel : « Service en campagne et combat d'un détachement. » Berger-Levrault et Cie, éditeurs. Paris.

9. L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes. (Voir l'ouvrage de Langlois, Paris 1892).

10. Etude des travaux du défilé de St-Maurice. Anciens et nouveaux travaux au point de vue tactique et technique.

11. Etude tactique et technique pour la défense par la fortification de campagne d'un passage du Jura.

12. *a)* Moyens à employer pour arriver à remonter notre cavalerie en Suisse.

b) Examen des facilités que la Confédération pourrait accorder aux officiers pour l'achat de leurs chevaux, assurances des chevaux d'officiers, vie et transport.

Sujets tirés du programme pour 1896 :

13. Etude d'un sujet se rapportant à l'infanterie.
14. » » » se rapportant à la cavalerie.
15. » » » se rapportant à l'artillerie.
16. » » » se rapportant au génie.
17. » » » se rapportant au service de santé ou au service vétérinaire.
18. » » » d'administration militaire.
19. » » » de justice militaire.
20. » » » se rapportant au service d'état-major.
21. » » » se rapportant au service d'adjudance.
22. » » » se rapportant à la fortification.

Ces sujets doivent se rapporter exclusivement à l'armée suisse.

Les mémoires devront être remis avant le 30 juin 1897 au président de la Section vaudoise, sous plis cachetés et munis d'une devise. Ils seront accompagnés d'une enveloppe portant en suscription la même devise que le travail et renfermant le nom et le grade de l'auteur.

Vaud. — *A propos de Marbot.* — Nos journaux vaudois ne sauraient-ils rendre le juste hommage dû à la littérature de Paris sans faire complaisamment écho aux réclames de librairie et d'étroit chauvinisme qui l'escortent ? ?... Bien curieuse est, par exemple, la correspondance parisienne d'une feuille lausannoise du 24 décembre écoulé. Elle représentait le général Marbot comme « le héros des grandes batailles d'Eylau, de Leipzig, de Waterloo ! ! »

Voyons. A Eylau Marbot était simple capitaine, et si son cheval s'est réellement distingué dans une terrible mêlée, cela n'eut aucune influence sur les résultats de la journée.

A Leipzig pas davantage, moins même : Marbot y manqua l'occasion de faire un très beau coup de fourrageurs sur le grand état-major coalisé.

A Waterloo, Marbot, alors colonel du 7e hussards, n'y était pas. Il avait été détaché sur la droite, vers Moustier et Ottignies, en jonction avec le corps de Grouchy, et il ne sut ni amener Grouchy à l'aide de Napoléon ni aviser à temps l'empereur de l'approche des Prussiens, ni retenir ceux-ci une minute. Il fut donc un des fauteurs de la défaite, sans y avoir rien fait d'héroïque.

Il est vrai qu'un autre journal lausannois, à propos de la revue de Châlons, l'été dernier, avait haussé Marbot au rang de Murat comme général de cavalerie.

Grosse erreur.

Quand Murat cavalcadait magnifiquement à la tête de 80 escadrons,

Marbot n'en commandait que trois ou quatre comme lieutenant-colonel. Il n'en commanda jamais beaucoup plus, n'ayant été nommé général que sous Louis-Philippe, qui n'eut pas l'occasion de faire la grande guerre. Il était cavalier médiocre, d'après les récits du maréchal Castellane, mal en selle, trop obèse, ayant grand'peine à trouver une monture assez douce pour son service d'aide de camp du prince royal, duc d'Orléans.

Ce qui reste vrai, c'est que, dans ses mémoires posthumes, Marbot se fait une large part de gloire personnelle au détriment de tous ses alentours, chefs ou camarades, et en dénigrant de toutes les façons les étrangers sous les drapeaux français, les Suisses et la Suisse elle-même plus spécialement.

Après cela, il semble que des journalistes suisses, remplis d'ailleurs de talent et de patriotisme, devraient y regarder de plus près quand se rencontrent sous leur plume le nom et les œuvres de ce grand médisant militaire, qui n'eut jamais souci de la vérité historique et s'efforce de la dénaturer à notre détriment. L.

FRANCE

Compagnie de cyclistes. — La question des cyclistes est à l'ordre du jour dans la presse française. Dans son dernier numéro, la *Revue du cercle militaire* propose un projet d'organisation et d'emploi des unités cyclistes.

L'unité cycliste devrait être de 200 hommes, officiers compris. Inférieure en nombre, elle ne pourrait produire qu'un effet tactique insuffisant; supérieure, elle deviendrait difficilement maniable.

Le personnel comprendrait 1 capitaine et 4 lieutenants, 1 adjudant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 8 sergents, 16 caporaux, 1 sergent-chef mécanicien, 4 mécaniciens, 2 clairons, 161 soldats.

Le capitaine devrait être monté ; son cheval conduit par une ordonnance, suivrait la cavalerie à laquelle la compagnie est attachée, lorsque cette compagnie devrait opérer loin de la cavalerie; revenu près de la cavalerie, le capitaine pourrait se servir de sa monture pour diriger sa compagnie à travers champs, ou se porter rapidement auprès du chef de la cavalerie pour prendre ses ordres. Il y a évidemment là une communauté de montures (cheval et bicyclette) entre le capitaine et son ordonnance qui peut sembler étrange. Ce procédé, employé l'an dernier aux manœuvres du 2e corps, a néanmoins donné d'excellents résultats.

Les divisions et subdivisions de la compagnie sont deux demi-compagnies comprenant chacune deux pelotons, eux-mêmes divisés en demi-pelotons de deux escouades.

Les mécaniciens suivent la compagnie quand on est loin de l'ennemi, et le train de combat de la cavalerie quand on se trouve dans son voisinage

Afin de leur permettre de transporter les outils et pièces de rechange les plus indispensables, on accouple deux bicyclettes pliantes faites dans ce but. Ces deux bicyclettes accouplées permettent de transporter deux sacs de soldat, dans lesquels sont placés les outils et pièces de rechange de première nécessité.

Les pièces de rechange à mettre à la disposition d'une compagnie cycliste peuvent être divisées en trois classes :

1° *Celles portées par les hommes*, soit par demi-peloton :

Une chambre à air et quelques écrous ou petites pièces diverses.

2° *Celles portées par les mécaniciens*, soit par deux mécaniciens :

Une paire de pédales; un jeu d'écrous ; une chaîne ; une paire de manivelles ; une paire de cuvettes de pédalier; un jeu de cuvettes de direction ; deux douzaines de rayons.

En plus, les mécaniciens portent, dans leurs sacs à outils, toutes les clés, limes, marteaux et autres petits outils indispensables pour les premières réparations.

3° *Celles portées par les voitures*, soit par demi-compagnie :

1° 2 bicyclettes complètes, 2 paires de roues, 2 paires de bandages. 4 paires de bretelles, 2 selles, 4 chaînes, 1 guidon et 4 chambres à air qui peuvent être placées au-dessus du coffre du fourgon de la demi-compagnie. (Le modèle de bicyclette du capitaine Gérard, employé par la compagnie d'essai, permet ce chargement.)

2° Dans une caisse placée dans le coffre du fourgon, les pièces de rechange ci après :

100 rayons montés ; 4 paires de pédales ; 2 pignons d'avant ; 2 pignons d'arrière : 5 paires de manivelles ; 40 écrous assortis ; 5 axes de roue d'avant ; 5 axes de roue d'arrière ; 5 axes de pédalier : 5 paires de cuvettes de pédalier : 1 tige de selle ; 4 grosses de billes assorties ; 10 ressorts de selle ; 20 boutons de clavettes ; 4 jeux de coquilles de direction ; 4 fourches ; 100 patins de frein.

Cette caisse, contenant également quelques outils de rechange, n'empêche pas de placer dans ce coffre une caisse de cartouches.

Toutes ces pièces de rechange sont plus que suffisantes pour une campagne de six mois, si les bicyclettes sont parfaitement construites. On n'a eu à utiliser, dans la compagnie d'essai, qu'un nombre très infime de pièces de rechange, malgré les circonstances très difficiles dans lesquelles se sont faites les manœuvres et l'instruction à peu près nulle des hommes de la compagnie, qui n'avaient eu leur machine entre les mains que huit jours avant le départ.

Les pièces de rechange énumérées plus haut pourraient même être réduites de moitié avec une compagnie parfaitement instruite.

A propos de l'habillement et de l'équipement, l'auteur de l'article rappelle les observations auxquelles ont donné lieu les essais fait pendant

les manœuvres. Il propose le port de la vareuse, le jersey de préférence à la chemise, la bande molletière des chasseurs alpins, des brodequins un peu moins lourds que ceux en usage jusqu'ici; enfin, comme manteau, à la rigueur, un collet très court, sans capuchon, qui abrite suffisamment les épaules et la poitrine et qui n'empêche pas de placer la machine sur le dos ou le mousqueton en bandoulière.

Pendant les manœuvres les cyclistes ont été munis de la capote-manteau des chasseurs alpins, mais elle a été reconnue peu pratique.

L'équipement doit comprendre, comme pour l'infanterie, trois cartouchières dont deux devant et une derrière. Celle-ci, outre les cinq paquets de cartouches réglementaires, doit contenir, dans un étui en drap, la pompe, la boîte à réparation, la burette et la clef.

La machine doit être débarrassée de tous les accessoires, à l'exception des bretelles destinées à la mettre sur le dos.

L'homme porte sur lui, dans la cartouchière de derrière, les accessoires de la machine comme il vient d'être dit (la sacoche est donc inutile); en plus le bidon de cavalerie avec quart adhérent, et la musette contenant un jersey de rechange et un repas froid. Dans le sac, les effets ordinaires du fantassin et deux jours de petits vivres; sur le sac, une vareuse de rechange.

L'arme à adopter est le mousqueton, qui se porte très bien en bandoulière, ne blesse pas l'homme et ne le fatigue pas. Comme bayonnette, un modèle court, de manière à éviter qu'elle s'engage entre les rayons des roues.

Le cycliste doit porter l'arme en bandoulière. Chercher à arrimer l'arme sur la machine paraît contraire à l'idée de rapidité de manœuvre que les troupes cyclistes ne doivent pas perdre de vue.

Comme le soldat à pied, le cycliste doit porter 120 cartouches. La voiture de compagnie en porte 8192; soit 45 par homme, sous-officiers défalqués. Le fourgon de demi-compagnie ou les 2 fourgons de compagnie portent chacun une caisse contenant ensemble 3840 cartouches, soit 21 cartouches par homme, sous-officiers défalqués. Total 186 cartouches par homme.

Les voitures proposées sont une voiture de compagnie à un ou deux chevaux, et deux fourgons à bagages à deux chevaux.

La voiture de compagnie suit le train de combat de la troupe à laquelle est affectée la compagnie cycliste. Elle porte, en plus des cartouches, les ustensiles de campement de la compagnie et un jour de vivres.

Les fourgons à bagages sont affectés aux demi-compagnies. Chaque fourgon reçoit le chargement suivant:

1° Les cantines des deux officiers de la demi-compagnie, plus celle du capitaine ou de l'adjudant.

2° Les sacs des hommes de la demi-compagnie, débarrassés des

ustensiles de campement portés par la voiture de compagnie; la vareuse de rechange est roulée sur le sac; chaque sac contient deux jours de petits vivres.

3° Dans le coffre une caisse à cartouches, une caisse d'outils et des pièces de rechange.

4° Au-dessus du coffre, deux bicyclettes de rechange et différentes autres pièces déjà énumérées.

BIBLIOGRAPHIE

Carnet de sous-officier. — erie Messeiller, à Neuchâtel. Prix 50 cent.

L'adjudant sous-officier J. Turin, à Neuchâtel, a imaginé un carnet des plus pratique pour sous-officiers. Relié en toile solide et d'un format commode, il contient, en quelques pages et résumés d'une manière intelligente, tous les renseignements de service usuels pour le sous-officier d'infanterie. Les attributions des divers grades et fonctions y sont énumérées : celles du caporal en général, du caporal de jour, du chef de chambrée ; celles du sergent et du chef d'ordinaire, du sergent d'armement, du fourrier, avec instructions pratiques concernant le service de ce dernier; celles du sergent-major, de l'adjudant sous-officier, de l'adjudant sous-officier chef de caisson. Tous ces renseignements, qui tiennent en 11 pages, sans que le texte soit trop serré, sont clairs et précis.

Le carnet énumère ensuite les commandements de l'école de soldat avec armes et l'indication du nombre des mouvements d'exécution de chacun de ces commandements. Il énumère également les parties du fusil à répétition

Les pages suivantes sont réglées de manière à recevoir l'état nominatif jusqu'à concurrence d'une compagnie de 210 hommes; des colonnes sont préparées pour le numéro de contrôle, les nom et prénoms, le grade, le numéro de l'arme, l'indication des services, garde, corvée, chambrée, cuisine, les malades, enfin les outils de pionniers.

Une vingtaine de feuillets blancs complètent le carnet.

Nous n'aurons garde d'omettre les *conseils aux sous-officiers* auxquels le carnet consacre ses premiers feuillets. Ils sont donnés sans pédanterie et dans un excellent esprit. Les voici :

I

Avant d'entrer au service, étudiez vos règlements et instructions afin que lorsque vous vous trouverez en présence de vos hommes, vous puissiez leur parler avec plus de sûreté et de franchise et ne pas vous trouver embarrassé ou hésitant lorsque vous aurez un commandement à leur donner.

II

Vous devez en toute circonstance montrer l'exemple de la discipline en obéissant sans hésitation ni murmure aux ordres que vous recevez de vos supérieurs et surtout ne jamais vous permettre de les critiquer ou de les discuter, mais au contraire les exécuter avec empressement et décision. Si vous agissiez autrement, il en résulterait une fâcheuse influence sur vos hommes qui ne manqueraient pas d'en faire de même et contesteraient les commandements donnés ou transmis par vous.

Vous devez donner vos commandements d'une voix énergique, même si vous devez les donner à voix basse.

La discipline est l'élément essentiel de la force et de la cohésion d'une armée et le sous-officier peut faire beaucoup pour qu'elle soit respectée ;

par conséquent, il est nécessaire que vous compreniez l'importance de votre position.

N'hésitez pas d'infliger une juste punition aux hommes de mauvaise volonté et de mauvais vouloir; vous montrerez par là que vous entendez qu'on vous écoute et qu'on exécute vos ordres; par ce moyen vous ne manquerez pas de vous faire respecter.

Toutefois, n'abusez pas du droit que vous donne le règlement de service intérieur; agissez avec tact et justesse, afin que les peines que vous infligerez ne risquent pas d'être modifiées ou désapprouvées par vos supérieurs, ce qui exercerait la plus fâcheuse influence sur votre prestige et votre autorité.

III

Soyez toujours poli, usez d'un langage calme et réfléchi vis-à-vis de vos hommes; en échange exigez également d'eux cette politessse qui est l'indice du respect et qu'à votre vue les hommes prennent une attitude militaire et saluent le grade que vous avez gagné avec beaucoup de peine et de fatigue pendant de nombreuses semaines.

Ayez de l'affection pour vos hommes, étudiez-les isolément, soyez patient avec ceux qui ont de la peine à comprendre le service, mais qu montrent de la bonne volonté, protégez-les contre les railleries et les niches de certains camarades. S'il y a contestation, intervenez dans un but de conciliation, au nom de la confraternité militaire.

IV

Vous devez agir par l'exemple, rien ne pénétre aussi doucement et aussi profondément. Ayez toujours une tenue propre et correcte imposant le respect de l'uniforme.

Le paquetage de vos effets doit toujours être réglementairement et parfaitement en ordre.

V

Vous devez faire votre service avec goût. Si, ensuite de votre grade, votre position s'est améliorée, n'oubliez pas qu'elle vous apporte de nouveaux devoirs que vous devez remplir avec zèle et dévouement.

Si vous êtes mou et que pendant l'instruction que vous êtes appelé à donner aux hommes, vous profitez de l'absence de vos chefs pour jouer et flâner, vous n'êtes pas digne de votre grade et vous perdez rapidement l'estime de vos subordonnés et votre autorité sur eux.

Ne vous laissez jamais tutoyer par vos hommes, pas même de ceux avec lesquels vous êtes en rapport d'amitié dans la vie civile, car cela pourrait donner l'idée à une partie des hommes, que certains de leurs camarades sont mieux traités qu'eux.

VI

Pendant la levée de consigne, dans vos promenades, en chemin de fer, dans les établissements publics, etc., ayez toujours une tenue et une conduite exemplaires, vous ferez honneur au pays.

Si dans ces mêmes lieux, des soldats venaient à s'écarter des convenances militaires et à se livrer à des intempérances de langage entre eux ou avec des civils, si vous êtes présent, intervenez dans un but de conciliation au nom de la bonne réputation de notre armée. Si vous ne parvenez pas à rétablir l'ordre, prenez le signalement des indisciplinés et signalez-les à la garde en rentrant au corps, ou faites-les prendre par la police s'ils sont ivres. En agissant de cette manière, vous atténuerez beaucoup la mauvaise impression que pourraient produire sur des étrangers, des actes de ce genre.

VII

Sacrifiez votre volonté, votre force et votre intelligence pour le bien du pays, votre récompense sera la pensée d'avoir fait votre devoir.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 2. Février 1897.

Aux officiers suisses.

Tous les officiers de notre armée sont d'accord pour reconnaître que des cours de répétition bisannuels sont insuffisants à maintenir le niveau de leur instruction. Ils doivent travailler, de leur propre initiative, pendant les intervalles de leurs services.

Mais ces travaux personnels ne sont pas toujours d'une portée assez pratique ; il leur manque souvent le secours d'une bonne direction et surtout d'une critique compétente qui, relevant les fautes commises, empêche leur retour.

Il a donc paru à la *Revue militaire suisse* qu'il serait utile et profitable à l'armée de provoquer de la part des officiers des travaux relatifs aux diverses branches de l'activité militaire. A cet effet, elle publiera de temps à autre des problèmes de tactique et d'instruction intéressant les différentes armes et les officiers de tous grades. Les solutions devront lui être transmises dans un délai qu'elle fixera, et les meilleures de ces solutions seront publiées dans une livraison suivante avec les critiques et observations auxquelles elles auront donné lieu.

M. le colonel Audéoud, instructeur du Ier arrondissement, et M. le colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie, ont bien voulu se charger de la direction de ces exercices et de la correction des travaux.

Il va sans dire que nous ne publierons les noms des auteurs que moyennant autorisation expresse.

Nous espérons que MM. les officiers profiteront de l'occasion qui leur est offerte de perfectionner, par un moyen pratique, leurs connaissances. L'essai que nous tentons ne peut réussir qu'avec leur concours. S'ils veulent bien nous l'accorder, les exercices que nous commençons aujourd'hui contribueront au développement de l'instruction militaire en Suisse.

Nous indiquons ci-dessous cinq exercices : l'exercice 1 s'adressant plus spécialement aux officiers de cavalerie, les exercices 2, 3 et 4 aux officiers d'infanterie, et l'exercice 5

proposant des solutions aux officiers d'infanterie, cavalerie et artillerie.

Tâche de cavalerie.

Exercice 1. — Une patrouille d'officiers (1 lieutenant, 1 sous-officier, 6 cavaliers) détachée d'une division d'infanterie qui passe la nuit à l'ouest de Lausanne, a reçu l'ordre de se porter par Bière dans la vallée de Joux pour se renseigner sur les troupes ennemies qui y sont signalées.

La patrouille est arrivée le 1er juin à 8 h. du soir près de Bière qu'elle trouve occupé par plusieurs escadrons ennemis. Des paysans disent que de l'infanterie ennemie se trouve déjà sur le versant sud du Marchairuz.

Ecrire deux ou trois rapports-modèles, tels que ce chef de patrouille les enverrait en réalité le soir même et le lendemain. (On admettra que le 2 juin au matin une division ennemie descend par le Marchairuz sur Bière.)

Tâches d'infanterie.

Exercice 2. — Pendant le cours de répétition d'un bataillon, un commandant de compagnie dispose de 16 heures pour l'instruction de l'école de compagnie.

Etablir un programme pour l'emploi de ces 16 heures.

Choisir pour cela le terrain à proximité de Lausanne, Yverdon, Bière, Moudon, Colombier ou Berne.

Exercice 3. — Rédiger les ordres et les suppositions nécessaires pour un exercice de service de sûreté à double action devant se terminer par un combat, étant donné que l'on a une demi-journée à sa disposition et que l'on est cantonné à Lausanne, Yverdon, Bière, Moudon, Colombier ou Berne.

a) Exercice ayant lieu dans le cadre d'une compagnie.

b) Exercice ayant lieu dans le cadre d'un bataillon.

Exercice 4. — Une colonne ennemie est arrivée aux Rousses dans la journée et semble vouloir occuper la vallée de Joux.

Un bataillon mobilisé à Morges reçoit l'ordre de partir le lendemain matin au lever du jour et d'aller s'établir au Molendru pour barrer ce passage à l'ennemi; un autre détachement occupe le Marchairuz. Une escouade de dragons est attachée au bataillon.

Rédiger l'ordre de marche du commandant de bataillon.

Décrire la marche et indiquer les prescriptions de détail fixées pour son exécution depuis le départ de Morges jusqu'à l'arrivée au sommet du passage.

Détachement combiné.

Exercice 5. — Un détachement composé de 2 bataillons d'infanterie, d'un peloton de guides et d'une batterie est appelé à passer la nuit (dans

son propre pays) dans une localité couverte par des avant-postes fournis par un autre bataillon.

Choisir une localité et donner l'ordre du commandant de place en indiquant la ligne que l'on suppose occupée par les avant-postes.

Exposer les divers ordres de détail qui seront donnés dans les diverses unités pour l'organisation du cantonnement.

Délai pour les réponses : le 15 mars.

Projets de réorganisation.

La réorganisation de la landwehr.

Dans la session qui suivit l'échec de la revision militaire (3 novembre 1895), les Chambres fédérales invitèrent le Conseil fédéral à étudier une série de projets militaires et spécialement « à examiner l'état de la landwehr et à faire en sorte qu'en cas de mobilisation elle soit en état de tenir campagne. » Le Conseil fédéral répondit à ce vœu par la présentation d'un projet de loi sur la réorganisation de l'infanterie de landwehr, projet adopté par le Conseil des Etats en date du 11 décembre 1896, avec quelques modifications sans importance.

Le système de cette loi a été emprunté à l'avant-projet d'organisation qui accompagnait la revision militaire et qui a tant contribué à la couler. Il consiste à scinder la landwehr actuelle en deux bans, dont le premier, formé par les sept plus jeunes classes, constituerait une réserve affectée au renforcement de l'armée de campagne, tandis que les cinq classes les plus anciennes formeraient la landwehr proprement dite, destinée à l'occupation des places et aux services derrière le front de l'armée. D'après l'avant-projet, la réserve aurait compté 36 bataillons et la landwehr 28, tandis que la loi en discussion élève ces chiffres à 37 bataillons, les carabiniers compris, pour chacun des bans.

Le message du 8 mai 1896 définit comme suit le but de la réorganisation proposée :

Le défaut de l'organisation actuelle gît dans l'impossibilité d'exiger le même service de tous les éléments de la landwehr.

En cas de guerre il faudrait inévitablement employer la landwehr actuelle comme troupe de réserve de campagne manœuvrant avec l'élite.

Dans cette occurence, les hommes des classes les plus jeunes auront sans doute les aptitudes nécessaires et pourront faire face aux exigences du service; mais il n'en sera pas de même des classes plus anciennes où les hommes ne sont plus d'un âge à supporter les privations et les fatigues d'une campagne. Il est à prévoir que, même utilisées comme troupes de seconde ligne, les classes les plus anciennes auront peine à remplir leur mission et deviendront peut-être une entrave qui diminuera l'énergie de l'effort commun.

Le tort de l'argumentation qui précède est de considérer comme admis précisément ce qu'il faudrait commencer par démontrer. Où a-t-on pris que la landwehr doive être employée « comme troupe de réserve de campagne manœuvrant avec l'élite ? » Jusqu'à nouvel ordre, nous continuerons au contraire à croire que la mission stratégique d'une landwehr est absolument différente de celle de l'élite composant l'armée d'opérations. A cela, il y a des raisons décisives, que les organisateurs et écrivains militaires ont exposées depuis longtemps et qui sont restées bonnes. Citons-en deux, tirées d'ordres d'idées différents.

En premier lieu, l'armée d'opérations doit être homogène, sous peine de s'alourdir de tout le poids mort de ses éléments inertes ou moins qualifiés. Or, l'homogénéité s'entend aussi bien de l'instruction que de la vigueur physique. On ne fondra donc dans une même armée que des troupes dont la jeunesse garantit la mobilité et sur lesquelles a été concentré un effort identique d'instruction. En seconde ligne, une haute prudence interdit d'exposer aux mêmes risques de destruction tous les hommes valides de vingt à quarante ans. Au-dessus des intérêts militaires il y a des intérêts sociaux à sauvegarder, du moins tant qu'il ne s'agit pas d'une guerre d'extermination.

Les classes les plus anciennes étant formées principalement de pères de famille et d'hommes en pleine activité productive, on les ménage en ne les employant pas en première ligne et en leur assignant une mission stratégique qui permette de réduire à un minimum leur temps de présence sous les drapeaux.

« La durée de l'obligation du service, dit Rustow [1], ne doit pas être étendue jusqu'à l'âge où l'homme décline et perd ses forces. Cette durée doit plutôt être déterminée par la consi-

[1] *Von der zweckmässigen Heeresbildung.* — Coburg, 1866, p. 21.

dération de l'intérêt social. Dans les pays qui ignorent l'esclavage et où la prospérité publique est fondée sur la famille et sur le travail de tous les citoyens, il est équitable autant qu'utile de ne pas prolonger l'obligation du service militaire au delà d'un terme moyen ou du moins de la réduire au strict nécessaire pour les classes les plus anciennes. »

En englobant dans l'élite les hommes de vingt à trente-deux ans, notre organisation militaire a déjà prolongé jusqu'à son extrême limite admissible le service en première ligne. En réalité, pour être raisonnables, nous devrions revenir à l'ancienne conception de la réserve et considérer les classes de vingt-neuf à trente-deux ans comme destinées à combler les vides qui se produisent dans les bataillons dès l'entrée en campagne. Le bataillon devrait atteindre l'effectif normal avec les soldats de vingt à vingt-huit ans, ce qui supposerait naturellement une réduction du nombre des unités.

Ici encore Rustow avait formulé avec un grand bon sens la règle dont le législateur doit s'inspirer :

« Il est recommandable, disait l'éminent auteur [1], de ne pas resserrer dans une limite trop étroite l'obligation de faire campagne, afin que chaque bataillon de l'unité d'opération ait un effectif beaucoup plus fort que le pied de guerre. Ce système permet, en cas de mise sur pied, de tenir compte temporairement de tous les motifs de dispense que l'intérêt général ou celui de l'armée obligent à prendre en considération. »

La question du ravitaillement de l'armée d'opérations en hommes est un des points obscurs de l'organisation actuelle. A mon avis, elle n'a pas de solution plus simple que l'attribution à chaque bataillon d'un chiffre suffisant de surnuméraires. Il est vrai que cette réforme, comme tant d'autres, n'est possible qu'à la condition de reviser le fractionnement excessif de notre armée.

Le projet de loi sur la réorganisation de la landwehr est dominé par l'obsession du nombre. Il demande à la landwehr de fournir la réserve de l'élite et au landsturm de faire fonction de landwehr.

« Les bataillons de landwehr de second ban, dit le message du 8 mai 1896, serviront de noyau et de cadre au landsturm et seront affectés à l'occupation des forts, des places et posi-

[1] Ouvrage cité, p. 22.

tions fortifiées passagèrement ou d'une manière permanente, à veiller à la sûreté des magasins, des transports et des communications sur les derrières de l'armée en campagne. »

Quant à la réserve, elle aura quatre rôles à remplir.

« Dans chaque corps d'armée, dit le message, il y aura au moins une brigade mobile de deux régiments, chacun à 2 ou à 4 bataillons. » Ici la réserve est donc assimilée à l'élite, malgré les raisons qui s'y opposent. Si l'on admet que l'armée d'opérations absorbera ainsi 24 bataillons, il restera 13 bataillons disponibles. Que deviendront-ils ?

Le message nous renseigne en décidant qu'ils « pourront être utilisés suivant les besoins, soit pour occuper certains points fortifiés, soit pour être attribués à d'autres unités. »

La seconde mission assignée à la réserve se confond donc avec celle de la landwehr proprement dite. Il faudra toutefois en distraire les troupes nécessaires à « combler les vides des unités de l'élite », dit le message, qui charge en outre la réserve de constituer les cadres des écoles de recrues.

La réserve se voit ainsi dicter une tâche compliquée, dont l'accomplissement ne peut être espéré et raisonnablement attendu que si la réserve continue à recevoir la même instruction que l'élite, ce qui est impraticable. Nous touchons ici la chimère du projet de loi, qui poursuit un grandiose renforcement de l'armée avec des moyens absolument insuffisants.

Il est vrai qu'un second projet de loi atténue les forces de notre objection en proposant pour les hommes de 33 à 36 ans des cours de répétition bisannuels d'une durée de six jours. Ces cours seraient même de neuf jours pour les sous-officiers, qui auraient à les suivre jusqu'à l'âge de 38 ans inclusivement.

L'idée dirigeante de ce projet, a écrit le colonel Wille dans une brochure utile à consulter [1], est la seule juste et la seule capable de créer une milice partageant la confiance dont elle est digne, mais cette idée, dont nous saluons ici la première apparition, n'est pas appliquée à la bonne place, ce qui la rendra stérile et même pernicieuse dans ses effets. C'est à l'élite, à son organisation et à son instruction qu'il faut appliquer le principe en question, au lieu d'en faire l'essai sur la landwehr.

Ce principe veut que le milicien soit appelé au service principalement dans ses plus jeunes années, alors que l'accomplissement de ses obligations militaires lui est moins préjudiciable au point de vue économique. Cette

[1] *Fünf neue Militärische Gesetze.* — Berne, 18 6, p. 17.

première période passée, le milicien bénéficierait d'un allègement de service proportionnel à l'avance gagnée. Ce système ne convient pas seulement aux intérêts personnels du milicien, mais il permet une instruction plus intense et plus durable et il fait des jeunes classes et de leurs cadres un noyau solide, grâce auquel les classes plus anciennes retrouvent promptement, soit à la guerre soit en manœuvres, leurs aptitudes militaires.

La mise à exécution d'un pareil principe perd naturellement toute valeur pratique si elle laisse de côté les hommes de 20 à 32 ans pour ne viser que la landwehr. De son côté le milicien y verra une charge et non un allègement si elle l'atteint seulement à partir de 32 ans, car l'âge de 32 à 37 ans est précisément pour la généralité des prolétaires la période où les besoins croissants de leur famille mettent le plus à contribution le produit de leur travail.

Que la valeur de la landwehr ait pour base l'instruction de l'élite, c'est ce qui va de soi et a d'ailleurs été proclamé officiellement et à plusieurs reprises durant ces dernières années. Voulons-nous améliorer la landwehr, il faut donc commencer par relever le niveau de l'instruction de l'élite. Mais on ne nous propose rien pour celle-ci, on continue même à admettre que le milicien puisse être exempté de tout service de 28 à 32 ans ; puis, cet âge atteint, on introduit des exercices réguliers : n'est-ce pas là une douce illusion ?

La judicieuse critique du colonel Wille se passe de commentaires et nous fait saisir l'inconvénient qu'il y a à introduire dans une organisation militaire une innovation qui en contrarie le système. Certes, il y a matière à réformes dans la landwehr, mais l'élite a droit à notre première sollicitude, et, dans les circonstances présentes, la réorganisation de la landwehr doit borner son ambition à la correction de l'erreur manifeste qui a attribué autant de bataillons à la landwehr qu'à l'élite. La solution la plus plausible, conseillée par nombre d'officiers, consisterait à n'avoir qu'un bataillon de landwehr par régiment d'élite. Cette organisation permettrait un triage sévère des hommes, tous les individus impropres au service devant être impitoyablement réformés.

L'obésité en particulier doit être une cause d'exclusion. Il faut renoncer au spectacle aussi affligeant que ridicule de ces miliciens de landwehr qui s'essoufflent et se congestionnent sous le double poids de leur équipement et de leurs tissus adipeux. L'élimination des non-valeurs laisserait encore à la landwehr assez de surnuméraires pour assurer la présence de

l'effectif normal en cas de mobilisation et pour dispenser des cours de répétition les classes les plus anciennes.

La Commission militaire du Conseil national, qui s'est réunie à Berne le 27 janvier sous la présidence de M. Bühlmann, paraît disposée à limiter la réorganisation de la landwehr à une simple réduction de moitié du nombre des bataillons, et elle a ajourné sa décision définitive pour attendre les explications qu'elle a demandées au Conseil fédéral.

Souhaitons qu'elle résiste jusqu'au bout à la création inconsidérée d'une réserve dont le rôle complexe ne paraît pas avoir été suffisamment étudié. Cette innovation serait d'autant plus risquée qu'elle est formellement désapprouvée par un récent préavis de la conférence des instructeurs d'arrondissement.

En refusant d'entrer en matière sur le projet de loi relatif à l'instruction de la landwehr, le Conseil des Etats a d'ailleurs porté un premier coup au système de la réserve formant le prolongement de l'armée de campagne. Le niveau d'instruction de cette réserve devant rester très inférieur à celui de l'élite, il ne peut être question d'assigner la même tâche stratégique à des catégories de troupes de qualités aussi différentes.

Renforcement de la cavalerie divisionnaire

Parmi les cinq projets de loi militaire publiés au mois de mai 1896, le moins contesté est celui qui porte la compagnie de guides à l'effectif de l'escadron de dragons, c'est-à-dire à 114 combattants au lieu de 42.

Il s'agit ici, dit la brochure déjà citée du colonel Wille, d'une mesure dont l'exécution, bientôt achevée, a été commencée depuis quelques années déjà. Lorsque les divisions furent privées en 1891 de leurs régiments de dragons et ne conservèrent pour toute cavalerie que leur compagnie de guides, le renforcement de cette dernière devint une nécessité sur laquelle il serait inutile d'insister. La loi sur la création des corps d'armée autorisait d'ailleurs ce renforcement. Au reste, il importe d'être au clair sur la nature des considérations qui ont déterminé dans a loi organique de 1874 la force de notre cavalerie. Sans doute il était juste d'admettre que notre armée pouvait, sans trop de désavantage, se contenter d'une proportion de cavalerie inférieure aux exigences ordinaires ; mais ce n'est cependant pas pour des motifs tactiques ou stratégiques qu'on fit notre cavalerie aussi faible. La raison décisive fut qu'on ne crut pas à la possibilité de recruter le nombre voulu de cavaliers, et encore ce nombre était-il évalué trop bas au point de vue stratégique.

Les expériences de ces dernières années ayant dissipé cette crainte, on était en état de renforcer définitivement la compagnie de guides et d'améliorer sensiblement, par cette faible élévation d'effectif, le service d'exploration et de sûreté de l'armée.

L'augmentation totale consacrée par le projet est de 616 cavaliers, soit 77 pour chaque division, ce qui implique un recrutement annuel de 480 hommes (au lieu de 410.)

Si les recrues affluent maintenant à la cavalerie en nombre suffisant, il est juste de constater ici que ce résultat réjouissant est dû principalement à l'excellent état dans lequel le colonel Wille a mis et laissé cette arme.

Les charges budgétaires

Le message du 8 mai 1896 a supputé les conséquences financières des projets présentés par le Conseil fédéral.

En ce qui concerne le renforcement de la cavalerie divisionnaire, le recrutement annuel de 70 cavaliers entraîne un excédent de dépenses de 171 200 fr. environ, mais il faut observer que cette dépense figure déjà au budget depuis une série d'années. Reste l'augmentation de dépense afférant aux cours de répétition ; il est évalué à 40 000 fr. par an.

La modification du système d'instruction de l'infanterie de landwehr étant abandonnée, il est inutile d'en examiner la portée financière. En revanche, la réduction du nombre des bataillons de landwehr entraînera l'économie du nouveau matériel de corps dont les unités supprimées auraient dû être munies. Ce matériel coûte 11 133 fr. par bataillon.

Lieutenant-colonel Repond.

On nous écrit encore au sujet de la réorganisation de la landwehr :

La commission militaire du Conseil national discutant les propositions du Conseil fédéral pour l'organisation de l'infanterie, a introduit dans ces propositions quelques modifications, qui nous paraissent fort heureuses. En premier lieu, elle réduit à trois le nombre des catégories formant l'armée. Celle-ci se composerait de l'élite, de la landwehr et du landsturm et il serait fait abstraction de la division de la landwehr en réserve et landwehr.

En second lieu, au lieu de réduire de trois à une le nombre des unités du second ban, de façon à obtenir 32 bataillons de réserve et 32 de landwehr (au lieu des 96 actuels), le nombre des bataillons de fusiliers de landwehr serait de 48. Il serait donc réduit de moitié sur ce qui existe. Cette nouvelle répartition qui a déjà été recommandée par la *Revue* présente, entr'autres, l'avantage suivant :

Si l'on forme, conformément aux propositions du Conseil fédéral, 1 bataillon de landwehr (ou de réserve) avec 3 bataillons d'élite, 3 compagnies d'élite formeront 1 compagnie de landwehr. On se voit donc forcé de former la 4e compagnie du bataillon de landwehr avec les trois dernières compagnies des trois bataillons d'élite.

Nous aurons ainsi dans un quart des compagnies de landwehr des mélanges d'hommes provenant de trois bataillons différents. Ceci est déjà fâcheux lorsqu'il s'agit de trois bataillons du même canton. Ce sera pis encore lorsqu'il s'agira de bataillons appartenant à des cantons et à des arrondissements différents. Soit au point de vue de la mobilisation, soit au point de vue de la cohésion des unités, la chose offrirait de sérieux inconvénients, que l'on évitera en réduisant de moitié les unités de l'infanterie de landwehr. En effet, chaque compagnie de landwehr étant formée de deux compagnies d'élite, chaque brigade d'élite forme un régiment de landwehr, sans aucun mélange d'hommes provenant de bataillons différents dans une même compagnie.

La commission ne s'est pas encore mise d'accord sur la durée du service dans la landwehr. Espérons qu'elle n'hésitera pas à réduire la durée actuelle. Tout en déchargeant la population, cette mesure aurait le grand avantage de débarrasser la landwehr des classes les moins valides, en lui laissant les classes les plus solides et les plus nombreuses. Ainsi constituée notre landwehr arriverait certainement à avoir des bataillons à effectifs suffisants, soit parce que ceux-ci (57 507 hommes en 1895) vont chaque année en croissant, soit parce qu'il n'est pas nécessaire ni même désirable que les effectifs des unités de landwehr soient aussi considérables que ceux des unités de l'élite.

* * *

Toujours sur le même sujet, on annonce que la conférence des instructeurs d'arrondissement s'est prononcée pour le maintien de la division actuelle de l'armée en trois bans. Le bataillon sur pied de guerre serait à l'effectif de 1000 hommes. La landwehr ne serait pas considérée comme troupe de première ligne, sauf les classes destinées à porter les bataillons d'élite au pied de guerre.

L'instruction se concentrerait sur l'élite, la landwehr et le landsturm étant dispensés de tout cours de répétition en temps de paix.

Les bataillons de landwehr et landsturm ne seraient plus enrégimentés ni embrigadés.

Batteries de campagne.

Le message du Conseil fédéral dit :

Depuis longtemps, on a constaté que les *8 batteries attelées et les 2 batteries de montagne de la landwehr* ne pouvaient rendre les services que l'on attendait d'elles ; il faut, pour cette arme, une troupe jeune et alerte, commandée par des officiers expérimentés, à la hauteur de la tâche que le service de campagne exige de ces unités de combat ; depuis longtemps d'ailleurs, le besoin se faisait sentir de compléter l'organisation très insuffisante de nos troupes de montagne.

D'autre part, l'artillerie de landwehr compte des forces nombreuses, qui seraient les plus aptes en seconde ligne, et pour le service de remplacement et de ravitaillement ; mais avec les effectifs actuels, ces forces restent en grande partie sans emploi et le resteront aussi longtemps que l'élite aura pour ce service 2 colonnes de parc et 2 compagnies d'artificiers.

Pour réorganiser cette arme de façon à ce que les batteries de landwehr soient remplacées par des batteries d'élite et les colonnes de parc de l'élite par des colonnes de parc de la landwehr — modification qui réalisera le but désiré — on a, depuis une série d'années, procédé à des recrutements plus étendus pour les batteries de campagne et les batteries de montagne.

Toutefois, ce renforcement des troupes de l'artillerie de campagne, de l'artillerie de montagne et de position, déjà préparé par le recrutement, ne se justifie qu'à la condition que ce soit l'artillerie même qui fournisse le contingent nécessaire. Il serait inadmissible de le prélever au détriment de la force de combat de l'infanterie.

La suppression de 16 colonnes de parc et de deux compagnies d'arti-

ficiers de l'élite, qui ont ensemble un effectif normal de 2880 hommes, nous vaudra ce contingent. Et c'est pour obtenir cette compensation que depuis quelques années on a renoncé à recruter des hommes pour le parc et les artificiers.

Nous vous proposons en conséquence d'insérer dans la loi les deux mesures ci-dessous, importantes pour l'arme de l'artillerie, aussi bien que pour notre armée tout entière :

Elever dans l'élite le nombre des batteries attelées de 48 à 56, le nombre des batteries de montagne de 2 à 4 et fixer à 170 hommes l'effectif normal des compagnies de position.

Supprimer dans l'élite les 16 colonnes de parc et 2 compagnies d'artificiers.

ELITE.

Batteries de campagne. C'est à la Confédération à se charger de former 8 nouvelles batteries de campagne dans l'élite ; il faut en effet pouvoir utiliser, sans avoir à tenir compte des frontières cantonales, le personnel jusqu'ici fédéralement recruté dans les colonnes de parc, ainsi que les surnuméraires des 48 batteries cantonales ; de plus, il faut pouvoir prendre le personnel voulu, pour les batteries de campagne, dans les cantons qui, jusqu'ici, n'en fournissaient pas.

Les 8 batteries de landwehr et les colonnes de parc existantes procureront le matériel exigé pour l'équipement.

Les 8 nouvelles batteries seront réparties à raison de deux batteries par corps d'armée, de sorte que chaque corps d'armée disposera de 14 batteries de campagne.

Cette répartition est la même que celle prévue pour le projet de 1893. Elle s'impose, une fois le corps d'armée adopté comme unité ; le corps d'armée, en effet, n'acquiert toute son importance que pour autant qu'il met pour le combat à la disposition du commandement du corps une certaine force indépendante des deux divisions. La brigade d'infanterie de réserve, la cavalerie de corps et l'artillerie de corps représenteraient dorénavant cette force.

Notre terrain accidenté qui oblige notre artillerie à une grande souplesse dans ses mouvements, rend cette répartition nécessaire. Distribuée dans les divisions, l'artillerie ne pourrait souvent pas être utilisée ; le commandant du corps d'armée a tout avantage à pouvoir indépendamment la placer dans la position qu'il juge favorable. D'autre part, le titre un peu prétentieux de « régiment » désignant actuellement un groupe de 2 batteries, sera donné désormais aux 4 batteries de la division et aux 6 batteries de corps. Le régiment divisionnaire comprendra deux « groupes » de 2 batteries ; le régiment de corps deux « groupes » de 3 batteries chacun.

La suppression des batteries de campagne de landwehr est certainement une excellente réforme. Sans vouloir rien dire de défavorable sur le compte de ces batteries du deuxième ban, il est évident qu'on ne peut exiger des cadres et du personnel de ces batteries l'entraînement, l'instruction, l'assurance et l'entrain des batteries d'élite. Le matériel et les équipements existant, on peut les mieux utiliser en en dotant des troupes plus jeunes.

Le projet prévoit la transformation en batteries *fédérales*. Nous comprenons le désir du Département militaire de faire participer aux nouvelles formations les cantons qui jusqu'ici ne fournissaient aucun contingent à l'artillerie de campagne ; par contre, ceux qui ont eu des unités fédérales sous leurs ordres, savent, par expérience, quels ennuis donnent, avec l'organisation militaire actuelle, les rapports à entretenir avec plusieurs cantons et surtout, ce qui importe plus, le peu d'esprit de corps qu'on peut attendre de ces unités fédérales, accolées, d'après le projet, à des unités cantonales. Il semblerait préférable de créer de nouvelles unités *cantonales*, en appelant, si l'on veut, des cantons non intéressés jusqu'à présent, à fournir eux aussi leur personnel. Ce cas se présente d'ailleurs seulement pour les petits cantons. Le personnel des colonnes de parc actuelles serait simplement reversé aux cantons.

Les nouvelles unités devraient, selon nous, être numérotées de 49 à 56, à la suite des numéros des 48 batteries actuelles.

Certains officiers supérieurs ont émis l'avis que les batteries de nouvelle formation fussent attribuées à l'artillerie divisionnaire et non à l'artillerie de corps. Nous ne partageons pas cette opinion ; comme le dit le message, il importe, que le commandant de corps dispose directement d'une force d'artillerie suffisante pour décider le combat dans la direction qu'il entend ou pour tenir le terrain sur la position qu'il a choisie. Le *régiment* divisionnaire, tel qu'il s'appellera d'après le projet, composé de 4 batteries, est suffisant pour conserver à la division son indépendance d'action, pour constituer son avant-garde et doter celle ci d'une artillerie suffisante, pour entretenir enfin en tout temps l'intérêt des divisionnaires pour une arme dont le maniement leur paraît parfois moins aisé que celui de l'infanterie. L'avant-garde de 4 batteries sera plus forte que celle des pays qui nous entourent, puisqu'ailleurs on n'attribue

en général qu'un groupe, ou une *abtheilung*, de 3 batteries, aux avant-gardes de corps.

L'artillerie de corps, dit-on aussi, a une tendance à devenir une artillerie de réserve. Cette idée nous paraît une réminiscence du passé. En 1859, en 1866, on avait encore des artilleries de réserve au corps et des réserves à l'armée; les Prussiens savent ce qu'il leur en a coûté à Königgrätz de faire marcher leur artillerie de réserve derrière leurs gros. Aussi après la campagne de Bohême s'empressèrent-ils de supprimer jusqu'au nom même *d'artillerie de réserve* et de lui substituer celui *d'artillerie de corps*; on sait les services qu'elle rendit, cette artillerie, dans la guerre de 1870-71 et le peu de différence apportée dans leur emploi entre l'artillerie divisionnaire et l'artillerie de corps.[1] L'utilisation de l'artillerie n'a pas changé dès lors et le commandant de corps ne négligera pas de s'en servir; il le fera peut-être plus judicieusement et d'une manière plus conforme à ses vues, le combat ne se trouvant pas prématurément engagé par le déploiement hâtif d'une forte artillerie divisionnaire.

Dans les régions où la division opèrera isolée, le commandant de corps sera libre de lui adjoindre tout ou partie de l'artillerie de corps, suivant la configuration du terrain, la tâche à remplir et les obstacles à vaincre.

Batteries de montagne.

Batteries de montagne. La Confédération lèvera les deux nouvelles batteries de montagne, parce que c'est le seul moyen d'obtenir le personnel nécessaire, sans nuire trop au recrutement de l'infanterie dans certains cantons de montagne. Le personnel voulu pour instruire ces batteries est actuellement déjà, à notre disposition. Les frais pour l'acquisition du matériel de l'artillerie de montagne, pour deux nouvelles batteries de montagne, ne dépasseront pas 150 000 francs. Les batteries actuelles de la landwehr de l'artillerie de montagne n'avaient jusqu'ici qu'un matériel d'école.

[1] A Mars-la-Tour, *la 20e division* du Xe corps d'armée arrivant à Chambley, à proximité du champ de bataille, envoya au secours du IIIe corps d'armée toute l'artillerie qu'elle avait avec elle, c'est-à-dire 8 batteries.

A Gravelotte, on envoya bien en avant de l'infanterie, au fort de la bataille, *presque toute* l'artillerie du IIIe corps et du corps de la garde; à Sedan, celle des Ve, XIe et XIIe corps.

A Colombey-Nouilly, *toutes* les batteries du Ier corps quittaient leur bivouac et se portaient en avant au trot sur le champ de bataille.

Le projet d'organisation de l'année 1893 prévoyait dans l'élite de doubler l'effectif de l'artillerie de montagne. Nous nous bornons dans nos propositions à utiliser les forces acquises depuis quelques années par suite d'un recrutement plus intense.

L'utilité des batteries de montagne est discutable et discutée, en Suisse comme ailleurs ; les difficultés à surmonter et le temps nécessaire pour occuper des positions et pour passer de l'une à l'autre, le poids du matériel et de la munition, la faible portée des pièces et le peu d'efficacité du t r, font des batteries de montagne, dans l'offensive, une arme d'un effet plutôt moral. La Suisse est toutefois bien de tous les pays le plus propre à son emploi ; il faut conserver ce genre d'artillerie. Pour les mêmes motifs qu'on supprime les batteries de campagne de landwehr, il est logique de supprimer celles de montagne et de constituer les deux nouvelles batteries de montagne d'élite, prévues par le projet. Les éléments de landwehr sortant des batteries d'élite formeront des *convois de montagne*, dont le message explique la destination ainsi :

Ces convois de montagne sont indispensables pour assurer aux batteries de montagne un ravitaillement suffisant de munitions, ils peuvent en outre être utilisés en cas de besoin pour le transport d'autres approvisionnements de munition d'infanterie, de vivres, de matériel de campement, etc., pour de faibles détachements de troupes dans la haute montagne.

Compagnies de parc.

Le message écrit sous cette appellation :

Compagnies de parc. Les 16 colonnes de parc de l'organisation de 1874 sont destinées à assurer le ravitaillement et le remplacement de la munition d'infanterie et d'artillerie indépendamment de la munition que les corps de troupes amènent immédiatement à leur suite. Au moment où l'organisation de 1874 entra en vigueur, il n'y aurait pas encore eu suffisamment d'hommes de landwehr instruits pour assurer le service de ravitaillement ; aujourd'hui, après que les effets de cette organisation se sont fait sentir sur 8 classes d'âge, ce serait aller à l'encontre de tout emploi judicieux des forces que de destiner au service auxiliaire de seconde et même de troisième ligne des troupes de l'élite plus aptes au combat.

et plus loin :

La suppression de ces unités de service auxiliaire dans l'élite est tout à l'avantage de sa force combattante.

Pour bien se rendre compte de la constitution des nouvelles formations des parcs, il faut lire les lignes suivantes du message :

Les *parcs mobiles de munitions de corps d'armée* doivent être formés par 16 compagnies de parc de réserve dans ce sens que chacune de ces compagnies de parc serait complétée par les hommes transférés de deux batteries de campagne de l'élite dans la landwehr. Avec les hommes sortant des 16 compagnies de parc de réserve, on formerait 8 compagnies de landwehr.

De cette manière, les hommes transférés de l'élite en landwehr des deux régiments d'artillerie de division d'un corps d'armée suffisent pour former dans la landwehr de 1er ban le parc mobile de corps et dans le 2e ban le parc de dépôt du corps d'armée.

L'effectif de ces compagnies est calculé sur cette base ; le nombre des compagnies prévu correspond aux besoins du service.

De cette manière, non seulement on réalise une meilleure distribution des forces en ce qu'on pourra attribuer à chaque homme passant d'une unité de l'élite en landwehr une place déterminée dans la landwehr, mais on maintient plus de cohésion dans la troupe pour la raison que le personnel des différentes unités de l'élite se retrouvera toujours ensemble dans les mêmes unités de la landwehr ; la tenue des contrôles est en outre simplifiée (voir tableau III).

Tenant compte des vœux de l'artillerie, nous avons, en dérogation du projet d'organisation des corps de troupes de 1893, divisé les unités de parc en parcs de réserve et parcs de landwehr ; nous n'estimons pas que cette distinction soit absolument nécessaire, mais elle peut cependant avoir lieu depuis qu'on a trouvé une solution qui permet de ne pas dépasser notablement les limites fixées dans ce projet pour le personnel et le matériel.

Le parc de corps mobile sera autant que possible déchargé de toutes les voitures qui ne servent pas au ravitaillement des munitions, de sorte qu'avec le même nombre de voitures (137) on pourra à l'avenir transporter plus de munitions que précédemment. Le nombre des fourgons de munitions d'infanterie est ainsi élevé de 52 à 64, correspondant à l'augmentation d'une brigade de réserve pour l'infanterie ; le nombre des caissons d'artillerie correspond à l'augmentation des batteries.

Les canons de rechange que les corps amenaient jusqu'ici avec eux sont dorénavant attribués au parc de dépôt, de même que différentes autres voitures destinées au transport d'objets d'équipement et de rem-

placement. Ou bien ces voitures sont attribuées à d'autres unités, comme par exemple les chariots de pionniers au train du demi-bataillon de sapeurs, ou bien leur nombre en est réduit au plus strict nécessaire, comme par exemple les forges de campagne et les chariots d'outils.

On a prévu que, par principe, on n'augmenterait pas le parc mobile de corps d'armée pour la raison qu'une suite de nombreuses et lourdes colonnes de voitures nuit à la mobilité de l'armée de campagne et que lors de retraites dans notre pays riche en défilés, des encombrements de colonnes de voitures peuvent facilement se produire et causer de graves catastrophes; or, comme nous ne pouvons être appelés à une guerre que dans notre propre pays, riche en moyens de communications, ou du moins à proximité de nos frontières, nous n'avons par conséquent pas besoin, comme les grandes armées d'invasion, d'amener avec nous ce qui est nécessaire à l'armée pour plusieurs mois. Nos trains ont d'ailleurs été sensiblement augmentés par l'adjonction de voitures de corps de l'infanterie.

Avec l'introduction actuelle de nouveaux chars de munitions d'infanterie, la somme des munitions que les corps pourront emporter avec eux augmente d'environ 40 % sans augmenter le nombre des voitures. Quant à la munition d'artillerie de campagne, nous étudions le moyen d'augmenter la quantité que peut en transporter un corps d'amée, sans accroître le parc de corps. Cela pourra se faire quand les réserves des batteries auront une composition différente.

On a en outre prévu la possibilité d'un renforcement notable du parc de corps d'armée par le parc de dépôt en cas de circonstances spéciales et imprévues.

A chaque *parc de dépôt* des corps d'armée, qui restent en arrière dans l'intérieur du pays pour de là opérer le remplacement de la munition et du matériel de guerre qui auront été remis aux troupes par les parcs mobiles de corps d'armée, il sera attribué 2 compagnies de parc de landwehr de 2e ban qui pourraient en tous temps renforcer le parc de corps. En outre, ce personnel forme aussi un dépôt de troupes qui peut, suivant les circonstances, être appelé à compléter le personnel du parc mobile de corps d'armée.

Nous convenons qu'en Suisse, où nous n'avons pas à entreprendre de guerre d'invasion, où les routes et les chemins de fer sont nombreux, il soit moins indispensable que dans d'autres pays de doter l'armée d'opération d'un service de ravitaillement à trois ou quatre échelons mobiles. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que nos chemins de fer et nos routes, en raison de leurs nombreux travaux d'art et de leurs défilés, peuvent être rapidement coupés et qu'il importe d'as-

surer aux troupes combattantes un ravitaillement certain de munitions. Ce ravitaillement prend de nos jours un caractère d'urgence toujours plus prononcé par suite de la très forte consommation de cartouches du nouveau fusil et du feu plus rapide de l'artillerie. Bientôt du reste, l'artillerie à tir rapide qu'on sera amené à introduire, sera une source plus forte encore de dépense de munitions.

Plus souvent que dans les campagnes précédentes, les sections de munition seront appelées à l'avenir à s'avancer jusque dans la ligne de bataille, et, en vertu du vrai principe que le ravitaillement s'effectue de l'arrière à l'avant, elles devront déployer une grande énergie et beaucoup d'initiative pour pousser en avant et établir à temps la liaison avec les échelons de munitions des troupes engagées. Elles devront parfois céder momentanément, peut-être définitivement, du personnel aux troupes d'artillerie trop fortement éprouvées.[1] Il n'est pas probable que des troupes de landwehr, malgré toute leur bonne volonté, possèdent les aptitudes, l'instruction, et la discipline nécessaires pour qu'on puisse absolument compter sur elles. Il faut y conserver de l'élite pour une partie des colonnes.

Il conviendrait donc de n'employer la landwehr que pour les 3mes échelons de munitions, chargés d'établir la liaison entre les stations d'étape terminale ou la base d'opération du corps d'une part, et les 2mes échelons d'autre part.

Le nouveau projet prévoit l'attribution aux parcs mobiles de corps des caissons d'infanterie de la brigade de réserve (landwehr) attachés au corps d'armée. On ne saurait, sans les alourdir, attacher ces caissons aux colonnes de parc actuelles; il nous semble au contraire préférable de constituer une nouvelle colonne, comprenant les voitures à munitions des troupes non endivisionnées, c'est-à-dire les voitures de cette brigade d'infanterie de réserve, de l'artillerie de corps, du génie et de la cavalerie.

[1] Dans la campagne de 1870-71, les colonnes de munitions durent à plusieurs reprises céder des remplacements en chevaux et en hommes. Dans ses *Lettres sur l'artillerie*, Hohenlohe écrit qu'après le combat de Mars-la-Tour:.... « elles durent nous céder des officiers et des hommes. Beaucoup de nos capitaines-commandants avaient été tués ou grièvement blessés. Les officiers commandant les colonnes de munitions d'artillerie, qui, au nombre de quatre, appartenaient au régiment d'artillerie de la garde, durent prendre le commandement des batteries. » (P 205)

La formation définitive qui nous paraît le mieux répondre aux exigences de la guerre serait donc :

1° *Elite :* trois colonnes de parc du deuxième échelon, mixtes (composées de voitures à munitions d'infanterie et d'artillerie) dont *en principe* deux seraient affectées au ravitaillement des deux divisions, et la troisième aux troupes non indivisionnées. Il va sans dire que ces colonnes seraient interchangeables.

2° *Réserve :* deux colonnes du troisième échelon, mixtes, charges du ravitaillement des colonnes d'élite, par échange de voitures. Il ne serait pas interdit de substituer ces colonnes à des colonnes de l'élite en cas d'absolue nécessité.

L'introduction d'un nouveau matériel à tir rapide et l'augmentation de l'approvisionnement de munitions qu'il entraînera ne dérangera pas ces formations ; l'adjonction de nouveaux caissons d'artillerie se fera sans alourdir outre mesure les colonnes d'élite, celles-ci ayant un nombre de caissons d'artillerie moindre que les colonnes actuelles. Major E. M.

Artillerie de position.

L'artillerie de position, d'après l'organisation de 1874, comprend 25 compagnies, 10 d'élite et 15 de landwehr. Ces compagnies sont des unités cantonales. Elles sont groupées en 5 *divisions*[1] *(Abtheilungen)*, formées chacune de 4 compagnies, 2 d'élite et 2 de landwehr, plus une division de réserve *(Ersatz-Reserve)* comptant 5 compagnies de landwehr.

Une des divisions est attachée à la défense du Gothard (division IV) et 2 compagnies, détachées de la div. II (compagnies 8 E. et 14 L.) à celle de St-Maurice.

Chaque division a 32 bouches à feu à servir, savoir : 14 canons de 12 cm., 10 mortiers de 12 cm. et 8 canons de 8 cm.

L'*Ersatz-Reserve* à part, ce groupement est symétrique et présente certains avantages, au point de vue du recrutement et de la répartition des unités. Mais, en ce qui a trait à la force et à la valeur relative de ces unités, c'est autre chose. Nous ne parlerons pas de l'élite, les compagnies sont bonnes, com-

[1] Le projet de réorganisation de 1893 appelait « régiment » le groupement de plusieurs compagnies de position, ce terme était beaucoup plus logique que celui de « division » qui paraît devoir être maintenu.

posées d'éléments solides, d'instruction et de capacités sensiblement égales, sauf en ce qui concerne les travaux de terrassement et autres travaux analogues, dans lesquels l'artilleur campagnard prime l'artilleur citadin. Quant à l'effectif des compagnies d'élite, il est, sur les contrôles, bien supérieur à l'effectif réglementaire de 122 hommes ; nous disons « sur les contrôles », car nous pourrions citer telle compagnie d'élite qui, à cause des congés pour absence du pays, des dispenses parfois largement accordées, arrive au service avec 103 hommes.

Les compagnies de landwehr, elles, présentent des inégalités considérables ; le message du Conseil fédéral du 10 juin 1899 fait remarquer, par exemple, que la compagnie 12 (Tessin) a 43 hommes, et la compagnie 13 (Vaud), 252 hommes ; ce sont là des anomalies qui peuvent devenir, à un moment donné, la cause de sérieux embarras. La composition même des compagnies de landwehr préoccupe, à juste titre, les officiers supérieurs de l'arme qui ont pu en constater les inconvénients. En effet, ces compagnies sont formées de canonniers sortant des compagnies de position de l'élite et de canonniers provenant des batteries de campagne. Pour ces derniers, au premier cours de répétition qu'ils ont à faire dans leur nouvelle compagnie, tout est neuf, tout est inconnu, sauf la manœuvre du canon de 8 cm. sur affût bas ; il y a tout un apprentissage à faire, une autre instruction à recevoir, des méthodes différentes à étudier et à appliquer ; et quand on réfléchit au peu de durée d'un cours de répétition de landwehr — 6 jours — on se demande comment on peut arriver à un résultat passable, et l'on doit rendre justice à la bonne volonté et au dévouement du personnel d'instruction et de la troupe.

En général, le tir commence le troisième jour ; on a donc 5 demi-journées pour remettre tout le monde en état de servir les pièces ; mais, comme il est impossible de faire passer tous les hommes aux trois sortes de bouches à feu, on est fatalement obligé de spécialiser ; les hommes sortant des batteries de campagne servent le 8 cm. et ceux sortant des compagnies de position servent le 12 cm. et le mortier ; un tiers, environ, des hommes ne connaîtra guère qu'un calibre et, par conséquent, on aura une compagnie fournie d'éléments de valeur très différente et manquant d'homogénéité.

Ces considérations générales nous amènent à examiner de

plus près le projet de réorganisation soumis à l'Assemblée fédérale. Il est intéressant et mérite une étude attentive. Il constitue un progrès relatif.

L'organisation prévue par le projet est la suivante :

1° L'effectif normal de la compagnie de position est fixé, dans l'élite, à 8 officiers et 162 hommes.

2° Il sera formé en landwehr 5 compagnies de position et 5 compagnies du train de position de landwehr, qui sont réparties dans les cinq divisions d'artillerie de position.

3° Les capitaines seront montés.

L'effectif d'une compagnie de position comprendrait :

1 capitaine, avec 1 cheval ;
6 1ers-lieutenants et lieutenants,
1 médecin, — soit 8 officiers ;
1 sergent-major,
1 fourrier,
14 sergents,
22 *caporaux*,
117 appointés et canonniers (dont 4 charpentiers),
2 trompettes,
1 serrurier,
1 charron,
3 infirmiers et brancardiers, — soit 162 hommes.

L'effectif d'une compagnie du train de position (landwehr I et II de batteries de campagne) est établi comme suit par le projet :

1 capitaine ou 1er-lieutenant,
2 lieutenants,
1 vétérinaire,
5 sous-officiers montés (adjudant, sergent-major, maréchal des logis du train et brigadier du train),
1 fourrier,
94 appointés et soldats du train,
1 trompette,
2 maréchaux,
1 charron,
1 sellier,
1 infirmier.

Total : 4 officiers, 106 sous-officiers et soldats, 10 chevaux de selle, 150 chevaux de trait.

Et, tout d'abord, l'effectif des compagnies est porté à 170 hommes, ce qui est une amélioration. Une compagnie de position peut être appelée à servir 3 batteries, soit 12 bouches à feu (dans l'artillerie de position, l'unité est la battterie de 4 pièces). Pour un service continu de jour et de nuit, ce qui serait le cas en campagne, il ne faut pas compter moins de 10 hommes par pièce, au total 120 hommes; il resterait 50 hommes pour le service de l'arrière, ravitaillements, téléphones, etc., etc. Et l'on peut même se demander si ce nombre de 170 hommes est suffisant en tenant compte du courant d'idées qui paraît se dessiner actuellement. Nous nous expliquons. La question d'armer les canonniers de position avec le mousqueton revient sur le tapis; elle a été longtemps discutée et on paraît décidé à la résoudre dans le sens affirmatif. Dans l'école de recrues de 1896, on a donné le mousqueton aux jeunes soldats et, dit-on, l'essai n'a pas trop mal réussi. Mais l'introduction de cet armement amènera, dans l'organisation intérieure des compagnies, un élément nouveau, celui du « service de garde » qui exigera un détachement d'une certaine importance. Quand on aura prélevé, sur les 162 hommes de la compagnie, le personnel nécessaire aux pièces et aux services auxiliaires, il ne restera pas grand monde pour remplir une tâche qui, à notre avis, incombe à l'infanterie de soutien dont l'artillerie doit toujours être accompagnée.

Pendant que nous parlons de l'armement avec le mousqueton, disons encore quelques mots à ce sujet. Les canonniers de position ont beaucoup à apprendre: le service de trois bouches à feu différentes, la construction des batteries, la confection des fascinages, la pose des plateformes, les manœuvres de force, etc.; l'enseignement du tir et du maniement du fusil ne se fera qu'au détriment d'autres branches d'instruction; et quelque simple que soit cet enseignement, il prendra un temps plus utilement consacré à d'autres services et à l'instruction principale des hommes.

Pour parer à cet inconvénient majeur, il est question, paraît-il, de modifier le genre d'instruction des recrues. Les hommes auraient à apprendre le service de deux espèces de bouches à feu, au lieu de trois; tous seraient exercés au 8 cm. et au mousqueton; une moitié serait instruite dans le service du canon de 12 cm. et l'autre moitié dans celui du mortier. On aurait ainsi, dans une compagnie, des spécialistes chargés d'une bouche à

feu déterminée et ignorant le maniement d'une autre. Nous ne savons pas encore ce que donnera ce système après un essai sérieux, mais nous n'avons pas, jusqu'à plus ample informé, grande foi dans ses résultats. Ces deux classes distinctes de canonniers peuvent être la source d'embarras et de soucis pour le commandement, ainsi que de défectuosités et de lacunes dans le service.

Quoi qu'il en soit, si l'armement au mousqueton est décidé, nous espérons que l'on se bornera à apprendre aux canonniers juste ce qu'il faut pour faire le coup de feu et défendre les pièces contre une surprise de cavalerie et qu'on n'aura pas la tendance à transformer les canonniers en fusiliers.

Revenons au projet qui nous occupe. Le projet prévoit un cheval pour les capitaines chefs de compagnie ; cette mesure est excellente, et sa nécessité se faisait sentir. Comme le dit avec raison le message du Conseil fédéral, le chef de compagnie est appelé à diriger des groupes formés de plusieurs batteries souvent dispersées sur un front étendu ; il a, en outre, out un service d'observation, de rapports, de surveillance, de ravitaillement dont la charge lui incombe et qu'un officier à pied ne pourrait accomplir.

Passons maintenant à la landwehr ; le projet prévoit une modification importante et, à notre avis, une amélioration notable de l'organisation actuelle. Sur les 15 compagnies de landwehr, 5 seront formées *exclusivement* de canonniers sortant des batteries de campagne (24 batteries de l'artillerie de corps) ; ces 5 compagnies seront fournies par la Confédération, attendu qu'elles proviennent de 4 à 6 batteries de campagne qui souvent appartiennent à plusieurs cantons. Les 10 autres compagnies de landwehr recevront uniquement des hommes sortant des compagnies de position de l'élite : elles resteront cantonales.

On aura ainsi, dans la landwehr, des unités homogènes, susceptibles de rendre des services beaucoup plus réels que les compagnies actuelles, dans lesquelles le mélange des éléments présente, comme nous l'avons dit, un grave inconvénient.

Nous remarquerons que, pour l'artillerie de position, le projet ne prévoit pas la séparation des classes d'âge de la réserve et de la landwehr du 2e ban, comme il la prévoit pour l'infanterie.

Un autre progrès, réalisé par le projet, réside dans l'attribution d'une unité du train, comprenant environ 150 chevaux de trait, à chaque division de position; nous en sommes heureux. Une division de position est une lourde machine, et, avec l'organisation actuelle qui attribue aux divisions de position des détachements de colonnes de parc de landwehr, on se demande comment marcherait la mobilisation, quels retards on aurait à subir, quelles difficultés à surmonter. Avec une unité du train, formée de soldats du train provenant de batteries attelées de l'artillerie de corps, attachée à elle, la division de position sera plus libre, plus indépendante et pourra s'occuper elle-même, sous sa responsabilité, du transport de son matériel; elle pourra plus facilement armer des positions, effectuer les ravitaillements, et même, cas échéant, former des batteries attelées de canons de 8 cm. ou de mortiers, prêtant ainsi un concours efficace à l'armée d'opération [1].

En ce qui concerne l'instruction de la landwehr, nous voyons que le projet fixe la durée des cours de répétition à 9 jours pour les cadres et corps de troupes, comme c'était jusqu'ici le cas pour l'infanterie, et à 6 jours pour les soldats. Cet appel des cadres avant la troupe répond à un besoin souvent signalé et constitue une amélioration réclamée à maintes reprises. Les cadres travaillant seuls, sous la direction du personnel d'instruction, auront vite fait de se remettre au courant du service, et quand la troupe arrivera elle sera immédiatement encadrée, sans hésitation, sans tâtonnements, et son instruction y gagnera en sûreté et en rapidité.

D'après le projet, on appellera la landwehr au service tous les deux ans, du moins les six plus jeunes classes d'âge de sous-officiers et les 4 plus jeunes classes d'âge de soldats. On évitera ainsi de laisser des hommes quelquefois 6 et 8 ans sans exercice. Les unités de landwehr appelées tous les deux ans sous les drapeaux auront plus de cohésion et connaîtront mieux leur service. Les cadres conserveront entre eux et avec la troupe plus de contact. Cette innovation sera aussi à l'avantage de la troupe, qui fera en moyenne le même nombre de jours de service qu'auparavant et sera dispensée plusieurs an-

[1] A ce propos, nous croyons que, pour le 8 cm., il serait peut-être préférable de renoncer aux affûts exhaussés avec leurs plateformes transportables et leurs arcs de recul, accessoires lourds et encombrants, ne donnant qu'un champ de tir très limité, et de s'en tenir aux affûts de campagne.

nées plus tôt de l'obligation de prendre part aux cours de répétition. » (Message.)

Nous avons terminé ce rapide examen du projet; peut-être avons-nous omis quelques points de détail; mais, pour nous résumer, nous pouvons dire que les innovations proposées sont dignes d'attention, qu'elles apportent au régime actuel certaines modifications heureuses et donnent satisfaction sur divers points à des desiderata souvent exprimés.

Nous ne savons quel sort l'autorité législative réserve à ce projet; s'il est adopté, ce ne sera que dans un certain temps qu'on se rendra un compte exact de sa valeur et de ses résultats : nous espérons qu'ils seront satisfaisants et favorables au développement et au progrès de l'arme à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir. G. DE P., lieut.-col.

Impressions de voyage d'un major allemand en Suisse.

Sous le titre de : *Militärische Reise-Erinnerungen aus der Schweiz*, le journal berlinois, *die Post*, a publié en septembre, octobre et décembre dernier quatre articles substantiels dus à la plume de M. le major Joseph Schott, à Berlin.

Ayant eu l'occasion de séjourner chez nous l'été dernier, l'auteur de ces articles a profité de son séjour pour s'initier à nos institutions militaires, bien qu'il ne fût pas venu dans ce dessein en Suisse.

Il n'a pas assisté à des manœuvres de campagne, mais il a été en rapports personnels avec d'anciennes relations qu'il possède parmi les instructeurs et les officiers supérieurs les plus en vue de notre armée, entre autres avec M. le conseiller fédéral Frey. Il a visité nos fabriques d'armes et de munitions, la régie fédérale et d'autres établissements techniques et il a parcouru les Groupes militaires de l'Exposition de Genève. Il a interrogé des militaires de tous grades, avec lesquels les hasards de son voyage l'ont mis en contact, et grâce aux renseignements qu'on s'est empressé de lui fournir de tous côtés il a rapporté de son voyage des notes détaillées sur l'armement et l'équipement de nos troupes, sur notre matériel de guerre, sur nos fortifications, sur l'Exposition de Genève, etc.

Les articles de M. le major Schott sont très développés et ils abondent en détails techniques toujours rigoureusement exacts, mais parfois assez arides. L'auteur y est assez sobre de commentaires et il y parle d'ailleurs de choses connues de nos lecteurs. Nous fatiguerions ces derniers en reproduisant ces articles au complet, — le cadre de notre revue n'y suffirait du reste pas, — mais il nous a paru intéressant et instructif d'en donner au moins une analyse très sommaire.

Dans son premier article, M. le major Schott nous transporte à Andermatt, où il a passé quelques jours vers la fin de juin : « Les Suisses, écrit-il, parlent avec orgueil de leur « for- » teresse » d'Andermatt, mais, en même temps, on entend » beaucoup de gens se plaindre des grandes dépenses qu'en- » traînent la construction et l'entretien des fortifications. Cela » m'a rappelé les doléances des Bruxellois au sujet des 50 mil- » lions que leur a coûté leur splendide Palais de justice. » On se plaint surtout de l'inutilité des fortifications, celles-ci ne pouvant, dit-on, empêcher la petite Suisse d'être écrasée par le nombre en cas de lutte prolongée contre une grande armée envahissante. « Ces gens-là se persuadent difficilement que » ce sont précisément les petits pays qui ont le plus besoin » de fortifier leurs frontières ; ils oublient aussi que la Suisse » possède dans ses fortifications un gage important dont elle » aura le droit de tirer avantage le jour où les conditions de » la paix seront débattues. »

Mais on se plaint d'autres choses encore. « Il semble que, » dans le peuple, on regrette chaque centime donné pour le » bien général du pays ». Aussi, à Andermatt, M. Schott a entendu des personnes récriminer vivement contre les sommes qui se dépensent pour l'entretien des routes alpestres et notamment pour le déblaiement des neiges au printemps. Il est vrai que les routes alpestres sont souvent obstruées, jusqu'en été, par des amoncellements de neige considérables. « Ces masses de neige, observe M. Schott, doivent beaucoup gêner les mouvements des troupes à l'intérieur des fortifications du Gothard. »

La petite ville d'Andermatt présentait vers la fin de juin l'aspect d'un véritable camp. M. Schott y est arrivé le jour même où entraient en caserne les cadres de l'école de recrues d'infanterie du Gothard. Près du Pont du Diable, il rencontre six sous-officiers qui gravissaient avec armes et bagages la

route assez escarpée de Göschenen à Andermatt. Ces sous-officiers lui expliquent en route le genre de service qu'ils allaient faire. « Un seul d'entre eux, raconte M. Schott, jeune » citadin originaire d'une des grandes localités de la plaine, » paraissait incommodé par la charge inusitée qui pesait sur » ses épaules ; les autres étaient de robustes montagnards qui » portaient allègrement, sans fatigue apparente, leur lourd » équipement.

» Tous étaient remplis de zèle et d'entrain, et avaient l'air » heureux de se rendre sous les drapeaux. »

Le même soir, à Andermatt, M. le major Schott a eu l'occasion de constater que le service d'instruction de nos troupes d'infanterie n'est rien moins qu'un amusement, « ainsi, dit-il, » que de gens mal informés se le figurent encore en Alle- » magne. »

» Le soir, en arrivant à Andermatt, nous trouvâmes les » troupes en plein travail. La plus grande activité régnait » autour des baraquements situés à l'orient de la route de » Göschenen à Andermatt, et dans les rues étroites et mon- » tueuses de la petite ville. Depuis le Grand-Hôtel, où j'étais » descendu, j'entendais encore à dix heures du soir les com- » mandements des chefs faisant exercer une subdivision, et » malgré l'heure tardive, ils n'avaient pas l'air de ménager » beaucoup leurs hommes (und es war auch ein ganz Stück » Drill dabei). C'est là ce qu'on peut appeler de la besogne » sérieuse, du service à haute pression. »

Le dimanche suivant, à Lucerne, M. le major Schott a vu défiler dans les rues une subdivision qui se rendait à l'église. « La tenue extérieure de cette troupe ne laissait, écrit-il, rien » à désirer. »

Suit une longue description de l'équipement actuel des troupes d'infanterie et du nouvel équipement dont les recrues de cette année doivent être pourvues.

L'article se termine par une colonne de renseignements sur nos sociétés de tir. Le 21 juillet, à Davos, M. le major Schott assiste à un tir de société et y voit pour la première fois, entre autres armes, le nouveau fusil d'ordonnance, modèle 89, dont il n'est pas très enthousiaste. Cette arme, avec son magasin proéminent et son canon recouvert jusqu'à la bouche par le garde-mains, lui paraît peu élégante et d'un maniement mal commode.

M. Schott rappelle enfin que, d'après les chiffres qui lui ont été fournis plus tard à Thoune, nous avons en Suisse 150 000 tireurs qui tirent ensemble chaque année 25 millions de cartouches.

Dans son second article, le plus développé des quatre, M. le major Scholl rend compte des entrevues qu'il a eues avec M. le conseiller fédéral Frey.

Le 21 juillet, M. Schott était arrivé à Berne porteur de deux lettres de recommandation, l'une pour M. le colonel d'Orelli et l'autre pour M. le colonel Rudolf, chef d'arme de l'infanterie. Ces lettres lui avaient été remises par M. le colonel-divisionnaire Rothpletz, dont il avait fait la connaissance il y a quelques années à Ragaz et avec lequel il était resté en correspondance active.

M. le colonel Rudolf étant absent, M. Schott fut reçu par son adjudant, M. le capitaine d'artillerie Corrodi. C'est ce dernier qui l'engagea à se présenter à M. le conseiller fédéral Frey.

« M. le conseiller fédéral colonel Emile Frey, « ministre de » la guerre et chef de l'armée », poursuit M. Schott, me reçut » avec beaucoup de condescendance. M. Frey est un homme » de belle et imposante taille, d'allures distinguées, de physionomie ouverte et pleine de bonté, et d'un abord fort » accueillant. Malgré ses 57 ans, ses traits, à la fois sérieux » et bienveillants, ont conservé toute la fraîcheur de la jeunesse. Après m'être présenté, je sollicitai la permission de » visiter quelques établissements, ceux tout au moins dont » l'entrée ne serait pas fermée aux officiers étrangers. »

M. le colonel Frey : « Nous n'avons pas de secrets ici. Nous » ne cherchons pas à donner le ton, mais seulement à nous » maintenir au niveau de ce qui se fait ailleurs. »

Moi : « M. le colonel me permettra-t-il de lui faire observer » que, précisément en matière de construction d'armes, la » Suisse a plusieurs fois donné le signal du progrès? N'est-ce » pas la Suisse qui a adopté pour la première fois les armes » de petit calibre, tout d'abord le calibre de 10 mm., puis le » calibre de 7mm.5 à 8 mm., et les armes à magasin ?

M. le colonel Frey : « Nous faisons actuellement des essais » avec de plus petits calibres, jusqu'à 5 mm., mais ces essais, » vous le savez, n'ont pas donné jusqu'ici des résultats favorables.

» Je fis observer que c'était un grand honneur pour moi » que d'être reçu par un officier aussi éminent et d'aussi » grand mérite, sur quoi M. le colonel répondit modestement » qu'il n'avait aucun mérite, mais qu'il s'efforçait simplement » de rechercher le bien en toutes choses... Il ajouta que ses » efforts rencontraient beaucoup d'opposition et que la presse » notamment lui rendait la vie amère, les attaques dont il » était l'objet provenant non seulement de la gauche, mais » même de l'extrême droite.....

» La conversation roula ensuite sur les dernières délibéra- » tions du Reichstag, puis sur la situation générale de l'Eu- » rope. J'exprimai l'avis, assez répandu aujourd'hui, que les » préparatifs de l'Exposition universelle de Paris assuraient » la paix du monde jusqu'au commencement du nouveau » siècle. M. le colonel répondit qu'on ne savait pas ce qui se » passerait d'ici là et qu'il était sage de se tenir prêt à toute » éventualité.

» J'émis ensuite l'opinion qu'en cas de guerre l'armée » suisse actuelle pourrait se présenter avec confiance devant » l'ennemi, surtout si elle avait l'occasion de s'aguerrir par » un entraînement préalable de quelques semaines avant » d'entrer directement en action. M. le colonel répondit » qu'en effet, bien commandée comme elle l'est aujourd'hui, » l'armée suisse serait certainement à la hauteur des événe- » ments, surtout au cas où la partie décisive de la campagne » ne se déroulerait pas trop inopinément. Je fis remarquer » que les dernières manœuvres (du Ier corps), dont j'avais » suivi le cours de loin, m'avaient paru tout à fait de nature » à justifier ces prévisions. Votre artillerie, ajoutais-je, est » pourvue d'un matériel de choix et son personnel mérite » toute confiance J'ai entendu vanter la précision de son tir, » en Prusse, par une personnalité très compétente qui a » séjourné quelque temps à Thoune. Il y a quelques années, » à Zurich, j'ai admiré l'habileté consommée de vos tireurs et » tout récemment encore, à Davos, j'ai pu constater avec » quel sérieux vos sociétés de tir se livrent, chaque dimanche, » à leurs exercices. De toutes les armées du monde, la vôtre » est celle dont la mobilisation exige le moins de temps. » D'après mon estimation, vos huit divisions pourraient être » mises sur pied en une seule journée. Nulle part, on n'ap- » plique aussi rigoureusement qu'en Suisse le régime du ser-

» vice obligatoire pour tous ; la nation suisse est vraiment la » « nation armée par excellence ».....

» M. le colonel me remit ensuite l'autorisation écrite de » visiter les établissements techniques de Berne et de Thoune. » Il m'invita également à visiter la fabrique de poudre à Berne, » faveur à laquelle je fus particulièrement sensible, car on » fabrique dans cet établissement la nouvelle poudre sans » fumée, et je n'avais encore jamais vu pareille fabrication. »

Le lendemain, M. le major Schott se retrouve de nouveau avec M. le conseiller fédéral Frey, qui lui parle de la réception faite par le Conseil fédéral aux souverains allemands, en 1893.

Il visite d'abord la fabrique d'armes de Berne, sous la conduite de M. le major du génie de Sturler, puis, accompagné de M. le Dr Rutishauser, la fabrique de poudre de Worblaufen.

A son retour, il passe la soirée avec M. le colonel d'Orelli et avec M. le capitaine Corrodi. Il rend compte avec éloges des conférences faites à Berne par M. d'Orelli sur les pièces d'artillerie à tir rapide et il fait mention des remarquables travaux publiés sur le même sujet par M. le lieutenant-colonel Albert Pagan, avec lequel il a, plus tard, l'occasion de lier connaissance. Ces travaux, écrit-il, ont été étudiés d'une manière très complète, en Allemagne, par M. le major-général R. de Wille (Berlin).

A Berne, M. le major Schott voit aussi M. le colonel Rudolf, avec lequel il s'entretient des nouveaux changements de formations de l'infanterie.

Le lendemain, 22 juillet, il visite la fabrique de munitions de Thoune, établissement qui lui fut montré en détail par M. le colonel Rubin et par son adjoint, M. Werner Ruegg.

Puis il parcourt les ateliers de construction de Thoune, sous la conduite du directeur, M. le major E. Muller.

Enfin, à Thoune, il rencontre de nouveau M. le conseiller fédéral Frey, qui lui fait personnellement les honneurs de la régie fédérale.

Le troisième article est consacré en entier à la description détaillée des groupes 31 (art militaire) et 31 *bis* (armurerie) de l'Exposition de Genève.

L'auteur regrette vivement que le Comité n'ait pas mis à la disposition des visiteurs de l'Exposition un catalogue spécial

des objets exposés dans ces groupes. Il dit avoir visité les sections militaires de plusieurs grandes expositions, celle de Paris en 1867, de Vienne en 1873, de Copenhague en 1888, d'Anvers en 1894 et n'avoir constaté nulle part pareille omission, dont il ne s'explique pas bien les motifs.

Sous réserve de cette légère critique, qui revient plusieurs fois sous sa plume, l'auteur fait de grands éloges de notre Exposition d'art militaire. Il l'a trouvée très complète, très bien organisée, très intéressante et soutenant fort bien la comparaison avec les expositions du même genre qu'il avait eu l'occasion de voir précédemment.

Après avoir rappelé les noms de MM. les colonels Feiss et Lochmann et de leurs collaborateurs et montré, par une citation du rapport de M. le colonel d'Orelli, que la Confédération s'était donné pour tâche de réunir à Genève tout ce qui pouvait faire impression sur les visiteurs étrangers et relever, à leurs yeux, le prestige de nos institutions militaires, l'auteur rend compte avec beaucoup de détails de ce qu'il a vu au Parc militaire et surtout de sa visite au Parc de l'artillerie.

En sa qualité d'artilleur, il s'est arrêté avec une prédilection bien compréhensible devant nos canons et nos équipages d'armée. Cette exposition l'a vivement intéressé. « Elle a réjoui ma vue au plus haut degré. » Et après avoir relevé toutes les particularités saillantes de cette exposition, M. le major Schott promène le lecteur à travers les autres sections du Parc militaire : équipements, matériel sanitaire, cartographie, statistique et littérature militaire, développement des armes à feu portatives et modèles de bouches à feu depuis le siècle dernier jusqu'à nos jours. Il rappelle que les modèles de pièces anciennes, exposés dans le pavillon principal, ont été empruntés au musée d'artillerie de Thoune, musée fondé par le général Herzog et agrandi par M. le colonel Schumacher, et que cette partie de l'Exposition militaire a fait l'objet d'articles historiques publiés soit dans le Journal de l'Exposition soit dans la présente Revue par notre collaborateur M. le colonel Albert Pagan.

En terminant, M. le major Schott jette un rapide coup d'œil sur l'ensemble de l'Exposition nationale.

Ce qu'il y a vu de plus attrayant, c'est le Village suisse, mais, pour le reste, le parallèle qu'il établit entre l'Exposition

proprement dite et celle de Berlin est tout en faveur de cette dernière. Il se plaint notamment des entrées spéciales prélevées en divers endroits dans l'enceinte de l'Exposition de Genève. Ainsi, il n'a pas compris pourquoi on lui réclamait une finance de 50 cent. à l'entrée du pavillon Raoul Pictet. Quand aux fameux engins explosifs dont la découverte avait été si emphatiquement annoncée il y a quelques années par le savant genevois, il n'en a vu, dit-il, aucune trace dans le susdit pavillon.

Dans un quatrième et dernier article, publié en décembre, M. le major Schott entretient les lecteurs de la *Post* des fortifications du St-Gothard, qu'il n'a pas vues, cela va sans dire, mais sur lesquelles il a recueilli de nombreux renseignements pendant son voyage en Suisse, de sorte que cet article n'est pas le moins développé ni le moins intéressant des quatre.

En voici le début:

« Lorsqu'on se rend de Göschenen à Andermatt par les » gorges sauvages de Schöllenen, encaissées entre deux murs » de rochers à pic, et au fond desquelles grondent les eaux » impétueuses de la Reuss, on traverse d'abord une galerie » percée dans le roc et destinée à protéger le voyageur contre » les avalanches très dangereuses en cet endroit, puis on arrive » bientôt à un chemin qui se sépare de la route principale et » monte à droite dans la direction du Bötzberg. A l'entrée de » ce chemin, il y a une porte ouverte au-dessus de laquelle on » lit ces mots : *Entrée interdite*. Respectueux de cette défense, » je réprimai le mouvement de curiosité qui me poussait à » franchir cette porte pour savoir où conduisait ce chemin, » mais arrivé un peu plus loin, à la petite auberge du Pont- » du-Diable, j'interrogeai à ce sujet l'aubergiste, vieux soldat, » qui m'apprit que ce chemin était une voie militaire conduisant au fort de Bötzberg. Je lui demandai ce qui en serait » arrivé si je m'étais hasardé dans ce chemin. Il me répondit » que j'aurais été simplement repoussé, mais ajouta-t-il, on » n'est pas toujours aussi coulant (glimpflich) à l'égard des » individus qui font mine de vouloir pénétrer dans le fort. » Qaund on a lieu de supposer qu'ils sont venus là dans un » but d'espionnage, on les arrête, on les envoie à Berne et on » les y interroge, mais jusqu'à présent les rares personnes » qui ont été l'objet de cette mesure ont toutes été immédiatement relâchées. »

Quelques jours plus tard, notre voyageur fut récompensé de sa loyauté, car il eut l'occasion de découvrir dans un autre endroit et d'acheter pour une somme modique une photographie prise de Gütsch, 900 mètres au-dessus du Pont-du-Diable, et montrant le défilé de Schöllenen, la route du Gothard, les pentes du Bötzberg avec le chemin militaire sus-mentionné, le blockhaus établi sur le plateau de Brückenboden pour la protection du Pont-du-Diable et la défense de la route du Bötzberg, le débouché de la route du Gothard dans la vallée d'Urseren, et par delà cette vallée, un coin de la pointe du Gothard émergeant dans le lointain.

Suivent des indications très précises sur l'emplacement, la zone d'action et les aménagements des forts de Buhl, du Bötzberg et de la batterie de Rossmettlen. « Le matériel d'ar-» tillerie de ces forts, nous dit l'auteur, se compose de gros » canons et mortiers du calibre de 12 cm. et de canons à tir » rapide du calibre de 5,3 cm. Le fort de Buhl possède à ce » qu'il paraît, sept bouches à feu, le fort du Bötzberg en » compte six. Les tourelles cuirassées, système Gruson, sont » enfermées directement dans le roc, et non comme celle des » forts de la Meuse, dans des massifs bétonnés. Il existe des » abris murés et des casemates. L'infanterie des forts est » indépendante et fournie par des troupes levées dans la région » même. » Pour de plus amples détails, l'auteur renvoie à des études parues dans diverses revues allemandes et autrichiennes mais il a soin de faire remarquer que ces études contiennent beaucoup d'inexactitudes.

Les ouvrages indiqués forment le groupe nord des fortifications du Gothard.

Suivent les détails non moins complets sur le groupe ouest (Oberalp), le groupe sud (forts de Fondo del Bosco, batterie de Motto Bartola, etc.), le groupe est (Furca ; fort de Galenhütten) et le centre des fortifications : Andermatt.

L'auteur nous parle des projets d'agrandissement de la place d'Andermatt, projets dont l'exécution reviendrait à 1 725 000 francs. Il donne le tableau de répartition des troupes du Gothard, puis il fait ressortir que les fortifications n'ont pas simplement pour but de garder la ligne du Gothard et les passages qui tournent cet important massif de montagnes. D'après un journal suisse très connu, on a voulu créer là un quadrilatère fortifié qui, à l'occasion, servira de refuge à de

grands corps de troupes combinés pouvant être utilisés dans des buts offensifs et défensifs. Un écrivain militaire allemand d'une haute compétence a reconnu que les fortifications du Gothard sont parfaitement appropriées à leur destination et qu'une armée assaillante qui voudrait franchir cette barrière se heurterait à d'énormes difficultés.

Ce qui réduit, cependant, dans une certaine mesure, l'utilité de ces ouvrages redoutables, c'est, d'une part, la présence des brouillards et des nuages qui entourent fréquemment les forts et empêchent de voir au loin, et d'autre part, les quantités considérables de neige qui s'accumulent dans ces hauts passages et interceptent parfois complètement les communications. Il est vrai que cette dernière circonstance sera également préjudiciable à l'armée assiégeante ; elle exclut peut-être la possibilité d'une attaque pendant la mauvaise saison.

En résumé, il ne faudrait pas que la Suisse s'exagère l'importance de l'utilité réelle des fortifications du Gothard, mais on ne saurait la blâmer de s'être prémunie contre une attaque dirigée sur ce point important des Alpes, du moment qu'elle y avait ouvert un passage qu'elle ne pouvait laisser sans défense.

L'auteur rappelle qu'on n'en est pas resté là, mais qu'en prévision du percement projeté du Simplon et du St-Bernard, on a déjà établi à Dailly et à Savatan des ouvrages qui bouchent l'entrée de la vallée du Rhône. On parle aussi de fortifier Luziensteig, dans la vallée du Rhin. On a ainsi graduellement abandonné l'idée que l'on avait eue au début de créer dans les environs de Zurich une place d'armes centrale pour la défense du plateau et de fortifier les passages du Jura par une série d'ouvrages faisant face à ceux établis le long de la frontière par nos voisins de l'Ouest. Il est heureux pour la Suisse, que ces idées n'aient pas prévalu, car l'exécution de ces vastes projets aurait épuisé les ressources de ce petit pays. Les dernières grandes manœuvres ont du reste démontré que la qualité des troupes s'est considérablement améliorée, de sorte que la Suisse n'a pas besoin aujourd'hui d'étendre le cercle de ses fortifications.

Voici la conclusion des remarquables articles que nous avons analysés :

« Une grande puissance quelconque violera-t-elle jamais la » neutralité garantie de la Suisse? Nous en doutons. Mais si

» un cas de ce genre se produisait, la Suisse ne resterait pas » isolée, elle aurait immédiatement des alliés. Le but auquel » elle doit tendre par tous les moyens dont elle dispose, c'est » la centralisation entre les mains de la Confédération de tout » ce qui concerne son armée. Lorsque ce but sera atteint, la » Suisse possédera une armée vraiment forte, et en cas de » violation de sa neutralité le pays pourra s'appuyer sur son » armée avec une entière confiance. » Major E. M.

Consommation et ravitaillement en munitions d'infanterie.

Sous ce titre, l'*Internationale Revue* a publié, dans sa livraison de juillet 1896, un travail dû à M. le capitaine *Balck*, de l'infanterie allemande, professeur à l'École de guerre d'Engers [1].

L'auteur y passe en revue la consommation de munitions d'infanterie dans les guerres franco-allemande, turco-russe, dans les campagnes de la Bosnie et du Chili, il indique l'état de l'approvisionnement en munitions des principales armées et résume les dispositions prescrites pour le ravitaillement dans divers pays.

Ses conclusions sont les suivantes :

1. D'après les exemples cités par lui dans ce travail, 100 à 150 cartouches par fusil suffisent en général pour un combat; néanmoins, il peut se présenter des cas où une troupe consommera utilement un plus grand nombre de cartouches, et il faut tenir compte de ces situations pour établir le nombre de cartouches (sur l'homme et sur les voitures à munitions) qu'il convient d'attribuer au fantassin.

2. Au début du combat — pas trop tôt — on distribuera le contenu des voitures à munitions. Il y a là un juste milieu à observer, car, d'une part, la distribution des cartouches prend du temps et, de l'autre, l'homme chargé de 50 cartouches, dans la musette et dans les poches, a plus de difficulté à marcher.

3. Les voitures à munitions, après avoir été remplies auprès des colonnes de munitions, sont poussées en avant; elles

[1] La *Revue d'artillerie* donne une traduction de ce travail dans sa livraison de novembre 1896.

cherchent à reprendre le contact avec leur bataillon et le suivent le plus près possible.

4. C'est l'affaire du commandement d'attribuer aux troupes qui auront probablement besoin d'une plus grande quantité de cartouches, quelques voitures à munitions des détachements tenus en réserve.

5. A l'entrée dans la zone où le feu de l'ennemi est efficace, c'est-à-dire à partir de 600 mètres, les troupes doivent avoir une provision de cartouches suffisante. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, très rares, qu'il sera possible d'envoyer des hommes vers l'arrière pour chercher des cartouches ; la plupart du temps, cette pratique est empêchée par le feu violent de l'ennemi. On ne pourrait d'ailleurs renvoyer en arrière que les meilleurs soldats, bien plus nécessaires sur la ligne de feu. En principe le ravitaillement doit s'effectuer de l'arrière vers l'avant.

6. Les cartouches des morts et blessés ne peuvent être retirées que dans la défensive ; cela ne peut se faire dans l'attaque que si celle-ci subit un temps d'arrêt. Dans l'offensive, il faut y renoncer sous peine de ralentir la marche et de donner un prétexte aux traînards.

7. L'apport des munitions par un certain nombre d'hommes abandonnés à eux-mêmes n'est pas à recommander. Ou bien l'on donnera à tous les renforts des cartouches pour la ligne de feu, ou bien l'on enverra des corvées en ligne mince de tirailleurs, sous la conduite de sous-officiers. Ces hommes ainsi envoyés resteront ensuite sur la ligne de feu.

Voici l'*état de l'approvisionnement dans diverses armées :*

PUISSANCES	Sur l'homme	Voitures de compagnie	RÉSERVES		Total par fusil
Suisse	120 [1]	51.4 [2]	Parc de corps . . . . . 35.7 [3]		207.1
Allemagne . . .	150	environ 50	Colonnes de munitions d'infanterie . 79.5 Parc de munitions de compagnie . . 14.5	94	294
Autriche	100	42	Parc de munitions divisionnaire . . 57 » de corps 27	84	226
Italie	112	21	Parc d'artillerie divisionnaire . . . 30 Parc d'artillerie de corps . . . . . 50 Parc d'artillerie d'armée . . . . . 7 Dépôt central d'artillerie d'armée . . 10	97	230
Angleterre . . .	100	65	Fourgons . . . . . 20 Colonnes de munitions divisionnaires. 77 Parc de munitions 60	157	322
France	120	80	Sections de munitions . . . . . 65.7 Parc de corps d'armée 47	112.7	314.7
Russie — Berdan [1] .	84	48	Parc volant d'artillerie . . . . . 53.3 Parc mobile d'artillerie 11.8	64 8	196.8
Russie — fusil de 3 lignes	120-150 (?)	70 (?)	»		»

[1] D'après l'ordonnance adoptée provisoirement pour le nouveau paquetage de l'infanterie. (Voir *Revue militaire suisse*, juillet 1896.)

[2] La nouvelle voiture à munitions de bataillon contient 17 280 cartouches.

[3] L'ancien caisson d'infanterie contient le même nombre de cartouches qu'avec l'ancienne munition : 12 000.

[4] Depuis l'adoption du fusil de trois lignes, l'homme doit porter avec lui 150 cartouches. D'après d'autres renseignements, il n'aurait à l'avenir que 120 cartouches.

Si l'on compare cet état avec celui de 1892 [1], on constate que toutes les puissances et principalement l'Allemagne et la France, ont augmenté dès lors leur approvisionnement ; la Suisse seule fait exception depuis qu'on a réduit de 150 à 120 le nombre de cartouches portées par l'homme ; il conviendrait donc à la Suisse, pour rétablir l'équilibre, de transformer au plus tôt les caissons d'infanterie du parc de corps, afin de leur donner une capacité plus grande.

[1] *Revue militaire suisse*, 1892, page 279.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Trains de l'infanterie. — On nous écrit à propos du passage des Mosses par le régiment d'artillerie Bellamy :

« On vient d'envoyer dans la montagne un régiment d'artillerie qui, avec ses voitures à quatre et six chevaux, a eu quelque peine à se tirer des neiges, malgré la bonne tenue de son personnel. L'expérience n'a rien de trop décourageant, surtout si l'on considère qu'il n'est pas très probable que notre artillerie ait à parcourir les routes des Alpes en plein hiver. Il n'en serait peut-être pas de même pour notre infanterie et, sans aller bien loin, beaucoup d'entre nous se sont trouvés à pareille fête, dans le Jura, durant le terrible hiver de 1870-71. Que serait-il advenu si au lieu du régiment Bellamy on avait envoyé aux Mosses les trains d'un corps d'infanterie ? Chacun sait pour l'avoir vu que ces trains peuvent à peine monter en plein été les rampes des belles routes vaudoises du Jura, et cela en doublant leurs attelages.

» Notre matériel d'artillerie relativement lourd a sa raison d'être et ce n'est pas chose facile de l'alléger ; mais on peut se demander quelles sont les raisons pour lesquelles dans un pays de montagnes, les trains de l'infanterie sont dotés d'un matériel aussi incommode que celui dont nous nous servons. »

Tir au revolver. — Le Conseil fédéral a modifié comme suit sa décision du 24 janvier 1888, concernant la bonification de la munition aux sociétés de tir au revolver *(F. féd.* 1888, I. 142).

1. Ont droit à un subside de trois francs pour le tir au revolver :

a) Tous les officiers ;

b) Tous les sous-officiers ne portant pas fusil et qui sont armés d'un revolver d'ordonnance ou qui en possèdent un en propre;

c) Tous les soldats qui, pour le service, sont armés d'un revolver.

2. Pour avoir droit à ce subside, les hommes énumérés ci-dessus doivent, comme membres d'une société de tir au revolver, avoir pris part à deux exercices de tir au moins et y avoir tiré soixante cartouches au minimum sur les cibles I à V et à des distances de 30 à 60 mètres.

3. Au demeurant, les dispositions du règlement sur l'encouragement du tir volontaire, du 15 février 1893, et celles du programme annuel sur le tir s'appliquent aussi aux sociétés de tir au revolver.

Fusil de cadet. — Le Conseil fédéral a approuvé une nouvelle ordonnance pour les fusils de cadets (fusils à un coup, d'une longueur de 110 cm., du calibre 7,5 mm., avec le système de fermeture 89/96.) Il a décidé, en outre, de proposer à l'Assemblée fédérale que la Confédération prenne à sa charge 40 % des frais de fabrication, soit 30 francs par fusil, pour les armes que les cantons ou les communes commanderont pour leurs corps de cadets. La somme de 120 000 francs environ, nécessaire pour ce subside, devrait alors se répartir sur plusieurs années, et 60 000 francs seraient inscrits au budget pour 1898 comme premier acompte.

ANGLETERRE

Une automobile de guerre. — Nos voisins d'outre-Manche sont quelque peu plus pressés que nous. Ils n'ont pas encore cinquante automobiles dans tout le Royaume-Uni, mais ils pensent déjà à construire des véhicules cuirassés.

Cette automobile de guerre se compose d'un châssis portant le moteur reposant sur quatre roues pneumatiques de très fort diamètre. Toute la voiture est entourée d'un blindage incliné à l'avant et à l'arrière comme les chasse-bestiaux des voitures américaines. Ce blindage en acier protège les moteurs et, en partie, les hommes qui dirigent l'autocar. La forme fait songer au caparaçonnage des chevaux des chevaliers du moyen-âge.

Sur deux supports, se trouvant aux extrémités de cette petite forteresse roulante, sont fixés les deux canons à tir rapide, sorte de mitrailleuse du modèle Maxim. Leur mécanisme et leurs servants sont protégés par deux fortes tôles d'acier s'orientant avec le pointage de l'arme. Deux hommes montent l'automobile de combat. La direction peut être faite indifféremment par l'un ou par l'autre à l'aide d'un petit volant.

(Extrait de la *France automobile*, nº 46).

FRANCE

Musée historique de l'armée. — En date du 31 octobre, le ministre de la guerre, général Billot, a adressé au président de la République, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Aucune institution ne permet actuellement, en France, de conserver les souvenirs précieux qui se rattachent à l'histoire de notre armée. La plupart des autres nations ont recueilli avec piété tous ces anciens trophées, que le temps fait disparaître chaque jour. En France, l'initiative privée a seule, jusqu'à présent, tenté d'y suppléer.

» La création d'un musée historique de l'armée permettrait de combler cette lacune, en perpétuant les traditions d'un passé si glorieux. Placés dans les locaux encore disponibles de l'Hôtel des Invalides, sous la garde de nos vieux soldats, ces souvenirs seraient vraiment les pages vivantes de notre histoire nationale.

» L'organisation de ce musée sera, sans doute, le résultat d'un travail prolongé, auquel aideront puissamment, je n'en doute pas, les concours privés. Ce sera les encourager de la façon la plus efficace que de grouper, dès à présent, dans l'établissement spécial dont je propose la création, un certain nombre de tableaux, costumes, drapeaux, armes, etc., que possède le Département de la guerre et qui forment déjà un dépôt assez riche pour suffire à en justifier l'installation.

» Si vous approuvez cette proposition, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint. »

Ce décret, que le président a immédiatement signé, crée un musée historique de l'armée, relevant de l'état-major, et installé aux Invalides. L'administration en sera confiée à un comité de perfectionnement dont les membres seront nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition du chef d'état-major général.

RUSSIE

Vestiges du passage de la Bérésina. — Nous empruntons les détails suivants à la *Revue du cercle militaire* qui les publie sous les initiales P. M. :

« On sait que la Bérésina, coulant du Nord au Sud, se présentait comme un obstacle transversal à la marche de la Grande-Armée, allant de l'Est à l'Ouest, par la route de Smolensk à Vilna. Oudinot, marchant à l'avant-garde de l'armée, arrivait à Borisov le 23 novembre 1812; il trouvait la ville occupée par la division du général Dombrowski, qu'il réussissait à

rejeter sur l'autre rive ; mais les troupes russes, en se retirant, incendiaient le pont de bois qui permettaient jusqu'alors le franchissement de la rivière. La Bérésina à ce moment était gelée, et l'on pouvait garder quelque espérance de la franchir sur la glace ; mais, dès le 24, le dégel se prononçait; il fallait se mettre en quête d'un point de passage. Des reconnaissances dirigées au Sud de Borisov eurent l'avantage de détourner de ce côté l'attention de Tchitchagov, pendant qu'un détachement de cavalerie découvrait au Nord, presque par hasard, le gué de Studianca.

» Il ne s'agit pas ici de rappeler les épisodes héroïques et tragiques qui signalèrent devant Studianca les journées des 26, 27, 28, 29 novembre 1812, mais bien de décrire l'état actuel des lieux et de dire par quelle circonstance fortuite d'importants vestiges du passage ont été récemment ramenés au jour.

» Borisov est une simple ville de district, jetée au bord du fleuve, au milieu d'une contrée pauvre et mal peuplée. La Bérésina développe de part et d'autre de la ville le ruban bleu de son cours ; le caractère du paysage est celui de la triste et marécageuse Polésie ; la vallée de la rivière, basse et parcourue par de nombreux bras dérivés du lit principal, n'est tout entière qu'un vaste marais. Sur tous ces bras, des ponts de bois servent à la jonction de la ville avec son faubourg Dymka ; au-dessus de Dymka, dans la forêt, on rencontre les ruines du retranchement construit là comme tête de pont. La route qui réunit Borisov à Studianca, par la rive gauche du fleuve, traverse Staryi Borisov, domaine du grand-duc Nicolas Nicolaévitch, et le village de Bytcha.

» En face de Studianca, sur l'autre rive, s'élève le hameau de Brili ; c'est entre ces deux localités que s'étendaient les deux ponts construits par les pontonniers du général Eblé, l'un destiné au passage du train et de l'artillerie, l'autre à celui de l'infanterie.

» Or, la Bérésina est aujourd'hui l'artère principal du *réseau aquatique dit de la Bérésina ;* d'une part, elle se réunit par le canal de la Bérésina avec la rivière Oulla, laquelle est un affluent de la Dvina de l'Ouest ; d'autre part, elle se jette dans le Dniéper et se déverse par cet intermédiaire dans la mer Noire. Ainsi la Bérésina communique presque naturellement avec la Baltique et la mer Noire et l'on peut, de ce fait, augurer pour elle dans l'avenir un grand rôle commercial.

» Déjà le projet d'un canal sans écluses, qui réunirait les deux mers en empruntant sur un développement de 1600 kilomètres les cours des rivières énumérées tout à l'heure, vient d'être présenté à l'empereur.

» Quoi qu'il en soit de cette idée grandiose, la Bérésina est dès maintenant l'objet d'amendements particuliers, Des travaux de dragage, entrepris en vue d'approfondir tout son cours et d'assurer la flottaison des bois qu'elle déverse en abondance vers le Sud de la Russie, sont venus au mois de juillet et d'août 1896 se poursuivre en face de Studianca. La dra-

gue a ramené au jour des ossements humains, des crânes, des squelettes de chevaux tout entiers ; puis des objets d'équipement et d'armement : fusils, baïonnettes, piques, sabres, obus, casques, baguettes de tambour, éperons, boutons aux numéros des régiments français et étrangers. Tous ces objets, fortement rouillés et détériorés, ont de plus souffert de l'action de la drague. Le plus singulier a été la découverte, au fond du lit, d'une boue noire provenant évidemment des barils de poudre défoncés au passage et versés dans le fleuve ; cette couche atteignait par endroit une épaisseur de 0 m. 50.

» Tous les objets provenant de cette fouille ont été soigneusement inventoriés, puis placés dans des coffres et mis à la disposition du ministère des voies de communication. P. M. »

La victoire du projectile sur l'armure.

La lutte acharnée que se livrent ces deux engins de guerre depuis un demi-siècle donnerait, à cette heure, la suprématie au premier, à en juger d'après les expériences faites récemment en Angleterre et aux Etats-Unis et que l'*United Service Gazette* de janvier rapporte dans les termes ci-après :

En septembre dernier, au cours d'essais faits aux Etats-Unis, un projectile de 15 cm. a pénétré une plaque d'acier nickelé, durci et reforgé, de 25 cm. C'est certes un résultat extraordinaire qui donne de nouveau l'avance au canon. Mais lorsque le « Scientific American » nous dit qu'après avoir perforé la plaque, le projectile a encore traversé trente centimètres de chêne, trois plaques de fer de 11 mm. et environ 2m40 de sable et qu'on l'a retrouvé pour ainsi dire intact, nous pouvons nous faire une idée de l'immense supériorité actuelle du meilleur type de projectile sur le meilleur type d'armure.

Chacun sait qu'au moment où les fabricants de cuirasses étaient découragés par la facilité avec laquelle les projectiles perçaient les meilleurs aciers nickelés, M. Harvey réussit, par un procédé spécial, à durcir la surface de ses plaques au point de briser le projectile au moment de l'impact.

Des obus qui, théoriquement, auraient dû traverser la plaque, échouèrent parce que leur pointe se brisait avant d'avoir pu pénétrer dans cette surface fortement trempée, si dure qu'elle rayait le verre comme un diamant.

Depuis lors, les fabricants de projectiles ont cherché à produire un type réunissant la dureté et la cohésion nécessaires pour percer la surface et ne se briser qu'après avoir traversé la plaque elle-même.

Quelques-unes des meilleures maisons ont obtenu des succès partiels.

Holtzer en Europe et Sterling-Wheeler aux Etats-Unis ont réussi à briser la surface, mais leurs projectiles n'ont plus eu la force nécessaire pour percer complètement la plaque. Ceci a presque toujours été le cas, lorsqu'ils se sont attaqués aux cuirasses Harvey reforgées.

On en a eu la preuve dans les derniers essais. Au premier coup, un projectile Holtzer, de 20 cm., pesant 114 kilos, lancé à une vitesse de 540 m. par seconde, pénétra dans la plaque et se brisa, y laissant sa pointe.

Pendant bien des mois la plaque Harvey reforgée jouit d'une supériorité incontestée et il semblait vraiment que la victoire finale dût rester à la cuirasse. Le dernier perfectionnement introduit par l'artillerie est presque paradoxal, mais a été couronné de succès. Il consiste à entourer la pointe du projectile d'une chemise d'acier doux.

Voici une petite expérience que chacun peut faire et qui permet de se rendre compte du rôle de cette chemise. Si l'on prend une aiguille ordinaire, qu'on la fasse passer au travers d'un bouchon jusqu'à ce que la pointe affleure l'autre côté du bouchon ; qu'ensuite on place le bouchon sur une pièce d'un sou et le tout sur une enclume ; qu'on donne sur la tête de l'aiguille un coup sec avec un petit marteau : le sou sera percé de part en part. Le bouchon empêche le corps de l'aiguille de dévier de façon que toute la force du coup est concentrée à la pointe. L'action de la chemise est à peu près la même. Elle empêche la pointe de se briser au moment de l'impact, jusqu'après la pénétration. En outre la chemise se fond par la chaleur du contact et lubréfie la pointe. Une fois la surface percée, le projectile Johnson ne se brise pas par suite de sa dureté et de sa cohésion, obtenus par des procédés secrets de fabrication.

Le second coup tiré était un obus Johnson de 15 cm., pesant 100 livres (45 kg.), avec charge de poudre brune, et vitesse de 630 m. par seconde. Il pénétra de 20 centimètres dans la plaque, lui communiquant toute sa capacité théorique à la vitesse donnée. La partie postérieure du projectile se brisa et rebondit en arrière. M. Jonhson était convaincu qu'avec une vitesse plus grande, la perforation aurait été complète. En conséquence, le coup suivant fut tiré avec une charge de 28 livres (environ 12 kg.) de poudre sans fumée, dite « à torpilles ». Le projectile pesant 105,25 livres (environ 48 kg.), frappa le but avec une vitesse de 750 m. par seconde et une force vive d'environ 1380 tonnes-mètres, en un point situé à 54 cm. du bas et 80 cm. du bord gauche de la plaque. Le résultat est donné par l'extrait ci-dessous du rapport officiel :

« Action du projectile. Le projectile traversa la cuirasse, la paroi en bois, les plaques en fer et fut retrouvé 2m40 plus loin dans le sable de la butte, intact, sauf une moitié de la base, brisée obliquement. Le reste du projectile en parfait état, la pointe intacte, la partie antérieure légèrement déformée ; diamètre au bourrelet augmenté d'environ 6 mm ; longueur di-

minuée de 12 mm. Deux fentes longitudinales dans le corps du projectile, de 14 et 5 cm. de long, deux à la partie antérieure de 4 et 6 cm. Retrouvé quatre fragments pesant ensemble 95 livres ; poids du projectile lui-même 85 livres.

» Effet sur la plaque. Pénétration complète ; diamètre du trou, 15cm3 ; intérieur rugueux sur environ 9 cm. avec métal fondu ; le reste lisse ; tout l'intérieur recouvert d'une couche de cuivre provenant de l'anneau du projectile. Eclaboussures et fentes, 32 cm. de long, 15 mm. de profondeur. Les plaques minces crevées en étoile d'un diamètre de 40 cm. »

Il est hors de doute que ce coup de canon est bien le plus remarquable de ceux qui se sont tirés récemment dans tous les pays, et qu'il jettera la consternation parmi les fabricants de cuirasses. Messieurs Johnson et Cie, à Spuyten Duyvil, New-York, ont bien mérité des félicitations pour ce succès, qui est le résultat de nombreuses années de travaux et de coûteux essais.

Il vaut la peine de noter que si la cuirasse Harvey a été battue, elle ne l'a été que par un projectile américain

La parole est maintenant à la plaque pour réplique. L.

BIBLIOGRAPHIE

En Smaala, par Michel *Antar*. — Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon. Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Ce livre est le récit pittoresque de la vie d'un officier dans ces singulières organisations militaires où l'élément arabe fusionne avec l'élément européen. Dans la smaala algérienne, le soldat indigène est marié ; il a, dans l'enceinte du camp, des terres qu'il fait cultiver ; il se constitue un pécule. C'est le détail de cette vie, c'est aussi pour un Européen la séduction particulière de cette solitude spéciale, ses tristesses, ses diversions, ses menus incidents, que M. Michel Antar nous expose dans son livre. On y goûtera en outre pour eux-mêmes le charme et la verve de la jeunesse qui donnent à cette œuvre son attrait le plus nouveau et le plus sincère. Ces notes ont tout l'intérêt d'un roman, mais d'un roman dont l'auteur serait le héros et dont le héros serait un homme de bonne foi et sans artifice littéraire.

ACTES OFFICIELS

Nominations. — Le Conseil fédéral a procédé aux nominations et mutations suivantes qui intéressent l'armée dans son ensemble ou la Suisse romande plus particulièrement :

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. — Sont promus au grade de major : les capitaines Charles Bourcart, à Londres. Henri Bühler, à Winterthour. Emile Frey, à Mohlin. Max Schmidt, à Aarau. — Capitaine : le premier lieutenant d'artillerie Edouard Perrenoud, à St-Blaise.

SECTION DES CHEMINS DE FER. — Au grade de lieutenant-colonel : les majors Arnold Bertschinger, à Berne. Victor Duboux, à Lausanne. — Au grade de major : les capitaines Eugène Frey, à Olten. Antoine Zemp, à Olten. — Capitaine : le premier lieutenant d'infanterie Jakob Bünzli, à Zurich.

INFANTERIE. — Au grade de colonel : le lieutenant-colonel Robert Hintermann, à Aarau. — Au grade de lieutenant-colonel : les majors Jakob Becker, à Coire, et Théodore Odermatt, à Buochs.

CAVALERIE. — Au grade de lieutenant-colonel : le major Wilhelm Schmidt, à Berne. — Au grade de major : le capitaine Emile Bachofen, à Winterthour. — Au grade de capitaine (guides) : les premiers lieutenants Gustave Schatzmann, à Brugg, et Adrien Jaquier, à Cossonay. — Au grade de premier lieutenant (guides) : les lieutenants Philippe Burkhardt, au Havre. Charles Sarazin, à Genève. Richard Vogel, à Zurich.

ARTILLERIE. — Au grade de colonel : le lieutenant-colonel Albert Pagan, à Genève. — Au grade de lieutenant-colonel, les majors Franz von Moos, à Lucerne. Christian Hofer, à Zollikofen. Alfred Zweifel, à Lenzbourg. Louis Baumann, à Zurich. Albert Chauvet, à Thoune. Edouard Dietler, à Lavey. — Au grade de major : les capitaines Frédéric Mange, à Paris. Henri Brenwald, à Rüti. Adolphe Steiger, à Berne. Otto Zuber, à Berne Willhelm Votsch, à Schaffhouse. Paul van Berchem, à Crans. — Au grade de premier lieutenant dans l'artillerie de campagne : les lieutenants Emile Paravicini, à Bâle. Victor Dumur, à Chexbres. William Weibel, à Fleurier. Charles Berdez, à Lausanne. Albert de Beaumont et Charles Mugnier, à Genève.

Artillerie de forteresse. — Au grade de capitaine : les premiers lieutenants Alexandre Robert, à Andermatt, et Henri Etienne, à Berne. — Au grade de premier lieutenant : les lieutenants Henri Pascal, à Lausanne. Adolphe Jaques, de Lutry. Gottfried Schindler, à Genève.

Train d'armée. — Au grade de major : le capitaine Max Wäber, à Thoune. — Au grade de premier lieutenant : les lieutenants Samuel Duvoisin et Ernest Vaucher, à Genève. Léo de Graffenried et J. Schwendiman, à Thoune.

GÉNIE. — Au grade de lieutenant-colonel: les majors Moccetti, à Massagno. Otto Lutstorf, à Berne. Louis Cartier, à Genève. — Au grade de major: les capitaines Merz, à St-Gall. Schönenberger, à Berne. Maurice d'Allèves, à Sion. — Au grade de capitaine: les premiers lieutenants Victor Charbonnet, à Genève. John Mermoud, à l'Isle. Ferdinand Comte, à Yverdon. Arnold Zollikofer, à la Chaux-de-Fonds. Constant Butticaz, à Genève. Henri Veillon, d'Aigle, à Bâle. Louis Deluz, à Moudon. Charles Gilliéron, à Viège. — Au grade de premier lieutenant: les lieutenants Henri Payot, à Montreux. William Cosandey, à Clarens. Auguste Dommer, à Lausanne. Charles Tzaut, à Berne. Alexandre de Steiger, de Berne, à Glaris.

TROUPES SANITAIRES. — *Médecins.* — Au grade de colonel: les lieutenants-colonels Wilhelm Moll, à Bienne, et Henri Ziegler, à Winterthour. — Au grade de lieutenant-colonel: les majors Æppli, à Saint-Gall, et Ost, à Berne. — Au grade de major: les capitaines César Matthey, à Neuchâtel. Frédéric Bueler, à Berne. Frédéric Merz, à Coire. Frédéric Gehrig, à Berne. Frédéric Dasen, à Bâle. — Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Charles Mamie, à Moutier. William Leresche, à Lausanne. Louis Trolliet, de Morat, à Aarberg. Albert de Stürler, à Montreux.

Pharmaciens. — Au grade de premier lieutenant: les lieutenants Paul Gerber, à Berne. Charles Golay, du Chenit, à Samaden.

Vétérinaires. — Au grade de major: le capitaine Karl Buser, à Berne. — Au grade de capitaine: le premier lieutenant Paul Meylan, au Solliat. — Au grade de premier lieutenant, le lieutenant William Longet, à Nyon.

ADMINISTRATION. — Au grade de colonel: le lieutenant-colonel Robert Keppler, à Berne. — Au grade de lieutenant-colonel: les majors Marc Breithaupt, à Genève. Albert Scherrer, à Neunkirch. Nicolas Zweifel, à Sirnach. — Au grade de major: les capitaines Schwarzenbach, à Erlenbach (Zurich). Henri Huber, à Berne. Ferdinand Henggeler, à Zoug. Alfred Hipp, à Rorschach. Jean Kunz, à Fläsch. Jacob Iff, et Werner Tobler, à Berne. — Au grade de capitaine: les premiers lieutenants Louis Martin, aux Verrières. Paul Bugnot, à Genève. Hugo Oser, à Fribourg. Karl Bahler, à Berne. Jacob Müller, à Bellinzona. — Au grade de premier lieutenant les lieutenants Edouard de May, à Berne. Charles Grützner, à Lausanne. Elie Flegenheimer, à Genève. Adrien Schwob, à la Chaux-de-Fonds. Engelbert Braun, à Travers.

JUSTICE MILITAIRE. — Au grade de colonel: le lieutenant-colonel Léo Weber, à Berne. — Au grade de major: le capitaine Pierre Moriaud, à Genève.

MUTATIONS ET TRANSFERTS. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. — Le major Henri Romieux, à Genève, passe avec son grade dans l'infanterie et est

incorporé dans le service territorial. Le capitaine Kesselring, à Weinfelden, passe dans l'infanterie.

INFANTERIE. — Le colonel Robert Weber, à Genève, commandant la XIe brigade d'infanterie d'élite, passe à l'état-major général. Le colonel Hintermann, à Aarau, quitte le commandement du 20e régiment d'infanterie, pour être mis à la disposition du Conseil fédéral. Le lieutenant-colonel Nicolet, instructeur d'infanterie de Ire classe, prend provisoirement le commandement du 1er régiment d'infanterie de landwehr. Les majors d'infanterie Alphonse Pfyffer, à Rome ; Albert de Montmollin, à Neuchâtel; Charles Fermaud, à Genève, rentrent à l'état-major général.

CAVALERIE. — Le major Emile Bachofen, à Winterthour, est mis à disposition. Le capitaine Ch. Bürcher, de Berne, est mis à disposition. Le capitaine Adrien Jaquier, à Cossonay, prend le commandement de la compagnie de guides no 9. Le lieutenant René Aubœrjonois, à Jouxtens, quitte la compagnie de guides no 1 pour être mis à la disposition de son canton, qui l'incorporera dans un escadron de dragons.

ARTILLERIE. — Le lieutenant-colonel Guiguer de Prangins est mis à la disposition du Conseil fédéral ; il est remplacé dans le commandement de la Ire division d'artillerie de position par le lieutenant-colonel Bürgy, de Genève. Le lieutenant-colonel Albert Chauvet, jusqu'ici commandant du régiment d'artillerie 1/I, est mis à disposition. Le major d'état-major Edouard Courvoisier rentre dans l'artillerie et prend le commandement du régiment 2/II. Le major Paul de Coulon, qui commandait ce dernier régiment, est mis à disposition. Le major Fornerod, d'Avenches, prend le commandement de la IIe division d'artillerie de position. Le major Paul van Berchem prend le commandement du régiment d'artillerie 1/I, en remplacement du lieutenant-colonel Chauvet.

GÉNIE. — Le lieutenant-colonel Lutstorf, à Berne, jusqu'ici commandant du demi-bataillon du génie no 4, est mis à la disposition du Conseil fédéral. Le major Maurice d'Allèves, à Sion, passe au bataillon d'ouvriers de chemins de fer. Les capitaines Georges Guillemin, à Yverdon, et John Mermoud, à l'Isle, sont mis à disposition. Le capitaine Victor Charbonnet, à Genève, prend le commandement de la Ire compagnie du demi-bataillon du génie no 2. Le capitaine Charles Gilliéron devient chef de la compagnie de chemin de fer no 1.

TROUPES SANITAIRES. — Le colonel Massini, de Bâle, jusqu'ici médecin du IVe corps d'armée, passe au grand état-major de l'armée ; il est remplacé par le colonel Moll, de Bienne. Le major César Matthey, à Neuchâtel, devient médecin de la IIIe brigade d'infanterie.

Le lieutenant-colonel vétérinaire Héli Guex, à Moudon, est mis à disposition ; il est remplacé comme vétérinaire du Ier corps d'armée par le lieutenant-colonel Auguste Gillard, au Locle.

ADMINISTRATION. — Le colonel Keppler, jusqu'ici à disposition, passe au grand état-major de l'armée en qualité de commissaire des guerres de l'armée. Les capitaines Lugon, à Glion, et Arnold Huguenin, à Neuchâtel, sont mis à disposition.

JUSTICE MILITAIRE. — Le colonel Kurz, d'Aarau, président de la Cour de cassation militaire, passe à l'état-major de l'armée comme suppléant de l'auditeur en chef ; il est remplacé par le colonel Léo Weber, de Berne. Le colonel de cavalerie Charles Boiceau, jusqu'ici juge-suppléant à la Cour de cassation, devient juge à cette cour.

Le lieutenant-colonel Albert Dunant, de Genève, est mis à disposition ; le major Ruchet le remplace comme grand-juge de la Ire division. Le major David Moriaud devient grand-juge au tribunal de remplacement de la Ire division ; le capitaine Auguste Cramer, de Genève, le remplace comme auditeur au tribunal militaire de la Ire division. Le capitaine Alfred Martin de Genève, devient auditeur au tribunal de remplacement de la Ire division. Le capitaine Jules Glardon, de Lausanne, échange ses fonctions de greffier du tribunal militaire de la Ire division contre celles de juge d'instruction auprès du même tribunal. Les capitaines Albert Calame, de Neuchâtel, et Frédéric Dubrit, de Lausanne, permutent : le premier passe à la IIe division, le second à la Ire, tous deux en qualité de juges d'instruction des tribunaux de remplacement de ces deux divisions. Le premier lieutenant Frédéric Emery, à Lausanne, remplace le capitaine Glardon comme greffier du tribunal militaire de la Ire division. Le premier lieutenant Albert Maunoir, à Genève, devient greffier du tribunal de remplacement de la IIe division.

Le Conseil fédéral a accepté la démission offerte par M. Albert Sarasin, colonel, à Genève, de ses fonctions de commandant de la IIe brigade d'infanterie, et il l'a rangé au nombre des officiers mis au bénéfice de l'art. 58 de l'organisation militaire.

Valais. — *Nominations.* — Le Conseil d'Etat du Valais a fait les nominations suivantes :

Infanterie : Le premier lieutenant Ad. Imboden, de Saint-Nicolas, est promu capitaine. Les lieutenants Pierre Theylaz, d'Ayer ; Jean-Baptiste Studer, de Lens ; Ant. Bovier, de Vex, et Alexis Graven, à Sion, sont promus premiers lieutenants. MM. Robert Loretan, de Loèche-les-bains ; Rod. Sœckli, de Brigue, et Jules Brutsin, à Bramois, sont nommés lieutenants.

Artillerie : Le premier lieutenant Armand Contat, à Monthey, est promu capitaine.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 3. Mars 1897.

Le règlement de service du 10 mars 1896.

Depuis longtemps on parlait de la nécessité de reviser plus ou moins profondément le règlement de service du 19 juillet 1866. Dans l'espace de trente ans bien des choses et bien des manières de voir se modifient, les points de vue se déplacent, les besoins changent; il ne faut donc pas s'étonner qu'un règlement qui a parcouru une carrière aussi longue paraisse vieilli et que, petit à petit, des idées nouvelles ayant cours, on en vienne, dans la pratique, à le modifier sur de nombreux points, jusqu'au jour où il faut se décider à y mettre la main.

Ce fut le sort du règlement de 1866. Je sais bien que dans le monde de nos officiers on ne voit pas avec plaisir qu'on apporte des changements aux règlements auxquels on est accoutumé. Quand on a appris à faire le service d'une certaine manière et qu'on le connaît ainsi, il est je ne dirai pas pénible mais difficile, surtout avec un service de courte durée revenant à des intervalles éloignés, de chasser de sa mémoire des choses qui y sont logées à demeure, pour en mettre d'autres à leur place. On a si bien compris cela chez nous qu'on n'a jamais entrepris ces revisions qu'à la dernière extrémité et, dans le cas particulier, celle du règlement de service s'imposait.

Le but de ces lignes n'est pas de faire une étude comparative du règlement de 1866 et de celui de 1896, ni de faire l'apologie ou la critique de ce dernier; mais tout simplement de guider les officiers dans l'emploi du règlement de service actuel, de leur aider à l'interpréter et de dissiper les hésitations qu'ils pourraient avoir dans certains cas. Je me servirai moi-même pour cela le plus souvent de l'excellent « Guide à travers le règlement de service » (Führer durch das Dienstreglement), du colonel Jean Isler, instructeur de la VIe division, qui présida la commission de revision.

On se convaincra, déjà en parcourant la table des matières, que la commission ne s'est pas bornée à une simple

revision, mais qu'elle a entrepris une refonte complète du règlement. Le règlement de 1866 était destiné, en tout premier lieu, à des troupes en service d'instruction ; le service actif n'y était pris en considération que de très loin, comme, par exemple, dans les prescriptions concernant les cantonnements et les camps. Dans le règlement de 1896, au contraire, la commission a renoncé à prendre comme base le service d'instruction, mais plutôt le service actif. C'est au service actif que pense sans cesse le règlement; le service en temps d'instruction en dérive comme par exception et, dans la règle, on ne doit rien y pratiquer, au point de vue du service en général, qui ne puisse trouver son application en service actif.

A vrai dire, bien des choses se feront de la même manière dans les deux cas; mais il y en a d'autres aussi qui peuvent revêtir des formes différentes en service d'instruction ou en service actif. Le règlement de 1866 nous a accoutumés à appliquer surtout les formes adoptées pour le service d'instruction et nous les avons, par suite, aussi employées dans le service actif, bien que pour ce but elles fussent souvent défectueuses; le règlement de 1896 nous montre surtout les formes propres au service actif et il veut qu'on les applique, pour s'y habituer à fond, dès le service d'instruction. Ceux qui auront bien saisi cette différence et qui se mettront, à ce point de vue, dans l'étude de ce règlement, le comprendront bien et se l'assimileront facilement.

Le règlement de service n'est pas destiné à remplacer d'autres règlements; ce n'est pas une collection de prescriptions qu'on pourrait trouver ailleurs; au contraire, il doit servir de base aux règlements spéciaux et s'appuie lui-même sur la loi sur l'organisation militaire fédérale; il pourrait être appelé à subir des modifications par le fait de la revision de cette loi mais il ne serait pas atteint par des changements apportés au règlement d'administration ou à l'habillement, par exemple.

On en a écarté toutes les prescriptions qui subissent des changements par leur nature même ou en raison des circonstances de temps et de lieu. Ainsi, on y chercherait en vain comment on roule une capote, comment on plie une tunique, comment on range les effets dans le sac ou sur la planche à bagage. Ce sont des détails qui dépendront de la forme du vêtement ou du résultat qu'on veut obtenir, ou des dispo-

sitions locales, etc., et qui doivent, par conséquent, varier presque à l'infini; ce sont aussi des choses dans lesquelles l'unité et l'uniformité ne sont pas du tout nécessaires et que, les circonstances dans lesquelles se trouveront deux troupes étant même identiques, des chefs pourront parfaitement régler chacun d'une manière différente.

Voici quel est l'ordre des matières contenues dans le règlement : Il présente d'abord à grands traits un aperçu de l'organisation de l'armée, puis il traite des droits et des devoirs, des convenances, des punitions et des plaintes. Un autre chapitre est consacré au « service ». Viennent ensuite le service sanitaire, le service vétérinaire et enfin le maintien de la tranquillité et de l'ordre.

Ici se termine le corps même du règlement; il renferme encore en annexes les articles de guerre, l'assermentation des troupes, l'hygiène et toute une série de formulaires.

Dans les annexes devait aussi figurer la loi sur les articles disciplinaires pour l'armée suisse, repoussée par le peuple.

Il y a peu de chose à dire du premier chapitre. Rappelons seulement que les unités dénommées ici : le demi-bataillon du génie, l'équipage de pont, etc., dont il n'est fait nulle mention dans la loi du 13 novembre 1874, ont été instituées ensuite de la formation des corps d'armée par des arrêtés du Conseil fédéral.

Le chiffre 8, qui clôture ce chapitre, établit une distinction bien définie entre deux termes employés jusqu'ici sans qu'on attachât à l'un ou à l'autre un sens spécial. Il y est dit que « tout militaire en possession d'un grade ou occupant un rang » plus élevé est le supérieur de tous les militaires d'un grade » ou d'un rang inférieurs aux siens; mais il n'est le chef que » des militaires placés sous ses ordres ». Cette distinction entre les mots « supérieur » et « chef » est nouvelle. On a longtemps employé les deux termes indifféremment ou, ce qui serait plus exact, on employait presque exclusivement le terme « le supérieur ». Un ou deux exemples montreront quelle est le sens que le règlement donne au mot « chef ». Le général est le chef de tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée; le colonel divisionnaire est le chef de tous les officiers, sous-officiers et soldats de sa division; le premier-lieutenant et le

lieutenant sont les chefs de tous les sous-officiers et soldats de leur section; le sergent-major et le fourrier sont les chefs des autres sous-officiers et des soldats de leur compagnie quant aux fonctions militaires spéciales qu'ils remplissent, etc. On n'est pas le supérieur d'un militaire revêtu du même grade que soi, mais on peut être son chef, s'il vous est subordonné au point de vue du service; on est enfin le chef des militaires que l'on a temporairement ou à titre permanent sous ses ordres comme aide, adjudant, ordonnance, etc.

En parlant d'un gradé quelconque, plus haut placé que lui, mais sous les ordres duquel il ne sert pas, un militaire dira « mon supérieur »; en parlant du commandant de la compagnie, des lieutenants, du sergent-major, du fourrier, etc., un soldat dira « mon chef ».

Les prescriptions se rapportant au salut ont été simplifiées (chiffres 19 à 31). Il est dit au chiffre 23 que « la marque « caractéristique du salut consiste en ce que celui qui salue « prend la position militaire et dirige la tête et le regard vers « celui qu'il veut saluer ». Cela ne signifie pas que ce soit tout le salut mais seulement que c'est là le caractère constant du salut quelle que soit sa forme particulière, que le soldat soit armé ou non, qu'il soit dans le rang ou isolé, etc. Cela ne veut pas dire non plus que les hommes qui marchent doivent s'arrêter pour saluer; quand ceux-là sont arrivés à quelques pas de celui qu'ils veulent saluer, ils prennent d'abord le pas cadencé, qui est la position militaire des hommes qui marchent, puis ils complètent le salut suivant les formes prévues soit dans le règlement de service, soit dans le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse (chiffres 341 à 343).

On ne dit plus avec autant de rigueur qu'auparavant quelle doit être la position du bras droit et de la main droite dans le salut, mais seulement que l'on place « naturellement la main « droite ouverte à la coiffure, au-dessus de l'œil droit ». Que d'un individu à l'autre, d'une unité à l'autre, ou d'une arme à l'autre, on remarque des différences dans la manière de saluer de la main, qu'importe; c'est un point secondaire dans lequel il serait pédant de vouloir exiger l'uniformité.

Au chiffre 28, il est question des honneurs que rendent les troupes conduites par des officiers ou des sous-officiers et l'on renvoie au règlement d'exercice pour l'infanterie (chiffres 341

à 343). Bien que ce règlement soit catégorique, on l'a interprété de différentes manières. Ainsi, on a dit que lorsqu'un capitaine passe à la tête de sa compagnie, en colonne de marche et au pas cadencé, il fait rendre les honneurs en commandant : *Pas cadencé, marche ! Garde à vous, à droite (à gauche)*, qu'il salue du sabre et que ses lieutenants font exécuter le salut par leurs subdivisions mais ne rendent pas personnellement les honneurs autrement qu'en tenant le sabre dans la position de « en main », comme dans le défilé. Or, cette interprétation est en contradiction avec le règlement d'exercice; si l'on rapproche les chiffres 341, 2e alinéa, 342, 1er alinéa, et 343, on se convaincra que, dans le cas particulier, tous les officiers saluent avec le sabre.

Il y a un seul cas où des officiers marchant à la tête d'une troupe et ayant le sabre tiré, ne saluent pas avec le sabre : c'est le défilé, qui ne se fait d'ailleurs jamais en colonne de marche. (Règlement d'exercice pour l'infanterie, chiffre 332.)

Les troupes au repos, au service de sûreté, ou en marche à volonté ne rendent pas d'honneurs. Si une troupe a formé les faisceaux, si le travail a été interrompu et si les hommes se reposent, le chef ne les fera pas lever et ne les mettra pas en rangs à l'approche d'un supérieur, mais il ira rapidement au devant de lui, se présentera personnellement et fera rapport. (« Premier-lieutenant N., IIe comp., 1re section ; la troupe rentre du service de sûreté; après cinq minutes de repos, elle fera de la connaissance de l'arme. »)

Au service de sûreté, on se conduira de la même manière.

Le chef d'une troupe marchant à volonté qui rencontre un supérieur, se portera rapidement au devant de lui, se présentera et fera rapport comme il est dit ci-dessus. La troupe continue à marcher, passe et ne rend pas d'honneurs. Si elle est de la force d'une compagnie ou plus forte, comment se comporteront les autres officiers ? Salueront-ils, ne salueront-ils pas ? Aux termes du règlement de service ils ne salueront pas ; ils ne sont tenus à rien de plus que les sous-officiers et soldats. Mais si en passant ils portent la main à la coiffure, je ne pense pas qu'on puisse les blâmer ni leur reprocher de violer le règlement. C'est un salut personnel adressé par le subalterne au supérieur, c'est une marque de déférence et je sais beaucoup d'officiers qui considéreraient comme une impolitesse de ne pas agir ainsi.

Que signifie cette dernière phrase du chiffre 29 : « On ne » se présente pas si le supérieur qui s'approche est accompa- » gné par le chef de celui qui commande la troupe ». Si une compagnie est à l'exercice et si le commandant du bataillon s'approche avec le commandant de la compagnie, les chefs de section ne se présentent pas, parce qu'on admet que le capitaine s'est déjà présenté pour toute la compagnie.

On a longtemps interprété et appliqué de manières bien diverses le salut dans un établissement public, dans une gare, un wagon de chemin de fer, etc. Tout devient clair et facile si l'on applique sans pédanterie les prescriptions du présent règlement de service et si l'on agit par analogie avec ce que l'on ferait dans la vie civile vis-à-vis de personnes à qui l'on doit des marques de politesse. On ne doit pas aller au delà.

Il va de soi que dans un grand café, si des militaires se trouvent trop éloignés d'un supérieur pour qu'on puisse s'adresser la parole, le supérieur n'est pas en droit d'exiger qu'on le salue ; il en sera de même pour les militaires entrant ou sortant. Si, au contraire, on est à une petite distance les uns des autres, le salut sera de rigueur tout comme dans une caserne. Il est impossible de déterminer quelle sera la ligne de démarcation entre ces situations ; c'est à ceux qui sont chargés de faire l'éducation de la politesse militaire d'apprendre à leurs subordonnés à être polis, sans exagération et sans importunité.

Au moment où le règlement de service fut mis en vigueur on élaborait un code disciplinaire pour les troupes suisses. Dans la prévision de son adoption, on laissa momentanément de côté les articles du règlement qui se rapportaient aux punitions et on se contenta de renvoyer (chiffre 32) aux articles 166 à 195 du Code pénal militaire du 27 août 1851. Ensuite du rejet du code disciplinaire, cette portion du Code pénal reprend toute son importance et on ne saurait trop en recommander l'étude aux officiers.

Pour ces mêmes raisons, l'énumération des fautes de discipline sous lettre I de l'*Arrêté du Conseil fédéral concernant les articles de guerre du 20 juillet 1854* avait été supprimée dans l'annexe II qui figure à la fin du volume. Il y a lieu maintenant de rétablir les articles de guerre et de les appliquer dans leur teneur primitive complète.

A propos des plaintes, il est à recommander d'éviter un appareil théâtral quand on interpelle les troupes pour demander si quelqu'un a des plaintes à formuler ; il est avantageux de le faire par subdivision (section, peloton).

Il faut faire abstraction complète des prescriptions du 2e alinéa du chiffre 35 (plaintes après le service ou par la voie de la presse).

Le mot *service* a toujours été pris dans des acceptions diverses ; on dit entrer au service, sortir du service, avoir du service (garde, ordonnance, etc.) ; le précédent règlement distinguait trois sortes de service : le service armé, le service non armé et le service de surveillance. Ces distinctions ont disparu ; le règlement de 1896 réunit sous la dénomination générale de *service* toutes les prescriptions s'appliquant au service en général et aux services spéciaux dans les troupes, à l'exception des services sanitaire et vétérinaire et du maintien de la tranquillité et de l'ordre, qui font l'objet de chapitres à part.

Ce qu'on appelle unité de troupe dans les différentes armes varie d'après les prescriptions légales actuellement en vigueur. S'il s'agit du service, on ne peut appliquer cette expression, sauf un petit nombre de cas, qu'à l'unité administrative, c'est-à-dire à la subdivision possédant un contrôle de corps et une administration distincte, savoir : la compagnie, l'escadron, la batterie, la colonne de parc, l'ambulance, la section du train. C'est ce qu'on a dû expliquer dans la note qui figure au bas de la page 19 du règlement et si, dans tout ce chapitre, l'expression « *unité de troupe* » est imprimée en caractères italiques et encadrée entre des guillemets, c'est pour rappeler le sens en quelque sorte conventionnel qu'on lui a donné.

Les prescriptions contenues aux chiffres 39 et suivants et concernant le commandement sont simples, claires et précises ; elles assignent à chacun des chefs sa part de droits et de devoirs, et il vaut la peine que nous nous y arrêtions quelques instants.

Le commandant intervient dans le service et manifeste sa volonté à ses subordonnés au moyen des ordres et, quand il le juge à propos, il réunit les sous-unités pour les exercer ; mais il ne se mêle pas sans nécessité de l'exécution des ordres qu'il a donnés ; il la surveille, et il n'intervient que si cette exécution ne correspond pas à ce qu'il veut. C'est là un principe dont on

ne doit pas s'écarter ; rien n'est plus pénible pour des subordonnés que de voir le chef intervenir à tout propos et sans qu'il y ait nécessité. Si le chef constate qu'on a mal saisi le sens de ses ordres et que, par conséquent, on les exécute mal, son droit et son devoir est d'intervenir, assurément, non pas en prenant lui-même en main l'exécution des ordres, mais en précisant à son subordonné sa pensée et sa volonté.

Dans l'infanterie, tout particulièrement, il est important que l'on respecte l'indépendance des commandants de compagnie, tenus trop longtemps en tutelle, et qu'on les délivre, une fois pour toutes, de l'immixtion de l'adjudant de bataillon dans des parties du service qui leur appartiennent.

L'adjudant de bataillon a conservé par la force de l'habitude un rôle exagéré. Il n'est plus préposé aux appels et à leur surveillance, ni chargé de commander les gardes, de leur donner leurs consignes et de les placer ; il a perdu par suite de la transformation des points de vue et des habitudes de service une partie des attributions qu'il tenait de l'aide-major d'autrefois. Son importance s'est amoindrie, et le règlement de 1896, nous aurons l'occasion de le constater plus d'une fois encore, consacre cette manière de voir. L'adjudant de bataillon est l'adjudant du commandant de bataillon, qui l'emploie aux besognes qu'il veut, et s'il est encore revêtu du grade de capitaine, c'est que la loi de 1874 le veut ainsi.

Ce que l'adjudant de bataillon a perdu en importance et en autorité, les capitaines commandants de compagnies l'ont gagné. Nos règlements actuels, le règlement d'exercice pour l'infanterie comme le règlement de service, l'ont émancipé ; c'est un commandant de troupe, et bien qu'il soit à pied, à la tête de ses cent soixante-huit fusils, il est quelqu'un.

De même que le commandant de bataillon est responsable envers son commandant de régiment, de même aussi le commandant de compagnie est responsable envers le commandant de bataillon, le chef de section envers le commandant de compagnie, le chef de groupe ou de chambre envers le commandant de section, etc. ; non pas seulement de certaines parties du service, mais de tout : instruction, discipline, propreté, tenue, etc. Ainsi a disparu ce que l'ancien règlement appelait le service général de surveillance avec son cortège d'officiers et de caporaux de jour.

Comme, toutefois, l'obligation pour tous les officiers et sous-

officiers d'être continuellement présents à tous les actes et à tous les incidents de la vie militaire finirait par créer une lassitude préjudiciable au service, le règlement a voulu qu'il fût possible de « désigner temporairement des remplaçants pour » la surveillance de certains travaux spéciaux. » (Chiffre 39, dernier alinéa.)

Mais, qu'on le remarque bien, on n'a pas voulu par là réintroduire les officiers et sous-officiers de jour, abolis d'autre part. A la première apparition du règlement, on s'est demandé comment on organiserait cette portion du service et de quel nom on désignerait ces remplaçants ; on en a même discuté. Je crois qu'il n'y a là rien à organiser et qu'il ne faut créer aucune appellation nouvelle. Le règlement en dit assez, ce sont des remplaçants. Ce remplacement est l'affaire du commandant de compagnie ; il l'organise comme bon lui semble, désigne un officier par jour, par exemple, ou par fraction de jour pour surveiller l'ensemble du service ; ou bien partage cette surveillance, pour la même journée, entre deux ou plusieurs de ses subordonnés : à l'un, l'appel du matin ; à un autre, l'ordinaire et les repas de la troupe ; à un troisième, l'appel du soir, et ainsi de suite ; ou bien enfin, suivant les circonstances, il laisse à chacun sa part de surveillance intégrale. C'est son affaire. De tout cela il n'est pas nécessaire que personne ne sache rien en dehors de la compagnie, dont le commandant seul est responsable envers le commandant de bataillon. Si celui-ci, par sa surveillance personnelle ou par celle qu'il fera exercer par le plus ancien capitaine, par l'adjudant de bataillon ou par les capitaines à tour de rôle, trouve la compagnie en défaut, c'est son commandant qu'il frappera.

On agira tout à fait dans le même esprit pour la désignation de sous-officiers chargés de surveiller certaines parties du service dans leur compétence. S'il s'agit d'un service se faisant dans l'ensemble de la compagnie, c'est le capitaine-commandant qui les désignera ou les fera désigner par le sergent-major ; dans la section, ce sera le chef de celle-ci.

On fera bien d'étudier avec soin ce qui se rapporte à la constitution des commandements temporaires (chiffre 40) et aux commandants de place (chiffre 41).

Quand il faudra pourvoir intérimairement à un commandement, s'il n'a pas été pris de mesures préalables à cet effet, c'est l'ancienneté qui prévaudra pour désigner le

remplaçant ; mais à côté de l'ancienneté, on pourra aussi tenir compte d'autres considérations, de l'instruction, par exemple. Ainsi l'on pourra préférer comme commandant de compagnie intérimaire, à un premier-lieutenant plus ancien, un premier-lieutenant plus jeune, mais qui aura déjà fait l'école de commandant de compagnie, tandis que le plus ancien ne l'aurait pas faite. On pourra tenir compte des mêmes considérations quand il s'agira de nommer le commandant d'un détachement, sinon ce sera l'ancienneté qui fera règle, à l'exclusion toutefois des officiers des troupes non combattantes (troupes sanitaires, d'administration et du train) et des officiers de l'état-major général.

On agira de la même manière pour désigner le commandant de place; mais comme ici il n'y a pas lieu, dans la règle, de prendre des décisions tactiques, on ne fera pas de différence entre combattants et non combattants, et, s'il n'y a que peu d'autres troupes dans une localité, un chef de lazaret ou le commandant du détachement des subsistances de corps pourra remplir les fonctions de commandant de place.

Le titre « Du logement » débute par des prescriptions générales, ce sont celles qui s'appliquent à toute espèce de logement (caserne, cantonnement, camp, etc.).

Qu'entend-on par rayon des cantonnements *[Kantonnementsrevier]*, notion nouvelle chez nous (chiffre 44) ? Si un bataillon est cantonné dans un petit village, le rayon des cantonnements sera fixé par les limites de la localité elle même, et la troupe ne peut pas franchir ces limites sans permission spéciale. La nécessité de maintenir un état de préparation au combat plus complet peut amener à fixer aux cantonnements un rayon encore plus étroit, par exemple par quartier de compagnie. Inversément pour des corps et dans des localités plus considérables on pourra fixer le rayon des cantonnements par bataillon, régiment, etc. Il faut préciser dans chaque cas si la troupe pourra franchir le rayon des cantonnements ou non les jours de repos et quand elle est libre entre les heures de travail.

Le chef de chambre (chiffre 45) est, pour ainsi dire, un « commandant de place » dans son logement ; il peut avoir sous ses ordres quelques hommes seulement ou des subdivisions entières (groupes, escouades, sections, pelotons) ; dans ce der-

nier cas, son autorité s'adresse en tout premier lieu aux chefs de groupe ou d'escouade, qui sont responsables vis-à-vis de lui, et c'est par leur intermédiaire que son autorité s'étend jusqu'aux hommes eux-mêmes. On applique ici les principes énoncés au chiffre 39 concernant le commandement et les responsabilités.

Autant que possible on logera la troupe de telle sorte que les hommes soient placés sous leurs chefs habituels ; de cette manière on facilitera notablement le service et le maintien de l'ordre. On évitera donc de déchirer, sans nécessité, les sections, les groupes et les escouades.

Même dans le cas où la troupe est logée chez l'habitant, chaque homme doit demeurer sous l'autorité directe de son chef de groupe, escouade, etc ; celui-ci doit connaître les logements de ses hommes, pouvoir s'y rendre sans hésitation de jour et de nuit, et être en état de rassembler sa troupe, dans tous les cas, sans faire aucun bruit.

Pour écarter toute confusion, on a évité d'employer le mot « garde » en parlant des militaires qui font le service de la chambre (garde-chambre) ; le règlement actuel les nomme « ordonnances de chambre », même quand ils ont à exercer sur le logement une surveillance pendant l'absence de la troupe, si du moins on n'a pas organisé dans ce but une garde proprement dite (chiffres 47 et 48).

On a précisé (chiffre 49) ce que doit contenir la liste de chambre. Si la troupe prend des cantonnements de marche pour une nuit seulement, dès qu'on a occupé les logements on établit pour chaque local une liste de chambre dont on remplit d'abord l'en-tête seulement, suivant les prescriptions du chiffre 49, et on l'affiche ; si le temps ne permet pas de la compléter par l'adjonction de l'état nominatif, elle reste ainsi, sinon on la complète. Ce sera le cas dès que le séjour se prolongera au delà d'une nuit, car on trouvera toujours alors le temps de le faire. Bien que le nom du chef de chambre figure déjà dans l'en-tête, on l'inscrira aussi à son rang dans l'état nominatif ; si le chef de chambre change, on remplacera son nom à l'en-tête en le couvrant d'une petite bande de papier.

Ce que la liste de chambre est pour un logement, la liste des logements (chiffre 50, 1er alinéa) affichée à la garde principale l'est pour l'ensemble du cantonnement.

Il ne peut pas être question d'avoir dans les logements un

ordre uniforme (chiffres 51 et suiv.). L'ordre adopté dépendra essentiellement des installations dont on dispose ; il ne sera pas le même dans une caserne et dans une grange, et entre ces deux extrêmes on trouvera toutes les nuances possibles. Même dans une caserne, l'ordre pourra ne pas être identiquement le même dans tous les détails et dans toutes les chambres ; il faut pourtant tenir à ce que l'on adopte pour l'établissement de l'ordre la même méthode par unité, par exemple pour une compagnie entière.

On remarquera que le règlement ne dit pas qu'à la place de chaque homme on doit afficher son nom et son numéro de contrôle. Il n'y aura donc pas lieu de conserver cet usage. C'est d'ailleurs conforme au principe établi. Le chef de chaque logement étant responsable, le chef supérieur passant une inspection n'a pas besoin de savoir quel est le militaire dont la place ou les effets sont en désordre, malpropres ou dégradés ; c'est le chef de chambre qu'il blâmera ou punira. Si toutefois il désire connaître le nom de l'homme qui est en faute, le rang que sa place occupe dans le logement lui permettra de le trouver soit en consultant la liste de chambre, soit en interrogeant le chef de chambre.

Les « Prescriptions concernant les casernes » disent qu'on fait les lits seulement avant de se coucher (art. 56 et 57), et que pendant le jour, les draps et les couvertures sont pliés et déposés sur les lits. C'est une mesure d'hygiène ; mais elle a soulevé de nombreuses réclamations, principalement de la part des intendances des casernes, à cause de la propreté des matelas. Il est vrai que la plupart des soldats doivent monter sur les lits pour atteindre leurs effets sur la planche à bagage placée généralement beaucoup trop haut. D'autre part, l'absence dans beaucoup de casernes de locaux spéciaux oblige à faire dans la chambre d'habitation les travaux de nettoyage (chaussures, fusil, etc.), et comme la place manque autour de la table, on utilise le lit à cet effet.

Faisant droit à ces réclamations, l'autorité militaire supérieur a décidé, en dérogation aux dispositions des chiffres 56, dernier alinéa, et 57, que les lits resteraient découverts pendant le temps où les hommes sont dehors pour le premier exercice du matin et qu'ils seraient faits dès la première rentrée dans les logements.

Partout où l'on ne dispose pas de réfectoires spéciaux, on

fera prendre les repas, si possible, dans les corridors ; si l'on doit manger dans les chambres, on veillera avec le plus grand soin à leur aération et à la propreté. *(A suivre.)*

Caisson d'infanterie modèle 1894.

Ce caisson, dont a été partiellement doté en 1896 le IIIme corps d'armée et dont le seront successivement les IIme, IVme et Ier corps, a été construit suivant le principe de l'indépendance des trains appliqué aux voitures de l'artillerie de campagne et que caractérise un crochet et un anneau d'embrelage au moyen desquels on peut à volonté relier ou séparer les deux éléments du véhicule. Ce mode d'artículation permet ainsi de faire rouler isolément l'avant ou l'arrière-train, augmente la mobilité de la voiture, c'est-à-dire la facilité de la faire cheminer sur n'importe quel terrain, et fait que le demi-tour peut être exécuté sur une surface relativement restreinte.

La flexibilité verticale de ce caisson atteint en effet 39° et l'angle tournant 80°.

La première de ces deux valeurs est celle que donne le plus grand angle qui puisse être formé par le timon et la ligne que l'on suppose prolonger la flèche de l'arrière-train ; la seconde correspond à l'ouverture de l'angle que forment les prolongements des essieux quand l'une des roues de devant bute contre la flèche de l'arrière-train.

Il est plusieurs moyens d'obtenir un grand angle tournant. On peut, par exemple, élever le corps de la voiture ou, ce qui revient au même, adopter pour l'avant-train des roues suffisamment petites pour qu'elles puissent passer sous ce corps de voiture. On a alors un tournant illimité comme c'est le cas pour les différents genres de fourgons militaires et la majeure partie des haquets du génie. On peut aussi augmenter la voie des roues par rapport à la largeur du coffre du véhicule. Cependant la solution la plus fréquemment employée pour les voitures à articulation parfaite consiste à diminuer la longueur du corps de voiture en reportant le coffre d'arrière-train assez en arrière pour que les roues de l'avant-train ne viennent pas le heurter dans les tournés et en disposant l'axe d'articulation

de l'ensemble du système le plus loin possible de l'avant-train. Tel est le mode de construction appliqué au caisson d'infanterie modèle 1894; le coffre d'arrière-train se trouve en dehors du cercle décrit par les roues de l'avant-train et le crochet d'embrelage est disposé à une distance d'environ 45 centimètres de l'essieu.

Cette dernière solution n'est plus exempte d'inconvénients. Le support du crochet d'embrelage constitue en effet un bras de levier plus ou moins long en arrière de l'essieu. Tant que la voiture roule sur un terrain très égal tout va bien, mais qu'elle chemine au contraire sur un sol plus ou moins accidenté, le moindre caillou, le moindre obstacle qui s'opposera au roulement normal de l'une des roues de derrière provoquera un déplacement latéral de l'extrémité de la flèche de l'arrière-train. Le crochet d'embrelage étant de ce fait entraîné plus ou moins à droite ou à gauche, il en résultera une sorte de rotation de l'avant-train et un « fouettage » du timon dont la valeur angulaire ira croissant en raison directe de la longueur du bras de levier qui constitue le support du crochet.

Ce « fouettage » n'est pas très grave quand il s'agit d'une voiture que l'on dirige du siège, mais peut devenir une véritable souffrance pour un conducteur dont la jambe droite est exposée aux coups répétés du timon. C'est surtout le cas aux allures vives; on obvie à cet inconvénient dans l'artillerie allemande au moyen d'une jambière avec armature de fer.

L'angle tournant de nos voitures d'artillerie n'est que de 50° [1] et il faut, quand elles ne sont attelées qu'à deux chevaux un espace d'environ 10 m. pour leur faire exécuter un demi-tour. Avec un angle de 80°, cet espace se trouve, pour le caisson d'infanterie, réduit à environ 4m50.

En reportant le crochet d'embrelage en arrière on n'augmente pas seulement l'angle tournant, mais on équilibre aussi l'avant-train, et on diminue la prépondérance du timon. Les nouveaux modèles de pièces et caissons se caractérisent par une prépondérance de timon plus faible que ceux de l'ordonnance de 1843 dans lesquels la pression exercée par le timon sur l'encolure des chevaux comportait environ 17 kilos. Ce poids se réduit à 11 kg. pour l'ordonnance de 1862 et à 15 kg. pour les pièces et 11 kg. pour les caissons impairs de l'ordonnance de 1871.

[1] Autriche-Hongrie 93°, Allemagne 88°, Italie 58-50°, France 50°.

Pour le nouveau caisson d'infanterie, cette pression est normalement de 14 kg., mais oscille entre 3 et 26 kg. suivant la pente du terrain, suivant la manière dont la voiture est paquetée ou dont le conducteur s'assied et peut, du reste, grâce à un dispositif spécial, être complètement supprimée. A cet effet, une simple chaîne fixée, d'une part, à demeure à une armature en fer qui embrasse la partie supérieure du coffre d'avant-train et pouvant, d'autre part, s'accrocher au moyen d'un T à un anneau porté par le coffre d'arrière-train, transforme la voiture en une sorte de véhicule à contre-appui. La longueur de cette chaîne est telle que, lorsque la voiture chemine sur un terrain plat, le timon ne peut s'abaisser au-dessous de l'horizontale et il arrive même souvent que, par son intermédiaire, l'effort de traction se transmette directement à l'arrière-train. Le point d'attache de cette chaîne se trouve en plus légèrement en arrière de l'axe d'articulation de la voiture : son armature constitue ainsi un bras de levier plus long que le support du crochet d'embrelage. Cet artifice de construction a pour but d'empêcher le timon de trop s'abaisser dans les tournés.

Toutes les fois donc que la voiture roulera sur un terrain relativement peu coupé, cette chaîne sera mise en place et les chevaux seront ainsi soulagés du poids du timon. On ne la décrochera que pour franchir des obstacles où les trains et l'attelage de la voiture auraient à cheminer sur des plans si différents que son action provoquerait un relèvement démesuré du timon et tendrait à faire perdre aux roues de l'arrière-train le contact du sol.

La carcasse de la voiture est excessivement simple et comporte pour chaque train deux ressorts-pincette par l'intermédiaire desquels les coffres reposent sur les essieux. Ces ressorts, tout en diminuant les chocs que subirait la munition, ont, comme on le sait, le grand avantage de faciliter la traction, car on admet en pratique que la suspension équivaut, sur de bonnes routes, à un cheval sur quatre. Sur un mauvais terrain cette influence des ressorts est plus considérable encore.

Les roues ont toutes quatre une hauteur de 1 mètre [1].

[1] Ces roues ont les mêmes dimensions que celles de l'arrière-train des voitures sanitaires de régiment modèle 1896. Ces voitures sont à l'heure qu'il est en construction et un certain nombre d'entre elles pourront déjà être attribuées dans le courant de l'année aux régiments d'infanterie du IIme corps d'armée.

Construites d'après le système Thonet, leur moyeu est constitué par deux disques métalliques entre lesquels sont boulonnés les rais. La boîte de roue fait corps avec le disque extérieur. Ces roues comportent une certaine écuanteur leur donnant à la fois de la souplesse et de la flexibilité. L'écuanteur provoquant le carossage, c'est-à-dire nécessitant une inclinaison de la fusée d'essieu qui redresse le rai inférieur en le rendant perpendiculaire au sol, les moyeux des roues restent ainsi en contact avec la rondelle d'épaulement de l'essieu et ne tendent pas à appuyer contre les esses. Du reste l'écuanteur ne peut exister sans carossage et, inversément, il n'est pas, pour des voitures militaires, de carossage possible avec des roues planes : ces deux dispositions se complètent et se corrigent.

Les essieux sont en acier et cylindriques.

La voie des roues est de 1m10.

Le timon est analogue à celui des voitures d'artillerie[1]. La tête se loge entre deux armons en bois qui s'assemblent en arrière pour former le support du crochet d'embrelage. Il ne porte pas de servante, cette dernière pouvant être supprimée, grâce à la chaîne de contre-appui. A sa partie antérieure se trouve un tampon en caoutchouc destiné à amortir les chocs, que les chevaux peuvent recevoir lorsqu'ils ont à retenir brusquement la voiture.

Quant à l'arrière-train, sa flèche est pourvue d'une courte servante dont le but est d'empêcher l'avant-train de se renverser lorsque la chaîne de contre-appui est en place; cela arrive facilement, surtout lorsque la charge du coffre de derrière est mal équilibrée et pèse sur le crochet d'embrelage. Cette servante ne se croche pas mais reste toujours abaissée. Son utilité se fera sentir non seulement au repos et en marche, mais aussi, lorsque les deux trains étant séparés, on voudra paqueter ou distribuer la munition.

L'arrière-train porte enfin, à la partie postérieure, un crochet de secours auquel pourrait être éventuellement embrelé un autre arrière-train.

Le frein est un simple frein à patins. Contrairement à l'habitude, il n'agit que sur les roues de devant. Du moment

[1] Il a été récemment décidé que les timons ne seraient plus passés en couleur et subiraient des épreuves de solidité plus concluantes que ce n'était le cas jusqu'à présent.

qu'il devait être commandé depuis le siège, on ne pouvait, étant donné le mode de réunion des trains, l'organiser différemment. Ce frein est complété par un sabot destiné à enrayer une des roues de derrière. Cependant ces dispositions présentent des inconvénients, car en n'enrayant complètement que le train de devant, l'arrière-train sera exposé à « caluger » et cela non seulement sur un sol glissant ou déjeté, mais toutes les fois qu'à la descente il se produira le moindre à-coup dans la marche de la voiture. Cette tendance au « calugeage » qui, d'une manière générale, se manifeste d'autant plus que le train de derrière est plus pesamment chargé, se fait tout particulièrement sentir dans les voitures à articulation parfaite où le point d'appui de l'arrière-train sur celui de devant est réduit à son minimum.

Sur cette carcasse, dont nous n'avons fait ressortir que les particularités les plus essentielles, reposent deux coffres s'ouvrant, celui de l'avant-train en arrière, celui de l'arrière-train, en arrière et en avant. Ces coffres sont munis de portes à deux battants et ont, vu de dessus, une forme rectangulaire. Le toit ou couvert du coffre de derrière est arrondi, allant s'abaissant de chaque côté de la voiture.

Dans les casiers de ces coffres prennent place des cartons goudronnés renfermant chacun 8 paquets de cartouches. Le paquet étant de 60 cartouches, la contenance total de chaque carton est de 480 cartouches.

Le coffre d'avant-train est aménagé pour recevoir . .	12 cartons soit 5760 cartouches.
Le compartiment avant de de l'arrière-train.	8 cartons soit 3840 cartouches.
Le compartiment arrière de l'arrière-train	16 » » 7680 »
Soit au total pour l'arrière-train	24 cartons soit 11520 cartouches.
Pour la voiture entière .	36 cartons soit 17280 cartouches.

Le paquetage complet de la voiture comprend, outre ces 17 280 cartouches pour fusil, 200 cartouches pour revolver, logées directement sous le couvert du coffre de derrière.

L'organisation extérieure des coffres comporte, à l'avant-train, une galerie, combinée avec le dossier, et dans laquelle se placent le havresac du soldat du train et celui des chevaux

(ce dernier contenant deux musettes à avoine, les surfaix et la musette de pansage). Le havresac du garde-voiture ne peut être logé dans cette galerie, mais doit être assujetti sur le couvercle du coffre de derrière.

Sur le siège se boucle un sac à avoine, en toile imperméable, pouvant contenir une ration journalière pour chaque cheval, soit au total 10 kilos d'avoine.

A l'avant-train sont en outre fixées une hache et une boite à graisse.

L'arrière-train porte le fanion et la lanterne rouges prévus par le règlement d'exercice de l'infanterie et destinés à permettre de voir à distance les voitures à munition. Son coffre renferme en fait d'équipements quatre sacs destinés au transport des cartouches[1], un seau d'abreuvoir en toile, une lanterne à main, une clef anglaise, trois cordes, une esse de rechange et un lien de timon. A l'extérieur : un anneau à glace, une pioche, une pelle, une corde pour attacher le havresac du garde-voiture et un levier pouvant se fixer en travers de l'extrémité de la flèche pour les cas où l'arrière-train doit être mené à bras.

Cette voiture a une longueur totale de 5m80, timon compris. La plus grande largeur est, avec les palonniers, de 1m68.

Elle pèse vide 480 kg., avec ses équipements et complète-

[1] Ce sont ceux des anciens demi-caissons, c'est-à-dire qu'ils sont formés de deux demi-sacs réunis par une bretelle. Chaque demi-sac peut contenir 10 paquets de cartouches (1 carton et 2 paquets.) Le sac complet renferme ainsi 1200 cartouches et pèse environ 36 kg. Le bataillon disposant de 8 sacs, 8 hommes suffisent pour transporter 9600 cartouches, soit plus de la moitié du contenu d'un caisson (et 14,3 cartouches par homme portant fusil).

En Allemagne, les voitures à munition suivent immédiatement leurs bataillons; cela facilite la distribution de leur contenu avant un engagement. Pourra-t-on procéder de même chez nous ? Dans l'offensive ce sera difficile, car, même en admettant que le train de combat puisse conserver sa distance de 1500 mètres, il surgira souvent une infinité de circonstances qui rendront cette distribution impossible. On sera donc la plupart du temps obligé d'avoir recours à de petites escouades d'hommes qui iront chercher la munition en arrière.

Il a été question de se servir des chevaux des caissons pour ce transport. Il semble cependant préférable de n'en rien faire ; suivant les cas, ces chevaux amèneront soit la voiture entière, soit seulement l'avant-train le plus près possible de la ligne de feu, puis, sitôt le caisson vidé, partiront à la rencontre de la colonne de parc la plus avancée. Partout où la configuration du terrain ne permettra pas qu'ils traînent l'avant-train seul, il sera tout aussi avantageux de faire effectuer le ravitaillement à dos d'homme qu'à dos de cheval. On a du reste vu que ce mode de transport nécessiterait quelques adjonctions au harnachement et rien n'a encore été proposé à ce sujet.

ment paqueté 1130 kg., avec 2 hommes en plus environ 1280 kg.

Ce dernier poids représente une charge de 640 kg. par cheval, ce qui n'a rien d'excessif pour une voiture appelée à cheminer le plus souvent sur des routes et à des allures modérées[1]. Ce poids de 1280 kg. est réparti à peu près également entre les deux trains, c'est-à-dire que l'avant-train pèse avec les servants 660 kg. et l'arrière-train 620 kg.

Cette égale disposition de poids ne présente pas d'inconvénients pour un véhicule à roues égales ayant à effectuer un genre de service analogue à celui de notre nouveau caisson. Mais pour une voiture appelée à circuler sur un sol mou, il se produira nécessairement un manque d'équilibre dans le travail exécuté par chacun des deux couples de roues, celles de l'avant-train ayant en quelque sorte à comprimer le sol, autrement dit à frayer l'ornière dans laquelle suivront celles de derrière. C'est donc déjà une raison d'alléger l'avant-train et de diminuer le plus possible sa résistance au roulement.

Un avant-train léger facilite en outre l'exécution des tournés et permet d'incliner sans trop de peine le timon à droite ou à gauche, ce qui est souvent nécessaire quand il s'agit de faire démarrer une voiture dont les roues se sont enterrées. Toutes ces raisons font donc admettre que la répartition du poids total entre l'avant et l'arrière-train doit être dans le rapport de 2 à 3 ou de 3 à 5.

Ces conditions sont du reste assez difficiles à réaliser et il n'est même, à part les pièces des batteries à cheval, aucun matériel d'artillerie qui les satisfasse pleinement. Cette anomalie provient de ce que l'avant-train reçoit une très forte surcharge du fait des servants qu'il transporte et qui s'y trouvent toujours en plus grand nombre que sur l'affût. Dans le matériel de 90 mm. français, la chose et même poussée à ses dernières limites, l'avant-train pouvant en effet y recevoir 5 canonniers, tandis que l'affût n'en porte aucun. Il s'en suit ainsi une assez sensible égalité de poids entre les deux éléments de la voiture et il est très rare de trouver une pièce dont les trains se comportent l'un vis-à-vis de l'autre, comme chez nous, dans un rapport voisin de 5 à 6.

[1] La pièce de campagne ord. 1871/78 pèse, servants compris, 2340 kg., d'où 390 kg. par cheval et le caisson pair de la même ordonnance 2810 kg., d'où 468 kg. par cheval.

On ne se rapproche de 2 à 3 qu'en faisant abstraction du poids des servants.[1] Dans ces conditions, le rapport entre le poids de l'avant-train et celui de l'arrière-train serait pour la pièce française de 90 mm. égal à 2 à 3, et pour la pièce autrichienne de 9 cm. et notre pièce de 8cm4 d'environ 4 à 5. Il oscille pour la majeure partie des autres pièces de campagne entre 18 à 20 et 19 à 20.[2]

Pour le nouveau caisson d'infanterie dont nous parlons, ce rapport est, abstraction faite du poids du conducteur et du garde-voiture, assez sensiblement voisin de 3 à 4. La voiture se trouve ainsi dans d'aussi bonnes conditions de roulement que la majeure partie du matériel d'artillerie de campagne. Ne cheminant d'ailleurs la plupart du temps que sur des terrains peu mouvementés et à des allures moyennes, il ne serait même pas nécessaire qu'elle satisfasse pleinement les exigences de la répartition normale du poids. On peut même aller plus loin et prétendre que, étant donné le genre de service d'une voiture appelée à se fractionner, il est avantageux à ce que son avant-train ait une contenance, sinon égale, au moins la plus proche possible de celle de l'arrière-train. D'autre part, la position du crochet d'embrelage semble aussi exiger un avant-train un peu lourd qui puisse résister aux oscillations de la flèche, et, partant, restreindre le « fouettage » du timon.

Le caisson est traîné par deux chevaux conduits du siège.

Ces chevaux ont un harnais à poitrail en tous points semblable à celui qu'avaient ceux de l'ancien demi caisson. Les palonniers sont disposés à une hauteur telle que les traits soient, pour des chevaux de taille moyenne, inclinés à 11°

[1] La plupart des constructeurs ne tiennent en effet jamais compte du poids des servants et semblent même considérer la pièce comme une voiture appelée à ne cheminer que sur une grande route. Cette manière d'envisager la question est évidemment fautive, car non seulement l'artillerie se meut sur toutes sortes de terrains, mais c'est précisément au moment où elle quitte les bons chemins qu'elle doit généralement passer aux allures rapides. Comme les canonniers seront alors montés, leur poids viendra s'ajouter à ce surcroît d'efforts qu'un mauvais terrain exige nécessairement de la part de l'attelage.

[2] Il est probable qu'avec les nouvelles pièces à tir rapide l'avant et l'arrière-train restent l'un vis-à-vis de l'autre dans un rapport voisin de 7 à 8 à 9 à 10, servants non compris. La très forte proportion de munition que devra nécessairement transporter l'avant-train ne permet pas de l'alléger davantage. A condition que l'on conserve 6 chevaux, cela n'aura pas grand inconvénient puisque les pièces seront plus légères et qu'un cheval n'aura guère plus de 320 kg. à tirer, servants compris.

INFANTE

Mo

CAISSON D'INFANTERIE

Modèle 1894

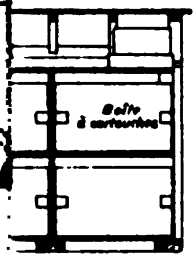

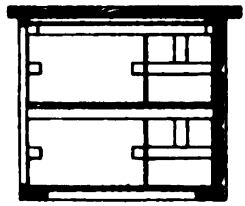

Sängenschnitt des Protzkastens
Coupe en long du coffre d'avant

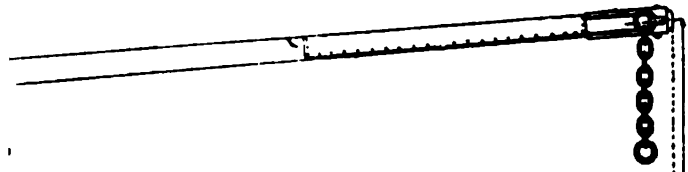

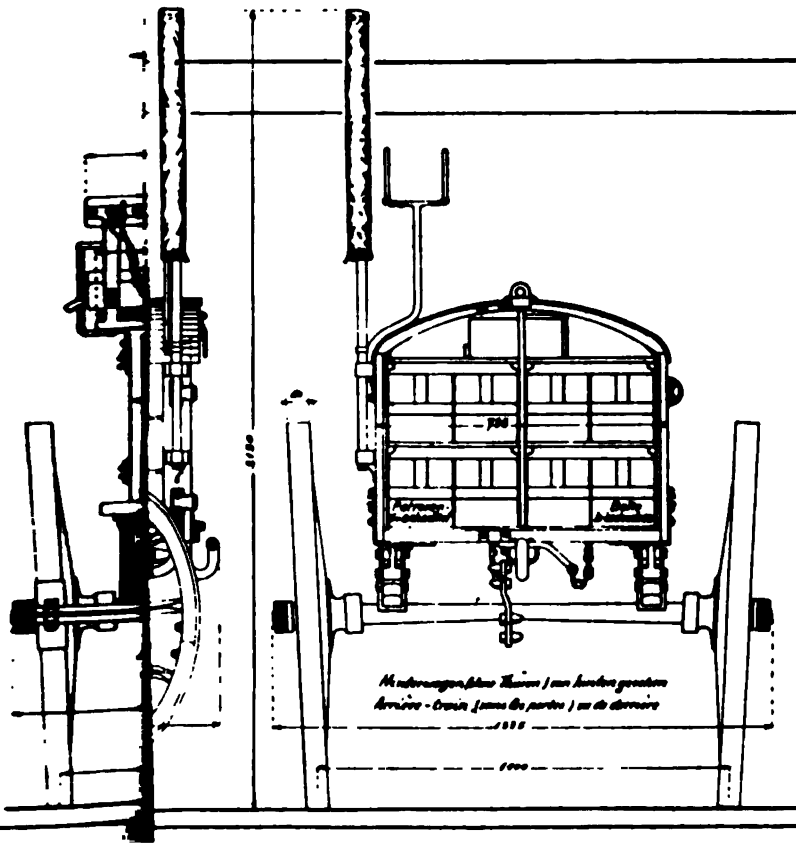

sur l'horizontale. On sait en effet, d'après les expériences du général Berge, que l'inclinaison de 10 à 12° est la plus favorable au point de vue de l'effort de traction que fournit nn cheval non chargé et que dans ces conditions un dynamomètre fixé à un poteau vertical indiquerait pour un bon et solide cheval une valeur d'environ 440 kg. [1]

C'est simplement au moyen des chaînes de reculement [2] que les chevaux sont appelés à soutenir le timon. Dans le cas particulier il ne paraît pas en résulter d'inconvénients, puisque la chaîne de contre-appui ne sera qu'exceptionnellement décrochée.

Quant à la conduite depuis le siège, il a été proposé de la supprimer et, afin d'uniformiser la conduite de nos voitures, de faire monter le soldat du train sur le porteur. Cette proposition semble toutefois avoir été abandonnée. On lui objecte en effet, et avec raison, que l'on trouvera toujours dans les bataillons d'infanterie des hommes sachant conduire du siège et pouvant remplacer ainsi un soldat du train, tandis que, question d'équipement à part, ne monte pas à cheval qui veut.

Marche du régiment d'artillerie divisionnaire I/2, en janvier-février 1897.

Les lignes suivantes, communiquées sur demande de la *Revue militaire suisse*, n'ont aucune prétention littéraire; ce sont de simples notes, dont le but est de relater brièvement la marche d'hiver du régiment d'artillerie divisionnaire I/2, et surtout de faire connaître à nos camarades — pour qu'ils en tirent profit à l'occasion — les expériences heureuses ou fâcheuses faites durant cette marche par le régiment.

Pour des raisons de discipline et de bonne camaraderie

[1] Pour un cheval chargé, par exemple de 100 kg. l'effort maximum se manifeste non plus sous un angle de 10 à 12°, mais sous un angle de 6 à 7° et atteint 464 kilos. Avec les voitures où le conducteur est monté, l'angle de trait pourra donc être quelque peu inférieur à ce qu'il doit comporter pour les voitures conduites du siège.

[2] Il est question de remplacer ces chaînes de reculement par des courroies que l'on bouclerait plus ou moins long suivant la taille des chevaux. Ces courroies sont à l'essai, mais on leur reproche déjà d'être difficiles à boucler par la pluie et le froid.

faciles à comprendre, on s'abstiendra de toutes comparaisons entre les unités et de toutes critiques des personnes ; de même, les détails pittoresques, qui ont naturellement abondé durant cette marche d'hiver, devront être négligés en tant qu'ils n'auraient pas d'intérêt militaire.

I. Généralités.

Par un arrêté du 21 décembre 1896, le Conseil fédéral décidait de réunir le régiment A. D. I/2, pour son cours de répétition, du 21 janvier (jour d'entrée cantonal : 19 janvier) au 9 février 1897 ; le cours devait comprendre les périodes suivantes : mobilisation à Morges, marche d'instruction de Morges à Thoune, marche de Thoune à Morges avec supposition tactique, démobilisation à Morges, — le tout d'après un programme arrêté entre le chef d'arme et l'instructeur en chef de l'artillerie, et le commandant du régiment.

II. Emploi des journées.

Mardi 19 janvier. — Temps couvert, + 6 degrés centigrades. A 9 h. 30 du matin, réunion à Morges : *a)* de l'état-major de régiment (commandant : major Bellamy, à Genève ; adjudant : Ier lieut. Ceresole, à Berne ; le major d'état-major général Galiffe, à Genève, est attaché au cours pour son instruction personnelle) ; *b)* des officiers et du personnel du train de la batterie 3 (commandant : capitaine Cossy, à Lausanne) ; *c)* des officiers et du personnel du train de la batterie 4 (commandant : capitaine Yersin, à Pont-Farbel). Opérations usuelles. Pendant l'appareillage des chevaux, la formation des attelages et l'ajustage des harnais, envoi par sections des chevaux dans la cour de l'arsenal pour le ferrage. Tous les chevaux, ce jour et les deux suivants, sont déferrés et munis à froid du fer d'ordonnance ; à cet effet, 10 maréchaux militaires supplémentaires, sous les ordres du maréchal-chef de la Régie, renforcent les 4 maréchaux des batteries ; mardi soir, de 7 à 9 heures, essai de ferrage de nuit, avec éclairage de la cour de l'arsenal par 3 lampes Wells.

De 8 à 10 h. du soir, rapport des officiers à l'hôtel du Port ; explication par le major Bellamy du plan de la marche et de son but.

Mercredi 20 janvier. — Diane 5 h. 30. Temps couvert, + 5°; par intermittences, neige. Malades: aucun. A 9 h. 30, arrivée du personnel canonnier des deux batteries. Opérations usuelles. Comme matériel, chaque batterie touche six pièces, six caissons et sa réserve; celle de la batterie 3 consiste en 1 cuisine à avant-train, 1 chariot de batterie d'essai, 1 char à bagages d'infanterie (comme char à vivres); la batterie 4 a comme réserve 1 fourgon de batterie (ordinaire), 2 chars à bagages d'infanterie (l'un, de nouveau modèle, comme fourgon de batterie; l'autre comme char à vivres), 1 cuisine roulante (ordinaire). Comme munitions, chaque batterie emporte: 240 obus, 600 shrapnels, 570 gargousses, 110 charges d'exercice avec bouchons, 600 cartouches revolver. L'effectif du personnel et des chevaux, maintenant complet, comporte: 3 officiers et 6 chevaux d'état-major; par batterie, 8 officiers, 132 sous-officiers et soldats, 106 chevaux. Les soldats appartiennent aux huit plus jeunes classes d'âge de l'élite.

Chaque homme touche de l'arsenal une ceinture de laine et une paire de gants; le personnel canonnier reçoit en outre des guêtres de drap.

Lecture de l'ordre général et des articles de guerre; allocution du commandant.

A 7 heures du soir, la batterie dont les chevaux ont eu premier passé au ferrage est matériellement prête à partir.

Jeudi 21 janvier. — Diane 5 h. 30. Temps couvert, + 6°; par intermittence, pluie. Malades: 2 hommes. Ecoles du soldat, de section, de pièce et de tir; fin du ferrage et de l'organisation des attelages à midi. De 3 à 6, marches d'essai par batteries et par régiment, dans les directions St Prex et St-Sulpice.

Vendredi 22 janvier. — Marche de Morges à Villeneuve (42 km.) Diane 5 h. 30; temps pluvieux, + 7°. Malades: 1 homme et 1 cheval. Départ 7 h. 40. Haltes-horaires à Préverenges 8 h. 20, Chavannes 9 h. 30, Chamblandes 10 h. 40; trot dès la sortie de Lutry à Rivaz (8 km. 35 min.); Rivaz 12 heures, Vevey 1 h. 40, Rouvenaz 3 h. à 3 h. 20, Villeneuve 4 h. 20. Durant la journée, trois trots de 20 à 35 minutes. Vitesse de marche: 5 km. à l'heure; un timon cassé et remplacé.

Le colonel Hebbel et le major Souvairan assistent à l'arrivée du régiment à Villeneuve.

Samedi 23 janvier. — Marche de Villeneuve à Sépey (21 km., élévation de 600 m.) Diane 5 h. 30; temps couvert, blanche gelée et verglas, — 2°. Malades : 2 hommes et 1 cheval ; 1 cheval laissé au passage, à Vevey. Départ 8 h. A la sortie de Rennaz, exercice formel de prise de position contre Chambon (carte 1 : 100 000) ; 24 charges d'exercice ; école de tir (9 h. à 9 h. 55). Roche 10 h. 10. Halte pour poser les crampons, de 10 h. 35 à 11 h. Aigle 11 h. 45, halte à Fontanney 1 h. ; dès cet endroit, tout le monde à pied. Sépey 3 h. 45; parc en colonne sur la route. D'Aigle à Sépey, l'épaisseur de neige a crû de 3 à 40 centimètres et il neigeait serré ; température — 2° à — 5°. Vitesse de marche de la journée: 3,1 km. à l'heure.

Le major et son adjudant sont déjà arrivés à 1 heure et ont reconnu à pied le col jusqu'au sommet.

Dimanche 24 janvier. — Neige serrée tout le jour ; température — 6° à Sépey, — 12° à Comballaz, — 16° aux Mosses. Diane 5 h. 30 ; malades : 1 homme et 1 cheval. On met les lugeons [1] à un certain nombre de voitures, tantôt à toutes les roues, tantôt seulement à certaines paires. Départ à 7 h. 45, dans l'ordre suivant : 40 canonniers munis d'outils; tous les chevaux d'officiers, conduits par des canonniers (les chevaux des sous-officiers et des trompettes sont attelés en renfort); pièces, caissons et réserve de la batterie 4; pièces, caissons et réserve de la batterie 3. L'épaisseur de la neige, sèche et en poussière, croît de 0m60 à 1m10; le chemin battu est trop étroit de 40 cent. pour la voie des roues; les chevaux ont beaucoup à tirer, bien que la rampe ne soit pas très forte (maximum 15 %); les voitures munies de lugeons avancent avec plus de difficultés que les autres, les roues enfonçant malgré les lugeons et se trouvant alors comme calées. A la plupart des voitures, on fait mettre pied à terre aux conducteurs; à certaines, on ôte les lugeons. — A 1 kil. de la Comballaz, se trouve le pont de Thésex, bordé de murs et comblé de neige. La route fait, à cet endroit, un brusque contour et monte; les chevaux de la première pièce prennent le tournant trop court et la voiture vient heurter le parapet du pont. Il faut la reporter sur le milieu du chemin, déblayer la neige et renforcer l'at-

[1] Sorte de patins de traîneaux, dont il sera parlé en détail dans la dernière partie de cet article (numéro d'avril).

telage; presque toutes les voitures de la batterie 4, et surtout celles de sa réserve, subissent un accroc au même endroit. La batterie double tous ses attelages; ses voitures serrent à 1 h. à la Comballaz (1364 m.), où on donne l'avoine.

De cet endroit jusqu'aux Mosses (1446 m.), la rampe est presque insensible; mais la piste se rétrécit encore, de sorte que les chevaux et les roues d'un côté passent forcément dans la neige non tassée et haute par endroits de 1m50; les chevaux enfoncent alors jusqu'au poitrail et les roues jusqu'au-dessus du moyeu. On imagine d'atteler les chevaux en flèche, à la file indienne (tendem), avec ou sans une paire au timon (et dans ce dernier cas, avec ou sans canonniers pour maintenir le timon); quelques voitures sont désembrelées et conduites en deux fois ou avec la prolonge. A 1 h. 30, à la Comballaz, rapport de régiment; il est décidé que la batterie 4 cantonnera aux Mosses, tandis que la 3 laissera ses canonniers et son matériel à la Comballaz et redescendra ses chevaux au Sépey; l'adjudant de régiment est chargé de procurer d'urgence le pain, la viande et l'avoine du lendemain. La première pièce arrive aux Mosses à 1 h. 50; à 6 heures du soir, 6 pièces et 4 caissons de la 4 sont aux Mosses; 2 caissons et la réserve restent à la Comballaz; température — 18°, plusieurs chevaux tremblent de tous leurs membres ou refusent absolument de tirer. Le train est logé au Chalet des Communs (distance, 35 minutes des voitures), et le personnel canonnier dans quelques maisons chauffables. Parcours de la pièce de tête: 7500 m. en 9 heures; vitesse: 830 m. à l'heure.

Dès que la batterie 4 lui a fait place, la batterie 3 est montée — sans doubler — avec toutes ses voitures y compris la réserve, jusqu'à Comballaz, où elle serre à 2 h. 30; les chevaux reçoivent l'avoine, puis redescendent en colonne jusqu'au Sépey; le personnel canonnier s'abrite dans quelques maisons chauffables de Comballaz. Parcours, 4500 m. en 6 ½ heures; vitesse, 700 m. à l'heure.

Lundi 25 janvier. — Durant la nuit, chute de 30 cent. de neige, — 20° aux Mosses et Comballaz, — 10° à Sépey; le matin, temps découvert et calme. Malades : 2 hommes.

Dès 6 h. 30, à Sépey, départ des chevaux de la batterie 3; attelé à 8 h. à la Comballaz. La colonne, serrée, dépasse deux caissons et la réserve de la 4 (échelonnés le long de la route et

que les canonniers de la 4 remettent sur la voie), et arrive à 11 h. aux Mosses, où la batterie 4 est en train d'atteler ses pièces.

Dix-sept chevaux et cinq traîneaux ont été réquisitionnés à Sépey et Comballaz pour renforcer les attelages et amener les subsistances du jour.

Neige en poussière fatiguant énormément hommes et chevaux; ces derniers tirent mieux et plus tranquillement que la veille; ils sont attelés 4 en tendem. Après les Mosses, abandon forcé de la route sur deux points, vu les amoncellements de neige et le côtoiement dangereux de ravins; on attelle et passe un triangle à travers champs. Gonfles de 2 à 3 mètres. A la montée de la Lécherette, il se forme des ornières de 1m50, et les voitures glissent du remblai de la route, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; on les y hisse de nouveauen renforçant les attelages, en déblayant la neige et en mettant sous les roues des planches. Avoine et café chaud à la Lécherette; — 20°. Lente descente sur l'Etivaz, par un chemin étroit et tortueux; passage à l'Etivaz, de 1 h. 35 à 4 h. 40; le fourgon de batterie et les deux cuisines, laissés en arrière et chargés sur luges du pays, rejoignent aisément au trot. Attelage selon le mode habituel; la route s'élargit et ne descend plus que doucement. Arrivée à Château-d'Œx, les hommes chantant, de 4 h. 15 à 6 h. 30 (réserves comprises); ensuite d'autorisation demandée par télégraphe à Berne, distribution aux chevaux de demi-ration extraordinaire d'avoine.

Parcours de la voiture de tête : 15 kil. 500 en 5 heures; vitesse 3,1 km. à l'heure.

Mardi 26 janvier. — Marche de Château-d'Œx à Zweisimmen (25 kil.). Durant la nuit, violente tempête de vent et de neige. Diane 5 h. 30; neige tombant serrée; — 4°. — Malade : 1 homme. Départ 8 h., les trompettes sonnant sur la place : route ouverte, suffisamment large et bien battue; 50 cent. de neige. Rougemont 9 h. 30. Halte à Gessenay de 10 h. 40 à 11 h. 30, avoine et café chaud; quatre traîneaux sont réquisitionnés pour transporter les bagages et l'avoine.

La route monte doucement jusqu'aux Grands-Marais (Saanenmöser); forte bourrasque de neige venant de dos; — 8°; une cinquantaine d'ouvriers civils travaillent à maintenir libre la route, qu'un vent violent tend à combler. Gonfles de 1 à 2 m.,

déjà coupées. En passant à Höhenegg et sans s'arrêter, grog chaud à chaque homme. Arrivée à Zweisimmen à 3 h. 15. Service d'écurie et de parc, école de pièce et de tir. Vitesse de marche : 3,6 kil. à l'heure.

Mercredi 27 février. — Marche de Zweisimmen à Thoune (41 kil.). Diane, 5 h. 30; la neige, qui a cessé la nuit, recommence à tomber serrée et durera toute la journée; — 5°. Malades : 3 hommes. Départ, 7 h. 45. A la sortie de Gwatt (près Thoune), à 2 h. 35, communication d'une supposition tactique pour un tir de guerre à exécuter sur la plaine de Thoune. Le régiment avançant au trot sur la route reçoit toutefois de l'instructeur en chef l'ordre de prendre immédiatement ses quartiers, le tir est renvoyé, la neige tombant si serrée qu'elle empêche de voir les cibles. Entrée à Thoune, trompettes sonnant, à 3 h. 30; des habitants acclament les artilleurs vaudois. Casernement, douche chaude à toute la troupe, soupe. Vitesse de marche de la journée : 5,5 kil. à l'heure; quatre trots de 20 min. chacun.

Jeudi 28 janvier. — Diane à 6 h. Malades : 1 homme et 1 cheval. Par intermittences, neige serrée et chassée par le vent; 30 cent. de neige sur la plaine; — 4°. De 8 à 1 h., tir d'école à obus, par les commandants de batteries et les chefs de sections; 40 coups par pièce. Les chevaux restent à l'écurie, sauf une paire par voiture. Dès 2 h. 30, service intérieur, inspection en tenue de service par le commandant de régiment, remplacement des effets manquants, repos.

Vendredi 29 janvier. — Diane à 6 h. Malades : 1 homme et 2 chevaux; même temps que la veille. Tir de campagne, non paqueté, de 8 h. 30 à 12 h.; 150 schrapnels par batterie. Dès 2 h. 30, service formel, école du soldat et de pièce, préparatifs de départ.

Samedi 30 janvier. — Diane à 5 h. 30; la neige a cessé; — 3°. Malades : aucun; 1 cheval évacué. Au moment du départ, 7 h. 45, confirmation de l'ordre du Département militaire de rester encore deux jours à Thoune; les réserves suivent le régiment jusqu'à Uetendorf et rentrent à Thoune par Thierachern. Départ des pièces et caissons pour Uetendorf. Prise d'une position (10 h. 10), à l'est de Kirchdorf (point 604), contre artillerie supposée au nord d'Oppligen; 24 charges d'exercice. Prise d'une seconde position à 400 m. plus à l'est,

en avançant tout le régiment de front; 48 charges d'exercice. Fin du tir à 10 h. 50; communication à la troupe de l'ordre de rentrer à Thoune. Kiesen 11 h. 05; trot de Dornhalden à Thoune (5 kil., 25 m.); caserne à 12 h. 20. Parcours de la journée : 20 kil.; vitesse de marche : 5 kil. à l'heure.

L'après-midi : travaux de propreté ; école de soldat; inspection des vêtements de travail.

Dimanche, 31 janvier. — Diane à 6 h. 30; temps découvert ; — 3°. Malades : 1 homme et 2 chevaux. Service intérieur. A 10 h. service divin, dans un manège, par l'aumônier du 1er régiment d'infanterie; morceaux de fanfare et chants patriotiques. Déconsignation; la plupart des hommes partent pour Interlaken ou Berne; à l'appel du soir, pas de retardataires.

Lundi 1er février. — Marche de Thoune à Schwarzenburg (31 kil.). Diane à 5 h. 30. Malade : 1 homme. Départ 7 h. 45; immédiatement, la neige commence à tomber serrée. — 8°. Halte à Uetendorf à 9 h. 10. Riggisberg 11 h. 10 ; préparatifs de combat; la batterie 3 prend les devants au trot et gagne — par une rampe assez raide (20 %), couverte de 40 cm. de neige et à travers champs — la hauteur de Buchen (S.-E. de Schwarzenburg) ; la batterie 4, avancée à son tour, se place au nord et à l'abri de Henzischwand. Tir (24 charges d'exercice) de 2 h. à 2 h. 50. Reprise de la marche; le thermomètre marque —3°. La neige continue à tomber serrée; la route passe dans des tranchées, taillées par une cinquantaine d'ouvriers civils et comptant jusqu'à 3m10 de hauteur. Arrivée à Schwarzenburg. 3 h. 15.

Vitesse de marche de la journée : 5,2 km. à l'heure. La nuit, dégel et pluie abondante.

Mardi 2 février. — Marche de Schwarzenburg à Fribourg (17 km.) Diane 5 h. 30 ; pluie froide et serrée, qui durera toute la journée; verglas, + 2°. Malade : 1 homme. Départ 8 h. ; malgré les anneaux à glace, les voitures « calugent » beaucoup à la descente sur la Singine ; 3 chevaux s'abattent sans se blesser. A l'entrée de Heitenried (9 h. 40), préparatifs de combat ; occupation d'une position de régiment au point 825, contre un ennemi supposé dans la direction du nord-ouest. Tir (36 charges d'exercice) de 10 h. à 10 h. 20. Halte St-Antoni 11 h. 05, Tavel 12 h. Passage du Pont Suspendu, qui

balance très fort, avec 12 mètres de distance entre voitures, et en tenant exactement le milieu du tablier. A 2 h., parc formé sur la place de la cathédrale à Fribourg ; les chevaux, montés et en une seule colonne, et les canonniers par batteries descendent à la caserne. Vitesse de marche : 3,1 km. à l'heure.

Mercredi 3 février. — Marche de Fribourg à Moudon, par Romont (40 km.). Diane 5 h. 30 ; pluie battante, verglas par endroits, + 4°. Malades : 1 cheval ; 1 homme évacué. Départ 7 h. 45 ; Chénens 11 h. 20, trot jusqu'à Romont (9 km. en 35 min.) 11 h. 55, Prévonloup 12 h. 50, trot jusqu'à Curtilles (6 km. 25 m.), Lucens 1 h. 35. A 2 km. de Lucens (2 h.), préparatifs de combat ; prise de position, les batteries échelonnées, à Granges-Verney ; tir (36 charges d'exercice) contre un ennemi supposé à Beauregard.

Les colonels Ceresole et David, accompagnés du lieutenant-colonel Melley et du capitaine Auckenthaler, assistent au tir et entrent à Moudon avec le régiment à 3 h. 40. Vitesse de marche de la journée : 5,7 km. à l'heure.

Jeudi 4 février. — Marche de Moudon à Orbe (26 km.). Diane 5 h. 30 ; temps nuageux, neige disparue, terrain mou, + 8°. Malades : 1 cheval ; 2 hommes évacués. Départ 8 h. ; de Sottens, la batterie 4 prend les devants au trot ; à 10 h. 40 elle ouvre le feu, depuis une position au sud de Fey, contre la batterie 3 placée entre Peyres et Possens (30 charges d'exercice) ; elle tire ensuite jusqu'à 11 h. 15, contre la batterie 3 qui s'avance en colonne sur la route (exercice de pointage). Halte du régiment près Vuarrens 12 h., arrivée à Orbe 2 h. 40. Vitesse de marche de la journée : 4,3 km. à l'heure.

Les mêmes officiers que la veille ont accompagné le régiment.

Vendredi 5 février. — A 4 h. du matin, les capitaines reçoivent inopinément l'ordre d'alarmer sans signaux leurs canonniers et de construire des emplacements de pièces au signal d'Orbe. Les travailleurs arrivent sur la position à 5 h., avec outils et lanternes ; à l'aide de la carte et de lumières aperçues au loin, on prend la direction de tir d'Yverdon ; terrain rocailleux ; emplacements terminés à 6 h. 45. Départ du régiment pour le tir à 8 h. ; malades : 1 homme et 1 cheval. Le brouillard épais qui recouvre la plaine masque les cibles jusqu'à 11 h. ; en

attendant, revêtement des emplacements. Tir de 11 à 1 h.; 180 shrapnels, contre 5 buts, par batterie. Après midi, service intérieur, grand pansage des chevaux et service complet de parc, école du soldat ; tir au revolver.

Samedi 6 février. — Marche d'Orbe à Bière (34 km.). Le colonel Charrière de Sévery, commandant du groupe auquel appartient le régiment, est arrivé le matin et inspecte le régiment durant la marche. Forte pluie, vent froid et violent, + 6°. Diane 5 h. 30. Malades : 3 chevaux ; départ 8 h. pour Arnex, La Sarraz ; de 11 h. à 11 h. 40, exercice de combat entre la batterie 3 placée à 1500 m. au nord de Cuarnens, et la batterie 4 à l'est de Moiry ; arrivée aux casernes de Bière à 3 h. Visite de corps à l'inspecteur, 4 h. 30. Vitesse de marche de la journée : 5,6 km. à l'heure.

Dimanche 7 février. — Marche de Bière à Morges (19 km.). Diane 5 h. 30. Malades : 1 homme et 2 chevaux ; 1 homme évacué rentre. Départ 8 h. par forte averse, + 7° ; arrivée à Morges 10 h. 50, parc formé dans la cour de l'arsenal ; reddition immédiate du harnachement et des voitures. Vitesse de marche de la journée : 6,3 km. à l'heure.

Lundi 8 février. — Diane 5 h. 30. Malades : 1 homme, 4 chevaux. Démobilisation ; enlèvement des crampons à la ferrure. Dépréciation et reddition des chevaux, paiement des indemnités de louage aux fournisseurs. Achèvement des rapports, notes qualificatives. Théorie des médecins sur l'assurance et la loi des pensions militaires.

Mardi 9 février. — Diane 5 h. 30. Malade : 1 homme. Bouclement des comptes du cours, distribution du boni d'ordinaire ; 9 h. 30 allocution du commandant de régiment, licenciement et départ en détachements pour la gare.

(La fin en avril.)

1er lieut. CERESOLE,
Adj. A. D. I/2.

FIG. 1. — **Passage du pont de Thésex; pièce de la batterie 4, avec attelage renforcé.**

FIG. 2. — **Près d'arriver à la Comballaz; pièce de la batt. 4, attelée de 5 paires de chevaux.**

FIG. 3. — **A la Comballaz; premiers essais d'attelage en tandem; pièce à lugeons postérieurs.**

FIG. 4 — **Entre la Comballaz et les Mosses; premières ornières sérieuses.**

FIG. 5. — **Inconvénients de l'attelage de chevaux au timon.**

FIG. 6. — **Etat de la route entre les Mosses et la Lécherette.**

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

M. le colonel Emile Frey, conseiller fédéral, chef du Département militaire, a été nommé directeur du Bureau international des télégraphes, à la place de M. Rothen, récemment décédé. Il entrera en fonctions sitôt que l'Assemblée fédérale, qui se réunit le 15 mars, aura accepté sa démissisn et élu son remplaçant. Né en 1839, ministre suisse à Washington de 1882 à 1889, conseiller national en 1890, M. Frey avait été élu, le 11 décembre de la même année, conseiller fédéral en remplacement de M. Hammer. Il a été président de la Confédération en 1894.

Le colonel de Perrot, instructeur de première classe d'artillerie, a donné sa démission. Cette décision est très généralement et très vivement regrettée, non seulement dans cette arme, mais dans toute l'armée. Le colonel de Perrot avait gagné le respect et la considération de tous par l'exemple qu'il donnait de la fidélité au dévoir, de l'énergie et du courage. On aimait en lui le chef dévoué et le soldat obéissant, exigeant beaucoup de ses subordonnés, mais étant toujours le premier à la peine, et exerçant sur ses troupes cette action morale directe et cette autorité incontestée qu'un chef n'acquiert que par le renoncement à lui-même. Le colonel de Perrot savait comment on forme des volontés et des caractères ; il aisait de ses soldats des hommes. Nous n'avons pas trop d'officiers qui possèdent ce secret, et voilà pourquoi celui qui aujourd'hui dépose son commandement emporte avec lui les regrets de tous.

Le colonel de Perrot a fait une longue et belle carrière militaire. Il est entré au service en 1845, il y a plus d'un demi-siècle. Il a servi dans les troupes neuchâteloises de 1845 à 1847, comme officier d'infanterie d'abord, puis comme officier d'artillerie. En 1848, il entra comme lieutenant dans l'artillerie de la garde, à Berlin. Il passa deux ans à l'école d'artillerie et du génie, une année à Custrin, dans l'artillerie de forteresse, puis le reste de son temps dans l'artillerie de campagne, à Berlin.

En 1857, il quittait le service de Prusse comme premier-lieutenant, revint à Neuchâtel, et, en mars 1858, commença ses fonctions d'officier-instructeur dans l'artillerie fédérale.

M. le colonel divisionnaire Schweizer, à Zurich, est appelé à donner le cours d'histoire de la guerre et de tactique à la division des sciences militaires de l'école polytechnique fédérale, en remplacement du colonel Emile Rothpletz, empêché pour cause de maladie.

M. le colonel Rudolf, chef d'arme de l'infanterie, a été désigné pour diriger le cours pour officiers supérieurs du IIe corps, en remplacement et sur la demande du colonel Berlinger, dont la santé n'est pas encore suffisamment rétablie.

Le Conseil fédéral a alloué une subvention de 1500 francs à la fête de la Société fédérale des sous-officiers, qui aura lieu, cette année, à Zurich.

Le Département militaire fédéral a été autorisé à acheter pour 1897, cent chevaux d'artillerie.

Genève. — La Société militaire du canton de Genève, section de la Société des officiers de la Confédération suisse, a, dans sa séance du 6 janvier 1897, discuté, conformément à la demande du Comité central, la proposition de M. le colonel P. Isler, en vue d'une *nouvelle organisation de l'instruction de l'infanterie*, et voté les conclusions suivantes :

1° La Société militaire considère l'étude de M. le colonel P. Isler, sur l'instruction de l'infanterie de l'élite, comme formant une excellente base de discussion pour l'introduction de réformes urgentes.

2° L'introduction des cours de répétition annuels avec un cours de cadres est une nécessité urgente, si l'on veut conserver à notre infanterie le bénéfice des résultats acquis dans les écoles de recrues actuelles.

3° En seconde ligne, la Société militaire propose que l'on étudie la possibilité d'appliquer aux écoles de recrues, telles qu'elles existent actuellement, le système proposé par M. le colonel Isler, soit la formation des compagnies d'élite à trois classes d'âge et la participation des cadres complets de compagnie à la deuxième partie de l'école de recrues.

4° A titre de compensation à l'introduction des cours de répétition annuels, la sortie de la landwehr serait fixé à l'âge de 39 ou 40 ans.

Le nombre des jours de service de la landwehr actuelle serait maintenu et concentré sur cette période.

ALLEMAGNE

L'état intellectuel des officiers. — Le *Militär-Wochenblatt*, dans sa revue de l'année écoulée, posait naguère une question de la plus haute importance. « Le corps des officiers allemands se serait-il abaissé depuis 1870, quand à la valeur morale et quand à la conception de la patrie ? » Les nombreuses et violentes attaques dont le militarisme a été récemment l'objet au delà du Rhin, les épisodes qui ont motivé ces attaques introduisent tout naturellement ce débat devant l'opinion publique.

Au doute qu'elle exprime sans le partager, la feuille allemande répond résolument : non. Non, les officiers qui se sont énergiquement employés à l'extension du domaine colonial allemand; non les marins qui périssaient sur l'*Itis* en poussant trois fois le cri de : « Vive l'empereur ! » n'ont pas déchu de leurs aînés

L'*Allgemeine-Militär-Zeitung* ne partage pas entièrement l'opinion du *Militär-Wochenblatt*. L'esprit qui animait jadis, qui soutient aujourd'hui encore le corps des officiers s est formé sous la maîtrise intellectuelle de Clausewitz, immortel chef d'école, puis des Griesheim, des Hefner, des Francheschi, des Blumenthal et des Moltke. Des campagnes de Napoléon. ces historiens critiques déduisaient une large et saine doctrine, remarquablement applicable au caractère allemand, et dont les campagnes de 1866 et de 1870 ont montré toute la justesse. Le mouvement d'étude et d'examen qui avait donné déjà de si solides résultats se prolongeait après 1870, signalé alors par une recrudescence particulièrement brillante de la littérature militaire. Mais après 1880 cette poussée s'interrompt, cet enthousiasme s'éteint; le contrôle d'en haut met des entraves à la spéculation d'en bas ; les plus distingués parmi les écrivains militaires de cette génération quittent successivement le service : Verdy du Vernois, Schörf, Bogouslavski, Lettof-Forbeck, Cardinal von Widdern, Kuntz, Hœnig, Vitte, Ville, Kleinof, Jans, ces maîtres passent d'office dans la réserve de l'armée.

Cette condamnation de la littérature militaire est pour l'Allemagne une renonciation aux spéculations qui ont fait sa force ; elle est un signe de changement dans l'esprit qui anime les chefs suprêmes de l'armée, changement qui doit s'étendre d'une façon fatale au corps d'officiers en effaçant ses traits les plus nobles et les plus caractéristiques.

Au surplus – ajouterons-nous de notre cru — ce changement est loin d'être accompli ; au contraire, un ordre récent de l'empereur d'Allemagne et une circulaire du Ministre de la guerre réglementent les conditions nouvelles, particulièrement libérales, dans lesquelles les officiers pourront faire éditer leurs travaux littéraires. Aucune demande préalable d'autorisation ne sera désormais nécessaire, mais les officiers écrivant dans des recueils non officiels devront signer leurs ouvrages en mentionnant, en outre, leur position de service, ou bien déclarer par lettre adressée au Ministre de la guerre qu'ils sont les auteurs des articles publiés.

ESPAGNE

L'armement de l'artillerie de campagne et de montagne. — Les campagnes coloniales, que soutient en ce moment le gouvernement espagnol, ont fait ressortir la nécessité de donner à l'artil-

lerie de campagne et à l'artillerie de montagne des canons à tir rapide, supérieurs à ceux que possèdent actuellement les batteries. Dans ce but, une commission a été nommée pour examiner plusieurs pièces qui lui ont été soumises par le ministère de la guerre et qui proviennent de divers côtés, choisies d'ailleurs parmi les meilleures que l'on connaisse aujourd'hui.

Comme canons de campagne, la maison allemande Krupp a présenté deux modèles de 75 millimètres (un modèle lourd et un second modèle léger); la Compagnie française de St-Chamond a envoyé deux types de canons de 75 millimètres, l'un avec cartouche métallique, l'autre avec gargousse et obturateur; enfin la maison anglaise Maxim-Nordenfeldt a proposé également une pièce de 75 mm.

Comme canon de montagne, la commission a reçu: un canon de 60 mm et un canon de 75 mm. de la maison Krupp; deux canons de 75 mm. de mêmes types que ceux de campagne, des Forges de St-Chamond; un canon de 75 mm. de la maison Maxim-Nordenfeldt; et du lieutenant-colonel de l'artillerie espagnole Ordonez, un canon de 75 mm. et un canon de 63 mm.

Cette dernière pièce a déjà été expérimentée à la Trubia. Elle est en acier et tire des projectiles de 4 kg. avec une charge de 200 à 280 grammes de balistite ou de 600 à 625 grammes de poudre noire. Avec ces charges, on a obtenu une vitesse initiale de 339 à 400 mètres.

La commission doit, en outre, examiner divers modèles de bâts pour l'artillerie de montagne.

FRANCE

La bicyclette aux gendarmes. — Jusqu'aux gendarmes qui demandent des bicyclettes, écrit le *Spectateur militaire*, et qui ont bien raison d'en demander, quand ce ne serait que pour accomplir en moins de temps et avec moins de fatigues leurs longues et pénibles tournées.

Le *Journal de la gendarmerie*, dans son numéro du 25 septembre, s'est fait l'écho des revendications de ses clients. L'article est court; nous le reproduisons à cause des arguments pleins de bon sens que l'auteur fait valoir, et de l'application qu'on en peut faire à d'autres corps.

« S'il faut en croire les demandes de renseignements que nous recevons de tous côtés, la question de l'usage de la bicyclette pour les gendarmes préoccupe bon nombre d'officiers et de militaires de l'arme, qui s'étonnent qu'après avoir fait tant de bruit, elle paraisse aujourd'hui presque oubliée.

» D'après nos informations personnelles, la question soumise au Comité technique de la gendarmerie n'est pas enterrée; elle a même fait un pas, mais en arrière. En d'autres termes, le Comité a cru devoir, paraît-il,

ajourner l'adoption de la bicyclette pour les brigades de gendarmerie, non pas en raison de la difficulté d'utilisation de ce moyen de locomotion, mais parce que l'on a voulu, croyons-nous, donner comme conséquence immédiate à la mise en usage de la bicyclette, la diminution de l'effectif de l'arme à cheval.

» Espérons que cet ajournement ne sera pas de longue durée. La bicyclette, qui a ses adversaires de bonne foi, ainsi que ses partisans acharnés, s'impose malgré tout; l'usage de la « bécane » se répand de jour en jour dans toutes les classes de la société. Elle a son existence officielle dans l'armée; des pelotons de cyclistes harcèlent, aux manœuvres, la cavalerie ennemie; demain les télégraphistes et après-demain les facteurs ruraux en seront pourvus.

» Pourquoi, dès lors, vouloir priver de ce moyen de locomotion rapide et d'un apprentissage facile les militaires de la gendarmerie, si souvent appelés à se transporter d'un point à un autre dans les plus courts délais, obligés en temps ordinaire d'accomplir périodiquement des tournées de longue durée, au retour desquelles il leur faut rédiger rapports et procès-verbaux.

» Mais à quoi bon ressasser, en faveur de la bicyclette, des arguments déjà exposés vingt fois? Son utilité est indéniable, son adoption s'imposera d'elle-même tôt ou tard. Qu'on l'admette d'abord à titre d'essai, dans quelques postes; que l'on trouve ensuite un moyen de se procurer des machines de bonne qualité sans trop grever le budget, que l'on mette au point quelques articles de règlements, et la bicyclette se chargera d'elle-même de faire le reste de la besogne. »

Ainsi, les ennemis de la bicyclette, les esprits rétrogrades, rebelles à toute innovation, n'ont qu'à bien se tenir. Mais ils auront beau faire : on ne résiste pas au progrès.

GRÈCE

La question crétoise. — Pendant le mois qui vient de s'écouler, les événements de Crète ont passé par une phase singulièrement aiguë. Les journaux quotidiens ont renseigné le monde, heure après heure presque, des péripéties mouvementées de la question crétoise, mais aujourd'hui, nul ne sait encore ce qu'il en adviendra. On ne peut même invoquer aucune présomption, tant les faits sont prompts à renverser les hypothèses les mieux accréditées. C'est une succession de coups de théâtre.

Le 10 février, le prince Georges, salué par l'enthousiasme de la foule, quitte le Pirée à la tête de sa flottille de quatre torpilleurs. Le 13, il navigue dans les eaux de La Canée. Il a pour ordre de s'opposer à tout débarquement de troupes turques en Crète.

Le même jour, les insurgés crétois commencent l'attaque de La Canée.

Le 15 février, le colonel Vassos, aide de camp du roi, débarque dans la baie de Kolymbara, à la tête d'un corps de 4000 hommes.

En même temps, les puissances donnent l'ordre à leurs cuirassés de débarquer à La Canée un détachement mixte. Elles déclarent prendre également sous leur protection Retimo et Herakleion.

Le colonel Vassos, qui a lancé, au nom de son roi, une proclamation aux Crétois, prend ses dispositions pour occuper le reste de l'île.

Cependant, les insurgés campés devant La Canée serrent la ville de près. Le 21 février, après un combat victorieux, ils poursuivaient la garnison l'épée dans les reins, lorsque, pour les arrêter, la flotte des puissances intervient et bombarde leur camp. Dix chrétiens sont tués; un grand nombre blessés.

Tel est, pour mémoire, le résumé de cette entrée en campagne. En fait, l'action de la Grèce équivaut à une déclaration de guerre à la Turquie. Mais la diplomatie cherche à arranger cela. La Grèce a répondu comme on sait à l'ultimatum décidé par cette diplomatie. Entre elle et les puissances, la discussion est ouverte et aboutira, espérons-le, à la reconnaissance des droits des Crétois. Nous n'appartiendrions pas à un pays qui a toujours mis au-dessus de tout l'amour de l'indépendance, si nous n'appuyions pas de tous nos vœux celle de cette héroïque population crétoise, à laquelle des siècles d'oppression n'ont rien ôté de son courage et de sa ténacité.

La Turquie mobilise son armée, au moins en partie, et se dispose à lutter contre la Grèce. C'est surtout dans le 3e corps d'armée, dont le quartier général est à Monastir, qu'on s'efforce de porter rapidement au pied de guerre les unités qui auraient à supporter le premier choc de l'armée hellénique en cas de conflit. Ces préparatifs donnent une réelle actualité à un examen sommaire des forces que la Turquie peut mettre en ligne, examen qui ressort d'un livre récemment publié par le capitaine Lamouche.

L'armée ottomane, qui a opposé 750 000 hommes aux Russes au cours de la campagne 1877-78, comprend sur le pied de paix: 282 bataillons d'infanterie, 197 escadrons de cavalerie, 231 batteries d'artillerie à six pièces, 5 régiments d'artillerie de forteresse, 23 compagnies du génie et les services auxiliaires. Le tout présente un effectif total de 200 000 hommes; mais, si la guerre éclatait demain, la Turquie pourrait opposer à l'armée grecque, groupés en 18 corps d'armée, 1 490 000 hommes, dont 650 000, il est vrai, n'ont reçu aucune instruction. L'infanterie a le Mauser (7mm65 et 9mm5) et le Martini-Henry (11mm43), c'est-à-dire un armement fort compliqué; la cavalerie n'est pas mieux partagée et est armée en partie de carabines Martini (11mm43) et en partie de carabines Win-

chester (10mm7) ; plus heureuse, l'artillerie a un matériel uniforme : canons Krupp, de 87 millimètres pour les batteries montées, de 75 pour les batteries à cheval.

La durée du service obligatoire, à partir de 21 ans, est répartie de la façon suivante : 3 ans dans le nizam ou armée active et 3 ans dans sa réserve, 8 ans dans le rédif ou armée de réserve, 6 ans dans le mustahfiz ou armée territoriale. On oublie assez souvent de libérer des hommes de l'armée active après leurs trois années de service; on leur fait passer généralement 6 ou 12 mois de plus sous les drapeaux. La solde du simple soldat turc est de 20 piastres (4 fr. 40) par mois, mais cette solde ne lui est payée que d'une façon assez irrégulière. Au moment de leur renvoi dans leurs foyers, les troupiers libérables reçoivent habituellement en argent une partie des arriérés, tandis que pour le reste on leur remet des bons dont ils peuvent faire usage ensuite pour le paiement des impôts.

La Turquie possède une population propre à lui fournir d'excellents éléments pour le recrutement de ses troupes et se trouve dans une situation qui lui permettrait de constituer une des plus belles armées de l'Europe, mais l'inertie des hauts fonctionnaires a toujours ralenti le développement de la puissance militaire de l'empire. Malgré cela, leur nizam et sa réserve comptent de fort bons soldats ; le rédif est fort bien organisé et solidement encadré, de sorte que la mobilisation des corps d'armée de première et de seconde ligne peut s'opérer dans de bonnes conditions : les bataillons de mustahfiz eux-mêmes fourniraient d'excellents contingents. Seuls les services auxiliaires et surtout le matériel laissent beaucoup à désirer.

En temps de paix, les troupes sont réparties entre sept régions d'armée dont les quartiers généraux sont : 1er Constantinople, 2e Andrinople, 3e Monastir, 4e Erzindjan, 5e Damas, 6e Bagdad, 7e Sana; à la mobilisation, les six premières régions forment chacune 3 corps d'armée.

Le territoire de la 3e région s'étend à la fois en Europe et en Asie; en Europe, il comprend les villayets de Kossovo, Monastir, Salonique, Janina et Scutari ; en Asie, il a partie des villayets d'Aïdin et de Konié. La partie européenne, c'est-à dire la Macédoine, la Vieille-Serbie et l'Albanie, où les rixes entre populations de races et de religions différentes sont si fréquentes, a été renforcée par des troupes empruntées aux 1er et 5e corps; on puise également dans ces deux corps d'armée les bataillons adjoints à la brigade de Crète. La 3e région est, par suite, celle comptant le plus grand nombre d'unités : 61 bataillons d'infanterie, 35 escadrons de cavalerie et 51 batteries de campagne, qui seront, dans quelques jours, prêts à entrer en campagne si les circonstances l'exigent.

BIBLIOGRAPHIE

Journal du maréchal Castellane. Tome cinquième, 1853-1862. Un vol. in-8° de 452 pages. Paris 1897. Librairie Plon, rue Garancière, 10. Prix : 7 fr. 50.

Nos lecteurs savent déjà les mérites de cette intéressante publication : ils savent aussi qu'ils s'accroissent de volume en volume. Ce dernier, traitant, comme le précédent, d'histoire contemporaine, est certainement le plus attachant. On a plaisir à enregistrer, sur des événements encore présents à l'esprit, les appréciations d'un participant éminent, sobre de style et de phrases, mais clairvoyant, vigilant, bien renseigné, souvent piquant, constamment instructif en choses militaires. Toutes les notes de ce cinquième et dernier volume, de même que la plupart de celles du quatrième, se rapportent à des faits politiques et militaires, à des personnages, français ou étrangers, ayant marqué pendant une trentaine d'années qui n'ont pas été des moins marquantes du siècle. Elles comprennent, entre autres, toutes celles de la fondation du Second Empire, où l'auteur, officier de Napoléon Ier, se retrouve fort à l'aise.

A l'égards de maints événements auxquels il fut mêlé, le peu qu'il en dit fait regretter qu'il n'en dise pas davantage. Moins de discrétion et de retenue n'eût pas déparé quelques pages où la curiosité est éveillée sans être, à bien près, satisfaite.

L'excuse sans doute c'est que Castellane jouissait alors des plus hautes dignités ; maréchal de France et sénateur, il avait, en outre, le commandement de « l'armée de Lyon », d'où découlait pour lui une immense et double responsabilité : à l'intérieur, veiller « aux rouges », trop disposés à se soulever ; à l'extérieur, être prêt aux complications européennes qui pouvaient résulter des guerres menées en Orient, en Italie, en Chine, au Mexique, où combattaient bravement les troupes formées sous sa direction à Lyon et au camp de Sathonay.

Toutefois on a, sur chacune de ces guerres, quelques mots qui ont bien leur valeur.

Sur celle de Crimée, on constate les vifs regrets du vaillant général de n'y prendre part que de loin et indirectement par des envois de bons renforts. L'empereur lui a dit qu'on a besoin de lui à Lyon ; il se console, il se résigne, il sert avec le même dévouement, le même zèle. Voilà l'homme, le vrai soldat.

Peut-être aussi se console-t-il par cette remarque que nous lisons à la date du 6 mai 1855 : « A la bataille de l'Alma, les officiers généraux africains, suivant leurs usages contre les Arabes, avaient fait poser aux soldats les sacs à terre. Une fois maîtres des hauteurs, il a fallu retourner une lieue et demie en arrière pour chercher les sacs ; il en est résulté que

la bataille n'a eu aucun résultat, et c'est à tort qu'on l'a exclusivement attribué au manque de cavalerie ».

Sur l'alerte de 1856-1857, suscitée par les allures menaçantes de la Prusse contre la Suisse à l'occasion de l'insurrection royaliste de Neuchâtel, d'où pouvait sortir une guerre sérieuse à la frontière même de la France, le journal est d'un silence absolu. On sait pourtant que l'empereur se préoccupait vivement de l'orage qui grondait du côté de Bâle, et que s'il avait dû fournir, en faveur de l'indépendance de la Suisse, une intervention plus directe et plus active que celle de son monde diplomatique, l'armée de Lyon n'y fût pas restée étrangère. Comment expliquer l'abstinence évidemment intentionnelle de Castellane sur toute cette période, qui va de septembre 1856 à mai 1857 ?

Ses attaches de famille avec la Prusse, par sa fille, la comtesse de Hatzfeld, femme du plénipotentiaire, y seraient-elles pour quelque chose? Possible.

La guerre d'Italie, en 1859, et la politiquerie de 1860 comportaient moins de mystère. Elles font l'objet de piquantes et justes observations tant sur les choses que sur les hommes.

Nous y lisons aussi, à propos de la Savoie, quelques lignes qui ne nous sont pas indifférentes, comme on en jugera :

« *2 juin 1860.* A la gare de Perrache j'ai présenté à l'empereur, d'après la permission qu'il m'en a donnée, les officiers généraux des divisions actives du 4e corps, de plus le général de division Bourbaki, qui est à ma disposition, étant destiné à commander la Savoie, et le général de Luzy, qui est en disponibilité. Les généraux présents étaient : les généraux de division d'Hugues, de Géraudon, Bourbaki, de Wimpffen, les généraux de brigade de Serre, Jamais, Douay, Favas, de Bailliencourt, de Rochebouet, commandant l'artillerie, de Boulency. Les généraux de Chambartrac et Micheler étaient au camp de Sathonay.

» Ils étaient tous en tenue journalière, chapeau galonné, tunique et ceinture. L'empereur est passé devant eux, ayant l'impératrice à son bras, et a dit quelques mots à chacun. Leur tenue irréprochable a semblé le frapper; sa suite l'a remarqué... »

« *17 juin.* Un *Te Deum* a été chanté aujourd'hui à Lyon, à 11 ½ heures, dans la cathédrale, pour l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Toutes les autorités civiles et militaires y ont assisté. Magnifique revue sur la place de Bellecour des troupes actives de Lyon ...

« *8 juillet.* Parade sur la place Bellecour. J'ai passé à trois heures, au quartier de la Part-Dieu, la revue des cavaliers savoisiens qui sont passés au service de France.

» *9.* J'ai été au camp de Sathonay passer la revue d'un détachement de cinquante-deux Savoisiens, qui complète les deux cents hommes d'infanterie que je dois fournir pour la garde impériale.

» J'ai reçu, de Paris, l'ordre de faire occuper militairement, si je le juge opportun, les parties neutralisées de la Savoie, le Chablais et le Faucigny. Après en avoir écrit aux généraux Bourbaki à Grenoble et Vergé à Chambéry, aux préfets de la Savoie et de la Haute-Savoie, j'ai donné l'ordre hier d'envoyer deux compagnies à Thonon, une compagnie à Bonneville, une compagnie d'élite à Saint-Julien, deux compagnies à Rumilly; il restera à Annecy dix compagnies, l'état-major et le dépôt du 79e.

» *15.* J'ai été à la messe au camp de Sathonay. Deux bataillons du 103e de ligne (Savoisiens et Niçois) ont très bien défilé devant moi avec la 3e division d'infanterie. Le 103e de ligne, composé de vieux soldats, sera très beau.

» *22.* Depuis l'occupation militaire par la France du Chablais et du Faucigny, les Genevois et les Vaudois sont devenus plus modérés dans leurs propos. Les journaux ne traitent plus la question de la Savoie. Les feuilles genevoises surtout, par crainte ou par raison, restent silencieuses. »

La perspective d'une campagne à cette occasion manqua encore au vénérable maréchal. D'ailleurs, il est certain que ni les Genevois ni les Vaudois, pour ne parler que d'eux, et de leur grande majorité, n'étaient guère disposés à aller guerroyer en Savoie. La preuve s'en manifesta déjà hautement par la réprobation générale qui avait frappé la ridicule équipée de John Perrier, de Genève à Evian par le lac. Toutefois, quelques lignes de plus au Journal sur la mission dont le général Bourbaki était éventuellement chargé et sur ses causes vraies ou supposées n'eussent pas été sans prix pour l'histoire de la mémorable année 1860. L'armée de Bourbaki eut, hélas! une autre occasion de faire connaissance avec nos troupes. Les sentiments qu'elle put constater à son endroit en 1871 ne différaient pas sensiblement de ceux qui existaient parmi elles en 1860.

A l'heure tragique des grands revers de la guerre franco-allemande, le maréchal Castellane n'était plus de ce monde, et ce fut heureux pour lui. Souffrant d'une maladie du cœur, il s'éteignit le 16 septembre 1862, à 3 h. après midi. Le matin encore, assis devant son bureau, en veston blanc et pantalon d'uniforme, il avait, comme d'habitude, soigné et signé divers papiers d'affaires, peut-être complété les notes du Journal, qui s'arrêtent à la date du 23 août 1862.

Publiés par les soins pieux de sa fille, Mme la comtesse de Baulaincourt, les cinq volumes du Journal ne seront pas le moindre des états de service de l'honorable maréchal; non seulement ils renferment d'excellentes leçons professionnelles à l'usage des officiers de tous grades qui tiennent encore à la stricte régularité du service, mais ils ont contribué à maintenir de bonnes traditions militaires ainsi que le principe d'une « armée de Lyon » gardant le noble orgueil de sa devancière. Et en cela, quoi qu'en pensent et disent de trop zélés novateurs, Castellane reste en bon exemple à tous, soit pour l'ensemble des devoirs du commandement, soit pour les détails à tous les degrés de la hiérarchie. L

Rapport de l'*expédition américaine de secours* en Asie-Mineure, sous la direction de la Croix-Rouge, par Mlle *Clara* Barton, présidente de la Croix-Rouge nationale américaine. Une brochure petit in-4° de 125 pages, avec une carte géographique et de nombreuses illustrations. Washington, 1896.

Aujourd'hui les publications provoquées par les sanglants événements d'Arménie d'il y a deux ans sont légion. L'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suisse en ont fourni la grosse part.

Néanmoins, la brochure qui nous arrive maintenant de Washington n'est pas de trop. Elle confirme, elle complète utilement les précédentes par ses renseignements sûrs et pratiques. Elle n'a pas pour but, comme le livre militant de M. Lepsius ou les brochures chaleureuses de M. G. Godet, de M. Noguères, de M. Toumaïan et maints autres, de faire appel à l'opinion publique en faveur des populations arméniennes pillées, incendiées, ravagées, torturées, massacrées par milliers, sur leur propre sol, dans cette même région qui vit le Paradis terrestre et le retour en grâce de l'humanité après le châtiment du déluge. Non, elle fait mieux; elle est plus calmante; elle raconte en détail comment on a pu apporter quelque soulagement à tant d'affreuses misères, grâce à l'initiative des nombreux comités américains qui s'en émurent.

Le rapport de Miss Clara Barton et des dévoués aides qu'elle sut animer de son zèle nous ramène aux lieux des souffrances signalées, mais avec l'olivier de paix à la main et une large provision de baume pour toutes les blessures. La beauté de l'œuvre rencontra des participants à sa hauteur, des hommes actifs et avisés; tout se fit bien et vite

C'était, il est vrai, chose relativement facile, lorsqu'on a derrière soi tout un grand peuple, brave, compatissant, généreux comme celui des Etats-Unis, peuple à la fois riche et jaloux de s'intéresser à toute bonne œuvre sur n'importe quelle portion de notre planète. De plus, il avait déjà en Orient, notamment en Asie-Mineure, bon nombre de missions, de collèges, d'orphelinats, d'établissements divers qui travaillaient depuis longtemps à y avancer le règne du vrai Dieu et de la civilisation. Quand on sut, aux Etats-Unis, inquiets par les mauvaises nouvelles reçues de Turquie, que la Croix-Rouge américaine consentait à prendre la direction d'une expédition de secours en Arménie, comme elle l'avait fait en 1884 lors des inondations de l'Ohio et du Mississipi, les promesses d'appui financier abondèrent.

Sans attendre toute leur réalisation, Miss Clara Barton partit de New-York le 22 janvier 1896.

Elle avait calculé que la dépense nécessaire aux plus pressants besoins monterait à environ 50 000 dollars; elle put bientôt compter sur le double. En fait, arrivée à Constantinople le 15 février, elle y disposa de 116 326,01 dollars bien sonnants, et cette somme fut au moins doublée en valeurs locales, soit par le change avantageux sur les monnaies turques, soit par

les procédés intelligents des agents américains dans leurs achats, remises ou échange d'objets de secours.

Assurément, point n'était besoin à l'aimable et vaillante femme qu'est Miss Clara Barton, si universellement appréciée, d'avoir un tablier aussi bien garni, pour être bien vue et bien reçue. Pourtant cela ne nuit nulle part, en Orient moins qu'ailleurs. Elle y trouva le meilleur accueil. Les consulats, les ambassades, la Sublime Porte se mirent à son service. Après les formalités diplomatiques d'usage et sauf quelques petits contretemps, inévitables dans un pays si différent des Etats-Unis quant à l'administration, aux mœurs, à la langue, aux relations usuelles, aux moyens de transport, tout marcha comme à souhait.

Les difficultés, les tentatives d'obstruction, les lenteurs surtout, naturelles ou accidentelles, ne manquèrent pas; elles ne mirent pas en défaut l'expérience de Miss Barton en ces domaines. Restée à Pera avec son secrétaire financier M. G. Pullman, elle veillait à tout et, bien secondée par l'ambassadeur américain M. Terrell, elle sut toujours écarter à temps les obstacles et alimenter d'argent, d'informations, d'effets divers les expéditions « en campagne » dans l'Asie-Mineure.

Ce n'était pas une petite besogne, avec les distances où opéraient ces expéditions et avec les complications de traduction des télégrammes délivrés en langue turque ou arabe. Et il n'y eut pas moins de cinq expéditions en route, lesquelles avaient à donner des secours de trois catégories :

Aux Arméniens, à moitié nus, amaigris ou affamés, des vivres, des vêtements, des tentes, des abris.

Aux villages arméniens détruits, des outils, des matériaux de construction, du chédail, du bétail, des attelages, des semens, pour reconstituer des domiciles et des récoltes.

Aux malades et mourants de toutes croyances, des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des médicaments, des aliments, etc., tout le domaine spécial de la Croix-Rouge.

Le premier projet de Miss Clara Barton, combiné déjà aux Etats-Unis avec les comités intéressés, avait été de se rendre au cœur de l'Arménie, à Sivas et à Karpout entre autres, par un des ports de la mer Noire, Trébizonde ou Samsoun, et cette voie semble en effet la plus directe. Le départ s'apprêtait dans cette direction, après due promesse d'appui de Tewfik pacha, ministre des affaires étrangères, lorsque des renseignements parvenus par le Dr Washburn, du Collège Robert, et de l'ambassadeur britannique sir Philipp Currie, firent changer l'itinéraire. On irait tout d'abord à Marash et à Zeitum, où dix mille malades gisaient sans secours sous les coups du typhus, de la dyssenterie, de la petite vérole, et pour y arriver plus vite on prendrait la Méditerranée, avec débarquement à Alexandrette ou Mersena, au coin nord-est de cette mer. Même par là, il

ne resterait que trop de lenteurs à subir : les bateaux côtiers chargés de ce service sont peu réguliers ; ils font échelle à Smyrne, à Beyrouth, à Tripoli de Syrie, grand détour. Une fois à Alexandrette, il faut cinq jours de caravane jusqu'à Marash, sept jusqu'à Zeitum.

Le 18 mars une première expédition débarquait dans le port d'Alexandrette. Elle était composée d'un éminent médecin du Massachussets, Dr J.-B. Hubbell, fonctionnant comme agent général de la campagne d'Anatolie, du jeune Ernest Mason comme interprète, d'aides fournis par les agents consulaires américains d'Alexandrette, MM. Walter et Falanga, d'autres aides amenés par le Rev. Dr Fuller, président du Collège américain d'Aïntab. C'est dans cette ville que l'expédition se rendit en premier lieu, en passant par Kirk-Khan et Kittis, encore tout fumants des derniers désastres.

A Aïntab l'expédition Hubbell fut rejointe par une seconde, sous M. Ed. Wistar, de Philadelphie, puis par une troisième, sous M. Ch. King-Wood, aussi de Philadelphie. Ces Messieurs se répartirent alors la besogne pour se rendre dans les localités où les plus grandes misères étaient signalées. Cela les conduisit à visiter Marash et Zeitum, puis Birejik, Orfa, Diarbekir, Farkin, Karpout, Palou, Malatia, Arabkir, Egin, Sivas, Tokat, enfin Samsoun, sur la mer Noire, tous endroits rendus tristement célèbres par des massacres d'Arméniens, et où les agents américains distribuèrent d'utiles secours. De Samsoun ils s'embarquèrent pour Constantinople, où ils arrivèrent M. Hubbell le 16 juillet, MM. Wistar et Wood le 20 juillet.

Pendant tout leur voyage, ces trois expéditions américaines avaient été accompagnées d'escortes militaires turques, qui les secondèrent efficacement, sans se mêler d'intervenir dans les répartitions d'assistances, comme on l'avait un moment redouté.

Une quatrième expédition eut lieu sous les soins du Dr Ira Harris, habile médecin américain à la tête d'une clinique à Tripoli de Syrie. Son champ d'activité, plus spécial, fut Marash et Zeitum, où, comme nous l'avons dit plus haut, la maladie faisait rage. Il y arriva le 18 avril, par Mersene et Adana, escorté d'une garde de cavalerie turque; il se mit aussitôt à la besogne, une dure besogne, paraît-il, consistant non seulement à soigner les malades, mais à recueillir et former à la hâte autant d'assistants que possible.

Ses appels pressants et souvent infructueux pour être secouru par d'autres médecins engagèrent Miss Clara Barton à une cinquième expédition. Celle-ci, formée de médecins grecs, péniblement recrutés à Beyrouth, à Smyrne, à Constantinople, n'atteignit Alexandrette que le 25 mai. A ce moment la maladie était domptée à Marash ; aussi, sur le rapport du Dr Harris, l'expédition ne fut pas poussée plus loin ; toutefois ses membres restèrent à disposition quelques semaines encore, pour parer aux éventualités.

Ainsi, en juillet, après cinq mois de laborieux efforts, la mission américaine pouvait se flatter d'avoir accompli au mieux la tâche qui lui avait été confiée. Elle put en outre laisser sur place, aux mains de M. Peet, trésorier du Comité des missions à Stamboul, un solde de 15 000 dollars, reçus en dernier lieu de New-York et de Boston. Après cela, et après avoir pris congé des autorités ottomanes et des ambassades, Miss Clara Barton s'embarqua le 9 août pour la mer Noire et le Danube et débarqua le 12 septembre à New-York. Heureuse de retrouver en bonne santé son home, elle s'y occupa aussitôt de faire aux comités et au public américain le très intéressant rapport dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

Ajoutons que ce livre (en vente au bureau de la Croix-Rouge nationale américaine de Washington, au prix de 30 cents), comprend 8 parties ou chapitres, savoir : 1° Rapport de Miss Clara Barton, 44 pages ; 2° dit du secrétaire financier Pullmann, 12 pages ; 3° de l'agent général de campagne en Anatolie J.-B. Hubbell, 15 pages ; 4° et 5° des agents spéciaux E.-M. Wistar, 9 pages, et C.-K. Wood, 11 pages ; 6° du Dr Harris sur Marash et Zeitum, 6 pages ; 7° le texte de 117 télégrammes avec notes et remarques, échangés du 8 mars au 3 juillet 1896, 26 pages ; 8° exposé des principes de la Croix-Rouge, 2 pages ; un hommage à la mémoire de Mme Mason, mère du jeune interprète, morte à Constantinople le 24 mars 1896.

L.

L'artillerie de campagne dans les combats de l'avenir et son instruction en vue de la guerre (die Feldartillerie im Zukunftskampf und ihre kriegsgemässe Ausbildung), par Layriz, lieut.-colonel au 2me régiment bavarois d'artillerie de campagne. — Berlin. Eisenschmidt. 1897.

Cette brochure de 150 pages contient beaucoup de vues intéressantes sur l'instruction à donner en temps de paix à l'artillerie de campagne pour la mettre en état de remplir son rôle à la guerre ; spécialement écrite pour l'armée allemande, elle contient cependant bien des choses dont nous autres, artilleurs suisses, pourrions faire notre profit.

L'auteur se livre à une étude très serrée de ce que sera le rôle de l'artillerie dans les guerres futures, des situations dans lesquelles elle sera placée, situations qui ne seront pas exactement les mêmes que dans les guerres passées, et il sort de là pour rechercher si l'instruction donnée dans les garnisons tient bien toujours compte de ces modifications apportées à la tactique et si le personnel sera toujours à la hauteur de la situation. Les batteries au combat subiront souvent des pertes énormes en personnel ; il est donc nécessaire de donner aux sous-officiers, et même aux soldats, des connaissances qu'il n'était pas d'usage jusqu'ici de leur communiquer ; des sous-officiers pourront être appelés à un moment donné à prendre la direction du tir d'une batterie, et de simples soldats à diriger celui d'une section ou d'une pièce. Si de semblables éventualités

préoccupent nos voisins du Nord, combien plus devrions-nous, en Suisse, y songer aussi; notre personnel est en effet moins bien préparé à de pareilles situations; il suffit, pour nous en rendre compte, de nous demander combien chaque batterie compte de lieutenants aptes à remplacer au pied levé leur capitaine dans la direction d'un tir de campagne. Des progrès ont été réalisés depuis quelques années dans ce domaine depuis qu'on appelle quelques premiers-lieutenants dans les écoles de tir, mais ces progrès sont encore insuffisants.

L'opinion générale est que, dans le combat d'artillerie contre artillerie, les batteries, pour utiliser le mieux possible leur position, devront arriver à couvert derrière la crête, se mettre en batterie puis avancer les pièces à bras de manière que la bouche à feu arrive seulement à dépasser cette crête; on espère ainsi obtenir les avantages du tir direct tout en procurant un abri relatif au personnel et au matériel. Mais ce n'est point l'opinion du lieutenant-colonel Layriz, qui condamne ce mode de procéder comme un moyen terme. Selon lui il faut, ou bien s'abriter complètement derrière la crête et utiliser le tir indirect, ou bien ne pas craindre de prendre carrément position sur la crête, avec les pièces attelées, et cela aux allures rapides pour gagner du temps. Il étaye sa manière de voir sur des arguments qui peuvent prêter à la discussion, mais qui n'en ont pas moins une sérieuse valeur.

Il ne nous est pas possible de donner ici une analyse complète de ce travail et de tous les points qui y sont traités; qu'il nous suffise de signaler encore les idées très judicieuses qu'il développe sur les avantages qu'il y aurait à envoyer des officiers et sous-officiers d'artillerie intelligents, reconnaître les positions ennemies en s'avançant rapidement jusque dans la proximité de celles-ci; les renseignements que pourraient donner ces éclaireurs seraient d'une grande utilité pour la direction du tir.

A relever aussi l'avantage qu'il signale à avoir des observateurs auxiliaires renseignant le capitaine sur les résultats du tir et les mouvements de l'ennemi.

Pour pouvoir être employées utilement en temps de guerre, il est nécessaire que ces diverses mesures soient exercées en temps de paix; cela n'est pas très facile, mais quelque chose peut être fait en ce sens.

Il y aura un tel intérêt dans l'avenir à tirer tout à la fois vite et juste que rien ne doit être négligé pour arriver à ce but. Toutes les thèses soutenues dans l'ouvrage que nous résumons sont appuyées d'exemples tirés des dernières guerres; on peut, il est vrai, contester la pertinence de tous ces exemples, mais c'est de la discussion que jaillit la lumière.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de cette étude à nos artilleurs et surtout aux officiers chargés de diriger leur instruction.

Major E. P.

ACTES OFFICIELS

Arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne. — Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant :

1. Il sera procédé à la liquidation des arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne.

Seront versées dans la liquidation, le cas échéant, les sommes dont le recouvrement pour le compte de ces régiments aurait lieu avant la clôture de la répartition.

2. La répartition se fera au marc le franc entre les créances vérifiées. Néanmoins, les ayants droit d'un même régiment seront payés par privilège sur les fonds revenant à ce régiment, sans préjudice des autres causes de préférence dont justifieraient les intéressés.

3. Sont admis à la vérification des créances tous les ayants droit dont les prétentions n'ont pas été payées dans les liquidations ouvertes en 1856-57 et en 189[illegible].

4. Les ayants droit à la répartition sont sommés de s'inscrire auprès du liquidateur, M. Jules Repond, avocat, à Berne, dans le délai de six mois à partir de la publication du présent arrêté. L'inscription des créanciers domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles doit, toutefois, être faite auprès de M. Lardet, consul général de la Confédération suisse à Madrid, ou auprès du consul suisse à Barcelone.

5. A défaut d'obéir à la mise en demeure intimée à l'article précédent ou d'observer les délais de procédure fixés par le liquidateur, les défaillants seront exclus de la répartition.

6. Le liquidateur vérifiera les créances et en prononcera l'admission ou le rejet, sous réserve de la ratification du Conseil fédéral.

7. Les frais de liquidation seront prélevés sur la masse à partager.

8. La caisse d'Etat fédérale est chargée du paiement des sommes allouées.

9. Le présent arrêté sera publié par insertion dans la *Feuille fédérale* et par communication aux gouvernements cantonaux.

Le délai de six mois prévu à l'article 4 ne court, pour les intéressés domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles, qu'à partir des publications faites à Madrid et à Barcelone.

Nominations, démissions, transferts. — Le Conseil fédéral a nommé :

1. Commandant de la IIe brigade d'infanterie d'élite, M. Henri Wyss, d'Einsiedeln, lieutenant-colonel, actuellement commandant du 24e régiment d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de colonel d'infanterie.

2. Commandant du 17e régiment d'infanterie d'élite, M. Paul Schiessle de Soleure, major, actuellement commandant du bataillon 5 d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de lieutenant-colonel. Cette remise de commandement n'est que temporaire.

3. Commandant du 20e régiment d'infanterie d'élite, M. Edouard Leupold, de Zofingue, lieutenant-colonel dans l'état-major général, à Berne, avec transfert dans l'infanterie. Cette nomination n'a qu'un caractère temporaire.

4. Commandant du 16e régiment d'infanterie d'élite, M. J.-Théodore Schnider, de Baden (Argovie), lieutenant-colonel à Zurich, actuellement commandant du 21e régiment d'infanterie de landwehr.

— M. le colonel d'état-major Edmond de la Rive, à Genève, est chargé, à titre temporaire, du commandement de la IIe brigade d'infanterie et transféré, en même temps, dans l'infanterie.

— Sont promus lieut.-colonels d'infanterie, les majors: Albert Steiger, d'Arbon (Thurgovie), à St-Gall, chef d'état-major du VIIe arrondissement territorial; Paul von Moos, de Sachseln (Unterwald le-Haut), chef d'état-major du IVe arrondissement territorial; Frédéric Geiser, de Langenthal (Berne), chef d'état-major du Ve arrondissement territorial.

— M. Victor Pianta de Savognins (Grisons), précédemment capitaine dans le bataillon no 8 de carabiniers, actuellement adjudant du bataillon no 91 de fusiliers de landwehr, est nommé major d'infanterie (carabiniers) et commandant du bataillon no 8 de carabiniers de landwehr.

Le Conseil fédéral a accepté la démission offerte par M. Rodolphe Alioth, colonel, à Bâle, de ses fonctions de chef du génie du IVme corps d'armée et par M. Alfred Laubi, lieutenant-colonel, à Coire, de ses fonctions de commandant du IVme équipage de ponts. Il les a rangés au nombre des officiers mis au bénéfice de l'article 58 de l'organisation militaire.

— Le Conseil fédéral a accepté pour le 31 mars prochain, avec remerciements pour les services rendus, la démission offerte par M. Rodolphe von Toggenburg de Laax (Grisons), capitaine, de ses fonctions d'instructeur d'infanterie de IIme classe (VIIIme division).

Le Conseil fédéral a procédé aux transferts ci-après dans le service territorial et des étapes:

I. *Service territorial.* — MM. Adrien Thélin, colonel d'infanterie, à La Sarraz, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du Ier arrondissement territorial. Rodolphe Suter, colonel d'infanterie, à Zofingue, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du Vme arrondissement territorial. Louis Stückelberger, lieutenant-colonel d'artillerie, à Frauenfeld, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du dépôt d'artillerie de

campagne. Fr. Geiser, major d'infanterie, à Langenthal, actuellement premier adjudant du IIIme arrondissement territorial, à l'avenir chef d'état-major du Vme arrondissement territorial. Henri Romieux, major d'infanterie à Genève, actuellement à disposition, à l'avenir premier adjudant du Ier arrondissement territorial. Charles Kindlimann, major d'infanterie, à Berthoud, actuellement commandant du bataillon no 74 de fusiliers de landwehr, à l'avenir premier adjudant du IIIme arrondissement territorial. L. Habermacher, capitaine d'infanterie, à Lucerne, actuellement à disposition, à l'avenir deuxième adjudant du IVme arrondissement territorial. Henri Wehrli, capitaine d'artillerie à Zurich, actuellement dans le service des étapes, à l'avenir deuxième adjudant du VIme arrondissement territorial. Gustave Fueter, capitaine d'artillerie, à Berne, actuellement dans le service des étapes, à l'avenir deuxième adjudant du IIIme arrondissement territorial. Ferd. Jeanrichard, capitaine de cavalerie, à Vevey, actuellement à disposition, à l'avenir deuxième adjudant du Ier arrondissement territorial. Jos. Hübscher, premier-lieutenant vétérinaire, à Triengen, actuellement à disposition, à l'avenir au dépôt de chevaux no 4. J. Arnold, premier-lieutenant vétérinaire, à Menzigen, actuellement à disposition, à l'avenir au dépôt de chevaux no 6.

II. *Service des étapes.* — MM. Th. Bühler, colonel d'infanterie, à Coire, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale, à Coire. Th. Fuchs, lieutenant-colonel d'infanterie, à Buochs, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Stans. Rod. Balsiger, lieutenant-colonel d'artillerie, à Berne, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Berne. J. Freiburghaus, lieutenant-colonel d'infanterie, à Spengelried, actuellement commandant de l'étape initiale, à Berne, à l'avenir commandant de l'étape de réunion à Berne. Ed. Blumer, major d'infanterie, à Schwanden, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Glaris. Ed. Hartmann, major d'artillerie, à Neuchâtel, actuellement dans le service territorial, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Lausanne Charles Tiegel, major d'artillerie, à Zurich, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Zurich. E. Dubied, major d'artillerie, à Couvet, actuellement à disposition, à l'avenir remplacant de l'étape de réunion à Berne. Emile Schmid, major de cavalerie, à Berthoud, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Olten.

Valais. — Le caporal Léon Gex-Fabry, de Val d'Illiez, est nommé lieutenant d'infanterie.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 4. Avril 1897.

Le règlement de service du 10 mars 1896.

(Suite.)

Il n'est question nulle part de la manière dont on doit loger les officiers. On se règle pour cela sur les dispositions du règlement d'administration ; dans une caserne on les loge dans des chambres particulières, mais quand les troupes sont cantonnées on loge les officiers des compagnies dans des locaux à part de la troupe, mais pas obligatoirement dans des lits, la Confédération ne payant aucune indemnité pour leur logement chez l'habitant. Si les habitants offrent de loger les officiers des compagnies dans des lits il n'y aura pas de motifs pour refuser cette gracieuseté, pourvu que le service n'en souffre pas. *Mais dans tous les cas les officiers de compagnie doivent toujours loger dans le rayon de cantonnement de leur compagnie et les officiers des sections à proximité immédiate de leurs sections* ; si pour atteindre ce résultat ils doivent renoncer à coucher dans des lits et se contenter d'un cantonnement analogue à celui de la troupe, ils ne doivent pas hésiter à le faire. Dans les quartiers d'alarme les officiers restent avec la troupe.

L'état-major d'un bataillon devra toujours prendre son logement le plus au centre possible des cantonnements des compagnies ; il se peut faire qu'en agissant ainsi le commandant soit obligé de renoncer à un somptueux logement au château et à le céder à un jeune lieutenant, tandis qu'il devra se contenter d'une modeste chambre ; qu'il n'oublie jamais que la responsabilité repose tout entière sur lui et que le service passe avant tout. Or il doit être à proximité immédiate des services généraux de son bataillon (garde intérieure de cantonnement, bureaux, infirmerie, etc.) qui doivent se trouver au centre des cantonnements.

Les prescriptions sur la « tenue » sont très simples, assez

précises pour qu'on ne soit jamais embarrassé, assez larges pourtant pour qu'on puisse les adapter à tous les cas.

Militairement parlant il est nécessaire de viser à une certaine uniformité ; elle ne doit pourtant venir qu'en seconde ligne, tandis que le travail auquel se livre une troupe et les ressources en vêtements, etc., dont elle dispose feront règle. Toutefois la tenue doit être la même pour tous les hommes d'une même troupe. Il ne faudrait pas interpréter cela dans ce sens que tous les hommes d'une même compagnie, d'un même bataillon doivent toujours porter la même tenue. Quand les compagnies d'un bataillon ont un travail indépendant, chacune adopte la tenue qui convient à son genre de travail et c'est le capitaine (commandant de « l'*unité de troupe* ») qui la fixe : mais quand tout le bataillon travaille réuni sous la direction du commandant, c'est celui-ci qui fixe la tenue et elle doit être la même pour les quatre compagnies. On agira dans tous les autres cas d'une façon analogue, qu'il s'agisse de simples subdivisions ou qu'il s'agisse de corps plus considérables encore que le bataillon.

On peut d'ailleurs admettre que dans un même corps de troupes les circonstances seront habituellement telles que rien ne s'opposera à ce que la tenue y soit uniforme ; le commandant qui assigne aux troupes sous ses ordres leur travail, prescrit en même temps la tenue qu'elles doivent prendre.

Il y a quatre tenues (chiffre 69) : la tenue de campagne, de sortie, de quartier et de travail.

La tenue fondamentale, dont toutes les autres ne sont que des modifications, est la tenue de campagne ; c'est la tenue que les hommes revêtent quand ils entrent en service ; dans l'infanterie il faut y ajouter, pour un service actif, le brassard, la munition de poche, les vivres de réserve et, pour une partie de la troupe, les outils de pionniers. Le soldat est alors prêt à entrer en campagne.

La tenue de travail qu'on portera principalement dans le service d'instruction pourra présenter de nombreuses variétés : tantôt elle se confondra avec la tenue de campagne, tantôt elle se rapprochera davantage de la tenue de quartier. Ce qui la distinguera surtout c'est qu'on portera des habits de travail spéciaux (dans l'infanterie des vestons, des pantalons et des capotes d'exercice) et qu'on pourra laisser de côté une partie de l'équipement personnel.

Dans la tenue de sortie les officiers portent la casquette. (chiffre 74, 2e alinéa).

Le règlement interdit le port d'effets non à l'ordonnance et d'ornements étrangers à l'uniforme, y compris les chaînes de montres placées en évidence.

C'est chez les officiers qu'on remarque principalement les déviations à l'ordonnance ; elles sont nombreuses et portent soit sur l'habillement, soit sur l'équipement ou l'armement.

Il est vrai que même dans les questions d'uniforme la mode a ses exigences ; elle hausse ou baisse les casquettes, écarte ou rapproche les rangs de boutons, etc. Aucune armée ne s'en affranchit complètement.

Certains effets cependant doivent rester tout à fait en dehors de son action ; j'en mentionnerai un seulement parce que la fantaisie se donne carrière à le défigurer et à en dénaturer le sens : la dragonne. On voit porter chez nous des dragonnes de toutes sortes, de toutes formes et d'autant de couleurs qu'on les peut faire. S'il y a pourtant un objet appartenant à l'équipement de l'officier qu'on ne doit porter que strictement à l'ordonnance, c'est bien la dragonne ; elle n'est pas un simple ornement mais le premier signe auquel on reconnaît le militaire possédant la qualité d'officier ; nul ne peut l'attacher à la poignée de son sabre s'il n'est officier ; voilà pourquoi elle est composée des couleurs nationales et pourquoi aussi elle est la même pour le général en chef et pour le plus jeune lieutenant de l'armée. On ne doit pas plus se permettre de la modifier qu'on ne se permettrait de modifier la forme et la couleur des insignes de grade.

Sous le titre « Rapports, contrôles, journal », le réglement ne mentionne que ce qui n'est pas déjà prescrit par le règlement d'administration auquel il renvoie ; je crois utile pourtant de récapituler quel est l'ensemble des pièces dont il est question pour mémoire au chiffre 76.

A l'entrée au service on établit dans chaque « *unité de troupe* » d'après le contrôle de corps l'*état nominatif* devant servir de base à toute la comptabilité et la *liste des hommes qui ne se sont pas présentés ;* celle-là va à l'autorité militaire pour qu'on lui donne la suite qu'elle comporte.

Sur la base de l'état nominatif on établit le *rapport d'effectif d'entrée* (règlement d'administration, article 10) ; c'est un

rapport numérique que l'on dresse aussi chaque jour de prêt, soit tous les 5 ou 10 jours et à la fin du service.

Chaque jour de service, y compris les jours d'entrée et de licenciement, on établit le *rapport journalier* immédiatemen après le premier appel du matin (règlement d'administration, article 9). C'est comme le rapport d'effectif un rapport d'ordre essentiellement administratif.

Chaque matin on établit aussi après le premier appel le *rapport du médecin* (chiffre 90, 3me alinéa) et au premier appel de rassemblement le *rapport de front* (chiffre 93) : ce dernier est un rapport tactique.

La munition, le matériel de corps et l'équipement des voitures donnent lieu à des rapports qui sont établis le jour d'entrée, le 10, le 20 et le dernier jour de chaque mois ainsi qu'à la fin du service (chiffre 80). Le rapport sur la munition dont il est question ici n'a rien à voir avec le compte qui en est fait une fois par jour au rapport de front ; celui-là a un but tactique, l'autre a un caractère purement administratif.

Dans chaque « *unité de troupe* » on tient encore : *le journal*, *la liste de commandement* et *le registre des punitions*.

Le journal remplace le livre d'ordres, il est plus complet que lui puisqu'il renferme les ordres donnés, ceux reçus, des remarques sur leur exécution et des notes diverses, l'effectif de la troupe et ses mutations, tous les incidents qui intéressent la vie de l'« *unité de troupe* » et qui pourraient servir plus tard à écrire son histoire, et même des notes sur l'état du temps.

On conserve le journal, la liste de commandement et le registre des punitions d'un service à l'autre dans les archives de l'unité ; ces pièces se transmettent de commandant à commandant. C'est au moyen de ces documents qu'un nouveau commandant apprendra d'abord à connaître l'unité qui lui est confiée ; on doit les tenir avec le plus grand soin et s'assurer, par des inspections fréquentes, qu'ils sont à jour.

L'Instruction pour les états-majors renferme les indications spéciales pour l'établissement des rapports mentionnés au chiffre 79.

Les « ordres » se communiquent oralement ou par écrit. Dans les « *unités de troupe* » il est de règle de les communiquer oralement ; à cet effet les commandants réunissent une fois par jour les officiers et les sous-officiers sous leurs ordres, c'est-à-dire tous ceux qui à teneur du chiffre 39 sont respon-

sables vis-à-vis d'eux Il y aura avantage à ce que cette réunion ait lieu tous les jours à la même heure et assez vite pour que l'exécution des ordres soit assurée. Cela ne supprime pas la nécessité de faire pour chaque jour un ordre écrit prescrivant le travail de la troupe.

Mais le commandant de l'« *unité de troupe* » aura à donner à ses subordonnés d'autres ordres qui ne seront pas de nature à figurer à l'ordre du jour, ou bien qui n'auront pas été connus à temps pour y figurer, à recevoir leurs communications et à répondre à leurs demandes. C'est pour cela qu'il devra réunir périodiquement ses subordonnés.

Dans le bataillon d'infanterie il sera généralement possible de procéder de la même manière ; mais toutes les fois que les « *unités de troupe* » seront disloquées de telle sorte que cette réunion des commandants pourrait les obliger à une absence nuisible au service, les communications se feront par écrit.

Cette manière de procéder sera la règle dans les corps combinés ; ou bien on fera chercher les ordres par des officiers ; on emploiera à cet effet les adjudants.

Le *rapport* comme on l'entendait jusqu'ici, réunissant chaque jour, dans la division par exemple, les commandants des brigades d'infanterie, les commandants des armes spéciales et les chefs des services auxiliaires, et ainsi de suite dans les unités subordonnées, n'est plus prescrit par le règlement et n'aura plus lieu obligatoirement.

Le *mot de passe* (chiffre 82) est assimilé à un ordre et c'est le commandant supérieur qui le donne chaque jour. Il n'y a qu'un seul mot de passe pour toutes les troupes placées sous un même commandement : l'armée de campagne tout entière aura donc un seul mot de passe. Pour en faciliter la transmission et pour être sûr qu'il parviendra à temps à toutes les « *unités de troupe* » le commandant supérieur peut donner les mots de passe pour plusieurs jours de suite aux commandants sous ses ordres.

Il est bien à remarquer que le mot de passe est unique et n'est plus comme notre ancien mot d'ordre, composé de deux mots ; c'est un nom tiré de l'histoire ou de la géographie de la Suisse. Il n'est plus accompagné des signes de reconnaissance.

On sera sans doute frappé que le règlement fixe l'heure à laquelle le mot de passe de chaque jour entre en vigueur

(midi), tandis qu'il n'a pas prescrit la même chose pour le commencement des divers services ; c'est qu'il est indispensable, si l'on veut éviter de graves confusions, que toutes les troupes emploient le même mot de passe pendant la même période.

On ordonne d'adresser au commandement et non à la personne toutes les communications faites par écrit (chiffre 84), afin que si le titulaire du commandement est absent, empêché, malade ou même tué, celui qui le remplace ou a pris à sa place le commandement puisse prendre connaissance des ordres et en assurer l'exécution.

Il pourrait arriver aussi que des communications adressées à une personne s'égarassent ou se trompassent d'adresse par similitude de nom, tandis qu'elles parviendront toujours plus facilement au titulaire d'un commandement.

Les prescriptions contenues au chiffre 87 ont pour but de stimuler l'initiative des chefs en sous-ordre. On ne veut pas que, parce que les ordres ne sont pas parvenus ou parce que les circonstances ont rendu inexécutables ceux qu'il a reçus, un commandant reste inactif. Il doit agir suivant les circonstances et s'inspirer des intentions de son chef, qu'il doit connaître. On ne veut pas qu'un commandant s'excuse jamais de son inaction en disant : « Je n'ai pas d'ordres ». Il doit agir, informer son chef de ce qu'il fait et demander de nouveaux ordres.

Les « appels », ayant pour but de s'assurer de la disponibilité des troupes, tout moyen permettant de constater la présence des hommes équivaudra donc à un appel. Le règlement dit toutefois qu'on interpelle les hommes par leur nom et qu'ils répondent *présent*. De nuit, on procédera généralement ainsi, et les sous-officiers devront connaître l'état nominatif de leur subdivision par cœur. On ne doit pas appeler les hommes par le numéro de contrôle.

Chaque fois que des troupes se rassemblent pour un travail quelconque, on doit en contrôler l'effectif ; si l'on faisait à chaque rassemblement un appel nominatif, comme cela peut se présenter plusieurs fois par jour, on tomberait dans une pratique purement formaliste ; on agira donc comme il est dit au chiffre 91.

Voici comment cela se passerait dans une compagnie d'infanterie :

Quelques minutes avant l'heure fixée pour le rassemblement, les chefs de groupes s'assurent que tous leurs hommes sont présents, ils vérifient leur tenue à teneur des ordres et les font tenir prêts à quitter le logement; sur l'ordre du chef de chambre on quitte les logements et on se range devant ceux-là, face au chef de chambre à qui les chefs de groupes font rapport (*..e groupe, 8 hommes, tous présents).* Le chef de chambre prend le commandement et conduit la subdivision sur la place d'alarme (place de rassemblement de la compagnie), la range à sa place et fait rapport au sergent (dans la règle, c'est le guide de droite de la section) ; quand la section est complète, le sergent fait rapport au chef de section, puis au sergent-major. Le chef de section contrôle une fois encore la tenue (habillement, cartouches, outils, etc.) et fait rapport au commandant de compagnie. Le sergent-major fait rapport au capitaine concernant l'effectif et, s'il y a lieu, lui présente le rapport de front (premier appel de rassemblement).

La troupe est alors prête à marcher; il faut éviter toute perte de temps et écarter toute vaine cérémonie n'allant pas droit au but, qui est de constater la présence de chacun.

Quand il doit y avoir un appel général, par exemple pour l'appel principal, et si l'on donne un signal pour rassembler les troupes, celles-ci ne doivent sortir de la caserne ou quitter leurs quartiers de cantonnements pour se rendre sur la place où se fait l'appel que lorsqu'on sonne ou l'on bat l'assemblée. On ne doit d'ailleurs jamais rassembler les troupes plus tôt que cela n'est nécessaire, ni par conséquent les tenir inutilement sur les rangs à ne rien faire.

A l'*appel du matin* les hommes sont appelés par leur nom, et, si l'organisation du logement le permet, par le chef de groupe. Cet appel devant avoir lieu immédiatement *après* la diane, on exigera que les hommes soient debout, sinon entièrement habillés, du moins dans une tenue décente, pour répondre à l'appel, et le silence doit régner dans le logement.

Dans chaque « *unité de troupe* », c'est le sergent-major ou le sous-officier qui en remplit les fonctions qui reçoit des chefs de chambre le rapport sur l'appel du matin ; il fait ensuite rapport à son commandant. C'est aussi lui, et non plus le fourrier, qui établit le rapport du médecin.

Il n'y a pas de différence fondamentale entre un *appel de rassemblement* et l'*appel principal*, sauf que dans le premier on constate la présence des troupes qui doivent prendre part

à un certain travail et que l'appel principal est destiné à contrôler l'effectif total d'une troupe ; tous les militaires présents à teneur du rapport journalier doivent donc y assister (chif. 93, 1er al.). Les détachés, les hommes en congé, les manquants, les malades et les hommes aux arrêts sont les seuls qui n'y puissent pas paraître, mais tous les militaires commandés pour des services spéciaux doivent répondre à l'appel. Dans la pratique, il ne sera pas toujours facile, ni même possible d'exiger la présence personnelle des militaires faisant certains services spéciaux, mais on prendra néanmoins les mesures nécessaires pour s'assurer de leur présence et de leur disponibilité.

Le *rapport de front* (chiffre 92) a un but tactique, c'est pourquoi on l'établit au premier rappel de rassemblement ; il donne l'effectif des disponibles.

Quand on alarme une troupe, c'est-à-dire quand on lui fait prendre les armes inopinément, de jour ou de nuit, au moyen d'un signal (la générale), ou en faisant réveiller les hommes individuellement, on ne peut pas observer toutes les formes, ni faire un appel nominal même par groupe (escouade), ni faire les inspections. Avant tout, chacun doit éviter de perdre la tête, s'équiper dans la tenue prescrite (tenue de campagne) rapidement et avec soin, et se rendre au plus vite sur la place de rassemblement de son « *unité de troupe* » : quand celle-ci est complète, on la conduit sur la place d'alarme. On n'attendra pas pour partir que le dernier homme ait rejoint, mais on laissera un sous-officier pour grouper les retardataires et les amener aussi à la place d'alarme. Chaque homme doit donc connaître la place de rassemblement de son « *unité de troupe* », qui doit être à proximité immédiate des logements, quand même on ne les occuperait que passagèrement (pour une nuit). Les commandants des « *unités de troupe* » doivent connaître les places de rassemblement des corps. Dès qu'il arrive sur la place de rassemblement, le commandant fait rapport à son chef.

De nuit, en alarmant les troupes, on évitera tout bruit ; il faut qu'on puisse réunir une « *unité de troupe* » sans que le repos des autres en soit troublé, même si l'on occupe en commun une caserne. A cet effet, le commandant de l'« *unité de troupe* » réveillera *lui-même* les officiers qui, à leur tour, réveilleront leurs subdivisions.

On met en ordre les logements, comme si on devait les quitter pour toujours.

L'*appel du soir* se fait d'une manière analogue à l'appel du matin. La troupe doit se trouver dans ses logements *avant le signal de l'appel*; c'est la seule règle à adopter, si l'on veut obtenir une ponctualité parfaite.

Le sergent-major ou le sous-officier qui en remplit les fonctions reçoit le rapport des chefs de chambre et fait rapport à son chef ou à l'officier qui le remplace.

Dans un bataillon, l'adjudant de bataillon ne prend plus le rapport des sergents-majors; en service actif et en service d'instruction, dans les périodes de manœuvres, il serait souvent impossible que cela eût lieu, si les cantonnements des unités sont éloignés.

A partir de l'appel du soir, on ne doit plus tolérer aucun bruit; on ne doit pas tolérer non plus les allées et venues; chacun doit se prémunir de manière à n'avoir plus à sortir; on ne doit quitter les logements que dans les cas graves et avec la permission du chef de chambre.

Le « travail des troupes » comprend toute leur activité intérieure et extérieure: exercices et manœuvres, marches, combats, travaux de toute nature, etc. Au lieu de la distinction quelque peu artificielle de l'ancien règlement entre le service armé, le service non armé et le service général de surveillance, le règlement de 1896 ne distingue plus que le travail auquel toute les troupes sont astreintes, ou *travail des troupes en général*, et les *services spéciaux*.

Le règlement ne fixe plus les heures de la diane et de la retraite. En service d'instruction, les commandants des écoles et des cours fixent cela comme ils veulent et de façon que la durée moyenne du travail journalier puisse être de huit heures par jour au moins. En service actif, on ne peut pas faire lever et coucher les troupes tous les jours à la même heure; ce sont les circonstances du moment qui font règle, et l'on devra souvent fixer ces heures chaque jour.

Toutefois, même en temps d'instruction, le travail peut commencer dans certains cas avant la diane ou continuer après la retraite.

La défense de troubler le repos d'une partie des troupes, si pour d'autres la diane est fixée à une heure plus matinale

(chiffre 100), implique l'obligation de réveiller sans faire donner de signal les troupes qui doivent se lever plus tôt ; on peut procéder alors d'une manière analogue à celle qu'on emploierait pour alarmer les troupes. Ce sera l'affaire du commandant de place de veiller à ce que le chiffre 100 soit appliqué.

On ne donne pas toujours un signal pour la retraite, aussi la troupe doit-elle être informée de l'heure à laquelle elle est fixée, l'appel du soir ayant lieu une demi-heure après, afin qu'elle puisse se rendre à temps dans ses logements.

On a déjà vu plus haut qu'à partir de l'appel dans les chambres on ne doit plus quitter les logements ; on doit aussi prendre des mesures pour que le repos de la nuit commence effectivement dès l'heure de la retraite et pour que ceux qui veulent s'y livrer dès cet instant ne soient pas dérangés.

Les « services spéciaux » sont ceux auxquels un certain nombre de militaires seulement sont astreints ; il y en a auxquels tous les militaires à tour de rôle prendront part, ainsi le service de garde ; d'autres ne seront faits que par un petit nombre de militaires, certains n'y étant jamais appelés (ordonnances).

Le règlement ne fixe pas l'heure à laquelle commencent les services spéciaux ; on se réglera, autant que possible, sur le travail des troupes en général. Les jours de marche, les services spéciaux commenceront au moment de l'arrivée au terme de la marche ; en service d'instruction, il y aura avantage à fixer le changement de service au moment de l'appel principal, c'est-à-dire quand le travail de la journée est terminé. Toutefois, pour le service de cuisine, il sera préférable que le tour de service commence et se termine avec le travail de la journée.

On peut commander des officiers, des sous-officiers et des soldats pour le service d'ordonnance. Les obligations des ordonnances sont si variées que l'on ne peut pas prescrire uniformément la tenue qu'elles doivent prendre. Celui qui demande une ordonnance a le droit de fixer la tenue dans laquelle elle se présentera ou, tout au moins, de dire quel service elle aura à faire afin qu'on puisse lui faire prendre la tenue convenable.

L'appellation de *planton* ayant disparu du règlement ne doit plus être employée ; l'expression *ordonnance* la remplace.

L'expression *équipement personnel* (chiffre 111) remplace dorénavant les termes de *armement, équipement et habillement.* A l'équipement personnel peut venir s'ajouter une partie de l'équipement de corps : la munition de poche, l'outil portatif et la ration de réserve.

La réparation ou l'échange des effets détériorés ou devenus impropres au service doit se faire au fur et à mesure et sans aucun retard ; les commandants des unités de troupe en sont responsables.

Les commandants des corps et tout spécialement ceux des bataillons d'infanterie doivent faire observer rigoureusement les prescriptions du dernier alinéa du chiffre 126, en faisant expulser des bagages, les cartons à coiffures, les sabres de réserve, les malles à dimensions démesurées et tout spécialement leurs propres coffres à sellerie et ceux des autres officiers montés du bataillon. Jusqu'à présent, aucun ordre n'a pu avoir raison de la mauvaise habitude contractée par ces officiers de faire transporter avec eux des impedimenta absolument inutiles ; maintenant que c'est article de règlement, on peut exiger qu'on s'y conforme. Il faut que ceux qui conduisent les colonnes de bagages aient le courage de faire décharger impitoyablement et laisser sur place ce qui est proscrit par le règlement. Dans une occasion toute récente, j'ai pu me convaincre que ce serait le seul moyen d'assurer la disparition de cet abus.

Relativement à la « subsistance » et aux « distributions », le règlement de service ne fixe que des prescriptions tout à fait générales qui doivent être complétées au moyen de celles contenues dans le règlement d'administration, auquel il faut avoir recours dans chaque cas pour l'application des chiffres 127 à 135 du règlement de service.

D'habitude chaque « *unité de troupe* » forme un « ordinaire »; il en sera toujours ainsi en service actif et quand les troupes en service d'instruction sont logées dans les mêmes conditions qu'au service actif. Si un bataillon d'infanterie est caserné il devra, dans certains cas, former un seul ordinaire, soit par mesure d'économie, soit parce que les installations dont on dispose dans les casernes ne permettraient pas toujours d'assigner à chaque « *unité de troupe* » des locaux indépendants (cuisine, magasins, etc.). Cela présente des

inconvénients et il serait désirable que toutes les casernes fussent organisées de telle sorte que chaque « *unité de troupe* » pût toujours former un ordinaire, car le commandant en étant responsable, il devrait avoir l'occasion de se familiariser avec ce service dans les périodes d'instruction en caserne.

On pourrait objecter que quand le nombre des hommes à nourrir est plus considérable on peut acheter à meilleur compte et que les frais généraux ne sont proportionnellement pas beaucoup plus forts que pour une petite troupe. C'est vrai; mais rien n'empêcherait qu'un bataillon fît des achats en gros pour obtenir des conditions plus favorables et livrât lui-même aux « *unités de troupe* » (chiffre 137).

C'est le commandant de l'« *unité de troupe* » qui est l'administrateur de l'ordinaire de son unité; c'est le fourrier qui en est le comptable (chiffre 140). Dans la règle, le quartier-maître du corps n'est qu'un caissier qui fait des avances aux commandants des « *unités de troupes* ». La nourriture est préparée dans chaque unité par un chef de cuisine (sous-officier), désigné par le commandant de l'unité, et secondé par des cuisiniers.

La subsistance extraordinaire dont il est question au chiffre 138 n'est pas celle prévue aux art. 155 et 161 du règlement d'administration, qui est faite aux frais de l'Etat. Il s'agit de distributions extraordinaires, en dehors des trois repas habituels (chiffre 142) et qui ont lieu aux frais de l'ordinaire. Si la troupe ne reçoit que deux repas réguliers, matin et soir, comme cela a lieu dans les manœuvres du service d'instruction, l'ordinaire devra lui fournir un liquide bon marché et approprié aux besoins pour remplir les gourdes (café noir ou thé) et une portion de vivre (fromage, viande, etc.) à manger au milieu du jour.

Le règlement dit que cette subsistance extraordinaire peut être ordonnée par les commandants des corps de troupe ou des « *unités de troupe* », donc aussi par les commandants des bataillons, régiments et brigades, quand même ils n'administrent pas les ordinaires de leurs corps. Il faut toutefois que ces distributions n'occasionnent pas des frais que l'ordinaire des « *unités de troupe* » ne pourrait pas supporter.

Quand bien même, ensuite d'une décision récente des autorités fédérales, l'allocation journalière pour l'entretien de l'ordinaire a été portée à un chiffre permettant de faire face

aux besoins courants, il ne peut pas être question de supprimer dans tous les cas la participation de l'homme aux dépenses de l'ordinaire. Cette participation doit être toutefois fixée à une somme minime. Elle servira à améliorer la nourriture en qualité et en quantité, ou à pourvoir à cette subsistance extraordinaire dont il a été question tout à l'heure, dans des cas où les individus seraient peut-être fort embarrassés de se procurer eux-mêmes des vivres ou ne pourraient le faire qu'à des conditions onéreuses. Elle servira surtout à payer les dégradations faites au matériel confié à la troupe par l'Etat, quand ces dégradations proviennent du mauvais vouloir ou de la négligence et qu'on ne peut pas en découvrir les auteurs.

On rend compte à la troupe à la fin d'un service de la situation des comptes et on distribue le boni, s'il y en a, entre les ayants droit encore présents. Les hommes licenciés antérieurement ne reçoivent rien, mais on ne leur réclame rien non plus pour les dégradations qu'il y aurait à payer.

Il est pourvu à la subsistance des officiers de différentes manières. Ils pourront rarement manger en même temps que la troupe, mais ils pourront former par « *unité de troupe* » un ordinaire à part; alors il leur sera généralement facile de prendre, au moins une fois par jour, un repas en commun (chiffre 147). Dans certains cas ils feront un arrangement avec un cantinier.

Le règlement ne dit pas que les officiers des corps (bataillon d'infanterie, etc.) prennent en commun au moins un repas par jour, mais ceux des « *unités de troupe* ». Il serait difficile en effet, surtout dans le service actif et dans la période de manœuvres du service d'instruction, que les officiers de tout un bataillon se réunissent chaque jour pour un repas en commun, à cause des détachements, des dislocations, du service d'avant-postes, etc. C'est même difficile dans une caserne en temps ordinaire d'instruction. Mais, comme pour la troupe, le règlement pose aussi pour les officiers le principe de l'ordinaire par « *unité de troupe.* »

« Permissions et congés » sont deux termes d'une portée différente; on en trouve la définition au chiffre 150. Une autorisation de rentrer au quartier après les heures prescrites, quand même il n'y aurait pas absence d'un service, est aussi une permission.

Pour aller en congé il faut être porteur d'une feuille de congé conforme au formulaire, véritable passeport. L'obligation pour le militaire en congé de faire viser sa feuille de congé par une autorité a autant pour but de justifier sa présence loin de son corps que de permettre à son chef de constater l'emploi qu'il a fait de son temps.

Il faut y être spécialement autorisé pour revêtir en congé des vêtements civils. Il y a des cas où on ne comprendrait pas que cette permission ne fût pas demandée et accordée, quand il s'agit de certaines occupations civiles, d'aller vendre ou acheter du bétail sur un marché, travailler d'un métier, etc.

(A suivre.)

Marche du régiment d'artillerie divisionnaire I/2, en janvier-février 1897.

(Fin [1].)

III. Observations

Personnel. — Le personnel s'est fait remarquer par son entrain, sa vigueur, son esprit de corps et une bonne tenue que l'unanimité des journaux quotidiens ont constatée. L'époque du cours convenait particulièrement aux agriculteurs, que des manœuvres d'automne dérangent davantage; on l'a vu par les regrets que manifestaient les hommes renvoyés comme surnuméraires le jour d'entrée. La course a fourni à chacun de continuelles occasions de déployer son initiative et de mettre en jeu son amour-propre; ce dernier sentiment — auquel on ne saurait trop faire appel — est le principal ressort des hommes de la Suisse romande. La joie que provoque la conscience d'une difficulté vaincue s'est manifestée d'une manière très frappante durant les journées des Mosses et de Gessenay. Nos soldats mettent tout leur entrain à faire ce qui est nouveau pour eux; ils ont amèrement regretté de ne pas tirer au moment de leur arrivée à Thoune, et presque tous déploraient de devoir séjourner à la caserne de Thoune deux jours de plus que ne le comportait le programme.

[1] Voir la *Revue militaire suisse*, numéro de mars, page 117.

FIG. 8. — **Pièce à lugeons antérieurs et postérieurs, entre Sépey et Comballaz; traction pénible, malgré le peu de neige, la faiblesse de la pente et le renforcement de l'attelage.**

FIG. 10. — **Fourgon de batterie, avec arrière-train sur luge.**

Voitures. — Nos voitures sont suffisamment solides; seuls un timon et une flèche d'arrière-train de caisson se sont brisés pendant ce service; aucune voiture n'a versé, malgré le dévers souvent considérable. Durant les tirs de Thoune, plusieurs boulons d'affûts ont sauté, probablement sous l'action du gel; par le gel, les patins et surtout les cordes des freins Lemoine n'ont sur les cercles des roues et sur les moyeux qu'une adhérence presque nulle; c'est en vain qu'on a essayé des cordes à section quadrangulaire. Quelques caissons étaient munis, comme essai, de freins ordinaires avec manivelle à hauteur du coffre de derrière; ces freins, renouvelés d'anciennes ordonnances, ont rendu de grands services. Les sacs à avoine des avant-trains maintiennent l'avoine sèche malgré la pluie ou la neige; mais, une fois remplis, ils sont trop courts et les canonniers se blessent aux accotoirs. Aux montées fortes et longues, en terrain mou ou dans la neige, nos pièces (2100 kg. sans servants) étaient trop pesantes pour leurs 6 chevaux; il en était à plus forte raison de même des caissons (2500 kg.), bien qu'ils fussent attelés de 6 chevaux. Les voitures des *réserves* donnent lieu aux observations suivantes: 1° Cuisine à avant-train (essai). L'avant-train contient des fers de chevaux; il est par ce fait inséparable du chariot de batterie. L'arrière-train est une cuisine roulante ordinaire, modifiée dans quelques détails et dont les brancards sont remplacés par une flèche embrelable. 2° Chariot de batterie (essai). C'est un char à pont, portant des caisses transportables d'outils pour les ouvriers, trois roues et trois timons de rechange, et une forge démontable; la mobilité des caisses rend les ouvriers indépendants du char, et les roues et timons de rechange ont permis de décharger de ces objets les caissons. Les roues du chariot sont trop basses et leurs jantes trop étroites; elles enfoncent en terrain mou et entravent la traction. 3° Le fourgon de batterie, beaucoup trop pesant, est inutilisable en montagne. 4° Le char à bagages d'infanterie, nouveau modèle, se distingue du modèle actuel par la suppression de la corbeille, l'abaissement du pont et l'adjonction d'arceaux en fer forgé, soutenant une bâche. Les roues sont trop petites. 5° Vu la hauteur de la neige aux Mosses, la cuisine roulante a dû être chargée sur une luge réquisitionnée; quand elle était sur roues, le bas des marmites traînait dans la neige.

Aucune voiture des réserves de batteries — parfois même en plaine — n'a pu être attelée seulement du nombre de chevaux réglementaire; il a fallu constamment renforcer les attelages, ou soulager les voitures en réquisitionnant des traîneaux.

Sur les chemins couverts de neige, dont le milieu seul est tassé, le *mode d'attelage* qui s'est montré le meilleur consiste à placer les chevaux en file indienne (tandem), au bout du timon. En laissant deux chevaux au timon, l'un d'eux enfonce dans la neige, s'épuise en vains efforts et se fait même traîner; il est donc préférable de n'en laisser aucun, et de les atteler à l'extrémité du timon comme les autres chevaux. Vu les coups de timon occasionnés par les ornières, il est dangereux de mettre des canonniers au timon pour le maintenir en direction; on aimerait pouvoir remplacer le timon par une limonière (brancards), dans laquelle on attellerait un seul cheval. Le système consistant à désembreler les voitures, et à traîner les arrière-trains séparément ou à la prolonge, est peu pratique: il occasionne de grandes pertes de temps, vu surtout que les arrière-trains ne peuvent pas être bien dirigés et se prennent dans les ornières ou glissent du remblai de la route.

Le doubler des attelages présente de réelles difficultés sur les routes étroites, et provoque souvent de l'hésitation ou des mesures impratiques; il conviendrait de l'exercer plus souvent.

Dans la neige et spécialement durant la première journée des Mosses, le régiment a fait un intéressant essai de « *lugeons* »; ces derniers sont une sorte de patins de traîneaux ou de sabots-patins en bois dur, que l'on fixe sous toutes les roues d'une voiture ou seulement sous certaines paires de roues. Les lugeons essayés par le régiment, et dont la figure 7 donne une représentation schématique, avaient environ 1 m. de longueur totale et 12 cm. de largeur; une rainure recevait la jante de la roue, à laquelle le lugeon était fixé par des cordes ou bien par des étriers ou brides de

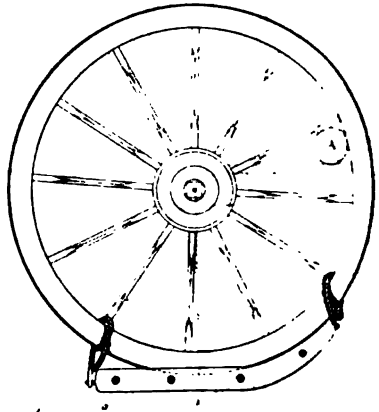

Fig. 7. — **Schéma du « lugeon » essayé.**

fer; l'immobilité de la roue durant la marche était obtenue au moyen d'une traverse en bois (A), passée dans les deux roues de la même paire et reposant sur le marche-pied ou sur l'affût. Comme on l'a vu dans la première partie de cet article (emploi des journées), les lugeons essayés n'ont pas donné de bons résultats; il est vrai que l'état des chemins était particulièrement défavorable à leur emploi: la neige profonde, en poussière et non tassée à l'endroit où devaient passer les roues, ne portait pas; sa consistance très menue et sa basse température la rendaient fort peu glissante. Sans vouloir préjuger à de nouveaux essais, il est permis de dire que, dans les conditions données, la largeur et surtout la longueur des lugeons employés étaient absolument insuffisantes; la partie *a-c* de l'appareil n'ayant que 60 cm. environ de longueur, la surface d'appui du lugeon sur le sol était trop faible pour un poids de 520 à 620 kg. par roue. Tout en ménageant au lugeon un bec, soit une extrémité antérieure relevée pour faciliter la sortie des ornières, il paraît nécessaire d'avoir une longueur *a-c* d'au moins 100 à 110 cm.; la longueur totale *a d*, dont le maximum admissible dépend de la voie des roues si l'on veut pouvoir placer sur les marche-pieds les lugeons démontés, doit être aussi grande que possible. Pour faciliter le glissement sur la neige, il serait peut-être utile de munir le lugeon d'une semelle en métal. On aura soin de charger le lugeon surtout sur sa partie postérieure, la longueur *a-b* étant tenue moindre que celle *b-c*, pour que le lugeon reste mieux à la surface de la neige (voir fig. 9.)

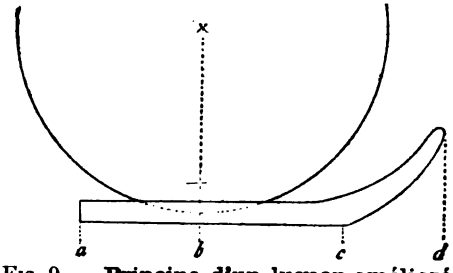

FIG. 9. — **Principe d'un lugeon amélioré.**

En résumé, les lugeons essayés par le régiment et qui sont très semblables à ceux proposés en 1888 par le général autrichien von Eschenbacher[1], ne conviennent que pour une neige bien tassée, recouverte d'une croûte résistante et glissante.

Le second jour des Mosses, le fourgon de la batterie 4 était partiellement chargé sur une « luge » (traîneau) du pays, ainsi que le montre notre figure 10; cet essai a fort bien

[1] *Revue d'artillerie*, août 1891. Tome XXXVIII, p. 484.

réussi : tandis que le fourgon entièrement sur roues exténuait son attelage de 6 chevaux, on a vu la même voiture avec arrière-train sur luge passer allègrement de l'Etivaz à Château-d'Œx au trot de deux chevaux du pays. Remarquons que les patins de la luge (fig. 10) avaient précisément la forme du lugeon de la figure 9. Des expériences de transport de voitures d'artillerie sur traîneaux ont déjà été faites en Galicie par le major von Meyer[1] ; chaque train de voiture était chargé sur un traîneau, ou bien les deux trains d'une voiture non désembrelable sur deux traîneaux accouplés ; dans des circonstances normales, on pouvait traîner toute la voiture avec ses 6 chevaux ; le chargement exigeait 9 minutes et le déchargement 5 minutes. Outre la facilité de traction, ce mode de transport a les avantages suivants : la largeur de piste nécessaire se réduit à la voie des traîneaux, qui est précisément égale à la largeur de la route que ces traîneaux ont ouverte ; de plus, le centre de gravité des voitures se trouve abaissé, ce qui rend les dévers moins dangereux. Comme inconvénients, il faut noter qu'une pièce sur traîneau est impropre au tir (ce qui n'est pas le cas sur lugeons) et que le matériel de traîneaux devient fort encombrant en cas de dégel.

Harnachement. — Le harnachement est d'une solidité remarquable ; il n'y a pas eu de ruptures de traits, bien qu'une seule paire de traits ait eu souvent à soutenir les efforts réunis de huit chevaux. L'attelage des chevaux de sous-officiers et trompettes a été utile ; dans ce but, on employait les colliers et traits de rechange, de préférence aux poitrails (qui blessent infailliblement pour peu que le cheval tire avec force).

Munitions et tir. — Il a été tiré par batterie 240 obus et 330 shrapnels ; 270 shrapnels touchés en outre pour garnir les coffres ont été rendus au retour.

Le nouveau système de tempage (sans desserrer ni resserrer la vis) est vite compris par les servants et réalise un progrès. Par une neige de quelque épaisseur, un très grand nombre d'obus n'éclatent pas ; la neige empêche à tel point l'expansion et les ricochets des éclats d'obus ou des balles de shrapnels, que l'effet de ces projectiles en devient très minime. Les buts se trouvant à Thoune sur un fond blanc, les coups trop longs

[1] *Revue d'artillerie*, février 1888. Tome XXXI, p. 471.

ne pouvaient que rarement être observés ; on a donc admis en principe que les coups inobservés étaient derrière et on a réglé le tir, non plus par une fourchette, mais par approche devant ; malgré les dificultés de l'observation et du pointage, occasionnées par une neige tombant serrée et chassée par le vent, les points d'impact, soit d'éclatement, ont été bons ; mais les touchés sont restés rares, pour les causes indiquées plus haut.

A Orbe, le tir a été rapide et l'effet satisfaisant, quoique les buts fussent peu visibles et l'angle de chute considérable.

On peut mettre en doute l'utilité des emplacements de pièces avec parapets, surtout en terrain rocailleux comme à Orbe ; ces emplacements ne fournissent pas d'abri réel, et les projectiles ennemis atteignant le parapet en projettent les pierres comme autant d'éclats. Les parapets, même revêtus de gazon ou de branchages, trahissent la position et fournissent à l'ennemi un excellent point de mire. Par ces motifs, de même que pour gagner du temps, il serait préférable de ne creuser que des ornières pour les roues et des fossés pour les canonniers debout ou à genoux.

Chevaux. — Lors de la réception, les chevaux — tous de fournisseurs, sauf les chevaux d'officiers — paraissaient d'une qualité au-dessous de l'ordinaire ; leur valeur d'estimation était en moyenne de 702 fr. (aux manœuvres de 1895, même régiment, 725 fr.) Cependant ces chevaux ont suffi à leur tâche, souvent très rude ; le premier jour des Mosses, ils refusaient d'entrer dans la neige haute et se montraient fort inférieurs aux chevaux montagnards réquisitionnés, qui ne craignaient pas d'y entrer jusqu'à mi-corps. Etant donné l'itinéraire, ainsi que le nombre et l'excès de poids des voitures, un effectif de 106 chevaux par batterie était insuffisant : à supposer même qu'on ait pu atteler les voitures des réserves du nombre de chevaux réglementaire, il ne serait resté à chaque batterie que 4 chevaux haut-le-pied.

Dans les passages pénibles se manifeste d'une manière éclatante la nécessité de mettre et de maintenir simultanément tous les chevaux d'un même attelage dans les traits : la moindre inhabileté des soldats du train d'une seule voiture à cet égard entraine des à-coups et des retards qui se chiffrent par heures et affectent la colonne entière ; rien ne sert de

fouetter les chevaux d'un attelage désuni ou hors d'haleine. Certains chevaux donnent leur maximum d'effort quand ils sont montés ; pour d'autres, il est au contraire préférable que les conducteurs descendent et que, sans tenir leurs chevaux, ils les menacent du fouet ; dans ce dernier système le cavalier de tête se place devant son premier cheval et le conduit à distance par la bride.

Ferrure. — Le déferrage de 200 chevaux et leur ferrage à froid avec le fer d'ordonnance, a été exécuté par 15 maréchaux en 14 h. 30, soit en 217 heures de travail. Le déferrage et le ferrage des quatre pieds d'un cheval exige donc 1 h. 10 en moyenne ; on voit par là qu'en travaillant 10 h. par jour, les 2 maréchaux d'une batterie arriveraient à peine à ferrer 20 chevaux par jour, et que le ferrage des 160 chevaux de la batterie exigerait huit jours. Si donc on tenait à ce qu'en cas d'une mobilisation d'hiver les chevaux fussent, dès le début, munis du fer d'ordonnance, il serait nécessaire de créer déjà en temps de paix des dépôts de fers chez des maréchaux civils désignés et instruits à cet effet ; à la menace d'une mise sur pied, on donnerait l'ordre aux communes de faire ferrer chez ces maréchaux les chevaux à fournir par elles.

Le ferrage de nuit, avec éclairage par des lampes Wells, n'a pas donné de bons résultats ; le ronflement de ces lampes effraye les chevaux et la lumière est trop inégale pour permettre un ferrage soigné. Certains chevaux à sabots très grands ou très petits ont du être munis de fers non proportionnés à leurs pieds, faute des numéros convenables.

De toute la marche, il a été remplacé 94 fers, soit seulement le 1,1 °/₀ ; des ferrages défectueux ont causé 15 cas de boiterie, sans gravité puisque tous les chevaux boiteux, sauf un, ont servi sans interruption.

Chaque cavalier avait reçu une trousse de toile, contenant un certain nombre de crampons et une clef-marteau. Les crampons, en acier, à forme de pyramide à quatre pans, ont une tige légèrement tronconique ; ils se fichent, au nombre de deux, dans des logements lisses perforés en éponge. La clef-marteau est trop peu massive ; la curette qui la termine n'est ni assez pointue, ni assez tranchante pour nettoyer exactement le logement de la tige ; pour peu qu'une pierre se trouve prise dans le logement, le cavalier aura avantage à se servir du

cure-pieds de son couteau militaire. Le crampon ne tient bien que si le logement de la tige a été minutieusement nettoyé ; l'huile ou la graisse dont le crampon est enduit durant son magasinage aux dépôts nuisent à sa solidité.

Les crampons ont été posés par les soldats du train eux-mêmes, à Rennaz, en 20 minutes pour tout le régiment ; on ne les a plus remplacés depuis Moudon, mais laissés jusqu'à Morges. Les canonniers pourraient utilement, durant la pose, tenir les pieds et appuyer les fers contre un objet dur (pierre). L'enlèvement des crampons à l'étape est inexécutable en pratique ; il rendrait moins dangereux les coups de pieds et atteintes de couronnes, et permettrait aux chevaux de mieux se reposer. La proportion de crampons perdus (particulièrement forte, comme pour les fers, dans les terrains mous) a été en moyenne de 3 % par jour ; elle pourrait être diminuée encore par une pose plus soignée et l'emploi d'une meilleure clef-marteau : certains conducteurs n'ont pas perdu, durant tout le cours, un seul des 16 crampons de leur paire de chevaux ; à certains fers par contre, les crampons tombaient après quelques pas, ce qui paraît provenir de la déformation des logements durant le ferrage. Même après un parcours de 340 kilomètres, dont la moitié sur terrain dépourvu de neige, l'usure des crampons était peu appréciable.

La ferrure d'hiver ainsi essayée, avec ses crampons uniquement en talons, suffit pour les chevaux de selle, et pour ceux de trait à la descente ; elle est par contre insuffisante pour les chevaux de trait sur terrain plat ou dans les montées, si le sol est recouvert de verglas ou d'une mince couche de neige en poussière ; sans doute, les chevaux ne tombent pas, mais tout effort de traction les fait patiner. Il aurait été intéressant d'assayer aussi, dans un but de comparaison, le clou français Delperrier et le crampon à vis allemand en H.

Habillement. — A l'entrée, chaque homme a touché une « ventrière » et une paire de gants. La ventrière, en laine brune tricotée, a la forme d'un caleçon de bain sans entre-jambes ; elle a rendu de très grands services, en préservant des affections des appareils digestifs, ainsi que des lumbagos auxquels l'alternance de violents efforts et de stations forcées sous la pluie ou par le froid exposait particulièrement les hommes. Les gants, en drap noir et tels que les porte l'infan-

terie, ont évité toute congélation, même par les plus grands froids ; comme le gant droit seul avait des doigts séparés, on a dû le faire mettre aux conducteurs à la main gauche et réciproquement. Les officiers se sont bien trouvés, par le gel ou la pluie, de porter des gants à côtes, en grosse laine tricotée blanche. Les canonniers seuls ont touché des guêtres à rendre à la sortie ; elles auraient été aussi désirables pour le train, qui souvent devait marcher dans la neige et qui, à cheval, souffrait du froid aux pieds ; la guêtre pourrait se mettre sous le pantalon de cuir des hommes du train.

Il a été vendu à l'entrée au service peu de souliers d'ordonnance, les hommes ayant apporté de chez eux de fortes et larges chaussures. Durant les journées froides, tous les officiers ont fini par porter la même guêtre de drap que la troupe; elle tient les pieds chauds et secs, et affermit la cheville ; les jambières de cuir et les bottes, même hautes et larges, sont beaucoup moins chaudes. Les bandes de flanelles, système des alpins français, ne protègent pas le pied contre le froid et la pénétration de la neige ; elles ont par contre l'avantage de pouvoir être facilement séchées et empaquetées. Les officiers se sont bien trouvés d'avoir des chaussures ferrées, sans éperons. Il est utile d'entourer les étriers de peau de mouton, de flanelle ou de paille.

Le manteau a été porté presque chaque jour. Avec la vareuse et une simple chemise de toile, il serait impuissant à garantir du froid, surtout par une longue pluie d'hiver ; aussi presque tous les hommes avaient-ils une chemise de flanelle ou de laine tricotée, des caleçons et des bas ou chaussettes de laine ; les « molletons » étaient surtout répandus parmi les campagnards. Comme on ne peut compter que tous les hommes aient le moyen d'apporter de chez eux ces vêtements de dessous indispensables, la Confédération devrait les fournir pour les services d'hiver, gratuitement ou à prix réduit. Chaque homme avait une couverture ; celles des canonniers étaient roulées sur les sacs et les autres roulées sur la selle du sous-verge.

Les officiers, autorisés à porter la pèlerine de drap bleu, ont tous trouvé ce vêtement très pratique : sauf par une pluie forte et de longue durée, et même par un temps froid, une pèlerine doublée tient parfaitement lieu de manteau ; elle a, en outre, l'avantage de mieux protéger les mains du froid

et de l'humidité, de ne pas gêner les mouvements et de pouvoir être vite séchée, roulée et empaquetée ; par la pluie, mise sur le manteau, elle en est un utile complément.

Subsistance. — Bien qu'il marchât isolé, le régiment n'avait pas de quartier-maître ; l'adjudant de régiment, aidé d'un canonnier comptable, en remplissait les fonctions.

Le pain et la viande se touchaient sur place, contre espèces, ensuite de marchés conclus quelques jours à l'avance par correspondance. Le foin et la paille étaient payés comptant aux communes ; on n'a pu que rarement, de même que le pain, les obtenir aux prix-types indiqués par le commissariat : la difficulté des transports par la neige renchérit énormément toutes les denrées. L'avoine a été livrée par la Confédération, sauf 2 ½ rations achetées d'urgence.

On a consommé 3 rations de conserves (viande, soupe et pain biscuité) ; la viande et la soupe conservées étaient, comme toujours, bonnes. Le pain biscuité, en morceaux de 2 cm. d'épaisseur et d'environ 12 cm. de long sur 10 de large, a la consistance, la couleur et le goût du zwieback ; très supérieur à l'ancien biscuit, il a été fort goûté ; la ration comporte 5 morceaux dans un carton. — Les repas se distribuaient comme suit : 1° au matin, l'excellent chocolat en poudre Kohler ; 2° à l'arrivée des cuisines à l'étape (entre 3 et 6 heures), soupe et viande ; 3° le soir (7 à 8 h.), seconde soupe. Durant la marche, la plupart des hommes consommaient des saucisses, du fromage, etc. (achetés par eux ou fournis par l'ordinaire). L'augmentation à 22 centimes de l'indemnité journalière pour sel et légume a permis aux capitaines d'accorder certains extras, tels que grogs, café chaud ou froid, etc. ; ces dépenses judicieuses sont certainement préférables à la répartition d'un gros boni d'ordinaire, qui ne profite pas aux hommes, bien au contraire. Il n'a été fait à la troupe aucune distribution extraordinaire aux frais du cours.

Transports. — Les dispositions du règlement d'administration, concernant les transports par les communes, ne sont pas sans défauts ; le règlement, en effet, établit deux tarifs immuables : 1° le tarif kilométrique (art. 260), pour transports d'étape à étape, accordant par conducteur 15, par cheval 25 et par véhicule 5 ou 10 centimes d'indemnité par kilomètre,

retour non payé ; 2° le tarif à l'heure (art. 261), applicable « lorsque les troupes vont manœuvrer à peu de distance » et fixant l'indemnité à 1 fr. par véhicule à un cheval, et à 1 fr. 50 par véhicule à deux chevaux. C'était évidemment le premier de ces tarifs qui devait être appliqué par le régiment, la troupe ne reprenant pas le soir les mêmes quartiers que la veille. Or il n'est pas équitable de rétribuer la commune par kilomètres parcourus, comme si la route était libre, quand en fait le transport — ou le retour, non indemnisé — est considérablement ralenti et souvent arrêté durant des heures par la colonne des voitures militaires. Il n'est pas non plus juste de ne tenir aucun compte de la saison, de l'état des chemins, de la température, etc., et de payer — pour un nombre de kilomètres, de conducteurs, de chevaux et de voitures donné — la même indemnité pour un transport en été, par le beau temps et de jour, sur une route unie et libre, que pour une course par de mauvais chemins de montagne, dans 1 mètre de neige et 20 degrés de froid, de nuit ou dans l'encombrement d'une longue colonne de voitures militaires ou de troupes. On devrait donc établir, pour ces circonstances, un tarif *à l'heure* prenant en considération les difficultés particulières du transport et prévoyant une indemnité pour le retour. Le tarif kilométrique actuel, déjà peu élevé s'il s'agit de transports faciles, devient tout à fait onéreux pour les communes requises d'exécuter des transports difficiles : elles sont obligées de payer un prix raisonnable aux charretiers qu'elles emploient, et de supporter la différence considérable entre ce prix et l'indemnité du tarif ; il y a là, pour les communes de montagnes qui seraient souvent mises à réquisition, une juste cause de mécontentement pouvant nuire à l'accueil fait aux troupes et à la qualité des autres fournitures des communes (subsistances).

En terrain difficile, la nécessité d'un transport ou d'un renfort civils survient du reste d'une façon si imprévue et si urgente, qu'il est souvent impossible de suivre la voie marquée par le règlement, en s'adressant à la commune ; si, en cours de marche et à l'improviste, on a besoin, par exemple, de traîneaux pour soulager les réserves, ce serait folie de perdre des heures peut-être à la recherche de l'autorité communale ; on s'adresse donc aux paysans les plus voisins, et, pour les décider à fournir leur matériel, on leur laisse entendre qu'ils seront « bien » payés. Mais au moment du

règlement, la scène change : pour ne pas s'exposer à répondre du surplus, le comptable s'en tient au tarif insuffisant que nous connaissons ; peut-être se risque-t-il à forcer un peu le kilométrage ou à appliquer le tarif à l'heure ; mais, malgré ces accommodements et après de fastidieuses discussions, le fournisseur se retire à juste titre mécontent. Il est donc nécessaire de reconnaître formellement aux comptables, pour les cas d'urgence, le droit de s'adresser directement aux fournisseurs de transport et de les payer au prix du jour ou suivant un tarif rémunérateur, eu égard aux circonstances.

Logement. — La troupe a été généralement cantonnée ; à Morges, Thoune, Fribourg et Bière elle était casernée, et à Orbe logée chez l'habitant. Organisés quelques heures d'avance par deux officiers, les fourriers et les maréchaux-des-logis, les quartiers pouvaient être immédiatement occupés à l'arrivée. Par précaution, des cantonnements ont été préparés dans diverses localités intermédiaires qu'on n'était pas sûr de pouvoir dépasser le soir.

Système de marche. — On s'est bien trouvé de réunir les réserves des deux batteries sous le commandement d'un officier ; il faut choisir ce dernier parmi les plus expérimentés, puisque ce sont surtout les réserves qui rencontrent des difficultés imprévues. Détachées dès le départ, ces voitures suivaient à l'allure qui leur était le plus favorable.

La suppression de la grande halte du milieu du jour a donné d'excellents résultats : elle permettait d'arriver avant la nuit à l'étape, de prendre soigneusement ses cantonnements, de faire un bon pansage, un bon service de parc et des services formels (écoles du soldat ou de tir) pour ressaisir la troupe. Les chevaux se sont parfaitement trouvés de ce système ; mangeant peu le matin et beaucoup le soir, ils digéraient tranquillement leur foin, l'assimilation se faisait mieux et ils étaient le lendemain dans d'excellentes conditions pour fournir l'étape. Les grandes haltes du milieu du jour n'ont du reste en général que des inconvénients pour la discipline et pour la santé des hommes et des chevaux.

Durant la marche, on a le moins possible tiré le sabre et défilé dans des localités, au grand désappointement de certaines personnes pour lesquelles le mot de « militaire » éveille avant tout une idée de parade.

Les trots ont été rares mais prolongés (20 à 35 minutes) : on n'a pas craint de conserver le trot à des montées peu longues ou peu accusées, non plus — en terrain mou — qu'à des descentes assez fortes : aucun cheval ne s'est couronné ou abattu au trot. Le trot par sections s'est montré très pratique. La distance parcourue en 13 jours étant au total de 339 kilomètres, l'étape journalière moyenne ressort à 26 km. La vitesse moyenne de marche atteint 4 km. 13 à l'heure (haltes-horaires et journées des Mosses et de Gessenay comprises) ; la plus grande vitesse moyenne d'une journée a été de 6 km. 3 (Bière-Morges) et la plus faible de 700 mètres (Sépey-Mosses) à l'heure. Durée moyenne de la journée de travail, du départ à l'arrivée à l'étape : 7 h. 20 (maximum 12 h.)

Instruction. — Le régiment ne disposait pas d'instructeurs ; les officiers étrangers au régiment, qui ont assisté à certaines parties de la marche, ne l'ont fait qu'en qualité d'inspecteurs ou de spectateurs ; ils ont strictement laissé au commandant du régiment le soin et la responsabilité des ordres à donner.

Outre les tirs de guerre et les exercices de combat, la troupe a exercé, pour son instruction et pour le maintien de sa discipline, de l'école du soldat, de pièce et de tir. Chaque jour, un certain nombre d'officiers devaient exécuter des travaux d'état-major, tels qu'ordres de rassemblement ou de mouvement, rapports de reconnaissances de routes, de combats, de cantonnements (avec croquis), rapports et graphiques de marches, profils de routes, etc.

Les trompettes ayant généralement leurs instruments gelés sitôt que la température descendait au-dessous de — 3°, ils attelaient leurs chevaux en renfort ou bien servaient comme estafettes ou éclaireurs ; comme toujours, les trompettes répartis aux sections s'y sont montrés à tout le moins inutiles.

Discipline. — L'intérêt que tous les hommes mettaient à la réussite du cours a rendu la discipline excellente ; ici encore, on a vu qu'un appel à l'amour-propre fait plus que les punitions, au reste difficiles à rendre effectives durant une marche continue.

Malgré le changement presque journalier des cantonnements, on a perdu fort peu d'objets d'équipement (musettes, fouets, couvertures, sacs) ; ce bon résultat est dû à l'habitude de charger

un sous-officier monté de visiter les cantonnements sitôt après le départ de la troupe.

Etat sanitaire. 1° *Hommes.* — L'état sanitaire des hommes a été certainement plus favorable qu'on ne s'y serait attendu ; ce fait provient en partie des précautions prises par les officiers à l'égard de leur troupe et des soins, plus attentifs qu'à l'ordinaire, que la troupe elle-même a eus de sa santé. Le nombre total des journées de maladie a été de 21, soit en moyenne un malade par jour sur 283 hommes ; cela représente une morbidité, soit nombre journalier moyen de malades par 1000 hommes d'effectif, de 3,5 seulement. *Pour l'ensemble des cours de répétition d'artillerie en Suisse*, cette morbidité est de 8 °/₀₀, et *pour l'ensemble de la population suisse âgée de 24 ans* (âge moyen des hommes appelés à nos cours de répétition) elle atteint 15 °/₀₀, — soit le double environ de la morbidité militaire ordinaire et le quadruple de celle du régiment I/2 durant sa marche d'hiver.

De tout le cours il ne s'est produit qu'un seul accident : un homme de cuisine s'est blessé le pied d'un coup de hache en fendant du bois. Des 5 hommes évacués, 4 restaient encore en traitement le jour du licenciement ; le 5e était rentré au corps. Parmi les cas de maladie on ne compte que 6 blessures (y compris celles des pieds) et 9 refroidissements ; ces résultats sont certainement remarquables si l'on songe à la saison, ainsi qu'à la continuité et à la longueur de la marche. Le gel ou la neige sont beaucoup moins fâcheux que la pluie ; cette dernière, surtout si elle dure plusieurs jours de suite comme cela a été le cas, pénètre jusqu'à la peau et déprime manifestement le physique et le moral des hommes. Il n'y a pas eu de cas de congélation, même locale.

2° *Chevaux.* — Ensuite du manque d'entraînement, beaucoup de chevaux ont été très fatigués par la première étape. Le froid et le travail pénible des Mosses influaient manifestement sur le caractère des chevaux en les rendant hargneux. Comme maladies internes : 5 cas de coliques immédiatement guéris et n'ayant pas occasionné d'incapacité de travail ; 2 bronchites aiguës, dont un cas évacué ; une vingtaine de cas de toux, sans suites. Le fait que les chevaux étaient de tempérament plutôt calme et s'échauffaient peu a contribué à la rareté des affections aiguës. Maladies externes : 11 coups de

pied, dont 5 cas évacués ; la ferrure à crampons rendait les blessures résultant de coups de pied particulièrement profondes ; 49 atteintes à la couronne, entre Aigle et Zweisimmen; dès cet endroit il n'en a pas été constaté de nouvelles, les chevaux paraissant s'être habitués à leur nouvelle ferrure. De 5 blessures de garot, 4 étaient encore en traitement à la sortie ; les autres blessures de harnachement ont été peu nombreuses et se sont guéries très rapidement, grâce au temps froid, à un nombre suffisant de faux-colliers et à l'absence de poussière. Contre toute attente et grâce à la précaution prise de graisser tous les 2 jours le pli du paturon, les cas de crevasses n'ont été que de 6 ; ils n'ont pas donné lieu à boiteries, ni à dépréciations à la sortie du service.

Nombre total des journées de maladie 20 ; cela représente une morbidité, soit nombre journalier moyen de chevaux malades par 1000 chevaux d'effectif, de 4,3 °/₀₀ ; pour l'ensemble des cours qui ont eu lieu sur la place de Thoune en 1888 (écoles de recrues et cours sédentaires compris), la morbidité a atteint 46 °/₀₀. L'état sanitaire des chevaux du régiment A. D. I/2 durant sa récente marche d'hiver a donc été très remarquable ; la morbidité du régiment aux manœuvres de 1895 était de 8,8 °/₀₀.

Le nombre des chevaux dépréciés, par 100 chevaux à l'effectif, a été de 51 (en 1895, même régiment, 48 °/₀) ; dépréciation moyenne par cheval à l'effectif 15 fr. et par cheval déprécié 29 fr. (en 1895, 11 fr. et 22 fr.) Comme on le voit, les dépréciations résultant de cette marche d'hiver ne dépassent que de très peu celles du même régiment pour les manœuvres de 1895 ; or les résultats de 1895, avec 2085 fr. de dépréciations pour tout le régiment, étaient eux-mêmes sensiblement plus favorables que la moyenne de nos cours de répétition, où l'on compte par régiment 3000 fr. de dépréciations ; on peut même citer un régiment d'artillerie qui a eu, ensuite des manœuvres d'automne de 1896, pour 4215 fr. de dépréciations (23 fr. par cheval à l'effectif).

IV. Conclusions

Chacun pourra tirer des faits ci-dessus les conclusions qu'ils comportent. Il nous suffira de constater que la marche d'hiver du régiment A. D. I/2 a fourni, sur les conditions de travail

et de rendement de nos batteries de campagne dans des circonstances difficiles, des renseignements précieux et qu'un essai pratique permettait seul d'acquérir; par ce motif déjà, on doit se féliciter de ce que nos autorités militaires n'aient pas reculé devant les critiques anticipées, et parfois peu bienveillantes, auxquelles le projet d'une marche d'hiver de notre artillerie en haute montagne a donné lieu.

Les résultats obtenus peuvent être considérés comme bons; souhaitons que, profitant des expériences faites par le régiment A. D. I/2, d'autres régiments obtiennent dans des circonstances semblables des résultats meilleurs encore [1].

Ier lieutenant CERESOLE,
adjudant A. D. I/2.

Refuges militaires et cabanes dans les Alpes.

Les opérations militaires dans la haute montagne ont acquis depuis les dernières guerres une importance qui va chaque jour grandissant; soit par la création de troupes alpines, soit par la construction de routes stratégiques, de forts d'arrêt, de refuges, les pays qui nous entourent ont cherché à accroître la force défensive de leurs frontières alpestres.

Il ne saurait entrer dans le cadre d'un article de quelques pages d'examiner en détail tout ce que l'on a fait en France, en Italie, en Autriche et même chez nous dans le but de faciliter l'action des troupes nationales dans la haute montagne et d'arrêter plus facilement le passage de l'ennemi. Nous nous bornerons à examiner, à propos d'un article du capitaine Icilio Casali, du génie italien, paru dans la *Rivista di artigliera e genio*, comment les Italiens ont résolu l'importante question du logement des troupes dans les Alpes, nous passerons en revue les différents genres de refuges et cabanes qu'ils ont construits dans ce but, et nous les comparerons, non pas aux refuges militaires que nous possédons nous-mêmes, car ils se réduisent, comme nous le verrons plus tard, à fort peu de chose, mais aux diverses cabanes que le Club alpin suisse a fait élever en divers points de nos Alpes.

L'inhabitabilité des régions alpestres est un des plus grands

[1] Quelques-uns des clichés qui, dans notre livraison de mars, ont accompagné l'étude de M. le 1er lieutenant Ceresole, nous ont été fournis par lui.

obstacles qu'offre la guerre de montagne ; sans doute l'on peut, en demandant à une troupe des efforts extraordinaires et en la pourvoyant de vivres suffisants, la faire manœuvrer pendant quelques jours dans la haute montagne sans rien changer à la manière ordinaire de la loger. Mais dès que l'on exige d'elle un séjour de quelque durée dans ces régions glacées et inhabitées, on ne peut plus songer à la faire camper ou cantonner, et il devient nécessaire d'abriter les hommes et les animaux en des baraquements solides et spacieux, bien approvisionnés en vivres et en munitions. Compter sur les chalets de montagne pour y loger les troupes est toujours fort imprudent, car il arrivera souvent que le point à défendre se trouvera éloigné de toute habitation, et, si même il en existe quelques-unes à proximité, elles n'offriront jamais aux troupes qu'un abri de qualité tout à fait inférieure. En outre, les hameaux alpestres sont totalement dépourvus de ressources et la troupe sera obligée de s'approvisionner au dehors. De là l'incontestable utilité des refuges militaires alpins et leur absolue nécessité sur les points où l'on prévoit qu'en cas de guerre une subdivision sera appelée à faire un séjour plus ou moins prolongé.

Dans l'article cité plus haut, dont la *Revue du cercle militaire*[1] donne une excellente analyse, le capitaine Casali fait en quelque sorte l'histoire du refuge alpin ; le premier type qu'il rencontre est la *truna*, simple abri voûté en pierres sèches, recouvert de terre damée, de forme généralement rectangulaire et pouvant contenir de 8 à 10 hommes. Le coût des *trune* ordinaires varie entre 150 et 300 francs, soit une moyenne de 22 francs par homme. C'est là un prix très modique, premier avantage auquel les *trune* joignent celui de pouvoir être rapidement construites par les soldats eux-mêmes ; malheureusement, l'humidité, que le crépissage des murs est impuissant à combattre, les rend souvent inhabitables ; elles ne sont pas chauffables et n'offrent à la troupe qu'un abri aussi peu confortable que malsain.

Les *trune* sont aujourd'hui condamnées et celles que l'on rencontre encore dans les Alpes italiennes sont destinées à disparaître ; d'ailleurs, dès 1888 les Italiens ont renoncé à construire des refuges en pierres sèches et ont également

[1] *Revue du cercle militaire*, numéros des 5, 12 et 19 décembre 1896.

abandonné les voûtes et les matériaux perméables. Le type le plus simple des nouvelles constructions est un refuge construit en pierres liées avec du mortier, affectant la forme d'un grand hangar de 45 mètres de long sur 4m40 de large, disposé pour abriter 4 officiers et 100 hommes et revenant à environ 3500 francs.

Examinant l'importante question de la couverture des baraquements, le capitaine Casali se prononce contre les couvertures en bois qu'il trouve trop exposées à l'incendie, ainsi que contre les couvertures en ardoises ou en tuiles, trop peu solides à son gré, et les toiles imperméables, qui ne le sont guère que de nom. Il dit, au contraire, grand bien de la couverture en ciment ligneux mise en usage depuis quelques années et qui, paraît-il, rencontre partout le plus grand succès : le toit est peu incliné, de 4 % seulement; sur le soliveage, on établit un plancher de bois léger sur lequel on étend un manteau composé de feuilles d'un papier spécial, enduites de matières bitumineuses; ce manteau est à son tour recouvert d'une couche de gravier, mélangé de terre; étant donné le peu d'inclinaison du toit, il est nécessaire de doter les refuges couverts en ciment ligneux de fortes solives, pouvant supporter la pression des neiges. Un pareil refuge construit pour 6 officiers et 150 hommes par la troupe elle-même, sans le concours de la main-d'œuvre civile, revient à 12 000 francs, soit à 80 francs par homme.

Les refuges italiens ne sont pas seulement destinés à servir de casernes, ils doivent en certains cas jouer le rôle de fortins et pouvoir prendre une part active au combat. Aussi l'on a adjoint à plusieurs de ces refuges des abris secondaires bâtis à proximité sur des points plus élevés qui permettent d'agrandir considérablement le champ d'observation; ailleurs, on a muni les refuges de créneaux, revêtus de plaques d'acier de 7 mm. d'épaisseur; quelques-uns possèdent même des plates-formes pour pièces d'artillerie.

Les refuges bâtis dès 1892 sont de véritables maisons et nous entraînent bien loin des *trune* primitives; ils n'ont pas moins de 27 mètres de long sur 13 mètres de large, comprenent un rez-de-chaussée et un étage et peuvent abriter 206 hommes et 5 mulets, logés dans une écurie attenante. On a en outre adossé au bâtiment principal deux refuges ouverts où s'installent les soldats en sus de l'effectif réglementaire; un

pareil refuge revient à 18000 francs, soit à 85 francs par homme.

Nous n'avons pas en Suisse de refuges militaires que nous puissions comparer aux refuges italiens, sauf quelques baraquements construits à la Furka, à l'Oberalp et au Gothard, destinés à loger les troupes attachées à la défense extérieure mobile des fortifications avoisinantes; ils sont construits très simplement, partie en maçonnerie et partie en bois, sont en général bas et n'ont aucune prétention à jouer le rôle de blockhaus.

Des refuges du genre de ceux que nous avons décrits plus haut ne s'accommoderaient du reste guère de notre organisation militaire ; le fait de n'être jamais habitées, ce qui serait le cas chez nous, nuit à la bonne conservation de semblables constructions, et la courte durée des séjours que l'on y pourrait faire empêcherait toujours d'y former des approvisionnements de vivres et de munitions; les refuges perdraient ainsi un de leurs plus gros avantages. D'autre part, de semblables refuges, situés à proximité immédiate de la frontière, seraient fort éloignés de tout soutien, et courraient le risque de tomber entre les mains de l'ennemi, avant que nos troupes y soient parvenues.

Enfin nous ne devons pas nous dissimuler que les prix indiqués par le capitaine Casali ne sauraient s'appliquer aux refuges que nous serions amenés à construire en Suisse. Les refuges italiens ont été, en effet, entièrement construits par les troupes alpines elles-mêmes, et les matériaux transportés par les mulets de l'armée; les frais sont donc réduits à l'achat des matériaux. Nous serions obligés de recourir à la main-d'œuvre civile, car les hommes qui forment la garde permanente de nos fortifications sont trop peu nombreux pour pouvoir être utilisés en dehors des forts. Le prix de revient serait ainsi considérablement augmenté, au delà de toute proportion avec les services que de pareils refuges seraient appelés à nous rendre.

Toutefois, les refuges ne manquent pas dans nos Alpes, grâce au Club alpin suisse, dont les diverses sections ont déjà construit plus de quarante cabanes, soit exactement quarante-huit cabanes, en comptant la Bietschhornhütte, cabane privée mise par ses propriétaires à l'usage des touristes. Peut-être certaines de ces cabanes pourraient-elles être utilisées par les

CABANE DU GLÄRNISCH

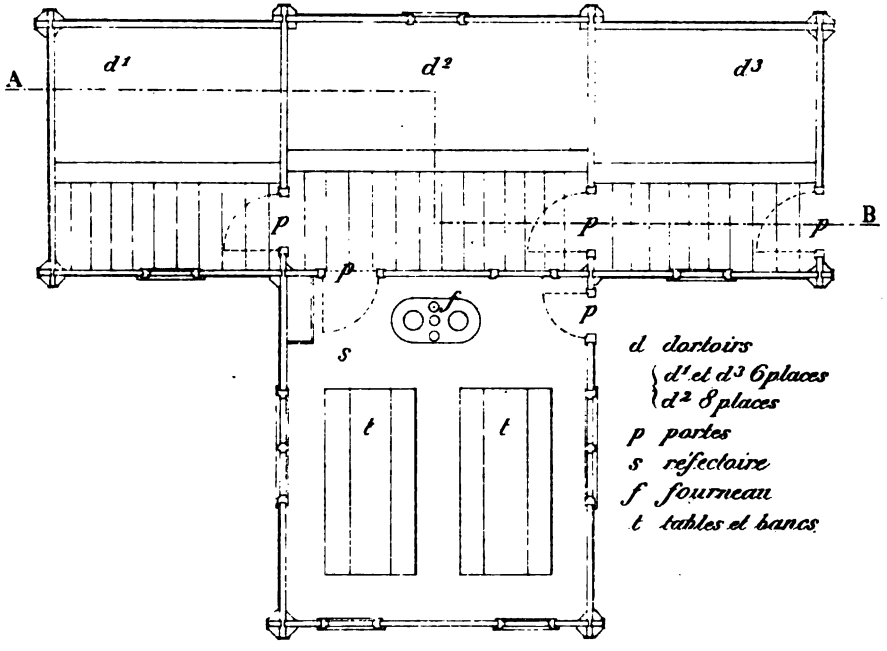

Plan du rez-de-chaussée

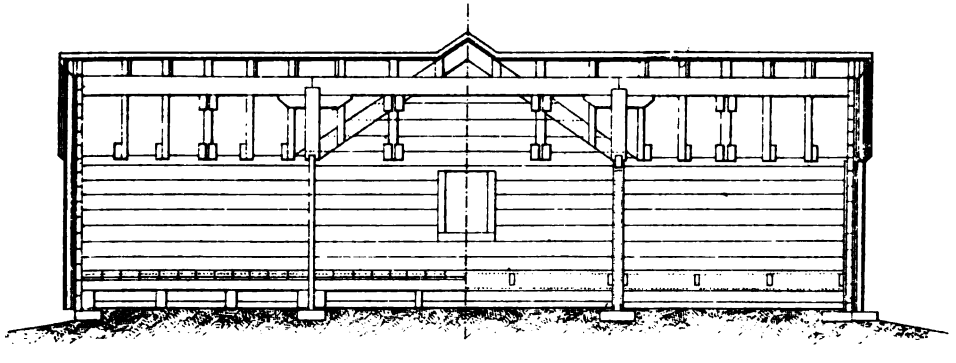

Coupe en long suivant A.B.

Echelle 1:100

troupes, bien que soit leur situation, soit aussi leur exiguïté ne permettent pas d'en faire un emploi tactique bien considérable ; elles seraient cependant très utiles pour loger de petits effectifs envoyés en reconnaissance [1].

Il nous a paru néanmoins intéressant de comparer les méthodes employées par le Club alpin à celles recommandées par le capitaine Casali : les solutions adoptées ne sont pas toujours les mêmes. Nous pourrons également nous rendre compte du prix auquel reviendrait chez nous la construction de refuges semblables à ceux que les Italiens ont élevé le long de leurs frontières alpestres.

Dans un ouvrage sur les *Cabanes du Club alpin suisse* [2], M. Julius Becker-Becker a traité très à fond la question de la construction des cabanes alpines, et nous lui avons emprunté un grand nombre des détails que nous donnerons plus loin.

M. Becker, d'accord en ce point avec le capitaine Casali, condamne absolument les constructions en pierres sèches, de même que les cabanes adossées à un rocher ; de pareilles cabanes demeurent toujours très humides, sont destinées à se détériorer rapidement, et même lorsqu'elles sont encore en bon état, n'offrent aucun confort à leurs habitants.

« Le principe que les cabanes doivent êtres bâties libres de tous côtés paraît aujourd'hui établi, dit notre auteur ; on a abandonné la primitive et néfaste habitude de construire les cabanes contre des pentes ou adossées à de gros rochers. On croyait faire merveille en économisant une façade et en don-

[1] Dans son ouvrage sur les *Cabanes du Club alpin suisse*, M. Becker-Becker exprime l'espoir de voir la Confédération subventionner un jour le S. A. C. en raison des facilités notoires qu'il procure aux étrangers et par lesquelles il les attire. Peut-être serait-il plus naturel de fonder des demandes de subsides sur l'utilité que certaines cabanes présentent au point de vue militaire. Moyennant l'observation de certaines prescriptions relatives au mode de construction, à la dimension et à la forme des cabanes, le S. A. C. pourrait sans doute obtenir de la Confédération qu'elle s'intéressât à la construction de ces abris, du moins de ceux qui, placés à la frontière, dans le voisinage d'un col, serviraient en temps de guerre. La cabane du Chanrion, placée à l'entrée du val de Bagnes, celle d'Acla dans le val Spadlatscha (Grisons), celle de Calanda, située sur le flanc est de la montagne de ce nom, et plusieurs autres, une fois aménagées conformément aux exigences militaires, pourraient rendre, cas échéant, de grands services à la défense nationale, sans cesser pour cela de servir de refuge en temps de paix aux clubistes et autres amateurs d'ascensions.

[2] *Les cabanes du Club alpin suisse*, par Julius Becker-Becker, traduit en français par A Bernoud, président de la section genevoise. — Genève 1892.

nant à la construction le plus sûr des appuis. Mais on ne pouvait parvenir à relier solidement la cabane au rocher; en outre, on avait toujours de l'humidité, et le confort en souffrait. »

L'ancienne cabane du Glärnisch, adossée à un gros rocher qui en formait l'un des côtés, a dû être reconstruite sur un nouvel emplacement, et la cabane de Dossen, bâtie sous un rocher surplombant, demeure très humide et exige de fréquentes réparations.

Les cabanes du Club alpin sont généralement construites en bois[1], et bien que la construction en maçonnerie soit employée soit par les Italiens, soit aussi par les clubs alpins allemands et autrichiens, nous n'en croyons pas moins, avec M. Becker et la majeure partie des alpinistes suisses, que le bois convient mieux que la pierre aux cabanes alpestres. Il suffit d'avoir quelque peu parcouru nos Alpes pour se rendre compte que les constructions en bois, munies d'un ancrage suffisant, sont beaucoup plus solides et beaucoup plus capables de résister à une destruction lente que les constructions en pierre. En outre, le bois est plus facile à trouver, plus facile à transporter aussi, et le prix de revient s'en ressent naturellement. Enfin, les cabanes en bois sont moins humides et plus facilement chauffables[2].

L'auteur des *Cabanes du Club alpin suisse* a eu l'idée d'organiser à ce sujet un plébiscite parmi ses collègues du Club; il a obtenu de nombreuses réponses, toutes en faveur des cabanes en bois. Nous nous permettons de reproduire ici quelques passages de la réponse de M. le professeur

[1] Parmi les constructions en maçonnerie, citons la cabane « Constantia Mountet, au pied du Besso, sur la rive droite du glacier de Zinal ; elle appartient à la section des Diablerets du S. A. C.

[2] Nous avons pensé intéresser nos lecteurs en reproduisant sur une planche séparée le plan d'une cabane du club emprunté à l'ouvrage de M. Becker, et avons choisi celle du Glärnisch, qui nous a paru, mieux que toute autre, répondre aux exigences d'un refuge militaire. Trente hommes y trouveraient facilement place ; elle ne peut sans doute, sous le rapport de la capacité, se comparer aux refuges italiens, construits pour servir de caserne à toute une compagnie, mais elle est spacieuse, solide, facilement chauffable et capable de fournir un abri confortable à une section chargée par exemple de surveiller un passage et de faire des reconnaissances dans les environs. Cette cabane a été construite d'après les plans de M. Becker, et voici la description qu'il en donne dans son ouvrage déjà fréquemment cité sur les *Cabanes du Club alpin suisse:* « La cabane à la forme d'un T ; les trois dortoirs sont respectivement de six, huit et six places, soit vingt en tout. Le dortoir du milieu communique directement avec le réfec-

Becker, qui nous a paru la plus caractéristique : « Une cabane en bois est sûrement beaucoup plus confortable et plus salubre qu'une cabane en maçonnerie. Les clubistes ne songent pas assez aux exigences de leur santé, et plus d'un a certainement compromis davantage la sienne dans une cabane humide et froide qu'en plein air. Les constructions en bois sont, en outre, les plus solides. A la montagne, les bâtisses qui accusent un grand âge sont toujours en bois. Je n'ai trouvé dans les hautes régions, en fait de cabanes « vieilles comme les pierres » que des cabanes en bois, et mes collègues Held et Imfeld préfèrent, comme moi, habiter des cabanes en bois. »

Les cabanes en bois n'ont cependant pas que des avantages : elles risquent de pourrir et offrent de plus grandes chances d'incendie. On pare au premier inconvénient en n'utilisant que des poutres et des planches injectées au chlorure de zinc, ce qui entraîne une augmentation de frais de 22 % environ ; on peut aussi dans le même but enduire la poutraison de paraffine et de carbolineum. Le danger d'incendie est beaucoup moins considérable qu'on n'est disposé à se l'imaginer au premier abord : il est rare qu'un chalet de nos Alpes devienne la proie des flammes, et cependant la plupart sont à foyer libre ; d'ailleurs, le Club alpin a fait installer des fourneaux dans ses cabanes, et les chances d'incendie ont été de cette façon considérablement réduites.

Les cabanes du Club alpin sont loin d'être aussi spacieuses que les refuges italiens. Les cabanes de Fridolin au Tödi, de Chanrion, du Glärnisch, peuvent loger chacune une trentaine

toire par une seule porte, tandis qu'en venant des deux pièces extrêmes il faut en franchir deux. L'entrée extérieure donne dans le réfectoire. Toute la construction est en plateaux superposés avec un revêtement extérieur en tavillons. Pour les parois extérieures, on a employé des madriers aussi minces que possible, et l'on a consolidé la charpente au moyen d'armatures métalliques, pièces en fer carré de 15 mm. sur 15 mm. et de100 mm. de longueur. Le réfectoire contient un grand fourneau à cinq trous, deux tables et quatre bancs mobiles, ains qu'une armoire. Les trois chambres à coucher sont munies de lits de camp incli nés, pourvus eux-mêmes de bancs du côté des pieds. Le sol du réfectoire est bétonné, celui des dortoirs recouvert d'un plancher de planches crêtées. Toutes les pièces sont largement éclairées. Les angles des façades sont munis de fortes listes verticales à cinq pans qui donnent de la solidité à l'assemblage et augmentent d'autant son imperméabilité. Le toit est composé d'un revêtement hermétique de planches de 2,5 cm. d'épaisseur et d'une garniture de tavillons. Ceux-ci ont une longueur de 45 cm., une largeur de 8 cm. et se recouvrent de façon à ne laisser à découvert que 10 cm. »

de personnes; par contre, celles de Panossière et d'Acla n'en peuvent contenir plus de dix.

Quant aux frais d'établissement, les cabanes en bois ajoutent aux nombreux avantages énumérés plus haut, celui de revenir meilleur marché que les constructions en maçonnerie. Les dernières cabanes construites par le Club alpin sont revenues à un prix variant entre 150 et 200 fr. par place disponible en prenant pour base l'occupation normale de la cabane

Le capitaine Casali évalue le prix de revient des refuges italiens à 85 fr. par homme; mais il n'a eu à compter ni avec les frais de main-d'œuvre, ni avec ceux de transport, les refuges étant construits par la troupe et les matériaux transportés par les chars et les mulets de l'armée. De plus, le prix des cabanes n'augmente pas en raison directe de leur capacité, et de grands refuges en bois reviendront proportionnellement moins cher que les petites cabanes du Club.

Ces diverses considérations amèneront le lecteur à la même conclusion que nous, c'est que les cabanes en bois unissant à de nombreux avantages celui d'être moins coûteuses que les constructions en maçonnerie, c'est à elles qu'il faudra donner la préférence, si l'on agite jamais la question de bâtir des refuges militaires dans nos Alpes.

Jean SPIRO, lieut. d'art.

Exercices tactiques.

Une réponse nous est arrivée à la Tâche de cavalerie formulée sous chiffre 1 dans la livraison de février. Nous rappelons la teneur du problème :

Une patrouille d'officiers (1 lieutenant, 1 sous-officier, 6 cavaliers) détachée d'une division d'infanterie qui passe la nuit à l'ouest de Lausanne, a reçu l'ordre de se porter par Bière dans la vallée de Joux pour se renseigner sur les troupes ennemies qui y sont signalées.

La patrouille est arrivée le 1er juin à 8 h. du soir près de Bière qu'elle trouve occupé par plusieurs escadrons ennemis. Des paysans disent que de l'infanterie ennemie se trouve déjà sur le versant sud du Marchairuz.

Ecrire deux ou trois rapports-modèles, tels que ce chef de patrouille les enverrait en réalité le soir même et le lendemain. (On admettra que le 2 juin au matin une division ennemie descend par le Marchairuz sur Bière.)

Voici la solution qui nous est communiquée:

Patrouille d'officiers.

Force : 1 lieutenant, 1 sous-officier, 6 cavaliers.

Ordre : Des troupes ennemies sont signalées dans la vallée de Joux. Notre division passe la nuit à l'ouest de Lausanne.

La patrouille a l'ordre de se porter par Bière dans la vallée de Joux, afin de se renseigner sur ces troupes ennemies.

Bussigny, le 1er juin 189 .

CARNET DE NOTES

Heure	Lieu	Evénements. — Activité de la patrouille.
6 h. soir.	Départ de Bussigny.	Route par Saint-Saphorin, Apples, Ballens, Bière.
7 h. 45 soir. (1er juin, jour jusqu'à 9 h. (clair de lune), jour 3 1/2 h. m.)	Sur la route entre Ballens-Bière.	Un paysan nommé V., habitant de Bière, me rapporte que Bière est occupé par plusieurs escadrons ennemis ; il prétend que ce sont des chasseurs à cheval portant le nº 11 ; en outre, il me dit que de l'infanterie ennemie se trouve déjà sur le versant sud du Marchairuz ; il s'offre comme guide.
8 h. 10 soir.	A l'ouest de Bière.	J'aperçois entre la caserne et le village de Bière un bivouac de cavalerie de 3 escadrons ; l'ennemi s'assure par des avant-postes avec un 4e escadron en avant de Bière.
8 h. 30 soir.	A l'ouest de Bière.	1er rapport envoyé au commandant de la Ire division par le cavalier M. (1) ; itinéraire : Mollens, Pampigny, Colombier à Bussigny, environ 19 km. ; peut être à destination à 10 h. 30 s., allure ***. — Je laisse le sous-officier D. avec 2 hommes sur les lieux et je pars avec le reste et mon guide dans la direction du Marchairuz.
9 h. 15 soir.	La St-Georges. Bifurcation de routes.	Un paysan me dit qu'il a vu, à midi, au Brassus, des troupes ennemies composées d'infanterie et d'artillerie ; il prétend que l'artillerie portait le nº 4 et que l'ennemi n'avait, jusqu'à 6 h. du soir, pas encore dépassé le col du Marchairuz.

(1) Rapport 1. Départ de l'ouest de Bière le 1er juin 97, 8 h. 25 s.

Commandant de la Ire division, Bussigny.

Un régiment de cavalerie ennemie de la force de 3 escadrons bivouaque, entre les casernes et le village de Bière. Avec un 4e escadron, il occupe les avant-postes en avant de Bière. D'après le dire d'un habitant dans lequel j'ai confiance, c'est le 11e régiment de chasseurs à cheval que je viens de découvrir. — Je laisse le sous-officier D., avec 2 hommes, muni d'instructions pour observer ce régiment, et me porte avec le reste dans la direction de la Vallée de Joux. Je viens d'apprendre par un paysan que de l'infanterie ennemie se trouve déjà sur le versant sud du Marchairuz.

Le H., chef de patrouille.

Heure	Lieu	Événements. — Activité de la patrouille.
11 h. soir.	Versant sud du Marchairuz, 600 mètres en avant du Col.	Je viens d'être accueilli par des coups de feu d'environ 4 à 6 fusils à une distance d'environ 500 m. Je quitte la route, ne pouvant plus avancer, direction sud-ouest, pour chercher un autre débouché à travers la forêt.
11 h. soir.	Inconnu.	J'observe les feux d'un bivouac ennemi, d'environ 600 m. d'étendue ; peut distinguer infanterie et pièces d'artillerie, ainsi qu'une partie de la route le Brassus-Marchairuz.
11 h.25 soir.	A 1500 m. au sud-ouest du Col du Marchairuz.	Envoyé ce (2e) rapport par le cavalier C. (1) ; itinéraire : St-Georges, Longirod, Essertines, Bussy à Bussigny, accompagné par mon guide, Environ 27 km., peut être à 2 h. m. à Bussigny. allure ***.
3 1/2 h. matin. 2. VI.	Même lieu.	Le camp ennemi s'anime.
5 h. m.	Id.	L'ennemi se met en route, je dois quitter mon poste d'observation; je me porte dans la direction de la St-Georges, bifurcation des routes.
8 h. m.	La St-Georges.	J'aperçois une cinquantaine de fantassins ennemis descendant le versant sud du Marchairuz et se dirigeant sur Bière ; de fortes colonnes d'infanterie avec environ 6 pièces d'artillerie les suivent. Un habitant m'apporte un képi portant le numéro du 60e régiment d'infanterie. Je retourne moi-même avec ce 3e rapport rendre compte de ma mission (2).

(1) Rapport 2. Départ du versant sud du Marchairuz, le 1er juin 97, 11 h. 25 s.
Commandant Ire division, Bussigny.

Le col du Marchairuz est occupé par l'ennemi, dont la force ne peut se distinguer. J'aperçois un bivouac ennemi composé d'infanterie et d'artillerie ; je puis voir une étendue de 600 m. de ce bivouac et la route Le Brassus-Marchairuz. Le bivouac se trouve au pied du versant nord du Marchairuz. Un paysan m'a dit que l'artillerie qu'il avait vue à midi portait le n° 4.

Je continue à observer L. H., chef de patrouille.

(2) Rapport 3. Départ de la St-Georges, le 2 juin 97, 8 h. m.
Commandant Ire division, Bussigny.

J'aperçois une cinquantaine de fantassins ennemis se dirigeant sur Bière suivis par des colonnes d'infanterie et environ 6 pièces d'artillerie. Un paysan m'a donné le képi qui accompagne le rapport (60e régiment d'infanterie).

L. H., chef de patrouille.

Observations

La conduite de cette patrouille me paraît assez correcte et rationnelle.

Cependant il y a deux points qui donnent lieu à des réflexions :

1. *L'officier devait-il laisser une petite patrouille* (1 sous-officier, 2 hommes) *pour observer la cavalerie ennemie à Bière?*

D'un côté l'officier se rendra compte de l'importance que cette mesure pourrait avoir pour la division, de l'autre côté il se demandera si les trois cavaliers qui lui restent suffisent à tous les événements qu'il prévoit.

Je crois en effet que la division à Bussigny a un grand intérêt à savoir ce que cette cavalerie bivouaquant à Bière fait le lendemain, parce que :

a) La direction que cette cavalerie prendra permet de tirer des conclusions sur les intentions du gros qui la suit ;

b) La division, étant renseignée sur les mouvements de cette cavalerie le 2 VI, il ne lui sera pas difficile de paralyser son activité.

J'approuve donc cette mesure.

Il va sans dire que ce sous-officier devient *indépendant* et qu'il adressera ses rapports *directement* à la division.

2. *Le chef de patrouille a-t-il bien fait de rentrer vers la division lorsqu'il avait constaté que des colonnes de toutes les armes descendent le Marchairuz ?*

Je ne suis pas de cet avis !

L'officier après avoir expédié ce rapport n'a plus qu'un seul cavalier avec lui.

Il a encore à remplir les tâches suivantes :

a) Constater la force approximative de la colonne ennemie (ce qui pouvait se faire par exemple en observant son arrivée à Bière.)

b) Constater les mesures que l'ennemi prend à Bière (va-t-il s'y fixer? ou dans quelle direction marchera-t-il ?).

c) Dans le dernier cas, observer la marche en avant de l'ennemi, éventuellement son développement contre notre division.

Un seul rapport peut renseigner sur les points *a* et *b ;* ce

rapport le dernier cavalier le portera; puis l'officier seul reste en observation, il ne rentre qu'avec le rapport concluant et définitif.

Il est probable d'ailleurs que la division expédiera dans la matinée une seconde patrouille pour surveiller les colonnes ennemies signalées et pour se procurer les renseignements dont elle aura besoin pour une rencontre éventuelle.

Si notre officier rencontre cette patrouille il pourra rentrer après l'avoir bien orientée.

Berne, 29 mars 1897.

Ed. WILDBOLZ, colonel.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Société des sous-officiers. — Le jury chargé d'examiner les travaux présentés au concours, à l'occasion de la fête fédérale des sous-officiers, n'a pas reçu moins de 90 travaux, qui se répartissent comme suit: Infanterie 32, cavalerie 4, artillerie 12, génie 7, troupes sanitaires 3, administration 14, enseignement préparatoire 17. En présence de cette abondance de projets, le jury a été renforcé de cinq membres.

Etude d'un matériel de montagne suisse. — Dans son numéro de mars dernier, la *Revue d'artillerie* publie une analyse détaillée de l'*Etude d'un matériel de montagne pour l'artillerie suisse*, due à M. le colonel Schumacher, chef de l'arme de l'artillerie, et à laquelle a largement participé notre collaborateur M. le colonel Pagan.[1]

La *Revue d'artillerie* termine son analyse par ces quelques lignes très élogieuses à l'endroit de la Suisse et de son artillerie :

« Ainsi qu'on le voit, tout cet ensemble constitue un vaste et important travail, largement documenté et méthodiquement coordonné.

« De tout temps, la Suisse a affirmé sa personnalité militaire en donnant à son matériel de guerre un caractère spécial tout à fait en rapport avec la nature montagneuse de son sol.

« De tout temps aussi, elle s'est appliquée — avec autant d'initiative que

[1] La *Revue d'artillerie* a déjà analysé, dans ses numéros de septembre et d'octobre 1896, la première partie de cette étude, relative au matériel de campagne.

de discernement — à tenir ce matériel à la hauteur des progrès les plus récents.

« C'est ainsi que son artillerie occupe depuis longtemps un rang distingué parmi les artilleries européennes.

« Les *Etudes* dont il s'agit ici font ressortir combien le chef de cette artillerie et ses collaborateurs soutiennent dignement les traditions de leur arme. »

ALLEMAGNE

Explosion d'un aérostat militaire. — Le 20 février dernier, un ballon de la section d'aérostiers de Berlin a fait explosion dans les environs de Rogasen, territoire de Posen.

Un temps superbe avait favorisé le voyage : il faisait même plus chaud que d'habitude. L'atterrissage s'effectua à Sagen (entre Schnoidemühl et Rogasen). La nacelle se trouvait au repos sur le sol, lorsque le globe du ballon ayant pris contact avec la terre, une explosion de gaz se produisit et les flammes jaillirent au sommet du ballon. Le capitaine Hildebrand et le lieutenant Flaszkamp furent violemment jetés contre les parois de la nacelle, et le lieutenant von Leckow, littéralement enlevé, fut précipité dans un marais. Heureusement, aucun de ces trois officiers n'a été blessé. Le bruit de la détonation a été perçu à Lubasch, à une heure de marche environ du lieu de l'accident. Le ballon et le filet ont été entièrement consumés.

On attribue l'explosion à l'action de l'électricité. Il arrive, en effet, fréquemment, pendant les temps chauds, que le globe du ballon se charge d'électricité, surtout à la partie supérieure. Cette électricité, par sa rencontre avec celle de la terre, produit une décharge qui enflamme le gaz.

On fait des recherches sur l'effet qu'on pourrait obtenir en disposant de nombreuses aiguilles au pôle du ballon. L'électricité fuyant par les pointes de ces aiguilles, on espère arriver, par ce moyen, à éviter dans l'avenir les explosions de ce genre.

Expérience de cyclisme militaire. — On se propose, paraît-il, d'expérimenter, cette année, de façon la plus sérieuse, les services à attendre de l'emploi des bicyclettes à la guerre. Dans ce but, on organisera un groupe de 60 sapeurs du génie, rattachés au IIe corps d'armée à Cassel.

Cette petite troupe sera commandée par un officier, monté lui-même à bicyclette. Elle opérera avec la division provisoire de cavalerie. Elle sera spécialement chargée de rétablir les voies ferrées et les lignes télégraphiques et, dans les attaques de villages par des cavaliers à pied, d'installer des épaulements et de briser les obstacles avec la dynamite.

ANGLETERRE

Discipline. — Quand il s'agit de maintenir la discipline, le ministère de la guerre n'y va pas de main morte. Pour qu'on ne puisse plus dire que les volontaires ne sont bons qu'à « jouer aux soldats », il vient de dissoudre un de leurs bataillons, fort de 700 à 800 hommes, le 5e tirailleurs écossais (Scottish Rifles).

D'après le rapport de M. Brodrick à la Chambre des Communes, dont parle l'*United Service Gazette* du 20 mars écoulé, les griefs contre ce bataillon n'étaient que trop fondés : Il serait resté 15 mois sans commandant et sans que le corps d'officiers à qui incombait les présentations s'en soit préoccupé ; les appels auraient souvent eu lieu sans qu'aucun officier y assistât et sans contrôle sérieux des effectifs, de sorte qu'au lieu d'une compagnie, il n'y avait guère qu'une escouade. Les rapports d'inspection des deux dernières années constatent que les hommes étaient de bonne constitution, mais malpropres d'habillement et d'armement, mal équipés, mal instruits et sans désir de s'instruire. Quant aux officiers, c'était pire encore. Ils semblent n'avoir aucune idée du devoir militaire. Trois d'entr'eux, ajoute l'*United Service Gazette*, tout en étant très faibles sur la place d'exercice, tenaient des hôtels où logeaient les soldats et faisaient tour à tour le service d'officiers et de cantiniers. Deux autres étaient employés de la place de tir comme plombier et architecte. Un autre, un capitaine, ne se maintenait dans la considération voulue qu'à force de régalades à la troupe, et à la dernière inspection il était absent « pour affaires urgentes ». Enfin la palme appartient à un autre capitaine qui, chargé par l'inspecteur de faire manœuvrer le bataillon, répondit tranquillement : « Cela ne m'est pas possible, je ne sais pas les commandements. »

Si l'on ajoute que des soldats se présentaient sur les rangs en pantoufles, que des hommes tiraient à blanc dans les rues et appelaient les officiers par leurs prénons, on ne peut que féliciter le ministère, dit le journal précité, d'avoir dissous un bataillon qui faisait si peu honneur à l'armée.

GRÈCE

L'armée et la flotte. — Les événements de Crète, où l'armée et la flotte grecques semblent devoir jouer un rôle actif, nous font un devoir de jeter un coup d'œil rapide sur leur constitution et sur le matériel dont elles disposent.

L'armée grecque se compose actuellement des unités suivantes :

Infanterie. — 10 régiments à 3 bataillons de 4 compagnies et 8 bataillons d'infanterie légère à 4 compagnies. Ces derniers, que l'on peut comparer à nos chasseurs à pied, sont appelés *tagmata euvzónón* et portent

un uniforme se rapprochant du costume national grec, c'est-à-dire la fustanelle avec caleçon en laine blanche, la veste en drap gris brun ornée de broderies en soie et la calotte rouge.

Cavalerie. — 3 régiments à 4 escadrons.

Artillerie. — 3 régiments comprenant au total: 11 batteries de campagne et 9 batteries de montagne, dont 2 batteries démontables; — une compagnie d'ouvriers; — une compagnie du train d'artillerie; — une section d'artificiers.

Génie. — 1 régiment du génie formé de 2 bataillons, le premier à 4 compagnies, le second à 5 compagnies; — une compagnie de télégraphistes; — une compagnie de sapeurs-pompiers d'Athènes.

Gendarmerie. — 16 compagnies, réparties dans le royanme à raison d'une par département administratif.

Services auxiliaires. — 2 compagnies d'infirmiers.

Comme armement, l'infanterie, le génie et la gendarmerie à pied ont le fusil Gras, — l'ancien fusil français, modèle 1874; — la cavalerie est munie de la carabine Gras; — les infirmiers, les gendarmes à cheval et les canonniers à pied ont le mousqueton de même système.

Les pièces de campagne et de montagne de l'artillerie sont du calibre de 87 et de 75 millimètres, du système Krupp. L'armée grecque possède 86 pièces de campagne et 54 de montagne.

L'effectif théorique du pied de paix est de 1880 officiers ou assimilés, 23 453 sous-officiers et soldats et 3294 chevaux ou mulets. Sur le pied de guerre, on pourrait mobiliser 82 125 officiers et hommes de l'armée active et de sa réserve, 14 441 chevaux ou mulets. L'armée territoriale, dont l'organisation est à faire, compte 76 800 hommes.

La flotte de la Grèce comprend comme cuirassés: trois navires à éperon, l'*Hydra*, le *Psara* et le *Spetzia*; — une corvette-école, la *Vassilissa-Olga*, et la canonnière à réduit *Vasilefs-Georgios*.

Ses navires non cuirassés sont: le croiseur *Mykale*, la corvette *Navarkos-Miaoulis*, la frégate-école *Hellas*, onze canonnières dont cinq ont été lancées en 1857, douze torpilleurs de première classe et 39 torpilleurs de deuxième et de troisième classe de divers systèmes.

En projet de construction, elle a: un cuirassé d'escadre, cinq croiseurs non cuirassés, deux contre-torpilleurs, cinq torpilleurs de haute mer et vingt torpilleurs de première classe. Mais, en ce moment, la flotte ne dispose en réalité, comme bâtiments modernes, que de trois cuirassés d'escadre, de cinq navires non cuirassés et de douze torpilleurs.

Le personnel comprend: 2 contre-amiraux, 6 capitaines de vaisseau, 11 capitaines de frégate, 20 capitaines de corvette, 35 lieutenants de vaisseau, 50 enseignes de vaisseau, 36 aspirants et 32 élèves, 32 mécaniciens, 2 ingénieurs et 4 sous-ingénieurs, 61 commissaires, sous-commissaires et

aides-commissaires, 19 médecins, 746 sous-officiers et 2869 matelots et mousses.

La Grèce se sert de canons Krupp de 26, 21, 17, 15, 12, 9,6 cm. 8, 7,5 cm. et 7 cm. Les canons Canet qui arment l'*Hydra*, le *Psara* et le *Spetzia* sont des calibres de 27 cm. long et court et de 15 cm. long. La marine hellénique a le fusil Gras. *(Revue du Cercle militaire.)*

ITALIE

Transport de bouches à feu en montagne. — Au cours des exercices entrepris en vue de la guerre de montagne dans les Alpes par le 4e corps d'armée, on a mis à l'essai une sorte de chariot ou de truc, construit par le capitaine Bornagente, destiné au transport, sur les routes difficiles et à forte rampe, de pièces de siège de gros calibre. Ces essais, dit l'*Italia militare* (no 212, 1896) ont donné les meilleurs résultats. Quant à sa construction, on indique seulement qu'aux jantes des roues basses et très massives de ce chariot, on a fixé de larges pelles, mobiles, qui constituent comme un rail continu pour les roues du véhicule.

Par ce procédé, un canon de 21 cm., du poids d'environ 4 tonnes[1] (chariot compris), a été transporté sans peine par six ou sept hommes sur une route horizontale.

Soixante hommes ont amené en une heure ce même canon, par une route rocailleuse et très rapide, sur un sommet de montagne, alors qu'avec une voie Decauville cette opération aurait exigé cent hommes et trois heures de travail. (*Militär-Wöchenblatt* no 97, 1896.)

Erythrée. — Après les repatriements en cours, — ceux du bataillon de bersagliers, du bataillon alpin, de la brigade d'artillerie de montagne, qui laisse en Afrique tout son matériel, — la force des troupes de la colonie de l'Erytrée restera la suivante, d'après l'*Esercito:*

Troupes blanches de garnisons: Une compagnie de carabiniers (gendarmes); trois bataillons de chasseurs, à 4 compagnies; deux compagnies du génie; une compagnie de canonniers; une compagnie de train.

Troupes blanches de renfort: Trois compagnies du génie.

Troupes indigènes: Sept bataillons d'infanterie; un escadron de cavalerie; une batterie.

Pas de changement dans le personnel du commandement et des directions, sauf que les fonctions de gouverneur sont remplies intérimairement par le général-major Vigano.

[1] L'artillerie italienne n'ayant pas de canon de 21 cm. mais bien un obusier du poids de 5590 kg. (bouche à feu et affût compris), ainsi qu'un mortier de 21 cm., pesant 2100 kg. pour la bouche à feu seule, il semblerait que cette dernière pièce serait transportable en montagne au moyen du chariot en question.

RUSSIE

L'armement de l'infanterie. — Toute l'infanterie russe est pourvue du fusil nouveau modèle, du calibre de 3 lignes, soit 7mm6. On assure que ce fusil surpasse, par ses qualités balistiques, toux ceux actuellement en usage dans les autres armées européennes. Les manufactures de l'empire ont fabriqué un million et demi de ces armes, l'autre demi-million a été fabriqué, en France, par la manufacture de Châtellerault.

Formations d'attaque de l'infanterie. — Les difficultés actuelles de l'attaque qui vont s'accroître au fur et à mesure de l'adoption d'armes d'une précision, d'une portée et d'une vitesse de tir plus considérables, conduisent les armées à rechercher de nouvelles formations d'attaque susceptibles d'augmenter la force offensive des assaillants, tout en les exposant moins au feu de la défense.

C'est dans cet esprit qu'est conçu le règlement de manœuvres, mis en essai dans l'infanterie russe et sur lequel la *Revue des Cercles militaires* donne des détails intéressants.

D'après les prescriptions du règlement encore en vigueur, la formation de combat du bataillon comptait deux compagnies en première ligne et deux en réserve ; les deux premières ne déployant d'ailleurs en chaîne de tirailleurs que la moitié de leurs hommes et conservant l'autre moitié à 400 pas en arrière pour former le soutien.

Ce système a l'inconvénient de ne faire participer effectivement à l'attaque qu'un quart de l'effectif, tout en exposant le reste à des pertes inutiles.

De plus, les compagnies de première ligne occupant un front très étendu puisqu'il peut aller jusqu'à 500 pas, la direction en est difficile.

C'est en vue de remédier à ces inconvénients qu'a été conçu le nouveau système dont le caractère essentiel consiste à déployer totalement en chaîne les deux compagnies de première ligne, en supprimant les soutiens et en ne conservant en arrière que les deux autres compagnies qui forment la réserve du bataillon.

Le front occupé par chaque compagnie serait ramené de 250 à 200 pas ; le bataillon n'en occuperait que 400 au lieu de 500, ce qui rendrait la direction de l'attaque plus aisée.

On a modifié les règles suivies pour se porter en avant. Le but semble avoir été surtout de supprimer les temps d'arrêt trop nombreux qu'entraîne l'application du règlement actuel.

Celui-ci comporte en effet un premier temps d'arrêt à 2000 pas de l'ennemi, lorsque les chaînes de patrouille qui ont entamé le mouvement en avant cèdent la place à des chaînes de combat. Puis à 800 pas, un

nouveau temps d'arrêt avait lieu pour renforcer les chaînes, compléter les cartouches et ouvrir un feu rapide. De 800 à 300 ou 150 pas, — suivant les circonstances, — on avançait par bonds successifs, jusqu'à la dernière position d'où, après un nouveau feu rapide, on s'élançait à la baïonnette.

D'après le règlement essayé, on marchera toujours au pas — sauf dans certains cas exceptionnels. Les deux lignes, se suivant à 500 ou 600 pas de distance, s'approcheront sans tirer jusqu'à 1500 pas de l'ennemi, d'où elles ouvriront un feu rapide, comme on le faisait précédemment à 800 pas.

De là, on gagnera — toujours au pas — la dernière formation du tir, à 600 ou 800 pas de l'ennemi, les réserves diminuant progressivement leurs distances et prenant des formations de plus en plus minces. A ce moment feu rapide à répétition ouvert par la chaîne, puis assaut à la baïonnette exécuté seulement à la sonnerie de la charge, sur l'ordre du commandant en chef qui ne le donne qu'après l'arrivée de toutes ses réserves.

A ce signal, toutes les lignes s'ébranlent en même temps et se portent en avant, non point en courant, mais d'un pas vif et rapide. C'est seulement à partir de 50 ou 75 pas de l'ennemi, qu'on se précipite sur lui à la baïonnette aux cris de *Hourra!*

Particularité à noter : c'est que dans cette dernière partie de l'attaque, la chaîne peut tirer en marchant, chaque homme s'arrêtant pour tirer, puis regagnant sa place au pas de course. Le feu en marchant si longtemps aussi condamné par une foule de personnes tend à prendre place dans les combinaisons de l'attaque. Le feu en marchant finira sans doute par s'imposer.

Les prescriptions nouvelles du règlement mis à l'essai ont déjà été pratiquement appliquées par la Ire division d'infanterie dans son camp d'instruction près de Smolensk, sur les indications et sous la direction du général commandant le 13e corps d'armée.

Les expériences exécutées à cette occasion ont montré que, pour la marche en avant des réserves jusqu'à 1500 pas de l'ennemi, la meilleure formation à prendre était la colonne de compagnie par le flanc, à la fois mobile et peu visible.

De même que, pour traverser au pas de course des espaces découverts, les chaînes de combat emploieront utilement la file indienne par compagnie ou par peloton, cette formation présentant les mêmes avantages que la précédente et permettant en outre de reformer facilement la ligne dans une direction quelconque.

A la suite des opérations exécutées sous sa direction, le commandant du 13e corps d'armée a tout particulièrement insisté sur la nécessité de ne quitter la dernière position de tir pour se porter en avant qu'après avoir échelonné les réserves successives à 100 pas de distance les unes des autres — cet échelonnement devant s'effectuer d'ailleurs progressivement

dès le début de la marche d'approche. La plupart des officiers de la Ire division russe se sont déclarés satisfaits des résultats ainsi obtenus, tant au point de vue de l'effet matériel produit par le feu de certaines fractions désignées à l'avance et constituant de véritables *batteries de fusils*, qu'en raison de l'influence morale que paraît devoir exercer sur l'adversaire le mouvement simultané de toutes les lignes, lors de la marche générale en avant.

BIBLIOGRAPHIE

Aperçu critique sur la stratégie allemande au début de la campagne de 1870, par le capitaine *Millard*, du corps du génie, adjoint d'état-major. Liège. Charles Desoer, imprimeur, 1897. Une brochure in-8 de 70 pages.

L'auteur, un officier belge érudit et fort distingué, dit dans son avant-propos :

« Nous n'avons eu recours, pour le récit des opérations, qu'à deux ou-
» vrages : *La guerre franco-allemande de 1870-71, rédigée par la Section*
» *historique du grand état-major prussien,* et *La guerre de 1870, par le*
» *maréchal comte de Moltke*, c'est-à-dire que nous nous en sommes tenu
» aux sources qu'on doit supposer les moins suspectes pour le genre
» d'examen critique auquel nous nous sommes livré. »

Cette loyale confession répond-elle bien à ce qu'on pouvait attendre du titre de la brochure? Répond-elle même aux excellentes intentions de l'auteur? au zèle qu'il voue à l'étude des questions supérieures de l'art de la guerre? On peut en douter. Rétrécir à ce point le champ de ses consultations, c'était s'exposer, le sachant et le voulant, à pencher constamment du même côté, le victorieux, ce qui était le plus commode. Mais ces deux sources allemandes, fondamentales si l'on veut, excellents plaidoyers *pro domo* en maints passages marquants, ne sauraient constituer, à elles seules, l'histoire impartiale de cette guerre. En regard des assertions des vainqueurs, celles de la partie adverse, quoique moins favorisée de la fortune, ont leur poids historique, sont nécessaires pour arriver à la vérité réelle au travers des récits contradictoires.

Aux deux éminents ouvrages susmentionnés, certainement précieux à beaucoup d'égards, remarquables surtout par leur brillant esprit militaire et hiérarchique, il faut joindre bon nombre d'autres publications, si l'on prétend avoir un dossier vraiment complet et impartial. Indépendamment de plusieurs volumes allemands édités à Vienne, à Munich et aussi à Berlin, y compris celui de Honig sur la stratégie des batailles de Metz, une bonne douzaine d'écrits français, venant, pour la plupart, d'hommes ayant joué un rôle important, sont indispensables à connaître.

C'est tout d'abord le petit mémoire de l'empereur Napoléon III sur son projet de passage offensif du Rhin, à Maxau, avec 250 000 hommes [1].

Ce sont encore les livres ou brochures de Bazaine, de Frossard, de Failly, de Palikao, d'Uhrich, de Wimpfen, de Ducrot, de Vinoy, de Jules Favre, de Freycinet, d'Emile Olivier, etc., etc.; ce sont les gros recueils des Enquêtes parlementaires françaises, du procès Bazaine, si abondamment instruit sous la présidence du duc d'Aumale. Ce sont bien d'autres livres encore, dont les douze volumes de M. Alfred Duquet, qui se pique, lui, et à juste titre, de puiser à toutes les sources possibles, quelle que soit leur langue.

Compulser tout cela, en ajouter ou résoudre les contradictions parfois tranchantes est assurément un gros travail, une œuvre de bénédictin. Mais c'est le seul moyen de se rendre un juste compte à la fois des opérations effectuées et des combinaisons d'où elles sont sorties, par conséquent d'avoir une base solide quant aux jugements à en tirer, soit pour l'art, soit pour le renom des participants.

M. le capitaine Millard paraît taillé pour cette tâche. Puisse-t-il se l'attribuer et en sortir une nouvelle édition de son intéressante brochure ! Le mérite qu'on doit reconnaître aux pages déjà parues en serait certainement doublé.

L'Agenda militaire suisse (8e année) vient de paraître chez Attinger frères, à Neuchâtel (2 fr.) pour la période du 1er mars 1897 au 28 février 1898. Nous avons déjà à maintes reprises signalé cet utile agenda, bien connu et justement apprécié, du reste. Les éditeurs y apportent chaque année des améliorations dictées par la pratique. Nous le recommandons comme pouvant rendre d'excellents services.

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a nommé remplaçant du commandant du dépôt no I pour la troupe M. le major François *de Werra*, à Sion, instructeur de Ire classe.

Ensuite de la démission de M. Frey, le colonel Müller a pris la direction du Département militaire, avec M. Zemp comme suppléant.

Vaud. — Ont été nommés capitaines du landsturm les premiers lieutenants :

Alexis Bolens, à Cossonay; Louis Demont, à Morges; Frédéric Welti, à Lausanne ; William Brière, à Corseaux; Louis de Rameru, à Aigle; Alexis Rossier, à Lausanne; P. Dubuis, à Château-d'Œx.

[1] *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan*, Bruxelles, 1870. — Une brochure in-8, avec plans.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 5. Mai 1897.

Le règlement de service du 10 mars 1896.

(Fin.)

Le chapitre « Service sanitaire » a subi des modifications essentielles. D'abord, il fixe exactement les attributions du commandement et celles des officiers sanitaires. C'est le commandant qui a la responsabilité de prendre les mesures en vue de maintenir la santé et de prévenir les maladies ; l'officier sanitaire doit proposer au commandant les mesures à prendre. Il ne s'en suit pas que le commandant soit obligé, dans tous les cas, de suivre les avis de l'officier sanitaire. Les nécessités tactiques passeront toujours avant et il peut y avoir telles mesures, excellentes en elles-mêmes, proposées par le médecin, dont l'application soit impossible parce qu'elles entraveraient l'activité tactique des troupes.

La situation respective du commandement et des officiers sanitaires est ainsi nettement définie et ne peut donner lieu à aucune équivoque.

D'autre part, le service des malades incombe aux officiers sanitaires qui en sont seuls responsables ; c'est-à-dire que les officiers sanitaires sont les commandants à l'infirmerie, à l'ambulance ou à l'hôpital (chiffre 188).

Les prescriptions hygiéniques forment une annexe du règlement ; mais je préfère en parler ici.

Il y aurait sur l'alimentation de la troupe tout un chapitre à faire ; peut-être un jour entreprendrai-je d'exposer comment dans les conditions tout à fait spéciales et diverses où nous pouvons nous trouver, service d'instruction d'une durée prolongée en caserne, service d'instruction de durée relativement courte en cantonnements, service actif dans les périodes de manœuvres, on peut organiser l'alimentation de la troupe, pour lui procurer la nourriture variée et hygiénique que réclame le règlement.

Il est peut-être vrai qu'on a longtemps accordé à cette branche du service trop peu d'importance ; longtemps on a

cru qu'il suffisait de donner à la troupe, le matin un déjeuner de café ou de chocolat souvent médiocre, un dîner de viande bouillie accompagnée de rares légumes et le soir une soupe. Et tous les jours ça se répétait la même chose jusqu'à amener le dégoût ; ceux qui en avaient les moyens désertaient vite la table de l'ordinaire et se faisaient servir à part, au nez et barbe de leurs camarades moins favorisés, et au grand profit des cantiniers.

Une réaction a eu lieu et l'on s'efforce de faire mieux ; mais ce n'est pas encore assez général peut-être, faute de savoir s'y prendre, ou parce qu'on croit que les ressources disponibles ne le permettent pas, ou bien encore parce que les cuisines de nos casernes ne s'y prêtent pas.

Je me borne à affirmer ici qu'on peut nourrir la troupe beaucoup mieux, lui varier l'alimentation et lui fournir des boissons rafraîchissantes et hygiéniques, telles que le café et le thé, presque à discrétion, sans qu'il en coûte plus à l'ordinaire. C'est pure affaire d'organisation et d'administration.

Pour que les prescriptions concernant l'habillement et les soins de propreté corporels ne restent pas, en partie, lettre morte, on devra agir autrement qu'on ne l'a fait, en général, jusqu'ici. Soit que le temps manquât, soit que les moyens fissent défaut, soit surtout que les chefs ne s'en occupassent pas avec le soin voulu, on n'a pas fait ici tout ce qu'on pouvait.

Nos soldats n'ont pas le temps de laver eux-mêmes leur linge de corps ; ils n'ont pas non plus ce qu'il faut pour cela. Jusqu'ici on s'en est généralement rapporté à l'initiative personnelle ; les uns reçoivent leur linge de chez eux, d'autres font laver par des blanchisseuses, certains se contentent de passer leur linge à l'eau et de le faire sécher, ce qui est insuffisant.

Si l'on veut enseigner à la troupe la propreté il serait préférable, à mon avis, de recueillir et de faire laver périodiquement tout le linge, non pas pour qu'on puisse en changer une fois par semaine seulement, ce qui est un minimum, mais jusqu'à deux fois au moins. Il ne suffit pas pour cela que le soldat possède les deux chemises, bas, mouchoirs qui composent le bagage portatif, sans compter les caleçons dont on ne parle pas ; le soldat doit pouvoir posséder, dans tout service d'instruction caserné, du linge en quantité suffisante. Pour

cela il faut lui fournir les moyens de le serrer, ou bien lui permettre, ou même lui ordonner d'apporter avec lui une petite valise ou tout autre objet fermant à clef, pour enfermer sa réserve.

Autrement les prescriptions hygiéniques risquent fort de demeurer lettre morte.

Nous sommes encore, presque partout, fort primitivement organisés pour faire régner la propreté corporelle. Toutes nos casernes ne sont pas encore pourvues d'eau en abondance; peu ont des lavabos assez vastes pour que toute la troupe puisse se laver à toute heure du jour; encore moins nombreuses sont celles qui possèdent des douches ou des installations permettant des bains complets. Il faudra que tout cela se corrige: ce n'est qu'une question d'argent, si la proximité immédiate d'un cours d'eau ou d'un lac ne permet pas d'y suppléer.

Le chapitre renfermant les prescriptions du service spécial, dénommé au chiffre 104 *service de garde*, porte pour titre général: « Maintien de la tranquillité et de l'ordre », le service de garde proprement dit n'étant qu'un des moyens que l'on peut employer pour obtenir ce résultat. Quand les gardes ne suffisent pas on emploie *les piquets* et si ceux-ci sont impuissants on peut y appeler d'autres parties de la troupe et même toute la troupe.

Les troupes de garde peuvent faire usage de leurs armes. Les chiffres 219 à 222 indiquent quand et comment on peut les employer. C'est la première fois que des prescriptions semblables trouvent place dans nos règlements et il est essentiel qu'on en fasse l'instruction avec le plus grand soin; chaque sentinelle, chaque homme doit connaître à fond ses droits et ses devoirs, car il peut y aller de sa propre vie ou de celle d'autrui.

On arrivera à ce résultat non pas en enseignant cela théoriquement mais au moyen d'exemples qui fourniront l'occasion de passer en revue, autant que possible, tous les cas qui pourraient se présenter. Cette instruction sera répétée, sans qu'on se lasse et en prenant les hommes individuellement, jusqu'à ce qu'on ait acquis la certitude que tous sont bien au fait, et qu'ils sauront agir, dans tous les cas, en pleine connaissance de cause et sans hésitation. Dans tel cas, la moindre hésitation

peut les perdre, comme l'application prématurée d'un moyen violent peut amener les plus grands malheurs.

Aucune localité ne peut être occupée pour un temps quelconque sans qu'on y établisse une ou plusieurs gardes: cela dépend de l'importance de la localité et du nombre des troupes qui l'occupent; mais toujours il y aura une *garde intérieure* et des *gardes extérieures* de cantonnement. Ces dernières sont déjà mentionnées dans l'Instruction sur le service des troupes suisses en campagne, chapitre III, chiffre 20, à la fin du dernier alinéa, en ces termes: « Il faut placer ... aux issues principales, des gardes de cantonnement extérieures. »

J'ai pu me convaincre, dans un récent service, que ce rouage est peu connu; il ne sera donc pas superflu, je pense, d'entrer ici dans quelques détails.

A l'intérieur d'une localité, on place une ou plusieurs gardes; ce sont, sous des noms divers, des gardes de police: une d'entre elles est la garde principale, c'est-à-dire celle d'où partent les signaux. Ces gardes placent des sentinelles dans l'intérieur de la localité (aux carrefours, aux fontaines, aux prisons, etc.); on limite ces sentinelles au strict nécessaire.

Aux issues principales de la localité, ou à toutes les issues, on place des *gardes de cantonnement extérieures;* ce sont des postes de sous-officiers (chiffre 236, 3e alinéa); ces postes servent d'organe intermédiaire entre le dehors et les gardes intérieures de cantonnement, avec lesquelles ils sont en relation. Ces gardes de cantonnement extérieures complètent la surveillance entre elles au moyen de patrouilles. La mission principale de ces gardes est d'empêcher la troupe de franchir le rayon des cantonnements (chiffre 44), d'empêcher que de l'extérieur on ne pénètre dans la localité, ou de contrôler l'entrée et la sortie; les gardes extérieures remplissent ainsi, à certains égards, les fonctions de postes de passage.

Les gardes extérieures de cantonnement ont aussi, dans certains cas, une mission de protection, même si les troupes sont couvertes par des avant-postes; quelquefois aussi, complétées par des patrouilles, elles seront la seule manière dont une troupe, obligée de passer la nuit à l'ennemi, en dehors de la ligne des avant-postes, pourra se mettre à l'abri d'une surprise; dans ce cas, elles remplacent les avant-postes.

Dans les petites localités où séjournent peu de troupes, les gardes extérieures peuvent être placées par la garde de

police elle-même. Dans d'autres cas, ces gardes extérieures seront placées par les troupes occupant les secteurs à la lisière de la localité, traversées par des voies de communication venant de l'extérieur. Quand même ces gardes extérieures appartiendront à des troupes différentes et ne seront pas placées sous un seul commandement, elles devront communiquer entre elles par des patrouilles et être en relation avec la garde intérieure la plus rapprochée.

C'est le commandant de place qui prescrira où l'on doit placer des gardes extérieures, qui fixera leurs consignes et qui indiquera suivant quel système on les établira.

Il est préférable de ne pas laisser en place les gardes extérieures et en général les postes de sous-officiers pour toute la durée d'une garde, soit pour 24 heures, mais de les relever toutes les 6 heures ou au moins toutes les 12 heures.

Quand des logements ne peuvent pas être surveillés par les gardes on y pourvoit au moyen de mesures spéciales (chiffre 225). Il ne s'agit ici ni des ordonnances de chambre, ni des veilleurs de nuit que l'on établit dans les locaux où le feu est à craindre (chiffres 47 et 48), mais bien de véritables gardes (poste de sous-officier en général) établies par des fractions de troupes (« *unité de troupe* ») dont les cantonnements sont trop éloignés de la garde de police qui devrait les surveiller et où celle-ci ne peut pas envoyer elle-même un poste de sous-officier.

Il va sans dire que le commandant de place sera immédiatement informé de cette mesure et que ces gardes auront, dans leur rayon, les mêmes devoirs que celles établies par l'ordre du commandant de place, posséderont les mêmes compétences et recevront le mot de passe tout comme les autres.

La consigne de la garde est un ordre (chiffre 226). Dans la règle, cet ordre doit être donné par écrit, en raison de la responsabilité qui pèse sur le commandant de la garde. Dans la pratique toutefois, en service actif et quand il s'agit d'occuper pour la première fois un nouveau poste, on sera amené à donner cet ordre d'abord oralement; on le confirmera et on le complétera plus tard par écrit quand le service de garde aura été organisé complètement.

Ce n'est que quand une localité sera occupée par des troupes pour un certain temps que le commandant de place pourra

établir lui-même la consigne de la garde. Il se bornera en général à indiquer aux commandants de troupes quelles sont les gardes à établir et, à grands traits, quels sont leur but et le rayon à garder, leur laissant le soin de fixer le détail, c'est-à-dire de donner, chacun en ce qui le concerne, la consigne de la garde.

En raison de l'importance du service de garde, les troupes portent la tenue de campagne ; exceptionnellement, pour ménager les uniformes ou parce qu'on n'en aura pas d'autres, on fera porter, en service d'instruction, des habits d'exercice.

Bien que l'on ait supprimé toutes les formalités qui entouraient la *garde montante* dans le précédent règlement de service, il faut pourtant qu'elle revête un caractère un peu cérémonial, de manière à faire impression sur les spectateurs et sur la garde elle-même. Il ne faut donc pas craindre d'accentuer un peu les prescriptions du chiffre 231.

Le commandant de place lui-même, ou le commandant de la troupe qui fournit la garde devrait présider à cette cérémonie, inspecter les gardes, leur remettre les ordres, leur faire donner en sa présence, par leurs chefs, les instructions y relatives (chiffre 231, 2e alinéa), faire communiquer immédiatement le mot de passe (et non pas seulement plus tard), etc. Puis, après qu'on lui aurait fait rapport, il constaterait par une inspection que tout est en bon ordre, s'assurerait par des questions que les hommes connaissent leur mission et le mot de passe et, enfin, ordonnerait le défilé des gardes. Celles-ci, au commandement de leurs chefs respectifs, passeraient devant lui en rendant les honneurs et se dirigeraient vers leurs postes.

Le commandant de place ou de troupe, ou son remplaçant, prendrait pour cette cérémonie la même tenue que la garde.

Autant que les circonstances le permettraient, on observerait, même pour les gardes de minime importance, les mêmes formalités, et les commandants devraient considérer leur présence personnelle à la garde montante comme la règle, et leur remplacement comme l'exception.

Le règlement se rapproche beaucoup de l'organisation de la grand'garde dans le service d'avant-poste, quant à l'organisation des gardes et à la marche du service.

Les fonctions des sous-officiers de la garde ne sont plus spécialisées, à l'exception de la désignation d'un des sous-officiers comme remplaçant du commandant de la garde (ch. 231, al. 2); chaque sous-officier doit pouvoir être employé indifféremment, à chaque instant, aux différents services; le commandant de la garde leur assigne leurs tâches ou pour toute la durée d'une garde, ou temporairement.

Il n'y a plus que des sentinelles doubles et des postes de sous officiers (ch. 236, al. 1 et 3).

En un point, le règlement de service va plus loin encore que l'Instruction pour le service en campagne quand il abolit la distinction entre sentinelle devant les armes et sentinelles extérieures. Dans le service de garde, toutes les sentinelles portent une numérotation ininterrompue, la sentinelle placée devant le local de garde ayant le n° 1. Les postes de sous-officiers se dénomment d'après l'endroit où on les place ou d'après leur but.

Dans le service de garde, on a toujours la baïonnette au fusil, tandis que l'Instruction pour le service en campagne n'exige pas la même chose pour la grand'garde.

Une garde ne pourra pas placer moins d'une sentinelle (une file), à l'exception du poste de sous-officier qui, vu son faible effectif, peut ne placer qu'une sentinelle simple (ch. 236, al. 3).

Quant à l'organisation de la garde, une fois arrivée à son poste, il y a lieu d'observer ce qui suit:

On ne forme pas dès l'abord toutes les poses de sentinelles, mais seulement la première, celle qui doit occuper en premier lieu les postes de sentinelles, ou relever les sentinelles de la précédente garde s'il en existait déjà une. Il est dit au chiffre 237 qu' « on range les sentinelles de droite à gauche en suivant une numérotation ininterrompue »; elles sont ainsi sur deux rangs, chaque file formant une sentinelle. On aurait tort de croire que pour cette organisation il suffit de prendre de la droite à la gauche de la subdivision et que l'on peut ainsi laisser le hasard du rang de taille décider du poste de sentinelle qu'occupera telle file. Le commandant de la garde doit choisir ses hommes; s'il y a un poste de sentinelle plus périlleux, il composera la file qu'il y enverra en sentinelle des hommes les plus résolus; et ainsi de suite, de façon que chacun serve à sa place et suivant ses capacités ou son caractère.

Dès que la première pose est ainsi formée, on en dresse l'état nominatif, et l'on fait déposer le bagage *à toute la garde*. Puis un sous-officier part avec la pose et va placer les sentinelles (ch. 238).

Quand les sentinelles sont placées, le commandant de la garde forme les autres poses (il a accompagné le sous-officier dans le placement des sentinelles de la première pose); il fait former les faisceaux par pose ou mettre les armes au râtelier et *fait mettre le bagage en ordre*. Ainsi, pendant tout le temps qu'a duré le placement des sentinelles de la première pose, son bagage est resté là, devant le local de garde, ou déposé dans un coin de ce local; ce n'est que quand le commandant a terminé à loisir son organisation qu'on y met de l'ordre en le faisant mettre, par pose également, à la place convenable.

On ne place plus les poses les unes derrière les autres, comme ci-devant, mais on les met à la suite les unes des autres; à l'aile droite la première (deuxième), puis les suivantes, etc.

Le relevé des sentinelles se fait en présence et sous le contrôle d'un sous-officier en remplacement du chef de poste, indépendamment du sous-officier qui relève. Le commandant de la garde doit former les sous-officiers sous ses ordres, de manière qu'ils puissent tous, au besoin, le remplacer pour toutes les parties du service.

Il ressort du chiffre 245 que jamais tous les hommes d'une garde ne doivent se livrer au repos en même temps; c'est au commandant de la garde à fixer combien d'hommes doivent rester éveillés avec lui ou avec son remplaçant.

On n'établit plus le rapport de garde sur formulaire spécial (ch. 257). On voit qu'ici encore on s'est rapproché de la pratique du service dans la grand'garde. Il est en effet logique que le commandant de la garde fasse un premier rapport quand il a pris possession de son poste. Il y donne un aperçu de l'organisation de sa garde et de la marche du service, afin qu'on puisse constater si l'ordre (la consigne) a été correctement exécuté. On fait encore rapport quand le service est terminé pour mentionner les modifications qu'aurait subies l'organisation de la garde ou les mesures extraordinaires prises. On fait enfin rapport chaque fois que les circonstances l'exigent.

Dans les cantonnements ou les casernes, on fait aussi un rapport à la diane (ch. 257, al. 3).

Pour tous ces rapports on se sert d'une carte à rapport ordinaire dont tous les officiers doivent être pourvus.

On voit au chiffre 277 que le mot de passe n'est plus le premier et le seul moyen dont se sert une sentinelle pour reconnaître si une personne a le droit de circuler, mais que c'est le dernier, et qu'il ne faut l'employer qu'avec des personnes que l'on ne connaît pas, et quand on a épuisé les autres moyens permettant d'établir son droit à circuler. On veut ainsi empêcher un emploi inconsidéré et dangereux du mot de passe.

Une sentinelle qui reconnaît, sans qu'il puisse y avoir pour elle un doute possible, la personne qui passe ou qui s'avance vers elle, s'abstient d'arrêter, fût-ce même l'officier de ronde, ce qu'elle ne peut d'ailleurs pas savoir. Si la sentinelle a le moindre doute, elle arrête, mais ne demande pas aussitôt le mot de passe ; elle questionne d'abord et ce n'est que comme dernier moyen d'information qu'elle demande le mot de passe.

Il faut aussi remarquer qu'il n'est pas prescrit que la sentinelle arme immédiatement son fusil ; elle agit à cet égard comme elle croit devoir le faire, seulement elle ne doit pas se laisser surprendre.

Le règlement ne prescrit pas que la sentinelle accompagne le cri « caporal dehors » du numéro qu'elle porte ; la direction dans laquelle on entendra cet appel suffira pour que le caporal s'y dirige ; d'ailleurs il est probable qu'il rencontrera en route un des deux hommes de la sentinelle qui le renseignera. Si la sentinelle d'où part le cri est éloignée, les sentinelles intermédiaires auprès desquelles il passera le renseigneront également.

Le service se fait la même chose de jour et de nuit ; de jour on aura moins fréquemment l'occasion d'interpeller parce qu'on reconnaîtra facilement les gens ; mais on arrêtera toujours en leur criant « halte » les inconnus et les gens dont on doute.

Le relevé d'une garde doit revêtir, lui aussi, une forme un peu cérémoniale. Le règlement, très laconique sur ce point, n'entre dans aucun détail ; voici comment je m'imagine que les choses devraient se passer :

Un peu avant l'heure où il doit être relevé, le commandant de la garde fait faire les préparatifs nécessaires, savoir : Net-

toyer le local de garde, y compris la chambre de l'officier, mettre tous les ustensiles à leur place, etc. ; puis préparer le bagage afin que les hommes n'aient plus qu'à le charger sur leur dos ; enfin rectifier la tenue, brosser les habits et les chaussures afin que la troupe soit dans une tenue qui ne jure pas avec celle de la garde montante.

Il faut que tout cela soit terminé avant le moment où la garde montante doit s'approcher ; aucun homme ne reçoit plus l'autorisation de s'éloigner de la garde, sauf force majeure.

Quand la nouvelle garde s'approche, on met l'ancienne en rangs (« Aux armes la garde », chiffre 262) ; la nouvelle vient se placer à côté ; les deux commandants se saluent, mettent leurs troupes au « repos », rentrent le sabre au fourreau et procèdent à la remise et à la reprise du service.

Quand les sentinelles de la garde descendante sont relevées, elles rentrent dans le rang, chacun reprenant la place qu'il y occupe habituellement, puis on envoie toute l'ancienne garde reprendre le bagage, après quoi la garde descendante se rend à la place de rassemblement de l'unité de troupe à laquelle elle appartient, où elle est licenciée.

On trouvera que je mets trop de cérémonie là où le règlement en a si peu mis ; je crois cela nécessaire pour donner au service de garde toute son importance et pour bien marquer que la troupe qui le fait est momentanément mise à part pour un service exceptionnel et une mission de confiance.

En terminant ces quelques réflexions sur le Règlement de service, je fais remarquer encore une fois que je n'ai pas eu la prétention d'en faire un commentaire complet, mais seulement de fixer, à l'usage des officiers de troupe et en vue de l'application, l'interprétation de quelques points.

Le règlement est très large, il n'enferme en général pas le commandant dans des limites étroites et lui laisse, autant que ce service le permet, toute liberté d'allure. Peut-être trouvera-t-on qu'il ne prescrit pas assez et qu'il donne carrière à l'arbitraire. Mais qu'on n'oublie pas qu'on pourra fréquemment le compléter par les prescriptions très précises du Règlement d'exercice, de l'Instruction sur le service en campagne et du Règlement d'administration.

Qu'en l'appliquant on se garde seulement de tomber dans le formalisme et de se perdre dans des minuties puériles, comme aussi de se livrer à la fantaisie.

Lieutenant-colonel NICOLET.

Le cyclisme militaire.

Comme tout instrument nouveau de locomotion, la bicyclette est destinée à l'emploi aux armées, mais on hésite encore sur la place à lui faire. Tandis que les uns veulent la confiner dans le service d'estafette, d'autres ambitionnent pour elle l'honneur de porter des combattants, ambition encouragée par de récents essais en France, en Allemagne, en Autriche et en Angleterre.

Le développement encore rudimentaire du cyclisme militaire est imputable dans une certaine mesure à la date récente (1887) de l'apparition de cette merveilleuse bicyclette qui révolutionne aujourd'hui les mœurs. Le bandage pneumatique perfectionné, qui permet d'affronter les pires chemins, n'est même en usage que depuis quelques années, et sa cause n'est point encore gagnée dans toutes les armées.

Faite pour rouler sur les routes, bien qu'elle puisse courir en dehors des chemins dans certaines conditions favorables, la bicyclette mesure naturellement ses services à la viabilité du pays où on l'employe. On a toutefois exagéré les inconvénients de cette dépendance en prétendant que la guerre détériorerait les chemins au point de les fermer à la circulation des cyclistes. Le passage prolongé de lourds convois sur une route détrempée peut seul produire un tel état de dégradation, et il n'est pas à présumer que tout un réseau de routes se trouve ainsi mis hors d'usage. Or le cycliste n'est pas lié à un chemin défoncé : presque toujours il pourra utiliser des voies de communication parallèles, restées intactes. De plus, la zone de ses courses s'étendra en général en avant de celle où se meuvent les trains lourds.

Grâce à son réseau très serré de bonnes routes, la Suisse est favorable à l'emploi de la bicyclette. Et, si l'on ajoute que les accidents du terrain rendent en général la circulation malaisée en dehors des chemins, que spécialement la cavalerie est fort gênée dans ses mouvements, tant par la nature du sol

que par la forme de son relief, on aura montré que, dans notre pays, le rôle de la bicyclette grandit dans la même proportion que celui des voies de communication.

Le cyclisme militaire n'a pourtant reçu chez nous qu'un minimum de développement. Il a été organisé par une loi fédérale du 19 décembre 1891, qui attribue 15 vélocipédistes à l'état-major d'armée, 8 à chaque état-major de corps d'armée et 15 à chaque division. Cela fait un total de 167 vélocipédistes, affectés uniquement au service d'ordonnance et d'estafette. Cet effectif peut être majoré par les surnuméraires jusqu'à concurrence du 10 pour cent. L'incorporation des vélocipédistes s'effectue après une école de recrues, passée dans n'importe quelle arme, et un cours de vélocipédistes de trois semaines.

Même dans le cadre restreint assigné pour le moment à leur activité, les vélocipédistes ont rendu à notre armée des services dont nous ne saurions plus nous passer et qui dispensent en particulier la cavalerie des estafettes de nuit.

A l'étranger le cyclisme militaire a déjà atteint plus d'extension qu'en Suisse. Cependant l'Angleterre est encore la seule puissance qui ait introduit le cycliste combattant à titre définitif. Elle possède depuis 1885 une compagnie de 98 hommes et 10 officiers (26e Middlesex), exercée surtout au service d'avant-garde. C'est aussi en Angleterre que les cyclistes militaires ont été employés pour la première fois dans les manœuvres comme troupe combattante, à l'occasion des exercices des corps de volontaires qui ont eu lieu en 1887 dans la contrée de Canterbury et Dover. Actuellement chaque bataillon de volontaires possède 24 cyclistes, et de même la plupart des régiments territoriaux en sont pourvus.

En Allemagne, chaque bataillon est doté de deux bicyclettes et chaque régiment doit exercer 21 cyclistes. Les armuriers d'infanterie doivent être capables de faire la réparation des machines.

Des détachements de cyclistes armés de fusils ont figuré aux manœuvres impériales allemandes de 1895 et 1896. Non seulement ils ont appuyé la cavalerie indépendante et l'ont maintenue en communication avec le gros, mais ils ont poussé pour leur compte des reconnaissances à grande distance et sont parvenus jusque sur les derrières de l'ennemi [1].

[1] Voir l'*Avenir militaire*, numéro du 22 janvier 1897.

L'Autriche-Hongrie n'a point encore organisé le service des cyclistes, mais elle fait étudier l'emploi de la bicyclette depuis une douzaine d'années à l'Institut impérial de gymnastique et d'escrime de Wiener-Neustadt, qui forme chaque année un certain nombre de cyclistes. Une compagnie d'infanterie cycliste, instruite à titre d'essai, a participé aux dernières grandes manœuvres autrichiennes et a répondu entièrement à l'attente de ses organisateurs, aussi bien pour l'emploi tactique que dans le service d'estafette.

En France, l'emploi tactique date des manœuvres d'armée de 1895, où l'on a vu deux compagnies cyclistes faire avec grand succès le service de reconnaissance devant le front. En 1896, la compagnie cycliste du capitaine Gérard a pris aux manœuvres du 2e corps d'armée une part retentissante. Des reporters de journaux de sport ont suivi cette campagne qui, grâce à eux, est connue dans tous ses détails.

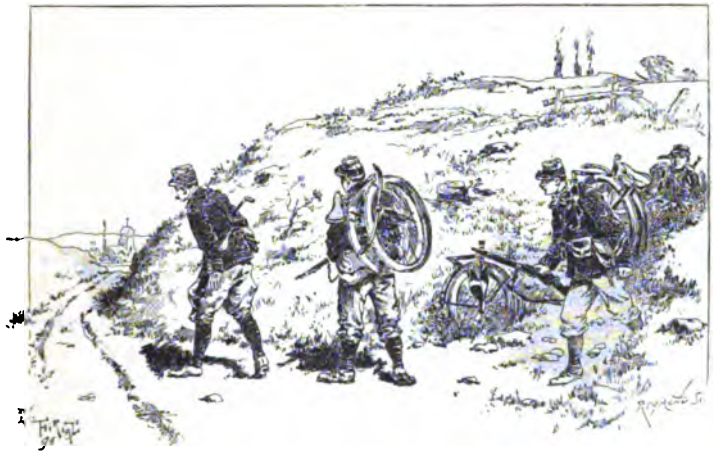

Cyclistes en reconnaissance porteurs de la bicyclette Gérard.

Il est intéressant d'intercaler ici la description que le correspondant du *Velo* donne de la compagnie cycliste :

La compagnie se compose de 60 hommes; elle est divisée en deux pelotons, divisés eux-mêmes en quatre sections ou demi-pelotons. Chaque section est commandée par un sergent et deux caporaux, soit donc quatre sergents et huit caporaux. Le lieutenant Clabault a autorité sur le premier peloton, le lieutenant Picart sur le deuxième peloton. La partie administrative est l'apanage d'un sergent-fourrier. Le capitaine Gérard est chef suprême.

Les hommes montent la bicyclette pliante, munie de garde-crotte en cuir, et pourvue de bretelles pour porter la machine sur le dos.

L'habillement est constitué par un jersey bleu de chasseurs alpins, une ceinture de flanelle bleue, une vareuse à large collet, un pantalon garance serré aux jambes par des bandes molletières, une paire de souliers dits napolitains.

Ces napolitains sont pour les cyclistes une chaussure absolument défectueuse; trop grosse, trop lourde, elle gêne le jeu des chevilles. Il serait facile, et il est indispensable, de donner aux hommes une chaussure mixte permettant un seul coup de pédale, et propre à la marche à pied.

L'équipement du cycliste militaire est le même que celui du fantassin. Il porte le ceinturon, maintenu par des bretelles de suspension. Au ceinturon trois cartouchières, dont deux devant qui contiennent dix paquets de cartouches, soit 80 cartouches, et une par derrière, qui contient la pompe dans une trousse en drap, la burette, une clef anglaise, la boîte à réparation, et cinq autres paquets de cartouches, soit au total 120 cartouches.

L'armement est constitué par le mousqueton d'artillerie, et l'équipement est complété par la musette, qui renferme un jersey de rechange, et par un bidon de cavalerie avec *quart* adhérent.

L'équipement, qui, à l'œil, peut paraître incommode, ne l'est pas. Je n'en veux pour preuve que l'aisance avec laquelle les 60 hommes de la compagnie marchent par deux, par trois, par quatre, évoluent, virent, s'arrêtent, démarrent et montent les côtes.

L'ordre est parfait; les sections gardent entre elles un intervalle quasiment immuable, et si quelque incident se produit, comme la crevaison d'un pneu, aucun chambardement dans les rangs n'a lieu.

Très curieux, d'ailleurs, ce qui se passe lors de la crevaison d'un pneu. Le cycliste désemparé sort des rangs et crie : « Chambre à air! »

Aussitôt le dernier homme de chaque demi-peloton lui jette un paquet qui contient une chambre à air de rechange. Le « crevé » défait l'enveloppe, change en un rien de temps la chambre à air et rejoint la colonne. La chose se fait en un tour de main. A la halte — la halte est horaire comme pour les fantassins à pied — le « crevé » répare sa chambre à air et la remet aux mains du dernier homme de chaque demi-peloton. Elle servira à qui crèvera plus tard.

N'est-ce pas admirablement compris?

Admirablement compris en effet! Sans compter mille autres détails que nous ne pouvons reproduire tout au long, et notamment la constitution d'un véritable magasin roulant de rechanges et d'outils formé au moyen d'un « sociable » monté par les deux mécaniciens de la compagnie et qui suit celle-ci partout. C'est « l'omnibus Madeleine-Bastille », disent, paraît-il, les troupiers.

Dans ces conditions, la compagnie cycliste peut tout entreprendre. Les plus mauvais chemins et les plus mauvais temps ne lui font pas peur. Et elle a même subi victorieusement l'épreuve d'une opération de nuit...

L'expérience paraît concluante et décisive.

Outre les vélocipédistes attachés aux différents états-majors pour la transmission des ordres et des rapports, on attribue en France quatre vélocipédistes au régiment d'infanterie, trois au bataillon de chasseurs, un à la compagnie de génie de la division, deux au régiment de cavalerie, deux à l'artillerie de corps, deux au parc, un à l'ambulance du quartier-général ainsi qu'à celle de la division et de la cavalerie de division, enfin un aussi à la boulangerie de campagne.

En Italie, chaque régiment dispose de quatre bicyclettes, et le service d'estafette et de reconnaissance y est pratiqué depuis 1886 par des cyclistes.

Comme on le voit, le cyclisme militaire est plus développé à l'étranger qu'en Suisse, et il s'apprête dans les principales armées à entrer définitivement au service de la tactique. Le moment paraît donc venu pour notre pays d'étudier à nouveau les applications militaires de la bicyclette et de faire passer les conclusions de cette étude dans l'organisation de l'armée. Une modification de l'organisation existante est d'autant plus urgente qu'il ne saurait être question pour l'état-major général de conserver plus longtemps la direction du service des cyclistes, dont il a été chargé par la loi du 19 décembre 1891. Or, quelle arme héritera de ce service? On hésite entre la cavalerie et l'infanterie. Cette indécision me paraît devoir cesser si l'on reconnaît, comme on le verra plus loin, que le cycliste combattant n'est qu'un fantassin monté.

Avant de traiter de l'emploi de la bicyclette aux armées, il convient d'être fixé sur le côté technique de la question.

I

La vitesse de la bicyclette se compose de deux éléments : le *développement*, c'est-à-dire le chemin couvert par la machine à chaque tour de pédale, et la fréquence des tours de pédale. Le développement est d'autant plus long que le diamètre de la roue motrice est plus grand et que le rapport du nombre de dents de la roue du pédalier à celui du pignon de

la roue d'arrière est lui-même plus grand. Ainsi, une bicyclette dont la roue motrice, du diamètre ordinaire de 70 centimètres, est pourvue d'un pignon à 8 dents, avancera à chaque évolution complète d'une pédale de 4m94 ou de 5m22, selon que la roue du pédalier comptera 18 ou 19 dents.

L'expérience a fixé aux environs de cinq mètres le plus fort développement permis à une bicyclette destinée à rouler sur route. L'exagération du développement exige une pesée plus vigoureuse sur la pédale, effort qui ne peut plus être fourni qu'avec peine si la bicyclette doit encore surmonter la résistance d'une rampe, du vent ou du mauvais état de la route.

D'autre part, il est clair que l'effort à exercer diminue par l'allongement des manivelles, lequel ne peut cependant être poussé au delà d'une certaine limite, indiquée par l'amplitude convenant au mouvement de la jambe. Le capitaine Paloque a précisé cette limite en disant que, sur route, la longueur de la manivelle doit être inférieure à la moitié de la longueur de la cuisse [1].

Les manivelles de 16 à 18 cm. correspondent donc à une longueur de cuisse de 40 cm., qui est celle d'un homme de taille moyenne. Un homme de 1m80, dont la cuisse mesurera généralement 45 ou 46 cm., devrait adapter à sa bicyclette des manivelles de 20 cm., qui ne sont toutefois pas de fabrication courante. Ce n'est pas le seul inconvénient d'une taille élevée. Le poids du cycliste devant croître normalement avec sa taille, les inconvénients d'une charge excessive ne peuvent être complètement supprimés par l'exacte adaptation de la machine à la grandeur de son cavalier : il est clair, par exemple, qu'une bicyclette lourdement chargée trace dans un sol détrempé un sillon plus profond. Aussi, le premier lieutenant Czeipek, une autorité en matière de cyclisme, a-t-il fixé à 84 kg. le poids maximum du cycliste [2].

La grandeur de la taille détermine la hauteur de la selle. Celle-ci aura l'élévation requise si le cycliste, en étendant la jambe, peut reposer son talon sur la pédale parvenue au point le plus bas de sa course. Cette position utilise toute l'amplitude du mouvement de la jambe.

La hauteur de la selle est susceptible de réglage, mais il est

[1] Etude sur la bicyclette, dans la *Revue d'artillerie*. Février 1896.

[2] Filipp Czeipek, *Das Zweirad und seine militärische Verwendung*. Graz 1896.

préférable, au double point de vue de l'élégance et de la réduction des vibrations, de la tenir rapprochée du cadre et de varier la grandeur de ce dernier suivant la hauteur de l'entre-jambes du vélocipédiste. C'est pourquoi on fabrique différents numéros — ordinairement trois — du même type de machine.

La hauteur de la selle commande encore celle du guidon, qui doit être au même niveau ou un peu plus haut. Il faut que le cycliste puisse s'appuyer sur le guidon au moyen de ses bras légèrement courbés, tout en gardant la tête droite et la poitrine libre. La position courbée des coureurs professionnels n'est admise que sur piste et pour les emballages; sur route, elle est inutile, ridicule et malsaine.

La fréquence du tour de pédale qui entre en considération pour le cyclisme militaire varie entre un demi-tour et deux tours à la seconde. Un calcul élémentaire montre que la moindre accélération de la vitesse de la pédale se traduit par une progression bien plus sensible que l'allongement du développement. Voici, par exemple, un promeneur monté sur une machine couvrant 5^m13 à la seconde; il progresse à l'allure de $^3/_4$ de tour à la seconde et parcourt donc 13 km. 8 à l'heure, tandis qu'une bicyclette ne développant que 4^m86 fera 17 km. 4 à l'heure, en raison d'un tour entier par seconde. Entre le développement de 5^m02 et celui de 5^m13, l'écart n'est que de 396 mètres par heure, à l'allure d'un tour par seconde, qui sera soutenue plus aisément par la machine de plus faible multiplication. Aussi le premier lieutenant Czeipek arrête-t-il à 5^m02 le développement de la bicyclette militaire, que d'autres spécialistes voudraient réduire à 4^m77.

En multipliant la vitesse par la résistance que la pédale oppose à la pression du pied, on obtient la valeur du travail du cycliste en kilogrammètres à la seconde. Le capitaine Paloque a calculé [1] que le record de Windle, où la vitesse était de 17^m95 à la seconde, a exigé un effort de plus de 40 kilogrammètres par coup de pédale, tandis que celui du promeneur atteint à peine 7 kilogrammètres.

Les règlements prussien et suisse admettent comme vitesse normale celle de 15 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire de 250 m. par minute, qui suppose 50 coups de pédale à la minute avec un développement de 5 mètres. Si l'on admet que la vitesse

[1] Paloque, *Revue d'artillerie*, mars 1896.

normale est celle qui peut être soutenue sans surmenage jour pour jour et plusieurs heures par jour, il faut ajouter que la vitesse de 15 km. suppose une bonne route, peu accidentée.

Dès que cette double condition n'est pas remplie, la vitesse tombe à 10-12 km., ainsi que le montrent les résultats des deux exercices de marche qui ont eu lieu durant le cours de répétition des vélocipédistes des IIIe et IVe corps en 1896. Voici ces résultats, obligeamment communiqués par M. le major Immenhauser :

Exercice du 4 septembre 1896.

Départ de Bâle à 5 h. du matin, sans paquetage. Durée totale des haltes : 2 1/2 heures.

	Itinéraire.	Trajet.	Différences de niveau.	Retour.
1er groupe :	Bâle, Delémont, Bassecourt, Bellelay, Reconvilier, Moutier, Delémont, Bâle	145 km.	145 m.	7 h. 10 s.
2e » :	Bâle, Delémont, Moutier, Balsthal, Liestal, Bâle .	130 km.	500 m.	5 h. 35 s.
3e » :	Bâle, Staffelegg, Aarau, Olten, Hauenstein, Bâle	110 km.	728 m.	6 h. 20 s.
4e » :	Bâle, Liestal, Balsthal, Œnsingen, Olten, Hauenstein, Bâle	101 km.	783 m.	6 h. 15 s.

La vitesse moyenne a été de 13 km. pour les deux premiers groupes, de 12 pour le troisième et de 11 pour le quatrième.

Exercice du 7 septembre 1896.

De Bâle à Winterthour par quatre routes différentes, variant de 110 à 125 km., avec 400 m. de différence de niveau au maximum. Machines paquetées. Routes détrempées par pluie torrentielle de la veille. Départ à 5 h. du matin. Arrivées entre 5 h. 40 et 7 h. 20 du soir, avec des vitesses moyennes variant entre 10 et 13 km.

Les officiers montés du cours de vélocipédistes, partis de Bâle à 6 h. du matin, ne sont arrivés à Winterthour qu'à 10 h. du soir, bien qu'ils eussent de bons chevaux et que leur trajet fut celui de 110 km.

M. le major Immenhauser, qui a commandé le cours de répétition de 1896, résume ses impressions dans la conclusion suivante : « Des subdivisions de cyclistes conduites par de

bons officiers font au minimum 10-12 km. à l'heure, si mauvais que soit l'état des chemins. »

Le capitaine Paloque a donné la formule suivante du travail normal : *Le travail qu'on peut demander au cycliste, chaque jour, pendant un nombre de jours indéfini, sans que sa santé soit compromise, correspond à une vitesse de 10 à 11 km. à l'heure à raison de 7 ½ heures de marche effective. Un cycliste ainsi entraîné pourra, à l'occasion, donner un coup de collier et faire exceptionnellement, en une journée, 150 et même 200 km*[1].

Dans une étude sur le cyclisme, annexée au traité de tactique du capitaine anglais Gall, le lieutenant Balfour dit que la vitesse d'une *colonne* de cyclistes est satisfaisante si elle atteint en moyenne 9 km. 6 à l'heure, et il part de là pour évaluer à 76 km. 8 le trajet qui sera effectué chaque jour en 8 heures de marche. Ce résultat est sensiblement le même que celui indiqué par le capitaine Paloque, si l'on tient compte du ralentissement inhérent à la marche en colonne.

La machine *tandem*, montée par deux, trois ou quatre cyclistes, peut augmenter sa vitesse et surmonter les rampes avec un accroissement de travail bien inférieur à celui de la bicyclette. Aussi le colonel anglais Sarvilla en recommande-t-il l'usage aux cyclistes marchant en troupe. En revanche, le *tandem* a un grave inconvénient : il ne s'accommode pas d'un sol détrempé ni, en général, des mauvais chemins. Le premier lieutenant Czeipek en déconseille l'emploi. Dans un service de patrouille, il a vu un *tandem* hors d'état de suivre les bicyclettes.

Chaque année apportant à la bicyclette de nouveaux perfectionnements, il serait imprudent d'en arrêter actuellement le modèle définitif, qui ne tarderait pas à être suranné. Un modèle uniforme devrait avoir l'avantage de l'interchangeabilité des pièces, qui permet de fabriquer une bicyclette avec deux machines détériorées. Mais, jusqu'à nouvel ordre, il est préférable de s'en tenir au système de la fourniture par le milicien, à condition toutefois d'exclure les machines impropres à un vrai service de campagne. Actuellement on accepte, en Suisse, au service, des machines quelconques, sauf à réduire leur valeur estimative. Aussi les avaries de machines sont-elles très fréquentes, au grand détriment de la sûreté et de la continuité

[1] *Revue d'artillerie*, mars 1896.

du service, et un tel régime n'a pas même l'avantage du bon marché. Mieux vaudrait élever l'indemnité locative payée au propriétaire de la bicyclette et se montrer sévère sur la qualité de la machine.

Destinée à rouler sous la pluie, la bicyclette militaire ne devrait pas être dépourvue d'un appareil protégeant sa chaîne contre l'humidité et la boue. C'est en particulier l'avis du premier lieutenant Czeipek, qui recommande l'emploi du ruban de caoutchouc enveloppant la chaîne. Il rappelle que c'est ce ruban protecteur qui a valu au champion munichois Joseph Fischer le gain de la course Vienne-Trieste, en juin 1895. Au mois d'octobre de la même année, c'est une bicyclette à chaîne couverte par une boîte qui a gagné la course Vienne-Graz, par le Semmering. Toutes les machines à chaîne non protégée restèrent en arrière, à cause de la pluie et de la boue.

On a encore exigé de la bicyclette militaire qu'elle fût assez basse pour permettre l'arrêt en route sans descendre de machine, et qu'elle se laissât plier et porter commodément sur le dos au moyen de bretelles. La *bicyclette pliante* inventée par

le capitaine Gérard, du 87e régiment d'infanterie, remplit cette double condition [1]. Les avantages de la bicyclette Gérard seraient les suivants, d'après la *Revue du Cercle militaire* (numéro du 21 novembre 1896) :

[1] Nous sommes redevables des clichés au constructeur **M. Charles Morel**. 68, avenue de la Grande Armée, Paris; usine à Domène (Isère). *(Réd.)*

Pour que l'ordre et la cohésion, sans lesquels la conduite d'une troupe quelconque est impossible, puissent être maintenus dans une compagnie de cyclistes de 200 hommes; pour que cette troupe puisse manœuvrer qu'elle soit toujours prête à faire feu dans toutes les directions; qu'elle puisse partir, s'arrêter, doubler, dédoubler, ralentir, prendre certaines formations contre la cavalerie; pour que la profondeur de sa colonne, enfin soit réduite au minimum, il est indispensable que le cycliste puisse isolément se mettre en selle de pied ferme, ralentir jusqu'à l'arrêt complet sans descendre de machine, exécuter sur place les à-droite, les à-gauche, les demi-tours et le feu à bicyclette. Sans ces conditions réalisées, la conduite d'une compagnie de 200 hommes, telle qu'elle doit être conçue, serait impossible; la compagnie présenterait l'aspect, non d'une unité disciplinée, mais d'un troupeau d'hommes impossible à diriger et, par suite, incapable d'un résultat tactique sérieux.

La possibilité pour le cycliste de prendre pied sur le sol à tous moments est donc une des conditions indispensables que doit présenter une machine militaire.

On conçoit facilement, en effet, qu'une compagnie de cyclistes n'est pas plus exempte que les autres armes des à-coups qui se produisent fatalement pendant la marche, à-coups d'autant plus gênants que l'allure est plus rapide. Il faut donc que l'homme puisse ralentir jusqu'à l'arrêt complet, sans descendre de machine, d'abord pour que ces à-coups ne soient pas une cause de fatigue pour lui, et ensuite pour qu'ils ne provoquent pas le désordre et l'allongement qui en résulteraient, si l'homme devait chaque fois sauter à bas de sa machine, puis se remettre en selle pour repartir aussitôt.

Dans les doublements et les dédoublements, dans les mouvements face en arrière, dans les départs et les arrêts, dans les diverses formations que doit pouvoir prendre la compagnie, les mêmes effets se manifestent, ils nécessitent tous cette même condition que doit réaliser la bicyclette militaire. Mais où celle-ci se fait le plus sentir, c'est sur les routes rendues glissantes par la pluie: il eût été impossible à la compagnie de cyclistes d'exécuter une grande partie de ses opérations si la bicyclette employée n'avait pas rempli cette condition si importante. Grâce à elle, la marche

n'a jamais été interrompue; la compagnie a pu passer partout, quels qu'aient été la nature et l'état des chemins rencontrés.

La ressource qu'a en effet le cycliste de poser le pied à terre, si sa machine glisse, permet d'éviter les chutes, causes de désordre et d'allongement dans toute la fraction de la compagnie qui suit derrière. Même, dans le cas très rare d'une chute, l'homme qui suit peut s'arrêter sans venir tomber sur son camarade; il ne se produit alors qu'un arrêt momentané, un allongement, mais non un désordre.

Avec une bicyclette à cadre, la chute, causée par un dérapage, est inévitable et d'autant plus dangereuse que le cycliste tombe de plus haut: les deux ou trois hommes qui suivent, n'ayant pas la ressource de s'arrêter en selle sur leur machine, tombent à leur tour, bousculent les rangs de droite et de gauche, arrêtent toute la compagnie et provoquent un désordre et un allongement très graves.

Pour éviter non pas les chutes, ce qui est impossible, mais seulement le désordre qui se produirait dans une compagnie montée avec des machines à cadre, il faudrait échelonner les cyclistes de 5 en 5 mètres... et encore!

Cet échelonnement n'aurait évidemment aucun inconvénient pour de petits groupes de 20 à 30 cyclistes; mais il n'en est pas de même pour une compagnie de 200 fusils, la seule unité qu'il faille sérieusement considérer.

La grande vitesse, dangereuse en troupe et contraire à l'ordre et à la cohésion, doit donc être bannie des compagnies de cyclistes. Il faut se contenter d'une vitesse moyenne, comme il a été dit plus haut, et pour le cycliste isolé, d'une vitesse pouvant atteindre, au grand maximum, 20 à 22 kilomètres à l'heure, soit pour les machines militaires un développement de 4m80 à 5 mètres, un peu supérieur à celui des machines construites par l'artillerie.

Toutes les bicyclettes, quels que soient leur mode de transmission et leur forme, répondent à cette première condition.

Ce n'est donc pas ce point qu'il faut étudier sérieusement en vélocipède militaire, mais les autres conditions très importantes qu'il n'est pas aussi facile qu'on se l'imagine de grouper, — conditions auxquelles certains n'attachent pas l'importance que nous leur donnons, parce qu'ils n'ont pas suffisamment réfléchi à la question, uniquement examinée par la plupart d'entre eux entre les quatre murs de leur cabinet.

Dans la compagnie de cyclistes en manœuvres les hommes se suivaient dans chaque file à 50 centimètres de distance (roue à roue), soit une différence de 4m50 avec celle qu'on aurait été obligé de prendre sur les terrains glissants, si la compagnie n'avait eu que des machines à cadre. Or, comme la bicyclette pliante est plus courte que celle à cadre de 25 centimètres, il s'ensuit qu'une compagnie de 200 cyclistes roulant par un, avec

des machines à cadre, sur un chemin rendu glissant par la pluie, présenterait par rapport à une compagnie semblable montée avec des bicyclettes pliantes et se trouvant dans les mêmes conditions, une profondeur de ($4^m50 \times 0^m25$) $\times$ 200 = 950 mètres!

Ou bien donc le désordre et ses conséquences que provoquerait toute chute d'un homme dans le rang, ou bien un allongement fantastique portant la profondeur de la colonne à des limites auxquelles il n'est pas possible de songer pour une troupe de 200 hommes.

Voilà ce qu'occasionnerait la bicyclette à cadre, pliante ou non pliante, en plus de l'impossibilité dans laquelle elle placerait la compagnie d'exécuter certains mouvements d'ordre tactique pur.

* * *

Si j'établis ici une comparaison entre la bicyclette à cadre et la bicyclette pliante Gérard, ce n'est pas dans le but de faire valoir celle-ci aux dépens de celle-là, mais bien uniquement pour montrer les différences qui doivent forcément exister entre la bicyclette de l'homme isolé, qui n'a à songer qu'à lui, et celles des hommes destinés à marcher en groupe, en ordre compact, et à exécuter des manœuvres spéciales, qui sont la conséquence même de leur réunion.

Certains inventeurs ont cherché à construire des bicyclettes pliantes, pour le service de l'armée; ils n'ont trouvé rien de mieux que de plier une bicyclette à cadre, se figurant, bien à tort, qu'il suffisait que la machine fût pliante. C'est évidemment une des premières conditions à réaliser dans la machine militaire, mais encore faut-il ne pas négliger les autres conditions dont nous venons de démontrer l'importance.

Un système de pliage solide et à toute épreuve, conservant en tous temps à la machine ouverte sa rigidité, est nécessairement de rigueur; mais il ne suffit pas que la machine soit pliante, il faut surtout qu'elle puisse se transporter facilement, c'est-à-dire que, placée sur les épaules, elle soit parfaitement équilibrée; qu'elle ne blesse pas le porteur; qu'elle ne gêne pas ses mouvements et qu'enfin elle ne soit pas trop volumineuse pour ne pas empêcher la marche sous bois ou gêner la manœuvre à pied.

Croit-on qu'une compagnie de cyclistes n'aura à porter ses machines que très rarement et seulement pendant quelques minutes? Souvent, au contraire, si elle veut jouer son rôle convenablement, cette occasion se présentera; et il lui arrivera parfois de marcher sous bois, de franchir parfois des collines, de traverser des labours, pendant une, deux et même trois heures consécutives.

Pendant les manœuvres dernières, presque tous les jours la compagnie de cyclistes a opéré machine à dos, et non seulement pendant 5 ou 10 minutes, mais pendant une heure au moins, en moyenne. Les opérations qu'elle a exécutées eussent été impossibles avec des machines non

pliantes et bien difficiles avec des machines qui, pouvant se plier, auraient été cependant mal disposées pour le transport à dos, comme cette bicyclette autrichienne et cette autre bicyclette américaine, toutes deux à cadre, dont la *Revue du T. C. F.* donnait dernièrement une description, et qui n'ont aucune des qualités que doit présenter une machine militaire.

Nous aurons tout dit enfin sur les conditions que doit réunir une bicyclette de ce genre, quand nous aurons ajouté qu'elle doit être aussi courte que possible, afin de diminuer la profondeur de la colonne de route; qu'elle doit être munie d'un frein, ne présenter aucune partie brillante, être disposée de telle sorte que le cycliste soit assis hygiéniquement sans fatigue pour le périnée, le corps droit sur la selle de façon que la poitrine ne soit pas comprimée par la bretelle dans le port de la carabine en bandoulière — qui est la seule manière de porter pratiquement et utilement l'arme à bicyclette. — On doit enfin chercher à supprimer les vibrations que la roue d'avant communique aux bras et qui ont une influence désastreuse sur le tir.

Qu'on essaie de faire tirer un cycliste qui est resté pendant quelques instants le haut du corps courbé en avant et reposant sur les poignets. On verra que ceux-ci, brisés par le poids supporté et les trépidations de la roue d'avant, mettent le cycliste dans l'impossibilité de se servir habilement de son arme.

Ce plaidoyer pour la bicyclette Gérard devait être reproduit pour exposer l'état de la question, mais il contient plusieurs assertions contestables. Ainsi, il n'est point encore démontré que la compagnie de 200 fusils soit la seule unité à prendre en sérieuse considération. Les compagnies de 60 hommes, seules employées jusqu'à présent, ont au contraire rendu des services incontestés. Il n'est pas davantage prouvé que l'appui désirable à prendre sur le guidon gêne le tir. Combien de cyclistes écrivent couramment en descendant de leur machine!

Pour le feu, le cycliste se séparera de sa machine. Si, exceptionnellement, il n'a pas le temps de le faire, il couchera sa bicyclette ou la gardera appuyée contre la jambe. Enfin, il n'est pas même certain que, dans le terrain, le transport de la bicyclette pliée sur le dos soit préférable à la conduite à la main. S'agit-il d'enlever la machine par-dessus des obstacles, tels qu'un mur ou un fossé, les cyclistes se passent leurs machines à bras, et là ou la bicyclette peut rouler, il est plus aisé de la pousser que de la porter, quatorze kilos n'étant point une charge méprisable. De nombreuses expériences faites tant en Suisse qu'à l'étranger montrent que le cycliste passe avec sa machine partout où va le fantassin. La

brochure du premier-lieutenant Czeipek a un intéressant chapitre (pages 27-31) sur la marche des cyclistes dans le terrain. Cet officier est d'ailleurs d'avis que le cycliste peut se mettre en selle même en dehors des chemins, à condition d'avoir subi un entraînement méthodique, dont le vélocipédiste civil n'a aucune idée.

Le premier-lieutenant von Puttkammer partage la même opinion sur la nécessité et la grande efficacité d'un entraînement propre au cycliste militaire. Dans son intéressant traité sur l'instruction des cyclistes [1] il soutient que 99 pour 100 des vélocipédistes civils sont impropres à servir comme cyclistes militaires pour trois motifs : 1° insuffisante habileté dans le maniement de la bicyclette, provenant de l'absence d'instruction systématique ; 2° défaut d'entraînement ; 3° absence de connaissances techniques relatives au mécanisme de la bicyclette, à son entretien et à sa réparation.

L'ingénieuse bicyclette Gérard mérite sans doute d'être étudiée, mais elle ne constitue pas la solution qu'elle prétend être. Trop basse, elle oblige à donner le coup de pédale trop en avant et fait porter tout le poids du corps sur la roue motrice. N'ayant pas de cadre, elle est plus sujette à la trépidation. Devant combiner la légèreté avec le supplément de poids inhérent au système du pliage, elle est trop faible pour un terrain aussi mouvementé que le nôtre. Des essais pratiqués à Berne avec une bicyclette Gérard, portant un homme de poids moyen, ont montré que cette machine manquait de résistance.

Plus solide, la bicyclette pliante Styria, aussi essayée en Suisse, est trop lourde.

II

Il serait superflu de démontrer la supériorité, aujourd'hui reconnue, des cyclistes pour la transmission des ordres et rapports qui ne peuvent être envoyés par le télégraphe ou le téléphone, mais il convient de signaler, dans cet ordre d'idées, certaines applications encore peu connues.

Aux manœuvres allemandes de 1896, dit l'*Avenir militaire*, (22 janvier 1897), « les cyclistes ont non seulement réussi à

[1] Gerhard Freiherr von Puttkammer, Premier-Lieutenant im Grenadier-Regiment König Wilhelm I, *Fahrschule für Militär-Radfahrer*. — Leipzig, 1896.

» assurer la transmission des ordres entre les quartiers généraux de corps d'armée et les troupes, mais encore ont établi » la communication constante entre le grand quartier général » de l'armée et les quartiers généraux de corps. Le 11 septembre, particulièrement, le général von Waldersee, commandant de l'armée de l'Est, fit communiquer son quartier général avec celui du VIe corps au moyen de relais de » bicyclistes établis de deux en deux kilomètres, à cause du » mauvais état des routes et de la pluie continuelle qui gênait » considérablement ce service.

» On a calculé, au grand état-major allemand, qu'il fallait » compter en moyenne quinze minutes pour la transmission » des dépêches nécessitant un parcours de 6 kilomètres. »

Cette vitesse extraordinaire de 2 minutes 30 secondes pour le kilomètre ne saurait être atteinte avec des relais plus espacés, qui maintiennent cependant une remarquable rapidité de transmission. Durant le cours de cyclistes militaires qui a eu lieu à Munich en novembre 1895, une ligne de relais d'un développement de 165 kilomètres (à peu près le tour du Léman) a transmis une dépêche avec une vitesse moyenne de 16 km. à l'heure (3 minutes 40 secondes au km.) avec des cyclistes postés tous les 10 ou 12 kilomètres. Les conditions de l'exercice étaient pourtant défavorables : routes chargées de gravier, vent et neige, marche dans l'obscurité durant deux heures. En outre, la ligne, qui reliait Munich à Fürstenfeldbruck par Augsbourg, traversait un terrain en grande partie accidenté, et un cycliste qui s'était trompé de chemin fit ainsi un détour de 10 km.

Aux dernières grandes manœuvres allemandes, les cyclistes ont aussi suivi la cavalerie pour rapporter les nouvelles, ce qui a permis au gros de rester en communication avec des détachements employés à des reconnaissances qui duraient plusieurs jours. Les chevaux ont été ainsi complètement exemptés d'estafettes éreintantes.

Toutefois, la question capitale qui se pose aujourd'hui est celle de l'utilisation des cyclistes pour le combat. On l'étudie tant théoriquement qu'à l'aide d'expériences pratiques. Le premier procédé consiste en particulier à imaginer et préciser l'action probable d'une troupe déterminée de cyclistes dans un engagement dont le détail nous est connu par l'histoire de la guerre. Un exemple de l'applica ion de cette méthode se

trouve dans le *Militär Wochenblatt* du 4 juillet 1896, où un épisode de la campagne de 1870, l'affaire de Saarbruck, est reconstruit tel que l'aurait vraisemblablement modifié l'intervention d'un détachement de cyclistes. Cette espèce de jeu de guerre tourne à l'honneur du cyclisme, et il en est de même des essais pratiqués dans les grandes armées.

Le point qui paraît le mieux élucidé, sans doute parce qu'il a été l'objet du plus grand nombre d'expériences, c'est le concours extraordinairement efficace que les cyclistes prêtent à la cavalerie.

Dans la rencontre de deux détachements de cavalerie, celui qui est secondé par les fusils des cyclistes l'emporte régulièrement sur l'autre, celui-ci fût-il fort supérieur en nombre. C'est ce qui est arrivé aux manœuvres autrichiennes, françaises et allemandes de 1896. De plus, les cyclistes servent d'avant-garde à la cavalerie elle-même, la gardant des surprises et s'emparant des défilés qu'elle devra traverser. Ils fournissent encore des patrouilles indépendantes pour des reconnaissances de grande envergure sur les flancs ou les derrières de l'ennemi. « Ils réaliseront certainement, dit l'*Avenir militaire* (26 janvier 1897), ce problème poursuivi dans toutes les armées : d'un détachement d'infanterie appuyant la cavalerie d'une façon intime. »

Patrouille indépendante.

Ce problème, on a longtemps pensé le résoudre au moyen de l'infanterie montée, mais les fantassins à cheval avaient une tendance à se transformer en cavaliers, à preuve les régiments de dragons créés sous Louis XIV. Napoléon imagina les voltigeurs, qui devaient suivre la cavalerie au trot, en se tenant à la botte du cavalier ou à la queue du cheval, mais l'institution dévia promptement. Il est d'ailleurs chimérique d'exiger du piéton la vitesse du cheval. Aujourd'hui, on se rabat sur le transport de l'infanterie par chars, mais rien ne garantit qu'on disposera au moment voulu du matériel nécessaire.

La seule infanterie montée possible est celle que fournissent les cyclistes. C'est l'opinion d'un député français qui se fait une spécialité des questions militaires, M. Le Hérissé, représentant de l'Ille-et-Vilaine. Il a déposé un projet de loi tendant à l'organisation de vingt-cinq compagnies de cyclistes, et le principe de cette institution a été approuvé par la commission de l'armée à l'unanimité.

Si les cyclistes gardent la cavalerie, rien ne les empêchera de rendre le même service à l'infanterie, dont ils feront avantageusement le service de sûreté en marche. En particulier, ils constitueront d'excellentes flanc-gardes, ne craignant aucun détour et restant sans peine à la hauteur voulue. A cet égard, l'armée suisse plus que toute autre, à cause de son insuffisante cavalerie, profitera de l'organisation d'une infanterie cycliste. Celle-ci permettra au gros de voir à distance, et elle débarrassera les troupes affectées au service de sûreté de la partie la plus pénible de leur tâche.

L'exposé de motifs déposé par M. Le Hérissé à l'appui de sa proposition reconnaît qu'aux manœuvres de 1896 la compagnie Gérard ne s'est pas bornée à soutenir la cavalerie.

« En plus de son rôle de soutien de cavalerie, dit-il, qui » émerveilla tous les généraux du 2e corps ainsi que les offi- » ciers des quatre régiments présents aux grandes manœuvres, » elle accomplit différentes missions de soutien de l'artillerie, » de reconnaissance et enfin de partisans, obligeant l'ennemi, » par sa présence, à étendre considérablement son front de » surveillance, à disséminer ses troupes, à distraire au mo- » ment de l'action une grande partie de son effectif pour se » garder contre des incursions sur ses flancs ou ses derrières, » où il était constamment menacé. »

Le *Spectateur militaire*, qui apprécie favorablement la pro-

position de M. Le Hérissé, voit dans les compagnies cyclistes un moyen tout trouvé d'augmenter la cavalerie française sans bourse délier, de l'augmenter en ménageant ses ressources pour la grande exploration et la bataille [1]. Le cycliste coûte en effet beaucoup moins que le cavalier et rend souvent les mêmes services que lui. A certains égards, il lui est préférable. Notamment, il est beaucoup moins visible ; sur route, il est plus rapide et il possède une puissance défensive qui fait presque totalement défaut à la cavalerie.

« Le cyclisme militaire n'est point l'ennemi de la cavalerie, » conclut le *Spectateur militaire*. Loin de désirer sa perte, il » ne tend qu'à lui être utile. Cyclistes et cavaliers peuvent se » rendre, à la guerre, des services mutuels. Là où la bicy- » clette ne pourra pas rouler, le cheval passera. L'une et » l'autre concourront, dans les limites de leurs moyens res- » pectifs, à tenir constamment, et autant que faire se peut, » les états-majors au courant de ce qui se passera du côté de » l'ennemi, à préserver les corps, soit en mouvement, soit en » station, des surprises. »

C'est là en définitive le rôle du rideau de cavalerie que chaque armée tirera devant son front à la prochaine guerre, et le lieutenant Balfour, dans l'étude déjà citée, insiste sur l'aptitude des cyclistes à assumer une telle mission. En Suisse, nous ne possédons pas assez de cavalerie pour masquer notre armée et contenir la cavalerie d'un envahisseur. Nous risquons donc d'être enveloppés et reconnus par un ennemi dont nous ne saurions rien. Une infanterie cycliste peut conjurer ce danger en donnant à notre rideau de cavalerie l'étendue et la consistance qui lui font défaut.

III

Le cadre trop étroit dans lequel notre législation enferme le cyclisme militaire doit être brisé, sans qu'il soit cependant recommandable de lui substituer immédiatement une organisation complète et définitive. Ce qu'il faut préparer sans retard, c'est le cycliste combattant. Mais à quelle arme sera confiée son instruction ?

Il semblerait qu'une pareille question fût superflue. N'appartient-il pas à l'infanterie d'instruire des fantassins qui, s'ils

[1] Numéro du 15 février 1897 *Chevaux et bicyclettes*, par Léonce Brun.

usent d'un moyen particulier de locomotion, combattent toujours à pied et par le feu ? Cependant le projet d'annexer les cyclistes à la cavalerie existe et tire une apparente justification du concours que l'infanterie montée prête à la cavalerie. Mais ce concours n'est qu'une forme particulièrement réussie de la tactique des armes combinées. Est-ce que l'artillerie s'approprie l'instruction des soutiens d'infanterie qui lui sont indispensables ?

La bicyclette permet à l'infanterie de suivre ou de précéder la cavalerie : ce n'est pas un motif pour céder les cyclistes à une arme qui devrait les faire instruire et commander par des officiers d'infanterie.

Au point de vue pratique, une foule de considérations condamnent la cession des cyclistes à la cavalerie. Il y a d'abord la question d'équipement, puis celle de la rentrée dans le rang des cyclistes devenus impropres à la pédale tout en restant marcheurs, et aussi la nécessité de conserver à l'infanterie les hommes intelligents et alertes recrutés comme cyclistes.

Des propositions précises sur l'organisation d'un certain nombre de compagnies cyclistes seraient prématurées et sortiraient d'ailleurs des bornes de cet article. Aussi se contentera-t-on de reproduire, à titre d'indication propre à fixer les idées, le projet d'organisation proposé par le premier-lieutenant Czeipek pour l'armée autrichienne.

Il comporte :

Dans l'infanterie.

Pour chaque compagnie et chaque état-major de bataillon, une ordonnance.

Pour chaque régiment, une ordonnance et 15 cyclistes, placés sous le commandement d'un officier sorti de l'école des cyclistes militaires.

Dans les chasseurs.

Pour chaque compagnie, une ordonnance; et, en outre, à la disposition du chef de bataillon, une section de 16 cyclistes, commandée par un officier.

Dans la cavalerie.

Un cycliste par escadron; quatre cyclistes par état-major de régiment et de division.

Dans l'artillerie.

Un cycliste par batterie; deux par état-major de régiment.

Organisée sur ce pied, l'armée suisse compterait 1312 cyclistes, savoir 1128 pour l'infanterie (141 par division), 80 dans

la cavalerie et 104 dans l'artillerie, sans parler des ordonnances attachées aux états-majors supérieurs.

Aujourd'hui déjà et en dépit du champ d'action si restreint qui lui est assigné dans l'armée, le cyclisme contribue indirectement à la défense nationale par la formation morale et physique qu'il donne aux jeunes gens. Il fait naître en eux le goût de la vie au grand air et de l'exercice violent. Il leur apprend la topographie de notre pays et aussi ces vertus militaires qui s'appellent l'endurance, la mobilité et l'entrain. Cependant le cyclisme civil ne sera mis tout à fait au service de l'instruction militaire que s'il est guidé dans cette voie et encouragé aussi bien que le tir. A cette condition, sa collaboration deviendra assez efficace pour élever les cyclistes de notre milice au niveau d'instruction et d'entraînement de ceux que forment les armées permanentes.

Lieutenant-colonel REPOND.

Les demi-bataillons du génie et l'initiative.

Monsieur le rédacteur,

Sous le titre : *Les demi-bataillons du génie et l'initiative,* vous avez bien voulu publier dans votre livraison de janvier le compte rendu d'une partie de la communication que j'ai faite en décembre 1896 à la Société des armes spéciales sur l'emploi du génie aux manœuvres du IIIe corps d'armée.

Ce compte rendu a été commenté, sous la signature A. H., dans le numéro de février de la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*, et l'auteur, tout en se réservant de revenir sur ce sujet, termine son article en formulant les deux observations suivantes :

« 1. Des raisons tactiques s'opposent à ce que les officiers » montés du génie (jusque et y compris les premiers-lieute- » nants) soient *tous* détachés pour procéder à des reconnais- » sances, lorsqu'il s'agit de positions avancées. »

« 2. S'il est entièrement justifié au point de vue technique » que le parc de la compagnie suive la troupe, cette idée ne » nous paraît pas exécutable dans le cas particulier. A notre » avis, les pioches, pelles et haches, y compris les cordages

» et le fil de fer devraient faire partie de l'équipement des » sapeurs et suffire pour les travaux à exécuter. »

Je prends la liberté, Monsieur le Rédacteur, d'avoir recours à la *Revue* pour répondre à M. A. H. Ainsi qu'il le relève du reste fort bien lui-même dans son article, je n'ai pas formulé de propositions, mais je me suis borné à citer des exemples destinés à provoquer une discussion.

En ce qui concerne le premier point soulevé par M. A. H., c'est probablement le mot *tous*, que j'ai souligné ci-dessus, qui l'effarouche, et je suis tout disposé à le biffer, car il va sans dire qu'à proximité de l'ennemi, le major du génie saura laisser auprès des compagnies *tous* les officiers qui doivent y rester.

Quand à la deuxième observation qui tend à me reprocher de vouloir *faire suivre par son parc* une compagnie qui est à l'avant-garde, je serai vite d'accord avec M. A. H. en lui disant que le passage auquel il fait allusion n'est pas de moi, mais bien une citation extraite de l'étude du colonel Duval-Laguierce sur le service des troupes du génie en campagne dans l'armée française.

Mes collègues de la commission du génie savent que j'ai à plusieurs reprises insisté pour que tout le parc du génie fasse partie des trains régimentaires et pour que les sapeurs attachés à une avant-garde soient déchargés de leur sac et portent par contre tous les gros outils énumérés par M. A. H.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes remerciements et l'assurance de ma considération distinguée.

Neuchâtel, 12 avril 1897.

Colonel PERRIER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Commission d'artillerie. — La commission d'artillerie est ainsi composée, pour trois ans, à partir du 1er avril 1897 :

Le colonel Schumacher, chef d'arme de l'artillerie, président ; le colonel Hebbel, instructeur en chef de l'artillerie ; le colonel von Orelli, chef de la section technique de l'administration du matériel de guerre ; le colonel A. de Steiger, chef de la section administrative du même service ; le colo-

nel Roth, chef de la station d'essais d'artillerie, à Thoune ; le colonel Dasen, directeur de l'arsenal de Berne ; le colonel Schobinger, à Lucerne ; le lieutenant-colonel Armin Muller, instructeur de première classe ; le major Ruffieux, à Lausanne.

Habillement. — L'article 1er de l'ordonnance du 2 février 1883 concernant le remplacement d'effets d'habillement aux sous-officiers de l'élite est modifié comme suit :

« Les sous-officiers de l'élite, à partir du grade de caporal, recevront, après 120 jours de service effectif, une tunique neuve et un pantalon neuf, aux frais de la Confédération, à titre d'équipement supplémentaire et en échange de leur vieille tunique et de leur vieux pantalon.

» Les sous-officiers de la landwehr doivent rendre leur vieil équipement (tunique et pantalon) à leur plus prochain service. Ces effets doivent être distraits du dépôt personnel des deux classes d'âge et affectés à la réserve générale des objets de l'habillement. »

ALLEMAGNE

Les grandes manœuvres de 1897. — Les manœuvres impériales seront exécutées par les VIIIe et XIe corps d'armée, — y compris la 25e division rattachée à ce dernier, — opérant contre les deux corps d'armée qui constituent l'armée bavaroise.

Dans les IXe, XIe et XVIIe corps seront constituées des divisions de cavalerie chargées d'exécuter des manœuvres spéciales sous le commandement de généraux que l'Empereur se réserve de désigner. La division de cavalerie formée au XIe corps prendra part ensuite aux manœuvres impériales. Ce même corps recevra du VIIIe corps un régiment de cavalerie pour l'employer comme cavalerie divisionnaire.

A chacun des VIIIe et XIe corps sera affecté un détachement d'aérostiers.

En dehors de manœuvres impériales, les autres corps d'armée exécuteront des manœuvres dans les conditions ordinaires fixées par les règlements.

En outre, des voyages d'état-major auront lieu dans la Garde et les Ier, IIe, IVe, Ve, VIe, VIIe, VIIIe, XIVe et XVIIe corps d'armée ; un voyage d'état-major de forteresse aura lieu dans le XVIIIe corps.

Les deux inspecteurs de la cavalerie dirigeront chacun un grand voyage d'instruction de cette arme, — voyage auquel prendront part les généraux et officiers supérieurs ainsi que les commandants des batteries à cheval.

D'autres voyages de cavalerie auront lieu dans les Ier, IIe, IIIe, Ve, VIe, VIIIe, XIVe et XVIe corps d'armée.

Et enfin des exercices de pionniers s'exécuteront à Grossen-sur-l'Oder, à Coblentz et à Ulm.

Les divisions de cavalerie constituées pour les grandes manœuvres seront composées comme il suit:

Division A (IXe corps): 8e brigade (15e et 16e hussards); 17e brigade (17e et 18e dragons); 3e brigade (2e cuirassiers, 9e hulans) — groupe à cheval du 9e d'artillerie.

Division B (XIe corps): 28e brigade (20e et 21e dragons); 22e brigade (5e dragons, 14e hussards); 21e brigade (13e hussards, 6e hulans) — une batterie à cheval du 11e d'artillerie et une du 25e. — Détachement du 11e bataillon de pionniers (1 officier et 60 hommes montés à bicyclette).

Division C (XVIIe corps): 35e brigade (5e cuirassiers, 4e hulans); 5e brigade (2e dragons, 3e hulans); 4e brigade (3e et 12e dragons) — groupe à cheval du 35e d'artillerie.

ANGLETERRE

Les volontaires cyclistes. — Lord Wolseley demande la création d'un corps de 600 volontaires cyclistes. Il est d'avis que l'homme qui commanderait deux ou trois bataillons de cyclistes, un fort bataillon d'infanterie montée et un régiment de cavalerie pourvue de canons-revolvers, pourrait réaliser les projets les plus audacieux. Le colonel Balfour doit expliquer prochainement le système le plus pratique pour recruter et instruire ces bataillons de cyclistes.

FRANCE

† **Le duc d'Aumale.** — La France, le monde militaire et celui des lettres viennent de faire une perte immense. Le duc d'Aumale, un des plus vaillants généraux des guerres d'Afrique, ancien gouverneur de l'Algérie (1847-48), ancien commandant du 7e corps d'armée de la République française, à Besançon, et inspecteur d'armée (1873-83), est mort le 7 mai, dans son clos vinicole de Zucco (Sicile), à l'âge de 75 ans. Atteint depuis quelque temps de faiblesse cardiaque, il a été comme foudroyé par la nouvelle de l'affreux incendie de la rue Jean-Goujon, si fatal à un grand nombre de ses dévoués amis, ainsi qu'à plusieurs membres de sa famille.

Tous les journaux de Paris, notamment les *Débats*, le *Temps*, le *Gaulois*, le *Figaro*, tous ceux de Londres, de Vienne, de Berlin, de Rome, de New-

York, du monde entier, s'accordent pour rendre un plein hommage à ce prince bienveillant, sympathique, libéral, résolu au besoin; à ce militaire passionné et profondément patriote; à l'écrivain laborieux, instruit, original; à l'historien consciencieux, loyal, pénétrant; à l'ami éclairé des arts et des lettres, fondateur du Musée de Chantilly, un des plus riches de l'Europe, généreusement donné à la France.

A ce concert universel en faveur d'un homme de bien et de talent, qui fit honneur à l'humanité, nous joindrons notre faible voix. Nous parlerons du soldat et de ses campagnes. Nous parlerons aussi de ses sympathies pour la Suisse et des bons rapports qu'il ne cessa d'entretenir avec plusieurs de nos officiers; c'est ce qui fera l'objet d'un prochain article, l'abondance des matières déjà imprimées ne nous permettant pas de l'introduire dans ce numéro. L.

GRÈCE

La guerre gréco-turque. — Il n'est pas encore possible, dans l'ignorance où l'on est de la plupart des documents officiels, de faire une relation sérieuse des opérations militaires dont la Thessalie et l'Epire ont été le théâtre pendant les dernières semaines. Il faut se borner, actuellement, à résumer les mouvements généraux des armées belligérantes.

La guerre a été déclarée officiellement par la Turquie le 17 avril, et comme depuis fort longtemps la mobilisation était commencée de part et d'autre, et les armées en présence, le contact a été pris immédiatement sur la ligne frontière.

Un coup d'œil sur la carte montre que celle-ci forme deux fronts bien distincts. Du golfe de Salonique à Metzovo, elle court de l'Est à l'Ouest et sépare la Thessalie de la Macédoine. De Metzovo à la mer Ionienne, elle suit la direction Nord-Sud et sépare la Macédoine grecque de l'Epire. Ces deux parties de la frontière sont partagées géographiquement par les Monts Pinde, qui forment une barrière assez considérable pour rendre très difficile la communication entre elles.

A la veille de la déclaration de guerre, le quartier-général du commandant en chef des forces turques, Edhem-pacha, était Elassona. Le prince Constantin, généralissime des troupes grecques, avait établi le sien à Larissa.

Edhem-pacha avait sous ses ordres six divisions : une à son extrême-gauche, à Leukoteria, et deux à Elassona ; deux divisions en seconde ligne à Serfidjé et à Grevena; une en troisième ligne à Tschai-Hissar, à l'Est de Salonique.

Du côté grec, deux divisions commandées par le général Macris et le général Mavromichalis.

Le 17 avril déjà, les Grecs franchirent la frontière en sept colonnes. Le contact fut pris aussitôt, et les combats, pendant les premiers jours de la campagne, se localisèrent sur le front Nezeros-col de Meluna-Damasi.

Nezeros est situé sur le versant oriental du Mont Olympe, vers le golfe de Salonique. Le territoire est composé d'une ligne de petites collines escarpées, séparées de l'Olympe par un profond ravin. Le village de Nezeros est situé sur la rive nord-est du lac qui porte son nom. Là combattirent la 6e division ottomane, commandée par Hamdi-pacha, et la brigade grecque du colonel Koklamarkos.

Le col de Meluna, au centre de la ligne, est situé à mi-chemin entre Elassona et Larissa. C'est là que passe la route principale reliant ces deux localités, par quoi nous entendons un simple chemin muletier. Le massif est montagneux, d'accès difficile. Du haut du col et des collines qui l'avoisinent, on domine directement Turnavo, à une quinzaine de kilomètres au nord de Larissa. Sur ce point Edhem-pacha commande lui-même. Il a à faire à la brigade grecque du colonel Mastrapa.

Enfin, à l'extrême aile gauche des Grecs, se trouve Damasi, localité située dans la plaine, sur la rive droite du Xerios, et qui commande une autre route d'Elassona à Turnavo, route contournant le massif des monts Kritiri. Ici, nous trouvons la Ire division turque sous les ordres de Hairi-pacha et la brigade grecque du colonel Smolenski.

Pendant cinq jours, les 18, 19, 20, 21 et 22 avril, ces trois points furent le théâtre d'une lutte acharnée, l'un et l'autre camp mettant à se battre, à prendre et à se reprendre les positions, un égal acharnement. Mais les Grecs étaient de beaucoup inférieurs en nombre et finalement durent céder devant les attaques des troupes toujours renouvelées d'Edhem-pacha.

C'est sur leur droite, à Nezeros, qu'ils furent repoussés d'abord, puis sur le centre, à Meluna. Leur retraite sur ces deux points entraîna celle de la brigade Smolenski, qui, à Damasi, avait fait des prodiges de valeur, mais ne pouvait tenir plus longtemps sous peine d'être coupée d'avec le corps principal.

Alors se produisit cette malheureuse panique, dont tous les journaux quotidiens ont donné la lugubre description. Le 26 avril, les Turcs firent leur entrée à Larissa.

Les Grecs se retirèrent sur Pharsale et s'occupèrent de reconstituer leur armée et de se fortifier dans leur seconde ligne de défense. La brigade Smolenski, la seule qui avait été préservée de la panique, reçut l'ordre de tenir le poste avancé de Velestino pour couvrir la route de Volo, port de ravitaillement de l'armée grecque.

Le contact fut repris à Velestino dès le 2 mai, où pendant quatre jours le colonel Smolenski repoussa victorieusement les Turcs. Malheureusement, le 6 mai, après une bataille acharnée, le corps principal qui s'était retranché sur les hauteurs avoisinant Pharsale fut contraint de battre de

nouveau en retraite. Il se retira sur Domokos. Cette retraite entraîna celle du détachement de Velestino, qui se retira sur Halmyros.

En Epire, la fortune des armes sourit d'abord aux Grecs. Ils parvinrent à franchir l'Arta et repoussèrent les Turcs jusqu'à Pente-Pigadia, clef de la route de Janina. Là eurent lieu divers engagements, dont l'issue jusqu'au 29 avril parut favorable aux Grecs. Mais, le soir de ce jour-là, le corps du colonel Manos subit à son tour une panique identique à celle du corps de Larissa, et en moins de vingt-quatre heures, l'armée grecque, rétrogradant jusqu'à Arta, perdit tout le bénéfice de 12 journées de marches et de combats heureux.

Aujourd'hui, la partie est définitivement perdue pour les Grecs. Les pourparlers pour la paix ne tarderont pas à aboutir.

BIBLIOGRAPHIE

De la conduite de la guerre. Exposé succinct de ses principes et moyens d'exécution, par le général baron *von der Goltz.* — 1 vol in-12 de 316 pages. Paris, Westhauser

L'ouvrage *Kriegführung*, que l'auteur de la *Nation armée* a publié l'année dernière, a été fort heureusement traduit aussitôt en français. La situation qu'occupe le général von der Goltz en Turquie et les circonstances actuelles mettront en ce moment sa publication plus encore en évidence et rendront les lecteurs désireux de connaître les principes qu'il a su inculquer à ses élèves de l'armée ottomane. Quand bien même, comme il le dit dans son avant-propos, « les circonstances dans lesquelles l'action militaire se déroule à la guerre sont si multiples, qu'il sera à peine possible de trouver deux situations absolument identiques » et que « les événements qui suivent l'action ne concorderont jamais comme deux triangles qui se superposent exactement », il est cependant des situations analogues qui peuvent se résoudre suivant les mêmes formes et conformément à certains principes; ce sont ces principes qu'il importe de connaître.

L'étude de l'histoire militaire et la lecture des traités de Bulow, de Jomini, de Clausewitz et d'autres conduisent à la connaissance de ces moyens, mais ces lectures sont toujours laborieuses, et le besoin d'une théorie de la grande guerre, brièvement résumée, comme celle de von der Goltz, continuait à se faire sentir.

Laissant de côté ou parlant brièvement de la mobilisation et du déploiement stratégique, le général traite du rôle et de la nature des guerres actuelles, de leurs formes et de toutes les opérations de l'offensive et de la défensive, tactique et stratégique, généralement en citant, avec une admirable netteté, les exemples venant à l'appui de son dire et de ses conclusions. Des chapitres sont réservés aux opérations de nuit, à celles

qui se présentent dans des conditions particulières : en montagne, sur des cours d'eau, enfin à l'influence des opérations maritimes sur la conduite de la guerre. Il cite à ce dernier propos cette phrase pleine d'actualité dont il peut lui-même vérifier en partie la portée : « Celle des deux puis-» sances belligérantes qui aura la suprématie sur mer conservera en » toutes circonstances la liberté d'action sur ses derrières, elle restera » en communication avec le reste du monde pour en tirer les ressources » utiles à sa résistance. Elle peut recourir à l'industrie étrangère pour » l'armement et l'équipement de ses forces..... » à la condition, ajoutons-nous, que les ressources financières ne lui fassent pas défaut, et que l'ennemi lui en laisse le temps.

D'autres chapitres donnent également l'occasion d'établir d'intéressantes comparaisons à l'endroit des opérations gréco-turques et des campagnes modernes. Il va sans dire que cet ouvrage n'a pas la prétention d'épuiser le vaste sujet de l'art de la guerre; il a ce grand avantage de guider rapidement le lecteur et de le conduire sans peine à des principes simples, précis, posés avec toute l'autorité que lui donne son auteur. Posséder ces principes ne garantit nullement le succès dans le tumulte et l'agitation de la guerre. Il faut, en plus, pour les appliquer, une âme fortement trempée et un caractère solide; seul un homme de ce genre restera fidèle à lui-même et à ses convictions dans la succession orageuse des événements militaires. C'est ce qu'affirmait Clausewitz, c'est ainsi que conclut à son tour le général von der Goltz.

Major E. M.

Manuel pour l'artillerie de campagne, par *Wernigk*, capitaine-commandant au 2e régiment badois d'artillerie de campagne, n° 30. 13e année, 1897. Berlin, Ernest Siegfried Mittler und Sohn.

Le manuel que publie chaque année le capitaine Wernigk et qui, comme il le dit lui-même dans la préface, contient principalement des indications pour le service *pratique*, a subi cette année de notables modifications. L'auteur a mieux ordonné ses renseignements, il a formé des chapitres spéciaux de points traités autrefois sommairement, et a introduit de nouvelles données dont il n'avait pas été question jusqu'ici. Il est intéressant de suivre le développement apporté à son utile publication et d'apprendre ainsi à connaître les tendances actuelles de l'artillerie allemande.

Le *tir* occupe, cela va sans dire, une large place et, comme précédemment, l'auteur reproduit textuellement la plupart des paragraphes de l'instruction de tir de 1893. Les nos 107 à 113 sont toutefois omis cette année; ils se rapportent au tir à obus brisants à fusée fusante contre des buts derrière épaulements. On pourrait conclure de cette omission ou bien que les règles n'ont pas répondu aux résultats, ou qu'elles sont tenues secrètes à l'avenir.

Les problèmes de tir prennent aussi une part très importante, trop im-

portante, semble-t-il, du *Manuel*, tandis que les changements de buts ont reçu un développement plus étendu que dans les précédentes éditions.

Parmi les innovations introduites dans le *Manuel*, se trouve un paragraphe relatif au choix des points de mire auxiliaires dans le tir avec la planchette de mire (Richtfläche).

Au chapitre V, les devoirs du chef de section au tir sont cités avec plus de détails et plus complets que précédemment. Il est utile à méditer.

Le chef de section doit, entre autres, autant que possible, observer le terrain et informer immédiatement le chef de batterie des nouveaux objectifs qui se présentent, ainsi que des changements ou mouvements qui viendraient à se produire au but.

Les obligations du chef de pièce sont traitées dans un chapitre VI, entièrement nouveau; on y trouve les moyens de remédier aux accidents survenus à la pièce au tir et de réparer les dégâts causés par le feu ennemi. Il contient des indications précieuses, fort utiles aussi bien aux artilleurs d'autres pays.

Nouvelles également les instructions du capitaine Wernigk aux commandants du premier échelon; cet échelon est composé, en Allemagne, de quatre caissons et des avant-trains. L'emplacement à choisir pour l'échelon, les mesures à prendre pour compléter la munition des avant-trains et pour assurer la protection de l'échelon contre des attaques inopinées y sont détaillés tout au long. Lors d'une attaque de cavalerie, s'avançant dans le dos de la batterie au feu, il est recommandé au commandant de l'échelon de dégager le champ de tir en traversant rapidement la batterie avec ses avant-trains et ses voitures, et de se masser ensuite sur le front opposé.

Un chapitre spécial est consacré au chef de section des caissons *(Wagenzugführer)*, sous-officier (correspondant à notre brigadier du train), chargé d'amener à la batterie les caissons de ravitaillement et d'assurer l'approvisionnement continu des pièces. Nous trouvons à cet endroit l'indication que la batterie se porte *toujours* au feu avec ses bouches à feu *chargées*.

Enfin, les pages relatives aux *observateurs auxiliaires* pendant le tir, aux *agents de liaison (Meldereiter)*, aux *éclaireurs d'objectif (Zielaufklärer)*, et surtout le chapitre des *éclaireurs du terrain (Geländeaufklärer)*, ont aussi subi de notables remaniements. Des indications très complètes y sont données sur les fonctions des éclaireurs du terrain pendant la marche des batteries, non seulement au point de vue de la reconnaissance et de la praticabilité des chemins, mais aussi pour la sûreté des batteries. Lorsque les batteries sont au feu, ces éclaireurs se tiennent à distance sur les flancs et le front des batteries; ils sont responsables de leur sûreté et ne doivent pas les laisser surprendre par une attaque rapprochée.

Les travaux de terre, tels qu'emplacements de pièces, fossés de canon-

niers, font l'objet du chapitre XII. En principe, il faut s'occuper tout d'abord de la protection des hommes, celle des pièces viendra ensuite. On peut, si le sol n'est pas trop défavorable, creuser les fossés de canonniers même *pendant le tir* d'un combat offensif; le tir de la batterie n'en doit cependant nullement souffrir; dans une batterie bien exercée, deux hommes et le chef de pièce doivent d'ailleurs être en mesure de servir encore la pièce avec une rapidité suffisante. Les fossés de canonniers sont perpendiculaires à la ligne de tir. Il faut s'attacher surtout à ce que ces travaux rendent à l'ennemi l'observation difficile, et il est indiqué à cet effet de relier les emplacements de pièces. trop apparents, isolés, par une mince levée de terre. L'emploi des masques est aussi recommandé. Autant que possible, utiliser les couverts naturels du terrain, tels que coupures, talus, tertres, etc. La distance entre les emplacements de pièce est normalement de 20 pas; elle peut être réduite jusqu'à 10 pas.

Les autres chapitres ont plus particulièrement trait à l'armée allemande et offrent un intérêt moins direct aux lecteurs étrangers. Nous croyons cependant en avoir dit assez pour engager nos camarades à examiner de plus près cette brochure, dont nous souhaitons de posséder un jour l'équivalent pour l'artillerie suisse. Major E. M.

Imperial Defence, par sir Charles *Dilke* et Spenser *Wilkinson*. 2e édition. Constable et Cie, Westminster, 1897. 1 vol. in-8. 191 pages.

Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de parler à nos lecteurs de M. Spenser Wilkinson. Ses nombreux écrits sur l'armée et la marine anglaises ont fini par attirer l'attention du Parlement, qui, récemment, a voté de fortes sommes pour l'augmentation de la flotte et la fortification des côtes.

Parmi les ouvrages de M. Wilkinson, celui que nous avons en mains est l'un des plus considérables. Ecrit en 1892, en collaboration avec M. Charles Dilke, l'éminent parlementaire, il eut un grand retentissement et fut le point de départ de cette série de brochures qui s'appellent l'*Empire des mers*, le *Cerveau de l'armée*, etc., et dans lesquelles on retrouve partout le même souffle de patriotisme élevé et éclairé.

Depuis lors, bien des progrès ont été effectués, plus d'une réforme a été introduite; mais le champ est encore vaste, et les auteurs ont cru devoir revenir à la charge. Leur seconde édition, complètement refondue, comprend entre autres un chapitre des plus remarquables sur la défense de l'Inde contre la Russie. Fort intéressantes aussi leurs conclusions sur la réorganisation de l'armée, ainsi que leurs raisons pour ne pas adopter le service obligatoire, comme l'ont fait tous les Etats du continent.

ACTES OFFICIELS

L'armée au Parlement. — Dans leur dernière session, les Chambres fédérales ont voté les deux lois suivantes, qui entreront en vigueur à l'échéance du délai référendaire :

Loi fédérale sur la nouvelle organisation des corps de troupes de l'artillerie,
(Du 19 mars 1897.)

Article 1er.

Les 16 colonnes de parc et les 2 compagnies d'artificiers de l'*élite* sont supprimées.

A leur place, la Confédération créera 8 batteries de campagne et 2 batteries de montagne.

L'artillerie de campagne comprendra des régiments de 4 à 6 batteries; ces régiments pourront être divisés en groupes (tableau I).

L'effectif normal de la compagnie de position est fixé, dans l'élite, à 8 officiers et 162 hommes (tableau II).

Art. 2.

La Confédération forme, suivant le tableau I, avec les hommes qui sortent des 56 batteries de campagne de l'élite :

a) 24 compagnies de parc de landwehr (tableau III). Le Conseil fédéral est autorisé à répartir ces compagnies dans le parc mobile ou dans le parc de dépôt d'un corps d'armée suivant les classes d'âge.

b) 5 compagnies de position et 5 compagnies du train de position de landwehr (tableau IV), qui sont réparties dans les 5 divisions d'artillerie de position.

c) 4 compagnies du train des troupes sanitaires de landwehr (tableau V).

Art. 3.

Il sera formé 4 convois de montagne de la landwehr avec les hommes sortant des 4 batteries de montagne de l'élite (d'après le tableau VI), les hommes d'une même batterie passant dans le même convoi.

Art. 4.

Les dispositions de la loi fédérale du 7 juin 1881 sont applicables à l'instruction du parc, du train et des convois de montagne.

Art. 5.

La présente loi abroge toutes les dispositions contraires des lois antérieures, notamment celles des articles 28 et 51, *c*, de la loi militaire organique de 1874.

Art. 6.

Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874, concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

TABLEAU I

Aperçu de l'incorporation des batteries de campagne et des troupes de landwehr provenant de celles-ci.

			Artillerie de campagne : Elite.			Troupes de landwehr provenant des batteries de campagne :		
1er Corps d'armée	**Art. div. I** 1er rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 1	Genève	Comp du parc I	Comp. du parc de dépôt 1	Parc du Ier corps d'armée.
			» 2	Genève			
		» II	Batt. 3	Vaud	» II		
			» 4	Vaud			
	Art. div. II 2e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 9	Fribourg	» III	Comp. du parc de dépôt 2	
			» 12	Berne (Jura)			
		» II	Batt. 10	Neuchâtel	» IV		
			» 11	Neuchâtel			
	Art. de corps I 9e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 49	*Confédérat.*	Trains : Comp. du train de pos. 1	*Canonniers :* Comp. de pos. L. 11	
			» 5	Vaud			
			» 6	Vaud			
		» II	Batt. 50	*Confédérat.*	*Trains : Compagnie du train des troupes sanitaires I*		
			» 7	Vaud			
			» 8	Vaud			
2e Corps d'armée	**Art. div. III** 3e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 13	Berne	Comp. du parc V	Comp. du parc de dépôt 3	Parc du IIme corps d'armée.
			» 14	Berne			
		» II	Batt. 15	Berne	» VI		
			» 16	Berne			
	Art. div. V 5e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 25	Argovie	» IX	Comp. de parc du dépôt 5	
			» 26	Argovie			
		» II	Batt. 27	Bâle-Camp.	» X		
			» 28	Bâle-Ville			
	Art. de corps II 10e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 51	*Confédérat.*	Trains : 1/2 comp. du train de pos. 2	*Canonniers :* Comp. de pos. L. 12 et 1/2 comp de pos. L. 13	
			» 17	Berne	Trains : Comp. du train de pos. 3		
			» 18	Berne			
		» II	Batt. 52	*Confédérat.*	*Trains : Compagnie du train des troupes sanitaires II*		
			» 29	Soleure			
			» 30	Soleure			

TABLEAU I *(Suite).*

IIIe Corps d'armée	**Art. div. VI** 6e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 33 Zurich	Comp. du parc **XI**	Comp. du parc de dépôt 6	Parc du IIIe corps d'armée.	
			» 34 Zurich				
		» II	Batt 35 Zurich	» **XII**			
			» 36 Zurich				
	Art. div. VII 7e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 38 Thurgovie	» **XIII**	Comp. du parc de dépôt 7		
			» 39 Thurgovie				
		» II	Batt. 41 St-Gall	» **XIV**			
			» 42 St-Gall				
	Art. de corps III 11e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 53 *Confédérat.*	Trains : 1/2 comp. du train de pos. 2		*Canonniers :* 1/2 comp. de position L. 13. Comp. de pos. L. 14	
			» 40 Appenzell	Trains : Comp. du train de pos. 4			
			» 37 Zurich				
		» II	Batt. 54 *Confédérat.*	*Trains : Compagnie du train des troupes sanitaires III*			
			» 31 Argovie				
			» 32 Argovie				
IVe Corps d'armée	**Art. div. IV** 4e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 19 Berne	Comp. du parc **VII**	Comp. du parc de dépôt 4	Parc du IVe Corps d'armée.	
			» 20 Berne				
		» II	Batt. 21 Berne	» **VIII**			
			» 22 Berne				
	Art. div. VIII 8e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 43 St-Gall	» **XV**	Comp. du parc de dépôt 8		
			» 44 St-Gall				
		» II	Batt. 45 Lucerne	» **XVI**			
			» 46 Lucerne				
	Art. de corps IV 12e rég. d'art. de camp.	Sect. I	Batt. 55 *Confédérat.*	Trains : Comp. du train de pos. 5		*Canonniers :* Comp. de pos. L. 15	
			» 48 Tessin				
			» 47 Zurich				
		» II	Batt. 56 *Confédérat.*	*Trains : Compagnie du train des troupes sanitaires IV*			
			» 23 Argovie				
			» 24 Argovie				

TABLEAU II.

Effectif d'une compagnie de position.

	Officiers	Hommes.	Chevaux de selle
Capitaine	1	—	1
Ier lieutenant et lieutenant	6	—	—
Médecin	1	—	—
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Sergents	—	14	—
Caporaux	—	22	—
Appointés et canonniers	—	117	(dont 4 charpentiers)
Trompettes	—	2	
Serrurier	—	1	—
Charron	—	1	—
Infirmier et brancardier	—	3	—
Total	8	162	1

TABLEAU III.

Effectif du parc de munitions d'un corps d'armée.
(Réserve et landwehr.)

a) PARC DE CORPS MOBILE.
Etat-major du parc de corps.

	Officiers.	Sous-offic. et soldats.	Chevaux
Commandant, lieutenant-colonel ou major	1	—	1
Adjudant, capitaine ou lieutenant	1	—	1
2 médecins, capitaine ou lieutenant	2	—	2
2 vétérinaires	2	—	2
Officier d'administration, capitaine ou lieutenant	—	1	—
Ordonnance	—	1	—
Soldat du train	—	1	—
	7	2	8
1 fourgon d'état-major, 2 chevaux de trait.			
Quatre compagnies du parc, chacune :			
Commandant, capitaine	1	—	1
Ier lieutenant et lieutenant	2	—	2

Sergent-major Maréchal des logis du train Brigadiers du train	—	5	5
Fourrier	—	1	—
Sergents canonniers	—	5	—
Appointés et soldats	—	110	—
Trompette	—	1	1
Forgerons	—	2	—
Selliers	—	2	—
Infirmier	—	1	—
	3	127	9

Chariots et chevaux de trait de la compagnie du parc.

Colonne de munitions d'infanterie.		
16 chars à munition d'infanterie à 2 chevaux	32	chevaux de trait.
Colonne de munitions d'artillerie.		
14 caissons d'artillerie à 4 chevaux	56	»
Réserve.		
5 chariots (1 chariot du parc ou 1 forge de campagne [1]), 1 chariot à outils de pionniers, 1 fourgon, 2 chars à approvisionnements et 4 chevaux de réserve	18	»
35 chariots.	36	chevaux de trait.

Récapitulation du parc de corps mobile.

	Officiers.	Sous-off. et soldats.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Chariots.
Etat-major	7	2	9	8	2	1
4 compagnies	12	508	520	36	424	140
	19	510	529	44	426	141

b) PARC DE DÉPÔT DU CORPS D'ARMÉE.

Etat-major du parc de dépôt.

	Officiers.	Sous-offic. et soldats.	Chev. de selle.
Commandant, lieutenant-colonel ou major.	1	—	1
Adjudant, capitaine ou lieutenant	1	—	1
Médecin, capitaine ou lieutenant	1	—	—
Vétérinaire	1	—	—
Officier d'administration	1	—	—
	5	—	2

[1] De 2 compagnies du parc, l'une conduit 1 chariot, l'autre 1 forge de campagne.

2 compagnies du parc avec le même effectif en hommes et en chevaux que celles du parc mobile de corps.

Chariots. Char à munitions d'infanterie.
Caissons d'artillerie.
Pièces de rechange.
Affûts de rechange.
Chariots, etc.

TABLEAU IV.

Effectif d'une compagnie du train de position.

	Officiers.	Sous-offic. et soldats.	Chev. de sol'e
Capitaine ou 1er lieutenant	1	—	1
Lieutenants	2	—	2
Vétérinaire	1	—	1
Sous-officiers montés (adjudant, sergent-major, maréchal des logis du train et brigadier du train)	—	5	5
Fourrier	—	1	—
Appointés du train et soldats	—	94	—
Trompette	—	1	1
Maréchaux	—	2	—
Charron	—	1	—
Sellier	—	1	—
Infirmier	—	1	—
	4	106	10

150 chevaux de trait sont attribués à la compagnie.

TABLEAU V.

Effectif d'une compagnie du train des troupes sanitaires.

	Officiers.	Sous-offic. et soldats.	Chev. de selle.
Capitaine	1	—	1
1er lieutenant et lieutenants	3	—	3
Vétérinaire	1	—	1
Sous-officiers montés (sergent-major, maréchal des logis du train et brigadiers du train)	—	14	14
Fourrier	—	1	—
Appointés du train et soldats	—	150	—
	5	165	19

TABLEAU VI.

Effectif d'un convoi de montagne.

	Officiers.	Hommes.	Chev. de selle.
Capitaine ou 1er lieutenant	1	—	1
Lieutenant	1	—	1
Adjudant ou sergent-major	—	1	1
Fourrier	—	1	—
Sergents et caporaux	—	10	—
Appointés et soldats	—	90	—
Maréchal	—	1	—
Serrurier	—	1	—
Sellier	—	1	—
Trompettes	—	2	—
Infirmier	—	1	—
	2	108	3

Matériel et bêtes de somme.

30 caisses de munition d'artillerie	15	bêtes de somme.
Munition d'infanterie, approvisionnements, bagages, etc.	65	»
Total	80	bêtes de somme.

Loi fédérale augmentant la cavalerie divisionnaire.
(Du 16 mars 1897).

Article 1er. — Les huit compagnies de guides formant la cavalerie divisionnaire sont composées comme les escadrons de dragons et portées au même effectif.

Art. 2. — La présente loi abroge toutes les dispositions contraires des lois antérieures, notamment celles de la loi sur l'organisation militaire de 1874.

Art. 3. (Formule référendaire.)

Insignes. — Le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

1. Les modèles de signes distinctifs projetés pour les canonniers bons pointeurs et pour les pontonniers-bateliers de Ire classe sont déclarés d'ordonnance.

2. Ces signes distinctifs se portent sur le haut de la manche droite de la tunique. Les bons pointeurs les porteront aussi sur la vareuse.

3. Les pontonniers-bateliers de Ire classe porteront en outre une petite ancre sur le bonnet de police.

Nominations. — M. Jean Hirsbrunner, de Berne, premier-lieutenant d'artillerie de forteresse, à Thoune, est promu capitaine de landwehr.

Le Conseil fédéral a nommé officiers dans les troupes sanitaires :

A. *Premiers-lieutenants* (médecins) : MM. Steinlin, Maurice, de St-Gall ; Bertschinger, Hans, de Zurich ; Bruggisser, Walter, de Wohlen (Argovie) ; Erb, Albin, de Souzach, à Zurich ; Hittbrunner, Ernest, de Wyssachengrasen, à Berne ; Zimmerlin, Alfred, de Vordenswald, à Schöftland ; Imhach, Frédéric, de Bütlisholz, à Aarau ; Weber, Emile, de Siblingen, à Berne ; Riggenbach, Henri, de Bâle ; Arnold, Etienne, de Kulnerau, à Lucerne ; Kottmann, Oscar, de Schongau, à Berne ; Müller, Edmond, de Rickenbach, à Munster (Lucerne) ; Welti, Rodolphe, de Zurzach, à Berne ; Kuhn, Jacques, de Nesslau, à Olten ; Fischer, Emile, de Triengen, à Zurich ; Schlup, Hans, à Bâle ; Grawehr, Charles, de Gaiserwald, à Bâle ; Lichtensteiger, Auguste, de Rickenbach, à Neu-St-Johann ; Gubser, Joseph, de Wallenstadt ; Nægeli, Otto, d'Ermartingen, à Zurich ; Ruedi, Thomas, de Thusis ; Dietrich, Hermann, de Bâle ; Ritschy, Ernest, de Welschemohr, à Soleure ; Œtiker, Frédéric, de Männedorf, à Stäfa ; Graf, Wilhelm, de Winterthour, à Aarau.

B. *Lieutenants* (pharmaciens) : MM. Barth, Hermann, de Schleitheim, à Zurich ; Bichel, Frédéric, de Lützelflüh, à Sumiswald.

Missions. — Le Conseil fédéral a désigné pour suivre les opérations de l'armée turque le colonel Boy de la Tour, chef d'état-major du Ier corps d'armée ; le major H. Bornand, commandant du bataillon 9 ; le capitaine M. de Wattenville, de l'état-major général. Pour suivre les opérations de l'armée grecque, le colonel Weber, du département militaire fédéral.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé capitaine le premier-lieutenant Théodore Mallet, à Genève. Le capitaine Mallet prend le commandement de la 3e compagnie du bataillon 13.

Le lieutenant Georges Hellwig, à St-Aubin, a été promu 1er lieutenant dans le bataillon 10/I.

ERRATUM. — Dans notre livraison d'avril 1897, dernière page, ligne onzième, lire *ajuster* au lieu de « ajouter. »

Lausanne — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 6. Juin 1897.

Le duc d'Aumale.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, en annonçant la mort du vaillant général d'Afrique, c'est surtout du soldat que nous parlerons ici.

La carrière militaire du duc d'Aumale (Henri d'Orléans), eut d'heureux débuts. Né à Paris le 16 janvier 1822, ce quatrième fils du roi Louis-Philippe fut élevé par son père pour être spécialement militaire et par-dessus le marché fantassin[1]. Après de bonnes études générales, tant au collège Henri IV que sous la direction de M. Cuvillier-Fleury, plus tard célèbre académicien, et divers cours spéciaux, il reçut le brevet de sous-lieutenant pour ses étrennes de 1837, étrennes gagnées en examens strictement réglementaires et par un prix d'honneur au concours général d'histoire et de discours français. Classé au 4e de ligne, il y devint successivement lieutenant le 1er janvier 1838, et capitaine le 1er janvier 1839, ayant servi comme chef de section à Fontainebleau, à Courbevoie, à Vincennes, où il fut aussi directeur de l'école de tir.

Un an plus tard il partit pour l'Algérie comme officier d'ordonnance de son frère le duc d'Orléans, avec le grade de commandant de bataillon, détaché du 4e léger.

Admettons que ces promotions au choix seraient aujourd'hui taxées de haut favoritisme. Mais le régime monarchique comportait partout de tels privilèges et sans les restrictions qu'y apportait Louis-Philippe de son plein gré.

Quoiqu'il en soit notre favori de la fortune commence, dès 1840, une période de fatigues et de dangers où il acquittera

[1] Ses trois frères aînés étaient le duc d'Orléans, prince royal accompli, enlevé si prématurément par la *catastrophe de Neuilly* (1842); le duc de Nemours, magnifique officier de cavalerie, mort l'an dernier; le prince de Joinville, brillant amiral, encore vert et solide; son cadet, le duc de Montpensier, le héros des *mariages espagnols*, mort il y a quelques années à Séville. De ses deux sœurs la princesse Louise est morte reine des Belges en 1850; la princesse Clémentine, mère du prince Ferdinand de Bulgarie, était au chevet du duc d'Aumale à Zucco ainsi qu'à ses obsèques émouvantes de Paris et de Dreux les 18 et 19 mai 1897.

largement sa dette de naissance envers ses frères d'armes. Le jeune officier supérieur inaugure cette carrière d'Afrique qu'il accomplit constamment avec zèle et joyeux entrain, même au milieu de dures vicissitudes parfois.

Pour s'en rendre pleinement compte il faudrait donner ici, au moins comme introduction générale et en l'accompagnant d'une carte de l'Algérie, l'esquisse des campagnes menées depuis le débarquement de 1830 jusqu'au début de l'année 1848. Cela nous porterait trop loin, et ne serait à sa place ni dans nos colonnes, ni dans les présentes circonstances. Qu'il nous suffise de dire, à titre d'orientation, qu'en 1840 la période initiale de l'occupation restreinte était finie, et qu'à l'avenir les opérations militaires seraient poussées aussi fort que de nécessité.

Dès 1835 le duc d'Orléans, déjà un vétéran du siège d'Anvers, y avait pris part sous le maréchal Clauzel. La défense de la colonie contre le célèbre émir Abd-el-Kader avait amené l'expédition brillante de Mascara, où le duc d'Orléans se distingua par sa bravoure et sa vigilance. En 1839 il avait commandé une division sous les ordres du maréchal Valée dans l'aventureux voyage de découverte baptisé l'expédition des Portes de-Fer [1].

Pour 1840, il s'agissait d'ouvrir la route de Médéa, à travers la montagne, de franchir le col de Mouzaïa. La *division d'Orléans* avait cette tâche, et c'est là que le duc d'Aumale vit le feu pour la première fois ; il s'y trouva en bonne compagnie : le général Duvivier y commandait une brigade, Changarnier y comptait comme colonel du 2e léger, le colonel de Lamoricière y était à la tête des zouaves ; le bataillon de tirailleurs, ou chasseurs d'Orléans, ou encore de Vincennes, y commençait la belle renommée de ce corps d'élite formé par le prince royal.

Le duc d'Aumale bénéficia promptement de ce milieu de troupes aguerries et dirigées par des officiers dont la réputation était déjà bien supérieure à leur grade.

Dans les affaires autour de Blida et de Médéa, il se montra intrépide, recherchant sans cesse les missions périlleuses.

[1] Pour l'historique de ces opérations, voir : *Campagnes de l'armée d'Afrique 1835-1839*, par le *duc d'Orléans*, avec un portrait de l'auteur et une carte de l'Algérie, publié par ses fils (comte de Paris et duc de Chartres). Paris 1870. Michel Lévy frères, éditeurs. Un vol. gr. in-8 de 550 pages.

C'est ainsi qu'à l'engagement de l'Oued-Jer son frère et chef l'ayant envoyé prescrire au 1er chasseurs d'Afrique de charger, il transmet promptement l'ordre, puis, au lieu de revenir à son poste d'état-major, se met à la tête d'un escadron et charge vaillamment l'ennemi.

Un peu plus tard, montant la route du col de Mouzaïa, il s'avance hardiment sous une grêle de balles, pénètre un des premiers dans la position et enlève, l'épée à la main, la plus haute des redoutes qui commandaient le passage.

Cette action d'éclat lui valut une citation à l'ordre de l'armée et la croix de la légion d'honneur, croix dont il fut toujours très fier, et qui, ces derniers jours, ornait son cercueil.

Après cette expédition le prince rentra à Paris ; il y fut bien reçu, comme on pense. De plus il fut promu lieutenant-colonel au 24e de ligne en garnison à Alger, commandé par un vieux soldat de l'Empire, le colonel Gentil. Il rejoignit son régiment pour les opérations qui allaient être reprises en 1841 sous la direction du général Bugeaud. Avant de s'embarquer il adressa au futur maréchal la lettre connue où il lui disait « qu'étant jeune et robuste il désirait gagner sous ses ordres ses éperons en vrai cadet de Gascogne, et le priait de ne lui épargner ni fatigues ni périls ni quoi que ce soit. »

C'est bien ce qui eut lieu, soit dans la difficile campagne de 1841 soit dans les suivantes. Celle de 1841 commença par le ravitaillement de Médéa. Sauf quelques chaudes escarmouches autour du bois des Oliviers il ne s'y passa rien de remarquable. Le duc d'Aumale y était aux ordres directs du duc de Nemours, qui le chargea de ravitailler Miliana. Il s'acquitta de cette mission avec succès, donna le bon exemple de la vie de fatigue et de rationnement à toutes ses troupes et repoussa brillamment une attaque des Arabes.

Aussi, le 27 mai 1841, le duc d'Aumale fut promu colonel du 17e léger (aujourd'hui le 92e de ligne), où il remplaçait un chef éminent, Bedeau, devenu général. A la tête de ce beau régiment qui menait la guerre d'Afrique depuis six années et s'était signalé entr'autres à la prise de Constantine, le prince se montra chef de corps excellent, ferme, juste, sachant faire aimer le métier par tous ses subordonnés, ce qui n'est pas un mince mérite pour un jeune nouveau venu succédant à de vieux troupiers.

Son commandement fut mis à l'épreuve et obtint un véri-

table succès lorsqu'il fut chargé de ramener le 17e léger à Paris, en récompense de ses bons services depuis 1835. Ce retour devait se faire par étapes, et à cet effet le 17e débarqua à Marseille le 20 juillet 1841, et se mit aussitôt en mouvement à travers toute la France. La route était longue, et pleine d'écueils pour la discipline. Mais la troupe, bien en mains de son chef et convenablement entraînée, la fit sans peine. La marche ne fut qu'une série d'ovations.

C'est à cette occasion que se produisit l'incident typique relevé dernièrement par M. Ch. Malo dans les *Débats*. Un beau jour, en traversant le vignoble de la Bourgogne, le colonel du 17e fait faire halte, front au sud-est, alignement soigneusement rectifié, drapeau déployé... Qu'y a-t-il donc?... Il y a en face le clos Vougeot, le premier cru de France! Présentez armes! puis fanfare et défilé en colonne par section, sans perdre un quart d'heure dans l'avance vers le nord.

La fin de la marche fut marquée d'un autre incident, l'attentat manqué de Quénisset, qui ne contribua pas peu à augmenter l'intérêt qu'on portait au jeune héros de la Mouzaïa, ainsi qu'au duc d'Orléans, venu à sa rencontre aux portes de Paris, et aussi échappé aux balles de l'assassin.

Le maréchal Soult, ministre de la guerre, accorda quelque temps de repos relatif au duc d'Aumale, son régiment étant caserné à Courbevoie; il profita de ce repos pour se livrer à une étude approfondie des manœuvres de l'infanterie et des armes combinées et ne tarda pas à posséder en maître tous les secrets de la tactique, petite et grande.

Après environ 18 mois de commandement de régiment dans ces conditions le duc d'Aumale fut promu, le 7 septembre 1842, au grade de maréchal de camp, c'est-à-dire général de brigade. Il demanda aussitôt à retourner en Algérie, où il se sentait à sa vraie place. Il partit porteur d'une lettre du roi au général Bugeaud, disant entr'autres : « Il va reprendre sous vos ordres le service que vous lui avez fait commencer si glorieusement. Quelle que soit la peine que j'éprouve de voir mes enfants s'éloigner de moi, peine douloureusement aggravée par la perte de ce fils chéri qui avait aussi glorieusement et tant de fois combattu en Afrique, leur zèle et leur empressement à rejoindre partout où ils peuvent s'associer à la gloire de notre armée sont une des plus douces consolations que je puisse trouver au malheur qui m'accable. J'espère que l'ar-

mée d'Afrique reportera sur mon fils d'Aumale l'affection si vive qu'elle avait vouée à son frère aîné. »

D'importantes mutations se faisaient alors dans les corps de l'Algérie. Le maréchal Valée ayant quitté les fonctions de gouverneur général, avait pour successeur le général Bugeaud. La subdivision de Médéa, devenue vacante, fut donnée au nouveau maréchal de camp. C'était la plus importante, à ce moment, de la province d'Alger. En quelque sorte il fallait la créer, l'organiser, la mettre sur le pied normal. Cela se fit promptement, grâce à l'activité et à l'intelligence du duc d'Aumale. Sous son commandement supérieur, à la fois ferme et bienveillant, le cercle de l'autorité militaire, d'abord restreint à la banlieue de la ville, s'élargit peu à peu et très notablement. Au bout de quelques mois toutes les grandes tribus de la région appelée la province de Tillery étaient ralliées.

En même temps le duc d'Aumale prenait place dans une colonne que Bugeaud allait diriger personnellement, car il ne ménageait pas plus le prince que ses autres lieutenants, ne lui épargnant même pas les allusions à son rapide avancement.

Les débuts du jeune brigadier furent marqués par quelques coups heureux. Menacé dans son commandement de Médéa par Abd-el-Kader et des tribus de Boghar que dirigeait l'ardent Ben-Allah, il reçut la mission de contenir ces tribus, à double fin de couvrir l'armée de Bugeaud opérant vers Cherchell et de gagner du terrain vers le sud.

Dans cette tâche le duc d'Aumale montra de brillantes qualités. Se décidant à l'offensive, après convenables renseignements, il réussit à s'emparer de tout le campement du lieutenant d'Abd-el-Kader. Celui-ci connaissait son adversaire et n'osa pas risquer sa nombreuse cavalerie contre celle du duc, qui, après les premiers coups, ne put charger que des fuyards.

Quelque temps après il agissait de même contre les Rahmans soulevés et les faisait rentrer dans l'ordre après quelques vigoureuses charges de cavalerie dont il fut beaucoup parlé en leur temps[1].

[1] On dit que c'est une de ces charges qui a inspiré à l'éminent peintre Detaille un de ses plus jolis tableaux, ornement d'une des salles de Chantilly, où il y a plus de mouvement, paraît-il, que de réalisme. Aussi en le montrant à quelques visiteurs le duc d'Aumale, tout en faisant admirer la belle et correcte posture

Ce n'était là que de simples préludes à l'expédition capitale qui lui incomba au printemps 1843, et qui aboutit à la prise de la smala d'Abd-el-Kader, opération qui suffirait à immortaliser le nom de tout général.

Il faut se rappeler que cette smala était une sorte de vaste citadelle ambulante, une base d'opérations mobile, comprenant la famille même de l'émir, ses ministres, ses ouvriers, son arsenal, ses trésors, environ 300 douars avec leurs troupeaux; gardée par plusieurs milliers de réguliers, au total plus de 20 mille âmes, parfois le double.

Réminiscence des familles patriarcales de l'antiquité, la smala formait d'immenses campements allant de position en position, autour des sources et le long des pâturages sur le seuil du désert. De son sein se détachaient les colonnes de combat, parfois lancées fort au loin, jusque sur les revers des colonnes françaises.

Dans ces conditions, la smala d'Abd-el-Kader devenait l'objectif important. La dissoudre c'était frapper au cœur ses divers et nombreux détachements. Tel fut le but que le général Bugeaud se proposa pour la campagne de 1843.

Tandis que deux colonnes, sous le général Lamoricière, s'avançaient de Mascara vers Teniet-el-Had et Tiaret contre les troupes mêmes d'Abd-el-Kader, colonnes qui serviraient en tout cas d'utiles flanquements à l'expédition principale, le duc d'Aumale fut chargé de celle-ci, c'est-à-dire de pourchasser sans relâche la smala, de s'en emparer si possible.

C'est ce qu'il sut faire, non par les prétendues vertus de jeunesse et d'aventure « avec diable au ventre » qu'on lui attribua d'après un propos bizarre du colonel Charras, mais au moyen des meilleures dispositions du métier d'état-major, pleines de vigilance et de prudence. Toute l'expédition fut admirablement préparée, avant d'être vigoureusement conduite. Dès le mois d'avril une base solide et bien approvisionnée fut créée à Boghar, dans le haut Chélif, à la porte du désert, d'où des reconnaissances furent lancées au delà vers le sud et sur les flancs.

Le 9 mai le duc est avisé que la smala est proche, aux environs de Goudjilah. Le lendemain il part de Boghar avec

d'un cheval de guerre, ajoutait : « Sans vouloir être trop gascon, quoique j'en tienne, permettez-moi de noter que j'ai en effet quelquefois chargé, mais qu'il n'y avait personne devant. »

1300 hommes d'infanterie et 600 cavaliers, suivis d'une colonne de vivres, pour 20 jours, comptant 800 mulets et chameaux. Le 12 il arrive près Goudjilah, mais la smala n'y était plus. Abd-el-Kader, avisé par ses espions de Médéa, de Miliana et de Mascara, a fait refouler tout son monde vers le désert.

Ce monde nomade est habitué aux mobilisations. Il faut, pour l'atteindre, redoubler de vitesse, marcher de jour et de nuit, trouver sa piste et la garder. A cet effet le duc d'Aumale laisse en arrière son infanterie avec ses canons de montagne, et part avec sa seule cavalerie.

Le 15 mai on a enfin la piste certaine, par l'herbe foulée et les crottes ; le 16, comme le duc dirigeait une reconnaissance de cavalerie accompagnée par le lieutenant-colonel Morris, du 4e chasseurs d'Afrique, des éclaireurs spahis de Yousouf vinrent annoncer qu'on avait découvert toute la smala près des sources de la Taguine.

Racontons l'émouvante action qui va suivre, et pour plus d'impartialité — car, par suite des passions politiques et dynastiques aux prises, on a fait, suivant les temps, des récits fort divergents de ce brillant épisode des guerres d'Afrique [1] — nous laisserons la parole à l'un des témoins oculaires, au général du Barrail, alors sous-lieutenant aux spahis du colonel Yousouf.

Nous marchions silencieusement chacun à sa place, dit le livre du général du Barail. De loin en loin dans les espaces sablonneux dégarnis d'alfa, le vent soulevait un nuage de poussière. Et Yusuf d'accourir vers M. le duc d'Aumale, en criant :

— Monseigneur, c'est la smala.

Et le prince de répondre invariablement :

— Je veux aller à l'eau, je ne veux pas autre chose pour le moment [2].

Vers onze heures et demie, nous marchions sur deux colonnes, les spahis à droite et les chasseurs d'Afrique à gauche. Le prince était en

[1] Ainsi la *Grande Encyclopédie*, magnifique collection d'ailleurs, qui se publie à Paris sous la direction de M. le sénateur Berthelot et autres membres de l'Institut, dit textuellement : « Envoyé en Afrique, le duc d'Aumale ne tarda pas à acquérir une grande réputation, *due* SURTOUT *à une campagne de presse* admirablement organisée. On lui attribua la conquête de Biskra, occupée sans combat (1844) et *l'enlèvement de la smala d'Abd-el-Kader : il n'y arriva qu'après le combat.* Mentions où la malveillance et l'inexactitude se serrent de près.

[2] Les outres d'eau que portaient les chameaux tiraient à leur fin. Les chevaux souffraient de la soif ; quelques-uns avaient dédaigné par cette cause l'orge qu'on venait de donner.

tête des chasseurs d'Afrique. Nos escadrons n'étaient pas régulièrement formés en échelons, mais — les longs éperons arabes animent toujours les chevaux — les spahis avaient gagné beaucoup de terrain et étaient sensiblement en avant des chasseurs.

L'ordre de marche était le suivant : capitaine Durrieu, chargé du service topographique et des guides ; à côté de lui, Ameur-Ben-Ferhat, aga des Ayad, suivi de son goum débandé ; puis, formant à gauche le 1er échelon, sous le commandant d'Allonville. 4 escadrons de spahis en colonne de pelotons, environ 230 chevaux ; auprès d'eux leur colonel Yusuf, avec deux de ses officiers, le lieutenant Fleury et le sous-lieutenant du Barrail ; à deux cents pas en arrière à droite, le 2me échelon, formé de 2 escadrons du 4e chasseurs d'Afrique, d'une division du 1er régiment et de 30 gendarmes, le tout faisant 260 chevaux, sous le commandement du lieutenant-colonel Morris.

Le duc d'Aumale marchait entre les deux échelons, avec son état-major, le commandant Jamin, aide-de-camp, — responsable vis-à-vis du Roi de la personne du prince, — les capitaines de Beaufort et de Marguenat, officiers d'ordonnance, un spahi porte-fanion et un interprète.

Les zouaves et la section d'artillerie de montage étaient à une lieue en arrière ; le reste de l'infanterie, soit un millier d'hommes des 33e et 64e de ligne, avec le grand convoi, à environ une étape.

Tout à coup, devant nous, nous voyons les cavaliers du goum faire un tête-à-queue subit. Ils arrivent sur nous en criant : « La smala ! la smala ! Il faut du canon. »

L'agha Amar ben Ferhat arrive le dernier, et annonce au colonel Yusuf que la smala tout entière est campée près de la source de Taguine. Guidé par l'agha, le colonel Yusuf, accompagné du lieutenant Fleury, d'un maréchal des logis indigène, nommé Ben Aïssa Ould el Caïd el Afoun, son porte-fanion, soldat d'un courage incomparable ; d'un autre maréchal des logis, Bou ben Hameda, et de moi, se porte au galop sur une petite éminence, d'où nous pouvions embrasser, d'un coup d'œil, toute la smala.

Le spectacle était invraisemblable. Imaginez, au milieu d'une plaine légèrement creusée où coulent les eaux de la source Taguine, arrosant un fin gazon, un campement s'étendant à perte de vue et renfermant toute une population occupée à dresser les tentes, au milieu des allées et venues d'innombrables troupeaux, de bêtes de toute espèce, de quoi remplir plusieurs escadres d'arches de Noé.

C'était grandiose et terrifiant.

Notre goum s'était évanoui. Il ne restait plus que l'agha, qui, d'ailleurs, ne quitta pas le prince de toute la journée. Le colonel me dit :

— Courez vite dire au prince que nous sommes sur la smala. Vous lui direz que vous l'avez vue de vos propres yeux ! Allez !

Je montais un cheval excellent que m'avait cédé Fleury quand j'avais été nommé officier. En quelques secondes, je fus auprès du duc d'Aumale et lui répétai exactement les paroles de mon colonel. Je dois dire que je fus fort mal reçu.

Le prince qui venait de recevoir dans la matinée dix avis semblables, non justifiés par l'événement, m'envoya promener tout simplement. Je revenais au galop rapporter ma déconvenue au colonel, quand je vis, botte à botte avec moi, le duc d'Aumale qui avait pris la même allure. Il montait son cheval habituel, un grand et fort irlandais, avec lequel nos petits chevaux barbes ne pouvaient pas lutter.

Yusuf s'élança près de lui et lui dit en deux mots que nous étions sur la smala. Le prince demanda des informations plus complètes et plus détaillées, tant le fait lui paraissait invraisemblable. Le capitaine de Marguenat se proposa pour aller s'en assurer.

— Oui, oui, dit le duc. Allez, capitaine de Marguenat, et assurez-vous que le campement devant lequel on est arrivé si inopinément est bien celui de la smala.

Le capitaine partit et alla à quelques pas du lieu où se passait cette scène émouvante dans sa simplicité, jusqu'à un endroit d'où l'on pouvait apercevoir quelques tentes détachées du camp principal. Il revint et, avec ce ton emphatique qu'il ne perdait jamais, il dit au duc d'Aumale :

— Monseigneur, je viens de voir quelques misérables tentes établies au pied de la colline où nous sommes. On ne saurait même dire si c'est un campement arabe, car il y a plusieurs tentes blanches qui pourraient bien appartenir à un camp français.

Il ne faut pas oublier, pour expliquer cette illusion d'optique, que le général de Lamoricière était lui-même, à ce moment-là, en expédition pour nous soutenir, et, sans qu'on sût pourquoi, le bruit s'était répandu dans la colonne que, peut-être, nos éclaireurs avaient pris son camp pour la smala. On se refusait à croire que nous eussions pu la surprendre stationnée.

Mais le capitaine de Marguenat n'avait pas encore terminé son discours que Yusuf l'interrompit violemment :

— Allons donc, capitaine, vous avez mal regardé ou vous n'avez pas su voir. Je vous affirme, monseigneur, que c'est bien la smala. Au surplus, je retourne m'en assurer encore.

Et, accompagné des mêmes personnes qui l'avaient suivi une première fois, c'est-à-dire de Fleury, des deux maréchaux de logis et de moi, il revint à son précédent poste d'observation. Naturellement, pendant ces quelques minutes, la scène n'avait pas changé. Les tentes étaient toujours là avec la même fourmillière de créatures humaines et de bêtes. Seulement, l'agitation semblait plus grande. Il était clair qu'on se livrait à de fiévreux préparatifs. Etaient-ce des préparatifs de résistance ou de fuite?

A première vue, nous penchions pour la résistance, parce que nous ignorions un fait considérable : c'est qu'Abd el Kader était loin. Il était parti avec ses principaux chefs et ses meilleurs cavaliers pour surveiller les manœuvres du général de Lamoricière. Il ignorait absolument notre marche, grâce à l'exécution des onze pauvres Arabes.

Et même les gens de la smala avaient pris nos premiers éclaireurs pour des réguliers d'Abd el Kader rentrant au camp.

Notre reconnaissance terminée, et, cette fois, sans qu'aucune erreur fût possible, nous revînmes au galop près du duc d'Aumale, et voici les paroles qui furent échangées dans cette scène demeurée historique :

Monseigneur, dit Yusuf, c'est effrayant, mais il n'y a plus moyen de reculer.

— Colonel, répondit le duc d'Aumale, je ne suis pas d'une race habituée à reculer. Vous allez charger.

— Oh ! oh ! dit le capitaine de Beaufort, assez fort pour que le prince l'entendît, vous allez charger ; c'est bientôt dit, mais on a fait assez de bêtises aujourd'hui pour que maintenant on prenne le temps de réfléchir.

— Capitaine de Beaufort, riposta le prince, si quelqu'un a fait des bêtises aujourd'hui, c'est moi, car je commande et j'entends être obéi. Colonel, vous allez charger, prenez vos dispositions.

Et sur le terrain, le prince, le colonel Yusuf et le colonel Morris tinrent un rapide conseil de guerre pour fixer ces dispositions.

Les spahis devaient se précipiter sur la smala. Quant aux chasseurs d'Afrique, Yusuf demandait que leurs escadrons en fissent rapidement le tour, pour couper la retraite aux fuyards et mettre cette population entre deux feux. Mais le prince, trouvant les spahis trop peu nombreux, décida tout d'abord qu'il les soutiendrait avec tout le reste de la cavalerie. Ce ne fut que plus tard, en voyant notre charge couronnée de succès et en constatant que nous n'avions pas besoin de soutien, qu'il ordonna le mouvement tournant conseillé par Yusuf. Toutes choses étant ainsi arrêtées, notre colonel se porta en tête de ses escadrons, les déploya sur une seule ligne et commanda la charge.

Nous étions environ trois cent cinquante cavaliers. Nous nous précipitâmes à fond de train, et tête baissée [1] dans cette mer mouvante, en poussant des cris féroces et en déchargeant nos armes. Je réponds qu'aucun de nous n'était plus fatigué, et que nos chevaux eux-mêmes avaient oublié les trente-deux heures de marche qu'ils avaient dans les jambes. A vrai dire, il n'y eut pas de résistance collective organisée. Il restait, pour la défense de la smala, la valeur de deux bataillons réguliers.

[1] Un autre récit porte que les spahis partirent d'abord au petit trot, et ne prirent le galop, comme il convient, qu'à l'approche décisive.

Ils furent surpris dans leurs tentes, sans pouvoir se mettre en défense ni faire usage de leurs armes. Nous aurions même traversé rapidement l'immense espace occupé par la smala, si nos chevaux n'avaient pas été arrêtés à chaque pas par un inexplicable enchevêtrement de tentes dressées ou abattues, de cordages, de piquets, d'obstacles de toutes sortes, qui permirent à quelques hommes de courage de ne pas mourir sans avoir défendu leur vie.

Il y eut de nombreuses rencontres, où l'on joua de toutes les armes. Pour ma part, je faillis y rester. Je galopais droit devant moi, cherchant à gagner, comme l'ordre en avait été donné, l'autre extrémité du campement, quand un cavalier arabe, superbement vêtu et monté sur un beau cheval noir, arriva sur moi et, m'appliquant le canon de son fusil sur le flanc droit, pressa la gâchette. Le fusil ne partit pas; mais, d'un coup de pointe en arrière porté en pleine poitrine, j'abattis le cavalier et lui arrachai des mains, au moment où il tombait, le fusil qui avait failli m'être fatal.

Le cheval noir, richement harnaché, fut pris par un de mes spahis.

Le colonel Yusuf était à quelques pas de là et, tout en galopant, me jeta un bref compliment.

Je renonce à décrire la confusion extraordinaire que notre attaque produisit au milieu de cette foule affolée et hurlante. Le tableau d'Horace Vernet n'en donne qu'une idée bien imparfaite.

On a raconté que la mère et la femme d'Abd el Kader avaient été quelque temps prisonnières de nos spahis qui leur avaient rendu respectueusement la liberté [1].

Je n'ai pas assisté à cet épisode. D'ailleurs, pendant que nous parcourions en tous sens le campement dont les habitants, en proie à la paniqne, ne pouvaient soupçonner notre petit nombre, par tous les points de la périphérie de la smala, quantité de fuyards s'échappaient les uns à pied, les autres sur des chevaux ou des chameaux et s'enfonçaient sans direction dans l'immensité. C'était inévitable, il eût fallu une armée pour les cerner et les prendre.

En arrivant vers les dernières tentes de la smala, traversée de part en part, les spahis, débandés, éprouvèrent tout à coup une vive anxiété, car ils voyaient venir sur eux une troupe de cavalerie rangée en bon ordre de combat, qu'ils prirent de loin pour les cavaliers réguliers de l'émir, accourant à la rescousse.

C'étaient heureusement les chasseurs du colonel Morris qui venaient d'accomplir leur mouvement tournant et qui nous accueillaient par leurs acclamations.

[1] Une femme d'un des meilleurs groupes, fut un instant, suspendue en suppliante à l'étrier de Yusuf, qui s'empressa de la rassurer et de l'éconduire. C'était la mère de l'émir.

La smala était à nous, bien à nous, d'autant plus que les zouaves et les canons rejoignirent dans la soirée, après une héroïque marche forcée[1].

A la suite de ce brillant exploit, le duc d'Aumale fut promu lieutenant-général, soit général de division, le 3 juillet 1843; il fut employé à l'expédition de Biskra (1844) dans la province de Constantine, puis à la soumission des Zibanes et des Ouled-Sultan. Alors il rentra à Paris, où il épousa, le 25 novembre 1844, la princesse Marie-Caroline de Bourbon, de la famille royale de Naples, fille du prince de Salerne,

Environ une année plus tard, il était désigné pour prendre le commandement de la division de Constantine; il remplacerait de nouveau le général Bedeau, comme il l'avait remplacé à la tête du 17e léger.

Auparavant, Bugeaud, devenu maréchal de France, dirigea le duc d'Aumale sur la province de Tillery pour constater les résultats obtenus par le général Yousouf dans le Haut-Chélif; le vainqueur de la smala ne revit pas sans quelque émotion le théâtre de ses exploits du printemps 1843. Non loin de Taguine, il fit défiler devant lui la puissante confédération des Ouled-Nayl, naguère une redoutable ennemie.

En prenant son commandement à Constantine, le duc d'Aumale n'inaugurait pas, comme on aurait pu le croire d'après l'état de tranquillité relative qui y régnait sous son prédécesseur, un temps de doux repos Il eut à veiller aux nouveaux dangers venant de l'ancien bey turc de la province, Achmed, retiré dans les montagnes de l'Aurès, où il se tenait en posture menaçante.

Le maréchal Bugeaud ordonna au prince de mettre ordre à cet état de choses et de soumettre les tribus guerrières de l'Aurès. La campagne à faire fut préparée avec soin. Ses difficultés furent surmontées, mais au prix de grands efforts et de sanglants combats dans lesquels le duc d'Aumale fit des pertes sensibles et où lui-même courut de sérieux dangers personnels.

Ce ne fut, dit encore le général du Barail *(Gaulois* du 8 mai 1897), qu'après des expéditions plusieurs fois renouvelées dans de semblables

[1] D'après les *Souvenirs* du général *du Barrail*, tome I, complétés par des notes spéciales et par des extraits de Camille *Rousset*, *Conquête de l'Algérie*, tome I, et des *Annales algériennes* de *Pélissier*, tome III.

conditions qu'il obtint enfin la pacification complète du pays par la reddition du bey Achmed qui se rendit lui-même au colonel Canrobert pour ne pas être livré par les populations chez lesquelles sa présence était une cause de guerres incessantes.

Après la soumission de l'Aurès, le prince entreprit celle des Zibans dont Biskra, aujourd'hui la perle du Sud, était la capitale. Le prince livra entre autres, près de Sidi Ockba, autre oasis des Zibans, un combat dans lequel un jeune capitaine de la légion étrangère, destiné à parcourir une brillante carrière, terminée par une mort glorieuse à Magenta, fut grièvement blessé ; j'ai nommé le capitaine Espinasse.

Mgr le duc d'Aumale, par ses différents commandements exercés d'une manière si brillante, s'était acquis une telle compétence et une telle spécialité en Algérie que sa place était marquée à la tête de notre belle colonie du nord de l'Afrique. Et, en effet, quand le maréchal Bugeaud, dégoûté par toutes les taquineries de la Chambre qui lui refusait les moyens de terminer la grande œuvre qu'il avait entreprise, eut donné sa démission de gouverneur général, ce fut le prince qui fut appelé en 1847 à recueillir cette belle mais difficile succession.

Le maréchal exerçait son commandement avec une telle autorité et une telle sûreté qu'il ne trouvait partout qu'empressement à lui obéir. Un jeune prince de vingt-cinq ans à peine inspirerait-il une pareille confiance ?

La réponse est facile. Jamais l'Algérie ne fut mieux commandée et ne connut une aussi grande prospérité que pendant les six mois qu'elle eut le prince à sa tête. Etudiant toutes les questions avec un soin scrupuleux, il étonnait le conseil supérieur de l'Algérie par ses connaissances aussi étendues que diverses.

C'est justice de dire qu'il était bien secondé, ayant comme lieutenants les généraux Changarnier pour la division d'Alger, Lamoricière pour celle d'Oran et Bedeau pour celle de Constantine, bientôt le général Cavaignac.

Aussi l'émir Abd-el-Kader ne tarda pas à se trouver à forte partie, et quand il constata le défaut d'appui de la part des Marocains et même leur hostilité, il prit une décision qui marqua d'un heureux événement le gouvernement du duc d'Aumale. Le vainqueur de sa smala aurait aussi sa personne. Tout d'abord il tâta les conditions qui lui seraient faites, et adressa trois lettres au duc d'Aumale, à Lamoricière et à Cavaignac. Celle au duc d'Aumale l'appelait « le chef le plus magnifique des armées françaises », le fils « du sultan des sultans du pays de Roum » ; suivait une longue et confuse dissertation de tournure dilatoire à laquelle le prince ne se-

méprit pas. Il fit partir Lamoricière, qui débarqua à Nemours et se rendit au camp de Sidi Mohammed el-Ouanini, où les forces étaient réunies sous le commandement du colonel de Mac-Mahon. Des renforts constituèrent une petite armée qui avait pour mission d'empêcher l'accès du territoire algérien aux forces de l'émir. Celui-ci voyant fermés devant lui tous les chemins du désert, se décida enfin à être le prisonnier de la France. Le 23 décembre 1847, il arrivait aux avant-postes français de Sidi-Brahim.

Le duc d'Aumale avait voulu surveiller lui-même l'exécution de ses ordres ; il s'était embarqué le 18 décembre pour Nemours ; le mauvais temps l'obligea à plusieurs relâches, notamment à Mers-el-Kebir, où il prit Cavaignac à son bord. Enfin, le 23 il put débarquer à Nemours en même temps que les derniers soldats d'Abd-el-Kader faits prisonniers avec leur chef arrivaient sur la plage.

Le même soir Lamoricière conduisit l'émir au prince, qui approuva les conventions faites avec Abd-el-Kader en vertu desquelles celui-ci devait être conduit en Egypte et en Syrie. La conversation fut assez longue et cordiale, l'émir fit compliment au prince sur son activité et sa vigilance. Elle prit fin sur un ordre donné à Abd-el-Kader de rendre sa soumission éclatante en venant le lendemain lui offrir un cheval, selon l'usage arabe. La triste cérémonie eut lieu le lendemain, grandiose et tragique.

Dans l'après-midi, le duc d'Aumale s'embarqua sur le *Solon* avec son prisonnier, ils firent voile pour Mers-el-Kebir où l'émir, prenant congé du prince, s'embarqua pour l'*Asmodée* qui devait le conduire en France, puis en Orient.

La prise du chef fameux qui avait si longtemps tenu les armées françaises en haleine fut le dernier acte de la grande guerre. Ce sera la gloire du prince d'avoir su consommer cet immense événement. Il se préparait à surveiller la grande Kabylie et donnait des fêtes brillantes en l'honneur du prince et de la princesse de Joinville venus à Alger avec l'escadre quand, le 27 février 1848, une frégate lui apporta la nouvelle de la Révolution de Paris. Le 2 mars une dépêche lui annonçait la proscription de la famille royale et la nomination du général Cavaignac au gouvernement de l'Algérie.

Le duc d'Aumale s'inclina, il écrivit au ministre de la guerre

du nouveau régime une lettre qui mérite d'être reproduite, car elle montre combien le jeune officier général était digne de commander aux troupes par ses qualités de discipline et sa science militaire :

Monsieur le ministre, fidèle jusqu'au dernier moment à mes devoirs de citoyen et de soldat, je suis resté à mon poste tant que j'ai pu y croire ma présence utile au service du pays. J'apprends à l'instant, par le *Moniteur*, le nom de mon successeur. Soumis à la volonté nationale, je remets le commandement à M. le général Changarnier jusqu'à l'arrivée à Alger de M. le général Cavaignac. Demain j'aurai quitté la terre française.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les besoins de la défense des côtes et du service des subsistances. Je ne puis que renouveler mes instances à cet égard. L'armement des batteries, dont j'avais fait entreprendre la construction, il y a deux mois, est commencé. L'artillerie de la milice s'exerce à la manœuvre et au tir au canon. J'ai donné à M. l'intendant de l'armée des ordres pour hâter et augmenter partout les achats de grains et de viande sur pied.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que, prévoyant depuis un mois le cas où la France aurait besoin d'une partie de son armée d'Afrique pour la porter sur un point quelconque de l'Italie, j'avais prescrit aux deux commandants des divisions d'Alger et d'Oran de prendre, sous des prétextes divers et sans éveiller l'attention, des dispositions telles qu'une force effective de quinze mille baïonnettes, prises dans les plus vieilles troupes de l'armée, pût être embarquée quatre jours après l'ordre donné, dans les ports d'Alger, d'Arzeu et d'Oran. Ces dispositions sont effectuées aujourd'hui.

La France peut compter sur son armée d'Afrique. Elle trouvera ici des troupes disciplinées, braves, aguerries ; elles sauront partout donner l'exemple de toutes les vertus militaires et du plus pur dévouement au pays. J'avais espéré partager leurs dangers et combattre avec elles pour la patrie... Cet honneur m'est enlevé ; mais, du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour la gloire et le bonheur de la France!

Le 3 mars, le duc d'Aumale s'embarquait sur ce même *Solon* où il avait reçu Abd-el-Kader déchu et se rendit à Gibraltar, d'où il gagna l'Angleterre.

La période de l'exil avec ses dures tribulations allait s'ouvrir.

(A suivre). L.

Les patrouilles d'officiers dans la cavalerie.

Les patrouilles d'officiers ne dépassent pas, en général, 4-8 cavaliers, car elles ne sont pas appelées à livrer de combats, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les envoie à grandes distances — à plus de 25-30 km. Le chef de patrouille est l'élément intellectuel de celle-ci ; il représente le commandant qui l'a envoyé en exploration. Ses qualités de caractère et d'intelligence doivent donner la certitude que la tâche qu'il a reçue sera parfaitement accomplie et que ses observations seront aussi sûres que possible ; ce sont ces conditions que l'on doit rechercher pour assurer la valeur d'une patrouille.

En guerre, des patrouilles sont envoyées journellement en grand nombre ; il est donc presque impossible d'en choisir toujours spécialement le chef ; le service devant être réparti également, il faut juger dans quels cas on peut employer les officiers les moins expérimentés, afin de réserver les plus habiles pour les tâches importantes.

Les difficultés que rencontre une patrouille croissent, dans la plupart des cas, avec la longueur du trajet à accomplir. Le plus souvent, la tâche des patrouilles envoyées à grande distance rentre dans la catégorie des tâches les plus importantes; le chef doit donc être un officier capable. Une tâche aisée et de moindre importance peut sans inconvénient être confiée à un bon sous-officier.

Le chef de patrouille le plus recommandable est celui dans lequel on peut mettre une confiance illimitée, parce qu'il puise dans le sentiment du devoir le courage nécessaire à l'accomplissement de sa mission en présence de n'importe quel danger. Accompagné de quelques cavaliers seulement, éloigné de tout secours, loin des yeux de ses supérieurs et de ses camarades, souvent fatigué jusqu'à l'épuisement, et l'ennemi à ses trousses, il doit néanmoins voir et juger clairement ce qu'il voit. On avouera que l'instinct, la ruse et l'adresse ne sauraient suffire dans cette situation. C'est seulement dans le vrai courage et dans le complet sacrifice de soi-même à la cause commune qu'il puise la force et la résistance nécessaires.

L'officier chargé de diriger une patrouille importante doit posséder l'instruction militaire, un coup d'œil sûr et un juge-

ment droit et net ; c'est-à-dire qu'il doit être à même de reconnaître les différentes formations sous lesquelles l'ennemi lui apparaît, et de celles-ci déduire la situation, la force et les intentions de cet ennemi.

Dans chaque cas particulier, avant de fixer la tâche du chef de patrouille, le commandant doit se rendre compte de ses propres intentions, des ordres qu'il a reçus, de l'état de sa troupe et des informations qu'il possède sur l'ennemi. Ces notions lui serviront de base pour déterminer ce qu'il lui importe de savoir encore. Le plus souvent, il ne s'agira plus, pour la patrouille, que de gagner un certain point ou suivre un certain parcours. La tâche dépendra des situations suivantes : l'ennemi doit-il être recherché, ou l'a-t-on déjà trouvé ? dans cette dernière alternative, s'agit-il de savoir s'il a atteint tel ou tel point, ou bien l'a-t-il déjà abandonné ?

Dans les cas importants surtout, il faut prendre pour règle de ne pas se contenter de la réponse négative que l'ennemi n'a pas été trouvé dans un certain rayon ; il faut exiger qu'il soit effectivement découvert.

Si l'on sait déjà où est l'ennemi, il devient plus aisé d'indiquer sa tâche au chef de patrouille. Le point essentiel de l'ordre à donner consiste dans l'indication exacte de la direction à prendre ou du point à atteindre et du lieu d'où il doit envoyer ses rapports pendant le trajet. Le choix des moyens à employer doit être laissé à son initiative.

La précision dans la rédaction de l'ordre est indispensable. Un jeune officier qui recevra l'ordre vague d'aller reconnaître la position, la force et les intentions de l'ennemi et de rapporter des renseignements exacts entendra un ordre qui paraît tout naturel. Il est cependant inexécutable. Son auteur sera rarement renseigné sur ce qu'il désirerait savoir. Au contraire, plus la tâche qu'il impose est simple et bien déterminée, plus il aura de chance de recevoir une réponse claire et exacte.

Un rapport unique envoyé par une patrouille ne peut pas donner une idée nette de la situation générale. Dans la plupart des cas, ce ne sera qu'une indication aidant à tirer des conclusions.

Ce n'est pas en dénombrant l'ennemi que l'on peut juger de sa force, mais par l'examen des corps organisés. L'ordre de bataille est la base du raisonnement.

C'est une erreur de croire, comme cela arrive souvent dans les exercices, que l'on peut fixer dans tous ses détails la force ou les groupements de forces d'un corps ennemi d'une certaine importance ; c'est la science militaire qui indique cela, attendu que toutes les armées sont organisées presque de la même manière et agissent en guerre d'après les mêmes principes. Si l'on a pu constater en un lieu la présence d'hommes ou de subdivisions d'un certain régiment d'infanterie, on pourra supposer que probablement la division entière dans laquelle ce régiment est incorporé est aux alentours, surtout si l'on a pu observer la marche de colonnes importantes. Si l'on a constaté de même manière la présence d'un autre régiment n'appartenant pas à la même division, mais au même corps d'armée, on pourra admettre que l'on se trouve en présence de tout le corps d'armée.

Un des rapports les plus précieux qu'une patrouille puisse fournir est celui qui fixe exactement la position momentanée d'un corps de troupes ennemi.

Préparatifs.

Le chef de patrouille doit avoir l'expérience nécessaire pour conduire sa patrouille et au besoin pouvoir la tirer d'une situation critique par son initiative et sa décision. Ses cavaliers seront parfaitement instruits de la façon dont ils doivent se conduire dans les différentes alternatives qui peuvent se présenter, afin de faciliter la tâche de leur chef, ou du moins de ne pas la lui rendre plus difficile.

Le chef répond de l'accomplissement exact de sa tâche ; il ne doit rien négliger pour y parvenir. Il ne se laissera arrêter ni par l'ennemi ni par d'autres obstacles. Il ne considèrera sa mission comme terminée que s'il est en mesure de donner, d'après ses observations personnelles, les renseignements qui lui ont été demandés, ou s'il a reconnu lui-même la situation sur les points désignés.

S'il a un long trajet à faire et si le contact entre les adversaires n'a pas encore été pris, d'après une nouvelle appellation (patrouille stratégique), le chef de patrouille fera bien de se munir des objets suivants : une carte de la contrée qu'il parcourt, une montre, une jumelle, le nécessaire pour écrire, un sifflet et un carnet de notes. Du reste, d'une manière géné-

rale ces objets lui sont indispensables. Dans les cas où la carte ne pourra être employée, la nuit, par une pluie battante, en temps de brouillard, etc., il se fera guider par un habitant du pays.

Chaque soldat devra être appelé à tour de rôle pour le service de patrouille, mais il va sans dire que les hommes faibles ou maladifs, ou ceux auxquels on ne peut se fier complètement, ainsi que les chevaux maigres, fatigués, ou qui ont la mauvaise habitude de hennir continuellement (ce qui peut trahir la présence de la patrouille), ne devront pas être employés pour des patrouilles importantes.

Avant son départ, le chef de patrouille s'assurera de l'ordre parfait de sa troupe : ferrage, sellage, bridage, paquetage et armes doivent être rapidement inspectés. On se munira des munitions, vivres et de l'avoine nécessaires pour une journée.

Marche de la patrouille.

Durant le trajet, une patrouille d'officiers est abandonnée à elle-même ; hors de contact avec le gros de la troupe, elle doit être préparée continuellement pour le cas d'une surprise. Elle se tiendra prête à combattre, les mousquetons chargés, calme, silencieuse et attentive. On ne peut assez recommander aux hommes de regarder et d'écouter avec attention, non seulement pour leur sécurité personnelle, mais surtout dans l'intérêt du but à atteindre.

La patrouille ne doit pas s'inquiéter en premier lieu de sa sûreté et de sa retraite, mais avant tout de l'accomplissement de sa tâche. Sa valeur ne consiste nullement dans sa conservation, mais dans le succès de sa mission. Elle avancera le plus rapidement possible, parce qu'une nouvelle gagne en valeur en arrivant vite, et n'en a souvent plus aucune si elle arrive trop tard. La patrouille se servira surtout de ce que l'on peut appeler son élément vital, la vitesse, condition indispensable pour obtenir de prompts renseignements et envoyer de prompts rapports. La vitesse est de même le moyen le plus efficace pour s'éclipser devant l'ennemi et déjouer ses projets.

La patrouille avance par bonds ou de secteur en secteur ; les arrêts entre chaque bond servent pour observer dans toutes les directions, écouter, laisser reposer les chevaux et rassembler les cavaliers envoyés en exploration.

Tant que la patrouille est éloignée de l'ennemi, le mouvement en avant se fait rapidement ; il se ralentit à mesure que les précautions deviennent plus nombreuses et que les sujets d'observation se multiplient. Arrivée en présence de l'ennemi, le mouvement en avant s'arrête de lui-même ; la patrouille devra souvent alors stationner longuement sur un point propice afin de pouvoir se livrer à ses observations.

Une patrouille de cavalerie trotte en général partout où cette allure peut s'employer sans trop surmener les chevaux, mais dans une cadence calme et régulière. Toute négligence d'assiette doit être réprimée chez les cavaliers. Au début surtout, elle tâchera de parcourir au trot une longue étape, car bientôt elle atteindra des terrains accidentés qui l'obligeront à prendre le pas ou même à conduire les chevaux à la main.

Le chef de patrouille tâchera de ménager ses chevaux, car il ne sait jamais s'il n'arrivera pas un moment où il devra beaucoup exiger d'eux. Au commencement, il utilisera exclusivement de bonnes routes ou des chemins vicinaux, et il détachera le moins possible de cavaliers.

Le chef de patrouille qui a la tâche d'explorer tâchera d'atteindre des points d'observation permettant une vue étendue, sans toutefois trop s'écarter de sa direction de marche. L'essentiel consiste à découvrir de semblables points et à avoir la ferme volonté de les atteindre. Habituellement, ils ne se trouvent pas à proximité de la route ; ils sont, au contraire, éloignés, car les routes évitent, en général, les points culminants.

Sans doute, il est désagréable de quitter la bonne route pour chevaucher à travers champs, ou escalader des talus raides ou escarpés, mais il faut s'opposer énergiquement à la tendance qui nous pousse à rester sur le bon chemin quand il faudrait en sortir ; il faut malgré tout atteindre ces postes d'observation ; une fois l'ennemi aperçu, avant de quitter un de ces postes, le chef de patrouille choisit à une certaine distance un autre point propice pour pousser plus loin ses observations. Qu'il l'atteigne ou non est secondaire, il a du moins un but vers lequel il doit s'avancer avec vigueur.

Dans les terrains accidentés, où le champ de la vue est restreint, l'activité de la patrouille est plus ou moins gênée, car une observation lointaine n'est plus praticable, même avec une « longue-vue », ou bien elle se réduit à s'exercer depuis quelques rares points d'observation, qui dans ces cas-là sont dou-

blement précieux. En conséquence, il arrive souvent que la patrouille se heurte à l'ennemi ne l'ayant aperçu que trop tard. Même en semblables terrains, elle doit s'avancer à de vives allures pour tâcher d'atteindre les points favorables d'observation, car ce n'est pas par l'hésitation qu'on arrive au succès. Comme les difficultés sont les mêmes pour les deux adversaires, le plus actif gagnera tous les avantages de la situation au préjudice du plus négligent ou du plus maladroit.

Durant le parcours, le chef de patrouille s'efforcera de se procurer des renseignements pouvant lui faciliter sa mission ; il les joindra à ses observations personnelles.

La proximité de l'ennemi amène une perturbation dans les habitudes journalières des habitants de la contrée ; — les signes immédiats en sont : de nombreuses traces d'hommes et de chevaux sur les routes, desquelles on peut parfois déduire à peu près la force et la composition de l'ennemi, ce qui exige de la part de l'observateur une certaine expérience ; des nuages de poussière produits par les colonnes en marche ; des bivouacs abandonnés, etc. — Les indices d'après lesquels on peut constater la présence d'un certain corps de troupe, par exemple, objets d'équipement, armes, papiers portant ses insignes, sont d'une haute valeur.

L'observation par la vue, même avec une jumelle, est restreinte, car un soldat, par exemple, un poste d'observation (une vedette), ne sont guère visibles à une distance de 600 m. ; à 800 m. quelques soldats ne peuvent plus être distingués de civils ; à 1500 m., on confond facilement des patrouilles de cavalerie avec des voitures ; des troupes amies peuvent aussi être prises pour des adversaires, car les nuances principales des uniformes ne présentent pas de notables différences, et, même avec une bonne longue-vue, les couleurs ne peuvent plus être distinguées à une certaine distance. Autant que possible, le chef de patrouille s'avancera assez près de l'ennemi pour pouvoir distinguer les uniformes ; s'il peut ramener un prisonnier, il aura obtenu un succès remarquable, car on apprendra du moins de quel régiment il fait partie, et sur quelle ligne son régiment s'avance. Si, pour une raison ou une autre, l'ennemi a dû abandonner un mort, il faudra l'examiner de près pour tirer de cette découverte les indications possibles.

On ne peut assez recommander au chef de patrouille de noter où et quand il a fait une observation importante, où et

quand il a passé par tel endroit ; même la meilleure mémoire ne peut retenir toutes les impressions d'une journée mouvementée, et confondra facilement les heures et les faits. – Ces notes serviront de base aux rapports qu'il envoie ou aux communications qu'il fait en rentrant.

Contact avec l'ennemi.

En général, une patrouille découvre l'ennemi à une distance qui exclut tout combat; sa mission est avant tout d'observer, car elle est si faible qu'il ne peut être question pour elle de combattre. Même en présence d'une patrouille d'égale force, le chef de patrouille, à moins de n'y être forcé, prendra pour règle d'éviter tout combat qui ne serait pas absolument nécessaire pour atteindre son but.

La meilleure manière de combattre pour une patrouille, c'est-à-dire une faible section, est de procéder par surprise ou embuscade. D'une embuscade assez éloignée, elle peut tenter de tirer sur un ennemi supérieur en nombre. Elle pourra même parfois arrêter dans sa marche une cavalerie adversaire, par exemple dans un défilé difficile à tourner.

Si la patrouille a l'intention de faire des prisonniers au moyen d'une surprise, elle peut attaquer avec toute chance de succès de petites patrouilles d'infanterie ou des soldats isolés qui ont perdu leur unité.

Une patrouille de cavalerie ne peut jamais être prise entièrement, si elle ne commet pas de graves négligences ; tout au plus sera-t-elle dispersée ; cette dispersion est toujours très fâcheuse, car les hommes ne se rassembleront de nouveau qu'après de longs détours, ce qui occasionne une perte de temps pouvant mettre en question l'accomplissement de sa tâche. Les hommes seront prévenus que le dernier point d'observation sert toujours, dans ces occasions, de lieu de ralliement et que, même dispersés, ils ne doivent pas se décourager, car la témérité et la ténacité de l'ennemi ont aussi leurs limites.

Devant des cavaliers armés de lances, on prendra pour règle, si on ne peut les éviter, de toujours leur présenter la face. On a des chances alors de les désarçonner, tandis que la fuite serait la mort certaine, à moins d'être sûr de la vitesse de sa monture.

De tout temps, aux périodes glorieuses de la cavalerie, ce n'est jamais l'armement qui l'a rendue redoutable, mais d'autres facteurs moraux, tels que : la confiance absolue dans les chefs et le sentiment de sa supériorité sur l'adversaire. Actuellement, la légende de la lance a contribué à tort à inspirer une certaine crainte d'une cavalerie ainsi armée. Cette crainte est peu fondée ; la cavalerie armée de la lance n'est vraiment redoutable qu'aux fuyards.

Des rapports.

Les rapports, au sens tactique du terme, sont de brèves communications de service, indiquant ou la situation actuelle de nos propres troupes, ou des observations ou renseignements sur l'ennemi ou sur le terrain, et qui sont destinés à être portés à la connaissance des commandants supérieurs.

Avant tout, un rapport doit être exact ; son auteur est responsable de cette exactitude, aussi devra-t-il choisir minutieusement ses expressions. Lorsqu'il y aura doute sur la réalité d'une des constatations du rapport, il ne manquera pas de le dire, afin de ne pas risquer de faire prendre pour certain ce qui est douteux.

Quoiqu'il soit désirable qu'un rapport, comme un ordre, soit court et net, cependant ce ne doit jamais être aux dépens de son intelligence et de sa clarté.

Le rapporteur doit juger l'objet de sa communication sans opinion préconçue ; il séparera nettement ce qu'il a vu lui-même de ce qu'il a appris par d'autres et de ce qu'il suppose seulement.

Les faits importants doivent être rapportés aussitôt connus. On regarde comme importants : la première découverte de l'ennemi, tout ce qui donne de nouveaux renseignements sur lui, et tout ce qui peut contredire ce que l'on avait admis jusqu'alors sur son compte. Chaque rapport qui renseigne sur les troupes ennemies doit en indiquer l'arme et la force, autant que l'on peut en juger ; il devra mentionner aussi si l'ennemi était au repos ou en mouvement, et si des avant-postes, des patrouilles, des colonnes ou des troupes en formation de combat ont été aperçues.

Des rapports oraux ne devront être envoyés qu'exceptionnellement, si le rapporteur n'a pas pu écrire, par exemple si le

temps ou l'ennemi l'en ont empêché. Les rapports devront être écrits, cela non seulement afin d'éviter des malentendus, mais aussi pour qu'ils puissent servir de témoignage en cas de conflit, et parce qu'ils peuvent même, parfois, acquérir une valeur historique.

S'il y est question de l'ennemi, et qu'il a été impossible de le distinguer suffisamment pour évaluer sa force et l'arme à laquelle il appartient, on cherchera une rédaction qui donne avec le plus d'exactitude ce que l'on sait. On dira, par exemple : « L'ennemi occupe la lisière du village de X... sur une étendue d'au moins 500 m. »; ou : « Je viens d'être accueilli au pont de B. par des coups de fusils. En aval et en amont du pont, et des deux côtés de la rivière, j'aperçois quelques cavaliers. Le feu peu régulier me fait supposer que je n'ai devant moi que des cavaliers à pied. »

En général un des défauts des rapports consiste dans leur trop grande brièveté, laquelle peut les rendre incompréhensibles.

Pour les rapports envoyés par le télégraphe, la brièveté est une qualité; cependant, même dans ce cas, ce ne doit être aux dépens de la clarté, car quelques mots de trop ont peu d'importance, mais un mot de moins peut en avoir beaucoup.

C. Bürcher,
capitaine de cavalerie.

Bicyclettes pliantes militaires.

Dans un intéressant article que publiait dans la *Revue militaire suisse*[1], M. le lieutenant-colonel Repond, se trouvaient rappelés les essais exécutés en 1896 aux manœuvres du 2e corps français par la compagnie cycliste du capitaine Gérard. Sans méconnaître les avantages de la bicyclette pliante Gérard, à l'usage des cyclistes combattants, l'auteur signalait quelques-uns de ses défauts et ajoutait « qu'elle n'était pas encore la solution qu'elle prétend être ». La selle se trouve trop en arrière, et fait reposer le poids du corps presque entièrement sur la roue motrice; le pédalier trop en avant ne permet pas au cycliste de déployer utilement tout son effort.

[1] Numero de mai 1897.

Construite sans cadre, la bicyclette Gérard est sujette à une forte trépidation, gênante pour le cycliste et susceptible de retarder sensiblement sa vitesse.

Une remarquable étude de vélocipédie militaire, consacrée par M. de Nevache dans la *Revue du Touring-Club de France*[1], dit sur les avantages du cadre ce qui suit :

Le cadre, sorte de poutre en treillis, est en effet beaucoup plus solide que ne peut l'être une simple poutre droite de même poids. Il est en même temps plus rigide et empêche mieux que tout autre système la production des vibrations qui peuvent, ainsi que l'a établi M. Bourlet[2], absorber en pure perte le quart du travail produit par le cycliste.

Le cadre permet en outre plus aisément qu'un autre système de conserver la position rationnelle de la selle, très légèrement en arrière du pédalier, et de laisser le cycliste placé à peu près verticalement au-dessus de ses pédales travailler presque exclusivement à élever le poids de son corps. Or, c'est là, d'après Poncelet (Introduction à la *Mécanique industrielle*, § 210) la condition à remplir pour obtenir du moteur humain son maximum de rendement.

On pourrait croire qu'avec une machine à cadre il sera impossible au cycliste de rester arrêté, les pieds reposant à terre, et la machine entre les jambes. Il en est en effet ainsi avec les cadres de hauteur exagérée que préconise la mode actuelle, mais il n'en est plus de même si on adopte pour le cadre une hauteur modérée, 48 à 50 centimètres environ. Le cycliste peut alors employer un procédé fort simple qui a été recommandé à diverses reprises dans les journaux techniques (*Le Cycliste* en particulier)[3].

Ce procédé consiste à mettre pied à terre en restant à cheval sur le cadre. La hauteur de ce dernier étant en effet de 48 à 50 centimètres et le pédalier se trouvant d'autre part à 28 centimètres de terre, la distance du tube supérieur au sol est d'environ 76 centimètres, c'est-à-dire qu'elle est inférieure à la moyenne de l'entre-jambe du cycliste qui pourra éviter par suite de désenfourcher sa machine et qui n'aura en s'arrêtant qu'à se laisser glisser en avant de la selle, en même temps qu'il posera le pied à terre.

Dans cette position, à cheval sur le cadre en avant de la selle, le cycliste peut soit faire demi-tour sur place, soit faire usage de son arme

[1] Numéros de février, mars et mai 1897.

[2] Il faut, dit M. Bourlet (*Traité des bicycles et bicyclettes*, p. 101) que la machine soit rigide, ce qu'on obtiendra en augmentant la résistance à la flexion *des tubes qui forment le cadre*, ce qui conduit à préférer les gros tubes, à poids égal, aux tubes étroits.

[3] Voir *Le Cycliste* du 31 juillet 1896, page 156.

comme le montre la figure 1 soit se mettre en marche de pied ferme en plaçant le pied droit sur la pédale et en s'enlevant en même temps sur ce pied et sur les deux poignets pour se mettre en selle (figure 2) [1].

Rien n'est changé, du reste, à la position habituelle de marche du cycliste qui pourra développer tous ses moyens avec la même facilité que sur les machines de construction normale.

FIG. 1.

Le procédé de mise en selle que nous venons de décrire ne nécessite pas, comme on pourrait le croire, faute de réflexion, l'abaissement, toujours désavantageux [2] du pédalier, ou le raccourcissement de la manivelle. Le

[1] C'est à tort que la figure 2 représente la machine avec le tube de frein apparent. Ce tube est actuellement placé à l'intérieur de la douille.

[2] L'abaissement exagéré du pédalier a de graves inconvénients pour une bicyclette destinée à circuler en dehors des villes et des routes parfaitement

pédalier a été en effet maintenu à 28 centimètres de terre, ce qui est la hauteur habituellement employée pour les machines de touriste, et avec une manivelle de 16cm5, la pédale se trouve encore à 11cm5 du sol, ce qui peut être considéré comme suffisant.

On peut donc, grâce à l'artifice que nous venons de décrire, conserver au cycliste la position verticale qui est de beaucoup la plus avantageuse

FIG. 2.

entretenues. C'est ainsi qu'avec la hauteur de 26 centimètres adoptée pour le pédalier de certaines bicyclettes, la pédale dans le cas d'une manivelle normale de 16 centimètres ne se trouve plus qu'à 10 centimètres de terre, ce qui l'expose à se fausser très fréquemment dans les virages un peu courts ou dans les chemins parsemés de cailloux. Il ne faudrait pas songer du reste à relever la pédale en employant une manivelle plus courte, de 15 centimètres par exemple, car on utiliserait alors très mal la force du cycliste ainsi que l'ont surabondamment démontré le docteur Chenantais et le capitaine Perrache.

au point de vue mécanique, tout en lui laissant la possibilité de prendre pied sur le sol avec sa machine entre les jambes, et l'emploi de la machine à cadre ne présente plus de ce chef aucune difficulté.

Une des principales difficultés à surmonter dans l'application du cadre aux bicyclettes pliantes était celle de l'articulation. Les tubes du cadre reliant les deux trains n'étant pas

Fig. 3.

parallèles, il fallait trouver une articulation dans deux sens, simple et solide, telle qu'on puisse amener exactement l'une sur l'autre les deux roues de la bicyclette pliée et obtenir de la bicyclette ouverte et montée une rigidité absolue, comme dans celles à cadres, formés de tubes d'une seule pièce. Ce problème a été en partie résolu par la bicyclette Czeipek,

mais il laisse encore subsister aux charnières un jeu qui va forcément en augmentant par les trépidations et par l'usure des joints qui en résulte. On n'évitera ce jeu qu'au moyen de manchons de serrage, appliqués sur les deux articulations. Un des derniers modèles de ce genre présentés par les constructeurs est celui de la bicyclette *Gladiator* dont nous donnons ici quelques photographies. Cette machine nous paraît, entre toutes, répondre le plus complètement aux exigences militaires. Elle convient à des cyclistes roulant en troupe, marchant en éclaireurs ou agissant comme combattants. Nous renvoyons pour les détails de cette machine à l'article que

FIG. 4.

nous avons mentionné, il serait trop long de les énumérer tous ; ces photographies permettent d'ailleurs de reconnaître la plupart d'entre eux, et les progrès qu'ils réalisent.

La figure 3 qui représente le cycliste dans la position du tireur debout, permet de se rendre compte du mode de transport de la machine. On voit, en outre, que celle-ci ne gêne en rien le tireur. La figure 4 montre le même tireur couché.

Ajoutons que le poids de la machine est un peu supérieur à 14 kilogrammes, comme pour les machines Gérard et Czeipek. C'est là, au reste, un poids très admissible, au-dessous

duquel il ne paraît guère possible de descendre, surtout pour une machine militaire robuste possédant un frein, *des gardes-boue métalliques* et une selle confortable, comme c'est le cas pour la machine qui nous occupe.

Enfin la machine *Gladiator*, comme on le voit par les figures, présente exactement l'aspect d'une machine ordinaire, de dimensions aussi réduites et de faible longueur. Elle ne nécessite, par suite, aucun apprentissage et peut être utilisée aussi bien dans la vie civile que dans l'armée, ce qui présente un certain intérêt même au point de vue militaire, puisqu'on pourrait au besoin les réquisitionner en temps de guerre.

Il est d'ailleurs un grand nombre de cas où, dans la vie civile, la bicyclette pliante rendra d'excellents services, ainsi, pour ne citer que les principaux, dans les voyages en contrées montagneuses, lorsqu'il plaît de quitter la grande route ou de gagner une autre vallée par un col ou un sentier rocailleux, pour les envois de la machine par la poste, dans les transports en voiture et par chemin de fer, pour le garage dans les appartements exigus des grandes villes.

La machine pliante se distingue très peu, à l'œil, d'une machine ordinaire ; elle a même le tube supérieur horizontal, ce qui est un sacrifice fâcheux aux exigences de la mode (et n'est même pas absolument sans inconvénient au point de vue de la bonne utilisation du métal). Enfin, elle peut être aisément montée par une dame.

Au point de vue militaire, elle paraît jouir de propriétés précieuses, supérieures à celles de la machine autrichienne, propriétés qui en font aussi bien la machine de l'estafette que celle du cycliste combattant. Elle permet même de réaliser le desideratum indiqué dernièrement par le général Grandin, ses deux moitiés pouvant être aisément transportées par deux cavaliers différents, après un démontage des plus simples.

Comme beaucoup d'autres bicyclettes pliantes fort curieuses, cette machine est très peu connue. La raison en est peut-être à des expériences plus ou moins mystérieuses qui seraient actuellement en voie d'exécution avec ce nouvel engin.

Les canons à tir rapide.

Depuis quelques mois, la question des canons à tir rapide a gagné encore en actualité. En annonçant, en décembre dernier, que l'Allemagne allait introduire les canons à tir rapide, les journaux français affirmaient que le ministre de la guerre de France avait décidé, dans sa séance du 21 décembre, la transformation du matériel de l'artillerie de campagne.

Les gens prudents, ceux qui demandent qu'on ne se décide qu'en parfaite connaissance de cause, et qu'on ne répète pas la faute commise lors de l'adoption hâtive du fusil Lebel, immédiatement dépassé par des armes meilleures, ceux-là recommandent de ne pas se presser. La transformation de l'artillerie exigera des sommes considérables ; tout le matériel : bouches à feu, affûts et une partie des caissons devront être construits à neuf ; il ne faut se décider que si ce matériel est assez perfectionné pour que de longtemps on n'en puisse pas trouver de meilleur et qu'il réponde à toutes les exigences.

C'est dans ce sens que s'exprime, dans la *Revue générale des Sciences* [1], le capitaine d'artillerie Moch, un des officiers des mieux informés et des plus compétents dans la construction des bouches à feu et du matériel. C'est aussi le même esprit qui inspire, dans la *Bibliothèque universelle* [2], quelques pages pleines de verve et d'à-propos, sur *La crise actuelle de l'artillerie*, par *Abel Veuglaire*.

Après avoir nettement dépeint la situation et avoir exposé les desiderata de l'artillerie, l'auteur combat à son tour les solutions brusquées et celles qui ne peuvent avoir d'application générale. Très justement, il dit :

« ..... On a proposé de renoncer à la coûteuse mesure de transformations radicales. A quoi bon tenir tant à doter toute l'infanterie française du même fusil, toutes les batteries du même canon ? Que si un modèle supérieur était trouvé, pourquoi n'en fabriquerait-on pas un nombre minimum d'exemplaires, de quoi en armer, par exemple, un ou deux ou trois corps d'armée ? Les troupes les plus exposées bénéficieraient de cet engin perfectionné : elles seraient les premières appelées à le recevoir. Mais, pendant le cours de

[1] Sous le titre *Artillerie et Budget*, livraison de février 1897.

[2] Numéro de mai 1897.

la fabrication, ou à la suite de ces premiers essais en grand, l'activité ingénieuse des constructeurs, la sollicitude toujours en éveil des officiers ne manqueraient pas de trouver un modèle encore meilleur, qu'on donnerait aux corps d'armée privilégiés ; ceux-ci, à leur tour, remettraient à d'autres corps celui qu'elles avaient. C'est ainsi que, dans les familles pauvres, les aînés repassent à leurs cadets ceux de leurs effets qui ont cessé de leur aller ou de leur plaire. Mais les cadets ne sont pas sans porter envie, en ce cas, aux grands qui ont la chance du neuf ; les derniers venus se sentent un peu sacrifiés ; leur situation d'infériorité les humilie. Ce n'est pas un sentiment d'humiliation, mais de crainte, que doit donner la possession d'une arme qui a cessé d'être bonne ou, plus exactement, qui a cessé d'être la meilleure. A la proposition ingénieuse dont je viens de parler, on oppose donc le fâcheux effet moral qui résulterait d'une inégalité flagrante entre les différents régiments. De deux soldats, dont l'un a le fusil le plus « dernier cri », et dont l'autre n'a qu'un « flingot » réputé un peu « rococo », comment exiger qu'ils fassent également leur devoir? Pour qu'ils se conduisent aussi bien l'un que l'autre, ne faut-il pas préalablement les placer dans des conditions identiques? Et, d'autre part, que deviendra, avec ce mode de renouvellement progressif, la tant désirée unité de matériel ? Dans l'armée métamorphosée en une tour de Babel, chacun parlera une langue différente ; la spécialisation des réserves s'imposera, et il en résultera bien des inconvénients, à commencer par l'alourdissement tactique de l'armée, car personne ne voudra s'éloigner de ses sources spéciales de ravitaillement. »

Il n'en est pas moins vrai que les essais en grand ont commencé. La France possède déjà un obusier de campagne à tir rapide de 12 cm. pour le tir courbe, et la remise à quelques batteries d'un canon de campagne à tir rapide, probablement du calibre de 75 mm., est imminente, sinon faite.

D'après l'*Unteroffizier Zeitung*, de Berlin, plusieurs Abtheilungen du 1er régiment d'artillerie de campagne de la garde sont pourvues du nouveau canon à tir rapide. Il en est de même du régiment d'artillerie de campagne nº 6, en garnison à Breslau et à Schweidnitz, et d'un régiment bavarois.

L'Autriche, d'après le général von Wuich, aurait, sur le nouveau matériel, des études très avancées du comité techni-

que et des ateliers de construction de l'artillerie, et serait à même de produire un matériel supérieur à celui des autres Etats. On l'obtiendrait en employant des sortes de bronze rivalisant avec les meilleurs aciers. Jusqu'à ce jour, il n'aurait pas été encore question, en Autriche, d'expériences sur une grande échelle.

La Suisse n'est pas restée en arrière, dans ses recherches et ses expériences, tout au moins. Comme suite à ses *Etudes d'un matériel de campagne et de montagne*, dont la *Revue militaire suisse* a déjà eu l'occasion de parler, le Bureau d'artillerie vient de publier en manuscrit le troisième terme de cette importante trilogie : *Les canons à tir rapide*. Nous avons obtenu du Bureau d'artillerie l'autorisation de reproduire cette étude et l'en remercions ici. Elle intéressera tous nos lecteurs. La description des divers canons de campagne et de montagne, rendue avec une admirable netteté par le colonel Pagan, permet de se faire, même sans figures, une idée parfaitement exacte des divers modèles présentés dans cette étude et d'en saisir les particularités. On verra qu'il s'en trouve d'extrêmement intéressantes.

Les tableaux comparatifs de la fin simplifient aussi la recherche des valeurs de chacun des systèmes décrits dans la brochure et réunissent sur une même page la plupart des renseignements numériques de même catégorie. Ces tableaux seront faciles et précieux à consulter.

Les essais avec le nouveau matériel pourront commencer dès que le crédit supplémentaire de 100000 fr., que le Département militaire demande au Parlement dans la présente session de juin, aura été accordé.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Société des officiers. — *Section vaudoise.* — Le Comité de la Section vaudoise adresse la circulaire suivante aux officiers vaudois non encore membres effectifs de la Société :

Lausanne, le 22 mai 1897.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Nous vous adressons ci-joint la convocation à la réunion des officiers vaudois les 3 et 4 juillet prochain, à Vevey, en vous invitant à vous y

rendre et en vous priant de nous autoriser à vous considérer dès ce jour comme membre de notre Société.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article premier de notre règlement, tout officier vaudois est membre *de droit* de la Section vaudoise et que par conséquent il n'a aucune finance spéciale d'entrée à verser. En outre, par le fait même de s'inscrire comme membre de la Section vaudoise, il devient sans autre formalité, membre de la Société des officiers de la Confédération.

Nous croyons inutile d'insister sur le rôle et l'importance de notre Société; plus que jamais, croyons-nous, il est nécessaire que le corps d'officiers cherche à se grouper, que ses membres apprennent à cultiver de fréquents rapports entre eux, et travaillent au développement de nos institutions militaires.

Aussi sommes-nous bien persuadés que vous répondrez favorablement à notre appel.

Nous nous permettrons de percevoir, dans le courant de l'été, le montant de la contribution annuelle (4 fr. 50) et vous remettrons à la même occasion un exemplaire des statuts et règlements de la Société.

Recevez, Messieurs et chers camarades, l'assurance de nos sentiments cordiaux.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :

Le Président, GUIGUER-DE PRANGINS, lieut.-col. d'art.

Le Secrétaire, Jean MURET, 1er lieut. d'inf.

Aux membres de la Section et aux officiers vaudois le même Comité adresse les deux circulaires suivantes :

Lausanne, le 22 mai 1897.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Ensuite de l'invitation de nos camarades de la sous-section veveysanne, notre Comité a décidé de convoquer l'assemblée générale et la réunion annuelle de la Société vaudoise pour les samedi 3 et dimanche 4 juillet prochain, à Vevey.

Nous vous invitons à prendre part à cette réunion et à répondre très nombreux à l'appel suivant du Comité veveysan :

« CHERS CAMARADES,

» Nous aurons l'honneur et le plaisir d'accueillir à Vevey, les 3 et 4 » juillet, la Section vaudoise.

» Nous nous réjouissons de ces journées et n'avons d'autre ambition » que de vous voir remporter un bon souvenir de votre visite à Vevey.

» Nous osons espérer vous voir nombreux au milieu de nous et vous » adressons, chers camarades, nos salutations patriotiques. »

Au nom de la sous-section de Vevey :

Le Président, MAILLARD, major. *Le Secrétaire,* A. ARRAGON, lieut.

Le programme de la réunion de Vevey a été arrêté comme suit, sous réserve de modifications de détails :

PROGRAMME.

Samedi 3 juillet.

De 10 h. à 5 h. Tir au revolver d'ordonnance au stand de Gilamont (service de voitures depuis la gare).

A 8 h. Soirée familière dans les jardins du Cercle du Léman, concert militaire, illumination, etc.

MM. les officiers qui resteront le samedi soir à Vevey trouveront des chambres, à leur choix, dans l'un des hôtels du Pont, des Trois-Rois et de la Gare, pour le prix de 2 fr. 80, déjeuner du matin compris. — S'adresser directement aux hôtels.

Dimanche 4 juillet.

9 h. 45 m. Assemblée générale au Casino, rue de la Poste, avec l'ordre du jour statutaire. Conférence. (Le nom du conférencier et le sujet traité seront indiqués par circulaire ultérieure.)

A l'issue de l'assemblée générale, vermouth offert par la sous-section de Vevey, et distribution des prix du tir au revolver, au Cercle du Léman.

1 heure Dîner, au grand hôtel des Trois Couronnes.

4 heures Promenade par bateau spécial, sur le Haut-Lac, arrêt au Bouveret, puis à Ouchy vers 7 heures pour la correspondance des trains du soir, et retour à Vevey.

La carte de fête, donnant droit au tir et à la soirée du 3 juillet, au dîner et à la promenade en bateau du 4 juillet, est fixée à 8 fr.

La tenue exigée est la tenue de service avec casquette ; le port de la vareuse sera admis au stand pendant le tir.

MM. les anciens officiers et MM. les officiers du landsturm sont seuls autorisés à se présenter en civil.

Notre comité serait heureux de voir MM. les officiers prendre part en grand nombre au tir dont le plan est attrayant et accessible à tous ; la somme mise à la disposition de la Commission de tir sera répartie sur le plus grand nombre de prix possible.

Nous rappelons à cette occasion aux officiers désireux de faire l'acquisition du revolver d'ordonnance, que l'Arsenal de Morges leur livrera cette arme, au prix réduit de 27 francs, sur présentation du livret de service.

Recevez, Messieurs et chers camarades, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le comité de la Section vaudoise : GUIGUER-DE PRANGINS, lieut.-colonel, président. — V. DUFOUR, major, 1er vice-président. — G. PERNET, major, 2me vice-président. — C. CARRARD-DE JONGH, capitaine, caissier. — Jean MURET, 1er lieutenant, secrétaire.

Lausanne, le 22 mai 1897.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Nous avons les communications suivantes à vous faire :

Concours cantonal. — I. Le jury chargé d'apprécier les travaux de concours cantonaux, dont les sujets formaient l'objet de notre circulaire de novembre 1896, devra, vu la date avancée de l'assemblée générale, commencer ses travaux dès le 25 juin. Nous prions en conséquence les auteurs de travaux de remettre leurs mémoires au président de la Section vaudoise, pour le 24 juin prochain au plus tard (au lieu du 30 juin, délai fixé par notre susdite circulaire).

Concours fédéral. — II. Le Comité central de la Société des officiers nous remet, par sa circulaire du 27 avril, la liste des sujets qu'il met au concours.

Ces sujets sont les suivants :

1° Etude critique sur les programmes de tir dans les écoles de sous-officiers, les écoles de recrues et les cours de répétition d'infanterie, sur les prescriptions concernant l'exécution, en dehors des services, du tir obligatoire (article 104 de l'organisation militaire), sur les programmes y relatifs dans les sociétés de tir, et enfin sur la méthode actuellement en vigueur chez nous pour l'instruction du tir.

2° Que doit-on attendre, au double point de vue technique et tactique, des canons à tir rapide, et quelles sont les exigences qui seront la conséquence de cet armement ?

3° La conduite de la patrouille de cavalerie en Suisse. (L'auteur pourra traiter ce sujet en l'appliquant à un exemple pratique, tiré d'une situation de manœuvre.)

4° L'organisation de l'instruction militaire préparatoire, facultative et obligatoire.

Les travaux devront être remis pour le 31 mai 1898 au plus tard au Comité central de la Société des officiers, à Saint-Gall ; ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ; ils seront en outre accompagnés d'une enveloppe cachetée, portant en suscription la même devise que le travail et contenant le nom, le grade et l'adresse exacte de l'auteur.

Un crédit de 1500 francs a été prévu pour récompenser les meilleurs travaux.

L'assemblée générale de la Société qui aura lieu en été 1898 se prononcera sur la somme exacte à affecter aux prix et la manière de la répartir, cela sur le préavis d'un jury dont la composition sera communiquée ultérieurement.

Le comité de la Section vaudoise serait très heureux de voir

quelques-uns des membres de la Section prendre part à cet important concours, qui offre pour chaque arme un sujet d'étude plein d'intérêt.

Au nom du Comité de la Section vaudoise :

Le Président, GUIGUER-DE PRANGINS, lieut.-col. d'art.

Le Secrétaire, Jean MURET, 1er lieut. d'inf.

ALLEMAGNE

Réorganisation des troupes techniques. — La récente nomination du général Vogel von Falkenstein, officier d'infanterie, au poste d'inspecteur des pionniers et du génie, est considérée, en Allemagne, comme un symptôme de la prochaine disparition de l'esprit particulariste des troupes techniques, et comme un désir d'associer plus étroitement que par le passé l'action des pionniers à celle des troupes combattantes. A ce titre, un article récemment paru dans la *Deutsche Heereszeitung*, mérite de fixer l'attention.

La réorganisation des services techniques, fait remarquer l'auteur de cette étude, doit actuellement être l'objet des préoccupations de tout militaire allemand. Sans doute, les troupes techniques servent avec dévouement et peuvent être fières de leur instruction particulière, ainsi que de leur passé glorieux. Mais elles travaillent isolément, sans lien avec le reste de l'armée ; leurs efforts sont, la plupart du temps, improductifs.

La nécessité d'une troupe technique, opérant en vue du but fixé par le commandement, vient d'être récemment encore démontrée par l'expédition de Madagascar, où les troupes du génie ont préparé la marche, facilité le ravitaillement et assuré le succès final de l'entreprise.

Tout le monde est convaincu de la nécessité d'une réforme ; les avis ne diffèrent que sur les changements à introduire.

« Selon moi, dit l'auteur allemand, le point capital de la réforme consiste dans la création d'un état-major spécial chargé de l'étude et de l'application de toutes les questions techniques relatives à la guerre de campagne, de siège et de place. Autant, d'une part, les nécessités de la division du travail imposent la constitution de troupes spéciales, autant les intérêts généraux de l'armée rendent nécessaires, en temps de paix comme en temps de guerre, l'unité du commandement et, par conséquent, la coopération au but commun de toutes les troupes techniques, placées sous un seul commandement relevant du grand état-major. »

Comme conséquence de ce principe, l'auteur propose de substituer à l'état de choses actuel l'organisation suivante :

1° Un *grand état-major technique*, fonctionnant sous la direction d'un chef unique, secondé par 3 sous-chefs d'état-major. Cet organe de direction comprendrait trois sections :

a) Une section centrale;

b) Une section des opérations;

c) Une section technique, ayant dans ses attributions l'inspection générale des troupes de forteresse, des régiments de chemins de fer, des télégraphistes et de l'aérostation militaire, ainsi que l'inspection générale de l'état-major du génie.

2° Des *états-majors et des troupes techniques*, comprenant les formations suivantes :

a) Les états-majors particuliers, destinés à seconder l'action des commandants de corps d'armée et de places fortes. Les officiers de ces états-majors particuliers doivent, avant tout, posséder une *instruction tactique* développée. A cet effet, ils recevront à l'Académie de guerre la même instruction générale que les futurs officiers d'état-major et suivront, pendant leur dernière année de présence dans cette école, des cours plus spécialement techniques;

b) L'artillerie à pied et les pionniers de forteresse. Il ne s'agit pas, d'après l'auteur allemand, de fusionner ces deux catégories de troupes en une seule arme, mais de les subordonner à un même commandement. Par contre, les nécessités de l'instruction et la réduction du temps de présence sous les drapeaux rendent indispensable la répartition des pionniers en *pionniers de forteresse* et en *pionniers de campagne;*

c) Les troupes de chemins de fer, les télégraphistes et les aérostiers;

d) Le corps des constructions militaires *(Kriegsbaukorps)*, chargé, en temps de paix, de l'exécution et des réparations du casernement; en cas de guerre, de la création et de l'entretien des routes, des ponts, des baraquements, des tourelles cuirassées, des appareils d'éclairage, du transport des gros matériaux et du placement des torpilles sur le littoral. A la mobilisation, ce corps formerait les cadres des « bataillons de travailleurs » recrutés principalement dans le landsturm et mis à la disposition des armées.

3° Les *pionniers de campagne*, dont le rôle doit être limité à l'emploi de la pelle et de la pioche, ainsi qu'à la construction des ponts de circonstance. Tout en relevant d'un inspecteur technique, cette troupe serait, comme l'artillerie de campagne [1], placée en temps de paix, sous le commandement direct des généraux de corps d'armée ou de division de cavalerie. Manœuvrant en toutes circonstances avec les autres armes, les officiers de pionniers de campagne cesseraient bientôt d'être une « caste de mandarins » et prendraient l'habitude de travailler au profit de tous.

« Telles sont, conclut l'auteur, les grandes lignes du projet. Peut-être

[1] Depuis l'année 1889, les brigades d'artillerie de campagne ont été placées au même titre que l'infanterie et la cavalerie, sous le commandement direct des généraux de corps d'armée; elles continuent cependant à relever, pour leur instruction particulière, d'un inspecteur technique.

un examen plus approfondi engagera-t-il à en modifier quelques détails; mais on ne pourra entreprendre aucune réforme sérieuse sans procéder préalablement à la création d'un grand état-major technique, intimement associé aux opérations du grand état-major proprement dit. »

GRÈCE

Guerre gréco-turque. — Le dernier combat de la campagne a été celui de Domokos où les Grecs ont fait une très honorable résistance contre des troupes de beaucoup supérieures en nombre. Il est même probable qu'avec une armée mieux instruite et mieux disciplinée et un commandement plus énergique, une reprise de l'offensive eût été possible vers la fin de la journée de manière à couper en deux tronçons l'armée turque dont les colonnes agissaient trop séparées l'une de l'autre. Un succès de ce genre eût entraîné de graves conséquences pour Edhem pacha, entre autres en lui compliquant encore le ravitaillement très difficile déjà de ses corps. Ce ravitaillement a exigé en effet l'emploi de 10 000 chevaux de bât, mulets et ânes, circulant par la seule route utilisable, celle du col de Melluna. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer en partie les longs arrêts des Turcs après chaque effort réalisé.

Pour en revenir au combat de Domokos, il s'est terminé par la retraite des Grecs sur Lamia, puis jusqu'aux Thermopyles. A ce moment a été convenue, ensuite de la médiation des puissances, une suspension d'armes qui a été transformée en armistice afin de pouvoir traiter de la paix.

Une des conditions de la suspension d'armes a été le retrait par la Grèce de ses troupes de Crète, condition aujourd'hui complètement exécutée.

Les commentaires ont maintenant commencé sur les causes des échecs successifs de l'armée grecque. La presse militaire était impatiente de tirer profit des leçons de la campagne. La *Saturday Review* de Londres ouvre les feux :

« Maintenant que tout est à peu près terminé entre Grecs et Turcs, à part le tapage, nous pouvons reprendre haleine, peser la situation et aller au fond des enseignements de cette guerre.

» Depuis de nombreuses années, tous les militaires étaient dans l'attente anxieuse de la prochaine guerre européenne. Il y a eu depuis 1870 et même depuis 1877, tant d'inventions et de perfectionnements qui ont bouleversé l'équilibre entre les divers armements, qu'on est à juste titre inquiet des expériences pratiques.

» Mais il est encore trop tôt pour se prononcer à cet égard, et la récente guerre n'aura pas contribué à éclairer certains points. Toutefois, la vieille doctrine qui enseigne qu'avant de commencer une guerre il faut soigneu-

sement examiner les moyens et les procédés, aura trouvé là une nouvelle confirmation.

» On eût pensé que le sort de l'armée française, en 1870, aurait servi d'exemple car cette leçon ne pouvait guère passer inaperçue, mais les Grecs viennent de nous montrer combien on oublie facilement les avertissements.

» Il manquait aux Français d'être organisés, ils furent vaincus par les Allemands. C'est pour les mêmes raisons que les Grecs subissent la même catastrophe.

» Pour qu'une guerre ait une heureuse issue, il faut qu'elle soit préparée avec science et méthode. Aurait-on une excellente tactique, les troupes les plus braves, les cadres de régiments les meilleurs, on ne peut obtenir que des succès partiels quand la stratégie et l'organisation font défaut.

» L'Angleterre peut elle aussi trouver une leçon à cela. Les expériences de nos guerres nous ont prouvé que parmi les qualités dominantes de notre nation il y avait des défauts. Nous n'avons jamais fait une guerre qui puisse se dire une guerre bien organisée et bien préparée. Aussi avons-nous été entraînés à gaspiller des millions. En somme, si nous avons réussi, c'est à force d'énergie, mais en sacrifiant bien des existences et beaucoup d'argent.

» Nous n'avons que peu à apprendre de cette nouvelle guerre turco-grecque, la dernière, espérons-le. Mais ce qui en ressort c'est l'importance de ces vieilles vérités, déjà mises en lumière par la guerre de Crimée, l'insurrection de l'Inde et la guerre franco-allemande de 1870 et que corrobore la guerre turco-grecque : la nécessité d'une préparation et d'une organisation sérieuses. »

Cette dernière constatation est celle qui frappe le plus. M. le colonel Ed. Secretan s'y arrête aussi. Il s'exprime sur les responsabilités de la guerre dans les termes suivants :

« Lorsqu'il y a trois mois, on apprit tout à coup en Europe le départ du colonel Vassos pour la Crète, tous les amis de la Grèce se dirent que le gouvernement s'était décidé à agir et que, subissant la pression de la Ligue nationale, il allait prendre la tête du mouvement et entrer résolument en campagne. Nul doute qu'il ne fût prêt, que la mobilisation ne fût préparée, et qu'avec l'appui de la flotte, l'armée n'allât se porter rapidement en avant.

» Malheureusement, rien n'avait été fait; on partait en guerre sans préparation. Les cadres vieillis des bataillons n'ont été ni complétés ni rajeunis. Les effectifs sont restés, jusqu'à la veille de la mobilisation, à trente hommes par compagnie. On n'a pas profité du temps disponible pour réinstruire les réserves; on n'a pas même complété les approvisionnements d'armes des arsenaux, ni les réserves de munitions. Pour la

garde nationale, on disposait de 50000 vieux chassepots dont moitié hors d'usage; on n'a rien fait pour rafraîchir et compléter ce matériel. Les attelages de l'armée et les colonnes d'approvisionnements exigent 6500 chevaux de trait et autant de bêtes de somme ; on disposait de 1800 chevaux dans le pays ; on ne s'avisa que tardivement de remonter la cavalerie et les trains. Les magasins militaires de la Thessalie ne furent munis de vivres qu'à la dernière heure. Pour le service sanitaire, on ne fit rien.

» Ces tristes constatations ont été faites par la presse grecque elle-même ; il faut donc admettre qu'elles sont, dans leur ensemble, exactes.

» Dans ces conditions, la Grèce a pu mobiliser, pour l'ouverture des hostilités, environ 40 000 hommes d'infanterie, 800 cavaliers et 120 pièces de canon, sans aucune réserve d'aucune sorte. Ainsi, on a vu les hommes accourus à Athènes, à l'appel du gouvernement, flâner désœuvrés dans les rues et s'amuser à piller les boutiques des armuriers parce que l'administration de la guerre n'était pas en mesure de les armer et de les vêtir !

» Ce que ces quarante mille ont fait, nous l'avons rappelé à leur louange. Quoi qu'on objecte, nous ne pensons pas qu'ils eussent pu faire beaucoup mieux. Des opérations énergiquement menées supposent un plan de guerre étudié et préconçu, un état-major en contact intime avec les troupes, une armée homogène, familiarisée avec le service en campagne, un général en chef libre de ses mouvements. Rien de tout cela n'existait au camp grec et, pour surcroît de malheur, la politique a lourdement pesé sur la conduite et la disposition des troupes. C'est elle qui a mis à la tête de l'armée le jeune duc de Sparte ; c'est elle qui a distrait du théâtre principal des opérations l'armée d'Epire, dans l'espérance d'un soulèvement populaire qui n'est pas venu ; c'est elle encore qui a confié la tâche importante de troubler la mobilisation de l'ennemi à des bandes de volontaires sans consistance, qui se sont dispersées au premier danger.

* * *

» Dans tout cela, c'est l'incurie gouvernementale qui surtout apparaît. Elle ressort particulièrement coupable lorsqu'on considère les événements politiques de l'automne dernier et la parfaite connaissance où était le ministère des approches de la crise qu'il se résignait à subir. Il est étrange vraiment que, songeant à la guerre avec la Turquie, il n'ait rien fait pour y préparer l'armée. Ou bien pensait-on que le patriotisme, le courage des troupes, l'élan national suppléeraient à tout le reste ?

» Certes, le soldat grec — il l'a montré — est aussi courageux, aussi patriote qu'aucun autre, mais ni la vaillance ni le dévouement des individus ne peuvent remplacer sur le champ de bataille l'instruction tactique et la discipline. Il en est ainsi depuis Marius et César. Il en a toujours été et il en sera toujours ainsi. Le gouvernement d'Athènes eût dû s'en souvenir à temps.

» A temps, tout est là.

» L'effroyable crise que la Grèce traverse à cette heure et qui, même résolue dans les meilleures conditions, brise son essor pour un demi-siècle, est une rude leçon. Elle intéresse directement les petits Etats. Elle leur enseigne qu'ils n'ont à compter que sur eux-mêmes, sur leur vigueur, sur leur propre énergie. Personne ne sait l'avenir. Devant cette inconnue, restons armés, bien armés. De solides institutions militaires, consciencieusement maintenues, sont une condition de vie pour un peuple. Une bonne armée est une école de discipline et de vertu et la seule sécurité qu'un peuple puisse se procurer. L'essentiel n'est pas que cette armée soit nombreuse; il faut avant tout qu'elle soit bien exercée et qu'elle connaisse la discipline.

» Chacun de nous dira, au plus près de sa conscience, si nous Suisses, peuple et autorités, avons fait tout ce qui était dans notre devoir pour atteindre à ce but et si notre armée est instruite et disciplinée comme elle devrait l'être. »

BIBLIOGRAPHIE

Principes de la fortification du champ de bataille et de l'attaque et de la défense de positions fortifiées. — Grundsätze der Schlachtfeld — Befestigung und des Kampfes um Verschanzte Stellungen, — par un officier d'état-major général.

L'officier d'état-major général qui enseigne depuis quelques années la fortification aux écoles centrales supérieures à réuni sous ce titre une partie de ses notes. Se plaçant au point de vue du commandement supérieur et de la direction des troupes et sans entrer dans des détails techniques trop minutieux, l'auteur passe en revue le choix à faire de la position et des conditions qu'elle doit présenter, l'occupation de la position et ses divisions en secteurs, ainsi que la répartition des troupes suivant leur emploi tactique. Il tient compte des différentes classes d'âge et genre de troupes : élite, landwehr et même landsturm, qu'un chef peut être appelé à avoir sous ses ordres et du meilleur groupement à leur donner dans la constitution des détachements de la défense : aux avant-postes, à la ligne de feu, à la réserve ou aux travaux de terre.

L'établissement même des travaux de défense montre que l'auteur s'est éloigné des types normaux, admis jusqu'ici en Suisse[1], pour adopter des profils à fossés plus profonds et moins larges, offrant une meilleure couverture. Sont également prévus, à l'instar de ce que prescrit la fortification de campagne actuelle des autres armées, des abris couverts pour l'infanterie pour la protéger contre le shrapnel et le tir courbe de l'artillerie. Ces innovations constituent un progrès. Nous n'en pourrions dire autant du type de l'emplacement de pièce pour l'artillerie de campagne. Le tracé est de ceux qu'on voit dans les « Instructions » depuis vingt ans.

[1] Par l'Instruction sur les travaux de campagne à l'usage de l'infanterie.

et qu'on n'exécute jamais; tous les officiers d'artillerie connaissent le temps considérable qu'exige sa construction, la faible protection qu'il offre aux servants, trop éloignés du parapet, et le peu d'amplitude de son champ de tir. Le plus souvent on emploie l'emplacement à fossés perpendiculaires à la ligne de tir, du type allemand, au moyen duquel on obtient très rapidement une couverture pour les servants. Nous le reproduisons ici. Si le

Fossés de Canonniers

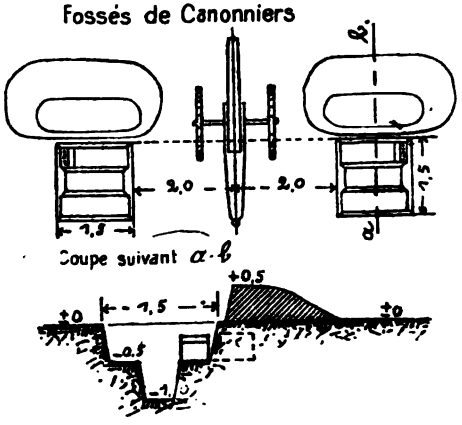

Emplacement de pièce

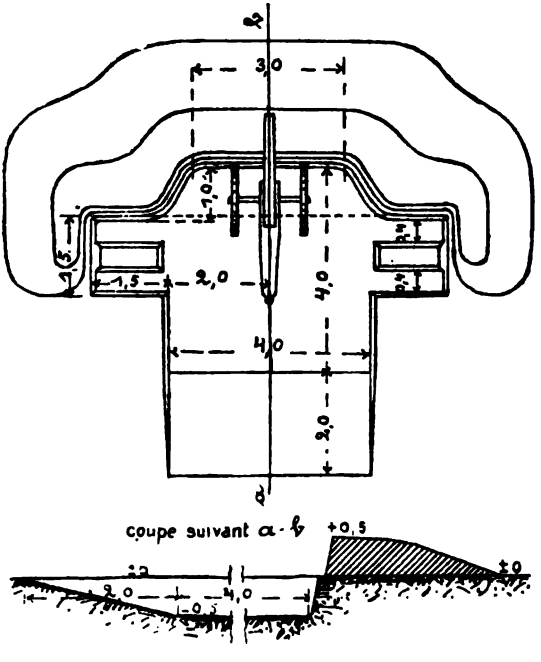

combat est imminent, ou même pendant le combat, on creuse d'abord les fossés de canonniers; on continue le travail en creusant le terre-plein.

Dans tous les travaux de terre, aussi bien pour l'infanterie que pour l'artillerie, il faut éviter les hauts reliefs, les arêtes vives et tout ce qui pourrait faciliter le tir de l'artillerie ennemie ou lui servir de repère pour régler son tir.

Le chapitre de l'*attaque* et de la *défense* des positions fortifiées est surtout intéressant. Les attaques de vive force, les attaques régulières (belagerungsmässige Angriffe), les attaques brusques y sont traitées avec quelques détails et le rôle que doivent jouer les diverses troupes de l'attaque jusqu'à l'assaut final y est clairement décrit. Des exemples tirés de faits connus des campagnes modernes viennent à l'appui des conclusions de l'auteur et servent à les illustrer.

Major E. M.

Journal d'un commandant de la « Comète ». Chine-Siam-Japon, par le commandant Louis Dartige du Fournet Un vol. in-12° illustré. Paris, 1897. E. Plon, Nourrit & Cie, éditeurs.

Envoyé en Extrême-Orient, en octobre 1892, pour y commander une canonnière, M. le lieutenant de vaisseau Louis Dartige du Fournet a écrit au jour le jour ses impressions durant cette campagne qui le conduit d'abord en Chine, puis en Cochinchine et au Japon. Il décrit ce qu'il a vu et éprouvé en un style simple et aisé, d'une lecture agréable. Elle est instructive aussi cette lecture, car ce nouvel ouvrage sur l'Extrême-Orient apporte sa contribution aux observations chaque jour plus nombreuses auxquelles donnent lieu ces terres lointaines dont le rôle prend des proportions grandissantes dans l'histoire du monde contemporain.

Les faits de guerre ne sont pas négligés non plus. On en jugera par les pages suivantes, qu'à titre de spécimens nous détachons du volume. L'auteur y conte un dramatique épisode qui restera dans les annales de la marine française. C'est, pendant le conflit avec le Siam, le forcement des passes du Ménam, par l'aviso l'*Inconstant* et la canonnière la *Comète*, au travers de la flotte siamoise. Cette flotte, 9 vaisseaux, comme aussi les forts qui commandent les passes, sont armés d'un excellent matériel de construction moderne; néanmoins ils n'ont pu empêcher le passage des deux petits bâtiments français, montés par moins de 200 hommes, tant il est vrai que le meilleur matériel est insuffisant s'il n'est aux mains d'hommes exercés. Cette vérité est la même en combat de terre comme sur mer. Le récit que nous donnons en est une illustration de plus après beaucoup d'autres.

Nous prenons le récit au moment où l'ordre a été donné de faire route jusqu'à Paknam. A ce moment on ne s'attendait pas à des actes d'hostilités, les relations entre la France et le Siam n'étant point rompues.

« A six heures cinq, nous franchissions la barre. Le *Say* marche le premier (le *Say* est un navire des Messageries fluviales, qui fait un service régulier entre Saïgon et Bangkok); l'*Inconstant* et la *Comète*, en ligne de file, suivent à quatre cent mètres environ. Trois vapeurs anglais qui sortent, passent près de nous et saluent. Depuis quelques minutes l'*Akaret* tient battant un signal du Code international d'une signification singulière: « Préparez-vous à recevoir un ouragan. » Que veut dire cet avis, et à qui peut-il s'adresser? Le temps n'a pas mauvaise apparence; quelques nuages gris rayent seuls l'horizon de l'ouest; une petite brise de nord-ouest soulève à peine sur les bancs de légers clapotis, et le soleil couchant baigne tout l'estuaire d'une belle lumière rouge.

» A six heures trente, au moment où nous approchons de la Bouée Noire, une détonation sourde retentit, bientôt suivie de plusieurs autres: c'est le fort de la pointe ouest (Phra-Chula-Cham-Kao) qui tire. Une agression nous paraît encore si improbable que nous cherchons des yeux quelque cible dans le voisinage. Ne serait-ce pas un exercice, et, par fanfaronnade, les Siamois ne veulent-ils pas nous montrer qu'ils savent se servir de leurs canons? Ce doute est dissipé en quelques secondes; les projectiles sifflent à nos oreilles; nous sommes dans un guet-apens!

« Branle-bas de combat! La générale! » Chacun se précipite à son poste; les bastingages mobiles tombent, démasquant l'artillerie; les flèches descendent, dégageant le champ de tir des canons-revolvers des hunes; le petit pavois monte et, comme aux jours de fête, le pavillon français flotte en tête de chaque mât.

» Prêts à répondre, nous attendons que l'*Inconstant* commence pour imiter sa manœuvre. Tous les yeux sont fixés sur lui; au tumulte de la première minute a succédé un silence profond. Après le frisson de la surprise, après un flux rapide de pensées solennelles et chères qui sont le cri du sang, il semble qu'on entende battre son cœur, qu'on y sente monter une colère qui fait serrer les dents, un besoin irrésistible d'agir, de rendre coup pour coup à l'ennemi.

» Le fort Phra-Chula se couvre d'éclairs et de fumée; son tir, évidemment repéré d'avance, est bien ajusté, quoique nous soyons à quatre mille mètres de lui. Ses pièces à éclipse n'apparaissent qu'au moment de faire feu, puis redescendent aussitôt dans leurs puits blindés. Tirer de plein fouet contre elles semble inutile; aussi avons-nous chargé nos canons avec des obus à mitraille dont les gerbes d'éclats sont seules efficaces pour aller, derrière de tels abris, démonter les servants ou désorganiser les mécanismes. Toujours muets, nous continuons notre route à dix nœuds... Les Siamois ne pourront pas dire que nous avons manqué de patience, et, d'ailleurs, plus nous serons près, mieux nous riposterons. Les gros obus de 21 cm. labourent la mer autour de nous, ricochent avec un son mat, passent à travers la mâture, suivis de ce bruit d'ondulations

stridentes qui semble un vol d'ailes de métal, soulèvent de tous côtés de grandes gerbes d'eau. Nous sentons par moments le souffle de ces projectiles dont un seul, frappant la flottaison ou les chaudières, suffirait pour mettre un de nos navires hors de combat. Sur la passerelle, M. Bazin, l'officier de manœuvre, compte les coups à haute voix...

» Soudain le *Say* vient sur bâbord; nous le dépassons. Son capitaine crie que le pilote refuse d'avancer et qu'il va mouiller. Il vient de recevoir un boulet; pour ne pas couler, il lui faut s'échouer près de la Bouée Noire. Quelques instants après, un obus éclate à bord de l'*Inconstant*, coupant un des bossoirs de fer de la vedette, tuant le maître charpentier. Le commandant Bory vient sur bâbord, gouverne droit au milieu de l'estuaire et ouvre le feu. La *Comète* l'imite aussitôt; il est six heures quarante-trois. La lutte est engagée... Ainsi offerte, nous ne pouvions la refuser.

» Elle sera chaude, car le fort de Phra-Chula, celui de l'Ilot, que nous trouverons plus loin, ne sont pas nos seuls adversaires; les Siamois ont accumulé des défenses que nous apercevons distinctement aux dernières lueurs du jour. A hauteur du bateau-feu des jonques, des coques en fer coulées, maintenues par une double rangée de pieux fichés dans la vase, reliées par des chaînes, forment une barrière solide, ne laissant libre qu'une ouverture d'environ quatre-vingts mètres. On croit savoir que cette passe étroite est garnie de torpilles. En amont du barrage, neuf bâtiments siamois sont embossés; leurs canons de chasse joignent déjà leur feu à celui du fort Phra-Chula. Quatre à bâbord, cinq à tribord, ils encadrent le chenal où nous devons passer... En avant à toute vitesse! nous chargeons l'obstacle comme des taureaux!

» A six heures cinquante minutes, au moment où l'*Inconstant* approche du bateau-feu, une torpille éclate devant lui sans le toucher; il franchit le barrage et s'engage entre les deux lignes ennemies. Il est superbe au milieu du feu... Sa coque blanche disparaît dans la fumée; ses hunes jettent des flammes; il marche dans une sorte de nuage, traversé de lueurs rouges que dominent fièrement ses mâts pavoisés de pavillons tricolores.

» Le crépuscule si court des pays chauds touche à sa fin; l'obscurité se fait rapidement. La *Comète*, suivant les eaux de son chef de file, traverse à son tour la flottille siamoise, ripostant de droite et de gauche, faisant feu à la fois de sa grosse artillerie, de ses hotchkiss, de sa mousqueterie des gaillards. L'ennemi a des mitrailleuses dont le crépitement s'entend même à travers le piaulement des balles et le fracas de la canonnade. Pendant quelques minutes, une averse de projectiles pleut sur nous, et, comme par miracle, personne encore n'est blessé; mais, au moment où nous élongeons le dernier bâtiment de gauche, grand navire à voiles blanc que nous laissons à cent mètres par bâbord, une de ses salves tue à leur pièce les canonniers Jaouen et Allongue. Notre canon de retraite répond par un obus en plein bois; le feu cesse; nous sommes hors du guêpier: la

route est libre pour un instant... il est six heures cinquante-huit minutes.

» Tout n'est pas terminé; reste le fort de l'Ilot. C'est une vieille connaissance de la *Comète*, qui est restée mouillée trois jours près de lui au mois d'avril et qui a vu le roi de Siam en passer l'inspection. Nos yeux le guettent dans les ténèbres qui s'épaississent, tandis qu'à son intention nous glissons dans nos pièces quatre obus à la mélinite. Le voici devant nous à sept heures dix minutes; il se tait; l'*Inconstant* passe sans le remarquer; mais nous distinguons le mât de fer qui le surmonte et guide nos pointeurs. Nous le saluons d'un feu de file; ses huit 21 cm. s'allument à la fois et répondent sans nous atteindre. Quelques coups de fusils éclatent sur la rive; c'est la fin. Nous laissons Paknam derrière nous; l'ennemi ne tente aucune poursuite; en route à toute vitesse pour Bangkok! »

Recrutement et avancement des officiers, par le major Ducarne. Une brochure de 47 pages. Bruxelles, 1897. Vanderlinden frères, éditeurs.

Plus l'art de la guerre progresse, plus aussi deviennent importantes les règles à observer pour le recrutement d'un bon corps d'officiers. Le courage, la bonne volonté d'une troupe, sont un facteur de premier ordre pour le gain des batailles, mais une troupe mal commandée, si brave soit-elle, est exposée à se faire battre, plus facilement souvent qu'une troupe de qualité inférieure mais conduite par de bons officiers.

S'il faut en croire certaines informations, l'insuffisance du corps d'officiers n'aurait pas été une des moindres causes des désastres de l'armée grecque. Les revers des Français, en 1870, sont aussi attribuables partiellement au recrutement défectueux du commandement. Et pourtant, dans ce dernier cas, la qualité des soldats, leur bravoure, leur endurance, n'étaient pas douteuses.

Et ce n'est pas seulement en état de guerre qu'il importe d'avoir de bons officiers, c'est avant celle-ci et pour sa préparation. Plus on se rapproche du principe de la nation armée, plus est court le temps passé par les citoyens sous les drapeaux, meilleur doit être l'officier instructeur et éducateur militaire de ces citoyens.

A un autre point de vue encore, le rôle de l'officier s'est modifié. Il ne doit plus être le soudard d'autrefois auquel suffisaient souvent une grosse voix, une constitution solide, et le « diable au corps » qui enlève une troupe. La guerre contemporaine met à contribution toutes les sciences. La valeur de l'officier et son avancement dépendront aussi, par conséquent, de l'étendue de ses connaissances.

S'inspirant de toutes ces exigences de la fonction de l'officier, M. le major Ducarne, dans la brochure que nous signalons, s'est appliqué à chercher le meilleur mode de recrutement et d'avancement des officiers. Il se livre, en conséquence, à une étude comparative et critique des lois des-

principales nations militaires sur la matière. Les conclusions qu'il tire de son étude intéressent plus spécialement l'armée belge. Toutes les armées cependant peuvent en faire leur profit, sans en excepter les officiers suisses, qui, malgré le mode nécessairement tout spécial de leur recrutement, trouveront dans ce travail une source féconde de renseignements utiles.

OUVRAGES REÇUS

L'*Enigma di Ligny e di Waterloo* (15-18 giugno 1815), studiato e sciolto dal caval. prof. *Guiseppe Bustelli*. Volume terzo. Viterbo, Agnesotti et Cie, 1897.

Memorias de un defensor, par D. Casto Barbazan Lagueruela, capitan de infanteria, director de la revista *Estudios militares*. Tomo I. Madrid, 1897.

ACTES OFFICIELS

Nominations et démissions. — Est nommé instructeur de IIe classe d'infanterie : M. le capitaine Ch. Fässler, de Bronshofen, à St-Gall, aspirant-instructeur définitif depuis le 1er juin 1895, avec entrée en fonctions le 1er mai 1897.

— M. le major de Werra, François, de et à Sion, instructeur d'infanterie de 1re classe, jusqu'à présent à disposition, est nommé 1er remplaçant du dépôt de recrues, place devenue vacante ensuite de la nomination de M. le lieutenant-colonel Nicolet, au grade de commandant du régiment de landwehr 1.

— Est commandé en qualité de IIe adjudant du 1er corps d'armée : 1er lieutenant d'artillerie de Haller, Ch., à Genève.

— Le major Geelhaar, à Andermatt, est, sur sa demande, relevé de ses fonctions d'officier du matériel des fortifications du Gothard, avec remerciements pour les services rendus.

— M. le lieutenant-colonel R. von Arx, est, sur sa demande, relevé du commandement du régiment d'infanterie de landwehr no 18 et mis à disposition suivant l'art. 58 de l'organisation militaire.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

Supplément à la **REVUE MILITAIRE SUISSE** Juin 1897.

ÉTUDE

D'UN

NOUVEAU MATÉRIEL

POUR

L'ARTILLERIE SUISSE

CANONS A TIR RAPIDE

BERNE
IMPRIMERIE STÄMPFLI & CIE.
1897

TABLE DES MATIÈRES.

A. Canons de campagne: Page

1. Canon Hotchkiss, modèle 1893 6
2. Canon Schneider, modèle 1893 8
3. Canon Schneider, modèle 1895 10
4. Canon de Finspong, modèle 1896 13
5. Canon Cail, modèle 1896 16
6. Canons Canet, modèle 1896 18

1. Tableau comparatif des systèmes d'artillerie de campagne à tir rapide . . . . . 24—27
2. Renseignements sur la munition . . . . . 28—31
3. Poids en ‰ du poids de la voiture-pièce (sans personnel) . . . . . 28—31
4. Rang de puissance 32
5. Rang de mobilité 33

B. Canons de montagne:

1. Canon Krupp, de Cuba 34
2. Canon Nordenfelt (de Paris) léger 37
3. Canon Nordenfelt (de Paris) lourd 39
4. Canon Schneider, modèle 1895 40

Rang de puissance des canons de montagne 43

CANONS A TIR RAPIDE.

A. CANONS DE CAMPAGNE.

Le Bureau d'artillerie a publié en 1895 une „Etude d'un matériel de campagne pour l'artillerie suisse", dans laquelle il a discuté la question du tir rapide et des pièces à déformation. Depuis lors, bien des expériences ont été faites; on a introduit de nombreux perfectionnements et proposé des inventions nouvelles dans la construction des canons à tir rapide. L'examen des divers systèmes présentés s'impose de plus en plus.

C'est cet examen que nous avons voulu faciliter en complétant les notices de l'„Etude" par quelques descriptions sommaires et par des tableaux numériques synoptiques, permettant de comparer les systèmes d'artillerie à tir rapide au point de vue soit de leur puissance, soit de leur mobilité. On verra que, si on n'est pas encore arrivé à réaliser une mobilité extrême jointe à une efficacité suffisante du projectile, comme le demandait l'„Etude", on est cependant parvenu à allier une puissance considérable du coup isolé à une mobilité suffisante.

Nous étudierons successivement:

1° Le canon Hotchkiss, modèle 1893.
2° Le canon Schneider, modèle 1893.
3° Le canon Schneider, modèle 1895.
4° Le canon de Finspong, modèle 1896.
5° Le canon Cail, modèle 1896.
6° Les canons Canet, modèle 1896.

1. Canon de campagne de 75 mm à tir rapide, système Hotchkiss.

Les établissements Hotchkiss ont proposé en 1893 un canon de campagne de 75 mm à tir rapide, lançant avec une vitesse initiale de 530 m un projectile de 6 kgr, ce qui assure à la pièce en batterie, relativement légère, un assez fort rendement.

La *bouche à feu,* à jaquette, est en acier. La jaquette porte le mécanisme de culasse et les tourillons; elle est fixée en avant par une frette de calage. Les rayures, à pas constant et dirigées à droite, ont une inclinaison de 7°. Elles sont au nombre de 28.

Le *mécanisme de culasse* est du système à coin vertical ou bloc tombant, actionné par une manivelle placée sur le côté droit de la culasse. La face antérieure du bloc de culasse est perpendiculaire à l'axe de l'âme, la face d'arrière est un peu inclinée. Quand on ouvre la culasse, un extracteur expulse la douille. En somme, ce mécanisme rappelle celui des canons de 53 mm à tir rapide de notre artillerie de forteresse.

Le poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse est de 360 kgr.

L'*affût,* rigide, est caractérisé par la simplicité de sa construction et sa grande résistance. Le corps d'affût est formé de deux flasques en tôle d'acier et de cornières d'acier. Un fourreau d'essieu en acier rend très solide la liaison de l'affût avec l'essieu. La crosse est pourvue d'un puissant éperon, qui constitue le seul appareil destiné à réduire ou à supprimer le recul. A la suite de nombreuses expériences, les établissements Hotchkiss ont condamné en 1893 les systèmes de déformation et ont renoncé à les introduire.

L'appareil de pointage en hauteur est composé d'un arc denté et d'une vis de pointage. Les limites du poin-

tage en hauteur sont — 8° et + 25°. On exécute tout le pointage latéral en déplaçant la crosse au moyen du levier de pointage.

Hauteur de l'axe des tourillons, 965 mm.

Poids d'une roue, 76 kgr.

Diamètre des roues, 1430 mm.

Largeur de la voie, 1380 mm.

L'affût équipé, du poids de 420 kgr, est plus léger que les divers affûts à déformation présentés jusqu'ici. Le taux de la percussion est de 3,87 kgm par kilogramme d'affût.

Un simple éperon rigide paraît insuffisant pour supprimer le recul sans qu'il y ait un soulèvement considérable de l'affût. La pénétration de la crosse dans le sol doit ralentir le pointage en direction.

La pièce en batterie pèse 780 kgr; elle est donc facile à mouvoir à bras.

L'*avant-train*, d'une construction métallique, porte 48 coups. Le coffre est réparti en 6 compartiments, renfermant chacun 8 cartouches complètes disposées horizontalement en deux rangées superposées. La paroi postérieure du coffre se rabat en arrière.

Le poids de l'avant-train chargé est de 800 kgr; il est donc supérieur à celui de la pièce en batterie. Sans munition, l'avant-train pèse 410 kgr, soit un peu plus de la moitié du poids total.

Le poids de la voiture-pièce est de 1580 kgr, ce qui fait 263,5 kgr par cheval avec l'attelage à 6 chevaux.

Les *projectiles* sont des obus, des shrapnels à chambre antérieure et des boîtes à mitrailles, tous du poids de 6 kgr. Les shrapnels sont munis d'une fusée à double effet, du type à spirale. La vitesse initiale, de 530 m, est imprimée par une charge de 800 gr.

La douille de la cartouche complète, en aluminium, ne pèse que 375 gr, malgré sa longueur assez

considérable. Le poids de la cartouche complète n'est ainsi que de $7,_{18}$ kgr.

La force-vive initiale est de 86 tm.

2. Canon de campagne de 75 mm à tir rapide, système Schneider (modèle 1893).

Le canon de campagne de 75 mm à tir rapide Schneider, modèle 1893, tire un projectile de $5,_5$ kgr avec une vitesse initiale de 550 m, ou un projectile de $6,_5$ kgr avec une vitesse de 500 m.

La *bouche à feu,* d'une longueur de $2,_{50}$ m ou de $33,_3$ calibres, est formée d'un tube recouvert d'une jaquette sur une longueur de $1,_{21}$ m. Elle n'a pas de tourillons. Les 24 rayures, tournant à droite, sont progressives; leur inclinaison initiale est de 3°, leur inclinaison finale de 8°; elles ont une profondeur de 0,9 mm.

Le *mécanisme de culasse,* porté par le tube intérieur, est une vis du système Schneider, à filets interrompus sur deux secteurs. L'obturation est due à la douille de la cartouche, mais il est facile d'adapter un obturateur plastique. L'inflammation a lieu par percussion. Ce n'est que lorsque la culasse est complètement fermée qu'on peut armer le percuteur.

La bouche à feu pèse 340 kgr avec mécanisme de culasse. Le poids de ce dernier est de 12 kgr. Il n'y a pas de prépondérance de culasse.

La bouche à feu traverse l'essieu, ce qui réduit le plus possible le soulèvement lors du tir. Elle s'encastre au moyen d'ailettes dans les cylindres du *double frein* hydraulique, susceptible de se déplacer dans des glissières fixées à l'essieu, de sorte que tout le système oscille sur les roues pour le pointage en hauteur. La bouche à feu recule ainsi suivant son axe, quel que soit l'angle de tir.

L'*affût*, en acier embouti, n'a pas de tête d'affût mobile, permettant un certain pointage latéral sans déplacement de la crosse. Il est pourvu d'un double frein hydraulique avec ressorts de retour en batterie, d'un éperon de crosse fixe et de patins d'enrayage. La bouche à feu, étant portée par l'essieu, ne fait pas contrepoids à la crosse, dont le poids sur le sol doit être assez élevé. Le double frein traverse l'essieu de chaque côté de la bouche à feu. Les cylindres et les tiges des freins sont protégés par des glissières fermées, qui les enveloppent presque complètement. Les cylindres, reliés à la bouche à feu, reculent avec celle-ci, tandis que les tiges, fixées aux extrémités des glissières, sont relativement immobiles. Chaque cylindre porte en dessous un bras transversal destiné à recevoir l'impulsion des ressorts de retour en batterie, disposés sous les freins et prenant appui sur une tige fixée à l'avant. Le choc du retour en batterie est amorti par des tampons en cuir placés en avant sur les tiges des ressorts.

Le milieu du corps d'essieu présente une sorte de lunette, qui sert de logement à la bouche à feu et au double frein. La tête d'affût repose sur l'essieu, de chaque côté de la lunette, par des encastrements cylindriques permettant la rotation de l'essieu lors du pointage en hauteur. Les fusées d'essieu ne sont pas inclinées, puisqu'elles doivent former pour ainsi dire les tourillons de la bouche à feu. Les roues ayant un diamètre de 1400 ^{mm}, l'axe de l'essieu est de 700 ^{mm} au-dessus du sol. La voie de l'affût n'a que 1100 ^{mm}, ce qui assure une stabilité suffisante en raison de la faible hauteur de la bouche à feu au-dessus du sol.

L'angle de tir peut varier de — 5° à + 20°.

L'affût équipé pèse 590 ^{kgr}. Le poids d'une roue est de 77 ^{kgr}. La pièce en batterie pèse ainsi 930 ^{kgr}.

L'*avant-train,* à paroi postérieure rabattable, porte 30 cartouches complètes à projectile de 5,5 kgr; les cartouches sont placées horizontalement dans des compartiments. Le poids de l'avant-train avec munition est de 670 kgr, ce qui donne 1600 kgr pour la voiture-pièce.

Les *projectiles* du canon de campagne Schneider sont des obus ordinaires et des obus à mitraille de 5,5 kgr ou de 6,5 kgr. La charge, de 900 gr, imprimant aux obus de 5,5 kgr une vitesse initiale de 550 m et à ceux de 6,5 kgr une vitesse initiale de 500 m, la force-vive initiale est de 85 tm dans le premier cas, de 83 tm dans le second. La douille vide pesant 2600 gr, la cartouche complète a un poids de 9 kgr ou de 10 kgr.

En somme, le point délicat du modèle Schneider 1893 est la difficulté d'un pointage latéral rapide avec une crosse lourde, munie d'un éperon. Le poids de la pièce en batterie, bien que supérieur à celui que nous demandons, est encore acceptable, mais la longueur de déformation, de 200 mm, paraît trop faible, nous la croyons insuffisante. La construction de l'affût Schneider est très ingénieuse. La voie de l'avant-train est supérieure à celle de l'affût, c'est la seule pièce d'artillerie de campagne offrant cette particularité.

3. Canon de campagne de 75 mm à tir rapide, système Schneider (modèle 1895).

Dans le courant de 1896, les usines du Creusot ont présenté un nouveau modèle de canon de campagne de 75 mm à tir rapide, portant la date de 1895. Ce canon, qui lance un projectile de 6,5 kgr avec une vitesse initiale de 560 m, repose en général sur les mêmes principes que le canon de 1893, dont il est un type perfectionné. Il offre les caractères suivants:

1° Rendement très élevé.
2° Mécanisme de culasse à un seul mouvement.
3° Emploi d'une cartouche complète à douille métallique.
4° Possibilité de pointer en direction dans certaines limites sans déplacer la crosse.
5° Bouche à feu traversant l'essieu.
6° Recul de la bouche à feu suivant l'axe de l'âme quel que soit l'angle de tir.
7° Bêche élastique de crosse d'après le système du général Engelhardt.

La *bouche à feu,* en acier, est à jaquette comme celle du modèle 1893. Elle se compose d'un tube, dans lequel se visse la culasse, d'un manchon ou jaquette recouvrant le tube sur une longueur de $1{,}_{10}$ m et d'une frette de volée. La longueur du canon est de $2{,}_{470}$ m. Les rayures, au nombre de 24, tournent à droite. Le pas initial en est de 3°, le pas final de 8°. Le pas est constant sur une longueur de 225 mm, près de la bouche du canon.

Le *mécanisme de culasse* est une vis à filets interrompus commandée par un levier, qui permet d'ouvrir ou de fermer la culasse d'un seul mouvement. La charnière du mécanisme est à gauche.

Le poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse, un peu plus faible que dans le modèle 1893, est de 330 kgr, le mécanisme de culasse pesant 15 kgr. Il n'y a pas de prépondérance.

La construction de l'*affût* rappelle celle du modèle 1893. La crosse est munie en dessous d'une large semelle, qui en prévient l'enfoncement dans le sol lors du tir et facilite ainsi le déplacement latéral de la flèche au moyen du levier de pointage. Le berceau, dans lequel coulisse le canon sur une longueur de 300 mm, est en

acier. L'ensemble du canon et du berceau traverse la lunette centrale de l'essieu et peut pivoter horizontalement autour de tourillons verticaux, ce qui permet de modifier la direction latérale dans les limites de 3° de part et d'autre de la ligne médiane sans qu'il soit nécessaire de déplacer la crosse. Les cylindres du frein, qui dans le modèle antérieur reculaient avec la bouche à feu, font partie du berceau.

Le diamètre des roues a été porté à 1,5 m, ce qui a élevé l'axe de l'essieu à une hauteur de 750 mm au-dessus du sol. La voie des roues est de 1,2 m.

En raison de l'augmentation du diamètre des roues et de la voie de la pièce, ainsi que de l'adjonction de la bêche de crosse à ressorts Belleville et de l'appareil de déplacement latéral, le poids de l'affût équipé est un peu plus fort que celui du modèle 1893; il est de 630 kgr, ce qui donne 960 kgr pour la pièce en batterie.

La rapidité du tir pointé doit aller jusqu'à 10 coups à la minute.

Le coffre de l'*avant-train* est à paroi postérieure rabattable; il transporte 36 cartouches complètes placées horizontalement. L'avant-train est disposé pour un angle de tournant de 60°, permettant une conversion sur un espace de 8 m de largeur. La voie est la même que celle de l'affût. Le poids de l'avant-train chargé est de 767 kgr; la voiture-pièce pèse ainsi 1727 kgr.

Les *projectiles* sont des obus ordinaires, des shrapnels à double chambre, arrière et avant, et des boîtes à mitraille, ils ont tous le poids de 6,5 kgr. La charge, de 850 gr, imprime au projectile une vitesse initiale de 560 m; la force-vive initiale est de 104 tm. Le poids de la douille vide est de 1650 gr, de sorte que la cartouche complète pèse 9 kgr.

4. Canon de campagne de 75 mm à tir rapide, système Thorsen, de Finspong.

Le canon de campagne de 75 mm des établissements de Finspong tire un projectile de 6 kgr avec une vitesse initiale de 564 m.

La *bouche à feu,* d'une longueur de 2,40 m ou de 32 calibres, est en acier, à jaquette. Elle n'a pas de tourillons. Les rayures, au nombre de 20, sont progressives; elles ont une inclinaison finale de 7° 10′ 7″; leur profondeur est de 1 mm.

Le *mécanisme de culasse,* porté par la jaquette, est une *vis à glissement transversal,* dont les filets sont interrompus sur deux secteurs opposés l'un à l'autre.

Pour ouvrir la culasse, on dégage d'abord les filets de la vis en imprimant à celle-ci une rotation autour de son axe, puis on fait glisser la vis transversalement dans une mortaise pratiquée sur le côté droit de la tranche de culasse, mouvement qui rappelle celui d'un mécanisme à coin horizontal. Lors du glissement, les secteurs lisses de la vis s'appliquent contre les parois supérieure et inférieure de la mortaise et la saillie des filets empêche la vis de tourner autour de son axe.

La vis est commandée par un levier à articulation, qui se déplace dans un plan parallèle à celui de la tranche de culasse en tournant autour d'un pivot fixe situé à la partie inférieure et à la droite de la culasse. Ce levier a la double fonction de déterminer la rotation de la vis pour la fixer ou la dégager et d'ouvrir la culasse en entraînant la vis dans sa mortaise, qui est taillée en arc de cercle. Quand le mécanisme est fermé, la poignée du levier se trouve du côté gauche de la culasse et son

articulation, qui est à la hauteur de l'axe de la vis de fermeture, forme un coude. Pour ouvrir, on commence par redresser le levier en relevant la poignée, ce qui dégage les filets de la vis, puis on continue le mouvement en poussant le levier vers la droite, ce qui fait glisser la vis dans sa mortaise et découvre l'âme. Un chassis protecteur enveloppe la vis dans la position d'ouverture et fait saillie à la droite de la culasse, lorsque celle-ci est ouverte. Quand on agit sur le levier pour fermer la culasse, les parois de la mortaise empêchent le levier de se replier avant que les filets de la vis puissent pénétrer dans leurs logements.

L'appareil de percussion est muni d'un dispositif de sûreté. La pièce étant chargée, on peut enlever l'appareil de percussion.

La vis à glissement transversal est un mécanisme de culasse fort simple, qui paraît bien fonctionner. Il oblige à prendre une gargousse à douille.

La bouche à feu, avec mécanisme de culasse, pèse 417 ^{kgr}; la prépondérance de culasse est de 10 ^{kgr}.

Le corps d'*affût,* en acier, est formé de deux flasques. La crosse est pourvue d'un éperon en forme de chevron à ouverture tournée en arrière.

La tête d'affût porte les tourillons du berceau, qui permettent de donner l'angle de tir. Le manchon de la bouche à feu, en bronze, repose sur le berceau par un tourillon vertical, rendant possible un certain pointage latéral sans déplacement de la crosse. Des deux côtés de la bouche à feu, le manchon est traversé par deux tiges-guides, fixées en arrière à la culasse, en avant aux chaînes du frein. Les tiges-guides relient la bouche à feu avec le frein de déformation et la maintiennent lors du recul. A partir des tiges-guides, les chaînes du frein se dirigent en avant vers des poulies

de renvoi, puis vont en arrière, à l'intérieur du corps d'affût, se fixer à la tige du frein par l'intermédiaire d'une sorte de volée transversale à pivot.

Le frein de déformation est un simple frein hydraulique, disposé dans la flèche. Il renferme un ressort en spirale, qui, par sa détente, opère le retour en batterie.

Au départ du coup, la bouche à feu recule dans le manchon en entraînant les tiges-guides, qui tirent sur les chaînes. Celles-ci, passant autour de leurs poulies de renvoi, transmettent le mouvement au piston du frein hydraulique, qui comprime les ressorts de retour en batterie. Les ressorts de retour en batterie, en repoussant le piston vers la crosse, obligent la bouche à feu à revenir à sa position de tir. La course de la déformation peut aller jusqu'à 600 ^{mm}, normalement elle est de 530 ^{mm}.

Un frein de roues à ressort, qui sert aussi comme frein de route, concourt à supprimer le recul et à ramener en avant le système de l'affût et de la bouche à feu. Le frein de roues consiste en deux patins à sabot, reliés par une traverse et portés par deux tiges fixées excentriquement sur l'essieu. Les tiges sont pourvues chacune d'une douille renfermant un ressort à boudin, qui rend élastique l'action des patins sur la roue. Pour le tir, les patins à sabot portent sur le sol; lors des marches, on peut les faire agir plus haut sur les roues.

Le poids de l'affût équipé est de 563 ^{kgr}, celui de la pièce en batterie de 980 ^{kgr}.

Les *projectiles* sont des shrapnels à chambre-arrière, du poids de 6 ^{kgr}.

La vitesse initiale, de 564 ^{m}, est imprimée par une charge de 500 ^{gr} de balistite.

La force vive initiale est de 97 ^{tm}.

5. Canon de campagne de 75 mm à tir rapide Cail, système de Bange et Piffard (modèle 1896).

Les „Anciens établissements Cail“ ont aussi construit un canon de 75 mm à tir rapide, qui présente d'intéressantes particularités soit dans le mécanisme de culasse, soit dans le système de déformation de l'affût. Ce canon lance un projectile de 5,6 kgr avec une vitesse initiale de 525 m.

La *bouche à feu,* en acier, est à jaquette. Elle a une longueur totale de 2200 mm ou de 30 calibres. Les rayures n'ont qu'une profondeur de 0,5 mm.

Le *mécanisme de culasse,* porté par la jaquette, rappelle le mécanisme à vis ogivale de Bofors. La forme ogivale permet d'ouvrir la vis, à quatre secteurs lisses, dès qu'elle a été dégagée par la rotation autour de son axe. Pour ouvrir ou pour fermer la culasse, il suffit d'un seul mouvement imprimé à un levier tournant autour d'un axe vertical. L'appareil de percussion s'arme automatiquement quand on ouvre la culasse. Au moment où on achève d'ouvrir, l'extracteur expulse la douille vide.

Le percuteur ne peut fonctionner que lorsque la vis est parfaitement fermée. Une construction spéciale de la douille prévient le danger des longs feux. Le culot de la douille présente une excavation de 4 mm de profondeur en forme de voûte. Il faut donc que la pointe du percuteur ait une saillie de 4 mm plus forte que si le culot de la douille offrait une surface plane. Quand le percuteur s'est porté en avant, il empêche d'ouvrir la culasse tant que les gaz de la poudre, en agissant contre le fond de la douille, ne l'ont pas refoulé en arrière. En cas de raté, il faut, afin de pouvoir ouvrir la culasse, retirer le percuteur à la main. Pour manœuvrer avec pièces chargées, on donne au percuteur une position de sûreté comme on le fait avec le fusil suisse, modèle 1889.

Poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse 300 kgr. Prépondérance de culasse 20 kgr.

L'*affût* est caractérisé par sa glissière inclinée et par ses deux freins de déformation. La crosse est pourvue d'un éperon. La flèche, assez allongée, renferme le frein hydraulique de déformation, qui contient le ressort de retour en batterie. La partie supérieure du corps d'affût présente une glissière inclinée, sur laquelle le chariot de la bouche à feu peut reculer en s'élevant à mesure qu'il s'éloigne de son point de départ. Des tampons adoucissent les chocs aux extrémités de la course.

L'appareil de déformation se compose d'un frein hydraulique, caché dans la flèche, et d'un frein à frottement, disposé en arrière de l'essieu.

L'effort du recul est transmis aux freins au moyen d'une chaîne. Lors du tir, le chariot recule sur la glissière inclinée, en s'élevant avec la bouche à feu et en tirant la chaîne, qui agit d'abord sur le frein à frottement; celui-ci transmet l'effort du recul au frein hydraulique par une autre chaîne. Le chariot et la bouche à feu sont ensuite ramenés à leur position de tir soit par l'action du ressort de retour en batterie, soit en raison de leur poids, qui tend à les faire descendre le long de la glissière inclinée.

Les corrections du pointage latéral sont exécutées sans qu'il soit nécessaire de mouvoir la crosse, le corps d'affût pouvant être déplacé le long de l'essieu. Les limites du pointage en hauteur sont — 5° et + 17°. L'axe des tourillons se trouve à la hauteur de 990 mm dans la position de tir.

L'affût a des roues métalliques du poids de 60 kgr et du diamètre de 1300 mm. La largeur de la voie est de 1330 m. Il n'y a aucun dispositif pour le transport des servants sur l'affût. L'affût a un frein de route.

Poids de l'affût équipé 520 kgr.

Poids de la pièce en batterie, 820 kgr.

Le rapport entre le poids de la bouche à feu et celui de l'affût est de 1 à 1,73.

L'avant-train a un coffre métallique contenant 36 coups. Il pèse, chargé, 580 kgr. Le poids de la voiture-pièce s'élève ainsi à 1400 kgr sans personnel.

Poids du projectile 5,6 kgr.

Vitesse initiale. 525 m.

Charge 600 gr.

Poids de la douille 1000 gr.

Poids de la cartouche complète 7,2 kgr.

Force vive initiale du projectile 78,7 tm.

6. Canons de campagne de 75mm à tir rapide, sur affût à flèche élastique, système Canet (modèle 1896).

M. Canet, directeur du service de l'artillerie de la société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, a établi un matériel de campagne à tir rapide, qu'il a désigné sous le nom de modèle 1896. Ce matériel comprend des canons de 75 mm, de 70 mm et de 65 mm, tous sur affûts à flèche élastique. Le calibre de 75 mm est représenté par deux types de canons puissants et deux types de canons légers. Les deux canons de 75 mm décrits par la „Revue d'artillerie“ sont désignés comme type long et type court, nous leur conserverons cette dénomination, tandis que nous emploierons celle de type lourd et de type léger pour les deux autres canons de 75 mm.

Le canon court lance avec une vitesse de 500 m un projectile de 4,6 kgr, le canon long tire un projectile de 5,2 kgr avec la vitesse de 600 m. Le projectile du canon léger pèse 5,8 kgr, sa vitesse initiale est de 480 m. Le projectile du canon lourd pèse 6,5 kgr, sa vitesse initiale est de 520 m.

Bouche à feu. Les bouches à feu se composent d'un tube, d'une longue jaquette, qui reçoit le mécanisme de culasse, d'une frette porte-tourillons et d'une frette de calage.

Mécanisme de culasse. Trois modèles de mécanisme de culasse ont été étudiés.

Le premier type est à vis cylindrique à filets interrompus sur deux secteurs. Pour ouvrir ou pour fermer la culasse, il faut deux mouvements: tourner la vis, ouvrir — ou fermer, tourner la vis. Le ressort du percuteur est bandé par la rotation de la vis de culasse.

Le second type est à vis tronconique à filets interrompus sur deux secteurs. Un engrenage permet la manœuvre du mécanisme par un seul mouvement du levier dans un plan unique. L'appareil de mise de feu est à répétition, c'est-à-dire qu'en cas de raté on peut déterminer plusieurs percussions successives sans ouvrir la culasse.

Chacun de ces deux types se prête à l'emploi des douilles métalliques ou de l'obturateur plastique. La charnière est à la droite de la culasse dans tous les deux.

Le troisième type de mécanisme de culasse est d'un système tout à fait nouveau, qui paraît unir les avantages d'une grande simplicité de construction et de fonctionnement avec une sécurité complète contre les projections en arrière. Il se compose essentiellement d'un demi-disque en acier, dont l'épaisseur est un peu supérieure à celle de l'âme et le diamètre un peu inférieur à celui de la culasse. La culasse étant fermée, le demi-disque se trouve complètement engagé dans un logement vertical pratiqué sur la tranche de culasse, de telle façon que le pourtour circulaire, taillé en zone de sphère, forme le fond de l'âme, que les deux faces latérales

soient verticales et que le pan coupé affleure la tranche de culasse. Des filets en demi-cercles concentriques, faisant saillie sur chacune des deux faces latérales du demi-disque, s'engagent dans des rainures correspondantes du logement du demi-disque; ils empêchent la projection en arrière de la culasse mobile, tout en permettant sa rotation autour d'un axe horizontal. La manivelle qui commande le mécanisme de culasse à filets concentriques est sur le côté droit de la culasse.

Le pan coupé du demi-disque présente suivant sa longueur une gorge en demi-cylindre qui, dans la position d'ouverture de la culasse, forme planchette de chargement en prolongeant la partie inférieure de l'âme. La moitié du demi-disque fait alors saillie en arrière de la tranche de culasse, au-dessous de l'âme.

Il suffit d'imprimer au disque une rotation d'un quart de tour pour ouvrir ou pour fermer la culasse.

Si on desserre de trois tours une vis qui se trouve sur le côté droit du canon, on peut enlever complètement le demi-disque.

Un extracteur automatique assure l'éjection des douilles.

Le mécanisme de culasse à demi-disque, appelé fermeture à filets concentriques, offre une sécurité complète contre le danger des mises de feu prématurées, des longs feux et des dérivages. On peut lui reprocher la forme bombée du fond de l'âme et son mouvement de guillotine.

		type court	long	léger	lourd
Poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse	kgr	250	330	250	340
Longueur de la bouche à feu	mm	1800	2400	1650	2100

Affût à flèche élastique. Les nouveaux affûts de campagne Canet sont caractérisés par leur flèche élastique. Celle-ci se compose essentiellement de deux tubes d'acier pénétrant l'un dans l'autre pendant le recul comme les tubes d'un télescope et constituant les cylindres d'un frein hydropneumatique.

Le tube d'avant ou corps d'affût, relié à l'essieu, porte la tête d'affût; le tube d'arrière ou flèche se termine par un éperon qui, en pénétrant dans le sol, fournit le point fixe nécessaire pour résister au recul et produire le retour en batterie. La masse reculante est ainsi formée de toute la pièce en batterie à l'exception de la flèche.

La résistance du frein au recul de la partie mobile est assez faible et la déformation est assez longue pour que le seul poids du canon et de l'affût suffise à maintenir les roues en contact avec le sol; le soulèvement est donc nul ou négligeable.

La tête d'affût se compose de deux flasques solidement entretoisés et réunis à leur partie inférieure par deux circulaires correspondant à celles du corps d'affût. La tête d'affût, maintenue par des agrafes, porte la bouche à feu. Elle peut recevoir des déplacements horizontaux dont l'amplitude atteint 4° dans les deux sens.

L'affût est muni d'un frein à patins, qui est employé pour l'enrayage de route et qu'on ne serre pendant le tir que dans des cas exceptionnels.

L'essieu est en fer forgé, cintré en son milieu pour embrasser la partie cylindrique du corps d'affût. Les roues sont en bois et en métal ou même entièrement métalliques. Elles sont pourvues d'un manchon graisseur spécial.

L'affût à flèche élastique fonctionne d'une manière régulière quand le terrain est favorable. Dès le premier coup de canon, l'éperon s'enfonce. Il se produit

d'abord un recul variable, mais insignifiant, puis, le tassement du sol étant fait, le fonctionnement normal commence. A chaque coup, toute la partie mobile recule en télescopant sur la flèche sans que les roues quittent le sol. Dès que l'énergie de recul est entièrement absorbée, le retour en batterie se produit par la détente de l'air comprimé.

Cet affût offre l'avantage d'une construction simple et d'une bonne protection du frein de déformation pendant les marches et au combat. La course de la déformation est considérable (environ 600 mm). En cas de dérangement du frein, on peut caler les tubes et enlever l'éperon; on a ainsi un affût rigide, dont on diminue le recul en serrant le frein à patins. Le poids de l'affût dépasse beaucoup celui de la bouche à feu.

	type court	long	léger	lourd
Poids de l'affût	kgr 500	650	600	655
Poids de la pièce en batterie	„ 750	980	850	995

Pour chacun des quatre canons, l'avant-train transporte 35 coups.

Le projectile et la douille sont séparés dans les coffres; un dispositif spécial permet de les réunir rapidement au moment du tir. La séparation facilite le paquetage et prévient certaines détériorations, fréquentes aux lèvres des douilles dans les cartouches complètes.

	type court	long	léger	lourd
Poids de l'avant-train chargé	kgr 510	575	640	700
Poids de la voiture-pièce	„ 1260	1555	1490	1695

Le type court permet la traction à 4 chevaux, tandis que le type léger exige 6 chevaux.

Projectiles. L'approvisionnement en projectiles comprend 90 % de shrapnels Canet et 10 % d'obus en acier à grande capacité, du même poids. Le shrapnel Canet, à chambre arrière, se compose d'une enveloppe en acier forgé renfermant une série de galettes de fonte, dans

lesquelles sont noyées des balles en plomb durci. L'ogive, en fonte, reçoit la fusée. Autour du tube de communication est une composition donnant un épais nuage de fumée et pouvant provoquer l'incendie. Le shrapnel Canet a une grande résistance longitudinale; le rendement en mitraille en est très élevé. Les fusées sont à spirale et à double effet. Une pince débouchoir sert à les graduer rapidement.

Les obus à grande capacité sont d'une seule pièce, avec pointe solide.

L'emploi du sertissage au moment du tir permet de les armer sans danger d'une fusée de culot percutante, à éclatement retardé.

Les fusées sont en bronze ou en aluminium.

	type court	long	léger	lourd
Poids du projectile . . .	kgr 4,6	5,8	5,8	6,4
Poids de la cartouche complète	„ 6	7	—	—
Vitesse initiale	m 500	600	480	520
Force-vive initiale . . .	tm 58	95	68	88

1. Tableau comparatif des systèmes

		8,4 cm suisse	Schneider		
Modèle		1881	1893 (proj. léger)	1893 (proj. lourd)	1895
Calibre	mm	84	75	75	75
Poids du projectile	kgr	6,7	5,5	6,5	6,5
Densité transversale	gr	121	124,5	147,1	147,1
Densité sphérique	—	3,1	3,55	4,2	4,2
Poids de la charge	gr	600	900	900	850
Vitesse initiale	m	485	550	500	560
Force-vive initiale	mkgr	80 408	84 798	82 822	103 900
Force-vive par cm² de section droite	"	1 451	1 919	1 871	2 351,6
Longueur de la bouche à feu	mm	2 150	2 500	2 500	2 470
Parcours du projectile dans l'âme	"	1 680	—	—	2 015
Longueur de la chambre	"	250	415	415	353
Pression maximum	kgr	1 700	—	—	2 355
Poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse	"	425	340	340	330
Poids de l'affût équipé	"	675	590	590	630
Poids de la pièce en batterie	"	1 100	930	930	960
Taux de la percussion sur l'affût	mkgr	2,1	2,72	3,07	3,7
Rapport de poids entre la bouche à feu et l'affût	—	1 : 1,56	1 : 1,73	1 : 1,73	1 : 1,91
Rendement de la bouche à feu	mkgr	189,2	249,4	243,8	314,83
Rendement de la pièce en batterie	"	73,1	91,2	89,1	107,7
Poids de l'avant-train avec paquetage	kgr	880	670	670	767
Poids de la voiture-pièce	"	2 000	1 600	1 600	1 727
Rendement de la voiture-pièce	mkgr	40,2	52,6	51,8	60,1
Poids par cheval	kgr	333,3	266,5	266,5	288
Poids du caisson impair avec paquetage	"	2 220	—	—	2 013
Poids par cheval	"	370	—	—	335,5
Poids du caisson pair avec paquetage	"	2 095	—	—	2 013
Poids par cheval	"	349	—	—	335,5
Poids de la pièce avec servants	"	2 400	1 840 (3 servants)	1 840 (3 servants)	2 127 (3 servants)
Poids par cheval	"	400	306,6	306,6	354,5
Poids du caisson impair avec personnel assis	"	2 770	—	—	2 573
Poids par cheval	"	461	—	—	429
Poids du caisson pair, avec personnel	"	2 810	—	—	2 573
Poids par cheval	"	468	—	—	429
Coups dans l'avant-train	—	35	30	—	36
Coups dans la batterie	—	875	—	—	864 [1]
Coups par pièce	—	145,83	—	—	144

[1] avec 6 mises

d'artillerie de campagne à tir rapide.

Canet 1896		Canet 1896		Châtillon et Commentry	Cail	St-Chamond	
court	long	léger	lourd	—	1896	léger	lourd
75	75	75	75	75	75	75	75
4,6	5,2	5,8	6,4	6,5	5,6	6,5	6,5
104,13	117,71	131	145	147,1	126,8	147,1	147,1
2,975	3,36	3,75	4,14	4,2	3,62	4,2	4,2
600	900	500	650	600	600	1 000	1 125—1 130
500	600	480	520	520	525	530	600
58 615	95 413	68 113	88 204	89 582	78 688	93 061	119 266
1 326,1	2 158,6	1 515	1 951,1	2 027,7	1 701,1	2 106	2 699,6
1 800	2 400	1 650	2 100	—	2 200	2 100	2 625
—	—	1 280	1 700	—	—	—	—
—	—	200	250	—	—	—	—
2 200	2 200	2 000	2 000	2 500	—	—	(2 060)
250	330	250	340	360	300	350	420
500	650	600	655	690	520	460	600
750	980	850	995	1 050	820	810	1 020
2,44	2,73	2,86	2,80	2,372	3,185	5,36	3,63
1 : 2	1 : 1,97	1 : 2,4	1 : 1,93	1 : 1,92	1 : 1,73	1 : 1,31	1 : 1,43
234,4	289,1	272,45	259,42	248,8	262,8	265,9	284
78,1	96,3	80,13	88,65	85,3	96	114,9	116,9
510	575	640	700	650	580	660	720
1 260	1 555	1 490	1 695	1 700	1 400	1 470	1 740
46,5	61,3	45,7	52,0	52,7	56,2	63,3	68,5
315 (4)	259	248,3	282,5	283,3	233,3	245	290
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
1 500 (3 servants)	1 795 (3 servants)	—	—	—	—	1 790 (4 servants)	2 060 (4 servants)
375 (4)	299	—	—	—	—	298	343
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
35	35	35	35	34—35	36	36	36
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—

1. Tableau comparatif des systèmes

		Elswick	Maxim-Nordenfelt		Hotchkiss & Cie	Nordenfelt (Paris)
Modèle		1894	1894 léger	lourd	—	léger
Calibre	mm	76,2	75	75	75	75
Poids du projectile	kgr	5,67	4,8	5,67 (6)	6	5
Densité transversale	gr	124,7	97,88	128,24 (135,8)	135,8	113,2
Densité sphérique	—	3,5	2,78	3,67 (3,88)	3,88	3,23
Poids de la charge	gr	560	315	360	800	280
Vitesse initiale	m	613	460	480 (482)	530	450
Force-vive initiale	mkgr	108 594	46 375	66 583(71 047)	85 901	51 605
Force-vive par m² de section droite	"	2 381,4	1 049,8	1507,2 (1607,4)	1 944,4	1 168,1
Longueur de la bouche à feu	mm	2 403	1 836	2 241	2 144	1 944
Parcours du proj. dans l'âme	"	(2 331)	—	1 980	1 950	—
Longueur de la chambre	"		—	245	—	—
Pression maximum	kgr	—	—	—	—	—
Poids de la bouche à feu avec mécanisme de culasse	"	406	246	310	360	250
Poids de l'affût équipé	"	530	570	636	420	490 (avec masque de 70 kgr)
Poids de la pièce en batterie	"	936	816	946	780	740
Taux de la percuss. sur l'affût	mkgr	3,8	1,53	2,04	3,87	2,35
Rapport de poids entre la bouche à feu et l'affût	—	1 : 1,31	1 : 2,32	1 : 2,05	1 : 1,17	1 : 1,90
Rendement de la bouche à feu	mkgr	267,4	188,5	214,8 (229,1)	239	206,42
Rendem. de la pièce en batterie	"	116,0	56,8	70,4 (75,1)	110	69,76
Poids de l'avant-train avec paquetage	kgr	914	602	690	800	575
Poids de la voiture-pièce	"	1 850	1 418	1 636	1 580	1 315
Rendement de la voiture-pièce	mkgr	58,7	32,7	40,7	53,1	39,2
Poids par cheval	kgr	308,3	236,3	272,6	263,5	329 (4)
Poids du caisson impair avec paquetage	"	—	—	—	—	1 178
Poids par cheval	"	—	—	—	—	294 (4)
Poids du caisson pair avec paquetage	"	—	—	—	1 665	1 178
Poids par cheval	"	—	—	—	277	294 (4)
Poids de la pièce avec servants	"	2 250	1 658	2 036	1 820 (8 servants)	1 715
Poids par cheval	"	375	276,3	339,3	303,3	429 (4)
Poids du caisson impair avec personnel assis	"	—	—	—	—	1 658
Poids par cheval	"	—	—	—	—	414 (4)
Poids du caisson pair avec pers.	"	—	—	—	—	1 658
Poids par cheval	"	—	—	—	—	414 (4)
Coups dans l'avant-train	—	36	48	36	48	50 (1 avec l'affût)
Coups dans la batterie	—	—	—	—	1 152	1 182
Coups par pièce	—	—		—	192	197

d'artillerie de campagne à tir rapide.

Nordenfelt (Paris)	Krupp		Bofors	Finspong				
lourd	1895 léger	1895 lourd	1896	1896				
75	75	75	75	75				
5,85	5,85	6,5	6,8	6				
132,4	132,4	147,1	153,9	135,8				
3,78	3,78	4,21	4,4	3,88				
425	450	500	500	500				
500	500	500	540	564				
74 541	74 541	82 823	101 064	97 277				
1 687,2	1 687,2	1 874,7	2 287,6	2 201,9				
2 094	2 100	2 100	2 300	2 400				
—	1 575	1 650	—	—				
—	205	205	—	—				
—	—	—	—	2 286				
300	310	400	376	417				
647	496	557	624	563				
(sans manque)								
947	806	957	1 000	980				
2,41	3,06	2,61	3,15	2,70				
1 : 2,1	1 : 1,6	1 : 1,39	1 : 1,66	1 : 1,35				
248,47	240,4	207,1	268,8	233,3				
78,71	92,5	84,8	101,1	99,3				
667	794	813						
1 614	1 600	1 770						
46,1	46,6	46,8						
269	266,5	295						
1 614	—	—						
269	—	—						
1 614	—	—						
269	—	—						
2 014	2 000	2 170						
335,5	333,3	361,5						
2 254	—	—						
375,5	—	—						
2 254	—	—						
375,5	—	—						
50	35	30						
(2 avec l'affût)								
1 398	—	—						
233	—	—						

2. Renseignements sur la munition des systèmes
3. Poids en °/₀₀ du poids

		8,4cm suisse	Schneider			Canet
Modèle		1881	1894 léger	1894 lourd	1895	1896 court
2. Renseignements sur la munition.						
Poids du projectile	kgr	6,7	5,5	6,5	6,5	4,6
Poids de la charge	gr	600	900	900	850	600
Quotient de chargement	—	1/11 ; 90°/₀₀	1/6 ; 163°/₀₀	1/7 ; 138°/₀₀	1/7,6 ; 131°/₀₀	1/7,6 ; 130°/₀₀
Poids de la douille	gr	—	2600	2600	1650	600
Poids du coup	kgr	7,3 ?	9	10	9	5,6
Nombre de balles	—	185	—	—	—	—
Poids d'une balle	gr	12,5	—	—	—	—
3. Poids en °/₀₀ du poids de la voiture-pièce (sans personnel).						
Canon avec mécanisme de culasse	°/₀₀	218,5	212,5	212,5	191,1	198,4
Affût nu	„	329	—	—	—	—
Equipements de l'affût	„	7,7	—	—	—	—
Affût équipé	„	336,7	368,7	368,7	364,7	396,6
Pièce en batterie	„	555,2	581,2	581,2	555,8	595,2
Avant-train nu	„	225,7	206,25	206,25	—	—
Projectiles	„	120,6	103,1	109,7	135,5	127,7
Gargousses	„	11,1	65,6	59,0	52,1	33,2
Châssis à munition	„	—	43,8	43,8	—	—
Equipements (avec sacs)	„	—				
Avant-train avec paquetage	„	411,8	418,8	418,8	444,2	404,7
Poids du projectile en °/₀₀ du poids de la bouche à feu	„	15	16	19	19	18,4

d'artillerie de campagne à tir rapide.

de la voiture-pièce.

Canet	Canet		Châtillon et Commentry	Cail	St-Chamond	
1896 long	1896 léger	1896 lourd	—	1896	léger	lourd
5,2	5,8	6,4	6,5	5,6	6,5	6,5
900	500	650	600	600	1000	1125—1130
1/5,8; 173°/00	1/11,5; 86°/00	1/9,8; 102°/00	1/10,8; 92°/00	1/9,3; 107°/00	1/8,5; 153°/00	1/5,75; 173°/00
800	—	—	750	1000	—	—
6,9	—	—	7,85	7,2	—	—
—	—	—	—	—	332	332
—	—	—	—	—	—	—
212,2	167,7	200,5	211,8	214,3	238,1	241,3
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
418	402,7	387,1	405,8	371,4	312,9	344,8
630,2	570,5	587,6	617,6	585,7	551	586,2
—	—	—	—	—	—	—
117,0	136,2	132,1	133,8	144	159,1	159,1
31,8	—	—	27,8	41,1	—	—
—	—	—	—	—	—	—
369,8	429,5	412,4	382,4	414,3	449	413,8
16	23	19	18	18	18	15

2. Renseignements sur la munition des systèmes
3. Poids en °/₀₀ du poids

Modèle		Elswick —	Maxim-Nordenfelt 1894 léger	Maxim-Nordenfelt lourd	Hotchkiss & Cie —	Nordenfelt (Paris) léger	Nordenfelt (Paris) lourd
2. Renseignements sur la munition.							
Poids du projectile .	kgr	5,67	4,3	5,67 (6)	6	5	5,25
Poids de la charge .	gr	560	315	360 (?)	800	280	425
Quotient de chargement	—	1/10 99°/₀₀	1/13,6 73°/₀₀	1/15,8 63°/₀₀	1/7,5 133°/₀₀	1/18 56°/₀₀	1/13,9 73°/₀₀
Poids de la douille .	gr	—	735	735	375	200	225
Poids du coup . .	kgr	6,28	5,35	6,765	7,180	5,480	6,5
Nombre de balles .	—	180	110+ 120 éclats	70+ 90 éclats	231	54+ 40 éclats	159+ 63 éclats
Poids d'une balle .	gr	—	—	—	—	—	13
3. Poids en °/₀₀ du poids de la voiture-pièce (sans personnel).							
Canon avec mécanisme de culasse	°/₀₀	219,4	173,5	189,4	227,8	190,1	185,9
Affût nu	„	—	—	—	259,5	357,4 (sans masque) 304,2 (avec masque)	460,2 (sans masque) 387,2 (avec masque)
Equipements de l'affût	„	—	—	—	6,2	15,2 (avec 2 boîtes à mitraille)	13,6 (avec 1 boîte à mitraille)
Affût équipé . . .	„	286,5	401,9	388,8	265,8	372,6	400,5
Pièce en batterie .	„	505,9	575,5	578,2	493,6	562,8 (avec masque)	586,7 (sans masque)
Avant-train nu . .	„	—	—	—	259,5	190,1	179,6
Projectiles . . .	„	110,2	145,5	124,7	182,2	182,5	174,6
Gargousses . . .	„	10,4	35,5	24,1	35,6	17,5	19,4
Châssis à munition	„	—	—	—	29,1	25,1	22,8
Equipements (avec sacs)	„	—	—	—		22,0	17,9
Avant-train avec paquetage . . .	„	494,1	424,5	421,8	506,4	437,2	413,2
Poids du projectile en °/₀₀ du poids de la bouche à feu .	„	14	17	16	17	20	19

d'artillerie de campagne à tir rapide.

de la voiture-pièce.

Krupp		Bofors	Finspong				
1895 léger	1895 lourd	1896	1896				
5,85	6,5	6,8	6				
450	500	500	500				
1/13	1/12	1/13,6	1/12				
77°/00	77°/00	73°/00	83°/00				
450	480						
6,75	7,48						
200	250						
11	11						
193,7	225,9						
306,8	310,7						
3,7	4,0						
310	314,7						
503,7	540,6						
318	303,9						
127,6	110,5						
19,7	16,9						
31	28						
496,8	459,3						
19	16	18	14				

4. Rang de puissance.

Rang d'après la force-vive initiale du projectile	Force-vive initiale du projectile	Rendement par kgr de bouche à feu	Rendement par kgr de pièce en batterie	Rendement par kgr de voiture-pièce	Poids de la voiture-pièce	Poids de la pièce en batterie
	mkgr	mkgr	mkgr	mkgr	kgr	kgr
St-Chamond lourd . . .	119 266	284	116,9	68,5	1 740	1 020
Elswick	108 594	267,4	116	58,7	1 850	936
Schneider 1895	103 900	314,83	107,7	60,1	1 727	960
Bofors	101 064	268,8	101,1	—	—	1 000
Finspong	97 277	233,3	99,3	—	—	980
Canet long	95 413	289,1	96,3	61,3	1 555	980
St-Chamond léger . . .	93 061	265,9	114,9	63,3	1 470	810
Châtillon et Commentry .	89 582	248,8	85,8	52,7	1 700	1 050
Canet lourd	88 204	259,42	88,65	52	1 695	995
Hotchkiss	85 901	239	110	53,1	1 580	780
Schneider 1893 (p = 5,5) .	84 798	249,4	91,2	52,9	1 600	930
Krupp lourd	82 823	207,1	84,8	46,8	1 770	957
Schneider 1893 (p = 6,5) .	82 822	243,8	89,1	51,8	1 600	930
Suisse	80 408	189,2	73,1	40,2	2 000	1 100
Cail	78 688	262,8	96	56,2	1 400	820
Krupp léger	74 541	240,4	92,5	46,6	1 600	806
Nordenfelt (Paris), lourd .	74 541	248,47	78,7	46,1	1 614	947
Maxim-Nordenfelt lourd (p=6) .	71 047	229,1	75,1	—	—	946
Canet léger	68 113	272,45	80,13	45,7	1 490	850
Maxim-Nordenfelt lourd (p=5,5)	66 583	214,8	70,4	40,7	1 636	946
Canet court	58 615	234,4	78,1	46,5	1 260	750
Nordenfelt (Paris) léger .	51 605	206,42	69,74	39,2	1 315	740
Maxim-Nordenfelt léger .	46 375	188,5	56,8	32,7	1 418	816

5. Rang de mobilité.

Rang d'après la légèreté [1]) de la voiture-pièce	Poids de la voiture-pièce	Poids par cheval (attelage à 4 chevaux)	Poids par cheval (attelage à 6 chevaux)	Poids par cheval [2]) pour une voiture à 4 chevaux ayant la même mobilité que la voiture à 6 chevaux	Poids d'une voiture à 4 chevaux ayant la même mobilité que la voiture à 6 chevaux
	kgr	kgr	kgr	kgr	kgr
Canet court	1290	315	—	—	—
Nordenfelt (Paris) léger .	1315	328,75	—	—	—
Cail	1400	350	233,3	266,6	1066,4
Maxim-Nordenfelt léger .	1418	(354)	236,3	270	1080
St-Chamond léger . . .	1470	(367,5)	245	280	1120
Canet léger	1490	(372,5)	248,3	283,8	1135,2
Canet long	1555	—	259,1	296,1	1184,4
Hotchkiss	1580	—	263,5	301,1	1204,4
Krupp léger	1600	—	266,5	304,6	1218,4
Schneider 1893 (p=5,5) .	1600	—	266,5	"	"
Schneider 1893 (p=6,5) .	1600	—	266,5	"	"
Nordenfelt (Paris) lourd .	1614	—	269	307,4	1229,6
Maxim-Nordenfelt lourd (p=5,6)	1636	—	272,6	311,4	1245,6
Canet lourd	1695	—	282,5	322,8	1291,2
Châtillon et Commentry .	1700	—	283,3	323,8	1295,2
Schneider 1895	1727	—	287,8	329	1316
St-Chamond lourd . . .	1740	—	290	331,4	1325,6
Krupp lourd	1770	—	295	337,1	1348,4
Elswick	1850	—	308,3	352,3	1409,2
Suisse	2000	—	333,3	380,9	1523,6

[1]) Les poids des voitures-pièces Befors, Finspong, Maxim-Nordenfelt lourd (p = 6) manquent.

[2]) Calculé d'après la règle de Scharnhorst et de l'Ecole de Metz (voir: Konstruktion der Kriegsfuhrwerke, von Georg Kaiser, Wien, 1895, p. 32 et 35; Cours d'artillerie, Mouvement des voitures, Metz, Janvier 1870, p. 65).

B. CANONS DE MONTAGNE.

Nous donnons quelques notes sommaires sur les pièces de montagne suivantes, toutes du calibre de 75 mm et à déformation :

1° Canon Krupp, en service à Cuba.
2° Canon Nordenfelt, de Paris, léger.
3° Canon Nordenfelt, de Paris, lourd.
4° Canon Schneider.

1. Canon de montagne de 75 mm à tir rapide, système Krupp.

L'Espagne a, pour ses troupes de Cuba, acheté aux usines Krupp 36 pièces de montagne de 75 mm à tir rapide, lançant avec une vitesse initiale de 275 m un projectile de 6 kgr.

La *bouche à feu,* formée d'un seul bloc d'acier, a une longueur totale de 825 mm ou 11 calibres. Les tourillons sont à recouvrement. La partie gauche de la culasse est échancrée en arrière de la mortaise du coin de fermeture. Les rayures, au nombre de 28, ont une profondeur de 0,75 mm, un pas initial d'environ 4° et un pas final de 7° 10′ 7″.

Le *mécanisme de culasse* est un coin prismatique Krupp, qu'on retire de gauche à droite. Quand on ouvre la culasse, le percuteur s'arme automatiquement et l'extracteur expulse la douille de la cartouche complète.

La bouche à feu, avec mécanisme de culasse, pèse 106 kgr; elle forme donc la charge d'une bête de somme.

L'*affût* est caractérisé par une tête d'affût mobile autour d'un pivot vertical placé sur le corps d'affût en avant de l'essieu, par un corps d'affût en tôle d'acier emboutie, à flasques parallèles, et par une rallonge de flèche, aussi à flasques parallèles, munie d'une bêche élastique Krupp à ressorts Belleville.

Le déplacement horizontal de la tête d'affût permet un pointage latéral de 2° 1/2 vers la gauche et de 1° 1/2 vers la droite. La liaison entre le corps d'affût et la rallonge paraît simple et solide.

L'essieu, en acier, est de section circulaire; il traverse les flasques du corps d'affût. Les roues sont à moyeu en acier; elles ont 12 rais et 3 jantes en bois.

La limonière s'agrafe à la rallonge.

L'affût pèse au total, avec la limonière, 302 kgr. Il forme 3 fardeaux:

1°	La tête d'affût sans essieu . .	110 kgr.
2°	La rallonge avec limonière .	98 „
3°	L'essieu et les roues. . . .	94 „

Les caisses à munition, au nombre de 2 par bête de somme, pèsent vides 14 kgr. Elles contiennent chacune 6 cartouches complètes du poids 6,95 kgr; leur poids avec munition est ainsi de 55,7 kgr, ce qui fait un fardeau de 111,4 kgr.

Les bâts sont dus au général de division Carrasco y Sayz. Ils ne diffèrent que par certains détails relatifs à la fixation des fardeaux. Il y en a 3 sortes. Le bât le plus pesant est celui de la bouche à feu, qui pèse 34,8 kgr. Les bâts de caisses ne pèsent que 26 kgr. Le centre de gravité des fardeaux de la bouche à feu, du corps d'affût et de la rallonge paraît être placé trop haut.

La *munition* est formée de cartouches complètes. Les projectiles sont des obus à anneaux et des shrapnels

à chambre postérieure. Le canon de montagne tire en outre des boîtes à mitraille.

Poids de l'obus ou du shrapnel . . .	6 kgr.
Nombre de balles du shrapnel	225.
Poids d'une balle	11 gr.
Nombre de balles de la boîte à mitraille	310.
Poids d'une balle	16 gr.
Charge de tir de poudre sans fumée C/89 en paillettes (de 2 + 2 + 3/4 mm) . .	166 „
Poids de la douille	750 „
Poids de la cartouche complète . . .	6,95 kgr.
Poids du coup à mitraille	7,45 „

Renseignements sur le tir:

Vitesse initiale	275 m.
Force-vive initiale	23,122 tm.
Force-vive initiale par kilogramme de bouche à feu	218,1 kgm.
Force-vive initiale par kilogramme de pièce en batterie	59,06.
Limite du tir à obus	3900 m.
Limite du tir à shrapnels	3570 „

La vitesse maximum du tir à obus ou à shrapnels est de 6 coups par minute; celle du tir à mitraille, de 10 coups par minute.

Distance	Angle de tir	Angle de chute	Vitesse restante	Bandes de 50 %		
				portée	largeur	hauteur
0	0	0	275	—	—	—
1000	3°,22′	4°,19′	250	13	0,7	1
2000	8°,10′	9°,46′	229	20	2,3	3,4
3000	13°,56′	16°,46′	212	32	4,9	9,7
3900	20°,21′	24°,29′	202	50	8,3	—

Pour les fortes élévations, il faut enterrer la crosse.

Généralement le recul du premier coup est d'environ 1 m. Sans bêche élastique, la pièce recule de 8 m.

Avec les charges de 190 et de 175 gr de poudre C/89, les usines Krupp ont obtenu les vitesses initiales de 300 m et de 235 m, les pressions maxima étant en moyenne de 1928 kgr et de 1642 kgr par cm 2. Lors du tir avec la charge de 190 gr, la pièce s'est plusieurs fois renversée en arrière. L'affût s'est montré très résistant. Il sera intéressant d'apprendre quelles expériences on a faites à Cuba avec une pièce de montagne presque sans recul, exigeant 5 bêtes de somme pour le transport de son matériel et de sa munition immédiate.

2. Canon de montagne de 75 mm à tir rapide, système Nordenfelt (de Paris), type léger.

Le canon de montagne de 75 mm à tir rapide, système Nordenfelt de Paris, type léger, lance avec une vitesse initiale de 310 m un projectile de 5 kgr.

La *bouche à feu,* en acier au nickel, est à jaquette. Elle a une longueur de 1240 mm ou 15 calibres.

Le *mécanisme de culasse,* à vis à filets interrompus sur deux secteurs, est le même que celui des canons de campagne Nordenfelt. Il est porté par la jaquette (voir Etude d'un matériel de campagne pour l'artillerie suisse).

La bouche à feu avec mécanisme de culasse pèse 86 kgr. Avec la limonière, elle forme un fardeau de 100 kgr.

L'*affût* se compose d'un corps d'affût en tôle d'acier emboutie, du berceau avec frein hydraulique, du chariot, de l'essieu et des roues.

La bouche à feu repose par ses tourillons sur le berceau, qui est muni à sa partie inférieure d'un pivot vertical tournant dans un chariot à coulisse faisant corps

avec le cylindre du frein hydraulique. L'extrémité inférieure de la tige du piston de frein est fixée dans la crosse. Elle est entourée par le ressort de retour en batterie, dont un bout appuie sur un écrou dans la crosse, tandis que l'autre bout agit sur le fond du cylindre du frein hydraulique. Le tout est protégé entre les flasques. La longueur du recul du chariot est de 250 mm. Le berceau porte la vis du pointage en hauteur et son volant. Il permet de donner les angles de — 10° à + 20°. La vis du pointage en hauteur actionne un secteur denté disposé sur le tourillon droit du canon. La vis sans fin horizontale du pointage en direction agit sur des dents entaillées dans le berceau. Le déplacement horizontal peut être de 4° de chaque côté de la ligne médiane. Les flasques sont légers; la tige du piston appuyant sur la crosse, ils n'ont pas de grands efforts à supporter pendant le recul du canon sur les glissières.

La crosse est pourvue d'un éperon et d'une semelle; on peut fixer à la poignée de crosse la corde d'enrayage des roues.

L'essieu, de section carrée, est facile à dégager.

Le diamètre des roues est de 800 mm, la voie de 700 mm. Il n'y a pas de frein de roues; on enraye avec une corde.

Le démontage est rapide et facile: on enlève la bouche à feu après avoir soulevé les susbandes; on dévisse l'écrou à oreilles qui fixe la tige du piston dans la crosse, puis on ramène en avant l'ensemble du berceau, du chariot, du frein et du ressort de retour en batterie. Le corps d'affût, l'essieu et les roues restent assemblés pour le chargement à dos de mulet.

L'affût sans la bouche à feu forme ainsi deux fardeaux, chacun du poids de 100 kgr.

La *munition* se compose de cartouches complètes. Les projectiles sont des obus à balles, des obus à mitraille et des boîtes à mitraille, tous du poids de 5 kgr. La charge, de poudre sans fumée, pèse 150 gr. Le poids de la douille en aluminium est de 200 gr.

Une boîte à munition, avec 6 cartouches complètes, pèse 50 kgr.

La pièce et sa munition immédiate forment ainsi quatre fardeaux.

La force-vive initiale du projectile est de 24,490 tm; la force-vive par kilogramme de bouche à feu, de 284,7 kgm.

3. Canon de montagne de 75 mm à tir rapide, système Nordenfelt (de Paris), type lourd.

Ce canon lance un projectile de 5,850 kgr avec une vitesse initiale de 300 m.

La *bouche à feu,* du même type que celui qui vient d'être sommairement décrit, a aussi une longueur de 1240 mm, mais le poids en est de 96 kgr. La bouche à feu forme un fardeau.

L'*affût* rappelle le précédent; il en diffère par sa flèche, en deux parties articulées, et par des freins de roues avec sabot à ressauts. La tige du piston s'avance en arrière dans le corps d'affût jusqu'à l'articulation de la flèche. La déformation est de 250 mm. Les angles limites verticaux et horizontaux du pointage sont les mêmes que dans l'affût sans rallonge.

L'affût pèse, sans la bouche à feu, 292 kgr et forme trois fardeaux:

Le frein hydraulique, avec chariot, berceau et appareils de pointage	103 kgr
Les flasques et la crosse	89 „
L'essieu et les roues avec freins de roues	100 „

La *munition* se compose de cartouches complètes à douille en aluminium. Les projectiles sont des obus à balles, des obus à mitraille et des boîtes à mitraille de 5,850 kgr. La charge, de poudre sans fumée, pèse 165 gr, la douille en aluminium 210 gr.

Il semble qu'il aurait été avantageux pour la stabilité lors du tir d'augmenter un peu le poids de la bouche à feu. Il est probable que la limonière vient s'ajouter au fardeau formé par les flasques et la crosse.

La pièce et sa munition immédiate forment cinq fardeaux.

La force-vive initiale du projectile est de 26,835 tm; la force-vive par kilogramme de bouche à feu, de 279 kgm.

4. Canon de montagne de 75 mm à tir rapide, système Schneider, modèle 1895.

Le canon de montagne de 75 mm, système Schneider, modèle 1895, tire avec une vitesse initiale de 300 m un projectile de 6,5 kgr.

La bouche à feu, en acier spécial forgé, est d'un seul bloc. Elle n'a pas de tourillons; elle porte deux côtes saillantes s'opposant à la rotation dans le berceau pendant le recul, ainsi que les appendices nécessaires pour l'attache de la tige du frein et pour le logement de la hausse et du guidon. Elle a une longueur de 1450 mm ou 19,3 calibres. Les rayures, progressives, au nombre de 24, ont une profondeur de 0,9 mm. Elles tournent à droite. L'inclinaison finale est de 8°.

Le *mécanisme de culasse,* à vis à filets interrompus sur deux secteurs, est à un seul mouvement.

La bouche à feu avec mécanisme de culasse pèse 105 kgr et forme un fardeau.

L'*affût* se compose du corps d'affût avec berceau, frein de déformation et ressorts de retour en batterie, de la rallonge de flèche avec bêche élastique du système Engelhardt, de l'essieu et des roues. Il est disposé pour donner à la bouche à feu des angles de tir variant de — 12° à + 18°.

Le corps d'affût est constitué par deux flasques en tôle d'acier emboutie, une entretoise de tête d'affût en bronze, portant les encastrements des tourillons du berceau et ceux de l'essieu, deux plaques-entretoises de dessus et de dessous de flèche et les agrafes de la rallonge de flèche.

Le berceau, en bronze, tourillonne pour le pointage en hauteur sur l'entretoise de tête d'affût; il porte le cylindre du frein et les attaches des ressorts de retour en batterie. Le cylindre du frein est sous la bouche à feu, aussi près que possible de celle-ci. Les ressorts de retour en batterie se trouvent de chaque côté du cylindre. Dans le mouvement de recul, la bouche à feu entraîne la tige du piston et une traverse qui comprime les ressorts. La course est de 200 mm.

La rallonge de flèche est en acier embouti. La bêche élastique, articulée sous l'agrafe inférieure, est reliée à la crosse par une tige prenant appui sur des rondelles en caoutchouc; la bêche glisse sur sa tige, de façon que la crosse puisse reposer sur le sol quand l'affût est en batterie. La crosse a une semelle. Le pointage en direction est donné au moyen d'un levier de pointage ordinaire.

L'essieu, en acier forgé, n'est jamais séparé des roues pour le transport sur le mulet.

Les roues sont en bois, avec moyeux en bronze et cercles en acier. Le graissage des fusées se fait automatiquement.

Le démontage de l'affût est facile. Il peut s'exécuter sans le secours d'outils. On enlève la clavette de la tige de piston de frein, et on tire la bouche à feu en arrière. La rallonge de flèche se sépare du corps d'affût par un mouvement latéral, après qu'on a retiré la broche d'arrêt.

L'affût forme trois fardeaux:

1° Le corps d'affût avec berceau.

2° La rallonge de flèche avec équipements.

3° L'essieu, les roues et la limonière.

La *munition* se compose de cartouches complètes. Les projectiles pèsent 6,5 kgr et sont de trois espèces: obus ordinaires en fonte avec fusée percutante, obus à mitraille à enveloppe d'acier, avec fusée à double effet, boîte à mitraille. La ceinture de forcement des obus sert de butée à la douille. Ces projectiles sont les mêmes que ceux du canon de campagne Schneider de 75 mm. La charge, en poudre B N sans fumée, pèse 260 gr. La douille est en laiton embouti.

Force-vive initiale de l'obus	29,816 tm.
Force-vive par kilogramme de bouche à feu	284 kgm.
Portée sous l'angle de 18°	4100 m.

Nombre de coups pointés tirés par minute, 5 ou 6 (sans ramener l'affût).

Poids de la pièce en batterie . . .	360 kgr.
Hauteur de genouillère.	750 mm.
Recul par coup, environ	1 m.

Rang de puissance des canons de montagne.

	Force-vive initiale du projectile	Force-vive par kgr de bouche à feu	Force-vive par kgr de pièce en batterie	Poids de la pièce en batterie	Nombre de bêtes de somme pour le transport de la pièce sans munition
	mkgr	mkgr	mkgr	kgr (sans limonière)	
Schneider . . .	29 816	284	86,4	345	4
Nordenfelt, Paris (lourd) . .	26 835	279	69,1	388	4
Nordenfelt, Paris (léger) . .	24 490	284,7	85,6	286	3
Krupp (Cuba) .	23 122	218,1	59,6	388	4
Suisse	21 953	213,1	84,4	260	3

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 7. Juillet 1897.

Le duc d'Aumale.

(Fin.)

On sait que le bannissement de la famille du roi Louis-Philippe prononcé par la République de 1848 fut maintenu, avec aggravation du séquestre, par le second empire; il dura jusqu'après la révolution de septembre 1870, environ 23 ans. Le vaillant général d'Afrique sut le mettre à profit. Il retourna aux études qui étaient dans ses goûts; il prit la plume et donna bientôt des pages militaires de main de maître, soit à la *Revue des Deux Mondes*, soit dans divers volumes ou brochures dont on lira l'énumération plus loin.

En même temps, le duc d'Aumale voyageait beaucoup ; il parcourait souvent et ordinairement avec rapidité toute l'Europe, se plaisant entre autres en Belgique, sur les bords du Rhin, en Suisse, en Italie, autour des champs de bataille de Turenne, de Condé, de Frédéric, de la République, de Napoléon, contrôlant sur le terrain les notes de ses recherches historiques.

Ces explorations, faites d'abord pour lui-même, pour ses travaux de cabinet, se continuèrent plus tard pour l'instruction de son fils aîné, le prince de Condé, qu'il rêvait de former à sa trempe.

Cette bonne pensée paternelle l'amena en Suisse. Il y était attiré par de vieilles sympathies nées, d'une part, dans les documents de l'histoire de France, où nos régiments capitulés eurent plusieurs fois d'importants rôles, d'autre part dans les souvenirs des guerres d'Afrique. Pendant l'exercice de ses commandements et de son gouvernement de l'Algérie, le duc d'Aumale avait eu l'occasion d'apprécier le mérite et l'attachement de bon nombre d'officiers suisses : le général Voirol, du Jura bernois, le colonel Meyer, d'Olten, de la légion étrangère, bien d'autres encore, restèrent longtemps en excellents rapports avec leur ancien chef. Le colonel Meyer surtout man-

quait rarement le passage du duc à la gare d'Olten et s'y trouvait parfois avec quelques *africains*[1].

Lorsque le jeune prince de Condé fut en âge de faire du service militaire, d'appliquer et compléter sur le terrain et dans les exercices d'ensemble les connaissances théoriques qu'il avait acquises sous la direction de son père, celui-ci daigna penser à notre armée suisse, de préférence à maintes autres, qui n'eussent pas demandé mieux que de lui ouvrir leurs rangs.

Après dus renseignements, le prince de Condé, en 1863, fut placé chez le colonel fédéral Aubert, alors chef de l'arme du génie, puis divisionnaire, l'un des directeurs des chemins de fer Suisse Occidentale devenus Jura-Simplon, qui habitait le château de Renens près Lausanne.

Tout un programme d'enseignement individuel et d'écoles militaires fut élaboré par les soins du duc d'Aumale, du colonel Aubert et du lieutenant-colonel Lecomte, auquel participa indirectement le général Jomini, de sa retraite de Passy-Paris, pour une période de deux à trois ans. Le lieutenant-colonel Lecomte fut chargé d'enseigner l'histoire militaire, la stratégie et la grande tactique; le colonel Aubert et ses officiers de l'inspectorat fédéral du génie, dont MM. les capitaines Dumur, plus tard colonel chef de l'arme, aujourd'hui co-directeur du Jura-Simplon, et E. Cuénod, devenu lieutenant-colonel et directeur de l'entreprise fluviale de la correction du Flon, eurent les diverses branches de leur arme, y compris le dessin, le capitaine de Valière, instructeur fédéral d'artillerie, mort colonel il y a deux ans, eut l'artillerie et son histoire; le lieutenant Jaquet, instructeur cantonal d'infanterie, mort major fédéral il y a quelques semaines, eut l'école du soldat et le maniement d'arme, avec escrime à la bayonnette. Pour la cavalerie, on aviserait plus tard, car à cette époque déjà le jeune prince était un brillant cavalier, se plaisant à faire sauter à son docile cobby toutes les haies, tous les fossés qu'il rencontrait sur son chemin. Il était souvent accompagné dans ses prome-

[1] Une fois, en 1869, croyons-nous, le duc d'Aumale ne rencontra à la gare d'Olten qu'un camarade de Meyer. — Et le colonel? dit le duc. — Il est *capu* (mort). — Qu'a-t-il donc eu? — Peut-être avoir pris trop jeune femme.

Tel est à peu près le récit qu'en faisait le duc, d'un ton de regret vraiment ému, où le piquant ne perdait pas ses droits.

nades à cheval par le fils du colonel Aubert et par son neveu, M. E. de la Rive [1].

Après et pendant les cours individuels énumérés ci-dessus, qui n'excluaient pas quelques cours civils à l'Académie de Lausanne, vinrent les écoles d'ensemble. Ce fut d'abord celle d'aspirant officier d'infanterie, à Soleure, sous les ordres supérieurs du lieut.-colonel H. Wieland, puis, en 1864, l'école centrale à Thoune, sous le colonel Denzler, alors de l'artillerie et divisionnaire, plus tard commissaire des guerres en chef. Pour la circonstance, le prince de Condé était appelé comme *aspirant* à l'état-major fédéral. Plus tard il pourrait être promu lieutenant, ou bien, à ce défaut, il serait nommé lieutenant par le gouvernement du Canton de Fribourg, sa mère ayant spécialement désiré que le serment de fidélité qu'il aurait à prêter, le cas échéant, au drapeau, le fût selon le rite catholique.

A cette école centrale, sous les ordres supérieurs du colonel Denzler, fonctionnaient MM. les lieutenants-colonels Henri Wieland, Lecomte, van Berchem, Siegfried, Pauli comme instructeurs, Stocker comme chef d'état major, le colonel de Linden pour la cavalerie, Hammer pour l'artillerie [2]. Elle fut suivie à plusieurs reprises, entre quelques tournées dans l'Oberland, par le duc d'Aumale établi à l'hôtel du *Freihof*, où logeait aussi son fils. Il assista, entr'autres, aux manœuvres de campagne dans la direction de Zäziwill et Langnau, sur un cheval de la régie, qu'il montait à l'africaine, étriers courts, et maniait avec une rare dextérité.

Il fut de même très remarqué à la revue finale sur l'Allmend, qui se passa fort bien par le chef du Département militaire fédéral [3], et où on lui fit la place d'honneur que comportait son

[1] Si nous donnons ces détails personnels, c'est surtout pour rectifier, en les complétant, des indications récentes de la *Gazette des Etrangers*, de Lausanne, reproduites par beaucoup de journaux suisses. Celles-ci faisaient honneur au seul colonel Lecomte de l'enseignement militaire reçu à Lausanne par le prince de Condé, enseignement dont les fruits furent très remarqués dans les écoles militaires fédérales que suivit le prince, et dont le mérite remonte à toute la collection d'officiers sus-mentionnée.

[2] Rappelons qu'à cette époque l'Ecole centrale durait deux mois et se répartissait en une *école théorique*, de cadres d'officiers, et une *école d'application* comprenant deux brigades d'infanterie, et des armes spéciales, de manière à former ou figurer une division d'armée.

[3] Alors C[t] *Fornerod*, d'Avenches, sortant de charge comme Président de la Confédération, accompagné dans son inspection par tous les chefs d'arme.

grade, marque d'estime et de confraternité d'armes dont il se montra touché.

Une autre particularité de cette école fut l'occasion d'un pas de plus dans ses rapports de bonne camaraderie avec nos officiers supérieurs. Solennelle fête y fut faite à la pose de la première pierre de la caserne actuelle. Toutes les autorités fédérales, y compris les Chambres en session, y assistèrent, ainsi que la troupe ; naturellement, le duc d'Aumale y fut invité ; il participa fidèlement à la pose même, au cortège, au banquet du *Faucon* et à toutes les réjouissances qui s'en suivirent. Il s'y montra charmant, pétillant de justes remarques et de piquantes anecdotes, toujours d'opportunité. Il dut, par parenthèse, y affronter maintes rasades, et les récidiver maintes fois pour tenir tête aux « santés » des uns et des autres.

— Buvez donc, Monseigneur général, lui disait le colonel Denzler. C'est du vôtre ce vin, du bon Bourgogne. — Précisément, je le connais, la qualité permettrait de diminuer la quantité. — Et se retournant vers l'architecte Strienski, il ajoutait : Je bois aujourd'hui comme un Polonais perfectionné en Suisse.

Il se tira d'ailleurs fort bien de cette épreuve au milieu de l'épaisse fumée de la bruyante salle du *Faucon*. Tout le monde fumait, comme pour maintenir la soif due au précieux vin d'honneur de la Confédération. Le duc d'Aumale fournissait sa bonne part de l'encens desséchant ; mais dédaignant, sans les mépriser, les fins cigares officiels, il s'en tenait à sa petite pipe de bruyère, qui retournait souvent au paquet de tabac de la régie laissé sur la table. « Ça ne se casse pas, disait-il au voisin, ça supporte le feu et l'eau, et avec le « caporal » on sait ce qu'on fume. »

Dans cette journée fort gaie et patriotique, le duc d'Aumale noua de bonnes relations avec plusieurs de nos officiers et hauts fonctionnaires de la Suisse allemande, qu'il cultiva volontiers. Il avait un vrai faible non seulement pour le colonel Denzler, mais aussi pour le lieutenant-colonel Stocker, à la haute stature, plus tard instructeur-chef de l'infanterie, et pour le lieutenant-colonel Henri Wieland, avec qui il aimait à causer de Naples et de la Sicile, se trouvant avec lui en doux pays de connaissance.

Il tenait surtout en haute estime le colonel Denzler ; il l'avait vu à l'œuvre et de près, et restait sans souci de ses

petits travers d'originalité. D'ailleurs, ces travers ne faisaient que mieux ressortir l'excellent fond de cœur du sévère *Rabat-joie,* comme l'appelaient ses dévoués artilleurs. Un exemple :

Pendant une nuit de l'école d'application, un violent incendie éclata à Oberhofen. Réglementairement la « générale » fut battue et sonnée dans tous les cantonnements, incident accueilli avec un certain plaisir par le colonel Denzler comme utile exercice d'instruction. Il était surtout charmé d'avoir en même temps l'occasion d'expérimenter le service militaire télégraphique qu'il venait d'organiser tout d'abord entre la ville et le camp.

Tous les officiers du grand état-major se trouvèrent assez vite au quartier-général du Bälitz, les uns au bureau, les autres dans la rue prêts à recevoir et exécuter les ordres. Il n'y manquait que les deux télégraphistes et le prince de Condé.

Le télégraphe du camp était en fonctions, même en fonctions très ardentes à en juger par les ta-ta-ra-ta-ta-ra qui résonnaient à l'appareil de notre bureau.

Mais personne pour y recevoir et donner la communication.

Les ta-ra-ta-ta ont beau redoubler, nos télégraphistes n'arrivent pas, bien qu'on les ait fait chercher en ville, avec autorisation d'enfoncer la porte de leur logement, si besoin était. En attendant, un officier d'état major est envoyé au télégraphe du camp pour en rapporter la traduction des ta-ta qui retentissent de plus en plus fort au bureau. Dix à quinze minutes se passent ainsi ; un second officier d'état-major est lancé au camp. Toujours pas de réponse, sinon celle à déduire de la continuation des ta-ra-ta que nos officiers n'ont pas pu arriver au télégraphe de l'Allmend ou à l'état-major de la brigade Wieland, qu'ils n'ont pas pu sauter les cordages des tentes, qu'ils y sont comme pris au filet, etc., etc.

Il n'en fallait pas tant pour épuiser la dose de patience, habituellement légère, du colonel Denzler. Bientôt de ses belles dents grinçantes s'échappe une terrible bordée de menaces, où revenaient le plus souvent les mots : Ah ! gueux de télégraphistes ! Ah coquins ! Dorénavant, c'est au bureau que vous coucherez, sur la paille, attachés à votre engin. Et puis vous, verfl... ra-ta-ta-teurs de l'Allmend ! voulez-vous bien vous taire ou apporter vous-même vos ra-ta-ta ; vous ne valez pas mieux que les nôtres. — Mais pourquoi Condé n'est-il pas là ? Avec son bon petit cheval, il aurait sauté toutes les cordes, et il serait déjà revenu.

— Monsieur le chef d'état-major, ajoute encore Denzler, il fallait veiller à tout ça.

— Mais, mon colonel...

— Je veux dire qu'il faut veiller dès aujourd'hui à tout ça, dès ce matin.

Enfin les ta-ta-ra cessent, mais pas encore d'autre réponse, les messagers n'étant pas rentrés.

Après expédition au camp d'une instruction écrite, l'état-major monte à cheval pour rejoindre la troupe envoyée à Oberhofen, et avant la sortie de la ville on rencontre le prince de Condé accourant au galop faire rapport sur l'incendie, où il s'était rendu avec des officiers sans service.

— Passez derrière, M. le lieutenant, lui répond le colonel, toujours courroucé et sans même attendre la fin du rapport verbal [1].

Dans la journée, le lieutenant-colonel Stocker, comme chef d'état-major, s'occupa de toutes les mesures propres à parer aux défectuosités de service constatées pendant la nuit, y compris les punitions à infliger. Parmi celles-ci figurait un projet de 24 heures d'arrêts simples à l'aspirant Condé, projet auquel j'adhérai moyennant rédaction convenablement motivée du billet-tricorne. Mais quand ledit projet fut soumis au colonel Denzler, qui s'était notablement radouci, comme toujours, sur réflexion, il répondit, après avoir remercié le chef d'état-major de son travail: « Non, non! je ne mettrai jamais ce brave petit Condé sur le registre de punitions pour cette affaire-là. Je lui ferai une remontrance ». Elle eut lieu, en effet, dans la matinée, après le rapport, à peu près en ces termes typiques: « Monsieur Condé, quand vous serez chef, vous agirez à votre » guise; vous irez directement et promptement au feu, si ça » vous plaît, et ne ferez pas comme Grouchy à Waterloo; » mais quand vous êtes aspirant ou lieutenant, il faut, en cas » d'alarme, aller vers votre chef, et le chef, ici, c'est moi, » personne d'autre. Entendez bien ça; si vous recommenciez, » je vous punirais. »

Comme on pense, le délinquant prit très gentiment, très militairement ce joli *savon;* son père mieux encore, car le délit n'était pas nouveau dans la famille; il pouvait se réclamer de la charge de cavalerie de l'Oued-Jer, mentionnée dans notre

[1] Le colonel Denzler, en qualifiant le prince de ***lieutenant***, bien qu'il ne fût encore qu'aspirant, joignait le baume à la ruade; procédé peu banal et délicat.

précédent numéro [1]. L'aspirant Condé eut d'ailleurs des notes de fin d'école très satisfaisantes, auxquelles se joignit le bon souvenir de tous ses camarades. De son côté, le duc d'Aumale n'était pas moins content du résultat et de tout ce qu'il avait vu, et il l'exprima hautement au capitaine O. de Gingins, son officier d'ordonnance, lui disant entre autres que des troupes permanentes n'auraient pas mieux manœuvré que nos milices, le jour de l'inspection finale, avec attaque en masses du polygone. Il pouvait aussi être fier de ses succès personnels ; il avait conquis l'estime, presque l'amitié de tous les dignitaires, tant militaires que civils, avec qui il avait été en rapport, soit en chevauchant, dînant ou soupant, soit dans des entretiens ou visites d'un caractère moins fortuit.

Ses justes et piquantes remarques riches de comparaisons ou d'anecdotes historiques étaient fort appréciées. Entr'autres, il avait littéralement tenu sous le charme plusieurs membres du Conseil fédéral. Aussi notre haut Conseil prit plaisir à lui décerner la plus haute décoration suisse : un fusil d'ordonnance au dernier modèle, avec tous ses secrets, c'est-à-dire tous les accessoires, et 10 paquets de cartouches. C'était le fusil dit de chasseur, le fameux premier spécimen du petit calibre (10,5) tant discuté, dû au savant et tenace colonel Wurstemberger ; ce fusil préludait, on le sait, à sa transformation en *breach loading* Milbank-Amsler, dès 1866, puis à l'achat du Peabody américain, enfin à la création du Vetterli à répétition, aussi d'essence américaine, qui fut longtemps le premier fusil militaire de l'Europe, et qui peut-être l'est encore en dépit des engouements de la mode vers un calibre aussi réduit que possible [2].

Très touché de ce cadeau, le duc d'Aumale le conserva soigneusement. Muni d'une étiquette en parchemin portant les mots : « Don de la Confédération suisse; 1864 », il reçut une place d'honneur, encadré dans la vitrine de famille qui ornait

[1] Voir pages 242-243 de notre livraison de juin 1897.

[2] Notre nouveau fusil, au calibre 7,5 avec chargeur, est certainement admirable de précision, de portée et de rapidité; mais ses petites balles arrêteraient-elles une charge de grosse cavalerie ?... Maints experts, y compris des chasseurs de chamois qui ont eu l'occasion d'en faire l'expérience sur chairs vivantes, en doutent très fort. Assurément, les chevaux touchés en périraient tôt ou tard ; seraient-ils empêchés de fondre encore sur les groupes ou les carrés de fantassins ? *That is the question.*

la salle d'armes du château de Chantilly, à côté d'une panoplie de fleurets. Notre fusil s'y trouvait — et s'y trouve encore — en bonne compagnie : avec trois modèles de fusils d'ordonnance français, des divers commandements principaux du duc d'Aumale en Afrique et à Besançon, et deux fusils de cadets de ses deux fils, le prince de Condé et le duc de Guise. Ces dernières armes, souvent aux mains alertes et joyeuses des jeunes princes, n'étaient plus, hélas ! que des rappels de deuil au cachet militaire, pieusement conservés comme ces couronnes funèbres qui ornent encore bon nombre de nos maisons vaudoises. En 1866, la fièvre des Indes avait enlevé Condé ; en 1872, une fièvre cérébrale frappait du même sort le duc de Guise « dernier tison éteint à mon foyer », disait tristement le duc d'Aumale dans son discours de réception à l'Académie française. Depuis le 6 mai 1897, le foyer lui-même s'est éteint : l'Académie aura, à son tour, l'occasion solennelle de dire l'éclat qu'il donna pendant ce dernier quart de siècle.

En attendant, la vitrine en question n'en a que plus de prix, et il faut espérer que l'Institut, à qui elle appartient désormais, avec tout le reste, aura pour elle les mêmes soins de conservation qui lui avaient été voués par le fervent soldat et le tendre père qu'était le duc d'Aumale. Assemblage de doux souvenirs militaires, où nous sommes fier de voir représentée notre modeste Suisse, à qui on ne peut contester l'honneur d'avoir eu la première armée européenne munie du fusil de petit calibre, à cartouche métallique, se chargeant par la culasse et à répétition.

C'est le moment de dire ici que bien des choses s'étaient passées en France depuis notre intéressante Ecole centrale de 1864 ; qu'entr'autres le duc d'Aumale était rentré sur le sol natal aussitôt après Sedan, et qu'il y avait obtenu de justes compensations aux amertumes si prolongées de l'exil, lesquelles ne se terminaient que par d'autres plus poignantes encore pour son cœur de patriote français ; qu'il recouvra son grade de général de division en activité — un peu tardivement (1872) il est vrai — et sans avoir pu mettre son épée au service de la Défense nationale [1] ; le mandat de député à la Cham-

[1] Le 9 août 1870, après les échecs de l'armée française à Wissembourg, Wörth et Forbach, il avait écrit au ministre de la guerre, comte Palikao, pour demander à servir sous les drapeaux. On ne lui donna pas de réponse. Le prince

bre pour le département de l'Oise aux élections générales du 8 février 1871, mandat qu'il ne put remplir que le 20 décembre 1871, après due abrogation des lois d'exil ; les palmes de l'Académie, le 30 décembre 1871, en remplacement de Montalembert[1] ; bien d'autres honneurs et dignités encore. Parmi celles-ci, on doit compter en premier lieu la mission qui lui échut de présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine pour son odieuse reddition de l'importante place de Metz et de toute son armée, la principale des catastrophes de l'année 1870. On sait assez l'habileté dont le duc d'Aumale fit preuve dans cette difficile tâche. Complètement maître de son sujet par la compulsion minutieuse d'un immense dossier (qu'il eût complété par des vérifications sur place, à Metz, sans le refus de l'autorité allemande), il put diriger les débats de manière à en faire sortir la vérité bien palpable. Elle se résumait dans le colloque connu entre Bazaine et le président, qui se termine par la belle réponse de ce dernier :

— L'empereur Napoléon était prisonnier, l'impératrice en fuite, le gouvernement tombé, disait l'accusé. Je ne savais plus à qui obéir. Il ne restait rien.

— Pardon, M. le maréchal, il restait la France.

Le sentiment de cette patriotique parole lui était inné ; c'est celui qui domina tous les actes de sa vie, et qu'il mit en pratique laborieuse dès la même année 1873, lorsqu'il fut appelé au commandement du 7e corps d'armée, à Besançon. Sentant l'importance de ce poste d'avant-garde, il s'y dévoua corps et âme, n'assista plus que rarement au Parlement, à l'Académie, et fit du 7e corps d'armée, qui, d'ailleurs, n'avait jamais été un des moins distingués, une force d'élite, matérielle et morale, bien au-dessus de ce qu'on pouvait attendre de son seul effectif.

de Joinville et le duc de Chartres furent de même éconduits; mais cela ne les empêcha pas de prendre part à la guerre comme volontaires. On sait que le prince de Joinville tint jusqu'à la dernière minute une des grosses batteries d'Orléans, par le motif qu'étant sourd il n'entendait pas les feux prussiens, et que le duc de Chartres se distingua comme capitaine d'une compagnie de tirailleurs sous le nom de Robert Lefort, et fut décoré pour sa vaillante conduite Evidemment un général de division, et aussi connu que le duc d'Aumale, ne pouvait y aller de la même façon.

[1] En 1880, il fut élu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts en remplacement de Cardaillac, et en 1889 membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de Rossew Saint-Hilaire.

Naturellement ses successeurs, notamment le commandant actuel, le savant général Pierron, se sont appliqués à continuer cette œuvre et aujourd'hui le 7e corps d'armée compte pour un des meilleurs de France. En 1879, à la chute du président Mac-Mahon, le duc d'Aumale n'en fut pas moins privé de son commandement. Il s'était cependant tenu à l'écart de toute intrigue politique; mais, fils de roi, on faisait sur son dos de la politique dite républicaine plus commode que juste. La mesure fut un peu atténuée par un second décret de février 1879 qui nommait le duc d'Aumale inspecteur des corps d'armée, soit, éventuellement, commandant d'armée, sorte de promotion honorifique, qui n'eut pas d'autre suite. En même temps il était soupçonné de vouloir devenir président de la République, de conspirer contre l'Etat, en compagnie des princes ses parents, etc., si bien que par décret du 23 février 1883, il fut mis en retrait d'emploi, en même temps que ses neveux le duc de Chartres, colonel de cavalerie, et le duc d'Alençon, capitaine d'artillerie.

Ce n'était pas tout. Le 23 juin 1886, à l'occasion des fêtes de fiançailles de la princesse Amélie, fille aînée du comte de Paris, avec le prince royal de Portugal, un décret plus rigoureux encore vint frapper le duc d'Aumale. Non seulement ce décret expulsait les descendants directs des familles ayant régné sur la France, mais il retirait aux princes leurs grades.

Cette fois le duc d'Aumale était touché au vif. Lui! être dégradé, mis hors la loi tant militaire que civile! Tout en chargeant un avocat de recourir contre cette mesure, il adressa, le 11 juillet, au président Grévy, la fière lettre ci-après :

Monsieur le président,

Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

J'ai gardé le silence.

Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait sous votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

Je laisse à mes conseils le soin de défendre par des arguments de droit une cause qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au dessus de votre atteinte, et je reste Le général Henri d'ORLÉANS, duc d'AUMALE.

La réponse ne se fit pas attendre. Le 15 juillet, jour de sa fête, le duc d'Aumale reçut du ministre de la guerre, général Boulanger, naguère à plat ventre devant lui *(Béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres)* la notification de son expulsion du territoire français. Il emballa aussitôt quelques-uns de ses livres et documents de Chantilly et se retira en Belgique, où il continua tranquillement ses travaux en cours.

En attendant des jours meilleurs, vivement désirés et appelés par ses nombreux amis de Paris, le prince en exil ne confondit jamais la France avec les politiciens qui l'en avaient chassé : son regard et ses souvenirs, constamment tournés vers sa patrie, lui dictaient une résolution qui fut appelée avec raison la vengeance d'un grand cœur. Le 30 septembre 1886 — c'est-à-dire moins de trois mois après l'injustice dont il avait été victime – l'Académie française recevait en don le domaine et le château de Chantilly par une lettre du duc d'Aumale, datée de Wodnorton 29 août 1886, qui fut remise par M. Edouard Bocher, lettre débutant par ces mots : « Messieurs et chers amis, — Désirant assurer la destination que, *d'accord avec mes héritiers*, je réserve au château et domaine de Chantilly, je veux accomplir dès aujourd'hui, » etc.

Le testament, qui fut joint à cette pièce, disait entr'autres, au paragraphe 6 :

Voulant conserver à la France le domaine de Chantilly dans son intégrité, avec ses bois, ses pelouses, ses eaux, ses édifices et tout ce qu'ils contiennent, trophées, tableaux, livres, objets d'art, tout cet ensemble qui forme comme un monument complet et varié de l'art français dans toutes ses branches et de l'histoire de ma patrie à des époques de gloire, j'ai résolu d'en confier le dépôt à un corps illustre qui m'a fait l'honneur de m'appeler dans ses rangs à un double titre, et qui, sans se soustraire aux transformations inévitables des sociétés, échappe à l'esprit de faction comme aux secousses trop brusques, conservant son indépendance au milieu des fluctuations politiques.

En conséquence, je donne et lègue à l'Institut de France, qui en dispo-

sera dans toutes les conditions ci-après déterminées, le domaine de Chantilly tel qu'il existera au jour de mon décès, avec la bibliothèque et les autres collections artistiques et historiques que j'y ai formées, les meubles meublants, statues, trophées d'armes, etc.

D'ailleurs ces dispositions avaient été arrêtées dès le mois de juillet 1886, c'est-à-dire au moment même où s'élaborait la loi de proscription susmentionnée. Elles ne surprirent aucune des personnes de son entourage journalier, au courant de son tempérament. C'est bien dans la même élévation d'esprit et de bonne humeur qu'il disait, plus tard, à l'occasion du projet de mariage de sa petite-nièce, la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres, avec le commandant Mac-Mahon, fils du maréchal : « Oui, puisqu'on ne veut pas de nos » fils pour l'armée, donnons lui nos filles. »

La conduite si généreuse du prince, son attitude si correcte et si digne pendant l'exil n'avaient cependant pas désarmé la haine des partis, et on lui fit attendre pendant près de trois ans un retour que son attachement au pays lui faisait souhaiter ardemment.

Dans l'intervalle il fut question, à deux reprises, de lui rouvrir les portes de la France, et l'Institut reconnaissant s'honora en faisant d'officielles démarches dans ce but. Mais ce ne fut que le 9 mars 1889 que le *Journal officiel* publia le décret qui autorisait la rentrée du duc d'Aumale. Deux jours après, il quittait Bruxelles pour Chantilly. Reçu par M. Carnot le lendemain, il exprima au président de la République les sentiments que lui inspirait l'acte accompli par le gouvernement et dans des conditions également honorables pour celui qui en était l'auteur et celui qui en était l'objet.

Le soir même, le duc d'Aumale reprenait à l'Académie française sa place, restée vide depuis près de trois ans. Dès lors il se consacra tout entier à ses travaux historiques, qui l'attachaient encore à la table de son cabinet, le 5 mai au soir, à Zucco, quelques heures avant sa mort.

Les publications qu'on a du duc d'Aumale sont nombreuses Celle qui fit le plus de bruit, avec ses deux premiers volumes de l'*Histoire des princes de Condé*, fut, en 1861, sa « Lettre sur l'histoire de France », titre sous lequel se déroulait un maître pamphlet en réplique à un violent discours du prince Napoléon au Sénat contre la famille d'Orléans.

Dans cette lettre, le duc d'Aumale reprochait au prince Napoléon d'oublier trop vite la clémence dont on avait usé envers l'auteur des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, les démarches de son père, le roi Jérôme, et les siennes propres, en 1847, la faculté qui leur fut accordée de rentrer en France malgré la loi qui les bannissait et l'accueil bienveillant qui leur fut fait à St Cloud. « Parmi les huissiers qui remplissent l'antichambre de l'empereur, disait-il, vous pourriez reconnaître celui qui vous introduisit dans le cabinet de Louis-Philippe, lorsque vous veniez le remercier de ses bontés et en solliciter de nouvelles. » Les gouvernements changent ; les huissiers restent, et c'est heureux souvent pour l'histoire, ajoutait le duc d'Aumale quand il parlait de cet incident.

Le ministre de l'intérieur, duc de Persigny, ordonna la saisie de la brochure. L'éditeur et l'imprimeur furent condamnés, le premier à un an de prison, le second à six mois, et chacun à 5000 francs d'amende.

Quelque temps après, le duc d'Aumale chargea Dentu de publier la première partie de son *Histoire des princes de Condé*. Bien que ces deux volumes fussent purement historiques, sans aucune allusion aux événements contemporains, la police en saisit, par ordre, tous les exemplaires ; il s'en suivit un procès que le prince et l'éditeur perdirent, et ce ne fut qu'en mars 1869 que l'ordre fut donné par le ministère d'alors de restituer les exemplaires saisis. Mis en vente, ils eurent un vif succès de curiosité, bien qu'ils ne présentent pas le même grand intérêt qui s'attache aux autres volumes.

Disons tout de suite que l'ouvrage complet comprend sept volumes et deux atlas, ainsi que le savent nos lecteurs, à qui nous en avons souvent parlé. Pour son appréciation, nous ne saurions mieux faire que d'en référer à celle de son collègue A. Vandal, de l'Académie :

« Héritier des Condé, dit M. Vandal, il possédait leurs archives ; dans ce trésor sommeillait la pensée d'une race si grande, si illustre, qu'écrire son histoire, c'était écrire en quelque sorte l'histoire de la France pendant deux siècles.

» Le duc d'Aumale entreprit ce gigantesque travail. A mesure que le monument s'élevait, on lui reconnaissait toutes les qualités qui font une œuvre impérissable et classique : ampleur des fondations, richesse et pureté des matériaux, beauté

de l'ordonnance, élégance de la structure et harmonie des proportions.

» L'auteur ne dispose point du prestigieux coloris de Michelet: il n'a point la gravité imposante de Guizot et ses formules lapidaires : moins poète que l'un, moins philosophe que l'autre, il est plus Français que tous les deux. Son talent est fait des meilleures qualités de notre race, clarté, naturel, entrain discret et contenu. Chez lui, nulle emphase : le pathétique jaillit des faits et non des mots. Le style est sobre, nerveux, concis ; il vaut surtout par sa belle tenue, par la solidité de sa trame, sans renoncer aux images pittoresques et aux traits heureux, charme et sourire d'un noble esprit. Surtout, les profondes connaissances techniques de l'auteur, jointes à ses qualités de grand littérateur, firent de lui un maître en histoire militaire.

» Son récit de la bataille de Rocroy est un morceau d'une vigueur concentrée et soutenue, qui ne fait ni oublier, ni préférer Bossuet. Le genre est tout autre, mais c'est un modèle en son genre. Parmi les descriptions de batailles, je n'en connais aucune qui l'égale, si ce n'est le merveilleux *Fontenoy*, de M. le duc de Broglie [1].»

Avant ce grand ouvrage, le duc d'Aumale avait publié plusieurs petits volumes, charmants de limpide style et précieux de renseignements techniques. Telles sont les pages sur les *Zouaves*, sur les *Chasseurs à pied*, sur le *Siège d'Alésia*, sur la *Captivité du roi Jean*, sur les *Institutions militaires de la France*.

Ajoutons-y une fort intéressante notice intitulée : *Le roi Louis-Philippe et le droit de grâce*, publiée dans *Le Temps* du 19 mars 1897, qui est probablement le dernier écrit sorti de de sa plume.

En dernier lieu, deux travaux considérables l'occupaient plus spécialement: la revision des *Mémoires* du roi son père relatifs aux campagnes de 1789, continuée à Zucco, au seuil de la mort, comme nous le disons plus haut, et le *Catalogue* de sa riche bibliothèque de Chantilly, qui paraîtra en une dizaine de volumes, précédés d'une préface à laquelle il a consacré de longues veilles. Nous devons dire encore que le duc d'Aumale était un zélé bibliophile, connaisseur en livres aussi bien qu'en

[1] Le *Gaulois* du 8 mai 1897.

beaux-arts, bref! en toutes choses qui avaient eu le don de fixer son attention.

Comme président de la Société des bibliophiles, on lui doit une préface à la reproduction des *Poésies de Vatel*, illustrées par Delaulne ; il collabora aussi à la reproduction des *Commentaires des Gaules*, dont il n'existe que trois exemplaires, un au British Museum, un à la Bibliothèque nationale de France, un à Chantilly.

On dit qu'il laisse des *Mémoires* ou un *Journal*. Ce qui est certain, c'est qu'il consignait chaque jour les événements, grands et petits, qui l'intéressaient. Ce journal sera-t-il publié?... Il ne manquerait certes pas d'attrait.

De l'homme privé, le *Gaulois* a fait le portrait suivant, qui nous paraît frappant de ressemblance :

De tous les princes de l'Europe, le duc d'Aumale était certainement, comme allure extérieure, un des plus prince de tous. Il avait le port de tête et l'attitude habituelle d'une extrême noblesse, sans hauteur et sans morgue. Tout en lui décelait la race et une haute idée de sa race, mêlée au type du général français.

On a dit que tous les princes d'Orléans tenaient de Louis-Philippe la bonhomie, la simplicité, la rondeur et une certaine préoccupation de voiler leur qualité de prince.

C'est une erreur pour plusieurs. Le duc de Nemours avait, avec une extrême bonne grâce, une dignité suprême, presque de la majesté ; le duc d'Aumale tenait plus particulièrement de son frère aîné, le duc d'Orléans, l'allure, l'esprit et le charme personnel.

C'était le véritable grand seigneur, un prince d'autrefois dans un Français d'aujourd'hui.

Il affectait avec ses amis et ses hôtes un laisser aller qui aurait pu tromper les naïfs, mais auquel de plus malins ne se laissaient pas prendre, car il avait une façon toute particulière et très fine de relever les distances, sans froisser personne, et en mettant les rieurs de son côté, ou du moins les sourires discrets de son entourage[1].

Personne ne connaissait mieux que lui les règles de l'étiquette dans toutes leurs nuances subtiles, et s'il y eut parfois des susceptibilités

[1] Un soir, à souper, au Freihof, à Thoune, un voisin de table ayant parlé d'un ami qui serait cousin d'un souverain régnant apparenté à la famille d'Orléans, le duc d'Aumale se fit indiquer exactement le nom du dit cousin, et en le répétant, il ajouta, sans y mettre beaucoup d'accent d'ailleurs : « cousinage possible... par l'escalier de service. » L'ami du cousin n'y revint pas et fut le premier à en rire.

autour de lui, c'est qu'il était impossible de les éviter. Elles furent bien rares cependant, car il savait effacer une mauvaise impression par un témoignage marqué d'estime ou de sympathie. Et le nuage aussitôt s'envolait.

Un général me disait un jour, en parlant du duc d'Aumale :

— Il y a en lui du cheval arabe.

Et comme je m'étonnais :

— Oui, dit-il, le cheval arabe n'a point d'allures à l'écurie, mais dès qu'il est harnaché, il est superbe !

En effet, le duc d'Aumale, fatigué depuis longtemps, atteint d'une faiblesse des jambes qu'il avait grêles comme des fuseaux, paraissait au repos, depuis quinze ans, vieux et cassé; mais au moindre éveil, dès qu'un homme, une idée ou une circonstance se présentait à lui, son œil bleu revivait, on y voyait passer une étincelle, et la taille redressée prenait une attitude merveilleuse, à la fois militaire et princière.

Ce redressement subit se manifestait au moral comme au physique : on l'a bien vu lorsqu'il écrivait en 1886, à M. Grévy, sa lettre célèbre. (Voir ci-dessus.) C'est qu'il tenait à sa qualité de général autant qu'à celle de prince. Il était à son aise dans tous les milieux, mais il n'était vraiment heureux que dans l'élément militaire, causant guerre, organisation, régiment, avec ceux du métier. S'il n'a passé que vingt-trois ans dans les cadres militaires, il a vécu toute sa vie dans la peau d'un soldat.

Ajoutons que l'homme privé était aussi un chrétien, un croyant, en dépit de quelques petites apparences de forme ou de piquants propos plutôt que de fond. La chapelle de Chantilly, riche d'ornements, n'était négligée ni de soins, ni de services d'office. Si de nobles visiteuses ont pu noter qu'un jour en les rejoignant vers la chapelle, tandis qu'il voulait tout d'abord montrer un de ses nouveaux tableaux, il leur dit : « Eh ! chères dames, vous êtes bien pressées d'aller faire votre salut », une impression tout autre leur fût venue d'un seul coup d'œil sur la chambre à coucher du duc. Elles y auraient vu, sur la table près du lit, une petite collection de saints livres bien reliés, avec exhortations et dédicaces manuscrites, religieux trophée des siens décédés, qu'il conservait comme des reliques, et une *Imitation* de Jésus-Christ, qu'il lisait chaque jour, sans ostentation, mais fidèlement. Rien d'étonnant d'ailleurs. Peut-on se figurer un bon soldat, et ayant fait la guerre, en dehors d'un bon croyant ?

Terminons en disant que de magnifiques obsèques ont été faites au duc d'Aumale, à Zucco et à Palerme le 13 mai, par les

soins du roi d'Italie, à la Madeleine, à Paris, le 17 mai, et le lendemain à Dreux, caveau de la famille d'Orléans, obsèques rendues imposantes par la participation sympathique d'immenses foules et de nombreux dignitaires militaires et civils, entourant une trentaine de princes et princesses parents de l'illustre défunt. De plus, l'Institut a voulu lui consacrer une cérémonie funèbre spéciale, laquelle a eu lieu le 19 juin, à Paris L.

Equipement personnel de l'infanterie, modèle 1896.

L'infanterie fait cette année des essais en grand d'un nouvel équipement personnel pour le fantassin ; toutes les recrues de l'année 1897 seront pourvues de ce nouvel équipement, qui doit réaliser ces deux conditions essentielles : légèreté et commodité quant à la manière de le porter. Il se compose des pièces principales suivantes :

a) Le *havre-sac*, plus long que l'ancien, mais plus étroit; la partie inférieure est occupée par une boîte, ouvrant sur le côté droit et destinée à renfermer les gaines-porte-cartouches; le couvercle est pourvu extérieurement à sa partie inférieure d'une poche où l'on met les objets dont l'homme peut avoir le plus immédiatement besoin.

Le havre-sac se porte bas et sa longueur est telle que la partie inférieure s'appuie contre les reins, à la hauteur des hanches, au moyen de deux coussinets qui l'éloignent du dos, laissent l'air circuler librement et assurent le jeu de la colonne vertébrale.

Etant plus étroit, il laisse aux bras une plus grande liberté de mouvements, même quand il est entouré de la capote, et permet de suspendre commodément le fusil à l'épaule.

Le sac doit contenir, à l'intérieur, les objets suivants : une à deux rations de réserve, une chemise, un pantalon, une paire de souliers de quartier (souliers légers, pantoufles, espadrilles, etc.) et un mouchoir de poche. La poche du couvercle reçoit la trousse, le sachet à accessoires d'armes, deux chargeurs, une paire de chaussettes, l'essuie-mains et d'autres menus objets en possession du soldat.

Autour du sac on boucle la capote et sur le couvercle on fixe la marmite individuelle (en aluminium et un peu plus petite que celle du modèle précédent) et l'outil portatif (pelle,

pioche ou hache), le fer de la pioche et le tranchant de la hache étant engagés entre la marmite individuelle et le couvercle du sac.

b) Le *sac à pain et la gourde.* Le sac à pain est en toile tannée et pourvu d'un couvercle en peau de veau avec son poil ; la gourde, en tôle émaillée, de la contenance d'un demi-litre est emboitée dans un gobelet en aluminium ; elle se suspend au moyen d'une boucle et d'un crochet à l'intérieur du sac à pain.

On porte le sac à pain de gauche à droite au moyen d'une banderole ; mais, pour éviter la pression sur la poitrine, on le suspend, par une courte courroie fixée vers le milieu de la tranche supérieure du couvercle, à une sorte de crochet qui se trouve entre les deux coussinets du havre-sac à la hauteur de la ceinture.

c) Le *ceinturon* avec deux cartouchières doubles pouvant recevoir chacune quatre chargeurs (en tout 8 chargeurs), et un porte-poignard-baïonnette. Chaque cartouchière double est pourvue d'une boucle, placée entre les deux poches ; au moyen de ces boucles, on fait supporter le poids des cartouchières par les épaules, les bretelles auxiliaires du havre-sac venant s'y accrocher.

Le ceinturon et les cartouchières peuvent s'accoupler au sac ; il y a au dos du havre-sac des passants dans lesquels on introduit le ceinturon, que l'on suspend aussi, par les cartouchières, aux bretelles auxiliaires. Le soldat peut alors mettre et déposer d'un seul coup le havre-sac et le ceinturon ; le sac à pain, suspendu par sa banderole, est seul indépendant.

Le havre-sac est la partie la mieux entendue du nouvel équipement ; bien que plus petit que l'ancien, il offre encore suffisamment de capacité pour renfermer les effets nécessaires au soldat ; mais surtout on le porte beaucoup plus facilement ; étant suspendu plus bas, il n'est nullement gênant pour le tir, même à terre et avec la capote roulée.

Le sac à pain est défectueux ; il ne se maintient pas fermé : le couvercle le recouvre mal et se déforme rapidement. Suspendu au-dessous du sac, il est tout-à-fait derrière l'homme, qui ne peut pas s'asseoir quand il en est équipé ; cet inconvénient, déjà sensible chez les hommes de taille moyenne et au-dessus, devient grave chez les soldats de petite taille ; et puis, pendant la marche, le sac à pain bat d'une façon pénible contre les cuisses et les jarrets.

Il est peu pratique que la gourde soit renfermée dans le sac à pain ; il n'est pas facile de la sortir et de la remettre en place ; si au moyen de cette disposition, on a voulu préserver la boisson de la chaleur, l'avantage est plus que compensé par les inconvénients qu'elle présente. Si la gourde avait un autre moyen de suspension, le sac à pain pourrait aussi être fait plus petit, ce qui serait certainement avantageux.

La gourde présente, dans sa fabrication, certains défauts qui pourront sans doute être corrigés.

L'aluminium paraît être un métal peu approprié à la fabrication des marmites individuelles ; celles-ci se bossellent quand elles reçoivent un choc, même assez léger ; cela arrive quand le fusil les heurte en le suspendant à l'épaule. Pour laver les marmites, on ne peut employer ni soude, ni savon, ni cendres, ni un autre moyen du même genre ; on ne peut pas non plus les frotter, à plus forte raison, avec un corps dur, parce qu'il ne faut pas enlever la couche jaunâtre qui se forme à l'intérieur. Il y a là un assez grave inconvénient, et, à moins d'y faire bouillir de l'eau pendant un certain temps, ce qui ne sera pas toujours possible, on ne pourra pas laver les marmites proprement.

Le poids du nouvel équipement s'élève en moyenne à 26.735 kilos, y compris les vêtements que le soldat porte sur le corps, le fusil, la ration journalière de vivres et l'outil de pionnier ; le poids de l'ancien équipement était de 29.690 kg. ; différence, 2.955 kg.

La possibilité d'accoupler le ceinturon au sac et de faire supporter la munition des cartouchières (8 chargeurs = 1280 gr.) par les épaules au moyen des bretelles auxiliaires présente un réel avantage. Quand le ceinturon et le sac ne sont pas accouplés, les cartouchières sont également supportées par les bretelles auxiliaires, mais, si l'on dépose le sac, il faut boucler le ceinturon étroitement autour de la taille pour que les cartouchières, lourdement chargées, restent en place et, à la longue, cela devient pénible. Cela se produira régulièrement pendant le service de garde. Il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé une disposition permettant de faire porter une partie du poids du ceinturon par les épaules, même quand le soldat n'a pas le sac.

On peut diminuer la charge portée par l'homme, en adoptant le paquetage « réduit » ; on supprime alors le havre-sac.

On place dans le sac à pain les vivres et les gaines-porte-

cartouches ; on roule la capote à une longueur de 1m10 à 1m25, c'est-à-dire plus longue que pour la boucler sur le sac, et on la lie au moyen des courroies de charge sur la banderole du sac à pain ; elle est ainsi portée de l'épaule gauche au côté droit ; on attache la marmite individuelle, au moyen d'une courroie, au-dessus du sac à pain et entre l'extrémité postérieure de la capote et la banderole antérieure du sac à pain ; dans la marmite on place la ration de réserve ; dans les plis de la capote, on peut mettre une paire de chaussettes. La cartouchière de droite se suspend à un crochet fixé à la banderole du sac à pain.

J'ai peu de goût pour ce paquetage « réduit » ; il est long à préparer ; il comprime la poitrine ; il ne permet pas d'atteindre commodément les cartouches de la cartouchière de gauche ; il présente peu de stabilité sur l'épaule gauche. Quand on déroule la capote, il reste au soldat des courroies qu'il doit serrer dans ses poches au risque de les perdre ; si l'on a mis des effets dans les plis de la capote, on ne sait qu'en faire.

Il me paraîtrait préférable de diminuer la charge du soldat en supprimant occasionnellement le sac à pain, dans lequel on mettrait tous les effets retirés du sac et que le soldat ne devrait pas prendre avec lui ; on placerait tous les vivres dans ce sac. Le soldat porterait ainsi toute sa charge par les épaules et ne perdrait pas l'avantage de pouvoir suspendre aux bretelles auxiliaires du havre-sac les cartouchières et leurs huit chargeurs.

Dans la règle, il vaut d'ailleurs mieux habituer le soldat à marcher avec la charge normale ; en guerre, ce qui reste en arrière est perdu.

La munition comprend 10 chargeurs (8 dans les cartouchières et 2 dans la poche extérieure du havre-sac), et deux gaines-porte-cartouches à 30 cartouches chacune, renfermées dans la boîte inférieure du havre-sac ; en tout, 120 cartouches.

La gaine-porte-cartouches est une bande de forte toile noire sur laquelle sont cousues deux rangées de 15 passants dans lesquels on engage les cartouches qui doivent servir au tir coup par coup. Les chargeurs des cartouchières sont destinés au feu de magasin ; les deux chargeurs de la poche extérieure du sac doivent être employés les premiers.

Quand on doit tirer, on retire une gaine de la boîte, on la fixe diagonalement sur la poitrine, de gauche à droite, aux

boutons de l'uniforme ou à ceux de la banderole du sac à pain. Les boutons de l'uniforme supporteront-ils longtemps un poids de 870 grammes? C'est ce que l'expérience démontrera.

Tout cet équipement, d'ailleurs, demande à être encore expérimenté ; mais il semble que ce ne soit pas le dernier mot et qu'il soit possible d'y apporter des modifications et des améliorations.

NICOLET, lieut.-col.

Canons de campagne à tir rapide.

La *Revue militaire suisse* a donné, avec son précédent numéro, comme annexe, une Etude du Bureau d'artillerie suisse sur les *canons à tir rapide*.

Au nombre des matériaux décrits dans cette Etude se trouvent ceux du système Canet, modèle 1896, un des plus récents et des plus ingénieux qui aient été construits jusqu'ici; nous complétons les renseignements de l'Etude par les lignes qui suivent.

M. Canet, directeur du service de l'artillerie du Creusot, a construit un matériel qui comprend les bouches à feu suivantes :

Calibre	Longueur en calibres. Matériel puissant	Matériel léger
Canon de 75mm	32 cal.	24 cal.
» 70mm	32 »	24 »
» 65mm	35 »	30 »

Ce matériel est surtout caractérisé par l'emploi d'un affût à *flèche élastique*.

Voici, à titre d'exemple, les éléments du matériel de 75 mm.

Canon de 75 mm., système Canet.

		Type long.	Type court.
Poids	du canon	kg. 330	250
	de l'affût	kg. 650	500
	de la pièce en batterie	kg. 980	750
	de la voiture pièce	kg. 1555	1260
	du projectile	kg. 5,2	4,6
Vitesse initiale		m. 600	500
Pression par cmq		kg. 2200	2200
Nombre de servants		4	4
Vitesse de tir à la minute		coups 10	10

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL

Bouches à feu.

Les différentes bouches à feu sont établies d'après un système de construction unique et se composent d'un tube renforcé par un long manchon qui reçoit la culasse, d'une frette portant les tourillons et d'une frette de calage. Les formes simples et régulières qui ont été adoptées pour ces divers éléments assurent la facilité et par suite la bonne exécution du forgeage, de la trempe et de la mise en place. L'agrafage des éléments les uns sur les autres et leur agencement donnent toutes les garanties pour la résistance du canon, aussi bien dans le sens longitudinal que dans le sens transversal. Constitué de la sorte, ces canons ont, malgré un poids relativement faible, des rendements élevés.

Culasses.

En raison des exigences spéciales résultant des conditions de service très variables d'un pays à l'autre, auxquelles le matériel Canet peut être appelé à satisfaire, trois genres principaux de fermetures de culasse ont été étudiés pour les bouches à feu énumérées ci-dessus. Chacun d'eux est lui-même susceptible de plusieurs variantes.

Ier Type. — Culasse représentée ouverte et fermée. (Planches IX et X.)

Cette fermeture à vis cylindrique se manœuvre très rapidement d'un mouvement unique d'un levier visible sur la droite de la tranche arrière du canon, et auquel il suffit d'imprimer un quart de tour dans un plan vertical. Le mécanisme de mise de feu est à répétition, c'est-à-dire qu'il permet, en cas de raté d'inflammation, de donner à une même étoupille plusieurs percussions successives sans modifier la position de la culasse entre chacune d'elles. Ce mécanisme se prête indifféremment à l'emploi de douilles métalliques et d'obturateurs plastiques. En raison même du sens du mouvement d'ouverture, le poids du système tout entier agit à fin de course sur la petite branche de l'extracteur et assure une éjection très énergique des douilles. Enfin, tous les organes sont à l'abri derrière le canon, même à la position d'ouverture extrême.

IIe Type. — Culasse représentée ouverte, fermée, démontée.
(Planche XII.)

Ce mécanisme à vis cylindrique a été étudié en vue de réduire autant que possible le nombre des organes et d'en rendre le démontage à la main et sans outil presque instantané.

L'ouverture et la fermeture se réalisent par commande directe, en deux mouvements de levier s'effectuant successivement et sans abandonner la poignée de manœuvre.

La mise de feu par percussion est à armé automatique, c'est-à-dire que le ressort du percuteur est bandé pendant le mouvement de rotation de la vis culasse. Ce mécanisme de fermeture se prête indifféremment à l'emploi de douilles métalliques et d'obturateurs plastiques.

IIIe Type. — Culasse à « filets concentriques » représentée ouverte, fermée et démontée.
(Planche XIII.)

Ce mécanisme est entièrement nouveau, d'une manœuvre très simple et comprend, en tout, cinq pièces. Il s'ouvre et se ferme d'un mouvement unique de levier; à la position d'ouverture, la culasse forme elle-même planchette de chargement et facilite par suite l'introduction des cartouches dans la chambre.

Elle se compose essentiellement d'un bloc en forme de segment sphérique, limité latéralement par deux faces planes et, à l'arrière, par une surface concave hémicylindrique. Une série de filets concentriques ménagés sur les faces latérales viennent se placer dans des logements de même forme pratiqués à l'arrière du canon et maintiennent la culasse en place pendant le tir : il suffit de desserrer de trois tours la vis qui est visible sur le côté droit du canon, pour pouvoir enlever complètement le bloc de son logement et remplacer par suite avec la plus grande facilité celle des cinq pièces qui viendrait à se détériorer, ou même la culasse tout entière. Le démontage est donc instantané. La mise de feu est à répétition, comme pour le premier type décrit.

Ces divers mécanismes sont nettement caractérisés par les points suivants :

1° Sécurité complète contre :

a) Les mises de feu prématurées ;

b) Les dévirages accidentels;

c) Les longs feux.

2° Le démontage et le remontage s'opèrent instantanément à la main sans le secours d'aucun outil.

3° L'appareil de mise de feu tout entier peut être remplacé, en cas d'avarie, par un appareil de rechange dont la mise en place ne demande aucun tâtonnement.

4° Ils se prêtent à volonté à la mise de feu par percussion et à la mise de feu électrique.

5° Ils sont munis d'extracteurs automatiques qui assurent l'éjection régulière des douilles ou des culots.

Ligne de mire.

La ligne de mire est constituée par une hausse et un guidon d'un type très simple, qui peuvent, en cas de besoin, être éclairés électriquement pour le tir de nuit.

Affût à flèche élastique.

(Planches IX et X.)

L'affût à flèche élastique peut se diviser en deux éléments principaux : l'un, fixe pendant le tir, comprend la crosse et la bêche; l'autre mobile, se compose de la flèche qui coulisse sur la crosse pendant le recul et la rentrée en batterie, de l'affût proprement dit, de l'essieu et des roues.

Crosse.

La crosse est formée d'un tube en acier forgé dans lequel est logé en partie le frein hydropneumatique dont la tige de piston est contenue dans la flèche.

Sur sa partie postérieure, fermée par un plateau boulonné, vient se visser un anneau qui porte la bêche, ses platebandes, les deux oreilles d'assemblage du levier de pointage, le crochet d'attelage de l'affût et les poignées de manœuvre. A son autre extrémité, elle pénètre dans la flèche à la façon d'un tube de télescope.

Le levier de pointage, à la position de route, se rabat sur la crosse en pivotant autour de son axe fixé sur deux oreilles venues de force avec l'anneau de crosse et sa longueur est déterminée de manière qu'il vienne s'appuyer exactement sur un ressaut ménagé sur la tranche arrière de la flèche. Le système est donc entièrement rigide pendant les transports. Ce mode de fixation et de manœuvre du levier offre l'avantage de supprimer les tâtonnements qui se produisent fréquemment avec

les divers systèmes actuellement en service et qui peuvent retarder l'ouverture du feu.

Flèche.

La flèche comprend une partie tubulaire dont une seule extrémité est ouverte pour donner passage à la crosse. Une circulaire, venue de coulée avec elle, constitue la sellette de l'affût proprement dit. Le secteur denté de pointage latéral est rapporté un peu en arrière de la seliette.

Affût proprement dit.

L'affût proprement dit se compose de deux flasques solidement entretoisés et réunis à leur partie inférieures par une circulaire qui correspond exactement à celle du corps d'affût. Les surfaces en contact étant dressées avec une grande précision, la manœuvre du pointage en direction n'exige qu'un effort très faible. Des agrafes en nombre suffisant s'opposent au renversement de l'affût proprement dit pendant le tir.

Mécanisme de pointage en direction.

Il comprend, outre le secteur denté fixé sur la flèche, une vis sans fin en prise avec lui et qui fait partie d'un arbre horizontal sur lequel est monté le volant de manœuvre qui permet d'imprimer au canon des déplacements horizontaux dont l'amplitude totale est de quatre degrés à droite et à gauche.

Pointage en hauteur.

Un peu en arrière et sur le côté de ce premier volant s'en trouve un second qui commande les déplacements en hauteur, par l'intermédiaire d'une boîte de pointage et d'une vis verticale à plusieurs filets, sur la tête de laquelle vient reposer un épaulement latéral du canon. La prépondérance de culasse maintient cet épaulement en contact constant avec l'appareil de pointage en hauteur.

Les sous-bandes et sus bandes du canon sont logées à la partie supérieure des flasques.

Système d'enrayage.

L'affût est muni d'un frein à tambour employé uniquement comme enrayage de route et qui ne doit pas être serré pendant le tir. Il est commandé par une manivelle placée à la partie antérieure de l'affût et par un palonnier conduit lui-même par deux bielles.

Essieu. — Roues.

L'essieu est en acier forgé, cintré en son milieu afin d'embrasser la partie cylindrique du corps d'affût; il est en outre coudé à ses extrémités pour que le relèvement des fusées permette l'emploi de roues d'un plus grand diamètre.

Suivant les contrées dans lesquelles le matériel est appelé à servir, les roues sont, soit mi-partie bois et métal, soit entièrement métalliques. Dans les deux cas, un manchon graisseur assure leur bon fonctionnement pendant plusieurs mois sans entretien.

Frein hydropneumatique.

La partie interne de l'affût est constituée par un frein hydropneumatique d'un type très simple et robuste qui assure la régularité du fonctionnement de l'affût pendant le recul et le retour en batterie et n'exige aucun entretien. Son endurance a été mise à l'épreuve au cours d'essais très prolongés de roulement à toute allure sur des routes pavées. Enfin, sa situation même à l'intérieur d'un tube d'acier forgé excessivement résistant le met à l'abri aussi bien des chocs que des agents extérieurs de l'atmosphère. A titre d'exemple, il n'est pas sans intérêt de mentionner qu'un affût de ce type, visité après trois mois entiers d'immobilité sans entretien, a été reconnu apte à reprendre le tir sans aucune préparation.

Fonctionnement du matériel pendant le tir.

Le fonctionnement de l'affût est entièrement automatique. Dès le premier coup de canon, la bêche s'enfonce dans le sol. Suivant la dureté et l'état du terrain, un recul variable, mais insignifiant, puisqu'il ne dépasse pas 50 millimètres, se produit au premier coup, puis le tassement du sol étant fait, la bêche et la crosse immobilisées, le fonctionnement de régime commence. A chaque coup, toute la partie mobile recule librement, la flèche télescope sur la crosse et actionne le frein hydropneumatique sans que les roues quittent le sol et par suite sans que le canon et l'affût se soulèvent. Dès que l'énergie est entièrement absorbée, le retour en batterie se produit et l'affût s'arrête à la fin de ce mouvement, dans la position qu'il occupait avant le départ du coup.

Il est facile de se convaincre que les choses se passent ainsi par l'inspection de la planche XIV qui est un instantané pris

pendant le tir au polygone du Hoc. La partie mobile de l'affût est en pleine période de recul et aucun soulèvement ne s'est produit, car les roues n'ont pas quitté le sol.

Ce qui frappe le plus quand on assiste au tir de ce matériel, c'est la douceur, la régularité et l'absence complète d'à-coups avec lesquelles se produisent ces divers déplacements.

Ce fonctionnement n'est pas modifié lorsque le canon fait avec l'axe de l'affût un angle latéral de 0 à 4° qui correspond à l'amplitude des rectifications du pointage en direction aux distances ordinaires de combat. Lorsque le tir est terminé ou qu'on veut effectuer un rapide changement d'objectif, la bêche, dont la face avant est libre par suite du tassement, se dégage du sol sans difficulté.

Enfin, l'affût se comporte de la même façon si la mise en batterie est effectuée sur une route empierrée, ou même sur une plateforme en bois. La planche XIV représente une vue instantanée prise pendant un tir effectué dans ces dernières conditions. Il est facile de voir que la bêche est demeurée immobile et que l'affût ne s'est pas soulevé.

Enfin, le constructeur a prévu le cas où, pour une cause quelconque, le frein hydropneumatique viendrait à ne plus fonctionner. Si une pareille éventualité se réalisait, il suffirait d'immobiliser la flèche sur la crosse au moyen d'une simple clavette qui fait partie des accessoires portés par l'avant-train, de déboulonner et d'enlever la bêche pour que la pièce soit prête à tirer, en reculant cette fois à chaque coup comme un affût rigide ordinaire.

Accessoires de l'affût.

Les accessoires portés par l'affût sont réduits à un simple écouvillon en deux pièces qui s'emmanchent rapidement l'une sur l'autre. Il sert soit à laver ou à graisser la pièce, soit à refouler par la bouche une cartouche placée dans le canon, mais non tirée.

Munitions

I. Munitions avec douilles métalliques.

Les munitions du matériel modèle 1896 sont d'un type nouveau qui se distingue très nettement des divers systèmes actuellement en service. Elle comprennent les deux éléments ordinaires, projectile et douille, qui sont arrimés isolément

dans les coffres pendant les transports. Au moment du tir, le servant placé près de l'avant-train pour distribuer les munitions, sertit rapidement le projectile sur la douille, grâce à un dispositif spécial, et ne remet par suite aux pourvoyeurs que des cartouches complètes. On peut ainsi bénéficier à la fois des avantages attribués aujourd'hui aux deux systèmes de munitions caractérisés l'un par la cartouche complète et la charge en un temps, l'autre, par la séparation absolue de la douille et du projectile et la charge en deux temps, tout en évitant les inconvénients inhérents à chacun d'eux.

Les douilles et projectiles restant séparés pendant les transports, les coffres peuvent être aménagés dans des conditions particulièrement favorables; les lèvres des douilles ne sont plus sujettes à se détériorer aux cahots de la route, comme cela se produit fréquemment lorsqu'elles ont à supporter le poids entier du projectile, c'est-à-dire quand celui-ci est serti à demeure à leur extrémité; enfin le servant retire du coffre les douilles et projectiles avec bien plus de facilité et par suite plus rapidement que lorsqu'il est obligé de manier des cartouches complètes dont la longueur atteint parfois un mètre.

Douilles.

Les douilles, système Canet, sont embouties d'une seule pièce en laiton ou en aluminium. Elles reçoivent au culot une amorce à percussion ou une étoupille électrique et portent aux lèvres le dispositif spécial qui permet d'opérer le sertissage très rapidement et sans tâtonnement aucun. Leur séparation des projectiles les mettant à l'abri des chocs pendant les transports et les manœuvres, elles n'ont à subir que les seules déformations élastiques provenant du tir. On conçoit donc qu'elles puissent servir à plusieurs reprises sans être réfectionnées et qu'en outre leurs épaisseurs et par suite leurs poids puissent être réduits. A ce double point de vue, le sertissage temporaire offre l'avantage de réaliser une économie sensible sur le prix des munitions de campagne et d'augmenter le rendement des coffres en munitions transportées

Projectiles.

L'approvisionnement en projectiles comprend, pour cent coups de munitions:

90 shrapnels système Canet dits « projectiles uniques de campagne »;

10 obus en acier à grande capacité, à pointe solide, pour fortes charges d'explosibles puissants.

Shrapnels.

Le shrapnel Canet à charge arrière (voir planche XV, fig. I), a été étudié en vue d'unifier les approvisionnements de campagne et de remplacer, par suite, les divers projectiles spéciaux connus actuellement, tels que les obus en fonte, obus à balles, obus à mitraille, obus incendiaires, boîtes à mitraille, etc..., dont chacun a une destination particulière. Il se compose essentiellement d'une enveloppe en acier forgé renfermant une série de galettes en fonte dans lesquelles sont noyées des balles en plomb durci. Une ogive en fonte reçoit la fusée et ferme le projectile à sa partie supérieure. La charge d'éclatement est contenue à l'arrière dans une cavité dont les parois sont formées d'une série d'anneaux en fonte fragmentés à l'avance et qui est fermée à sa partie supérieure par un opercule mince. Un tube central établit la communication avec la fusée. Autour de ce tube est tassée une matière n'ayant aucune propriété explosive, mais qui donne, lors de l'éclatement, un épais nuage de fumée visible aux plus grandes distances de combat. Si le shrapnel est tiré contre une construction renfermant des éléments combustibles, cette composition enflammée est projetée par la charge intérieure, fuse lentement et peut provoquer l'incendie. Grâce à sa constitution interne, ce projectile forme un ensemble complet, doué d'une grande résistance aussi bien dans le sens transversal que dans le sens longitudinal; il est muni à la base de l'ogive d'un bourrelet-guide et au culot d'une ceinture qui pénètre à forcement dans les rayures.

Les nombreux essais de tir auxquels il a été soumis ont donné les résultats suivants :

1° Le nuage de fumée dégagé lors de l'éclatement est visible par tous les temps jusqu'à 4500 mètres;

2° Les tirs sur panneaux ont produit un grand nombre d'atteintes profondes et uniformément réparties : c'est du reste la conséquence de l'organisation même du projectile qui est rigoureusement symétrique dans toutes ses sections et de son rendement très élevé en mitraille.

Obus à grande capacité.

Ces obus, réservés principalement pour l'attaque des ouvra-

ges fortifiés, sont en une seule pièce avec pointe solide; l'emploi du sertissage temporaire permet, en effet, de les armer, sans aucun danger, d'une fusée de culot, puisqu'on peut visiter celle-ci jusqu'au moment du tir.

Ils portent, comme les shrapnels, un bourrelet de centrage et une ceinture en cuivre rouge.

Fusées.

Les fusées sont en bronze ou en aluminium et comprennent deux types principaux :

1° Fusées percutantes de culot à éclatement retardé, pour obus à grande capacité;

2° Fusées de tête à double effet avec réglage rapide, pour shrapnels.

La planche XV représente, d'après photographie, les munitions de campagne, système Canet, pour le calibre de 70 mm.

La fig. 1 est une coupe du shrapnel Canet dit « projectile unique » et indique nettement les divers éléments qui entrent dans sa composition.

La fig. 2 représente les divers éléments séparés d'une cartouche complète, système Canet, avec obus à grande capacité pour forte charge d'explosif, savoir : la douille, l'étoupille, l'obus et sa fusée de culot. On voit nettement sur cette figure le mode d'emmanchement par téton ménagé au culot du projectile et rainures hélicoïdales pratiquées sur les lèvres de la douille qui permet d'effectuer le sertissage temporaire.

La fig. 3 représente la cartouche complète prête pour le tir, le sertissage étant effectué.

Le débouchage des évents des fusées constitue encore aujourd'hui une des opérations les plus délicates du service de la pièce et, avec les moyens actuels, il est difficile à un servant exercé de régler avec précision plus de quatre à cinq fusées par minute. Ce nombre peut être suffisant pendant la durée du réglage du tir; mais dès qu'on suppose commencée la période du feu rapide proprement dit, il faut que le nombre d'évents débouchés dans un temps déterminé corresponde au moins au nombre de coups que le canon peut lui-même tirer dans le même temps. Ce chiffre étant, pour le matériel à flèche élastique, de dix coups en moyenne par minute, les munitions système Canet sont accompagnées d'une pince-débouchoir d'un type spécial qui peut être mise entre les mains d'un

servant même non exercé. Elle affecte la forme d'une cisaille dont l'une des petites branches se termine par un capuchon qui peut coiffer entièrement la fusée, tandis que sur l'autre coulisse un curseur qui porte la lame coupante destinée à perforer le serpentin fusant au point voulu. Un second curseur se déplace sur le bord inférieur du capuchon et peut s'y fixer en un point quelconque au moyen d'une vis de serrage; il porte une entaille présentant en creux la même forme qu'une saillie repère dont sont munies, sans exception, toutes les fusées à double effet. Lorsque les deux curseurs ont été immobilisés en deux points correspondant à la durée de combustion recherchée, il suffit, pour déboucher l'évent d'une fusée, de la coiffer du capuchon et de serrer l'une contre l'autre les deux branches de la pince : cette opération peut se faire instantanément. En outre, à tout moment du feu, le chef de pièce a la faculté de vérifier sur la pince l'évent qui vient d'être débouché, même si le coup est parti.

II. Munitions avec gargousses hermétiques.

Combustibles.

Dans le cas où le matériel doit être muni d'obturateurs plastiques, les batteries système Canet sont approvisionnées de munitions comprenant :

1° Les deux types de projectiles décrits ci-dessus ;

2° Une gargousse contenant la charge et constituée par une enveloppe hermétique et combustible qui disparaît pendant le tir et offre en outre l'avantage de préserver complètement la poudre du contact de l'humidité.

Poudres.

Les canons Canet se prêtent au tir de toutes les poudres sans fumée à base soit de nitroglycérine, soit de fulmi-coton.

Avant-trains. — Caissons.

Les avant-trains et caissons des batteries à tir rapide Canet, modèle 1896, sont caractérisés par une série de dispositions spéciales, dont la plus importante consiste en une suspension élastique des coffres et qui ont toutes pour objet d'atténuer autant que possible la fatigue du personnel et du matériel pendant les transports.

Cette question a pris une importance considérable, surtout

depuis que l'emploi des douilles métalliques a été presque universellement admis pour les matériels de campagne à tir rapide.

Ce n'est pas en effet seulement au départ du cantonnement que les hommes doivent être dispos et les munitions intactes dans les coffres, c'est encore et surtout après une longue étape parcourue à toute allure sur des routes peu ou point entretenues. Or, il est bien évident qu'à ce point de vue les matériels des anciens types actuellement en service ont besoin d'être profondément modifiés.

Les avant-trains Canet sont du même type pour la pièce et le caisson : l'interchangeabilité est de règle pour les organes qui les composent.

Le coffre à munitions est en bois recouvert de tôle ; il est muni de poignées latérales et s'ouvre à la partie supérieure.

Les munitions y sont disposées verticalement en deux étages distincts. Les projectiles occupent le centre du coffre et sont maintenus à leur base et vers leur partie supérieure ; les douilles sont disposées dans les compartiments latéraux. Le coffre peut contenir 35 projectiles et 35 douilles. En dehors de ces munitions, son chargement comporte une série d'armements et d'outils contenus dans un nécessaire de bouche à feu, une trousse en cuir et une boîte aux accessoires.

L'arrière-train de caisson est d'une construction analogue à celle de l'avant-train. Les deux longerons formant corps de voiture se prolongent à l'avant de manière à constituer une flèche terminée par une lunette d'assemblage. L'arrière-train est muni d'un frein de route semblable à celui de l'affût. Le coffre contient 69 coups ; il renferme, en outre, une série d'accessoires de rechange, de pelles, de pioches, etc.

Ces diverses voitures sont représentées par la planche d'ensemble XI.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Equipement de corps et matériel des troupes combinées. — Nous avons renoncé cette année à publier *in extenso* le rapport du département militaire fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1896, ce rapport n'intéressant pas la majorité de nos lecteurs et renfermant des renseignements en partie déjà connus.

Matériel à tir rapide 70mm. — Type léger. — Système CANET.
Canon en batterie. — Pointage de la pièce.

Matériel à tir rapide 70mm. — Type léger. — Système CANET.
Canon en batterie. — Culasse ouverte.

Matériel à tir rapide. — Type léger. — Système CANET.
Voiture attelée.

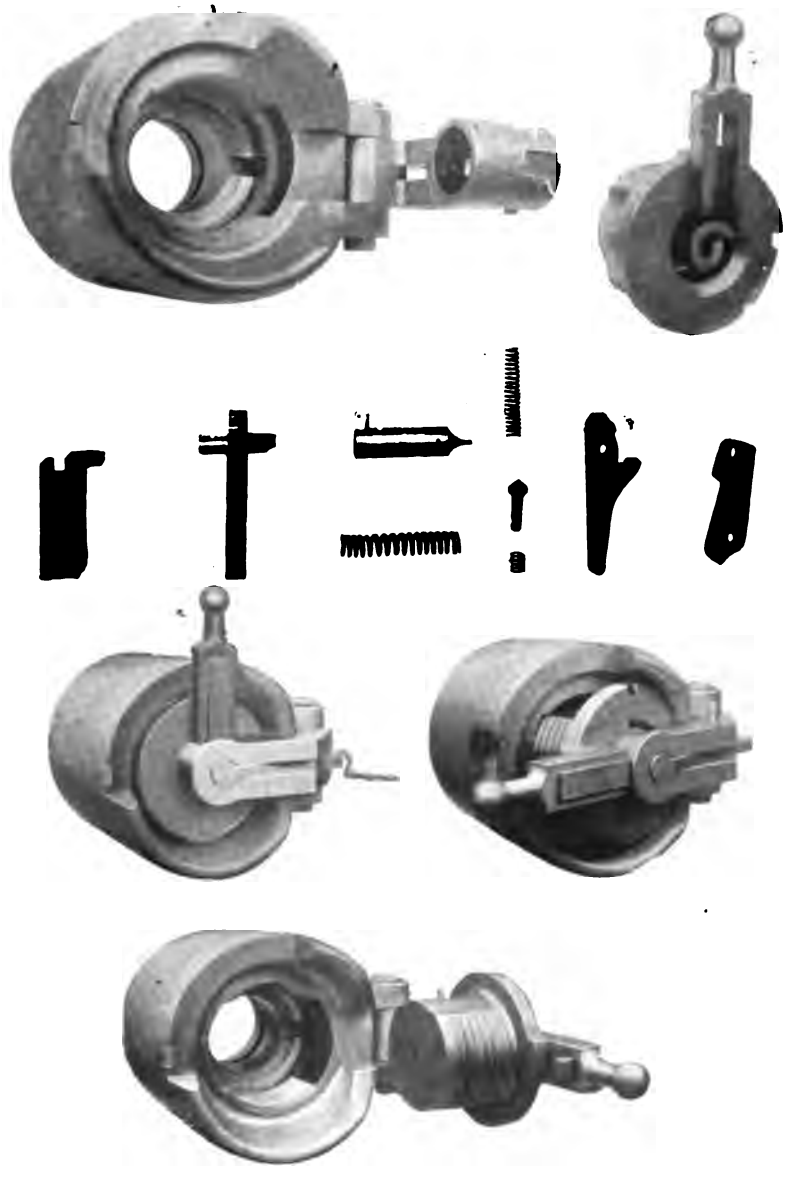

Culasse à tir rapide système CANET.
Ouverture en deux temps.

Culasse à tir rapide système CANET.
Filets concentriques.

Matériel à tir rapide de 75mm. — Type léger. — Système CANET.
Vue instantanée du matériel pendant le tir.

Fig. 3. Fig. 2. Fig. 1.

Munitions pour canons de campagne système Canet.

Nous en extrayons cependant les indications suivantes sur les transformations et les nouveautés introduites dans l'équipement de corps et le matériel :

Infanterie. — La fourniture des nouveaux caissons d'infanterie, modèle 1894, a commencé en mai et a été menée de telle sorte qu'à la fin de l'année tous les bataillons et toutes les colonnes de parc de l'élite du IIme et IIIme corps d'armée en étaient pourvus. Les demi-caissons devenus par là disponibles ont servi au remplacement d'une partie des caissons entiers encore en service dans les bataillons et les colonnes de parc de landwehr. Ils ont servi aussi à augmenter le nombre de voitures pour l'école de conduite sur les places d'armes, et à compléter le matériel du parc de dépôt. Les vieux caissons entiers ont été démontés.

En même temps qu'a eu lieu l'introduction des nouveaux caissons, on a effectué une nouvelle dotation en munitions. Le nouveau caisson contient 17 280 cartouches, donc 5280 de plus que l'ancien.

Par contre, la munition de poche a été réduite de 150 cartouches à 120 cartouches par homme, en harmonie avec le nouveau paquetage allégé de l'infanterie. Le chiffre de la munition a été fixé d'après les effectifs des bataillons, soit d'après le nombre des hommes portant fusil, sous déduction du 10 % pour défaillants ou dispensés. La diminution des munitions de poche est presque compensée par l'augmentation du contenu du caisson, de sorte que les bataillons, après l'introduction du nouveau paquetage et des nouveaux caissons auront le même nombre de cartouches que précédemment, Lors de la nouvelle dotation de cartouches, on fera le nécessaire pour que tous les corps d'armée, ou du moins le plus grand nombre possible de soldats soient munis de cartouches de la même année ; cette mesure offre des avantages aussi bien aux troupes qu'à l'administration.

Toutes les cartouches calibre 7mm5 sont livrées et emmagasinées dans des boîtes en carton de 480 pièces. Les demi caissons de l'ancienne ordonnance, qui sont encore dans les unités, seront transformés pour recevoir ces nouvelle boîtes de cartouches. Les caissons entiers étant conduits par des hommes montés et les demi caissons depuis le siège, il devenait nécessaire, si l'on remplaçait les premières voitures d'échanger les harnais pour chevaux montés contre des harnais à poitrail, dans l'équipement des chevaux de trait des bataillons de landwehr.

Dans le IIIme corps d'armée, les portes d'arrière des fourgons d'infanterie ont été renforcées et les pointes des timons garnies de caoutchouc, pour empêcher le choc des caisses. Cette amélioration se continuera dans les autres corps d'armée ; le frein Lemoine, trop compliqué, sera remplacé par un simple frein à vis.

Cavalerie. — Pour la cavalerie, la dotation de munitions réglée provisoirement jusqu'ici a été modifiée également. Le nombre des mous-

quetons a été fixé uniformément à 105 par escadron de dragons ou compagnie de guides et la dotation de cartouches à 300 par mousqueton.

Le remplacement des anciens demi caissons de cavalerie dans le parc de corps, par des caissons modèle 1894 est prévu, de même que l'acquisition de caisses de munitions pour un certain nombre de cartouches, qui doivent être utilisées comme premières munitions de rechange.

La munition de première ligne se trouve être augmentée par cette mesure qu'on applique pour le moment aux IIme et IIIme corps d'armée et qui s'étendra ensuite aux autres corps d'armée.

Artillerie. — Dans toutes les pièces d'artillerie de montagne, de campagne et de position, on a donné aux chefs de pièce des jumelles, afin qu'ils soient en état de s'orienter rapidement et avec sûreté.

En raisons des nouvelles acquisitions de batteries de cuisine pour l'artillerie, 30 batteries de campagne ont été pourvues de nouvelles caisses à matériel de cuisine.

La selle et les sacoches de paquetage de la cavalerie ont été déclaré d'ordonnance pour les sous-officiers montés de l'artillerie. Nous nous en sommes procuré et avons commencé la transformation des anciennes pour autant qu'elles s'y prêtaient.

Tous les mors à branches et mors brisés ont été remplacés par des mors Pelham.

Les fers avec renforcement des branches pour chevaux de trait, achetés il y a quelques années, n'ont pas donné de bons résultats; ils sont trop lourds. Les fers de derrière ont été fraisés et les gros crampons changés, de sorte qu'on n'emploie plus qu'un modèle de fers et de crampons. La suppression prévue par arrêté du 27 mars 1896 des obus 8,4 cm. de l'approvisionnement en munitions de l'artillerie de campagne et la transformation des shrapnels de 8,4 cm. (visser à fond la vis de serrage et placer la coiffe de graisse) sont actuellement exécutées pour toutes les batteries et colonnes de parc de l'élite et de la landwehr et seront terminées dans peu de mois pour les parcs de dépôts. Dans le but d'obtenir un effet de tir uniforme, les nouveaux shrapnels sont répartis entre les unités de façon qu'elles soient chacune pourvues de munition de fabrication de même date.

Les essais faits avec de nouveaux chariots de batterie et de nouvelles forges de campagne aboutiront sous peu à un résultat définitif.

L'équipement de corps des batteries de montagne de landwehr a été complété par l'adjonction de couvertures de bivouac.

Génie. – On a complété le matériel de corps des demi-bataillons du génie par l'acquisition de caisses d'ustensiles de cuisine et de paniers à viande ; en outre, les détachements des équipages de pont et les compagnies de sapeurs de landwehr ont reçu des bâches pour les chars de réquisition.

A l'occasion de l'introduction du nouveau paquetage des cartouches, la dotation de munition des troupes du génie a été définitivement fixée à 210 cartouches par fusil, dont 90 forment la munition de poche ou sur roues ; le reste est au parc de dépôt. En ce qui concerne les unités, c'est l'effectif moyen des hommes portant fusil qui a servi de base pour la nouvelle dotation.

Troupes sanitaires. — On a complété l'équipement de corps des lazarets de corps et de division et des ambulances de landwehr par la livraison de paniers à viande et de bâches pour les chars de réquisition. On a délivré des harnais spéciaux pour les chevaux des cuisines roulantes des lazarets. Vu l'augmentation des voitures de transport des malades, le nombre des harnais pour chevaux de trait des lazarets de corps a dû être augmenté en conséquence. Enfin, le matériel des ambulances a reçu un complément d'équipements d'infirmiers et de brancardiers.

Les nouvelles voitures sanitaires pour régiments d'infanterie du 2me corps d'armée ont été achevées à la fin de l'année.

Lois militaires. — Le délai d'opposition à la loi fédérale augmentant la cavalerie divisionnaire, du 16 mars 1897, et à la loi créant une nouvelle organisation des troupes de l'artillerie, du 19 mars 1897, a expiré sans avoir été utilisé. En conséquence, ces lois ont été déclarée en vigueur.

Cours de remonte. — Les cours de remonte I et II et les écoles de recrues I et II de la cavalerie sont fixés comme suit pour l'année 1898 :

Cours de remonte I, du 11 septembre 1897 au 8 janvier 1898, à Aarau.

Cours de remonte II, du 17 septembre 1897 au 14 janvier 1898, à Thoune.

Cours préparatoire et école de recrues I, du 8 janvier au 31 mars 1898, à Aarau, pour les recrues des Cantons de Berne (Jura), Fribourg (recrues de langue française), Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

Cours préparatoire et école de recrues II, du 14 janvier au 6 avril 1898, à Zurich, pour les recrues des Cantons de Zurich ; Schaffhouse, Appenzel (les deux Rhodes), St-Gall et Thurgovie.

Règlements d'artillerie. — Le 18 février et le 8 mai 1896, le Conseil fédéral a adopté provisoirement divers projets de règlement pour l'artillerie, savoir l'école de conduite, l'école de batterie attelée, l'école de pièce et l'école de tir.

Ces règlements ont été appliqués à titre d'essais dans les écoles et les cours de l'artillerie de 1896, ainsi qu'à l'école de sous-officiers de cette

année. On en a été généralement satisfait. Ils ont encore été discutés dans les conférences des instructeurs d'artillerie, qui ont eu lieu à la fin des cours d'instruction, et ont été soumis à une revision complète. Réunis ensuite en un seul volume sous le titre de: Règlement d'exercice pour l'artillerie de campagne de l'armée suisse, avec adjonction des chapitres suivants: I. Matériel et équipement; II. Munition et VI. Equipement des chevaux de service, ils ont été adoptés définitivement par le Conseil fédéral.

Manœuvres d'automne. — Le Conseil fédéral a chargé le colonel Keller, commandant de la Vme division et chef du bureau fédéral d'état-major, de remplacer, dans ses fonctions de commandant de corps et de directeur des manœuvres de division de cette année, le colonel Berlinger, qui a obtenu, pour raison de santé, une prolongation de congé de quatre mois. Ensuite de cette décision, le colonel Keller devant s'occuper exclusivement des préparatifs des manœuvres, l'école d'état-major III, qui devait avoir lieu du 1er au 14 juillet, est renvoyée en 1898.

Le cours pour officiers supérieurs du IVme corps d'armée, qui était primitivement fixé du 22 septembre au 9 octobre, se tiendra du 22 août au 8 septembre. Les officiers supérieurs du IVme corps fonctionneront ensuite comme juges de camp aux manœuvres du IIme corps d'armée.

AUTRICHE-HONGRIE

Le nouvel armement de l'artillerie de campagne fait l'objet d'une importante étude de la *Reichswehr*, étude dont la publication paraît surtout se rattacher aux expériences qui ont eu lieu le 3 juin à Felixdorf, sur une bouche à feu qui serait le modèle-type du nouveau matériel de l'artillerie autrichienne.

D'après les observations du journal, la nouvelle pièce ne serait plus en bronze-acier ou bronze-Uchatius, — comme le matériel autrichien actuel, — mais bien en acier purement et simplement. Ne fût-ce que pour pouvoir supporter, sans détérioration sensible, le nombre de coups que les canons à tir rapide peuvent être appelés à tirer au cours d'une campagne.

Ce canon serait construit à manchon, c'est-à-dire formé d'un tube central sur lequel on enfile à chaud un manchon ou tube extérieur de plus grand diamètre qui, par refroidissement, vient faire corps avec le premier. Ce qui donnerait une double supériorité à ces bouches à feu sur les canons actuels, en bronze-acier, qui sont faits d'une seule pièce. Le bronze de ceux-ci pourrait être en même temps utilisé pour la confection des douilles destinées à confectionner les gargousses des nouvelles pièces.

FRANCE

Canons silencieux et invisibles. — Quelques journaux français que nous reproduisons sous réserves racontent que le colonel Humbert, préoccupé des avantages qu'allaient donner aux troupes allemandes les canons à tir rapide, se mit à rechercher un moyen pratique de transformer rapidement nos canons de 80 mm. et de 90 mm. actuels en canons à tir rapide.

Ses études lui suggérèrent divers moyens. Celui qui lui parut le plus efficace permettait de supprimer à la fois le recul, le son et l'éclair du coup.

La suppression du son et de l'éclair du coup avaient une telle importance, l'idée trouvée était si originale, que le colonel Humbert hésita tout d'abord à en parler. Il se décida pourtant, après avoir vérifié et revérifié ses calculs, à s'en ouvrir à quelques-uns de ses camarades du ministère, d'une valeur technique indiscutable. Ceux-ci ne lui cachèrent pas que l'idée leur paraissait bizarre, mais ils reconnurent qu'aucun des raisonnements du colonel n'était contraire à la théorie. D'après eux, des expériences pouvaient seules montrer jusqu'à quel point l'idée était juste. Sur leurs conseils, le colonel Humbert s'adressa à la Société Hotchkiss pour lui demander de tenter l'essai de son appareil dans son champ de tir de St-Denis.

Les ingénieurs de cette société qui a fourni à la marine des canons-revolvers et des canons à tir rapide très appréciés, et qui sont au courant de toutes les inventions, trouvèrent l'idée tout à fait neuve et des plus originale, mais ne manifestèrent pas une grande confiance dans sa réussite. Toutefois, les explications très nettes et très claires données par le colonel Humbert, la confiance qu'il manifestait dans la justesse de ses calculs, ses prétentions modestes pour ses droits d'invention, les décidèrent à risquer les frais d'essai en employant un canon de 37 mm. et à prendre un brevet français.

Dès le premier coup de canon, l'appareil fonctionna, et il fut dès lors prouvé que l'idée du colonel Humbert était pratique. L'ingénieur de la maison Hotchkiss, qui présidait aux essais, en fut tout à fait étonné et ne cacha pas au colonel qu'il avait auparavant été absolument persuadé d'un complet insuccès.

Après cette expérience, le colonel Humbert n'hésita pas à offrir son invention aux ministres de la guerre et de la marine. Le ministre de la guerre renvoya l'invention à l'examen de la commission des inventions.

Le 26 avril, une expérience eut lieu, à St-Denis, devant un colonel, deux lieutenants-colonels et deux chefs d'escadron d'artillerie de marine, envoyés par le ministre de la marine. Il paraît que l'appareil fonctionna parfaitement. L'éclair du coup fut totalement supprimé et le son considé-

rablement atténué. Tous les officiers présents le constatèrent et en convinrent.

Sur ces entrefaites, le brevet français du colonel Humbert ayant été rendu public, le 20 mai, la société Hotchkiss voulut prendre un brevet en Allemagne. Mais il se trouve qu'un Suisse, M. Georges Raschen [1], de Malix, avait eu la même idée que le colonel Humbert et avait pris un brevet en Allemagne en mai 1896.

Le colonel Humbert écrivit le 22 juin à M. Georges Raschen pour lui demander s'il avait pris un brevet en France et dans d'autres pays, s'il avait fait quelques essais et quels en avaient été les résultats. Le colonel lui disait que son but était d'essayer de faire réussir rapidement cette invention qu'il avait crue (et avec lui tous ceux auxquels il l'avait communiquée) absolument neuve et toute à lui, M Georges Raschen n'a pas répondu encore et le colonel lui écrivit de nouveau.

Quoi qu'il en soit, il existerait actuellement un moyen pratique de supprimer à la fois l'éclair du coup, le son et le recul dans les canons et les fusils.

Distinction. — Parmi les prix décernés par l'Académie française, nous relevons avec plaisir le beau prix de 12000 francs accordé à M. Alfred Duquet, pour son *Histoire du Siège de Paris*, bien connue de nos lecteurs. Le solide travail de l'auteur et son courageux franc-parler reçoivent ainsi une juste récompense qui ne pourra que l'encourager à continuer son œuvre dans les mêmes bons principes et l'excellente méthode suivis jusqu'ici.

En même temps, M. Duquet a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

RUSSIE

Le nouveau règlement d'infanterie. — L'infanterie russe possède depuis l'année dernière un nouveau règlement d'exercice, remplaçant celui de 1881. La caractéristique de ce nouveau règlement est comme pour ceux introduits depuis quelques années dans toutes les armées européennes, le désir d'une plus grande simplicité, en même temps qu'une application plus rationnelle dans les prescriptions sur le combat des données résultant de l'emploi d armes de petit calibre et à tir plus rapide.

Dans le premier ordre d'idées rentre la simplification de l'escrime à la baïonnette et des conversions. Le règlement contient bien les conversions de $^1/_8$, $^1/_4$, et $^1/_2$ tour, mais il admet en même temps la conversion vers un point de direction indiqué par le chef. On sait d'expérience combien ce système est pratique.

[1] Il s'agit sans doute de M. le major d'infanterie Georges *Raschein*, à Malix.

Comme dans notre dernier règlement suisse, le feu de salve a été supprimé. En outre, les caporaux et sous-officiers ou chefs de section participent au tir à rangs serrés, ce que ne prévoyait pas le règlement de 1881.

Ont été simplifiés également un certain nombre de commandements, et supprimé la plupart de ceux que devaient donner dans certains mouvements de l'école de compagnie et de l'école de bataillon les chefs de section.

Au combat, les sections et pelotons en ordre serré ne marchent pas en ligne mais en colonne par files. On espère éviter par là les pertes que cause le feu de l'artillerie dans la marche des subdivisions avant leur arrivée dans la sphère du feu efficace d'infanterie.

L'étendue du front de combat de la compagnie est restreint à 200 pas. On n'a pas indiqué de limite supérieure pour la distance à laquelle la réserve de la compagnie doit se trouver de la chaîne, pour éviter que cette indication soit prise dans la pratique pour une règle absolue, indépendante des circonstances et du terrain.

Quand la chaîne comprend plus de deux sections, il est établi que le capitaine doit en prendre personnellement la direction.

La subdivision en périodes du mouvement de l'assaillant a été supprimée. Depuis la prise de formation de l'ordre du combat jusqu'à la dernière position où l'on tire, le mouvement s'appelle la marche d'approche; celui interrompu depuis la dernière position jusqu'à l'attaque à la baïonnette s'appelle l'attaque.

L'indication que la chaîne tire avant de se porter à l'attaque est supprimée. On a admis que la question de tirer ou de ne pas tirer dépend de la dernière position prise par l'assaillant; si ce tir est inévitable quand la dernière position est très éloignée du défenseur (400 à 500 pas), il est, par contre, peu désirable dans les circonstances opposées.

Dans le chapitre sur la formation de combat du bataillon, on recommande de mettre en chaîne de préférence des compagnies tout entières: les réserves de compagnie ne doivent être employées que rarement, dans des cas tout à fait spéciaux. On s'est appuyé, pour émettre cette règle, sur les considérations suivantes:

a) Avec la puissance actuelle du feu de l'infanterie, il est important d'amener d'un seul coup sur la chaîne le plus grand nombre possible de fusils, et cela ne peut se faire sans affaiblir la réserve de bataillon, qu'en déployant des compagnies entières. En effet, une compagnie déployée en entier donnera au feu la même puissance que deux compagnies employées d'après l'ancien système, et en déployant deux compagnies entières on obtiendra une puissance de feu à laquelle on ne pouvait atteindre auparavant.

b) Les compagnies de réserve font, sous le feu ennemi, des pertes

égales à la chaîne, sans apporter dans la plupart des cas le moindre profit.

c) Quand la compagnie est tout entière sur la chaîne, sa direction est entre des mains beaucoup plus expérimentées qu'auparavant, entre celles du commandant de compagnie.

Les deux derniers chapitres du règlement traitent des formations et mouvements du régiment, de la brigade et même de la division en formation de réserve, et des revues et défilés.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs militaires du baron de Bourgoing. Un vol. in-18. Prix: 3 fr. 50. Paris. E. Plon, Nourrit & Cie, éditeurs.

La curiosité du public ne se lasse pas de rechercher dans les *Mémoires* du temps les détails de l'épopée impériale. On est toujours aussi avide de renseignements nouveaux sur Napoléon Ier. A cet égard, nous devons signaler, comme présentant un intérêt particulier, les *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing*, publiés à la librairie Plon par son petit-neveu, le baron Pierre de Bourgoing. On trouvera dans ce livre des pages émouvantes, d'une extraordinaire réalité, sur la campagne de Russie, et spécialement sur l'incendie de Moscou et sur le retour de l'empereur, regagnant la France avec une petite escorte, à travers mille dangers. Ce dernier épisode, mal connu jusqu'ici, est raconté dans les Mémoires du baron de Bourgoing avec une foule de détails inédits, extrêmement curieux. Les *Souvenirs militaires* du baron de Bourgoing, qui fut depuis ambassadeur en Espagne, ministre plénipotentiaire en Allemagne et en Russie, s'étendent de 1791 à 1815. Ils complètent, à plus d'un titre et de la façon la plus attachante, la série des Mémoires sur la Révolution et l'Empire que la maison Plon a déjà publiés.

Ein neues Vorpostensystem. Broch. in-8° de 30 pages. Zurich 1897, Orell Fussli, éditeurs.

L'auteur anonyme de cette brochure a trouvé moyen, en quelques pages de faire avec beaucoup de logique le procès de notre système réglementaire d'avant-postes et d'en proposer un nouveau qu'il estime, non sans apparence de raison, plus efficace, malgré l'utilisation de moindres effectifs. Il faut reconnaître, en effet, que les avant-postes, tels que les conçoit notre règlement, protègent peut-être le front des troupes, mais sont manifestement insuffisants pour la protection des flancs, malgré la proportion très forte des troupes employées. Même sur le front, de nuit spécialement, les diverses unités, trop échelonnées, sont continuellement exposées à des surprises, sans possibilité souvent de se prêter mutuellement

l'appui nécessaire. La brochure en donne un exemple très suggestif.

L'erreur première du système est que l'on fait des avant-postes à la fois une troupe de surveillance et une troupe de combat. L'auteur de la brochure ne les comprend pas ainsi et voici comme il résume son opinion sur leur but et sur leur meilleure utilisation :

« Les troupes en cantonnement pour la nuit doivent être couvertes par des avant-postes. Les avant-postes ont pour but de permettre à la troupe d'engager le combat avec toutes ses forces si elle veut combattre, ou de refuser absolument la lutte si elle ne veut pas combattre.

» Les avant-postes sont composés d'un sous-officier comme chef et trois hommes. Un vélocipédiste leur est adjoint pour le service d'estafette. Ils occupent les routes et chemins qui conduisent au cantonnement à une distance d'au moins cinq kilomètres de celui-ci. Comme emplacement fixe, ils choisissent les croisées de routes.

» Les avant-postes se comportent comme le chasseur à l'affût, mais ils ne font usage de leurs armes qu'en cas de nécessité. Ils ne changent de place que s'ils y sont obligés pour observer le chemin ou si le soin de leur sécurité les y contraint.

» Les avant-postes font rapport sur tout renseignement important concernant l'ennemi. Au cas où une forte colonne marche sur le cantonnement, ils se retirent sans perdre le contact.

» Les unités cantonnées vers les sorties du cantonnement sont de piquet et poussent des postes de sous-officiers comme garde extérieure de cantonnements jusqu'à 1000 mètres en avant.

» La garde intérieure de cantonnement pose aux sorties des sentinelles doubles qui doivent fixer leur attention sur les gardes extérieures.

» Le commandant ou son remplaçant doivent veiller pour la réception des rapports.

» Si l'ennemi est dans le voisinage immédiat, les avant-postes doivent l'observer directement. La collaboration de l'élément civil doit aussi entrer en ligne de compte. Dans ce cas, les gardes extérieures de cantonnement doivent être renforcées.

» Pendant le jour, il est procédé d'après les mêmes principes pour la protection d'une troupe au repos. Les avant-postes occupent les points qui leur permettent des vues étendues en avant. Les communications se font si possible par signe.

» Enfin, pour compléter le système, il faut y joindre, si besoin est, les patrouilles d'officiers, envoyées en découverte ou en mission spéciale. »

Tel est, en gros, le nouveau système proposé. Il aurait cet avantage d'être au moins aussi efficace que notre système actuel, tout en exigeant moins de monde. Il favoriserait ainsi le repos d'une plus grande partie de la troupe. Dans tous les cas, il mériterait, semble-t-il, d'être expérimenté, cela d'autant plus que quelques corps allemands se sont bien trouvés

de l'avoir appliqué en 1870. C'est un motif de plus de ne pas en laisser perdre l'idée sans l'avoir traitée à l'école de la pratique.

P.-L. Lycoudis, lieutenant-colonel du génie (armée hellénique). Suite au *Mémoire sur un nouveau système de bouches à feu démontables*, publié en 1891. — Charles Beck, librairie internationale, à Athènes, 1896.

Il s'agit dans cette brochure d'une étude théorique des conditions dans lesquelles on pourrait arriver à construire des canons pouvant se démonter en plusieurs pièces et pouvant par conséquent se diviser pour les facilités de transport. Un semblable travail présente un intérêt spécial pour notre pays où l'étude d'un canon de montagne pouvant être transporté à dos de cheval et de mulet est toujours à l'ordre du jour, sans qu'une solution réellement satisfaisante ait été trouvée jusqu'ici. Le travail du lieutenant-colonel Lycoudis est malheureusement un travail de cabinet qui n'est pas appuyé par des essais pratiques. Il porte sur six modèles différents du calibre 75 mm. ; le poids de la pièce varierait de 205 à 308 kg. ; il se composerait, dans les modèles les plus lourds, de 3 pièces : le tube, le toureau avec l'appareil de fermeture, et la jaquette avec le manchon, pesant chacune environ 100 kg., dans les modèles les plus légers on n'aurait que deux pièces : le tube et la jaquette avec l'appareil de fermeture pesant chacune également environ 100 kg. La longueur totale du canon irait de 1500 à 1978 mm., le poids du projectile serait de 4,3 kg., la vitesse initiale de 411 à 477 mètres.

Si le système est réellement pratique, si le montage et le démontage peuvent se faire rapidement, la pièce de montagne proposée réaliserait un très grand progrès sur les pièces actuelles dont le faible poids a pour conséquence une si faible puissance balistique. Major E. P.

Annuaire du Touring-Club suisse pour 1897-1898.

Le Touring-Club suisse nous fait parvenir son annuaire pour 1897-1898, annuaire dû à la collaboration de MM. H. Schauenberg, vice-président, et H. Kündig, secrétaire général de l'association.

Cette publication est des mieux réussies à tous les points de vue. Il n'est pas de renseignements pratiques que le cycliste n'y trouve. En voyage, c'est un guide sûr et toujours apte à répondre ; il indique la liste des hôtels qui se sont engagés à faire aux cyclistes des conditions spéciales, des mécaniciens recommandés, des photographes à même de mettre une chambre noire à la disposition des cyclistes ; il donne des renseignements sur les services douaniers de Suisse et de l'étranger ; fournit des conseils pratiques d'hygiène ; enfin, décrit quelques itinéraires de voyages parmi les plus intéressants. A la fin du volume, quelques pages sont consacrées au « Carnet de route » pour l'inscription par jour, par semaine et par mois des distances parcourues.

Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1897. Zurich, 1897, Orell Füssli, éditeurs.

L'annuaire de l'armée fédérale qu'édite la maison Orell Fussli, à Zurich, vient de paraître, mis à jour au 1er avril de l'année courante. Inutile d'insister sur les services que rend cette publication. Aujourd'hui qu'elle existe on s'étonne d'avoir pu s'en passer si longtemps. On sait qu'elle comprend un état des officiers par cantons, leur répartition dans l'armée et enfin leur liste par ordre alphabétique. Les recherches sont de cette manière rendues très simples et pratiques.

Guide pratique pour les soins à donner aux chevaux, à l'usage du maître et du valet, en ville et à la campagne, par Jean *Haussener*, ci-devant maître d'écurie, attaché au service de remonte fédéral. — 4e édition (17e mille). 64 pages in-12. Prix : 1 franc. — Dans toutes les librairies et à l'imprimerie Michel et Büchler, à Berne.

Cet ouvrage, recommandé par le Département militaire fédéral, contient beaucoup de bons conseils, de très utiles renseignements sur la manière de traiter les chevaux, les harnais, les voitures. Il contient aussi des observations assez curieuses, ainsi le fait que la « musique instrumentale agit manifestement sur les intestins. Les chevaux écoutent un moment, lèvent la queue et se débarrassent. Le roulement du tambour a déjà été employé avec succès comme remède contre la colique ». Ceci dit sans rien ôter à la qualité de l'ouvrage que l'on peut recommander vivement à tout propriétaire d'un cheval et à tous les cavaliers.

ACTES OFFICIELS

Landwehr. — Dans leur dernière session, les Chambres fédérales ont adopté une *loi fédérale sur la réorganisation de l'infanterie de landwehr.* Elle prend la date du 12 juin 1897 :

Article 1er. L'infanterie de landwehr se compose des unités ci-après, formées par les hommes sortant des 96 bataillons de fusiliers de l'élite.

a) 33 bataillons de 1er ban formés par les sept classes d'âge de 33 à 39 ans inclusivement;

b) 33 bataillons de 2me ban formés par les cinq classes d'âge de 40 à 44 ans inclusivement;

Les hommes sortant de deux bataillons de carabiniers de l'élite formeront un bataillon de carabiniers de landwehr de 1er ou de 2me ban suivant leurs classes d'âge.

(Tableau I*a*, *b*, *c*, *d* et tableau II.)

Art. 2. Les officiers subalternes sont tenus de servir jusqu'à 44 ans révolus dans les bataillons de 1er ban de landwehr, mais peuvent aussi être versés dans le 2me ban avant cette limite d'âge. De même des officiers surnuméraires qui sont d'âge à servir dans l'élite peuvent être versés dans le 1er ban de la landwehr.

Art. 3. L'effectif normal des bataillons de 1er ban de la landwehr est celui de l'élite.

L'effectif normal des bataillons de 2me ban est fixé par une ordonnance du Conseil fédéral.

Art. 4. Les bataillons de landwehr, composés de troupes de divers cantons sont formés conformément aux dispositions en vigueur (articles 32 et 33) de la loi sur l'organisation militaire de 1874.

Le matériel de corps des bataillons de landwehr combinés sera parqué dans un même dépôt pour chaque bataillon.

Art. 5. Il peut être formé des régiments avec 2 à 4 bataillons de landwehr, des brigades avec 2 ou 3 régiments.

Les brigades de landwehr de 1er ban peuvent, au besoin, être adjointes aux corps d'armée.

Art. 6. Les dispositions de la loi fédérale concernant les exercices et les inspections de la landwehr du 7 juin 1881 sont applicables à l'instruction des bataillons des deux bans de la landwehr.

Art. 7. Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, toutes les dispositions antérieures, notamment celles contenues dans les articles 32 et 33 de la loi sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874.

Art. 8. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874, concernant les votations populaires sur les lois et les arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

TABLEAU I

Formation des bataillons de landwehr de 1er ban.

a) *1er corps d'armée.*

	Bataillons d'élite d'après l'ordre de bataille.	Bataillons d'élite groupés pour la formation des bataillons de landwehr de 1er ban.	Bataillons de landwehr de 1er ban.
1er régiment d'infant.	Bat. 1 Vaud. » 2 » » 3 »	—	Bat. *101 Vaud.*
2me régiment d'infant.	Bat. 4 Vaud. » 5 » » 6	—	Bat. *102 Vaud.*
3me régiment d'infant.	Bat. 7 Vaud. » 8 » » 9 »	—	Bat. *103 Vaud.*

	Bataillons d'élite d'après l'ordre de bataille.	Bataillons d'élite groupés pour la formation des bataillons de landwehr de Ier ban.	Bataillons de landwer de Ier ban.
4me régiment d'infant.	Bat. 10 Genève. » 11 Valais. » de car. 1 Vaud.	Bat. 11 Valais. » 12 » » 14 Fribourg	Bat. *104 :* 3 comp. Valais, 1 comp. Fribourg.
5me régiment d'infant.	Bat. 13 Genève. » 14 Fribourg. » 15 »	Bat. 10 Genève. » 13 » » 21 Berne (Jura).	Bat. *105 :* 3 comp. Genève. 1 comp. Berne (Jura).
6me régiment d'infant.	Bat. 16 Fribourg. » 17 » » 18 Neuchâtel.	Bat. 15 Fribourg. » 16 » » 17 »	Bat. *106 Fribourg.*
7me régiment d'infant.	Bat. 19 Neuchâtel. » 20 » » 21 Berne (Jura).	Bat. 18 Neuchâtel. » 19 » » 20 »	Bat. *107 Neuchâtel.*
8me régiment d'infant.	Bat. 22 Berne. » 23 » » 24 »	—	Bat. *108 Berne.*
	Bat. de carabin. 2.	Bat. de car. 1 Vaud. Bat. de car. 2 (Fribourg, Neuchâtel, Valais, Genève).	*Bat. de carab. 9 :* 2 comp. Vaud, 1 comp. Neuchâtel-Fribourg, 1 comp. Valais-Genève.

Commandé pour la garnison de St-Maurice :
Bataillon 12 Valais.

b) *IIme corps d'armée.*

9me régiment d'infant.	Bat. 25 Berne. » 26 » » 27 »	—	Bat. *109 Berne.*
10me régiment d'infant.	Bat. 28 Berne. » 29 » » 30 »	—	Bat. *110 Berne.*
11me régiment d'infant.	Bat. 31 Berne. » 32 » » 33 »	—	Bat. *111 Berne.*
12me régiment d'infant.	Bat. 34 Berne. » 35 » » 36 »	—	Bat. *112 Berne.*
17me régiment d'infant.	Bat. 49 Soleure. » 50 » » 51 »	—	Bat. *117 Soleure.*
18me régiment d'infant.	Bat. 52 Bâle-Camp. » 53 » » 54 Bâle-Ville.	—	Bat. *118 Bâle :* Ville : 2 comp. Campagne : 2 comp.
19me régiment d'infant.	Bat. 55 Argovie. » 56 » » 57 »	—	Bat. *119 Argovie.*

	Bataillons d'élite d'après l'ordre de bataille.	Bataillons d'élite groupés pour la formation des bataillons de landwehr de 1er ban.	Bataillons de landwehr de 1er ban.
20me régiment d'infant.	Bat. 58 Argovie. » 59 » » 60 »	—	Bat. *120 Argovie.*
	Bat. de carabiniers 3 Berne. Bat. de carabiniers 5 : Argovie 2 compagnies, Soleure 1 compagnie, Bâle-Campagne 1 compag.	—	*Bat. de carabin. 10* 2 comp. Berne, 1 comp. Argovie, 1 comp. Soleure et Bâle-Campagne.

c) *IIIme corps d'armée.*

21me régiment d'infant.	Bat. 61 Schaffhouse. » 62 Zurich. » 63 »	Bat. 61 Schaffhouse. » 62 Zurich.	Bat. *121 :* 2 comp. Schaffhouse, 2 comp. Zurich.
22me régiment d'infant.	Bat. 64 Zurich. » 65 » » 66 »	—	Bat. *122 Zurich.*
23me régiment d'infant.	Bat. 67 Zurich » 68 » » 69 »	—	Bat. *123 Zurich.*
24me régiment d'infant.	Bat. 70 Zurich. » 71 » ». 72 Schwytz.	Bat. 63 Zurich. » 70 » » 71 »	Bat. *124 Zurich.*
25me régiment d'infant.	Bat. 73 Thurgovie. » 74 » » 75 »	—	Bat. *125 Thurgovie.*
26me régiment d'infant.	Bat. 76 St-Gall. » 77 » » 78 »	—	Bat. *126 St-Gall*
27me régiment d'infant.	Bat. 79 St-Gall. » 80 » » 81 »	—	Bat. *127 St-Gall.*
28me régiment d'infant.	Bat. 82 St-Gall. » 83 Appenzell-Rh.-Ext., » 84 Appenzell ($^1/_2$ Rh.-Ext., $^1/_2$ Rh.-Int.)	—	Bat. *128 :* 1 comp. St-Gall, 2 comp. Appenzell-Rh.-Ext., 1 comp. Appenzell-Rh.-Int.
	Bat. de carabiniers 6 Zurich. Bat. de carabiniers 7 : 2 compagnies St-Gall, 1 compagnie Thurgovie, 1 » Appenzell.	—	*Bat. de carab. 11 :* 2 comp. Zurich, 1 comp. St-Gall, 1 comp. Thurgovie et Appenzell.

d) *IV*me *corps d'armée.*

	Bataillons d'élite d'après l'ordre de bataille.	Bataillons d'élite groupés pour la formation des bataillons de landwehr de 1er ban.	Bataillons de landwehr de 1er ban.
13me régiment d'infant.	Bat. 37 Berne. » 38 » » 39 »	—	Bat. *113 Berne.*
14me régiment d'infant.	Bat. 40 Berne. » 41 Lucerne. » 42 »	—	Bat. *114 :* 1 comp. Berne. 3 comp. Lucerne.
15me régiment d'infant.	Bat. 43 Lucerne. » 44 » » 45 »	—	Bat. *115 Lucerne.*
16me régiment d'infant.	Bat. 46 Argovie. » 48 Zoug. Bat. de carab. 4.	Bat. 46 Argovie. » 48 Zoug. » 85 Glaris.	Bat. *116 :* 1 comp. Argovie, 1 comp. Zoug, 2 comp. Glaris.
29me régiment d'infant.	Bat. 85 Glaris. » 86 Schwytz. » 87 Uri.	Bat. 72 Schwytz. » 86 » » 87 Uri. » 47 Unterwald.	Bat. *129 :* 2 comp. Schwytz, 1 comp. Uri, 1 comp. Unterwald.
30me régiment d'infant.	Bat. 88 Valais. » 89 » » 90 Grisons.	Bat. 88 Valais. » 89 » » 90 Grisons.	Bat. *130 Valais* (3 comp.) Bat. *131 Grisons* (3 comp.).
31me régiment d'infant.	Bat. 91 » » 92 » » 93 »	Bat. 91 » » 92 » » 93 »	Bat. *133 Grisons* (3 comp.).
32me régiment d'infant.	Bat. 94 Tessin. » 95 » » 96 »	—	Bat. *132 Tessin.*
Bataill. de carab. 4. Bataill. de carab. 8.	2 comp. Berne. 1 » Lucerne. 1 » Nidwald. 1 » Glaris. 1 » Schwytz 1 » Grisons. 1 » Tessin	—	*Bat. de carab. 12 :* 1re comp. Berne, 2e comp. Lucerne-Nidwald, 3e c. Glaris-Schwytz, 4e comp. Grisons-Tessin.

Commandé pour la division du Gothard :

Bat. 47 Unterwald, 87 Uri.

TABLEAU II

Répartition des bataillons et des compagnies de landwehr entre les Cantons.

	Fusiliers		Compagnies
	Bataillons entiers.	Compag.	de carabiniers.
Zurich	3	2	2
Berne	6	2	3
Lucerne	1	3	1/2
Uri	—	1	—
Schwyz	—	2	1/2
Obwald	—	3/4	—
Nidwald	—	1/4	1/2
Glaris	—	2	1/2
Zoug	—	1	—
Fribourg	1	1	1/2
Soleure	1	—	1/2
Bâle-Ville	—	2	—
Bâle-Campagne	—	2	1/2
Schaffhouse	—	2	—
Appenzell-Rh. ex.	—	2	1/2
Appenzell-Rh. int.	—	1	—
St-Gall	2	1	1
Grisons	2	—	1/2
Argovie	2	1	1
Thurgovie	1	—	1/2
Tessin	1	—	1/2
Vaud	3	—	2
Valais	1	3	1/2
Neuchâtel	1	—	1/2
Genève	—	3	1/2
	25	32	16

Cette répartition s'applique également aux deux bans de landwehr.

Le délai référendaire expire le 28 septembre prochain.

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé : commandant du 24me régiment d'infanterie d'élite : le major Henri Haggenmacher, à Zurich, actuellement commandant du bataillon n° 71 de fusiliers d'élite, avec promotion au grade de lieutenant-colonel d'infanterie ; commandant du bataillon n° 5 de carabiniers d'élite : le major Charles Schäfer, à Zurich, actuellement commandant du bataillon n° 5 de carabiniers de landwehr.

Le colonel Alfred Scherz, commandant de la IXme brigade d'infanterie, est chargé, par intérim, du commandement de la Vme division, en remplacement du colonel Keller.

Le Conseil fédéral a nommé commissaire en chef du 2e corps d'armée M. Ch. de Steiger, lieutenant-colonel de cavalerie à Zollikoffen. M. de Steiger remplace le colonel Freiburghaus, démissionnaire.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 8. Août 1897.

† Colonel Joseph de Cocatrix.

Le 26 juillet écoulé est décédé, aux Mayens de St-Maurice, un fidèle et précieux ami de la *Revue militaire suisse*, le colonel Joseph de Cocatrix. Pendant huit ans, membre, puis président de notre comité de contrôle, il a donné à notre publication de nombreux témoignages d'intérêt, et c'est avec regret que nous avions dû, il y a quelques mois, enregistrer sa démission, à laquelle l'avait contraint l'état de sa santé. Nous avons ressenti douloureusement la nouvelle de sa mort.

Joseph de Cocatrix, né à St-Maurice le 8 décembre 1822, appartenait à une famille militaire. Il était le deuxième fils de François-Xavier de Cocatrix, colonel cantonal et commandant de l'arrondissement du Bas-Valais.

Son frère aîné, *Eugène*, a fait au service du Piémont les campagnes d'Italie en 1848, 1849, 1859 et la campagne de Crimée. Il est mort à Messine en 1863 comme colonel commandant le 19e régiment de ligne de l'armée italienne. Il était chevalier de l'Ordre militaire de Savoie, chevalier des saints Maurice et Lazare et chevalier de la Légion d'honneur.

Le troisième de Cocatrix, *Xavier*, après avoir servi comme médecin militaire, en Suisse, est mort en 1885.

Le quatrième, *Léon*, a été tué à la bataille de Novarre, en 1842; il était sous-lieutenant au 2e régiment de Savoie.

Le cinquième, *Oscar*, a été capitaine à Naples et, à son retour en Suisse, major du bataillon valaisan n° 40.

Le sixième, *Aimé*, premier-lieutenant à Naples, a été blessé devant Gaëte; il est mort en 1890.

Le septième, *Henri*, a été sous-lieutenant à Naples et, plus tard, capitaine à l'état-major judiciaire suisse.

Comme presque tous ses frères, Joseph de Cocatrix débuta à l'étranger. Le 31 mai 1841, comme sous-lieutenant au service de Naples, il prêta, à Capoue, le serment d'usage. En 1848, il prend part à la répression de l'insurrection de Naples, et, l'année suivante, à la campagne de Sicile. Il y gagne la

médaille de mérite de 1re classe or et la médaille de chevalier de Saint-Georges. En 1857, le lieutenant de Cocatrix passe capitaine, mais il n'occupe ce grade que pendant deux ans. les troupes suisses ayant été licenciées en 1859.

Joseph de Cocatrix rentre au pays. Il est nommé commandant de bataillon et instructeur en chef des milices valaisannes. En 1870/71, il prend part à l'occupation de la frontière. En 1872, il assiste en mission militaire aux grandes manœuvres italiennes en Piémont.

Survient la réorganisation de l'armée suisse en 1874. Joseph de Cocatrix gravit un échelon de plus : il est nommé lieutenant-colonel et prend le commandement du 4e régiment de fusiliers. Quatre ans plus tard, il passe, avec le grade de colonel, au commandement de la 2e brigade d'infanterie. C'est à la même époque qu'il fut nommé chef du recrutement de la Ire division, fonction qu'il occupait encore au moment de sa mort.

Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître le colonel J. de Cocatrix garderont de lui le souvenir d'un homme aussi bienveillant que consciencieux dans l'application de ses devoirs. Il était entouré de l'estime de tous, aimé de ses camarades, respecté de ses subordonnés. Sa mort cause d'unanimes regrets.

Les plans de concentration et d'opérations du maréchal de Moltke contre la France.

(Avec une planche).

La guerre ne s'improvise pas ; elle s'improvise de moins en moins. La victoire appartient à qui sait le mieux la préparer. Cette vérité vient d'être illustrée une fois de plus par l'exemple de la Grèce, qui a payé de la défaite son manque de prévoyance.

La France aussi a fait cette triste expérience en 1870. En regard de l'insuffisance tant de fois dévoilée depuis, de sa préparation à la guerre, on met les longs et consciencieux travaux du maréchal de Moltke. La publication de la correspondance militaire de ce dernier a permis de les suivre de plus près. C'est à quoi s'est attachée notamment, dans une étude du plus haut intérêt, l'excellente *Revue militaire de l'étranger*[1], rédigée par l'état-major de l'armée française. Cette étude montre

[1] *De Moltke. Plans de concentration et d'opérations. Revue militaire de l'étranger*, n° 832. Mars 1897. La *Revue militaire de l'étranger* a bien voulu nous autoriser à reproduire cette étude, ce dont nous lui exprimons ici nos remerciments.

le célèbre homme de guerre allemand travaillant, avec une persévérance que rien ne vient interrompre, à l'élaboration de son futur plan de campagne. Dès sa nomination comme chef du grand état-major prussien, il en trace les premières lignes. Plus tard il y revient, il s'y absorbe, il précise, il améliore, et chaque agrandissement de la puissance militaire de la Prusse, lui permet de perfectionner sa concentration, et d'affirmer mieux les tendances offensives qu'il entend faire prévaloir au jour de l'action.

Le premier mémoire du général de Moltke, rédigé en vue d'une guerre contre la France, dit l'étude à laquelle nous nous référons, remonte au 28 novembre 1857, un mois seulement après son entrée en fonctions comme chef du grand état-major prussien.

« L'offensive principale française, dit cette note, aurait probablement lieu dans la direction Strasbourg-Ulm, pendant qu'une démonstration, destinée à immobiliser les troupes prussiennes sur le Rhin inférieur, serait tentée par Metz et Valenciennes.

» Abstraction faite de la neutralité de la Belgique et de l'hostilité de la Hollande, cette opération secondaire se heurterait, dans l'Allemagne du Nord, à la ceinture des places fortes du Rhin. Par contre, la facilité avec laquelle la France peut réunir de nombreuses troupes à Strasbourg, jeter un pont sur le Rhin, profiter de l'émiettement de l'Allemagne du Sud en petits Etats et de l'isolement des contingents fédéraux, ne permettent pas de douter des succès initiaux de l'ennemi. »

En conséquence, de Moltke propose de laisser sur la rive *gauche* du Rhin un rideau défensif, composé de deux corps d'armée, puis de concentrer sur la rive *droite,* entre Cologne et Mayence, 200 000 hommes destinés à reprendre l'offensive sur l'une ou l'autre rive du fleuve. En même temps, les contingents de Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse se concentreraient entre Germersheim, Rastadt et Stuttgard, dans une position fortifiée sur le Rhin moyen, en attendant d'être secourus par l'Autriche.

En cas de retraite, les contingents de l'Allemagne du Sud devraient se retirer non pas vers l'Est, mais au *nord* du Main, de façon à rejoindre les troupes prussiennes.

Au printemps de 1860, le général de Moltke adresse au roi un nouveau mémoire relatif à une guerre contre la France.

L'armée française, remarque le chef du grand état-major, a le choix entre quatre combinaisons :

1° Invasion exclusive de la Prusse, en respectant les territoires de la Belgique et de l'Allemagne du Sud. Une telle opération est peu probable, car elle ne fournirait pas à l'adversaire une base de déploiement suffisante ;

2° Respect de la neutralité belge ; marche simultanée sur le Main par la Moselle et par l'Allemagne du Sud. Cette opération constituerait, pour la Prusse, l'éventualité la plus favorable. Concentrée entre Coblence et Francfort, derrière le Rhin et le Main, son armée reprendrait l'offensive par Coblence ou Mayence, et battrait isolément chacune des deux armées françaises ;

3° Violation du territoire belge et marche par Lille et Metz, sur le Rhin inférieur. Les détachements à laisser en Belgique, en Hollande, devant Luxembourg et Sarrelouis, Mayence et Coblence, ne permettraient pas à l'armée française d'aborder le Rhin avec plus de 200 000 combattants. Gardant alors la défensive sur le Rhin moyen, les forces allemandes prendraient l'offensive par Wesel et Cologne, et livreraient, vers Aix-la-Chapelle, la bataille décisive, avec une notable supériorité de forces ;

4° Offensive simultanée contre la Belgique, la Prusse et l'Allemagne ; marche rapide sur le Main en vue d'écraser l'armée prussienne et de la séparer des contingents du Sud. Dans ce cas, le plus avantageux pour la France et partant le plus probable, de Moltke se propose d'opérer *défensivement* derrière le Rhin et *offensivement*, avec la plus grande partie de ses forces, sur le Main.

« Une armée allemande concentrée derrière le Main, et assez puissante pour reprendre l'offensive, protège simultanément les provinces orientales de la monarchie prussienne et toute l'Allemagne du Sud.

» Que l'armée française s'avance de Strasbourg sur Wurtzbourg, Nuremberg ou même sur Ulm, notre concentration derrière le Rhin et notre offensive basée sur le Main menacent ses communications et deviennent un danger pour son flanc. L'invasion de la Franconie ou de la Souabe ne peut être exécutée par l'armée française sans une grande victoire préalable ; attiré par notre position de flanc derrière le Main, l'adversaire sera obligé de nous attaquer. Or la droite de notre

ligne de bataille est protégée par Mayence et se trouve inattaquable ; notre gauche ne peut être abordée par l'armée française qu'en mettant en danger sa ligne de communications.

» .... Enfin, toute victoire de notre part rejette les Français sur Strasbourg, nous permet de déboucher par Mayence et de transporter l'offensive sur la rive gauche du Rhin. »

Ce mémoire est complété, en novembre 1861, par la note suivante :

« La guerre contre nos voisins de l'Ouest doit être le sujet de nos préoccupations immédiates.

» L'offensive française ne peut guère s'effectuer avec plus de 350 000 hommes ; mais, pour la défense de son territoire, la France pourrait disposer du double de cet effectif.

» Une guerre offensive contre cette nation ne peut donc promettre des succès que dans des conditions particulièrement favorables. Dans la plupart des cas, nous devrons nous estimer heureux si nous parvenons à concentrer le gros de nos forces en temps utile derrière le Rhin, et à repasser ensuite ce fleuve.

» La guerre doit donc être surtout envisagée au point de vue *défensif,* ce qui n'exclut pas une offensive ultérieure. »

Cette offensive ultérieure des forces allemandes doit-elle s'effectuer par le Main ou s'efforcer de rejeter les Français de Belgique ?

« L'attaque par la Belgique délivre Anvers et grossit notre armée d'un contingent de 60 000 Belges ; mais elle se heurte aux places fortes du Nord de la France et au camp retranché de Paris. Ses seuls objectifs sont la prise de la capitale et la déchéance de l'empire. Cette opération ne nous procure pas de conquêtes.

» L'offensive par le Main est une opération de moindre envergure, mais d'une réalisation plus aisée. Elle est dirigée contre la frontière de la France la moins bien fortifiée. En outre, *si nous parvenons à conquérir les provinces de la Lorraine et de l'Alsace, il est présumable que nous les conserverons.* Par contre, l'exécution de ce plan implique la défaite de l'armée française dans une ou plusieurs batailles, les sièges de Metz et de Strasbourg, ainsi que la protection de ces sièges par l'armée d'opérations...

» En cas de guerre contre la France, Mayence sert à la fois de *bouclier* et de *glaive* à la Prusse. Cette place forte protège

notre rassemblement derrière le Main, oblige l'envahisseur de l'Allemagne du Sud à attaquer une position presque imprenable ou à effectuer un détour qui découvre sa ligne de communications, et forme enfin le point d'appui de notre offensive dans la seule direction favorable. Sans appartenir à la Prusse, Mayence est, dès maintenant, la première place forte prussienne. »

En juin 1863, le général de Moltke détermine l'effectif des forces françaises au moment d'une déclaration de guerre et étudie les mesures à prendre pour compenser la supériorité numérique de son futur adversaire par une habile concentration des troupes prussiennes.

La France, remarque ce mémoire, occupe en ce moment le Mexique avec 40 000 hommes, la Cochinchine avec 1900 hommes et Rome avec 16 200 hommes. En Algérie, il ne reste que 37 542 hommes, indispensables à la sécurité de la colonie. Près de 100 000 hommes se trouvent donc actuellement engagés en dehors.

En tenant compte de 111 600 soldats de dépôt et d'une nouvelle levée, la France peut mettre en campagne 286 000 combattants. Dans le cas le plus favorable, en admettant que les garnisons des places fortes et la surveillance de la frontière belge n'absorbent que 34 000 hommes, la France disposerait, pour les opérations actives, de 250 000 hommes, qu'elle répartirait vraisemblablement de la façon suivante :

Armée de Metz, environ	45 000	hommes.
» de Strasbourg, au moins . . .	90 000	»
» de Wissembourg et de Bitche, au plus	115 000	»

Pour s'opposer à ces forces, la concentration du gros des armées allemandes peut, d'après de Moltke, s'effectuer dans l'une des trois régions suivantes :

1° *Dans le Palatinat bavarois.* — Théoriquement cette solution serait la meilleure. Elle protège efficacement les territoires de la Confédération allemande et facilite la reprise de l'offensive. Par contre, elle implique le respect par l'ennemi de la neutralité du territoire belge et, pour le commandement des contingents allemands, une direction unique, capable de briser toute velléité de particularisme. « Pour ces motifs, le Palatinat bavarois pourra être occupé pendant le cours des

opérations, mais il ne faudra pas y donner rendez-vous aux forces allemandes » ;

2° *Derrière et au nord de la Moselle.* — En utilisant simultanément les routes et les voies ferrées aboutissant à Cologne, Coblence et Mayence, il serait possible de concentrer, en trente-trois jours, 200 000 hommes entre Trèves et Coblence. Cette région a sa droite protégée par la place de Luxembourg, sa gauche appuyée au Rhin, son front renforcé par la puissante barrière de la Moselle. La retraite est assurée par les places fortes du Rhin. « Malheureusement l'ennemi peut atteindre cette ligne avant nous et nous y surprendre, au début des opérations, avec des forces supérieures » ;

3° *Derrière le Main.* — Cette concentration offre toutes les garanties de sûreté et répond à toutes les éventualités.

La longue ligne de 525 kilomètres, comprise entre Wesel et Bâle, exige, dans ce cas, pour sa défense, la formation de trois armées :

Une armée du Rhin inférieur, pouvant se porter rapidement sur la Moselle dans le cas où le territoire de la Belgique serait respecté ;

Une armée du Main ;

Une armée du Rhin supérieur.

L'armée du Main a le choix entre trois partis :

Offensive par Mayence sur la rive gauche du Rhin. Ce parti est le plus désirable, le plus hardi, mais aussi le plus dangereux ;

Défensive en arrière du Main. Le danger de cette solution réside dans la possibilité pour les Français de forcer, près de Mayence, l'aile droite de l'armée allemande, de la repousser sur Cassel et de lui couper ses communications avec le Rhin inférieur ;

Défensive-offensive le long de la ligne du Rhin, entre Mayence et Mannheim. Les Français n'ont la supériorité numérique que pendant la première période de la campagne et ont intérêt à atteindre les troupes allemandes le plus rapidement possible, par le plus court chemin. Il est donc à prévoir que la principale armée française envahira de suite le Palatinat et qu'une armée secondaire, longeant la rive *droite* du Rhin, s'efforcera de faciliter au gros des forces le passage du fleuve. Dans ce cas, le front des armées allemandes se trouverait pro-

tégé par le Rhin, et le flanc gauche par le Neckar. « Placés entre les deux armées françaises, nous pouvons défendre la puissante barrière du Rhin avec peu de monde et tomber avec nos forces principales sur l'armée française secondaire marchant contre le Neckar. »

Dès le succès des armées prussiennes à Kœnigsgrætz, et avant même la signature du traité de Nikolsbourg, de Moltke redoute l'intervention de la France en faveur de l'Autriche, et adresse à M. de Bismarck, le 8 août 1866, un « Exposé de la situation. »

Dans la première partie de ce mémoire, le chef du grand état-major fait connaître ses appréciations personnelles sur la politique qui, selon lui, doit exercer une action décisive au commencement et à la fin d'une guerre, en servant d'abord de base aux projets militaires, puis en utilisant les succès obtenus pour reprendre avantageusement les négociations diplomatiques interrompues. C'est la paraphrase de l'aphorisme de Clausewitz : « La guerre n'est que la politique continuée par d'autres moyens. »

« Si nos voisins, remarque de Moltke, songent à nous ravir le fruit de nos victoires, il serait important de conclure, le plus tôt possible avec l'Autriche, une paix définitive, qui nous rendit la disposition de nos forces vers l'Est et l'Ouest.

» Il serait possible, en effet, que la France réclamât des cessions territoriales incompatibles avec la mission historique de la Prusse, dont le rôle est d'unifier et de protéger la nation allemande.

» De pareilles prétentions rendraient la guerre populaire dans toute l'Allemagne. Dans ce cas et moyennant l'abandon d'une partie ou de la totalité des territoires occupés par nos troupes au Sud du Main, toute l'Allemagne du Sud s'allierait avec nous contre la France. Vu leur degré de mobilisation actuel, les contingents du Sud, soit 80 000 hommes, pourraient être concentrés vers Mannheim en huit à dix jours. »

La seconde partie de « l'Exposé » résume la situation militaire. En cas de guerre simultanée contre la France et l'Autriche, le général de Moltke conseille de laisser, vers Prague, quatre corps d'armée destinés à garder une défensive basée sur les retranchements de Dresde, et de concentrer le gros des forces prussiennes, soit 240 000 hommes, sur la rive droite du Rhin, entre Mayence et Mannheim.

« Du moment où le temps nous manque pour concentrer nos armées dans le Palatinat, nous devons attendre l'offensive ennemie derrière le Rhin. L'occupation des territoires situés sur la rive gauche n'assure pas aux Français la possession de cette région. Ils seront forcés de franchir le fleuve en présence d'une armée allemande, alors que leurs forces seront affaiblies par l'investissement de Luxembourg et Sarrelouis, ainsi que par l'observation des places de Cologne, Mayence, Germersheim, Landau et Rastatt.

» En résumé, la guerre contre l'Autriche momentanément affaiblie et contre la France doit être surtout *défensive*. Vu la grandeur des résultats à atteindre, elle ne doit pas nous effrayer. De simples succès partiels grouperaient à tout jamais l'Allemagne autour de la Prusse, tandis que l'abandon volontaire du moindre territoire national rendrait impossible, dans l'avenir, l'hégémonie de cette nation. »

* * *

Les succès militaires obtenus en Bohême augmentent la confiance du général de Moltke dans l'issue d'une guerre contre la France. Son activité semble redoubler. Les mémoires adressés au roi, à M. de Bismarck, au ministre de la guerre, se succèdent à de plus courts intervalles. Ce n'est plus à la défensive derrière la barrière du Rhin, ni même à la défensive-offensive par la tête de pont de Mayence que le chef du grand état-major applique ses efforts ; *l'offensive* contre la France va devenir le but de ses travaux.

Aussi, dès qu'au commencement de l'année 1867 l'affaire du Luxembourg menace de déchaîner une guerre que de Moltke juge inévitable, ce dernier rédige à la hâte et sans même y apposer de date, un projet de concentration de trois armées sur la ligne Luxembourg—Sarrebruck. Deux de ces armées comprennent chacune 4 corps ; l'autre est à 3 corps ; enfin, une quatrième armée, rassemblée en arrière des précédentes, doit être formée de 2 à 5 corps, suivant la défection ou la participation des contingents du Sud.

Cette concentration, très dense, de 11 corps d'armée sur un front restreint montre combien de Moltke sait, au besoin, renoncer à l'application d'une de ses maximes favorites : « Marcher séparés et combattre réunis. » *(Getrennt marschieren und vereint schlagen)*. Son plan paraît précis ; il con-

siste à concentrer toutes ses forces contre la France, à rapprocher les points de débarquement aussi près que possible de la frontière, à marcher en formation très compacte sur son adversaire et à s'efforcer de le battre là où il le rencontrera. « L'objectif du gros de nos forces est l'armée française qui se trouvera probablement, à ce moment, très près de nous. Dans le cas contraire, nous sommes certains de la rencontrer en nous portant dans la direction Nancy—Pont-à-Mousson. Cette ligne, la plus dangereuse pour l'armée française, peut être atteinte en sept étapes. »

La foi de M. de Moltke dans le succès devient absolue. « Même après la réorganisation projetée de l'armée française, écrit-il au ministre de la guerre [1], et même si 300 bataillons français doivent être portés, à l'avenir, de 700 à 1000 hommes, l'armée de l'Allemagne du Nord disposera encore de la supériorité numérique. La mise sur pied de guerre des formations de campagne nécessite, en France, l'incorporation de tous les réservistes ; les nouvelles formations ne pourraient se composer que de recrues ou de volontaires. En Prusse, au contraire, la landwehr fournit un fonds d'anciens soldats capables de participer aux opérations actives. En France, le nombre des pièces d'artillerie va être porté au chiffre de 1014 ; mais l'effectif des artilleurs instruits ne se trouvera pas augmenté. Or, dès cette année, la Prusse peut partir en campagne avec 1240 pièces. L'année prochaine, l'Allemagne du Nord sera donc complètement en mesure de faire la guerre à la France avec succès, sans avoir besoin d'escompter l'aide des contingents du Sud. La tâche essentielle consiste à concentrer nos forces assez à temps et au bon endroit. »

Enfin, le 16 novembre 1867, de Moltke rédige, pour les chefs de section du grand état-major, la note suivante :

« Si la guerre contre la France éclate au printemps prochain, l'attitude de l'Autriche et du Danemark sera au moins douteuse et nécessitera, tout d'abord, le maintien d'une partie de nos forces contre ces deux nations. »

Les Ier et VIe corps, ainsi qu'une division du IXe corps, soit 80 000 hommes, grossis de formations de landwehr, devront, dans ce cas, observer l'Autriche. L'autre division du IXe corps se concentrera à Düppel, face au Danemark. Il restera donc,

[1] Mémoire adressé au général de Roon, le 15 mai 1867, III, p. 72.

pour prendre l'offensive contre la France, 10 corps d'armée, soit 300 000 hommes, ainsi répartis :

1re armée : corps VII et VIII (aile droite) ;
2e » corps III, IV et Garde ;
3e » corps II, XI et X ;
4e » corps V et XII (aile gauche).

En résumé, de Moltke a l'intention de concentrer dans le Palatinat trois armées principales et une quatrième armée destinée non plus, comme dans le projet primitif de 1867, à protéger simplement l'aile gauche allemande, mais à prendre l'offensive contre l'armée française de Strasbourg.

Grâce à cette disposition des forces, l'armée prussienne eût pu opposer à l'offensive française, de quelque côté qu'elle se fût présentée :

Le 25e jour, deux corps d'armée à Neunkirchen ;

Le 30e jour, six corps d'armée à Kaiserslautern ;

Le 34e jour, huit corps d'armée un peu plus en arrière, mais toujours sur la rive gauche du Rhin. « La caractéristique de ce projet de concentration, remarque Verdy du Vernois [1], consiste dans la disposition des troupes de façon qu'elles eussent *toutes* pu prendre part à l'effort décisif, si leur présence n'eût pas été indispensable sur une autre partie du théâtre des opérations. »

Le 33e jour, selon de Moltke, les Français ne peuvent avoir dépassé la ligne Neunkirchen—Deux-Ponts ; à cette date, l'armée prussienne doit prendre l'offensive et rencontrer l'adversaire entre Blies et Sarre. Si ce dernier garde la défensive, la marche des armées prussiennes doit être dirigée sur la ligne Nancy—Pont-à-Mousson. Dans un cas comme dans l'autre, de Moltke recommande la « marche en formation très serrée ». *(Bei diesem Vormarsch ist die engste Konzentration nöthig.)*

Après avoir pris ses dispositions en vue d'une concentration qui réponde, autant que possible, à toutes les circonstances probables, de Moltke étudie la conduite à tenir en cas d'attaque brusquée de la part des Français.

Selon lui, une telle opération ne peut être tentée qu'avec des effectifs restreints. Une semblable armée, privée de trains et de convois, renferme en elle-même des éléments de faiblesse incompatibles avec la mobilité et l'aptitude au combat ;

[1] Verdy du Vernois *(Studien über den Krieg)*, II, p. 95.

les troupes françaises peuvent donc obtenir des succès partiels, envahir momentanément une partie du territoire ennemi, mais leur force d'expansion se trouvera arrêtée dès que la Prusse leur opposera ses armées mobilisées.

« Nous ne pouvons prévoir, écrit de Moltke le 21 mars 1868, si les Français attendront la fin de leur mobilisation ou s'ils comptent nous envahir de suite avec leurs forces disponibles. Nous, de notre côté, devons n'avoir qu'une seule concentration répondant à cette double éventualité ». En conséquence, le chef du grand état-major propose de ne rien modifier aux principes généraux du groupement des forces allemandes, mais, le cas échéant, d'arrêter sur le Rhin la concentration des armées :

« Dès le 20e jour, nous disposerions, sur la rive droite du Rhin, entre Cologne et Mayence, de forces telles, qu'une armée de 70 000 Français ne pourrait tenter le passage du fleuve. Ce serait notre tour alors à prendre, aussitôt que possible, l'offensive par Cologne, Coblence, Mayence et, éventuellement, par Mannheim. »

Le mois suivant — avril 1868 — de Moltke revient encore sur cette question, en précisant davantage les grandes lignes de la concentration allemande et des premières opérations contre l'armée française.

« Si la guerre éclate cette année, dit-il, nous pouvons être à peu près certains de n'avoir à lutter que contre la France seule ; l'intervention de l'Autriche sera enrayée par la réorganisation incomplète de son armée, l'hostilité de la Hongrie et l'attitude de la Russie. Nous pouvons donc concentrer presque toutes nos forces contre la France. »

En laissant provisoirement les VIe et IXe corps sur le territoire national, il reste une masse de onze corps d'armée, soit 360 000 hommes, pour entrer en lutte avec les armées françaises. « Notre supériorité numérique deviendra surtout très notable si nous obtenons de l'Allemagne du Sud un concours de 40 000 à 60 000 combattants. »

« .... La 1re *armée* (VIIe et VIIIe corps) se concentrera vers Wittlich et tentera de secourir son avant-garde, formée par la garnison de Trèves. Si les Français s'avancent en nombre par le Luxembourg, cette armée se retirera sur la rive droite de la Moselle, vers Bernkastel, en occupant tous les débouchés de la rivière. Si elle n'a pas d'ennemi devant elle, sa

mission sera de se rapprocher de la 2e armée et de se porter à la même hauteur. En cas de bataille dans le Palatinat, il importe que la 1re armée tombe à temps sur le flanc gauche de l'ennemi.

» La 2e *armée* (IIIe et IVe corps) sera renseignée sur les forces ennemies par la 16e division, laissée à Sarrebruck et renforcée de la 5e division, transportée de Mayence. Si les circonstances le permettent, les IIIe et IVe corps continueront sans interruption leurs transports stratégiques et seront concentrés sur la ligne Homburg—Deux-Ponts.

» La 3e *armée* (IIe et Xe corps, division hessoise), utilisant les voies de terre, marchera immédiatement derrière la 2e armée et formera réserve.

» La 4e *armée*, concentrée vers Landau (corps V et XI, division wurtembergeoise, division bavaroise, brigade bavaroise de Landau), aura pour mission de servir de noyau et de protection aux contingents du Sud.

» L'Allemagne du Sud sera surtout défendue par une vigoureuse offensive de toutes nos forces contre la France. »

Le mémoire fait enfin remarquer que du 22e au 30e jour, l'armée allemande pourrait, dans les conditions les plus favorables, se trouver renforcée de la Garde, des corps I et XII, ainsi que de toute l'armée bavaroise. L'ordre de bataille des armées serait alors le suivant :

1re armée :	VIIe et VIIIe corps . . .	60,000	hommes.
2e »	IIIe, IVe corps et Garde . .	100,000	»
3e »	Ier, IIe, Xe, XIIe corps . .	120,000	»
4e »	Ve et XIe corps, 2 corps d'armée bavarois, 1 division badoise, 1 division wurtembergeoise . . .	140,000	»
		430,000	hommes.

Mais, pour que les armées allemandes atteignent de semblables effectifs, qui assureraient la victoire, il faut à la Prusse la coopération des Etats du Sud.

Le 13 mai 1868, de Moltke convoque à Berlin les attachés militaires de la Bavière et du Wurtemberg, et leur exprime, sur la participation de l'Allemagne du Sud à une guerre contre la France, certaines opinions consignées le jour même dans la note suivante adressée à M. de Bismarck :

« Etant donné le traité d'alliance offensif et défensif conclu avec l'Allemagne du Sud, il suffit théoriquement que les con-

tingents du Sud soient mobilisés en temps voulu et placés sous les ordres du roi de Prusse, devenu généralissime des armées allemandes dès la déclaration de guerre contre la France. Pratiquement, il en est autrement.

» Un traité d'alliance offensif et défensif n'est qu'une forme imparfaite d'aide mutuelle, et n'a d'autre valeur que l'appui isolé de chaque partie contractante. Sous ce rapport, l'importance des différents concours prêtés n'est nullement comparable.

» L'Allemagne du Nord fournit une armée ; l'Allemagne du Sud ne donne que des contingents. La Prusse a un généralissime ; le Sud ne dispose que d'un commandant des troupes fédérales, et ne peut, avec la meilleure volonté du monde, nous offrir qu'un assemblage hétérogène de troupes.

» La différence entre une armée homogène et un amalgame de contingents fédéraux ressort suffisamment des événements de 1866....

» .... Les intérêts particuliers ne peuvent être réduits au silence que dans un Etat unifié ; ils prévalent toujours dans un traité d'alliance. Il s'agit donc moins d'exiger de l'Allemagne du Sud l'exécution d'un plan d'ensemble conforme aux principes de la stratégie, que de lui demander ce qu'elle peut accorder en tenant compte de sa sécurité particulière.

» Or l'offensive immédiate avec des forces supérieures transporterait la guerre sur le territoire ennemi et protégerait indirectement *toute* l'Allemagne. Aucun Etat ne refuserait d'y participer. Malheureusement, ce plan implique une initiative politique et un degré de mobilisation dont l'Allemagne du Sud est provisoirement encore incapable.

» Il faut donc surtout envisager la protection des pays du Sud.

» Selon moi, le Rhin inférieur et le Rhin supérieur seraient surtout protégés par la concentration d'une armée sur le Rhin moyen. Mais, pour que l'Allemagne du Sud partage cet avis et nous accorde sa confiance, elle doit être certaine que nous y serons concentrés à temps et avec des effectifs suffisants. *Cette assurance, je la donne.* »

Profitant du concours militaire promis par les Etats du Sud, de Moltke élabore un nouveau plan de concentration en vue d'une guerre qui lui paraît désormais certaine. Le nouveau mémoire, rédigé en 1868, rectifié en janvier et en mars 1869,

est intitulé : *Concentration initiale de l'armée en cas de guerre avec la France seule*, et débute en ces termes :

« En cas de guerre avec la France seule, nous avons l'avantage de pouvoir concentrer toutes nos forces dans le Palatinat bavarois, en utilisant six voies ferrées indépendantes.

» S'ils veulent faire rendre son maximum à leur réseau ferré, les Français sont obligés de se concentrer autour de Metz et de Strasbourg, en deux groupes séparés par les Vosges qui nous permettront de manœuvrer, au début des opérations, sur la ligne intérieure.

» Il serait peu judicieux d'employer une partie de notre armée de campagne à la défense *directe* du Rhin inférieur. Cette partie du fleuve se trouve protégée par la neutralité de la Belgique et, en cas de violation de ce royaume, par son éloignement de la frontière française. Concentrés dans le Palatinat, nous sommes aussi près d'Aix-la-Chapelle et de Cologne que ne le sont les Français massés à Thionville et Mézières. Nos opérations, dirigées de la rive gauche du Rhin sur la Moselle, prennent à revers toutes les tentatives françaises faites sur le Rhin inférieur, et les obligent à faire front vers le Sud...

» .... La meilleure protection de la forte barrière du Rhin inférieur et de la faible ligne du Rhin supérieur réside dans l'offensive énergique dirigée contre la France avec des forces supérieures. En conséquence, il y aura lieu de constituer quatre armées :

1re *armée* (aile droite), vers Wittlich, VIIe et VIIIe corps	60,000	hommes.
2e *armée* (armée principale), vers Neunkirchen et Hombourg, IIIe, IVe, Xe corps et Garde	130,000	»
3e *armée* (aile gauche), vers Landau, Ve et XIe corps	60,000	»
Eventuellement, deux corps d'armée de l'Allemagne du Sud, la division wurtembergeoise et la division badoise .	80,000	»
4e *armée* (réserve), en avant de Mayence, IXe et XIIe corps	60,000	»
Et éventuellement les Ier, IIe et VIe corps.	100,000	»

» En vue de l'offensive, nous disposons donc sûrement de

300 000 hommes de troupes prussiennes et, en cas de circonstances favorables, de 500 000 combattants... »

Le mémoire conclut que, le 20e jour de la mobilisation, l'armée prussienne a déjà rassemblé 300 000 hommes, que les trains arrivent du 23e au 24e jour, et que l'offensive peut être prise le 22e jour. « La concentration projetée permet d'accepter le 20e jour, et probablement, avec la supériorité numérique, une bataille défensive en avant du Rhin, puis de franchir offensivement la frontière le 22e jour. »

Presque simultanément à cette note, de Moltke rédige un autre mémoire, en partie reproduit dans l'ouvrage du grand état-major prussien[1] et intitulé : *Concentration des armées allemandes en cas de guerre simultanée contre la France et l'Autriche.* Ce travail porte l'annotation : « Valable aussi pour l'année 1870. »

« Si la situation politique entraîne une guerre entre la France et la Prusse, l'attitude de l'Autriche sera nettement hostile ou au moins douteuse.

» En opposant à chacune de ces deux puissances la moitié de nos forces, nous serions des deux côtés inférieurs en nombre. Il faut donc déterminer d'abord l'ennemi en face duquel nous garderons la défensive, afin de prendre l'offensive avec la plus grande partie de nos corps d'armée contre l'autre adversaire.

» Sans doute, le Rhin et ses places fortes constituent une barrière comme il n'en existe point en face de la frontière autrichienne ; défendue par 100 000 hommes, elle pourrait défier tout adversaire pendant six semaines.

» Mais, en cas de défensive sur cette frontière, l'Allemagne du Sud, serait sinon contre nous, du moins pas avec nous... La France est non seulement l'adversaire le plus dangereux, mais aussi le premier prêt.... Je propose donc l'emploi de 10 corps d'armée pour l'offensive contre la France, et de 3 corps d'armée en vue de la défensive contre l'Autriche...

» Le plan d'opérations contre la France se résume à rechercher la principale armée ennemie et à l'attaquer là où nous la rencontrerons. La seule difficulté consiste à exécuter un plan si simple avec des masses de troupes.

» .... Pouvons-nous, sans crainte d'être dérangés, nous con-

[1] *Historique du grand état-major prussien*, volume I, p. 73.

centrer au delà du Rhin, dans le Palatinat et jusque sur la frontière française ? Je n'hésite pas à répondre *oui*.

» Notre mobilisation est préparée jusque dans ses moindres détails. Six voies ferrées indépendantes aboutissent entre le Rhin et la Moselle. Le 12e jour, les premières troupes peuvent débarquer près de la frontière française. Le 15e jour, deux corps d'armée s'y trouvent rassemblés. Le 20e jour, nous disposons de 300 000 hommes et, le 24e jour, les armées possèdent tous leurs trains [1].

» .... Des forces comme celles que nous réunissons contre la France ne peuvent naturellement opérer que groupées en plusieurs armées. Il serait difficile, sans nuire notablement à la rapidité de la concentration, de concevoir un autre groupement que le suivant :

1re armée : VIIe et VIIIe corps (aile droite), vers Wittlich	60,000	hommes.
2e armée : IIIe, IVe, Xe corps et Garde (centre), vers Neunkirchen et Hombourg	130,000	»
3e armée : Ve et XIe corps, corps mixte badois-wurtembergeois et brigade bavaroise (aile gauche), à Landau et Rastatt	99,000	»
(Avec la participation des deux corps bavarois, la force de cette armée s'éléverait à 130 000 hommes.)		
Armée de réserve : IXe et XIIe corps, en avant de Mayence	63,000	»
Total . .	353,000	hommes.
Ou, avec la participation des deux corps bavarois	384,000	»

» Dans le cas où l'on ferait la guerre à la France seule, on transporterait également les Ier, IIe et VIe corps, soit 100 000 de plus. »

Après avoir préparé la mobilisation, assuré la concentration des armées allemandes dans le Palatinat et obtenu le concours de tous les contingents du Sud, il reste au général de Moltke à faire connaître aux chefs de section du grand état-major les

[1] Dans une annotation faite en 1870, ces dates du 12e, 15e, 20e et 24e jour sont remplacées par celles du 10e, 13e, 18e et 20e jour.

bases du plan d'opérations contre l'armée française. C'est ce qu'il expose, le 6 mai 1870, dans une conférence qui débute en ces termes :

« Les opérations contre la France vont consister à franchir en formation serrée la frontière française jusqu'à la rencontre de l'armée ennemie, et à lui livrer bataille.

» Direction générale de la marche : Paris. C'est dans cette direction que nous avons le plus de chances de rencontrer l'adversaire.

» Sur la ligne reliant le Palatinat à la capitale de la France se trouve le camp retranché de Metz ; cette place sera tournée par le Sud et simplement observée.

» Le premier objectif de marche, si nous ne livrons pas une bataille auparavant, est constitué par la partie de la Moselle comprise entre Lunéville et Pont-à-Mousson.

» Dans cette marche, la 2e armée se trouve en première ligne, la 4e armée en seconde ligne ; les deux flancs sont protégés par la 1re et la 3e armée. Notre initiative va imposer sa loi à l'adversaire. »

L'idée générale se dégageant de cet ordre est l'offensive des trois armées allemandes.

L'attitude hésitante de l'armée française depuis la déclaration de guerre du 15 juillet, laisse supposer que la *Ire armée* allemande pourra se trouver concentrée le 4 août, soit le 20e jour de la mobilisation, dans le triangle Tholey—Lebach—Ottwiller ; en cas d'offensive française, elle doit se réunir à Baumholder.

Sa double mission consiste à protéger les provinces rhénanes contre une agression française, puis à tomber sur le flanc gauche de l'adversaire en subordonnant ses mouvements à ceux de la 2e armée ; recommandation dont l'exécution provoque entre le général von Steinmetz et le chef du grand état-major certains conflits révélés par le passage suivant d'une lettre de M. de Moltke [1] :

« L'action séparée d'une de nos armées contre un ennemi probablement concentré, ne conduirait qu'à la défaite. Pour l'exécution des ordres reçus, chaque commandant d'armée gardera son entière liberté ; mais l'action d'ensemble ne peut être dirigée que par Sa Majesté. »

La *IIe armée* est l'armée directrice ; elle a pour mission de

[1] Lettre du 5 août 1870 au général v. Steinmetz, III, page 196.

se trouver, le 6 août, en avant des bois de Kaiserslautern et de marcher sur la ligne Neunkirchen—Hombourg. Cette masse principale des forces allemandes attaquera le front de l'armée française partout où elle la rencontrera, et sera secondée par l'action de flanc de la 1re armée.

La *IIIe armée* doit franchir, le 4 août, la frontière française à Wissembourg, prendre l'offensive vers le Sud, sur Haguenau, puis, de là, marcher sur Sarreguemines, en assurant la protection de son flanc gauche. « Cette armée jouira de la plus absolue liberté pour l'exécution de sa mission. La présence du Hardt lui interdit momentanément toute action d'ensemble immédiate avec la IIe armée. L'unité des efforts est subordonnée aux mesures prises par l'ennemi ». Néanmoins « la participation des trois armées à la bataille décisive constitue le but à atteindre; aussi, le grand quartier général s'efforcera de régler les mouvements en conséquence [1]. »

Ce plan de concentration et d'opérations contient en germe les victoires des armées allemandes; ses conséquences sont: Wissembourg, Spicheren, Wœrth et les batailles livrées autour de Metz.

* * *

De 1857 jusqu'au 6 mai 1870, de Moltke n'a pas rédigé moins de vingt notes ou mémoires relatifs aux opérations militaires dirigées contre la France. D'année en année, le chef du grand état-major perfectionne les détails de son œuvre, accélère la rapidité de la mobilisation, rapproche de la frontière française le débarquement des troupes allemandes et imprime à ses projets un caractère plus nettement offensif.

On a vu que le premier mémoire, daté du 28 novembre 1857, reflète les préoccupations d'une époque où les préparatifs militaires de la Prusse ne sont pas encore à hauteur de ses visées ambitieuses et où le prestige de l'armée française interdit à l'Allemagne de prendre l'initiative des mouvements. Le très modeste projet du général de Moltke consiste à laisser contre la France un rideau de troupes prussiennes sur la rive gauche du Rhin, et à concentrer 200 000 hommes derrière la rive droite, entre Cologne et Mayence. A ce plan, purement défensif, vont bientôt succéder des intentions plus agressives.

Dès l'année 1860, de Moltke envisage le cas d'une défensive

[1] Lettre du 4 août 1870 au général v. Blumenthal, III, page 192.

derrière le Main, avec faculté de déboucher sur la rive gauche du Rhin, par Mayence « bouclier et glaive » de la Prusse. Cette contre-offensive eût eu pour but « la prise de Paris et le renversement de l'empire français. »

Développant la même pensée, le mémoire de 1861 observe que « la guerre contre la France doit avoir, à l'origine, un caractère défensif n'excluant pas une offensive ultérieure ». Pour la première fois, de Moltke exprime le désir d'agrandissements territoriaux, aux dépens de la France, par la conquête des territoires d'Alsace-Lorraine.

En 1863, ce général signale la valeur du Palatinat bavarois pour la réunion des armées prussiennes. Théoriquement, cette concentration lui semble la plus parfaite ; mais elle implique le respect, par l'adversaire, de la neutralité belge, et, pour l'armée prussienne, une rapidité de mobilisation qui n'est pas encore atteinte. Après avoir examiné la concentration idéale, de Moltke revient à ses anciens projets de groupement derrière le Main, qu'il qualifie de mesure sage et facilement exécutable, nécessitée par l'état politique de l'Allemagne et l'initiative des opérations laissée à l'armée française.

Deux ans plus tard, à l'issue des événements du Danemark [1], le chef du grand état-major étudie les bases d'une action de la Prusse contre la France. « Le problème, fait-il remarquer, n'est pas insoluble. Pour une guerre offensive, la France ne dispose que de 270 000 hommes. Même si, abandonnant son alliée l'Italie, la France concentre toutes ses forces sur le Rhin, la Prusse pourra lutter *seule* contre elle, sans le secours des contingents du Sud. »

Les événements politiques et militaires de 1866 augmentent encore sa confiance dans le succès. Désormais il faut, selon lui, empêcher la France, même au prix d'une guerre, de prendre en Allemagne des compensations territoriales qui diminueraient d'autant le domaine ultérieur des Hohenzollern. Bien que cette guerre doive être, au début, défensive, il ne faut pas hésiter à la déclarer ; elle réalisera l'unité allemande et « groupera à tout jamais l'Allemagne autour de la Prusse. »

La concentration dans le Palatinat lui paraît, à cette époque, devenue réalisable. L'essentiel est d'y rassembler ses forces avant que les Français n'y aient pénétré. Si cette condition

[1] Lettre du 7 mars 1865 au général de Roon, ministre de la guerre, II, page 28.

se trouve remplie, il faut accepter la bataille vers Marnheim, au nord-est de Kaiserslautern, résister avec l'armée du centre et opérer avec la 1re armée, concentrée sur la Moselle, contre l'aile gauche française. « En cas de bataille dans le Palatinat, l'effet serait décisif si la 1re armée pouvait tomber à temps sur l'aile gauche des Français. »

L'année 1867 voit surgir l'affaire du Luxembourg et rend un instant la guerre imminente. De Moltke n'hésite pas à proposer la concentration de toutes les forces prussiennes sur la ligne Luxembourg—Sarrebruck, et la marche en ordre très serré dans la direction Nancy—Pont-à-Mousson. Si, contrairement aux prévisions de la diplomatie, l'Autriche se déclare en faveur de la France, il suffira de rester sur la défensive en Saxe et en Silésie ; une première victoire de l'armée prussienne contre la France fera rapidement rentrer dans son fourreau l'épée à moitié tirée de l'Autriche.

Au printemps suivant ont lieu des négociations en vue d'assurer à la Prusse le concours des contingents de l'Allemagne du Sud. De Moltke semble n'accorder à la fidélité de ses alliés qu'une confiance médiocre, et s'efforce de ne rien exiger d'eux qui ne paraisse favorable à leurs propres intérêts. La concentration de toutes les forces allemandes dans le Palatinat, remarque-t-il avec insistance, couvre directement l'Allemagne centrale et indirectement toute l'Allemagne du Sud ; l'invasion de la France écartera les fléaux de la guerre du sol national, dont la meilleure protection réside « dans une offensive profonde, exécutée avec toutes les forces disponibles, sur le territoire français ». D'ailleurs, de Moltke a pris ses précautions pour se passer, au besoin, d'alliés infidèles ou récalcitrants ; l'armée prussienne lui semble suffisante pour vaincre la France avec ses seuls moyens.

Cette opinion sur la valeur des alliances offre aux Allemands un intérêt particulier, signalé récemment en ces termes par une feuille militaire [1] : « A une époque où la triple alliance est en honneur chez nous, on ne saurait attacher trop d'importance à une semblable appréciation. La triplice actuelle n'est, en effet, autre chose que l'alliance, sur une plus vaste échelle, de la Prusse et des petits Etats de l'Allemagne du Sud. »

Avec l'année 1869, de Moltke voit approcher la réalisation

[1] *Deutsche Heeres Zeitung* du 25 avril 1896.

du but poursuivi depuis bientôt treize ans. Il condense ses projets dans deux mémoires « valables pour 1870 », qui indiquent les grandes lignes de la concentration de quatre armées dans le Palatinat. Ce plan sera rigoureusement exécuté, sauf pour la 4e armée dont les corps se trouveront répartis entre les trois autres armées au moment de la déclaration de guerre.

L'outil est préparé ; en vue de son prochain fonctionnement, de Moltke convoque, le 6 mai 1870, les chefs de section du grand état-major et leur fait connaître le plan d'invasion qui se résume dans cette phrase: « Les opérations contre la France consisteront simplement à envahir le territoire ennemi en formation très concentrée, à rencontrer l'armée française et à lui livrer bataille. »

Le succès de la campagne justifie rapidement ces prévisions et démontre l'excellence d'une méthode de travail pouvant se définir ainsi : n'envisager qu'un seul but à la fois et en poursuivre la réalisation avec la plus extrême opiniâtreté ; abandonner le moins possible au hasard et se ménager toujours le bénéfice de la supériorité numérique ; ne rien exiger de ses alliés au delà de leurs propres intérêts ; enfin, et surtout, s'en remettre absolument, pour l'exécution des détails, aux officiers de son état-major et aux commandants des troupes.

La confiance dans l'initiative et l'intelligence des exécutants est érigée par lui à l'état de règle absolue. « Ne pensez pas, écrit-il au général *v. Blumenthal* [1], qu'une fois vos troupes engagées je songerai à diriger vos opérations par des ordres venus d'en haut. Tous mes efforts tendront à empêcher une semblable limitation de votre initiative. Seules, les directives générales relatives à l'offensive ou à la défensive émaneront du grand quartier général de Sa Majesté, les mouvements des différentes armées se trouvant nécessairement en étroite corrélation. »

Grâce à cette division du travail, dont l'idée est basée sur une confiance absolue dans l'unité de doctrine des états-majors et des commandants de troupes, les plans du général de Moltke sont favorisés par le succès au delà même de ses espérances. Il lui est ainsi donné d'exécuter sur le champ de bataille les projets élaborés en temps de paix, de préparer et d'écrire ses campagnes. Sa correspondance, si sobre de style

[1] Lettre du 9 juin 1866, tome II, page 204.

et riche d'idées, va, sans doute, servir de base à de nouveaux travaux et devenir un ouvrage classique de littérature militaire.

Passage des Mosses par un régiment d'artillerie en 1897.

RÉFLEXIONS D'UN INDIGÈNE [1]

A 1440 m. d'altitude, à une portée de pistolet du point culminant de la route des Mosses, sur la façade de la maison de la Preisaz et au-dessous du verset de la Bible qui ne manque jamais sur une maison aux Ormonts, on lit, peinte en grandes lettres sur une planche d'arole, l'inscription suivante : « Les » 24 et 25 janvier les batteries vaudoises 3 et 4 ont passé les » Mosses. La première pièce de la 4e batterie est arrivée à » 1 ½ h. de l'après-midi. » Suivent les noms du chef et des servants.

Le Col des Mosses ne peut être comparé aux grands cols des Alpes : Simplon, Bernina, Splügen, desservis aussi par les postes fédérales toute l'année. Mais, par suite de sa direction N.-S. et de l'encaissement de la route, c'est un tiroir à neige où la circulation est souvent interrompue malgré le trafic incessant des habitants qui passent l'hiver dans ces parages.

Son voisin, le col du Pillon, avec ses 1600 mètres, serait plus accessible ; mais, comme la contrée n'est pas habitée en hiver, *le chemin* n'est pas *ouvert* et ne devient praticable qu'à partir des mois d'avril ou mai.

La couche de neige varie sensiblement d'une année à l'autre, de même que la température. On raconte qu'en 1813 la neige n'a pas disparu complètement pendant l'été dans la vallée. Plus récemment, en 1891, il a gelé chaque nuit pendant l'été, et le bassin des fontaines a eu régulièrement sa croûte de glace. Il n'est pas rare de voir employer le traîneau en septembre, et la règle est que quand on vendange à Aigle on sort la luge aux Mosses. Au printemps, la route se déblaie en avril ou mai, et j'ai souvenance d'une certaine année où un de mes

[1] Ce travail nous a été envoyé après la publication du second article sur le même sujet, publié dans notre numéro d'avril; nous le donnons cependant tel quel; il renferme quelques renseignements nouveaux et confirme sur plusieurs points les conclusions auxquelles était arrivé l'auteur de l'article précédent, M. le 1er lieut. Cérésole. *(Réd.)*.

anciens camarades dragon, de Château-d'Œx, descendant pour son cours de répétition au mois de mai, passait du sommet du *commun* à la Preisaz entre deux murailles de neige plus hautes que son panache (c'était l'ancien, en queue de cheval écourtée).

Quelles différences aussi dans la consistance de la neige, si elle tombe sèche, mouillée, fondue, en poussière ou si elle devient gelée, brûlée ou pourrie. Ou bien elle s'attache aux semelles de souliers et aux sabots des chevaux, ou bien elle porte comme la glace pour ensuite se pétrir comme du beurre fondu. La plus impraticable est celle du printemps, celle qui après avoir été dure, se détrempe, s'infiltre d'eau et casse par croûtes, laissant des trous qui vont irrégulièrement de la surface de la neige à celle du terrain, véritables chausse-trapes propices aux efforts de boulet et aux entorses de la cheville.

Malheur alors aux chevaux cramponnés de frais et pourvus de crampons en dedans; ils s'entrecoupent et se tailladent de la couronne à la châtaigne ; ni la peau, ni les os, ni les ligaments, ni les tendons, ne sont épargnés.

D'un autre côté, la neige durcie fond inégalement sur la route, le côté du soleil plus vite que l'autre; il s'en suit que le véhicule qui s'y engage subit forcément le roulis et le tangage et joue les plus mauvais tours aux marchandises fragiles qu'il transporte.

L'hiver 1896-1897 n'a pas été exceptionnel pour la quantité de neige tombée aux Mosses jusqu'en février. Aussi la route telle que l'ont trouvée les batteries à leur passage était-elle relativement favorable. Les 80 centimètres de neige tassée représentaient, à part quelques *gonfles* dans les endroits exposés à la bise, la moitié de ce que l'on rencontre ordinairement à pareille époque. De plus, il n'y avait guère de neige fraîche, la piste à un cheval était bien établie et le passage des chevaux tassé et piétiné.

Dans ces conditions, l'attelage en tandem s'imposait pour plusieurs raisons. D'abord pour permettre aux chevaux de tirer sur un sentier dur sans trop *brasser* ou enfoncer ; ensuite pour maintenir les roues des voitures de chaque côté de la piste dure et les laisser s'enfoncer à peu près à la même hauteur ou pour empêcher les roues d'un côté ou d'un autre d'entamer la neige dure ce qui, ou coupait court à l'élan des chevaux, ou faisait lever l'une des roues plus haut que l'autre

jusqu'à la culbute. Cet attelage en tandem exige cependant certaines précautions. D'abord il ne faut pas désembreler ; car, outre que les servants ne suffisent souvent pas à appuyer le coffre de chaque côté et à soulever la crosse de l'affût, les ornières, creusées par les deux roues supportant tour à tour et inégalement la charge, deviennent forcément plus inégales que lorsque la charge et les cahots se répartissent sur quatre roues.

Avec une file de trois paires de chevaux ou avec seulement trois chevaux en file, il arrive que, dans un contour et sur une piste étroite, ou bien le cheval de timon est jeté dans la neige par ceux qui le précèdent ou bien le cheval de tête doit sortir de la piste pour permettre à ceux qui suivent de rester au milieu de la route.

Avec une file tandem de 6, 8 et 10 chevaux comme on en a vu, on a beau vociférer tout le vocabulaire des « ota, ucht et ouë », infailliblement on croche où l'on voudrait le moins et toujours à la même place. (Ainsi au pont du Taisé, sous la Comballaz et au poteau de télégraphe sous la laiterie des Fontaines.)

Pour permettre ces contours en montée en conservant la force nécessaire, le cheval, attelé directement au véhicule, doit être rendu indépendant de la traction. Pour cela et pour une file de 2 à 3 chevaux, il suffit de fixer une corde : prolonge, corde à fourrage double ou autre, au côté opposé du palonnier où le tourné doit se faire et d'atteler à cette corde les chevaux de devant. Pour les *billons*, on plante un coin de fer muni d'un anneau (instrument appelé commande ou commandette, qui est l'origine du sobriquet donné aux Yvernois), où l'on attache la corde.

Avec les lourds véhicules de l'artillerie, lorsque le contour est court et que la traction exige plusieurs chevaux, il faudrait organiser une volée débordant de 50 cm. environ et de chaque côté le porte-palonnier, volée à laquelle on crocherait la corde à gauche ou à droite suivant les besoins. En reconnaissant la route avant la colonne, les ordres pourraient être donnés en conséquence.

Pour faciliter aux voitures de guerre l'emploi de l'attelage en tandem il faudrait pouvoir convertir la flèche en limonière. Il suffirait à cet effet d'adapter à la volée, à 40 cm. à gauche et à droite de la fourche de flèche, une douille destinée à

recevoir les flèches, et d'avoir avec soi une flèche de rechange. Pour former une limonière à un cheval, il suffirait d'engager la flèche et la flèche de rechange dans les douilles latérales. La prolonge fixée à l'essieu, passant le long du brancard et devant le brancardier pour se fixer de nouveau à l'essieu du côté opposé, supporterait la traction des chevaux de devant.

Pour faire le chemin dans la neige, — quand elle ne porte pas, — les montagnards emploient divers systèmes; généralement, jusqu'à 1m50, les chevaux ingambes, élevés dans le pays, passent laissés libres et sans collier. Certains chevaux ont même, pour entrer dans la neige et se tirer d'affaire, des aptitudes spéciales qui les font beaucoup apprécier. Au delà de 1m50, on enlève d'abord une certaine couche à la pelle jusqu'à ce que les chevaux laissent voir le bout des oreilles. Après leur avoir ainsi fait piétiner la piste à l'aller et au retour, plusieurs fois de suite si cela est nécessaire, on se hasarde à y chasser du gros bétail.

Marchant sur ses courtes jambes et maintenu sur la neige par son gros ventre bombé, il avance lentement, cahotant et roulant, suivi de près par la réserve. Cette réserve, ce sont les petits traîneaux à un cheval dans lesquels trônent les femmes tricotant des bas, — on ne porte pas de chaussettes en Ormonts, — les invalides, plutôt du travail que de la guerre, et les marmots emmaillotés dans des grands mouchoirs de laine.

Dans les grandes neiges, lorsqu'il s'agit de changer de station d'hivernage, — ce qui s'appelle *remuer* en terme local —, les habitants du hameau de la région s'entr'aident. On rencontre ainsi *croisant* dans les chemins casse-cou des Vœttes, de Mimont ou de derrière la Pierre, des Cerf ou de Solpraz, des caravanes pittoresques. Elles n'ont de guerrier que le vieux drageoir qui sort sournoisement la gueule de dessous une couverture, en attendant d'affûter le renard, sans dédaigner le gibier de marque, s'il s'en trouve à bonne portée, justifiant ainsi « une des nombreuses qualités de l'Ormonens, qui ne tire pas sa poudre aux moineaux ». Sur les chemins fréquentés, et pour aplanir la piste après les manœuvres que nous venons d'indiquer, on passe en dernier lieu avec une *luge* chargée, suivant les besoins. Cette luge est munie d'une ou plusieurs chaînes tendues d'un lugeon à l'autre, à l'avant ou à l'arrière: elles sont destinées à couper la neige comme le « fil à couper

le beurre ». Si, après ce terrassement, le gel se met de la partie, la piste est solidement établie et se maintient l'hiver durant.

Les batteries avec leurs pièces à 15 et leurs caissons à 20 quintaux métriques, la plupart de leurs chevaux inaccoutumés aux neiges, tirant sans ensemble, chargés du paquetage, cramponnés incomplètement ; leurs soldats du train éperonnés, en sous-pieds et pantalons de cuir, n'étaient pas dans les conditions favorables de traversée d'une « sotena » d'Ormonens.

Les chevaux mobilisés à Morges quelques jours auparavant, étaient peu dressés à tirer avec ensemble. Plusieurs ne connaissaient sans doute pas le métier de brasser la neige. D'autres, par suite de l'âge ou des tares, avaient peine à lever les jambes, non seulement pour tirer mais pour se dépêtrer. Le paquetage, par sa pesanteur, gênait l'élévation du train de devant, mouvement de cabrer, indispensable pour la progression quand le terrain ou la neige cède sous les pieds de devant.

L'épaisseur du sac paqueté, soit 20 à 30 cm. de chaque côté cause entre chaque paire de chevaux une saillie d'environ un demi-mètre, saillie qui suffit pour jeter les chevaux hors du sentier battu. Aussi pouvait-on les voir en marche s'appuyer l'un contre l'autre comme des bœufs sous le joug, dépensant ainsi leur force dans un sens inutile à la progression et cela simplement pour se maintenir debout. Montés, la situation empirait encore, surtout pour les timoniers.

Il eût été préférable, en tant qu'on voulait maintenir deux chevaux en flèche, de placer leur paquetage sur le coffre et de les conduire en rênes avec la corde à fourrage déroulée : le conducteur marchant à côté ou assis sur le caisson, suivant l'état de la route.

Avec l'attelage en tandem les conducteurs ne peuvent pas toujours marcher à côté de leurs chevaux en brassant la neige. Il suffirait de traîner le bidet de tête par la figure et de conduire le ou les autres chevaux de timon en rênes. Le troisième soldat du train pourrait marcher en queue et relayer son camarade de devant. L'unité de conduite gagnerait à ce système de deux conducteurs, l'un devant pour la direction, l'autre avec les rênes, sur le coffre, donnant le signal du départ et l'allure. Plusieurs chevaux aux Mosses étaient complètement déroutés par suite des à-coups et des hi ! ha !

poussés à tort et à travers par toute l'équipe sans tenir compte des règlements de l'école de conduite.

Les harnais du train sont fabriqués avec du bon cuir et leurs crochets d'attelage très pratiques pour ce genre de service. On a pu admirer la solidité des traits en voyant une file de 9 chevaux tirant sur la même paire. La corde est bien préférable à la chaîne pour les traits, tant au point de vue de la solidité que de la facilité des réparations. L'anneau qui la termine permet de crocher facilement, rapidement et de toutes manières. Les colliers sont souvent trop grands.

Les chevaux non munis de faux colliers ont été blessés dans le bas du poitrail. Quand on est blessé, on monte ou tire mal, suivant que l'on est homme ou cheval. Sans vouloir préconiser le collier italien avec ses rembourrages en dossier de canapé et ses courroies aux deux bouts du sac, je crois qu'on ferait bien d'étudier le collier montagnard, dit des Grisons, ouvert dessous [1].

La coopération des gens et des attelages du pays, comme troupes auxiliaires, n'est pas à dédaigner. Connaissant le parcours de la route là où elle est cachée sous la neige, les endroits où généralement celle-ci s'amoncelle, les mauvais contours et les talus à culbutes ; familiers avec tous les trucs d'attelage pour se tirer d'un mauvais pas, maniant la palanche, la hache et le « sapi » en toute connaissance de cause, ils sont capables de rendre d'excellents services. Empoignant aux roues, poussant aux caissons, soulevant avec les reins une bouche à feu pour la remettre en place, pellant la neige, offrant gratuitement leurs attelages, nos compatriotes Ormonens ont donné un éclatant démenti aux bancals et pieds plats réformés ou aptes à la réforme, qui prétendent que le militaire tombe chez nous en défaveur.

Les brigades de cantonniers du Pays-d'Enhaut et des Mosses étaient mobilisées et n'attendaient que l'ordre de marcher; c'est grâce à un cantonnier des Mosses qu'on a évité le contour en S de vers l'Hongrin avec ses gonfles et son talus escarpé dominant le torrent. En passant à travers le marais du commun, après avoir tracé le chemin au triangle, on a gagné beaucoup de temps et évité une série de culbutes. C'est à ce détail que le régiment est redevable d'avoir pu entrer à

[1] Voir l'article *Les blessures du cheval. Revue Milit. Suisse*, 1896. Livraisons de juillet et d'août.

Château-d'Œx le même jour sans utiliser ses cantonnements serrés à l'Etivaz.

Et les chevaux du pays, avec leur gros crins autour du fanon, leur servant de guêtres, quelle impulsion n'ont-ils pas donnée à la colonne! Démarrant lentement, sans sauter et sans se lasser, marchant allègrement et régulièrement en branlant leurs grosses sonnettes chantantes pour marquer la cadence, il n'y a pas de véhicule en panne qui leur ait résisté. C'est ainsi qu'on a pu voir un de ces dur-à-cuire balancer seul un vieux fourgon à roues de bérot de la Comballaz à Château-d'Œx.

Jusqu'à une hauteur d'environ 80 cm. de neige et aussi longtemps que celle-ci ne bourre pas à l'essieu, on peut passer sur roues. Mais si cette hauteur est dépassée, la neige s'amoncelle sous les trains et la marche devient impossible. Depuis 80 cm., même avec des lugeons assez larges, assez longs, fixés en avant et en arrière pour empêcher la roue de tourner, avec des traits crochés bas pour les soulever à l'avant, l'entreprise est risquée. De toutes les inventions connues, aucune ne détrône actuellement la « luge » à deux trains, dite « luge à couple », qui pèse de 125 à 150 kg. et se démonte et transporte facilement. Ces luges sont en sapin, avec les lugeons en plane ou fayard, non ferrées ou ferrées avec des minces lames d'acier qui n'adhèrent pas à la neige ou à la glace à la moindre halte comme le fer. Le chargement des voitures de guerre et des pièces s'opère sans grande force et sans difficulté. L'écartement des roues pour les pièces et les caissons étant de 1m40; la largeur des lugeons de 1m20, il suffit de placer les « luges » sous la voiture et entre les roues, soit en avançant ou reculant de façon à ce que la « luge » de devant corresponde à l'avant-train et celle de derrière à la pièce ou au caisson. Si les roues sont trop hautes, on les enlève ou l'on cale le train avec des « plots » de bois équarris. Cette manœuvre peut se faire avec le cric ou en soulevant alternativement le véhicule d'un côté et de l'autre pour introduire le ou les « plots » jusqu'à ce que la roue ne touche plus la neige. On pourrait même opérer cet exhaussement avec un appareil *ad hoc* composé de 2 vis à manivelle, — vis de « mécanique », — traversant le branchet du lugeon, la manivelle en bas. Ces vis, distantes l'une de l'autre d'environ 1 mètre, supporteraient à leur extrémité supérieure une forte traverse qui les relierait l'une à l'autre et supporterait la charge.

A partir de 80 cm. il faudra compter aussi avec la consistance de la neige et son degré de tassement. Mais à partir d'un mètre, ou, pour mieux dire, à partir du moment où les chevaux ont assez à faire à s'en sortir seuls, il faut renoncer à la traction et faire le chemin à la pelle.

Une condition importante à observer, surtout pour la marche en hiver, c'est le ferrage des chevaux. Depuis quelques années des progrès énormes ont été réalisés, en Suisse, au point de vue de la maréchalerie militaire, grâce à l'impulsion donnée par M. le colonel Potterat, vétérinaire en chef de l'armée. C'est à lui qu'on est redevable de la création, à Thoune, d'une école de maréchalerie sérieuse, école qui a contribué à répandre sur tout le territoire les principes rationnels de la ferrure et de la conservation du pied des chevaux.

Les chevaux mobilisés à Morges étaient ferrés à crampons et mouchettes fixes. Sitôt après la taxe, à 1 h. de l'après-midi, le travail de changement de fers a commencé avec 15 maréchaux-ferrants militaires. Le jour suivant, le travail a commencé à 7 h. avec un repos de 1 ½ h. au milieu du jour, et à 5 h., les 225 chevaux du régiment étaient pourvus de fers où pouvaient s'adapter les chevilles cylindro-coniques à épaulement. Tous avaient été ferrés à froid avec les fers du n° 3 au 8, brochés avec les clous adaptés à chaque numéro. L'essai du ferrage de nuit avec des lampes à projection brûlant du pétrole n'a pas réussi: les chevaux se sont effrayés. A Morges, il a été distribué un certain nombre de trousses contenant les chevilles et un outil léger pour les adapter. A Roche, en prévision de la montée du Sépey, a eu lieu le posage. Cette manutention, sans être difficile, exige certaines précautions dont la plus importante est le nettoyage de la mortaise. Le plus petit grain de sable, un brin de paille, une mince couche de boue, détruit la cohésion. La cheville doit être plantée d'aplomb et d'un seul coup de marteau bien appliqué. Pour cela, l'outil des trousses est trop léger.

Le graissage des chevilles ne doit pas être pratiqué, comme cela a eu lieu cette année, avant la distribution, car l'adhérence en est sensiblement diminuée. En ce qui concerne la solidité des fers posés à froid, elle n'est pas inférieure à celle de la ferrure à chaud. Le contrôle pour la batterie 4, donne 58 fers perdus, ce qui, pour une marche de 20 jours, la plupart du temps dans la neige, constitue un résultat satisfaisant.

Pendant le rassemblement de troupes de 1890, dans les terrains mous, autour de Vuadens, le 5me régiment de dragons perdait jusqu'à 55 fers dans une seule journée avec 350 chevaux.

Cette différence tient à la meilleure préparation des maréchaux-ferrants et à la facture du fer qui alors était un *fer mécanique*, calculé spécialement pour la résistance du fer, tandis qu'actuellement c'est un *fer à cheval* basé sur l'anatomie et la physiologie du sabot.

Les chevilles ont assez bien résisté, surtout celles qui n'étaient pas graissées. Nous pourrions citer des soldats du train qui ont rendu au retour les 16 chevilles placées à leurs deux chevaux au départ. Au total, toujours pour la 4, on apprend qu'il a été distribué 1008 chevilles au départ et qu'il en est rentré 720 au licenciement. Donc 288 ont été perdues, ou en moyenne par cheval 3 sur 8. La cheville est assez forte en général et casse rarement dans sa mortaise ; elle est assez aiguë et trempée, facile à adapter lorsqu'on est surpris par la glace et facile à enlever lorsque pour une raison ou une autre on veut être ferré à plat.

Mais le seul ferrage en éponge ne suffit pas pour une marche en campagne. L'idée vient tout naturellement de l'application de la cheville en pince. Seulement, là, on se heurte à une impossibilité. Les mortaises ménagées en pince affaiblissent le fer, qu'il soit posé à chaud ou à froid ; à l'ajustage, il casse. Reste donc à trouver un système pouvant s'adapter aux mamelles du fer sans présenter cet inconvénient de l'affaiblissement. Personnellement, après divers essais avec des clous, des chevilles, des crampons et des vis, je m'en tiens au crampon à vis dit à H, en raison de la forme de sa surface de section. Alors même que son prix est passablement élevé, il constitue le ferrage le plus sûr, le plus pratique et le plus économique à moi connu.

Quelques lignes encore sur l'état des chevaux. Il n'y a pas eu d'affections internes graves pendant le cours et il ne s'en est point présenté à la dépréciation. Les quelques cas d'indisponibilité l'ont été pour boiteries diverses, surtout d'atteintes par les chevilles sur la couronne, de coups de pied ayant causé des estafilades de la peau et des blessures de collier. La moyenne des indemnités a atteint 7 à 8 fr. par cheval en laissant de côté quelques blessures qui ont nécessité un traitement à l'Infirmerie.

Somme toute, malgré les foudres de quelques journaux et les boutades aigres-douces des feuilles de choux, le passage des Mosses a été réussi, et l'accueil qui a été fait partout aux camarades du 2 de la une du un a dû leur prouver que : « A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. »

DUTOIT, major-vétérinaire,
Vétérinaire en chef du service des étapes.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Les institutions militaires de la Suisse. — M. le général Lewal publie dans le *Journal des sciences militaires* un intéressant travail sur le danger des milices. Il consacre un chapitre aux institutions militaires de la Suisse. Nous en extrayons les passages suivants :

« Si l'Angleterre a une armée d'enrôlés volontaires et les Etats-Unis une très petite force permanente provenant de la même source, la Suisse se présente dépourvue de toute force active entretenue. Son organisation, établie depuis de longues années, a servi de modèle et surtout d'inspiratrice à toutes les autres puissances. En ce qui concerne le service obligatoire général, elle est parvenue, en raison de sa situation particulière, à réaliser le système de la nation armée, au moyen de milices organisées, englobant toute la population.

» On s'est beaucoup engoué de la Suisse, dont le passé et l'attitude commandent le respect. Toutefois, pour juger ses institutions militaires, il est indispensable de se rendre compte de ses nécessités spéciales.

» La Suisse est un Etat neutre, occupe un massif montagneux, forme une petite nation. Toutes les causes s'accordent à lui imposer un rôle absolument défensif C'est celui qu'elle suit avec persévérance. Elle l'accuse encore davantage par les travaux de défense considérables qu'elle élève pour empêcher la violation de son territoire. Dans cette situation, des milices et non une armée semblaient indiquées.

» Depuis son émancipation, elle a suivi et perfectionné les anciennes traditions des premiers peuples. Dans le passé on ne connaissait pas de force armée permanente. Tout individu valide prenait les armes en cas de besoin et, le péril passé, retournait à ses occupations ordinaires. Le service militaire était intermittent, accidentel et limité à la durée de la guerre. Le soldat, c'est-à-dire l'homme rétribué pour combattre, n'existait pas.

» La question ainsi envisagée chez les Grecs, les Latins, les Gaulois, etc..., est encore résolue de la même manière chez diverses petites nations : Arabes, Indiens, Nègres, etc...

» La Suisse a adopté depuis des siècles une organisation semblable qu'on invoque comme excellente sans savoir si ces procédés sont applicables ailleurs. »

L'auteur résume ici l'organisation suisse, non sans quelques erreurs de faits, très excusables dans le moment de transition, pour ne pas dire de confusion, par lequel passent nos institutions militaires. Puis il continue en ces termes :

« Le matériel nécessaire, en cas de guerre, existe en dehors des miliciens, qui n'ont pas à s'en occuper. La partie la plus considérable consiste dans les ouvrages de fortification du Gothard, pour lesquels il a été beaucoup dépensé. On les a jugés nécessaires à la défense de la neutralité suisse, précaution assez vaine assurément, mais qui montre l'état des esprits à notre époque. La neutralité n'est plus un préservatif : il faut des forces et des ouvrages pour la faire respecter Cette contradiction se manifeste en Belgique comme en Suisse.

» Le Département militaire s'est vu dans la nécessité de proposer la création d'une garde de sûreté pour les différents ouvrages, en la composant, en grande partie, de mécaniciens, d'ajusteurs, d'ouvriers d'art, etc. Au Conseil fédéral, quelques membres ont crié à la violation de la Constitution, interdisant toute force permanente dans la Confédération. Ils ont réédité, à ce sujet, toutes les déclamations courantes contre le militarisme et son esclavage. On leur a expliqué qu'en définitive, il ne s'agissait pas de soldats, mais d'ouvriers contractant des engagements résiliables en prévenant un certain temps d'avance. On leur démontra qu'il n'y avait pas moyen d'agir autrement, si l'on voulait assurer la conservation des ouvrages et du matériel, et on a voté les fonds. C'est, en apparence, une force permanente soumise à l'autorité militaire.

» Le Département militaire, seul permanent, dirige tous les détails relatifs aux forces militaires de la Confédération. Il constitue un organe unique en son genre. Ce n'est pas un ministère : c'est une sorte de quartier général, maintenu en paix, pour une armée, sans existence active.

» Les généraux et les services qui leur sont adjoints, ainsi que le cadre des officiers instructeurs permanents, ressortissent au Département militaire, institution militaire subordonnée au gouvernement de la Confédération et directrice de toutes les choses de l'armée Il n'existe rien de semblable en aucun autre pays, de même qu'il n'y a pas, en Europe, une autre armée uniquement composée de milices.

» A côté des avantages de ce système, très économique et très libéral, figurent naturellement des inconvénients notables, que le bon esprit de la

population amoindrit sensiblement. La plus grave est la faiblesse de l'instruction.

» Habituellement, on réunit chaque année une division, afin de l'exercer aux manœuvres. On y fait assez bien un peu de tactique, mais les troupes sont mal habituées aux services accessoires : pionniers, avant-postes, reconnaissances. Elles ne savent ni bivouaquer, ni cantonner, et ces opérations leur sont assez pénibles. Si l'infanterie remplit passablement ses fonctions, les autres armes montrent une assez grande infériorité.

» En résumé la Suisse n'a pas d'armée permanente. Quelques officiers instructeurs et des détachements d'ouvriers civils engagés ne détruisent pas cette assertion. Tout le monde est milicien, légalement, néanmoins, personne n'est sur pied. Chacun reste citoyen et vaque à ses occupations privées : qu'il soit gradé ou simple milicien, il vient, sur réquisition, prendre place dans les écoles d'instruction ou aux manœuvres. C'est bien là le caractère absolu de la milice.

» Cette combinaison s'applique à ce pays, à cause de sa situation et des qualités naturelles existant à un haut degré chez ses habitants. Les Suisses possèdent le sentiment du devoir et, par conséquent, le respect de la loi et de l'autorité. Ils ont l'esprit d'ordre et de discipline, l'habitude des exercices physiques et la passion du tir. Ils réunissent beaucoup des aptitudes qui constituent le bon soldat en paix : l'obéissance, l'endurance à la fatigue, l'habileté et le coup d'œil du tireur.

» La valeur calme et raisonnée ne leur manque pas ; l'histoire a toujours eu occasion de louer leur bravoure Leur situation de neutralité ne leur fournit pas l'occasion de l'appliquer. Ils ont préféré s'adonner aux institutions de la paix et n'ont pris que le moins possible des choses militaires. Le militarisme n'existe pas chez eux.

» Leur organisation militaire ne ressemble en rien aux gardes nationales C'est une véritable milice disciplinée, prête à paraître à l'appel de l'autorité. Il lui manque seulement l'instruction et surtout l'éducation militaire. Si les troupes helvétiques sont à louer, en tant que milices, elles ne peuvent pas être comparées à des forces permanentes. Elles ne présentent ni la capacité ni la solidité qui distinguent celles-ci. La Suisse ne le méconnaît pas et néanmoins elle conserve sagement ses institutions, que les circonstances tendent à dénaturer.

» Elle n'ignore pas comment on pourrait mieux faire, seulement elle sait que les forces entretenues coûtent cher, et elle ménage son budget fédéral, se bornant à prévoir la défense possible de son territoire. La question économique prend le pas sur la question militaire. On ne peut donc rien en conclure, en faveur du système, en ce qui concerne des Etats beaucoup plus vastes, placés dans d'autres conditions, exposés à des périls et astreints à des devoirs fort difficiles.

» C'est pourtant là qu'on a cherché un exemple, et quelques imprudents offrant la Suisse pour modèle, engagent la France à l'imiter. »

ALLEMAGNE

Un nouvel observatoire militaire. — L'état-major allemand dissimule ses opérations avec le plus grand soin, et sans les indiscrétions de ses amis intimes, on ne saurait jamais rien de ce qu'il entreprend. C'est ainsi qu'on a appris subitement qu'il avait fait construire dans le plus grand secret, depuis deux ans, un millier de pièces de campagne à tir rapide, et porté de 437 à 500 le nombre des batteries à 6 pièces qu'il peut mettre aujourd'hui en présence de nos 468 batteries. A son tour une revue roumaine, la *Revista Artilerei*, de Bucarest, nous apprend que l'armée allemande a adopté, il y a dix-huit mois, et sans qu'aucun journal en ait parlé, un ingénieux système d'observatoire de campagne destiné à remplir le cas échéant, le rôle des ballons militaires. C'est une échelle qui ressemble beaucoup à celle dont font usage les sapeurs-pompiers de Paris. Une sorte de cric élève progressivement les trois montants de l'échelle, sur la plate-forme de laquelle s'est préalablement placé l'observateur, qui se trouve ainsi doucement élevé à une hauteur variable. L'instrument est, paraît-il, léger, peu encombrant, d'une manœuvre facile, en un mot trop pratique pour qu'il ne soit pas adopté par les corps d'armée, ou plutôt par les divisions isolées qui, à défaut de ballons, en sont réduites aujourd'hui à faire monter des hommes dans les arbres, quand il y en a, pour observer ce qui se passe au loin.

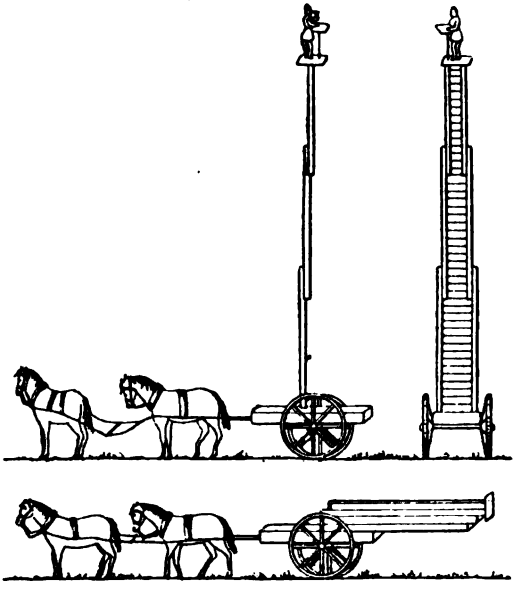

Il est certain en effet que cet observatoire mobile peut rendre en campagne de très utiles services. *(La Nature)*

Les bicyclettes aux grandes manœuvres de cette année, doivent être l'objet d'expériences sur une plus grande échelle, au point de vue de l'adjonction des cyclistes à un grand corps de cavalerie.

A cet effet il va être attaché à la division de cavalerie du XIe corps, un corps spécial de cyclistes qui sera constitué par le détachement de pionniers de la division, à l'effectif de 60 hommes. Ce détachement de pionniers constitue en réalité une troupe à pied qui doit accompagner partout la cavalerie ; on n'avait encore pu résoudre d'une manière satisfaisante le problème consistant à le transporter dans les conditions de rapidité nécessaires. L'emploi de voitures, admissible en temps de paix, ne l'était pas en temps de guerre. Et quant à faire de ses hommes autant de cavaliers, il n'y fallait point songer avec la brièveté du temps de service actuel. La bicyclette seule pouvait donc donner la solution du problème.

On fait d'ailleurs observer à ce propos que les bicyclettes militaires allemandes sont trop lourdes, et qu'il faudrait arriver à se servir de bicyclettes à bandages de roue en caoutchouc, comme celles qu'on a employées en France l'année dernière aux manœuvres du 2e corps d'armée où elles se sont si bien comportées.

ESPAGNE

Canons à tir rapide. — La commission d'expérience, chargée d'examiner le nouveau matériel proposé pour l'artillerie de campagne et de montagne espagnole, ne perd pas son temps. D'après le *Memorial de artilleria*, elle a fait subir, dans ces derniers temps, des épreuves de toute nature aux bouches à feu indiquées ci-après :

Deux canons Krupp de 75 mm. pour l'artillerie de campagne, fermeture à coin; l'un de type léger et l'autre de type lourd.

Deux canons Maxim-Nordenfelt 75 mm., fermeture Gardie à vis: le premier pour l'artillerie de campagne et le second pour l'artillerie de montagne.

Quatre canons Darmancier de 75 mm. pour l'artillerie de campagne et l'artillerie de montagne, fermeture à vis. Dans chaque catégorie, l'un de ces canons a sa charge renfermée dans une gargousse en filoselle et l'autre tire une cartouche métallique.

Deux canons Schneider (usine du Creusot) de 75 mm, fermeture à vis et cartouche métallique ; le premier pour l'artillerie de campagne et le second pour l'artillerie de montagne.

Un canon Sotomayor de 78mm5 pour l'artillerie de campagne, fermeture à vis et cartouche métallique.

Deux canons Ordonez pour l'artillerie de montagne, fermeture à vis, l'un du calibre de 57 mm. et l'autre du calibre de 63 mm.

Outre les expériences de tir auxquelles ces bouches à feu ont été soumises, on a formé une batterie de campagne avec les deux canons Krupp, le canon Maxim-Nordenfelt, le canon Darmancier à cartouche métallique et le canon Sotomayor. Pendant trois mois consécutifs, cette batterie a manœuvré dans des terrains de différente nature et a terminé son travail par des tirs exécutés, en présence de la commission, par des canonniers espagnols. Des rapports ont été établis et adressés au ministre de la guerre.

FRANCE

Le haut commandement. — La question du haut commandement est toujours en suspens. Après longues délibérations, la commission de l'armée a arrêté le projet dont nous donnons ici les principales dispositions :

Les officiers généraux désignés pour exercer en temps de guerre le commandement des armées et groupes d'armées prennent, dès le temps de paix, le titre d'inspecteurs d'armée. Ces officiers généraux sont chargés, sous l'autorité du ministre et avec l'aide de leurs chefs d'états-majors, des officiers généraux et des principaux chefs de service désignés pour servir sous leurs ordres en cas de guerre :

1° De procéder à l'inspection générale des corps d'armée et des établissements militaires ;

2° De diriger les travaux et les reconnaissances de leurs états-majors et grands services ; de remplir les missions spéciales et d'exercer les commandements qui peuvent leur être confiés.

Le conseil supérieur de la guerre, institué près du ministre de la guerre, est chargé d'examiner, sous sa présidence toutes les dispositions intéressant la défense du territoire ou l'organisation de l'armée.

Ce conseil est purement consultatif, mais il est obligatoirement consulté sur toutes les mesures pouvant affecter la constitution de l'armée et les conditions prévues par son emploi, ainsi que sur l'armement des troupes, la création et la suppression de places fortes. Il est composé, en principe, du ministre de la guerre, président; du chef d'état-major général de l'armée, rapporteur permanent des affaires soumises par le ministre au conseil, et des inspecteurs d'armée.

Le nombre des membres du conseil supérieur de la guerre ne peut être supérieur à douze.

La commission de l'armée a également adopté un projet de réorganisation de l'état-major général. D'après ce projet : La hiérarchie des officiers généraux comprend les grades de : Général de brigade, général de division, général.

Les généraux de brigade sont choisis parmi les colonels ; les généraux de division parmi les généraux de brigade, et les généraux parmi les généraux de division. Nul d'entre eux ne peut être promu en temps de paix, au grade supérieur, s'il ne compte deux ans dans le grade immédiatement inférieur.

Le nombre des officiers généraux de la première section de l'état-major général de l'armée est fixé ainsi qu'il suit:

Généraux, 25.
Généraux de division, 85.
Généraux de brigade, 210.

La limite d'âge atteint les généraux et généraux de division à soixante-cinq ans ; les généraux de brigade à soixante-deux ans.

BIBLIOGRAPHIE

Petit dictionnaire français-allemand et allemand-français, par W. Stavenhagen, capitaine du génie en retraite. Première partie : français-allemand. 1 volume petit in-8°. Berlin 1897. R. Eisenschmidt, éditeur.

Ce nouveau dictionnaire rentre dans cette catégorie de travaux de longue patience et d'érudition minutieuse dont les Allemands sont coutumiers. Il rentre aussi dans la doctrine de l'offensive à juste titre en honneur dans l'armée allemande. Il ne suffit pas, en effet, de franchir la frontière étrangère, il faut, une fois sur le sol ennemi, être en mesure de se faire comprendre et pour cela de parler, le mieux possible, la langue du vaincu. Voilà pourquoi les officiers de l'armée allemande s'appliquent avec un zèle si louable à l'étude du français et du russe.

L'auteur du dictionnaire que nous signalons s'est efforcé de faire œuvre aussi complète et aussi pratique que possible. Il ne se borne pas aux termes du français académique, voire à ceux admis par l'usage et consignés dans Littré... Il emprunte son vocabulaire même à la langue tout à fait populaire, même à celle de l'argot. Il va plus loin encore, et dans son désir de ne rien laisser échapper, il imagine des termes qu'il serait difficile de découvrir dans les dialectes les moins utilisés des dérivés du français « Gouvernat », « lendemaintiste », « membran », « moquable », « nieur ». « observasse », « rebellionnement », etc., etc., sont des termes un peu osés pour entrer dans un vocabulaire dit français. En effet, le français a cette infériorité sur l'allemand, qu'il ne permet pas de forger au fur et à mesure des besoins des mots répondant à des impressions personnelles. C'est peut-être à quoi l'auteur du *Petit dictionnaire militaire* n'a pas assez songé, et ceux de ses camarades qui croiraient devoir se servir en pays

français d'une partie des expressions qu'il indique, risqueraient fort de rester incompris.

Dans sa préface, l'auteur invite modestement ses lecteurs à lui fournir les renseignements de nature à améliorer son œuvre. Cela nous encourage à y aller de notre petit conseil : il y aurait avantage, pour lui, à soumettre à l'avenir ses épreuves à un camarade de langue française.

Le moins que l'on exige d'un dictionnaire, c'est qu'il inspire à qui le consulte une confiance absolue. Mais pour cela, il ne faut pas trouver dans son introduction des termes et des tournures de phrases dans le genre de celles-ci :

« Le but *suprême* de cet abrégé a été un texte concis autant qu'il est compatible avec la clarté et *une certaine manière complète*. »

« Les sources de notre livre *étaient* non seulement les dictionnaires généraux *dont* nous avons fait de fréquents emprunts. »

« Chaque édition postérieure pourra bénéficier ainsi ces conseils... »

Une telle lecture n'est pas pour inspirer la confiance, et peut-être a-t-elle cet autre inconvénient de pousser le critique hors des voies de l'indulgence à laquelle a droit toute œuvre de bonne foi, même imparfaite.

L'Oggi e il domani della questione militare. Pensieri di un moribondo. 1 vol. br. de 30 p. Turin 1897. Tip. lit. Camilla e Bertolero di N. Bertolero.

Le moribond, auteur de cette brochure, paraît se porter fort bien, si l'on en juge par la clarté de ses idées et la fermeté avec laquelle il les expose. Il s'agit de la question fondamentale, depuis quelques années en discussion, de la réorganisation de l'armée italienne. L'auteur reprend les diverses opinions émises sur la réduction des corps d'armée, le recrutement, la formation d'une brigade mobile pour opérations éventuelles l'effectif de la compagnie sur pied de paix, etc., etc., et sur chacun de ces, points, il soulève un intéressant et suggestif débat. On peut tirer de ces lignes d'instructives indications dont on pourra faire son profit ailleurs qu'en Italie.

Dressage et menage, par le comte *de Comminges*. Un fort volume gr. in-8° Paris 1897. E, Plon, Nourrit et Cie, éditeurs.

Il existe de nombreux traités techniques sur le dressage des chevaux de voiture. Mais il manquait un livre à la fois complet et facile à consulter, bien à la portée des gens du monde. Cette lacune vient d'être comblée par M. le comte de Comminges, capitaine au 15e chasseurs, qui publie à la librairie Plon un excellent manuel intitulé *Menage et dressage*. L'auteur ancien écuyer à l'école de Saumur, y étudie la façon de dresser à la voiture soit les jeunes chevaux, soit les chevaux faits, mais n'ayant pas encore été attelés; il expose, dans ses plus minutieux détails, l'art si

délicat de « conduire ». Il n'oublie ni l'étude des allures du cheval, ni le harnachement, ni la carrosserie, sur laquelle il donne les plus précieuses indications. C'est un livre très curieux, que même les profanes en matière de chevaux auront plaisir à consulter; c'est en même temps une œuvre vraiment instructive et d'utilité quotidienne, indispensable à toute personne ayant voiture. Le texte du comte de Comminges est émaillé de dessins aussi précis, aussi exacts qu'ils sont pittoresques et piquants. C'est Crafty qui a illustré *Menage et dressage*. Nul ne pouvait le faire mieux que l'auteur renommé de tant d'œuvres appréciées sur les sports et notamment sur l'équitation.

ACTES OFFICIELS

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé : 1° Premiers lieutenants médecins : Albert de Pourtalès, Neuchâtel ; Albert Hegi, de Hausen (Zurich), aux Verrières ; Charles Comte, de Fribourg, à Lausanne ; Ernest Zbinden, de Payerne, à Lausanne ; Francesco Riva, Lugano ; Rodolphe Nicod, de Malapalud, à Châtel-St-Denis ; Louis Senn, de Genève, à Céligny ; Auguste Roud, d'Ollon, à Lausanne ; Maurice Dardel, de St-Blaise, à Préfargier ; Edouard Claparède, Genève ; Paul Wanner, de Bienne, à Berne. Alberto Lelli, d'Aranno, à Lugano ; Charles de Marval, de Neuchâtel, à Monruz ; Louis Cornuz, de Villars-le-Gibloux, à l'Abbaye ; Ch^{s} Tuscher, de Limpach, à Henniez-les-Bains ; Ch. Hubert, de Berne, à Sallavaux ; Ch. De Martines, de Rolle, à la Métairie (Nyon) ; Marc Jaquerod, de Villars-sous-Yens, à Lausanne ; Georges Röhring, de Veytaux, à Berne ; Richard Cornaz, de Faoug, à Berne ; Georges Muller, Genève ; Pasquale Blotti, Molvaglia ; Alfred Marchand, Genève.

2° Lieutenants pharmaciens : Paul Bühlmann, de Eggivil, à la Chaux-de-Fonds ; Jaques Brun, Genève.

M. Henri Weber, d'Uster, premier lieutenant de cavalerie, a été promu capitaine (guides).

Ont été promus au grade de capitaine d'artillerie de montagne : MM les premiers lieutenants Capeller, de Coire, et Hermann Lorétan, de Sion.

Le Conseil fédéral a désigné M. de Claparède, ministre de Suisse à Vienne, et M. le Dr Ziegler, médecin en chef de l'armée, à Berne, comme délégués de la Suisse à la VIe conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge, qui aura lieu à Vienne du 20 au 30 septembre prochain.

Genève. — Le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine de compagnie d'artillerie de position 10, M. le 1er lieutenant Jean Boissonnas.

Valais. — M. le premier lieutenant Jaques Calpini, de Sion, est promu au grade de capitaine d'infanterie. Sont nommés lieutenants : MM Pont, Candide, à Sierre ; Bruttin, Maurice, à Grône ; Hofer, Ernest, à Sion.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. SUPPLÉMENT au N° 8. Août 1897.

SOMMAIRE. — Manœuvres du IIe corps d'armée. — Nouvelles et chronique. *Italie*: Réorganisation de l'armée. — Actes officiels: Mission militaire; — Nominations, transferts. — *Carte des manœuvres de 1897.*

Manœuvres du IIe Corps d'armée.

Nous extrayons de l'ordre de corps n° 1, arrêté par le colonel-divisionnaire Keller, commandant intérimaire du IIe corps d'armée, les renseignements suivants :

Prennent part aux manœuvres : le IIe corps d'armée, un régiment de recrues des IVe, VIe et VIIIe division, sous les ordres du lieutenant-colonel d'état-major Th. Schulthess, le 8e régiment de cavalerie, la compagnie de guides n° 8, un régiment d'artillerie tiré du parc de corps; enfin, pour la journée du 15 septembre, la 5e division d'artillerie de position.

Le corps d'armée se mobilise, pour le cours préparatoire, du 28 au 31 août. Le programme des manœuvres comporte :

7 septembre : Exercices à double action de régiments combinés, sous la direction des commandants de brigades :

8 septembre : Exercices à double action de brigades combinées, sous la direction des commandants de divisions;

9 septembre : Demi-journée d'exercices de petites unités et demi-journée de repos;

10, 11, 13 et 14 septembre : Exercices de division contre division;

15 septembre : Manœuvre du corps d'armée contre un ennemi marqué;

16 septembre : Revue passée par M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire fédéral;

17 et 18 septembre : Licenciement.

Les dimanches 5 et 12 septembre sont jours de repos. Des cultes militaires auront lieu le dimanche 5.

Pendant les manœuvres de division contre division, l'état de guerre durera du 10 septembre, à 6 h. m., au 11 septembre, à la fin de la manœuvre, et du 13 septembre, à 6 h. m., au 14 septembre, à la fin de la manœuvre. Avant-postes pendant les nuits du 10 au 11 et du 13 au 14 septembre.

Juges de camp :

Colonel Kunzli, commandant du IVe corps d'armée ;

Colonel Wasmer, chef d'état-major du IVe corps d'armée ;

Major Corti et capitaine Bass, officiers d'état-major à l'état-major du IVe corps d'armée ;

Colonel Schobinger, chef de l'artillerie du IVe corps d'armée ;

Lieutenant-colonel Œhler, chef du génie du IVe corps d'armée ;

Lieutenant-colonel Fierz, chef du train du IVe corps d'armée ;

Colonel Moll, médecin du IVe corps d'armée ;

Lieutenant-colonel Siegfried, commissaire des guerres du IVe corps d'armée ;

Colonel-brigadier Wildbolz, commandant de la brigade de cavalerie IV ;

Major d'Ernst, commandant du 4e régiment de dragons ;

Lieutenant-colonel Bösch, commandant de l'artillerie de corps IV ;

Colonel-divisionnaire Schweizer, commandant de la IVe division ;

Lieutenant-colonel Zwicky, chef d'état-major de la IVe division ;

Colonel-brigadier Roth, commandant de la VIIe brigade d'infanterie ;

Colonel-brigadier Heller, commandant de la VIIIe brigade d'infanterie ;

Lieutenant-colonel de Sonnenberg, commandant de l'artillerie divisionnaire IV ;

Major Schönenberger, commandant du demi-bataillon du génie 4 ;

Colonel-divisionnaire Fahrländer, commandant de la VIIIe division ;

Lieutenant-colonel de Cléric, chef d'état-major de la VIIIe division ;

Colonel brigadier Schlatter, commandant de la XVe brigade d'infanterie ;

Colonel-brigadier de Sprecher, commandant de la XVIe brigade d'infanterie ;

Lieutenant-colonel Fierz, commandant de l'artillerie divisionnaire VIII ;

Colonel Bindschedler, instructeur d'arrondissement de la IVe division ;

Major Högger, commandant du demi-bataillon du génie 8.

La section historique de l'état-major comprend les lieutenants-colonels d'état-major Jänike et Brunner, attachés à la IIIe division, et le lieutenant-colonel Borel et le capitaine Revilliod, attachés à la Ve.

Comme commissaire de campagne fonctionne le lieutenant-colonel de cavalerie C.-L. de Steiger, à Zollikofen. Suppléant : M. Nietlisbach, conseiller national, à Winterswil.

La dotation en munitions est la suivante :

a) Infanterie, 132 cartouches d'exercice par fusil, à employer comme suit :

Cours préparatoire	30	cartouches.
Manœuvres de régiment	18	»
» brigade	18	»
» division.	48	»
» corps d'armée . .	18	»

Le régiment de recrues disposera de 60 cartouches d'exercice.

b) Cavalerie, 50 cartouches par carabine ;

c) Artillerie, 900 charges par batterie, à employer comme suit :

Manœuvres de régiment . .	60	charges.
» brigade . .	90	»
» division . .	600	»
» corps d'armée	150	»

Les batteries tirées du parc de corps disposeront de 450 charges.

L'artillerie de position recevra 750 charges pour canons et mortiers de 12 cm., 450 charges pour pièces de 8 cm.

d) Génie, 50 cartouches par fusil.

L'infanterie touchera les vestons d'exercice.

Les subsistances seront fournies, pendant le cours préparatoire, par des fournisseurs. A partir du 5 septembre, le détachement des subsistances livrera les subsistances à l'infanterie et aux autres corps au fur et à mesure de leur incorporation dans le corps d'armée.

Les colonnes de vivres et bagages sont neutralisées.

Pendant les journées de manœuvres, le repas principal des troupes aura lieu le soir. Tous les corps de troupe recevront,

pendant le cours préparatoire, 3 rations de conserves de soupe et de viande, 2 rations de biscuits. Une de ces rations est remise aux hommes comme ration de réserve ; les deux autres sont sur les voitures. Les conserves seront utilisées les 10, 13 et 16 septembre. Il en sera fait usage, en outre, en cas de nécessité. Dans ce cas, le commissaire des guerres devra être avisé aussitôt. Trois distributions de 80 gr. de fromage et d'un demi-litre de vin auront lieu les 10, 13 et 15 septembre.

Le service de police incombera à un détachement de gendarmerie à fournir par les Cantons de Berne, Argovie, Soleure et les deux Bâle.

Les officiers suisses qui se proposent de suivre les manœuvres ont l'autorisation de le faire en tenue civile. Sur leur demande, à adresser au commandant du IIe corps d'armée, ils recevront, à partir du 31 août, une carte de légitimation à leur nom. Indiquer dans la demande les noms, grade, incorporation et domicile.

Cette carte donne le droit de suivre les manœuvres et d'assister à la critique. Elle donne droit à la demi-taxe en chemin de fer dès la station de domicile au terrain des manœuvres. Durée de validité : 7 au 17 septembre.

Quartier-général du corps d'armée : du 29 août au 11 septembre, à Aarbourg ; dès le 12 septembre, à Aarau.

* * *

L'ordre de corps n° 2 concerne le service de l'administration. Y figure, entre autres, la disposition que l'indemnité de cheval pour officiers montés est portée à 7 fr. On se rapproche ainsi des prix de location généralement pratiqués à l'époque des manœuvres de corps d'armée.

Les sous-officiers et soldats attachés aux états-majors depuis le régiment au corps d'armée touchent une solde supplémentaire de 1 fr. 50.

Avant le service, les commandants de bataillons accompagnés de leur adjudant et de leurs chefs de compagnie doivent aller reconnaître les localités attribuées à leur bataillon pour la durée du cours préparatoire, aux fins de prendre les dispositions relatives à l'établissement du cantonnement et déterminer la place d'exercices. Ils touchent à cet effet l'indemnité de route et de subsistance et leur solde.

Les commandants de corps de troupes combinés avec un

adjudant ou leur chef d'état-major doivent également faire une reconnaissance pour l'établissement de leur programme d'exercices.

Outre la question des chevaux de service et de la solde, l'ordre de corps 2 traite de la comptabilité, du service des rapports, indemnités de route, domestiques, logements, subsistances, bivouacs, service des transports, dommages aux récoltes, frais de bureau, etc. Il est accompagné d'un tableau de livraison des subsistances pour les journées du 31 août au 4 septembre.

L'ordre de corps n° 3 concerne le service sanitaire, son organisation, l'instruction, le service de santé, le service des malades, les prescriptions tactiques, le service des rapports.

Les prescriptions tactiques sont les suivantes :

En marche de guerre, les médecins en second et les quatre infirmiers de compagnies restent seuls avec le bataillon. Le reste du personnel sanitaire (3 médecins de bataillon, 6 sous-officiers, 6 infirmiers et 36 brancardiers) sera formé avant le départ en une subdivision à 6 groupes sous le commandement du plus ancien médecin de bataillon et marchera à 50 m. de distance du bataillon de queue. Les voitures sanitaires seront attribuées à cette troupe.

Les bataillons détachés conservent leur personnel sanitaire.

Si le régiment marche au combat, les trois médecins en second se joignent également au détachement sanitaire du régiment. Les infirmiers de compagnie accompagnent la troupe dans la ligne de feu.

Pendant le combat, le détachement sanitaire du régiment établit une place de pansement et exerce le service sanitaire.

Le jour de la manœuvre de corps d'armée un exercice plus important aura lieu avec emploi de tabelles de diagnotics pour la détermination des blessures.

Les voitures sanitaires seront si possible poussées jusqu'aux places de pansement. Si elles ne peuvent suivre jusque-là, on les laissera en un endroit convenable, et la troupe transportera le matériel nécessaire en laissant ses sacs avec les voitures.

Les chevaux d'officiers resteront avec le parc de voitures. Une garde du parc sera placée.

Pendant le combat les lazarets établiront des places de pansement principales et des hôpitaux de campagne.

Un tableau des hôpitaux civils d'évacuation est joint à l'ordre de corps nº 3.

L'ordre de corps nº 4 concerne le service vétérinaire, et l'ordre de corps nº 5 le service de la poste de campagne.

Le service des trains fait l'objet de l'ordre de corps nº 6. Nous en détachons la disposition suivante :

Pour les exercices de campagne, 3 colonnes de train seront formées :

a) Le train de combat, comprenant la voiture d'unité nº 5, un char à munitions (caisson ord. 94) par bataillon d'infanterie, la réserve de batterie avec la cuisine de batterie, les ambulances commandées et les chevaux de mains des officiers.

b) La colonne de bagages, les voitures d'unité nos 1 à 4 d'infanterie, les cuisines roulantes (sauf celles de l'artillerie), les chars à bagages du demi-bataillon du génie.

c) La colonne de subsistances comprenant toutes les voitures d'approvisionnements et les fourgons postaux.

Avec chaque voiture marche un homme comme garde-voiture. Le surplus de la troupe marche en tête de la colonne.

L'ordre de corps nº 7 concerne la gendarmerie de campagne, dont la tâche comprend le service de police en général, la police de sûreté, la police des mœurs et des étrangers, la police de santé.

* * *

La supposition générale pour les manœuvres n'est pas encore connue. Elle ne sera communiquée aux corps et rendue publique que l'avant-veille du jour où commenceront les exercices.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

ITALIE

Réorganisation de l'armée. — Après être restée longtemps en suspens, la loi sur la réorganisation de l'armée italienne a été, il y a deux mois environ, votée par le Parlement. Elle n'a point introduit les réformes radicales que quelques généraux et parlementaires italiens préconisaient. Elle n'en apporte pas moins certains changements au régime en vigueur jusqu'ici, et surtout elle met un terme au provisoire créé par les décrets de 1894. Ceux-ci avaient modifié arbitrairement, c'est-à-dire sans sanction légale, la loi fondamentale de 1887. La nouvelle organisation

reprend les bases de cette dernière loi, d'une part, et, d'autre part, prend comme point de départ l'existence d'un budget ordinaire du ministère de la guerre de 246 millions de francs.

L'*armée permanente* italienne comprendra donc, comme par le passé, 12 corps d'armée. L'ensemble de ces 12 corps d'armée représente :

12 légions de carabiniers royaux;

96 régiments d'infanterie de ligne (1152 compagnies et 96 dépôts) :

12 régiments de bersagliers (144 compagnies et 12 dépôts);

7 régiments alpins (75 compagnies et 7 dépôts);

88 districts militaires;

24 régiments de cavalerie (144 escadrons et 24 dépôts);

Des dépôts d'élevage pour les chevaux;

24 régiments d'artillerie de campagne (186 batteries, 36 compagnies du train et 24 dépôts);

1 régiment d'artillerie à cheval (6 batteries, 4 compagnies du train et 2 dépôts);

1 régiment d'artillerie de montagne (15 batteries et 1 dépôt);

22 brigades d'artillerie de côte et de forteresse (78 compagnies);

5 compagnies d'ouvriers d'artillerie;

5 régiments du génie (60 compagnies du génie, 10 compagnies du train et 5 dépôts);

1 brigade de chemins de fer du génie (6 compagnies);

12 compagnies de santé;

12 compagnies de subsistances.

A côté de l'armée permanente, la *milice mobile* se compose de :

51 régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies;

20 bataillons de bersagliers à 4 compagnies;

38 compagnies alpines;

31 escadrons de cavalerie;

63 batteries d'artillerie de campagne;

15 batteries d'artillerie de montagne;

78 compagnies d'artillerie de côte et de forteresse;

24 compagnies du train d'artillerie;

54 compagnies du génie;

4 compagnies du train du génie.

Enfin la *milice territoriale* comprend :

324 bataillons d'infanterie à 4 compagnies;

22 bataillons alpins (en tout 75 compagnies);

100 compagnies d'artillerie de forteresse;

30 compagnies du génie.

La division territoriale du royaume comporte 25 arrondissements de division.

Au point de vue de l'effectif sur pied de paix, on espère que, lorsque la

loi pourra déployer tous ses effets, cet effectif sera de 215000 hommes. Les compagnies compteront 108 à 110 hommes pendant la belle saison (250 sur pied de guerre) et de 60 à 65 pendant l'hiver. Actuellement toute l'armée permanente et ses réserves sont armées, sauf erreur, du fusil modèle 1892.

La nouvelle loi réduit sensiblement le nombre des officiers supérieurs. L'état-major général comprendra 141 généraux, dont 5 généraux d'armée, 45 lieutenants-généraux, 88 majors-généraux et 3 majors-généraux médecins, et le corps d'état-major : 18 colonels, 45 lieutenants-colonels ou majors, 74 capitaines. Total : 137.

Dans les autres corps, les effectifs composés des officiers sont les suivants :

Carabiniers royaux, 560 officiers, au lieu de 554, chiffre actuel.
Infanterie, 6715, au lieu de 7062.
Cavalerie, 934, au lieu de 976.
Artillerie, 1684, au lieu de 1689.
Génie, 554, au lieu de 606.

ACTES OFFICIELS

Mission militaire. — Le Conseil fédéral délègue en mission militaire aux manœuvres des Ier et IIe corps d'armée français le colonel P Isler, instructeur en chef de l'infanterie et le lieutenant-colonel Th. Scharck, de l'état-major général. Il délègue aux manœuvres du XVIe corps allemand le colonel Audéoud, instructeur du Ier arrondissement.

Nominations, démissions, etc. — Le Conseil fédéral a nommé lieutenants de troupes sanitaires (vétérinaires) : MM. Emmanuel Plattner, de Bâle ; Jean Gsell, de Zihlschlacht, à Zurich ; Adolphe Huber, de Dippishausen, à Malters ; Robert Hottinger, d'Oberstrass-Zurich ; Wolfgang Merz, d'Unterägeri ; Jean-Jaques Ueltschi, de Boltigen, à Berne ; Edmond von Däniken, de Kestenholz ; Robert Bühler, de Teufen, à Weinfelden. Hans Stämpfli, de Murzelen ; Armand Wilhelmi, de Berne ; Hans Langener, de Soleure ; Hans Lienhard, de Schupfheim, à Zurich.

— M. Rodolphe Buhofer, pasteur à Uerkheim (Argovie), est nommé aumônier protestant du 19me régiment d'infanterie ; M. Emile Chapuis, curé à Asuel (Jura bernois), aumônier catholique de l'hôpital d'armée no 1 ; M. A. Karli, vicaire à Baden, aumônier catholique de l'hôpital d'armée no 2.

— Le Conseil fédéral a accepté pour le 31 décembre prochain, avec ses remercîments pour les services rendus, la démission offerte par le premier-lieutenant Hans *Jecker*, de Soleure, de ses fonctions d'instructeur d'infanterie de IIe classe.

— M. Rodolphe von Planta, lieutent-colonel, est relevé, sur sa demande, de ses fonctions de commandant du 32e régiment d'infanterie d'élite et transféré dans l'état-major général.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

litaire Suisse“.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 9. Septembre 1897.

La tactique du feu de l'infanterie depuis 1793.

Contribution à l'histoire de l'infanterie

par le 1er lieutenant Reinhold Günther.

Le fusilier est le chevalier moderne.
Général Grivicic.

L'impulsion considérable que l'esprit inventif de l'homme a donnée, dans ce siècle, à l'industrie, s'est fait sentir aussi, et d'une façon non moins sensible, dans le domaine de la technique des armes.

Le développement progressif des armes à feu portatives pour l'infanterie est comme un miroir où se reflètent les grandes transformations qui se sont produites, depuis la Révolution, dans la culture intellectuelle des peuples.

Le fusil perfectionné a exercé une influence prépondérante dans l'organisation de la nation armée et sur l'introduction du service militaire obligatoire, suprême moyen d'éducation nationale.

Le fusil perfectionné, voilà, proprement dit, le vrai « maître d'école de Sadowa », dont on a tant parlé. C'est à lui, indirectement, que nous sommes redevables des victoires que, depuis cent ans, a remportées la civilisation.

« La balle est folle; la baïonnette[1] seule est brave ». Ce

[1] « L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de l'institution de Louis XIV; avant lui, on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnies qui combatissent avec cette arme. Le premier régiment qui eut des baïonnettes et qu'on forma à cet exercice fut celui des fusiliers, établi en 1671 ».— (Voltaire.)

Une chronique du midi de la France dit que « ce fut durant le siège que » Bayonne soutint, en 1523, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que » les femmes de cette ville, se chargeant courageusement de défendre les rem» parts, inventèrent la baïonnette ».

D'autre part, on montre dans les Basses-Pyrénées une position nommée « Redoute de la baïonnette »; et la tradition rapporte que ce lieu fut ainsi nommé parce que, à une époque qui n'est pas déterminée, les Basques, ayant épuisé leurs munitions dans un combat avec les Espagnols, ne seraient parvenus à repousser ces derniers qu'en attachant leurs couteaux au bout de leurs fusils.

Enfin, une autre opinion sur l'origine de la baïonnette a été soutenue par le

mot bien connu de Souwaroff caractérise mieux que n'importe quelle longue dissertation le point de vue qui prévalait vers 1790, à l'égard des armes à feu, dans l'infanterie des armées mercenaires. Le « fusil de munition »[1] ne se composait que de quatre parties: le canon, le fût ou bois, la platine ou culasse, la baguette. Et cependant bien peu de personnes étaient capables de démonter l'arme complètement ou de remonter, par exemple, la platine. D'un autre côté, les hommes étaient exercés d'une manière tout à fait insuffisante au combat à la baïonnette[2]. Dans les inspections d'armes, les officiers se bornaient à s'assurer de la propreté de l'arme à l'extérieur. Aucune instruction proprement dite n'était donnée

Journal de l'armée, lequel fait remonter l'invention de la baïonnette aux Malais de Madagascar; ce seraient les Hollandais qui auraient emprunté à ces sauvages l'idée de fixer une dague au bout du canon du fusil afin que celui-ci ne reste pas inutile lorsqu'on ne peut plus faire feu.

On n'est pas plus d'accord sur l'origine du nom que sur celle de la chose. Pour les uns, *baïonnette* vient de Bayonne, « nom de la ville où elle fut inventée (Brachel), pour les autres, de l'espagnol *bayona*, qui veut dire *gaîne*, ou du roman *bayoneta*, qui signifie petite gaîne. (N. du T.).

En 1691, un perfectionnement de premier ordre vint centupler l'importance de la baïonnette. Le général anglais Mackay imagina la baïonnette à douille, qui se fixe au canon extérieurement et qui permet de tirer même lorsqu'elle est attachée au bout du fusil. (L.Figuier.)

[1] Le premier modèle réglementaire du « fusil de munition » fut établi en France et date de 1717. Il fut conservé presque sans modification jusqu'en 1822. A cette époque, une nouvelle arme, le fusil à percussion, remplaça le fusil à silex. (L. Figuier.)

[2] L'exemple suivant montrera combien peu le maniement de la baïonnette était expliqué et rendu compréhensible aux hommes: Dans la guerre de Turquie, au combat de la redoute de Basania, on ordonna à un détachement d'attaquer à la baïonnette. Mais les hommes restèrent immobiles comme des statues, sans doute parce qu'on ne leur avait jamais appris à faire autrement. Les Turcs, tirant leurs couteaux et se glissant sous les mousquets, allèrent frapper les soldats aux pieds. (*Memorandum du général Vukassowich au Conseil de guerre de la Cour*, 1808.)

En 1799, Souwaroff faisait exercer soigneusement au maniement de la baïonnette et à l'attaque à la baïonnette les Impériaux aussi bien que l'infanterie de l'armée de Korsakoff, campée près de Zurich. On peut en conclure que, lorsqu'ils n'étaient pas sous les ordres du vieux maréchal, les Russes n'étaient pas très habiles dans l'usage de l'arme blanche.

De nombreux exemples de la campagne de 1800 prouvent que c'est grâce à leur habileté, lors des combats corps à corps, que les Français durent leurs victoires sur les Impériaux. Il n'est cependant pas établi qu'ils fussent spécialement exercés dans le maniement de la baïonnette. Nous sommes, du reste, tous témoins que cette branche de la gymnastique militaire est actuellement encore pratiquée d'une façon par trop mécanique. (Voir Hohenlohe, *Lettres militaires*, lettre II: De l'infanterie, page 23.)

aux hommes relativement au tir. Scharnhorst s'en plaint : « Si » l'infanterie, dit-il, était aussi bien exercée à viser qu'à » charger, on pourrait construire le fusil d'infanterie pour le » tir de but en blanc, à une plus grande échelle, et obtenir, » de loin comme de près, un tir plus précis que mainte- » nant. »

Pendant de longues années, dans les pays allemands, le fusil ne reçut pas les perfectionnements apportés au modèle français de 1777. Le fusil allemand était long de 155 à 165 cm., afin de permettre sans danger le tir sur trois rangs. Il pesait en moyenne 5 kilogrammes ; une charge d'environ 10 grammes de poudre lançait une balle d'environ 30 grammes. Le canon devait être à peu près 200 fois plus lourd que la balle, et avoir une longueur de 120 à 130 cm., avec un calibre moyen de 17 à 18 mm. Le but en blanc était à la distance de 130 m. La portée extrême ne dépassait pas 300 m. Le canon était lisse, on considérait en effet comme un préjugé qu'une carabine rayée pût tirer plus loin qu'un canon lisse. Napoléon lui-même se prononça délibérément contre le fusil rayé à baguette.

La précision de ces carabines (mousquets) laissait naturellement fort à désirer. « Tous les coups ne portent pas, dit » Scharnhorst; les balles dévient de la direction de l'arme à » tel point qu'à cent pas il n'est pas possible, même en visant » avec le plus grand soin, de mettre tous les coups dans une » cible représentant une ligne d'infanterie (par conséquent » haute de six pieds et très large). A une plus grande dis- » tance, à 200 pas, par exemple, la moitié à peine des coups » touchent la cible, et à 400 pas, à peine le quart; les autres » coups portent en terre ou passent par dessus. »

Il en était de même de la force de pénétration du projectile. A une très courte distance, la balle traversait une planche de chêne de 5 à 6 cm., ou une planche de sapin de 10 à 12 cm. A 240 m., la force de pénétration diminuait de moitié. A bout portant, on pouvait être protégé par un parapet de terre de 45 cm.; la balle traversait 75 cm. d'un sol léger.

Du temps de Frédéric-le-Grand, la charge exigeait 15 secondes ; les hommes particulièrement bien exercés arrivaient en 12 et même en 10 secondes, et l'on considérait comme normal un tir de 4, au plus 5 coups par minute. Il va sans dire qu'à cette « vitesse » il ne pouvait être question de bien viser.

Chaque armée avait, en ce qui concerne le feu d'infanterie, ses particularités. On distinguait, selon les différents règlements, le feu de bataillon, le demi-feu de bataillon, le feu de peloton, le feu de rang, le feu de file, le feu de division, le feu de haie, le feu de défilé, le feu de compagnie, le feu de tirailleurs ou feu isolé. Le feu de bataillon, salve commandée par le commandant, passait pour le meilleur, aussi bien pour l'attaque que pour la défense. Le feu de pelotons — le bataillon comprenant 8 pelotons — ainsi que le feu de divisions — la division comptait de 4 à 6 pelotons — était ordinairement employé contre les attaques de cavalerie. Dans l'infanterie prussienne, d'après le règlement de 1788, ce feu commençait à l'aile droite par les pelotons impairs, puis sautait aux pelotons pairs. Les Français commençaient le feu par les pelotons du centre; les Impériaux le commandaient des deux ailes vers le centre. Même dans une infanterie très bien disciplinée, cette sorte de feu, par suite de la répétition du commandement par les sous-ordres, dégénérait souvent en un feu à volonté irrégulier « avec lequel — d'après Warnery — on peut faire » déguerpir les moineaux mais nullement chasser l'ennemi ».

Une autre singularité, le feu de rang, était également usité dans l'armée impériale. Les deuxième et troisième rangs tiraient d'abord, afin de maintenir plus facilement le bataillon en ligne; le premier rang était considéré comme une énergique et efficace réserve de feu.

L'infanterie prussienne pratiqua, en 1788, comme elle l'avait déjà fait en 1751, le feu pendant la marche en avant, idée récemment reprise et qui ne paraît pas totalement bannie de l'esprit de quelques tacticiens. Pour l'exécuter, la compagnie ou le demi-bataillon prenait un pas raccourci de 30 cm., à la vitesse de 75 pas à la minute. Les pelotons impairs, par contre, s'avançaient rapidement de trois pas ordinaires et faisaient feu. Quand ils étaient rentrés dans le rang, les pelotons pairs exécutaient, au commandement, le même mouvement.

Nous nous représentons donc l'attaque normale pendant cette période de la manière suivante: Le bataillon s'avancait en ordre serré, officiers et sous-officiers aux ailes, ou en serre-files; les hommes les plus décidés au troisième rang. Il se portait spécialement en avant, sans tirer parti des avan-

tages du terrain [1], jusqu'à environ 80 m. A cette distance, le bataillon entier donnait un, deux ou parfois trois feux, avançait encore jusqu'à 40 ou 50 m. de l'ennemi et s'élançait sur lui à la baïonnette. Un bataillon debout et sur la défensive attendait pour faire feu que l'assaillant fût à 160 ou 120 m.; il tirait alors autant de salves que le lui permettait la fumée; quand l'ennemi n'était plus qu'à environ 30 pas, il passait à l'attaque décisive à l'arme blanche.

Quant à la cavalerie, on la laissait approcher à 50 et même 30 pas avant de tirer. Si on n'avait pas le temps de se former en carré, on tirait par pelotons. Les trois rangs permettaient d'attendre avec sang-froid les cavaliers isolés. A cette époque déjà, le feu d'infanterie était le moyen par excellence pour repousser les attaques de cavalerie; c'est aux débuts de la période glorieuse de Frédéric-le-Grand que remonte la tendance à mettre en ligne contre la cavalerie le plus grand nombre de fusils possible.

Le combat en ordre dispersé, la meilleure utilisation du feu individuel et la mise à profit des avantages du terrain, sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'invention américaine. Ce genre de combat fut souvent employé, et avec succès, dans la lutte des colonies pour leur indépendance; il apparaissait alors comme une des formes irrégulières de la petite guerre, mais n'avait aucun rapport avec notre tactique en ligne actuelle.

Il est vrai que les officiers français, camarades de Lafayette, apprirent à connaître à fond le « combat de tirailleurs »; les corps francs des Etats européens l'avaient toujours un peu employé, mais il n'avait que rarement été mis en pratique sur les champs de bataille. Toutefois, ce mode de combat était trop conforme au caractère des soldats de la Révolution, braves en général, mais peu disciplinés (et dont le fusil remarquable pour l'époque fut encore amélioré en 1800), pour ne pas se généraliser parmi eux.

« Affaibli par de nombreuses pertes de soldats bien dressés » lisons-nous dans les *Beiträge zum praktischen Unterricht » im Felde für Offiziere der österreichischen Armee*, Heft 3,

[1] La conduite de l'infanterie du Hanovre qui, à Hastenbeck, se mit à genou pour diminuer le but de moitié, fut considérée comme un événement remarquable, comme un chef-d'œuvre de tactique, une inspiration du génie militaire. Les bois ne pouvaient être utilisés que très rarement comme couverture d'un bataillon en ligne.

» Vienne, 1807, 4° — les troupes des autres armées en cam-
» pagne perdirent bientôt la cohésion nécessaire et l'obéis-
» sance aveugle qui seules font que le soldat reste inébranlable
» à son rang, bravant tous les dangers et ne se laissant
» effrayer par rien. Une ligne exposée au feu de quelques
» tirailleurs isolés voltigeant autour d'elle était bientôt démo-
» ralisée par la perte de quelques hommes tombés dans ses
» rangs. »

Humiliant témoignage, vraiment, du dressage tant vanté du soldat mercenaire!

Et plus loin :

« Les uns se débandaient et prenaient la fuite; de braves
» bataillons couraient en avant pour venger la mort de leurs
» camarades et pour repousser l'ennemi plein d'audace; mais,
» à peine sortis de leurs positions, ils perdaient le contact
» avec les troupes voisines; et si derrière les tirailleurs enne-
» mis se trouvait embusquée une réserve en ordre serré, ces
» bataillons isolés étaient bientôt mis en déroute. »

Souwaroff, un des plus grands génies militaires de tous les temps, comprit de la façon la plus complète la nouvelle tactique [1]. Il n'a absolument pas méprisé la nouvelle méthode de combat, comme pourrait le faire croire le mot cité plus haut: « La balle est folle... » Dans un ordre du jour, rédigé à Valeggio, il prescrivait, par exemple : « L'infanterie debout fera
» feu sur les assaillants à 60 pas; à 30 pas elle se précipitera
» sur eux à la baïonnette. » Et dans « les leçons aux soldats sur les connaissances qu'ils doivent posséder », il disait en 1791 :
« Pendant l'attaque, ne cesse pas un instant de charger et de
» tirer. Mets ton attention à tirer dans la cible. Chaque ennemi
» doit être acheté par vingt balles de plomb, et même, si nous
» tirons en visant, une balle sur trente se perdra... »

Et plus loin encore :

« Au lieu de tirailleurs proprement dits, on a de bons ti-
» reurs, quatre par escouade. Ils tirent sur le rang; ils peu-
» vent aussi s'avancer en avant pour tirer. Mais qu'aucune
» balle ne soit perdue ! » Souwaroff ordonne donc expressément une préparation effective de l'attaque par un tir bien dirigé !

Les soldats impériaux de la première coalition n'étaient pas

[1] Voir sur ce point l'étude de l'auteur: *Souwaroff en Italie et en Suisse en 1799.* « Militär-Wochenblatt », 1896, n°s 3, 4, 6.

des Prussiens de 1870; en 1800 encore, leurs chefs commirent la faute de considérer comme impénétrables et propres à être utilisés comme point de soutien de flancs, les forêts épaisses et les terrains coupés. Mais, l'expérience aidant, depuis 1805 les principes suivants firent règle pour l'emploi de l'infanterie dans les combats en ordre dispersé :

Le tiers de la troupe, de préférence le troisième rang de la ligne — parce que son éloignement n'apportera aucune modification dans la ligne de front — sera déployé en tirailleurs. Le troisième rang sera de nouveau divisé en 12 sections (le bataillon a 36 sections), dont 4 serviront de réserve et resteront, dans la règle, derrière chacune des ailes, les deux autres derrière le centre, à environ 50 ou 80 pas de distance de la ligne des tirailleurs. Ces réserves, que l'on tiendra couvertes le plus possible, prendront part au combat par le feu autant que faire se pourra. Dans la ligne de feu, la distance d'homme à homme sera de 6 pas; les 48 hommes des 8 sections occuperont ainsi un front de 288 pas, tandis que le front normal d'un bataillon (impérial) n'a que 223 pas.

Les règlements de l'infanterie allemande posaient pour l'emploi des tirailleurs d'assez nombreux principes. Devant un ennemi supérieur en force, la ligne des tirailleurs faisait retraite d'abord sur les réserves, puis avec celles-ci, sur le bataillon, ce qui avait assez souvent pour conséquence fâcheuse de masquer longtemps le front de celui-ci. Dans une position défensive, les tirailleurs ne devaient jamais, de leur propre initiative, se mettre à la poursuite de l'ennemi en retraite. D'autre part, le renforcement de la ligne de feu par la ligne était considéré comme extrêmement dangereux. Les tirailleurs ne devaient s'employer que dans un terrain coupé, jamais en terrain découvert; car, par suite de la lenteur de leur feu, ils restaient presque sans défense vis-à-vis des attaques de cavalerie. L'alignement de la ligne des tirailleurs n'était recommandé que sur la place d'exercice. Sur le terrain, « l'alignement doit être subordonné à la nature du terrain. » Tout bond en avant se faisait au pas accéléré. Pendant l'attaque, la ligne des tirailleurs devait se proposer comme but principal un mouvement enveloppant ou un feu de flanc. La chaîne des tirailleurs devait soutenir l'attaque proprement dite par un feu violent à courte distance, jusqu'à ce que le corps de troupe principal eût atteint la hauteur et passât à l'attaque à la baïonnette. Les

tirailleurs et leurs réserves suivaient alors cet exemple et formaient de nouveau une sorte de troisième rang. A eux aussi incombait, cas échéant, la tâche de couvrir la retraite.

On le voit, les principales conditions du combat de tirailleurs étaient contenues dans ces dispositions ; en pratique cependant, l'exécution faisait souvent défaut, la plupart des hommes n'arrivant pas à abandonner complètement la tactique linéaire dont ils étaient pénétrés. On courait ainsi ce grave danger de pratiquer une des tactiques sans oublier l'autre. Toutefois les temps avançaient ; on allait recruter des hommes pour les former au combat par le feu et constituer un corps d'infanterie d'élite.

Les corps de carabiniers et de chasseurs ont pris naissance à peu près à la même époque dans les divers pays. Dans les monarchies, on appelait au service, dans ce but spécial, la plupart des fonctionnaires du service des forêts ; en Suisse, les carabiniers se recrutaient en majeure partie dans la bourgeoisie aisée. Le jeune carabinier devait non seulement pourvoir lui-même à son équipement, à son habillement et à son armement, mais encore fréquenter assidûment les exercices de tir. En compensation de ces sacrifices, il était hautement estimé dans sa famille et jouissait de la considération générale. L'esprit de corps spécial qui animait les soldats à l'habit vert s'est perpétué jusqu'à nos jours, encore que leur antique splendeur soit bien diminuée. L'arme spéciale disparaît dans l'armée, mais, hâtons-nous de le dire, sans préjudice aucun pour l'infanterie.

Les chasseurs constituèrent jusqu'en 1874 une deuxième sorte d'infanterie d'élite, à la vérité moins prisée que la précédente. Chaque bataillon (à six compagnies) possédait deux compagnies de chasseurs. Exercés principalement en vue du combat de tirailleurs et du service de sûreté, les chasseurs — dont les officiers portaient le cor comme signe distinctif et comme signal — étaient aussi considérés comme infanterie légère. Leurs modèles furent les « Chasseurs de la République » et les « Voltigeurs » du Premier empire [1].

En France même les chasseurs furent très populaires. En 1794 déjà, on disait d'eux qu'ils tiraient avec précision jusqu'à 800 pas (650 m.), ce que nous avons aujourd'hui peine à

[1] Comparez l'écrit de l'auteur : *Beiträge zur Geschichte der schweizer. Infanterie* ou *Entwickelung der leichten Infanterie.* Frauenfeld 1895.

croire. Dans la période de 1830 à 1845, on a contait des choses presque incroyables des « chasseurs de Vincennes ». Depuis la guerre de Crimée, mais surtout depuis la campagne de 1859, ils furent éclipsés par les « zouaves », très admirés à cette époque et dont l'habillement fantaisiste faisait le ravissement des idéalistes militaires. Dans les Etats impériaux du Danube, nous trouvons, par contre, les « chasseurs impériaux »; en Prusse les carabiniers de la garde » *(Gardeschützen)*, un corps d'origine neuchâteloise, et les « bataillons de chasseurs ».

Vers 1751 déjà, fut créé à Aigle (Vaud), un corps de carabiniers qui excita la curiosité du colonel Salomon Landolt, de Zurich, bailli de Greifensee, mort en 1818. Le colonel Landolt, un soldat de grand mérite, et que Frédéric-le-Grand lui-même avait engagé à entrer au service de Prusse, constitua alors, en 1768, avec des volontaires choisis dans les meilleures familles de sa ville natale, un corps d'infanterie d'élite armé de carabines, qui fut plus tard le modèle des compagnies de carabiniers. La vaine tentative de l'archiduc Charles de passer l'Aar près de Döttingen, le 17 août 1799, tentative qui échoua grâce au feu bien dirigé de ces milices, prouve l'importance et la valeur de ces carabiniers [1].

Les dispositions du règlement de 1819 montrent quels services on attendait des carabiniers suisses dans le premier tiers de ce siècle. Elles portent :

§ 1. D'après les principes posés dans le règlement général de 1817 pour les milices fédérales, en ce qui concerne le service des carabiniers, cette armée ne doit plus être considérée comme infanterie légère, mais plutôt comme *artillerie légère*, qui, à cause de la grande distance où elle peut atteindre l'ennemi, par suite de la précision de son tir, peut être utilisée avec le plus grand succès.

Le carabinier doit donc se distinguer du fantassin par un tir d'une grande précision. Contre des *masses* qui s'avancent le feu peut être commencé tout au moins avec une partie des hommes, à 400 pas (300 m.) [2].

[1] D'après Jomini, l'entreprise échoua « par la présence de quatre compagnies » de carabiniers suisses faisant partie de la division Ney, qui, très bien embus- » qués, tuaient les pontonniers à mesure qu'ils se découvraient dans le travail » qu'il fallait bien faire pour construire le pont ».

[2] La carabine-mousqueton suisse, modèle de 1818 (fusil à silex) avait une mire graduée jusqu'à 600 pas.

Comme on le voit, la théorie si vivement combattue par von Bogulawski dans sa *Geschichte der Taktik*, et qui veut que le feu ne soit ouvert qu'à une courte

§ 2. Le commandant disposera à volonté des carabiniers. Les occasions où il pourra les utiliser avec avantage sont les suivantes :

a) Pour l'occupation et la défense des points importants, comme cols de montagne, retranchements, villages, abatis, rives de cours d'eau, etc.

b) Pour la défense de toutes les positions que le terrain rend inaccessibles à l'artillerie.

c) Pour le siège et la défense des places fortes et des retranchements de campagne.

d) Comme couverture de l'artillerie.

e) Comme escorte des reconnaissances importantes.

f) Comme couverture de flanc de grandes masses de troupes, comme troupes d'observation entre les grands intervalles de subdivisions d'armées.

g) A chaque avant-poste important on adjoindra un détachement de carabiniers, destiné — si l'avant-poste est sans artillerie — à tenir, en cas d'attaque, l'ennemi à distance pendant un certain temps.

h) On emploiera aussi les carabiniers, en relation avec une troupe légère, pour le combat de tirailleurs, car la troupe légère gagnera beaucoup en efficacité par le concours d'un nombre proportionné de carabiniers; et ceux-ci ne risquant pas d'être surpris par une attaque à la baïonnette de la part de l'infanterie, pourront tirer à leur aise.

Par suite de la création de l'artillerie de montagne, on n'utilisa pas longtemps les carabiniers comme « artillerie légère »; faisons toutefois remarquer, par anticipation, que, pendant la campagne du Sonderbund, en 1847, ils ont eu plusieurs fois l'occasion de combattre en tirailleurs.

On trouve cependant dans l'appréciation dont est l'objet cette infanterie spéciale, des notes discordantes : « La carabine » est une arme meurtrière dans la main d'un tireur adroit — » dit Brandt[1], mais il serait téméraire de la mettre entre les » mains d'une recrue. L'entretien de l'arme et de son méca- » nisme, exige un haut degré de dressage du soldat; l'emploi » de l'arme demande à son tour un certain doigté et des » précautions que seules peuvent acquérir des hommes ins- » truits avec le plus grand soin. »

On fit également valoir contre la carabine des raisons d'humanité et le droit des gens. Turpin de Crissé appelle les cara-

distance, était déjà familière au rédacteur du règlement suisse de 1819 pour les carabiniers.

[1] Général Dr H. von Brandt : *Grundsüge der Taktik der drei Waffen*, etc., Berlin, 1833, 1842, 1859, page 38 et 39.

biniers « des assassins », et Frédéric-le-Grand défendit à ses officiers de se « canarder » de cette façon avec les ennemis. « Il » faut éviter des pratiques semblables; l'homme n'est pas du » gibier; ces manœuvres ne décident de rien; elles ne font » que d'augmenter les animosités... »

D'autre part, la création d'une infanterie légère était recommandée pour divers motifs. Napoléon, il est vrai, ne voulait qu'une seule espèce de fantassins, mais il les voulait bons; ce qui ne l'empêchait pas de savoir fort bien se servir des « voltigeurs » et de cultiver leur prestige. Lorsque, plus tard, sous Louis-Philippe, on s'efforça de rendre plus mobile l'infanterie tout entière, les grenadiers qualifièrent de « monstruosité » le pas de course, et l'on tint compte de leur refus d'exercer le « pas de gymnastique ». Brandt[1] déclarait encore, en 1858, que la distinction entre l'infanterie légère et l'infanterie de ligne serait indispensable « aussi longtemps que les » théoriciens qui prétendent le contraire n'auront pas trouvé » le moyen de rendre les hommes tous également forts et » également agiles ». Et en même temps, il rappelle le mot qui avait cours en France sur les qualités que devait posséder l'infanterie légère : « Bon pied, bon œil, le nez au vent, l'oreille » au guet, le cœur assez calme; il faut être adroit, patient,etc. »

En Algérie, les Français, sous le commandement du général Clausel, créèrent, le 1er octobre 1830, avec des indigènes le « corps des Zouaves »[2]. Le nom vient du mot *zouaouwa*, par lequel on désignait une tribu qui fournissait au bey des percepteurs d'impôt très redoutés. Cependant deux bataillons d'Européens y furent bientôt adjoints, parmi lesquels les « Volontaires de la Charte », les têtes les plus échauffées des combattants de juillet, que le roi bourgeois voulait sentir occupés. En 1840 encore, on considérait les zouaves comme une anomalie; ils ne figurèrent pas au budget de l'année suivante. Par contre, le 8 septembre 1849, le nombre de leurs compagnies fut porté de 12 à 27, et l'on en forma un régiment à 3 bataillons. Dans la liste des officiers d'état-major se trouvent des noms comme ceux de Cavaignac, Lamoricière, Renault, Le Flô, St-Arnaud, Ladmirault, Espinasse, Canrobert, d'Aurelle de Paladines, Bourbaki. Il est indiscutable que cette troupe s'est couverte

[1] Page 41.

[2] Voir commandant E. Deqoubès : *Historique du 1er régiment de zouaves*, Paris, 1882.

de gloire en Algérie, au Mexique, de même que dans les différentes campagnes françaises en Europe, quoique le 1er régiment — depuis le 13 janvier 1852 il en existait trois — ait été fait tout entier prisonnier par les Allemands le 1er septembre 1870. Actuellement, tous les zouaves sont en Afrique, et le corps paraît destiné à disparaître.

En Allemagne et dans les autres grandes puissances, au contraire, on ne paraît pas vouloir de sitôt supprimer l'habit vert. La Russie a 56 bataillons de carabiniers; l'Autriche-Hongrie compte 42 bataillons de chasseurs; parmi ceux-ci le régiment des chasseurs de l'empereur (Kaiserjägerregiment), jouit d'une gloire bien méritée. La Suisse voudra peut-être supprimer ses carabiniers, et suivra en cela l'exemple de l'Italie, qui estime ses bersagliers [1], et surtout ses alpini aptes au combat de montagne. Toutefois, nos troupes alpines seraient moins une infanterie légère dans l'ancienne acception du mot, qu'une nouvelle « arme spéciale ». Les particularités du terrain la rendent nécessaire, et l'on pourrait en quelque sorte la considérer comme une sœur de l'artillerie de montagne.

* * *

Après ces digressions historiques, revenons à l'objet de notre étude :

Pendant les guerres de Napoléon, la tactique du feu de

[1] Créée en 1836 par le général Alexandre de la Marmora, à l'imitation des « chasseurs de Vincennes », qui venaient d'être organisés en France par les soins et sous les ordres du duc d'Orléans, cette troupe d'élite fut en butte à de vives jalousies. Lorsque Victor-Emmanuel eut succédé à Charles-Albert, une cabale se forma contre le nouveau corps, dans lequel on affectait de ne voir qu'une troupe de parade, et dont les prétentions, disait-on, dépassaient de beaucoup la valeur. Alexandre de la Marmora, piqué, résolut d'édifier le roi. Celui-ci, quittant Gênes en chaise de poste, trouva le bataillon sous les armes à la porte de la ville; il ne put s'empêcher d'en admirer la bonne tenue et l'air martial, salua, puis continua son chemin « au grand galop », assure M. Malo. Il fit ainsi *soixante-quatre* kilomètres, ne voulant s'arrêter que pour coucher. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsque, en arrivant, le soir, à l'étape, il vit le même bataillon de bersaglieri, qu'il croyait avoir laissé à Gênes, rangé des deux côtés de la route et présentant les armes : Courant par monts et par vaux, franchissant les ravins, passant les torrents à gué, toujours coupant au plus court, ces braves soldats avaient, *en huit heures*, sans une halte, franchi la même distance que le roi lui-même, qui avait changé plusieurs fois de chevaux. Il va sans dire qu'après une épreuve aussi décisive, il ne fut plus question que d'augmenter le corps des bersaglieri... Des faits récents prouvent que ces soldats d'élite n'ont pas dégénéré et qu'ils ont conservé les traditions de leur origine (Abel Veuglaire : l'*Armée italienne*, « Bibliothèque universelle et Revue suisse », août 1897). *(N. d. T.)*

l'infanterie resta sensiblement la même et se maintint presque sans changement jusqu'après 1860. Le soldat-empereur avait reconnu qu'il était préférable d'avoir « une infanterie » unique plutôt que deux, trois ou même quatre variétés ou subdivisions de celle-ci ; il n'a cependant jamais renoncé à l'infanterie légère, purement et simplement destinée à la conduite du combat de tirailleurs. Son bataillon comprenait huit compagnies, dont deux au moins étaient exercées, comme « compagnies de voltigeurs », au combat en ordre dispersé. Jetés en avant en essaims serrés, ces voltigeurs frayaient la voie aux colonnes de choc des grenadiers. Au reste, les armées de la République n'avaient pas, à proprement parler, de règlement pour l'emploi des tirailleurs ; sous l'empire, Napoléon laissait à chaque colonel de régiment le soin d'élaborer des instructions faisant plus ou moins règle pour le combat en ordre dispersé.

Toutefois, Brandt a raison lorsqu'il dit : « Le combat en » tirailleurs, était à l'origine une imitation de la chasse à » l'homme ; dont la nouvelle tactique emprunta les procédés » aux sauvages de l'Amérique, mais ce genre de combat est » devenu si savant et si « raffiné » (uberkünstet), que son » principe même a disparu et qu'il n'est resté qu'une pratique » bâtarde sans rapport avec son origine première. »

Nous verrons plus loin dans quel esprit de routine tomba cette « chasse à l'homme » et combien peu, à l'origine, elle était « savante » ou « raffinée ».

Dans les premiers temps des guerres de la Révolution, le combat de tirailleurs ne consistait, du côté des Français, qu'en pétarades, qu'en décharges, qu'ils faisaient d'ici, de là, « en grandes bandes », mais non pas sans succès [1]. C'est ainsi que le

[1] Une citation du général Foy nous montrera l'esprit qui réglait l'emploi de la colonne d'attaque de bataillon pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire :

« On entamait l'action par une nuée de tirailleurs à pied et à cheval, lancés « suivant une idée générale, plutôt que dirigés dans le détail des mouvements ; » ils harcelaient l'ennemi, échappaient à ses masses par leur vélocité et à l'effet » de son canon par leur éparpillement. On les relevait afin que le feu ne languit » pas ; on les renforçait pour le rendre plus efficace...

» L'artillerie volante arrivait au galop et mitraillait à brûle-pourpoint. Le » corps de bataille s'ébranlait dans le sens de l'impulsion indiquée, l'infanterie » en colonne, car elle n'avait pas de feu à faire, la cavalerie intercalée par ré- » giments ou par escadrons, afin d'être disponible partout et pour tout. Quand » la pluie des balles ou des boulets commençait à s'épaissir, les soldats pre- » naient le pas de course, croisaient la baïonnette, les tambours battaient la

17 novembre 1794, les Français, complètement développés en tirailleurs, prirent aux Espagnols, à St-Lorenzo de la Maga, 77 redoutes, avec 250 bouches à feu; c'est de la même manière qu'Augereau, à la Magdalena, chassa 30 000 Espagnols de 20 redoutes.

Cet emploi si fréquent d'épais essaims de tirailleurs, nécessairement soutenus par la lourde infanterie de ligne, continue jusque dans les dernières guerres de l'époque impériale. Ainsi, le 23 mai 1813, à Bautzen, contre les Russes, les divisions Pactod et Laurency étaient presque complètement formées en tirailleurs, et le 27 août de la même année, après la bataille de Dresde, à Ober-Frauendorf, Marmont fit avancer en tirailleurs toute une brigade.

A Hanau, encore, le 30 octobre 1813, nous voyons deux divisions exclusivement employées au combat en ordre dispersé. Le major Perrin - Solliers en fournit une nouvelle preuve ; il écrivait (numéro de juillet 1832 du *Spectateur militaire) :* « Dans la plupart des actions de nos brillantes » campagnes, nos troupes ont presque toujours été engagées » en tirailleurs ». A dire vrai, à cette époque, on trouverait difficilement des traces d'un « raffinement ». L'attaque, certainement confuse, de divisions entières s'avançant en tiraillant, ressemblait davantage à la méthode de combat des Indiens de l'Amérique du Nord qu'à celle de troupes bien disciplinées.

Une telle négation des principes de la tactique du combat par colonnes, tactique encore fort appréciée à cette époque, amena, même dans l'armée française, une réaction malheureuse. Dans plusieurs affaires, les chefs français renoncèrent à employer les tirailleurs dans l'attaque. Ainsi, en 1806, au combat de Maida, le premier régiment léger, pour prendre d'assaut les positions des Anglais, traversent l'Amato en colonnes serrées. Dès la première salve des Anglais, 27 officiers et la moitié des soldats sont mis hors de combat; le reste s'enfuit dans un désordre complet. Plus tard, le 28 juillet 1813, à Pampelune, les attaques des 5000 hommes du corps de Soult, échouèrent d'une façon anologue. Le 16 mai

» charge, l'air retentissait des cris mille fois répétés: En avant! En avant!... »

Tel était le mode d'action des premiers temps de la Révolution; quoique les formations se soient régularisées plus tard, l'esprit est resté le même; c'était quand la pluie des balles et des boulets commençait à s'épaissir, que les soldats prenaient le pas de course et se précipitaient en avant: ils n'attendaient pas pour cela d'avoir obtenu « la supériorité du feu ». *(N. d. T.)*

1811, à Albura, l'assaut que livrèrent plusieurs régiments français en colonnes de division (pelotons), leur coûta, en moins de 20 minutes la moitié de leurs combattants.

D'autre part, les adversaires de la France avaient songé à s'approprier la tactique du combat de tirailleurs. Les Impériaux l'employèrent pour la première fois pendant la campagne de 1806 et non sans succès; en 1812, les Russes essayèrent timidement des formations de combat en ordre dispersé; le règlement de la même année pour l'infanterie prussienne, en donne, noir sur blanc, en termes concis, les règles principales.

L'emploi utile des lignes de tirailleurs dans le combat allait dépendre des perfectionnements du fusil. Napoléon fut encore le premier qui examina d'un peu près cette importante question. Déjà en 1800, il institua une commission chargée d'introduire des améliorations au « fusil de munition » de l'infanterie, modèle de 1777. Toutefois, cette commission borna ses travaux à quelques changements dans la garniture et à la douille de la baïonnette. Mais en 1809, par contre, le célèbre armurier, colonel Pauly [1], proposa un fusil se chargeant par la culasse, dont toutes les parties de la culasse, à l'exception du chien, étaient logées dans l'intérieur du canon et où était pour la première fois, pratiquement réalisé, le principe d'une cartouche unique [2].

[1] Bernois d'origine, né à Genève, le colonel Pauly s'était glorieusement distingué lors de l'invasion de 1798. Le célèbre Dreyse, le réformateur des armes à feu portatives, l'inventeur du fusil à aiguilles, avait travaillé quelque temps sous sa direction.

[2] L'invention du « fusil à percussion » a pour origine l'emploi du fulminate de mercure comme amorce, et cet emploi est dû aux progrès modernes de la chimie. Les premières recherches chimiques relatives aux composés détonnants remontent à 1699, et elles sont dues à Pierre Boulduc; Nicolas Lemery fit, de 1712 à 1714 des recherches sur le même sujet; Bayen, pharmacien en chef des armées sous Louis XV, fit connaître, en 1774, le *fulminate de mercure* et ses propriétés explosibles, mais on n'eut pas l'idée, à cette époque, d'employer ce fulminate, d'une manière quelconque, dans les armes à feu. Ce ne fut qu'après les recherches de Fourcroy et de Vauquelin sur le même sujet, et surtout après celles de Berthollet, entreprises en 1788, pour remplacer dans la poudre à canon le salpêtre par le chlorate de potasse, que l'attention se tourna de ce côté-là. Berthollet découvrit « l'argent fulminant ». Un certain nombre de savants s'ingénièrent à découvrir de nouvelles compositions fulminantes. En 1800, l'Anglais Howard, reprenant les expériences de Fourcroy et Vauquelin, réussit à préparer une poudre extrêmement explosible, composée de fulminate de mercure et de salpêtre, et qui possédait toutes les qualités requises pour remplacer la « poudre d'amorce » dans les armes à feu: le fulminate de mercure a porté longtemps le nom de « poudre d'Howard ».

C'est un armurier écossais, nommé Alexandre Forsith, qui eut, le premier,

Le mécanisme était-il trop compliqué ou trop délicat pour des doigts grossiers de soldats, ou l'empereur ne fut-il pas assez perspicace pour mesurer toute la portée et toute l'importance de l'invention? nous l'ignorons; mais le modèle Pauly ne fut jamais l'objet d'un examen ni d'essais sérieux[1].

Déjà en 1800, la Prusse avait introduit quelques réformes dans le domaine de la technique des armes. Cette année-là fut introduit dans la garde le « fusil Nothardt », dont la balle avait un calibre de 15.69 mm.

Quant aux détails de construction, relevons seulement ceux-ci[2]: Le guidon en laiton était fixé sur le canon, et le canon maintenu sur le fût par des tenons; la lumière était conique: sur l'écrou de bas se trouvait une hausse fixe. Ce modèle fut

l'idée de fabriquer un fusil fondé sur la propriété des composés fulminants de s'enflammer par le choc. En 1807, il prit son premier brevet pour un « fusil à percussion » qui contenait 40 amorces, mais il eut beaucoup de difficultés à le faire adopter, et il ne dépensa pas moins de 250 000 fr. pour le faire connaître et en démontrer les avantages.

Le fusil du colonel Pauly était aussi à percussion, mais il différait notablement de celui de Forsith : il se chargeait par la culasse (culasse à bloc vertical. la cartouche portait à son extrémité une amorce fulminante composée d'une petite lentille de fulminate de mercure. Le jeu de la détente lançait une petite tige de fer qui venait frapper l'amorce et l'enflammait. Trente ans plus tard, le fusil Pauly reparut sous le nom de « fusil à aiguille ». (*N. d. T.*)

[1] En 1812, le colonel Pauly, par l'introduction de nouvelles dispositions, créa le « fusil à percussion » — improprement appelé aussi « à piston » — qui devait demeurer si longtemps en faveur. Il supprima tout l'ancien système de la batterie du « fusil à silex », le chien, la batterie, le bassinet; tout se réduisit à un simple tuyau d'acier nommé « cheminée », communiquant avec la lumière. Le chien des « armes à silex » était remplacé par un petit marteau de forme recourbée. Le choc de ce marteau sur un grain d'amorce que l'on posait avec précaution sur l'orifice supérieur de la cheminée, déterminait l'inflammation de la charge. En pressant du doigt sur la gâchette, on faisait tomber le marteau. Cette arme offrait certains inconvénients: lors du tir il se produisait un crachement de l'amorce qui le rendait dangereux; d'autre part, l'amorce, simplement posée sur la cheminée, s'échappait souvent sans qu'on s'en aperçût, ce qui produisait de nombreux *ratés*. Néanmoins, l'élan était donné; tous les esprits se tournèrent vers l'étude des armes à percussion, si bien que, dès 1820, c'étaient les seules armes usitées à la chasse.

En 1818, un armurier anglais, Joseph Eggs, imagina de placer la composition fulminante au fond d'une petite cuvette en cuivre rouge : la capsule était inventée. En 1819, un arquebusier nommé Déqoubert introduisit la capsule en France et Prélat y apporta de très grands perfectionnements. Cette innovation, si minime en apparence, détermina l'application du système percutant aux armes de guerre. (*N. du T.*)

[2] Voir J. Schön: *Geschichte der Handfeuerwaffen*, Dresde, 1858.

généralement introduit dès 1808 avec le calibre de 16.83 mm. Afin d'alléger la baguette et de pouvoir quand même l'utiliser des deux bouts, on l'amincit au milieu; le guidon fut placé sur l'anneau supérieur, et les tenons transformés en anneaux de laiton. Le fusil pesait 4.09 kg., la balle, 26.3 gr., la charge de poudre, 9.7 gr. Comme plus tard le fusil à aiguille Dreyse, le « fusil Nothardt » modifié fut adopté par la plupart des petits Etats de l'Allemagne du Nord.

L'Autriche-Hongrie conserva jusqu'en 1829 son ancien fusil, qui, sans hausse et sans guidon, avec un calibre de 17.58 mm., tirait une balle de 24.3 gr. avec une charge de 11 gr. de poudre. Par contre, les « chasseurs » avaient une arme plus légère, dite « fusil de chasseur » *(Jägerflinte)*, du calibre 17.8 mm., avec hausse fixe et guidon fixé sur le canon.

Enfin une grande diversité régnait, pendant cette période, dans l'armement des « mousquetaires » *(Stutzenjäger)*. Les hommes n'étaient, la plupart du temps, astreints à aucun modèle normal; souvent les Etats eux-mêmes adoptaient en même temps des carabines de modèles différents. Du reste, jusque vers 1840, on chargeait généralement les armes avec de la poudre non renfermée dans des cartouches et à la balle forcée ou à calpin. Ce n'est que plus tard que les cartouches furent adoptées. En 1809, on commença, en Prusse, à faire dans ce sens des essais en grand, spécialement avec les trois modèles suivants: 1° Carabine de Potsdam *(Potsdamer Büchse)*: hausse fixe à deux lamelles; guidon et garniture en laiton; charge, 17.308 gr.; — 2° Mousqueton des chasseurs d'Autriche (hausse graduée à 75 m., 150, 187.5 et 262.5 m.; guidon en laiton, tenons); — 3° Carabine des chasseurs russes. — Voici la caractéristique de ces armes:

	Calibre mm.	Nombre de rayures	Tours	Poids kg.	Longueur m.
1 . .	14.64	8	5/4	4.320	1.130
2 . .	13.9	7	3/4	3.450	0.9307
3 . .	17.79	8	5/4	3.445	0.9293

Le mousqueton autrichien[1] donna de relativement bons

[1] *Règlement impérial d'exercice de 1807/1808*: La compagnie de chasseurs avait 120 hommes dont 21 étaient armés de mousquetons; les autres avaient des fusils de chasseurs, fusils dont la plus grande portée était d'environ 120 m. Pour la charge rapide, chaque porteur de mousqueton avait sur soi 12 douilles de cartouches en laiton contenant, séparés, poudre, balle et calpin. De plus, ils devaient eux-mêmes préparer la munition et, en campagne, avoir toujours 100 coups à disposition.

résultats. Mais on sourit en constatant ce que l'on appelait alors de « bons résultats ». Ainsi : Un « bon chasseur » devait, à 80 m., mettre tous ses coups dans une cible de 4 m². ; à 160 m., il devait en mettre le plus grand nombre dans une cible de 6 m.², et à 240 m., le tiers dans une cible de 8 m².

(En 1826, date importante dans l'histoire des armes à feu portatives, Gustave Delvigne, alors sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie de la garde royale, fit entrer le *fusil rayé* dans le domaine de la pratique.

Depuis longtemps déjà on connaissait les armes portatives rayées, pour lesquelles on avait adopté la désignation de « carabines ». Imaginées en Allemagne au XVe siècle par Gaspard Zollner, de Vienne, dit-on, elles n'avaient jamais cessé d'y être dès lors en usage. Aux rayures droites, qui étaient sans effet, Auguste Kotter, de Nuremberg, substitua, dans la première moitié du XVIe siècle, les rayures inclinées. Tandis qu'en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Suède, des régiments entiers étaient armés de carabines, il faut aller jusqu'en 1793 pour en trouver en France, où le premier modèle d'arme rayée adopté fut la « carabine de Versailles ». L'âme de cette carabine était sillonnée de 7 rayures hélicoïdales, d'une profondeur de 6 à 8 dixièmes de millimètres seulement. La bouche en était évasée, pour faciliter le chargement, qui se faisait à balle forcée et de la façon suivante : On enveloppait la balle d'un *calepin* ou *calpin* (morceau de peau ou d'étoffe coupé en rond et enduit d'une substance grasse, afin de faciliter le glissement du projectile dans le canon) ; puis on la frappait à l'aide de la baguette et du maillet. Elle prenait ainsi l'empreinte des rayures, ne pouvait s'échapper qu'en prenant le pas de l'hélice et sortait avec un rapide mouvement de rotation sur elle-même. La « carabine de Versailles » fut abandonnée douze ans à peine après son adoption, c'est-à-dire en 1805. (Voyez L. Figuier : *Les armes à feu portatives.)* Gustave Delvigne trouva le moyen de « forcer la balle sans l'aide du maillet. Il présenta sa carabine au ministre de la guerre, qui la renvoya à l'examen d'une commission militaire ; celle-ci l'estima impropre à satisfaire à un service de guerre et déclara qu'on ne pouvait songer à en doter l'armée. On lui reprochait entre autres de s'encrasser trop rapidement. (On fit le même reproche au « fusil Robert ».) Delvigne ne se tint pas pour battu ; il entama par les journaux et par des brochures une polémique qui se termina par le triomphe de ses idées (Voir : Delvigne, *Notice historique sur l'expérimentation et l'adoption des armes rayées à projectiles allongés.* Paris, in-8°, 1860.) Son insistance et ses démarches aboutirent, en 1838, à une série d'expériences faites à Vincennes, sous la direction de M. de Pontchara, lieutenant-colonel d'artillerie et inspecteur des manufactures d'armes, et ayant pour but « la création d'un fusil de rempart rayé, basé sur le système Delvigne ». Delvigne avait réduit les dimensions primitives de sa carabine pour en faire un « fusil rayé à l'usage des troupes ». Il lui donna le calibre de 15 mm. (celui du fusil ordinaire était de 17.5 mm.), un poids de 3.5 kg. et une balle cylindro-conique de 25 gr. M. de Pontcharra, qui présidait la commission, modifia le système Delvigne par l'adaptation à la balle d'un sabot cylindrique en bois, sur lequel le projectile venait se reposer, sabot inauguré et proposé dès 1827 par Bruneil, arquebusier de Lyon, en même temps qu'un fusil à batterie qui, après de nombreuses retouches, était devenu le « fusil modèle 1840 » (non rayé). M. de Pontcharra imagina en outre de clouer sous le « sabot » un « calepin » de serge graissé, ce qui forçait la balle et rendait moins rapide l'encrassement du canon.

En 1837 fut créée, pour l'armement d'un « corps de tirailleurs » dont le mar-

chal Soult réclamait l'organisation, une petite carabine dite « à la Pontcharra », portant à 300 mètres, tirant assez juste, moins lourde que le fusil d'infanterie, parce qu'elle était plus courte, se chargeant facilement, s'encrassant peu, n'ayant qu'un assez faible recul et pouvant être munie de la baïonnette. On en dota un « bataillon de tirailleurs » qui fut créé à Vincennes en 1838 et envoyé en 1839 en Algérie sous le nom de « chasseurs de Vincennes ». La création du « bataillon de chasseurs de Vincennes » était due à l'influence du duc d'Orléans, qui s'était constitué le protecteur de Delvigne.

Les services que rendirent en Afrique les chasseurs de Vincennes furent décisifs, si bien que l'on décida immédiatement l'organisation de dix bataillons de ces tirailleurs. Le duc d'Orléans fit adopter pour leur armement les projectiles allongés, dont il connaissait la supériorité sur la balle sphérique, et il confia au capitaine d'artillerie Thiéry la mission de fixer le modèle de la « carabine » à mettre entre les mains des dix bataillons de chasseurs, qui prirent alors le nom de « chasseurs d'Orléans ». Malheureusement, le capitaine Thiéry ne connaissait pas suffisamment la question pour mener l'entreprise à bonne fin. Il fit construire 14 000 carabines avec une rayure trop peu inclinée, si bien que, essayées au camp de St-Omer, où l'on avait réuni les nouveaux bataillons des « chasseurs d'Orléans », elles donnèrent les plus mauvais résultats : on en revint immédiatement à la balle sphérique. Delvigne nantit alors l'Académie des sciences, et le 6 juillet 1844, le célèbre astronome Arago, faisant connaître le résultat des expériences auxquelles il avait assisté en qualité de commissaire sur le champ de tir de Vincennes, déclara que « l'arme de M. Delvigne changera complètement le système de la guerre ». « Elle en dégoûtera peut-être, ajoutait-il, et pour ma part, je n'en serais pas fâché. » La première partie de la prophétie d'Arago s'est accomplie ; l'autre ne semble pas près de se réaliser. A 500 m., M Delvigne avait mis dans la cible 14 balles sur 15; à 700 m., 7 balles sur 9 ; à 900 m., 2 balles sur 3.

On eut encore, en 1842, la « carabine à tige » du lieutenant d'artillerie Thouvenin, dans laquelle la poudre occupait l'espace annulaire laissé dans l'âme autour d'une tige d'acier vissée au fond de l'âme. On adopta, en 1844, pour la « carabine à tige », une balle cylindro-ogivale, dite « oblongue primitive ». Avec cette arme, on mettait à 800 m. 33 balles sur 100 dans une cible de 5 m. de large et haute de 2 ; à 1300 m., on mettait encore 8 balles sur 100, dans une cible de 10 m. de large. A 100 m., la balle traversait 5 panneaux en bois de peuplier de 22 mm. d'épaisseur, placés de suite et parallèlement à 50 cm. de distance ; et 127 balles sur 300 touchaient encore le but après avoir traversé cet obstacle ; à 1300 m., elles traversaient encore 2 panneaux et faisaient une pointe sur le troisième. En 1846, la supériorité de la carabine Thouvenin-Minié-Tamisier étant bien établie, cette arme fut adoptée pour l'armement des chasseurs d'Orléans, sous le nom de « carabine modèle de 1846 ».

On s'occupa immédiatement après de transformer le vieux fusil à âme lisse, en usage dans l'infanterie française, en « fusil rayé à tige », lequel, à la suite de nouvelles expériences, fut donné aux « zouaves ». Minié, perfectionnant une idée émise en 1835 par l'arquebusier anglais Greener, créa la « balle à culot ». En 1851 et 1852, quatre régiments d'infanterie furent dotés de la carabine où la tige était supprimée par l'adoption de la balle à culot. Toutefois, l'adoption de cette balle resta à l'état de projet : on lui reprochait son poids considérable (49 gr.) et la difficulté de sa fabrication. Minié imagina alors la balle évidée (36 gr.), que l'on adapta au fusil modèle 1854 de la garde impériale sous le nom de « balle évidée de la garde. » En 1857, on adopta pour toute l'infanterie française la balle modèle 1857, « à évidement pyramidal, à base triangulaire, avec section des arêtes, du poids de 32 gr. ». (Voir Louis Figuier, *Les armes à feu portatives.)*

Les armes des autres pays que la France furent en général basées sur les principes mis en relief par Delvigne, Thouvenin, Minié, Tamisier, Nessler, etc. *(N. d. T.)*

(A suivre.)

La remonte de la cavalerie en Suisse.

La cavalerie suisse sera nationale, ou elle ne sera pas.
(D'Arms, 1883.)

Introduction

La remonte est l'opération militaire qui consiste à compléter en chevaux les effectifs diminués par suite des morts et des réformes. Cette opération, régulière dans les armées permanentes, ne se pratique, en Suisse, que pour la Régie fédérale, et, depuis la réorganisation de 1875, pour la cavalerie. Tout récemment, — en 1894, — on a acheté des chevaux destinés aux écoles de recrues de l'artillerie de campagne ; cet essai a été dès lors continué chaque année, et, en raison de ses attaches avec la remonte de la cavalerie et de la Régie, il nous forcera, malgré le titre de cette étude, à parler des trois catégories de remonte, qui actuellement s'opèrent en même temps et par les soins des mêmes commissions.

Système de remonte avant 1875.

Sans remonter à Divicon pour analyser le type du cheval monté par le guerrier de Gleyre, rappelons brièvement le système suivi pour la remonte de la cavalerie avant 1875.

Les recrues de cavalerie volontaires, désignées, dans certains cantons, par leur position sociale ou financière, ou même encore fournies par certaines circonscriptions, comme c'était le cas des *dragons vassaux* fournis à LL. EE. de Berne, se présentaient à l'avant-revue en petite tenue assis sur leurs montures, dans un équilibre plus ou moins stable. Les premières étaient facilement admises ; les autres, les montures, étaient examinées à fond et souvent refusées par une commission composée alors d'un officier supérieur de cavalerie, — généralement le chef d'arme cantonal, — du commissaire des guerres et d'un vétérinaire d'état-major. Les instructions données à ces commissions étaient nulles, et chacune d'elles jugeant approximativement, il en résultait une « macédoine »

de *bâbis* et de *motailes*, à côté de chevaux à tous les degrés de sang, importés à grands frais, qui échouaient de temps en temps en Suisse; aussi quelle cacophonie dans le rang, dans l'alignement, dans les allures et dans les effectifs ! Tel cheval était cité pour ne pas se laisser monter dans le rang, pour ne pas détacher, pour ne pas galoper, pour se blesser régulièrement à telle région du corps, si bien qu'une première chevauchée le mettait hors de service.

Telle compagnie, rassemblée à Payerne, arrivait à Thoune avec 5 chevaux valides; telle autre de landwehr ne pouvait arriver à se réunir, pour passer son inspection de fin de cours, sur la place d'armes de Moudon, etc., etc.

Et entre les compagnies, que de types différents ! La Suisse orientale offrait ses chevaux d'Einsiedlen et du Rheinthal, à types frisons ou mecklembourgeois, énormes carcans avec assez de tête, mais moins de membre. Les dragons de la campagne de Berne et les Fribourgeois entraient en service avec des haquenées à croupe de Yorkshire, suant leur graisse et leur oisiveté.

Les Jurassiens affectionnaient leurs petits chevaux des Franches-Montagnes, de 150 à 154 cm., à encolure courte et horizontale, qui, une fois sellés et houssés, ne laissaient plus voir d'eux que les oreilles et la queue.

Quant à la Suisse occidentale et une grande partie de la Suisse centrale, le type à la mode était l'Erlenbach, avec assez de chef et de tempérament, mais dépourvu bien souvent de biceps et de poignet. Dans le canton de Vaud plus spécialement, beaucoup de chevaux provenaient des marchés français du Doubs, de la Côte-d'Or, du Jura et de la Haute-Saône, produits de croisements anglo-normands, à divers degrés de sang.

Remonte après 1870.

Types. Age et taille.

La réorganisation militaire, reconnue nécessaire après 1870, plaçait dans les mains de la Confédération l'achat et l'acceptation des chevaux de cavalerie. Ces opérations, s'effectuant généralement par les mêmes commissions, ont fini par amener une uniformité de types de remonte et ont donné un cachet tout particulier à nos escadrons de dragons et à nos compagnies de guides.

Cela n'a cependant pas marché tout seul. Il s'est produit des tâtonnements pour le type, pour la race, pour l'âge, pour la taille et pour les aptitudes, car, condition presque paradoxale, *la première qualité du cheval de cavalerie suisse est qu'il puisse être attelé.*

Pour le type, on avait d'abord essayé du cheval de cavalerie légère, puis, conséquence naturelle de cette erreur, on a choisi le lourd cheval de cuirassier, pour en arriver au modèle actuel : *le cheval à deux mains et à toute sauce.*

Pour la race, on a successivement adopté des Ostpreussen, des Redinger, des Frisons allemands, des Hanovriens, Oldenbourgeois, Holsteiner, en un mot tout ce qui s'élève dans l'Allemagne du Nord. En 1877, l'exportation de l'Allemagne étant interdite, on a cherché en Danemark : dans le Jutland et dans les îles. Depuis quelques années, des grands marchands nous vendent des Irlandais. Enfin, depuis deux ans, la baisse énorme des chevaux aux Etats-Unis d'Amérique, a permis l'essai d'échantillons venant du Kentucky.

L'âge était primitivement fixé de 4 à 6 ans, mais l'expérience a prouvé que le cheval de 5 à 6 ans, possédant les qualités d'une remonte et rentrant dans les prix que l'Administration peut payer, est en général une « rosse » qui ne s'est pas vendue ailleurs. D'un autre côté, en raison du service de dix années exigé du cheval, il était préférable de le prendre le plus près possible de l'âge où l'on peut commencer à le dresser, autrement dit à le « tarabuster », c'est-à-dire à quatre ans.

En définitive, à la faveur du dépôt central et de son annexe de Hofwyl, créée pour l'acclimatation des remontes, il est résulté que des jeunes chevaux ont déjà été achetés à 3 ans révolus, pourvu que, comme le veut le Règlement, ils eussent « posé deux fois » ; question de précocité ou « truc » des vendeurs, qui, arrachant prématurément les dents de lait, arrivent facilement à vieillir un gros poulain d'un an.

Pour la taille, mêmes fluctuations. Primitivement, on s'en est tenu au Règlement, soit autour de 154 cm. et en dessous de 160 cm. Les recrues étaient alors divisées en trois catégories de taille, auxquelles correspondaient des lots de chevaux proportionnés. Actuellement, il est d'usage de ne plus accepter de remontes inférieures à 157 cm., et l'on motive cette mesure par le poids du paquetage et des accessoires, ainsi que

par l'embonpoint satisfaisant que prennent généralement nos cavaliers avant leur passage en landwehr.

On avait espéré concilier les exigences de la vie civile de nos cavaliers, vignerons, laboureurs ou montagnards, avec un cheval qui soit plus cheval de guerre que cheval de paix ; il a fallu en rabattre et repousser les types « flambards et canailles » pour s'en tenir au cheval d'humeur égale, « qui fait plaisir à la maison ».

La Régie fédérale, de son côté, étendait le cercle de ses essais et de ses expériences : Anglo-normands de l'Orne, du Merlerault ou de la Plaine de Caen ; Irlandais de Dublin ; pur sang de Chantilly ; Firiz-Bey de Babalna ; Gidran, Vonius des célèbres haras hongrois ; bidets du pays améliorés, tous ont été expérimentés avec plus ou moins de chance et de réussite.

De la qualité.

Il ne nous appartient pas de décrire ici les qualités et défauts de chacune de ces races, car l'*individualité*, c'est-à-dire la réunion dans un même sujet des qualités indispensables au bon cheval de guerre : le sang, la trempe et la charpente, peut se rencontrer dans toutes les races. Il est bien entendu que, pour le service de selle, nous demandons ces qualités à un cheval bâti pour la selle, c'est-à-dire à *étendue de contraction*, et non à un sujet façonné en fardier ou en *intensité de contraction*.

Il n'en est pas moins vrai que si ces trois facteurs réunis, qui constituent la *qualité*, se rencontrent dans toutes les races, il est des races mieux dotées que d'autres, en particulier celles qui dérivent du pur-sang anglais ou arabe, qui ont la qualité au plus haut degré. On ne saurait mieux définir la qualité qu'en citant cette préface de Maurice de Casté dans l'ouvrage intitulé *Nos remontes :*

« On rencontre certains chevaux de service qui sont absolument inusables ; ils font tous les métiers, attrapent les plus épouvantables corvées, sont successivement chevaux de course, chevaux d'arme, chevaux de chasse, montent des maîtres et des piqueurs ; puis ils passent à l'attelage, on les met aujourd'hui au timon, demain à la volée ; ils traînent tantôt un tilbury, tantôt une victoria et arrivent ainsi à un âge invraisemblable ; ils sont tarés, mais, usés, jamais. Ce

» tempérament de fer, cette solidité à toute épreuve, cette » énergie et cette vitalité qu'on s'étonne ne jamais voir dimi- » nues constituent ce que l'on appelle la *qualité*. »

Notre remonte de cavalerie rencontre cette autre difficulté que le cheval correct, *à deux mains*, qu'elle recherche, est précisément le cheval *marchand* par excellence, celui qui dans le commerce civil trouve un débouché facile et à des prix meilleurs qu'un cheval uniquement troupier.

Il semblerait à première vue, pour la Régie, que la faculté du cheval de s'atteler ne doive pas avoir la même importance; elle est cependant nécessaire pour assurer la vente soit aux officiers, soit après la réforme, et pour permettre d'utiliser le cheval dans les écoles d'artillerie lorsqu'il sera surnuméraire.

Des divers types employés pour la remonte.

En quelques mots, voici une appréciation sur ces divers types.

L'anglo-normand est lent à se faire (6 à 7 ans), d'un gros entretien, dur à dresser et d'un grand prix.

Les pur-sang anglais ou arabes ont souvent un tempérament trop nerveux pour des chevaux d'armes montés par des officiers de milices.

Les hongrois sont surtout chevaux de selle, endurants, mais « canailles », et conviennent mal à nos gens.

Les ostpreussen silésiens ou poméraniens, souvent légers pour nos paquetages et la plupart de nos cavaliers et dans les brancards un peu « saute-ruisseau »,

L'irlandais est un excellent cheval à deux mains, aussi *charger* que *carossier*, mais il demande pour venir à bonne fin du travail et du poignet.

Les danois, du moins ceux embrigadés en 1878, sont plus paysans que soldats, et se sont fait apprécier plutôt à la charrue qu'au *Springgarten*.

Les allemands du Nord, déjà cités, élevés plus ou moins en anglais, réunissent non toutes les qualités requises du cheval de cavalerie helvétique, mais bien un certain nombre d'entre elles, entr'autres : le prix, le caractère, la taille, l'aptitude au dressage, ce qui les a fait adopter presque exclusivement pour les guides et dragons. Qu'il soit permis d'ajouter qu'ils ont plus de bouquet que de cachet, plus de brillant que de trempe, qu'en un mot ils conviennent mieux au financier qui monte

par ordonnance du médecin qu'à la patrouille qui devra reconnaître 50 km. de terrain avant déjeuner.

Que fera-t-on des américains échappés à la protection de Mac Kinley? On les dit pas très lestes, avec un long « dessus », plutôt trotteurs que galopeurs et de types tellement divers, — cela se conçoit facilement avec leur élevage à la diable, — qu'il est difficile de faire un gros paquet du même moule.

Le meilleur de tous, alors que, pour être cité en queue, il n'a pas à refaire l'oiseau, celui qui convient à notre condition sociale et militaire, c'est le bon cheval du pays, amélioré par le sang et par la bouche, élevé au bon endroit et par un bon maître.

Un novateur en matière chevaline, un vrai homme de cheval, celui-là, le capitaine de dragons d'Albis, s'écriait en 1883 : « La cavalerie suisse sera nationale, ou elle ne sera pas. » Et cependant elle est encore, elle existe encore, mais au prix de quels sacrifices imposés au nom de la Défense nationale et acceptés de gré ou de force par l'agriculture !

Du protectionnisme en matière d'élevage.

A tout considérer, les charges militaires qui pèsent si lourdement sur le budget des Etats européens et font crier les enrôlés dans la compagnie du receveur, ne sont pas si onéreuses qu'on pourrait le croire à première vue. A part une certaine perte de temps, largement compensée par les leçons de discipline, d'abnégation, de connaissances pratiques, d'étude du pays, et par l'échange d'idées avec nos concitoyens de l'autre bout du territoire, les sommes consacrées à l'armement, à l'habillement et à tout le matériel de guerre profitent largement à tous, à la condition que l'on soit protectionniste. A en croire la théorie du libre-échange, on doit acheter à chaque pays ce qu'il produit mieux et à meilleur compte que le sien propre, quitte à se récupérer soi-même dans les mêmes conditions. Laissant de côté ce qui se passe en matières alimentaires, voyons ce qui se produit avec le bétail.

Un wagon de vaches laitières de la race de Schwytz, expédiées en Italie et vendues en moyenne 600 fr., compense un wagon de bœufs gras valant 85 fr. le quintal. Les premières ont été fabriquées avec les succulents fourrages et l'air vivifiant des Alpes suisses, et les seconds amenés à point grâce aux céréales du Piémont ou de la Lombardie.

Un wagon de taurillons ou de génisses du Simmenthal, payés au prix de ces dernières années, soit de 1000 à 3000 fr., compense largement une demi-douzaine de wagons de cochons, qui nous viennent d'Autriche au prix de 40 et quelques centimes la livre, c'est-à-dire à un prix ruineux pour nos agriculteurs.

Le lait vendu comme Gruyère en France nous rentre sous forme de veaux gras par la Savoie.

Il est facile de multiplier ces exemples, qui se répètent avec la facilité des moyens de transport et malgré les embûches et les restrictions créées par les traités de commerce ou par les règlements de police sanitaire, créés toujours à temps et à propos pour mettre un frein à l'importation, lorsque celle-ci prend des proportions gênantes pour l'un des contractants.

On arrive ainsi naturellement à se demander si nous avons intérêt en Suisse à laisser de côté l'élevage du cheval pour nous consacrer exclusivement à notre spécialité, l'élevage du bétail bovin, et exceptionnellement de la chèvre. Devons-nous, comme c'est le cas pour le mouton et en grande partie pour le porc, l'acheter au dehors, avec le bénéfice réalisé sur d'autres branches de l'agriculture ou dans d'autres industries ?

A ce compte, on en arriverait fatalement à acheter à denier comptant tout ce qui est prêt à jouir : cheval de 5 ans mis à deux mains ; vache fraîche vêlée de son second veau ; la chèvre au printemps ; le porc gras à Noël, et le mouton tout découpé en gigots et côtelettes !

La comptabilité agricole prouve par l'arithmétique ou l'équation au 1er degré qu'une vache prête revient plus cher, élevée à l'écurie qu'achetée sur la foire, et qu'un cheval, avant d'avoir payé ses quatre fers, vous coûte plus cher que chez le marchand qui l'a acheté à 100 lieues de distance et prend sur vous son honnête bénéfice. Un exemple : Dans une remonte, à Berne, un éleveur du Simmenthal présente une fille de « champion » âgée de 5 ans. Après avoir été sévèrement jugée, elle est payée 47 ½ napoléons. La jument reconnue et payée, le vendeur dresse son bilan comme suit : Prix d'achat de la pouliche à 6 mois, 400 fr. Elle était offerte en vente dès l'âge de 4 ans sans avoir trouvé d'amateur. En comptant 30 francs de frais de Zweisimmen à Berne, il restait au propriétaire 520 fr. pour avoir « bercé cette poupée » pendant 4 ½ ans, soit un peu plus de 30 centimes par jour. En établissant

la comparaison avec l'élevage du bétail, le brave homme faisait la juste mais amère réflexion qu'en achetant, avec le même argent, chaque année un « aspirant taureau » ou une génisse il les aurait revendus 8 à 10 mois après en doublant sa mise de fonds et en se procurant un revenu d'un peu plus d'un franc par jour.

Toutes les régions de Suisse ne sont pas le Simmenthal ou l'Emmenthal. Il en est où le bétail ne peut prospérer, d'autres où il n'a pas de sortie à l'étranger et où, par contre, le cheval est indispensable aux exploitations agricoles, dans lesquelles il rendra des services dès l'âge de 2 ½ ans, paiera sa pension un an plus tard, et permettra aussi l'utilisation de certains fourrages et leur transformation en engrais.

Importation, Exportation, Amélioration.

En 1896, on a importé en Suisse pour :

8,912,346 francs de chevaux,
100,200 » de mulets,
72,561 » d'ânes, et
989,572 » de poulains, — les premiers en moyenne à 674 fr., les seconds à 327 fr., les troisièmes à 157 fr. et les derniers à 495 fr. la tête, soit pour 10 064 679 francs de solipèdes.

Il fut un temps où la Suisse exportait des chevaux de luxe, surtout en Italie, et se suffisait à elle-même pour ses chevaux de trait et de voiture. Actuellement, on achète tout à l'étranger, depuis le croate laitier à 250 fr. jusqu'aux irlandais ou anglo-normands de landau à 5 ou 6000 fr. la paire, ou les chevaux de grand gala à 10 000 fr.

Cette lacune de notre production chevaline a préoccupé le gouvernement fédéral; celui-ci a commencé à pousser à la production du cheval de sang, dès 1868, par l'achat de demi-sang anglais. Certains cantons avaient déjà commencé plus tôt, ainsi le Canton de Vaud, en 1863, par l'acquisition des anglo-normands *Espoir*, *Gildas* et *Gabier*. Les essais faits antérieurement à la fin du siècle dernier et dans le commencement du présent avec des pur-sang ou demi-sang ont été trop isolés et menés avec trop peu d'esprit de suite pour produire un résultat pratique ; on peut cependant dire, sans être taxé d'exagération, que l'élevage du bon cheval en Suisse date de bientôt 30 ans.

L'amélioration de la race chevaline, sous le haut patronage de la Confédération, secondée par les Cantons, a consisté en : 1° Achat d'étalons reproducteurs ; — 2° Primes d'élevage et de conformation ; — 3° Primes de reproduction ; — 4° Subsides de pâturages, — et 5° Rarement et parcimonieusement en primes de courses et dressage. Récemment, une puissante société d'élevage à réussi même à se faire primer pour son *hivernage* et pour l'importation d'une trentaine de *pouliches à l'engrais*.

Le chapitre du budget relatif à l'amélioration de l'espèce chevaline donne pour 1896 les chiffres suivants :

Achat d'étalons étrangers (15 sujets).	Fr.	142,890	—
Frais y relatifs.	»	10,914	30
1 étalon du pays	»	1,048	05
Rachat de 4 anciens étalons . . .	»	5,909	—
	Fr.	160,761	35
Frais de dépôt d'étalons à Thoune, déduit les saillies	»	66,276	22
Primes de pouliches	»	57,780	—
Subsides de pâturage.	»	24,076	—
	Fr.	308,893	57
Cours de maréchalerie à 2 cantons .	»	4,473	56
Total . . .	Fr.	313,367	13

En 1896, 3 étalons ont été payés les uns dans les autres 90 000 fr.

Notons ce chiffre pour le comparer plus loin avec celui des achats effectués dans le pays en élèves indigènes.

Aptitudes exigées du cheval de cavalerie.

Les exigences de la guerre moderne et spécialement le rôle assigné à la cavalerie nécessitent la création d'un cheval à aptitudes et rapidité exceptionnelles qui ne convient guère ailleurs qu'à la chasse à courre.

Zaroulet et Chouvel, dans leur traité, décrivent le cheval de selle : « avec un bon dessus, une poitrine profonde, un garrot » en arrière, une épaule longue et bien dirigée, une encolure » bien sortie qui font le cheval de fond et de vitesse qui, » même étoffé, franchit les obstacles avec la légèreté de l'oi-

» seau et quitte la selle pour atteler le coupé, le phaéton ou la » victoria avec la même maëstria qu'il montait le cavalier. »

Le baron de Vaux le définit en disant : « Le cheval d'esca- » dron doit être souple, léger, vigoureux, résistant, maniable, » capable de déployer une grande somme de vitesse et d'éner- » gie, cheval précieux s'il en fut, cheval de guerre, en un » mot. »

Maurice de Gasté, déjà cité, dit à son tour : « Pour suppor- » ter les fatigues du service de découverte, il faut de la vitesse » et du fond ; pour le combat corps à corps, il faut de la sou- » plesse. Le sang seul donne tout cela, car la supériorité des » chevaux au point de vue des fatigues les plus excessives a » toujours été en raison directe de leur degré de sang. » Puis comme critérium du bon cheval il demande de lui : « le kilo- » mètre en 2 minutes, au trot sur 1 km. ; 100 kilomètres en » 12-15 heures et 48 km. en 3 heures. »

En Suisse, on n'est pas si féroce, et les prescriptions relatives aux achats de remonte de 3 ans contiennent ceci :

« Pour pouvoir être achetés, les poulains doivent avoir une » hauteur de garrot de 153 cm., déduction faite des fers, cram- » pons, etc. ; ils doivent avoir bon caractère et posséder une » belle allure franche et régulière ; la tête doit être légère et » bien attachée, le dos et le rein courts et s'approchant de » la forme horizontale ; les membres doivent être exempts de » tares et présenter des aplombs réguliers ; enfin les sabots » doivent être en bon état. »

Ces prescriptions n'ont donc rien d'excessif ou de prétentieux, et l'on s'étonne à bon droit de constater, qu'après 30 ans d'amélioration, le chiffre des remontes de cavalerie achetées en Suisse reste plutôt en dessous de ce qu'il était il y a 15 ans. A qui ou à quoi attribuer ces résultats ?...

A considérer la qualité du cheval de guerre, tous les militaires sont d'accord pour demander de lui la légèreté pour marcher vite, la force pour porter du poids, une grande somme d'énergie pour que, soit à la selle, soit au trait, il fournisse à un moment donné sa dernière étincelle, aussi bien que le soldat la dernière goutte de son sang. Le cheval d'armes devrait être élevé et fabriqué d'une manière toute spéciale : être fortement avoiné dès le sevrage ; avoir beaucoup de mouvement, en toute saison, en raison du proverbe : « Le plus grand ennemi du cheval, c'est l'écurie » ; être progressivement entraîné

dès l'âge de 3 ½ à 5 ans et ne paraître définitivement dans le rang qu'à l'âge de 6 ans. Ce cheval n'est souvent pas le cheval marchand, il est de formes souvent effilées, plutôt galopeur que trotteur ; il en résulte qu'après avoir coûté 1200 à 1400 francs pour être amené à 3 ans, s'il est refusé par la remonte, il vous reste sur les bras, ou que, s'il trouve grâce devant ses juges, il est généralement taxé en dessous de son prix de revient.

Du système suivi en Suisse pour l'amélioration du cheval.

Le résultat du système s'est nettement dessiné depuis trois ans. Dans le début des achats à l'étranger, les marchands, frustrés dans leur commerce, ont cherché à faire l'importation sur le même pied que la Confédération. Ce système n'ayant pas réussi, ils ont profité de la défaveur croissante où tombaient les premières remontes allemandes et les premiers croisements anglo-normands, pour importer le cheval de voiture, carossier, camionneur ou laboureur, en portant ainsi un coup haut et droit à l'élevage indigène.

La Confédération, de son côté, ne pratiquant pas les achats nécessaires pour indemniser ou encourager l'éleveur des dépenses faites d'après sa direction et à son intention, cette branche de l'industrie agricole était tombée au minimum possible jusqu'au moment où l'abaissement de 15 fr. à 6 fr. du coût de la saillie a fait relever *artificiellement* le nombre des juments saillies, nombre qui, en 1896, a atteint 5745, soit 500 de plus qu'en 1895.

Ceux qui ont élevé dans le sens de l'impulsion fédérale ont dû faire volte-face, changer leur « fabrication » afin de produire le cheval demandé par l'industrie ou l'agriculture, et, pour cela, se servir d'un autre type de reproducteurs que ceux dits « approuvés ». Et c'est ainsi que nous sommes arrivés, en 1897, à cet étrange résultat qu'avec un effectif de moins de 6000 poulinières nous avons des reproducteurs de neuf races différentes [1], sans compter les marrons et divers métis de sang douteux.

Pour avoir été trop tendue, la corde de l'arc a cassé avant

[1] Ces neuf races se répartissent comme suit : **Pur-sang anglais, anglo-normands, anglo-breton, Norfolk-breton, anglo-pays, Luxembourgeois dit Rheinthaler, Ardennais, Ostfriesländer et Percherons.**

d'avoir lancé la flèche, et ainsi nous nous éloignons du but. Il eût été préférable de s'en tenir au système adopté de l'amélioration par l'anglo-normand, en tenant compte du vœu formulé par les présidents des commissions d'expertise pour les pouliches *que la direction donnée à notre élevage restât la même, mais que, dans les achats futurs d'anglo-normands, on tint compte des reproducteurs étoffés et avec de l'os.*

Notre amélioration, jeune de 30 ans, avait peut-être été un peu trop vite en besogne; on s'était lancé avec des reproducteurs trop rapprochés du sang, et, pour cela, on avait négligé la charpente.

En restant dans un juste milieu, on aurait probablement obtenu des chevaux plus *pratiques*. L'adaptation au sol et au climat aurait fait le reste, et nous aurions obtenu à la cinquième génération, — nous sommes situés entre la troisième et la quatrième, — c'est-à-dire dans 8-10 ans « l'anglo-normand en petit », selon l'expression du président de la Société hippique, M. le lieutenant-colonel Bovet. Le Département de l'agriculture fédéral a rendu la main à quelques sociétés omnipotentes. Au nom de la Défense nationale, le Département militaire a carrément lâché les intérêts de ses nationaux, qui, ne pouvant continuer à travailler à perte, l'ont lâché à leur tour. Retarder l'achat des produits qui ont 2, 3 et bientôt 4 sangs anglo-normands, sans compter ceux issus de jument de sang ou retouchées avec le pur-sang, cause non seulement une perte considérable à l'économie nationale, qui ne sait où les écouler, favorise l'importation et va à l'encontre du but qu'on s'est proposé et qu'on espérait atteindre sous peu.

En 1886, dans une brochure intitulée l'*Elevage du cheval en Suisse*, M. Müller, chef de division au Département de l'agriculture, constatant que le nombre des chevaux utilisables avait diminué de 5000 depuis 1877, disait :

Cet état de choses constitue pour notre indépendance un danger sérieux et sur lequel on n'a pas assez attiré l'attention. Quelque soit l'excellence de l'équipement et de l'armement de notre armée et quelque peine qu'on se donne pour l'instruire, il est cependant impossible de la considérer comme capable de tenir campagne, s'il est à prévoir que ses officiers et ses sous-officiers seront mal montés ou pas du tout montés et que ses batteries seront attelées d'une façon insuffisante. Ce danger est d'autant plus grand que par suite de notre situation politique, il nous serait impossible, au moment d'une mise sur pied générale, même au prix

des plus grands sacrifices, de tirer de l'étranger les chevaux qui nous manquent.

Et plus loin :

Notre but doit être de produire un cheval dont les plus beaux sujets puissent servir à la remonte de la cavalerie, les sujets moyens à la remonte des sous-officiers d'autres armes et les sujets ordinaires à l'attelage des voitures de guerre. Du reste, l'exposition qui a eu lieu à Berne au printemps de 1889, — et dans cette catégorie la division « chevaux suisses de remonte » exposés par le département militaire fédéral a prouvé que l'élevage de cette race est possible en Suisse. On ne peut pas non plus demander à l'agriculteur d'élever des chevaux par pur patriotisme. L'élevage doit être rémunérateur. Tâchons d'imiter ce qui se fait soit en Normandie, soit en Prusse pour arriver au même résultat : créer pour l'armée, pour l'agriculture, pour les transports, un cheval plus vigoureux et plus rapide. L'argent que l'Etat dépensera pour la tenue de ses étalons, pour les achats de chevaux de remonte et d'une manière générale pour l'élevage du cheval ne formera qu'une bien minime partie du budget militaire et restera de plus dans le pays. Les dépenses militaires ne sont jamais aussi onéreuses qu'elles le paraissent si elles sont faites dans le pays, car elles en activent la production. Le cheval est aussi nécessaire à notre défense que les fusils et les canons ; sans les chevaux, les canons ne sont d'aucune utilité. Le nouvel armement de l'infanterie coûtera beaucoup d'argent, et si une nouvelle invention nous forçait à mettre cette arme au vieux fer avant qu'elle eût servi, ce serait une grosse dépense inutile. L'amélioration de notre race chevaline exige des sacrifices infiniment moins considérables, et de plus ce qui est créé et amélioré dans ce domaine constitue un capital réel, productif, une augmentation certaine de la fortune du pays.

(A suivre.)

Aperçu de la répartition des voitures d'un corps d'armée.

Nous donnons, pour les voitures d'un corps d'armée, le tableau ci-joint, qui présente d'une manière synoptique très claire l'état des voitures des diverses colonnes de trains, la répartition du personnel autre que les conducteurs, ainsi qu'un aperçu du service des trains en campagne.

Ce tableau, approuvé par le chef de l'arme de l'artillerie comme répartition normale, sert de guide de l'instruction sur le service des trains dans l'école des aspirants d'artillerie.

Il est évident qu'on peut organiser autrement les divers échelons de trains, mais la répartition présentée sera utile

SEI

RÉPARTI

D'I

A. — Voitures accomp

Batterie.

Compagni

jors de l'infanterie assurent
ion militaire.

La direction des trains d
près le service suivant :

1. Dans la marche e
immédiatement l'avant-garde
le train de combat du gros de
Les trains de bagages et de vi

2. Dans la marche r
avant le départ des troupes.

3. Dans la marche d
à suivre immédiatement les co
par la colonne de troupes.

4. En cas de doute sur l
bivouac, soit au cantonnemen
une route transversale ou seco

5. Dans les colonnes de tr
dans les colonnes de troupes.

6. A la fin de chaque jour
de vivres sont, autant que les

7. Les colonnes de train s
indiquée et à l'heure fixée.

8. Les trains se conformer
les troupes.

Pour les repos de longue
la route. En outre, à moins qu'il
rêter dans les villages ou dans

9. Les trains régimentaire
Après avoir touché les vivres,
ou les troupes, soit à former le

Dans ce dernier cas, une f
mêmes vers leurs chefs d'unité
maîtres sous leur commandem

Les commandants d'unité
circonstance quelconque les en

Lorsque, avant de rejoindr
bagages, on peut les disloquer

Si les vivres du soir sont a
souffrir d'un retard dans l'arrivé

10. Une fois que les voitu

RVICE DES TRAINS

pend des circonstances. A distance de l'ennemi, les trains ont à peu

avant, le train de combat des corps de troupes considérables suit
t le gros des colonnes. Si un corps d'armée marche sur une seule route,
a division de tête marche immédiatement à la suite de cette division.
res suivent les colonnes de troupes à une certaine distance.

trograde : Ordre inverse. On renvoie les trains régimentaires bien

flanc, les trains régimentaires de bagages et de vivres peuvent avoir
onnes de troupes ou à prendre isolément une route distincte, couverte

s mesures à adopter, on peut laisser les trains régimentaires soit au
jusqu'à nouvel ordre ou les rassembler momentanément en file sur
daire, avec leur tête au point de jonction avec la route principale.

ins, les voitures sont rangées dans le même ordre que les troupes

e de marche, comme à l'issue d'un combat, les trains de bagages et
rconstances le permettent, remis à la disposition de chaque unité.

reforment chaque matin sur la place de rassemblement qui leur est

, pour le côté de la route à laisser libre, aux mêmes prescriptions que

urée, il peut être nécessaire de parquer les trains sur un des côtés de
soit impossible de faire autrement, les trains ne doivent jamais s'ar-
es défilés.

de vivres vont toucher chaque jour les vivres aux *places de distribution.*
s peuvent avoir soit à rejoindre directement la colonne des bagages
arc.
s le parc formé, les quartiers-maîtres commandants se rendent eux-
our en recevoir les ordres ou envoient pour cela un des quartiers-
t.
e troupes doivent envoyer des ordres aux colonnes de trains, si une
pêche de se trouver là où ils devaient être rejoints.
les troupes, les chars d'approvisionnement rejoignent la colonne des
ans cette colonne en les mettant avec les voitures de leur unité.
ec les cuisines dans la colonne des bagages, la troupe aura moins à
e des trains de vivres.

es ont rejoint leurs troupes, les officiers vétérinaires, les officiers du

quand le commandement supérieur n'aura pas indiqué tous les détails. Même là où les circonstances nécessitent une autre répartition, le tableau offre l'avantage de rappeler ce qui doit être précisé.

Les voitures médicales régimentaires, récemment adoptées, ne sont pas encore sur le tableau ; on ne les y inscrira que plus tard.

On remarquera dans ce tableau que les voitures de la réserve des batteries, affût de rechange, chariot et forge, ne sont plus attribué au train de combat. Conformément au nouveau règlement d'exercice de l'artillerie, elles marchent avec le train de bagages.

A noter également la disposition du chiffre 5 du service des trains, portant que dans les colonnes des trains l'ordre des voitures est le même que celui des troupes dans la colonne des troupes. Il est bon de rappeler cette prescription, elle évite tout flottement dans la formation et la dislocation des colonnes.

Les automobiles appliqués aux transports militaires.

L'*Automobile-Club de France* a organisé au commencement d'août à Versailles un concours dit des « poids lourds » entre véhicules mécaniques servant au transport de voyageurs seuls, de voyageurs et de bagages, ou de marchandises seules, avec un minimum de poids de une tonne.

Le ministre de la guerre avait délégué une commission militaire technique pour en suivre les opérations ; la question des automobiles intéresse aussi à un haut degré l'armée. On s'attend en effet à voir disparaître peu à peu une grande partie des chevaux de tramways, de fiacre, de roulage et de luxe, etc., etc., que la réquisition utilise en temps de guerre ; on est ainsi *forcé* à envisager l'emploi des automobiles en campagne, ne serait-ce que dans certains services de l'arrière. Si ces voitures arrivent à traîner un certain poids, à passer dans la plupart des routes, à se manier et à se réapprovisionner facilement, elles rendront, c'est certain, d'incomparables services.

Les véhicules présentés comprenaient des voitures et des *trains* à vapeur très puissants (machines allant jusqu'à 40 che-

vaux) et des voitures ou camions à pétrole ne dépassant pas 12 chevaux.

Le concours a montré nettement, une fois de plus, la supériorité énorme de la vapeur sur le pétrole, lorsqu'il s'agit de moteurs un peu puissants, mais en même temps il a fait ressortir les difficultés d'approvisionnement des moteurs à vapeur en charbon, et surtout en *eau* de bonne qualité, difficultés qui paraissent bien difficiles à surmonter en campagne.

Avec le pétrole, les difficultés seraient moindres, mais il faut malheureusement reconnaître qu'il n'existe pas actuellement de moteur à pétrole fonctionnant d'une façon vraiment satisfaisante et qu'il ne se construit pas jusqu'à présent de moteur automobile à pétrole dépassant une force de 12 chevaux, ce qui est insuffisant pour les applications militaires.

La question n'est pas résolue, et l'armée aura elle-même à rechercher un *tracteur* pour atteler ses voitures. Suivant les officiers les plus autorisés, ce tracteur devrait être capable de remorquer en temps ordinaire et dans des conditions favorables deux voitures de ses parcs d'artillerie ou de ses trains lourds (chariots pesant chacun environ 2400 kg.) ou, dans des conditions défavorables, une voiture au moins. La force du moteur serait de 25 à 30 chevaux au minimum, et le *tracteur* remplacerait un attelage de 10 à 12 chevaux. Afin d'utiliser le nombre énorme de voitures de guerre existantes et en raison de la difficulté des automobiles de passer par les chemins très mauvais, le tracteur devra être indépendant, les voitures pouvant alternativement être attelées ou par des automobiles ou par des attelages.

Le concours de Versailles a donné de très beaux résultats et servira à guider l'armée dans ses recherches On a réalisé, en effet, avec le *train Scotte à marchandises*, avec moteur à vapeur, tracteur portant 2 ½ tonnes et remorquant un camion de 9 tonnes, une vitesse en palier de 8 à 10 kilomètres à l'heure[1]. Vitesse moyenne, tous arrêts compris, de 5.2 km. à 6 kilom.

Avec l'*omnibus Scotte* — 12 voyageurs et leurs bagages — une vitesse en palier de 15 kilom. (vitesse moyenne dans divers itinéraires, arrêts compris, environ 8 km.)

Train de Dion-Bouton, tracteur à vapeur, remorquant un

[1] Un train analogue fonctionne depuis quelques mois pour le service public de Courbevoie à Colombes.

grand brœk de course de 32 places, vitesse moyenne (arrêts compris) environ 8 km., en palier 14 km.

Avec l'omnibus *Panhard, à pétrole*, une vitesse en palier de 12 km., et, suivant l'engrenage utilisé, — il marche à 4 vitesses — jusqu'à 17 kilomètres; en moyenne, dans les divers itinéraires, environ 8 km.

Tous les parcours, choisis dans les environs de Versailles, étaient exécutés dans des conditions assez difficiles, avec des arrêts fréquents, souvent en fortes rampes (jusqu'à 14 %) et en un terrain très accidenté, si accidenté même qu'on n'aurait pas eu plus de difficulté en pays de montagne. Les parcours avaient été en effet choisis exprès.

Ces résultats sont donc très satisfaisants, et au point de vue civil, la question des gros transports sur route, avec tracteurs à vapeur, paraît complètement résolue.

Dans le domaine militaire, on emploie du reste depuis un certain nombre d'années la traction mécanique dans les transports.

Les locomotives routières, qui ne sont en définitive que de puissants automobiles, sont déjà, mais en nombre très restreint, en service dans diverses armées. Elles font partie du matériel de l'armée italienne, où elles servent au transport des voitures de l'arrière et du matériel de siège lourd. En Suisse, aux manœuvres de 1895, on a fait l'essai de la locomobile de la division de l'artillerie de position, attachée aux troupes du 1er corps, pour conduire le matériel dès Payerne à Poliez-le-Grand. Bien que la locomobile ne soit pas organisée, ni destinée spécialement aux transports routiers, elle remorquait facilement en palier un train de trois ou quatre canons de 8.4 cm.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Le nouveau paquetage de l'infanterie. — Toutes les recrues d'infanterie ont reçu, dans le courant de l'année dernière, le récent modèle de sac, et on a pu juger des résultats du nouveau paquetage. Une commission présidée par le chef de l'arme vient de siéger à Berne, à l'effet de discuter cette question, et voici, d'après les journaux politiques, à quelles conclusions elle est arrivée:

« En général, l'introduction du nouveau paquetage a été très bien accueillie et le système a été approuvé par tous dans ses grandes lignes. On a pu constater que la mobilité de notre infanterie y avait beaucoup gagné et qu'on ne voyait plus, comme autrefois, après des marches de quarante kilomètres et davantage, les hommes penchés en avant comme sous le poids d'un lourd fardeau.

» Cependant, les essais qui ont été faits ont prouvé la nécessité d'apporter différents changements au nouveau paquetage. Le sac à pain, entre autres, sera complètement transformé; le petit couvercle en peau sera remplacé par un couvercle entier en cuir noir, qui préservera beaucoup mieux le contenu. En outre, le sac à pain sera non plus suspendu au bas du sac, mais accroché au côté gauche de l'homme, en partie au ceinturon et en partie à la partie latérale du sac.

» Un changement apporté dans la partie du sac contenant les cartouches donnera au sac de l'homme une capacité plus grande. En même temps, le crochet et la boucle seront placés plus bas, ce qui en rendra le port plus pratique encore. Grâce à une autre modification, on pourra enlever le sac tout seul; les cartouchières seront, en outre, faites de cuir plus ferme, pour éviter la déformation. La gamelle et la gourde ne subissent pas de transformations, sauf que les boucles et les boutons seront renforcés et que, par mesure de propreté, le gobelet ne sera plus verni.

» Le paquetage réduit, consistant dans le manteau roulé, le sac à pain et la gamelle, n'a pas donné les résultats voulus: les soldats préféraient encore porter le sac. Aussi peut-on s'attendre à sa prochaine disparition.

» La question de la deuxième paire de souliers et de pantalons n'est pas résolue. Les essais continueront l'an prochain, en partie avec de nouveaux modèles. »

Aux renseignements qui précèdent, on peut ajouter ce qui suit:

Le paquetage réduit disparaît par suite des décisions de la commission; en effet, le sac à pain n'est plus suspendu au moyen d'une courroie portée en sautoir, mais il s'accroche, à gauche de l'homme, par sa partie antérieure au ceinturon et par sa partie postérieure au havresac. Le soldat possèdera une banderolle, renfermée habituellement dans le sac à pain, et au moyen de laquelle il pourra le porter occasionnellement en sautoir.

La gourde continuera à être renfermée dans le sac à pain, où elle aura un compartiment particulier.

Avec l'équipement M 96, la charge moyenne du fantassin est de 26.735 kil. avec l'outil de pionnier et de 25.530 kil. sans outil. Or, on admet généralement que la charge du fantassin ne devrait pas dépasser, tout compris, 25 kil.

Pourrait-on opérer une diminution permettant d'arriver à ce poids, et comment?

Peut-être pourrait-on, sans grands inconvénients, diminuer les dimensions et, par conséquent, le poids de la capote; il ne paraît nullement nécessaire qu'elle soit aussi longue qu'on la veut actuellement; on en fait un manteau d'hiver, à endosser habituellement par-dessus un autre vêtement (tunique ou veston), et peut-être serait-il plus pratique d'en calculer les dimensions à deux fins, mais surtout pour qu'elle puisse servir de second vêtement, pour la marche ou la manœuvre.

Serait-il possible de supprimer le second pantalon?

On a mis dernièrement à l'essai des pantalons légers de deux espèces: un pantalon fait d'une sorte de milaine et un pantalon de toile grise. L'un et l'autre étaient destinés à être portés comme pantalons de quartier ou à être mis par-dessus le pantalon de drap, en cas de basse température.

Le pantalon de milaine s'usait extraordinairement vite; l'autre, agréable à porter par les fortes chaleurs, présentait l'inconvénient d'être rapidement transpercé par la pluie et de devenir, alors, très froid. Ni l'un ni l'autre, me semble-t-il, ne remplissaient les conditions requises.

Je crois qu'on pourrait se passer du second pantalon, à la condition que le fantassin fût pourvu, en campagne, d'un pantalon de drap d'excellente qualité, d'une coupe large, ne descendant pas à plus de 2 centimètres au-dessous de la cheville pour éviter l'usure, coupé de façon à ce qu'il flottât en dehors de la jambe et non pas en dedans, et pourvu d'une ceinture de 10 à 12 centimètres de hauteur, couvrant bien le ventre et la chute des reins.

Le second pantalon serait remplacé par un caleçon, dont le poids n'atteindrait pas 400 grammes et qui serait porté sous le pantalon quand celui-ci aurait été mouillé, ou par les basses températures.

Je suis aussi de l'avis qu'il serait possible d'alléger la tunique actuelle, sans lui faire perdre aucun de ses avantages.

La question de la chaussure se présente différemment.

Après une marche par la chaleur, sur des routes poudreuses ou par la pluie, il est indispensable que le fantassin puisse quitter ses souliers de fatigue pour se reposer et aussi pour les faire sécher. Il lui faut alors une seconde paire de chaussures. Si la chaussure de marche est de bonne qualité, en bon état et faite à la mesure du pied, il n'est pas essentiel que la seconde paire de souliers puisse servir éventuellement à la marche. Je crois toutefois que, sans dépasser le poids de 500 grammes, on pourra confectionner des souliers dont la semelle offrira assez de résistance pour qu'on puisse, au besoin, s'en servir pour la marche, même plusieurs jours de suite.

Si l'on admet que la ration journalière de vivres ne sera jamais complète, le pain ayant déjà été consommé en partie avant le départ et la ration de viande, transportée cuite, ne pesant plus 320 grammes, on se

rapprocherait, en opérant ces minimes réductions sur le poids des vêtements, du poids de 25 kil., que l'on doit s'efforcer de ne pas dépasser.

* * *

La commission a décidé de maintenir les gaines-porte-cartouches, pour les cartouches destinées au feu coup par coup.

Dans un précédent article, j'ai émis un doute au sujet de cet appareil. Il reste encore à voir comment les boutons de la tunique et de la capote en supporteront le poids (Il ne peut plus être question de les fixer sur la courroie du sac à pain, puisqu'elle disparaît).

J'ai constaté depuis que l'on perd des cartouches, et si, pour éviter cela, on les enfonce profondément, on ne les retire plus qu'avec une grande difficulté.

Quand la gaine-porte-cartouches a été mouillée, l'instruction prescrit d'en retirer les cartouches, pour la faire sécher, afin qu'elle ne se rétrécisse pas. Un officier, qui en a fait l'expérience, m'a assuré que dans ce cas, en retirant ces cartouches, il arrive que le calepin de papier qui entoure la balle se détache et reste dans la gaine. L'inconvénient, s'il est réel, me semble bon à signaler.

Notre fusil étant essentiellement destiné au tir à répétition, pourquoi ne renoncerait-on pas au chargement coup par coup, ce qui ferait disparaître et les cartouches isolées et les gaines qui les portent. Il suffirait que le tireur fût averti que le magasin est vide, par un appareil empêchant la fermeture de la culasse quand la dernière cartouche est tirée et la douille expulsée.

On observe d'ailleurs constamment que, dans l'excitation de la manœuvre, le soldat ne charge plus coup par coup dans le feu d'une cartouche, si l'on n'y prend pas garde, et se sert de préférence du magasin.

NICOLET, lieut.-colonel.

Les juges de camp et la critique aux manœuvres. — En date du 20 août 1897, le Département militaire fédéral a pris les dispositions suivantes en ce qui concerne les juges de camp et la critique pendant les manœuvres du IIe corps d'armée :

1. Les juges de camp ne doivent intervenir directement que vis-à-vis d'officiers qui leur sont subordonnés comme rang et comme grade. Lorsque le commandement est exercé par un officier plus élevé en grade ou d'un rang supérieur, le juge de camp doit se borner à observer, et au besoin à faire immédiatement rapport à un juge de camp d'un plus haut grade.

2. Le fanion blanc ne sera accordé qu'au premier juge de camp et qu'aux deux divisionnaires fonctionnant comme juges de camp. Les autres juges de camp porteront simplement, comme signe distinctif, un brassard blanc. Si, par suite, il arrivait que des chefs d'armes, des instructeurs-

chefs ou des membres de la section historique — qui portent également le brassard blanc — fussent sollicités d'intervenir comme juges de camp, ils feront aussitôt connaître leur qualité et se récuseront.

3. La discussion jusqu'ici pratiquée entre juges de camp est supprimée. Le directeur de la manœuvre, si cela lui paraît nécessaire pour éclairer la situation, interrogera quelques juges de camp ou chefs de corps de troupes, puis il passera, immédiatement après la réunion des officiers commandés, à la critique proprement dite, qu'il fera à sa guise.

4. Immédiatement après le retour dans les quartiers, les juges de camp se réuniront, d'abord en groupes, puis tous ensemble, sous la direction du premier juge de camp, pour discuter et formuler les remarques critiques auxquelles peuvent donner lieu les manœuvres de la journée, ou les observations qu'ils peuvent avoir faites en dehors de celle-ci. Ces remarques feront l'objet d'un rapport concis que l'on adressera, par écrit, le plus vite possible, au directeur de la manœuvre. Les remarques personnelles à tel ou tel chef feront l'objet de rapports séparés.

5. Les chefs d'armes et de subdivisions, et les instructeurs-chefs se réuniront de même sous la présidence du chef du Département militaire pour échanger leurs observations. Il sera donné connaissance de celles-ci au directeur de la manœuvre.

6. Le directeur de la manœuvre complète ces communications comme il le jugera à propos, et, pour autant qu'elles peuvent être publiées, il les fera imprimer sous une forme convenable et distribuer aux divisions et aux troupes de corps. Le directeur de la manœuvre détermine dans quelle mesure et à qui sera distribué le rapport critique journalier.

7. Ce service sera placé sous la direction de M. le colonel de Crousaz, instructeur d'arrondissement de la IIIe division, auquel sera adjoint dans ce but un secrétaire d'état-major désigné par le chef d'arme de l'infanterie. M. le colonel de Crousaz assistera à la discussion prévue sous chiffre 4, entre les juges de camp.

Ces prescriptions ont été portées à la connaissance du IIe corps d'armée par l'ordre de corps no 8.

L'idée générale pour les manœuvres de division contre division (10, 11, 13, 14 septembre) et du corps d'armée contre un ennemi marqué (15 septembre), était la suivante :

Une armée Ouest s'avance du Jura bernois vers l'Aar inférieure.

La IIIe division, qui en fait partie, bivouaquait le 8 septembre entre Bienne et Granges-Soleure; le 9 septembre, elle a traversé l'Aar à Arch (à 10 kil. en amont de Soleure) et s'avance le long de la rive droite de l'Aar, avec l'intention de couper les communications avec la Suisse centrale et occidentale.

L'avant-garde d'une armée Est qui marche à la rencontre de l'armée Ouest, avait atteint, le 8 septembre, la ligne du Frankenthal et de l'Ergolz inférieur (Langenbruck-Liestal-Basel-Augst). Le commandant de l'armée Est apprenant que la division ennemie a franchi l'Aar à Arch, a envoyé, le 9 septembre, la Ve division du Frickthal par le Jura dans la vallée de l'Aar, pour couvrir les lignes de communications de l'armée de l'Est en arrière de l'Aar.

Genève. — La Société militaire du canton de Genève, section de la Société suisse des officiers, vient de publier une nouvelle édition du catalogue de sa bibliothèque. La précédente datait de 1876; dès lors de nombreuses et utiles acquisitions ont été faites par la société. Son bibliothécaire, M. le capitaine Bastard, s'est efforcé d'acquérir, avec les ressources modestes dont il disposait, non pas des publications qui ont l'actualité d'un moment, mais des ouvrages de fondation et de valeur et ceux qui se rattachent à notre histoire militaire. Il a eu la bonne idée, pour faciliter les recherches, de grouper à la fin de chaque chapitre les ouvrages concernant la Suisse

La *bibliothèque est ouverte à tous les officiers suisses*, qu'ils fassent ou non partie de la Société militaire. Le catalogue sera envoyé *gratuitement* à toutes les bibliothèques de la Société des officiers et à celle des places d'armes; il est également en vente au prix de 3 fr. 50 à la librairie Georg & Cie, à Genève.

ALLEMAGNE

L'Usine Krupp. — Au moment où se discute la question de l'établissement chez toutes les grandes puissances d'un nouvel armement d'artillerie, ce qui correspondrait à une dépense de plus d'un milliard en Europe, il semble intéressant d'étudier l'état des usines ou ateliers qui sont appelés à la mise en œuvre de cet énorme capital, qui, plus généralement, se livrent dès à présent à la fabrication du matériel de guerre.

L'usine Krupp, qui semble dans ce cas devoir satisfaire aux besoins non seulement de l'Allemagne, mais encore de son alliée l'Autriche-Hongrie et d'autres États moins importants, mérite, par sa puissance de production industrielle et financière, le premier rang dans cette étude. On ne saurait ici étudier la question technique et les détails de fabrication des bouches à feu : on cherchera plutôt à rendre compte et du développement de l'usine et de sa puissance actuelle.

L'usine Krupp, à Essen, commença par être une modeste fonderie, recommandable, toutefois, par la qualité de ses aciers, mais d'une faible importance. Elle ne prit son essor qu'entre les mains d'Alfred Krupp (1812-1887), père du directeur actuel.

C'est le 24 février 1848 qu'Alfred Krupp prit la conduite de l'usine, qui n'employait que 72 ouvriers. En 1865, l'usine en employait déjà 8200 : l'acier Krupp avait une réputation considérable : le développement des chemins de fer amenait de toutes parts des commandes de rails, de bandages, de plaques de chaudières, en même temps que les progrès de la marine conduisaient à la fabrication de puissants arbres de couche et de tôles de toutes natures.

Enfin l'usine avait abordé avec succès la fabrication du matériel d'artillerie, à laquelle elle doit encore aujourd'hui la plus grande partie de sa notoriété : elle avait, dès cette époque, livré à l'armée prussienne les canons qui devaient assurer son triomphe à Sadowa.

Cette prospérité tenait non seulement à l'habileté des métallurgistes et des constructeurs d'Essen, mais aussi à ce que l'administration prévoyante d'Alfred Krupp s'était précautionnée de mines de fer et de houille à proximité, de manière à se procurer directement les matières premières indispensables.

Vers 1867, le développement de l'usine subit un léger ralentissement, tenant peut-être à certaines inquiétudes qui s'étaient manifestées en Allemagne au sujet de l'emploi de l'acier comme métal à canons, et dont la conséquence était de réduire la fabrication de ce matériel d'artillerie. Mais la reprise ne tarda pas à se produire, et dès 1873, le nombre des ouvriers s'élevait à 11 800. La plupart des nations européennes devenaient tributaires de l'usine, et les canons Krupp se retrouvaient, à bord comme à terre, dans tous les armements de siège et de forteresse, sauf en France et en Angleterre.

Si puissante et rémunératrice qu'elle soit, la production d'artillerie ne peut cependant assurer que temporairement la prospérité d'un établissement industriel, et ne doit constituer qu'une branche de l'exploitation, sous peine d'exposer à de graves mécomptes par suite de mortes-saisons. Cette observation est d'autant plus fondée que la plupart des nations s'efforcent de rendre leur armement indépendant des puissances étrangères, en créant par elles-mêmes ou provoquant l'installation sur leur propre territoire d'usines d'artillerie. Une puissance, en effet, qui n'aurait su ou pu prendre pareille précaution s'exposerait à se trouver désarmée, à se trouver hors d'état de renouveler au cours d'une guerre ses approvisionnements d'armes et de projectiles, en vertu des règles de la neutralité. C'est dans cet ordre d'idées que l'on a vu la Russie créer des usines puissantes dans l'Oural et près de Saint-Pétersbourg pour la fabrication de son matériel. C'est dans cet ordre d'idées encore que l'Italie exigea du Creusot la constitution d'une succursale à Terni pour la fabrication des plaques de blindage, et de la maison Armstrong une mesure analogue à Pozzuoli pour son artillerie navale.

Il ne faut donc pas voir dans l'usine Krupp un établissement presque

exclusivement producteur d'artillerie : il faut y voir uue aciérie puissamment outillée pour tous les usinages d'acier, y compris naturellement celui des bouches à feu, et puissamment armée au point de vue économique pour la production et pour l'écoulement de ses marchandises. C'est ce que montrera ci-dessous l'énumération des établissements et propriétés de tout genre de la maison Krupp, dont la solidarité industrielle assure la prospérité en leur assurant respectivement, d'une part des matières premières, et de l'autre le débouché de leurs produits.

En effet, à côté de l'aciérie d'Essen et de son champ de tir de Meppen d'une longueur de 16 kilomètres, affecté aux expériences de toute sorte, nous citerons les mines de houille d'Essen et de Bochum, au rendement de 2100 tonnes en moyenne par jour; de nombreuses mines de fer en Allemagne; les célèbres mines de Bilbao en Espagne, dont les produits, transportés soit par des navires espagnols, soit par des bâtiments allemands, arrivent économiquement par voie de mer et de canaux jusqu'aux ateliers. Enfin, dans ces derniers temps, l'acquisition des chantiers de la Germania, à Kiel, a mis la maison Krupp à même d'exécuter intégralement des bâtiments de guerre ou de commerce avec ses propres ressources, puisque tôles, blindages, machines à vapeur, bouches à feu et projectiles sortent de ses ateliers, alimentés eux-mêmes en houille et en minerais par des mines appartenant à la maison.

Il ne faut pas non plus perdre de vue l'excellente situation de l'usine d'Essen au point de vue des transports : d'une part, les voies ferrées de Cologne à Berlin et celle de Duisburg à Dortmund; d'autre part, le Rhin et son affluent la Rühr placent l'établissement dans des conditions véritablement exceptionnelles d'arrivages et d'expéditions.

Pour apprécier maintenant la puissance totale de l'usine, nous rappellerons que dès 1890, elle disposait de : 1195 fours et fourneaux de types divers, 21 trains de laminoirs, parmi lesquels il convient de signaler des systèmes Lauth à 60 centimètres de diamètre pour les cylindres supérieur et inférieur, avec un cylindre median de 38 centimètres, comme aussi des laminoirs universels où les cylindres horizontaux ont également 60 centimètres de diamètre et les verticaux environ les $^2/_3$ du diamètre des horizontaux; 286 chaudières à vapeur et 370 machines d'une force totale de 27 000 chevaux-vapeur dont des machines reversibles à deux cylindres conjugués ayant chacun 1m30 de diamètre, 1m75 de course, marchant à 120 tours, alors que le laminoir ne marche qu'à 48 tours au plus (laminoir pour plaques minces); plusieurs presses hydrauliques dont une de 6000 tonnes à 2 compresseurs alternatifs du type Breuer-Schumacher, et 1724 machines-outils diverses. Dès cette époque (1890) la consommation quotidienne était de 2735 tonnes de houille et de coke, de 20 000 à 25 000 mètres cubes d'eau, de 15 000 à 50 000 mètres cubes de gaz. Enfin les mouvements intérieurs comportaient 28 locomotives, 1173 wagons, 31 sta-

tions télégraphiques et 136 postes téléphoniques, reliés par 220 kilomètres de fils.

Comme métallurgie, on sait que la grande spécialité de l'usine consiste en acier au creuset, fabriqué en mélangeant de l'acier et du fer puddlés, avec un fondant particulier à base de charbon de bois, dans de petits creusets en terre réfractaire et plombagine d'une contenance de 40 kilos.

Les chiffres qui précèdent donnent une idée de la puissance totale de l'usine, puissance qui, selon les circonstances, se porte principalement, soit sur la production d'objets marchands, d'usage courant, tels que rails, essieux, bandages, arbres et bielles pour transmissions, etc., soit sur celle de tôles, plaques de blindage, chaudières, etc., pour la construction de navires, soit enfin sur celle de matériel d'artillerie. En ce qui concerne cette dernière, dont nous signalions l'actualité au début de cet article, qu'il nous soit permis de faire remarquer que l'un des éléments de sa puissance est l'absence complète d'arrêt de travail que lui garantit la clientèle de l'Etat allemand. Alors même que de grandes commandes pour l'étranger ou que de grandes réfections de matériel ne sont pas en cours la série des remplacements du matériel courant, la série d'études pour l'armement des navires en construction ne permettent ni aux ouvriers de chômer en cette partie, ni aux ingénieurs de s'endormir, ou de s'hypnotiser à la recherche du type introuvable d'une bouche à feu parfaite. Cette obligation d'aboutir à chaque instant, de fournir des produits aussi satisfaisants que le permet l'état actuel des connaissances techniques, ce débouché certain pour le travail des ateliers, tout cela place l'établissement, et comme régime de production matérielle, et comme conditions d'études spéciales, dans la meilleure situation possible. C'est pour ces raisons, jointes à celles tenant à la composition et au recrutement du personnel, tant d'ouvriers que d'ingénieurs, question sur laquelle nous allons revenir, que l'usine se trouve à même de parer à toute éventualité, en fournissant un matériel résolvant d'une manière satisfaisante le problème posé, et qui, s'il n'est pas toujours d'une correction absolue au point de vue théorique, s'il ne donne peut-être pas satisfaction à tous les desiderata que les progrès de la science permettraient d'exiger, n'en possèdent pas moins des qualités de solidité, de simplicité et d'efficacité incontestables.

En ce qui concerne le personnel ouvrier, il s'élevait dès 1889 à 21 000, dont près des $^2/_3$ à Essen, les autres répartis dans les établissements accessoires. Leur situation, modeste au point de vue pécuniaire, est, par contre, fortement avantagée par l'organisation d'Essen. Des cités ouvrières aux portes de l'usine reçoivent les familles des travailleurs, tandis que le logement et la nourriture des célibataires sont assurés par l'établissement.

Des dispensaires, des secours en cas de maladie, une retraite des $^2/_3$ à 25 ans de service et de l'intégralité à 35 ans, tous les avantages des four-

nitures coopératives retiennent à la maison Krupp les bons ouvriers, et lui assurent la régularité de la fabrication ainsi que la conservation des secrets ou tours de main d'exécution.

Le personnel technique, recruté soigneusement parmi les hommes les plus capables, et largement rémunéré, constitue pour ces ouvriers un état-major au courant des progrès, et par la nature de son recrutement, à l'abri tant des exagérations théoriques que des routines de l'empirisme Enfin, le fait de l'unité de direction, puisque le propriétaire actuel, assisté de son conseil technique dit « prokura », règle naturellement les affaires sans avoir à en référer à des commanditaires ou à des assemblées d'actionnaires, permet à la maison de porter tous ses efforts sur une affaire donnée sans en rien ébruiter, sans qu'il y soit opposé le moindre obstacle. C'est ainsi que l'on a pu donner comme probable, et certainement en tout état de choses comme possible, la nouvelle que l'usine offrait d'entreprendre, sans attendre le vote de crédits ni d'allocations quelconques au Reichstag, la fabrication d'un nouveau matériel de campagne pour l'armée allemande, si le gouvernement impérial jugeait urgent d'en prendre l'initiative.

Une puissance industrielle énorme grâce à des conditions géographiques et à des réunions de mines, d'usines, etc., exceptionnelles, une capacité spéciale de production assurée par un travail continu, par une alimentation permanente de ses ateliers spéciaux, voilà ce qu'aujourd'hui la maison Krupp, à ne voir que la question d'artillerie, peut mettre à la disposition de l'empire allemand. A ses ressources s'ajoutent encore celles du Grusonwerk. Le Grusonwerk, fondé en 1855 par M. Hermann Gruson, près de Magdebourg, fut au début un chantier de construction de bateaux. En 1868, M. Gruson y installa des ateliers de construction de machines, puis des fonderies, et bientôt la fonte Gruson, coulée en coquille, devint la production essentielle de la maison. Les coupoles cuirassées pour les fortifications permanentes, les coupoles légères du major Schuman pour l'artillerie du champ de bataille sont bien connues. A cette production, il convient d'ajouter celle de projectiles, de canons à tir rapide, depuis les plus faibles calibres jusqu'à celui de 15 centimètres. Les établissements Gruson, eux aussi, avaient une notoriété et une clientèle universelle.

Depuis 1893, les deux maisons Krupp et Gruson sont fusionnées pour une période de 25 années. Pendant cette période, les actionnaires de Gruson toucheront 9 % de dividende assuré, la maison Krupp ayant le droit d'acquérir la propriété du Grusonwerk et dépendances pour une somme de 30 millions de francs, et s'obligeant, d'autre part, à racheter l'établissement pour 24 millions, à l'expiration des 25 années, si elle en est requise par les actionnaires.

Les deux usines travaillent ainsi de conserve, l'usine Krupp ayant absorbé toute la production en bouches à feu, affûts, etc., de son associée

qui reste spécialement vouée à la fabrication des projectiles et des cuirassements en fonte.

Cette répartition du travail remplace une concurrence nuisible par une sage association d'efforts. Elle assure l'unité de travail et de production de deux grands établissements, dont M. Frédéric-Alfred Krupp peut ainsi concentrer l'énorme puissance tant pour la réussite de ses entreprises industrielles d'ordres divers que pour l'exécution éventuelle des commandes et la satisfaction rapide des besoins de l'Allemagne et de ses alliés. — *(Revue générale des Sciences).* COLONEL X...

Le problème de la nouvelle artillerie ne paraît pas résolu d'une façon définitive. Le canon de 7cm5, dont l'adoption a été surtout déterminée par les conseils du général von Hoffbauer, n'est encore que le résultat d'un compromis entre deux solutions distinctes. Il continue de régner, dans le monde de l'artillerie, une certaine diversité d'opinions sur la nécessité de pourvoir l'artillerie de campagne d'une bouche à feu à tir courbe.

L'effet du canon de 7cm5 est, sans doute, très satisfaisant. Mais ses obus brisants ne fournissent pas le moyen d'atteindre les défenseurs établis derrière des couverts naturels ou artificiels. Jusqu'à ces derniers temps, les partisans de l'unité de bouche à feu s'étaient maintenus sans conteste dans la situation dirigeante qu'ils occupent. Mais sur ce point aussi un changement paraît depuis quelque temps en voie de se manifester, c'est-à-dire que l'introduction d'une pièce à trajectoire courbe, à côté du canon de 7cm5, serait décidée pour l'artillerie de campagne.

Question d'ailleurs d'ordre purement technique et tactique, et qui ne saurait avoir aucune influence sur le budget.

Si on la résout dans ce sens, l'artillerie allemande se trouvera être revenue, par une voie détournée, à la composition qu'elle avait comme les autres, avant l'adoption des pièces rayées, alors qu'elle comportait des *canons* et des *obusiers*, composition que beaucoup d'artilleurs considèrent comme la seule normale pour une artillerie de campagne.

Le problème qui se poserait alors, et qui ne serait peut-être pas d'une solution facile, consisterait d'abord à déterminer la proportion numérique entre les canons et les obusiers, puis à résoudre la question d'organisation. Il va de soi d'ailleurs que l'adoption d'obusiers de campagne ne pourra être décidée sans que ces points aient été réglés.

(*Revue du Cercle militaire*, no 32.)

Nouveaux signaux. — Quelques modifications viennent d'être apportées aux *signaux* — autrement dit aux *sonneries* — en usage dans

l'armée allemande, où quelques sonneries nouvelles viennent également d'être adoptées. Ce sont :

1° La sonnerie : *Route libre !* pour indiquer à une colonne en marche de serrer le plus possible sur un côté de la route — à droite, naturellement — de façon à laisser libre l'autre côté.

2° La sonnerie : *Départ !* pour marquer la fin d'une manœuvre ou exercice quelconque sur le terrain. A ce signal chaque corps de troupe reprend immédiatement et sans autre formalité le chemin de sa caserne ou de son cantonnement, — tandis que jusqu'ici on commençait par sonner : *Rassemblement !*

3° La sonnerie : *Alerte !* pour ordonner de se réunir au plus vite et en équipement complet sur les places d'alerte ou les points dont l'occupation a été prescrite à l'avance. Jusqu'ici l'on employait également pour cela la sonnerie : *Rassemblement.* Désormais, celle-ci ne sera plus usitée que pour ordonner la formation en ordre compact ou bien pour faire monter les hommes en wagon lors des transports par chemins de fer.

Les officiers au combat. — Depuis 1894, le règlement de l'infanterie autorisait les officiers à remettre momentanément le sabre au fourreau pendant un combat, dans le cas où cela pouvait leur être utile pour prendre leur lorgnette. Le même règlement prescrivait que, dans la lutte aux petites distances, les officiers devaient avoir le sabre à la main.

Une récente modification au règlement d'infanterie spécifie qu'en campagne les officiers auront le sabre au fourreau. Ils ne devront l'en tirer qu'au moment où leur troupe marche à l'attaque, lorsque les tambours battent la charge, que les tirailleurs s'élancent à l'assaut ou mettent la baïonnette au canon. Tout chef peut cependant faire tirer le sabre pendant le combat, si des circonstances particulières ou l'intérêt de la discipline l'exige.

ITALIE

Les grandes manœuvres de 1897 auront lieu du 10 au 21 septembre, entre la Chiese et l'Adige ; elles seront divisées en deux périodes : du 10 au 14 et du 15 au 21 ; le roi et le ministre de la guerre assisteront aux opérations de la seconde période. Les troupes qui doivent prendre part à ces évolutions sont les suivantes :

Cavalerie indépendante. — Une divison formée de deux brigades : 1re brigade, régiments de cavalerie Florence (9e) et Vicence (24e) — 2e brigade, régiments de Gênes (4e) et de Lucques (16e) ; — une brigade d'artillerie à cheval.

3e corps d'armée. — Brigades Reine, Bologne, Ferrare et Salerne (9e, 10e, 30e, 40e, 47e, 48e, 89e et 90e régiments d'infanterie) ; le 2e régiment de

bersagliers; le régiment de cavalerie Nice (1er); les 4e et 16e régiments d'artillerie; des compagnies du génie et les divers services.

5e corps d'armée. — Brigades Bergame, Reggio, Alpes et Frioul (25e, 26e 45e, 46e, 51e, 52e, 87e et 88e régiments d'infanterie; le 11e régiment de bersagliers; le régiment de cavalerie Lodi (15e); les 8e et 20e régiments d'artillerie; des compagnies du génie et les divers services.

Milice mobile. — La milice mobile formera, pour les manœuvres, une division d'infanterie composée des 6e, 9e, 14e et 19e régiments; deux bataillons de bersagliers, les 4e et 6e, un demi-régiment d'artillerie et quelques unités du génie.

Le ministre de la guerre a désigné trois majors généraux et dix colonels pour suivre les manœuvres en qualité d'arbitres.

RUSSIE

Les mortiers de campagne. — Le général Dragomirof expose, dans le *Razviedtchik*, ses idées sur le mortier de campagne de 6 pouces, dû au général Engelhardt. L'origine première de cet engin fut l'inefficacité constatée dans la campagne de 1877-78 du tir de plein fouet dirigé contre les épaulements de campagne même les moins résistants. Le tir courbe parut le seuil moyen d'atteindre un personnel caché derrière un épaulement et l'on s'occupa sans retard d'introduire l'usage de ce tir dans les pratiques de l'artillerie de campagne. Le difficile problème de l'établissement d'un *mortier sur roues* fut également résolu par le général Engelhardt, grâce à l'invention d'une borne spéciale de déformation, laquelle reçoit et amortit les percussions transmises à l'essieu. Il paraît d'ailleurs, d'après les souvenirs publiés par le général Dragomirof, que lui-même ne fut pas indifférent au projet et qu'on doit voir en lui le parrain, sinon le père, du nouvel engin.

Tous les malentendus sur le sujet du mortier proviennent, dit le général, de ce qu'on lui demande ce qu'il ne peut pas donner; par *définition*, sa précision ne saurait être égale à celle du canon long de campagne, mais c'est un canon puissant dont la bombe contient 5 k.2 de matière brisante et, par suite, produit des effets de destruction considérables.

C'est là, en effet, ajouterons-nous, que réside la vraie caractéristique et la vraie valeur du mortier, et, bien que cet engin lance à la fois un obus à balles et une bombe, cette dernière est seule digne d'attention, l'obus à balles servant seulement pour le réglage du tir. Le rôle du mortier est, en un mot, de suppléer à l'absence d'obus brisants dans les approvisionnements de l'artillerie de campagne.

Par contre, ce rôle deviendrait très problématique au cas où l'artillerie russe adopterait l'obus à mélinite ou quelque obus similaire; les critiques

adressées dès aujourd'hui au mortier Engelhardt prendraient un sens plus grave, et il serait impossible de ne pas considérer cette pièce à deux projectiles et à trois charges différentes comme d'un service trop compliqué pour le champ de bataille.

BIBLIOGRAPHIE

Anlage und Leitung von Kriegspiel-Uebungen, von Emil *Sonderegger*, Hauptmann im Generalstab. — J. Huber, Frauenfeld, 1897.

L'auteur estime, avec infiniment de raison, que le jeu de guerre n'occupe ni dans l'activité privée de nos officiers, ni surtout dans nos écoles militaires, la place qu'il mérite ; aussi s'est-il proposé non seulement d'en démontrer la valeur capitale, mais encore d'en donner une sorte de manuel pratique.

M. le capitaine Sonderegger a certainement résolu cette double tâche de la manière la plus heureuse en une brochure d'une centaine de pages, illustrée de croquis nombreux et de cartes de couleurs.

Appliqué d'une manière systématique aux écoles centrales et d'état-major général comme démonstration de la théorie sur la tactique, le jeu de guerre remplacerait avec avantage mainte heure de cette théorie — et surtout maintes de ces stériles « répétitions de tactique », trop en honneur dans nos écoles, comme si l'art de conduire les troupes pouvait s'apprendre « par cœur » ! Cette vérité, l'ouvrage de M. le capitaine Sonderegger la démontre à l'évidence.

Après avoir décrit le matériel peu coûteux nécessaire au jeu de guerre tel qu'il le comprend, et préconisé, en particulier, l'emploi de reliefs de préférence aux cartes, l'auteur pose les principes qui doivent guider dans le choix des exercices et dans la direction de ceux-ci ; il classe fort judicieusement toutes les suppositions tactiques applicables sous un certain nombre de types principaux, passant du simple au plus difficile. C'est là certainement la meilleure partie de son œuvre.

Enfin, l'auteur s'est donné la peine de faire assister ses lecteurs à deux exercices de jeu de guerre, à titre d'exemple, au dialogue de l'officier directeur du jeu et des joueurs, à la critique finale, etc.

Ecrit dans un langage facilement intelligible à nos camarades de la Suisse française, plein d'idées pratiques et d'aperçus ingénieux, cet ouvrage n'aura pas seulement beaucoup de lecteurs : il déterminera certainement les plus petites sous-sections de la Société des officiers et les écoles militaires à pratiquer assidûment ce noble jeu, où l'on ne trouve que plaisir et profit. J. V.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 10. Octobre 1897.

Le Général Bourbaki.

La brillante carrière du valeureux commandant de la garde de Napoléon III vient d'être contée par le menu dans tous les journaux de France et d'Europe. Je ne pourrais rien ajouter.

Mais cette belle vie de soldat, si tristement terminée dans l'isolement volontaire et l'abandon, peut servir mieux qu'aucune autre à caractériser les fondamentales erreurs dans lesquelles le haut état-major de l'armée française était tombé avant 1870, et que la France a si cruellement expiées.

Certes, Bourbaki était un guerrier. L'armée impériale n'en avait pas de plus brave ni de plus sympathique. La figure de ce vaillant restera comme l'incarnation la plus populaire de l'officier français sous le second Empire. Il avait conquis son avancement à la pointe de l'épée et payé chacun de ses grades d'une blessure. C'était un amoureux du champ de bataille; le danger exaltait son courage. Par son entrain, son inaltérable gaîté, son énergie, sa folle bravoure à la tête des colonnes d'attaque, sa crânerie sous les balles, son « chic exquis », il s'était fait adorer de ses troupes et admirer de tous. Avec cela, brillant cavalier, au bal comme au manège, portant l'uniforme avec une incomparable élégance, aimable, bon, généreux, désintéressé, un type accompli de beau et de brave officier.

Quand la guerre de 1870 éclata et que Bourbaki quitta Paris avec la garde impériale, il était entouré d'une auréole éblouissante de gloire et de popularité. Il semblait que jamais la fortune n'oserait abandonner son fanion et que Bourbaki et Victoire fussent deux synonymes.

La guerre franco-allemande a fourni à ce général deux occasions exceptionnelles de faire passer son nom à la postérité dans un rayonnement d'apothéose : la première, le 18 août 1870, à Gravelotte; la deuxième, le 16 janvier 1871, à Chenebier.

Si, dans l'après-midi du 18 août, il eût marché de Plappeville sur Roncourt, à la tête de la garde impériale, dans quelque offensive épique contre les Saxons attaquant St-Privat; si,

dans la matinée du 16 janvier, il eût mené la réserve générale de l'armée de l'Est contre Chenebier pour s'ouvrir la route de Belfort, d'ailleurs mal défendue, il n'eût peut-être pas sauvé la France, mais son souvenir fût resté comme celui d'un grand et vigoureux chef d'armée.

Bourbaki, comme la plupart des généraux de l'armée impériale, ses camarades et ses amis, a porté la peine de l'éducation militaire qu'il avait reçue en Afrique. C'est là qu'il avait fait ses premières armes, dans ces expéditions aventureuses, ces razzias, ces marches de nuit, ces surprises, ces embuscades, accompagnées parfois de combats sérieux, mais qui, forcément entreprises avec de petites colonnes, étaient, à proprement parler, de la petite guerre, en dépit de la valeur déployée et des conceptions ingénieuses du commandement. Le général Trochu ne constate-t il pas dans ses mémoires que les plus réputés des généraux algériens n'avaient jamais commandé, réunis pour le combat, que des détachements qui auraient à peine aujourd'hui des colonels pour chefs ?

Par un funeste mirage et avec la complicité de l'opinion publique qui exaltait outre mesure ces faits d'armes et leur portée, on en était venu en France à se figurer que les procédés qui avaient suffi pour maitriser les révoltes arabes suffiraient aussi pour les grandes opérations sur les champs de bataille de l'Europe.

La guerre de Crimée, guerre de siège et de tranchées, où la valeur personnelle des sous-ordres joue un si grand rôle, et la campagne du Mexique n'avaient fait que confirmer l'armée française et ses chefs dans cette périlleuse illusion. Il semble que la guerre d'Italie, entreprise sans préparation, si décousue, si hautement révélatrice des tâtonnements, des hésitations et des lacunes du haut commandement, avortée en fait puisqu'on avait dû signer la paix à Villafranca alors qu'on avait pris l'engagement solennel de ne s'arrêter qu'à Venise, aurait dû dessiller les yeux des plus aveugles. Mais non. On s'ingénia à masquer les défectuosités et les vices organiques dont la campagne avait révélé l'existence dans les états-majors et dans la conduite supérieure des troupes; on s'appliqua à exalter au delà de toute mesure la bravoure incontestable des régiments qui, généreusement, avaient versé leur sang à Magenta et à Solférino et on proclama que l'armée française du troisième Napoléon était la digne héritière des légions de Montenotte,

d'Iéna et d'Austerlitz. La guerre de 1866 ne profita pas davantage à l'armée française. Elle était riche d'enseignements pourtant. Par la vigueur et la rapidité foudroyante de ses coups, l'armée prussienne avait montré qu'à elle étaient échues les leçons de la stratégie napoléonnienne et qu'elle savait mouvoir et concentrer avec sûreté, avec précision, avec vitesse les grandes armées nationales des temps modernes. Après Sadowa comme avant, on se figura en France que rien ne pouvait résister à un régiment de zouaves chargeant à la baïonnette et on continua à négliger systématiquement l'art de la grande guerre, la science de l'état-major, et cette unité de doctrine qui fait que dans une armée d'un million d'hommes tous pensent et agissent, sinon mécaniquement de même façon, du moins avec la commune volonté de faire converger tous les efforts sur un même but.

* * *

On a beaucoup reproché au général Bourbaki son attitude passive dans la terrible journée de Gravelotte. Etabli en réserve, à Plappeville, avec le corps de la garde, il y était demeuré inactif, pendant qu'à huit kilomètres de là le maréchal Canrobert se faisait écraser dans Saint-Privat. Le général Bourbaki était informé de ce qui se passait. Il savait que l'aile gauche ennemie s'étendait toujours plus loin au nord, que le corps d'armée saxon, débordant l'aile droite française, débouchait d'Auboué et de Montois-la-Montagne sur Roncourt ; que le maréchal Canrobert, fortement entrepris sur son front et sur son aile extérieure par l'attaque furieuse de la garde royale prussienne, avait dû concentrer ses forces à Saint-Privat et dégarnir Roncourt; qu'à moins d'un secours immédiat, l'aile droite de l'armée française serait enveloppée, peut-être prise à revers. Les aides de camp du maréchal Canrobert et du général de Ladmirault avaient avisé le commandant en chef du péril imminent. A trois heures de l'après-midi, Bazaine avait donné l'ordre à la division des grenadiers de la garde, général Picard, et à la réserve d'artillerie de se rendre à l'aile droite. Le général Picard s'était mis en route, mais s'était fourvoyé dans les bois et n'entra en ligne que trop tard, quand le maréchal Canrobert, après une héroïque résistance, était accablé déjà et rejeté dans le bois de Saulny. Les deux brigades de voltigeurs de la garde, en réserve à Châtel-Saint-Germain et

au col de Lessy, où elles n'étaient pas nécessaires, demeurèrent immobiles jusqu'à la fin de la journée et ne prirent aucune part à la bataille qui décida du sort de l'armée du Rhin.

Interrogé sur son inaction par le conseil de guerre qui jugea Bazaine, le général Bourbaki répondit qu'il n'avait pas reçu d'ordre et sa réponse fut admise comme valable. Ce fait seul montre bien à quel étrange degré de méconnaissance des conditions de la bataille le haut commandement était tombé. On a peine à se figurer le général Bourbaki à Plappeville, assistant impassible à l'écrasement du corps de Canrobert, alors qu'en deux heures de temps il pouvait rassembler ses troupes fraîches et les opposer aux Saxons entrant fatigués dans la bataille, à sept heures du soir, après une marche forcée de quinze heures. Il ne semble même pas, à lire les récits de cette sanglante journée, que le commandant de la garde impériale se soit sérieusement enquis de la situation par lui-même. Un temps de galop eût suffi pour le transporter en pleine fournaise et le renseigner exactement sur l'extrême péril dans lequel se trouvait l'armée.

Qu'on compare cette manière de comprendre la bataille et les devoirs qu'elle impose aux généraux commandant les divisions et les corps d'armée avec la conception allemande de ces mêmes devoirs, et on aura l'explication des revers qui ont accablé la France en août 1870. D'une part, des officiers braves, intelligents, désireux de servir utilement leur pays, prêts à se faire tuer pour l'honneur du drapeau, mais ayant perdu jusqu'aux notions élémentaires de ce qui fait la cohésion et l'unité d'action des armées, cantonnés strictement dans leurs fonctions et dans leurs commandement, craignant les responsabilités et invoquant l'absence d'ordres pour justifier leur inaction dans le combat; de l'autre, des troupes où, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, l'initiative est pratiquée comme une des principales vertus du soldat et où l'obligation de l'assurance réciproque, la solidarité des armes et la convergence de tous les efforts sur le point où le danger menace sont enseignés comme les dogmes fondamentaux de l'art militaire. Car on peut bien généraliser ici. Les exemples qui illustrent ces deux états d'esprit, ces deux tendances, ces deux éducations sont nombreux dans la guerre franco-allemande. Le fait du général Bourkaki à Plappeville n'est point isolé.

L'initiative et la spontanéité prendront toujours plus d'im-

portance à mesure que les effectifs des armées iront grandissant. Comment le général en chef peut-il donner des ordres lorsqu'il ne sait même pas ce qui se passe sur le champ de bataille ? Et il l'ignorera souvent lorsque les armées en présence occuperont de tels espaces et de tels fronts qu'il ne sera possible au commandant en chef ni de les fouiller du regard ou de la lunette, ni de les parcourir en temps utile, de façon à être partout à la fois au risque de n'être trouvé nulle part.

Lorsque la formation des armées nationales à effectifs puissants eut nécessité le fractionnement en divisions et en corps d'armée, pour qu'elles fussent articulées et maniables, ces divisions et ces corps d'armée ont été constitués et dotés de telle sorte qu'ils pussent suffire par leurs propres ressources à toutes les situations tactiques. Mais on n'a point voulu par là briser l'unité du commandement ni l'unité d'action du tout. Il appartient à l'état-major du commandant en chef de diriger ces unités supérieures de façon à ce que leurs mouvements concordent et convergent, mais il appartient aussi à leurs commandants de suppléer à l'absence d'ordres par leur initiative et leur appréciation des situations stratégiques. Ainsi seulement un fractionnement destiné à donner à la ligne de bataille plus de mobilité et de souplesse ne compromettra pas la force d'impulsion, la cohésion et la solidité de l'ensemble.

Ces règles primordiales de toute énergique action de guerre étaient tombées en oubli dans le grand état-major français. Et voilà pourquoi des officiers supérieurs aussi accomplis à tant d'égards que Bourbaki ont si mal résisté aux masses allemandes, qui toutes réglaient leur marche et leurs mouvements sur des principes identiques et, connaissant le but final des opérations, y concouraient par les voies qui leur paraissaient les plus rapides et les plus efficaces, même en l'absence d'ordres précis.

Cette disposition d'esprit des officiers généraux français de n'agir que sur ordre et de se tenir toujours strictement à la lettre de l'ordre avait tout naturellement pour corrélatif chez les commandants en chef la coutume de rédiger leurs ordres d'armée de façon à guider et à lier jusque dans le moindre détail les généraux, chefs des divisions et des corps d'armée. Cette pratique fâcheuse eut des conséquences funestes dans une autre circonstance capitale de la carrière du général Bourbaki.

Lorsque, le 14 janvier 1871, il rédigea l'ordre de mouvement qui devait mener le lendemain les 130000 hommes de l'armée de l'Est à l'attaque des positions de la Lisaine, il eut bien soin d'indiquer très exactement à ses corps d'armée, non seulement leur objectif de marche, ce qui était nécessaire, mais aussi la route qu'ils devaient suivre, ce qui était dangereux. Les positions ennemies n'avaient pas été reconnues. On ignorait en quel lieu l'ennemi avait concentré ses forces principales et où était le point faible et le point fort de la défense. On ignorait surtout jusqu'où s'étendait la ligne ennemie vers le nord. Cependant, on prétendait envelopper et déborder l'aile droite du général de Werder, ce qui était au reste une proposition parfaitement juste, au double point de vue tactique et stratégique, et commandée en outre par le terrain. Les troupes chargées de ce mouvement enveloppant étaient le XVIIIe corps, du général Billot et la division indépendante du général Cremer.

En l'absence de tout renseignement précis sur le point exact où l'aile droite allemande s'appuyait, le quartier général eût dû tout naturellement laisser aux généraux responsables du mouvement enveloppant le soin de choisir leur route. Il suffisait de leur dire ce qu'on entendait qu'ils fissent et ce qu'on attendait d'eux. On voulut tout régler. L'ordre de mouvement prescrivit aux généraux Billot et Cremer, non seulement l'heure du départ et de l'arrivée sur la Lisaine et le but final de leur marche, mais encore d'une manière très minutieuse et jusqu'à un kilomètre près, l'itinéraire à suivre. Encore si ces prescriptions détaillées eussent correspondu au but qu'on se proposait d'atteindre, mais non. Les itinéraires ordonnés causèrent d'abord un fâcheux croisement de colonnes qui retarda considérablement la marche de toute l'aile gauche, puis ils acheminèrent Billot et Cremer, non pas sur l'extrême aile droite allemande, mais sur le centre ennemi, contre la forte position du Mont Vaudois, formidablement armée de canons de position. Si on eût laissé aux généraux Billot et Cremer la liberté de leurs mouvements, ils se fussent vraisemblablement entendus pour marcher, non pas sur Chagey et Argiésans, mais sur Chenebier et Frahier, où ils auraient trouvé la route de Belfort ouverte, défendue seulement par deux bataillons et une batterie et la cavalerie du colonel de Willisen, une force incapable de résister aux 40000 hommes et aux cent vingt canons que les deux généraux français pouvaient amener simul-

tanément en ligne. Et l'obsession de l'ordre primitif fut si persistante, l'esprit d'initiative et la libre appréciation des situations tactiques étaient si peu en honneur alors dans l'armée française, que les généraux Billot et Cremer, encore qu'ils fussent parmi les moins contaminés par la routine et des plus entreprenants, n'osèrent pas s'en affranchir. Quant au quartier-général, il ne s'avisa pas de le modifier, encore que dès la fin de la première journée il fût fixé sur l'étendue des positions ennemies. Dans la soirée du 15 janvier, le général Billot avait informé son chef qu'il se butait à une position imprenable par une attaque frontale et qu'il fallait nécessairement tourner par la gauche si on voulait aboutir. Il avait déjà ordonné à la division Penhoat, en station à Beverne, de se porter plus au nord, à Etobon, de façon à opérer le lendemain, avec Cremer, contre Chenebier. Si alors le général Bourbaki eût dirigé aussi sur ce point la réserve générale, intacte, composée des plus solides troupes de l'armée, quitte à en reconstituer une autre au moyen de quelques régiments de l'aile droite installée sur des positions solides, il eût concentré dès les premières heures du 16 janvier, contre Chenebier encore dégarni, plus de 40 000 hommes. Sous les ordres du général Bourbaki, c'était plus qu'il n'en fallait pour écraser les trois bataillons et les trois batteries du général de Degenfeld avant l'arrivée de tout renfort et pour gagner par Frahier la route de Belfort et les derrières de l'armée de Werder. Mais la réserve générale de l'armée de l'Est resta inactive sur la Lisaine, comme la garde impériale était restée inactive à Plappeville.

Voyons maintenant ce même général Bourbaki quelques jours auparavant, dans cette même campagne, sur le champ de bataille de Villersexel. Au centre de la ligne française, débouchant des Grands Bois, le XXe corps se déploie contre Villersexel et Villers-la-Ville dont la lisière est occupée par l'artillerie et l'infanterie ennemies. Il est trois heures de l'après midi et la nuit va venir. Les projectiles de l'artillerie allemande pleuvent dans les rangs français. L'assaillant semble indécis. Alors, devant cette masse d'hommes qui hésitent sous l'ouragan de fer et de plomb, Bourbaki retrouve toute sa vigueur et son entraînante bravoure. Il se souvient du temps de sa jeunesse quand, au Sétif, à la bataille de l'Alma, à Malakoff, il montait à l'assaut à la tête des colonnes, une badine à la main.

« Il ne sera pas dit que l'infanterie française ne sache plus charger ! s'écrie le général, et enlevant les troupes dans un irrésistible effort, il les jette sur l'ennemi. « Le général en chef a été magnifique de vigueur, d'entrain et d'élan », disait M. de Serres dans la dépêche à M. de Freycinet annonçant au ministère de la guerre le succès de la journée. — « Bourbaki est un Bayard », écrivait le général de Saint-Arnaud à l'empereur, le soir de la victoire de l'Alma.

* * *

Avec toute sa bravoure, son énergie, ses coups de volonté impétueux, le général Bourbaki était cependant de ces tempéraments que l'infortune abat. Sa vie heureuse l'avait peu ou point familiarisé avec l'adversité. Nul n'avait plus que lui été atteint dans tout son être par les malheurs de la France. Adjudant de l'empereur, commandant de la garde impériale, familier des Tuileries, ami personnel et intime de l'impératrice, il avait vu tout le faste du second Empire et en avait partagé toutes les pompes. Il croyait à la solidité de ce splendide appareil. Les désastres de l'armée capitulant à Sédan et à Metz, l'effondrement si rapide d'un régime auquel il était dévoué corps et âme, la captivité de son maître, l'exil de l'impératrice, les malheurs de la France, et la conscience que, dans cette effroyable catastrophe, l'opinion publique le désignait comme un des coupables et lui avait retiré sa confiance, l'avaient profondément ébranlé. Il avait perdu la foi.

L'effort même du gouvernement de la Défense nationale pour sauver l'honneur du drapeau lui paraissait inutile et ne pouvait à ses yeux avoir d'autre effet que d'exaspérer toujours plus l'ennemi. Il avait accepté le commandement de l'armée de l'Est par devoir patriotique, mais sans ardeur, sans aucune espérance de succès. Il n'avait eu jusque-là que des régiments d'élite à commander, l'infanterie légère d'Afrique, les zouaves, la garde impériale. Les jeunes soldats de Gambetta ne lui inspiraient que peu de confiance. « Dans l'état désespéré de résistance où se trouve la France, écrivait-il le 25 octobre 1870, à son ami l'amiral Fourichon, qui lui offrait un commandement, j'essaierai avec courage et dévouement tout ce qu'on m'ordonnera de faire, mais si, au lieu d'être un agent de combat, j'étais un agent de pensée, je voterais pour un armistice et pour la paix. C'est peut-être un défaut d'éducation, mais

autant j'ai confiance dans les soldats qui ont le respect et la crainte de leur chef, l'amour de leur drapeau, autant je me défie des ramassis d'hommes qui, sans discipline, sans connaissance de leurs officiers, doivent combattre en rase campagne. » Et à Gambetta qui, à la mi-décembre, lui proposait de passer la Loire pour gagner Montargis, il avait répondu par ces mots découragés : « Il n'y a en France que vous qui croyez la résistance possible; actuellement cette résistance est plus nuisible qu'utile. »

Résolu à suivre partout le drapeau et à s'acquitter de son devoir de soldat jusqu'à la dernière extrémité, Bourbaki s'était mis en route pour le débloquement de Belfort, mais il ne possédait plus cette assurance, cette volonté tenace, cette énergie indomptée qui font qu'un chef d'armée marche de l'avant et donne par son attitude aux troupes sous ses ordres l'élan qui force la victoire. D'ailleurs, il se sentait entouré d'une atmosphère de suspicions et de méfiance qui paralysait le peu d'entrain dont il disposait encore. N'avait-il pas à côté de lui, en M. de Serres, un commissaire civil, délégué à son état-major par M. de Freycinet pour suppléer à ce que celui-ci appelait la « radicale insuffisance » du général en chef? M. de Serres n'avait-il pas en poche le décret de révocation du général, signé du ministre et auquel il ne manquait que la date pour être définitif? Et le cabinet n'avait-il pas la prétention de connaître chaque soir les ordres du général pour le lendemain, afin de pouvoir au besoin les corriger, les compléter ou les anéantir, au gré de ses appréciations? Comment un général ainsi entravé pouvait il librement marcher, agir et combattre? « Le plus malheureux des généraux, a dit le maréchal de Moltke en parlant de l'état-major autrichien, en 1859, est celui qui a au-dessus de lui un personnage qui le contrôle, auquel chaque jour, chaque heure, il doit rendre compte de ses projets, de ses plans, de ses intentions; s'il a présent au quartier général un délégué du souverain ou sur ses derrières un fil télégraphique, alors c'est la mort de toute indépendance, de toute décision prompte, de toute résolution audacieuse, sans lesquelles la guerre n'est pas possible. »

Tout homme de cœur plaindra le général Bourbaki d'avoir dû sacrifier sa personne et sa réputation militaire dans une opération aussi risquée que la campagne de l'Est. Il l'a fait sans arrière-pensée, parce qu'il estimait devoir tout à la France

envahie, mais ce fut pour lui une douloureuse épreuve. « J'avoue que le labeur que vous m'infligez est au-dessus de mes forces et que vous feriez bien de me remplacer par Billot ou Clinchant », mandait-il, le 25 janvier, de Besançon, à M. de Freycinet. Le lendemain, dans une conversation avec le général Billot, il offrait le commandement à son jeune camarade et, quelques heures après, il tentait de se brûler la cervelle.

Lorsque j'ai raconté les malheurs de l'armée de l'Est, j'ai demandé au général Bourbaki de bien vouloir m'écrire quelques mots que je pusse publier en tête de mon volume. Il s'y prêta avec une grande amabilité et m'écrivit une lettre dont je demande de pouvoir rappeler les dernières lignes, parce qu'elles résument toute la triste fin de cette noble vie :

« Si tous les avantages sont du même côté, et aucun de l'autre, il est clair que le général qui accepte de commander une armée de *nouvelle levée* dans de si tristes conditions sait qu'il marche à une défaite certaine, plus ou moins tôt, mais certaine. Si la Patrie est aux abois, qu'il ne puisse faire prévaloir son avis pour un armistice ou pour une paix devenue nécessaire, il doit dans certains cas exceptionnels accepter avec abnégation la triste mission qui lui est confiée. Dans ces cas extrêmes, le patriotisme vous porte à vouloir prendre sa part des douleurs et des malheurs immérités de son cher Pays. »

Ed. SECRETAN.

La remonte de la cavalerie en Suisse.

(SUITE.)

DE L'INTRODUCTION DU PUR-SANG.

Vent en poupe, l'amélioration se continue dès lors par l'achat des demi-sang anglo-normands, mais la remonte reste à peu près au même chiffre, comme nous le verrons plus bas. C'est alors qu'en 1890 une conférence convoquée le 15 janvier par le Département fédéral de l'agriculture décide à l'unanimité l'introduction du pur-sang pour arriver au cheval de cavalerie tant désiré.

M. le *colonel Vigier* y dit, entr'autre : « L'amélioration de notre race chevaline nous a fourni le bon cheval de trait d'artillerie, mais pas encore le cheval de cavalerie. »

M. le *colonel Wille* voit avec plaisir introduire le pur-sang et se déclare prêt à payer pour les sujets aptes au service de cavalerie des prix rémunérateurs.

M. le *conseiller Schwander* est plus prudent et déclare bien vouloir, comme éleveur, recommander ce système, mais à condition que M. le colonel Wille tienne ses promesses. Malheureusement pour nous, on ne lui a pas permis de les tenir.

Les résultats de nos derniers concours suisses fournissent le critérium des progrès de l'élevage en Suisse beaucoup plus que les achats faits par l'Administration militaire. En 1887, à Neuchâtel, on était encore dans l'enfance de l'art, et on a pu voir alors la lutte qui s'est engagée entre les partisans du *gros* et les partisans du *sang*. Mais ce qui est particulièrement instructif, ce sont les rapports individuels des experts sur l'Exposition de Berne.

Rapport sur l'exposition de Berne.

Rapport de M. Muller, conseiller aux Etats.

La qualité des chevaux a gagné depuis l'exposition de Neuchatel au point de vue militaire. Les chevaux avancés dans le sang sont d'une vente plus difficile que les chevaux de peu de sang ou communs, surtout quand ils ne sont pas aptes au service militaire. Un jeune cheval fort et pesant se vend facilement à un bon prix lors même qu'il a des défauts au corps et aux membres; un cheval léger avec des défauts ne vaut pour ainsi dire rien.

M. Müller fait partie de la commission de remonte.

Rapport de M. le colonel Vigier, directeur de la Régie.

Sans sortir de la règle que c'est en général la production du cheval à deux mains qui doit être encouragée par l'Etat, il va sans dire que l'on peut aussi bien acquérir quelques étalons lourds que quelques pur-sang pour aller au-devant des vœux des éleveurs et en les destinant, il va sans dire, à quelques cercles restreints dans nos contrées agricoles.

M. le colonel Vigier entend de loin gronder l'orage.

Rapport de M. Wagner, conseiller national.

Pour terminer, il est bon de dire que parmi les produits de 3 $^1/_2$ ans, il s'en trouvait d'assez satisfaisants pour prouver que nous pouvons avoir dans le pays un matériel de juments qui permet la production du cheval à deux mains et dans certains cas celle du cheval de remonte.

M. Wagner cherche à « arranger la chèvre avec le chou. »

Rapport de M. Hofer, président de la commission chevaline bernoise.

La direction unilatérale imprimée à l'élevage en vue de la remonte a pour résultat que la production du cheval de travail qui est la plus facile pour l'éleveur agricole n'existe pas et que ce cheval doit être importé à de hauts prix. D'après cela, il est urgent, au point de vue de l'économie nationale et dans l'intérêt de l'élevage comme branche de l'agriculture, d'établir une division dans la direction de l'élevage en créant un élevage pour la production du cheval de luxe et de remonte et un autre pour la production du cheval de trait.

M. Hofer livre une escarmouche d'avant-garde.

Rapport de M. le colonel Potterat.

Ce rapport fait voir la question sous son vrai jour et mériterait d'être cité tout entier.

De l'exposition chevaline à Berne, il résulte deux premiers faits bien caractéristiques, c'est que nous continuons incontestablement à progresser dans l'amélioration de notre cheval suisse, mais que malgré cela la majorité des éleveurs et le public en général ne sont pas entièrement satisfaits des étalons achetés et importés aux frais du Département fédéral de l'Agriculture. Ce mécontentement qui se manifeste par une demande pressante d'étalons de gros trait provient du fait qu'on est allé un peu trop fort ces dernières années dans le dosage du sang à infuser à nos chevaux du pays. On a non seulement offert le pur-sang à profusion mais encore importé des demi-sang légers aux grandes lignes et issus directement de pur-sang. Or, en administration comme en élevage, en politique ou en toute autre chose, l'expérience prouve que chaque fois qu'on veut marcher un peu vite il se produit une réaction, un temps d'arrêt et parfois même un recul. Les déchets et les non-valeurs sont relativement considérables par l'emploi du cheval de sang. Le moindre défaut d'allures. d'aplomb ou une tare osseuse rend le cheval qui en est affecté impropre au service de la selle. Et comme il reste trop léger pour la voiture et le fiacre et trop faible pour le trait, il devient invendable et son éleveur ne sait qu'en faire ni à quoi l'utiliser.

Il est temps de se placer sur un terrain pratique et de cesser de regarder notre élevage du haut d'une estrade de manège tout en rêvant après les produits de Chantilly. Répudions la théorie absurde qui prévaut depuis quelques années aux dépens de notre élevage et qui consiste à dire qu'à la petite jument du pays, il faut, pour corriger ses défauts, un étalon de grande taille, avec des paturons longs, le poulain devant représenter la moyenne entre les deux, alors que les données élémentaires de l'hérédité prouvent que ce jeune être ressemblera à l'un ou l'autre de ses parents, soit à celui qui aura eu la plus grande influence héréditaire au

moment de la conception. Enfin, rappelons-nous qu'on ne doit jamais élever la taille d'une race par le mâle mais par l'alimentation.

On ne peut pas mieux dire ni dire plus vrai.

Après l'exposition de Berne, celle de Genève qui, plus vieille d'un an seulement, eût sur la précédente une incontestable supériorité. Et, — comme dit le Catéchisme historique, — « Après ces choses qu'arriva-t-il? » — Il arriva qu'il n'arriva rien du tout, et que pour les achats de remonte faits en Suisse nous piétinons sur place en attendant de voir de quel côté on doit démarrer.

LA REMONTE SUISSE APRÈS 1875.

L'histoire de la remonte de la cavalerie par les achats faits dans le pays depuis 1875 montre que, chaque année dans notre Parlement, des critiques sévères ont été formulées au sujet de la manière de procéder aux achats. Ce n'est que par bribes qu'on a arraché au département militaire, non la promesse d'acheter les élèves du pays pour encourager l'élevage, mais seulement l'*autorisation de les présenter une fois par an à une commission qui ne s'arrêtait que dans quelques contrées agricoles.*

Il y a eu d'abord les achats pour la cavalerie de 1875 à 1887, achats plus ou moins parcimonieux, variant du $^1/_6$ au $^1/_{12}$ des achats à l'étranger.

En 1887 on a commencé à acheter des poulains de trois ans pour le compte de la Régie fédérale. Après avoir fait un stage d'environ six mois au pâturage d'Uebeschi, ces poulains étaient choisis par l'administration de la cavalerie, et le solde restait comme remontes à la Régie, qui commençait à les débourrer pendant l'hiver.

En 1894, et à la suite de laborieuses discussions, on se décida à un essai portant sur des chevaux de cinq ans destinés aux écoles d'artillerie et à remplacer les chevaux dits de première livraison.

Le rapport présenté par M. le lieutenant-colonel Bovet à la Société hippique romande, en 1887, disait ceci :

L'agriculture ne pourra-t-elle pas obtenir que tout ou partie de ces chevaux militaires atteignant le nombre de mille environ pour les services ordinaires de l'armée soient achetés directement aux éleveurs plutôt que loués à des fournisseurs? Appuyant cette thèse par des chiffres, il arrivait

au calcul suivant: En admettant que le matériel en chevaux, acheté ou loué, soit utilisé pendant 5 mois d'été consécutifs, soit pendant 150 jours; dans le cas de location on aura à payer au fournisseur, à raison d'un prix moyen de 2 fr. 50, une somme de 375 francs par cheval. Dans le cas d'achat des chevaux par la Confédération, nous reconnaissons volontiers que les conditions d'achat et de vente ne sont pas favorables à l'entreprise. Il faudra acheter au printemps, à une époque où la marchandise est recherchée et à un prix élevé; il faudra revendre en automne, c'est-à-dire à un moment peu propice, des chevaux amaigris et fatigués par un long service. Faisant la part de ces circonstances, nous estimons que l'on pourra acquérir au printemps une bonne cavalerie pour le service de trait et de selle, pour sous-officiers montés, au prix moyen de 750 à 800 fr. par tête, et que l'on pourra revendre en automne pour 400 et 450 francs.

C'est en 1887 que s'exprimait ainsi l'honorable président de la Société romande; dès lors les choses ont changé et au compte de 1896 figure pour l'achat de 50 chevaux une dépense moyenne de 1010 fr. Ces chevaux ont été employés pendant 125 journées de service; leur vente en automne, y compris 39 chevaux pris du haras fédéral au prix de 1100 fr., plus l'indemnité pour chevaux péris et réformés, n'accuse qu'une différence de 285 fr. par cheval. En 1895, il y avait eu un bénéfice de 10 000 fr. sur la revente seulement. En 1897, il a été acheté 103 chevaux d'artillerie; le prix moyen n'en est pas encore connu.

* * *

Ainsi, d'année en année, la remonte qui, depuis 1887, était faite par deux commissions: l'une pour les poulains de sang, l'autre pour les remontes de cavalerie de 4 et 5 ans et, en 1894, par trois commissions, dont l'une spécialement pour les chevaux d'artillerie — a été confiée à un seul rouage; et c'est un avantage. La cavalerie continuera à faire son choix parmi les gros poulains du haras fédéral, ce qui sera un bienfait pour le pays, si les deux administrations le veulent bien et parviennent à s'entendre.

Nous avons déjà cité plus haut les conditions requises pour l'achat des chevaux de 3 ans. Celles pour l'achat des *chevaux de cavalerie* ne sont pas plus détaillées; elles exigent:

1° La preuve que le cheval est né ou a été élevé en Suisse;

2° Qu'il est âgé au printemps de 4 ans au moins et de 5 ans au plus;

3° Pour ce qui concerne la taille: 154 cm., et pour les for-

mes et l'allure : celles d'un bon cheval à deux mains, exempt de vices et de tares graves.

Pour l'artillerie : Posséder les formes d'un bon cheval d'artillerie, propre au service de selle, mesurer 154 cm. au garrot et sans potence et être âgé au minimum de 5 ans et au maximum de 7. La préférence est accordée aux sujets provenant d'étalons approuvés et élevés en Suisse. Comme on le voit, ces conditions n'ont rien d'excessif, mais précisément à cause de cela, leur appréciation étant souvent sévèrement contrôlée par l'administration centrale de la guerre, il s'ensuit qu'on achète timidement et presque à contre-cœur. A part les refus d'achat motivés par les formes, les proportions, l'harmonie, l'aptitude du sujet et les tares vraies ou fausses, la *taille* joue un grand rôle dans nos achats.

De la taille des remontes.

Pour le cheval de régie à 3 ans, on exige 155 cm., soit 153 cm., déduction faite des fers et crampons; pour le cheval d'artillerie à 4 et 5 ans, 154 cm., et pour la remonte de cavalerie, 157 cm., par suite d'un mode de faire extra-légal. Cette mensuration de la taille à la potence, qui varie de 2 à 3 cm. à volonté, suivant la position prise par le cheval, le port de tête obtenu, l'inclinaison ou la consistance du sol, voir même, suivant le port de la crinière, a déjà laissé sur le carreau nombre de bons chevaux, ainsi que cela se produit pour certaines recrues qui n'ont pas le thorax. Comme il est dit plus haut à l'occasion du rapport de M. le colonel Potterat, la taille est moins influencée par le reproducteur mâle que par la méthode d'élevage. Le règlement d'administration de l'armée suisse prescrit, pour les chevaux de l'armée, une taille de 148 à 163 cm., et pour les chevaux de cavalerie, de 154 à 160 cm. Pour les premiers, on a majoré la taille minimum de 7 cm., et, pour les seconds, de 3 cm., dans le but, — dit-on, — d'avoir des chevaux aptes à porter du poids. Ces derniers, — dont la croissance n'est guère terminée avant 6 ans, — ont donc encore deux ans devant eux pour dépasser le maximum prévu, soit 3 cm. en plus; en fait, cela donne souvent d'immenses carcans, mal commodes à seller, impossibles à brider quand ce n'est pas à enfourcher, de plus d'un gros entretien, difficiles à remiser dans les cantonnements et maladroits sur leurs hautes jambes dans les terrains accidentés. Il est douteux que

l'on puisse tenir campagne sur ces grandes bêtes, genre carrossiers de landau avec la ration actuelle qui équivaut pour eux à la ration d'entretien. Si nous jetons un coup d'œil sur la taille des chevaux de guerre des armées étrangères, nous voyons, par exemple, qu'en France, le minimum de taille exigé pour les chevaux de selle d'infanterie était de 148 cm. Une commission, présidée par M. le général de Gallifet, a demandé que le minimum fût abaissé à 145 cm. et qu'on achetât des bretons ou des méridionaux qui n'ont pas tout à fait la taille de la cavalerie légère. A ce propos, le professeur de Grignon, M. Sanson, dit :

La commission des remontes exige un minimum de taille de 1m48. En prenant cette mesure, elle se prive d'excellents sujets qui, n'ayant que 1m45, 1m46, ne sont pas acceptés ; et, chose plus grave, en demandant plus grand, elle a poussé les éleveurs à se servir de l'étalon anglais dans les circonstances où ils ne devaient pas le faire.

Le règlement de l'armée austro-hongroise prescrit une taille de 1m58 à 1m66 ; cependant on achète à partir de 1m55. En Italie, on exige de 1m50 à 1m68. La cavalerie anglaise au Soudan a fait la rude campagne de 1884 sur le littoral de la mer Rouge montée sur des arabes entiers de 1m40. Les chevaux de la cavalerie espagnole mesurent de 1m50 à 1m53. En Suède, les chevaux sont achetés à 3 ans au moins et à 6 ½ ans au plus, avec la taille minima de 1m45.

Les chevaux de la garde en Russie doivent avoir de 4 à 7 ans. Leur taille est comprise entre 1m55 et 1m66 pour cuirassiers, et 1m51 à 1m55 pour les autres régiments (cavalerie et artillerie). Dans l'artillerie montée, le cheval de selle doit avoir de 1m46 à 1m55 ; le cheval de trait 1m42 à 1m55 ; l'artillerie à cheval a 1m46 à 1m53. Pour la ligne, les chevaux doivent avoir de 4 à 6 ans et mesurer de 1m48 à 1m55. Sidney, le causeur exquis, traduit par le comte René de Beaumont, dit en parlant du cheval de selle :

Dans les circonstances ordinaires, un mack de ville ne devra pas avoir plus de 15 mains de haut (soit 1m52), parce que les chevaux de cette taille sont les plus les maniables et les plus sûrs dans les tournants et sur les pavés glissants. De fait, on peut établir comme règle que tout pouce au-dessus de cette taille augmente en proportion géométrique la difficulté d'avoir un cheval parfait.

Et ailleurs :

Le type d'un trotteur Morfalk est de 15 mains 2 pouces (1m57) de

hauteur, pas plus. La hauteur moyenne du trotteur américain moderne est de 1m52 à 1m62.

James Fillis dit dans ses principes de dressage :

Je ne recherche pas la grande taille, celle de 1m56 à 1m58 me plaît le mieux; disons, pour ne pas être exclusif, de 1m55 à 1m60.

De fait, les chevaux de cavalerie qui résistent et réussissent le mieux chez nous sont les moyens, c'est-à-dire dont la taille varie de 154 à 158 cm. Dès qu'on dépasse 160 cm., le cheval a l'air déplacé, ne cadre plus avec la taille des hommes et des animaux du pays, pas plus qu'avec la configuration du territoire.

A part la taille — qui devrait être maintenue dans la lettre et l'esprit du règlement d'administration en vigueur, — d'autres facteurs, tels que les aplombs, les formes, les aptitudes et les tares vraies ou supposées de l'animal, jouent un rôle important dans l'achat des remontes. Un proverbe dit : « Si vous » voulez acheter un bon cheval, fermez les yeux et montez » dessus. » Cela ne peut guère se faire dans le cas particulier, et l'on ne peut guère recommander aux commissions autre chose que ce qu'on demande à des juges : « Juger au plus » près de leur conscience. »

Des réformes.

Avec le service exigé actuellement de notre cavalerie, le cheval acheté par le dragon ou par le tiers ne fait pas ses 10 ans de service. La statistique montre qu'un cheval ne fait guère plus de 6 ans en moyenne et qu'ainsi chaque dragon ou guide ruine à la Confédération environ 2 chevaux. Le chiffre des réformes atteint annuellement 120 ou 130 sur un effectif de 3500. Dans ce chiffre sont comprises les maladies d'acclimation et de dressage, ainsi que certaines affections intéressant plus particulièrement le cheval allemand, telles que la pousse, le cornage, les tares molles et dures, la maladie naviculaire, l'hystérie, etc. De même, comprend-on dans ce chiffre la pneumonie infectieuse des remontes qui a opéré et opère encore des rafles célèbres dans les convois d'allemands et d'anglo-normands. Le cheval du pays n'est certainement pas indemne de toutes ces misères, mais il ne les subit pas dans une aussi forte proportion. Il est généralement moins élégant, moins bien préparé et plus mal présenté à la vente que ceux

de nos fournisseurs exotiques, mais il est acclimaté, plus résistant à nos fourrages, accoutumé à la configuration du pays et partant plus endurant.

Pour l'artillerie et les officiers de troupe et d'état-major, ils ont été reconnus plus pratiques par leur calme aux manœuvres, leur solidité et leurs aptitudes comme chevaux à deux mains, permettant d'être mis à toute sauce.

Les chevaux actuels de la Régie, achetés au pays, sont ceux qui font et dont on exige le plus de service, qui sont les moins tarés et partant les moins sujets à la réforme (rapport fait par un chef d'écurie de cet établissement).

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la cavalerie?

Les chevaux nécessaires a la mobilisation de l'armée suisse.

La création des brigades de cavalerie fait supposer qu'on ne veut pas s'en tenir seulement à la cavalerie d'exploration, mais qu'on veut aussi de la cavalerie de combat, de la cavalerie de choc, mais dans une mesure plus restreinte que pour la première. En admettant donc que les chevaux de race montrent leur supériorité dans une charge ou dans une reprise de manège, il est incontestable que ceux élevés au pays leur sont sinon supérieurs du moins égaux dans un pays accidenté comme le nôtre. Mais ce point de vue n'est pas le seul en cause. Il y a, à côté de cela, le stock nécessaire à la remonte annuelle en cas d'interdiction d'exportation de nos pays fournisseurs, et cela précisément au moment où cela deviendrait indispensable pour obtenir l'effectif nécessaire à une complète mobilisation. L'armée suisse, pour entrer en ligne, a besoin d'environ 24 000 chevaux de selle et de trait. En admettant un déchet de 10 % pendant les 10 premiers jours, il faut augmenter ce chiffre de 2400. Pour les dépôts, en comprenant celui de chevaux de rechange de la cavalerie et de l'artillerie, de la réserve du génie, de la réserve sanitaire, des colonnes de vivres, des établissements territoriaux et de stations d'étape, de la remonte des officiers, il faut compter en nombre rond 7000 chevaux, soit, au total, 31 000 chevaux. Le recensement militaire de 1890 accuse un effectif de 83 094 chevaux, en augmentation de 2215 sur 1887 (4670 chevaux d'officiers, 9132 de sous-officiers, 22 654 de batteries attelées, 25 619 de train d'armée et de ligne, et 10 140 pouvant être employés en cas de besoin). En ajou-

tant 1544 mulets, propres au service du bât, on obtient un total de 69 089 bêtes disponibles contre 14 005 incapables de marcher. Cela équivaut à plus du double de ce qui est nécessaire; mais, dans ce nombre, combien de *bleus* non habitués au service et qui constitueraient de vrais *impedimenta*.

Avec une forte remonte indigène, on introduirait dans le pays un stock sérieux de chevaux *ayant passé leur école* et sur lesquels on pourrait compter comme sur la landwehr.

Recrues de cavalerie. Prix des remontes. De l'équitation en suisse.

Chaque année, le nombre des recrues de cavalerie augmente et par conséquent les achats de chevaux.

Ainsi, glanant au hasard, nous trouvons :

En 1879	433	chevaux	étrangers et	43	chevaux	du pays.
En 1880	411	»	»	47	»	»
En 1881	426	»	»	31	»	»
En 1896	678	»	»	124	»	»
En 1897	791	»	»			

On voit que l'augmentation des achats ne correspond pas à l'augmentation de la remonte indigène, car le chiffre de 124 en 1896 doit être expliqué en ce sens que plus de la moitié de ces animaux étaient des chevaux importés présentés par les dragons. En 1897, la cavalerie n'a pas eu de remonte spéciale; elle s'est bornée à voir sur quelques places les chevaux présentés par les recrues, autrement dit les *Selbstgestellte*.

Cette année (1897), les Irlandais ont coûté, pris à Bâle, 1200 fr. et les Allemands, 990 marks (1237 fr.), rendus posés à Bâle. Cela représente environ 1 859 000 fr. qui se drainent de l'Aar dans l'Elbe, c'est-à-dire passent de nos petits portemonnaies dans les gros goussets des Juifs de Hambourg.

* * *

Le plan conçu et exécuté par nos hautes autorités de recruter dans le pays notre effectif en chevaux de guerre est donc resté jusqu'à présent lettre morte et la perspective qui s'ouvre devant nous avec le méli-mélo des reproducteurs dans un petit territoire ne nous laisse guère espérer mieux ; à moins d'une impulsion nouvelle donnée à l'élevage par l'achat de ses produits, alors même qu'ils ne répondraient pas à tous les *desiderata*.

Ce mode de procéder, dont l'avantage est incontestable au point de vue de l'économie nationale, serait un stimulant encouragement qui aboutirait nécessairement plus que tout autre au perfectionnement et à l'augmentation de la production chevaline indigène.

Tout en admettant que, malgré les trois quarts sang anglo-normands infusés aux chevaux du pays, ceux-ci n'ont pas encore atteint la perfection ; il paraîtrait rationnel d'encourager ce perfectionnement par des achats. Le jour où nous serons arrivés, à force de patience, de mansuétude et de louis d'or, à créer un type, on peut supposer normalement que nos grands voisins auront progressé de leur côté et qu'ainsi nos élèves resteront toujours *roquets* vis-à-vis de leurs *boule-dogues.* — Le nombre des cavaliers pratiquants a beaucoup diminué en Suisse, et cela pour bien des causes. D'abord les gros prix des chevaux et coût de leur entretien ; puis la mode, qui n'admet plus comme *cheval de ville* ou *mail de parc* ou *cheval d'armes*, le barbe, l'italien ou le petit cob. Mais la principale est certainement la diversité et la multiplication des moyens de transport qui ménagent les muscles et ruinent la cervelle. A citer en premier lieu dans cette catégorie, la *vélocipédomanie* civile ou militaire.

C'est précisément à cause de cela que la qualité des chevaux du pays ayant augmenté, celle des cavaliers diminue : ils doivent finir par se rencontrer et se compléter pour le plus grand bien de l'agriculture et de la défense nationales.

Une statistique exacte manque, qui détermine la proportion des réformes entre chevaux indigènes et exotiques, mais ce sont bien certainement ces derniers qui l'emportent.

Progrès dans l'amélioration — Achat des poulains de 3 ans

M. le député Müller, de Tramelan, l'expert si qualifié, disait déjà en 1890 :

On prétend que les résultats obtenus jusqu'ici n'ont pas répondu. Quant à moi, je prétends que, vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis que nous avons importé les anglo-normands, l'amélioration est frappante et satisfaisante. Il faut trente ans pour régénérer une race et en dix ou onze ans nous avons fait assez de progrès. Jusqu'ici, l'emploi du pur-sang n'aurait pas été possible dans le Jura, vu le manque de juments qualifiées.

SCHWEIZER BAUER ET LANDWIRTHSCHAFTLICHE BLÆTTER

En ce qui concerne les achats de remonte de 3 ans entrant au dépôt-annexe de la Régie, on peut lire dans le numéro du 11 juin 1897 du *Schweizer Bauer*, la statistique suivante, datant de la création du dépôt :

Année	Achat	Cavalerie	Dépôt d'artillerie	
1887	22	10	10	—
1888	44	14	29	—
1889	48	13	29	—
1890	40	19	18	—
1891	34	24	9	—
1892	50	—	44	—
1893	67	20	45	—
1894	50	14	8	23
1895	49	—	5	39
1896	65	—	6	55

Ce tableau nous montre que la cavalerie n'a pas acheté de chevaux au dépôt depuis deux ans ; que la Régie en a très peu gardé, et que, pour s'en défaire, elle les a passés au dépôt d'artillerie où ils ont été revendus, en automne, aux particuliers.

Cela ne veut pas dire, — constate le journal cité, — que la cavalerie n'aurait pas trouvé du choix, car la classe de 1896 surtout avait un choix d'excellentes remontes. Précisément au moment où le dépôt de poulains était liquidé à celui d'artillerie, le Département militaire ouvrait un crédit supplémentaire de 125 000 francs pour 100 recrues de plus que celles prévues au budget de 1897. Si l'on avait pris ces chevaux dans la cavalerie au lieu de les verser dans l'artillerie à un âge anti-réglementaire, on aurait gardé dans le pays la somme totale de leur taxe, soit 65 350 fr. Si donc la cavalerie n'achète plus de chevaux et si la Régie destine ceux qu'elle achète au service de trait d'artillerie, il faut croire que le but poursuivi est illusoire et qu'il y a lieu de donner à l'élevage une autre direction dans le sens de la production du cheval de trait.

Un autre journal agricole publie ceci dans son numéro du 23 avril 1897, avec la signature de M. Hofer, président de la commission chevaline bernoise :

L'élevage a marché trop rapidement du côté du sang, et le nombre des non-valeurs est considérable. On a infusé du sang à des tordus, et l'on a réussi à fabriquer des ficelles et des claquettes. La direction donnée à

l'élevage par le Département fédéral de l'agriculture a été un non-sens qui a nui considérablement au pays. On a voulu faire le cheval de guerre, et le cheval de trait a dû être importé à grands frais, alors que quelques rares sujets étaient acceptés pour l'armée. L'élevage doit être dirigé par l'agriculture et non par quelques colonels. Si le militaire a besoin de chevaux de selle, il sait assez où les trouver, car nous ne le connaissons pas parcimonieux *(Knauserig)*.

M. Hofer fait donner le gros après l'escarmouche d'avant-garde du concours de Berne.

Malgré les polémiques, les revendications des sociétés agricoles ou hippiques, les interpellations aux Chambres fédérales ; après 20 ans de luttes et de dépenses folles, voilà où nous en sommes : on a mis la charrue devant les bœufs et tourné dans un cercle vicieux. Au début, on n'a pas acheté les chevaux parce qu'ils n'étaient PAS ASSEZ AMÉLIORÉS, et maintenant qu'ils le sont, on les taxe de MAL ÉLEVÉS. L'amateur aisé ou l'éleveur besogneux, qui ont suivi en tous points les directions données par les administrations cantonales et fédérales voient leurs produits « clabaudés » et rebutés par ceux mêmes qui ont dirigé le mouvement.

* * *

Le total des sommes dépensées en vue de l'amélioration de la race chevaline mis en regard des achats sans conséquence et souvent à des prix dérisoires faits par les remontes des trois armes ne soutient pas la comparaison avec aucun des pays voisins, malgré leurs charges militaires et le gros budget des haras.

CONCLUSIONS

La remonte comme elle a eu lieu en 1897, en unifiant les achats, devrait être continuée sinon dans le même esprit, du moins dans le même sens.

En premier lieu, l'achat des bons sujets de 3 ans.

DISSERTATIONS SUR L'ACHAT DES POULAIS DESTINÉS A LA REMONTE

Un proverbe français dit : « Acheter un cheval de 3 ans » dans l'espoir d'avoir une monture, c'est comme acheter un » œuf au marché dans l'espoir de manger un chapon ».

Ce proverbe n'est pas toujours vrai et ne devrait plus l'être. Cette question de l'achat des remontes de 3 ans pour les passer au dépôt, a passionné le monde hippique et militaire en France en 1890. Une commission, présidée par le général de Galiffet, a reconnu qu'il est indispensable de continuer l'achat du cheval de selle à 3 ½ ans pour favoriser l'élevage et lutter contre les marchands français et étrangers. Le cultivateur, lui, préfère vendre à 3 ½ ans, parce qu'il renouvelle plus souvent ses écuries, ses capitaux, et qu'il diminue ses risques. Le général Bonie, dans son étude sur les remontes françaises, dit :

Il faut encourager l'éleveur à produire le cheval de selle ; comme celui-ci ne sait pas le dresser, ni lui faire gagner sa nourriture, il faut, de toute nécessité, le débarrasser des jeunes poulains.

M. Casimir Perier, député, rapporteur du projet, avait conclu qu'il est préférable d'acheter uniquement les chevaux faits, prêts au service de guerre. C'était aussi l'opinion de Sauson. Néanmoins l'opinion militaire a prévalu et la remonte de cavalerie se fait en France à l'âge de 3 ½ ans.

Un éleveur anglais du Yorkshire disait à ce sujet :

Ce serait une bonne chose que le Gouvernement achetât des trois ans à la place des quatre ans pour la troupe, car il les a quand même à cet âge-là, qu'il le veuille ou non, parce que nous leur enlevons les dents et les faisons passer pour des quatre ans. J'ai moi-même arraché une centaine de dents dans une semaine. J'estime que c'est là une très mauvaise pratique. Mais on gagne 10 livres en les faisant passer pour quatre ans, somme que l'on aurait à dépenser pour les garder encore un an.

Maurice de Gasté, dans une brochure sur la production du cheval de guerre en France, va encore plus loin, et demande « l'achat des chevaux fait à 2 ½ ans, ce qui permettrait à l'Etat de les nourrir à l'avoine et de les entraîner lorsqu'ils sont encore jeunes ».

Voilà les conditions essentielles, absolues, nécessaires, pour assurer une bonne remonte à notre cavalerie. On a dit, avec raison, que l'Etat achetait des chevaux pour la réforme. Cela est très vrai, un cheval de troupe ne fait guère plus de bans de service effectif dans un régiment (comme en Suisse). « Or la moyenne serait de 10 ans et plus, si l'armée était pourvue de bons chevaux au lieu de n'avoir, comme aujourd'hui, que les rossignols de l'élevage ».

L'Allemagne possède 14 dépôts de poulains (dont l'un avec

5 succursales), et un budget total de 4 994 963 fr. pour dépenses d'exploitation, culture et entretien des bâtiments. Les chevaux arrivent dans les dépôts à 3 ans et 3 ½ ans ; ils y restent jusqu'à l'âge de 5 ans, soumis, en liberté, à un régime approprié et uniforme.

En Autriche, jusqu'en 1880, les chevaux étaient achetés à 4 ans et livrés directement aux corps de troupe. Dès lors, les poulains sont élevés dans les dépôts de remonte ou dans des propriétés louées à bail pour cet objet.

En Italie, il existe 6 dépôts de poulains, avec un effectif de 800 à 3000 chevaux. Les chevaux sont achetés de 3 à 4 ans.

La Roumanie, la Serbie et la Suède possèdent aussi des dépôts pour chevaux de 3 ans. En Russie, depuis 1883, on a créé des cadres de cavalerie de dépôt qui correspondent chacun à une division de cavalerie et qui se divisent en 3 ou 4 sections, suivant que leur division comprend 3 ou 4 régiments de cavalerie régulière.

En Suisse, comme ailleurs, l'achat des poulains de 3 ans doit être continué pour servir de remonte aux trois armes. Ils seront alors fourragés et entraînés rationnellement avant d'avoir pris un mauvais pli chez le propriétaire besogneux ou peu versé dans l'élevage du cheval de sang. En même temps, on achèterait comme cela du reste s'est pratiqué cette année, des chevaux d'artillerie à deux mains, de 4 à 6 ans, qui seraient versés directement dans les écoles de recrues.

Triage pour la cavalerie, l'artillerie et la revente pour le stock de mobilisation

Dans ces deux catégories, non seulement à 3 ½ ans, mais jusqu'à 5 ½ ans, on pourrait trier le cheval de cavalerie. La sélection résultant de ce travail rationnel donnerait des sujets résistants, propres à entrer dans les cours de remonte. Les poulains achetés à 3 ans, qui auraient passé par le « Fohlenhof », débourrés pendant l'hiver suivant, puis employés avec ménagement dans une place d'arme d'artillerie, subiraient un second triage en automne, avant d'être mis en mise.

Bien préparés comme âge, affouragement et entraînement, ils subiraient certainement une casse moins sévère que ceux plus jeunes d'un an après le cours de remonte, l'école de recrues et le cours de répétition d'où, s'ils ne reviennent pas tous cois, sont tous au moins frappés. Les chevaux ayant

atteint le demi en automne passeraient en mise aux conditions actuelles des chevaux fédéraux, de même que ceux de 4 ½ et 5 ½ ne présentant pas d'avenir comme chevaux de selle. Disons en passant que les chevaux fédéraux d'artillerie achetés en 1894 et 1895 par une commission spéciale, en 1896 par une commission mixte pour cavalerie et artillerie, l'ont été, en 1897 par les commissions d'experts de concours de pouliches, chargées aussi de l'achat des chevaux de 3 ans.

Revendus en mise publique en automne, après la terminaison des cours sur diverses places, ces chevaux ne sont cédés qu'à la condition expresse qu'ils ne soient pas revendus hors de la Suisse. Ils sont marqués à l'encolure et au fer rouge d'un numéro d'ordre, de la lettre B *(Bundesferd — cheval fédéral)* et de l'année matricule.

Leur contrôle est tenu par la Régie, qui s'assure de leur présence sur le territoire suisse. En outre, ces chevaux ont droit au louage sur les places d'artillerie et sont acceptés en première ligne.

Non seulement cette institution a rendu des services aux éleveurs et à l'arme de l'artillerie, mais encore elle a laissé chaque année un bénéfice qui a dû être d'environ 10 000 fr. en 1894; en 1895, recettes et dépenses se sont balancées; en 1896, le boni a été de 5000 fr.

Mais il a plus : ces chevaux, restant dans le pays, finiront par constituer une excellente réserve de chevaux de guerre.

Comme chevaux d'artillerie, on a acheté 30 chevaux en 1894, 50 en 1895, 50 en 1896; le surplus, soit 39, ont été tirés du haras fédéral. *(A suivre.)*

Canon de 75 mm. de campagne à tir rapide de l'usine de Finspong

Au nombre des canons de campagne à tir rapide présentés à l'examen de la Commission d'artillerie suisse se trouve celui des établissements de Finspong, en Suède. Cette usine, ainsi que celle de Bofors, se sont fait une spécialité de la construction de bouches à feu, d'affûts, de plaques et de projectiles, en employant l'acier « coulé sans soufflures »; ils sont grandement facilités dans cette fabrication par les qualités exceptionnelles des matières premières que l'on rencontre en Suède, et ont déjà fourni des matériels d'artillerie de qualité remarquable.

L'usine Finspong a établi d'après le système Thronsen trois types de bouches à feu à tir rapide, un canon de bord de 65 mm. sur affût fixe pivotant, un canon de campagne de 75 mm. sur affût à déformation, et un canon de place de 120 mm. Nous ne nous occuperons que du canon de campagne. Les deux autres canons sont d'ailleurs construits sur les mêmes principes en ce qui concerne la bouche à feu. Les renseignements du présent article sont empruntés aux brochures publiées par l'usine de Finspong, à l'excellent résumé qu'en a donné la *Revue d'artillerie* en juillet dernier, et dont elle a bien voulu nous autoriser à reproduire certaines parties, enfin à l'*Etude du Bureau d'artillerie sur les canons à tir rapide.*

Le *canon de campagne de 75 mm., système Thronsen*, à tir rapide, tire un projectile de 6 kg., avec une vitesse initiale de 564 m.

La vitesse de tir est de 20 coups à la minute *sans* rectification de pointage, de 8.5 coups *avec* rectification de pointage.

La voiture-pièce pèse 1638 kg.; la pièce en batterie, 980 kilos.

La *bouche à feu*, d'une longueur de 2m40, ou de 32 calibres, est en acier, à jaquette. Elle ne porte pas de tourillons. Les rayures, au nombre de 20, sont progressives; elles ont une inclinaison finale de 25 calibres (7°10'7") et une profondeur de 1 mm. La bouche à feu, avec mécanisme de culasse, pèse 417 kg.; la prépondérance de culasse est 10 kg.

Le *mécanisme de culasse* est d'un système tout particulier. Il est désigné dans l'*Etude du Bureau d'artillerie* par le terme très expressif de *vis à glissement transversal*. Il est constitué par une *vis-culasse* (planche XVIII, fig. 3), filetée sur ses parois *ca*, *db*, et entaillé par les surfaces cylindriques *ab*, *cd.*, de manière à pouvoir glisser dans une mortaise, formée en arc de cercle. Lors du glissement, les secteurs lisses de la vis s'appliquent contre les parois supérieure et inférieure de la mortaise et la saillie des filets empêche la vis de tourner sur son axe.

La vis est commandée par un levier à articulation AB (planche XVIII) auquel elle est reliée par l'intermédiaire d'une partie plus étroite dite *collet de la vis*.

Le collet de la vis tourne librement dans un logement correspondant de la console FFG, qui pivote elle-même autour du pivot G, fixé à la pièce. La console est munie d'un appendice H, sorte de châssis-protecteur, qui enveloppe la vis dans la

12cm de place

Fig 4.

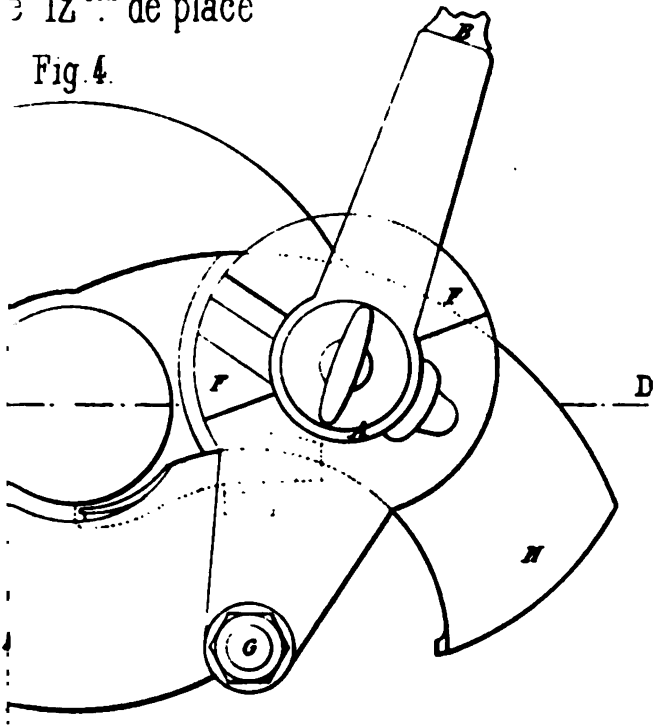

Fig 5 Section CD.

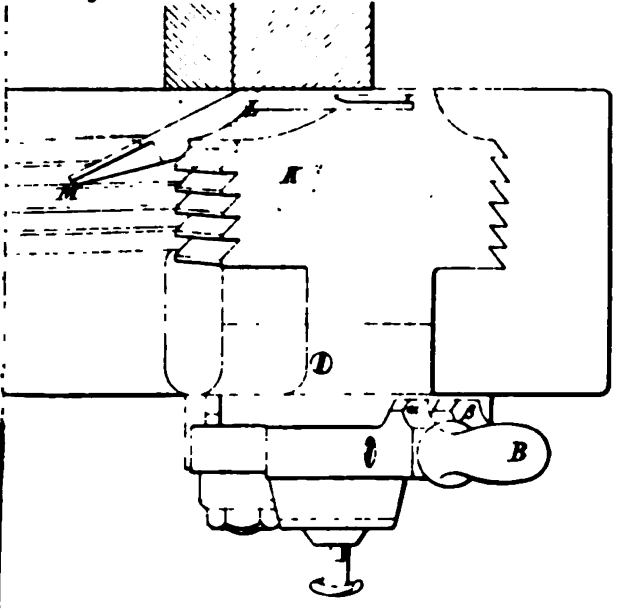

NANCY. LITH. BERGER LEVRAULT & Cie

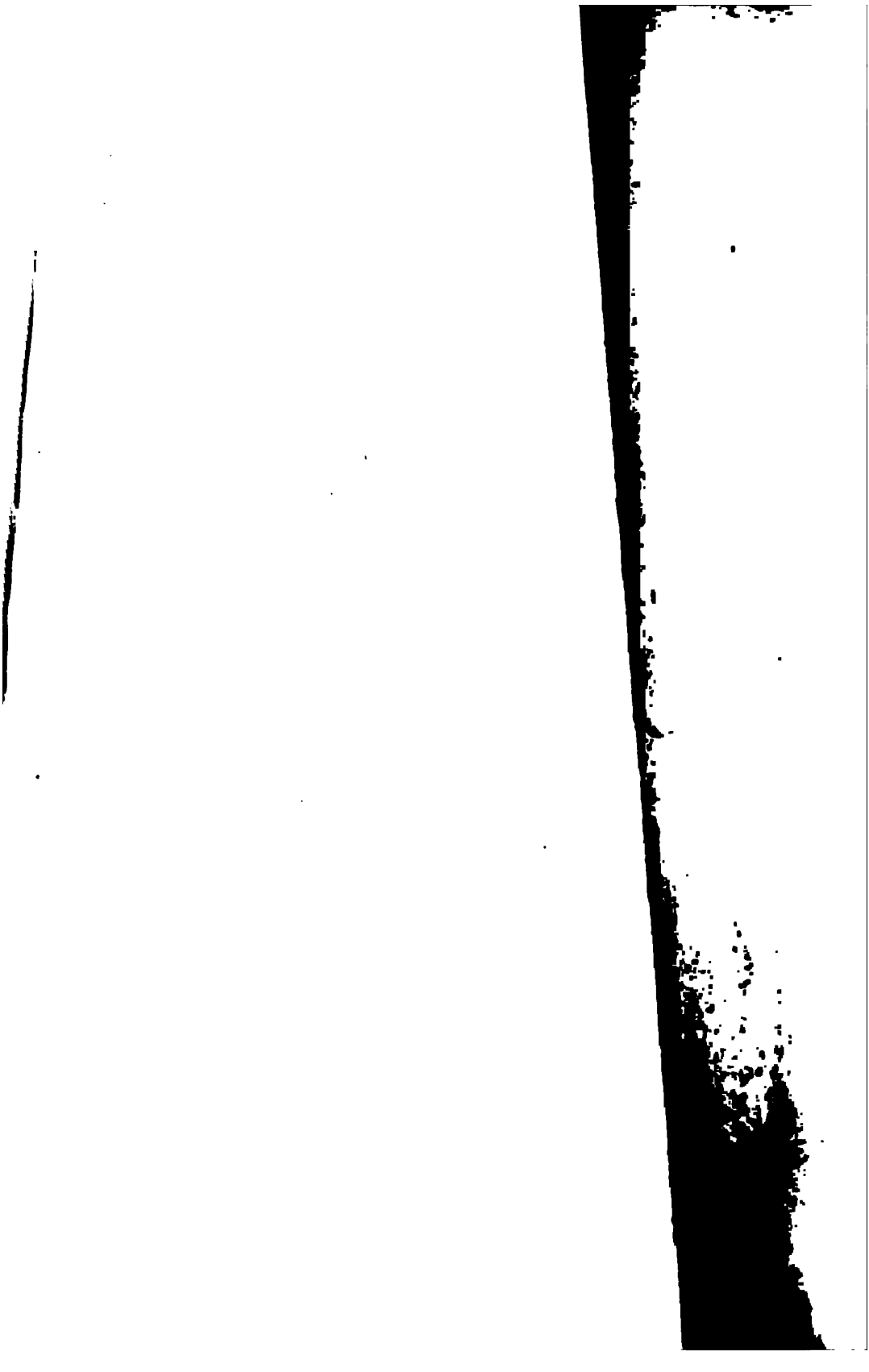

position d'ouverture et s'engage dans la mortaise quand la culasse est fermée.

Pour ouvrir la culasse, on redresse le levier AB, ce qui dégage les filets de vis, puis, en continuant le mouvement, on fait glisser la vis dans la mortaise et on découvre l'âme.

Il reste à voir comment la culasse se maintient dans sa position de fermeture pendant le tir, comment se produit l'armé et le déclanchement du percuteur, ainsi que l'éjection des douilles de cartouches.

Ces dispositifs sont fort ingénieux; celui de la fermeture, entre autres, ne se rencontre dans aucun autre système de bouches à feu.

Dispositif destiné à maintenir la culasse à la position de fermeture. Appareil de sûreté. — La culasse est maintenue à la position de fermeture lorsque la tige *ml* se trouve dans la position indiquée par la fig. 2, c'est-à-dire est engagée entre les oreilles $\alpha\beta$ (fig. 5) du levier.

Cette tige *ml* doit être alors retenue elle-même par l'ergot de l'appareil de sûreté.

Il résulte de ce dispositif que, lors de l'ouverture de la culasse, il faut commencer par faire disparaître la saillie de la tige *ml* sur la tranche de culasse.

Pour cela, on appuie sur le bouton B du levier : on chasse ainsi vers la droite une tige (logée dans le levier) qui, par l'intermédiaire de la pièce *k*, refoule la tige *ml* dans son logement.

L'appareil de sûreté, représenté par le croquis ci-contre, consiste dans le dispositif destiné à maintenir en place la tige *ml*.

Cet appareil comporte un verrou *n*, qui est prolongé par un ergot λ, et qu'un ressort tend à pousser constamment contre la tige *ml*. A ce verrou est suspendue une masse ω, formant balancier, que son poids maintient verticalement jus-

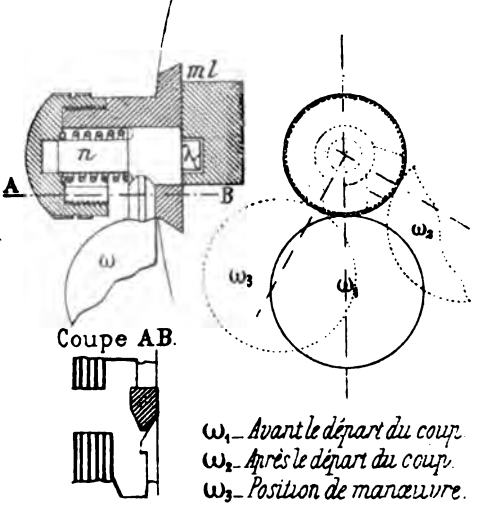

qu'au départ du coup. A ce moment et par la production du recul de la pièce, ce balancier, en vertu de son inertie, se trouve ramené vers l'arrière. En raison de la construction de la tige et de la disposition du logement correspondant, ce mouvement produit un recul de l'ergot vers la gauche, de telle sorte que rien ne s'oppose plus au refoulement de *ml* dans son logement par l'effet de la pression exercée sur le bouton du levier.

Une troisième position (vers l'avant) peut être donnée à l'appareil de sûreté, de façon à le mettre hors d'action pendant les manœuvres sans tir réel.

Mécanisme de mise de feu. — L'armé du percuteur se produit dans la première phase du mouvement d'ouverture de la culasse, de la même manière que dans une arme portative à verrou, par l'appui de la rampe hélicoïdale $\gamma\delta$ (fig. 2 et 3) de la vis sur un ressaut du percuteur.

Lorsque l'extrémité γ de la rampe abandonne ce ressaut, le percuteur se trouve maintenu à la position de l'armé par le talon *t* du levier coudé *ih* (fixé à la console) dont l'extrémité *h* parcourt la branche extérieure de la double rainure *rs*; cette branche enclanche ainsi le levier coudé et ne permet de rendre la liberté au percuteur que quand la culasse est fermée.

La mise de feu est produite par le mouvement de la tige *ml*, qui sert en même temps, comme on l'a vu, à maintenir la culasse fermée : en se portant vers l'arrière, la tige *ml*, par l'intermédiaire de la pièce *kj*, fait basculer le levier coudé *ih* et déclanche ainsi le percuteur.

La tige *ml* peut être actionnée, soit à la main, soit à l'aide d'un tire-feu, en agissant sur un organe de déclanchement placé sur le côté de cette tige.

Ejection des douilles de cartouche. — L'éjecteur KLM, qui agit sur la partie inférieure de la douille, est articulé à la console par un pivot L, et forme levier coudé. Un des bras de ce levier porte un tourillon K, qui est conduit par une glissière pratiquée dans la surface concave de la vis.

Cet éjecteur sert en même temps à limiter le mouvement latéral de la vis.

Affût. (Planche XIX.) — Le corps d'affût, en acier, est formé de deux flasques. La crosse est pourvue d'un éperon, en forme de chevron, à ouverture tournée en arrière.

La tête d'affût porte les tourillons du berceau, qui permettent de donner l'angle de tir. Le manchon de la bouche à feu

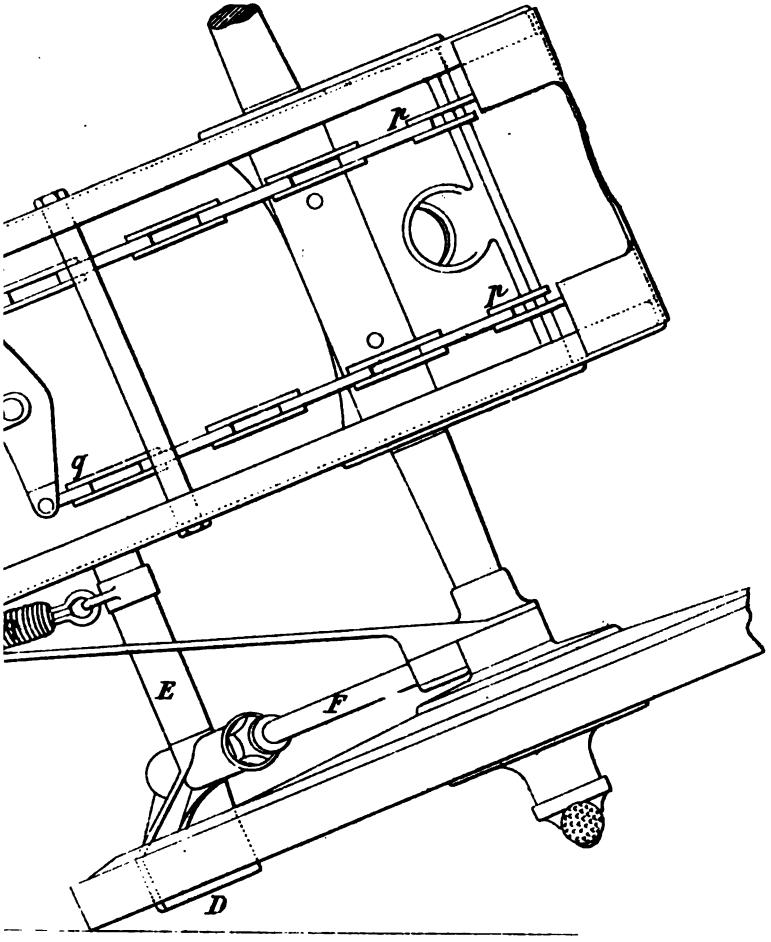

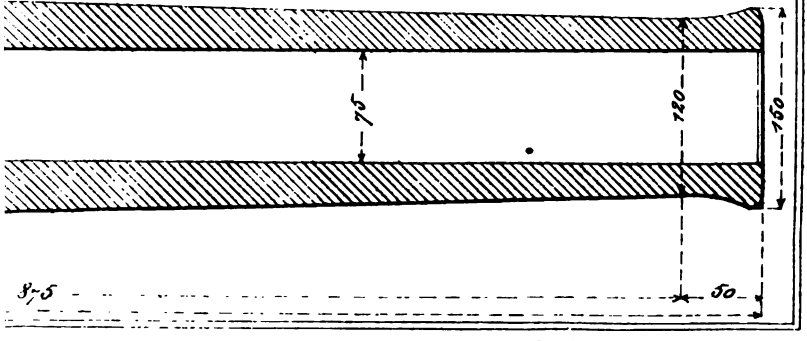

NANCY – LITH. BERGER-LEVRAULT & Cie

en bronze, repose sur le berceau A, par un tourillon vertical B, engagé dans une crapaudine solidaire de l'essieu. Cette disposition permet d'effectuer des rectifications de pointage latéral sans déplacer la crosse.

Des deux côtés de la bouche à feu, le manchon est traversé par deux *tiges-guides mn*, fixées en arrière à la culasse, en avant aux chaînes du frein *pq*. Les tiges-guides relient la bouche à feu avec le frein de déformation K et la maintiennent lors du recul. A partir des tiges-guides, les chaînes passent en avant sur des poulies de renvoi et viennent se fixer à la tête du frein au moyen d'un palonnier P.

Le frein de déformation, disposé dans la flèche, est un simple frein hydraulique. Il renferme un ressort en spirale, qui, par sa détente, assure le retour en batterie.

Au départ du coup, la bouche à feu recule dans le manchon, en entraînant les tiges-guides, qui tirent sur les chaînes. Celles-ci, passant autour des poulies de renvoi, transmettent le mouvement au piston du frein hydraulique, qui comprime les ressorts de retour en batterie. Les ressorts de retour en batterie, en repoussant le piston vers la crosse, obligent la bouche à feu à revenir à sa position de tir. L'amplitude de la course de déformation peut aller jusqu'à 600 mm.; normalement, elle est de 530 mm.

Un frein de roues à ressort (planche XIX, fig. 1 et 2), qui sert aussi comme frein de route, concourt à supprimer le recul et ramener en avant le système de l'affût et de la bouche à feu. Le frein de roues consiste en deux patins à sabot D, reliés par une traverse E, et portés par deux tiges F fixées excentriquement sur l'essieu. Les tiges sont pourvues chacune d'une quille renfermant un ressort à boudin, qui rend élastique l'action des patins sur la roue. La traverse E est reliée à chaque flasque d'affût par une chaîne terminée par un ressort à boudin R du genre des *Pferdeschoner*, destinés à amortir les chocs.

Pour le tir, les patins à sabot portent sur le sol ; lors des marches, on peut les faire agir plus haut sur les roues.

Le poids de l'affût équipé est de 563 kg. L'élévation de l'axe de l'affût au-dessus du sol, 1 m.

Champ de tir vertical : au-dessus de l'horizon, 14°, au-dessous de l'horizon, 7°.

Munitions. — Le projectile est un shrapnel à chambre ar-

rière de 6 kg. La charge est de 500 gr. balislite. La cartouche est métallique, complète. Le système de culasse ne permet pas l'emploi de charges en gargousses.

Expériences de tir. — Le tableau suivant contient le relevé des principaux tirs exécutés à l'usine de Finspong.

Les notations employées dans la colonne relative au projectile représentent :

d) le calibre ;
r) le rayon de l'ogive ;
l) la longueur du projectile.

Les mesures de vitesse ont été exécutées sous le contrôle d'officiers de l'artillerie suédoise.

Tir du canon de campagne de 75mm à tir rapide, de Finspong.

DATE	NUMÉRO DU COUP	CHARGE		PROJECTILE		VOLUME de la chambre		VITESSE INITIALE	PRESSION	FORCE vive initiale			LONGUEUR du recul				CONDITIONS atmosphériques	OBSERVATIONS
		Nature de la poudre	Poids	Nature du projectile	Poids	Total	par kg du poids de la charge			totale	par cm² de section	par poids du canon	de la pièce par rapport à l'affût	sur le sol				
														Mouvement en arrière	Mouvement en avant	Mouvement résultant		
			kg.		kg.	dm³	dm³	m.	atm.	tm.	tm.	kgm.	cm.	cm.	cm.	cm.		
1894																		
—	1-19	B listite de 3mm	0,500 à 0,600	Cylindrique	6	0,974	1,95 à 1,56	—	1710 à 2644	—	—	—	—	—	—	—		Tir préparatoire
9/11	20	3mm	0,550	Ogival	Id	Id.	1,77	$566_{,0}$	2080	$97_{,197}$	$2_{,139}$	$234_{,9}$	19	10	49	(en avt) 39	Température basse et pluie	Affût sur plate-forme
	21	Id.	0,575	$r = 2\,d$	Id.	Id.	1,69	$587_{,5}$	2270	$105_{,6}$	$2_{,305}$	$253_{,1}$	Id.	11	47	(en avt) 36		
	22	Id.	0,590	$l = 3{,}2\,d$	Id.	Id.	1,65	$602_{,9}$	2370	$111_{,2}$	$2_{,427}$	$266_{,6}$	51	—	—	—		Affût fixé à la plateforme
	23	Id.	Id.		Id.	Id.	Id.	$601_{,2}$	2535	$110_{,5}$	$2_{,414}$	$265_{,1}$	Id.	—	—	—		
23/11	24	2mm	0,500	Id.	Id.	Id	1,95	$604_{,5}$	2514	$111_{,8}$	$2_{,440}$	$268_{,0}$	50	—	—	—		Id.
1895																		
28/6	33-37	3cm	0,500	Ogival	6	0,974	1,95	$564_{,0}$	2286	$97_{,98}$	$2_{,174}$	$233_{,3}$	55	—	—	—	+ 15° à + 20° C.	Id.
18/7	38-47	Id.	Id.	Cylindrique	Id	Id.	Id.	—	—	—	—	—	58	80 à 47	30 à 10	50 à 7		Terrain peu résistant
1896																		
12/6	51	Id.	0,425	Ogival	Id.	Id.	2,29	$487_{,0}$	1650	$72_{,53}$	$1_{,584}$	$173_{,9}$	—	—	—	—	+27°C.	Affût fixe
Id.	52-56	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	2,16	$507_{,6}$	1915	$78_{,81}$	$1_{,716}$	$188_{,5}$	53	—	—	—	Id.	Id.
16/6	57-60	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	—	—	—	—	—	—	60 à 30	30	30 à 0	—	Terrain dur

Manœuvres alpines dans la vallée de l'Arc.

Au cours de son récent voyage dans le sud-est de la France, le président de la République française a assisté pendant quelques jours à des manœvres alpines dans la vallée de l'Arc ou de la Maurienne. C'était, paraît-il, la première fois que le chef de l'Etat voyait manœuvrer les groupes alpins dans la haute montagne, et sa présence n'a fait qu'ajouter à l'intérêt de ces opérations déjà fort remarquables en elles-mêmes. Les journaux politiques ont rapporté jour par jour les diverses étapes, les toasts et les mille incidents du voyage de M. Félix Faure dans la Haute-Savoie ; nous n'y reviendrons pas. Nous nous attacherons uniquement au côté militaire de ces manœuvres, dont nous chercherons à retracer ici les principaux épisodes [1].

Les manœuvres proprement dites ont duré trois jours, soit les 5, 6 et 7 août ; elles avaient pour théâtre la haute vallée de l'Arc, de Lanslebourg jusqu'aux forts de l'Esseillon, et le vallon de la Rocheure, impétueux torrent qui descend du Pas de la Rocheure et se termine dans l'Arc à Thermignon. Dès sa source jusqu'à Thermignon, l'Arc coule entre la chaîne frontière qui du Mont Iseran se dirige au sud vers le Cenis et le Fréjus, et une chaîne secondaire à peu près parallèle à la chaîne principale qui sépare la vallée de l'Arc de celle de la Rocheure ; de Lanslebourg, point de départ de la route du col du Cenis, l'Arc s'éloigne peu à peu de la frontière, flanqué sur sa rive gauche par les plateaux de l'Errelaz et de la Porteille, qui s'étendent entre la vallée et la frontière marquée par les cimes de la Petite Turra, de l'Haroz et du Mont-Froid. De Thermignon, l'Arc se dirige vers Modane ; entre Bramans et Villarodin, il passe au pied des forts de l'Esseillon et reçoit sur sa droite de nombreux torrents descendant des glaciers de la Vanoise.

Au point de vue de la défense de la frontière, la vallée de l'Arc est extrêmement importante ; parallèle à la frontière dans toute sa partie supérieure, c'est à elles qu'aboutissent les chemins qui descendent des cols du Mont-Cenis, du Pas de la Beccia, de Sollières, de la Rella, etc. ; c'est à une courte di-

[1] *La Revue du cercle militaire*, nos des 7, 14 et 21 août, a donné de ces manœuvres un excellent compte-rendu qui nous a été très utile pour notre travail, et auquel nous renvoyons le lecteur désireux de plus amples renseignements.

tance de Modane que se trouve la tête du tunnel du Mont-Cenis qui débouche en Italie à Bardonnèche. Aussi les Français, comme les Italiens, ont-ils fortifié d'une façon très complète et très solide les débouchés du tunnel et des cols que nous avons énumérés.

Les Italiens tout particulièrement ont élevé dans cette zone des travaux de défense formidables ; le débouché du tunnel du Cenis est défendu par de nombreux ouvrages destinés à battre la sortie du tunnel et à couvrir de feux les issues des cols qui conduisent dans la vallée de Bardonnèche. Le plateau du Mont-Cenis au débouché du col est également pourvu de nombreux ouvrages, dont l'ensemble, commandant à la fois la route du Cenis et les chemins qui aboutissent des cols avoisinants constitue un véritable camp retranché.

Les Français, au lieu de fortifier directemen les débouchés, des cols à l'exemple des Italiens, se sont bornés à fermer les vallées principales par d'importants ouvrages, tels que les forts de l'Esseillon dans la vallée de l'Arc ; ces ouvrages rendent ainsi impossible la marche en avant des troupes ennemies qui auraient réussi à refouler les détachements placés à l'extrême frontière et à descendre dans la vallée ; la place forte de Grenoble forme le noyau de la défense de cette partie de la frontière française.

Les troupes qui devaient prendre part aux manœuvre-avaient été réunies à Lanslebourg et aux environs ; elles comprenaient dix bataillons d'infanterie et douze batteries d'artillerie. Les dix bataillons d'infanterie étaient fournis par neuf groupes alpins, soit huit bataillons de chasseurs et un bataillon du 97e de ligne, plus un bataillon du 158e régiment d'infanterie stationné à Modane[1]. Chacun des groupes alpins était ac-

[1] L'expression de « chasseurs alpins », d'un usage si courant, a pu faire croire à certains de nos lecteurs que les « chasseurs alpins » forment une subdivision spéciale des troupes françaises et qu'eux seuls ont été entraînés pour le service de la guerre de montagne. Ce serait là une erreur. L'armée active comprend trente bataillons de chasseurs, dont sept ont été rattachés au XIVe corps et cinq au XVe. Ces derniers bataillons ne diffèrent en rien comme organisation des bataillons de chasseurs que l'on rencontre dans d'autres corps ; ce sont des bataillons de chasseurs ordinaires à qui l'on donne volontiers le nom de chasseurs alpins parce qu'ils sont recrutés dans les départements alpins et instruits spécialement en vue de la guerre dans les Alpes. Les sept bataillons de chasseurs affectés au XIVe corps ne suffisant pas à la défense des divers secteurs alpins relevant de ce corps, on leur a adjoint des bataillons de ligne également instruits au service de la guerre de montagne. Ainsi le bataillon du 97e de ligne qui a pris part aux manœuvres forme le groupe alpin n° 3 *bis*.

compagné de sa batterie et de son détachement du génie ; à ces neuf batteries, on avait ajouté une batterie montée du 2e régiment d'artillerie occupant Lanslebourg pendant l'été et les deux batteries montées de 120 court qui forment le parc léger de Modane.

Aucune subdivision de cavalerie n'a pris part aux opérations.

Le général Coiffé, qui serait, en cas de guerre, appelé à prendre le commandement de l'armée des Alpes, dirigeait les manœuvres, auxquelles assistaient le général Billot, ministre de la guerre, ainsi que les généraux Zédé et Zurlinden, commandants des 14e et 15e corps.

Dès le 2 août au matin, les divers groupes alpins ont poussé des reconnaissances sur les emplacements qu'ils devaient occuper pendant les journées des 5, 6 et 7 août; la journée du 4 août a été consacrée à des travaux de propreté et à des inspections, de sorte que le 5 au matin les troupes, entraînées par deux jours de reconnaissances et au courant du terrain des opérations, étaient tout à fait prêtes à entrer en campagne.

Le thème de la manœuvre du 5 août était le suivant : un corps *Est* a franchi la frontière et occupe le plateau du Mont-Cenis, de la rive gauche de l'Arc à la rive droite du ravin de Bramans, les troupes qui opéreraient dans le secteur compris entre la rive gauche du ravin du Mont-Froid jusqu'au ravin du Planais étant supposées; un corps *Ouest* concentré sur la rive droite de l'Arc reçoit l'ordre d'attaquer le corps Est et de le rejeter au delà de la crête frontière ; effectivement le corps ouest n'étendra pas ses opérations au delà du secteur compris entre la rive droite du ravin du Mont-Froid et le ravin de la Madeleine ; on suppose de plus que la première partie de la manœuvre est effectuée et que les avant-gardes du corps Ouest ont déjà franchi l'Arc. Le corps Est, sous les ordres du général Bruneau, comprend trois groupes alpins avec leurs batteries et leurs détachements du génie, plus une batterie de 8 de campagne. Le corps ouest sous les ordres du général Robillard, est formé par 6 groupes alpins, 1 bataillon du 158e d'infanterie et 2 batteries de 120 léger (12 pièces).

Le 5 août au matin, les troupes quittent les cantonnements et vont occuper les divers emplacements qui leur avaient été assignés. Le corps Est défend les pentes de Cugne, de la Grande Turra et du Grand-Coin qui sont l'objectif de l'attaque, le gros de l'infanterie occupant le pied du chaînon de monta-

gnes formé par ces trois sommités, tandis que l'artillerie prend position en arrière sur les flancs de la montagne et sur l'éperon de la pointe de Cugne.

L'attaque disposait de beaucoup plus de troupes que la défense; aussi elle aborda la position à la fois au centre et sur les deux ailes; son mouvement en avant était soutenu par les deux batteries de 120 léger; l'une de ces batteries était placée sur le plateau de Sardières sur la rive droite de l'Arc, à une altitude d'environ 1500 mètres; elle était elle-même dominée et protégée par la seconde batterie dont quatre pièces occupaient la Turra d'Aussois (2304 m.) et deux la Loza (2407 m.); une bonne route conduit depuis les forts de l'Esseillon, qui ferment la vallée de l'Arc en aval de Bramans, à Aussois et de là à Sardières par Rossanches, ou à la Turra et à la Loza par les Arponts. Deux attaques tentées par le corps Ouest sur la gauche de l'adversaire aux chalets de l'Errelaz et à la Porteille, et sur sa droite par le Replat des canons[1] furent l'une et l'autre repoussées par les troupes du général Bruneau; la manœuvre se termina par un assaut donné par les troupes de l'attaque sur les pentes de Cugne et de la Grande Turra. A 11 h. 25, le combat avait pris fin et les troupes se trouvaient massées sur un plateau au-dessus des chalets du Mont-Froid.

Le thème de la seconde journée était l'inverse de celui de la première; le corps Est passait à l'offensive, tandis que le corps Ouest était chargé de défendre le passage de l'Arc et occupait à cet effet le plateau de Sardières et la rive droite de l'Arc jusqu'à Thermignon. Les deux batteries de 120 léger conservaient les positions de la veille. L'artillerie de l'attaque, placée soit sur les hauteurs en arrière de Bramans, soit sur les pentes du Mont-Froid, s'était donné pour tâche d'occuper et si possible de faire taire l'artillerie du plateau de Sardières de façon à permettre le passage de l'Arc aux divers groupes d'infanterie. Ce passage s'est effectué avec la plus grande précision: dès que le groupe d'extrême droite, chargé de s'emparer du pont de Bramans et de tourner par la gauche la position ennemie, eût franchi l'Arc, les autres subdivisions, espacées entre Bramans et Thermignon s'élancèrent à l'assaut des pentes du plateau de Sardières. Au moment où la défense, démasquant

[1] Le Replat des canons n'est pas indiqué sur la carte d'état-major française au 80 000e; il se trouve à l'intersection des routes conduisant au col de Sollières et à la petite Turra.

les troupes qu'elle tenait en réserve dans la forêt des Arponts, opérait une vigoureuse contre-attaque pour rejeter l'assaillant sur la rive gauche de l'Arc, la sonnerie de *Cessez le feu* se fit entendre.

La journée du 7 août, qui a clôturé les manœuvres alpines, est de beaucoup la plus intéressante; les troupes du corps Ouest tout particulièrement ont fourni ce jour-là des marches très remarquables dans la haute montagne et sur les glaciers de la Vanoise. Les mouvements combinés ont été exécutés avec une parfaite correction, et les diverses subdivisions lancées à droite et à gauche de la colonne principale ont été exactes au rendez-vous; or rien n'est plus difficile à obtenir que l'exactitude dans les opérations en montagne; l'imprévu surgit à chaque pas, les communications entre les différents groupes opérant ensemble sont difficiles à maintenir et, à moins que l'on ne manœuvre dans un terrain où tous les chemins ont été reconnus à l'avance, il est à peu près impossible de faire aboutir un mouvement quelque peu compliqué.

Le corps Ouest, repoussé du plateau de Sardières, s'était retiré dans la vallée de la Rocheure et avait pris position à la hauteur des chalets de Chavières; il était composé de deux groupes alpins placés sous le commandement du général Lallement. Le corps Est avait pour tâche de le repousser dans le haut de la vallée et si possible de lui couper sa ligne de retraite sur Pralognan et la Tarentaise, en occupant avant lui le col de la Vanoise. Il comprenait les sept groupes alpins restant; les batteries de 120 et le bataillon du 158e régiment d'infanterie qui avaient pris part aux opérations des deux premières journées ne parurent pas le 7 août. Le général Robillard, chef du corps Ouest, prend les dispositions suivantes : une colonne de droite, formée par deux groupes alpins, se dirigera de Lanslebourg sur Chavières par la Turra de Thermignon, la Fuma et les Pioux; cette colonne détachera sur sa droite deux compagnies qui monteront de Lanslebourg aux chalets de Pramariaz et de là par le col du Grand Vallon et le col de Lanserlia (2892 m.) redescendront sur Chavières où elles rejoindront le reste de la colonne. La colonne du centre, comprenant également deux groupes alpins, marchera de Thermignon sur le chemin du col de la Vanoise, tandis qu'un troisième groupe ira par les glaciers et les escarpements de la Réchasse couper la retraite de l'ennemi au col de la Croix Vie.

Laissons ici la parole au correspondant militaire du *Temps :*

« Les muletiers qui portaient mes dépêches à Modane quittaient la vallée de la Rocheure au moment où la colonne du centre venait de chasser l'ennemi des chalets de Chavières, où le 12e bataillon qui avait couché aux bords du grand glacier de la Vanoise venait de traverser cette vaste étendue de glace et de s'élever sur la formidable aiguille de la Réchasse qui s'élance au-dessus d'escarpements gigantesques. Sa cime est à 3223 mètres.

» A 7 h. du matin on la voyait couronnée par un groupe de chasseurs dont les silhouettes se dessinaient nettement sur le ciel bleu. Du fond de la vallée à cette cime il y a une différence de niveau de 1200 mètres et c'est presque à pic. Tous les escarpements de la Réchasse se couronnaient peu à peu de la sorte.

» En même temps, la colonne du centre, poursuivant son succès des chalets de Chavières, refoulait successivement la défense, de position en position, par les pâturages de Lanserlia, un défileux rocheux, et le petit plateau de la Fontaine-Froide, puis le rejetait dans le vallon profond où la Rocheure roule des eaux bruyantes.

» L'ennemi s'installait alors sur la rive droite de ce torrent, envoyant des défenseurs jusque sur l'âpre Rocher du Col, à 3159 mètres d'altitude, barrait le défilé de la Croix-Vié et allait même installer une batterie et des tirailleurs sur d'immenses éboulis au-dessous de la Grande Casse, formidable cime de glace haute de 3861 mètres. »

Délogées de la position de Chavières, prises en flanc par les subdivisions qui descendaient du col de Lanserlia, menacées sur leurs derrières par le 12e bataillon, les troupes de la défense, après avoir défendu pied à pied la vallée de la Rocheure, se virent obligées de passer en hâte le col de la Vanoise et de battre en retraite sur Pralognan et la Tarentaise.

Les manœuvres alpines furent ainsi clôturées par l'occupation du col de la Vanoise par les troupes du corps Est ; elles avaient duré trois jours. Pendant le dernier tout particulièrement les troupes mises en présence ont fait preuve d'une remarquable aptitude aux manœuvres dans la montagne.

On a fait grand bruit en Suisse l'hiver dernier du passage des Mosses par un régiment d'artillerie de campagne ; il serait désirable, au point de vue de l'instruction de nos troupes, que

de pareilles manœuvres soient répétées plus souvent. Il est à regretter qu'à part certaines subdivisions de nos compagnies de forteresse, nous ne possédions pas de troupes spécialement entraînées au service dans la montagne. Le bataillon de ligne ne faisant pas partie des groupes alpins et qui avait pris part aux deux premières journées des manœuvres alpines françaises n'a pas paru le troisième jour, et cela sans doute parce qu'on ne l'estimait pas suffisamment apte aux marches dans la haute montagne à exécuter ce jour-là. Il serait ridicule de prétendre qu'un bataillon de nos milices, manquant absolument d'entraînement, aurait été mieux à la hauteur de cette tâche dont les groupes alpins se sont glorieusement tirés, mais devant laquelle un bataillon de ligne a dû reculer; et cependant, notre pays est, plus qu'aucun autre, destiné à la guerre de montagne. Les Alpes forment la majeure partie de nos frontières, et actuellement nous n'avons pas de troupes à opposer aux bataillons alpins de la France et de l'Italie.

Et d'ailleurs, à côté de l'entraînement, il faut considérer aussi cet autre facteur : l'*expérience de la montagne*. Elle ne s'acquière pas en un jour et seule la pratique de la montagne et de l'alpinisme peut la donner; à diverses reprises, on a conduit pendant des mois d'été des bataillons dans des cols et des traversées de montagnes allant jusqu'à 2000 et 2500 mètres d'altitude; moyennant les précautions et les mesures prises par les chefs, ils se sont tirés d'affaire. Autre chose serait de manœuvrer dans des passages difficiles, dans les neiges ou sur le glacier, à des altitudes supérieures à 3000 m. et là où le courage personnel, l'absence du vertige, l'endurance dans les marches dans la neige et sur le glacier, et la résistance au froid, sont des facteurs nouveaux non exigés en plaine.

Les éléments ne manquent pas en Suisse pour créer des troupes alpines; ils sont actuellement disséminés dans nos divers bataillons où leurs aptitudes spéciales demeurent inutilisées; en les réunissant et en leur donnant une instruction militaire spéciale, nous pourrions certainement arriver à d'aussi bons résultats que les pays qui nous environnent. Le goût de la montagne est inné chez nous, et en choisissant habilement les hommes qui seraient appelés à composer ces bataillons alpins, on serait certain au moment d'une mobilisation d'avoir en main des troupes qui auraient conservé le degré

d'entrainement acquis au service, des aptitudes suffisantes et l'expérience de la montagne.

Il existe en Suisse huit bataillons de carabiniers; ces hommes ont reçu la même instruction que le reste de l'infanterie et sont armés du même fusil; n'y aurait-il pas avantage à supprimer ces bataillons qui font double emploi avec les bataillons de fusiliers et à les remplacer par des groupes alpins? Les bataillons alpins seraient uniquement formés d'hommes ayant déjà l'habitude et l'expérience de la montagne, il n'en manque heureusement pas en Suisse; toutes les recrues d'une année, au lieu d'être réparties aux huit divisions, seraient groupées pour l'instruction et spécialement dressées aux marches et manœuvres en montagne; les cours de répétition de ces bataillons auraient également lieu dans les régions alpines frontières de leur rayon de mobilisation, que ces troupes apprendraient ainsi à connaître.

Cette simple réforme aurait le double avantage de ne pas grever d'un centime notre budget militaire, et de doter notre pays de quelques unités alpines capables de lutter contre les troupes qui, en cas de guerre, seraient les premières jetées sur notre frontière.

Jean SPIRO, lieut. d'art.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

†**Colonel Rothpletz.** — Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort du colonel Emile Rothpletz, d'Aarau, professeur de sciences militaires à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Il était né le 22 février 1824, à Aarau. En 1870, il fonctionna comme adjudant du commandant en chef de l'armée fédérale. Il fut nommé colonel en 1875 et professeur à l'Ecole polytechnique en 1878.

Société centrale suisse de la Croix-Rouge. — La direction de la *Société centrale suisse de la Croix-Rouge* vient de publier un rapport sur son activité et sur celle des sections pendant les années 1895 et 1896.

La propagande en faveur de la Croix-Rouge n'a pas eu des résultats bien satisfaisants. De nouvelles sections cependant ont été fondées à

St-Gall, Genève, Glaris, Lucerne et Olten. Une section tessinoise a vu le jour à la fin de juin 1897.

Au 31 décembre 1896, le nombre des membres, y compris ceux de la société des Samaritains, était de 20 093, avec une fortune de 192 519 fr.

Les seules sections de la Suisse romande sont celles de Genève, Neuchâtel et Vaud; ces deux dernières sont assez florissantes, surtout celle de Neuchâtel. Elles s'occupent de donner des cours de pansement et d'acquérir du matériel sanitaire de toute espèce.

Il est regrettable qu'une association sur laquelle on compte pour compléter, en cas de guerre, le service sanitaire de l'armée, soit en personnel, soit en matériel, ne trouve pas plus de sympathie auprès du public. Tout officier de l'armée suisse devrait avoir à cœur d'en faire partie et de contribuer à son développement par une active propagande.

ALLEMAGNE

Encore un fusil nouveau modèle. — On assure que des expériences vont être faites à Berlin, dans plusieurs régiments d'infanterie pour se rendre compte de la valeur d'un nouveau système d'arme fabriqué par l'usine Mauser.

Il s'agit de fusils et même de pistolets à chargement automatique.

D'après les on-dit, l'arme se recharge d'elle-même après chaque coup tiré, et tant qu'il y a des cartouches dans le magasin, le tireur n'a autre chose à faire que de viser et appuyer sur la détente.

La rapidité du tir tiendrait du merveilleux, pas moins de six à sept coups pendant la première seconde, de telle sorte qu'un tireur bien exercé peut, avec ce fusil, tirer à la minute 60 coups ajustés!

Quant au revolver, la force de projection est telle que la balle serait capable de mettre un homme hors de combat à la distance de 1000 mètres!

(Le Spectateur militaire.)

L'uniforme des Meldereiter. — On sait que les Meldereiter, ainsi dénommés lors de leur création, sont maintenant désignés sous l'appellation de « Chasseurs à cheval ». Ce n'est pas seulement leur nom qui a été changé, mais aussi leur uniforme. Celui qui leur avait d'abord été attribué a été jugé trop visible de loin, surtout dans le 15e corps d'armée, où ils portaient le dolman blanc à tresses rouges des hussards. Désormais leur uniforme sera le même pour les cinq corps d'armée où ils existent déjà (Garde, 1er, 14e, 15e et 17e corps). Il se compose d'un justaucorps et d'une tunique du modèle des cuirassiers, de nuance vert grisâtre. Cette couleur a été choisie comme étant la moins visible aux grandes distances. Les parements, passepoils, etc., sont de nuance vert clair, la culotte blan-

che, les bottes en cuir brun, ainsi que la giberne et le porte-giberne, lequel est muni d'une douille porte-sifflet.

Le casque est en tôle d'acier noirci, avec garnitures et jugulaire en cuivre; pour la grande tenue, le casque est orné d'un panache en crin blanc. L'armement consiste en un sabre droit. Le harnachement est semblable à celui des cuirassiers. Les officiers portent la même tenue que leurs hommes.

Ballon militaire cerf-volant. — Au moment où la question du ballon est de nouveau d'actualité en Suisse, il est intéressant de signaler une découverte aérostatique due au capitaine Parseval, de l'armée allemande. Nous empruntons les renseignements à ce sujet à la *Revue scientifique américaine* et à la *Revue maritime et coloniale.*

Partout jusqu'ici le système adopté a été le ballon captif en forme de poire, relié à la terre par un câble en acier. Cette forme de ballon, qui convient aux ascensions libres, offre des inconvénients sérieux au point de vue militaire. Un vent de 10 mètres par seconde suffit pour empêcher l'usage du ballon captif ordinaire. Comme les vents de cette force soufflent environ un jour sur trois, la valeur d'un équipage de ballon captif pour l'armée se trouve sensiblement réduite. En outre, aux manœuvres des différents services, les aérostiers militaires constatent que lorsque le ballon est couché vers la terre par le vent et que tout l'appareil, fortement incliné, est secoué par des mouvements désordonnés, les observations sont des plus difficiles.

Le capitaine Parseval a donc imaginé une nouvelle forme de réservoir à gaz, qui supprime les inconvénients de l'ancienne en mettant les observateurs, en toutes circonstances, dans les mêmes conditions que s'ils se trouvaient dans un ballon captif ordinaire par calme plat.

Le principe de construction du nouveau ballon est celui du cerf-volant. Sa forme est celle d'un cylindre, terminé par deux demi-sphères. Le volume du réservoir de gaz est d'environ 600 mètres cubes. La nacelle est fixée à l'arrière et la corde à l'avant.

Lorsque le ballon est rempli, tout l'appareil prend une position telle que son axe est incliné d'environ 50° sur l'horizon et se trouve dans un plan parallèle à la direction du vent. Le vent frappe sur la partie inférieure du ballon cylindrique et agit sur lui comme il le ferait sur un cerf-volant.

Dans la pratique, l'inventeur a rencontré des difficultés imprévues. Aux essais, il a constaté que le vent déformait le ballon et lui donnait, dans sa partie arrière, une courbure inquiétante, de sorte que la tension dans cette région était beaucoup plus grande que dans sa partie inférieure. Pour éviter cet effet de torsion, une disposition ingénieuse a été ajoutée au corps principal du réservoir. A la surface intérieure de ce dernier, le

constructeur a attaché un autre réservoir ayant une embouchure en forme de cheminée, dans laquelle entre le vent, dont la contre-pression maintient constante la forme du ballon.

Le mélange de l'air, ainsi introduit, avec le gaz est empêché par une tresse, qui forme une cloison de séparation flexible. La pression nécessaire pour conserver constante la forme du ballon est ainsi fournie d'une manière automatique : plus le vent est fort, plus grande est la tendance à la courbure, mais plus grande aussi est la pression dans le réservoir d'air.

Un autre danger semblait imminent ; par vent fort, le ballon éprouvait de violentes secousses, qui pouvaient faire craindre de le voir chavirer. On a surmonté, en partie, cette difficulté, en installant un coussin d'air, sorte de sac qui s'attache à l'extrémité arrière de la surface inférieure du ballon et qui lui sert de gouvernail. La partie de ce coussin d'air tournée du côté du vent est pourvue d'une poche d'air destinée à lui conserver sa forme et installée comme celle du réservoir de gaz. Le résultat ne se trouvant pas encore complètement satisfaisant, on est enfin arrivé au but qu'on se proposait en fixant à l'arrière de l'appareil, là où les oscillations sont les plus grandes, un ballon auxiliaire.

Ce ballon auxiliaire est de forme annulaire ; le diamètre de l'ouverture circulaire intérieure est de 10 centimètres, et il est relié au ballon principal par une corde de 50 mètres de longueur. Le diamètre extérieur de l'anneau est les dix-septièmes du diamètre du ballon principal. Au-dessous de cet anneau se trouve un accessoire qui remplace la queue du cerf-volant. La surface inférieure du ballon annulaire qui est exposée au vent est parfaitement lisse.

Ces deux appareils, servant de gouvernails, donnent une stabilité tout à fait satisfaisante et qu'on ne peut obtenir avec le ballon ordinaire que par un temps absolument calme. Le ballon cerf-volant peut être employé par n'importe quel vent, pourvu que le gonflement et l'ascension soient possibles.

A Berlin, on a souvent vu cette année le ballon cerf-volant et le ballon sphérique s'élever ensemble, côte à côte, sur le polygone du service militaire d'aérostation ; on observait que le ballon cerf-volant était fixe, alors que son voisin inquiétait les spectateurs par ses oscillations.

ETATS-UNIS

Adoption d'une nouvelle cartouche d'exercice pour le fusil 7,62. — L'*Army and Navy journal* rapporte qu'on a fabriqué une cartouche pour le tir à blanc du fusil 7,62 Cette cartouche renferme 0,32 gr. de la poudre à faible fumée qu'on emploie pour les cartouches de guerre ; la balle est en papier. Cette balle est remplie avec 0,32 gr. de la

même poudre et est pulvérisée avant la sortie du canon ; l'étui et l'amorce sont les mêmes que ceux des cartouches réelles.

La balle se fabrique en enroulant plusieurs fois des bandes de papier fort autour d'un cylindre en acier du diamètre voulu ; les bords sont collés pour éviter le déroulement ; les cylindres ainsi fabriqués sont coupés à la longueur voulue, et un des bouts reçoit la forme du projectile ogival ; la charge est versée par l'autre bout, qu'on ferme avec de la gomme de caoutchouc.

La réunion de ce projectile avec l'étui se fait comme dans les vraies cartouches ; pour éviter l'humidité, le bout antérieur de la cartouche est enduit de paraffine.

La balle est complètement pulvérisée avant sa sortie du canon. Dans les expériences, on a pu mettre une feuille de papier à 1m50 de la bouche du canon sans y trouver trace d'un seul fragment

On évite ainsi tout danger pendant le tir ; la force du son est très suffisante, et on est ainsi arrivé au résultat cherché.

RUSSIE

Service en campagne. -- L'armée russe étudie à son tour les modifications à introduire dans son règlement sur le service en campagne. Celui-ci date de 1881 et est vieilli sur plus d'un de ses articles. Sera modifiée, entre autres, l'institution, des *éclaireurs*, détachement spécial à qui est confié la tâche de découverte que l'on trouvait trop lourde pour les facultés du soldat ordinaire. Le nouveau règlement, sans supprimer complètement, dit-on, cette institution s'efforcera de faire participer le plus grand nombre de soldats possible à l'instruction jusqu'ici exclusivement réservée aux détachements d'éclaireurs.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA GARDE SUISSE PONTIFICALE, dédiée à la Société helvétique de St-Maurice, par Henri DE SCHALLER, conseiller d'Etat, député au Conseil national, ancien président au Conseil des Etats suisse. Fribourg, 1897. Une brochure grand in-8° de 78 pages.

Comme dans ses précédentes brochures concernant les troupes suisses au service de France, l'auteur fait preuve d'une consciencieuse étude des sources originales. Il parle d'après les archives, qui lui prodiguent leurs meilleurs matériaux. Aussi à mesure que son travail s'avance, son plan primitif s'élargit, et l'histoire de la compagnie des gardes suisses du Saint-

Siège devient un résumé palpitant d'histoire contemporaine. C'est dans l'ordre. Les événements ayant trait à la souveraineté temporelle des Papes ne peuvent être ni particularisés, ni localisés. Ils touchent à toutes les complications politiques de l'Europe sinon du monde entier. La compagnie des gardes suisses est tout simplement au centre de vastes conflagrations en temps de guerre, d'incessantes intrigues en temps de paix.

Un rapide coup d'œil sur la brochure de M. de Schaller suffit à s'en convaincre. Les seuls titres de ses chapitres disent l'importance et l'étendue de son contenu. Elle débute par *Jules II* (en 1503) *et ses relations avec les Suisses.*

Comme second chapitre, on a *Léon X et les Suisses* avec la bataille de Novare en 1513; puis le *Sac de Rome* en 1527; plus loin la *Capitulation de 1548* entre le canton de Lucerne et Paul III pour une compagnie de 225 hommes, dont le capitaine avait rang de colonel, compagnie qui fut suivie dès 1550, de deux autres.

Depuis ce moment les troupes suisses au service du St-Siège ont un solide noyau, qui permettra des augmentations de forces en rapport avec les circonstances. — Les autres chapitres traitent surtout des événements. C'est le *Combat de Paliano* (1557), la *Bataille de Lépante* (1571), qui mènent à *Deux Siècles de paix*, soit jusqu'au milieu du 18e siècle, temps peu favorable au maintien des effectifs des corps suisses. Les temps orageux s'approchent. L'*Invasion française* de 1796 fait l'objet d'un chapitre, que suivent la *Capitulation de 1824* avec les cantons catholiques pour une belle compagnie de gardes suisses, les chapitres de la *Révolution de 1848* et des *Annexions italiennes.*

Après quelques indications sur la garde suisse actuelle, la brochure se termine par les lignes ci-après qui résument bien le loyal caractère de l'auteur:

« Nous avons vu, dans cette étude rapide de quatre siècles, quel rôle important nos ancêtres ont joué dans l'affermissement du pouvoir temporel des Papes. Les Suisses ont pris une grande part encore dans les luttes de ce siècle ci, pour la cause du droit et de la justice. Notre organisation actuelle et notre précieuse neutralité ne nous permettent plus, comme à l'époque de la Renaissance, de jouer un rôle actif dans les luttes politiques des grandes puissances qui nous avoisinent, mais avec les catholiques de l'univers entier, nous faisons des vœux ardents pour que Dieu tout-puissant veuille bien éclairer les princes et les peuples, et amener un de ces événements providentiels qui rassure les consciences et donne satisfaction légitime aux intérêts de l'Eglise. »

Bautzen (une bataille de deux jours), 20-21 mai 1813, par le commandant *Foucart*, chef de bataillon au 54e régiment d'infanterie. Paris, Berger-Levrault & Cie, libraires-éditeurs, 1897. Un vol. grand in-8° de 350 pages, avec 4 croquis. Prix : 5 fr.

Cette étude sur la sanglante bataille qui clôt la première période de la campagne de 1813, fait suite à quatre publications du même auteur sur les campagnes de 1806, 1807 et 1813. Deux d'entre elles traitent de la cavalerie en particulier, et toutes ont le même cachet. C'est de l'histoire par pièces authentiques émanant du haut commandement ou y aboutissant de la part de ses subordonnés immédiats. La lecture en est laborieuse peut-être au premier abord, mais elle est d'autant plus sûre et instructive. On a ici quelques centaines d'ordres et de rapports militaires de toutes catégories, touchant plus spécialement aux parties les plus relevées de l'art de la guerre comme aux plus pratiques du service de campagne, émanant tous des maîtres en la matière.

Appelé, en 1883, à la section historique de l'état-major général à Paris, M. le commandant Foucart s'est trouvé à la meilleure source pour l'accomplissement de la belle tâche qu'il s'était donnée. Il a pu puiser également aux Archives nationales (papiers de la secrétairerie d'Etat) et aux archives historiques du ministère de la guerre. Les premières lui ont fourni les pièces provenant du cabinet même du grand capitaine, les secondes celles de son major-général Berthier, et celles-ci complétées encore par l'obligeante communication de cinq registres de correspondance du prince de Wagram sur la guerre de 1813. Si tout l'essentiel ne se trouvait pas dans ces deux importants dossiers, ce serait à douter de toute source historique.

A la vérité on peut remarquer quelques interstices dans la suite des 500 et quelques pièces qui constituent le volume de M. le commandant Foucart, reproduites ordinairement par séries chronologiques. Toutefois les vides ne sont qu'apparents ; d'opportuns renseignements sur la situation générale viennent les combler et ramènent promptement le lecteur à l'orientation nécessaire. D'autres indications précieuses sont données en notes sur les localités du théâtre de la guerre y ayant eu un rôle et sur les distances entre elles en kilomètres, travail très considérable à lui seul. Le tout est agencé et coordonné de telle sorte qu'après la lecture attentive du volume, secondée de ses 4 cartes, on arrive à se représenter toutes les affaires de Bautzen, dès Lutzen, aussi bien, mieux même à quelques égards, que si on les avait lues dans les coulants récits de Dumas, de Thiers ou de Jomini.

A propos du général Jomini, dont Bautzen marque, on le sait, le point aigu de sa carrière, les documents publiés par M le commandant Foucart montrent bien (notamment celui des pages 196, 7, en regard de ceux des pages 18, 24, 27, 120, 177) que ce fut grâce à l'insistance du maréchal Ney,

cédant aux instances de son chef d'état-major Jomini, que le gros de l'armée de Ney put arriver juste à temps à Preititz le 21 mai au soir pour faire gagner la bataille aux Français contre les tenaces efforts des Prussiens et des Russes (1). On sait aussi que cette victoire eût été beaucoup plus décisive si l'armée du maréchal Ney n'avait un peu trop dévié à droite dans sa marche, qui avait pour direction le clocher de Hochkirch et qu'elle eût tourné en défaite si Ney se fût trouvé en mouvement vers le nord, sur Berlin, au moment où, près de Luckau, il reçut, le 16 mai, à 10 heures du soir, l'ordre de marcher vers le sud, vers Bautzen par Hoyerswerda.

Maints autres points intéressants de l'histoire militaire de 1813, restés dans un certain vague, trouvent dans le volume dont nous parlons d'utiles compléments explicatifs et des preuves documentaires.

Si ce substantiel livre eût paru il y a un an, il eût obtenu un succès de plus, un succès d'actualité, par le fait que les manœuvres allemandes de 1896 furent menées sur le terrain des opérations de Bautzen en 1813. Mais son succès de 1897, par son seul mérite intrinsèque, peut lui suffire, car il est réel et sera reconnu de tout militaire studieux qui prendra la peine de le consulter.

Annual Report of the Secretary of War for the year 1896. Washington 1896 8 vol. grand in-8°.

Ce rapport, fort volumineux, puisqu'il contient environ six mille pages, expose, dans tous ses détails, l'activité militaire des Etats-Unis pendant l'année dernière. Ce qui frappe au premier abord, c'est que cette activité s'est surtout exercée dans le domaine de l'armement et de la fortification.

Le fusil d'infanterie modèle 92 fait place à un modèle 1896, sensiblement perfectionné, même système Krag-Jörgensen (1). La cavalerie a reçu un

(1) Le document de la page 196: *Lettre du prince de la Moscova* (par la plume de Jomini, probablement,) *à l'Empereur*, datée de Hertzberg 14 mai 1813 porte entre autres :

« S'il devient évident que la masse de l'armée coalisée se replie sur la Silésie.... je pense que dans cet état de choses V. M. voulant éviter toute affaire susceptible, si elle était indécise, d'influer d'une manière fâcheuse sur les décisions de l'Autriche, réunira de son côté toutes ses forces, et qu'alors, au lieu de me diriger sur Berlin, elle me laissera continuer ma marche sur Hoyerswerda, afin de pouvoir me faire prendre part à une grande bataille si elle juge convenable de la livrer. »

Les documents des autres pages précitées ont trait aux intentions éventuelles de Napoléon d'aller frapper un coup de foudre à Berlin. Le 16 mai encore il maintenait en partie ce projet, réduit aux corps de Bellune et de Reynier, avec Sébastiani, lesquels furent rappelés, le surlendemain vers Bautzen. Bellune et Sébastiani n'arrivèrent que le lendemain de la bataille.

(1) Le modèle de 1892 est au calibre de 0,45 pouces; celui de 1896 a 0,30 pouces. 1 pouce = 25mm 1/2. Le fusil de la marine, dernier modèle, est à 6mm5.

meilleur mousqueton ; l'artillerie de campagne a été armée de pièces de 3,2 pouces ; l'artillerie de côte et de siège de nouveaux mortiers et canons de 5, 8, 10 et 12 pouces.

Mais c'est surtout la fortification qui a fait des pas de géant. Il y a dix ans déjà le génie avait été chargé d'étudier la défense des côtes, et des projets avaient été préparés pour une trentaine de places. Mais jusqu'ici les Chambres avaient toujours reculé devant la dépense, et jusqu'à l'année dernière fort peu de travaux avaient été exécutés. Ce n'est que tout récemment, grâce probablement aux complications avec l'Angleterre et l'Espagne, que le Congrès s'est décidé à s'occuper sérieusement de la chose ; depuis lors on a travaillé avec une fiévreuse ardeur. En 1896 on a dépensé trois millions de dollars ; on en prévoit huit pour 1897 et seize pour 1898. Moyennant cela toutes les principales places du littoral, aujourd'hui à la merci du premier croiseur venu, seront à l'abri d'un coup de main.

A part les fortifications, le génie a exécuté ou fait exécuter d'autres travaux fort importants, notamment pour dix-huit millions de dollars — un peu plus d'un tiers du budget — de corrections de rivières et ports, barrages, endiguements, canaux et autres installations hydrauliques. Les rapports des officiers chargés de ces travaux comprennent plus de trois mille pages et sont une mine de renseignements précieux pour les ingénieurs de tous pays.

Le rapport du chef de l'*Ordnance*, soit du matériel, enregistre, outre la fabrication de nombreuses armes à feu de tout calibre, des essais fort complets avec divers engins, notamment des canons à dynamite et des pièces de campagne à tir rapide.

Quant aux autres branches de l'armée, à part la question d'armement notée plus haut, les rapports ne nous apprennent rien de saillant. La question de la réorganisation de l'infanterie n'a pas fait un pas. Tandis que les généraux Sherman, Sheridan et Schofield ont réclamé depuis quinze ans l'organisation européenne de régiments à trois bataillons, le nouveau commandant en chef, général Miles, se montre favorable au maintien de l'organisation actuelle, soit du régiment ou bataillon à dix compagnies. Il est donc probable que la question ne sera pas résolue de sitôt.

A part quelques escarmouches contre des Apaches et des pillards mexicains, l'armée n'a été engagée dans aucune opération active.

L'effectif au 31 octobre 1896 était de 2147 officiers et 25 710 soldats pour l'armée régulière, et de 111 887 pour les milices organisées des Etats.

Cette petite armée coûte à l'Oncle Sam, bon an mal an, la bagatelle de cinquante millions de dollars.

— — —

La Neurasthénie, par C. *Hilty*, professeur à l'Université de Berne. Traduit sur la troisième édition allemande, avec une préface du Dr *Chatelain*. Berne, K.-J. Wyss, 1897. Une brochure in-12 de 120 pages.

Un livre du professeur Hilty est toujours une bonne fortune pour le public. Mais c'est surtout en allemand qu'écrit l'auteur du précieux *Politisches Jahrbuch*. Cette fois, vu l'importance du sujet — rien moins que la santé des peuples — le travail de M. Hilty a été traduit en français et enrichi d'une préface de M. le Dr Chatelain, un spécialiste bien connu.

La matière de cette intéressante brochure n'est pas précisément de notre domaine. Elle n'a de rapport avec le militaire qu'indirectement, par quelques notes historiques, par ses recommandations hygiéniques et par le fait que le savant professeur est en même temps le chef du corps judiciaire suisse avec le grade de colonel. Mais on est heureux d'enregistrer au moins ce consciencieux travail et de constater l'exellent esprit qui l'anime, ainsi que ses prévoyantes préoccupations pour la santé des populations militaires, y compris naturellement celles de la Suisse.

L.

ACTES OFFICIELS

Nominations. — Le Conseil fédéral a promu au grade de capitaine dans l'état-major général MM. Arthur de Bonnstetten, de Berne; Emile Erni, d'Aarau; Ernest Ceresole, de Vevey, à Berne; Traugott Bruggisser, de Wohlen (Argovie), premiers-lieutenants d'artillerie; Marc Feldmann, de Glaris, à Thoune; Alfred Wieland, de Bâle; Alfred Moll, de Bienne, premiers-lieutenants d'infanterie.

Il a nommé lieutenants d'administration MM. Gaspard Æberli, d'Erlenbach (Zurich). — Jaques Angst, de Wyl (Zurich), à Glattfelden. — Jean Pauli, de Villnachern. — Jean Trœsch, de Thunstetten, à Orpund. — Auguste Vesti, de Vitters. — Fritz Henzi, de Salnern, à Delémont. — Maurice Schenk, de Schaffhouse, à Rolle. — Henri Vidoudez, de Clarmont, à Lausanne. — Antoine Lendi, de Coire, à St-Gall. — Guillaume Merkelbach, de Lampenberg, à Bargen. — Charles Hofschneider, des Ponts-de-Martel, à Berne. — Alfred Obrist, de Vevey. — Hermann Schätti, d'Œtweil, à Hinweil. — Ferdinand Rosset, de Bougy-Villars. — Georges Meyer, de Travers, à St Gall. — Paul Peter, de Pfäffnau, à Romanshorn. — Raoul Biberstein, de Boujean, à Berne. — Hans Bader, de Thoune. — Théodore Zülig, de Muolen, à Brunnadern. — Jacques Gutt, de Glattfelden, à Zurich. — Ernest Kündig, de Pfäffikon. — Henri Guelbert, de la Chaux-de-Fonds, à La Neuveville.

Vaud. — *Nominations.* — Le lieutenant d'infanterie Paul Delessert, à Lausanne, est promu au grade de premier-lieutenant.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 11. Novembre 1897.

† Le colonel Emile Rothpletz.

Reparlons ici du colonel Rothpletz, dont nous n'avons pu, dans notre dernier numéro, qu'annoncer sommairement le décès, survenu à Zurich au moment où nous sortions de presse.

La carrière si bien remplie de cet officier supérieur est digne en effet de fixer, quelques instants, l'attention de nos lecteurs ; elle ne saurait même être indifférente au grand public suisse. C'est celle d'une personnalité peu banale et attachante, d'un milicien complet et de mérite. Aussi, grâce à son charmant entrain, à son originalité de bon aloi, à son esprit d'initiative, à ses brillantes facultés en un mot, et à sa haute culture en plusieurs domaines, il a joué un rôle marquant dans toutes nos affaires militaires du dernier quart de siècle.

Reclus depuis quelques années par la maladie, qui avait courbé sa belle et haute charpente de vigoureux soldat, la plume, une plume alerte et piquante, remplaçait sa voix, et toujours ses vues rencontraient sinon les mêmes succès que précédemment, au moins de sympathiques échos. En maints cercles des plus intellectuels de la Suisse allemande, sa mort laissera un vide qui, bien que creusé peu à peu, restera longtemps sensible.

Né à Aarau le 24 février 1824, il passa en partie sa jeunesse dans le petit château de la Tour au bord de l'Aar, habitation de sa famille [1] et en partie dans le Palatinat, lieu d'origine de sa mère, née Schuster. Destiné au barreau, il suivit les cours

[1] Les *Rothpletz*, immigrés de la Forêt-Noire à la Réformation, ont fourni plusieurs officiers supérieurs à l'Argovie. Un colonel Rothpletz était inspecteur général en 1843. On en mentionne un qui fut commandant d'arrondissement. L'expédition malheureuse des corps francs de mars 1845 sous Ochsenbein avait une colonne aux ordres d'un colonel Rothpletz qui fut fait prisonnier par les troupes lucernoises à l'affaire du Gütsch le 31 mars. Notre colonel Emile était-il le fils, ou le neveu, ou le petit-cousin d'un de ces trois colonels, qui peut-être ne faisaient qu'un?... Y a-t-il quelque intérêt à approfondir ce point spécial de l'histoire de ces temps néfastes?... Il nous suffit de mentionner que le défunt d'hier n'était pas le premier colonel Rothpletz fourni par la ville d'Aarau.

des universités de Heidelberg, où il fut membre zélé du corps « Helvetia » en 1843, puis de Berlin et de Munich. Dans cette dernière ville, la peinture eut peut-être autant d'empire sur lui que le droit. Il fréquenta les ateliers, et tint aussi le pinceau.

Rentré à Aarau en 1851, il fut appelé successivement à diverses charges civiles et politiques. Il devint membre du Grand Conseil et président du Tribunal d'appel, fonctions dans lesquelles il s'occupa efficacement de l'élaboration d'un nouveau code de procédure pénale et de l'introduction du jury.

Dans les entrefaites il n'avait pas négligé ses devoirs de bon milicien ; menés de front avec la jurisprudence et les beaux-arts, ils l'avaient conduit à faire la campagne du Sonderbund en 1847 comme volontaire dans une compagnie de carabiniers. L'année suivante il était devenu officier d'infanterie, et en 1849 il avait fait partie des troupes d'occupation de la frontière tessinoise à l'occasion de la guerre de la Lombardie. Après avoir fréquenté plusieurs écoles de cavalerie et d'artillerie pour son instruction personnelle, il entra en 1855 comme capitaine dans l'état-major fédéral d'artillerie, où il fut promu major en 1860 et lieutenant-colonel en 1863, ayant fait, dans ces grades, tous les services de campagne survenus dès 1855, notamment celui du Rhin en 1856/57 comme adjudant du commandant d'artillerie de la Ve division. En outre il fonctionna plusieurs fois comme instructeur. En 1864 et en 1866, il fut envoyé en mission d'état-major aux opérations du Schleswig et de l'Allemagne du Sud ; les rapports qu'il fit à son retour furent lus avec profit. Ils eurent une heureuse influence sur la transformation, déjà en train depuis la guerre civile américaine, de notre armement d'infanterie.

En 1867 Rothpletz passa colonel dans l'état-major général et fut dès lors surtout employé à des travaux d'état-major, étant classé, dans la Répartition, à disposition du commandement en chef. Dès 1870 il trouva une importante occasion d'appliquer sa nouvelle situation. Le général Herzog, chargé de commander l'armée fédérale mise sur pied pour veiller au maintien de la neutralité suisse et garder la frontière des belligérants franco-allemands, appela le colonel Rothpletz au grand état-major comme adjudant et chef de bureau d'opérations. Il participa aussi aux rapports et à divers écrits recommandant une réorganisation de l'armée. Quand celle-ci eut été

effectuée par la loi de 1874, il fut nommé colonel-divisionnaire et commandant de la Ve division.

Comme on comptait sur ses capacités et sur son expérience, autant que sur son zèle de pionnier du progrès, ce fut sa division qui commença le tour des rassemblements de division du nouveau régime. Le sien eut lieu en 1877 entre Brugg, Aarau, Hauenstein et Liestal; bien que comportant quelques journées difficiles, il fut très bien réussi en résumé, grâce à la peine que Rothpletz se donna pour soigner à la fois l'ensemble et les détails. Les nombreuses Instructions publiées en leur temps et dès trois mois avant l'ouverture des cours en font foi. Il fut d'ailleurs bien secondé dans sa tâche par ses aides immédiats, le major Colombi comme chef d'état-major, les brigadiers d'infanterie Frey Emile, Saxer Adolphe et Troxler.

L'année suivante il fut récompensé de ses bons services par un appel plus positif et plus rémunérateur que ceux en assez grand nombre qu'il avait reçus comme membre de diverses commissions législatives ou nanti de missions d'état-major à l'intérieur et à l'extérieur, besogne rétribuée seulement par jetons journaliers de présence. Il fut chargé de cours militaires au Polytechnicum, comme successeur de Rüstow, avec un assez joli traitement annuel. Dès 1883, après sa démission comme divisionnaire, il se consacra exclusivement à cet enseignement, et en même temps il publia bon nombre d'importants opuscules faisant suite à d'autres antérieurs; nous tâcherons, au moins, de les enregistrer de notre mieux.

Nous ne mentionnerons que par fidélité de statistique un Mémoire au Département militaire fédéral, qui ne fut imprimé qu'en extraits tronqués et de contrebande, mais qui n'en fit pas moins beaucoup de bruit, sur la situation des divisionnaires et sur leurs compétences, mémoire que la plupart de ses collègues ne signèrent que par bonne camaraderie. De trop hautes prétentions hiérarchiques, plus admissibles dans une armée permanente que dans notre armée de milices, y étaient développées. L'autorité fédérale y répondit de bonne encre, par un message à chacun des 8 signataires. On leur fit savoir que le terme de « colonel-divisionnaire », bien qu'inscrit dans la loi, était non un grade mais une fonction, laquelle ne relevait que de l'autorité supérieure gouvernementale, et

depuis lors les brevets des commandants de division furent modifiés en conséquence.

Mentionnons encore un Mémoire qui avait pour but la création d'une *gendarmerie fédérale*. Il fut émis à l'occasion des discussions d'une commission législative dont Rothpletz faisait partie en vue d'élaborer le Code pénal militaire fédéral. Ce mémoire, fort intéressant en son genre, n'a pas été publié, à notre connaissance au moins, mais il doit figurer dans les archives et trouvera sans doute, une fois ou l'autre, sa place au soleil. Il devançait trop les temps, caractérisant excellemment la portée d'esprit de l'auteur.

En 1866 déjà il avait publié son « Felddienst und Taktik der eidgenössischen Feldartillerie » traduit en français sous le titre de « Service de campagne et tactique de l'artillerie de campagne fédérale » par le lieutenant-colonel Melley ancien instructeur d'artillerie [1], alors commandant de la gendarmerie vaudoise et publié par l'imprimerie Bridel, à Lausanne.

En 1869/71 parut à Bâle « Die Schweizerische Armee im Feld », ouvrage parfois un peu trop philosophique, comme l'a fait remarquer une critique serrée de M. le lieutenant-colonel fédéral de Perrot, mais renfermant d'excellentes propositions.

En 1872 Rothpletz, nommé membre d'une commission législative fédérale pour l'organisation du service sanitaire, se voua avec son zèle habituel à cette tâche, dans laquelle il ne fut pas toujours d'accord avec ses collègues, plus spécialistes que lui en la matière. A l'appui de son opinion il publia en 1873, à Aarau, une brochure intitulée « Grundzüge der Organisation des Sanitätsdienstes und der Sanitätstruppen der eidgenössischen Armee », qui fut combattue par une brochure « Bemerkungen » du lieutenant-colonel Schnyder, médecin de division, et par plusieurs articles du médecin de division Goliez [2] dans notre *Revue militaire suisse*. La victoire resta au projet de la commission avec quelques amendements de Rothpletz.

En 1876 et 1877 parurent à Zurich deux petits volumes découlant directement des travaux de l'honorable divisionnaire pour son rassemblement de 1877. Ce sont : « Die Führung

[1] Père du lieutenant-colonel d'artillerie actuel.

[2] Père du professeur actuel de géologie.

der Armeedivision » et « Feldinstruction über den Sicherheitsdienst der Kavallerie und Infanterie ».

La première comprend l'émission des ordres essentiels pour la conduite d'une division ; la seconde complète le règlement d'alors sur le service de campagne, notamment sur les services d'avant-postes et des avant-gardes et flanqueurs. Leurs recommandations vigilantes ne furent pas perdues.

En 1880, alors que le vent du jour soufflant aux fortifications, on en proposait de tous côtés par douzaines, sinon par centaines, et que les plus sages officiers d'état-major, craignant de passer pour suspects d'antipatriotisme, se résignaient à « faire la part du feu » Rothpletz ne pouvait manquer de prendre la parole. Dans une brochure publiée à Aarau sous le titre « Das System der Landesbefestigung ; eine strategische Studie » il émit ses vues, qui sont résumées comme suit dans un article nécrologique de l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* du 17 octobre dernier, article dont nous avons détaché, ainsi que d'un analogue de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, maints renseignements des présentes lignes : « Tandis que l'un ne voyait de salut que dans les « forts d'arrêt », un autre dans un grand camp retranché à Zurich, un troisième dans la fortification des hauts plateaux du Gothard, un autre dans le retranchement de toutes les avenues du Jura et des Grisons, Rothpletz se prononçait pour le système d'une triple ligne à intervalles d'ouvrages se soutenant, par échelons, les uns les autres. — Les trois lignes devaient aller : la première de Blauen par le Passwang jusqu'au débouché de la cluse de Balsthal ; la seconde suivait la courbe Olten-Arbourg-Hauenstein ; la troisième suivait la ligne Brugg-Baden, avec points d'appui ou places d'armes centrales vers Œrlikon et Bremgarten.

« Cette triple ligne correspondait, suivant Rothpletz, à toutes les exigences de la défense de la Suisse sur les fronts de l'ouest, de l'est et du nord. Mais ce système de « Verrieglung » fut très discuté, et l'autorité supérieure se décida pour le système opposé, celui de la « fortification centrale ». Par là nous supposons que l'auteur entend les fortifications du Gothard, qui ne sont cependant qu'un très gros fort d'arrêt, comme l'est toute la Suisse neutre elle-même, mais de peu de valeur pour les opérations à mener dans l'intérieur de la Suisse en vue d'une guerre méthodique à son profit.

Après ce travail considérable parurent encore, à Frauenfeld, en 1882 le volume : « Infanteriefeuer », à Arau en 1886, quatre volumes traitant des méthodes de combat des trois armes (Gefechtsmethode der drei Waffengattungen und deren Anwendungen), et à Zurich en 1886 le volume : « Terrainlehre ».

Le dernier écrit militaire de Rothpletz ne fut pas le moins caractéristique de son esprit d'indépendance et de son sain jugement. Dans la brochure parue à Frauenfeld en 1891 sous le titre « Die strategische Teilung der schweizerischen Heeres » il combattit éloquemment le projet de fondre nos 8 divisions d'armée en 4 corps d'armée d'élite, mais infructueusement. Il ne put qu'être trop bon prophète en prévoyant une minime partie des complications et des fausses mesures qui devaient découler de ce premier faux pas sur la voie folle des grandeurs. Et pourtant la nature primesautière de Rothpletz ne le portait pas à s'accommoder des routines et des *statu quo ;* il était plutôt l'ami trop enthousiaste de tous les progrès, de presque toutes les nouveautés qui frappaient son tempérament de poète — car il était poète à ses heures [1].

Par exemple il s'efforça d'avancer la réforme de l'orthographe allemande, et il en donna l'exemple dans ses écrits.

Il s'associa également à l'œuvre de l'incinération, remplaçant l'inhumation, et voulut ses obsèques en conséquence. Elles eurent lieu en effet d'après le rite nouveau, le 15 octobre à Zurich, sans pompe, sans grand bruit, ce qui ne les empêcha pas d'être fort bien ordonnées et imposantes. Après un service divin à l'église d'Enge par M. le pasteur Gans, un modeste cortège accompagna la dépouille mortelle jusqu'au crématoire. Sept officiers seulement y assistaient en tenue militaire, mais de fidèles amis et collègues escortaient le char funèbre, orné et suivi de nombreuses couronnes. Une d'entr'elles venait du Département militaire fédéral, d'autres de la Direction militaire zuricoise, du Polytechnicum, des sociétés d'officiers.

En urne ou en tombe, les restes du colonel Emile Rothpletz n'en seront pas moins ceux d'un officier de talent et de hautes vues, d'un noble cœur, d'un chaud patriote, d'un bon frère d'armes, qui, tout en ayant des convictions à lui, qu'il savait défendre vaillamment et, au besoin, avec vifs retours offensifs

[1] Parmi les poésies qui restent de lui, on a remarqué entr'autres l'émouvant adieu d'Arnold de Winkelried, partant pour la bataille de Sempach.

verse dans les limites de l'amitié et des bons rapports personnels. L'armée, qu'il a servie pendant 50 ans avec un constant dévouement, gardera longtemps sa mémoire, tant pour l'honneur de ses contemporains que pour le profit des jeunes générations, qui auront toujours en lui un salutaire exemple d'activité et d'amour du drapeau. L.

Les manœuvres du IIe corps d'armée en 1897.

I. Les manœuvres de régiments et de brigades.

La presse et le public ne s'intéressent généralement à nos grandes manœuvres d'automne qu'à partir du moment où les deux divisions du corps d'armée se trouvent en présence et l'on néglige les manœuvres préalables des régiments et des brigades. Cependant le militaire désireux avant tout de s'instruire sait par expérience que c'est précisément dans ces manœuvres qu'il trouve le plus souvent ce qu'il lui faut. Plus modestes et peu attrayantes pour les curieux à la recherche d'un beau spectacle, elles présentent une action simple, facile à embrasser et livrent, dans tous les détails que l'on peut suivre, une foule d'enseignements pratiques qui vous échappent dans le grand et laborieux déploiement d'une division ou d'un corps d'armée. Je n'ai jamais reconnu cette vérité plus nettement qu'en assistant, cette année, aux manœuvres de la Xe brigade et de la Ve division, et je voudrais, en les relatant ici à grands traits, attirer l'attention de nos jeunes camarades sur ces journées de régiment et de brigade, qu'ils ne suivront jamais sans intérêt et sans profit. J'ajoute qu'en 1897 on avait eu l'heureuse idée d'y appeler les armes spéciales dès le premier jour, en donnant à chaque régiment une batterie et quelques guides.

A. *La manœuvre des régiments 19 et 20, du 7 septembre 1897.*

Pour cette manœuvre, le commandant de la Xe brigade, colonel-brigadier Siegfried, avait choisi la partie inférieure de la vallée de la Wyna et adopté le thème suivant :

Idée générale.

Un corps nord en retraite franchit l'Aar à Aarau. Ses queues de colonnes sont encore dans la partie inférieure des vallées de la Suhr et de la Wyna.

Un corps sud victorieux, venant de Sursee, est à la poursuite de l'ennemi. Ses pointes ont atteint, le soir du 6 septembre, Gontenschwyl et Kirchleerau.

Idée spéciale pour le détachement Nord.

Régt d'inf. 20. 1 officier, 2 sous-off. et 8-10 guides de la comp. 5.
Batterie 26.

Le régiment combiné, réuni à 8 heures à la sortie sud du village de Gränichen, y reçoit l'ordre suivant : Le corps nord, qui a passé la nuit à Aarau, Suhr, Entfelden et environs (avant-postes sur la ligne Muhen-Teufenthal-Bampf) franchit aujourd'hui l'Aar à Aarau et à Schönenwerd.

Le régiment 20 couvre la retraite et le passage de la colonne de gauche sur l'Aar, en prenant position à Gränichen. Le gros aura franchi la rivière à 11 heures.

L'adversaire porte une bande blanche au képi.

Munition : 18 cartouches par homme.

Idée spéciale pour le détachement Sud.

Régt d'inf. 19. 1 officier, 1 sous-off. et 8-10 guides de la comp. 5.
Batterie 25.

Le corps sud reprend aujourd'hui sa marche en avant sur l'Aar et cherche à arrêter l'ennemi, si possible encore en-deçà de la rivière. Le régiment 19 est avant-garde de la colonne de droite, dirigée de Gontenschwyl sur Aarau, par Kulm-Gränichen.

Sa pointe franchit la lisière nord d'Unterkulm à 9 heures

Il porte la bande blanche au képi.

Munition : 18 cartouches par homme.

Les patrouilles de cavalerie ne partiront pas avant 8 h. 30 du matin.

Bien qu'absolument normale, la situation qui met ainsi aux prises une arrière-garde avec une avant-garde ne laisse pas de présenter certains inconvénients qu'il est instructif de relever. Attachés à un gros imaginaire, les deux chefs de régiment n'ont pas la liberté d'action qu'il importe de leur assurer dans cette journée unique où ils sont appelés à faire leurs preuves. Peuvent-ils prendre librement leurs dispositions en vue d'une action décisive de tout leur détachement contre un ennemi de force égale ? ou doivent-ils (et dans quelle mesure le doivent-ils ?) supposer l'entrée en action du gros et agir eux-mêmes en conséquence ? Question difficile, et qui, diversement résolue par les deux adversaires, peut nuire au succès de la manœuvre. Nous le verrons tout à l'heure.

Conformément à ce qui se passerait en réalité, les chefs des détachements n'ont reçu leur tâche que le matin même, au lieu de rendez-vous de leurs troupes. Rapidement orienté, malgré la pluie et un léger brouillard qui ne se lèvera qu'après 10 heures, le lieutenant-colonel Leupold, commandant du régiment 20, constate que le terrain ne lui offre aucune position favorable à la défensive. La lisière sud-est de Grânichen présente une ligne assez marquée avec un point d'appui solide dans le cimetière aux murs élevés et un champ de tir passable jusqu'à environ 1 kilomètre devant le front. Mais le village est dominé des deux côtés par les hauteurs, en particulier celles de la rive droite, qui, en mains de l'ennemi, rendent ce dernier maître du débouché de la vallée. Dans ces conditions, le lieutenant-colonel Leupold, se disant que la meilleure défensive, c'est l'offensive, décide de n'occuper la position de Grânichen à la cote 562 qu'avec une faible ligne d'avant-postes et de tenir son régiment rassemblé à couvert sur la hauteur pour prendre de flanc de l'assaillant, lorsque celui-ci s'avancera sur Grânichen.

En conséquence, il donne, à 8 h. du matin, l'ordre verbal suivant à ses troupes, réunies à couvert au nord du village [1] :

1. Orientation sur la situation et la mission du détachement.

2. Le détachement se couvrira sur le front par des grand'gardes et occupera sur les hauteurs, à l'est de Grânichen, une position de flanc d'où il prendra l'offensive dès que le moment en sera venu.

3. *Grand'gardes.* Les bat. 59 et 60 fournissent chacun une compagnie pour ce service.

Secteur de droite : La compagnie du 59 établit des grand'gardes dans la vallée de la Wyna, à la hauteur de la lisière sud de Grânichen. Le soutien sera, en même temps, soutien d'artillerie.

Secteur de gauche : La compagnie du 60 s'établit en grand'gardes de la hauteur 502 (au sud de Strick) jusqu'au vallon de l'Eulenmühle.

4. *Cavalerie.* Une patrouille d'officier se porte sur la route, dans la direction de Kulm-Reinach et me renseignera sur la situation et la marche en avant de l'ennemi.

Une patrouille fixe (3 hommes) s'établit à la clairière de Rutihof (sur la hauteur au sud-ouest de Grânichen), et y garde notre flanc droit.

Une troisième patrouille, également fixe et de même force, se poste dans le vallon d'Eulenmühle et garde notre gauche.

[1] Les indications géographiques se rapportent toutes au 1 : 100 000. L'emploi du 1 : 25 000 sera spécialement mentionné.

5. *Artillerie.* La batterie 26 prend position sur la terrasse au pied de Grânichen-Vorstadt (500 m. à l'ouest de la cote 562).

6. *Gros.* Le régiment 20, guidé par l'adjudant, va prendre une position de rendez-vous à couvert à l'angle de la forêt à l'est de Strick. Les bataillons, en colonne par pelotons, se placeront en une seule ligne, bat. 58 à droite, puis 59 et 60.

7. La section sanitaire s'établit à l'issue nord de Grânichen ; le train de combat reste au parc, au bord de la route, au nord du village.

8. Notre mission remplie, le détachement se repliera sur le pont suspendu d'Aarau

9. Je serai au début de l'action sur la hauteur 562 et, le moment venu, je conduirai le régiment à la contre-attaque.

Ces ordres furent rapidement exécutés, et à 8 h. 30 toutes les troupes occupaient les emplacements qui leur étaient assignés. La compagnie d'avant-postes du 59 avait deux grand'gardes : une section au cimetière, une autre à la même hauteur, sur la rive droite de la Wyna. La compagnie du 60 avait un peloton sur le mamelon 562 ; les deux autres sections plus à gauche, sur la même ligne. Elle n'avait pas besoin de soutien, ayant le régiment derrière elle. La batterie avait atteint son emplacement, non sans difficultés, par un chemin raide et extrêmement détrempé.

De son côté, le lieutenant-colonel Bertschinger, commandant le régiment 19, avait rasssemblé son détachement à l'issue nord d'Unterkulm et lui donnait verbalement, à 8 h, l'ordre d'avant-garde que voici :

1. Orientation.

2 Le détachement de guides part à 8 h. 30. Il se met à la recherche de l'ennemi et éclaire notre marche en avant dans la direction de Grânichen.

3. Le régiment combiné se met en marche à 9 heures, sur la grande route de Grânichen, dans l'ordre suivant :

Avant-garde : bataillon 57.
Gros : bat. 56.
batterie 25.
bat. 55.
section sanitaire.
train de combat.

4. Je marche derrière la compagnie de tête de l'avant-garde.

Au lieu d'envoyer purement et simplement ses guides en avant, le commandant du détachement sud eût peut être bien fait de les répartir en patrouilles recevant chacune une direc-

tion et une mission bien déterminées. Il pouvait dire, par exemple :

Patrouille nº 1, sur la grand'route de Gränichen. Assurez-vous si l'ennemi occupe Gränichen et les pentes des hauteurs des deux côtés de la vallée et, cas échéant, où et en quelle force, notamment où est l'artillerie.

Patrouille nº 2, vous passez sur les hauteurs de droite par Bietschthal, Hochspühe, Strick, Weier. Je veux savoir si ces hauteurs sont occupées par l'ennemi, où et en quelle force.

Patrouille nº 3, vous prenez, depuis Teufenthal, les hauteurs de gauche par Zuisenthal, Rütihof, Thunau, Gränichen. Je veux savoir si l'ennemi a des troupes sur ces hauteurs. Observez aussi les hauteurs opposées et faites-moi savoir ce que vous y verrez.

Donner des instructions aussi précises et détaillées, c'est le moyen sûr d'être bien renseigné par sa cavalerie. En fait, le lieutenant-colonel Bertschinger ne reçut de ses guides qu'un rapport important. A 9 h. 30, se trouvant près du château de Liebegg (au nord de Teufenthal), il apprenait que « de l'infanterie et une batterie occupaient Gränichen et Vorstadt ». Du régiment massé sur la hauteur au nord de 562, pas un mot, et l'assaillant ne devait apprendre la vérité que peu d'instants avant la contre-attaque

Croyant l'adversaire à Gränichen et Vorstadt, le commandant du régiment 19 se dit qu'à l'avant-garde d'un détachement victorieux poursuivant l'ennemi pour l'arrêter si possible en deçà de l'Aar, il devait non pas perdre son temps à faire un long mouvement tournant par les hauteurs de Strick, mais pousser à fond dans la vallée, quitte à être soutenu, à droite, par le gros supposé, si cela devenait nécessaire. En conséquence, il ordonne l'attaque en ces termes :

1. Orientation.

2. Fidèle à sa mission, notre avant-garde renonce à un mouvement tournant par les hauteurs et attaquera l'ennemi dans la vallée même, en prenant la direction de Vorstadt.

3. La batterie 25 prend position au nord du château de Liebegg et ouvre le feu sur l'artillerie ennemie.

4. L'avant-garde se déploie à cheval de la route, et prend la direction du cimetière de Gränichen ; elle ralentit sa marche jusqu'au moment où les deux autres bataillons seront à sa hauteur à droite.

5. Les bataillons 56 et 55 avancent, en se déployant, le long du pied des hauteurs de droite, dans la direction de Vorstadt (emplacement de l'artillerie ennemie).

6. La section sanitaire s'établit derrière la forêt, à l'est de Schnartwyl. Le train de combat reste où il est, sur la route, jusqu'à nouvel ordre.
7. Je marche avec les bat. 56 et 55.

Les mouvements prescrits s'exécutent, non sans peine, sur un terrain mou et détrempé par la pluie incessante des jours précédents. Le bataillon 57 déploie une compagnie de chaque côté de la route et, contrairement à l'ordre reçu, s'avance rapidement jusqu'à 500 m. de Gränichen, sous le feu vigoureux des deux grand'gardes du 59/III, qui ne tardent pas à être renforcées d'une troisième section. Dans l'intervalle, le lieutenant-colonel Leupold, craignant pour son flanc droit, avait envoyé une compagnie (58/I) à Rütihof, avec ordre, si l'ennemi attaquait par ce côté, de l'annoncer par une vive fusillade. Au moment où cette compagnie atteignait Thunau, elle voit des tirailleurs ennemis (du 59) gagner la crête de la hauteur sur sa gauche. Aussitôt le capitaine, laissant la pointe continuer sa marche sur Rütihof, fait à gauche avec les trois autres sections, chasse l'adversaire de la hauteur et l'occupe en prolongeant ainsi fort à propos la ligne de feu des défenseurs de Gränichen. Cette entrée en scène soudaine, suivie de l'arrivée à Rütihof de la section de pointe, désorienta quelque peu l'assaillant et le lieutenant-colonel Bertschinger reçut même un rapport d'après lequel deux compagnies ennemies étaient arrivées de Muhen par Rütihof pour tomber sur le flanc gauche de l'avant-garde. Heureusement, le commandant du régiment 19 pressentit là une erreur et se borna à ordonner au bataillon 57 de déployer une troisième compagnie à gauche de la seconde et de porter également sur l'aile gauche sa compagnie de réserve.

Trompée par le brouillard, la batterie 26 avait déjà tiré à 8 h. 40 sur le château de Liebegg, où elle avait cru voir l'ennemi; mais l'on n'avait pas tardé à reconnaître l'erreur. A 9 h. 50, par contre, l'artillerie du défenseur ouvrait le feu sur la batterie 25, qui gagnait, par un mauvais chemin, l'étroit promontoire au nord de Liebegg et parvenait, non sans peine, à y établir quatre pièces (9 h. 55). Après quelques coups dirigés sur ces pièces, la batterie 26, bien qu'essuyant elle-même leur feu, changea de but et prit comme objectif l'infanterie de l'assaillant qu'elle ne lâcha plus désormais, si ce n'est momentanément, lorsque la batterie 25 changea de position pour se porter à Schnartwyl (10 h. 40).

tune à leur droite, les défenseurs de Gränichen (3 sections) étaient trop faibles pour résister longtemps. Le peloton du 60 déployé sur la hauteur 562 avait tiré de loin sur le bataillon 57, mais n'avait pu arrêter les deux autres bataillons du régiment 19 qui avançaient à l'abri du terrain, en longeant le pied des hauteurs. A 10 h. 30, trois compagnies du 56 étaient arrivées à la même hauteur que le 57 et dirigeaient un feu meurtrier sur la compagnie du 59 à Gränichen et la batterie 26, dont elles n'étaient plus qu'à 900 m. environ. Quelques instants plus tard, la lisière sud du village était au pouvoir de l'assaillant. A ce moment, le bataillon 55, précédé de la dernière compagnie du 56 (qui avait été retardée par des difficultés de terrain) dépassait Bietschthal et le lieutenant-colonel Bertschinger, qui venait constater la présence de l'ennemi sur la hauteur, donnait l'ordre suivant :

Le bataillon 55, renforcé par la dernière compagnie du 56, attaque la position de flanc ennemie, dans la direction de Hochspühl, et tiendra l'adversaire en échec jusqu'à l'arrivée de notre gros (supposé).

Les bataillons 57 et 56 s'emparent immédiatement de Gränichen.

Peu après 11 heures, les bataillons 57 et 56 avaient pris Gränichen et en poursuivaient les défenseurs dans la direction de la hauteur de Vorstadt. La batterie 26, qui avait cru devoir prendre à la lettre l'ordre de ne pas bouger sans nouvel avis, était restée en place, et, au moment où un juge de camp la fit sortir sous la grêle des projectiles ennemis, elle était perdue.

Dans l'intervalle, le gros du régiment 20 était entré en action. Pour accentuer l'effet de la contre-attaque, le lieutenant-colonel Leupold ne voulait s'y lancer que lorsqu'il serait sûr de tomber sur le flanc même de l'ennemi, et à 11 h., croyant ce moment arrivé, il donnait l'ordre :

Au bat. 59, de se déployer sur la pente sud du mamelon 562 (jusqu'au H de Hochsgrühl) ;

Au bat. 68, d'avancer à gauche, le long de la forêt jusqu'à Bietschthal, pour prendre de flanc et à revers le bataillon de réserve ennemi ;

Au bat. 58 de se porter immédiatement en arrière, à l'est de la crête 562, à la disposition du commandant de régiment.

Parti le premier, le bat. 60 atteignait la crête militaire à

l'est de 562 au moment où le 55 se déployait contre Hochsgrühl et, contrairement à l'ordre reçu, il s'engagea immédiatement contre l'ennemi. Voyant cette faute, qu'il ne pouvait plus corriger, le lieutenant-colonel Leupold chargea immédiatement le bat. 58 du mouvement enveloppant abandonné par le 60, mais l'ordre ne put être exécuté que par deux compagnies, la troisième étant déjà au feu à droite du 60 (la quatrième, nous le savons, était à l'extrême aile droite du détachement nord). Malgré la supériorité numérique évidente du défenseur, le bat. 55, flanqué de la dernière compagnie du 56, crut devoir se lancer à l'attaque sur une pente escarpée et couronnée de tirailleurs ennemis ; mais il n'alla pas bien loin et le combat devint traînant jusqu'à la cessation de la manœuvre, qui intervint au moment où le régiment 20, ayant exécuté son mouvement enveloppant, s'apprêtait à rejeter l'ennemi dans la vallée, Il était 11 h. 45. A l'aile gauche de l'assaillant, le 57 gagnait Vorstadt, le 56 gravissait les pentes de la hauteur entre ce village et Strick. Le lieut.-colonel Bertschinger avait déjà ordonné à ces deux bataillons de reprendre sans retard, avec la batterie 25 et le train de combat, la marche en avant sur Aarau ; mais cet ordre ne put s'exécuter.

La situation créée par la manœuvre manquait un peu de franchise et de netteté. Sans qu'on pût lui en faire un reproche — en raison du thème donné — l'assaillant s'était facilité la tâche, en se déchargeant sur le gros supposé de la partie la plus difficile, consistant à déloger l'adversaire des hauteurs de Strick. Mais ce gros arrivait-il vraiment à temps pour prévenir le succès de l'attaque de flanc à laquelle l'avant-garde s'était exposée en donnant tête baissée contre Grânichen ? Si c'était le cas, rien de plus juste que de retenir avec cinq compagnies, jusqu'à l'arrivée du gros, le régiment 20 — qu'on venait de découvrir sur la hauteur — et de continuer la marche en avant avec le reste de l'avant-garde. Mais s'il n'en était pas ainsi (et comment le gros aurait-il pu rattraper si rapidement par les hauteurs l'avant-garde, qui s'était avancée sans arrêt dans la plaine ?), le régiment 19 pouvait se trouver dans une très fâcheuse situation, pris de flanc et à revers par neuf compagnies toutes fraîches et qui avaient l'avantage du terrain ?

Même observation pour le détachement nord. En tenant ses troupes massées sur la hauteur, le lieut.-colonel Leupold méditait une action décisive. Il voulait battre, et battre complè-

voyait venir ainsi, sachant qu'une avant-garde à la poursuite de l'ennemi est facilement portée à ne pas agir avec toute la prudence voulue. En somme, c'est une véritable embuscade qu'il avait préparée, et il avait réussi, puisque la position de son régiment est restée, jusqu'au dernier moment, inconnue à l'adversaire, qui le croyait à Vorstadt. Mais si l'avant-garde ennemie avait été bien renseignée et si, comprenant qu'une action d'ensemble est au fond le moyen le plus rapide en même temps que le plus sûr de gagner du terrain, elle avait attendu et provoqué une pareille action d'ensemble avec le gros, le régiment 20 risquait de voir sa contre-attaque prise de flanc par ce dernier et de se trouver dans une position difficile pour avoir trop dégarni la route Grânichen-Aarau. En tout cas, il eût été avantageux de préparer et exécuter la contre-attaque plus tôt, ne fût-ce que pour ne pas permettre à l'assaillant d'écraser les sections d'infanterie et la batterie qui défendaient Grânichen; et l'observation en serait permise, si l'on ne savait combien il est difficile de reconnaître le moment propice de la contre-attaque, surtout lorsque les conditions topographiques et météorologiques empêchent le commandant en chef d'embrasser l'action dans son ensemble.

Ainsi donc, l'appréciation des mesures prises de part et d'autre dépend de ce qu'aurait fait, en réalité, un gros de troupes imaginaire, chaque partie pouvant invoquer la supposition qui lui était le plus favorable, et j'en reviens à mon idée que, pour avoir une manœuvre réussie, il est préférable de donner à chaque détachement un rôle indépendant qui permette à son chef d'agir en toute liberté et, partant, sous sa responsabilité exclusive. Mais, dans le but d'étude que nous poursuivons ici, qu'il me soit permis de reprendre brièvement la tâche des deux régiments. Rien de plus utile, en effet, que d'approfondir une manœuvre, après l'avoir suivie, en se demandant ce qu'on aurait fait soi-même, en comparant les solutions, en recherchant les avantages et inconvénients de chacune d'elles, etc. Une étude de ce genre ne développe pas seulement le jugement militaire de l'officier, elle lui apprend à avoir confiance en lui-même, chose à laquelle, officiers de milices, nous ne saurions assez travailler. C'est dans ce but que je voudrais soumettre au lecteur les quelques idées que voici :

Détachement nord.

Le commandant de ce détachement peut tenir le raisonnement suivant : A l'arrière-garde d'un corps en retraite et poursuivi, j'aurai sur les bras un ennemi supérieur en forces, que ma seule mission est d'arrêter pendant quelques heures. S'il me fournit l'occasion de lui infliger un échec partiel, tant mieux ; mais, d'une manière générale, je tâcherai, avant tout, de le tenir à distance, par le feu, le plus longtemps possible et de ne pas m'engager à fond, afin de pouvoir me dégager à temps et me retirer, au besoin, sous la protection d'une position de repli prise à Suhr. Je dois donc laisser à la lisière de Grânichen assez de forces pour arrêter l'ennemi et le maintenir à une distance qui permette à ma batterie de l'avoir sous son feu. D'autre part, il me faut occuper le mamelon 562 jusqu'à la forêt et tenir le plus longtemps possible cette hauteur, qui est la clef de la position. Enfin je veux garder une réserve suffisante pour conserver ma liberté d'action autant que possible. En conséquence, je disposerai comme suit :

Le bataillon 58 occupe la vallée à la hauteur du cimetière de Grânichen, de la colline de Thunau au pied du mamelon 562 et met d'emblée trois compagnies en ligne ;

Le bat. 59 déploie deux compagnies sur la hauteur 562 et jusqu'à la forêt ; les deux compagnies de réserve seront placées en échelon derrière l'aile gauche ;

Le bat. 60 se place en réserve, dans la forêt, à environ 500 m. en arrière du bat. 59, à peu près au *ad* de Vorstadt ;

La batterie 26 prend position au pied sud du mamelon de Vorstadt (soit à l'emplacement qui lui avait été assigné par le commandant du régiment 20) ;

Les bataillons de première ligne fortifient leur position et nettoient le champ de tir autant que faire se peut ; le bat. 60 pratiquera, en avant de son aile gauche, des abatis à travers la forêt jusqu'au ravin au nord du mot « Hocpspühl ».

Ces dispositions favorisent l'action du feu, premier moyen à employer par l'arrière-garde ; elles donnent à la défense de la vallée la force et l'unité dont elle a besoin ; elles protègent la batterie et lui permettent de déployer une activité utile jusqu'au dernier moment ; elles n'empêchent pas, si l'occasion s'en présente, une attaque de flanc par la hauteur, attaque pour laquelle un bataillon suffit ; elles laissent enfin au com-

mandant de l'arrière-garde la possibilité d'envoyer sa réserve sur la hauteur ou dans la vallée, s'il le faut, ou de l'employer à couvrir une retraite s'opérant par échelons et en bon ordre.

Détachement sud.

Supposons le commandant de l'avant-garde *exactement* renseigné au moment où il arrive près de Liebegg, et voyons le raisonnement qui peut se présenter à lui :

L'ennemi a faiblement occupé la vallée ; il est en force sur les hauteurs. L'avant-garde peut-elle l'en déloger à elle seule? Si c'est le cas, je donnerai les ordres nécessaires ; si, par contre, le gros doit intervenir, c'est au commandant en chef à prendre les dispositions pour assurer une action d'ensemble de toutes ses troupes, et je ne dois pas préjuger ces dispositions en agissant seul et de mon propre chef. Or, il est d'emblée certain que l'avant-garde ne doit pas disséminer ses forces sur les hauteurs et dans la vallée, pour être trop faible en haut comme en bas. Continuer sa marche dans la vallée, c'est s'exposer à un échec avant que le gros soit là pour l'empêcher. Marcher avec toute l'avant-garde par les hauteurs, c'est abandonner la route qui m'est assignée, chose que je ne puis guère faire sans ordre ou autorisation de mon supérieur, commandant le corps sud. En somme, la meilleure solution sera d'avancer d'emblée en haut comme en bas avec des forces suffisantes : en haut, pour déloger l'ennemi ; en bas, pour perdre le moins de temps possible, gagner l'adversaire de vitesse, atteindre Suhr, si faire se peut, avant lui ou en même temps que lui.

Ces considérations décideront le commandant du régiment à ne pas engager l'avant-garde, mais à provoquer une mesure d'ensemble de la part du commandant du corps, qui ne doit pas être bien loin en arrière. Ce dernier (supposons qu'il ait une division sous ses ordres) pourra, par exemple, prendre les dispositions suivantes :

L'avant-garde prend à droite par les hauteurs et en déloge l'ennemi. Le second régiment de la même brigade avance dans la vallée, s'empare de Gränichen et pousse sur Suhr. L'artillerie l'appuie en prenant position près de Schnartwyl-Bleien.

La deuxième brigade suit le mouvement en longeant le pied des hauteurs est, direction Bietschthal-Vorstadt.

Inutile de pousser plus loin les suppositions. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est la nécessité d'une action aussi simultanée que possible des forces dont on dispose. L'effet des armes actuelles est tel que la supériorité du feu se dessinera en peu d'instants. Pourquoi, dès lors, user ses troupes en mettant *successivement* en ligne des forces qui, prises isolément, sont insuffisantes et peuvent être décimées, pour ne pas dire écrasées, avant d'être secourues ? Action simultanée, effet d'ensemble, telle est la devise à suivre chaque fois que des circonstances spéciales ne s'y opposent pas.

Dans le cas particulier, si l'avant-garde, qui pousse seule dans la vallée, croyant ainsi gagner du temps, est défaite avant l'entrée en scène du gros, comme elle s'y expose, la belle avance et le beau moyen d'arriver à temps à Aarau ! Si, par contre, le corps sud fait valoir d'emblée sa supériorité numérique, l'action sera d'autant plus courte et décisive, et l'on aura ainsi largement regagné le temps consacré au déploiement méthodique des régiments. La perte de emps ne serait pas grande, du reste, si l'avant-garde est dirigée par les hauteurs. Pendant qu'elle les gagne, le régiment suivant, qui avance dans la vallée, n'aura pas de peine à la rattraper et l'on peut ainsi compter sur une attaque simultanée et de Grānichen et de la hauteur 562.

Encore quelques observations de détail pour terminer :

Excellente, l'initiative du capitaine de la 58/I qui, voyant l'ennemi atteindre la crête de Thunau, fait à gauche et le refoule dans la vallée. Sans cette diversion qui a arrêté et un peu désorienté l'ennemi, Grānichen aurait été perdu plus tôt. En revanche, on ne saurait approuver le commandant du 60 qui abandonne sa tâche pour tirailler avec l'ennemi. Placé à l'extrême gauche, c'était au 60 à exécuter le mouvement enveloppant par Bietschthal, et plus vite il y parvenait, plus la contre-attaque gagnait de force et d'homogénéité. En prenant sans motif la place du 59, le 60 a failli compromettre le succès de la contre-attaque et il a fallu le coup d'œil et la présence d'esprit du commandant du régiment pour rétablir la situation dans la mesure du possible.

Quant au détachement sud, le 57 a eu tort d'avancer trop rapidement, contrairement à l'ordre reçu. Si les défenseurs de Grānichen avaient été moins faibles, ils auraient pu, secondés

par la batterie 26, lui faire un mauvais parti, avant que les autres bataillons fussent en état de le secourir.

J'ai déjà fait observer qu'une fois engagé comme il l'était, le lieutenant-colonel Bertschinger a eu parfaitement raison de pousser l'avantage obtenu par les bataillons 57 et 56 et de tâcher de retenir le gros de l'ennemi, en lui opposant les cinq compagnies qui lui restaient. Mais le commandant du 55 a-t-il été bien inspiré en lançant son bataillon à l'attaque de pentes escarpées et couronnées de troupes supérieures en nombre? Evidemment non! Il devait plutôt se cramponner au terrain, tirer le plus grand parti possible du feu, et, au besoin, se replier lentement sur Thunau, pour permettre à la batterie 25 à Schnartwyl, de prendre d'enfilade la contre-attaque, au moment où elle aurait débouché dans la vallée.

Quant à cette batterie, elle a d'abord mis péniblement en position quatre pièces à cheval sur l'étroit promontoire de Liebegg, et ce au prix d'une marche de flanc lente et exposée au feu de l'artillerie ennemie. Puis, voyant qu'à 2700 m. de la batterie 26, elle ne pouvait produire un grand effet, elle a changé de position et s'est portée 700 m. en avant, toujours sous le feu de l'adversaire. N'eût-il pas mieux valu pousser d'emblée jusqu'à Schnartwyl, quitte à y rester plus longtemps?

Ces observations faites dans le seul but d'en tirer profit, il n'est que juste de reconnaître les brillantes qualités déployées par les officiers et la troupe de la Xe brigade. On peut différer d'opinion sur telle ou telle mesure: ce qui est certain, c'est que les commandants savaient ce qu'ils voulaient, qu'ils ont exprimé leur volonté en des ordres clairs et précis et qu'ils ont suivi leur idée avec conséquence et fermeté. Quant à la troupe, elle était admirable d'entrain et de discipline, malgré le temps affreux qu'elle n'avait cessé d'avoir, pour ainsi dire, depuis son entrée au service.

(*A suivre.*) Lieut.-colonel Borel.

Le nouveau règlement d'exercice de l'artillerie de campagne suisse.

Napoléon disait que la tactique changeait tous les dix ans. On pourrait en dire autant des règlements d'artillerie. Comment en serait-il d'ailleurs autrement! Les changements suc-

cessifs apportés au matériel, l'introduction de châssis à projectiles et des caissettes de charges, l'emploi des freins de recul, la suppression de l'obus, devaient entraîner de continuelles modifications aux règlements en vigueur. Plus encore, les idées modernes sur les formations et l'emploi des batteries au combat révolutionnaient profondément les méthodes d'instruction et la tactique de l'artillerie.

L'apparition, en 1894, du règlement de cavalerie, accentua chez tous les artilleurs le désir de posséder à leur tour un règlement du même genre, unique, complet, bien ordonné, contenant en un seul volume tout ce qui a trait à l'arme. A peu de chose près, le nouveau règlement d'artillerie remplit ces conditions. Il part du point de vue que le but final est la guerre et que toute l'instruction doit être inspirée non par les considérations du champ de manœuvre, mais uniquement par les exigences du service de campagne. Tous les mouvements compliqués, tous ceux qui ne présentent pas d'application directe en campagne ont, à bon droit, été abandonnés. On a compris que dans une armée de milices, il est impossible d'exercer et de mener à bien des mouvements de parade ou des formations d'exercice inusitées au combat. Nous verrons plus loin combien les formations et les mouvements sont simples et peu nombreux.

Le règlement ne dit rien de l'*éducation du soldat*. Il la suppose faite d'après le règlement d'exercice de l'infanterie et le règlement de service. Nous y aurions cependant rencontré avec satisfaction quelques mots sur la discipline. Il n'est jamais superflu d'en rappeler l'importance. La discipline donne à la troupe cette cohésion et cet esprit de corps, plus nécessaires encore à l'artillerie qu'à toute autre arme, puisque les batteries doivent tenir au feu et se faire tuer sur place sans pouvoir, comme les autres armes, se soustraire par le mouvement aux effets trop meurtriers du feu ennemi.

La description et la nomenclature du matériel, des équipements et de la munition occupent dans le règlement les deux premières sections; l'école de pièce et l'école de tir les trois suivantes. La suppression de l'obus[1] et l'emploi d'un projectile unique ont permis de simplifier beaucoup l'école de tir, et de rendre plus brefs les interminables commandements d'au-

[1] Nous reviendrons sur la suppression totale de l'obus dont on aurait dû conserver une certaine dotation aux batteries jusqu'à l'adoption d'obus brisants.

trefois. Il serait impossible d'être plus simple et plu le tir y gagnera en précision et en rapidité.

On emploie aujourd'hui quatre genres de feux : 1 *ordinaire*, dans lequel on ne tire que sur l'ordre ou du capitaine ; il s'emploie pendant la période du ré aux grandes distances. 2° Le *feu de vitesse:* les chef tion font tirer leurs pièces les unes après les autres sa dre d'ordre du capitaine ; il s'emploie après réglage poi tir rapidement le but. 3° Le *feu par pièce*, institut velle d'après laquelle le chef de pièce commande le f le plus rapidement possible dès que la pièce est ch pointée. Ce feu est utilisé, après réglage, contre les rapprochées ou pour amener une prompte destructior jectif[1]. 4° Le *feu de batterie* ou salve des six pièces, produire un effet moral puissant sur l'adversaire, à éb à démolir des buts résistants tels que maçonneries, etc. ; il sert aussi à contrôler le réglage du tir, lorsq sieurs batteries tirant sur le même but, l'observation d est difficile.

Après avoir traité les fonctions du canonnier, le r aborde celles du conducteur. Il fait la nomenclature d chement, indique comment l'ajuster, puis dans un extrêmement bien conçu, fixe l'*école de conduite.* série des mouvements qu'aura à exécuter le conduct amener au parc ses chevaux, atteler, monter à cheval duire les voitures. Tout y est simple et exempt de pé Les mouvements des voitures attelées, ce qu'autrefois lait l'école de batterie, ont été ramenés à leur expr plus simple. Il n'existe plus que deux formations, le d'ailleurs réellement pratiquées en campagne : la col marche et la ligne. Il ne reste donc plus qu'à exercer le

[1] Le feu par pièce devra être employé très judicieusement ; son c difficile, il échappe à la main des officiers et risque facilement d gaspillage des munitions. Plusieurs officiers n'en sont pas parti *L'artillerie de campagne dans les combats de l'avenir et son instructio la guerre*, le lieutenant-colonel Layriz dit que ce genre de feu doit êtr comme un mal nécessaire et qu'il ne faut l'ordonner que le plus tar cette innovation ne serait pas sympathique (unsympatisch) aux artille ne lui accorde de supériorité de vitesse sur les feux à commandemer une grande durée de tir ; il admet qu'il pourrait s'imposer dans certai tances, le vacarme assourdissant résultant du tir des masses d'arti parfois tel qu'on ne peut entendre les commandements.

de l'une à l'autre et les quelques rares mouvements dont chaque formation est susceptible, c'est-à-dire les marches obliques, l'ouvrir et le serrer les intervalles, ainsi que les mouvements d'avant-train. La colonne par sections a disparu comme formation de manœuvre et ne sert que pour le rassemblement. Les chefs de section marchent à la hauteur des chevaux de devant; l'alignement de la batterie se prend sur le chef de section du centre.

On a admis dans les conversions individuelles des voitures le tourné à *traits détendus*, le seul pratique et possible. Il est superflu de rappeler aux artilleurs le temps perdu autrefois à dresser aux tournés à traits tendus des chevaux et des conducteurs qui n'y comprenaient rien et ne s'y mettaient jamais. Cette réforme, minime en apparence, est immense par le gain de temps qu'elle procure. Ce temps s'emploiera cent fois plus utilement à instruire les conducteurs et à former la batterie. On exerce également beaucoup plus qu'autrefois les mouvements d'ôter et d'amener l'avant-train par le flanc, conséquence de la tactique actuelle qui demande l'ouverture du feu à couvert et entraîne les mises en batterie derrière les crêtes; on s'approchera de la crête par une marche de flanc parallèle à celle-ci pour désembreler sur le flanc et amener les pièces à bras sur la position de tir.

* * *

La partie essentielle et le couronnement du nouveau règlement est contenu dans son dernier chapitre : *La batterie attelée.* Il traite l'organisation de la batterie, les manœuvres et brièvement — trop brièvement — le combat. L'organisation de la batterie n'a pas changé, mais un rouage nouveau, qui n'existe sous cette forme dans aucune autre artillerie, a été créé dans la batterie par les attributions conférées à un officier dit *officier de batterie.* Cet officier, un premier-lieutenant ou ancien lieutenant, a pour mission de décharger le capitaine d'une partie de son énorme besogne et de s'occuper à sa place de tous les détails.

Il représente, dit le règlement (art. 253), le chef de batterie pour le contrôle de la munition, du matériel et du harnachement. Il établit les rapports de matériel et de munition de la batterie. Les chefs de section et le chef de la réserve lui font rapport par écrit de tout ce qui intéresse l'effectif et l'état de la munition, du matériel et du harnachement de leurs sections. Se basant sur l'ensemble de ces rapports, l'officier de batterie

fait chaque jour un rapport à son chef, touchant les besoins en munition, matériel et harnachement, et l'informe de ce qui est survenu de nouveau. Avec l'autorisation du chef de batterie, l'officier de batterie peut régler de sa propre initiative les affaires d'importance secondaire et donne à cet effet les indications nécessaires aux chefs de section et au chef de la réserve. Dans les cas importants, il doit toujours demander les ordres du chef de batterie.

L'officier de batterie appartient à la « batterie de combat » et y commande l'échelon des caissons. Au moyen de cet échelon, il pourvoit au remplacement de la munition, du personnel et des chevaux de la ligne des pièces.

La formation *fondamentale* de la batterie est comme autrefois la formation de parc, la batterie formée sur trois lignes : pièces, caissons et réserve. Les *manœuvres* ne comportent plus que trois formations : 1° La *formation de marche* (colonne par voitures) ; 2° La *formation de rassemblement* (ligne serrée ou colonne par sections) ; 3° La *formation de combat* (ligne ouverte).

La *batterie de combat* est composée des six pièces et de l'échelon de caissons, dans la règle deux caissons.

La *colonne de marche* est formée des six pièces, puis, sans distance, des six caissons et de la réserve. La réserve est parfois réunie à celle d'autres batteries ; elle peut aussi être disloquée aux trains de combat et de bagages suivant le tableau des trains, publié par la *Revue militaire suisse* du 15 septembre dernier.

Dans la *formation de combat*, on place derrière la ligne des pièces, à 20 m. en arrière de la 2me et de la 5me pièce, les caissons de ravitaillement, et on les dételle. Leurs chevaux, aussi bien que les avant-trains, sont envoyés à couvert dans le voisinage des pièces. A défaut de couvert, ils sont placés en colonne sur l'un des flancs ou en ligne ouverte à grande distance derrière les pièces. Le capitaine donne à l'officier de batterie des ordres à cet effet. A défaut d'ordres, celui-ci les provoquera ou agira de sa propre initiative ; une grande latitude lui est laissée à cet égard.

Le règlement parle à grands traits de l'*occupation d'une position de combat* (art. 294-307) des obligations du commandant de la batterie avant et pendant l'occupation de la position, des devoirs des chefs de section, de la conduite des pièces et de celle de l'échelon de caissons. Il traite de la manière de

quitter une position de combat (art. 308-314) et dit aussi deux mots (art. 302) du service de sûreté que toute batterie au feu doit organiser pour se protéger des surprises.

Autant on peut rendre hommage à la simplicité et à la concision du règlement dans ses autres chapitres, autant ici on l'aurait désiré moins bref, et plus riche en instructions et en indications sur le combat lui-même, en vue duquel tend en définitive tout le règlement.

On n'aurait pas trouvé superflues quelques pages sur le rôle de l'artillerie, sur son emploi, non seulement par batterie isolée, mais — ce qui est la règle — par subdivisions plus fortes de groupes et de régiments, et sur ses relations avec les autres troupes pendant le développement du combat. La conduite du feu, la tactique propre de l'arme dans l'attaque et la défense, dans la poursuite et la retraite, le choix des positions, le remplacement des munitions, l'organisation du service de sûreté et l'emploi de soutiens d'infanterie pour couvrir les ailes de la ligne de feu et les échelons de caissons forment autant de points sur lesquels le règlement est à peu près muet. Il ne dit rien non plus des travaux de terre : fossés de canonniers et épaulements rapides que l'artillerie sera souvent appelée à exécuter. Peut-être ces sujets seront-ils traités dans une instruction ultérieure.

Sauf cette lacune, d'ailleurs facile à combler, le règlement est parfait et depuis son application — il est officiellement en vigueur comme projet dès 1896 — on a constaté des progrès remarquables et une orientation toute nouvelle donnée aux officiers et à l'arme. Débarrassées des minuties et du formalisme de la place d'exercice, allégées des évolutions difficiles et souvent inutiles de l'ancien règlement, les batteries ont aujourd'hui du temps pour se former aux exercices en terrain varié et aux tirs en dehors des polygones où les distances sont connues et les prises de position trop faciles. Les cadres, les officiers surtout, y ont gagné en entrain et en esprit d'initiative et d'indépendance, formant un contraste frappant avec la tutelle des temps passés; les batteries se trouvent ainsi infiniment mieux préparées à jouer leur rôle dans le concert des autres armes.

Les manœuvres avec feux réels de détachements combinés, telles qu'on les a essayées ces dernières années, contribueront

à assurer la liaison des armes et à varier les condi manœuvre. D'autre part, toutes les fois qu'on ne pourr de détachement combiné, lorsque l'artillerie sera livré même et que ses effectifs seront trop faibles pour oppo batteries ou deux groupes l'un à l'autre, il convien les thèmes de manœuvre de toujours *marquer* l'enn des fanions ou des cibles [1]. Pendant de longues année qu'on évoluait uniquement autour de la caserne, on aucune raison de figurer l'ennemi et l'on se born supposer. On en revient aujourd'hui et le détachemen de représenter l'ennemi, s'il dispose d'une certaine i dance et sait manœuvrer, ne sera pas celui dont la sera la moins instructive.

En attendant que les canons à tir rapide viennent veau bouleverser le réglement, il restera sous son r beaux jours à l'artillerie helvétique. Major

[1] On représente l'artillerie par une toile de 1^{m2}, clouée sur deux pi laquelle on figure la silhouette d'une pièce, deux pièces comptant batterie; l'infanterie par des cibles de tirailleurs couchés à raison compagnie. Ces objectifs sont portés par 6 à 8 hommes montés, au peut adjoindre des éclaireurs et des estafettes pour le service de s détachement ennemi ainsi composé est placé sous la direction d'un ou ciers qui reçoivent du directeur de la manœuvre le thème général et spécial.

La remonte de la cavalerie en Suisse.

(Fin.)

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL AU POINT DE VUE AGRICOLE S

La question se pose aussi au point de vue agricole.

Avons-nous, en Suisse, avantage à élever le cheval o Autrement dit, l'élevage est-il une source de bénéfic l'agriculteur ?

Cette question analogue à beaucoup d'autres, qui se en agriculture, revient à établir pour chaque cheval v comptabilité par profits et pertes et voici la balance. C a été établi comme suit, en 1884, par M. W. de Rha le « Bulletin de la Société hippique » :

1re ANNÉE		
Saillie et frais . . . . . Fr.	30	
Surplus de la nourriture de la jument :		
120 jours à 30 cent. pendant la gestation . .	36	
150 jours à 50 cent. pendant l'allaitement . .	75	
Perte de travail pour la jument.	30	
7 mois entretien du poulain	171	
A l'écurie, à 10 fr. par mois	70	241
2e ANNÉE		
4 mois au pâturage	50	
8 mois d'écurie avec 1 kg. avoine par jour, soit 21 fr. par mois	168	218
3e ANNÉE		
4 mois au pâturage	60	
Le poulain gagne par son travail $^1/_3$ de son entretien à l'écurie, restent donc 160 jours à 90 cent. par jour ($1\,^1/_2$ kg. par jour) . .	128	188
4e ANNÉE		
Le poulain gagne par son travail les $^3/_4$ de sa nourriture, l'entretien est donc de 90 jours seulement à 1 fr. 40 par jour	126	
Ferrage et frais de dressage.	27	153
Total pour les quatre années . . .		800

Si nous plaçons ce prix de revient en regard des prix de vente nous avons :

	Prix de revient	Prix de vente moyen
à 6 mois	171	de 200 à 300
à 1 an	241	350 à 450
à 2 ans	459	500 à 600
à 3 ans	646	600 à 800
à 4 ans	800	800 à 1000

Les prix de vente maxima couvrent les frais d'élevage sans leur laisser un grand bénéfice, à cause des risques fort nombreux : mauvaises réussites, accidents, tares qui affectent souvent l'élève du jeune cheval. Pour réaliser un bénéfice suffisant et encourageant, l'éleveur devrait pouvoir vendre ses produits bien réussis, à l'âge de 4 ans, de 1100 à 1200 francs et au delà pour des sujets de choix.

Mais chacun sait que ce marché est aussi fluctuant que celui des pommes de terre et du fromage. Cela dépend de l'époque de l'année, des goûts, des occasions, de la guerre ou de la paix, de la sécheresse ou de la pluie, etc., tout dépend

si l'on fait le poulain, si on l'achète, si vous le vendez brut ou dressé, s'il est vite ou beau trotteur; s'il est gros ou gracile; cab ou charger; poney de panier ou carrossier de landau; noir ou bai :

Des noirs et des bai-bruns on estime le cœur,
Le bai, l'alezan clair languissent sans vigueur.

Tous les chevaux ne réussissent pas, même bien achetés et bien élevés, et cependant l'éleveur qui a du ressort ne tue pas un bon moule de poulinière, si le poulain crève, pas plus que le vigneron n'arrache sa vigne qui a gelé.

M. le lieut.-colonel Bovet dit à ce sujet :

Quant à la question de savoir si l'on peut produire chez nous le bon cheval, elle est facile à résoudre, soit par le fait de la réputation qu'avaient jadis nos races de chevaux, soit par l'existence de vastes régions de pâturages dont beaucoup reposent sur un sol calcaire. De ce que le bétail à cornes paie mieux sa table, cela ne prouve pas qu'il faille éliminer le cheval. D'ailleurs, avec les circonstances économiques actuelles et la question des échanges internationaux, qui est loin d'être résolue, nous sommes d'avis que, dans un pays aussi varié que le nôtre dans la constitution et la configuration de son sol et de son climat, il faut en tirer un enseignement et craindre l'exagération de trop grandes spéculations agricoles. C'est, au reste, le train du monde. Une branche prospère, on l'exagère et souvent on la ruine.

M. C. Mallet écrivait à la même époque :

On peut constater un fait général dans presque toute la Suisse agricole : c'est le grand développement de la production du bétail et le degré d'infériorité où se trouve, sous tous les rapports, l'élevage du cheval

Le bétail suisse a, dans tous les pays, une réputation justement méritée Cette réputation procure à nos éleveurs des débouchés faciles et avantageux qui se sont considérablement augmentés par l'établissement des chemins de fer. Le cheval suisse est aujourd'hui peu connu et peu estimé à l'étranger. Il y a trente ou quarante ans, nos chevaux s'exportaient en grand nombre, en France et en Italie, comme reproducteurs et surtout pour la remonte d'artillerie de ces deux pays. Ce débouché n'existe plus pour nous actuellement, les pays qui nous avoisinent, mieux placés que nous pour l'élève du cheval, ont fait d'éminents progrès dans cette branche. Ils suffisent maintenant à leur consommation et importent chez nous des chevaux pour la cavalerie et le luxe.

Puis plus loin :

Lorsque le paysan suisse pourra vendre les chevaux qu'il élève à un prix rémunérateur, il est probable qu'il s'adonnera à l'élevage du cheval

avec plus de zèle qu'il ne le fait aujourd'hui; dans toute industrie, la facilité des débouchés, à un prix avantageux. provoque et favorise les entreprises.

Abordant la question économique et constatant que les importations de chevaux augmentaient d'année en année, M. de Rham fait suivre son excellent rapport du 13 décembre 1884 des conclusions suivantes :

Ces chiffres nous montrent que si, il y a trente ans, l'excédent de notre importation ne dépassait guère 1000 chevaux par an, nous sommes arrivés, pour les derniers dix ans, à une moyenne de plus de 2500 chevaux par an en surplus de notre exportation. Ils nous montrent encore que nous sommes toujours et toujours plus en déficit de production, sauf dans les années de guerre quand notre exportation dépasse l'importation ; ainsi en 1855 nous avons exporté 1206 chevaux en sus de notre importation, en 1859, 741, et en 1870 et 1872, 4159. Mais les vides créés par ces fortes sorties de chevaux appelaient de fortes importations subséquentes pour les combler; ainsi en 1873 nous importions 7451 têtes. Admettant qu'actuellement l'excédent de nos importations chevalines s'élève à une moyenne de 2500 têtes par an, évaluées à 1000 fr. pièce, nous nous trouverions dépenser tous les ans au delà de 2 500 000 fr. pour les chevaux dont nous avons besoin ; car les quelque 2000 chevaux que nous exportons annuellement ne peuvent être taxés aussi haut que les 4500 que nous importons, une forte proportion de chevaux de luxe se trouvant compris dans ce chiffre. Nous ne risquons guère d'exagérer si nous portons à 3 000 000 l'argent qui sort chaque année de Suisse pour l'achat de chevaux. Reste à savoir s'il vaut mieux les acheter que les produire. La solution de cette question dépend beaucoup des mesures qui seront prises en vue de la remonte de l'armée suisse. Si les achats en Allemagne inaugurés en 1874 cessent à mesure que réussissent les efforts faits en Suisse pour créer le beau et bon cheval militaire, comme cela devrait être, nos éleveurs. stimulés par des prix élevés. pourront produire avantageusement le beau cheval et fournir aux besoins du luxe.

La proportion des fourrages consommés par le bœuf comparativement au cheval n'est pas estimée partout la même chose. Le général de Boine l'estime à 1 contre 10; Maurice de Gasté à 1 contre 4, le premier chiffre désignant le cheval et le second le bœuf. Dans notre pays, on compte : 1 poulain d'un an vaut une vache; 2 ans 2 vaches et de 3 ans et en sus 3 vaches; une poulinière suitée de 4 à 6 vaches, tous ces chiffres étant compris pour le pâturage.

Ainsi tout le monde est d'accord sur ce point c'est que nous

devons élever des chevaux : les économistes, au point de vue de la richesse nationale ; les militaires, au point de vue de la défense du pays ; et les éleveurs, au point de la prospérité de l'agriculture qui nourrit les peuples. Car, si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi celui de l'élevage. Les amateurs désireux de se distinguer avec des *double* ou même des *triple pur sang* sauront toujours en trouver suffisamment dans les pays où leur élevage, ruineux chez nous, a la chance de se rattrapper sur les courses, les paris et autres trucs plus ou moins honnêtes.

Géographie hippique de la Suisse.

« On ne peut pas plus faire des chevaux partout qu'on ne peut faire du vin partout. »

La géographie hippique de la Suisse qui ressort des recensements fédéraux et militaires, des concours de pouliches régionaux et fédéraux, des places de monte et de remonte, montre qu'on élève un peu partout, sauf à Bâle et Genève[1], mais que cependant l'élevage se groupe par régions ou probablement il rapporte bénéfice à celui qui le pratique.

Ces régions sont : le Jura bernois, principalement le district des Franches-Montagnes, qui accuse un effectif de 500 poulinières ; le Jura neuchâtelois, le Canton de Vaud, un peu partout sauf les districts de vignoble, principalement les Ormonts et le Pays-d'Enhaut, Payerne et Orbe, la Vallée du Rhône vaudoise et valaisanne ; le Simmenthal et l'Emmenthal (en décroissance), et enfin le Rheinthal saint-gallois et grison, et les Cantons de Schwytz et Unterwald.

En 1895, 5047 juments ont été saillies par des étalons approuvés et ont donné naissance à 2557 poulains. Dès lors, le nombre a considérablement augmenté et atteindra sûrement cette année environ 6500 juments couvertes.

Nous aboutissons ainsi forcément aux conclusions formulées par M. le capitaine d'Albis, en 1883, savoir :

« *Le principe de l'achat dans le pays sera formellement posé comme base fondamentale et celui de l'achat à l'étranger simplement admis en seconde ligne, accessoirement et dans le but unique et clairement établi de ne fournir à notre remonte*

[1] Genève a cependant l'intention de demander un dépôt d'étalon fédéral pour 1898.

annuelle que l'appoint absolument indispensable et qui n'aura pu être trouvé dans le pays.

Dépôt fédéral des étalons. Dépôt des poulains et Dépôt central de la cavalerie.

Dans cet aperçu sur les ressources chevalines de la Suisse nous ne pouvons passer sous silence les questions se rattachant au Dépôt fédéral d'étalons.

Ce dépôt, installé à Thoune dans les superbes écuries de la nouvelle Régie, comprenait :

En 1895, 5 purs-sang et 32 demi-sang.
En 1896, 6 » » 51 »

Chaque étalon coûte à la Confédération 1791 fr. par année, en déduisant le revenu des saillies.

La Confédération rachète aux cantons des étalons ayant déjà fait la monte pour permettre à ceux qui renoncent à l'avenir à l'achat de reproducteurs de remplacer le système des étalons privés par la création de station de monte.

Il est à prévoir que l'effectif atteindra bientôt 100 étalons et plus et que nécessairement on devra scinder et l'administration et le siège du dépôt.

» Au dépôt d'étalons, qui devrait être central, pour réduire au minimum possible les frais de transports, serait adjoint le « Tohlenhof » ou haras fédéral.

» Le tout dépendrait directement du Département de l'Agriculture comme c'est déjà le cas pour les annexes de la Régie.

» En réunissant ces attributions dans une seule main, on aurait un dicastère indépendant du Département militaire, créé pour défendre les intérêts de l'agriculture et dont le vaste champ d'études comprendrait l'amélioration de la race chevaline avec toutes les questions qui s'y rattachent et le choix des étalons, en se basant sur les expériences faites et les produits obtenus.

» Au point de vue de la remonte, il aurait intérêt à bien préparer les sujets à lui confiés, à les bien soigner et les bien présenter lors du triage pour faire honneur à la maison.

Fourniture du cheval d'artillerie.

Jusqu'en 1874, les chevaux d'artillerie ont été fournis par les cantons. Dès lors, la Confédération se réservait cette four-

niture et l'a confiée au Bureau d'artillerie, qui l'a administrée jusqu'en 1886. Dès cette date, jusques et y compris 1893, c'est le commissariat qui en a été chargé; actuellement, elle est entre les mains de la Régie. En raison des exigences du service, cette fourniture a dû subir ces diverses transformations Lorsque ces exigences étaient moins sévères, l'agriculteur louait volontiers son cheval; mais aujourd'hui, ce recrutement devient très difficile. Actuellement, cette fourniture est basée sur le système des contrats avec les fournisseurs dont les intérêts sont absolument opposés à ceux de l'administration. Cette dernière, en effet, demande des bons chevaux et à bon compte, alors que le fournisseur a tout intérêt à livrer des « rossards », qu'il paie ou loue à vil prix, pour se les faire payer cher, soit comme location soit comme dépréciation.

Un système à préconiser dans les rassemblements de corps ou de divisions, alors qu'on doit transporter à travers la Suisse des trains entiers de mauvais briquets, pour atteler l'artillerie et les trains, serait celui de la mobilisation partielle par commune avec un large prix de location. On obtiendrait de cette façon des bons attelages, dont bénéficieraient les manœuvres sans que les intérêts des propriétaires fussent lésés. Cette mobilisation partielle pourrait se faire par tirage au sort ou au choix indifféremment.

En cas de mobilisation générale, la Confédération aurait avantage à acheter le cheval de première livraison pour éviter les prix de pension, mais il faudrait alors, en même temps, interdire l'importation pour faciliter la revente au désarmement.

Pour résumer, la remonte suisse devrait faire ses achats avec des chevaux de *3, 4, 5 et 6 ans, au printemps.*

Les chevaux de 3 ans passent au dépôt ou aux dépôts, si cela devient nécessaire. Ceux de 4, 5 et 6 ans passent au dépôt d'artillerie pour être employés aux écoles et au cours de répétition.

A la fin des cours, les chevaux de 6 ans passent en mise; ceux de 4 ½ et 5 ½ sont triés par la cavalerie et la Régie fédérale, le solde est passé aux enchères avec les précédents.

Il est fait en automne un second achat de poulains de 3 ½ ans pour le dépôt.

Il faut supposer, pour la bonne marche du système, qu'il n'y aura pas conflit de compétition entre la direction des deux

grands établissements, Régie et Dépôt central, pas plus qu'on ne peut supposer des divergences entre les départements fédéraux de l'Agriculture et du Militaire et entre ceux-ci et les gouvernements des Cantons confédérés.

Les achats faits dans le pays sont généralement limités. On n'achète non pas tout ce qui est bon ou ce dont on aurait emploi, mais seulement un certain nombre limité pour chaque commission. De cette façon, les commissions restent toujours en dedans de leurs moyens, dans les premières places, se réservant toujours en prévision des dernières. Comme nous n'avons jamais assez de chevaux, on ne s'explique guère cette manière de faire. On comprendrait plutôt qu'on achète tout ce qui est bon, puisque la vente est assurée en automne de tout ce qui est laissé par la cavalerie et la régie.

Il est très probable qu'avec ce système nous n'obtiendrons pas, dès le début, le nombre des sujets voulus pour la remonte annuelle de nos 600 recrues de cavalerie, mais nous forcerons à la production quantitativement et qualitativement; nous donnerions à nos dragons laboureurs des sujets convenant mieux au pays et aux travaux agricoles et, jusqu'à preuve du contraire, capables de tenir campagne chez nous avec plus de succès que les importés. Logiquement, il semble que tout n'est pas subordonné à la guerre et qu'une monture qui convient bien au service civil du cavalier chez lequel elle demeure 355 jours par année, sera toujours mieux soignée, mieux entraînée, mieux montée, que la rosse qu'on ne sort qu'avec crainte ou dégoût; qui s'use devant une crèche mal remplie, un râtelier trop haut, aux bâtons trop rapprochés et qui n'est bonne qu'à plonger, pointer, boquer et caracoler pendant 10 jours de service, quand elle ne rentre encore pas fourbue ou blessée par suite du défaut de préparation.

L'achat du cheval de 3 ans, bien élevé, permet de pouvoir le nourrir en vue de son futur service, de lui donner une gymnastique fonctionnelle en rapport avec son développement corporel et de l'endurcir progressivemeut pour lui éviter le claquage et la ruine avant qu'il ait jeté tous ses gourmes ou craché toutes ses dents de lait.

En Suisse, nous possédons deux dépôts de transition, où le poulain est placé en sortant de l'écurie de l'éleveur; ce sont : pour la Régie fédérale, le « Tohlenhof » à Uebeschi, et pour le Dépôt central la ferme de Hofwyl, sur la ligne Berne-Bienne.

Le domaine de Wytzwyl, appartenant au Canton de Berne, avec 150 hectares, situé à la limite des Cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud, à proximité de la ferme pénitentiaire du Lindenhof, serait, paraît-il, très désigné et qualifié pour cela. Cet établissement aurait d'abord le grand avantage d'être central, d'un prix abordable, possédant à parts presque égales un sol fertile pour les fourrages et un sol sablonneux pour pistes et paddocks. La proximité de la ferme de Lindenhof permettrait l'utilisation des étalons aux travaux agricoles, et cela pour le plus grand bien de leur santé et des facultés pour lesquelles on les entretient. Les installations relatives au dépôt coûteraient environ 350 000 fr. Espérons que la chose aboutira. Le dépôt transitoire du dépôt central est Hofwyl, loué par la Confédération. Sauf erreur ou omission, le bail est terminé dans deux ans et on songe à ne pas le renouveler. L'emplacement est humide, les paddocks restreints et défoncés et l'endroit un peu en dehors des communications.

La commune d'Avenches a offert, pour cette installation, les vastes propriétés qu'elle possède le long de la Broye. On parle aussi du Sand, près Schönbühl, acheté par la Confédération pour place de tir et qui, actuellement, est loué pour un pacage à moutons. — « Qui vivra verra ». — Il ne manque donc dans le pays ni les remontes, ni l'argent pour les payer, ni les installations pour les bien élever, ni les écoles pour les dresser, ni les conscrits pour les monter ; il ne manque que le bon vouloir pour les acheter.

Examen des facilités que la Confédération pourrait accorder aux officiers pour l'achat de leurs chevaux — assurance des chevaux d'officiers, vie et transport

Le recrutement de bons officiers est chose difficile dans une armée de milices, mais celui d'officiers cavaliers l'est encore plus.

Jusqu'à 25 ou 30 ans, cela marche encore ; mais dès lors « celui qui n'a pas monté le cheval coquin à 20 ans, ne monte plus à 40 », la lutte pour la vie, les affaires ne laissent plus qu'à une certaine classe de privilégiés le plaisir de dilater leur poitrine et ouvrir leur estomac avant déjeuner.

Par quel moyen pourrait-on suppléer à cette lacune dans notre armée ? Ils sont nombreux et variés ; mais la plupart se heurtent à des questions de temps ou d'argent. On a fourni

gratuitement des chevaux de régie pour des cours d'équitation d'hiver. On en a même autorisé en été, cette année, pour les divisions qui ont leur rassemblement dans l'année ; mais, malgré tout, l'équitation est devenue un sport coûteux, un des plus ruineux, sinon coulé du moins bien malade, auquel la bicyclette pliante donnera un coup fatal et qui sera fini... ni...ni le jour où on aura trouvé celle qui marche à travers champs et court en steeple-chase.

Il ne faut pas s'exagérer la portée de cette lacune. L'équitation correcte, telle que l'enseignait sire Pluvinel sous Louis XIV, s'est transformée pour ne pas dire *anglicanisée*. L'Angleterre est le pays où l'on monte le plus et le plus mal, dit-on. Là « outre », il n'y a de conventions que pour l'adaptation du cheval à certains services et pour tel et tel cavalier, mais pour l'équitation, chacun s'y lance à sa manière. On part en chasse comme l'on sait et comme l'on peut, tant pis pour la casse et gare de devant. Chez nous on est joliment conventionnel : il y a les jambes en avant, les genoux sous le menton et la pointe des pieds en dedans. Il se tient bossu, la tête de travers, les mains trop hautes, etc. — Erreur... Enfourchez pour le mieux, marchez vite et partout, et restez dessus.

Il a été question de délivrer aux officiers des chevaux aux mêmes conditions qu'à la cavalerie. On a parlé d'une assurance mutuelle, mais sans pouvoir trouver de base solide à ce système, mélange de civil et de militaire. L'assurance à une Compagnie n'était guère possible, vu qu'aucune n'a son siège en Suisse.

Une idée qui avait fait son chemin et a été étudiée, était celle de bonifier à tout officier possesseur d'un cheval de selle une ration de fourrages comme aux officiers supérieurs. Une partie des frais qui auraient résulté de cette mesure auraient été compensés par une diminution de l'effectif de la Régie, qui est actuellement d'environ 500 chevaux, avec un budget de 550 000 fr., dont 146 420 fr. de fourrages et 145 000 fr. pour achat de chevaux et matériel. La Régie a une remonte annuelle de 60 à 80 chevaux.

Après étude de la question, on peut se convaincre qu'il faut en rabattre. La valeur que la Confédération pourrait allouer à ce nouveau service suffirait à peine à la moitié de l'entretien d'un bon cheval en campagne et le tiers en ville. Nous comptons que l'entretien d'un cheval par an coûte 1500 fr. en ville

et 1000 fr. à la campagne, et que la Confédération ne pourrait guère payer plus de 1 fr. 50 par jour, soit 550 fr. environ par an. Il est donc douteux que la somme à parfaire, soit 500-1000 francs, augmente de beaucoup le nombre des cavaliers pratiquants, et on ne manquerait pas de faire observer que cette bonification est destinée à ceux dont les moyens leur permettent de garder un cheval apte au service, sans l'aide de la Confédération. Il est à prévoir plutôt que la ration militaire aurait servi à tout autre chose qu'à préparer des chevaux pour le service de guerre et aurait dégénéré en peu de temps en spéculation. Nous voulons dire par là que ces chevaux auraient été plutôt attelés que montés et, très souvent, cédés à des tiers.

La Régie détenant le seul stock de chevaux d'officiers disponible dans l'armée suisse, ne peut pas les distribuer isolément, en dehors du service, aux officiers désireux de se maintenir ou perfectionner en équitation, alors qu'ils sont éloignés des villes où existent des écoles enseignant ce sport. D'un autre côté, il n'est guère possible de faire maintenir l'assiette et la pince à un officier si on ne lui fournit pas l'outil pour cela, tout comme si, en lui recommandant l'escrime, on lui retirait son sabre.

En éliminant l'un après l'autre ces divers systèmes, à cause des difficultés pratiques, budgétaires et constitutionnelles, nous nous rallierions à la suivante :

A chaque place d'armes serait adjoint un manège, de plus ou moins grandes dimensions, suivant les besoins. Les manèges existant déjà sur les places de cavalerie et d'artillerie, on en établirait sur celles d'infanterie et du génie. Là où existent des manèges civils, ils pourraient être loués pour la circonstance. On pourrait aussi, sur les places de peu d'importance, installer, en attendant mieux, des *carris* ou *manèges ouverts*. A chaque place serait détaché, pour les cours d'instruction ou de répétition, un professeur d'équitation : instructeur ou officier de cavalerie, d'artillerie ou de train ; officier ou sous-officier de remonte ; professeur civil d'équitation, au besoin avec le nombre nécessaire de chevaux de selle de la Régie ou du dépôt central. Les leçons d'équitation pour officiers feraient partie du programme de tout cours d'instruction et, dans la mesure du possible, des cours de répétition. On établirait par ce moyen-là une base sérieuse de cheval chez

tous ceux « possédant le bâton de maréchal dans leur giberne » ; une sorte de sélection entre ceux qui ont des aptitudes ou du goût et ceux qui n'en ont pas, tout en faisant bénéficier les officiers d'une excellente gymnastique, qui corrigerait chez beaucoup les ravages du sport de la bécane.

A. Dutoit, major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

ALLEMAGNE

Augmentation de la flotte. — La question du crédit pour la marine va revenir prochainement sur le tapis en Allemagne. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie à ce propos un article sur la situation de l'Allemagne si elle avait une guerre avec la France. Nous en détachons les passages suivants :

« D'après l'opinion de beaucoup de personnes compétentes, une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre est bien moins probable qu'une guerre entre l'Allemagne et la France, guerre pendant laquelle la neutralité armée de la Russie empêcherait l'intervention de nos alliés. Une nouvelle lutte avec nos voisins de France serait tout à fait différente de la précédente, elle serait terrible à la frontière des deux pays, il ne se produirait pas comme en 1870 de coups décisifs, mettant dès le commencement la victoire du côté d'une des parties belligérantes.

» Les Français ont beaucoup appris; leur armée, d'après tout ce que l'on apprend à ce sujet, vaut peut-être l'armée allemande ; mais, alors même que l'avantage serait du côté des armées allemandes et que l'ennemi ne pourrait pas les empêcher d'entrer en France, notre marche en avant serait néanmoins très lente. Tout, oui, tout, sans rien excepter de ce qui contribue à rendre une armée excellente, met les généraux français en état de défendre avec succès chaque pouce de territoire et aussi de reprendre dans certaines circonstances l'offensive. En même temps, les chefs de l'armée ennemie chercheraient à amener une action décisive là où ils sont dans une situation plus avantageuse que la nôtre.

» La flotte française n'a rien pu faire en 1870, parce qu'elle était faible numériquement et que son armement n'était pas à la hauteur de sa tâche, mais aujourd'hui la France est une puissance navale de premier rang. Dans l'état où est actuellement la flotte allemande, nos escadres ne pourraient nullement tenir la mer contre la flotte ennemie ; si elles essayaient de le faire, les Français remporteraient très probablement une victoire complète. On peut lire dans les colonnes des journaux anglais ce qui arriverait alors Si nos côtes étaient bloquées, toute la nation allemande

serait dans la situation d'un homme auquel on serre lentement la gorge. Ne plus pouvoir respirer est très mauvaise chose, il n'y en a pas de pire. »

ANGLETERRE

L'armée anglaise dans l'Inde. — Il n'y a pas moins de 17 régiments anglais réunis en ce moment sous les ordres du général sir William Lockhart dans l'Inde; jamais une telle force n'avait été mobilisée depuis la révolte des cipayes en 1857.

Il y a maintenant dans l'Inde 74 040 soldats européens, la cavalerie comptant 5679 hommes, l'artillerie 13 519, le génie 273 et l'infanterie 53 740 et de nouveaux départs ont lieu d'Angleterre chaque semaine.

44 214 officiers et soldats sont dans le Bengale, 13 481 dans le district de Madras et 12 868 dans celui de Bombay.

L'armée active indigène, commandée par des officiers anglais, a un effectif de 145 000 hommes dont 4581 d'artillerie, 23 230 de cavalerie, 3826 sapeurs et mineurs, 113 813 d'infanterie.

On peut y ajouter les troupes des princes protégés, montant à 17 000 hommes, plus les divers corps de volontaires, ce qui donnerait, au total, environ 250 000 soldats pour garder et défendre cette immense péninsule de l'Inde, habitée par plus de 300 millions d'habitants.

Le point faible, c'est le petit nombre d'officiers européens dans l'armée indigène et l'obligation où sont ces officiers de s'exposer beaucoup pour entraîner leurs hommes dans l'action.

Il y a environ un officier anglais pour cent hommes. On voit, du reste, par les pertes subies par les cadres dans les différentes actions qui ont eu lieu au nord, sur la frontière de l'Afghanistan, contre les Afridis, que les indigènes ne vont de l'avant que fortement entraînés, et on peut dire que si dans une action les huit officiers anglais d'un bataillon indigène sont tués ou mis hors de combat, le bataillon s'arrêtera ou battra en retraite.

Les Goorkhas, qui se sont signalés pour leur courage et leur fidélité, et passent pour les meilleures troupes indigènes, ne marcheraient sûrement pas en avant si, en l'absence d'un officier anglais, le bataillon était guidé par un officier indigène.

En ce moment, de toutes ces forces que nous avons énumérées, 50 000 soldats sont occupés à la frontière nord-ouest et se décomposent ainsi : 20 000 Européens, 30 000 de l'armée indigène. C'est environ le cinquième des forces militaires existant dans l'empire britannique des Indes.

(Avenir militaire.)

AUTRICHE-HONGRIE

Aptitude au service militaire. — Sous le titre « Instruction des recrues », la *Militär-Zeitung* de Vienne passe en revue les diverses races qui composent la monarchie austro-hongroise, en examinant les qualités militaires des hommes appartenant à chacune d'elles. Les résultats de son examen conduisent le journal autrichien à porter les jugements qui suivent :

« L'Autrichien allemand est, en général, excellent pour le service de guerre, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral; il se distingue par son intelligence, son sérieux, son application, son esprit d'ordre et son sentiment du devoir. Il est quelque peu lent à concevoir et à comprendre; il est difficile de l'enflammer pour une idée, mais il est fidèle et dévoué, obéissant non par contrainte, mais par sentiment d'honneur et de devoir, brave et d'une endurance et d'une constance infatigables.

» Cependant, comme on en a déjà fait la remarque, il existe des différences de caractère entre les divers Allemands et il convient d'y avoir égard pour l'instruction du soldat. Tandis que les Allemands de Bohême sont modestes, prévenants, pleins de bonne volonté et excessivement faciles à conduire s'ils sont traités doucement, les hommes de la Haute-Autriche, du territoire de Salzbourg, du Tyrol et de la Styrie sont lourds et quelque peu frustes et lents; leur lenteur s'accuse non seulement pour penser, mais pour travailler.

» En Hongrie, sous la tunique du soldat, on retrouve cet amour-propre et cette fierté nationale qui sont communs à toute la race. Si ces qualités sont judicieusement utilisées dans le service militaire, elles peuvent être de grande valeur. Le Hongrois est facile à exalter et à haranguer; il est brave, décidé et téméraire et ne recule devant aucun danger, mais il sera facilement découragé par l'insuccès. Par suite de son énergique sentiment national, il se laisse conduire plus volontiers et plus facilement par des officiers de sa race que par des étrangers. Sa confiance dans ces derniers dépend de l'étendue de leur connaissance de la langue hongroise.

» Les Roumains sont méconnus fréquemment et mal jugés; on les considère comme étant moins propres au service de guerre, ce qui est une grande erreur. A la condition d'être traité comme il convient, le Roumain est un excellent soldat. Intelligent, plein de bonne volonté, tout dévoué à son officier, il ne l'abandonnera jamais, mais le suivra partout. En général, il lui faut plus de temps pour se familiariser avec les exigences militaires, mais une fois bien instruit, il constitue un précieux élément.

» Le Tchèque est intelligent et fin, qualités qui peuvent donner d'excellents résultats en étant soumises à la culture allemande. Le Tchèque est brave et endurant, mais raisonneur et méfiant, et, par suite, difficile à conduire.

» Le Polonais possède des qualités précieuses pour le service de guerre. Il est docile, obéissant, facile à conduire et toujours très dévoué à l'officier. Mais il faut plus de temps pour l'accoutumer aux exigences militaires et particulièrement pour lui donner des habitudes d'ordre, de propreté et d'exactitude.

» Le Slave du sud diffère du Slave du nord, particulièrement du Tchèque. Il n'est pas inférieur à ce dernier en intelligence; il est fin, bon, mais assez négligent et indolent, et l'officier doit être continuellement attentif pour le maintenir dans la règle de la discipline. »

BIBLIOGRAPHIE

Etudes sur le rôle des places fortes dans la défense des Etats, par le capitaine *Millard*, du corps du génie belge, adjoint d'état-major. Liège, Charles Desœr, imprimeur, 1897. Une brochure gr. in-8 de 146 pages.

Nous présentons nos regrets à qui de droit pour le retard qu'a subi le compte rendu de cet intéressant écrit, depuis trop longtemps entre nos mains. Mais il fallait le lire avec l'attention que commandait son seul titre. Il fallait suivre ses touffues démonstrations spéciales, appuyées d'exemples historiques nombreux, remontant jusqu'aux sièges de Jules-César dans les Gaules ; il fallait aussi revoir les brochures A. G., qui font les frais de sa spirituelle controverse — car c'est tout une controverse que nous avons ici, et ce n'est guère autre chose —; il fallait enfin confronter maintes assertions et citations pour plus de certitude d'impartialité ; tout cela constituait une tâche qui n'était ni simple ni courte. Le long regard jeté en arrière jusqu'à la chute d'Alesia, certes aussi intéressant qu'instructif, prend du temps, exige des vérifications, amène parfois des hésitations avant de bien saisir telle ou telle conclusion donnée par tel ou tel événement, tandis que des conclusions inverses découlent d'événements analogues.

Bref! l'analyse de cette brochure et de celles qu'elle rétorque n'est pas une œuvre de rapide haleine ; c'est là notre excuse.

Confessons aussi qu'en dépit d'efforts consciencieux pour nous rendre bien compte des convictions de MM. les auteurs sur des points capitaux, nous n'osons nous flatter d'y avoir réussi. De part et d'autre les arguments de pure polémique empiètent trop sur les exposés scientifiques; on se trouve en face de maintes assertions, censées absolues, mais bientôt suivies de réticences qui les détruisent, ou de prétendus axiomes qu'étouffent de surabondantes exceptions.

De sorte qu'en résumé les deux parties aux prises, et qu'on pourrait croire, à certaines exubérances de style, en lutte ad armée, ne sont pas

loin d'être d'accord; elles le seraient parfaitement si elles avaient pris le soin préalable de s'entendre sur la valeur précise de quelques appellations plus ou moins techniques, ou jugées telles, dont le vague, au sens du jour, ne peut qu'engendrer des malentendus. Qu'est-ce, par exemple, qu'un « camp retranché » en regard d'une « place forte » ou d'une « forteresse »? Toutes les anciennes « places fortes » sont devenues « camps retranchés » par l'adjonction d'ouvrages extérieurs utilisant les nouvelles portées d'artillerie. Quelques-uns, il est vrai, n'ont pas de camp ni de troupes campées, mais pourraient en avoir, et ne s'appellent pas moins des « camps retranchés ». Qu'entend-on encore par les termes « pivot stratégique » ? « pivot d'opérations », « pivot de manœuvres », « point d'appui » ? Ne se confondent-ils pas souvent avec ceux de « centres d'opérations » ou de « bases d'opérations » soit principales soit secondaires, soit centrales, soit de frontière, soit de défense, soit d'observation, soit d'offensive ? Et ceux de « position fortifiée » ou « région fortifiée » que peuvent-ils valoir en plus ou en moins des précédents?

Fixer une bonne fois le sens précis de ces expressions usuelles serait rendre un service signalé au langage militaire ainsi qu'aux auteurs et aux lecteurs des diverses nationalités européennes.

Dans le cas particulier de la riposte des *Etudes* sus-mentionnées aux écrits A. G., le service rendu serait d'application immédiate et eût évité maintes insinuations ou suspicions désobligeantes.

En effet les divergences les plus marquantes entre les deux ordres de brochures françaises et belge paraissent résider moins dans les opinions réelles qu'elles renferment que dans les opinions exagérées ou trop généralisées que chacune des parties attribue à l'autre, par besoin de plaidoirie, et que chacune d'elles décline à son tour par le même motif, sans dédaigner les représailles.

Le débat est d'ailleurs assez bien esquissé par les trois premières pages de la brochure belge. Citons-les.

C'est d'abord une lettre-préface de l'éminent général du génie belge Brialmont :

Bruxelles, le 10 février 1896.

« Mon cher Capitaine, — Je vous remercie de la bonté que vous avez » eue de m'adresser un exemplaire de vos *Etudes sur le rôle des places* » *fortes*. C'est un travail consciencieux, dans lequel vous défendez avec » succès les vrais principes de la défense des Etats et assignez aux for- » teresses le rôle important qui leur revient.

» Votre réfutation, complète et victorieuse, du livre de M. A. G., est » fondée sur des faits et des arguments décisifs. J'espère qu'elle empê- » chera que les jeunes officiers, en quête d'idées nouvelles, n'emboîtent » le pas de ce critique anonyme qui a produit, dans le public, une assez » vive émotion en soutenant que les camps retranchés sont cause de la » perte des Etats. — Cordialement à vous. (S.) BRIALMONT. »

C'est ensuite un *Avant-propos*, où l'auteur entre en lice immédiate par les lignes suivantes :

« La brochure qui a pour titre : *la perte des Etats et les camps retranchés* [1], faisant suite à la brochure : *De la véritable utilité des places fortes* [2], commence ainsi :

Les hommes tirent parfois des événements auxquels ils assistent, de singuliers enseignements. La France, en 1870, n'avait que deux grandes places pouvant servir de camps retranchés, celle de Metz et celle de Paris. Chacun sait qu'elles n'ont servi qu'à engloutir deux armées.

Il est vrai qu'il est de mode de prétendre que les désastres de Metz et de Paris ne peuvent pas suffire pour faire juger le mérite des camps retranchés, et que les armées qui s'y sont laissé enfermer n'ont été perdues que par la trahison ou par l'incapacité de leurs chefs. Mais nous pensons qu'il n'y a pas d'appréciation plus erronée ni plus dangereuse pour l'avenir. Nous croyons que, dès que les armées veulent s'attacher aux grandes places et en faire des pivots stratégiques, celles-ci ne peuvent donner que ce que Metz a produit.

« Dans les pages qui suivent cet exorde, l'auteur des brochures précitées poursuit un double but : il veut démontrer par un enchaînement de considérations :

» 1° Que ce sont les camps retranchés de Metz et de Paris qui ont, avant tout, perdu l'armée française, en 1870, parce que des généraux s'étaient laissé imprégner « du venin des doctrines du général Brialmont ».

» 2° Que les fortifications élevées en France, depuis 1870, loin d'être utiles sont dangereuses.

Nous pouvons, dit M. A. G., trouver encore les moyens de lutter avec avantage contre nos adversaires, mais à la condition expresse que les généraux qui seront appelés à commander nos armées soient bien décidés à diriger les opérations comme si ces malheureux ouvrages n'existaient pas. A cette condition, ils ne seront qu'inutiles ; autrement ils assureraient la perte de nos armées et par suite celle du pays.

L'abus qu'on a fait de la fortification s'explique par ce fait que ce sont les officiers du génie qui ont été chargés de déterminer notre nouveau système de défense. Or, si c'est à ces officiers que doit revenir exclusivement la tâche de construire des ouvrages de fortification, ils ne sont pas plus propres que les officiers d'autres armes à fixer les positions qu'il convient de fortifier. On peut même dire qu'ils en sont moins capables, à cause de la tendance qu'ils auront toujours à subordonner les considérations stratégiques au point de vue étroit de la fortification.

» Nous nous sommes proposé d'examiner à notre tour le rôle joué par les forteresses dans la mémorable campagne franco-allemande et de répondre aux arguments de M. A. G. »

On voit donc qu'en fait il s'agit, pour l'auteur des *Etudes*, essentiellement de justifier les officiers du génie, et plus particulièrement le général Brialmont, de divers griefs qui sont faits à leurs doctrines et à leurs œuvres, et l'on doit reconnaître que M. le capitaine Millard s'acquitte fort bien de

[1] Par A. G., ancien élève de l'Ecole polytechnique. Librairie Baudoin 1886.

[2] » » » » » » 1886.

la tâche qu'il s'est ainsi donnée. Avec un noble et infatigable zèle, il pourfend tous les griefs, dont bon nombre nous semblent, il est vrai, purement imaginaires.

Après l'avant-propos déjà cité, un chapitre est consacré à *quelques campagnes de Frédéric II.* Les camps retranchés de Pyrna et de Buntzelwitz, en 1756 et 1761 en fournissent les principaux traits.

Dans le chapitre suivant : *Quelques campagnes de Napoléon Ier*, il est question du succès procuré à Bonaparte par la redoute du Mont Legino défendant le col de Montenotte, puis des échecs qu'il éprouve devant la place de Mantoue; du rôle de la place de Vérone; de la campagne de 1800, fort de Bard et défense du camp retranché de Gênes par Masséna; de la capitulation d'Ulm en 1805; des instructions données à Saint-Cyr en septembre 1805 pour l'établissement éventuel d'une place centrale à Pescara; enfin des campagnes de 1813, 14 et 15, dont la capitulation de Paris, « qui n'a pas de fortifications ».

Vient ensuite un rapide coup d'œil sur le siège d'Alesia avec cette conclusion : « L'indépendance de la Gaule n'est pas tombée avec Alesia, mais avec Vercingétorix, prisonnier de César! » A quoi A. G. put répliquer avantageusement que si le chef gaulois ne s'était pas réfugié dans cette place, il n'y eût pas été capturé.

Le *quadrilatère vénitien* est l'objet du chapitre suivant par son rôle dans les guerres de 1848 à 1866; l'auteur n'a pas de peine à montrer que ce rôle fut important en offensive et en défensive, et qu'il le reste encore, les conditions géographiques des places de la Vénétie ajoutant beaucoup à leur force intrinsèque, et il ajoute cette réflexion, à bien souligner :

« Mais c'est toujours dans le choix de l'emplacement que gît la grande » valeur, la véritable utilité des places. On ne construit de forteresses que » là où elles peuvent rendre des services. »

Cette restriction parfaitement juste à l'engouement en l'honneur de places fortes quelconques qui semblait se produire plus haut, constitue, à la rigueur, un passé-expédient qui clôt le débat soulevé. La discussion ne porterait plus que sur le choix du dit emplacement et sur les conditions qui en découleraient, toutes choses sur lesquelles l'entente ne serait pas difficile.

Malheureusement le passé-expédient susmentionné renferme quelques mots de trop. « On ne construit de forteresses, dit-il, que là où elles peu» vent rendre des services. » Hélas non! On en hérite plus qu'on n'en construit, et, au lieu de les détruire, comme Napoléon l'ordonnait à Saint-Cyr en 1805 à l'égard des petites places de l'Italie méridionale pour n'en avoir qu'une, Pescara, on les rapetasse, on les étend, on les relie à d'autres du voisinage, qu'on dote aussi de leurs « compléments indispensables », et l'on a bientôt tout un réseau, tout un ensemble de réseaux hors de proportion avec les ressources militaires du pays. C'est cet abus, nous

paraît-il, que A. G. combat, tout en abusant lui-même de ses foudres quand il les dirige contre l'excellente place centrale de Paris.

Dans cinq autres chapitres relatifs à la *campagne de 1870* et traitant successivement des *premières opérations*, de la *Moselle* et du *camp retranché de Metz*, de l'*armée de Châlons et la place de Sedan*, du *camp retranché de Paris*, des *armées de secours*, de *considérations finales*, l'auteur montre que ce n'est pas Metz ni Paris qui ont perdu les armées de Trochu et de Bazaine, mais l'impéritie de leurs tristes commandants en chef. On peut regretter qu'il ne fasse pas suffisamment la distinction notable qui existe entre les deux capitulations, imitant trop en cela M. A. G. Si l'on peut discuter l'utilité, pour les Français de 1870, de la *place-frontière* de Metz héritée de l'Empire d'Allemagne et des Trois-Evêchés, on ne saurait contester celle de la *place-centrale* de Paris, dûment créée en 1840, tout en regrettant que cette grande capitale, base principale d'opérations pour la France, ne soit pas plus géographiquement centrale. On ne saurait non plus confondre l'ineptie coupable du défenseur de Metz avec celle du pauvre gouverneur Trochu, obligé de compter avec des circonstances politiques si difficiles. Les exemples historiques tirés des opérations autour de ces deux places n'ont que peu de valeur pratique, toutes deux ayant résisté aux attaques de vive force et n'étant tombées que par la famine, tandis qu'aux mains de généraux en chefs dignes de ce nom, sans même aller jusqu'à Napoléon ou à Masséna ou à Davoust, elles eussent procuré d'immenses succès à celui qui eût usé normalement du bénéfice des lignes intérieures contre les lignes extérieures des trop orgueilleux enveloppants.

Les chapitres subséquents de la brochure belge sur le *camp retranché de Plewna* dans la guerre russo-turque de 1877, sur le *rideau fortifié de la Lorraine*, et l'*offensive allemande contre la frontière française de l'Est* et contre *celle du Nord*, sur les rôles de *Metz et Strasbourg dans le cas d'une offensive française ;* ceux de *Prague et Olmütz* en 1866 et à l'avenir, et les considérations finales n'apportent rien de nouveau, sinon d'intéressants récits mêlés à d'instructives remarques.

Nous nous permettrons toutefois de relever une assertion de la p. 137, qui nous paraît mal fondée : « Loin d'être désavantageuse, dit la brochure belge, la grande portée de l'artillerie moderne est favorable à la défense ». Non ; l'attaque ayant le champ libre, pourra toujours mieux, toutes choses égales d'ailleurs, s'assurer la *convergence des feux*, qui donne seule la supériorité, et cela soit sur le corps de place, soit sur un des forts à coupoles qu'on dit si avantageux à la défense.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen du débat, qui n'existe que dans des termes très discutables eux-mêmes soit d'une part soit de l'autre. A côté du passé-expédient cité plus haut, maints aveux s'y rencontrent, qui établissent que l'auteur des *Etudes* ne croit pas à la vertu

innée de toute fortification, bien qu'il se réjouisse visiblement, comme bon officier du génie qu'il est, de tout succès d'opérations obtenu à l'aide d'ouvrages de son arme.

D'autre part les trois brochures A. G.[1] renferment toutes, après leurs réquisitoires par trop sommaires contre Metz et Paris, surtout contre Paris, des atténuations qui pèsent autant et plus dans le sens opposé. « En somme, dit-il [2], nous avons eu pour but de montrer que des places » *bien situées* près d'une frontière... appuient, suivant les cas, la base d'o- » pérations pour les mouvements offensifs, la ligne de défense si l'on est » réduit à la défensive ; elles protègent les retraites et facilitent les re- » tours offensifs. En un mot, suivant l'expression de Jomini, elles favori- » sent les mouvements des armées en campagne. Mais il est hors de » doute qu'à moins d'être résolu à poser les armes après des débuts » malheureux, on doit avoir des places à l'intérieur aussi bien qu'à la » frontière. »

Et plus loin A. G. fait à la thèse des fortifications une concession bien plus grande quand il dit [3] : « Nous venons donc de montrer comment les places peuvent favoriser les opérations des armées en campagne et gêner celles de l'ennemi, ce qui, selon Jomini, est leur principal rôle.

» Mais elles en ont encore un autre, qu'il n'est pas, croyons-nous, permis de négliger : c'est de protéger contre l'invasion les principaux centres de la richesse nationale. A ce point de vue, les capitales viennent en première ligne. Il est avantageux de les entourer de fortifications afin que leur sécurité ne dépende pas de l'issue d'une bataille, et parce que les grands centres de population ont presque toujours une valeur stratégique de premier ordre, indépendamment de cette population même.

« Cela tient à ce que les raisons qui ont amené cette agglomération, c'est-à-dire la facilité des communications ou la richesse du pays environnant, soit encore les mêmes qui conduiront sur le même point les armées envahissantes. Paris et Lyon sont dans ce cas. A notre avis, on doit les fortifier, parce que ce sont les deux premières villes de France. »

Si, après cela, l'opinion belge n'est pas satisfaite, c'est qu'elle est bien exigeante.

Au surplus le sujet au fond doit être examiné en dehors des luttes de polémique. Il a été traité en maître dans le *Précis de l'art de la guerre du général Jomini*, et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur désireux de vues éclairées et impartiales. Nous le renvoyons aussi et tout particulièrement au *chapitre final* de la dernière édition du dit *Traité* parue en 1894 à la librairie militaire Baudoin, à Paris. L.

[1] La troisième brochure « Réplique au général Brialmont » a paru en 1889 à la librairie militaire L. Baudoin et Cie, à Paris.

[2] Page 21 de la brochure de 1886.

[3] » 23 » 1886.

ACTES OFFICIELS

Landwehr. — Le Conseil fédéral a adopté l'arrêté qui suit sur la numérotation des unités de troupes de l'infanterie de landwehr :

Article premier. — Les bataillons de landwehr du second ban conservent les mêmes numéros que les bataillons du premier ban desquels ils sont formés.

Deux étoiles placées sur le képi, de chaque côté du numéro du bataillon indiquant que le bataillon est du second ban.

Le premier ban ne porte pas d'étoiles sur le képi.

Article 2. — La numérotation des compagnies des bataillons de landwehr formés de troupes de différents cantons est fixée comme suit pour les deux bans :

1. *Bataillons de fusiliers.*

Bataillon	104 (Ier et IIe ban) :	1re, 2e et 3e	compagnie	du	Valais.
		4e	»		de Fribourg.
»	105 »	1re, 2e et 3e	»		de Genève.
		4e	»		de Berne.
»	118 »	1re et 2e	»		de Bâle-Campagne.
		3e et 4e	»		de Bâle-Ville.
»	121 »	1re et 2e	»		de Schaffhouse.
		3e et 4e	»		de Zurich.
»	128 »	1re	»		de St-Gall.
		2e et 3e	»		d'Appenzell Rh.-Ext.
		4e	»		d'Appenzell Rh.-Int.
»	114 »	1re	»		de Berne.
		2e, 3e et 4e	»		de Lucerne.
»	116 »	1re	»		d'Argovie.
		2e	»		de Zoug.
		3e et 4e	»		de Glaris.
»	120 »	1re	»		d'Unterwalden
		2e et 3e	»		de Schwytz.
		4e	»		d'Uri.

2. *Bataillons de carabiniers.*

Bataillon	9 (Ier et IIe ban) :	1re et 2e	compagnie	de	Vaud.
		3e	»		de Fribourg-Neuchâtel.
		4e	»		de Genève-Valais.

Bataillon 10 (Ier et IIe ban) :			1re et 2e	compagnie	de Berne.
			3e	»	d'Argovie
			4e	»	de Soleure-Bâle-Campag.
»	11	»	1re et 2e	»	de Zurich.
			3e	»	de St-Gall.
			4e	»	de Thurgovie - Appenzell Rh.-Ext.
»	12	»	1re	»	de Berne
			2e	»	de Lucerne-Nidwald.
			3e	»	de Glaris-Schwytz.
			4e	»	de Grisons-Tessin.

Le Département militaire fédéral adresse aux autorités militaires cantonales et aux chefs d'arme et de service une circulaire sur la mise en vigueur de la loi du 12 juin 1897.

Cette circulaire invite les cantons à établir les contrôles des nouveaux bataillons sur le modèle de ce qui fut fait en 1875. Les nouveaux états-majors de bataillon devront être formés avant la transformation des contrôles de corps et les cantons auront à décider de quelle manière ils veulent constituer les compagnies qui doivent être formées des troupes prises dans trois ou dans deux bataillons de landwehr actuels. La transformation des contrôles de corps doit être terminée au 31 décembre 1897.

Les deux bans de landwehr comprennent pour l'année 1898 les classes d'âge suivantes : Dans le premier ban, les capitaines de 1855-1859; les premiers-lieutenants et lieutenants de 1855-1863; les sous-officiers et les hommes de 1859-1865. Le deuxième ban comprendra les officiers de 1850-1854 et les sous-officiers et les hommes de 1854-1858.

Pour les bataillons des deux bans, formés de troupes d'*un seul* canton, les cantons intéressés nomment les commandants et les adjudants de bataillon. Les nominations qui seront faites devront être portées à la connaissance du chef d'arme de l'infanterie jusqu'au 1er décembre 1897.

Pour les bataillons de fusiliers de landwehr formés de compagnies ou de demi-compagnies de différents cantons, les cantons intéressés sont invités à présenter au Département militaire fédéral, d'ici au 1er décembre 1897 au plus tard. des propositions pour la nomination des commandants et des adjudants de bataillon.

Nous recommandons notamment pour les bataillons de premier ban, dit la circulaire, d'accorder la préférence aux majors qui ont suivi l'école centrale III et passé une école de recrues en qualité de commandant de bataillon.

Les majors et adjudants de bataillons restant surnuméraires sont répartis aux bataillons avec la désignation de « surnuméraires », ou bien, sur la proposition des cantons intéressés et en vertu de l'article 58 de

l'organisation militaire, peuvent être placés à la disposition du Conseil fédéral.

Eventuellement, les adjudants de bataillon surnuméraires seront incorporés en qualité de chefs de compagnie dans le cas où ceux-ci feraient défaut.

Le chef d'arme de l'infanterie est invité à présenter au Département militaire, d'ici au 1er décembre 1897, des propositions relatives à la nomination des commandants et des adjunants des bataillons de carabiniers de landwehr.

Des officiers sanitaires et des officiers d'administration seront attribués aux nouveaux états-majors de bataillon par le médecin en chef et le commissaire des guerres en chef, qui en aviseront les cantons. En outre, les soldats du train et les soldats sanitaires nécessaires seront répartis aux états-majors de bataillon par le chef d'arme de l'artillerie et le médecin en chef. Les surnuméraires qui proviendront de la diminution du nombre des bataillons seront incorporés ailleurs. Des propositions à ce sujet devront être présentées au Département.

Le reste du personnel des états-majors de bataillon, adjudants-sous-officiers, sous-officiers d'armement, armuriers, caporaux-trompettes, etc., sera porté par les cantons sur les nouveaux contrôles de corps des états-majors des bataillons de landwehr de premier et de deuxième ban.

Lors de la répartition des officiers subalternes, on devra, autant que les limites d'âge le permettront, procéder de façon que les bataillons de Ier ban reçoivent un cadre d'officiers à peu près complet, quand bien même il en devrait résulter de notables lacunes dans les bataillons du IIe ban.

Pour les compagnies formées de demi-compagnies ou de pelotons de différents cantons, les chefs de compagnie seront nommés par le Conseil fédéral et les cantons intéressés sont invités en conséquence à transmettre leurs propositions au Département militaire fédéral d'ici au 1er décembre 1897.

Les cantons demeurent libres de procéder comme ils l'entendent à la constitution de leurs compagnies. La manière la plus simple de procéder serait la suivante :

Une compagnie de Ier ban et une compagnie de IIe ban seraient formées avec chacun des trois bataillons actuels et une 4me compagnie de Ier et une 4me compagnie de IIe ban seraient constituées par des éléments des trois bataillons actuels.

En outre, les bataillons actuels les plus forts peuvent fournir aux compagnies combinées un effectif correspondant, de telle sorte que les 4 compagnies d'un nouveau bataillon possèdent la même force numérique.

Dans quelques cantons, on devra de préférence avoir égard aux conditions de langue ; ainsi le Valais devrait former dans le bataillon 130 une

compagnie de langue allemande et deux compagnies de langue française Fribourg également une compagnie de langue allemande dans le bataillon 106, quand bien même on devrait ici renoncer exceptionnellement à obtenir l'égalité numérique.

Après l'établissement des nouveaux contrôles de corps, les nouveaux bataillons seront convoqués de 1 à 3 jours, pour l'épuration des contrôles, la remise de ceux-ci aux officiers et le changement des numéros et insignes, et pour compléter l'équipement et l'habillement, ce qui doit être soigneusement fait, pour la landwehr de Ier ban en particulier.

Les cantons sont chargés d'organiser ces rassemblements de troupes et l'on profitera de ceux-ci pour terminer complètement l'organisation des bataillons, compagnies et demi-compagnies. Les rassemblements de troupes devront être terminés le 4 février.

Un ordre général émané du Département fédéral fixera les points de détail.

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé officiers dans les troupes sanitaires :

a) Premiers-lieutenants (médecins) : Zollikofer, Richard, de St-Gall, à Berne ; Hauswirth, Hans, de Gsteig, à Berne ; Steinmann, Fritz, de Gysenstein, à Berne ; Simon, Gerhard, de Berne ; Isler, Jacques, de Zell, à Bâle ; Jäger, Rodolphe, de Ragaz ; Schüpbach, Max, de Schlosswyl, à Oberdiessbach ; Sixt, Emile, de Bâle, à Berne ; Kreis, Oscar, de Bâle ; Limacher, Franz, de Flühli, à Berne ; Walder, Adolphe, de Hinweil, à Zurich ; Hartmann, Edouard, de St-Gall ; Schmid, Henri, de Bâle, à Heidenheim ; Von Tscharner, Béat, à Berne ; Liechti, Emile, de Signau, à Langnau ; Œsch, Albert, de Balgach, à Bâle ; Haffter, Max, de Weinfelden, à Münsterlingen ; Pedotti, Adolphe, de Fettan, à Coire ; Troller, Jules, de Starrkirch, aux bains de Knutwyl ; Fähndrich, Emile, de Liesberg, à Bienne ; Degen, Louis, de Lucerne, à Kriens ; Brunner, Charles, à Winterthour ; Lenz, Gottfried, de Biglen, à Berne.

b) Lieutenants (pharmaciens) : Eisenhut, Hermann, de Hérisau, à Lucerne ; Thomann, Jules, de St-Gall, à Zurich.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 12. Décembre 1897.

Les manœuvres du IIe corps d'armée en 1897.

(Suite.)

B. *La manœuvre de brigade de la Ve division, du 8 septembre 1897.*

Pendant que les régiments 19 et 20 se disputaient la possession de Gränichen, un exercice analogue mettait aux prises les régiments 17 et 18 près de Kestenholz et Niederbuchsiten. Le 7 septembre, au soir, la IXe brigade était réunie sur la rive gauche de l'Aar, à Trimbach, Olten et Wangen, la Xe concentrée à Aarau et Küttigen et les deux commandants recevaient le thème suivant pour la manœuvre du lendemain :

I. *Idée générale.*

Les têtes de colonne d'un corps Est, formant l'aile droite d'une armée Est, ont atteint Suhr et Aarau le soir du 7 septembre.

Le corps Ouest, aile gauche d'une armée Ouest, est à Olten et à Aarbourg.

II. *Idée spéciale pour le détachement Est.*

Commandant : Col.-br. Siegfried.

Troupes.

Brigade d'inf. X.
Comp. de guides 5.
Régiment d'art. V/1.
Demi-bat. du génie 5.

Pour couvrir Aarau, le corps Est a poussé, le soir du 7 septembre, sur la rive gauche de l'Aar, des avant-postes sur le Hungerberg, contre Erlisbach.

La cavalerie annonce qu'elle a reconnu de faibles détachements ennemis près de Winznau et sur l'Eienbach (Eien-Eibach).

Le commandant du corps Est continuera, le 8, la marche en avant sur la rive droite de l'Aar. Il décide de porter, le 8 au matin, les avant-postes sur la rive gauche à l'effectif du détachement ci-contre (détachement Est) et donne au commandant de ce détachement, pour le 8, l'ordre *de gagner du terrain dans la direction d'Olten, et, en tout cas, de tenir la rive gauche de l'Aar.*

Dispositions pour la manœuvre.

Le détachement Est sera rassemblé, prêt à partir, à 7 heures du matin, sur la rive gauche de l'Aar.

La ligne Ober-Unter-Erlisbach jusqu'à l'Aar ne sera pas franchie par l'infanterie avant 8 heures, par la cavalerie avant 7 h. 30 m du matin.

III. *Idée spéciale pour le détachement Ouest.*

Le soir du 7 septembre, le corps Ouest a poussé des avant-postes sur la rive gauche de l'Aar, sur la ligne Winznau-Eienbach (Eien-Eibach). La cavalerie annonce des avant-postes ennemis à l'ouest d'Erlisbach.

Détachement Ouest.

Commandant : Colonel Hintermann.

Troupes.

Brigade d'inf. IX.
Bat. de carabiniers 5.
Rég. de cavalerie 5.
Régiment d'art. V/2.

Le commandant du corps Ouest veut pousser en avant, le 8, sur la rive droite de l'Aar. Il détache la IXe brigade combinée (détachement Ouest) sur la rive gauche de la rivière et lui donne *l'ordre d'avancer sur Aarau et de s'emparer des défilés de Kirchberg et de la Stafelegg.*

Le détachement Ouest est composé comme il est dit ci-contre.

Dispositions pour la manœuvre.

La ligne Eien-Eibach-Ober-Gösgen sera franchie par la cavalerie à 7 h. 30, par l'infanterie à 8 heures.

IV. *Dispositions communes.*

Munition : 18 cartouches par homme, 90 coups par batterie.

Le pont de Schönenwerd est supposé détruit.

En aval d'Olten, le Jura, qui suit une ligne d'arêtes aux pentes raides et boisées s'appuie sur des coteaux larges et découverts, mamelonnés, qui ne descendent pas en inclinaison régulière, mais forment, au contraire, une sorte de terrasse — on pourrait presque dire de cuvette, — dont les rebords, couverts en partie de forêts, s'élèvent quelque peu pour retomber ensuite directement vers la rivière. Ces coteaux, traversés par les ruisseaux qui sortent du Jura près de Stüsslingen et de Lostorf, forment des secteurs de terrain très marqués, ayant pour limites, à l'ouest, l'étroit défilé qui relie Trimbach à Æinznau, à l'est, la coupure profonde que longe le village d'Erlisbach.

C'est là que M. le colonel-brigadier Scherz, commandant *ad interim* de la Ve division[1], voulait mettre ses deux brigades en présence l'une de l'autre et la tâche offensive donnée à chacune d'elles semblait assurer un combat de rencontre dans les environs de Stüsslingen. Mais il n'en devait pas être ainsi et l'on a assisté à une chose extrêmement instructive, qui se produit parfois dans nos manœuvres. Devinant sans peine

[1] On sait que la maladie de M. le colonel Berlinger avait obligé le Conseil fédéral à confier le commandement *ad interim* du IIe corps d'armée à M. le colonel-divisionnaire Keller, celui de la Ve division à M. le colonel-brigadier Scherz et celui de la IXe brigade à M. le colonel Hintermann, officier instructeur de Ire classe de la division.

son infériorité numérique (puisqu'il n'avait ni les carabiniers, ni les dragons), le commandant de la Xe brigade s'était laissé gagner par la préoccupation d'en venir aux prises avec les forces ennemies sur un terrain qui lui fût favorable et lui permît de se mettre en défensive dans une position avantageuse, préoccupation augmentée par l'ordre qui lui prescrivait de « tenir, en tout cas, la rive gauche de l'Aar ». Cherchant d'avance cette position, il croyait la voir sur les hauteurs à l'ouest et au nord-ouest d'Erlisbach et nous ne tarderons pas à remarquer l'influence de cette arrière-pensée sur les dispositions ultérieures du commandement du détachement est.

Le 7 septembre, au soir, M. le colonel-brigadier Siegfried donnait l'ordre de rassemblement suivant :

1. Orientation.

2. Demain 8 septembre, à 7 h. du matin, la brigade sera rassemblée près de Gehren (entre Küttigen et Ober-Erlisbach) en position de rendez-vous, comme suit :

3. Régiment 19 dans le bois au nord du chemin de Küttigen à Ober-Erlisbach, en deux lignes, faisant front contre Erlisbach.

Régiment 20 à gauche du 19, en trois lignes, faisant front contre Erlisbach.

Les guides sur la route, la pointe de la colonne à la sortie ouest du bois.

Le régiment d'artillerie derrière les guides.

4. *Mesures de sûreté.* La ligne des avant-postes de la forêt de Egg par Ober et Unter-Erlisbach jusqu'à l'Aar est divisée en deux secteurs :

Secteur de droite : de « Egg » à la pointe de la forêt de Buch : un bataillon du régiment 19 (moins une compagnie), une escouade de guides.

Secteur de gauche : de la pointe de la forêt de Buch à l'Aar : demi-bataillon du génie, une compagnie du régiment 20, une escouade de guides.

Le régiment 19 envoie la quatrième compagnie du bataillon d'avant-postes sur la croupe au sud de Hard (au nord de l'arête de « Egg »). Les commandants des deux bataillons d'avant-postes et des deux compagnies indépendantes se présenteront ce soir, à 8 heures, au commandant de la brigade pour recevoir leurs instructions.

Les avant-postes seront établis demain, dès 6 heures du matin.

5. Les cantonnements ne sont pas évacués.

Je laisse de côté les ordres concernant les trains. Les chars de vivres et de bagages devaient rester à Aarau et Küttigen, où la brigade reprenait ses cantonnements le soir du 8 septembre, et, seul, le train de combat devait suivre les unités sur la place de rassemblement.

Le 8 septembre, dès 7 heures du matin, le détachement est était au rendez-vous à l'est de Gehren. Depuis une heure, les avant-postes s'étaient établis sur la ligne qui leur était prescrite. Deux compagnies du 56 gardaient le secteur nord, la compagnie détachée du 59 le secteur sud. Quant au génie, conformément à des instructions spéciales, reçues la veille, il mettait, depuis l'aube, la position de Buch en état de défense. De la lisière de la forêt descend, sur Erlisbach et Gehren, un vrai glacis extrêmement raide, entièrement découvert, planté de vignes et constituant une escarpe formidable. A l'angle sud-ouest du massif, sur un éperon que couronne une vieille redoute appelée le « Trompette », le demi-bataillon en élevait une nouvelle, destinée à servir de point d'appui à la défense. Un peu plus au nord, un ouvrage moins important; dans l'intervalle, des fossés de tirailleurs ; sur le front, des abatis et des obstacles en fil de fer ; derrière la position deux chemins de colonnes à travers la forêt, telle était la tâche considérable donnée aux deux compagnies de sapeurs et que, au prix de grands efforts, celles-ci ont réussi à accomplir jusqu'à 9 heures du matin.

Pendant ces travaux, qui, ordonnés dès la veille, trahissaient l'attraction exercée d'emblée par la position de Buch sur l'esprit du commandant de la Xe brigade. M. le colonel-brigadier Siegfried donnait, à 7 h. 15 du matin, à ses troupes l'ordre suivant :

1. Orientation.

2. En conformité de l'ordre reçu, notre brigade combinée cherchera à gagner du terrain dans la direction d'Olten, en s'avançant dans l'ordre suivant :

3. Les guides franchiront la ligne d'Erlisbach à 7 h. 30 et éclaireront tous les chemins venant de Barmelhof, Lostorf, Ober et Nieder-Gösgen, ainsi que de Winznau (Olten).

4. L'avant-garde (bat. 55) franchira la même ligne à 8 heures et s'avancera sur la route de Stüsslingen-Lostorf. Elle enverra une patrouille d'officier d'infanterie par Breitmiss dans la direction de Barmelhof et détachera une compagnie de flanqueurs de droite le long de la lisière sud de la forêt de Gugen ainsi qu'une section de flanqueurs de gauche à travers la forêt de Schönegg dans la direction de Winznau.

5. Le gros (bat. 57, puis l'artillerie, le régiment 20 et le bat. 56) suivra l'avant-garde, dès que nous serons sûrs de pouvoir nous établir sur le plateau à l'est de Stüsslingen, et, dans ce cas, le bat. 56 ne retirera les

avant-postes qu'après le passage du gros. S'il en est autrement, le gros prendra position à l'est d'Erlisbach, et, à cet effet, le commandant de l'artillerie reconnaîtra dès maintenant une position sur la hauteur de Haslen[1].

6. Le train de combat reste à Küttigen jusqu'à nouvel ordre.

7. Je me trouve à la tête du gros.

Ces dispositions extrêmement intéressantes nous révèlent, pour ainsi dire, l'état d'âme de leur auteur. Le commandant de la Xe brigade est certainement attiré par la position du « Trompette », qu'il a fait fortifier depuis l'aube. Cependant, il comprend que les termes catégoriques de sa mission l'empêchent de s'y établir d'emblée et lui enjoignent de marcher en avant pour « gagner du terrain dans la direction d'Olten ». Il marchera donc en avant, puisque ainsi le veut l'ordre reçu, mais il marchera, d'une part, en doutant d'avance de la possibilité de gagner le premier ce plateau de Stüsslingen, qui se trouve devant lui ; d'autre part, avec le désir, inavoué peut-être, de ne pas atteindre ce plateau et de voir l'ennemi avancer assez vite pour que son arrivée justifiât l'occupation de la position à l'est d'Erlisbach, occupation que la tâche de la Xe brigade ne permettait pas d'emblée.

Inutile de dire que l'offensive commencée dans de pareilles dispositions ne devait pas mener bien loin. Ainsi que cela se passe toujours en pareil cas, le peu d'enthousiasme du chef a déteint spontanément sur la troupe et en a paralysé la marche. Du colonel au simple soldat on avait le sentiment qu'on n'irait pas bien loin et que la manœuvre aurait lieu, en définitive, sur les hauteurs à l'est d'Erlisbach. Aussi qu'est-il arrivé ? A peine sortie du village, la pointe d'avant-garde essuie le feu de tirailleurs embusqués à la lisière est de la forêt au sud de la route. Immédiatement et sans attendre de voir ce qu'elle avait devant elle, l'avant-garde fait rapport « que l'ennemi est là et qu'elle ne peut pas avancer ». Là-dessus, le commandant du détachement — oubliant que cet ennemi pouvait n'être que de la cavalerie et qu'il fallait être orienté plus complètement pour pouvoir prendre une décision irrévocable — donne aussitôt l'ordre au gros de prendre position à l'est d'Erlisbach, et à l'avant-garde de tenir la lisière ouest du village jusqu'à ce que la position fût occupée. Le bat. 55 a eu beau constater, au bout de peu d'instants, qu'il n'avait affaire qu'à des dragons

[1] **Mamelon découvert en forme de calotte, couvert, sur le 1 : 10 000, par les lettres « Ob » de Ober-Erlisbach.**

déployés en tirailleurs, le dé était jeté et l'offensive abandonnée, on peut le dire, sans coup férir !

Cependant le commandant de l'avant-garde comprenait avec raison qu'il ne pouvait pas remplir sa mission en restant au fond de la vallée et que, pour permettre au gros de prendre position à l'abri du feu de l'ennemi, il devait pousser jusque sur le plateau de Stüsslingen. Il refoula donc les dragons, avec l'appui de sa compagnie de droite, qui longeait la forêt du Gugen, et atteignit le plateau au moment où l'infanterie de la IXe brigade l'abordait, venant de Lostorf.

Bien que disposant d'une force supérieure (grâce aux carabiniers et au régiment de dragons), M. le colonel Hintermann n'avait pas une tâche commode, puisqu'il devait traverser le défilé de Winznau et gagner, le dos à l'Aar, des hauteurs que l'ennemi pouvait vraisemblement atteindre avant lui et dont l'attaque ne serait certainement pas facile. Aussi n'avait il pas même besoin des termes catégoriques de ses instructions pour être animé de l'esprit d'offensive et du désir de gagner aussi rapidement que possible le plateau de Lostorf, à partir duquel seulement il pouvait se sentir à l'aise.

La veille, il avait donné, pour le 8 septembre, l'ordre de rassemblement que voici :

1. Orientation.

2. Le régiment de cavalerie (moins 1 peloton) franchit à 7 h. 30 du matin la ligne supposée des avant-postes Eibach-Obergösgen et se porte par Lostorf sur Stüsslingen. Il éclaire, sur la droite, la direction de Ober- et Niedergösgen, sur la gauche les défilés de Lostorf et Stüsslingen. Il cherchera à voir la situation des forces ennemies et s'efforcera d'arrêter leur marche en avant.

3. A 6 heures du matin, les troupes seront en colonne de marche prêtes à marcher, savoir :

Le bat. 54 avec un peloton de guides sur la route de Trimbach à Winznau, la queue de la colonne à la sortie de Trimbach. Le bataillon aura poussé les dragons, la compagnie de tête et un peloton de la seconde à 400 m. plus en avant sur la route ;

La 3e comp. du bat. 53 sur le chemin conduisant à Mahren [1] ;

Le reste du régiment 18 sur la route, dans le village de Trimbach, la tête à la bifurcation de la route de Winznau ;

Le régiment d'artillerie V/2 sur la route d'Olten à Trimbach, la tête à la bifurcation conduisant à Winznau ;

[1] Hameau sur les flancs du Dottenberg, au nord-ouest de Winznau.

Le régiment 17 immédiatement derrière l'artillerie ;

Les carabiniers derrière le régiment 17.

4. Le train de combat de l'infanterie et les réserves de batterie se rassemblent, aussitôt après le départ de la colonne, à Trimbach, à la bifurcation de la route de Winznau, et suivent le détachement au bout de 15 minutes dans la direction de Winznau-Lostorf-Stüsslingen, sous les ordres de l'adjudant sous-officier du train du régiment 18.

5. La colonne des chars de bagages, réunie à 8 h. 30 à Trimbach, est sous les ordres de l'officier du train de la brigade.

6. Après avoir touché les vivres à 9 heures, les chars de vivres rejoindront la colonne de bagages.

7. Les hommes gravement malades seront dirigés sur le dépôt d'Aarau.

8. Je serai à Olten jusqu'à 6 heures, puis à la tête du bat. 54 à la bifurcation de la route de Winznau. J'attends là, à 6 h. 30, les commandants des corps indiqués au chiffre 3 ci-dessus pour leur donner des ordres.

Le 8 septembre, à 6 h. 45 du matin, le colonel Hintermann donnait à ses troupes l'*ordre de marche* suivant :

1. Orientation.

2. Le détachement marche en avant sur la route Winznau-Lostorf-Stüsslingen-Erlisbach.

3. La 3e compagnie du 53 part à 7 heures du matin et se porte par Mahren et Wartenfels derrière la Rebfluh et le Gugen. Elle cherchera à retenir les forces ennemies supérieures, elle refoulera les forces ennemies inférieures qu'elle pourra rencontrer. Si elle n'en trouve pas sur son chemin, elle cherchera, selon les circonstances, à gagner le flanc droit ou les derrières de l'ennemi.

4. Le bat. 54 (avant-garde) partira à 7 h. 30. La 3e compagnie, poussée en avant sur la route comme tête d'avant-garde, enverra une section comme pointe de gauche au nord de la route le long de la forêt. La 4e compagnie détachera sur la droite une section, qui marchera sur Brunnacker et Unter-Erlisbach, en passant par Winznau, Obergösgen et la forêt.

5. Le gros, sous les ordres du lieut.-colonel Iselin (commandant du régiment 18), suit l'avant-garde à 7 h. 37, dans l'ordre que voici :

Bat. 53,
Régiment d'artillerie V 2,
Bat. 52,
Régiment 17,
Carabiniers 5.

Les distances dans les colonnes ne seront prises qu'à partir de Winznau.

6. Le détachement sanitaire suit la brigade et prend les éclopés sur sa voiture.

Les trains régimentaires avanceront jusqu'à Winznau dès que la brigade aura atteint Lostorf. Là, ils attendront les chars d'approvisionnement et feront halte, si la brigade est engagée. Le commandant enverra toutefois une ordonnance en avant, soit pour prendre des ordres, si le bruit du combat s'éloigne, soit pour s'assurer que la brigade a pu avancer jusque au-delà de Stüsslingen, si l'on n'entend pas le bruit d'un engagement.

7. Je me trouve derrière l'avant-garde.

En dehors d'une minutie que les circonstances peuvent justifier, ces ordres nous montrent le commandant de la brigade désignant nommément la tête d'avant-garde, la compagnie détachée à gauche, etc. On ne saurait blâmer un chef de détachement de faire ensorte d'avoir aux postes les plus importants des officiers sur la valeur desquels il puisse compter; mais s'il les désigne lui-même officiellement, comme dans le présent cas, il risque de blesser les commandants de régiment ou de bataillon, sur les attributions desquels il empiète, et mieux vaut — je crois — laisser officiellement à ces derniers le choix des compagnies, etc., quitte à leur exprimer officieusement le désir de les voir désigner tel officier que l'on sait particulièrement capable et digne de confiance.

Mais revenons sur le plateau à l'est de Stüsslingen, au moment où les deux têtes de colonne se rencontrent. Il est 8 h. 55 minutes. Parties en même temps, l'avant-garde du détachement ouest a franchi plus de cinq kilomètres, celle du détachement — arrêtée, il est vrai, quelques instants par les dragons — n'en a fait que un et demi à deux. On voit, à ce seul détail, l'effet de l'esprit d'offensive énergique qui anime les uns, de l'hésitation qui entrave les autres. Cependant le bataillon 55 a l'avantage d'avoir déjà deux compagnies déployées. Le commandant ouvre immédiatement le feu et met tout son monde en ligne, arrêtant ainsi net l'avant-garde ennemie, qui cherche en vain à déborder son aile droite, solidement appuyée au Gugen. Au bout d'un quart d'heure, le 54 tente une attaque, qui échoue, faute de réserves suffisantes ; mais peu après voilà l'artillerie de la IXe brigade qui entre en action à l'ouest de Stüsslingen et qui oblige le 55 à la retraite (9 h. 25). Le commandant de ce bataillon aurait dû, semble-t-il, retirer d'abord les deux compagnies de l'aile gauche, en les faisant protéger par le feu des deux compagnies de l'aile droite, qui, appuyées

au Gugen, avaient une position plus dominante et une retraite plus facile. Il n'en est rien cependant et les quatre compagnies se replient simultanément sous le feu très vif de l'infanterie et de l'artillerie ennemies.

Pendant que le bat. 54 se met à la poursuite de l'adversaire, la IXe brigade se concentre par régiments accolés, le 18 au sud de la route Stüsslingen-Erlisbach en deux lignes (bataillon 52 derrière 53), le 17 à la même hauteur, avec les bataillons 51 et 50 en une ligne, tandis que le bataillon 49, réserve de brigade, se masse en arrière, à gauche, à la lisière de la forêt du Gugen. Le régiment de cavalerie couvre le flanc droit. Les carabiniers ont déjà été détachés, dès Stüsslingen, derrière le Gugen, dans la direction de Breitmiss et Ober-Erlisbach, dans le but de gagner le flanc droit de l'ennemi.

Nous avons déjà vu qu'à 8 h. 50, sur l'avis erroné de la présence de forces ennemies supérieures, le chef du détachement est avait immédiatement abandonné l'offensive pour la défensive. A cet effet, il avait prescrit :

« A l'artillerie, de prendre position sur le mamelon de Has-
» len, avec la 4e compagnie du 56 comme soutien ;

» Au régiment 20, d'occuper la lisière nord-ouest de la forêt
» de Buch, avec deux bataillons en première, un bataillon en
» deuxième ligne ;

» Au bataillon 57 et aux deux compagnies encore disponibles
» du 56 de se placer en réserve, dans la forêt, derrière l'aile
» droite du régiment 20 ;

» Aux guides, de couvrir le flanc droit de l'artillerie, sans
» cesser le service d'exploration ;

» A l'avant-garde (bat. 55), de couvrir le gros jusqu'à l'oc-
» cupation de la position. »

Ces ordres furent rapidement exécutés, et déjà avant la retraite du 55, que le colonel Siegfried dirigea derrière le mamelon de Haslen, la hauteur de Buch était occupée par la Xe brigade, appuyée à gauche par le génie, qui s'était établi dans ses ouvrages, tandis que, de l'autre côté du ruisseau, l'artillerie prenait position sur le Haslen. Malheureusement pour cette dernière, la position est légèrement dominée par l'éperon est du Gugen, de sorte que les batteries n'ont pu ouvrir le feu contre le bat. 54 qu'au moment où celui-ci atteignait la pointe de la forêt et se déployait à droite, à moins de 1500 mètres de l'artillerie. A cette distance déjà, le feu dominant de

l'infanterie devait se faire sentir, mais, peu après, le bat. 54 était renforcé, à droite par les bat. 53 et 52, à gauche par le 51 et le 50, et ces derniers poussaient jusqu'à 1000 m. du Haslen et couvraient de projectiles les deux compagnies qui y étaient établies sans aucun abri. La situation du régiment V,I devint encore plus critique quand les batteries de la IXe brigade vinrent s'établir à la pointe même de la forêt du Gugen et le prirent également pour objectif de leur feu très violent. Et pendant que l'artillerie du défenseur était ainsi maltraitée, le gros de la Xe brigade assistait, impuissante, au spectacle, étant trop loin en arrière pour pouvoir la protéger de son feu.

Au bout de 20 minutes, le régiment V/I, obligé de se retirer par ordre d'un juge de camp, amenait ses avant-trains sous un feu d'enfer et se dirigeait sur Gehren, accompagné des guides, tandis que le bat. 55 et une compagnie du 56 se déployaient sur le mamelon de Haslen, abandonné par l'artillerie. Pendant ce temps, l'offensive de la IXe brigade se dessinait toujours plus. Au sud de la route Stüsslingen-Erlisbach, le 52 et le 53 gagnaient ce dernier village et engageaient l'action contre l'aile gauche de la Xe brigade. Au nord de la route, les bat. 54, 51 s'avançaient sur Erlisbach, le troisième contre le Haslen. Déjà avant le départ de l'artillerie du défenseur, on avait vu les carabiniers déboucher du défilé de Breitmiss et gagner lentement, mais sans arrêt, les pentes escarpées de Egg, d'où ils enfilaient entièrement la ligne de tirailleurs défendant le Haslen. Le bataillon 55 chercha, il est vrai, à opposer à ce mouvement enveloppant deux compagnies, qui escaladèrent la hauteur avec beaucoup d'entrain; mais c'était trop peu et c'était trop tard. A 11 h. 15, le colonel Hintermann ordonnait l'assaut du Haslen, qui tombait aux mains de la IXe brigade au moment où retentit le signal annonçant la cessation des hostilités.

Dans l'intervalle, le gros de la Xe brigade avait cherché, du haut de l'espèce de forteresse où il était comme emprisonné, à venir en aide, autant qu'il le pouvait, à son aile droite écrasée par le feu ennemi. Il avait déployé, à la lisière de la forêt, une forte ligne de tirailleurs, qui prenaient en enfilade une partie des assaillants du Haslen. Mais, depuis que l'artillerie du défenseur s'était retirée à Gehren, d'où elle ne pouvait plus agir efficacement, celle du détachement ouest avait immédiatement dirigé son feu sur la lisière de la forêt occupée par le gros de

la Xe brigade et, favorisée par la distance (1600-1700 m.) et par sa position dominante, elle tirait de façon à rendre cette lisière à peu près intenable.

Au moment où cessait l'action, la situation était celle-ci :

Du côté de la IXe brigade, les carabiniers étaient déployés sur les pentes de Egg ; à leur droite, le 50, le 51, suivis de trois compagnies du bataillon 49, avaient enlevé le Haslen. Le régiment 18, renforcé d'une compagnie du 49 était engagé, sur une ligne étendue et convergente, contre la position de Buch, que le régiment VIII couvrait de ses projectiles. La Xe brigade tenait cette position (en commençant par la gauche) avec les troupes du génie, les bat. 58 et 59, le 56 et le 60 en une seule ligne, tandis que le 57 formait, à l'extrême droite, un échelon en arrière. Le bat. 55 était en pleine retraite sur Gehren, où l'avaient déjà précédé l'artillerie et la cavalerie du détachement est.

Nous avons vu la situation fâcheuse dans laquelle le commandant de la Xe brigade s'est trouvé d'emblée entre l'ordre qui lui prescrivait d'avancer et son appréciation personnelle, qui penchait plutôt en faveur d'une attitude défensive appuyée sur la position à l'est d'Erlisbach. Loin de moi la pensée de formuler ici des critiques injustes et déplacées. Il est facile, après coup, et sur la base de l'expérience faite et des résultats acquis, de relever les défauts des solutions choisies. Ce qui l'est moins, c'est de prendre des décisions au moment même, sur la base d'une orientation incomplète et sous le poids de la lourde responsabilité dont chaque commandant supérieur sent le fardeau sur ses épaules. A cet égard, nos chefs sont dans une situation infiniment plus difficile que les officiers des armées permanentes. Ceux-ci, faisant du service militaire leur carrière, y acquièrent une sûreté et une routine auxquelles nous ne pouvons prétendre. Le sentiment de la responsabilité les gêne peu, parce qu'ils en portent le poids tous les jours et qu'ils y sont habitués. Et puis, ils savent qu'ils vont aux manœuvres pour apprendre, que, si des erreurs sont commises, on n'y fera attention que pour les corriger, et que, si le sort leur est défavorable aujourd'hui, ils auront demain l'occasion de prendre leur revanche par une manœuvre plus réussie. Mettez ces conditions agréables en regard de la situation d'un commandant de brigade suisse, qui ne voit sa brigade qu'une fois tous les quatre ans et qui — comme cette année — ne la

commande en chef qu'un seul jour, et vous reconnaîtrez que, loin d'être en droit de critiquer, nous devons, au contraire, constater avec satisfaction et confiance la distinction avec laquelle nos chefs triomphent de toutes les difficultés, distinction qui excite l'étonnement et souvent l'admiration des officiers d'armées permanentes.

Ce que je veux faire ici, ce n'est donc pas de la critique, mais une étude destinée à retirer de la manœuvre exposée ci-dessous les enseignements qu'elle peut fournir, étude purement objective et très sommaire, du reste, étant donné le cadre restreint que je ne voudrais pas dépasser.

La situation indiquée plus haut et l'hésitation qui en résulte sont choses moins rares qu'on serait tenté de le croire. Chacun n'a pas la chance de posséder ce coup d'œil, cette intuition qui voient d'emblée le nœud du problème et la bonne solution, qui dictent des décisions nettes et indiscutées et qui donnent la force résultant de la confiance en soi-même. Chez la plupart des hommes, chaque décision n'est que le résultat final de réflexions opposées, d'une comparaison du pour et du contre, d'un « pesage » dans lequel souvent l'aiguille de la balance oscille longtemps avant de se fixer et s'éloigne peu du zéro qui marque l'équilibre. Mais s'il convient de bien se rendre compte de cette difficulté, c'est pour appliquer toutes ses forces à la combattre, à s'interdire une hésitation dangereuse, à prendre parti et à le faire carrément, corps et âme, sans arrière-pensée, ni regrets, ni retour ! Ou bien on s'incline devant l'ordre reçu, et alors on le fait — pour ainsi dire — tête baissée et sans hésitation, ou bien on prend sur soi d'agir contrairement au texte de cet ordre, si l'on estime que cela est préférable dans l'intérêt de la mission dont on est chargé.

Dans le cas particulier on ne saurait condamner *a priori* la décision du commandant de la Xe brigade de « tenir la rive gauche de l'Aar », en attendant l'ennemi dans une bonne position défensive, en le repoussant et en s'assurant ainsi la possibilité de « gagner du terrain dans la direction d'Olten ». La question est de savoir si vraiment la configuration du terrain favorisait la défensive, et c'est ce qu'il importe d'examiner.

A ne parler que des difficultés d'approche, la position de Buch-Haslen est certainement respectable, on pourrait même dire inexpugnable en ce qui concerne l'aile gauche, dont l'assaut est à peu près impossible. Mais nous n'en sommes plus

aux temps de l'arme blanche et c'est le feu qui décide tout. Il faut donc que notre position nous assure la possibilité de mettre en action tous nos fusils et tous nos canons. Et comme fusils et canons ont des portées différentes, il faut pouvoir entr'autres poster l'infanterie assez en avant de l'artillerie pour que les deux armes puissent se protéger et seconder mutuellement du commencement jusqu'à la fin. Voilà la considération primordiale qui passe avant toute autre, qui n'admet pas de position où cette action commune serait impossible et qui compense bien des désavantages dans les positions où cette action est assurée.

Or, en examinant à ce point de vue la position choisie par la Xe brigade, le 8 septembre, on n'a pas de peine à en saisir les défauts. Non seulement l'éperon du Gugen, emplacement de l'artillerie de l'assaillant, dominait le Haslen, mais il suffit de relier par des lignes cette pointe est de la forêt du Gugen au mamelon du Haslen et à la lisière nord-ouest de la forêt de Buch, pour constater que l'artillerie de la défense était, pour l'assaillant, un but beaucoup plus rapproché que l'infanterie ennemie. En d'autres termes, les batteries du V/I. étaient en première ligne, sur l'aile la plus avancée, la plus faible, complètement exposées et livrées au feu de l'assaillant, sans aucune protection réelle. Le détachement ouest a pu les écraser à son aise par l'action convergente de son artillerie et de son infanterie, à 1200 m. et moins, tandis que la compagnie du 56, le 55 et les guides étaient hors d'état de rien faire pour les secourir et que, de la forêt de Buch, le gros de la Xe brigade assistait impuissant à cette catastrophe. Il n'était pas possible, en effet, de jeter des bataillons d'un bastion à l'autre, à travers une courtine profonde et entièrement ouverte au feu de l'adversaire. Quant à se porter en avant, pour dégager l'artillerie, il n'y fallait pas songer non plus. On était prisonnier de la position, des ouvrages, de l'escarpe, sans parler de la contre-escarpe à gravir sous les projectiles de la IXe brigade dont l'emplacement se transformait en position de défense très forte et solide.

Il est vrai qu'après la perte du Haslen, le gros de la Xe brigade tenait encore, avec ses troupes fraîches, cette espèce de forteresse couronnée par la forêt de Buch. Mais des positions pareilles ne se prennent plus aujourd'hui au pas de charge. C'est par le feu, spécialement le feu de l'artillerie, qu'on en

déloge des défenseurs. Or, une fois le régiment V/1 écrasé, faute d'appui, l'infanterie du détachement est subissait à son tour le feu simultané de l'infanterie et de l'artillerie ennemies, sans pouvoir répondre efficacement à cette dernière, vu la distance, et sans plus avoir de batteries qui puissent la soutenir dans cette lutte inégale.

Voilà le défaut capital de la position choisie, défaut qui devait provoquer la défaite *successive* de l'artillerie, puis de l'infanterie de la défense, sous l'effort *simultané* de l'infanterie et de l'artillerie de l'assaillant. Pénétrons-nous donc toujours de la nécessité d'un effet d'ensemble, d'une action concomitante et harmonique de toutes nos forces contre un but commun !

Si, maintenant, nous examinons ce qu'il y avait à faire, la position de Buch-Haslen étant condamnée, nous verrons que l'offensive indiquée dans la tâche de la Xe brigade ne justifiait nullement les appréhensions de son commandant. Evidemment, il fallait atteindre, à tout prix, le plateau de Stüsslingen avant l'ennemi ; mais, cela fait — et la chose était d'emblée vraisemblable dans la situation générale — le détachement est était tout à fait en bonne posture pour se mesurer avec l'ennemi, surtout s'il parvenait jusqu'à l'est de Lostorf, sur la ligne Büchlen-cote 445, la droite solidement appuyée à la montagne, et devant le front, la dépression de Stüsslingen ou de Lostorf. Bonnes positions d'artillerie, déploiement facile de l'infanterie, possibilité de manœuvrer rapidement avec les réserves derrière le front, action d'ensemble des armes, toutes ces conditions se présentaient ici plus favorablement qu'à l'est d'Erlisbach, sans rappeler que, plus on avançait vers l'ouest, plus on écartait du gros du corps Est le danger de voir la rive gauche de l'Aar et le pont d'Aarau tomber aux mains de l'ennemi.

Certes, on devait prévoir la possibilité d'être contourné par des troupes avançant derrière la première ligne du Jura, et cette perspective a probablement contribué à la décision de prendre position à l'est du défilé de Breitmiss ; mais, dans la situation générale, le mouvement en question ne pouvait guère être entrepris que par des détachements secondaires, détachements qu'une ou deux compagnies, habilement postées sur la crête derrière le Gugen ou la Rebfluh étaient en état de retenir jusqu'à la victoire ou la retraite du gros.

Quant à la première partie du problème, consistant à gagner le premier le plateau de Stüsslingen, il fallait, pour l'exécuter, s'arranger de façon à atteindre ce plateau non pas en une longue colonne gravissant péniblement le défilé de la route, et risquant de ne pas pouvoir se déployer à temps, mais bien plutôt dans une formation qui permit le déploiement immédiat de forces suffisantes sur le plateau. A cet effet, on aurait pu, par exemple, adopter le dispositif suivant :

La brigade combinée gagne en deux colonnes le plateau de Stüsslingen.

La colonne de droite prend le chemin qui, d'Obererlisbach, monte directement à la lisière sud de la forêt du Gugen (chemin à pente maxima de 10 %, tout à fait praticable pour l'artillerie). Elle marche dans l'ordre suivant : bat. 58, avant-garde, puis compagnie de sapeurs V/I, régiment d'artillerie V/I, régiment 19.

La colonne de gauche : bat. 59 et 60, marchent à la hauteur du bat. 58, sur la route d'Untererlisbach à Stüsslingen et à travers la hauteur boisée au sud de cette route. Le bat. 56 (aux avant-postes) envoie deux compagnies derrière le Gugen et la Rebfluh, dans la direction des bains de Lostorf et de Mahren, avec mission de garder notre flanc droit. (Des instructions spéciales seraient utiles, soit pour l'accomplissement de cette tâche, soit pour le maintien du contact avec le gros.) Le reste des avant-postes rejoint à la queue de la colonne de droite.

La 2e compagnie de sapeurs peut être attachée à l'une ou l'autre des deux colonnes ou aux compagnies envoyées derrière la montagne.

Ces dispositions nous permettraient d'avoir, dans le plus bref délai possible, deux bataillons déployés sur la hauteur, et — chose encore plus importante — d'y amener l'artillerie avant que celle de l'ennemi ait encore atteint Lostorf. On conçoit aisément, en effet, que le parti dont l'artillerie entrera la première en action aura sur l'autre un avantage qui peut devenir décisif. Une fois sur la hauteur, nous pouvons, sur un terrain facile et découvert, continuer notre marche en avant en formation de manœuvre, nous permettant de déployer en un instant une longue ligne de feu, et nous essaierons de gagner ainsi le plateau de Büchlen.

Passant à la IXe brigade, nous avons vu, dans les disposi-

tions prises par son chef, à côté de détails très minutieux, l'exécution intelligente d'un plan nettement arrêté et d'une volonté conséquente avec elle-même. Cela a donné à la troupe l'élan qu'on lui a vu d'un bout à l'autre de l'action. Le déploiement de la brigade s'est fait tout naturellement depuis la colonne de marche et a conduit deux bataillons au sud de la route contre les ouvrages du « Trompette ». De cette façon, la brigade a formé un crochet offensif et obtenu des feux convergents, mais elle a aussi étendu son front au delà de limites qu'il faut s'attacher à respecter. Peut-être eût-il été préférable de ne laisser qu'un ou deux bataillons entre l'artillerie et la route et de passer avec le reste derrière les batteries, dans la forêt, ce qui réduisait le front de la brigade, tout en lui permettant d'accentuer son mouvement enveloppant dans la direction de Gehren. En poursuivant ce mouvement, le détachement ouest se rapprochait de son objectif : les défilés de Kirchberg et de la Stafelegg, tout en obligeant la Xe brigade à la retraite, si elle ne voulait pas être coupée.

Rien de spécial à dire de l'infanterie des deux brigades, qui est, à tous égards, une troupe de premier ordre. Rappelons, en passant, l'emplacement défectueux assigné, après sa retraite, au bat. 55, qui se trouvait dans l'égout des projectiles de l'artillerie ennemie. Il est certain que, dans un engagement réel, un shrapnel tombant sur ce bataillon massé eût suffi pour lui faire chercher plus à droite un emplacement moins exposé. Quant à l'idée d'opposer à l'attaque de la IXe brigade ce seul bataillon, déjà décimé par l'action à l'ouest d'Erlisbach, c'est là une de ces choses que l'on voit fréquemment dans nos manœuvres de paix, mais dont l'impraticabilité sauterait d'emblée aux yeux sur le champ de bataille.

La compagnie d'avant-postes 56/IV, désignée ensuit ecomme soutien de l'artillerie, avait été répartie des deux côtés des batteries à quelques mètres en avant de la ligne des pièces. Dans cette position, elle ne pouvait rendre aucun service et n'était là que pour être décimée par le feu dominant de l'ennemi. On ne se rend pas toujours bien compte, chez nous, de ce que doit être le soutien de l'artillerie. La première chose dont l'artillerie a besoin, c'est de pouvoir agir pendant le combat sans être exposée seule au feu de l'infanterie ennemie à 1200 m. ou au-dessous. Cette protection-là ne saurait être réalisée par une compagnie ; c'est la ligne de feu tout entière

de l'infanterie de la défense qui doit être poussée assez loin en avant pour l'assurer. Ici, nous le savons, la chose n'était pas possible. Une fois le plateau de Stüsslingen en mains de la IXe brigade, rien — si ce n'est la retraite — ne pouvait plus prévenir le feu dominant et à distance relativement courte que l'artillerie de la défense allait subir et la compagnie du 56 ne pouvait que partager le sort des batteries sans utilité quelconque. Le rôle du soutien spécial de l'artillerie est plus modeste et restreint. L'artillerie étant protégée sur le front par la position de la ligne de feu de l'infanterie, le soutien spécial a pour mission d'en couvrir le flanc exposé, si elle n'est pas entièrement encadrée, et de la mettre à l'abri d'une surprise de la part de la cavalerie ennemie. La position à prendre par l'infanterie ou la cavalerie chargée de cette mission est trop connue pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici. Dans le cas particulier, la compagnie du 56 eût été plus utile, si elle avait barré le défilé de Breitmiss, ou — mieux encore — si, postée sur les pentes de « Egg » au nord-ouest du Haslen, elle avait pu prendre d'enfilade le mouvement enveloppant de la IXe brigade derrière l'éperon du Gugen.

Par leur marche rapide et la position si habilement occupée à l'ouest d'Erlisbach, les dragons ont décidé du sort de la journée, en rejetant définitivement l'adversaire dans une défensive qui devait lui être fatale. Cette tâche accomplie, ils ne pouvaient qu'attendre, sur le flanc droit de l'assaillant, l'issue du combat et le moment propice d'entrer de nouveau en action. J'ignore en revanche, si les guides, attachés à la Xe brigade, ont renseigné l'avant-garde de cette dernière sur l'ennemi auquel elle devait se heurter au sortir d'Erlisbach et s'ils l'ont mise ainsi en mesure d'éviter l'erreur regrettable qui s'est produite au début de l'action. A cet égard, on ne saurait assez recommander aux officiers de cavalerie qui envoient des rapports en arrière, de faire en sorte que ces rapports soient portés, en passant, à la connaissance du commandant de l'avant-garde. Le plus simple est d'envoyer le rapport sous pli ouvert avec ordre au porteur de le montrer en passant à cet officier.

L'artillerie de la défense a fait son devoir dans les conditions difficiles où elle était placée. A la critique, le directeur de la manœuvre a fait observer cependant qu'elle a eu tort d'établir

ses pièces sur le versant ouest du Haslen, et qu'elle eût mieux fait de les garder sur le versant est et de ne les amener en avant, à la main, qu'autant que cela était nécessaire pour que les bouches dépassassent la crête. En agissant ainsi, elle aurait sinon diminué ses pertes, du moins facilité sa retraite, car les pièces auraient pu être ramenées à la main jusqu'au pied du mamelon, tandis qu'elle s'est vue forcée d'amener péniblement ses avant-trains sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Je n'ai pas à revenir sur l'activité du génie, qui ne mérite que des éloges.

Arrêtant ici cette étude, je renouvelle le vœu par lequel elle débutait. Puissent nos officiers s'intéresser à nos simples manœuvres de régiments et de brigades ! En les suivant avec attention, en les étudiant d'une manière consciencieuse et raisonnée, ils n'en auront que plaisir et profit.

BOREL, lieut.-col.

P. S. Je tiens à rectifier une petite erreur qui s'est glissée dans mon précédent article consacré à la manœuvre des régiments 19 et 20, à Gränichen. C'est la 2e et non la 1re compagnie du 58, qui, envoyée à Rütihof, a fait sur les hauteurs à l'ouest de Gränichen, la diversion si utile dont la défense du village a profité.

A tout seigneur tout honneur.

Et puisque j'en suis à rectifier, voici encore deux *errata* à corriger :

Page 493, 3e ligne du bas, lire : *en avant* au lieu d'en arrière ;
Page 494, 5e ligne du haut, lire 59 au lieu de 58. B.

La tactique du feu de l'infanterie depuis 1793 [1].

Contribution à l'histoire de l'infanterie

Par le 1er lieutenant d'infanterie GÜNTHER.

PÉRIODE DU FUSIL A PERCUSSION JUSQU'A L'INTRODUCTION DES ARMES RAYÉES.

La longue période de paix qui suivit la paix de Paris fut féconde en nouveautés dans le domaine technique, mais non dans celui de la tactique. A peine l'introduction du fusil lisse à percussion, de l'inflammation à percussion entre autres en-

[1] Voir livraison de septembre.

traina-t-elle l'élaboration de règles nouvelles pour le combat de feu de l'infanterie, car les distances entre lesquelles le combat pouvait se mouvoir restaient sensiblement les mêmes qu'avec les fusils à silex.

Chose singulière, alors que les différents Etats s'occupent activement d'essais en vue de l'amélioration des armes à feu portatives[1] — le *Hanovre* commença déjà en 1815, — les armuriers et techniciens militaires n'accordent que peu d'attention à l'invention, grosse de conséquences, de l'inflammation par percussion, et ne se rendent d'abord pas tout compte de l'importance et de la portée de cette innovation.

En 1818, la *Suisse* adopte, pour son infanterie, un nouveau modèle de fusil, et pour ses carabiniers un nouveau mousqueton.

La *France* crée, en 1822, le fusil de voltigeur (âme lisse, calibre 17^{mm}5, sans hausse, le guidon fixé à l'anneau supérieur ; balle de 25.6 gr. ; charge 16.5 gr. de poudre). L'*Autriche* raccourcit purement et simplement, en 1829, son vieux et massif fusil d'infanterie. L'*Angleterre* et la *Saxe* bronzent pendant quelque temps les canons de leurs fusils, mais abandonnent bientôt cette pratique, soi-disant parce que l'on ne trouve point d'ouvriers assez consciencieux pour mener à bien l'opération chimique du bronzage.

Ce furent de nouveau les petits Etats de l'Allemagne qui examinèrent de plus près l'idée de l'inflammation par percussion.

Le *Hanovre* commence, en 1825, des essais dans ce sens ; en 1828 il arme du nouveau fusil un détachement de 200 chasseurs. En 1831, la *Bavière* donne à tout un bataillon le fusil de munition. La *Prusse* fait des essais dès 1826, mais ce n'est qu'en 1834 qu'elle distribue la nouvelle arme au bataillon de fusiliers du 1er régiment de la garde. En même temps, elle soumet à des essais les différents modèles dus au génie de Dreyse, et dont nous parlerons plus tard en détail. Dès 1839 toutes les troupes prussiennes destinées au combat en ordre dispersé, et, l'année suivante, toutes les troupes d'infanterie sont armées du fusil à percussion.

[1] Après 1816, tous les Etats entreprirent des essais assez étendus sur le calibre du canon et de la balle, sur l'espace d'ébattement (vent), la longueur du canon, la force de résistance du fer du canon, la longueur de l'arme, la place ou centre de gravité, le poids de l'arme, sur la nature et la position de la lumière, sur la condition de la vis de queue *(Schwanzschraube)*.

L'*Autriche-Hongrie*, dont la situation financière était, à ce moment-là, rien moins que florissante, reculait devant les dépenses qu'aurait nécessitées l'introduction du nouveau fusil. Aussi l'invention du Milanais Console, qui, en 1835, présenta un inflammateur à globule, vint-elle fort à propos permettre aux Etats impériaux de transformer les culasses à batterie en une sorte de système à percussion. Les chasseurs impériaux reçoivent en 1837 un fusil basé sur le nouveau mode d'inflammation perfectionné par F. M. L. Augustin ; les autres troupes en furent pourvues dès l'année suivante, et malgré de nombreux *ratés*, elles l'ont conservé jusqu'en 1854.

Dès 1827 de nombreux essais avaient été faits en *France*, avec un système de chargement par la culasse imaginé par Robert et David.

L'idée de charger les fusils par la culasse est très ancienne : elle remonte à 1540. Si l'on en croit la chronique, la première arme de ce genre aurait été inventée par Henri II, roi de France. Sous Louis XIV et sous Louis XV fut quelque temps en usage — entre 1730 et 1740 — l' « amusette » du maréchal de Saxe. Cette arme rentrait dans le groupe des armes dans lesquelles le tonnerre se découvre à la partie supérieure du canon. C'était un gros fusil, qui se chargeait sans cartouche, en plaçant le projectile et la poudre dans la culasse de l'âme, qui s'ouvrait. Il lançait des balles de plomb d'une demi-livre. On le posait, au moment du tir, sur une sorte de fût, manœuvré par deux hommes. Le maréchal de Saxe en fit construire une grande quantité ; il adapta le même mécanisme aux carabines de la cavalerie et dota de cette arme les dragons de son régiment. Mais les inconvénients de ce fusil : chargement dangereux, crachement, encrassement rapide, peu de régularité du tir, etc., le firent bientôt abandonner, en dépit des améliorations qu'y apportèrent Chaumette et Montalembert.

En 1807, Pauly construisit un fusil se chargeant par la culasse, où la partie supérieure du canon s'ouvrait pour découvrir le tonnerre, et où l'inflammation était produite par le choc d'une petite tige de fer contre une amorce fulminante. Cette arme mit les esprits en éveil et les dirigea dans une voie qui devait être féconde. Voici à ce sujet quelques détails :

Jean Pauly, mécanicien, rue des Trois-Frères, à Paris, ancien officier d'artillerie helvétique, présenta, en 1812, au ministre de la guerre, un fusil à chargement propre à l'usage des troupes. Cette arme ne fut pas sans attirer l'attention de l'empereur, qui y prit grand intérêt et ordonna des essais ; mais les événements ultérieurs ne lui permirent pas de suivre le développement de ceux-ci.

La note par laquelle l'existence de ce fusil fut signalée à l'empereur fait partie de la *Correspondance de Napoléon Ier* (Grande édition, T. XXIV, p. 241.). Elle émane du duc de Rovigo et est fort élogieuse pour la nouvelle invention... « Sur » l'avis que j'ai eu — y dit-il — que l'on cherchait à lui (Pauly) acheter son » secret, je l'ai fait venir et lui ai fait apporter son arme. En ma présence, » dans mon jardin, il en a tiré 22 coups à balle en deux minutes... J'ai pris » alors sur moi de lui présenter son fusil, que j'envoie au Cabinet de Votre Ma» jesté, parce qu'il m'a paru digne de sa curiosité... Je demande pardon à Votre » Majesté, mais l'expérience que j'ai vu faire chez moi m'a rendu enthousiaste

» de cette arme, surtout pour les pistolets, qui sont si difficiles à recharger dans » la cavalerie. » — D'après une mention qui figure sur l'original de cette *Note*, l'empereur a examiné ce fusil à Gros-Bois, le 19 janvier 1813.

Ce fusil appartenait à la catégorie des armes à bloc mobile autour d'une charnière perpendiculaire à l'axe du canon et située en avant de la boîte de culasse, à la hauteur de la chambre. Ce bloc était manœuvré au moyen d'une branche formant levier, qui, à la position du tir, était appliquée contre la partie supérieure de la poignée de l'arme. Le canon était rayé en spirale. La cartouche était en papier ; elle se terminait, à l'arrière, par une *rosette* (étoupille) ou culot en cuivre, au centre duquel était pratiquée une petite ouverture cylindrique qui communiquait avec la charge et servait à loger l'amorce. Sur le côté et dans l'intérieur du bois était pratiqué un canal servant de logement à une tringle à bouton destinée à faciliter la sortie du culot, que l'on était obligé de retirer après le départ de chaque coup. La charge était en poudre fine, dite à giboyer; elle n'était que les $^{2}/_{5}$ environ de la charge ordinaire du fusil mod. 1777 corrigé, alors en usage. La balle était cylindrique (l'arme a tiré également des balles sphériques). L'amorce était composée de muriate suroxygéné de potasse (chlorate de potasse) mitigé ; elle était enflammée par le choc d'un petit piston que le mouvement de la noix faisait avancer ou reculer. La noix était amenée dans la position de l'armé au moyen d'une sorte de chien placé sur le côté. Sur le pan supérieur se trouvait une lumière destinée à donner passage aux gaz résultant de l'inflammation de l'amorce ou provenant de la cartouche. Une rondelle de cuir cheulé était placée sur le parcours du piston pour empêcher ces gaz de s'introduire dans le mécanisme. Ce fusil *n'employait pas de baguette*. Au canon était adaptée une baïonnette en forme de sabre, dont le but était « de faire l'office de chacune de ces deux armes blanches ». Les données numériques relatives à cette arme étaient les suivantes: Calibre $15^{mm}93$; diamètre de la balle, $16^{mm}92$; longueur du canon, $1^{m}3$; 24 rayures de $0^{mm}56$ de profondeur ; poids de la charge, 5.52 grammes; poids du fusil : sans baïonnette, 3610 gr. ; avec baïonnette, 4200 grammes; par suite de divers remaniements, ce poids finit par atteindre 5200 gr. Les expériences firent ressortir qu'avec cette arme on pouvait tirer de 5 à 6 coups par minute et que la portée était environ double de celle du fusil réglementaire. A ces tirs, effectués comparativement avec le fusil modèle 1777 corrigé de la manufacture de Versailles pour l'évaluation des effets de pénétration, l'enfoncement moyen de 4 balles tirées à une distance de 12 m. avec une charge de 5,5 gr. de poudre fine à giboyer fut de 7,67 cm. avec le fusil Pauly et de 5,64 cm. avec le fusil modèle 1777 corrigé, dans deux madriers de bois blanc de 5,4 cm. d'épaisseur appliqués l'un contre l'autre ; dans un madrier de chêne, la pénétration du fusil modèle 1777 corrigé, charge de 12,28 gr. de poudre de guerre, charge ordinaire de ce fusil (y compris 1,45 gr. dans le bassinet), fut de 8,82 cm, et avec le fusil Pauly, charge de 5,5 gr. de poudre de guerre, de 9,25 cm.

Les raisons qui s'opposèrent à l'adoption du fusil Pauly peuvent se classer sous deux rubriques principales : 1° Danger de la poudre au chlorate, facilité avec laquelle cette poudre se détériore ; 2° Imperfections dues surtout à ce que l'outillage de l'époque était insuffisant pour assurer, dans de bonnes conditions, la fabrication courante de mécanismes très délicats et exigeant une grande précision d'ajustage.

Les détails qui précèdent sont extraits d'un article intitulé *Le fusil à chargement par la culasse de 1814* et publié (avec une planche) par la *Revue de l'Artillerie* (Tome L, 6e livraison, septembre 1817, page 548). Ils servent « d'éclaircissements » à un mémoire daté de Bazarné le 8 août 1814, du lieutenant-général Allix sur le fusil Pauly.

Ce mémoire précise un point de l'histoire des armes se chargeant par la culasse. Mais il est intéressant à un autre titre : Au cours des comparaisons que comportait son sujet, l'auteur a été amené à faire, incidemment, le procès du fusil qui était alors en service et avec lequel ont été faites les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Il a ainsi montré ce qu'était exactement cette arme, dans la pratique, au point de vue des incidents de tir, tels que ratés, rechanges de pierres, arrêt par encrassage, etc. Rares sont, dans les écrits du temps, ces détails modestes, si précieux cependant pour restituer aux batailles d'alors leur véritable physionomie. Ecrites au lendemain même des grandes guerres par un des officiers généraux qui y avaient pris une part des plus active, ces indications ont certainement, à tous égards, une haute et toute spéciale valeur.

« Le général soussigné — y lisons-nous — ayant examiné avec soin les fusils de l'invention du sieur Pauly, a tellement été frappé de leur supériorité sur ceux maintenant en usage dans les armées, qu'il se détermine à motiver son opinion à cet égard. C'est le but du présent mémoire. »

Cette supériorité, le général la trouve : 1° *Dans la supériorité de la charge* (le fusil Pauly exigeait 4 temps : 1° découvrir la culasse, 2° prendre la cartouche, 3° mettre la cartouche dans le canon, 4° fermer la culasse. Le fusil en exigeait 5 : 1° découvrir le bassinet, 2° prendre la cartouche, 3° déchirer la cartouche, 4° amorcer, 5° fermer le bassinet ; de plus, ces temps étaient plus longs. Avec le fusil Pauly, un soldat tirera au moins trois coups pendant qu'on en tire un avec le fusil en usage) ; — 2° Dans *la longue* et *sûre portée* (portée double de celle du fusil modèle 1777), soit d'environ 250 à 300 toises de but en blanc ; avantage immense, « combiné avec celui résultant de la vitesse de la charge, il n'y a plus de » cavalerie qui puisse se présenter devant de l'infanterie, car elle serait forcée » de se mettre au galop à 250 toises, arriverait « toute décousue », ferait peu » d'effet », et pendant ce temps, avec le fusil Pauly, un fantassin fera au moins 18 à 20 décharges. De plus, la balle étant forcée, ne peut dévier ; elle suivra nécessairement l'axe du canon à sa sortie ; la force motrice étant appliquée « au » centre de la balle, cette dernière ne peut avoir de mouvement de rotation, qui, » par la résistance de l'air, changerait la direction primitive.... On pourrait encore » allonger la portée et la rendre plus sûre en allongeant le canon. » — 3° *Meilleures conditions de service* (avec le fusil en usage, l'âme du canon se salit et s'encrasse, il faut laver et nettoyer le canon au bout de 30 coups. « La pierre ne » peut servir qu'à 10 ou 12 coups ; il faut la retailler, sans quoi la batterie fait » rat. Souvent les étincelles que la pierre tire de la batterie ne tombent point » dans le bassinet et l'amorce ne prend pas feu. Souvent la lumière se bouche. » Souvent l'amorce brûle sans faire partir le coup. Le quart des coups ne partent point. Il arrive que le soldat, ne s'étant point aperçu du raté, met plusieurs cartouches les unes sur les autres. — Ces circonstances n'existent plus avec le fusil Pauly : « le canon ne peut plus se salir, puisqu'à chaque coup la balle forcée le » nettoye ». Il pourrait tout au plus se salir à la culasse Il est alors facile de le nettoyer. — 4° *Prix de revient moindre* (par la suppression de plusieurs pièces : baguette, embouchure, fût moins long, platine moins compliquée, plus solide, moins fragile). — 5° *Economies diverses* (économie dans la perte des cartouches des armes de garde qui doivent être chargées puis déchargées, suppression de la pierre ; économie de poudre, la charge n'étant que les $^3/_5$ de la charge ordinaire. — Le risque de la perte des « rosettes » est un inconvénient, mais une bonne discipline y remédiera. — 6° *Tir par un temps de pluie.* (Le fusil en usage ne peut servir par les temps de pluie ou de neige qui mouillent l'amorce ; le fusil Pauly supprime cet inconvénient ; la batterie du fusil ordinaire exige beaucoup de soins

pour être préservée des effets de la pluie et de la rouille ; celle du fusil Pauly, cachée, échappe à l'inconvénient.)

Le général Allix conclut que « le fusil Pauly a des avantages nombreux et » prononcés sur celui en usage. La nation qui s'en servira la première aura des » succès marqués sur ses rivales, au moins pendant les premières campagnes et » jusqu'à ce qu'elles aient pu s'en pourvoir.... La France ne peut qu'adopter » cette arme pour l'armée. » Le général constate que l'adoption du fusil Pauly soulèvera des objections, mais « qu'il sera impossible d'en faire de solides, qui ne » seront pas facilement détruites et qui puissent un seul instant contrebalancer » les avantages de cette arme dans son emploi à la guerre. » Et il ajoute : « C'est » ce qui résulterait d'expériences directes à faire à cet égard en présence de » gens impartiaux et connaissant l'effet des armes à feu. » Et plus loin en *nota* : « Les Russes et les Prussiens ont fait dernièrement, à Paris, la comparaison de » leurs fusils avec celui de l'inventeur Pauly. Les avantages de celui-ci, d'après » ce qui m'en a été rapporté, ont paru si sensibles qu'il n'est pas douteux que » les deux puissances l'adoptent, ce qui leur donnera un avantage bien marqué » sur leurs rivaux. »

Il y a lieu de faire remarquer ici que c'est de 1809 à 1814, c'est-à-dire à cette même époque, que Jean-Nicolas Dreyse, l'inventeur du fusil à aiguille, travailla, à Paris, dans la fabrique d'armes de Pauly, et que celui-ci l'initia à ses efforts pour arriver à la création d'un fusil de guerre à tir rapide. On peut donc admettre que c'est à l'armurier suisse Pauly que Dreyse doit l'idée du fusil à aiguille.

En 1813, Julien Leroy imagina un fusil dont le canon se rabattait sur le côté gauche parallèlement à lui-même en tournant autour d'un axe.

En 1815, on expérimenta dans plusieurs régiments français de cavalerie le « mousqueton Lepage » où, en déplaçant un taquet qui fixait le canon au fût, on dégageait le canon, qui tournait de droite à gauche, de façon à ce qu'on pût y introduire la charge.

Le médecin Robert présenta en 1831 un modèle dans lequel la branche postérieure du tonnerre se découvrait au moyen d'un levier à poignée. On introduisait alors dans le canon une cartouche munie d'une amorce fulminante. Le mouvement du levier tendait un ressort qui, lorsqu'on pressait la détente, agissait comme chien et provoquait l'inflammation. La cartouche du système Robert peut être considérée comme le type original de la « cartouche unique » qu'inventa et qu'adopta plus tard pour son fusil le célèbre armurier Lefaucheux-Gévelot, de Paris. Bien qu'on reprochât au fusil Robert d'être d'un maniement difficile, il permettait de tirer 12 ou 13 coups par minute. L'opposition que rencontra en France, pendant près d'un quart de siècle, l'introduction d'un fusil se chargeant par la culasse est due essentiellement au fait que l'intéressante invention du médecin parisien ne fut pas autrement perfectionnée.

Lefaucheux fut l'inventeur du canon à bascule ; dès ce moment les modèles se multiplient : on vit apparaître successivement, outre le « fusil Robert », le « mousqueton des cent gardes », le fusil Manceaux et Vieillard, le fusil à aiguille ou fusil Dreyse, le Chassepot, en 1858, etc.

Quant à la cartouche, c'est-à-dire à la réunion sous une enveloppe renfermant la charge de poudre toute mesurée et même le projectile, son origine est fort ancienne. Il faut aller la chercher au temps de la guerre de Trente ans. Sous Henri IV, les soldats portaient, suspendues à une bandoulière, de petites boîtes cylindriques, en bois ou en fer blanc, couvertes de cuir et remplies chacune d'une charge de poudre. Un peu plus tard, on chargea l'arme au moyen d'une corne ;

en 1690 on revint aux cartouches ; mais jusqu'en 1744 elles ne renfermèrent que la charge ; dès cette époque, elles reçurent et la charge et l'amorce. (*N. d. T.*)

Ce ne fut qu'en 1840, après le traité de Londres, sous les menaces de la guerre du Rhin, que le ministre de la guerre de Louis-Philippe introduit, d'après les propositions de l'armurier Bruniel, un premier modèle de fusil à percussion, lequel fut suivi, en 1842, d'un second en tous points semblable, ou peu s'en faut, au fusil en usage en Allemagne. La Suisse également adopte ce système. Dès 1842 quelques Cantons commencent la transformation de l'armement de leurs contingents d'infanterie ; toutefois en 1847, pendant la guerre du Sonderbund, la landwehr était encore presque en entier armée du fusil à silex.

Le but en blanc des différents modèles de fusil à percussion variait de 100 m. en France à 118m6 en Autriche ; le calibre, de 17mm5 (Bade) à 18mm31 (Prusse) ; le poids de l'arme, de 4.236 kg. (Nassau) à 5.153 (Bavière) ; le poids de la balle, de 20.8 gr. (Nassau) à 31.22 (Hanovre) ; la charge, de 6.55 gr. en Prusse, à 9 gr. en France.

Ces quelques données permettent de juger du premier coup d'œil que le fusil à percussion ne constituait pas directement, par lui-même, un progrès vis-à-vis du fusil à batterie. Le mérite principal de l'innovation était dans la diminution du nombre, alors considérable, des *ratés* et, par suite, dans l'augmentation de la valeur effective du feu.

« L'invention nouvelle des fusils à percussion ne laisse plus beaucoup à désirer », écrivait en 1840 celui qui fut plus tard le général Dufour[1], et pourtant combien modestes, comparés à ceux d'aujourd'hui, étaient alors les résultats obtenus avec cette arme ! D'après les essais de Piobert, avec le fusil à canon lisse, on obtenait, à 150 m. de distance, 44 % de touchés sur une cible de 2m² ; à 200 m. le 28 % ; à 400 m. le 4.2 %. Avec le fusil modèle 1840 de l'infanterie bavaroise, le but en blanc était de 110 m., la plus grande distance visuelle de 225 m. et la plus grande portée de 450 m. A 70 m., sur une paroi longue de 3 m. et haute de 1m8, on obtenait 92 % de touchés ; à 200 m. 7 % seulement. Toutefois, à cette distance, la balle traversait encore des madriers en bois de pin de 5 à 7 pouces, 2 pieds de terre foulée et 3 pieds de terre non foulée. Appuyé sur ces faits, on peut donc répéter que le fusil à percussion à

[1] Guillaume-Henri Dufour. *Traité de Tactique.* (Traduction allemande par P.-C. von Tscharner. Zurich, 1842.)

canon lisse ne réalisait, vis-à-vis du fusil à silex, aucun progrès sous le rapport de la portée, de la précision, de la force de pénétration du projectile. Il était donc complètement inutile de lui donner un appareil de mire compliqué, comme une hausse fixe avec une large encoche et un grossier guidon, presque toujours en laiton. Mais le fait que, sur 2522 coups, le fusil à silex donnait, même par un temps favorable, 782 ratés, tandis que le fusil à percussion n'en avait qu'un sur 2780 coups (expérience faite en Saxe en 1833), montrait surabondamment la nécessité d'apporter la plus grande attention à la tactique du feu de l'infanterie [1].

En fait, à partir de 1840, plusieurs Etats élaborèrent des règlements organisant à certains égards cette discipline. Ainsi en 1841 déjà parut un « règlement d'exercice pour l'infanterie impériale », auquel est emprunté ce qui suit : La troupe se plaçait d'abord sur trois rangs [2]. Dans la charge sur place *(Chargirung auf der Stelle)*, les deux premiers rangs faisaient feu, et cela par rangs ; dans la décharge générale, par contre, les trois rangs faisaient feu ensemble. Il est probable que, dans ce cas, le premier rang se mettait à genoux. Enfin, dans l'ordre serré, on connaissait encore l'antique feu roulant ou feu de file (Lauffeuer), dans lequel chaque file (Rotte) faisait feu d'après le rang, et dans lequel le feu courait d'une aile à l'autre.

Pour le combat en ordre dispersé, les principes suivants faisaient règle : « Dans la chaîne des tirailleurs, chaque file *(Rotte)* constitue un chaînon *(Kettenglied)*, où chaque homme est à trois pas de distance des autres et dont les carabiniers occupent le milieu. La distance d'un chaînon à l'autre est en rapport avec l'étendue et la nature du terrain aussi bien

[1] Quoi qu'il en soit, on opposait les plus singuliers préjugés à l'introduction des armes à percussion. Ainsi le docteur en médecine Victor Vandenbrœck publia, en 1844, à Paris, une volumineuse brochure intitulée : ***Des Dangers qui peuvent résulter de l'Emploi des armes à percussion***, où il déclare, comme l'avait fait, du reste, le député Boissel, dans la séance du 5 février 1843 de la Chambre des députés, que « les vapeurs de mercure des capsules devaient être nuisibles à la santé des soldats ». En Belgique spécialement, de grandes divergences d'opinions se firent jour sur ce point. Nous avons vu naître de semblables discussions à l'occasion de l'introduction de la poudre sans fumée.

[2] L'infanterie de Napoléon exerçait normalement sur trois rangs. Ce ne fut qu'après la bataille de Dresde que Napoléon adopta, à cause des pertes subies, le tir sur deux rangs. La nouvelle formation fut employée pour la première fois à la bataille de Leipzig. Les Anglais et les Suisses, par contre, ne connaissaient depuis un temps immémorial que les deux rangs.

qu'avec la force du détachement; dans la règle elle est de huit pas. Les tirailleurs doivent utiliser le terrain pour se couvrir et se soutenir mutuellement pendant le feu. Le mousquetaire ne doit tirer que lorsqu'il peut le faire à coup sûr. Dans les exercices ordinaires, il tire le quatrième coup du chaînon. Les sous-officiers se trouvant derrière la chaîne de tirailleurs doivent principalement surveiller les mouvements et les intentions de l'ennemi, afin de pouvoir prendre rapidement les mesures nécessaires. Le chaînon central — chaînon directeur — de chaque peloton doit être conduit par un officier. La chaîne peut être formée sur place ou pendant la marche en avant, et cela aussi bien au centre que sur les ailes; ses mouvements, qui doivent être chaque fois ordonnés par un signal de trompette, sont : avancer, reculer, marcher de côté à droite, à gauche, avancement ou recul d'une aile ; dans les attaques de cavalerie, trois à six des chaînons d'un peloton, ou même tous ses chaînons forment au centre un groupe compact qui peut du reste être aussi formé directement du peloton fermé. » *(Potschka)*.

Dans l'armée impériale également, le combat en ordre dispersé est exclusivement réservé aux troupes légères. On posait en principe que le quart ou le tiers des combattants devaient se trouver dans la ligne de feu, que les soutiens devaient être de 150 à 200 pas derrière la chaîne, et la réserve encore à 100 pas plus en arrière.

Dans les années 1804 et 1809, la Suisse fut dotée de règlements conçus tout entiers dans l'esprit de la tactique linéaire et qui restèrent en vigueur une trentaine d'années. Cependant, la pratique créa peu à peu, dans les écoles centrales et au « Camp de Thoune », des formations qui, au besoin, pouvaient soutenir la critique. Les principes en étaient ceux-ci : Le feu de salve — du demi-bataillon ou du bataillon entier — est le feu le plus important en ordre serré; il est employé à courte distance (30 à 40 pas), contre un ennemi qui dessine une attaque de front. Toutefois, l'assaut est repoussé plus facilement et d'une façon plus décisive par une contre-attaque à la baïonnette. Les tirailleurs fournis exclusivement par l'infanterie légère [1] ne servent qu'à couvrir les déploiements, et non pas,

[1] Jusqu'en 1875, le bataillon suisse d'infanterie comptaient 6 compagnies faibles, dont deux — les chasseurs — combattaient en ordre dispersé, et faisaient le service de sûreté, tandis que les quatre compagnies du centre (fusiliers) ne combattaient qu'en ordre serré. Du reste, les chasseurs conservèrent jusqu'en 1857, comme les fusiliers, le même fusil lisse à percussion.

à proprement parler, à la préparation de l'attaque. Le feu de la ligne de tirailleurs commence à 300 pas. Le principal genre de feux est le feu à volonté ou feu de tirailleurs où la décharge se fait individuellement. Le feu de peloton ne peut guère être recommandé; il conduit facilement à la confusion dans le commandement; du reste, le soldat ne tire bien que lorsqu'on lui laisse complète liberté. Après une action victorieuse, l'ennemi est purement et simplement poursuivi par les compagnies fermées.

L'impression produite par les expériences de la guerre du Sonderbund, se traduit, en 1847, par un nouveau règlement. Celui-ci maintint en honneur le « formalisme ». Il apporta toutefois quelques améliorations conformes aux besoins de l'époque. Il formula d'une façon plus décisive les règles du combat en ordre dispersé et créa le feu de peloton alterné.

Par contre, le « Règlement d'exercice pour l'infanterie de l'armée royale de Prusse » de 1843, est tout à fait à la hauteur des temps et de leurs exigences.

Le « précurseur » de ce règlement, précurseur qui, à proprement parler, fut un « projet de règlement », fut le règlement d'exercice pour l'infanterie. élaboré par la commission de réorganisation militaire qui se réunit le 25 juillet 1807, à Memel, sous la présidence de Scharnhorst. Ce règlement rompt complètement avec les traditions de la période de Frédéric-le-Grand.

A la vérité, déjà après la mort du roi, on recrutait 24 bataillons de fusiliers et, pour la compagnie, 12 chasseurs *(Schützen)*. Toutefois, l'insuffisance de leur instruction en ce qui concerne le combat de feu en ordre dispersé se fit déjà beaucoup sentir en 1806 et 1807. Seuls, les « chasseurs » (Jäger) instruits par York et la compagnie de fusiliers de Gneisnus constituèrent de glorieuses exceptions.

Le règlement de 1812 connaissait la « salve » et le « feu de bataillon », de même que le « feu de rang » sur un signal de tambours. L'attaque se faisait par le milieu de la colonne, qui, seul, réunit « indépendance, fermeté, force et mobilité ».

Le quatrième chapitre contient les prescriptions relatives au troisième rang. Suivant en cela l'exemple de l'Autriche, on ne devait pas employer tous les hommes comme tirailleurs. Le combat en ordre dispersé est excellent; on y doit employer les hommes du troisième rang, encore que cetto prescription ne supprime pas la nécessité, pour chaque fusilier, de savoir se battre individuellement. On doit employer ce mode de combat :

1° Lorsque la configuration du sol rendrait difficiles les mouvements d'un corps de troupe en ordre serré.

2° Pour protéger des lignes ou colonnes en ordre serré, à de grandes distances, contre le feu de quelques tirailleurs ennemis.

3° Pour obtenir un tir plus précis que cela n'est possible dans la formation en ordre serré.

4° Pour masquer une attaque tentée d'un autre côté et pour opposer à l'ennemi un essaim de troupes combattant en ordre dispersé, afin de l'empêcher de se rendre compte de nos propres mouvements.

Pour satisfaire à ces conditions, le carabinier doit recevoir une instruction particulièrement soignée, autant que possible donnée individuellement et en faisant appel aux facultés intellectuelles des hommes. Cette instruction portera surtout sur les points suivants : 1° Connaissance et usage de l'arme à feu ; 2° Agilité du corps, utilisation rationnelle des avantages du terrain pour sa propre protection ; 3° Défense contre des cavaliers isolés sur terrain découvert.

Pour la « charge en fourrageurs » *(Schwärmen)*, Scharnhorst donnait les règles suivantes : On ne doit employer que le nombre d'hommes strictement nécessaires au but à atteindre. Les tirailleurs doivent rester en bande *(Rottenweise)* et se soutenir mutuellement ; ils ne doivent tirer qu'au visé et tranquillement. Pas de troupe pour renforcer ou recevoir les tirailleurs. Des attaques inattendues de cavalerie seront repoussées par « groupes irréguliers ».

Si la ligne de tirailleurs doit être renforcée, les hommes de la troupe de soutien désignés dans ce but se déploient derrière la ligne et vont se placer au mieux entre les intervalles laissés par les tirailleurs, spécialement où ils trouveront, pour se couvrir, des abris naturels. C'était le renforcement de la ligne de feu, le « doublement » *(Endoublieren)*, que l'on a plus tard si sévèrement proscrit. Les quatre pelotons de chasseurs du bataillon et la « division du troisième rang » étaient sous le commandement d'un capitaine spécialement désigné dans ce but, le « capitaine de chasseurs ».

Les bataillons de fusiliers sont de préférence exercés en vue du combat en ordre dispersé ; ils doivent être amplement formés à ce mode de combat. Chaque compagnie doit être considérée comme se composant de trois pelotons profonds de trois hommes, qui sont alternativement employés pour le combat en ordre dispersé.

Dans la longue période de paix qui suivit les guerres de la liberté, ces principes ne furent appliqués que d'une façon très superficielle. Les tacticiens redoutaient surtout le « doublement » comme cause de désordre.

Mais le règlement prussien de 1812 surtout peut être considéré comme la suprême consécration de la « tactique en colonnes ». Qu'il nous soit donc permis d'en dire ici encore quelques mots :

Déjà en 1724, le plus ancien représentant de la tactique en colonnes, le maître de camp français Folard (Jean-Charles de Folard, chevalier, tacticien et homme de guerre français, né en 1669 à Avignon, mort en 1747, l'auteur des *Commentaires sur Polybe* et du *Traité de la Colonne*), réclamait un ordre de bataille utilisant la force de choc et nommait textuellement celle-ci : « colonne ». Il prétendait que la vraie force d'une infanterie était dans l'attaque avec un front étroit et une grande profondeur. Il n'excluait pas cependant complètement l'arme à feu, mais il voulait que la plus grande partie de la troupe fût armée de la pique, qui avait alors et depuis longtemps disparu. La théorie de Folard trouva, au XVIIIe siècle, de chauds partisans parmi les tacticiens. Dans les dernières années du règne de Louis XV, on fit, en France, à plusieurs reprises, et sur une grande échelle, mais sans aucun succès, des essais de la phalange moderne.

Parmi les partisans des idées de Folard se trouvaient entre autres le maréchal de Saxe, l'Espagnol Santa-Cruz, Turpin de Cressé, Joly de Maizeroy, le Wurtembergeois Nicolaï, etc. Frédéric-le-Grand par contre, bien qu'il eût publié, en 1761, sous le titre de *Esprit du chevalier de Folard*, un extrait de ses ouvrages, où il a trouvé « quelques diamants enfouis dans du fumier » ; Quintus Icilius et Guibert (Jaques-Antoine-Hippolyte, comte de Guibert (1743-1790), fils de Charles Benoît (1715-1786) général littérateur, habile tacticien, auteur du célèbre *Essai de tactique générale*), « passèrent la colonne au fil de l'épée ». Mais Scharnhorst, dont le maître, le comte Wilhelm de Lippe, était un chaud parti-

san de la pique, ne voulait, contre la cavalerie, que la colonne. Il réclamait d'abord une meilleure instruction pour le tir de l'infanterie et l'unité de l'infanterie. Lorsque Jacques Mauvillon, dans sa polémique avec Maizeroy, déclare qu'un bon tir est pour l'infanterie une chose accessoire, Scharnhorst répond : « Je pense en» core qu'un bataillon renfermant quelques bons chasseurs pouvant tirer à coup » sûr à une distance de quelques centaines de pas, peut faire subir, à distance » de grandes pertes à un bataillon n'ayant pas de bons tireurs, c'est seulement » dans le cas où les chasseurs sont de la moindre utilité. Mais si l'on avance sous » bois, et que l'on soit inquiété, en marche, par des troupes légères, si l'on est » harcelé par des tirailleurs ennemis, si l'on doit défendre un poste protégé par » des haies, des fossés ou des arbres, il est ordinairement utile et souvent d'une » extrême nécessité de pouvoir tirer juste à une grande distance. »

Le lieutenant d'alors, comme plus tard le général, étaient vraiment inspirés par l'esprit des temps, qu'en dehors de lui peu d'hommes éminents comprirent. Scharnhorst est proprement le père de la tactique du feu de l'infanterie moderne, et il s'en faut de beaucoup que nous lui rendions sous ce rapport toute justice.

La façon de concevoir les conditions de la tactique en faisaient un règlement d'avenir et, en fait, les principes qui y étaient inscrits ont brillamment subi l'épreuve de trois campagnes; aujourd'hui encore, ils gardent même, sous plus d'un rapport, une certaine valeur.

Les pelotons de chasseurs étaient formés au moyen du troisième rang; chaque compagnie en avait un à sa disposition. Chaque peloton — composé de deux demi-pelotons, soit de quatre sections — était commandé par un officier et au moins par trois sous-officiers. Il lui était adjoint un trompette. Les quatre pelotons de chasseurs du bataillon avaient à leur tête un capitaine commandé pour cela. La moitié des chasseurs restait comme soutien à 75 m. en avant des ailes du bataillon. La ligne des tirailleurs proprement dite s'étendait devant le front du bataillon et s'avançait dans la première position qui lui avait été désignée d'avance, ou s'y rendait à un signal donné. Pour renforcer la ligne de feu, on employait au plus une section ; les autres sections ne servaient qu'à la prolonger. Au signal de « rappel » *(Ruf)*, les chasseurs devaient rallier le front du bataillon. Pendant l'attaque à la baïonnette, ils restaient à 60 m. en avant du front de la colonne d'attaque et, après l'attaque, ils étaient chargés soit de la poursuite, soit de protéger le rassemblement et la retraite du bataillon.

L'innovation la plus importante qu'apporta le règlement de 1843 consista dans ces fameuses « colonnes par compagnies », dont l'emploi et le placement — en ce qui concerne les intervalles — étaient laissés à l'appréciation du commandant du bataillon.

En Prusse, aussi bien que dans les autres armées, on tenait à ce que le combat en ordre dispersé fût réservé spécialement aux bataillons de fusiliers, au troisième rang et aux divisions armées de carabines. Cependant chaque soldat d'infanterie devait être, en même temps, instruit comme chasseur.

En ce qui concerne l'emploi des forces dans le combat de chasseurs, la plus grande économie était recommandée; de là l'importante innovation qui consiste à protéger le flanc par des patrouilles envoyées de côté. L'indépendance des chefs de pelotons, qui est posée en principe, l'absence de tout formalisme au point de vue de l'alignement des lignes de tirailleurs en mouvement sont véritablement des points lumineux dans cette période qui fut par excellence celle du pédantisme militaire.

La discipline du feu faisait l'objet des prescriptions suivantes : Il ne faut tirer sur des individus isolés qu'à 125 m. au maximum, et sur des colonnes qu'à 250 m. Pendant les mouvements, il faut, en général, s'abstenir de tirer; les camarades d'un même groupe sont, il est vrai, solidaires, mais il ne faut pas exiger avec rigueur l'alternance du feu. Les lignes de tirailleurs préparent le combat; leurs mouvements doivent être vifs, mais pas trop précipités; leurs efforts tendront à avancer toujours. Si la ligne vient à être dispersée, la troupe fraîche occupera les abris du terrain situés en arrière ou de côté. Les soutiens devront rester sous la main, mais autant que possible à l'abri du feu de l'ennemi.

Les divisions destinées au combat en ordre dispersé et en ordre serré, qui se trouvent dans chaque unité tactique, doivent se prêter un mutuel appui. C'est avec ce principe qu'on a créé l'infanterie unique, qui, même dans les plus minimes groupements, est, sous tous les rapports, capable d'agir, qui n'a pas besoin de voltigeurs, de chasseurs ou de grenadiers, et qui peut faire face à toutes les exigences du combat.

Tandis que le règlement de 1847-1870 défendait absolument de détacher les pelotons de chasseurs dans leurs compagnies, on prescrivait simplement, en 1843, qu'il valait mieux ne pas le faire.

Le § 121 dit ceci : « Chaque bataillon doit trouver, dans l'emploi rationnel de ses pelotons de chasseurs, conjointement avec la formation en colonnes sur le milieu, et cela même dans les contrées coupées, le moyen de prendre, selon les

circonstances, dans le combat, soit l'offensive, soit la défensive. »

Le paragraphe 122 recommande les « colonnes de compagnies », car elles peuvent commodément convenir à chaque terrain; elles facilitent l'utilisation de celui-ci; elles offrent des points de mire restreints. Le combat en colonnes de compagnies doit, d'après sa nature, chercher la décision surtout dans l'effet du feu; il amènera donc rarement d'une façon rapide cette action décisive, axiome important qui renferme en soi-même la règle fondamentale de tout combat de feu. Le règlement est donc logique, lorsqu'il recommande la plus sévère économie dans l'emploi successif des chasseurs et, en toutes circonstances, le maintien, comme réserve, d'un bataillon rangé par compagnies, de même que les prescriptions françaises transformaient les traditionnelles « bandes de tirailleurs » en « bataillons tiraillants », sans unité de commandement.

Les compagnies isolées doivent conserver entre elles une distance maximale de 80 à 100 pas. Elles demeurent, par conséquent, en tout temps, à portée des commandements du chef de bataillon. Elles doivent se soutenir réciproquement contre les attaques de cavalerie; le coup de feu était commandé dans les pelotons et les carrés par le chef; à courte distance, on tirait simplement par rangs.

Le bataillon devait être sans cesse en communication avec ses chasseurs. Pendant l'attaque, le feu devait cesser à 100 pas de l'ennemi, et être immédiatement suivi de l'assaut avec l'arme déchargée.

Les sonneries (signaux), enfin! Pour le combat, on en connaissait 22, qui ne s'appliquaient même pas pour toutes les unités combattantes. Pour parer un peu à cet embarras de richesses, le règlement exigeait que les sonneries ne fussent employées que dans les cas d'absolue nécessité, car des « signaux trop nombreux n'amènent qu'incertitude et désordre ».

PÉRIODE DES ARMES RAYÉES JUSQU'A L'INTRODUCTION DES FUSILS SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

Ce règlement, qui parut 50 ans après l'apparition de la nouvelle tactique du feu, avait encore en vue les armes à canon lisse. Les armes à feu portatives rayées ne se trouvent, durant

cette période, que dans l'infanterie légère, bien que depuis longtemps on songeât à en doter les troupes de ligne.

C'est en 1828 que Delvigne, alors lieutenant, fit connaître sa carabine avec « chambre à poudre » plus étroite que l'âme et son système de forcement de la balle. La charge était incontestablement facilitée. Mais le projectile était fortement déformé et par suite la précision notablement diminuée. Néanmoins, les chasseurs autrichiens furent, de 1842 à 1850, armés d'un fusil de ce système [1]. Le major Berner partit de la même idée que Delvigne. C'est lui qui dit le principe que « pour » pouvoir servir à l'armement général de l'infanterie, une » arme rayée doit se charger comme un mousquet et tirer comme » une carabine. » Son fusil ovale ne fut jamais adopté en grand.

Par contre, ce bonheur échut, en 1846, à la carabine à tige, du colonel français Thouvenin, arme rayée, dont la chambre à poudre avait une tige sur laquelle la balle (conique) était forcée. Les chasseurs d'Orléans furent armés de ce fusil [2] et leur exemple fut suivi par la plupart des corps de chasseurs de l'Europe. Dans le Hanovre, en 1854, toute l'infanterie fut armée du fusil à pointe *(Pickelgewehr)*, puis bientôt après de la balle à compression Lorenz, car le fusil à tige ne pouvait être chargé que debout et avec trop de peine.

De nouveau se fait jour l'idée que les armes rayées sont supérieures aux armes à canon lisse. Ainsi, dans les séances des 5 et 6 mars 1845 de la Chambre française, le général Paixhans déclare que « l'artillerie disparaît devant l'infanterie », et le colonel Macdougall estime, dans son ouvrage *Theory of War*, que l'on arrivera à ce résultat dès que l'on aura obtenu de l'infanterie un tir précis à 800 yards : « Artillery will lose » its preponderance and infantry will become a the arm whose » superiority will be most decisive on the issue of an engage- » ment [3]. »

[1] 12 rayures ; calibre 8 $^1/_4$ lignes ; hausse fixe à lamelles ; élévation de 150 à 600 pas ; percussion système Augustin ; balle ronde de 2 loth 100 grains ; charge, 55 grains ; poids, 7 livres ; longueur 3 pieds 10 $^2/_3$ pouces ; transformée en 1850 en fusil à tige tirant la balle oblongue.

[2] Calibre 17^{mm}8 ; balle de 47 gr. ; charge, 45 gr. Mire graduée jusqu'à mille pas, malgré une trajectoire très élevée.

[3] Il a été conduit à cette affirmation par un essai vraiment très réussi fait en 1855 à la School of Musketry, à Hythe. En dépit de circonstances défavorables, 35 hommes munis du fusil Enfield-Minié obtinrent à une distance inconnue — qui était de 825 yards — 612 touchés sur 1050 coups.

En Suisse, pendant ce temps, on avait fait de nombreux essais, si bien que l'on obtint une carabine (Stutzer) qu'il est permis de considérer comme la meilleure des carabines à baguette.

Après les succès obtenus dès 1842, même dans le grand-duché de Baden et en Wurtemberg, par le système de rayures de l'ingénieur Wild, — une sorte de rayures dites « à cheveu » ou « merveilleuses », — apparurent à Bâle, la même année, au tir franc fédéral, les premières carabines à balle cylindro-conique, d'origine américaine. Cinq années plus tard, on les trouvait généralement répandues comme armes d'amateurs, et en 1851 on proposait le modèle de la carabine de campagne suisse, du calibre de 10mm2, pour les carabiniers. L'arme pesait 4.75 kg., la charge de poudre chassait jusqu'à 1000 pas une balle cylindro-conique (charge à calepin) pesant 16.5 gr. Le but en blanc était à 200 m.

Mentionnons encore, pour être complet, la carabine du chasseur russe, modèle 1843, à deux rayures, avec balle dite à téton (ainsi appelée parce qu'elle était caractérisée par un petit appendice faisant saillie dans l'évidement, mais attenant à la balle elle-même). Quoi qu'elle fût lourde et assez difficile à charger, les chasseurs finnois obtinrent avec cette arme quelques succès qui, il est vrai, peuvent s'expliquer par l'emploi de carabiniers comme « troupe de position. »

* * *

Pendant cette période, l'infanterie suivit encore, même au point de vue tactique, les traditions de l'époque glorieuse de Napoléon. Tandis qu'en Allemagne s'entrechoquaient durement les opinions des écrivains ; pendant que les formes réglementaires dégénéraient en un pédant schimatisme ; qu'une autorité russe, le général Okoneff, dans son « Examen des propriétés des trois armes », déclarait, en 1850 encore, que le combat en ordre dispersé est « insignifiant, peu avantageux et doit par conséquent être évité », et que l'on applaudissait à ces paroles même en pays germaniques, les Français restaient fidèles au combat de feu irrégulier, à l'élan des tireurs suivi des colonnes de choc.

Le 22 juillet 1845 parurent les nouvelles ordonnances royales sur la tactique de l'infanterie. Elles contenaient pour le combat par feu les prescriptions suivantes :

La ligne des tirailleurs est, dans ses mouvements, toujours indépendante du corps qu'elle doit couvrir dans toutes les directions. *Chaque compagnie n'a besoin que d'une petite réserve dont la tâche est de pourvoir au remplacement de la réserve de munitions, de relever les soldats fatigués* et de *servir de point de ralliement*. Ce soutien suit la ligne de feu à 150 pas, la réserve principale à 400 pas (c'est-à-dire la ligne d'assaut). Les soutiens prennent position en arrière de l'axe de la ligne de feu et doivent autant que possible chercher à être couverts par le terrain. Les *mouvements de la ligne de feu* se font au *pas accéléré* et au *pas gymnastique*. Toutefois, ce dernier ne doit être employé que dans les cas d'extrême nécessité. L'arme est portée de la façon la plus commode ; les commandements doivent être rarement donnés avec la voix, mais au moyen de sonneries ou signaux. Les charges règlent les mouvements, et l'on veillera à ce que les chasseurs ménagent leurs forces, conservent leur sang-froid [1] et tirent profit des avantages du terrain.

Dans le combat de chasseurs, ou bien un peloton s'avance seul, avec un front distant de 100 pas de celui du bataillon, ou bien c'est le *bataillon tout entier*. Dans ce cas, le peloton se subdivisait en deux sections de 4 demi-sections, qui, de nouveau, se subdivisaient en groupes de quatre hommes. Au centre marchait le peloton (Rotte) de direction. Dans chaque groupe, les hommes étaient distants d'environ 5 pas et les groupes avaient entre eux une distance de 40 pas au plus. Les mouvements en avant et en arrière étaient commandés par le capitaine. Rien n'était prévu en ce qui concerne la longueur des bonds. Par contre, le règlement prescrit expressément d'opérer le *changement de direction* par le moyen d'une *marche de flanc* (!).

On s'arrêtait pour tirer ou l'on tirait en marchant. Dans ce cas, l'homme du premier rang faisait feu d'abord, tandis que l'homme de derrière lui faisait tranquillement 12 pas en avant. Pour le tir individuel, la position était libre ; un des « camarades de combat » devait toujours avoir son arme chargée. Dès le commandement de « Cessez le feu ! », aucun coup ne

[1] Vraisemblablement une des prescriptions les plus importantes en pratique. Le Français ne sentait que trop bien que l'arme de précision lui convenait moins qu'aux Germains au sang moins bouillant. C'est pour cela que le fusil rayé n'a jamais été populaire en France.

devait plus être tiré; par contre, tous les hommes devaient recharger leur arme. Les officiers ne devaient pas prendre une part active au feu, mais en revanche rendre les meilleurs tireurs attentifs aux buts les plus avantageux (officiers ennemis). Pour la direction du feu, il y avait 24 signaux (sonneries).

Le combat de feu continue à être laissé à l'infanterie légère[1]. En formation serrée, on conserve encore les anciennes sortes de feu de la tactique linéaire, même le feu des pelotons tirant alternativement, les impairs d'abord, les pairs ensuite

On donnait par contre à l'instruction du tir une attention beaucoup plus grande que dans la plupart des Etats de l'Allemagne. L' « Instruction sur le tir », du 15 juillet 1845, était une brochure rédigée avec soin. Nous y apprenons que pour le tir il y avait un capitaine instructeur de tir du régiment, un lieutenant pour le bataillon et pour la compagnie un sergent. L'instruction du soldat comprenait : la connaissance de l'arme, la charge, la balistique élémentaire, l'estimation des distances, les exercices de pointage et de mise en joue, le tir proprement dit. Celui-ci comprenait six exercices isolés (100 m., 125 m., 150 m., 175 m., 200 m., 250 m., 300 m.), contre de une à quatre cibles composées (2m57 de large sur 1m78 de haut, avec l'image d'un soldat d'infanterie) et un certain nombre d'exercices considérés comme feu de division. Pour les recrues, on consacrait au tir 40 jours, et 30 pour les sous-officiers et anciens soldats. La dotation était de 30 capsules, 30 cartouches d'exercice et 50 cartouches à balle. Un homme ne devait pas tirer plus de quatre balles par jour. Les meilleurs tireurs recevaient une distinction sous la forme d'une aiguille d'argent avec une grenade (50 % de touchés), ou avec une chaînette d'argent (35 % de touchés).

A ce moment-là, le soldat autrichien de ligne tirait annuellement 10 cartouches, et le chasseur 50 (à partir de 1860, 50 et 90); en Prusse, avant 1848, on en tirait 36, mais dès lors 100, et l'on introduisit les exercices gymnastiques avec le fusil.

* * *

L'introduction des armes rayées marque pour l'infanterie le

[1] Le bataillon comprenait une « compagnie de voltigeurs » à côté de sept « compagnies de grenadiers ». Il y avait, de plus, 20 bataillons de « chasseurs à pied » et 21 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, y compris les zouaves. L'infanterie légère était à l'infanterie de ligne dans la proportion de 1 à 3. Du reste, dans la campagne de 1859, les grenadiers combattirent aussi en ordre dispersé.

commencement d'une ère nouvelle. Le Hanovre avait eu, déjà en 1819, l'idée d'armer tous les fantassins de fusils rayés, mais ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du siècle que l'on étudia sérieusement cette question dans les autres Etats de l'Europe.

On fit d'abord valoir contre les armes rayées d'importantes objections : on prétendit qu'avec une arme perfectionnée les soldats gaspilleraient la munition d'une façon insensée à une grande distance de l'ennemi (la même objection fut renouvelée, plus tard, lorsqu'il fut question d'introduire le fusil à un coup se chargeant par la culasse, comme aussi pour le fusil à répétition ou à magasin). Il est vrai qu'à cette époque les règlements ne connaissaient pas la notion moderne d'une sévère discipline au feu, et l'on ne s'étonnera guère en apprenant que les partisans de l'arme rayée espéraient prévenir d'une façon efficace le gaspillage de la munition en ne graduant la mire que jusqu'à 300 m. Les adversaires du fusil rayé lui reprochaient encore, chose étonnante et en contradiction, semble-t-il, avec la précédente objection, la difficulté de la charge.

Les progrès de la tactique permirent d'écarter cet inconvénient, plus apparent que réel ; cependant, il fallait qu'une guerre de l'importance de celle de Crimée se fît encore avec les fusils lisses, pour que l'on pût, petit à petit, se décider à armer de fusils rayés non seulement l'infanterie légère, mais encore l'infanterie de ligne.

* * *

Vers 1846, le capitaine français Minié, continuant les recherches de Delvigne, avait imaginé un nouveau mode de forcement de la balle : le forcement par l'action des gaz de la poudre, et créé sa « balle à culot » (balle creusée à la partie inférieure pour y loger un « culot », sorte de capsule en tôle de fer de forme tronconique). En raison de sa densité moindre que celle de la balle, le culot recevait le premier l'impulsion des gaz de la poudre ; il exerçait une pression sur les parties intérieures du projectile ; il le forçait de se dilater et de s'incruster dans les rayures de l'âme. Il n'était plus besoin, dès lors, de tige au fond du fusil, ni de baguette pour le forcement, le chargement se trouvait très simplifié ; en même temps le tir acquérait une plus grande régularité. Ainsi tombaient les objections portant sur la lenteur et la difficulté de la charge

des fusils rayés à canon long ; la transformation des canons lisses en canons rayés était facilitée. Le fusil à compression entre en lice ; cependant quelques années s'écoulent encore avant que toutes les armées soient munies de fusils rayés. En Prusse, ce résultat est atteint en 1856 [1], en Autriche en 1859, en Suisse et en France en 1860, en Angleterre en 1861, en Russie, en Italie et dans quelques petits Etats, en 1864 seulement, c'est-à-dire à un moment où le fusil se chargeant par la culasse avait déjà triomphé dans la guerre de Danemark et en partie aussi dans les batailles de la guerre de Sécession de l'Amérique du Nord.

Il est vrai que le tzar Nicolas Ier, souvent exclusif, était un partisan décidé du fusil de ligne à canon lisse, *car il craignait qu'une arme perfectionnée n'eût une fâcheuse influence sur la bravoure de l'infanterie.* C'était, du reste, l'opinion de la vieille école militaire. Un officier anglais déclarait en 1857 encore (*United Service Magasine*, I, 496) : « The morale of an army » will not stand high if it is drilled and disciplined an the » principle of the long ranges » (La valeur morale d'une armée ne sera pas dans sa construction et dans sa discipline, mais dans la portée du tir). Et plus loin : « C'est une erreur, dit-il fort justement, d'enseigner au soldat que son arme fait merveille à grande distance ; une armée élevée dans une telle tactique ne fera jamais rien. ». Les événements de 1870 ont montré que le vaillant panégyriste du « Old brown bess » [2] avait raison sous plus d'un rapport.

Comme nous l'avons vu, l'ancienne carabine à balle à calepin ne pouvait être mise que dans les mains d'une troupe habile de chasseurs ou de carabiniers. Mais la difficulté de la charge, malgré les résultats relativement brillants du tir, la fit toujours considérer comme un membre indépendant de l'armée.

Il serait impossible, à moins de dépasser le cadre de ce travail, de passer en revue tous les modèles de fusil qui furent successivement en usage depuis 1850. On les compte par centaines ; bien peu se montrèrent pratiques [3].

[1] C'est-à-dire à la fois avec le fusil à aiguille et le fusil Minié.

[2] La « Vieille brune Elisabeth ». C'est ainsi que le soldat anglais nommait, à cause de son canon bronzé, le fusil lisse à silex et le mousquet à percussion du calibre 19 mm.

[3] Voyez W. v. Plönnies et C. Rustow : *Neue Studien*, I et II, de *Kriegshandfeuerwaffen*, L. Figuier. *Les armes à feu portatives*, etc., etc. C. Rustow relève 27

Parmi ceux-ci, il faut ranger, nous l'avons vu, la balle Minié. Cet habile armurier commença en 1842 les expériences avec son « culot à expansion », mais ce ne fut qu'en 1849 que le gouvernement français le chargea de munir de 4 rayures 4000 fusils d'infanterie à canon lisse, modèle de 1842, du calibre de 18 mm., chassant, avec une charge de 4 ½ gr., une balle de 17mm2. Malgré ses défectuosités au point de vue de la justesse du tir et son peu de droit au titre de fusil de précision, ce fusil, par la facilité de la charge, par le fait que le projectile conservait presque complètement sa forme, séduisit les militaires, qui virent dans le fusil Minié la panacée de nouvelles victoires.

L'Angleterre, en 1851, adopta ce système, mais avec un projectile modifié (modèle 1852), la Belgique en 1852, le grand-duché de Bade et la Hesse électorale (Hesse-Cassel) en 1853, le Wurtemberg et la Hesse en 1854, de même que la Russie, qui avait pu enfin, mais trop tard, se rendre compte, pendant la guerre, de la supériorité du fusil rayé; en 1855 et 1856, la Prusse, où la fabrication du fusil à aiguille n'était pas encore, à ce moment, suffisamment avancée pour suffire aux besoins de l'armée entière.

Pendant ce temps, l'Autriche, qui s'était parfaitement rendu compte des défauts du système Minié, avait adopté les idées du lieutenant Lorenz, qui avait proposé, en 1852, une balle à compression, de forme conique, du calibre de 13mm6 pour un calibre d'arme de 13mm9, avec deux profondes excavations en cannelures, circulaires, à la base. A partir de 1854, furent adoptés trois modèles de fusil d'après le système Lorenz, savoir : 1° le fusil d'infanterie pour les deux tiers des hommes, avec hausse fixe (à 300 pas); 2° le fusil de carabiniers pour les charges et les meilleurs tireurs, avec hausse et mire à lamelle (graduée jusqu'à 900 pas); 3° les mousquetons de chasseurs I et II, avec guidon et déclic, avec, pour le modèle I, mire graduée à 1200 pas. Le système Lorenz modifié fut adopté en Saxe en 1856 et par le Hanovre en 1858.

C'est pendant cette période que la Suisse commença la réforme de l'armement de son infanterie, réforme qui la plaça

modèles de fusils rayés se chargeant par le canon. De 1824 à 1863, la Suisse, à elle seule, a adopté 8 modèles différents d'armes à feu portatives pour l'infanterie ; elle a soumis à des essais entre 1855 et 1863 environ 40 espèces de projectiles. Ajoutez à cela l'ambition, souvent étrange, des petits Etats dans ce domaine!

incontestablement au premier rang des Etats européens. Comme nous l'avons vu, les carabiniers possédaient, depuis 1851, la « carabine d'ordonnance » petit calibre; cinq ans plus tard, les chasseurs étaient dotés du fusil nommé « à balle à compression » [1]. Ce fusil, pesant avec sa baïonnette 4.65 kg., était à détente dure; il avait 4 rayures, un calibre de 10mm5, et une balle conique à 2 échancrures de 10mm2, pesant 16.62 gr. et que chassait une charge de 4 gr. de poudre.

L'infanterie de ligne reçut également, en 1859, un fusil rayé. Son ancien fusil lisse « à piston » *(Rollgewehr)*, — imité du fusil français, modèle 1842 — fut pourvu de 4 rayures; on adopta pour cette arme une balle proposée par le colonel fédéral Burnand et que l'on nomma « balle Prélaz-Burnand ». C'était une balle à expansion, sans culot, basée sur l'idée originale de Minié [2].

Le canon sans flamme, sans bruit, sans recul.

Si l'on demandait à une personne non prévenue de construire un tube qui soit aisément traversé par un crayon, mais à l'aide duquel il soit impossible de souffler une bougie, il y a gros à parier qu'elle soupçonnerait le problème d'être de même nature que celui de l'âge du capitaine. Cependant il est très réel et sa solution est extrêmement simple. Si, en effet,

[1] On obtint avec cette arme de brillants résultats qui confirmèrent les essais de tir faits en 1858 dans les Pays-Bas, et qui permirent à la commission des essais « de placer le fusil des chasseurs suisses au premier rang des fusils de guerre alors en usage » (César Rustow : *die Kriegshandfeuerwaffen*. Berlin 18.4. II, page 113.) Voyez aussi W. v. Plönnies: *Neue Studien uber die gezogene Handfeuerwaffe*. Darmstadt 1861; C. Rustow: *Die neueren gezogenen Infanterie-Gewehre*. Darmstadt, 1862, et d'autres auteurs encore.

[2] La « balle à expansion », c'est-à-dire la balle sans culot, évidée à l'intérieur, fut inaugurée pour la première fois par le capitaine prussien von Neindorf, en 1852. « Ses balles étaient bien construites et donnèrent de bons résultats, mais elles n'avaient qu'une solidité de transport très minime ». La « balle évidée » du capitaine français Nessler mérita le même reproche, de même que la balle suisse dont il est ici question. On y para en quelque mesure en remplissant de suif fondu la cavité de la balle, ainsi que le proposa le major von Fischer, de Saxe-Meiningen. Mais, par suite de l'amas de graisse dans la chambre à poudre, il se produisait un grand nombre de ratés. Seuls les modèles du général belge von Timmerhans et du capitaine W. de Plönnies, du grand-duché de Hesse, furent à la hauteur des exigences. Sous le rapport de la faculté de transport, les balles à expansion ne pouvaient être admises que pour les calibres au-dessous de 14 mm.

l'on dispose dans un tuyau de carton de 3 ou 4 cm. de diamètre un certain nombre de diaphragmes percés de trous de 1 cm., on aura constitué un instrument qui remplit exactement le programme. La raison en est simple. L'air attaquant de face les cloisons forme à l'arrière des remous énergiques qui consomment sa vitesse, de telle sorte que le tuyau ne laisse échapper qu'un faible courant d'air.

C'est de cette pensée que s'était inspiré le capitaine de Place, mort commandant au retour de l'expédition de Madagascar, lorsqu'il proposa de munir les pièces d'artillerie d'une demi-sphère creuse de métal, chaussée sur la volée, et formant une sorte de couverture de bouche, percée seulement d'un trou central pour le passage du projectile. L'ingénieux inventeur comptait sur la perturbation apportée dans le mouvement des gaz par la présence de cette coquille pour diminuer le bruit du canon et pour affaiblir le recul. On obtint, dit-on, quelques améliorations par ce procédé, mais soit qu'elles fussent insuffisantes, soit que le système présentât d'autres inconvénients, il ne semble pas que l'on ait poussé l'application de l'appareil au delà de la période des essais.

La diminution du bruit due à la calotte se comprend aisément ; la chose est moins simple pour le recul. Pour le calculer exactement il faut appliquer le principe de la conservation des quantités de mouvement au système complexe fourni par la pièce d'artillerie d'un côté et par le projectile et les gaz de l'autre. Dans les canons actuels, tirant avec la poudre blanche, le quotient de chargement est de l'ordre du dixième. Si l'on considère que les gaz, aussitôt libérés, ont une vitesse supérieure à celle du projectile, mais qu'une partie seulement d'entre eux perdent leur vitesse au contact de l'opercule, on en conclura que l'armature du capitaine de Place pouvait amoindrir le recul d'une quantité qui était au maximum de l'ordre du dixième de sa valeur totale.

Un programme semblable, mais plus hardi, vient d'être élaboré par le colonel Humbert, et son projet a donné lieu à quelques essais de la part de la maison Hotchkiss [1].

L'idée du colonel Humbert est que l'on annulerait le bruit et diminuerait le recul en fermant l'orifice de la bouche à feu immédiatement après le passage du projectile. Il munit donc

[1] Le n° 1275, du 6 novembre, de *La Nature* donne une description et une planche du système imaginé par le colonel Humbert.

l'embouchure d'une pièce cylindrique vissée sur la volée, et prolongeant l'âme du canon. L'embrasure de cette pièce additionnelle est pourvue d'un volet rabattu à sa partie inférieure, mais susceptible de se relever en tournant autour d'une charnière perpendiculaire à l'axe de la pièce. Le projectile passe librement, mais dès qu'il a démasqué la partie postérieure du volet, les gaz s'engouffrent dans son logement, le relèvent, et la bouche à feu se trouve close ; or, comme il faut bien laisser un passage aux gaz doués encore d'une forte pression, on a eu soin de pratiquer dans l'armature des canaux prenant en arrière du volet et débouchant à l'extérieur du côté des servants.

Quelques journaux, annonçant avec grand fracas la nouvelle invention, en ont donné une théorie bizarre ; le bruit du canon est, disent-ils, produit, ainsi que le recul, par la brusque rentrée de l'air dans la bouche à feu, et par son choc violent contre la culasse. Je ne ferai pas au colonel Humbert, qui appartient à cet admirable corps de l'artillerie de marine, l'offense d'admettre un instant qu'une théorie aussi fantaisiste ait pu être émise par lui, sauf peut-être en plaisantant ou pour éloigner un indiscret. Son idée est évidemment d'empêcher la sortie brusque d'une partie du gaz, de manière à diminuer l'onde de compression de l'air, et la masse projetée en avant, de laquelle dépend le recul.

Nous venons de voir quelle est la portion de recul attribuable aux gaz de la poudre. En les enfermant très près du culot du projectile, on pourra espérer réduire d'un dixième au plus la réaction sur le pied.

L'onde aérienne pourrait, au contraire, être diminuée dans une proportion beaucoup plus forte, si l'on parvenait à enfermer une partie des produits de la déflagration ; mais nous allons voir au prix de quelles difficultés on pourrait obtenir ce résultat.

Supposons, pour fixer les idées, que le système soit appliqué à un canon de 10 cm. de calibre, dont le projectile est animé d'une vitesse de 500 mètres par seconde. Les gaz qui le suivent immédiatement ont une vitesse du même ordre ou même un peu supérieure aussitôt l'ouverture dégagée. Pour décrire un angle droit, le bord du volet devra effectuer un chemin de 15 centimètres environ, et, si le système doit être efficace, la fermeture devra être complète avant qu'une notable partie des

gaz soit sortie. Proposons-nous, par exemple, d'en enfermer les trois quarts, ce qui est un minimum, si l'on veut que le bruit soit sérieusement affaibli. Si la bouche à feu a une longueur de 2 mètres, on laissera échapper une tête de colonne de 50 centimètres de longueur qui, d'après ce que nous venons de voir, traversera la tranche de la bouche en un millième de seconde ; le problème pratique se posera donc sous la forme suivante : Fermer la bouche à feu un millième de seconde après le passage du projectile par un mobile ayant 15 cm. à parcourir en mouvement accéléré.

Considérons d'abord un mouvement uniformément accéléré; la vitesse finale sera double de la vitesse moyenne, et le bord du volet viendra frapper son logement avec une vitesse de 300 mètres par seconde. Mais, dans le dispositif adopté par le colonel Humbert, l'accélération est nécessairement moindre au départ qu'à l'arrivée, puisque, dans les premiers instants, les gaz agissent très obliquement sur la valve. On ne sera probablement pas loin de la vérité en adoptant la vitesse de 500 mètres par seconde. La valve deviendra ainsi un nouveau projectile, elle se brisera si elle est faible, et détruira la bouche à feu si sa masse est plus considérable.

On aurait, soit dit en passant, une solution mécanique plus simple du problème en munissant le culot du projectile d'un diaphragme à ailettes retenu près de la bouche par une entaille circulaire. Il ne semble pas cependant que l'on ait jamais tenté l'expérience, dont l'insuccès était trop évident.

La conclusion qui ressort de ces quelques réflexions ne saurait être douteuse ; si le système du colonel Humbert est tel que l'ont décrit quelques journaux illustrés, l'appareil qu'expérimente la maison Hotchkiss est voué à un échec certain ; il sera ou inefficace ou dangereux, ou tous les deux à la fois.

Ch.-Ed. Guillaume, cap. d'artillerie.

Remonte de la Cavalerie suisse

Réponse aux articles de M. le major vétérinaire Dutoit.

Les articles sur la « Remonte de la cavalerie en Suisse », par le major vétérinaire Dutoit, parus dans la *Revue militaire*, pourraient donner l'impression que notre arme a systématique-

ment écarté les produits nationaux pour donner la préférence aux produits étrangers.

Tel n'est cependant pas le cas, et les quelques réflexions que je viens soumettre à vos nombreux lecteurs ont simplement pour but de leur expliquer pourquoi le tant pour cent des remontes suisses est si faible et cclui des remontes étrangères si élevé.

Je suis tout à fait d'accord avec M. le major vétérinaire Dutoit, lorsqu'il dit que le bon poulain suisse peut et doit faire un bon cheval de cavalerie, et je puis assurer que notre arme serait la première à être fort heureuse si tous nos régiments étaient remontés en chevaux du pays ! Mais est-ce possible ?

Le major Dutoit constate lui-même que notre cavalerie a beaucoup changé depuis vingt ans ; autrefois les cours de répétition se bornaient à des sorties quotidiennes sur la place d'exercice, à quelques évolutions dans le régiment à une allure modérée, à arrêter toutes les demi-heures pour resseller et ressangler, et à constater, le soir, que, malgré de très grands soins et des ménagements extraordinaires, la liste des chevaux indisponibles ne faisait que croître et embellir ; de temps en temps un service en campagne venait rompre la monotonie de l'ordre du jour ; encore ces services ne se faisaient-ils que sur des distances bien petites ; et lorsqu'une patrouille d'officiers avait parcouru vingt-cinq kilomètres, on en parlait pendant des semaines !

Si l'on n'exigeait pas plus des hommes et des chevaux, c'est que le matériel ne le permettait pas.

Aujourd'hui il en est tout autrement ; les cours de répétition ont lieu n'importe où et sont généralement divisés en deux périodes ; la première, dite « cours préparatoire », dure environ sept jours ; la seconde, consacrée aux manœuvres combinées avec d'autres unités concentrées à d'assez grandes distances, le reste du temps.

Pendant le cours préparatoire, les chefs d'unités améliorent ce qu'ils ont reconnu de plus défectueux l'année précédente, et entraînent leur troupe par un travail progressif pour la période de manœuvre proprement dite.

En outre, des exercices de patrouilles d'officiers ont lieu chaque jour.

Cette année, par exemple, pendant les manœuvres de la Ire brigade de cavalerie, qui était cantonnée à Aarberg et envi-

rons, ces exercices consistaient à observer pendant 24 heures la brigade combinée qui était cantonnée à Thoune.

L'homme, porteur d'un rapport envoyé de Thoune, franchissait à peu près 110 kilomètres.

Ces patrouilles partaient à cinq heures du matin, et en général le 1er rapport arrivait à Aarberg entre cinq et sept heures du soir.

L'année dernière, une patrouille d'officiers partie de Bulle à 5 h. 30 du soir, avec Payerne comme objectif, envoyait un rapport détaillé sur les avant-postes et sur les cantonnements ennemis ; ce rapport arrivait à Bulle à 12 h. 45 du matin, après avoir parcouru 70 kilomètres.

Ni cette année, ni l'année dernière, aucun des chevaux envoyés en patrouille n'étaient portés comme indisponibles le lendemain ; les hommes n'étaient pas spécialement choisis dans les escadrons, mais étaient désignés à tour de rôle.

Comme marche d'ensemble, je puis signaler celle de quatre escadrons ayant parcouru la distance de Bulle-Romont, soit 16 kilomètres, en une heure, et cela sans un allongement de colonne ni un seul traînard. Les chiffres de chevaux envoyés à l'infirmerie étaient minimes ; sur 4 escadrons en 1896 il y en a eu 15, et sur 3 escadrons en 1897, 11.

L'équitation dans le terrain a subi la même progression, et actuellement nos hommes passent partout, plus ou moins correctement il est vrai, mais enfin on peut être sûr qu'un ordre donné sera exécuté, et qu'il parviendra à son destinataire, même si la rencontre d'un bon fossé ou d'une haie vive rend la chose un peu plus difficile.

Si notre matériel de chevaux avait été le même que celui de nos anciens d'il y a vingt ans, jamais on n'aurait pu obtenir un pareil résultat: pour pouvoir changer notre manière de travailler et donner à notre arme l'impulsion qui lui était nécessaire, il fallait pouvoir rapidement doter notre cavalerie d'un cheval résistant et marchant bien dans le terrain ; or à part quelques sujets qui sont tout à fait l'exception, l'élevage national ne pouvait pas nous le fournir ; il fallait donc le prendre là où il se trouvait.

L'élevage suisse peut-il actuellement nous fournir les chevaux qui nous sont nécessaires ? Si oui, que les éleveurs nous les amènent, et sûrement les commissions d'achats en prendront autant qu'on leur en présentera.

Au point de vue de l'éleveur, il est logique de penser que notre cavalerie est faite pour prendre les chevaux qu'on veut bien lui présenter; mais, pour une armée, le point de vue militaire a aussi quelque importance, du moins en général c'est le cas; le devoir de nos chefs, et ils l'ont heureusement compris ainsi, est de nous fournir un matériel qui nous permette de pousser nos hommes aussi loin que possible, et en même temps de leur donner un cheval à deux mains utilisable pour le trait léger, et non pas de nous obliger à marquer un temps d'arrêt dans l'impulsion que nous avons reçue, sous prétexte que notre matériel de chevaux n'étant pas encore à la hauteur, il est de notre devoir de les attendre.

C'est aller certainement un peu loin que de prétendre que les *importés ne sont que des rosses, qu'on ne sort qu'avec crainte et dégoût, qui s'usent devant des crèches mal remplies, et qui ne sont bons qu'à plonger, pointer, boquer et caracoler pendant dix jours de service!* Evidemment, si sincèrement c'est l'opinion de M. Dutoit, c'est qu'il veut oublier le service qu'il a fait autrefois dans notre arme, et que probablement, depuis qu'il en est sorti, il ne s'en est que fort peu inquiété; ce que je puis lui affirmer, c'est que, au IIe régiment, ce genre « d'importés » est totalement inconnu, et ce régiment n'est pas une exception.

Le caractère du cheval suisse est-il tellement parfait? et son dressage si facile? Je me permets d'en douter, et mon opinion se base sur les nombreuses remontes que j'ai eues sous mes ordres pendant les quelques années de mon service à la régie fédérale des chevaux; les points de comparaison étaient faciles; à part les chevaux des haras hongrois, qui étaient peut-être ceux qui offraient les difficultés les plus sérieuses, on pouvait mettre tout le reste dans le même panier; le cheval suisse ne se distinguait ni en bien, ni en mal; je me rappelle cependant les maints bons moments passés au manège, en tête à tête avec un « rogneux » du pays qui ne voulait rien comprendre.

Lorsque M. Dutoit parle du *double* ou du *triple pur-sang,* je dois dire que je ne saisis pas très bien de quel genre d'animal il veut parler! Le *simple pur-sang* est déjà une bien belle chose, et heureusement pour les pays qui nous avoisinent, ils ont poussé à son élevage et l'ont favorisé par les courses et autres trucs *plus ou moins honnêtes!* Le plus grand plaisir qu'un homme de cheval puisse éprouver, la meilleure manière

de développer les deux qualités primordiales d'un officier de cavalerie, « la hardiesse et le courage », c'est de galoper dur et dru à travers pays avec un bon cheval de sang entre les jambes ! Plus nos officiers en auront, mieux cela vaudra et je souhaite à mes camarades autant de bons moments que moi-même j'en ai eus autrefois.

Au point où en est notre élevage, il n'est pas possible pour notre cavalerie de trouver par an 700 chevaux de quatre ans, offrant les qualités que nous sommes en droit d'exiger d'eux ; il nous faut, par conséquent, les chercher à l'étranger.

Il ne m'appartient pas non plus de juger si nous le pourrons jamais ! Notre pays peut certainement faire de bons produits, mais ils reviennent trop chers à l'éleveur; notre climat ne permet pas de laisser les poulains assez longtemps au pâturage et l'élevage à l'écurie est un élevage de luxe, bon pour des produits destinés au service des maisons bourgeoises, mais trop dispendieux pour produire un bon cheval de quatre ans à un prix raisonnable. L'année dernière, à l'exposition de Genève, il y avait certainement de bons sujets, mais comme prix on se serait cru chez un marchand de chevaux des Champs-Elysées ! Cette estimation élevée des produits n'a cependant rien que de très naturel ; le meilleur sujet d'une écurie doit toujours, aux yeux de son propriétaire, compenser les pertes qu'il devra forcément subir avec les sujets inférieurs : seulement, ce qu'il y a de malheureux pour nous et pour l'éleveur, c'est que ce cheval de tête est celui qui nous est nécessaire comme cheval d'arme ; en Suisse, nous devrons le payer couramment 1500 fr. ; à l'étranger, nous le trouvons pour 1200 fr. rendu au dépôt.

Lorsque les chevaux de tête actuels seront devenus la production courante et moyenne, l'éleveur les taxera aussi un prix moyen et nous pourrons les acheter.

Sans vouloir entrer en discussion le moins du monde sur notre élevage, il me semble que l'on aurait pu aussi faire plus pour nos poulinières ; de l'aveu de tous, c'est notre point faible, et c'est de leur amélioration que dépend le succès de notre élevage et la fourniture sinon complète, du moins en grande partie, de nos chevaux de cavalerie. Une amélioration par sélection est toujours longue ; on l'a bien compris pour les étalons puisque leur importation par l'Etat n'a fait qu'augmenter d'année en année et que grâce à l'impulsion donnée

dans ce sens par M. le colonel Vigier on est arrivé à avoir des producteurs dignes de n'importe quel haras étranger. Mais pourquoi ne pas faire de même pour les juments? Si depuis quinze ans, on avait importé 100 juments par an, juments que l'on aurait revendues moitié prix aux éleveurs, trop contents de les avoir, nous aurions actuellement en Suisse un nombre suffisant de juments susceptibles de produire un bon cheval de cavalerie pour remonter presque totalement notre arme.

Les sacrifices que la Confédération se serait imposés auraient été grandement compensés par la rapidité du résultat, et. à présent, l'argent fédéral resterait, en grande partie du moins, aux mains de nos éleveurs, qui seraient satisfaits et nous pareillement.

Loys, major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Nouveau matériel d'artillerie. — L'affaire Dreyfus-Esterhazy et l'armée.

Le mois de novembre n'a pas apporté chez nous d'événements militaires importants. C'est l'époque de l'arrivée des recrues, de la convocation des commissions chargées d'établir les « tableaux d'avancement », et tout le monde, dans l'armée, est hypnotisé par ceci ou absorbé par cela. Dans les régiments, on se prépare à « instruire la classe »; à Paris, on intrigue pour faire inscrire ses candidats sur les listes de choix ou pour y figurer soi-même. Tout cela est sans intérêt pour les lecteurs étrangers, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Les journaux ont annoncé que l'artillerie française exécute au camp de Châlons, avec le nouveau matériel, des expériences auxquelles assistent de nombreux officiers; mais ils ne disent pas quel est ce matériel ni pourquoi on l'expérimente : est-ce le modèle définitif qu'on veut soumettre à l'examen de ceux qui seront appelés à s'en servir, ou procède-t-on à des tirs comparatifs, comme d'aucuns le prétendent, avec deux types différents (celui du colonel Deport et celui du commandant Ducros) entre lesquels le comité de l'arme et le ministère se montrent hésitants ou partagés ? Il se passe en tout cas quelque chose d'insolite en ce moment, à ce sujet. Mais il est extrêmement difficile de se procurer des renseignements certains. Dès que je le pourrai, je vous mettrai au courant de ce que j'aurai pu recueillir de bonne source.

Un autre mystère, d'une toute autre nature, préoccupe en ce moment le public, même en dehors de l'armée. C'est ce qu'on appelle la question Dreyfus. On sait de quoi il s'agit. Il y a trois ans un jeune capitaine de l'état-major général de l'armée, brillant élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de guerre, a été accusé d'avoir livré des secrets d'Etat à une puissance étrangère. Un « bordereau », trouvé dans le panier de je sais quel ambassadeur par je ne sais quel agent de la police secrète, offrait à ce diplomate communication de documents militaires que l'auteur de la note en question présentait comme offrant le plus grand intérêt. En réalité, ces documents (dont la plupart ne portaient même pas la mention « secret » ou « confidentiel », dont pourtant on abuse en France) étaient de peu d'importance, et il était fort aisé, à n'importe quel officier qui voulait s'en donner la peine, de se les procurer. Mais il est naturel, quand on vend des renseignements, comme n'importe quelle autre marchandise, de les surfaire pour en augmenter le prix. Toujours est-il qu'un officier français, en livrant ceux-ci, faisait un triste métier, et qu'il manquait à son devoir. Aussi s'émut-on fort au Ministère et on rechercha le coupable. Il parut que l'écriture du bordereau était la même que celle du capitaine Dreyfus, déjà soupçonné d'avoir dénoncé des espions envoyés à l'étranger. Certains officiers, envoyés en mission secrète en Allemagne, avaient été « filés » dès leur arrivée, sinon même dès leur départ de Paris. Ils s'en étaient aperçus et en avaient rendu compte. Une enquête avait été ouverte à ce sujet, et il paraît que des soupçons pesaient sur Dreyfus.

Les experts en écriture établirent, dit-on, que le fameux bordereau était de sa main, encore qu'il se fût efforcé de dissimuler son écriture. Cette démonstration n'aurait point suffi à emporter la conviction des juges si le gouvernement ne leur avait fait communiquer certaine pièce dans le mystère de la salle des délibérations, à l'insu de l'accusé et de son défenseur. Cette mesure insolite aurait déterminé la condamnation de Dreyfus à la déportation perpétuelle.

Qu'y a-t-il de vrai là dedans ? On l'ignore. Les débats ont eu lieu à huis clos, avec un luxe inaccoutumé de précautions. C'est aussi avec un luxe inaccoutumé de précautions que le traître est gardé à l'île Nou, dans un local spécialement aménagé pour son usage, et dont la surveillance est confiée à un personnel nombreux et trié sur le volet avec une extrême sévérité. Il est soumis à un régime d'exception qui transforme son emprisonnement en une véritable torture, juste expiation, ajoutons-le, du crime horrible qu'il a commis.... s'il l'a commis.

Car aucune preuve n'a pu être fournie publiquement de sa culpabilité ; il a toujours protesté de sa complète innocence ; et on ne sait rien des conditions dans lesquelles il a été condamné, ni si une pression a été exercée sur ses juges ni si ceux-ci se sont prononcés à l'unanimité. Aussi s'est-il trouvé un certain nombre de personnes qui ont persisté à

le croire innocent. Un journal ayant publié un fac-similé du fameux bordereau, des graphologues ont contesté qu'il pût être de la main de Dreyfus et l'on a pu constater que l'écriture de cette pièce ressemblait fort à celle d'un chef de bataillon d'infanterie très apparenté, mais qui n'en est pas moins un fort triste sire et qu'on a dû récemment priver de son commandement.

Est-il l'auteur de la pièce litigieuse? A-t-on voulu profiter, pour la lui imputer, d'une effrayante coïncidence et de ce qu'il est taré, mauvais mari, homme sans scrupule, joueur, endetté, voire chevalier d'industrie? Il serait épouvantable de penser qu'il a laissé condamner et souffrir un camarade en son lieu et place. Que dis-je? Il aurait même contribué à sa condamnation, en menant, dans le journal de l'antisémitisme, sous le pseudonyme de « commandant Z. », une violente et perfide campagne contre ce malheureux. La pensée d'une pareille trahison est odieuse et l'on ne peut s'empêcher de la repousser avec horreur. L'avenir nous apprendra sans doute ce qui en est, et ce sera un soulagement pour la conscience publique.

Mais, et c'est ce qui surtout nous intéresse en tout cela, comment l'armée française sortira-t-elle de ces turpitudes, et jusqu'à quel point en sera-t-elle atteinte?

J'estime qu'elle expie aujourd'hui cruellement ses fautes. Son code de justice militaire est suranné : l'institution des conseils de guerre n'est plus en rapport avec le progrès des mœurs, et, en France comme en Allemagne, la législation relative à la procédure dans l'armée est appelée à une revision. D'autre part, certaines causes ont amené de l'abaissement dans les caractères. On est devenu trop complaisant, trop indulgent pour des défaillances qui révoltent le sentiment de l'honneur. Depuis qu'on a étalé au grand jour les vilenies dont s'est rendu coupable le comte Walsin-Esterhazy, on se demande comment il se peut qu'il ait jamais appartenu et qu'il appartienne encore à l'armée, qu'il porte à la boutonnière la croix de la Légion d'honneur. Comment a-t-on laissé arriver au grade de major un homme que, dans son propre régiment, on traitait de rastaquouère et qui semble avoir largement mérité cette dure qualification?

Voilà ce qui surprend.

Un officier qui ne parlait que patriotisme, qui avait passé sa vie à travailler, qui avait partout été considéré comme un esprit distingué, comme une remarquable intelligence, le voilà qui est un jour convaincu de trahison. Cela est navrant; mais la faute est personnelle. Il n'en rejaillit rien sur l'armée. Par contre, la réputation de celle-ci ne peut qu'être atteinte quand on découvre qu'elle tolère dans ses rangs des misérables avérés, des brebis galeuses comme le « commandant Z. », n'eussent-ils jamais espionné et trahi.

Puissent cette éclaboussure et cette tache déterminer un « lessivage »

complet du corps des officiers. Elles prouvent qu'il est grand besoin de l'épurer.

Le mois prochain, nous aurons sans nul doute à revenir sur cette passionnante affaire. Le vote du budget de la guerre nous fournira probablement aussi matière à quelques observations, et nous aurons à dégager sa « moralité » du travail des « Commissions de classement ».

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870-1871. PARIS. Le bombardement et Buzenval. 1er-22 janvier 1871, par *Alfred* Duquet. Bibliothèque Charpentier, Eugène Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle, Paris 1898. Un volume in-12° de 386 pages, avec deux cartes militaires. Prix 3 fr. 50.

Ce volume, qui vient de paraître, forme la 7me partie de l'œuvre de M. Duquet sur le siège de Paris. Il embrasse une des phases les plus importantes du grand drame de « l'année terrible », celle des souffrances si vaillamment endurées par la population parisienne sous les obus ennemis et les angoissantes péripéties de la bataille de Buzenval, la dernière entreprise sérieuse de la défense, avant de céder à la famine.

Comme dans les précédentes parties, on trouve dans cette septième une suite de récits clairs et limpides, bien coordonnés, appuyés sur une riche collection de sources bibliographiques de tous pays, et où les faits, étayés d'abondantes notes justificatives, fruits de laborieuses et impartiales recherches, sont tout l'essentiel. Seuls ces faits, judicieusement exposés, servent de base aux appréciations critiques, et si celles-ci peuvent parfois paraître bien sévères, elles n'en sont pas moins frappées au coin d'une haute clairvoyance et d'un chaleureux patriotisme que le cahos des assertions contradictoires ne pouvait maîtriser.

Le chapitre du *Bombardement* mène le lecteur jusqu'au 18 janvier, veille de la bataille de Buzenval. Ce jour-là et la veille, le 17, la canonnade contre l'intérieur de la ville, rive gauche de la Seine, n'avait pas cessé; 80 maisons avaient été atteintes, 12 incendies s'étaient déclarés. Le chiffre des victimes est de 40, dont 8 enfants et 6 femmes.

Au 15 janvier la statistique des victimes civiles en donnait déjà 189, dont 51 tués et 138 blessés; en tués 18 enfants, 12 femmes, 21 hommes; en blessés 21 enfants, 45 femmes, 72 hommes. Les journées les plus meurtrières furent celles du 8 au 9 et du 14 au 15 janvier. Et ce n'était pas fini.

Mais, le but militaire, terrifier la population jusqu'à l'amener à forcer le gouvernement de capituler, n'en fut pas moins manqué complètement. Bon nombre de Parisiens, beaucoup d'enfants entr'autres, allaient voir

tomber les obus en riant et en ramassaient les éclats, nouveau jeu fort à la mode, qui devint bientôt une industrie. D'autres criaient vengeance; clubs et gardes nationaux réclamaient la « sortie en masse. »

C'est ce qui leur fut accordé par l'expédition contre Versailles qui aboutit à la *bataille de Buzenval*, le 19 janvier.

On sait cette triste opération, fautive dès son début par le retard du signal d'action que devait donner le gros canon du fort Valérien, fautive par les interminables croisements et encombrements des corps en marche vers le terrain à enlever, fautive toute la journée par l'incohérence des efforts des trois colonnes principales.

M. Duquet raconte tout cela par le menu, en détails vraiment navrants quant à la part des états-majors, dans 14 chapitres qui sont à lire avec les cartes sous les yeux, et non à résumer.

Bornons-nous à en citer la conclusion :

« La Garde nationale a fait son devoir, sauf quelques bataillons rouges.

» Les régiments de ligne et les mobiles de province, engagés le 19, se sont, aussi, fort honorablement conduits, surtout les zouaves qui, d'un élan irrésistible, en dépit des abatis soi-disant infranchissables, sont arrivés jusqu'à Garches, d'où ils auraient bondi sur le haras Lupin, non encore garni de défenseurs, si Vinoy et Ducrot ne les avaient pas laissés seuls.

» Il faut signaler également les brigades Colonieu et Valentin qui, durant les longues heures de la journée, ont fourni les preuves de leurs qualités de résistance au feu et de persévérance dans l'offensive.

» Quant à la Garde mobile parisienne, elle a été peu brillante, et, soit parce qu'on ne l'a pas engagée, soit pour toute autre cause, elle n'a contribué en rien à l'effort esquissé pour briser le cercle d'investissement qui étreignait la capitale. On s'en convaincra en remarquant que ses pertes se bornèrent à 10 blessés!

» Le Génie, ce jour-là, s'est admirablement comporté, et c'est le cas, à son propos, de répéter : *Si Pergama dextra...*

» Que ne pouvons-nous en dire autant de l'artillerie ! Le mieux est de n'en pas parler... Aussi bien, ce que nous en avons déjà raconté et ce que nous en raconterons encore est et sera suffisant.

» Une dernière fois, les coupables furent Trochu, Ducrot, Vinoy et presque l'unanimité des divisionnaires : si l'on fut battu, c'est à cause de leur défaillance et de leur ignorance des règles tactiques.

» M. Ducrot croit se justifier de son inaction, de sa mollesse dans l'attaque, à Buzenval, en transcrivant cette citation : « Selon Napoléon, dit le maréchal Bugeaud, on ne doit livrer une bataille que lorsqu'on a soixante-dix chances sur cent de la gagner, et, de plus, quand il n'est pas possible d'arriver à ses fins sans tenter ce moyen extrême. » Et M. Ducrot ajoute : « Il fallait se renfermer dans la défensive jusqu'à ce que nous en soyons arrivés à notre dernier morceau de pain. »

» Que d'hérésies militaires dans ces quelques lignes...

» Au reste, ils ne surent même pas tenir à peu près leurs rôles ; eux, et les autres généraux, ont été, ce jour-là, plus que médiocres. En effet, si le général de Bellemare et ses brigadiers, les généraux Fournès, Colonieu et Valentin, avaient fait preuve de vigueur et de solidité, en emportant Garches et le parc de Buzenval, en résistant aux retours offensifs de l'ennemi, les généraux de la colonne de droite et de celle de gauche s'étaient montrés d'une faiblesse, d'une nullité désolantes.

» Vinoy avait assisté à la bataille en fataliste, aigri, dégoûté, jetant le manche après la cognée Ses divisionnaires, ses brigadiers n'avaient guère mieux fait, le souffle leur avait manqué pour dépasser la redoute de Montretout et la villa Zimmermann.

» Ducrot s'était désintéressé de la marche de ses divisions, n'avait rien trouvé pour prévenir le gâchis où les troupes s'embourbèrent durant la nuit du 18 au 19, n'avait rien fait pour les en tirer, et il semble qu'il avait pris plaisir, par ses retards injustifiables, à empêcher Bellemare d'emporter le haras Lupin. *Au pied du mur* de Longboyau, Ducrot s'était montré bien mauvais ouvrier, puisque toutes ses forces avaient été arrêtées devant ce mur, défendu, sans artillerie, par un régiment ; puisqu'elles ne s'étaient emparées d'aucune position, la Malmaison ne comptant pas ; puisque c'étaient les brigades Colonieu et Valentin qui avaient pris le château et le parc de Buzenval, attaqué la maison Craon et la Bergerie, enfin repoussé les assauts des Prussiens contre le mur sud du parc.

» Ainsi, un ou deux régiments ennemis, le 37e et le 50e, échelonnés à Bougival à l'angle sud-ouest du parc de Buzenval, avaient tenu tête à 33 500 hommes ! Cela ne fait guère honneur à M. Ducrot, qui n'a pas su tourner l'obstacle de Longboyau, ne pouvant l'emporter de front.

» Quant à ses divisionnaires, ils avaient été bien ternes.

» Les généraux d'artillerie Frébault, d'Ubexi et Princeteau n'avaient pas su mettre leurs canons en batterie et avaient laissé nos malheureux troupiers lutter, toute une journée, avec leurs seuls chassepots et tabatières, contre la redoutable artillerie prussienne. Ils avaient donc été franchement mauvais, car nous n'accepterons jamais qu'il ait été plus aisé pour l'adversaire que pour nous de transporter des pièces et de s'en servir avec succès.

» Enfin, il faut bien terminer par le Gouverneur, attendu qu'il était général en chef, attendu que les dispositions qu'il a prises, ou fait prendre par son état-major, auraient été à sa gloire, s'il avait réussi, attendu que, en droit et en fait, c'est le généralissime qui est responsable.

» Eh bien, on le pressent déjà, l'exposé de la bataille, l'étude de ses péripéties ont démontré clairement, ont enraciné en nous la conviction que le général Trochu a encore plus mal dirigé l'affaire de Buzenval que toutes les autres. Cela peut paraître, tout d'abord, difficile, étant donné

Châtillon, Chevilly, Bagneux, La Malmaison, Villiers, Champigny et le Bourget, mais c'est un fait évident.

» Pour ne citer qu'un exemple : « la porte (et le mur) de Longboyau (que nous n'avons jamais pu enlever) n'aurait fait aucune résistance dès lors que le mouvement tournant, au lieu de partir d'en bas serait venu d'en haut [1] », ce qui eût été faisable « si la colonne de droite avait été rassemblée sous le Mont-Valérien, à côté de celle du centre, et avait attaqué les ouvrages du ravin de Saint-Cucufa en les prenant de flanc. »

» Nous avons cité, plus haut, l'opinion de plusieurs militaires et écrivains sur cette bataille « incompréhensible tentée sans bonne foi », et où Trochu et Ducrot ont accompli « des choses semblant dépasser les bornes de l'ineptie humaine », nous aurons peu de chose à ajouter.

» Il n'y a donc pas trace de direction du combat par M. Trochu. En effet, nous ne saurions appeler direction tactique l'ordre d'appuyer le général qui a le plus de troupes, donné à celui qui est le plus menacé. Nous ne considérons pas, non plus, l'ordre de retraite comme un acte du général en chef pouvant influer sur le résultat de la lutte puisqu'il est, en quelque sorte, l'aveu, l'enregistrement de l'échec. Le Gouverneur a été le spectateur, merveilleusement placé, de la bataille de Buzenval, il n'en a pas été le directeur, et personne, pas plus Vinoy que Bellemare et Ducrot, ne l'a conduite à son défaut.

» C'est, alors, la *Sacrée Majesté le Hasard* de Frédéric II qui a, de notre côté, fait mouvoir ou piétiner nos bataillons. En de pareilles conditions, il est surprenant que la lutte ait pu durer tout un jour et ne se soit pas terminée par un désastre. »

Terminons, en ajoutant que le volume contient encore un chapitre sur l'insurrection du 22 janvier, des notes personnelles du général de Bellemare, la composition détaillée des trois colonnes d'attaque des généraux Vinoy, de Bellemare, Ducrot ; enfin la liste des auteurs et documents cités ou consultés, en 13 pages, où nous voyons entre autres, outre l'ouvrage du grand état-major prussien et celui de *Busch*, secrétaire particulier de Bismark, avec celui de *Moltke*, les trois publications de *Trochu*, dont ses mémoires posthumes, et les livres connus de *Vinoy* et de *Ducrot*.

N'oublions pas de mentionner encore que le volume débute par un remercîment à l'Académie française pour la haute récompense, rien moins que le prix Berger (dix mille francs), par laquelle elle « a entendu, dit-il, » encourager un ouvrage de bonne foi, et ne s'est pas arrêtée au repro- » che, qui m'est si souvent fait, d'attaquer sans pitié les grands acteurs » de l'année maudite, qu'ils soient militaires ou civils, puissants ou dis- » graciés, morts ou vivants... L'histoire ne tend qu'à un seul but : l'utilité, » et c'est de la vérité seule que l'utilité peut naître. Tel a été le sentiment » de l'Académie française. » L.

[1] Général Vinoy, p. 401.

William Lawrence. — Mémoires d'un Grenadier anglais (1791-1867). — Traduits par Henry Gauthier-Villars. — Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

Bien curieux ces *Mémoires du sergent Lawrence,* 1791-1867, publiés chez Plon par M. Henry Gauthier-Villars, souvenirs d'un engagé qui combattit dans les rangs anglais, d'abord contre les Espagnols, puis, allié de ces mêmes Espagnols, contre nous. Avec ce pittoresque inimitable des hommes d'action que l'art des phraseurs n'atteint jamais, il relate d'effrontées maraudes, il dit les combats sanglants où la ténacité hispano-britannique contraignit les troupes napoléoniennes à repasser les Pyrénées, puis, après les glorieuses misères de la campagne de France et l'abdication de l'Empereur, l'enthousiasme des royalistes accueillant les armées étrangères, enfin les désastres de 1815, les charges épiques des cuirassiers de Waterloo... Ces splendeurs et ces deuils, le sergent Lawrence les voit en sergent, par le petit côté, moins préoccupé par la jonction de Blücher avec Wellington que par l'angoisse de savoir son jambon tombé aux mains des Prussiens, alliés fidèles mais voraces ; et c'est leur simplicité, on pourrait dire leur terre à terre qui donne tant de saveur à ces récits « vécus » qui eussent charmé Stendhal.

ACTES OFFICIELS

Ordonnance concernant l'exécution de la loi fédérale sur la nouvelle organisation des corps de troupes de l'artillerie.

(Du 26 octobre 1897.)

A. Dissolution d'unités de troupes de l'élite et de la landwehr.

ART. 1er. — Seront dissoutes au 1er janvier 1898 :

a) **Dans l'élite.**

nnes de parc 1 à 16 ;

Les compagnies d'artificiers 1 et 2.

b) **Dans la landwehr.**

Les batteries de campagne 1 à 8 ;

Les batteries de montagne 61 et 62 ;

L'état-major de la division de réserve de l'artillerie de position et les compagnies de position de cette division, nos 2, 4, 5, 10 et 12 de landwehr ;

Les colonnes du train 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15;
Les compagnies d'artificiers 1 et 2.

B. Formation de nouvelles unités de troupes.

ART. 2. — Seront formés par la Confédération au 1er janvier 1898 :

a) **Dans l'élite.**

8 batteries attelées nos 49 à 56;
2 batteries de montagne nos 2 et 3.

b) **Dans la landwehr.**

16 compagnies de parc nos 1 à 16;
4 états-majors de parcs de dépôt, nos I à IV;
8 compagnies de parc de dépôt, nos I à VIII;
4 convois de montagne, nos 1 à 4;
5 compagnies de position, nos 11 à 15;
5 compagnies du train de position, nos I à V;
4 compagnies du train sanitaire, nos I à IV;
1 colonne du train, no 9;
8 détachements du train, nos 1 à 8.

1. BATTERIES ATTELÉES.

ART. 3. — Les nouvelles batteries de campagne nos 49 à 56 seront formées chacune de 2 des colonnes actuelles du parc de l'élite, soit :

Des colonnes	de parc	1	et	2	la batterie	49
»	»	3	»	4	»	50
»	»	5	»	6	»	51
»	»	9	»	10	»	52
»	»	11	»	12	»	53
»	»	13	»	14	»	54
»	»	7	»	8	»	55
»	»	15	»	16	»	56

ART. 4. — Pour compléter les nouvelles batteries avec des hommes des classes d'âge de 1874, 75, 76 et 77 qui ne sont pas représentées dans les colonnes de parc, il sera pris dans chacune des 6 batteries existantes $^1/_6$ des canonniers et des soldats du train (appointés et soldats) de ces classes d'âge, ainsi :

les batteries	1 à 6	complèteront	la nouvelle batterie	49
»	7 à 12	»	»	50
»	13 à 18	»	»	51
»	25 à 30	»	»	52
»	31 à 37	»	»	53
»	37 à 42	»	»	54
»	19 à 24	»	»	55
»	43 à 47	»	»	56

En outre, chaque régiment formé par ces batteries (formation actuelle) cède un sergent canonnier aux nouvelles batteries.

La batterie 48 (Tessin) est dispensée de cette obligation.

Les officiers des colonnes de parc actuelles, s'ils ont les aptitudes suffisantes, sont versés dans les nouvelles batteries en tenant compte autant que possible du domicile de ces officiers.

Les surnuméraires et ceux qui ne sont pas aptes comme officiers de batterie, seront passés au parc de corps mobile.

ART. 5. — Pour compléter régulièrement les 8 nouvelles batteries de la Confédération par le recrutement annuel, on prendra des hommes dans les cantons suivants :

Pour la batterie 49 dans le Canton de Vaud,
» 50 dans les Cantons de Fribourg et de Neuchâtel,
» 51 dans le Canton de Berne (IIIe arrondissement de division),
» 52 dans les Cantons de Bâle-ville, Bâle-campagne et Soleure,
» 53 dans le Canton de Zurich,
» 54 dans les Cantons de Thurgovie et de Schaffhouse,
» 55 dans les Cantons de Lucerne et de Berne (IVe arr. de div.),
» 56 dans les Cantons de Glaris et de St-Gall.

Le corps des officiers peut être complété indépendamment de ces limites cantonales.

ART. 6. — Les nouvelles batteries reprennent le matériel des batteries de campagne de landwehr actuelles 1 à 8.

ART. 7. — Avec les batteries attelées 1 à 56, il sera formé des régiments et des groupes conformément au tableau I de la loi du 19 mars 1897.

Les régiments seront commandés par des lieutenants-colonels, exceptionnellement par des colonels, les groupes par des majors.

ART. 8. — Les batteries 49, 50, 51 et 52 qui n'ont pas de cours de répétition en 1898, seront tenues d'accomplir au printemps un service d'organisation de 3 jours, y compris le jour d'entrée et celui de licenciement. Dans les autres nouvelles batteries, la nouvelle organisation aura lieu conjointement avec les cours de répétition qui seront prolongés dans ce but de 2 jours.

2. BATTERIES DE MONTAGNE ET CONVOIS DE MONTAGNE.

ART. 9. — Les batteries de montagne actuelles 61 (Grisons) et 62 (Valais) porteront les nos 4 et 1 : les nouvelles batteries de montagne qui seront formées par la Confédération, les nos 2 et 3. La batterie 2 complètera son effectif avec les recrues de langue française des Cantons

du Valais, de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne, la batterie 3 avec les recrues de langue allemande des Cantons de Berne, Lucerne, Unterwald, Schwytz et Grisons.

ART. 10. — Pour égaliser les effectifs des batteries de montagne actuelles avec ceux des batteries recrutées par la Confédération, les batteries 61 (Grisons) et 62 (Valais) céderont chacune $^1/_3$ de leurs sous-officiers et soldats des classes d'âge recrutées avant 1893 (classes d'âge de 25 à 32 ans) aux nouvelles batteries, soit .

la batterie 62 (Valais) à la nouvelle batterie 2.
» 61 (Grisons) » » 3.

ART. 11. — Les convois de montagne à créer dans la landwehr avec les hommes sortant des batteries de montagne d'élite seront complétés dans la suite par les batteries de montagne de mêmes numéros.

La formation des convois de montagne aura lieu de la manière suivante :

Le *convoi de montagne 1* sera formé des $^2/_3$ de toutes les classes d'âge de la batterie de montagne de landwehr 62 (Valais).

Le *convoi de montagne 2* sera formé du reste ($^1/_3$) de la batterie de montagne de landwehr 62 et des soldats valaisans de la colonne de parc de landwehr 1.

Le *convoi de montagne 3* sera formé : du quart de toutes les classes d'âge de la batterie de montagne de landwehr 61, des hommes des Grisons du détachement du train de landwehr 15 et des hommes de Schwyz de la colonne de parc de landwehr 6.

Le *convoi de montagne 4* sera formé des $^3/_4$ de la batterie de montagne de landwehr 61.

ART. 12. — Les batteries de montagne nos 3 et 4 procèderont à leur nouvelle organisation dans les cours de répétition de 1898, qui à cet effet seront prolongés de 2 jours.

Les batteries de montagne 1 et 2 accompliront au printemps 1898 un service d'organisation de 3 jours.

ART. 13. — Les convois de montagne accompliront en février 1898 un service d'organisation de 3 jours. Si quelques-uns de ceux-ci sont appelés en 1898 à un cours de répétition, ce cours sera prolongé de 2 jours et le service d'organisation n'aura pas lieu pour eux.

ART. 14. — Les quatre batteries de montagne et les quatre convois de montagne forment un régiment d'artillerie de montagne sous le commandement d'un lieutenant-colonel, exceptionnellement d'un colonel, auquel sont adjoints un major et un adjudant (1er lieutenant).

3. ARTILLERIE DE POSITION.

ART. 15. — Les compagnies de position des cantons seront, à partir du 1er janvier 1898, numérotées et composées comme suit :

a) *Dans l'élite.*

La compagnie de position actuelle		10	Genève	portera le nº	1
»	»	9	Vaud	»	2
»	»	8	»	»	3
»	»	3	Fribourg	»	4
»	»	2	Berne	»	5
»	»	4	Bâle	»	6
»	»	7	Argovie	»	7
»	»	1	Zurich	»	8
»	»	5	Schaffh.-Appenzell	»	9
»	»	6	St-Gall	»	10

b) *Dans la landwehr.*

La comp. de position actuelle		15 L.	Genève	portera le nº	1 L.
»	»	13	Vaud	»	2
»	»	14	»	»	3
»	»	6	Fribourg	»	4
»	»	3	Berne	»	5
»	»	7	Bâle	»	6
»	»	11	Argovie	»	7
»	»	1	Zurich	»	8
»	»	8	Schaffh.-Appenz.	»	9
»	»	9	St-Gall	»	10

Les sous-officiers et soldats sortis des batteries de campagne seront séparés des compagnies cantonales de landwehr (1 à 10 de la nouvelle numérotation) et versés dans les compagnies à former par la Confédération (11 à 15).

Les hommes des compagnies de réserve dissoutes nos 2 Zurich, 4 et 5 Berne et 10 Argovie sortis des compagnies de position de l'élite, seront versés, suivant le canton auquel ils appartiennent, dans les compagnies nouvelle numérotation) 5 L. Berne, 7 L Argovie et 8 L. Zurich.

ART. 16. — La Confédération formera, avec les canonniers sortant des batteries de campagne, les compagnies de position de landwehr 11 à 15, qui seront complétées dans la suite conformément au tableau I de la loi du 19 mars 1897.

Ces compagnies seront formées au 1er janvier 1898 avec les éléments suivants :

La *nouvelle compagnie de position 11 L.* sera composée des hommes sortis de l'artillerie de campagne formant les compagnies de position de landwehr actuelles 13 (Vaud) et 15 (Genève).

La *compagnie de position 12 L.* sera formée des hommes des compagnies de position de landwehr actuelles 6 (Fribourg) et 14 (Vaud).

La *compagnie de position 13 L.* des hommes des compagnies de position de landwehr actuelles 3, 4 et 5 (Berne) et 7 (Bâle).

La *compagnie de position 14 L.* des hommes des compagnies de position de landwehr actuelles 1 et 2 (Zurich), 10 et 11 (Argovie).

La *compagnie de position 15 L.* des hommes des compagnies de position de landwehr actuelles 8 (Appenzell), 9 (St-Gall) et 12 (Tessin).

ART. 17. — Les nouvelles compagnies du train de position à former par la Confédération seront composées des colonnes du train de landwehr existantes, ainsi qu'il suit :

Compagnie du train de position I de la colonne du train 1 L. (Genève, Vaud) et de la colonne du train 3 L. (Berne, Fribourg).

Compagnie du train de position II de la colonne du train 9 L. (Argovie).

Compagnie du train de position III de la colonne du train 5 L. (Berne).

Compagnie du train de position IV de la colonne du train 7 L. (Zoug, Berne) et de la colonne du train 15 L. (Glaris, Valais).

Compagnie du train de position V de la colonne du train 13 L. (St-Gall) et de la colonne du train 11 L. (Zurich, Schwytz).

ART. 18. — *Les divisions d'artillerie de position I à V* seront composées de l'état-major, de 2 compagnies de position d'élite, de 3 compagnies de position de landwehr et d'une compagnie du train, ainsi qu'il suit :

IIe division.
Etat-major.
Comp. de pos. 3 E. et 3 L. (Vaud).
» » 4 E. et 4 L. (Fribourg).
» » 12 L. (Confédération).
Compagnie du train de position II L. (Confédération).

Ire division.
Etat-major.
Comp. de pos. 1 E. et 1 L. (Genève).
» » 2 E. et 2 L. (Vaud).
» » 11 L. (Confédération).
Compagnie du train de position I L. (Confédération).

IVe division.
Etat-major.
Comp. de pos. 7 E. et 7 L. (Argovie).
» » 8 E. et 8 L (Zurich).
» » 14 L. (Confédération).
Compagnie du train de posit. IV L. (Confédération).

IIIe division.
Etat-major.
Comp. de pos. 5 E. et 5 L. (Berne).
» » 6 E. et 6 L. (Bâle).
» » 13 L. (Confédération).
Compagnie du train de posit. III L. (Confédération).

Ve division.
Etat-major.
Compagnie de position 9 E. et 9 L. (Schaffhouse-Appenzell).
» 10 E. et 10 L. (St-Gall).
» 15 L. (Confédération).
Compagnie du train de position V L. (Confédération).

ART. 19. — Le matériel de tir de chaque division d'artillerie de position se composera de :

16 canons de 12 cm.,
12 mortiers de 12 cm.,
12 canons de 8 cm.

Total 40 pièces.

Les deux canons de 12 cm., les deux mortiers et les quatre canons de 8 cm. qui seront donnés à chaque division seront tirés du matériel de réserve, en premier lieu de la division de réserve qui doit être supprimée, et seront remis aux divisions avec tous les accessoires.

Le reste du matériel de l'artillerie de position sera formé comme celui du parc de dépôt.

ART. 20. — Les divisions d'artillerie de position et les compagnies de train de position, accompliront en février 1898 un service d'organisation de trois jours. Si celles-ci sont appelées à un cours de répétition en 1898, ce cours sera prolongé de deux jours.

4. ARTILLERIE DE PARC

ART. 21. — Les parcs de corps et les parcs de dépôt des quatre corps d'armée seront formés conformément aux tableaux I et III de la loi fédérale du 19 mars 1897 ; les compagnies de parc (1-16) des quatre parcs de corps mobiles seront complétées dans la suite avec des hommes de landwehr des sept premières classes d'âge (de 33 à 39 ans) provenant des batteries de campagne, les compagnies du parc de dépôt I à VIII avec les cinq dernières classes d'âge des hommes provenant de chacune des deux compagnies du parc de corps mobile.

ART. 22. — Dans leur nouvelle formation, les compagnies de parc 1-16 seront composées des sept premières classes d'âge des batteries de campagne actuelles et des colonnes de parc de landwehr, ainsi qu'il suit :

Compagnie de parc 1 de la colonne de parc 1 L. (Genève, Vaud).

Compagnie de parc 2 de la batterie de campagne 8 L. (Vaud) et des soldats vaudois de la colonne de parc 2 L,

Compagnie de parc 3 des troupes du canton de Berne de la colonne de parc 2 L.

Compagnie de parc 4 des troupes des cantons de Fribourg et de Neuchâtel de la colonne de parc 2 L.

Compagnie de parc 5 de la batterie de campagne 2 L. (Berne).

Compagnie de parc 6 de la colonne de parc 3 L. (Berne).

Compagnie de parc 7 de la colonne de parc 4 L. (Unterwald, Zoug, Berne, Lucerne).

Compagnie de parc 8 de la colonne de parc 8 L. (Glaris, Grisons, Schwytz, Lucerne, Uri, Tessin).

Compagnie de parc 9 des batteries de campagne 6 L (Argovie) et 4 L. (Soleure).

Compagnie de parc 10 de la colonne de parc 5 L. (Bâle, Argovie, Soleure).
Compagnie de parc 11 de la batterie de campagne 1 L. (Zurich).
Compagnie de parc 12 de la colonne de parc 6 L. (Zurich, Schaffhouse).
Compagnie de parc 13 de la batterie de campagne 7 L. (Thurgovie).
Compagnie de parc 14 de la colonne de parc 7 L. (St-Gall, Appenzell Rh.-Ext., Thurgovie).
Compagnie de parc 15 de la batterie de campagne 5 L. (St-Gall).
Compagnie de parc 16 de la batterie de campagne 3 L. (Lucerne).

Les compagnies de parc accompliront au printemps 1898 un service d'organisation de trois jours. Si celles-ci sont appelées à un cours de répétition en 1898, ce cours sera prolongé de deux jours.

ART. 23. — Les nouvelles compagnies de parc de dépôt seront formées avec les cinq dernières classes d'âge (de 40 à 44 ans) des batteries de campagne de landwehr et des colonnes de parc actuelles, et cela de façon à ce que les cinq classes d'âge d'une compagnie de parc de dépôt proviennent des mêmes unités dont les sept plus jeunes classes d'âge forment les deux compagnies correspondantes du parc de corps mobile.

Les compagnies de parc de dépôt accompliront en automne 1898 un service d'organisation de trois jours.

ART. 24. — Les hommes des compagnies d'artificiers de l'élite et de la landwehr seront versés dans les compagnies de parc, en tenant compte de leurs aptitudes et du territoire auquel ils appartiennent. Ces hommes seront appelés également à un service d'organisation.

5. TRAIN DES TROUPES SANITAIRES

ART. 25. — Les officiers et les hommes du train des lazarets de division et du lazaret de corps, ainsi que des ambulances de landwehr forment dans chaque corps d'armée *la compagnie du train des troupes sanitaires* de corps.

Cette compagnie se compose de :

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chev. de selle	Chev. de trait
1 colonne du train du lazaret de corps . . .	3	91	11	130
2 colonnes du train des lazarets de division .	2	46	8	62
4 colonnes du train des ambul. de landwehr .	—	28	—	40
	5	165	19	232

ART. 26. — La compagnie du train des troupes sanitaires sera complétée dans chaque corps d'armée avec les hommes du train de landwehr provenant du deuxième groupe de l'artillerie de corps (d'après le tableau I de la loi du 19 mars 1897).

Les compagnies du train des troupes sanitaires accompliront dans le courant de l'année 1898 un service d'organisation de trois jours.

C. Dispositions concernant le train d'armée de landwehr.

ART. 27. — Les huit colonnes du train de landwehr actuelles, qui portent des numéros impairs et qui proviennent des conducteurs de l'artillerie de campagne de l'élite, sont supprimées et rentreront dans les nouvelles formations du train de position.

Les colonnes du train de landwehr actuelles de numéros pairs seront numérotées sans interruption de 1 à 8.

Avec le train de ligne passant en landwehr et provenant des corps de troupe non endivisionnés de l'élite, il sera formé une compagnie du train nº 9.

Les numéros impairs 1, 3, 5, 7 et 9 des neuf compagnies ainsi obtenues formeront les attelages des colonnes de transport des troupes sanitaires; les numéros pairs 2, 4, 6 et 8 renforceront le train des subsistances, au cas où les bataillons d'infanterie du premier ban de landwehr seraient encadrés dans les corps d'armée.

Le train de ligne des divisions de l'élite fournira à la landwehr le train de ligne des bataillons de landwehr de premier et second ban; les soldats surnuméraires formeront par division un détachement du train de landwehr qui pourra être affecté au service de mobilisation et, après la mobilisation, à tous les services d'étapes; ces détachements porteront le numéro de leur division.

Toutes ces colonnes du train accompliront en 1898 un service d'organisation de trois jours.

D. Prescriptions générales en vue de la réorganisation.

ART. 28. — Les contrôles de corps des nouvelles subdivisions de troupes devront être établis au 1er janvier 1898; à la même époque, il sera procédé aussi à la nouvelle dislocation et à la désignation du matériel de corps.

Les tableaux des marques distinctives d'unités et de subdivisions (numéros, pattes d'épaules, etc.) de toutes les troupes de l'artillerie devront être revus et au besoin modifiés et complétés immédiatement. Les nouvelles marques seront préparées pour le 1er février 1898, date du commencement des services d'organisation.

Nominations, démissions, transferts. — Le Conseil fédéral a nommé le colonel Boy de la Tour commandant de la XVIIe brigade de landwehr.

— Il a nommé au commandement du 41e régiment d'infanterie de landwehr, le major Ribordy, avec promotion au grade de lieutenant-colonel.

— Ont été nommés lieutenants du génie : MM. Wehrli, Gottlieb, de Küttigen ; Ziegler, Henri, de Winterthour ; Sigrist, Rodolphe, de Netstal ; Henggeler, Charles, d'Unter-Ægeri ; Hilfiker, Otto, de Kölliken, à Berne ; Girard, Albert, de Granges, à Zurich ; Pelet, Marc, d'Orbe, à Lausanne ; Frey, Walther, d'Aarau, à Collombey ; Schmutz, Paul, de Nant, à Rolle ; Amaudruz, Victor, du Mont, à Aran (Villette) ; Vogler, Hans, de Schaffhouse ; Freyenmuth, Robert, de Frauenfeld ; Diem, Walther, de Hérisau, à St-Gall ; Weilenmann, Adolphe, de Veltheim, à Zurich ; Zeerleder, Théodore, de Berne ; Pümpin, Emile, de Berne, à Genève ; Rubin, Alfred, de Thoune, à Berne ; Pfeiffer, Paul, de Worb, à Berne.

— Le lieutenant Gaspard Grünenfelder, à Rapperswyl (St-Gall), est promu premier-lieutenant et nommé chef du télégraphe du IIIme corps d'armée. Il est remplacé comme lieutenant-télégraphiste par M. Victor Fricker, de Therwyl (Bâle-Campagne), à Liestal.

— Le Conseil fédéral a accepté la démission donnée par le lieutenant-colonel Paul Usteri, de Zurich, de ses fonctions de commandant du 22me régiment d'infanterie d'élite et l'a rangé, jusqu'à nouvel ordre, au nombre des officiers mis à la disposition du Conseil fédéral en vertu de l'article 58 de l'organisation militaire fédérale.

— Il a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission du colonel Fehr, commandant de la 3e brigade de cavalerie.

— Le lieutenant-colonel Albert Yersin, à Berne, est, sur sa demande, libéré du service militaire pour le 31 décembre.

— Le capitaine Sigfried Stoker, né en 1849, à Grosswangen (Lucerne), chef de l'ambulance n° 16 de landwehr, est, sur sa demande, transféré dans le landsturm.

— Voici, pour la Suisse romande, la liste des officiers des troupes fédérales transférés de l'élite dans la landwehr :

Cavalerie. — 1er lieutenant : Charles Bretagne, à Aubonne, compag. de guides n° 9, landwehr.

Artillerie. — 1ers lieutenants : Théod. Ottinger, colonne de parc, n° 3. — Alfred Brolliet, de Genève, id., n° 2.

La répartition de ces officiers dans la landwehr aura lieu avec la nouvelle répartition de tous les officiers du parc et du train, à laquelle il sera procédé par suite de la loi fédérale sur le nouveau règlement des corps de troupes de l'artillerie.

Génie. — Capitaine Charles Blanc, à Lutry, mis à disposition.

Troupes sanitaires. — Médecins capitaines : Aloys Jomini, à Avenches, 2me régiment de cavalerie ; Joseph Jeandin, à Genève, ambulance n° 2 ; Joseph Collon, à Berne, id. 8. — Louis Calpini, à Martigny-Ville, bat. fusiliers n° 12 ; Emile Treuthardt, à Cossonay, id. 8 — Edmond Oguey, à Bercher, ambulance n° 4. — Henri Schätzel, à St-Imier, bat. fusiliers n° 37 ; Charles Contat, à Monthey, id. 89 ; Henri Steinhæusslin, au Locle, id. 27. — François Ducrey, à Sion, ambulance n° 2. — Romain Perrin, à Romont, bat fusiliers n° 16. — Auguste Testaz, à Bex, bat. carabiniers n° 1. — 1er lieutenant : Eug. Gœtz, à Genève, mis à disposition.

Troupes d'administration. — Capitaines : Charles Zumbach, à St-Blaise, passe au bat. 107 landwehr. — Aloys Fauquez, à Lausanne, libéré du service. — Paul Favre, à Fribourg, passe au régiment d'infanterie 42 landwehr. — Louis Aguet, à Echallens, id. 33. — Alex. Lenoir, à Genève, passe au bat. 101 landwehr. — Premiers lieutenants : Adr. Achard, à Genève, passe au bat. 105 landwehr. Aug. Ecabert, à Porrentruy, id. 106. — Anatole Closuit, à Martigny-Ville, id. 104. — Alfred Gyger, à Neuchâtel, passe au bataillon de carabiniers 9 landwehr.

Secrétaires d'état-major. — Lieutenants : Charles Pilicier, à Yverdon, mis à disposition. — Charles Secretan, à Lausanne, id. — Henri Chable, à Colombier, id.

— Passent de la landwehr dans le landsturm :

Infanterie. — Colonel Emile Bischof, à Bâle, à disposition. — Lieut.-col. Gustave Ador, à Genève, id.

Génie. — Capitaine John Landry, à Yverdon, à disposition. — Médecins capitaines : H. Jeanneret, à St-Blaise, à disposition. — Alcide Jentzer, à Genève, id. — C.-Louis Wartmann, à Genève, id. — Th. Exchaquet, à Bex, id. — John Murisier, à La Sarraz, id. — Félix Remy, Bulle, id.

Administration. — Capitaines : Jean Bouchat, à Saignelégier, à disposition. — Edouard Henny, à Lausanne, id. — Albert Flury, à Porrentruy, id. — Premiers lieutenants . C. Moschard, à Delémont, id. — Edouard Bovet, à Neuchâtel, id. — Ad. Boillat, à Paris, id.

Mis à disposition, suivant l'art. 58 de l'organisation militaire : Colonel H. Pestalozzi, à Zurich. — Lieut.-col. E. Ziegler, à Schaffhouse.

Licencié du service territorial et des étapes : Lieuten.-colonel Ch. Rigaud, de Genève.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a désigné M. le major Perret-Michelin, à la Chaux-de-Fonds, pour le commandement du bataillon de landwehr 1er ban, et M. le major Louis-Samuel Calame, à Coffrane, pour le bataillon de landwehr 2e ban ; adjudant du premier bataillon, M. le capitaine Arthur Dubied, et adjudant du deuxième, M. le capitaine Emile Fuhrer, tous deux à Neuchâtel.

Vaud. — *Nominations.* — Le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenant d'infanterie les sous-officiers ci-après, porteurs du certificat de capacité prévu par la loi :

Fusiliers : MM. Edmond Davall, Vevey ; Jules Blanchod, Lausanne ; Ernest Champod, Lausanne, Paul Dupertuis, Lausanne ; Henri Fonjallaz, Lausanne ; Jules Dufour, Vevey ; Charles Wiesendanger, Lausanne ; René Francillon, Genève ; Marc Reymond, Gimel ; Gustave Cart, Lausanne ; Paul Nicole, Lausanne ; Charles Berney, Montreux ; Albert Dutoit, Lausanne ; Albert Massy, Orient-de-l'Orbe ; Gustave Jeanmonod Provence ; Ernest Mack, Lausanne ; Albert Klausfelder, Vevey.

Carabiniers : MM. Ernest Bujard, Riez ; Ernest Bobaing, Lausanne ; Louis Jossevel, Moudon ; Max Kopp, Vevey.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
[redacted]
3 9015 03510 [redacted]